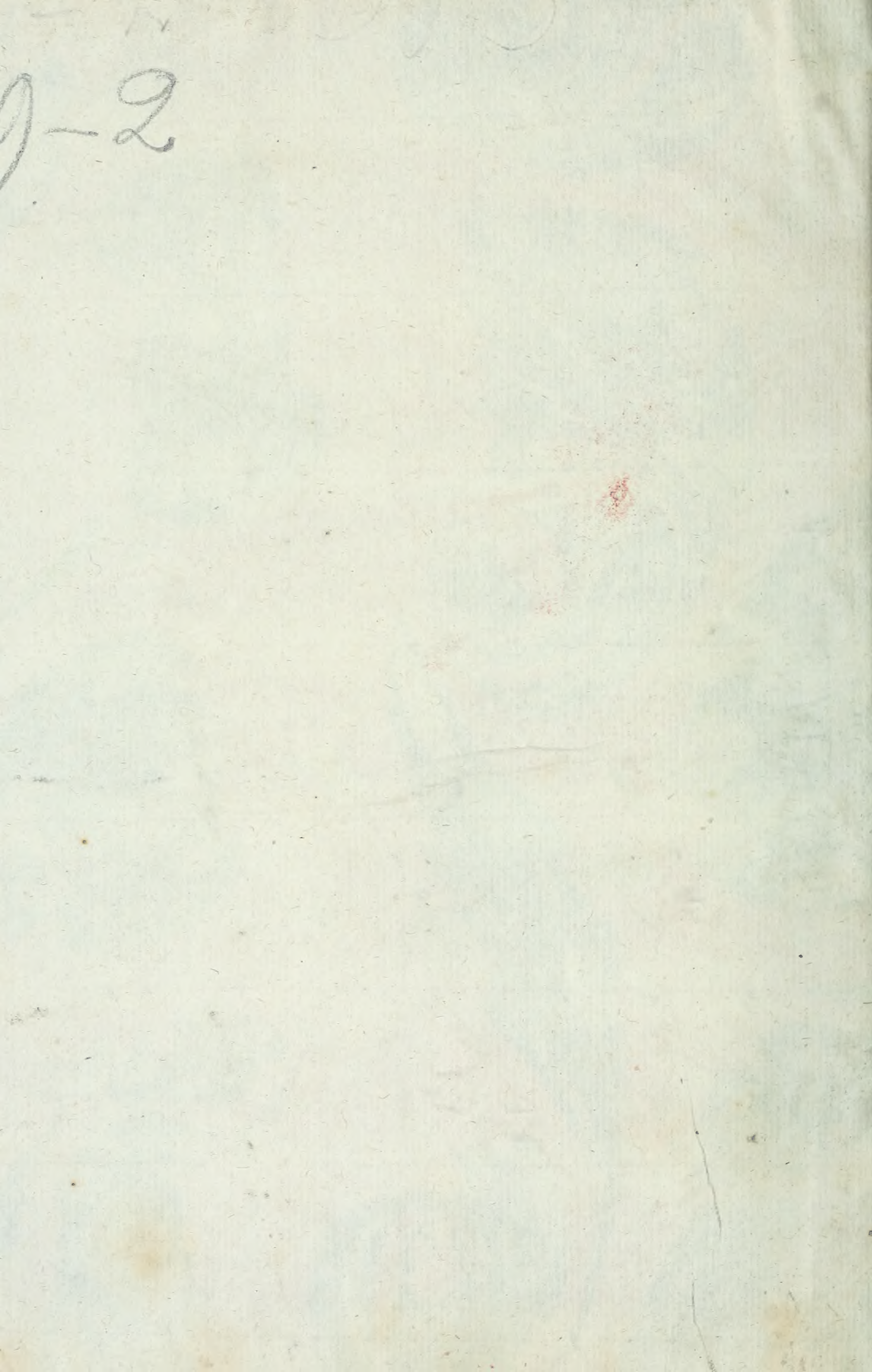








coll.

HISTOIRE

DE L'ACADEMIE

DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

AVEC

Les Mémoires de Littérature tirés des Registres de cette Académie, depuis l'année [illegible]

TOME DIX-HUITIÈME

A PARIS,

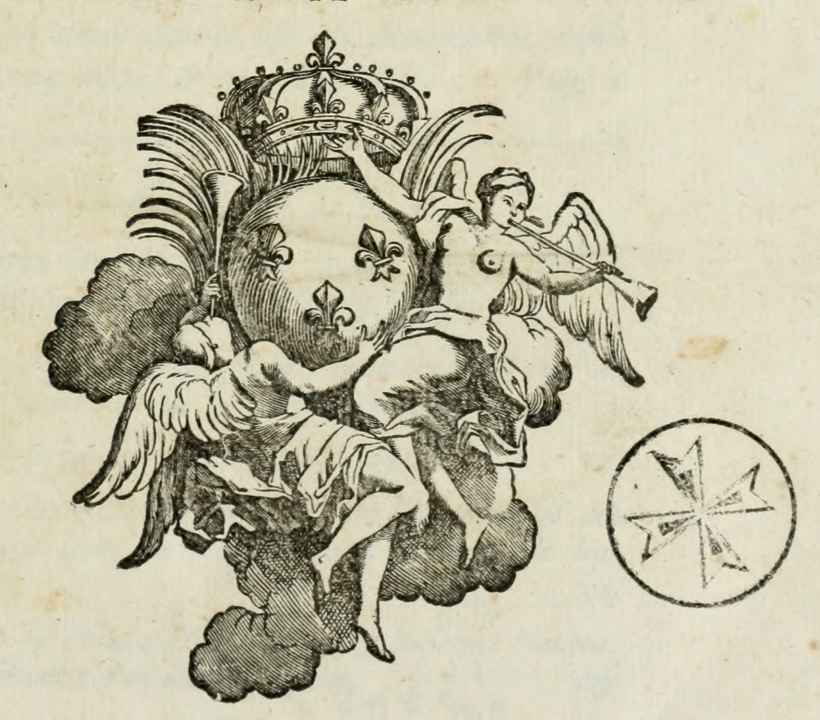
DE L'IMPRIMERIE ROYALE

HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

AVEC

Les Mémoires de Littérature tirés des Registres de cette Académie, depuis l'année M. DCCXLIV, jusques & compris l'année M. DCCXLVI.

TOME DIX-HUITIÉME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLIII.

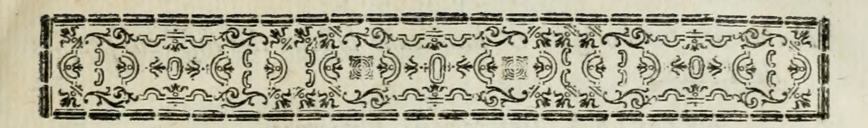


TABLE
POUR
L'HISTOIRE.

HISTOIRE

De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1744, jusques & compris l'année 1746, *Page 1*

HISTOIRE

Des Ouvrages de l'Académie, depuis l'année 1744, jusques & compris l'année 1746.

TABLE.

ÉLOGES

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCCXLIV, jusques & compris M. DCCXLVI.



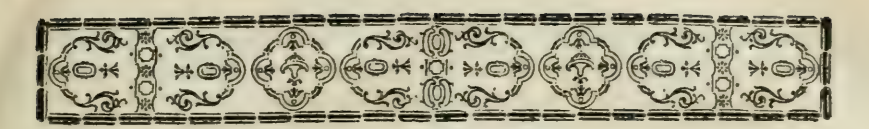


TABLE POUR LES MÉMOIRES.

TOME DIX-HUITIÈME.



HISTOIRE

HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.



L'HISTOIRE de l'Académie pendant les trois années 1744, 1745, & 1746, auxquelles répondent les trois volumes que nous présentons au Public, ne fournit aucun évènement remarquable. La Compagnie a continué de vaquer à ses exercices avec son assiduité ordinaire, & s'est vû pendant cet intervalle enlever par la mort quelques-uns de ses Membres, que d'autres ont remplacés.

Le ſujet qu'elle a propoſé pour le prix de l'année 1744, conſiſtoit à examiner *quels étoient dans la Grèce les Sacerdoces attachés à certaines familles : ce qui comprenoit ſur-tout l'origine de ces Sacerdoces ; l'ordre dans lequel ils étoient tranſmis ; leurs fonctions & leurs prérogatives.*

Le prix fut remporté par M. Martin, avocat au Parlement.

L'Académie propoſa pour le ſujet du prix de l'année 1745 la queſtion ſuivante : *Quels étoient les droits des métropoles Grecques ſur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles, & les engagemens réciproques des unes & des autres.*

Le prix fut remporté par M. de Bougainville.

Le ſujet du prix pour l'année 1746 fut : *L'état des Sciences en France ſous les règnes de Charles VI & de Charles VII.*

La pièce à laquelle le prix fut adjugé avoit pour auteur M. l'abbé de Guaſco, Membre de l'Académie de Cortone, & de pluſieurs autres ſociétés littéraires.

CHANGEMENS arrivés dans la liſte des Académiciens, depuis l'année 1744, juſques & compris 1746.

EN M. DCCXLIV.

La retraite de M. Mahudel fit vaquer une place d'Académicien-Aſſocié, qui fut remplie par M. l'abbé Belley.

M. l'abbé de Rothelin Académicien-Honoraire mourut : M. le duc de Nivernois le remplaça.

La mort de M. l'abbé Gédoyn rendit vacante, preſque dans le même temps, une place d'Académicien-Penſionnaire : M. Falconet lui ſuccéda dans cette qualité.

M. l'abbé Fénel fut choiſi pour remplir celle d'Académicien-Aſſocié, qui vaquoit par la promotion de M. Falconet.

EN M. DCCXLV.

L'Académie perdit M. le marquis de Caumont l'un de ſes Correſpondans-Honoraires. Elle répara cette perte par l'élection de M. le comte de Ciantar, ſous le titre d'Honoraire-E'tranger.

M. Fourmont, l'aîné Académicien-Penſionnaire mourut au mois de décembre de la même année.

EN M. DCCXLVI.

M. de Foncemagne Académicien-Aſſocié fut choiſi pour ſuccéder à M. Fourmont l'aîné, dans la claſſe des Penſionnaires.

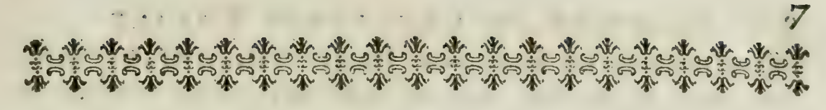
M. l'abbé Fourmont Académicien-Aſſocié mourut, n'ayant pas ſurvécu deux mois à M. ſon frère.

Les deux places d'Académiciens-Aſſociés, vacantes par la promotion de M. de Foncemagne & la mort de M. l'abbé Fourmont, furent remplies à la fois; la première par M. Gibert, & la ſeconde par M. de Bougainville.

L'Académie perdit encore cette année en moins de trois ſemaines deux de ſes Membres, M. l'abbé Mongault Aſſocié-Vétéran, & M. l'abbé Souchai Académicien-Aſſocié.



HISTOIRE DES OUVRAGES DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.



RÉFLEXIONS

Sur l'utilité que les Belles-Lettres peuvent tirer de l'Ecriture Sainte; & sur le premier âge du Monde.

L'ÉCRITURE Sainte confidérée comme le dépôt de la révélation, eft le fondement & le principal objet de la théologie. Mais les théologiens, les plus jaloux de leurs droits, ne nous accuferont pas de fortir des bornes qui nous font prefcrites, fi, regardant ce livre divin comme le monument le plus ancien & même, indépendamment de l'infpiration, le plus digne à tous égards de notre croyance, nous y cherchons des éclairciffemens fur toutes les parties de la Littérature qui font de notre reffort.

La Genèfe nous préfente le tableau de la formation de l'Univers: nous y trouvons, avec la véritable cofmogonie, le récit des faits les plus intéreffans de l'ancienne hiftoire; de ceux dont la connoiffance doit être la bafe de toutes les recherches: récit abrégé, qui fuffifant à notre inftruction, ne fuffit peut-être pas à notre curiofité; mais qui du moins eft fimple & dégagé des nuages, que l'imagination des poëtes & celle des philofophes, auffi bizarre & plus dangereufe, ont répandus fur l'origine du monde & fur les premières vérités. En effet, quoique nous foyons bien éloignés d'adopter le fyftème de ceux qui prétendent retrouver les héros de la fable dans les patriarches dont parle l'Ecriture, nous ne pouvons méconnoître, entre quelques-unes des fictions de la mythologie & certains traits confervés dans la Genèfe, un rapport qui nous démontre que ces fictions, quelque abfurdes qu'elles foient, ont pour germe des idées communes à tous les peuples, dont l'altération n'a point entièrement déguifé la fource, & qui prouvent que les hommes ont la

même origine. Le ſiècle d'or, les îles enchantées, toutes les allégories, en un mot, ſous leſquelles on nous repréſente la félicité du premier âge & les charmes de la Nature dans ſon printemps; toutes celles où l'on prétendit expliquer l'introduction du mal moral & du mal phyſique ſur la terre, ne ſont peut-être que des copies défigurées du tableau que les premiers chapitres de la Genèſe offrent à nos regrets.

Sans nous arrêter plus long-temps aux ſonges des mythologues, ne reconnoiſſons-nous pas dans les coſmogonies des anciens peuples & dans les hypothèſes de la pluſpart des philoſophes, l'empreinte des vérités précieuſes, qui, dépoſées dans les livres de Moyſe, forment les principaux dogmes de la Religion naturelle. Toutes les ſectes du Paganiſme ne ſont, à le bien prendre, que des héréſies de cette Religion primitive; puiſque, ſuppoſant toutes l'exiſtence d'un ou de pluſieurs Etres ſupérieurs à l'homme, auteurs ou conſervateurs de l'Univers; admettant toutes des peines & des récompenſes après la mort, elles prouvent au moins que les hommes connoiſſoient les vérités dont elles ſont des abus. En approfondiſſant les divers ſyſtèmes des Idolâtres, on les trouve fondés ſur des idées aſſez métaphyſiques, & l'on voit qu'ils partent tous de quelques notions ſur l'eſſence de la Divinité, différemment altérées. L'exiſtence de Dieu, ſa juſtice, ſa providence, l'immatérialité de l'ame & ſon immortalité ſont les articles principaux de la révélation naturelle, gravée dans le cœur & l'eſprit de tous les hommes. A meſure qu'on remonte à l'origine des anciennes Religions, & qu'on les dépouille de toutes les fictions étrangères & ſouvent contradictoires, dont elles ſe ſont chargées d'âge en âge, on arrive par cette analyſe à ces vérités fondamentales dont le fil conduit enfin à la ſource de toute vérité. La Religion naturelle étant du reſſort de la raiſon, & l'étude s'en trouvant liée néceſſairement avec celle de l'hiſtoire, elle doit être, comme les autres ſciences, l'objet de nos recherches & de nos méditations. Comme elles, elle a eu ſes révolutions; avec cette différence néanmoins, que les autres ſciences ſe perfectionnent en s'éloignant

de

de leur origine; au lieu que celle de la Religion naturelle n'a fait que s'altérer par le temps. Les premiers hommes qui repeuplèrent le monde après le déluge universel, fort ignorans sur les principaux objets des connoissances profanes, n'ont fait d'abord que des pas d'enfans: ainsi les progrès dans ces Sciences vont en descendant. Mais ils étoient fort instruits dans la Religion naturelle, puisque leur postérité ne l'a pas entièrement oubliée: ainsi pour bien juger de l'état de cette science dans les différens âges, il faut l'étudier en remontant aux premiers hommes, c'est-à-dire, en raison inverse des autres sciences. Or c'est dans les livres de Moyse qu'il faut commencer cette étude; c'est là que nous trouvons le vrai systême présenté sans mélange. On voit par-là combien l'étude de l'Ecriture doit répandre de jour sur celle de la mythologie & de la philosophie ancienne.

M. l'abbé de Fontenu, auteur du Mémoire* qui donne lieu à ces réflexions, & dont nous faisons le précis, ne borne point à ces deux objets l'avantage d'une étude si importante. Moyse n'est pas seulement le plus éclairé des philosophes; il est encore le premier des historiens & le plus sage des législateurs. Sans les secours que nous tirons des livres sacrés, il n'y auroit point de chronologie, suivant la remarque de M. l'abbé de Fontenu.

* Lû le 28 février 1744.

La terre est habitée par une seule famille. Les Nations qui la couvrent sont toutes des rejetons d'une même souche, & tiennent l'une à l'autre par une tige commune. Mais les liens qui unissent tant de branches entre elles, ceux qui les attachent à leurs racines sont cachés dans la nuit des temps. Chaque peuple a son histoire qui remonte plus ou moins haut dans l'antiquité: aucun, si l'on en excepte les Hébreux, ne nous est connu depuis son berceau. Les hommes, en s'éloignant de leur origine, la perdirent insensiblement de vûe: les foibles traces qu'ils en avoient conservées s'effacèrent bien tôt, parce qu'ils n'avoient pas l'usage de l'écriture. La véritable tradition fut étouffée par un amas d'erreurs bizarres, qui forment au dessus des temps historiques un chaos dans

lequel toutes nos connoiſſances ſe perdent, toutes nos idées ſe croiſent & ſe confondent, & duquel on voit chaque Nation ſortir ſucceſſivement, comme un jour ſans aurore. De là tant d'opinions différentes ſur l'origine des peuples, tant de ſyſtèmes contradictoires; aſſemblages preſque toûjours monſtrueux de fables abſurdes & d'explications arbitraires. Toutefois dans cette nuit profonde ſont diſperſés des rayons qui pourroient, en ſe réuniſſant, y jeter quelque lumière. C'eſt principalement des livres ſacrés que partent ces traits lumineux, qu'un eſprit juſte eſt ſeul capable de raſſembler. Les écrits de Moyſe ouvrent les ſources de l'hiſtoire: ils préſentent le ſpectacle intéreſſant de la diſperſion des hommes, de la naiſſance des ſociétés, de l'établiſſement des loix, de l'invention & du progrès des arts: en éclairciſſant l'origine de tous les peuples, ils détruiſent les prétentions de ceux dont l'hiſtoire va ſe perdre dans l'abîme des ſiècles. En vain l'incrédulité prétendroit faire revivre ces obſcures chimères enfantées par l'orgueil & l'ignorance. Tous les fragmens des annales du monde, réunis avec ſoin & diſcutés de bonne foi, concourent à faire regarder la Genèſe comme le plus authentique des anciens monumens. La chronologie des Chinois même, malgré ſon oppoſition apparente, s'accorde parfaitement avec celle de Moyſe, comme M. Fréret l'a démontré dans un long Mémoire, dont les ſix derniers articles terminent ce volume. Il en réſulte que tous les chronologiſtes doivent chercher, dans le récit de l'Ecriture, le fondement de leurs hypothèſes; & que par conſéquent ils n'en peuvent faire une étude trop ſérieuſe.

D'autres réflexions, que tout lecteur eſt en état de faire par lui-même, font tirer à M. l'abbé de Fontenu une pareille conſéquence à l'égard de l'antiquaire, de l'étymologiſte, du grammairien, du critique, du phyſicien & de l'amateur de l'hiſtoire naturelle. L'Ecriture Sainte eſt, pour ceux qui cultivent ces différens genres, une mine féconde, ou, pour mieux dire, inépuiſable.

Que dirons-nous du poëte & de l'orateur? Ils y trouvent

des modèles parfaits, qui, malgré le froid des traductions littérales & rampantes, conservent encore un enthousiasme, une chaleur, un feu dont on ne trouve que des étincelles dans les meilleurs originaux d'Athènes & de Rome. Les deux cantiques de Moyse, la plufpart des pseaumes, plusieurs morceaux des prophètes & le livre de Job annoncent des poëtes supérieurs aux Homères & aux Virgiles.

Seroit-ce donc nous dépouiller du caractère de philologues & sortir de la sphère de notre Académie, que d'envisager l'Ecriture Sainte sous tant de regards? Non sans doute; ne conspirons pas contre nous-mêmes avec ceux qui prétendent nous rabaisser, en bornant notre ressort à l'antiquité profane. Connoissons mieux tous nos droits: croyons qu'il nous est permis d'étudier l'historique & le grammatical des livres Saints; de développer les beautés inimitables de l'éloquence & de la poësie sacrée; de chercher suivant les règles de la critique le sens littéral, ou la véritable leçon d'un passage obscur; de recueillir les détails de l'histoire naturelle & de celle des arts que l'Ecriture nous présente, & sur-tout d'y puiser, comme dans leurs sources, la morale & la religion naturelle, si défigurées dans les fragmens épars de l'ancienne philosophie.

Après avoir établi son droit dans la *première partie* du discours, qui donne lieu à cet article, M. l'abbé de Fontenu en fait usage dans la *seconde*. Il s'y propose d'expliquer & d'étendre, par des inductions raisonnables, tout ce que la Genèse nous apprend au sujet du premier âge du monde, & s'attache principalement à montrer que les arts & les sciences ont été connus & même cultivés avec succès avant le déluge.

Pour commencer par l'agriculture, on sait qu'elle fut le métier pénible d'Adam déchû de l'état d'innocence; elle auroit été l'un de ses plaisirs dans cet état heureux. Adam, sorti des mains du Créateur, avoit sans doute des connoissances & des idées supérieures aux nôtres. On ne peut douter au moins qu'il n'en eût de très-étendues sur un art auquel il

étoit destiné depuis sa naissance : ainsi tout donne lieu de croire qu'il fut extrêmement versé dans les différentes parties de l'agriculture. Combien cette science, déjà si grande dans son origine, dut-elle être augmentée par une expérience de 900 ans; que de nouveaux moyens dut lui suggérer une si longue pratique, pour vaincre l'opiniâtreté de la terre !

Généralement parlant, l'agriculture suppose que l'on élève quelque bétail : mais d'ailleurs il est certain que dès le commencement du monde, une partie des hommes mena la vie pastorale. L'Écriture Sainte le dit en termes exprès d'Abel ; & si dans la suite elle donne au fils de Lamech le titre de père des Pasteurs, c'est qu'il laissa une postérité nombreuse entièrement occupée, comme lui, du soin des troupeaux. C'étoit un peuple de Scénites & de Nomades, qui promenoient leurs tentes, & ne s'arrêtoient que dans les meilleurs pâturages. Les habitans de l'ancien monde peuvent donc, comme ceux du nouveau, se diviser en peuples sédentaires & peuples errans : c'est en effet la division que prétend établir M. l'abbé de Fontenu dans ce Mémoire.

Les premiers habits furent sans doute des peaux ; mais il est difficile de croire que durant la longue suite des siècles qui précédèrent le déluge, on n'ait imaginé, même dans les pays les plus chauds, aucun tissu soit de poils, soit de laine, de coton, de soie, d'écorce d'arbres, ou de filamens de quelques plantes. Les Rabbins attribuent à Noëma, fille de Lamech, l'art de filer la laine & d'en faire des étoffes : art grossier sans doute dans son origine; mais qui dût bien-tôt acquérir un certain degré de perfection, parce que l'usage continuel améliore & multiplie les pratiques nécessaires.

Caïn bâtit une ville & son exemple eut des imitateurs. Elle ressembloit sans doute à celles que construisirent les premiers habitans de la Grece, avant que les colonies d'Inachus & de Cécrops eussent porté dans ce pays l'architecture égyptienne. Les murailles de ces habitations pélasgiques étoient formées de rochers entassés les uns sur les autres, mais avec tant d'art & de solidité, qu'il en subsiste encore des restes

que M. l'abbé Fourmont a vûs dans ſon voyage au Levant. Telles furent, ſelon toute apparence, les premières villes bâties dans le premier âge; mais quelque groſſière qu'en fût la conſtruction, elle exigeoit au moins une teinture de pluſieurs arts. Quelle variété de connoiſſances méchaniques ne ſuppoſe pas dans Noé la ſtructure d'un bâtiment tel que l'Arche? Dieu ſe contenta néanmoins de lui en donner le plan & les dimenſions: ce Patriarche n'ignoroit donc rien de ce qui ſervit à l'exécuter.

Tubalcaïn, fils de Lamech, paſſe pour avoir inventé l'uſage des métaux; mais peut-être cet uſage étoit-il encore plus ancien que lui: du moins le texte hébreux porte ſeulement qu'*il éguiſa tous les ouvrages d'airain & de fer.* Auſſi paroît-il juſte de ne laiſſer à ce petit-fils de Caïn que la gloire funeſte d'avoir inventé ou perfectionné les inſtrumens meurtriers.

L'aſtronomie eſt auſſi ancienne que le monde; les années de la vie des Patriarches ſont marquées dans le texte ſacré: on avoit donc, dans le premier âge du monde, la connoiſſance du cours du ſoleil & de la lune, dont une des deſtinations, dans les vûes du Créateur, étoit de ſervir aux hommes à diſtinguer les jours, les mois, les ſaiſons & les années. L'éclat de ces aſtres; la régularité de leur retour diurne & périodique; les effets heureux de l'influence du premier, & la ſingularité des phaſes du ſecond, durent frapper les hommes dès l'origine du monde, & fixer leurs regards. Les premiers habitans de la terre vivoient ſous des climats favorables aux ſpéculations aſtronomiques; & la durée de leur vie leur donnoit le temps d'entreprendre les plus longues obſervations, & l'eſpérance d'en voir le réſultat. C'eſt ici l'occaſion de citer les deux colonnes élevées, au rapport de Josèphe, par les ſoins des enfans de Seth, & ſur leſquelles ils avoient, dit-on, gravé les obſervations aſtronomiques faites dans le premier âge du monde. M. l'abbé de Fontenu ne prétend pas aſſurer la vérité de ce fait, ſur lequel le ſavant Warburton a donné des conjectures plauſibles, dans ſon ingénieux ouvrage ſur les hiéroglyphes; mais, quoi qu'il en ſoit, ce que dit Josèphe prouve au moins

qu'il croyoit l'aſtronomie plus ancienne que ne l'ont prétendu les Chaldéens, qui ſe glorifioient d'en être les auteurs.

De ces foibles commencemens il y a loin aux grandes découvertes de l'aſtronomie. Toutefois M. l'abbé de Fontenu ſoutient que dans le cours du premier âge la connoiſſance du Ciel fut portée au plus haut degré de perfection. Il dit la même choſe des mathématiques, de l'hiſtoire naturelle, de la médecine & des autres branches de la phyſique, tant générale que particulière. Ces aſſertions, moins prouvées que probables, il les appuie ſur des raiſonnemens tirés, ſoit du nombre des ſiècles qu'a duré le premier âge, ſoit de la longueur de la vie des hommes, ſoit de la force de leur tempérament, ſoit enfin de l'état floriſſant où, peu d'années après le déluge, les ſciences & les arts étoient chez les Chaldéens, les Babyloniens, les Egyptiens & les Chinois. Ce qu'il dit ſur ce dernier article peut ſe réduire au dilemme ſuivant, qui forme preſque une démonſtration. Ou les ſciences avoient été tranſmiſes à ces peuples par les enfans de Noë; ou ces peuples en furent les inventeurs : dans le premier cas, elles exiſtoient donc avant le déluge; dans le ſecond, ce ſeroit une abſurdité de croire que pendant l'eſpace de dix-ſept ſiècles, ou même d'environ vingt-trois, ſelon le calcul des Septantes, les hommes de l'ancien monde n'euſſent pas fait plus d'uſage de leur eſprit, que n'en firent en moins de deux ſiècles les hommes du monde nouveau. Quelques découvertes furent ſans doute enſévelies dans les eaux du déluge; mais les Noachides en ſauvèrent la plus grande partie. Sans cela comment expliquer le progrès des arts immédiatement après le déluge? progrès ſi rapide, qu'il paroît tenir beaucoup moins de l'invention que de la réminiſcence.

Juſqu'ici nous n'avons parlé que des arts utiles & néceſſaires : M. l'abbé de Fontenu ne s'étend pas moins ſur ceux qui ne ſont que d'agrément. Jubal, frère de Tubalcaïn, inventa les inſtrumens de muſique. La muſique exiſtoit donc alors. Ainſi les Apollons, les Orphées, les Amphions, les Linus, les Thamyris ne ſont aux yeux de l'auteur, que des modernes

en comparaiſon de Jubal & de ſes élèves, qui, peut-être même, pouſsèrent cet art merveilleux plus loin que leurs ſucceſſeurs.

L'exiſtence de la muſique ſuppoſe comme néceſſairement celle de la poëſie, qui, chez tous les peuples, paroît avoir été d'abord employée à perpétuer la mémoire des grands hommes, & le ſouvenir des faits les plus intéreſſans. Les paroles que Lamech adreſſe à ſes femmes, dans le quatrième chapitre de la Genèſe, ſont regardées par de ſavans interprètes, comme un fragment de poëſie Antédiluvienne. M. l'abbé de Fontenu regrette tant de cantiques, admirables ſans doute, où nous trouverions les idées de la plus ſublime métaphyſique, revêtues des couleurs de la plus brillante poëſie. En effet ſi les Orphées & les Silènes, au rapport d'Homère & de Virgile, chantoient ſur leurs lyres le débrouillement du chaos & l'origine des êtres, ſelon les idées bizarres des coſmogonies Payennes; que d'images plus nobles ne devoit pas offrir aux poëtes de l'ancien monde le véritable ſyſtème de la formation de l'Univers, dont la connoiſſance n'avoit pas eu le temps de s'altérer ou du moins de ſe perdre? La Nature alors dans ſa beauté portoit viſiblement l'empreinte de ſon auteur: les cieux annonçoient ſa gloire, & l'homme ſorti de ſes mains pouvoit encore ſe ſouvenir de ſon origine. Une tradition ſuivie, peut-être même, comme l'obſerve M. l'abbé de Fontenu, l'uſage d'une écriture ou littérale ou ſymbolique, conſervoient parmi eux les premières notions que l'homme reçut en naiſſant, ſur l'eſſence & les perfections de l'Etre ſuprême, ſur le monde des intelligences, ſur l'immortalité de l'ame. Que de ſujets pour la poëſie!

Ces cantiques nous apprendroient encore l'hiſtoire du premier âge, auſſi féconde pour le moins que celle des âges qui l'ont ſuivi. M. l'abbé de Fontenu croit qu'alors le monde étoit extrêmement peuplé; il voit la terre alors partagée, comme depuis, en Royaumes, en Républiques, en Empires, & troublée par des guerres & des révolutions de toutes eſpèces. Son imagination, qui ne peut ſuppléer aux détails

des évènemens, s'en trace un tableau général. En effet la profonde corruption des derniers ſiècles du premier âge, des ſiècles qui précédèrent immédiatement le déluge, prouve que les mêmes paſſions qui ravagent encore le monde, ſe déchaînoient alors avec une violence dont peut-être ne ſont-elles plus capables aujourd'hui. Si, malgré l'abattement où doit nous jeter la brièveté de la vie, tout ce que la raiſon a de lumineux, & la révelation de terrible, n'empêche pas la cupidité de varier à l'infini la ſcène de l'Univers, quels durent être les excès d'un voluptueux, d'un ambitieux, d'un conquérant, qui avoient en perſpective huit ou neuf ſiècles de vie & d'impunité?



RECHERCHES
SUR LA
FONDATION DE LA VILLE DE TYR.

UN des objets du diſcours que nous venons d'extraire eſt de montrer l'avantage que l'hiſtoire générale peut tirer de l'étude de l'Ecriture Sainte. M. l'abbé de Fontenu, auteur de ce diſcours, applique dans celui-ci ſes principes à l'hiſtoire particulière de Tyr : dans l'examen qu'il fait de l'époque de la fondation de cette ville, la pluſpart des preuves dont il appuie le ſyſtème qu'il ſoutient, ſont empruntées des livres Sacrés. 9 Août 1745.

Tyr étoit bâtie ſur les côtes de la Phénicie, dans une île éloignée de quatre ſtades du bord de la mer. Il eſt peu de villes anciennes dont la célébrité ſoit comparable à celle dont elle jouiſſoit. Reine des mers, ſuivant l'expreſſion des Ecrivains ſacrés, peuplée d'habitans dont l'opulence égaloit celle des Princes, elle ſembloit embraſſer l'Univers par l'étendue de ſon commerce: ſes vaiſſeaux parcouroient toutes les côtes de l'Afrique & de l'Europe, celles de la mer rouge & du golfe Perſique. Par terre, ſes négocians trafiquoient au delà de l'Euphrate même, qui fut long-temps le terme des connoiſſances géographiques des anciens. Le nombre de ſes colonies l'a miſe au rang des métropoles les plus illuſtres. Pluſieurs, comme Utique & Carthage, ont joué de grands rôles; d'autres, comme Cadix, ſubſiſtent encore avec éclat. Tyr n'étoit pas moins guerrière que commerçante: cet immenſe négoce qui fit ſa gloire, & dont l'ingénieux auteur de Télémaque nous offre un magnifique tableau, étoit ſoutenu par des troupes nombreuſes de terre & de mer. Enfin de fréquentes révolutions firent ſuccéder plus d'une fois à ſes proſpérités les plus affreux malheurs. Salmanaſar l'humilia, Nabuchodonoſor la détruiſit preſque. Rétablie ſous Cyrus, & plus brillante que jamais ſous les rois de Perſe, elle paya chèrement

l'honneur d'arrêter Alexandre dans ſa courſe; un ſiège meurtrier en fit un monceau de ruines. De la domination des rois de Syrie, ſucceſſeurs de ce Conquérant, elle paſſa ſous celle des Romains. Leur empire, doux & tranquille, favoriſoit le commerce: Tyr en profita pour ſe relever; on la vit reparoître avec honneur, & devenir la principale ville de Syrie. Dans les ſiècles ſuivans elle éprouva, ſous les Sarrazins & les princes Chrétiens, la même alternative de revers & de ſuccès. Enfin aujourd'hui elle a le ſort de toutes les villes anciennes tombées au pouvoir des Turcs; ce n'eſt qu'un amas de ruines, & de cabanes occupées par quelques pêcheurs Arabes & Turcs: triſte deſtinée, mais qui vérifie à la lettre la prédiction d'Ezéchiel *(a)*.

Par cette légère eſquiſſe on peut juger combien Tyr ſeroit digne d'une hiſtoire particulière, que ſa liaiſon continuelle avec l'hiſtoire générale, rendroit très-intéreſſante. Teucer de Cyzique l'avoit pouſſée juſqu'à ſon temps; & les ſiècles ſuivans auroient fourni une ample matière aux continuateurs de cet écrivain. Nous avons perdu ſon ouvrage: le deſſein de M. l'abbé de Fontenu n'eſt pas d'y ſuppléer; il ſe borne à l'éclairciſſement d'une queſtion préliminaire, ſur laquelle il reſte encore aujourd'hui bien des nuages, quoique d'illuſtres Savans aient entrepris de les diſſiper. L'objet de ſon Mémoire eſt de montrer que la ville de Tyr eſt plus ancienne qu'on ne le croit communément.

Les anciens en font remonter l'origine plus ou moins haut; mais tous la placent avant le ſiège de Troie. Parmi les modernes, M. Newton s'appuyant ſur des raiſons plus ingénieuſes que ſolides, conjecture que la ville de Tyr a été bâtie ſous le règne de David. Marsham, Périzonius & quelques autres, en retardent encore la fondation juſqu'au règne de Nabuchodonoſor.

(a) *Diſſipabunt muros Tyri & deſtruent turres ejus; & radam pulverem ejus de eâ, & dabo eam in limpidiſſimam petram.* Siccatio ſagenarum erit in medio maris, *quia ego locutus ſum, ait Dominus Deus, & erit in direptionem gentibus.* Ezechiel. c. XXVI, v. 4 & 5.

Ces différentes opinions viennent de ce qu'il y eut autrefois deux villes de Tyr. L'une, & c'est celle dont nous parlons, étoit construite, comme nous l'avons observé ci-dessus, dans une île: l'autre plus ancienne, & nommée Palétyr depuis la fondation de la seconde, avoit été bâtie en terre ferme à quelque distance de la mer. C'est à cette première ville que Marsham & les partisans de son système, rapportent tout ce qu'on allègue pour donner à Tyr une ancienneté plus grande que celle qu'ils lui attribuent. Ils prétendent que Nabuchodonosor ayant pris & détruit Palétyr, quelques habitans échappés du massacre, se réfugièrent dans l'île voisine, où ils jetèrent les fondemens de la nouvelle Tyr, que sa grandeur & sa célébrité firent dans la suite confondre avec l'ancienne. Quelque plausible que soit cette opinion, qui paroît même appuyée sur des passages de l'Ecriture, elle est combattue par des preuves si convainquantes, que M. l'abbé de Fontenu se croit en droit de soutenir avec Réland, Grotius, Dom Calmet & d'autres modernes, que Tyr a été fondée plusieurs siècles avant Nabuchodonosor, & que c'est elle, & non Palétyr, dont Isaïe & Ezéchiel ont prédit la destruction.

Son Mémoire a deux parties: l'auteur montre dans la première que le système de Marsham contredit formellement les historiens, les traditions des Tyriens mêmes; enfin les témoignages précis des écrivains sacrés, qui attestent, par les expressions les moins équivoques, que la fameuse Tyr étoit placée au milieu & dans le sein de la mer.

Dans la seconde partie, M. l'abbé de Fontenu rapporte, examine & réfute les preuves alléguées en faveur de l'opinion qu'il combat, & qui sont par conséquent autant d'objections contre son hypothèse: l'analyse de ces deux parties formera les deux articles de cet extrait.

ARTICLE I: Preuves de l'ancienneté de Tyr.

Tout concourt à prouver l'ancienneté de la ville de Tyr, contre le sentiment de Newton, & à plus forte raison contre celui de Marsham.

I. Ils ont contre eux les Mythologues, dont nous ne rapporterons ici néanmoins les témoignages que comme des preuves

de la tradition des Tyriens, ſur la haute antiquité de leur ville. En effet, quoique ces récits ſoient fabuleux, ils dépoſent de l'opinion commune; & l'on peut même s'en appuyer, préciſément parce que ce ſont des fables: car ſi l'origine de Tyr eût été auſſi moderne qu'on le prétend, elle n'auroit pû ſe prêter à des fictions que l'hiſtoire eût aiſément démenties.

Euſeb. præpar. Evang. l. I, c. 10. Suivant Sanchoniaton, cité par Euſèbe, Hypſuranius & Yſoüs furent les premiers habitans de l'île de Tyr, dans laquelle le premier fonda la ville de ce nom, en conſtruiſant des cabanes de roſeaux: ces deux frères étoient contemporains de Saturne. Euſèbe ajoûte que le ſecond apprit aux hommes à ſe vêtir de peaux, & qu'il oſa confier aux caprices de la mer un tronc d'arbre creuſé en forme de bateau.

L. IV. Le poëte Nonnus, dans ſes Dionyſiaques, rapporte la fondation de Tyr à l'Hercule phénicien, que les Tyriens regardoient comme l'inventeur de la navigation, & de l'art de teindre en pourpre. Hercule, ſelon le récit de Nonnus, fit embarquer ſur la mer de Phénicie quelques-uns de ſes compagnons, & leur commanda de voguer juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé deux roches flottantes, que des ſacrifices à Jupiter & à Neptune rendroient ſur le champ immobiles, & ſur leſquelles ils jetteroient les premiers fondemens de la ville de Tyr. Pollux ajoûte qu'il l'appela de ce nom, pour éterniſer la mémoire de Tyro ſa maîtreſſe.

On pourroit croire que Nonnus a compoſé la fable qu'il débite, dans la vûe d'embellir ſon poëme, ſi nous n'avions la preuve que cette fable, toute abſurde qu'elle eſt, paſſoit chez les Tyriens pour une ancienne tradition, dont le poëte n'eſt par conſéquent que l'hiſtorien. En effet, tous les détails de cette fiction, que nous avons ſupprimés à cauſe de leur puérilité, ſe retrouvent ſur les médailles de Tyr. Les deux roches flottantes étoient marquées, ſuivant quelques auteurs, par les deux colonnes, l'une d'or & l'autre d'émeraude, qu'Hérodote *Herod. l. II.* avoit vûes dans le temple d'Hercule à Tyr, & par celles qui, ſelon Philoſtrate, étoient dans le temple du même Dieu à Cadix, colonie Tyrienne.

II. Strabon nous assure que Tyr faisoit remonter son origine à des temps aussi reculés que celle de Sidon, ville plus ancienne que ne l'a cru Justin; puisqu'il en est fait mention dans la Genèse, & que dès le temps de Josué, elle étoit déjà très-considérable.

L. I.

Genèse, c. X, v. 19, & c. XLIX, v. 13. Josué, c. XIX, v. 28

Nous avons un témoin plus ancien de la tradition Tyrienne. Hérodote étant passé d'Egypte à Tyr, y visita le temple d'Hercule, qu'il croyoit le même que l'Hercule Egyptien. Les prêtres du Dieu l'assurèrent que le temple étoit aussi ancien que la ville, & la ville, suivant leur calcul, avoit 2300 ans d'antiquité. Quoiqu'il faille en rabattre beaucoup, on doit convenir que ces Prêtres n'auroient pas poussé l'exagération si loin, s'ils n'eussent été persuadés que l'époque de la fondation de Tyr, remontoit plusieurs siècles au delà du règne de Nabuchodonosor.

Herodot. l. II.

On ne dira pas que la ville où se rendit Hérodote étoit Palétyr : il y avoit alors près d'un siècle que Palétyr avoit été presque entièrement ruinée par Nabuchodonosor, qui la réduisit dans un si triste état, qu'Alexandre se servit des débris de cette place, pour combler le bras de mer de quatre stades de large, qui séparoit du continent l'île de Tyr. On repliquera peut-être, que, malgré la destruction de Palétyr, le temple d'Hercule y subsistoit encore, & que c'est cet ancien édifice, conservé par respect pour le Dieu même, qu'Hérodote alla visiter. A cela M. l'abbé de Fontenu répond : 1.° que le temple de Palétyr étoit si peu considéré, en comparaison de celui de Tyr, qu'Alexandre regarda comme une injure le conseil que les Tyriens lui donnèrent, de porter à cet ancien temple les sacrifices & les offrandes qu'il destinoit à celui de leur ville même, où il leur avoit demandé la permission d'entrer pour cet acte religieux. 2.° Qu'Arrien, en parlant du siège de Tyr par ce conquérant, parle du temple d'Hercule comme d'un des plus anciens temples qui fût connu. Ce devoit être en effet celui qu'Hiram avoit fait bâtir en l'honneur d'Hercule, comme nous l'apprenons de Josèphe. 3.° Enfin ce qui prouve que le temple visité par

Quint. Curt. l. IV.

Joseph. contra Apionem. Herodot. l. II.

Hérodote étoit celui de Tyr même, c'eſt que la colonne d'émeraude qu'il y avoit vûe, y ſubſiſtoit encore du temps de Théophraſte, dont Pline a rapporté le témoignage.

Plin. hiſt. Nat. l. VIII, c. V.

L'antiquité de ce temple, ainſi prouvée, démontre, par une conſéquence évidente, celle de la ville même, & fonde le titre de *très-ancienne* que lui donne Ulpien fameux juriſconſulte Tyrien de naiſſance, & celui de *mère des villes les plus anciennes*, dont Pline l'a décorée. Tous ces auteurs n'ont voulu parler que de la ville de Tyr, qui fleuriſſoit de leur temps, & nullement de Palétyr, qu'à peine connoiſſoient-ils.

Enfin, il ſuffit de lire avec attention l'hiſtoire de Josèphe pour être convaincu, par tous les faits qu'il raconte, que cette ville étoit déjà très-floriſſante ſous les règnes de David & de Salomon. Dès-lors elle étoit la capitale d'un grand Etat: Hiram, Prince puiſſant, allié des deux rois d'Iſraël, y tenoit ſa cour. Nous l'apprenons de la lettre qu'il écrivit à Salomon au ſujet du temple de Jéruſalem : lettre conſervée dans les archives de Tyr, où Josèphe la tranſcrivit ſur l'original, comme il nous en aſſure.

Antiq. Judaïc. l. VIII, c. II.

Le même hiſtorien rapporte qu'Hiram aggrandit la ville de Tyr du côté de l'orient, en y joignant, par de grandes jetées dans la mer, le temple de Jupiter Olympien, conſtruit dans une île voiſine. Ce qui certainement ne peut s'appliquer à Palétyr, ville ſituée dans le continent, comme Scylax l'obſerve dans ſon Périple, & que Strabon place à trente ſtades de la mer. D'ailleurs ſa partie orientale répondoit au Liban : ainſi quand elle auroit été ſur le bord de la mer, l'augmentation dont parle Josèphe n'auroit pû ſe faire qu'à ſa partie occidentale.

Ibid. l. IX, cap. ult.

L'hiſtorien Juif rapporte dans le livre ſuivant que Salmanaſar, roi d'Aſſyrie, aprés avoir pris la ville de Samarie, vint attaquer celle de Tyr avec une flotte de ſoixante galères, dont chacune portoit huit cens rameurs; mais que les Tyriens le défirent, quoiqu'ils n'euſſent que douze vaiſſeaux. Ce fait démontre que Tyr étoit très-puiſſante cent cinquante ans avant Nabuchodonoſor : car il n'eſt pas poſſible de l'attribuer à

Palétyr; elle avoit, à l'exemple de Sidon & d'Acé, abandonné le parti de Tyr, pour embrasser celui de Salmanasar. Le texte de Josèphe est formel & ne laisse là dessus aucune ressource à l'équivoque. Au reste il est bon d'observer que ce passage est le seul endroit des écrits de Josèphe, où il soit fait mention de Palétyr. L'autorité de cet historien, d'ailleurs si recommandable, est décisive sur la question présente: personne n'étoit mieux instruit de ce qui concernoit la ville de Tyr; il en avoit puisé l'histoire dans les titres originaux, dont la garde étoit confiée, comme il l'atteste lui-même, à des Officiers publics, qui se firent un plaisir de les lui communiquer.

Voilà l'antiquité de Tyr solidement établie par les témoignages unanimes des mythologues & des historiens, contre les systèmes de Newton & de Marsham, qui la supposent postérieure, l'un à David, l'autre à Nabuchodonosor. Le texte des livres Sacrés n'est pas moins positif en faveur du sentiment adopté par M. l'abbé de Fontenu.

III. C'est de Tyr, & non de Palétyr, que les Prophètes ont annoncé la destruction par Nabuchodonosor. *Tyriens*, dit Isaïe, *demeurez dans le silence, vous qui habitez dans une isle... lorsque le bruit de la ruine de Tyr aura passé en Égypte, on y sera saisi de douleur: Tyriens, dira-t-on, traversez les mers, poussez des hurlemens, habitans de l'isle où Tyr est bâtie, fuyez comme un fleuve qui précipite son cours, FILLE DE LA MER.*

Isaïe représente ensuite le Seigneur étendant son bras sur la mer, pour punir les Tyriens de leurs crimes: toutes ses expressions annoncent des menaces qui ne peuvent tomber que sur une ville bâtie au milieu de la mer.

Ézéchiel l'atteste aussi clairement, lorsqu'il dit *que Tyr sera désormais une affreuse solitude, qui ne servira plus qu'à sécher des filets de pêcheurs, au milieu de la mer.* *Ezech. cap. XXVI, v. 5.*

On sent bien que ces paroles ne peuvent s'adresser à Palétyr, ville située dans le continent, à trente stades du rivage. *Ils renverseront tes murailles*, ajoûte le même Prophète en *Idem, ib. v. 12.*

parlant à Tyr, *ils pilleront tes palais; ils jetteront au milieu des eaux les pierres, les bois, & jusqu'à la poussière de tes bâtimens.*

Ezech. chap. XXVII, v. 4 & 25. Dans le chapitre XXVII d'Ezéchiel, Tyr se vante de sa magnificence & de sa situation *au milieu de la mer;* ce que le Prophète confirme quelques lignes après, en le répétant. C'est à cause de cette situation, qu'il la compare à un vaisseau superbe, qui brisé contre un écueil, fait naufrage au milieu *Ibid. c. XXVII, v. 26 & 34.* des ondes. Si la ville dont il annonce la destruction n'eût pas été située dans une île, son Roi se seroit-il vanté d'*être* *Ch. XXVIII, v. 2.* *assis sur la chaire de Dieu, au cœur de la mer!* Tous ceux qui s'intéressoient aux malheurs de Tyr, ne se seroient pas *Ch. XXVII, v. 32.* écriés, *où trouvera-t-on une ville aussi florissante que Tyr, qui est devenue muette au milieu de la mer!*

Tous ces passages, & plusieurs autres, où l'expression *in corde maris* se retrouve toûjours, démontrent évidemment que la ville de Tyr, assiégée par Nabuchodonosor, étoit située dans une île; & que ce fut précisément la même qui s'étant relevée de ses ruines, fut depuis visitée par Hérodote, assiégée par Alexandre, & renommée dans l'empire Romain; qu'elle est celle, en un mot, dont tous les auteurs ont parlé. Il en résulte que le système de Marsham est insoutenable: ce qui achève de le prouver, c'est la promesse qu'Isaïe fait à la *Isaïe, XXIII, 15 & 17.* ville de Tyr, *qu'après une éclipse de 70 ans, elle reparoîtra dans le monde avec un nouvel éclat.* Cette prédiction convient dans tous les sens à la ville de Tyr, qui, remise en liberté sous Cyrus, se rétablit par le commerce dans son ancienne splendeur. Mais on ne peut l'appliquer à Palétyr, qui, de l'aveu de tous les interprètes de l'Ecriture, ne s'est jamais relevée de sa ruine. Aussi a-t-elle été si peu connue dans la suite, qu'à peine en est-il fait mention chez les anciens auteurs. Si quelques-uns en parlent, ce n'est que par hasard, comme d'un lieu de peu d'importance, & qu'ils désignent toûjours par le nom de Palétyr, jamais par celui de Tyr.

Tels sont en abrégé les raisonnemens & les preuves qu'on oppose, dans ce Mémoire, à l'opinion de Marsham: après des

des textes ſi nombreux & ſi formels, on ne peut douter que Tyr ne ſubſiſtât pluſieurs ſiècles avant Nabuchodonoſor. Mais quelle eſt l'époque préciſe de ſa fondation? c'eſt ce que M. l'abbé de Fontenu n'entreprend pas de fixer. L'incertitude où nous ſommes à cet égard eſt même une preuve de la haute antiquité de cette ville; puiſque l'on connoît l'origine des établiſſemens poſtérieurs aux temps héroïques. Sur ce point, comme ſur beaucoup d'autres, on ne peut donner que des conjectures plus ou moins probables. De toutes celles qui ſe préſentent à l'auteur, une ſeule lui paroît concilier la tradition des Tyriens mêmes avec les ſentimens des écrivains les plus graves. Cette opinion, qui eſt celle de Grotius, attribue la fondation de Tyr au célèbre Agénor, frère de Bélus, que quelques-uns ont pris pour l'Hercule phénicien. Les poëtes donnoient, en effet, aux Tyriens le nom d'*Agénorides.* Virgile appelle Carthage *la ville d'Agénor,* parce qu'elle étoit une colonie Tyrienne. Les Sidoniens étoient tellement perſuadés *(b)* que ce Prince, auquel leur ville devoit ſon agrandiſſement, étoit le fondateur de Tyr, qu'en conſéquence ils donnèrent un aſyle aux Tyriens contre la fureur d'Alexandre. Nonnus nous a conſervé dans ſon poëme déjà cité, une fable Tyrienne qui confirme cette conjecture, en prouvant que les Tyriens avoient la même idée; c'eſt le voyage de Cérès à Tyr. Cette Déeſſe, ſuivant la tradition, alla viſiter le palais d'Agénor, & l'appartement d'Europe. Il réſulte de cette fiction: 1.° Que les Tyriens regardoient Agénor comme le fondateur de leur ville. 2.° Qu'ils en plaçoient l'origine dans les temps les plus reculés; dans ces ſiècles où les Dieux, conformément aux idées groſſières du paganiſme, converſoient avec les mortels.

(b) Cognationis cum Tyriis memores, quippe utramque urbem Agenorem condidiſſe credebant, multos Tyriorum, etiam protegentes ad ſua perduxere navigia, quibus occultatis, Sidona devecti ſunt. Quint. Curt. l. IV, cap. 4.

Le texte de Quint-Curce attribue la fondation de Sidon à Agénor, que nous ſuppoſons l'avoir ſimplement agrandie. En effet, Sidon ſubſiſtoit avant ce Prince & dès le temps de Joſué, ſelon le paſſage de la Geneſe cité plus haut.

Eusèbe, dans ſa chronique, fait régner Phénix à Tyr, après la mort de ſon père Agénor; & c'eſt de Tyr qu'il fait paſſer Cadmus en Béotie. Cadmus & Europe ſont repréſentés ſur les médailles de cette ville. Enfin, ce qui donne à cette opinion le plus grand degré de vrai-ſemblance, c'eſt que la tradition des habitans mêmes, & le ſentiment des auteurs ſur leſquels elle ſe fonde, quadrent parfaitement avec le calcul de Josèphe, dont l'autorité ſur cette matière eſt très-grande, par les raiſons alléguées ci-deſſus. Cet hiſtorien place la fondation de Tyr 240 ans avant celle du temple de Jéruſalem par Salomon, c'eſt-à-dire dans le XIII.e ſiècle avant l'Ere chrétienne, pendant que Gédéon gouvernoit les Iſraëlites: c'eſt à peu près le temps où peut avoir vécu Agénor.

Antiq. Judaïc. l. VIII, c. 2.

Paletyr avoit bien une autre antiquité; c'étoit une place forte dès le temps de Joſué, qui aſſigna le partage de la tribu d'Aſer du côté de la mer, juſqu'aux confins de cette ancienne ville, que la vulgate appelle dès-lors *munitiſſimam Tyrum*. Il eſt à préſumer que ceux qui l'habitoient contribuèrent beaucoup à peupler la nouvelle Tyr, lorſqu'elle eut été fondée par Agénor. L'avantage de ſa ſituation, ſa commodité pour le commerce, la bonté de ſes deux ports y attirèrent ſans doute une partie des habitans de Palétyr, qui perdit ſa force en ſe dépeuplant, & déchut à meſure que la nouvelle Tyr s'élevoit.

Joſué, c. XIX, v. 29.

ART. II.
Réponſe aux objections de Marsham.

On a vû les mythologues & les hiſtoriens concourir à l'établiſſement de l'opinion que ſoutient M. l'abbé de Fontenu; ils ſont tous d'accord ſur l'ancienneté de la ville de Tyr. Leurs témoignages ſont ſi précis, qu'on ne peut voir ſans étonnement Marsham & tous les Savans de ſon parti, alléguer en leur faveur les autorités mêmes qu'on leur oppoſe. Ils appliquent à Palétyr tout ce que les anciens écrivains nous apprennent de la nouvelle Tyr; & c'eſt en détournant ainſi les ſens des textes les moins équivoques, qu'ils parviennent à former un ſyſtème. Mais les paſſages ſont trop clairs & l'abus qu'ils en font trop viſible, pour qu'on s'arrête à les

réfuter. Ils l'ont été d'avance dans l'article précédent, où l'on rapporte les paroles mêmes des auteurs sur lesquels ils prétendent fonder leur opinion: ainsi ce seroit se répéter, que d'attaquer en détail ou séparément les inductions qu'ils tirent de Strabon, de Pline & des autres écrivains de l'antiquité. Celles que Marsham tire de Josèphe & des Prophètes sont plus spécieuses, & pourroient fonder un doute raisonnable: ce sont des objections qui méritent d'être combattues avec soin. Elles se réduisent à trois, auxquelles M. l'abbé de Fontenu répond séparément.

Josèphe nous apprend que Salmanasar voulant réduire la ville de Tyr, lui coupa toute communication avec une rivière voisine & différens canaux qui se rendoient à la mer: donc, il paroît, dit Marsham, que la ville étoit en terre ferme; & conséquemment c'étoit Palétyr qu'assiégea le roi de Ninive. En effet, il n'y eut jamais de rivière dans la petite isle où fut bâtie la nouvelle Tyr; d'ailleurs les Tyriens avoient détruit la flotte de Salmanasar: comment auroit-il pû assiéger la ville, à moins qu'elle ne fût dans le continent? Première objection. *Antiq. Jud. l. IX, c. 14.*

La conséquence que tire Marsham n'est pas juste. Salmanasar obligé de se retirer dans ses Etats, après la perte de son armée navale, voulut incommoder les Tyriens, soit par desir de vengeance, soit dans la vûe de se faciliter le siège de Tyr, quand l'occasion seroit plus favorable. Les Tyriens n'ayant point d'eau douce dans leur île, & ne pouvant en tirer toutes leurs denrées, alloient tout chercher en terre ferme, dont ils n'étoient éloignés que de quatre stades; la côte voisine leur appartenoit & leur fournissoit leurs diverses provisions. La petite rivière dont l'embouchûre se trouvoit à peu de distance de leur île, leur donnoit de l'eau douce, ainsi que les canaux qui conduisoient à la mer l'eau des célèbres fontaines de *Roscaïm,* connues aujourd'hui des voyageurs sous le nom de puits de Salomon: ces sources, qui coulent avec impétuosité du mont Liban, portent l'abondance dans les plaines qu'elles arrosent. C'est d'elles qu'a parlé *Réponse.*

Guillaume de Tyr, dans ſon hiſtoire de la guerre en terre Sainte: elles étoient d'une grande reſſource pour les Tyriens. Pour la leur ôter, Salmanaſar laiſſa le long de la côte, vis-à-vis de l'île même, un corps de troupes, à qui Josèphe ne donne que le nom de gardes: ils empêchoient toute communication entre la terre ferme & les habitans de Tyr. Cette eſpèce de blocus les obligea de creuſer dans leur île des puits & des citernes; mais il ne s'enſuit point du tout que Tyr fût ſituée ſur le rivage.

Seconde objection.

Ezec. XXVI, 7, 8, 10.

La ſeconde objection eſt plus forte; & c'eſt une de celles ſur leſquelles Marsham & Périzonius inſiſtent avec le plus de confiance. Le prophète Ezéchiel, diſent-ils, faiſant une deſcription aſſez détaillée, quoique ſuccinte, du ſiège & de la priſe de Tyr par Nabuchodonoſor, ſe ſert de différens traits qui caractériſent tous l'attaque d'une ville placée dans le continent; « Nabuchodonoſor, dit le Seigneur, viendra » aſſiéger la ville avec des chariots de combat, avec une nom» breuſe cavalerie & une armée formidable.... il dreſſera contre » les remparts ſes machines de guerre; il détruira vos tours » par la force de ſes armes; la multitude de ſes chevaux vous » couvrira d'un nuage de pouſſière, & le bruit de ſa cavalerie » & des roues de ſes chariots fera trembler vos murailles; il les environnera de terraſſes & de lignes de circonvallations, » *Circumdabit te munitionibus, & comportabit aggerem in gyro*, ſuivant la traduction de la Vulgate: le prophète, ajoute-t-on, ne dit pas un mot, ni de flotte, ni de troupes pour une deſcente. Donc la ville qui ſubſiſtoit du temps de Nabuchodonoſor & d'Ezéchiel ne pouvoit être que Palétyr.

Réponſe.

A cela, M. l'abbé de Fontenu répond que ſi les termes, dont le prophète ſe ſert en cet endroit, paroiſſent uniquement appliquables au ſiège d'une ville conſtruite en terre ferme, toutes les expreſſions qu'il emploie par-tout ailleurs, ainſi qu'Iſaïe, pour déſigner la ruine de Tyr, annoncent néceſſairement une ville bâtie dans une île, *in corde maris*. Tous ces paſſages, indiqués ou rapportés ci-deſſus, ne ſouffrent aucune équivoque: il en réſulteroit donc une

contradiction. Or l'auteur ſacré n'a pû ſe contredire & ne ſe contredit pas en effet. Il faut donc chercher à concilier ces diverſités apparentes : mais c'eſt en s'attachant toûjours aux textes précis, auxquels doivent s'accommoder ceux qui, ſuſceptibles d'un ſens plus étendu, peuvent ſe prêter à quelque interprétation ; & tel eſt, en particulier, celui que Marsham nous oppoſe.

Dom Calmet, dans ſon commentaire ſur Ezéchiel, prétend tout accorder, en diſant que la ville de Tyr étoit compoſée de deux parties, l'une en terre ferme, l'autre dans l'île ; que le roi Hiram les avoit jointes par une longue jetée, & que la nouvelle Tyr étoit, à proprement parler, la citadelle de l'ancienne.

Mais cette explication n'eſt pas le véritable dénouement. Elle poſe ſur des fondemens ruineux ; & ce qui eſt rapporté dans le premier article ne nous permet pas de nous en contenter.

1.° Ezéchiel diſtingue expreſſément les deux villes l'une de l'autre, & c'eſt à la ſeconde, ſituée dans le cœur de la mer, que ſes menaces s'adreſſent toûjours : c'eſt elle dont le roi de Babylone doit détruire *les ſuperbes édifices, abattre les monumens & les tours :* c'eſt dans ſes murs qu'il doit entrer *avec tous ſes chariots de guerre ; il en doit précipiter les habitans & juſqu'aux pierres mêmes dans la profondeur des eaux.* A l'égard de Palétyr, ce n'eſt qu'une place ſituée dans le territoire de la ville de Tyr, & dont les habitans, ſelon le prophète, ſeront paſſés au fil de l'épée.

2.° La jetée d'Hiram, dont parle ici Dom Calmet, avoit été conſtruite pour joindre l'île de Tyr, non pas au continent, mais à une autre île voiſine où étoit le temple de Jupiter Olympien ; nous l'avons remarqué d'après Josèphe.

3.° Enfin Palétyr n'étoit point vis-à-vis de l'île, ainſi que le ſavant commentateur paroît le ſuppoſer ; mais plus bas vers le midi, à trente ſtades de la mer.

La ſolution de ſaint Jérôme eſt plus heureuſe. « Nabuchodonoſor, dit ce ſaint Docteur, voyant qu'il ne pouvoit « *Comment. in Ezech. cap. XXIX.*

» aſſiéger la ville de Tyr dans les formes, à cauſe de ſa ſitua-
» tion dans une île, ni en faire approcher ſes machines de
» guerre pour en ruiner les fortifications, employa ſes troupes
» nombreuſes à combler le canal étroit qui ſéparoit l'île de la
» terre ferme; il dreſſa ſur cette jetée toutes ſes batteries, ruina
» toutes les défenſes de la ville, & l'emporta comme l'avoit
prédit Ezéchiel. »

Cette explication eſt très-naturelle. S. Jérôme ne confond point Nabuchodonoſor avec Alexandre, par une mépriſe que l'audacieux Marsham lui reproche avec un ton de familiarité, qu'on peut taxer d'indécence.

Nabuchodonoſor a bien pû exécuter, avec une armée innombrable, ce que fit quelques ſiècles après Alexandre avec ſes Macédoniens; & peut-être même, le jeune conquérant fut-il encouragé dans cette entrepriſe par l'exemple du roi de Babylone. Quoique ſaint Jérôme ne cite point ſes autorités pour ce fait, il eſt à préſumer qu'il l'avoit puiſé dans quelque ancien auteur, dont les écrits ſubſiſtoient encore de ſon temps. Mais quand ce qu'il rapporte ne ſeroit qu'une conjecture, elle eſt ſi vrai-ſemblable, ſi plauſible en ſoi, ſi néceſſairement liée avec ce que dit l'écrivain ſacré de la ſituation de Tyr, que le ſaint Docteur aura cru pouvoir l'annoncer du ton le plus affirmatif.

Ce qui confirme ſon récit, c'eſt ce qu'Ezéchiel nous apprend lui-même des fatigues exceſſives qu'eſſuyèrent à ce ſiège les troupes de Nabuchodonoſor. D'ailleurs il ne faut pas traduire ces paroles de la Vulgate, *Circumdabit te munitionibus & comportabit aggerem in gyro*, comme a fait M. de Sacy par ces mots, *il vous environnera de forts & de terraſſes*. Le mot *agger* peut ſignifier *digue* ou *chauſſée :* l'Hébreu dit, *il élevera contre vous un fort ou une tour de bois, & il étendra contre vous une jetée ou levée;* expreſſions qui marquent aſſez clairement la jetée dont parle ſaint Jérôme.

Il ne ſe contente pas d'aſſurer que Tyr tomba par ce moyen ſous la puiſſance du roi de Babylone : il ajoûte que les premiers de la ville, voyant leurs murs prêts d'être

renverſés par les machines des aſſiégeans, embarquèrent leurs effets les plus précieux, & s'enfuirent en différentes îles; en ſorte que le pillage de Tyr ne dédommagea point Nabuchodonoſor des fatigues, des travaux & des dépenſes du ſiège.

Ce trait vient à l'appui du récit précédent, & nous indique la ſource d'où ſaint Jérôme l'a tiré. En effet aucun des écrivains que nous avons ne le rapporte. On ne ſoupçonnera pas néanmoins le ſaint Docteur de l'avoir imaginé. Il n'eſt pas ici queſtion d'une conjecture, mais d'un fait. Quelque auteur dont les ouvrages ne ſubſiſtent plus, le lui avoit fourni ſans doute, ainſi que le premier.

Au reſte, cette évaſion des plus riches Tyriens, avec leurs meilleurs effets, éclaircit merveilleuſement un autre paſſage d'Ezéchiel, où le Prophète déclare que Dieu a livré l'Egypte à Nabuchodonoſor, pour le récompenſer des peines, en quelque ſorte infructueuſes, que lui avoit coûté le ſiège de Tyr. *Ezech. cap. XXIX, v. 18, 19, 20.*

Mais de toutes les difficultés que forment les Critiques contre l'ancienneté de Tyr, la plus grande eſt celle que ſemblent fournir pluſieurs expreſſions d'Ezéchiel, qui, ſuivant les verſions ordinaires, annoncent à cette ville une deſtruction totale, dont elle ne doit pas ſe relever. Le Prophète lui déclare, au nom du Seigneur, qu'*elle ne ſera jamais rebâtie; qu'on la cherchera vainement; qu'elle ſera reléguée dans les ſolitudes éternelles, précipitée dans l'abyme éternel avec les morts.* Si toutes ces menaces, dit-on, regardent Palétyr, jamais prédiction n'eut un accompliſſement plus littéral; mais le moyen de les appliquer à la nouvelle Tyr: on ſait que du temps d'Alexandre elle étoit la ville de l'Aſie la plus floriſſante, & le centre du commerce de l'Orient. Détruite par ce conquérant, elle ſortit de ſes ruines avec une nouvelle ſplendeur; & depuis elle a ſubſiſté avec plus ou moins d'éclat, juſqu'à la fin du XIII.e ſiècle après J. C. Troiſième objection. *Ezech. cap. XXVI, v. 14, 21.*

Quelque preſſante que ſoit cette difficulté, M. l'abbé de Fontenu y répond 1.° comme il a fait à la précédente, que ſi le prophète paroît menacer Tyr d'une ruine totale, *Réponſe.*

il n'en eſt pas moins vrai que la ville à laquelle il s'adreſſe étoit, ſelon lui-même, ſituée dans une île, *in corde maris;* que les expreſſions vagues & métaphoriques qu'on allègue ici, ne peuvent détruire le ſens formel & littéral des premiers paſſages, & que c'eſt par les textes les plus déciſifs qu'il faut expliquer ceux qui le ſont moins.

2.° Il répond avec ſaint Jérôme, que pour la parfaite intelligence des livres Sacrés, on ne doit pas toûjours s'arrêter ſcrupuleuſement au ſens ſimple & littéral; mais recourir quelquefois à des ſens figurés & métaphoriques. C'eſt une règle applicable, ſur-tout au ſtyle des prophètes: ce ſeroit mal entendre leur langage que de l'entendre toûjours à la lettre. Ils entre-mêlent ſouvent leurs prédictions de menaces, dans la vûe de faire ſentir à ceux qu'elles regardent quels châtimens ils mériteroient, ſi Dieu ne modéroit à leur égard la rigueur de ſa juſtice. Telles ſont celles de Jonas contre Ninive, d'Ezéchiel contre l'Egypte, d'Iſaïe contre Babylone. Quelquefois, & c'eſt encore ici une obſervation de ſaint Jérôme, les prophètes ne s'arrêtent pas au temps préſent: outre le terme prochain, ils enviſagent encore des temps éloignés, où leurs prédictions doivent recevoir leur entier & parfait accompliſſement. C'eſt le cas de celle dont il s'agit ici, & ce n'eſt pas la ſeule qu'on puiſſe citer. Les ſiècles ne ſont rien aux yeux de l'Eternel, pour qui mille ans ſont comme un jour *(c)*. La deſtruction totale dont Ezéchiel menace la ville de Tyr, ſignifie donc, ſelon le ſaint Docteur, qu'elle ne ſera plus la reine des Nations, qu'elle ne ſera plus ſouveraine, ni même indépendante; mais ſucceſſivement aſſujétie au joug des Perſes, des Macédoniens & des Romains. Ajoûtons que depuis ſaint Jérôme juſqu'à ſa ruine, elle a été ſujette des Muſulmans.

Cette explication eſt d'autant plus heureuſe, que ſi le terme Hébreu dont ſe ſert le prophète, ſignifie *bâtir,* dans le ſens littéral, il ſe prend dans le figuré pour, *devenir puiſſant,*

(c) Mille anni ante oculos tuos, ſicut dies heſterna quæ præteriit, & cuſtodia in nocte. Pſalm. LXXXIX, 4.

opulent,

opulent, faire une fortune éclatante. On pourroit citer plus d'un exemple de cette acception métaphorique.

3.° Si l'on consulte le texte Hébreu & la version des Septante, on verra qu'il ne faut point prendre à la rigueur, ni dans toute l'étendue de leur signification, les termes dont se servent ici plusieurs traductions. En effet l'expression de l'Hébreu, que les Septante ont rendue par le mot αἰών, ne signifie point en cette occasion, ainsi que l'observent saint Jérôme & Théodoret, une durée éternelle & sans borne; mais seulement un intervalle de temps limité, l'espace d'un siècle qui n'est que de 70 ans, selon le calcul ordinaire de la vie des hommes *(d).*

4.° Quand on n'admettroit ni le dénouement ni la décision de saint Jérôme, sur les passages qu'il s'agit d'expliquer, à qui doit-on mieux s'en rapporter sur leur vrai sens qu'à Isaïe, qui nous en donne lui-même l'interprétation? Ce prophète, après avoir prédit à la ville de Tyr tous les malheurs qui doivent l'accabler, lui annonce de la part de Dieu la fin de ses désastres. Il déclare qu'au bout de 70 ans elle reparoîtra dans le monde avec son ancien lustre, & que le renouvellement du commerce sera pour elle une source de richesses & d'abondance. Cette prédiction eut son effet, lorsque Cyrus, vainqueur de Babylone, déclara libres tous les peuples que les Chaldéens avoient menés en esclavage, & leur accorda la permission de rebâtir leurs villes, dont Jérusalem & Tyr étoient les plus considérables. *Isaïe, XXIII, 15, 17.*

Concluons de tout ceci, que l'ancienneté de Tyr est un fait incontestable; que l'époque de sa fondation remonte plusieurs siècles avant le règne de Nabuchodonosor, & que c'est d'elle, non de Palétyr, que les prophètes & les écrivains prophanes ont parlé dans leurs ouvrages.

(d) Holam *in Hebræo & αἰών in Græco, unum sæculum significat, id est humanæ tempus ætatis, quod aiunt annorum septuaginta numero supputari, psalmistâ dicente, dies annorum nostrorum in ipsis, septuaginta anni.* Hieronym. Comm. in Ezech. c. XXVI.

RECHERCHES

Sur les traditions Religieuſes & Philoſophiques des Indiens, pour ſervir de préliminaires à l'examen de leur Chronologie.

DE toutes les traditions des différens peuples, il n'en eſt aucune qui, diſcutée de bonne foi ſelon les règles de la critique, ſe trouve remonter juſqu'à l'an 3600 avant l'ère Chrétienne; c'eſt-à-dire, juſqu'au temps vers lequel la chronologie du manuſcrit Samaritain & celle des Septante, placent le repeuplement de la terre par les enfans de Noé.

Il eſt vrai que quelques Nations s'attribuoient une antiquité, qui paroît d'abord contredire le témoignage de l'Ecriture. Mais la pluſpart de ces chimères ne méritent pas même un examen ſérieux. Les traditions de tous les peuples ſont compoſées de deux parties, qu'on ne peut trop diſtinguer l'une de l'autre. En remontant dans l'hiſtoire de chaque Nation, on rencontre toûjours, plus ou moins haut, une époque, au deſſus de laquelle les traditions ceſſent d'être hiſtoriques; c'eſt-à-dire, de préſenter des faits du même genre que ceux qui ſe paſſent ſous nos yeux. Les habitans de la terre ne ſont plus alors des hommes: ce ſont des Dieux, des Génies, des Monſtres, des Géans, des Etres d'une autre eſpèce que nous. La Nature ſuit alors d'autres loix; tous les évènemens ſont des prodiges. Dans l'hiſtoire de certains peuples, en particulier dans celle des Grecs, ces fictions ne ſont liées entre elles par aucune chronologie: elles ont, au contraire, cette eſpèce de liaiſon chez les *Chaldéens*, les *Egyptiens*, les *Chinois*, les *peuples de l'Inde*; & de plus, elles forment une ſorte de ſyſtème. C'eſt l'expoſition allégorique des idées de leurs philoſophes ſur la naiſſance de l'Univers, & ſur les révolutions des mondes, qu'ils prétendoient avoir précédé celui-ci. L'énorme durée qu'ils donnoient à ces temps fabuleux, ſemble

preſque toûjours avoir été réglée ſur quelque période aſtronomique, multipliée par elle-même. En deſcendant de l'époque dont nous venons de parler, les traditions deviennent hiſtoriques; & ce ſont les ſeules qui méritent d'être étudiées par un chronologiſte, & comparées au récit de l'écrivain ſacré.

Tel eſt le point de vûe ſous lequel M. Fréret enviſageoit tout ce qu'on a débité ſur le premier âge du monde. De ſavantes recherches & de profondes méditations le conduiſirent à ce réſultat; & c'eſt dans cet eſprit qu'il a diſcuté les annales des peuples, dont l'origine ſemble, au premier coup d'œil, ſe perdre dans la nuit des temps. Les quatre premiers articles de ſon ouvrage ſur la chronologie des Chinois ont paru dans le XV.e volume de notre recueil, & les ſix derniers terminent celui-ci. Ses idées ſur l'ancienne hiſtoire des Egyptiens ſe trouvent développées fort au long, dans ſon Traité contre le ſyſtème chronologique de Newton: traité que nous comptons donner inceſſamment au public. Le précis de ce qu'il a penſé ſur les antiquités des Chaldéens entrera dans quelques-uns des volumes ſuivans.

Ces trois peuples ſont, avec les Indiens, ceux qui prétendent à l'ancienneté la plus reculée *(a)*. Ainſi pour épuiſer la

(a) En parcourant tous les peuples connus, on ne trouve en effet que ces quatre dont les traditions paroiſſent remonter au delà des temps marqués par l'Ecriture, pour l'origine des différentes peuplades. La chronologie des Grecs ne commence guère qu'avec les temps hiſtoriques; leur hiſtoire fabuleuſe, ou celle du règne des Dieux, n'a point de ſuite; parce que leur religion ne formoit pas un ſyſtème. Les fables répandues chez les peuples de l'Occident ſont auſſi ſans liaiſon chronologique; parce que ces peuples n'avoient pas l'uſage de l'écriture. A l'égard des habitans de l'Amérique, nous ſavons que les Méxicains, & les peuples qui parloient la même langue qu'eux, & qui formoient une même nation, avoient une année réglée & même des cycles aſſez bien imaginés: mais ce qui s'eſt conſervé de leurs traditions, ne remonte pas bien haut avant l'ère Chrétienne. Celles des Péruviens n'avoient que quatre ou cinq ſiècles au temps de la découverte du nouveau monde. Ainſi, tout bien examiné, les *Chaldéens*, les *Egyptiens*, les *Chinois* & les *Indiens* ſont les ſeuls dont on doive diſcuter la chronologie concurremment avec celle des Hébreux; parce que, ſans avoir plus de droits que les autres peuples, ils ont plus de prétentions.

matière, il falloit encore examiner les traditions Indiennes. C'eſt ce que M. Fréret avoit entrepris dans un long Mémoire dont le plan, qu'il n'a pas eu le temps de remplir, embraſſoit à la fois la religion, l'aſtronomie & la chronologie des peuples de l'Inde. Nous n'avons que le commencement de ſon ouvrage, dans lequel il expoſe les traditions religieuſes des Indiens. Comme il nous avoit déjà communiqué cette première partie de ſes recherches, nous croyons devoir en placer ici l'abrégé; d'autant plus que la connoiſſance du ſyſtème religieux des Indiens influe beaucoup ſur celle de leur chronologie & de leur hiſtoire, comme on le verra bien-tôt.

7 Février 1744.

La religion Indienne eſt extrêmement répandue dans l'Orient, & l'on peut la regarder comme partageant notre hémiſphère avec le Chriſtianiſme & le Mahométiſme. En effet, quoique le Mahométiſme domine dans les pays enfermés entre l'Indus & le Gange, la religion des Brahmes eſt cependant celle de preſque tous les anciens habitans. Elle règne ſeule & ſans partage au nord & à l'orient du Gange, & s'étend depuis la mer de Bengale juſqu'aux montagnes du Thibet; les deux Thibets, le royaume de Boutan, & preſque tous les peuples de l'une & de l'autre Tartarie la reconnoiſſent; la pluſpart des Chinois l'ont adoptée depuis l'an 64 de l'ère Chrétienne; elle eſt auſſi la religion dominante au Japon, & les Mahométans la trouvèrent établie dans les îles où ils ont été prêcher le Muſulmaniſme: enfin cette religion eſt celle de la Cochinchine, du Tunquin, des royaumes de Laos, de Camboge & de Siam, des peuples de Pégou, d'Ava, & de tous les pays ſitués entre la Chine & le Gange. Les cultes répandus dans ces contrées, quelque variés qu'ils puiſſent paroître aux étrangers, ſont en effet des branches de la même religion: on doit les regarder comme des ſectes différentes, dont la plus conſidérable eſt celle que ſuivent les habitans de la preſqu'île formée par l'Indus & le Gange. C'eſt principalement de ces Indiens qu'il eſt queſtion dans le Mémoire de M. Fréret. Le ſyſtème général de leur religion

paroît ignoré *(b)* des voyageurs, qui ne débitent presque tous à ce sujet que des fables, ou n'en rapportent, tout au plus, que des dogmes particuliers. M. Fréret a puisé dans leur source les traits sous lesquels il nous la représente; il les

(b) Il seroit difficile de se former une idée nette des traditions religieuses de l'Inde, d'après les relations des voyageurs François, Anglois, ou Portugais. Tout ce qu'ils nous en rapportent n'est qu'un tissu d'extravagances & de contradictions, qui ne se trouvent point réellement dans la religion Indienne, dont les principes, liés entre eux, forment un tout systématique. Si cette religion étoit aussi absurde qu'on la représente, comment auroit-elle pû, non seulement s'étendre dans la plus grande portion de l'Orient, mais s'y maintenir contre la puissance des Mahométans, & les efforts continuels des Philosophes & des Lettrés! Le peu d'accord qui règne dans tout ce qu'on nous en débite, est produit par plusieurs causes, dont les unes viennent des Indiens mêmes, & les autres des étrangers qui nous en parlent.

Du côté des Indiens, 1.° la plupart des dogmes de leur religion se sont altérés dans les différentes sectes que professent tant de peuples divers. 2.° La différence des dialectes & celle de la prononciation, qui change presque toûjours le sens du même mot, sont encore une source de variétés sans nombre. Le même être, le même attribut, désigné dans différentes contrées par différens noms, s'est multiplié par là de tant de manières, qu'il en résulte d'étranges contrariétés. 3.° La superstition, l'ignorance & la poësie ont altéré, par un alliage de fictions bizarres, un culte simple d'abord, & très philosophique. Le peuple, nourri de ces fables, les croit essentielles à la religion qu'il professe. La plupart des allégories, employées originairement pour exprimer les idées métaphysiques sur lesquelles se fonde le système Indien, ont été dans la suite entendues à la lettre. Par ce contre-sens, dont l'histoire fournit tant d'autres exemples, les statues, qui n'étoient destinées qu'à représenter, sous une image sensible, des êtres spirituels, sont devenues les objets immédiats d'un culte monstrueux : les symboles ont été transformés en Idoles, & les Idoles en Divinités.

Du côté des étrangers, qui prétendent nous instruire de la religion Indienne, les contradictions & les méprises ont quatre causes principales: 1.° La plupart des voyageurs, occupés de tous autres objets, & plus commerçans que philosophes, étoient peu propres à dégager le fond du culte, de cet amas de fables dont le mélange grossier l'offusque & l'obscurcit. 2.° Comme ils ne voyageoient ni dans les mêmes temps, ni dans les mêmes contrées, ils nous donnent les traditions particulières du peuple qu'ils ont connu, pour le système général de toute la nation. 3.° L'ignorance de la langue, les a mis souvent dans le cas de défigurer bien des noms, & d'en altérer l'orthographe & le sens. 4.° Au lieu de s'attacher à prendre une idée du tout, qui les eût obligés de faire de profondes recherches, ils se bornoient à recueillir des détails, souvent étrangers, & presque toûjours contradictoires. Ils n'interrogeoient guère que des gens du peuple, ou tout au plus des prêtres ignorans, plus occupés du soin de parer les statues de leurs Dieux, que de l'étude de leurs livres dogmatiques.

emprunte d'une eſpèce de ſomme théologique *(c)*, qui s'explique encore aujourd'hui dans les écoles du Malabar, & dont l'extrait ſe trouve dans la continuation des décades Portugaiſes de Barros.*

* *Decada V, livro 6.*

Les Indiens reconnoiſſent un premier Etre, principe de l'Univers, eſprit pur, intelligence infinie, toute-puiſſante, néceſſaire, immatérielle, parfaite par eſſence, & dont les êtres particuliers émanent, comme la lumière émane du ſoleil: cette cauſe ſuprême eſt nommée dans leur langue *(d)*, *Scharoües Zibari, le Créateur de tout.*

A ce premier Etre ils ſubordonnent un grand nombre d'autres intelligences éternelles & ſpirituelles comme lui; mais ſoumiſes à ſon pouvoir, & tenant de lui leur exiſtence, comme les effets néceſſaires d'une cauſe éternelle, agiſſante de toute éternité : ces Génies ſe nomment *Moni-Schevaroun.*

La théologie Indienne les partage en deux claſſes. La première eſt compoſée d'eſprits très-purs, inſéparablement unis à leur Principe, & dont la perfection eſt telle, qu'ils ſont incapables de vice & d'erreur. Occupés ſans ceſſe à contempler le ſouverain Etre, ils ſont abſorbés dans une méditation ſi forte, qu'il en réſulte une eſpèce d'anéantiſſement qui ſuſpend toutes leurs facultés, & les empêche de produire aucun acte particulier: c'eſt à peu près l'idée que les Quiétiſtes outrés ſe font de la ſouveraine béatitude. Cet état eſt ce que les Siamois nomment *Niveupan*, les Pégouans *Niban*, les Japonois *Safene*, les Chinois *Coung-hiou.*

(c) Ce livre, dont le continuateur de Barros nous a donné l'extrait, eſt appelé *Teroum mandra molé Etrivaſchigan.* Les écoles du Malabar ſont les ſeules écoles publiques qui ſubſiſtent aujourd'hui dans l'Inde: car les Patans, & enſuite les Mogols, ont détruit celles qui étoient établies ſur les bords du Gange, & dans l'Inde ſeptentrionale. Celles que les Brahmines tiennent à *Bénarés*, & dont parle Bernier, ne ſont que des écoles particulières, tolérées par les Mahométans.

(d) Il faut obſerver, au ſujet des noms Indiens, 1.° qu'il y a dans l'Inde, non ſeulement pluſieurs dialectes, mais encore pluſieurs langues différentes les unes des autres. 2.° Que nos langues d'Europe ne peuvent exprimer toutes nos prononciations Indiennes. 3.° Que les mêmes ſons, exprimés ſelon les diverſes orthographes d'Europe, ſemblent former des mots différens.

La ſeconde claſſe comprend des eſprits moins purs, libres par une ſuite de leur imperfection, & comme tels, capables de pécher. L'abus que pluſieurs de ces intelligences ont fait de leur liberté, les a dégradées; elles ont été précipitées de ſphère en ſphère, à meſure que croiſſoit leur dépravation; juſqu'à ce que parvenue à ſon comble, elle ait eu beſoin d'un remède violent. Alors elles ont été renfermées dans des corps & dans un monde matériel, créé pour elles comme un lieu d'exil, qu'elles habitent juſqu'à ce qu'elles aient recouvré leur pureté primitive.

Nos ames ſont des eſprits de cette eſpèce, qui, déchues de leur perfection, ont été forcées *d'informer* des corps, pour s'y purifier de leurs ſouillures, par les ſouffrances attachées à la condition humaine: ſouffrances qui ſont moins le ſupplice que le remède de leurs fautes. Si ces ames n'emploient leur ſéjour dans les corps humains qu'à contracter de nouvelles ſouillures, alors elles paſſent dans des corps d'animaux, d'une eſpèce d'autant plus vile & plus miſérable qu'elles ont été plus criminelles. Quelques ſectes Indiennes penſent que les ames une fois déchues ne ſe relèvent jamais: la pluſpart des autres, moins rigoureuſes, croient que la pratique des vertus & de grandes auſtérités peuvent rendre aux ames leur ancienne perfection, & qu'alors elles retournent dans le *Schorgam,* ou lieu de délices, qui eſt le ſéjour des eſprits du ſecond ordre: car ce ſecond ordre n'eſt pas intimement uni au *Scharoües Zibari,* ou Principe créateur.

Depuis la chûte des intelligences de la ſeconde claſſe & la production du monde matériel, il a commencé d'exiſter des eſprits d'une eſpèce toute contraire, impurs & mal-faiſans par eſſence, miniſtres de la Divinité, inſtrumens dont ſa juſtice ſe ſert pour châtier les intelligences coupables: ces Génies, connus ſous le nom de *Deoutas,* ſont les cauſes de tous les maux qui affligent l'Univers. Les ames, ou intelligences du ſecond ordre, qui ſe ſont ſouillées de plus en plus pendant leurs diverſes migrations dans des corps ſoit d'hommes, ſoit d'animaux, ſont enfin livrées à ces Génies

mal-faiſans, & tourmentées dans le *Naranea;* lieu de ténèbres, que les Indiens placent dans la partie inférieure de l'Univers.

Voy. Phil. Baldæus, & Abraham Roger.

L'Etre ſouverain n'a pas créé par lui-même, & ne régit point immédiatement ce monde matériel que nous habitons; il a chargé quelques-uns des Génies du premier ordre du ſoin de le produire & de le gouverner. Ces Génies ſont au nombre de cinq; & chacun d'eux eſt conduit par une Inſpiration qui ne l'abandonne jamais. Les Indiens ont perſonnifié cette *Inſpiration*, & de là eſt venu l'uſage de donner une femme à chacun de ces Génies adminiſtrateurs de l'Univers. Nos modernes prenant au pied de la lettre la pluſpart des expreſſions figurées des Brahmines, débitent à ce ſujet bien des abſurdités qu'ils ſe ſeroient épargnées, s'ils euſſent fait réflexion à ce que ſignifient les noms de ces prétendues Déeſſes.

Les cinq Génies, *régiſſeurs* du monde matériel, ſont; 1.° *Schada-ſchivaoun*, & ſa femme *Houmani*, qui gouvernent le Ciel & la région des aſtres. 2.° *Roudra*, & ſa femme *Parvadi* ou *Paratchatti*, dont la région du feu eſt le département. 3.° *Ma-eſoura*, & ſa femme *Ma-enovadi*, adminiſtrateurs de la région de l'air. 4.° *Viſnou* ou *Viſchnou*, & ſa femme *Lackimi*, qui préſident à l'élément de l'eau. 5.° Enfin *Brahma*, & ſa femme *Eſcharaſvadi*, à qui l'élément de la terre eſt confié *(e)*. La phyſique des Indiens ajoûte, comme on voit, l'éther aux quatre élémens des philoſophes Grecs.

De ces cinq Divinités, il n'y en a que trois qui aient

(e) Ces cinq femmes ne ſont que des attributs perſonnifiés, comme on en peut juger aiſément par les noms de deux d'entre elles: *Lackimi*, épouſe de *Viſchnou*, ſignifie *richeſſes*, *abondance*; *Paratchatti*, épouſe de *Roudra*, eſt la *toute-puiſſance*. Ce ſont les ſeules dont M. Fréret ait trouvé la ſignification; mais c'eſt aſſez pour en conclurre que les trois autres ſont du même genre. Ajoûtons que les Génies dont il s'agit, ainſi que leurs femmes, & en général les divinités Indiennes, portent à la fois différens noms: ce qui ne doit pas nous ſurprendre, parce que ces noms n'étant que des épithètes, le même être en peut recevoir autant qu'il a d'attributs. Le livre intitulé *Tivaroum*, par exemple, n'eſt qu'une liſte des noms différens du ſouverain Etre.

en

eu part à la formation du monde ſenſible. *Brahma* eſt auteur de la matière qui le compoſe: *Viſchnou* en a produit la forme; & *Roudra* eſt la cauſe des changemens qu'il éprouve, par la deſtruction des êtres particuliers. Sans inſiſter ici ſur le rapport ſingulier de ces trois Principes avec les Divinités égyptiennes Iſis, Oſiris & Typhon, nous remarquerons ſeulement que quelques-unes des ſectes Indiennes réuniſſent leurs trois Principes ſous une ſeule figure, qui forme une Idole à trois têtes, dont chacune eſt ornée d'une couronne. Cependant *Brahma* n'a chez les Indiens ni ſtatue, ni temple, ni culte particulier: *Viſchnou* & *Roudra*, mais ſur-tout le premier, ſont les ſeuls des cinq Génies qui aient des autels & des Prêtres.

L'idée que ces peuples ſe forment de la diſpoſition de l'Univers ſenſible eſt extrêmement bizarre. Ils ſe repréſentent la terre que nous habitons comme une ſurface plate, au milieu de laquelle s'élève une montagne: autour de cette montagne ils font tourner le ſoleil, la lune, les étoiles & les planètes; car c'eſt dans cet ordre qu'ils les arrangent. Ces aſtres ne ſont viſibles pour nous, que lorſqu'ils ſont entre nous & la montagne; & c'eſt elle qui les éclipſe à nos yeux. Au-deſſus du ciel des planètes, les Indiens en imaginent ſix autres, éloignés entre eux de cent mille journées, c'eſt-à-dire de ſix cens mille lieues Indiennes. Chacun de ces cieux eſt deſtiné au ſéjour des intelligences du ſecond ordre pures ou purifiées; elles y jouiſſent d'un bonheur égal au degré de perfection qu'elles ont ou conſervée, ou recouvrée.

Relation du voyage de Siam, par la Loubère.

Au deſſous de la terre il y a de même pluſieurs *Naranea*, ou lieux de ténèbres, dans leſquels ſont tourmentées les ames criminelles, ſelon le degré de leur corruption. Ces différentes parties de l'Univers ſont enveloppées d'une ſphère immenſe, qu'ils nomment l'œuf de Brahma, & qu'ils font porter par une femme, appelée *Adaraſati*, c'eſt-à-dire *la Vérité*.

On voit par ce qui précède, que les Indiens n'attribuent l'éternité qu'au monde des intelligences, & non pas au monde

matériel & ſenſible, comme le croient & le débitent la pluſpart des Miſſionnaires & des Voyageurs. Puiſque ce monde ſenſible n'eſt deſtiné qu'au ſéjour des intelligences dégradées, & que ces ames peuvent ſe relever de leur chûte, on doit en conclurre que dans le ſyſtème Indien, il a dû commencer, & qu'il peut finir. Auſſi en bornent-ils la durée aux cent années de la vie de Brahma: chacune de ces années eſt de 365 jours, & chaque jour dure quarante-trois millions deux cens mille ſiècles, ou quatre billions trois cens vingt millions d'années communes. Brahma a déjà vécu plus de cinquante de ces années: un Brahmine, conſulté par un miniſtre Hollandois, marquoit le commencement de la cinquante-unième au 10 avril 1639 de notre Ère *(f)*.

Les Indiens partagent cette ſuite preſque infinie de ſiècles en diverſes périodes, qu'ils nomment *ïougam;* ſans être trop d'accord ſur le nombre & la durée de chacune d'elles *(g)*. Ils ne ſe réuniſſent que ſur deux points: 1.° ſelon eux, chacune de ces périodes forme la durée particulière d'un des

(f) Le ſens de cette allégorie n'eſt pas difficile à pénétrer. Ici Brahma n'eſt autre choſe que le monde matériel; & les cent années de ſa vie marquent, en termes figurés, le temps de la durée de ce monde. Le miniſtre Hollandois qui conſulta le Brahmine eſt Abraham Roger, qui a demeuré long-temps à Paliacate, ſur la côte de Coromandel; & ce Brahmine eſt le célèbre *Padmanaba,* qui dans la ſuite embraſſa le Chriſtianiſme. Au reſte, on n'eſt pas d'accord aux Indes ſur la durée de cette vie de Brahma. Suivant quelques auteurs elle doit être de 108 ans, dont chacun eſt de 365 jours, mais chaque jour n'eſt que huit millions ſix cens ſoixante & dix mille ſiècles. Cette durée n'eſt que le cinquième de la précédente: malgré la réduction, la période eſt immenſe. L'abſurdité de cet immenſe calcul ſaute aux yeux; mais peut-être ne ſeroit-il pas hors de propos de raſſembler ſous un même point de vûe tout ce qui ſe trouve épars ſur cette matière, pour faire ſentir à ceux qui citent ces ſortes de calculs ſans les avoir étudiés, quel eſt le caractère des traditions qu'ils oppoſent à la chronologie des livres Sacrés.

(g) Selon l'opinion commune il s'eſt écoulé 17 *ïougam* depuis la naiſſance de Brahma, & nous ſommes dans le 18.[e] Les lettres des Miſſionnaires Danois de Tranquebar, publiées par feu M. Bayer, nous apprennent qu'on donne à ces 18 périodes, priſes enſemble, le nom de *ſougam.* La durée des 14 premières, ſuivant une chronologie de Malabar, rapportée dans une de ces lettres, monte à 1050 millions d'années; celle des quatre dernières eſt évaluée à 22 millions 46700 ans.

mondes, qui doivent être produits les uns après les autres, pour remplir les cent années de la vie de Brahma; c'eſt-à-dire tout le temps que doit exiſter l'Univers ſenſible, ce grand tout, dont ces mondes ne ſont que des portions détachées & ſucceſſives, ou pluſtôt une réproduction continuelle. Ainſi toutes ces périodes, ſéparées par les révolutions générales qui changent & renouvellent la face de la terre, n'ont entre elles aucune liaiſon; & par conſéquent la ſeule dont il nous importe de ſavoir l'époque & la durée, eſt celle où commença le monde où nous vivons: les Indiens l'appellent *cal-ïougam.* 2.° Les traditions Indiennes ſont aſſez uniformes au ſujet des trois dernières périodes, ou de celles qui ont immédiatement précédé la nôtre. Elles en parlent, comme la mythologie grecque parle des trois premiers âges du monde. La peinture qu'elles en font & les noms qu'elles leur donnent, rappellent le ſiècle d'or, le ſiècle d'argent & le ſiècle d'airain des poëtes: nous vivons dans le quatrième; c'eſt le ſiècle de fer, où les maux prédominent ſur les biens. La vertu qui régnoit parmi les hommes, dans le premier âge du monde, dégénéra peu à peu dans le cours des deux âges ſuivans: enfin la corruption vint à ſon comble; & ce fut alors que les *Deoutas,* employés à punir les crimes, ſignalèrent leur puiſſance par le trouble introduit dans l'Univers.

Viſchnou, chargé du gouvernement de notre monde, voulant arrêter les progrès du déſordre, vint pluſieurs fois au ſecours des hommes, & ſe montra ſous une forme ſenſible, ſoit pour les inſtruire, ſoit pour les corriger, ſoit pour les défendre contre la tyrannie des *Deoutas.* L'hiſtoire de ces différentes manifeſtations de *Viſchnou* & ſes aventures particulières, ſont le canevas de toutes les fables Indiennes. Comme ces peuples, ſur-tout ceux de la partie méridionale, ont l'imagination vive, les ouvrages de leurs poëtes ont défiguré leur mythologie par un merveilleux, pouſſé juſqu'à l'abſurde. Une autre ſource de leurs fictions eſt l'opinion preſque généralement répandue dans les Indes, que les auſtérités, la contemplation & la pratique des vertus peuvent,

non ſeulement rendre aux ames leur ancienne pureté, mais les égaler aux Génies, régiſſeurs du monde, & leur donner un empire abſolu ſur les *Deoutas.* Ce ſyſtème adopté par les Brahmes, les Prêtres & les pénitens, & rejeté par les philoſophes, eſt devenu la religion populaire.

Viſchnou s'eſt déjà montré neuf fois; mais ſes huit premières manifeſtations ſont arrivées pendant les trois *ïougam* ou périodes précédentes: la neuvième s'eſt faite dans le cours de notre *cal-ïougam*, & les Indiens en attendent encore une dixième.

Nous omettrons ici tout ce qui concerne les huit premières apparitions de *Viſchnou*, qui n'appartiennent pas à l'hiſtoire de la période actuelle. Dans la neuvième qui en fait partie, il vint ſur la terre ſous une figure humaine. Aux Indes & dans l'île de Ceylan, on l'apelle *Boudhé* ou *Boudhan;* à Siam *Ponti-tchaou*, qui eſt le même que *Sommonacodon*, traduit dans la relation de la Loubère par le *Talapoin des bois.* On le nomme à la Chine *Po* ou *Fo, Foé,* ſelon l'orthographe Portugaiſe, & quelquefois *Chékia* ou *Chaka.* Les Japonois l'honorent ſous le titre d'*Amida;* c'eſt toûjours Viſchnou déſigné par différens noms.

La date préciſe de ſa neuvième manifeſtation ne ſe trouve nulle part: mais l'opinion commune eſt qu'elle ſe fit au commencement du *cal-ïougam.* Après s'être montré aux hommes pour les inſtruire, *Viſchnou* s'eſt retiré dans une ſolitude, dont il ſort quelquefois dans la même vûe *(h)*.

(h) Les Indiens croient que dans cette ſolitude il ne ceſſe d'implorer la clémence du ſouverain Etre, en faveur des hommes. C'eſt l'état de méditation, connue ſous le nom de *Niveupan*, ſur lequel Bayle a débité tant de conjectures dans ſon dictionnaire. *Viſchnou* n'eſt encore ſorti que deux fois de ſa retraite, & chaque fois il n'a eu, diſent les Indiens, d'autre objet que celui d'inſtruire les hommes par ſes diſcours, ſans leur montrer ſa puiſſance par aucun prodige. Ces deux apparitions, arrivées pendant le cours de ſa neuvième manifeſtation, n'en ſont point diſtinguées: on ne les regarde même que comme les miſſions de deux Prophètes inſpirés par *Viſchnou*, & pleins de ſon eſprit. La date de ces deux miſſions eſt marquée dans quelques livres Indiens. Au Thibet, où la doctrine Indienne ſubſiſte dans toute ſa pureté, on ſuppoſe que l'ame, ou l'eſprit de ces deux Prophètes, paſſe ſucceſſivement dans chacun de ceux qui

Sa dixième manifestation doit arriver la 26430.e année du *cal-ïougam*, dont la durée totale sera de quatre cens trente-deux mille ans. Cette période, alors terminée, doit être suivie de plusieurs autres *ïougam*, qui completteront le siècle de la vie de *Brahma*, à la fin duquel toutes les intelligences purifiées retourneront dans leur état primitif. Alors le monde matériel, les *Schorgam* & les *Naranea*, seront anéantis ainsi que les *Deoutas;* & le monde intelligible subsistera seul comme dans les temps qui précédèrent les *ïougam (i)*.

Au reste, les différens peuples qui suivent le culte de *Vischnou*, ne sont pas plus d'accord sur le temps de sa neuvième manifestation, que sur les noms qu'ils lui donnent. Les Chinois, dont les traditions en font un philosophe qu'ils appellent *Chékia*, comme nous l'avons observé ci-dessus, marquent sa naissance à l'an 1026 avant J. C. L'*Amida* des Japonois est encore plus ancien: mais les peuples de Laos, suivant le P. Marini, ne comptent guère plus de deux mille ans depuis cet évènement. C'est à peu près le calcul des habitans du Pégou, suivant le P. Maffei, qui parle d'après les Mémoires du P. Bomfer, Missionnaire François, sorti du Pégou en 1557. L'Ere de Siam & de l'île de Ceylan, ne s'éloigne pas beaucoup de cette époque, qui donne environ

représentent *Vischnou*, sous le titre de *Dalaï Lama.* C'est en ce sens qu'il faut entendre ce qu'on dit de son immortalité. Nos Voyageurs, faute d'avoir compris ce dogme, ont cru que les peuples du Thibet le regardoient comme immortel, dans le sens qu'on donne ordinairement à ce terme.

(i) Ce systême est extrêmement ancien dans les Indes: on doit reconnoître dans l'exposé que nous en avons fait, les dogmes principaux de celui de Pythagore. C'est qu'il avoit passé des Indes en Egypte, où Pythagore l'apprit, comme Hérodote l'insinue; mais en se l'appropriant, il l'a beaucoup altéré. Sa Métempsychose, du moins telle qu'il la proposoit au commun de ses disciples, est bien différente de celle des Indiens. Platon adopta une partie des idées Indiennes, & dans la suite Origène prétendit les ajuster au Christianisme, avec lequel elles ont, au premier coup d'œil, un rapport qui disparoît dès qu'on les examine; mais qui prouve du moins que la religion Indienne, comme toutes les autres, eut dans son origine pour base les premières vérités connues généralement de tous les hommes, & qui font le corps de la révélation naturelle, aussi ancienne que l'Univers.

l'an 550 avant J. C. Il n'eſt point étonnant que les traditions de ces trois derniers peuples ne remontent pas ſi haut que celles des Chinois & des Indiens: c'eſt en effet des Indes que la religion de *Sommonacodon* a paſſé à Siam & dans le Pégou. La langue ſacrée de Siam, eſt la langue *Balie*, dialecte Indien: il eſt démontré que les règles de l'aſtronomie Siamoiſe ſont dreſſées pour un méridien de la preſqu'île de l'Inde, plus occidental que Siam de 18 degrés 15 minutes. Le royaume de Siam, celui de Pégou & l'île de Ceylan n'ont commencé à ſe peupler que fort tard.

Par ce précis des traditions Indiennes ſur l'origine & l'hiſtoire du monde, il eſt facile de ſe convaincre 1.° qu'à l'exception du *cal-ïougam*, ou de la période courante, il n'y a rien dans leurs fables qu'on puiſſe donner comme ayant un fondement hiſtorique. 2.° Que c'eſt à fixer le commencement du *cal-ïougam* que les chronologiſtes doivent s'attacher, & que cette époque une fois déterminée, ſera celle où commencent les temps hiſtoriques chez les Indiens.

Pour arriver à cette détermination, nous ne conſulterons ni le manuſcrit Perſan, traduit de l'Indien l'an 995 de l'Hégire, qui compte cette année pour la 28422.e du *cal-ïougam;* ni *l'expoſition de la religion Indienne*, imprimée à la ſuite des Mémoires de Delion, où l'on ſuppoſe que le *cal-ïougam* avoit déjà duré 48448 ans; ni enfin la lettre du P. la Lane, écrite des Indes en 1709, où l'on nous donne cette année pour la 427195 de la période courante. Ces trois dates, qui ne s'accordent point entre elles, diffèrent abſolument de celles que nous avons, ſoit dans les ouvrages des Indiens mêmes, ſoit dans leurs calendriers, & de celles que rapportent des Voyageurs exacts, qui ſe ſont attachés à débrouiller les antiquités Indiennes.

Lett. édifiant. Ev. X, p. 33.

M. Fréret a diſcuté toutes ces dates avec ſoin; & l'examen critique qu'il a fait de la queſtion, l'a convaincu de l'exactitude des calendriers Indiens à cet égard, fort ſupérieure à celle des relations Européennes. En effet, comme dans l'Inde on ne fait rien ſans avoir conſulté le calendrier, afin de

choisir des momens favorables, nous devons regarder ces sortes de tables astronomiques comme revêtues d'une autorité religieuse. Or, l'époque du *cal-ïougam*, donnée par ces calendriers, s'accorde parfaitement avec la chronologie de l'Ecriture. Selon Abraham Roger, *dans sa porte ouverte au paganisme Indien*, l'an 1639 de J. C, répondoit, sur la côte de Coromandel, à l'an 4740 du *cal-ïougam*. Suivant Baldéus, notre année 1657 étoit la 4768.e à Surate: une lettre du P. Calmette, Jésuite, marque l'an 1730 de J. C, pour la 4730.e du *cal-ïougam*, dans le pays de Carnate: enfin le *Panjangam*, ou almanach Indien de la côte de Coromandel, dressé pour l'année 1730, donne une date encore plus précise, & qui doit servir à réformer toutes les autres; le 11 avril 1730 s'y trouve répondre au commencement de l'année 4831 du *cal-ïougam (k)*.

Comme les années Indiennes sont astrales, & mesurées par le retour du soleil à la même étoile fixe, elles sont un peu plus longues que nos années Juliennes. La somme de ces excédens, en 4830 ans Indiens, monte à 67 jours & quelques minutes; ainsi le *cal-ïougam* auroit commencé avec le 24 de janvier de l'année 3102 avant J. C.

Si l'on veut avoir une époque plus précise, & fondée sur des calculs astronomiques, faits en conséquence des règles Indiennes, le *cal-ïougam* commença aux Indes à midi du 16 janvier de cette année 3102, une demi-heure avant le solstice d'hiver, dans le colure duquel se trouvoit alors la première étoile d'*Aries*. On sait que c'est l'étoile dont la position, dans un même cercle de longitude avec le soleil, donne le commencement de l'année astronomique. Outre l'année solaire astrale, on se sert aux Indes d'une année lunaire; & la première lune est toûjours celle dont la syzygie arrive après le commencement de l'année solaire.

Le *Panjangam* marque pour le premier du mois lunaire, en 1730, le 8 du premier mois solaire; ce qui répond au

(k) Cet Almanach est publié presque tout entier à la fin de l'ouvrage de Bayer, intitulé *Regnum Bactrianum*.

18 avril, & ſe trouve le jour d'une nouvelle lune. Le premier mois lunaire de l'année Indienne qui commença le *cal-ïougam* 3102 avant J. C, ſe trouve encore moins éloigné du commencement de l'année ſolaire qu'en 1730. Un tel rapport eſt ſingulier; & comme cette détermination de l'époque des Indiens eſt ancienne parmi eux, M. Fréret en conclud qu'ils doivent avoir eu de bonne heure de meilleures règles d'aſtronomie que les Grecs n'en avoient au temps de Ptolémée: car les tables de cet aſtronome s'éloigneroient beaucoup plus des nôtres, ſi l'on s'en ſervoit à calculer une époque ſi reculée. L'aſtronomie du *Panjangam*, ſemblable à celle des Siamois, eſt fondée ſur des opérations arithmétiques différentes de la méthode de nos tables: les chiffres y ſont répétés, ainſi la moindre altération dans leur ſuite ne pourroit échapper, & il eſt impoſſible qu'on ne s'en aperçoive en opérant. L'époque de l'an 3102 avant J. C, eſt donc celle à laquelle on doit ſe fixer.

C'eſt la conſéquence que tire M. Fréret de toutes ces diſcuſſions: nous en terminerons le précis en ajoûtant avec lui que cette époque de l'an 3102, s'accorde avec la chronologie du manuſcrit traduit par les Septante, qui met le déluge en 3501, & par conſéquent le fait antérieur de 499 ans au *cal-ïougam*.



VUES

VUES GÉNÉRALES

Sur l'origine & le mélange des anciennes Nations, & sur la manière d'en étudier l'histoire.

LES écrivains de l'ancienne histoire, & de celle du moyen âge, sont remplis de difficultés, dont la plus grande est l'embarras où jette à tous momens cette multitude de peuples inconnus, qu'on voit tout d'un coup paroître sur la scène, se succéder, se détruire; dont on ignore l'origine, & sur lesquels les auteurs ne sont presque jamais d'accord. La mémoire a peine à se charger de leurs noms; l'esprit les confond; l'imagination se forme de faux systèmes, & l'on finit par se dégoûter d'une étude pénible & presque toûjours infructueuse.

Mais le peu de fruit qu'on tire souvent des recherches de ce genre vient moins de la nature des objets, que de la manière dont on les examine. On procède sans méthode, ou l'on se sert de méthodes vicieuses: il est certain cependant que l'érudition ne suffit pas pour réussir dans une étude si difficile; & que si l'esprit philosophique ne la conduit dans sa marche, elle s'égare & se perd. Toutes les sciences, tous les arts ont leurs principes: ceux qu'on peut appliquer aux discussions dont il s'agit ici, sont en petit nombre; mais simples, féconds, très-étendus & capables de jeter un grand jour sur des questions importantes.

M. Fréret, qui s'étoit attaché particulièrement aux recherches de ce genre, a sémé dans quelques Mémoires sur l'origine de diverses Nations la plupart de ces principes, dont il s'étoit fait une loi de ne point s'écarter. Mais comme ils sont épars & presque égarés dans une foule de dissertations qui ne font point corps; dont quelques-unes ne sont même qu'ébauchées; où l'auteur les a souvent placés en forme de digressions, sans les appliquer à des exemples qui pussent en

rendre ſur le-champ la vérité ſenſible; nous avons cru devoir les détacher des morceaux dans leſquels ils ſont des eſpèces de hors d'œuvre, & les préſenter tous à la fois au lecteur. C'étoit le moyen de faire mieux apercevoir la juſteſſe & l'étendue de ces principes, qui ſe fortifient & s'éclairent par leur liaiſon & leur dépendance mutuelle. Les exemples dont nous avons cherché à les appuyer, ſont encore tous tirés des divers écrits de M. Fréret: ainſi c'eſt à lui qu'appartiennent ces matériaux, que nous n'avons fait que mettre en œuvre. L'eſſai que nous offrons au public eſt un ouvrage de rapport, réſultant de l'aſſemblage d'un grand nombre de parties auparavant ſéparées, mais qui ſembloient tendre d'elles-mêmes à ſe réunir.

I.ere Obſervation. Premièrement, pour ſe faire une juſte idée de l'origine de certaines Nations & de leurs mélanges; pour fixer le pays d'où elles ſont ſorties & le temps où elles ont d'abord été connues, développer les circonſtances de leur établiſſement, déterminer l'étendue & la durée de leur puiſſance, il ne ſuffit pas de compiler tout ce qu'en ont écrit les anciens. Il faut ſavoir lier entre eux tous les paſſages épars, en former un corps dont toutes les parties s'accordent & ſe ſoutiennent, & les réunir ſous un point de vûe qui préſente naturellement à l'eſprit, juſque-là ſans préjugé, le véritable ſyſtème qu'il doit embraſſer.

II.e Obſervation. Secondement, toutes les autorités ne ſont pas à beaucoup près, d'un poids égal: ſi la Critique compte quelquefois les ſuffrages, elle les pèſe toûjours. On ne ſauroit employer trop de diſcernement, lorſqu'il s'agit d'accorder aux différens auteurs le degré de confiance que chacun d'eux mérite, & de régler, pour ainſi dire, les rangs entre eux. Pour juger un écrivain, il faut avoir égard à ſon génie, à celui de ſa profeſſion, à celui de ſa nation, à celui de ſon ſiècle, à mille autres conſidérations. En général M. Fréret penſe, avec tous les Critiques, qu'on doit préférer les auteurs contemporains, ou voiſins du temps dont on étudie l'hiſtoire, & à leur défaut, ceux qui ſont les plus anciens & les mieux inſtruits.

Les écrivains postérieurs n'ont fait, le plus souvent, qu'altérer les témoignages des anciens, dont ils n'étoient que des échos infidèles. Gardons-nous d'accumuler leurs passages, & plus encore d'alléguer les écrivains fabuleux de l'antiquité. Il ne faut pas s'y tromper; elle avoit ses *voyages de Sadeur*, & ses *histoires des Sevarambes.* Les anciens qui puisèrent dans de pareilles sources, comme dans le poëme sur les Arimaspes, dans les descriptions du pays des Atlantes & des Hyperboréens, méritent de notre part le même mépris, qu'avoient sans doute pour eux les plus sensés de leurs contemporains. Si l'ancienneté de ces romans devoit nous imposer; s'il ne nous étoit pas permis de juger les écrivains Grecs & Latins, par les mêmes règles que les écrivains modernes; les recherches de littérature & d'érudition, ne mériteroient pas d'occuper un homme raisonnable.

III.e Observation.

Troisièmement, il faut distinguer avec soin les Nations qui diffèrent essentiellement les unes des autres par le langage, par les mœurs, ou du moins par certains usages singuliers, qui ont dû les empêcher de s'unir & de se mêler entre elles. La contrariété des usages annonce toûjours une différente origine: cette proposition peut passer pour une règle générale. Il n'en est pas de même de la proposition inverse, qui, vraie dans bien des cas particuliers, souffre plus d'une exception: expliquons-nous.

De ce que deux peuples ont des coutumes diamétralement opposées, assez anciennes chez l'un & l'autre pour que l'origine s'en confonde avec celle des peuples mêmes, on peut conclurre que leur tige est différente. Mais il ne s'ensuit pas que celle de deux peuples soit commune, de ce que leurs usages, même les plus bizarres, ont entre eux des traits frappans de ressemblance. Un seul exemple, pris au hasard, justifiera cette remarque. L'usage de se *matacher,* c'est-à-dire de se peindre & de s'imprimer sur la peau diverses figures, a régné & règne encore parmi des Nations qui n'eurent jamais de relation entre elles. C'étoit la coutume des anciens Bretons; elle leur fit donner, par les

Gaulois, le nom de *Brithi,* & de *Brithon. Britannia* ou *Brithènes* ſignifie encore en Gallois l'*île des hommes peints;* & les Romains, par la même raiſon, appelèrent *Picti* les Calédoniens ou Bretons du Nord, qui conſervèrent plus long-temps la mode nationale. A l'autre extrémité de notre hémiſphère, les *Tongouſes* du Séniſca, hommes & femmes, ſe font taillader cruellement le viſage. Dans toute l'Amérique méridionale, on ſe barbouille de diverſes couleurs, & l'on s'imprime différentes figures, lorſque par des exploits militaires on a mérité le privilège de ſe donner cet étrange agrément: tant il eſt vrai que ſouvent les hommes ſont originaux, lors même qu'on croiroit qu'ils ne font que copier les autres. Car nous ne penſons pas que la conformité de tant de peuples éloignés, ſur un point ſi ſingulier, paroiſſe à qui que ce ſoit une preuve que leur origine eſt la même: il le faudroit cependant inférer, ſi l'on ſuivoit la méthode de certains auteurs, qui tirent de cette reſſemblance un argument général. Il eſt certain que de pareils rapports peuvent concourir avec des preuves d'un autre genre, & leur donner même beaucoup de force; mais s'ils ſont ſeuls, ils ne décident pas abſolument.

IV.e Obſervation.

Quatrièmement, on doit rechercher, autant qu'il eſt poſſible, quelles cauſes ont porté certaines Nations à ſe diviſer en divers corps politiques, dont le gouvernement & les intérêts fuſſent ſéparés; en Cités diſtinguées par des noms particuliers, & très-ſouvent ennemies les unes des autres. Tels étoient, par exemple, les Sarmates, deſquels Méla dit, *Una gens, aliquot populi & aliquot nomina;* & les *Lygii,* qui occupoient les pays ſitués entre la Germanie & le Boryſthène, ou ce que nous déſignons aujourd'hui par le nom général de Pologne: *Lygiorum nomen in plures civitates diffuſum.*

Mela l, cap. 19.

Quand il s'agit de l'hiſtoire du moyen âge, nous employons, avec M. Fréret, le terme de *Nation,* pour déſigner un certain nombre de *Cités* dont l'origine eſt la même; qui parlent une même langue, mais avec des dialectes différens; qui joignent, au nom commun à toutes, un nom particulier

à chacune d'elles; où quelquefois, enfin, on remarque parmi les hommes une certaine configuration propre, qui les diſtingue de ceux d'une autre Nation: à peu près comme dans les plantes, ou dans les fleurs, toutes les eſpèces d'un même genre ont certains caractères communs. Nous employons le terme de *Cité,* pour déſigner l'aſſociation politique de pluſieurs *peuples;* & par le terme de *Peuple,* nous entendons un certain nombre d'hommes unis par des liens qui les rendent membres d'un même corps, les ſoûmettent aux mêmes loix, les attachent aux mêmes intérêts.

Cinquièmement, il faut obſerver que les combinaiſons qui, des diverſes parties d'une même Nation, forment différens aſſemblages, peuvent varier & varient en effet à l'infini ſuivant les conjonctures. En conſéquence de tel ou tel évènement, il peut arriver que pluſieurs petits peuples ſe réuniſſent en une ſeule Cité, & qu'au contraire une Cité ſe diviſe en pluſieurs petits peuples. V.e Obſervation.

Au premier cas, le nom d'un peuple peu conſidérable dans ſon origine, & qui n'occupoit qu'une très-petite étendue de pays, pourra devenir tout d'un coup celui d'une Cité puiſſante; parce que ce peuple aura donné ſon nom à tous les autres qui ſe ſeront unis à lui. C'eſt ainſi que le nom des Goths ou Gouthons, ſortis d'un canton peu étendu de la Scandinavie, eſt devenu le nom général d'une Cité très-nombreuſe. Par une raiſon ſemblable, le petit canton de *Schouitz,* a donné ſon nom à la ligue entière des Suiſſes, quelque peu conſidérable qu'il ſoit par ſon étendue.

Au ſecond cas, c'eſt-à-dire lorſque la ligue qui avoit réuni divers peuples en une même Cité s'eſt détruite, il eſt arrivé que le nom d'un peuple qui avoit été long-temps célèbre, a diſparu preſque entièrement; parce qu'alors les différens peuples particuliers ont repris les noms qui ſervoient auparavant à les diſtinguer entre eux, mais qui n'étoient pas connus des étrangers.

Dans l'un & l'autre cas, il eſt très-poſſible qu'il ne ſoit arrivé aucun changement dans la Nation qui occupoit un

pays, que ſes anciens habitans n'aient été ni détruits, ni chaſſés, & qu'il n'en ſoit pas venu de nouveaux s'y établir.

Preſque tous les écrivains, faute d'avoir fait cette réflexion, ſe ſont trouvés dans des embarras dont ils n'ont pû ſortir qu'en multipliant des ſuppoſitions toûjours gratuites & ſouvent abſurdes : cependant les exemples s'offrent en foule pour rendre ce principe important auſſi ſenſible qu'il eſt vrai. Les Sicambres formoient au temps de Jules Céſar une Cité puiſſante dans la Germanie inférieure : depuis la fin de l'empire d'Auguſte, il n'eſt plus parlé d'eux dans l'hiſtoire, mais de pluſieurs peuples particuliers qui occupoient le même pays. Tacite s'exprime, à la vérité, comme ſi le corps entier des Sicambres eût été détruit & tranſporté dans la Gaule : *Sugambri excifi & in Gallias trajecti.* Mais cela ne ſe doit entendre que du petit peuple qui, dans l'origine, avoit donné ſon nom à toute la Cité. Les armes Romaines ayant forcé les différens peuples qui la compoſoient, de renoncer à la ligue qui les uniſſoit, chacun d'eux reſta dans le pays qu'il avoit toûjours habité ; mais quitta le nom de Sicambres pour reprendre ſon nom particulier. Les choſes reſtèrent ſur le même pied juſque vers l'an 240 de J. C, que ces peuples, qui avoient autrefois compoſé la cité des Sicambres, s'unirent par une nouvelle aſſociation qui prit le nom de *(a)* Francs, & qui, par ſa bravoure & par ſon attention à profiter des circonſtances, ſe mit en état de former une monarchie puiſſante.

Tacit. Annal. XII. c. 39.

La même choſe a dû fréquemment arriver, ſur-tout chez les peuples qui n'avoient point de demeure fixe. Tels étoient les peuples de la nation Sarmatique ; & tels ſont encore aujourd'hui ceux de la nation Scythique, déſignés en occident par le nom général de Tartares. Ce qui ſe paſſe de nos jours chez les Tartares doit être regardé comme une image fidèle de ce qui ſe paſſoit autrefois chez les Scythes & chez les Sarmates.

(a) Ce nom étoit une épithète, & il n'appartenoit à aucune Nation en particulier.

Les Tartares ſont partagés en diverſes tribus ou *(b) aimak*, qui ſe regardent toutes comme deſcendues d'un même homme, & comme n'ayant formé dans leur origine qu'une ſeule famille; les différentes tribus ſont comme les branches de cette famille. Une tribu ne perd jamais ſon nom, à quelque petit nombre qu'elle ſe trouve réduite, & il n'y a point de Tartare, quelque groſſier qu'il ſoit, qui ignore le nom de ſon *aimak*.

Chaque tribu a un chef pris dans la famille principale, ſuivant l'ordre ſucceſſif. Lorſqu'une tribu eſt diviſée en pluſieurs branches, chacune de ces branches a ſon chef; on lui paie, en temps de paix, une certaine redevance annuelle, & à la guerre, il a une part plus forte dans le butin. Les tartares Mahométans donnent à ces chefs particuliers le titre de *Murſes* ou *Mirſah;* chez les autres, il a ceux de *Bey* & de *Taiſchy* ou *Taïky*.

Chaque tribu a un certain canton ou territoire circonſcrit, où elle a ſeule le droit de pâture & de chaſſe. Il arrive ſouvent qu'il s'allume entre elles des guerres, ſoit à l'occaſion de ces limites, ſoit par d'autres motifs; & comme ces tribus ne connoiſſent point de ſupérieur, le différent ſe décide toûjours par les armes. Le vainqueur fait des priſonniers & les incorpore à ſa tribu ; car chez ces peuples on ne connoît guère l'uſage des eſclaves. Les tartares Mahométans n'en font que pour les vendre aux Perſans & aux Turcs.

On n'eſtime la puiſſance d'une tribu, qu'à proportion du nombre d'hommes dont elle eſt compoſée : l'étendue du terrein qu'elle occupe ne ſe compte pour rien, ſi elle n'eſt en état de le remplir.

(b) Aimak eſt le nom qui ſignifie une Tribu en général. *Horde* déſigne cette même Tribu aſſemblée & armée, ſoit pour une expédition militaire, ſoit pour une grande chaſſe. Il ſemble, par quelques anciennes relations publiées dans Ramuſio, que les Tartares de Crim nomment *Kadi*, ce que les autres Tartares appellent *Aimak*. Voyez *Aboulgaſican, hiſt. des Tartares, p. 83*, & la *note du Trad.* Voy. auſſi la *deſcription de la Tartarie ſeptentrion. par Strahlemberg.*

Peut-être ce mot *Kadi* ou *Kédi*, eſt-il le même que la terminaiſon *geth*, dans le nom de *Maſſagètes*.

La tribu vaincue peut ſe trouver réduite par ſa défaite à un tel degré de foibleſſe, qu'elle ſoit obligée de s'unir & de ſe ſoûmettre à quelque autre tribu plus puiſſante; ou d'abandonner ſon domaine, pour aller au loin chercher une nouvelle demeure. Quelquefois y rencontrant d'autres tribus, ou plus foibles, ou moins aguerries, elle les ſoûmet ou les engage à ne faire qu'un même corps avec elle; & par de ſemblables incorporations, elle peut parvenir à un ſi grand degré de force, qu'elle ſe trouve en état de rentrer dans ſon ancien territoire, & même de ſubjuguer la tribu qui l'en avoit jadis chaſſée. Alors on voit un peuple, dont le nom avoit diſparu pendant pluſieurs ſiècles, ſe remontrer avec éclat & jouer de nouveau un grand rôle.

Lorſqu'une tribu s'eſt rendue aſſez puiſſante pour en ſoûmettre pluſieurs autres, le chef de cette tribu prend le titre de *Khan* ou *Kahan,* qui ſe prononce quelquefois *Kakhan.* Alors le nom particulier de la tribu dominante devient celui de la Cité ou du nouvel Etat: du moins c'eſt ſous ce nom qu'il eſt connu des Tartares.

C'eſt ainſi que dans le cinquième ſiècle de J. C, le nom de la tribu des *Turcs* ou *Tourk,* nommée *Toukué* par les Chinois, devint celui de tous les peuples de la nation Tartare. Les annales Chinoiſes nous apprennent que la domination de ces Toukué s'étendoit depuis le Volga & la mer Caſpienne, juſqu'au nord de la Chine & du Japon, & comprenoit la Tartarie entière. Nous avons, dans la collection de l'hiſtoire Byzantine, un fragment de l'hiſtoire de Ménandre, qui contient le détail des différentes ambaſſades envoyées par l'empereur Juſtin au Khan de ces Turcs, qui réſidoit à l'orient de la mer Caſpienne. Nous y apprenons qu'ils avoient ſoûmis, ou même détruit dans ce pays la puiſſance des Huns *blancs,* nommés *Euthalites* par les écrivains Grecs, & que les *(c) Avares,* qui s'étoient avancés vers l'occident, étoient regardés par ces Turcs comme des rebelles. Le chef de ces Avares

(c) Le nom d'*Awar*, qui ſignifie un fugitif, un vagabond, eſt reſté un terme d'injure chez les Perſans & chez les Turcs.

n'avoit

n'avoit alors que le titre de *Beyan* ou de *Bey;* mais dans la ſuite, & lorſque ſa tribu fut devenue plus puiſſante, il prit celui de *Khan.*

Dans le dixième ſiècle les *Seljou-kides* (c'étoit une branche de ces Toukué qui avoit embraſſé le Mahométiſme) entrèrent dans la Perſe l'an 997 de J. C, la ſoûmirent toute entière, de même que les deux Irak & la plus grande partie de l'Anatolie. Ils formèrent alors trois dynaſties différentes ſous les noms de Seljou-kides de l'Iran, du Kerman & du pays de Roum. Le nom de Turcs étoit le nom national. Les Turcs *Oſmanly,* ou ceux qui ont détruit l'empire Grec, viennent d'une autre tribu de ces mêmes Turcs, qui abandonna les bords du *Gihon* au temps des Mogols, & paſſa, ſous le nom de *Turkomans,* dans l'Arménie, d'où s'étant répandue dans l'Aſie mineure, elle y forma un nouvel Etat.

Au douzième ſiècle la tribu des *Mogols,* ſortie des pays ſitués au nord de la Chine, établit dans la Tartarie, ſous la conduite de Genghiz-khan, une nouvelle domination qui acheva d'anéantir dans la Tartarie la puiſſance, & même le nom des *Toukué,* déjà fort affoiblis par le grand nombre de ceux qui s'étoient avancés vers l'occident, & par les diviſions de ceux qui étoient reſtés dans le pays. Les Mogols avoient la même origine que les Toukué, & parloient à peu près la même langue: il y a peu de différence entre celle des Tartares de Crim, deſcendus des Mogols, & celle des Turkomans, qui ſont un reſte des Toukué.

Les Mogols ſoûmirent la Tartarie entière, conquirent la Chine, la Perſe, les deux Irak, la Ruſſie, & pénétrèrent même juſque dans la Hongrie & la Pologne: ils éteignirent le Khalifat à Bagdad.

Ce fut alors que leur nom commença à être connu dans l'Orient; & c'eſt celui que ſe donnent dans leur langue preſque tous les différens peuples de la Tartarie: ils y ajoûtent ſeulement divers ſurnoms pour ſe diſtinguer entre eux.

Quelquefois le nom du Khan qui régnoit ſur un Etat particulier, au temps où les étrangers ont commencé à le

Strahlemberg. connoître, eſt devenu chez eux le nom de cet État : c'eſt pour cette raiſon que les Ruſſes donnent aux Calmouks le nom de *Contaiſchini*, de celui de Contaiſch que portoit un de leurs Khans ; & qu'ils déſignent un peuple de la tribu de *Nogais*, voiſin du Jaïk, ſous le nom d'*Ayoukini*, à cauſe du khan *Ayouki*. On a même des exemples que des peuples ont pris dans leur propre langue le nom de leurs Rois. Aboulgaſican nous apprend que les Mogols du *Deſchté-kipzak*, ou des plaines déſertes à l'orient de la mer Caſpienne, qui ont ſoûmis dans la ſuite le pays de Kariſme & la Boukarie, ont pris le nom d'Uſbeks, de celui d'un de leurs Khans, mort l'an 1391 de notre Ère, ſous lequel ils embraſsèrent le Mahométiſme. On a quelques exemples de cet uſage : mais ils ſont ſi rares, qu'on ne doit point y avoir recours, pour donner l'origine de certains noms de peuples dont la ſignification eſt inconnue. Les Grecs, & à leur exemple la pluſpart de nos Critiques, n'ont point connu d'autre méthode que celle-là ; dès qu'ils étoient embarraſſés ſur l'origine d'un nom, ils imaginoient un Prince qui l'avoit donné au peuple qu'il gouvernoit : là-deſſus les faits ne leur coûtoient rien à ſuppoſer.

Aboulgaſ. hiſt. des Tatars, l. V, c. 5, p. 457. Voyez la note, p. 458.

VI.e Obſervation.

Sixièmement, les anciens habitans d'une contrée ne la quittent jamais pour paſſer dans une autre, qu'ils n'y ſoient engagés par un motif très-puiſſant. Lorſqu'une Cité, ſoit parce qu'elle ſe trouve à l'étroit dans ſon propre pays, ſoit par les ſuites d'une guerre civile, ſoit par quelque autre raiſon, prend le parti d'envoyer une colonie au dehors, il n'y a point d'exemple qu'elle ait abandonné totalement ſa première demeure : il y reſte toûjours une partie des anciens habitans. Lors même que l'invaſion d'un peuple étranger eſt ce qui la force à chercher de nouveaux établiſſemens, jamais la migration n'eſt totale.

De ce principe, que nous croyons inconteſtable, naît une conſéquence importante ; c'eſt qu'on ne doit pas regarder comme l'ancienne patrie d'un peuple, un pays où l'on ne peut démêler ni reſtes de la même nation, ni traces de

l'ancienne langue. A l'orient du Volga, par exemple, on ne trouve aucun peuple qui parle la langue Eſclavonne: excepté quelques colonies envoyées par les Ruſſiens, ceux qu'on y voit ſont des *Permaques*, des *Oſtiaks*, des *Vagoulitz* & des *Czérémiſſes;* peuples d'origine Fennique. Par conſéquent les différens peuples compris ſous les noms de *Slaves*, de *Ruſſes*, de *Bulgares*, de *Polonois*, de *Bohémiens*, ne ſont pas, comme pluſieurs écrivains le prétendent, originaires des régions ſituées à l'orient du Volga; mais de celles qui ſont à l'occident du Tanaïs. Leurs ancêtres ont de tout temps habité les pays connus aujourd'hui ſous le nom de *Ruſſie grande* & *petite*, *blanche*, *noire* & *rouge;* & c'eſt eux qu'Hérodote a nommés *Androphages*, mangeurs d'hommes, *Melanchlæni*, robes noires, & qu'on a depuis déſignés ſous les noms de Sarmates & d'Alains *(d)*, & ſous celui de *Rhoxalani*, &c.

VII.e Obſervation.

Septièmement, dans les cas ordinaires la colonie n'eſt pas originairement fort nombreuſe; mais pour peu que le pays où tendent ſes pas ſoit éloigné, elle ſe groſſit ſur la route par un grand nombre de détachemens des peuples qu'elle traverſe, & ces détachemens prennent le nom de la Cité qui a fourni le premier fonds de la colonie: ſouvent même après l'établiſſement, il vient encore de nouveaux détachemens ſe joindre à elle. C'eſt à quoi l'on ne fait pas toûjours aſſez d'attention; & voilà pour quelle raiſon, en voyant une ſeule colonie peupler en peu de temps une vaſte étendue de pays, on eſt forcé de recourir aux conjectures, pour expliquer comment le canton, quelquefois très-petit, d'où elle ſort, & qui n'eſt pas reſté déſert, a pû fournir une multitude ſi prodigieuſe.

Les Goths, dont nous avons déjà parlé, fourniſſent un exemple ſenſible de ce que nous diſons. Le Gothland ou la Gothie, d'où ſortoit cette colonie, eſt une province peu

(d) On a quelquefois, par abus, donné les noms d'*Alani* & de *Rhoxalani* à des peuples du Caucaſe, de la même nation que les Circaſſes, & que les *Allanes* voiſins de la *Mingrelie;* & même à des peuples d'origine Fennique, venus du nord. Cette confuſion de noms eſt une des principales cauſes de l'obſcurité qui règne dans l'hiſtoire du moyen âge.

considérable qui ne demeura point déserte. Il n'est pas possible qu'elle ait jamais contenu un nombre d'habitans proportionné à celui des Goths voisins du Danube, divisés en trois peuples très-nombreux; qui occupoient une grande étendue de pays; auxquels les historiens contemporains donnent des armées formidables de deux & trois cens mille hommes; & qui malgré la destruction de plusieurs de ces armées, se sont trouvés encore en état de faire trembler l'empire Romain, & de conquérir l'Espagne & l'Italie.

Pour se former une idée juste de ce qui arriva lors du départ de la colonie des Goths, il faut se rappeler ce que nos ancêtres ont vû depuis au temps des Croisades. L'imagination s'effraie en rassemblant le nombre prodigieux d'hommes sortis alors de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, & qui monte à plusieurs millions: & comme on sait qu'ils périrent presque tous ou restèrent dans la Syrie, on seroit tenté de croire que les pays qu'ils abandonnoient durent être changés en déserts; sur-tout lorsqu'on sera réflexion que ces pays étoient alors beaucoup moins peuplés qu'ils ne le sont aujourd'hui; qu'il y avoit peu de villes considérables, & qu'une partie des terres, maintenant cultivées, étoient alors couvertes de bois.

Ces formidables armées portoient dans l'orient le nom de *Francs* ou de François; & ce nom est devenu, jusque dans l'Inde, celui par lequel tous les Chrétiens de l'occident sont encore désignés. Les Francs ou François étoient les premiers auteurs de l'entreprise; leurs troupes tenoient le premier rang dans l'armée conduite par Godefroi de Bouillon; les capitaines François furent ceux qui se distinguèrent le plus, & qui formèrent les premiers établissemens lors de la conquête: c'en fut assez pour faire donner par les Orientaux le nom de Francs à tous ceux qui vinrent dans la suite joindre la colonie, de quelque nation qu'ils fussent.

Une raison presque semblable a généralisé de même le nom de Tartares ou *Tatars*, (car c'est ainsi que le prononcent tous les Orientaux, & même les Russes & les

Polonois). Ce nom, qui déſigne aujourd'hui toute la nation Scythique, étoit autrefois celui d'une de ſes Tribus particulières. Mais comme cette Tribu formoit l'avant-garde, dans les expéditions des *Mogols* vers l'occident, les étrangers la connurent la première. Les Chrétiens occidentaux établis en Syrie, s'accoutumèrent à déſigner de ſon nom toute la nation; & c'eſt d'eux que nous tenons cet uſage, ou pluſtôt cet abus, dont, au reſte, on trouveroit des exemples dans la plus haute antiquité. Les anciens Perſes donnèrent le nom de Saques à tous les peuples de la même nation Scythique, & cela, comme Pline nous l'apprend, parce que la tribu des Saques, établie ſur leurs frontières, leur étoit ſeule connue.

Herod. l. VII, c. 67.

Plin. l. VI, cap. 17.

Les diverſes colonies des Cimmériens, des Goths, des Scythes, des Huns, des Avares & des Hongrois ſont encore dans un cas à peu près pareil à celui de nos Croiſés. Les établiſſemens des différentes Cités Sarmatiques ou Eſclavonnes, telles que les Ruſſes, les Polonois, les Moraves, les Bohémiens, les Bulgares, &c. ſont d'un autre genre. Les Cités Eſclavonnes ſe ſont formées par de nouvelles ligues ou aſſociations entre les anciens habitans, qui voyant à l'occident & au midi de leur pays, des cantons fertiles, mais déſerts & conſéquemment incultes, y ſont paſſé de proche en proche, & s'y ſont établis ſans aucune difficulté.

VIII.e Obſervation.

Huitièmement, le nom qu'une Nation ou qu'une Cité ſe donne à elle-même, eſt aſſez ordinairement une épithète honorable priſe de la langue qu'elle parle. Tels étoient les noms des Cimmériens ou des Cimbres & des Sicambres, des Celtes ou Galates, des Francs, des Goths, des *Slaves*, &c. qui tous déſignent la bravoure, l'intrépidité, la célébrité, &c.

Lorſque le nom d'une Cité lui étoit donné par d'autres de la même Nation, il avoit rapport à la ſituation du pays, à quelque coutume ou à quelque ſingularité, par laquelle ceux qui compoſoient cette cité, ſe diſtinguoient des cités voiſines.

Quelquefois il arrivoit que ces noms étoient des eſpèces

de ſobriquets ou d'épithètes injurieuſes, que les Cités voiſines employoient en parlant du nouvel Etat, & que ceux à qui on le donnoit n'adoptoient jamais. Tel eſt, par exemple, celui d'*Alamanni,* donné dans le commencement du troiſième ſiècle à cette portion des Suèves qui occupoit la Franconie, la Souabe, & la plus grande partie de la Bavière. Ce nom qui ſignifioit, ſelon Aſinius Quadratus, cité par Agathias, un mélange d'hommes raſſemblés de divers pays, n'a jamais été employé que par les étrangers, c'eſt-à-dire, par les écrivains Latins & par ceux de la Gaule & de l'Eſpagne, qui l'ont même étendu à tous les peuples de la Germanie. Valafrid Strabon, moine de ſaint Gal, qui écrivoit ſous Louis le Débonnaire dans le neuvième ſiècle, obſerve, en parlant des habitans de la Suiſſe & de ceux des pays voiſins, que les étrangers ſeuls les nomment *Alamanni,* mais qu'eux-mêmes ſe donnoient le nom de *Suevi.*

Les Hongrois ne connoiſſent point non plus le nom d'*Hungari,* que nous leur donnons dans l'occident, ni celui de *Tourkæ,* que leur donnoient les Grecs : ils ſe nomment dans leur langue *Magyarètes* ou *Magyares.* Il en eſt de même des Calmoucks & de pluſieurs autres peuples qui regarderoient comme des injures dans leur langue les noms par leſquels les étrangers les déſignent : Kalmouk ſignifie un homme qui n'a pas ſuivi les autres, un *traîneur.* Enfin on a vû quelquefois le nom honorable qu'un peuple s'étoit impoſé, recevoir chez les étrangers une interprétation toute contraire. Les Antes & les Vénèdes ſe nommèrent *Slavi,* c'eſt-à-dire illuſtres, du mot *Slava,* gloire, honneur : les Grecs écrivirent ce nom Σκλαβοὶ & Σκλαβηνοὶ; de *Sclavi* nous avons formé le nom d'eſclaves ou ſerfs.

IX.e Obſervation.

Neuvièmement, il faut remarquer, & cette obſervation eſt très-importante, que le nom d'un pays ayant, dans l'origine, été formé ſur celui de la Nation, de la Cité, du peuple qui l'habitoit d'abord, on continue ſouvent de lui donner ce nom, après l'expulſion ou même l'anéantiſſement de cette Nation, de cette Cité, de ce peuple qu'ont remplacé d'autres

habitans, qui, par une ſorte d'héritage, prennent ou reçoivent le nom de leurs prédéceſſeurs ; en ſorte que l'on employe toûjours le nom ancien, en parlant de cette nouvelle Nation. C'eſt ainſi que chez les Arabes, les Perſans, les Mogols de l'Inde & ceux de la Tartarie, le nom de *Roumi* eſt devenu celui des Turcs, & que le titre de ſultan de Roum ſert à déſigner le Souverain de cette Nation.

Cet abus des anciens noms n'eſt pas une choſe nouvelle. Les Grecs ont long-temps donné aux Perſes de l'Empire fondé par Cyrus, le nom de Mèdes, celui de Perſes aux Parthes Arſacides, qui étoient une nation Scythique, & celui de Parthes aux Perſes Saſſanides de la dynaſtie détruite par les Arabes. Pluſieurs écrivains de l'hiſtoire Byzantine donnent aux Arabes, ſujets des Califes, les noms d'Aſſyriens, de Babyloniens, & d'Achéménides. Chez ces mêmes écrivains Byzantins, les noms de Scythes ou de Gètes déſignent des peuples appartenans à des Nations très-différentes, les Goths, les Vandales, les Gépides & les autres peuples Germains, les Huns & les Avares, les Slaves, les Ruſſes & les Bulgares; en ſorte qu'il faut une attention particulière pour diſtinguer quels ſont ceux dont ils parlent ſous ces noms.

Nos écrivains occidentaux, encore plus ignorans que les Grecs du bas Empire, ſont tombés dans des fautes ſemblables. Ils donnent, par exemple, le nom de *Gètes* ou de *Huns* aux Hongrois, qui ſont d'une Nation abſolument différente. Quelques-uns même ayant corrompu le nom de Magyares, que les Hongrois ſe donnent dans leur langue, en ont fait celui d'*Agareni*, employé par quelques chroniques en parlant d'eux. *Hépidani Chronic.* Cette première erreur en ayant occaſionné une ſeconde, quelques romanciers ont pris ces *Agareni* pour des Sarraſins, & ont imaginé des incurſions, faites par ceux-ci, en Bourgogne & en Lorraine, dans le dixième & dans le onzième ſiècles. Les courſes des Hongrois ou *Magyares* qui pénétrèrent alors dans la Suiſſe & dans l'Italie, ſont le fondement hiſtorique de ces romans.

Cette confuſion des noms anciens & des modernes a fait

imaginer aux hiſtoriens un grand nombre de fables ſur l'origine & ſur l'ancienne hiſtoire de la pluſpart des nations du nord de l'Europe. C'eſt ſur ce fondement qu'on a fait entrer dans l'hiſtoire des Suédois tout ce que les anciens nous apprennent des Scythes & des Gètes, & que l'hiſtoire des Huns d'Attila a fait partie de celle des Hongrois. C'eſt de là que ſont ſortis tant de faux ſyſtèmes hiſtoriques, propoſés & défendus avec la plus grande chaleur, par des écrivains qui ont cru qu'il y alloit de leur honneur de rapporter à la Nation dont ils étoient ſortis, les actions de toutes celles qui ont occupé les mêmes pays, ou de celles dont les noms avoient quelque reſſemblance avec celui de cette Nation. On rencontre, à chaque pas dans l'étude de l'hiſtoire, des exemples de ces faux ſyſtèmes; & notre ſiècle n'eſt pas même encore bien guéri de cette maladie.

La différence ou la conformité du langage eſt, comme nous l'avons déjà dit en propoſant la troiſième obſervation, le caractère le plus propre à diſtinguer & à reconnoître les Nations qui ont une origine commune. Ceux qui n'ont qu'une connoiſſance ſuperficielle des langues, ſe perſuadent qu'il y en a un très-grand nombre d'eſſentiellement différentes, parce qu'ils prennent les variétés dialectiques pour des différences eſſentielles. Par exemple, on jugera au premier coup d'œil que le Latin, l'Italien, l'Eſpagnol, le Gaſcon & le François ſont autant de langues; & la difficulté où celui qui ne connoît qu'un ſeul de ces langages ſe trouve d'entendre les autres, lui paroîtra une preuve démonſtrative. Mais un examen attentif montrera que preſque tous les mots de ces cinq langues ſont les mêmes dans leur partie eſſentielle, & ont la même ſignification; qu'ils ne diffèrent que par quelques altérations, & par des variétés de prononciation. Celui qui entend un de ces langages, éprouve une très-grande facilité dans l'étude des autres, où il retrouve preſque tous les termes radicaux pris au même ſens, n'ayant que de légères différences, qu'il s'accoutume bien-tôt à connoître.

Nous remarquons encore, d'après M. Fréret, que dans

le

le langage on doit confidérer deux objets : 1.° Les mots que les hommes ont établis pour fignes de leurs idées & de leurs fentimens. 2.° Les variétés ou changemens qui furviennent à ces mots, & qui fervent à défigner les rapports que les idées ont entr'elles & les changemens qui arrivent dans ces rapports. Cette dernière partie conftitue proprement ce qu'on appelle le grammatical d'une langue : nous ne nous arrêtons point à l'expliquer ; nous fuppofons qu'aucun de ceux qui entreprendront de lire ceci, n'aura befoin de cette explication. Cela pofé, il faut obferver qu'il y a deux genres différens de variétés dans les dialectes d'un même langage.

Dans le premier genre, les inflexions grammaticales diffèrent très-peu d'un dialecte à l'autre : tels étoient les dialectes Ionien, Éolien & Dorien chez les Grecs ; tels font aujourd'hui ceux de la langue Efclavonne ; le Ruffe, le Polonois, le Bohémien, le Croatien, le Bulgare, &c. Tels font enfin divers dialectes de la langue Germanique.

Les variétés du fecond genre ont été produites par le mélange de deux peuples qui parloient deux langues effentiellement différentes, que ce mélange a tellement unies & confondues, que chacune d'elles a perdu une partie des mots qui lui étoient propres, tandis qu'elle adoptoit plufieurs de ceux de la langue avec laquelle elle fe mêloit.

Lorfque cette union des deux langues s'eft faite par l'établiffement d'un peuple favant & policé, dans un pays dont il a contraint les habitans d'adopter fes loix, fes mœurs & fes ufages, elle a détruit prefque entièrement la langue du peuple conquis. Les vaincus cherchant à reffembler aux vainqueurs, devenus leurs maîtres, fe font appliqués à en parler la langue avec le plus de pureté qu'il leur a été poffible ; & fi cette domination étrangère a fubfifté pendant un certain temps, l'ufage de l'ancienne langue a été totalement aboli, même parmi ceux du peuple. Il eft vrai qu'ils ne parloient pas correctement le nouveau langage, qu'ils en violoient prefque toutes les règles grammaticales, & qu'ils confervoient encore un certain nombre de leurs anciens mots, auxquels ils tâchoient

de donner une forme approchante des mots de la langue dominante.

C'eſt là ce qui eſt arrivé dans la Gaule & dans l'Eſpagne, où l'ancien langage fut abſolument détruit, & où l'on parloit la langue Romaine avec plus ou moins d'exactitude & de pureté. Cet ancien langage ne ſubſiſta plus que dans quelques cantons ſauvages & de difficile accès, où les vainqueurs dédaignèrent de s'établir, & où il s'altéroit même tous les jours par le commerce des naturels avec les étrangers. C'eſt ainſi que les Cantabres, & les peuples de l'extrémité occidentale des Pyrénées, ont conſervé l'ancienne langue Ibérienne, dont les Baſques parlent encore aujourd'hui un dialecte.

Lorſque l'union des deux langues s'eſt faite par l'établiſſement d'un peuple barbare & groſſier, qui a conquis un pays policé, dont les habitans parloient une langue ſavante, cultivée & riche, on a vû préciſément arriver le contraire. Les vainqueurs, en aſſujétiſſant les vaincus à leur gouvernement, ont adopté en grande partie leurs mœurs & leurs coutumes; & comme leur ancienne langue étoit néceſſairement moins riche, moins abondante & moins cultivée que celle des vaincus, ils en ont emprunté un aſſez grand nombre de mots, qu'ils ont ajuſtés aux règles de leur propre langue, dont ils conſervoient en même temps les règles & la forme grammaticale. L'introduction des termes nouveaux s'eſt faite peu à peu, & preſque ſans qu'on l'aperçût; mais il n'en étoit pas de même d'un changement dans la grammaire: pour qu'un pareil changement eût pû ſe faire, il auroit fallu que toute la Nation eût pû oublier celle qu'elle avoit ſuivie juſqu'alors, & en apprendre une nouvelle.

C'eſt par cette raiſon que les dialectes du Latin formés dans l'Italie, dans la Gaule & dans l'Eſpagne, après la conquête que firent de ces pays les Francs, les Vandales & les Goths, ſont preſque tous compoſés de mots latins altérés, mais aſſujétis à la grammaire des langues Germaniques, où les noms ne ſe déclinent point, & où les verbes n'ayant que

trois temps, on ſupplée les autres par le ſecours des verbes auxiliaires.

Les vainqueurs avoient conſervé d'abord, avec aſſez de ſoin, l'ancienne langue Germanique dans ſa pureté. Une ſorte de reſpect pour le nom des Romains, reſpect dans lequel on étoit confirmé par la Religion, maintenoit en même temps l'uſage aſſez pur de la langue Latine dans la plûpart des actes civils & religieux: mais dans la ſuite elle s'y défigura inſenſiblement. On n'y obſerva plus aucune des anciennes règles de la grammaire, & ces actes furent énoncés dans un jargon barbare; tandis que d'un autre côté les langues Germaniques s'altéroient peu à peu par l'introduction des mots latins, qui prirent enfin le deſſus. C'eſt par cet alliage de deux langues, qui conſerve les mots de l'une aſſujétie à la grammaire de l'autre, que ſe ſont formées les langues modernes de l'Italie, de la France & de l'Eſpagne.

Nous nous ſommes un peu étendus ſur cet article, parce qu'il nous a ſemblé que ceux qui ont traité de l'origine des langues, n'ont pas toûjours aſſez réfléchi ſur les deux différentes eſpèces d'altérations, qui ont formé les deux genres de dialectes dont nous venons de parler. On ſait que l'Italien, l'Eſpagnol, le Gaſcon, le François, & toutes leurs ſoudiviſions ne ſont au fond que des altérations du latin, qui n'étoit lui-même qu'une corruption de l'ancien grec Pélaſgique, mêlé avec les langues des Sicules ou Ibériens, des Liburnes ou Illyriens, & des anciens habitans de l'Ombrie, peuple Gaulois. Pour toutes les langues que l'on parle dans le nord de notre continent, elles peuvent ſe rapporter à quatre langues matrices, qui ſe ſubdiviſent en un grand nombre de dialectes.

La première eſt la langue Germanique qui ſe parle dans l'Allemagne & dans les pays où les colonies Allemandes ſe ſont établies.

La ſeconde eſt la langue Eſclavonne, qui s'étend en général depuis la Viſtule juſqu'au Volga vers l'orient, & depuis les pays voiſins de la mer Baltique, juſqu'au midi du Danube & aux confins de la Grèce.

La troisième langue matrice est celle des Tartares, en donnant à ce nom l'acception la plus étendue. L'usage de cette langue s'étend depuis la petite Tartarie & depuis les bords du Pont-Euxin, jusqu'à l'Océan oriental, & jusqu'aux pays situés au nord de la Chine: elle a même été portée par les *Yakouti* sur les bords de la mer Glaciale, & à l'embouchure du fleuve *Léna*. Strahlemberg, savant Suédois, qui a long-temps habité la Sibérie, nous a donné des échantillons, si l'on peut employer ce terme, des différens dialectes de la langue des Tartares. Celle que parlent les Tartares *Mantcheou*, ou les conquérans de la Chine, est la plus éloignée de la langue commune, quoiqu'elle ait bien des ressemblances avec elle. La langue des Mogols, celle des Calmouks ou des *Oïroths* (car le premier nom est, comme nous l'avons dit ci-dessus, un sobriquet qu'ils n'aiment pas qu'on leur donne) & celle des Tartares de Crim & du Budziak, sont la même, à quelques différences dialectiques près. Celle des Turcs d'Anatolie & d'Europe, mêlée d'Arabe, de Persan, de Grec, & même d'Esclavon, est un peu plus altérée: ce qui n'empêche pas que le plus grand nombre des mots radicaux de l'ancienne langue ne s'y retrouve encore.

Une quatrième langue matrice est celle des peuples de notre Europe, que Tacite désigne par le nom de *Fenni*, pour les distinguer, en général, des nations Germanique & Sarmatique: il comprenoit sous ce nom les peuples de *Finlande*, d'*Esthonie*, de *Livonie*, de *Lithuanie*, & de quelques autres cantons. Nous pouvons y en joindre plusieurs autres, tels que ceux de *Permie*, les *Vagoulits*, les *Ostiaks*, les *Samoïèdes*, &c. en avançant vers l'orient du nord de l'Asie, & en descendant le long du Volga, les *Morduâtes* & les *Czérémisses*.

M. Fréret pense que les Hongrois ou *Magyares*, établis sur le Danube, sont une colonie de quelques-uns de ces peuples: leur langue, totalement différente des trois autres langues matrices, a un rapport absolument marqué avec celle des Finniens de Livonie & de Courlande, & avec celle des peuples voisins du Volga.

Nous ne parlerons pas ici de certaines langues peu étendues, reste visible d'un ancien langage qui ne subsiste plus, ou du moins de quelques anciens dialectes si fort altérés, qu'il est difficile d'en démêler l'origine. Telles sont, dans notre occident, les langues Basque, Galloise & Irlandoise; telle est, au voisinage de la Grèce, celle des Albanois ou montagnards de l'Epire. Nous avons un dictionnaire de cette dernière langue, & il semble qu'elle ne soit qu'un mélange de plusieurs langages différens.

Ordinairement les peuples qui parlent les dialectes d'une même langue, habitent les uns auprès des autres, & forment une espèce de chaîne: mais cela n'est pas toûjours vrai, même pour les Nations qui ont des habitations fixes; en voici un exemple entre plusieurs. Les Transylvains, les Valaques & les Moldaves sont au-delà du Danube; des peuples Esclavons, Hongrois, Germaniques, les séparent absolument de l'Italie: cependant ils parlent un dialecte latin, moins corrompu peut-être que certains jargons d'Italie. C'est que les colonies & les garnisons Romaines, qui remplissoient l'Illyrie, la Pannonie, les deux Mésies & la Dalmatie, avant la décadence de l'Empire, cherchèrent, contre la fureur des barbares, un asyle dans la Transylvanie & les pays voisins. Le langage de ces Romains s'y est conservé reconnoissable, quoique ces pays aient été souvent envahis par les Goths, les Huns, les Avares & les Bulgares.

La connoissance du langage que parloit une Nation nous conduit à celle de son origine, & du pays d'où elle a dû sortir d'abord. Par ce moyen nous pouvons juger du degré de croyance que méritent les traditions débitées par les étrangers sur son ancienneté, & même l'opinion qu'elle avoit adoptée en certain temps: car il y a souvent des traditions nationales, qui pour être reçues assez unanimement, n'en sont pas moins des erreurs grossières. Nous avons cru pendant long-temps que les premiers Francs étoient venus de la Pannonie, & encore aujourd'hui les Hongrois veulent descendre des anciens Huns d'Attila.

Un autre avantage, qui résultera de la connoissance de la langue que parloit un ancien peuple dont nous étudions l'histoire, sera de ne pas aller chercher, dans une langue étrangère à ce peuple, l'étymologie du nom de ses Rois, de ses chefs, des tribus dont il étoit composé, &c. Par-là nous serons en état de distinguer les noms qu'il employoit, de ceux qui étoient seulement en usage chez les étrangers : en conséquence de cette observation, nous rejetterons toutes les étymologies grecques des noms adoptés par les Scythes, les Sarmates & les Germains. Nous aurons recours pour les premiers, aux racines turques & tartares; pour les seconds, à celles de la langue Esclavonne. Car quoique nous ignorions duquel des dialectes de la langue matrice un peuple se servoit dans son origine, nous pouvons user de la même licence que nos plus habiles critiques se sont donnée au sujet des langues orientales; supposer une langue commune, & choisir dans les différens dialectes les termes radicaux qui nous paroîtront les plus convenables. A l'égard des peuples qui firent partie de la nation Germanique, nous prendrons indifféremment les mots radicaux qui se trouvent dans l'ancienne version Gothique du nouveau Testament, dans les poësies des Scaldes, dans les inscriptions Runiques, dans les livres Anglo-Saxons, & dans quelques autres monumens de l'ancienne langue. Nous en userons de même pour les dialectes Sarmatiques ou Esclavons, & pour ceux de la langue Tartare ou Scythique.

Il n'arrive que trop souvent qu'un Critique, s'affectionnant pour une langue, ou parce qu'elle est celle des ancêtres de sa Nation, ou parce qu'il en a fait une certaine étude, veut tout rapporter à cette langue; quoique non seulement on ne la parlât point dans le pays dont il examine l'ancienne histoire, mais que le plus souvent elle n'y fût pas même connue.

Un Critique sensé saura résister à la tentation de chercher dans le Grec, ou même dans l'Hébreu, l'origine du nom des Rois, des peuples, des rivières, des villes, &c. qu'il

rencontrera dans l'hiſtoire des Germains, des Scythes, des Sarmates, &c. mais en même temps il ne ſe défendra pas avec moins de ſoin contre cette autre méthode ſi commune, par laquelle on donne aux noms des Dieux & des anciens peuples de la Grèce, une origine Hébraïque, Scythique, ou Germanique, comme ont fait *Bochart, Otroczi, Rudbeks,* & un grand nombre de Critiques moins célèbres.

Telles ſont en partie les vûes générales que M. Fréret avoit ſur l'étude de l'origine des anciennes Nations; elles ſont répandues dans les différens écrits qu'il a compoſés ſur cette matière. En établiſſant de tels principes, il avoit moins pour objet de donner des règles aux autres, que de s'en preſcrire à lui-même: il ſe mettoit par-là dans la néceſſité de les ſuivre, & d'éviter les défauts qu'il reprochoit à des écrivains dont il reconnoiſſoit d'ailleurs avec plaiſir l'eſprit & l'érudition. La critique qui règne dans ſes ouvrages, où la force & la ſolidité des raiſonnemens nous paroît égaler la profondeur & l'étendue des recherches, montre aſſez qu'il ſavoit s'impoſer des loix, & ne s'en point écarter. Nous avons cru les rendre plus utiles, en les raſſemblant ici ſous un même point de vûe.



RECHERCHES
SUR
L'ORIGINE ET L'ANCIENNE HISTOIRE
DES
DIFFÉRENS PEUPLES DE L'ITALIE.

LORSQU'ON veut remonter à l'origine des premiers habitans de l'Italie, & ſubſtituer une opinion fixe aux idées vagues que nous en donnent des traditions fauſſes & contradictoires, on ſe trouve arrêté par la rareté des monumens & le ſilence des écrivains dignes de foi. L'Italie n'a été connue qu'aſſez tard des Grecs, qui du temps d'Homère n'en débitoient que des fictions. Les ouvrages des écrivains Siciliens, qui, ſans doute, en avoient parlé dans l'hiſtoire de leur île, ne ſubſiſtent plus; nous avons même perdu *les origines de Caton*, & ce n'eſt qu'en réuniſſant quelques paſſages de Strabon, de Denys d'Halicarnaſſe & de Pline l'ancien, qu'on peut établir quelque choſe de poſitif ſur ces premiers temps.

La difficulté n'a pas rebuté M. Fréret, dont les recherches avoient en partie pour but, d'éclaircir les antiquités des peuples, & de dégager par-tout l'hiſtoire d'avec la fable. Il a recueilli les différens paſſages qui contiennent ou des aſſertions préciſes, ou des inductions raiſonnables ſur la manière dont s'eſt peuplée l'Italie; & combinant les conſéquences qu'on en peut tirer avec celles qui réſultent de la forme & de la ſituation du pays même, il en a conclu que l'Italie fut d'abord habitée par des Nations très-différentes, qui dans la ſuite ſe confondirent tellement, qu'à l'exception de quelques peuples peu nombreux, elles avoient perdu preſque tous les traits qui caractériſoient leur origine, quoique la tradition en conſervât toûjours le ſouvenir

L'Italie eſt une eſpèce de preſqu'île, baignée de la mer preſque par-tout, ſi ce n'eſt à l'endroit où la chaîne des Alpes la joint à l'Europe, en même temps qu'elle la ſépare des

contrées voiſines. Cette chaîne de montagnes qui renferment l'Italie forme une eſpèce de croiſſant, dont les deux extrémités vont aboutir à la mer. Elle n'eſt praticable qu'en quelques endroits; & ce ne peut être que par les paſſages les plus faciles, que ce pays a reçû ſes premiers habitans. Il faut remarquer en effet, 1.° que les premières peuplades ne ſe ſont point faites par mer; c'eſt un principe certain, fondé ſur l'ignorance où l'on étoit de la navigation dans les ſiècles reculés. 2.° Qu'elles ſe faiſoient de proche en proche, & par des Sauvages deſtitués de tous les moyens que l'art & l'expérience ont oppoſés depuis aux obſtacles mis par la Nature à la communication des différens pays.

Les deux paſſages les plus courts ſont aux deux extrémités de la chaîne des Alpes: celui du nord, qui conduit de la Carniole dans le Frioul, eſt le plus aiſé de tous; il traverſe les Alpes Carniques ou Juliennes. Le paſſage méridional, placé vers l'endroit où la chaîne des Alpes aboutit à la Méditerranée, quoique moins facile que celui de la Carniole, eſt encore aſſez court, & praticable même pour des Sauvages. Après ces deux là, le plus commode eſt celui du Tirol & du Trentin.

Nous n'avons point d'époque fixe de l'entrée des premières peuplades en Italie; & ce n'eſt que par des conjectures qu'on peut déterminer à peu près l'ordre dans lequel ſe ſont formés leurs divers établiſſemens. Tout ce qu'on eſt en droit de préſumer, c'eſt 1.° que comme elles étoient compoſées de chaſſeurs, tels que ſont aujourd'hui les peuples du nord de l'Amérique, une Nation peu nombreuſe occupoit alors une grande étendue de pays. 2.° Qu'elle paſſoit d'un canton dans un autre, lorſqu'elle avoit épuiſé le premier: 3.° Enfin qu'à l'arrivée de nouvelles colonies, les anciennes, au lieu de ſe défendre, leur abandonnoient leur terrein pour s'établir au delà. D'où il réſulte que les anciens habitans de l'Italie, ayant d'abord pénétré par les Alpes, ſe reculèrent inſenſiblement vers le midi, & qu'ainſi ce ſont les peuples de l'extrémité méridionale, ou même ceux des îles voiſines, dont

les ancêtres ont mis les premiers le pied dans cette région.

C'eſt ſur ce réſultat que M. Fréret a fondé l'ordre dans lequel il fait entrer en Italie les premières Nations qui la peuplèrent; elles ſont au nombre de cinq: les Illyriens, les Ibères ou Eſpagnols, les Celtes ou Gaulois, les Pélaſges ou les Grecs, & les Toſcans. Ces cinq grandes Nations forment, pour ainſi dire, autant de claſſes, dans leſquelles ſe diſtribuent tous les peuples particuliers de l'Italie: ce ſont cinq colonies principales, à qui l'on doit rapporter toutes les autres branches, dont chacune a pouſſé des rameaux ſans nombre, tous originairement diſtingués par leurs tiges, quoique la plûpart entre-mêlés dans la ſuite les uns aux autres.

Dans la vûe d'être plus clairs, nous traiterons en autant d'articles ſéparés l'hiſtoire de chacune de ces colonies: c'eſt le ſeul moyen de répandre quelque jour ſur une matière ſi obſcure, & de préſenter le ſyſtème de M. Fréret ſous un point de vûe qui faſſe apercevoir la liaiſon de toutes ſes parties.

ARTICLE I.

Des colonies Illyriennes.

NOUS venons d'obſerver, avec M. Fréret, que de tous les paſſages des Alpes en Italie, le plus facile eſt celui du nord, qui conduit de la Carniole dans le Frioul: ce ſont les gorges de la montagne, appelée par les anciens, *mons Albius,* & qui, comme nous l'avons dit, faiſoit partie des Alpes Carniques ou Juliennes. Selon toute apparence, c'eſt par cette extrémité ſeptentrionale de l'Italie qu'entrèrent ſes premiers habitans, au plus tard dans le cours du ſeizième ſiècle avant J. C; ils ſortoient de l'Illyrie & des pays voiſins. M. Fréret réduit les peuplades Illyriennes à trois Nations principales, dont il ſuit la marche & diſtingue les établiſſemens. Les premiers ſont les *Liburni*, les ſeconds ſe nommoient *Siculi* ou *Siculiotæ*, les troiſièmes *Heneti* ou *Veneti.* Chacune de ces peuplades commença par occuper les cantons de l'Italie les plus voiſins du pays qu'elle quittoit: enſuite pouſſée par

la peuplade qui vint après, elle pénétra plus avant vers le midi; en ſorte que la plus ancienne eſt certainement celle dont les deſcendans ſe retrouvent, dans la ſuite des temps, placés à l'extrémité méridionale de la preſqu'île. Suivant cette progreſſion, c'eſt au fond de la Pouille qu'il faut chercher les premiers habitans de l'Italie. Ainſi les Liburnes y entrèrent d'abord; car ce ſont eux dont les colonies occupoient la Pouille, l'Abruzze, & généralement toute cette partie du royaume de Naples & de la Romagne, qui, bornée à l'occident par l'Apennin, à l'orient par le golfe de Veniſe, s'étend du nord au ſud, depuis Ancone juſqu'au Cap le plus avancé de la terre d'Otrante.

I. Les Liburnes, ſortis de la contrée qui portoit leur nom, & qui répond au pays des Croates, furent donc les premiers qui traversèrent les Alpes. Ils s'établirent d'abord entre ces montagnes & l'Athéſis, aujourd'hui l'Adige; paſsèrent enſuite de l'autre côté du Pô, & s'éloignant des plaines marécageuſes qui ſont à l'embouchûre de ce fleuve, ils s'étendirent le long de la mer, & furent enfin repouſſés vers l'extrémité de l'Italie, où ſe firent leurs principaux établiſſemens. M. Fréret diſtingue trois branches *(a)* de ces Liburnes, fixées dans la portion de l'Italie, que les Romains nommoient *Apulia*, & les Grecs *Iapygia*. Ce ſont les *Apuli*, proprement dits, les *Pœdiculi* ou *Pœdicli (b)* & les *Calabri (c)*.

Ces trois peuples parloient la même langue: dans la ſuite ils adoptèrent la langue latine, mais ſans renoncer à leur ancien jargon; & c'eſt à cauſe de cet alliage qu'Horace les nomme *Bilingues*. Pline aſſure des *Pœdiculi* qu'ils étoient Illyriens; & les deux autres peuples, n'ayant pas un langage différent, devoient avoir une origine ſemblable. A l'égard

Strab. VI, p. 282.

Horat. I, Satyr. X.

Plin. III, 16.

(a) Ces trois branches n'avoient pas été originairement les ſeules: les *Dardes* & les *Monades* étoient auſſi des Liburnes; mais on n'en dit rien ici, parce qu'ils ne ſubſiſtèrent pas long-temps, ayant été détruits par les colonies Grecques, qui prirent le nom de *Daunii*, & qu'on ſuppoſoit fondées par Diomède.

(b) Les Grecs ont déſigné les *Pœdiculi* ſous le nom de *Peucetii*, à cauſe des forêts de Pins dont eſt rempli le bras de l'Apennin, qui traverſe le pays.

(c) Les *Meſſapii* & les *Salentini* des Grecs, ſont un détachement des *Calabri*.

des *Calabri* en particulier, Strabon place un peuple du même nom dans la Dardanie, voisine de la Macédoine.

Quoique les Liburnes eussent été dans la suite ainsi renfermés entre la chaîne du mont Gargan & la pointe de la Iapygie, quelques restes de cette colonie se maintinrent néanmoins en deçà de cette montagne, au nord & à l'occident. Tels étoient entre autres les *Prætutii du Picenum* & les *Peligni*, habitans du pays qu'on nomme aujourd'hui l'Abruzze. Ces peuples, & particulièrement les *Peligni*, dont la capitale étoit *Corfinium*, quoique mêlés avec les Samnites, conservèrent long-temps les traces de l'origine Illyrienne, comme Festus nous en assure.

Plin. III, 14.

II. Les Sicules, originaires des confins de la Dalmatie, vinrent, après les Liburnes, s'établir en Italie. Ces Sicules formoient une Nation nombreuse, qui s'empara d'une partie considérable du pays; ils peuplèrent l'Ombrie du milieu, la Sabine, le Latium & tous les cantons dont les peuples ont été connus depuis sous le nom d'*Opiques*. En comparant quelques passages d'Hérodote, de Thucydide, de Platon & d'Aristote, on voit clairement que les noms de *Sicules* & d'*Opiques* étoient deux noms généraux, qui comprenoient tout ce qui s'étend depuis le Tibre jusqu'à l'extrémité orientale de l'Italie, à l'exception de ce qu'en ont occupé les Liburnes. Ces deux noms généraux furent peu à peu abolis par les ligues particulières des *Sabins*, des *Latins*, des *Samnites*, des *Œnotri* & des *Itali* qui se formèrent dans la suite. Les Sicules, qui passèrent en Sicile, sont les seuls qui aient conservé leur ancien nom, que cette île a reçû d'eux. Nous avons la date précise de ce passage des Sicules dans l'île: Hellanicus de Lesbos *(d)*, historien plus ancien que Thucydide, & même qu'Hérodote, donnoit pour époque à cet évènement la 26.e année du sacerdoce d'Alcyonée, prêtresse d'Argos; ce qui répond à l'an 80 environ, avant la prise de Troie, marqué par Philiste, auteur Sicilien; c'est-à-dire à l'an 1364

Denys d'Hal, I, p. 18.

(d) Il faut observer que les peuples nommés par cet auteur *Elymi*, & *Ausones*, ne sont pas différens des Sicules.

avant l'ère Chrétienne, ſelon la chronologie de Thucydide.

III. Au nord du Pô étoit le troiſième peuple Illyrien dont nous avons parlé: ce ſont les Hénètes ou Vénètes, qui ſe conſervèrent long-temps, ſans aucun mélange avec d'autres Nations, & que nous devons diſtinguer des Liburnes, quoique Virgile, qui s'exprimoit en poëte, les confonde avec eux. Hérodote nous atteſte l'origine Illyrienne de ces Vénètes, voiſins d'Adria, & dont *Patavium* ou Padoue étoit la capitale. Strabon dit que ſelon quelques auteurs, les Hénètes d'Italie étoient une colonie des Vénètes de la Gaule : mais cette opinion avoit été d'avance réfutée par Polybe, qui nous les donne pour une Nation beaucoup plus ancienne dans le pays que les Gaulois, & parlant une langue toute différente, quoiqu'ayant avec eux quelques traits de conformité, ſur-tout par rapport à l'habillement. Tite-Live en parle ſur le même ton. Ces Vénètes étoient toûjours en guerre avec les Gaulois, & par cette raiſon ils firent de très-bonne heure alliance avec les Romains: ils contribuèrent même à ſauver Rome, par une diverſion qui força les Gaulois à lever le ſiège, pour aller défendre leur propre pays. Tite-Live, qui n'aimoit pas ces derniers, comme on peut le voir par le portrait qu'il en fait, ſuivoit probablement en ce point la prévention nationale de ceux de Padoue: cette injuſtice étoit une eſpèce de *Patavinité*, beaucoup plus répréhenſible que celle dont quelques puriſtes l'ont accuſé. Ce que Polybe nous dit de la différence du langage des Vénètes, & de celui des Gaulois, peut être confirmé par deux mots de la langue des premiers, conſervés dans les anciens. Au rapport de Pline, ils donnoient le nom de *Cotonea* à la plante que les Gaulois appeloient *Halus*, & ſelon Heſychius, ils déſignoient par celui de *Bebeecos* le Pô, ou l'Eridan, nommé, ſelon Polybe, *Bodinco (e)* par les Gaulois & les Liguriens.

Herodot. I, 5.

Plin. XXVI, 7.

(e) Pline aſſure que ce nom ſignifioit, dans le langage des Gaulois, un fleuve profond qui n'eſt pas guéable. *Boddi*, dans la langue Galloiſe, ſignifie encore *noyer*, & *ſe noyer*; en ajoûtant *ing* à la racine, on en a fait le nom verbal *Bodding*, & par altération *Bodinco*, le *noyeur*, celui qui noye.

Les Grecs ont fort connu les Vénètes; ils avoient quelques colonies sur leurs côtes, où ils portèrent, entre autre culte, ceux de la Diane de Calydon & de la Junon d'Argos.

La tradition de la colonie Troyenne d'Anténor étoit vrai-semblablement fondée sur la ressemblance du nom des Vénètes avec celui des Hénètes de l'Asie mineure, dont parle Homère; mais aucun monument n'a pû servir à l'appuyer. Le nom de *Patavium*, qu'on suppose bâtie par Anténor, tient beaucoup de celui de *Patavio*, ville de la Pannonie, sur le Drave. Cluvier, qui veut, à cause de la ressemblance du son, que le nom de *Patavium* soit le même que celui des Bataves, situés à l'embouchûre du Rhin, ne songe pas que suivant l'observation de Polybe, les Vénètes parloient un autre langage que les Celtes, & que *Patavium* subsistoit long-temps avant l'invasion des Gaulois.

Au reste, l'ancienne *Venetia* est aujourd'hui le Frioul, le Vicentin, & toute la partie maritime de l'Etat de Venise, qui borde le fond du golfe Adriatique.

ARTICLE II.

Des colonies Ibériennes ou Espagnoles.

TANDIS que des Nations Illyriennes s'établissoient dans une portion de l'Italie, elle vit accroître le nombre de ses habitans par l'arrivée de quelques peuplades Ibériennes ou Espagnoles. Les Ibériens n'étoient pas originairement renfermés dans les limites de l'Espagne: ils s'étendoient sur toute la côte de la mer méditerranée, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes; & c'est par le passage méridional des Alpes qu'ils pénétrèrent en Italie près de 1500 ans avant l'ère Chrétienne. Ils s'établirent d'abord dans l'ancienne Ligurie, aujourd'hui l'Etat de Gènes; de là, suivant les côtes, ils peuplèrent la Toscane, le Latium & la Campanie: dans la suite, pressés par les Liguriens & par les différentes Nations qui vinrent aussi chercher des demeures en cette contrée, ils ne se trouvèrent

pas aſſez forts pour diſputer le terrein à ces étrangers, dont nous parlerons dans les articles ſuivans. A l'exception d'un petit nombre qui s'y maintinrent, en ſe mêlant avec les nouveaux poſſeſſeurs, le reſte prit le parti d'aller plus loin. Les uns (c'étoit ceux du Latium & de la Campanie) deſcendirent de plus en plus vers le midi juſqu'à la pointe de Rhège, d'où ils paſsèrent en Sicile en traverſant le détroit ſur des radaux, à la faveur du vent & des courans. Les autres, établis en Toſcane, ne pouvant rejoindre leurs compatriotes, dont ils ſe trouvoient trop ſéparés, paſsèrent d'îles en îles juſque dans la Corſe, ſituée vis-à-vis, à l'occident. Entrons dans le détail des preuves ſur leſquelles M. Fréret a fondé ces différentes aſſertions.

On ne peut douter que les plus anciens habitans de la Sicile & de la Corſe n'euſſent une origine Eſpagnole; c'eſt un point conſtaté par des écrivains ſérieux, très en état de s'en inſtruire, & dont le témoignage eſt formel. Si quelques modernes, & particulièrement Bochart, ont jugé le fait impoſſible, c'eſt qu'ils ont cru que les colonies Ibériennes n'avoient pû paſſer dans ces deux îles, qu'en s'y rendant d'Eſpagne par mer.

A l'égard de la Corſe, M. Fréret a pour garant le témoignage de Sénèque. Ce philoſophe, originaire d'Eſpagne, avoit été relégué dans cette île, & le ſéjour de quelques années qu'il y fit, lui donna le loiſir d'en étudier les antiquités. Il aſſûre que les Eſpagnols s'y étoient établis dans les premiers temps; que d'anciens uſages, conſervés dans l'île, en faiſoient foi; & que la langue des Corſes, quoique changée preſque totalement, par ſon mélange avec celle des Liguriens & des Grecs venus depuis, avoit retenu quelques mots de l'ancien langage des Cantabres *(f)*. Les habitans des montagnes ſont ceux qui conſervèrent les traces les plus marquées de leur origine.

(f) Tranſierunt & Hiſpani, quod ex ſimilitudine ritus apparet; eadem enim tegumenta capitum, idemque genus calceamenti quod Cantabris eſt, & verba quædam: nam totus ſermo ex converſatione Græcorum Ligurumque a patrio deſcivit. Senec. Conſol. ad Helviam. p. 77. edit. Lipſ.

Quant à la Sicile, les *Sicani* en occupoient la partie occidentale. Ce peuple, ſuivant Thucydide, étoit originaire de l'Ibérie, & venu des bords du fleuve *Sicanus*, que les écrivains poſtérieurs ont appelé *Sicoris*, & que nous nommons *Ségro*. Thucydide ne donne pas ceci comme une ſimple tradition, mais comme un fait inconteſtable. Ephorus, au rapport de Strabon, & Philiſte de Syracuſe, cité par Diodore de Sicile, tenoient le même langage dans leurs écrits. Il eſt vrai que le même Diodore ſe déclare pour le ſentiment de Timée, qui regardoit les *Sicani* comme *Autochthones*: mais ni l'un ni l'autre n'ont fait réflexion que ce mot d'*Autochthones* ne pouvoit ſe prendre au ſens qu'ils lui donnent, que par ceux qui, ſelon le ſyſtème des mythologues Grecs, croyoient les hommes ſortis même du ſein de la terre. Pour Strabon, il ſuppoſe, avec Ephorus, l'origine Ibérienne des *Sicani*.

Thucyd. VI, 2.

Strab. VI, p. 270.

Diodor. V, 201.

Au temps de Thucydide & des autres écrivains allégués ci-deſſus, il étoit facile de vérifier le fait. Les Carthaginois employoient des troupes Eſpagnoles dans leurs guerres contre les Grecs de Sicile: ces Eſpagnols pris dans les combats & vendus comme eſclaves, ſe trouvoient mêlés avec les *Sicani*, & par ce mélange on connoiſſoit aiſément s'ils parloient des dialectes d'une même langue. Dans la guerre que Denys le Tyran fit aux Carthaginois en 386, un grand nombre de *Sicani* ſe joignirent à ſes troupes: peu après un corps d'Eſpagnols, mécontens des Carthaginois, quitta leur ſervice, & renforça l'armée Syracuſaine. Philiſte, qui tenoit un rang conſidérable à la cour de Denys, avoit ſans doute profité de l'occaſion, pour conſtater l'origine Ibérienne des *Sicani*, en comparant leur langue & leurs coutumes avec celles des Eſpagnols, qui ſervoient dans la même armée.

Diodor. XIV, Olymp. XCVI, p. 426, &c.

Thucydide dit, que ces Ibériens, qu'il nomme *Sicani*, ne paſſèrent en Sicile que parce qu'ils avoient été chaſſés par les Liguriens de la contrée qu'ils habitoient auparavant. De ce paſſage, il faut conclurre avec M. Fréret, que les *Sicani* avoient autrefois poſſédé le pays où les Liguriens ſe trouvoient au temps de Thucydide, c'eſt-à-dire, vers l'an 430 avant l'ère Chrétienne.

Or,

Or les Liguriens occupoient alors toute la côte de la mer, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, & depuis les Alpes jusqu'à l'embouchûre de l'Arne. Scylax, qui nous a donné une description des bords de la méditerranée vers l'an 350, & sous le règne de Philippe, père d'Alexandre, distingue trois espèces de Liguriens; les *Iberoligyes*, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône; les *Celtoligyes*, depuis le Rhône jusqu'aux Alpes, & les *Ligyes* ou *Liguriens* proprement dits, depuis les Alpes jusqu'à l'Arne. Les Liguriens étoient si anciennement établis entre le Rhône & les Alpes, que les Grecs crurent pouvoir faire mention d'eux dans les fables qu'ils débitoient sur le voyage d'Hercule.

Observons encore que, si le pays dont les Ibériens furent chassés eût été en deçà des Alpes, ces peuples, loin de pouvoir pénétrer en Italie, auroient été contraints de se retirer à l'occident du Rhône. Ils se trouvoient donc alors établis au delà des Alpes; & c'est de là que, s'avançant toûjours de proche en proche jusqu'à l'extrémité de l'Italie, ils passèrent enfin en Sicile. Le temps du passage des *Sicani* n'est pas fixé par Thucydide, qui se contente de mettre cet évènement avant la prise de Troie, c'est-à-dire, dans sa chronologie avant l'an 1284.

Mais dans l'article précédent nous avons donné pour date au passage des Sicules Illyriens, dans l'île, l'an 1364: or ces peuples, au rapport d'Hellanicus, dont nous suivons en ce point le calcul, conforme à celui de Philiste, trouvèrent les *Sicani* déjà possesseurs d'une partie de l'île; d'où il résulte que les *Sicani* avoient passé dans la Sicile avant l'année marquée ci-dessus, & qu'ils ont dû s'en emparer, au plus tard, vers l'an 1400. Il faut convenir que Thucydide ne suppose pas les Sicules aussi anciens dans l'île, que le prétendent Hellanicus & Philiste: il ne les y fait guère passer que 300 ans avant les colonies grecques; ce qui, par une espèce de contre-coup, pourroit diminuer l'ancienneté du passage des *Sicani*: mais il est facile de concilier ces variétés. Comme les *Siculi* sont venus dans l'île à différentes reprises, Hellanicus &

Philiſte auront donné la date de leur première deſcente, & Thucydide celle de la dernière.

Voilà tout ce que M. Fréret a pû recueillir au ſujet des nations Ibériennes, qui d'abord occupèrent la côte méridionale de l'Italie. A prendre à la lettre pluſieurs expreſſions ſemées dans l'Enéïde, on concluroit que les *Sicani* avoient conſervé des établiſſemens aux environs du Tibre; Virgile en parle ſouvent, & les nomme *veteres Sicani.* Mais peut-être, par une licence ordinaire aux poëtes, aura-t-il donné le nom de cet ancien peuple Eſpagnol aux Sicules, nation très-différente, puiſqu'elle étoit Illyrienne; & dont il reſtoit en effet quelques peuplades dans le Latium.

ARTICLE III.

Des colonies Celtiques.

LES Illyriens d'une part, & les Eſpagnols de l'autre, commençoient à ſe fortifier en différentes contrées de l'Italie, lorſqu'ils furent troublés dans leurs poſſeſſions par de nouveaux hôtes, qui vinrent en grand nombre s'en emparer les armes à la main. Ce ſont les nations Celtiques qui pénétrèrent en Italie par les gorges du Tirol & du Trentin. Le nom d'*Ombri,* ſous lequel Pline & d'autres écrivains les ont déſignées, étoit dans leur langue une épithète honorable qui ſignifioit *noble, vaillant,* & dont le ſingulier *Ambra* eſt encore uſité dans la langue Irlandoiſe: il eſt traduit dans le dictionnaire Anglois, publié par Edmond l'Huid, *bonus, magnus, nobilis (g).*

Plin. III, 14. Solin. c. 8. Servius ad Æneid. XII.

Archæolog. Britannica.

Pline donne une très-grande étendue au pays occupé par les *Ombri.* Selon cet auteur, ils avoient été les maîtres de l'Etrurie avant l'arrivée des Pélaſges ou Grecs & des Toſcans; ils occupoient pour lors tous les pays qui ſont des deux côtés du Pô, au nord & au ſud: Ariminum & Ravène ſont deux de leurs colonies. L'Ombrie du milieu, ſituée entre le Picénum

(g) Les critiques Latins rapportoient une étymologie abſurde de ce nom, donné par les Grecs: *Quos Ombros a Græcis putant dictos, quod inundatione terrarum imbribus ſuperfuiſſent.* Voyez Pline & Solin.

& l'Etrurie, portoit le nom des anciens Celtes, & les habitans de cette contrée les reconnoiſſoient pour leurs ancêtres *(h)*. Pline ajoûte qu'ils furent chaſſés par les Toſcans, & que ceux-ci le furent à leur tour par les Gaulois, qui long-temps après envahirent l'Italie, vers l'an 600 avant l'ère Chrétienne. D'où il réſulte 1.° que les *Ombri* avoient été maîtres de tout ce qui dans la ſuite appartint aux Gaulois. 2.° Que l'invaſion de ces derniers étoit moins une uſurpation, que la conquête d'un pays poſſédé dans l'origine par des peuples de leur nation, que les Toſcans en avoient dépouillés. Si nous connoiſſions mieux l'hiſtoire de ces temps reculés, nous trouverions, dit M. Frèret, que les entrepriſes de ces peuples, traités de barbares par les Grecs & les Romains, étoient preſque toûjours légitimes, ou du moins revêtues d'une apparence de juſtice.

La partie de ces *Ombri* qui s'étoit fixée au nord du Pô, s'y maintint & garda toûjours ſon ancien nom. Les écrivains Romains les nomment *Inſubres:* mais Polybe les appelle *Iſombri*, & ce nom, purement Gaulois, ſignifie les *Ombri* inférieurs. Ces *Inſubres* occupoient le Milanois & les contrées voiſines: leur capitale étoit *Mediolanum*, nom commun à pluſieurs villes de la Gaule & de l'île Britannique.

Celui d'*Ombri* ou d'*Ambri*, qui d'abord avoit été le nom général d'une nation très-étendue, comprenoit tous les peuples d'origine Celtique, qui étoient ſitués à l'orient & à l'occident des Alpes depuis le Rhin juſqu'à la mer. D'une part les Helvétiens ou peuples de la Suiſſe, de l'autre les habitans des côtes de la Méditerranée ou de la Ligurie, portoient également ce nom. Plutarque en rapporte une preuve ſingulière. Dans la guerre des Cimbres, les Romains avoient parmi leurs troupes un corps de Liguriens; d'un autre *Plut. in Mario.*

(h) Solin qui nous l'atteſte, en donne pour garant Bocchus, écrivain Romain, cité pluſieurs fois par Pline, & qu'il ne faut pas confondre, comme a fait Ryckius, avec un Roi de Mauritanie qui s'appeloit de même. Le prénom de Cornélius, porté par ce Bocchus, peut faire ſoupçonner qu'il étoit un de ces Affranchis Lettrés, que Sylla entretenoit en aſſez grand nombre.

côté trente mille Helvétiens ſervoient dans l'armée des Cimbres : ces Liguriens & ces Helvétiens, armés les uns contre les autres, ſe donnoient le même nom d'*Ombri* ou d'*Ambrons*, qu'ils répétoient avec de grands cris en allant au combat; en ſorte que le même cri de guerre retentiſſoit à la fois dans les deux armées.

Cette obſervation de Plutarque, en marquant les deux termes les plus reculés qui bornoient au nord & au ſud la ligue des *Ombri*, nous montre quelle étoit ſon étendue. Dans la ſuite les peuples qui la compoſoient s'étant diviſés en pluſieurs Cités ou ligues particulières, ſe diſtinguèrent par différens noms, dont le plus connu eſt celui des *Liguriens*, *Ligues* ou *Ligures*. Les Romains ont donné ce nom de *Ligures*, à bien des peuples qui ne devoient pas le porter; aux Allobroges, aux Vocontiens, & même à des nations voiſines du Trentin & placées dans les Alpes. C'étoit une mépriſe uniquement fondée ſur l'origine commune de ces différens peuples Celtiques; mais qui donnoit une acception trop étendue à un mot dont la ſignification eſt reſtrainte par ſon étymologie même. En effet, ce nom de *Ligures, Lly-gour* en Celtique, ſignifie *homme de mer (i)*; auſſi ne l'avoit-on donné d'abord qu'aux *Ombri* méridionaux & voiſins de la mer, comme une épithète relative à leur ſituation. Les peuples Celtiques répandus ſur les côtes de la Méditerranée, depuis l'embouchûre du Rhône juſqu'à celle de l'Anio, étoient les ſeuls à qui cette dénomination convînt proprement.

Ces Liguriens s'étoient avancés en pluſieurs endroits à l'orient du Tibre, & au midi de l'Anio : c'eſt par cette raiſon que pluſieurs Critiques, au rapport de Denys d'Halicarnaſſe, les confondoient avec les anciens habitans du pays des Sabins. Philiſte de Syracuſe, que nous avons déjà cité dans les

(i) Les Bretons du pays de Galles donnent encore aujourd'hui le nom de *Lhægyr* aux Anglois deſcendus des Saxons & des Normans, parce que les pirates Saxons & Normans avoient long-temps fait des courſes ſur les côtes de cette île, avant que de s'y établir. L'Angleterre eſt nommée le royaume de *Logre* & *Lhægria*, dans les romans du S.[t] Graal & du Brut.

articles précédens, prétendoit même que la colonie qui passa dans la Sicile l'an 80 avant la prise de Troie, étoit composée de Liguriens; mais on ne trouve aucune trace de cette origine Celtique dans la Sicile, peuplée, comme nous l'avons dit, par des Sicules & par des *Sicani*, les uns Illyriens, les autres Espagnols. Ainsi tout ce que M. Fréret accorde à Philiste, c'est qu'il se trouvoit dans la colonie dont il parle, quelques Liguriens mêlés avec les Sicules.

Il est vrai que dans la suite des temps les Liguriens passèrent en grand nombre dans l'île de Corse: nous l'apprenons de Sénèque; & sans nous arrêter à l'étymologie que donnent au nom de la Corse, Isidore, Eustathe, Étienne de Byzance & d'autres écrivains, nous ne pouvons douter que ce nom ne fût tiré de la langue Celtique ou Ligurienne. *Cors* en Gallois signifie *arundo, juncus, palus*, un endroit rempli de roseaux: *Corsog* ou *Corsig*, se traduit *palustris, arundineus.* Les Liguriens débarqués d'abord dans un canton marécageux, lui donnèrent ce nom, qu'on étendit dans la suite à l'île entière, & qui prévalut sur celui qu'elle avoit reçu des Espagnols, ses premiers habitans.

Isidor. origin. XIV, 6 Eustath. ad Dionys. v. 458. Steph. Byzant. in voce Κορσαί.

Le temps de l'entrée des nations Celtiques ou Ombriennes en Italie, doit être très-ancien; mais il est impossible de le déterminer avec précision. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que d'une part ils y trouvèrent les colonies Illyriennes & Espagnoles, puisqu'au rapport de Pline, ils leur enlevèrent une partie de la contrée; & que de l'autre leurs établissemens étoient formés, lorsque les colonies des Pélasges ou des anciens Grecs pénétrèrent en Italie.

ARTICLE IV.

Des colonies Grecques ou Pélasgiques.

L'ÉTABLISSEMENT d'une colonie d'anciens Grecs en Italie est un fait certain, quoique la date précise & les circonstances véritables de leur passage soient ignorées.

Denys d'Halicarnasse, qui s'est attaché dans la première

partie de ſon ouvrage, à recueillir tout ce qui concernoit les antiquités Italiques, ſuppoſe deux peuplades Grecques différentes; celle des Aborigènes & celle des Pélaſges. Les Aborigènes étoient, ſelon lui, venus d'Arcadie par mer, ſous la conduite d'Œnotrus, dix-ſept générations, ou plus de 530 ans avant la priſe de Troie, & près de 200 ans avant l'arrivée de Cécrops, qui débarqua dans l'Attique vers l'an 1657 avant l'ére Chrétienne. Ils s'établirent ſur les confins de la Sabine & de l'Ombrie, aux environs de Réaté; & ce ſont eux que Denys d'Halicarnaſſe donne pour ancêtres aux peuples du Latium.

Pluſieurs générations après ils furent joints par les Pélaſges, Arcadiens comme eux d'origine; mais qui ſortoient de Theſſalie, d'où Deucalion venoit de les chaſſer. Le règne de ce Prince eſt antérieur à l'arrivée de Cadmus dans la Grèce, c'eſt-à-dire, à l'an 1594; ainſi c'eſt avant cette époque qu'il faut placer l'arrivée des Pélaſges en Italie, ſuivant le ſyſtème de Denys d'Halicarnaſſe.

Cette prétendue date d'un évènement ſi reculé n'eſt pas la ſeule induction qu'on puiſſe tirer du récit de cet écrivain; il eſt entré dans un détail hiſtorique, auſſi circonſtancié que s'il racontoit, d'après des mémoires contemporains, un fait voiſin de ſon ſiècle. Il aſſure que le plus grand nombre des Pélaſges ſe retira dans l'Epire aux environs de Dodone; mais que s'y trouvant trop à l'étroit, & même à charge aux anciens habitans, ils réſolurent de chercher une nouvelle demeure. L'oracle de Dodone, qu'ils conſultèrent, leur indiqua l'Italie ſous le nom de *terre de Saturne.* Ils ſe mirent auſſi-tôt en état d'obéir à l'oracle, & conſtruiſirent une flotte nombreuſe ſur laquelle ils s'embarquèrent pour traverſer le golfe Adriatique : mais un vent de midi les pouſſa vers le nord juſqu'au fond du golfe, & à l'embouchûre du Pô: ils s'y arrêtèrent & bâtirent la ville de *Spina,* qui donna ſon nom à l'une des bouches du fleuve. Cette ville, s'étant emparée de tout le commerce du golfe, devint riche & puiſſante: elle envoyoit tous les ans à Delphes la dixme de ſes profits; mais elle fut ruinée par les Gaulois.

Il ne resta, continue Denys d'Halicarnasse, qu'une partie des Pélasges à *Spina:* les autres, s'avançant dans le milieu des terres, traversèrent l'Ombrie, & furent se joindre aux Aborigènes. Ces deux peuples, unis ensemble, formèrent un Etat puissant, chassèrent ou soumirent les Sicules, fondèrent plusieurs villes & conquirent quelques provinces : mais leur négligence à s'acquitter d'un vœu, leur attira la colère des Dieux. Une maladie contagieuse en fit périr un grand nombre: le reste se dispersa de tous côtés, & quelques-uns même repassèrent dans la Grèce, où ils portèrent le nom de Tyrrhènes ou Tyrsènes. Cette dispersion des Pélasges est placée, par l'auteur Grec, au temps d'Hercule & des Argonautes.

Tel est, en abrégé, le récit de Denys d'Halicarnasse. Nous supprimons une partie des détails, qu'on peut trouver rassemblés dans la dissertation de Ryckius sur les anciens peuples d'Italie. Avant que de combattre les points particuliers de ce système, que Denys avoit formé de l'assemblage de plusieurs traditions vagues, nous remarquerons, avec M. Fréret, qu'il est surprenant que cet écrivain judicieux donne à l'exposé d'une simple hypothèse, le ton d'une narration véritable, & qu'il paroisse mieux instruit de l'histoire de Romulus, de celle d'Enée, de celle des colonies Pélasgiques, que de l'histoire de la prise de Rome par les Gaulois. Si l'on osoit se permettre de juger les anciens écrivains avec la même rigueur, & sur les mêmes loix que les modernes, on ne regarderoit, peut-être, la première partie des antiquités de Denys d'Halicarnasse, que comme un Roman historique. Les objections suivantes, que M. Fréret oppose à son système, pourront en donner cette idée.

I. Commençons par ce qui concerne les Aborigènes: Denys d'Halicarnasse les suppose Arcadiens, & les fait arriver par mer en Italie.

Mais 1.° les Arcadiens, renfermés au milieu des terres, n'avoient ni ports ni vaisseaux au temps d'Homère; c'est-à-dire, environ 1000 ans après le temps où Denys place

Œnotrus leur conducteur; ils n'en eurent même jamais dans les temps postérieurs.

2.° La navigation n'étoit point alors connue dans la Grèce.

3.° Toutes les traditions s'accordent à supposer que l'Italie s'est peuplée d'abord au voisinage du Pô, & que les anciens habitans ne quittèrent les environs du fleuve pour s'avancer dans la partie orientale, & de là passer en Sicile, que parce qu'ils y furent contraints par de nouvelles peuplades, venues par le nord. Si cette partie orientale avoit été celle où débarquèrent les Aborigènes, & que dès-lors elle eût été peuplée, ils en auroient poussé les habitans vers le haut, & non vers le bas de l'Italie.

4.° Si ces Grecs d'Œnotrus étoient venus par mer, ils auroient rencontré sur leur route la Sicile; & pourquoi ne s'y seroient-ils pas fixés? Elle étoit encore déserte alors, & toutes les côtes en sont remplies de ports & de rades, où il est facile d'aborder.

II. Une partie de ces objections peut se répéter contre les Pélasges. Denys leur fait construire une flotte nombreuse dans un temps où les Grecs ignoroient l'art de naviger: cet art, & généralement tous les autres, n'avoient point encore passé jusqu'en Epire. La colonie, conduite par Danaüs en Argolide, long-temps après ce prétendu embarquement des Pélasges, fut la première qui conserva les vaisseaux sur lesquels elle étoit venue; & ce sont ces vaisseaux qui servirent de modèles aux premiers navires construits par les Grecs. A ces objections communes, on en peut ajoûter de particulières.

1.° Il ne s'agit pas ici d'une colonie peu nombreuse, mais de la migration d'un peuple entier, qui conduit ses femmes & ses enfans; d'un peuple qui remplit une partie considérable de l'Italie: combien de vaisseaux ne falloit-il pas pour le transport d'une telle multitude! Dans les temps postérieurs, c'est-à-dire, après le règne de Pyrrhus, on vit les habitans de la haute Epire s'appliquer à une espèce de navigation, & faire la course avec des bâtimens nommés *Liburnes:* mais

mais on ne trouve rien de pareil dans l'ancienne hiſtoire; & d'ailleurs ces *Liburnes* n'étoient que des tartanes propres à la courſe, & non des bâtimens de tranſport. Enfin c'eſt un principe qu'on ne doit jamais perdre de vûe, que toutes les migrations des premiers temps ont dû ſe faire par terre. Dans les ſiècles, où la navigation fut la plus parfaite, nous ne voyons pas que les colonies venues par mer aient été bien nombreuſes: jugeons-en par celle des Phocéens de Marſeille, qui n'ayant pas été recrutée, n'a jamais occupé qu'un terrein de peu d'étendue. Les colonies Helléniques de Sicile ne ſont devenues puiſſantes, que par l'accroiſſement que leur donnoit ſans ceſſe l'arrivée de nouveaux citoyens, qui venoient renforcer les premiers.

2.° Les Romains & les anciens peuples d'Italie n'ont jamais connu, ni le nom d'Hellènes, ni celui de Pélaſges; ils ſe ſervoient de celui de *Græci,* pour déſigner les habitans de la Grèce.

3.° Ce fut, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, l'oracle de Dodone qui fit paſſer les Pélaſges en Italie, qu'il leur déſigna ſous le nom de *terre de Saturne.* Denys rapporte les termes de l'oracle, ſans doute d'après Varron: il étoit en vers, & dans un ſtyle qui n'eſt pas ancien. Le nom de *terre de Saturne,* donné à l'Italie, prouve que l'oracle a été ſuppoſé dans un temps poſtérieur à la conquête de la Grèce par les Romains; car on ne trouve dans aucun écrivain, ni même dans aucun lexique Grec, le nom de Σάτορνος. Le *Saturne* des Romains n'étoit pas dans l'origine le même que le *Cronos* des Grecs, père de Jupiter & de Neptune: il étoit le Dieu de l'agriculture; & ſa femme *Ops* étoit la Déeſſe des moiſſons & de l'abondance. Les Romains n'ont connu les fictions auſſi ſcandaleuſes qu'abſurdes, dont les poëtes Grecs avoient chargé la légende de cette Divinité, que par leur commerce avec les colonies Helléniques, qui commença ſeulement ſous les derniers rois de Rome. Ni leurs anciens livres ſacrés, ni les vers des Saliens, ne contenoient rien de pareil; comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnaſſe lui-même.

4.° Il fait paſſer les Pélaſges en Italie vers le temps de Deucalion, & par conſéquent avant l'arrivée des Phéniciens conduits par Cadmus dans la Grèce. Or, leur paſſage doit être poſtérieur à cet évènement, puiſqu'ils portèrent en Italie le culte de Saturne, & l'uſage barbare d'immoler des victimes humaines, introduit dans la Grèce par la colonie Phénicienne.

5.° Comment peut-on concevoir que l'Arcadie, qui n'étoit qu'un fort petit canton, ait pû fournir un nombre de colonies aſſez conſidérable, pour remplir à la fois le continent de la Grèce, les îles de l'Archipel, les côtes de l'Aſie mineure, & preſque toute l'Italie? Après leur départ l'Arcadie n'eſt point reſtée déſerte, & fut toûjours un pays très-peuplé, rempli de villages, de bourgs & de *villes*, à prendre ce mot dans le ſens des anciens. Quels en furent les nouveaux habitans?

6.° Cette ville grecque de *Spina*, que Denys d'Halicarnaſſe fait conſtruire aux Pélaſges, n'étoit pas à beaucoup près auſſi ancienne qu'il le prétend. Si elle avoit eu pour fondateurs les Pélaſges de Dodone, elle auroit envoyé la dixme de ſes profits à ce temple, & non pas à celui de Delphes: ſi les Gaulois l'avoient détruite vers l'an 600 ou environ avant l'ère Chrétienne, elle auroit dès-lors ceſſé d'envoyer des offrandes à Delphes. Or, c'eſt ſur-tout depuis cette époque qu'elle en envoyoit. Elle avoit à Delphes un tréſor & une ſorte de chapelle dont parlent Strabon & Pline, & qui faiſoit partie du temple ſubſiſtant au ſiècle de ces auteurs: or, ce temple n'avoit été bâti par les Amphictyons qu'après l'embraſement de l'ancien, arrivé l'an 549, c'eſt-à-dire, depuis la prétendue ruine de *Spina*; il ne fut même achevé que du temps de Créſus & des enfans de Piſiſtrate. Auroit-on bâti une chapelle pour une ville qui ne ſubſiſtoit plus? comment auroit-on remplacé les offrandes conſumées dans l'incendie? *Spina* n'avoit donc pas été ruinée par les barbares. Elle exiſtoit encore au temps de Scylax, ſous le règne de Philippe, père d'Alexandre: cet écrivain & Strabon lui

Strab. V, 214, IX, 421. Plin. III, 16.

Pauſ. X, p. 811.

Herod. I, 50, II, 180.

donnent le titre de ville Hellénique. Elle ne devoit donc pas ſon origine aux Pélaſges, mais à quelque colonie Grecque, établie dans les temps poſtérieurs ſur les côtes de l'Italie.

7.° Comment concilier la puiſſance que Denys d'Halicarnaſſe attribue à ces Pélaſges, avec la ſuite de l'hiſtoire, qui n'en fait aucune mention dans les temps mieux connus? Pour réſoudre le problème, il a recours à une eſpèce de miracle; il les fait exterminer par les Dieux: on ſent aſſez quelle eſt la valeur de cette ſolution; c'eſt couper le nœud & non pas le dénouer.

Les autres détails de ſon récit fourniroient de nouvelles objections: mais nous en avons dit aſſez pour mettre le lecteur en état d'en juger. On doit en conclurre que les difficultés dont il eſt rempli, rendroient le paſſage des colonies Pélaſgiques extrêmement douteux, ſi le fait n'étoit prouvé par lui-même, & par la langue des Latins & des Opiques, dont le fond eſt certainement grec; quoiqu'elle ait emprunté pluſieurs mots barbares de la langue Celtique des *Ombri*, avec leſquels ces Pélaſges s'étoient mêlés.

Les ſuppoſitions de Denys d'Halicarnaſſe, & tous les détails qu'il eſt contraint d'imaginer pour remplir tous les vuides hiſtoriques de ſon ſyſtème, ſont des conſéquences de l'idée qu'il ſe faiſoit des Pélaſges: il les regardoit, ainſi que quelques anciens & tous les modernes, comme un peuple particulier, auquel il faiſoit parcourir ſucceſſivement la Grèce & l'Italie. Ce nom de Pélaſges, au contraire, eſt le nom général ſous lequel on déſigna les premiers Grecs, avant la formation des Cités; nom que les habitans de chaque contrée quittèrent à meſure qu'elle ſe poliça, & qui diſparut enfin, quand il n'y eut plus de Sauvages dans la Grèce.

C'eſt un point que M. Fréret a traité fort au long, dans ſon ouvrage *ſur l'origine & l'ancienne hiſtoire des premiers habitans de la Grèce*, que nous donnerons par ſupplément à nos Mémoires. Denys d'Halicarnaſſe ſe ſeroit donc épargné bien de l'embarras, ſi renonçant à ce ſyſtème, il avoit ſuppoſé que les noms d'Aborigènes & de Pélaſges, portés par les

anciens peuples d'origine Grecque qui se trouvoient en Italie, étoient deux noms généraux qui ne désignèrent aucun peuple particulier, & dont l'usage cessa lorsque ces Aborigènes s'étant mêlés avec les *Ombri* & les *Siculi,* les uns Celtes, les autres Illyriens d'origine, formèrent différens peuples ou Cités sous les noms particuliers d'Ombri, de Sabins, de Latins, de Samnites, de Tyrrhènes, d'Ausones, d'Osques, d'Œnotres, de Lucaniens & de Brutiens, &c. Ces Cités conservèrent plus ou moins de ressemblance avec les habitans de la Grèce, suivant que les Pélasges s'y étoient trouvés dans un nombre plus ou moins grand.

Les Romains & les autres habitans du Latium, descendus de ces Grecs, les regardoient comme le peuple le plus ancien de l'Italie. En conséquence de ce préjugé, qui leur étoit commun avec bien d'autres Nations, ils donnoient à leurs ancêtres la qualité d'*Aborigènes,* dont l'idée répond à celle du mot *Autocthones* des Grecs. D'un autre côté les écrivains Grecs avoient appliqué le nom de Pélasges à ces Aborigènes, à cause de la conformité de leurs mœurs & de leur origine avec les anciens habitans de la Grèce. Les Aborigènes & les Pélasges ne sont donc qu'une seule colonie; & dès-lors les deux peuplades distinguées par Denys d'Halicarnasse, & le reste de son roman devient inutile.

Après avoir ainsi prouvé, contre cet écrivain, que les anciennes colonies Pélasgiques ne vinrent point par mer en Italie, M. Fréret conjecture qu'elles y pénétrèrent par les passages septentrionaux des Alpes; comme avoient fait, plusieurs générations auparavant, les peuplades d'origine Illyrienne. Dans son ouvrage sur la Grèce, que nous venons de citer, il a prouvé que les Romains n'avoient point d'autre terme dans leur langue que celui de *Græci,* pour désigner les Grecs, & que ce nom avoit une acception très-étendue, qui renfermoit non seulement l'Hellas, mais encore l'Epire, la Macédoine, ainsi qu'une partie de la Thrace. Les peuples de ces contrées étoient donc Grecs; & c'est, selon toute apparence, de ce nord de la Grèce que sortirent les colonies Pélasgiques, qui passèrent

en Italie dans le temps où la Grèce commençoit à se policer, par le mélange des étrangers avec ses anciens habitans.

ARTICLE V.

Des Etrusques, ou anciens habitans de la Toscane.

L'ANCIENNE Etrurie avoit beaucoup plus d'étendue que le grand duché de Toscane qui lui répond aujourd'hui. L'Arno, qui la traverse d'orient en occident, la coupoit en deux parties à peu près égales, dont l'une alloit presque jusqu'aux portes de Rome; l'autre, frontière de Ligurie, renfermoit outre le Pisan, qui de nos jours appartient à la Toscane, une portion de l'Etat de Gènes, le val de Magra, le duché de Carréra & le territoire de la république de Lucques. Quelques villes, qui dépendent du duché de Spolète & de celui d'Urbin, comme Pérouse, Eugubio, appartenoient encore à l'Etrurie.

On a publié grand nombre d'ouvrages sur les premiers habitans de cette contrée, dont les monumens, curieux par leur obscurité, sont autant d'énigmes que les Œdipes modernes ont tâché d'expliquer à l'envi. La pluspart de ces écrivains sont trop censés & trop instruits, pour ne pas rejeter les fictions absurdes d'Annius de Viterbe. Cependant presque tous leurs systèmes en ont retenu quelque teinture, plus ou moins forte: ils n'ont peut-être pas assez distingué les difficultés sur lesquelles on ne peut proposer que de pures divinations, d'avec celles qui peuvent être éclaircies par les témoignages précis des anciens, ou du moins par des conjectures probables. Sous le nom général de Toscans ou d'Etrusques, ils ont confondu des peuples très-différens les uns des autres; & l'on peut assurer que leurs ouvrages montrent plus d'érudition que de critique. Les recherches de l'Académie fondée depuis quelques années à Cortone, contribueront sans doute à jeter un grand jour sur les antiquités Etrusques, qui sont l'objet principal de ses travaux. Elle a déjà publié d'excellens

Mémoires ſur la langue & les monumens de cette Nation fameuſe, qui doit nous intéreſſer; parce qu'elle a de très-bonne heure cultivé les arts, ainſi que les Grecs, & que ſa religion a beaucoup influé ſur celle des Romains. Nous pourrions craindre qu'on ne nous accuſât d'aller en quelque ſorte ſur les briſées de cette ſavante Compagnie, ſi la liaiſon des matières ne nous autoriſoit à terminer le précis de ce que M. Fréret nous a donné ſur les anciens habitans de l'Italie, par celui de ce qu'il penſoit ſur les Etruſques. Ce ſeroit laiſſer ſon ſyſtème incomplet, que d'en ſupprimer une partie eſſentielle, & qui par ſon accord avec les autres, concourt à former un tout.

I. Avant que d'expoſer ſon opinion ſur l'origine des premiers Toſcans, M. Fréret combat l'hypothèſe commune. Cette hypothèſe, adoptée preſque généralement par tous les écrivains, fait venir de Lydie la première colonie qui peupla la Toſcane: c'eſt le ſentiment unanime de tous les anciens; mais comme ils n'ont fait que copier Hérodote, toutes leurs autorités ſe réduiſent à la ſienne; & c'eſt ſon témoignage ſeul qu'il s'agit de diſcuter. Au reſte cet hiſtorien n'affirme rien, & ſe contente de rapporter l'opinion des Lydiens mêmes, qui regardoient les Toſcans de l'Ombrie comme un peuple originaire de leur pays. Les Lydiens prétendent, dit
Herod. I, 95. en ſubſtance Hérodote, que ſous le règne d'Atys, fils de Manès, la Lydie fut affligée d'une grande famine; que pour ménager les vivres, on voulut d'abord engager le peuple à ne manger que de deux jours l'un, & que dans la vûe de l'occuper, on imagina des jeux qui puſſent le diſtraire de la faim: ces jeux furent les dés, les oſſelets, & la longue paume. L'expédient réuſſit pendant dix-huit ans: mais enfin l'accroiſſement & l'opiniâtreté du mal rendit le remède inutile; il fallut ſonger à diminuer la conſommation, en déchargeant le pays d'une partie de ſes habitans. En conſéquence on réſolut que la moitié des Lydiens iroit chercher de nouvelles demeures. Ils tirèrent tous au ſort, & ceux qu'il condamnoit

à l'exil s'embarquèrent à Smyrne ſous la conduite de Tyrrhénus fils du Roi. Leur flotte après avoir cotoyé pluſieurs contrées s'arrêta dans les ports de l'Ombrie; ils y formèrent des établiſſemens, & ce ſont eux, qui ſous le nom de Tyrrhènes ont depuis habité la Toſcane.

Cette narration d'Hérodote eſt ſi remplie d'abſurdités, qu'il ſembleroit inutile de s'attacher à la combattre; ſi preſque tous les écrivains ne l'avoient adoptée, ſans être frappés de tout ce qu'elle contient d'étrange. Le grand nombre de ſes partiſans lui donne une ſorte de poids, que les réflexions ſuivantes diminueront.

1.° Que penſer de l'expédient imaginé par les Lydiens pour remédier à la famine? On ne le propoſeroit pas même aujourd'hui dans ces ouvrages, dont le merveilleux puéril ne peut amuſer que les enfans.

2.° S'il eſt étonnant qu'on ſe ſoit aviſé de l'employer, il l'eſt encore plus qu'il ait réuſſi pendant dix-huit ans, & qu'au bout de dix-huit ans on ait été dans la néceſſité d'en chercher un autre.

3.° Quel prodigieux nombre de vaiſſeaux n'auroit-il pas fallu pour tranſporter la moitié d'une Nation ?

4.° Conçoit-on que dans un temps de famine on ait pû ramaſſer aſſez de vivres pour un ſemblable embarquement?

5.° Il eſt certain que les Lydiens n'ont jamais eu ni port, ni vaiſſeaux, ni marine, non pas même dans le temps de leur plus grande puiſſance, ſous Alyattès & ſous Créſus.

6.° Au temps d'Atys, père de Lydus & de Tyrrhénus, temps qui précède la guerre de Troie, la navigation étoit inconnue dans la Grèce. Minos paſſe pour être le premier qui ait eu une flotte; & cette flotte, compoſée de petits bâtimens, n'alloit guère au delà des îles de la mer Egée. Eusèbe, il eſt vrai, prétend, ſur le témoignage de Caſtor, que les Lydiens ont eu l'Empire de la mer; mais ſeulement ſoixante-quinze ans après Minos: il place cet Empire vers l'an 1173 avant J. C, dix ou onze ans avant l'année où Troie fut priſe, ſelon lui. Caſtor avoit donné une ſuite de ſes Thalaſſocraties: mais ſans nous

Thucyd. I, 4.

engager ici dans les embarras de cette liste, dont il est impossible de concilier les détails & la chronologie avec l'histoire générale, il nous suffit d'observer que cet empire des Lydiens n'a commencé qu'après la prise de Troie, & que leur tradition ne peut s'ajuster avec les poëmes d'Homère, qui ne parlent jamais de Smyrne, & qui les représentent sous le nom de Méoniens, comme une Nation peu considérable.

7.° Dans le siècle d'Homère on n'avoit que des idées très-fausses de tous les pays qui sont au delà de la Sicile; on y mettoit des Cyclopes & des Lestrigons; on y plaçoit les portes du jour & de la nuit, le séjour des ames, &c. Si plusieurs siècles avant ce poëte les Lydiens ou les Méoniens s'étoient embarqués à Smyrne pour aller habiter l'Italie, cette région lui auroit-elle été inconnue? n'auroit-il fait aucune mention de Smyrne? lui qui naquit dans cette ville, selon l'opinion la mieux établie.

8.° Cette flotte si nombreuse, qui n'avoit d'autre objet que de se faire un établissement, ne s'arrête dans aucune des îles voisines de la Lydie, quoique fertiles & presque désertes alors, comme Chio, Samos, &c. Elle passe à la vûe de la grande île de Crète & du Péloponnèse; elle ne s'arrête pas même en Sicile; elle ne prend terre dans aucun des golfes ni des ports du pays des Opiques qui sont sur sa route; elle remonte au delà du Tibre & va débarquer en Ombrie.

9.° Le temps dans lequel cette flotte auroit traversé la Grèce, est un temps dont les évènemens étoient connus par la tradition. Il ne seroit pas possible qu'on ne rencontrât quelques vestiges de ce passage dans les écrivains Grecs. Les Eoliens & les Ioniens en abordant sur les côtes de l'Asie mineure, auroient trouvé les Lydiens avec des flottes, ou du moins établis dans le voisinage de la mer & des ports; mais la partie maritime de l'Asie n'étoit alors habitée que par des Sauvages.

10.° Si la Toscane avoit été peuplée par une colonie Lydienne, venue par mer, les villes principales des Toscans auroient été près de la mer, & voisines du petit nombre de

de ports qui ſont ſur cette côte. Le lieu du débarquement auroit conſervé quelque prééminence, du moins pour le culte religieux : car les Lydiens avoient dans l'Aſie mineure un temple commun, qui étoit le centre de leur Religion. Or de toutes les anciennes villes de l'Etrurie, *Populonium* étoit la ſeule bâtie près de la mer : loin d'être capitale, elle dépendoit de *Velutonium*, ſituée à trois milles des côtes, dans un lieu où il n'y a pas même de mouillage.

11.° Xanthus de Lydie, écrivain très-inſtruit de l'ancienne hiſtoire de ſon pays, & qui rapportoit beaucoup d'évènemens moins conſidérables, n'a fait aucune mention de cette colonie ſortie par mer de la Méonie, pour s'aller établir dans une région ſituée au delà de la Grèce. Il ne donnoit le nom de Tyrrhénus à aucun prince Lydien.

12.° Denys d'Halicarnaſſe, de qui M. Fréret a tiré l'obſervation précédente, ajoûte que les Tyrrhènes d'Italie, diffèrent abſolument des Lydiens pour la langue, les loix, les mœurs & la religion. Cette remarque eſt confirmée, à l'égard du dernier article, par les monumens étruſques, publiés dans ces derniers temps, & ſur leſquels on ne voit aucune Divinité particulière aux Lydiens. Quant au langage, il ſuffiroit, pour adopter l'obſervation de Denys d'Halicarnaſſe, de comparer les mots de la langue étruſque & ceux de la langue lydienne, rapportés dans Héſychius ; Bochart en a raſſemblé un grand nombre. Nous en avons dit aſſez pour prouver qu'il faut faire venir d'ailleurs que de Lydie les anciens habitans de la Toſcane : il s'agit à préſent de déterminer d'où ils ſortoient, & dans quel temps, à peu près, ils s'établirent en Italie. Voici quel eſt le réſultat des recherches que M. Fréret a faites là-deſſus.

II. Les Grecs donnoient aux Toſcans le nom de Tyrrhènes ou Tyrsènes, & celui de Pélaſges, quoiqu'ils fuſſent d'une nation très-différente. Ils les confondoient enſemble par une erreur, dont nous aurons dans la ſuite occaſion de parler. Les Romains les appeloient *Tuſci* ou *Etruſci*, & leur pays *Etruria* : mais les Toſcans eux-mêmes ignoroient l'uſage de

ces différens noms. Chaque canton de la Toſcane étoit diſtingué par une dénomination particulière, & le nom général de la nation étoit celui de *Raſena.*

Ces *Raſenæ* étoient originairement le même peuple que les *Rhæti*, anciens habitans du Trentin & de la partie du Tirol, qui comprend la portion des Alpes où coule l'Athéſis. Tite-Live & Pline ſont l'un & l'autre de cet avis: il eſt vrai qu'ils nous donnent ces *Rhæti* pour des Toſcans chaſſés des plaines par les Gaulois, lorſque ces derniers envahirent l'Italie vers l'an 600 avant l'ère Chrétienne; & c'eſt même à cette ſituation des *Rhæti* dans les montagnes, que le premier attribue la barbarie de leurs mœurs, auſſi groſſières que celles des autres Toſcans étoient douces & polies. Mais cette mépriſe eſt une conſéquence naturelle de la fauſſe origine qu'ils donnoient aux Toſcans: ils les regardoient comme une colonie venue par mer, & qui s'étoit d'abord établie dans la Toſcane. Or il eſt bien plus probable que la *Rhétie*, loin d'être peuplée dans la ſuite par des Toſcans, avoit elle-même fourni à la Toſcane ſes premiers habitans. En effet les *Raſenæ* étoient venus par terre en Italie. Ils y pénétrèrent par le Trentin & par les gorges de l'Adige; & le pays qu'ils occupèrent d'abord avoit toute une autre étendue que l'Etrurie, proprement dite, comme Polybe l'aſſure en termes formels. Au temps de leur plus grande puiſſance, ils avoient été maîtres, non ſeulement de l'Etrurie, mais encore de preſque toute l'Ombrie, & de tout ce qu'envahirent depuis les Gaulois *Cenomani, Boii* & *Lingones;* c'eſt-à-dire, de toute la contrée qui s'étend des deux côtés du Pô, depuis l'Adda juſqu'à la mer. Ainſi pour lors ils touchoient aux Alpes dont ils étoient originaires, & n'avoient fait, à proprement parler, que reculer les bornes de leur ancienne patrie, ſans en ſortir. Les pays qui ſéparent la Rhétie de la Toſcane, ayant été dans la ſuite conquis ſur eux par d'autres peuples, cette ſéparation fit perdre de vûe la trace de leur première origine.

Plin. III, 24. Tit. Liv. V, 33.

Dès qu'ils eurent mis le pied dans l'Italie, ils s'arrêtèrent au nord du Pô, où il bâtirent deux villes Mantoue &

Adria. Mantoue reſta toûjours une ville Toſcane: la force de ſa ſituation la mettoit en état de réſiſter aux Gaulois; & comme elle communiquoit avec la Rhétie, les Toſcans conſervèrent le pays ſitué entre le Pô & l'Adige. Adria, conſtruite à quelque diſtance de la mer, devint aſſez célèbre au temps des colonies Helléniques, pour donner ſon nom au golfe.

Bien-tôt les Toſcans ſe répandirent au midi du Pô, & s'emparèrent de tous les cantons ſitués entre ce fleuve & l'Apennin. La principale de leur ville étoit celle de *Felſina*, nommée depuis *Bononia* par les Gaulois *Boii*, lorſqu'ils s'en furent rendus maîtres. Ce pays, lors de l'invaſion des Toſcans, étoit habité par les *Ombri*, nation puiſſante, qui occupoit la plus grande partie de l'Italie au midi du Pô, & l'Etrurie en particulier, comme nous l'avons dit dans l'article III: les Toſcans les en chaſsèrent, & détruiſirent trois cens de leurs villes. Ce fut ſans doute cette invaſion qui, forçant les *Ombri* de refluer vers le midi, repouſſa de proche en proche les peuples méridionaux de l'Italie, & contraignit enfin le reſte des Sicules à paſſer dans l'île, à laquelle ils donnèrent leur nom.

Le temps de cette conquête des Toſcans n'eſt pas marqué dans l'hiſtoire: cependant il ne doit pas être de la première antiquité, puiſqu'ils trouvèrent les *Ombri* plus anciens qu'eux dans le pays; & que ces derniers ne s'y étoient établis qu'en chaſſant les Sicules & les Liburnes. On ne voit dans les anciens nulle date préciſe de la fondation d'aucune des villes Etruriennes; mais au défaut d'autorités formelles, nous pouvons nous aider d'un paſſage de Varron, cité par Cenſorin. Varron nous aſſure que les Toſcans donnoient le nom de ſiècle ou de *ſæculum* à des eſpaces de temps, dont la durée inégale, au lieu de ſe déterminer par elle-même, ſe meſuroit ſur la vie de certains hommes. Le premier de ces ſiècles ſe comptoit du jour de la fondation des villes, ou de l'établiſſement des Etats: il duroit autant que la vie du citoyen qui vivoit le plus long-temps, entre tous ceux qui naiſſoient ce jour-là. A ſa mort commençoit un nouveau ſiècle, dont la

durée se mesuroit aussi sur la plus longue vie de l'un des hommes nés ce jour même; & ainsi de suite. Mais comme il étoit difficile de fixer ces intervalles avec précision, les Dieux avoient soin d'annoncer, par des prodiges, l'instant où commençoit un nouveau siècle. Les historiens Toscans, qui écrivoient dans le huitième siècle de leur nation, évaluoient, au rapport de Varron, cité par Velléius Paterculus, à 781 ans la durée des sept siècles précédemment écoulés: ils ajoûtoient que le huitième siècle seroit suivi d'un neuvième & d'un dixième, après lequel le nom Toscan seroit éteint.

Les anciens ne nous apprennent point à quel temps répondoit ce huitième siècle de l'ère Toscane: mais M. Fréret ne croit pas impossible de suppléer à leur silence. Il remarque que les devins Etrusques, consultés à l'occasion de plusieurs prodiges arrivés l'année du premier consulat de Sylla, répondirent que ces prodiges annonçoient la fin d'une révolution du monde, & le commencement d'un nouvel âge; qu'il y avoit déjà eu huit âges, différens par les mœurs & par la durée de la vie des hommes; que chacun de ces âges formoit une *grande année*, & que les Dieux donnoient le signal de la fin de chaque période, par quelque prodige dans le Ciel ou sur la terre. Suidas dit à peu près la même chose, en citant Tite-Live & Diodore; il parle, ainsi que Plutarque, de huit âges écoulés, & donne à ces siècles le nom de périodes, ou de révolutions de la grande année. D'où M. Fréret conclud que le huitième siècle des Toscans de l'Etrurie finissoit l'année du premier consulat de Sylla, 88.e avant J. C; qu'en supposant la durée de ce huitième âge égale à celle du plus long des âges précédens, elle aura été de 123 ans, & qu'ainsi leur huitième siècle aura commencé l'an 211 avant J. C: joignons-y les sept cens quatre-vingt-un ans des sept siècles précédens, nous aurons l'an 992 avant l'ère Chrétienne, pour l'époque de l'établissement des Toscans en Etrurie. Cette époque est postérieure de cent quarante-quatre ans à la fondation d'Améria par les *Ombri*, mais antérieure de deux cens quarante à celle de Rome.

Plutarq. in Sylla.

D'où il résulte que la conquête de l'Etrurie sur les *Ombri*, est au plus tôt de l'an 1000 avant l'ère Chrétienne : ce qui s'accorde parfaitement avec le temps où Thucydide fait passer en Sicile les Sicules, chassés de l'extrémité méridionale de l'Italie, par quelque révolution arrivée vers le nord ; révolution qui ne peut être que l'invasion des *Rasenæ* ou Toscans, par qui les *Ombri* furent chassés de la Toscane.

Strabon, en adoptant la tradition des Lydiens sur l'origine des Toscans, fait de Lydus un descendant d'Hercule, & montre que le nom de Lydiens, inconnu à Homère, est plus moderne que la guerre de Troie. Velléius Paterculus, qui suppose, ainsi que Strabon, la colonie Lydienne, la place après la mort de Pyrrhus, fils d'Achille. En supposant que ces deux auteurs se sont déterminés par quelque système chronologique, leurs calculs, quoique partant d'une fausse hypothèse, se rapporteront avec l'évaluation donnée ci-dessus par M. Fréret.

Quoi qu'il en soit, la puissance des *Rasenæ* reçut une grande atteinte par l'irruption des Gaulois en Italie. Ces peuples, qui formoient une ligue composée de plusieurs Cités différentes, furent probablement appelés par les Liguriens ou les *Isumbri*, Celtes comme eux d'origine : ils passèrent par le col de Suze, sous la conduite de Bellovèse. Les Toscans d'au delà du Pô vinrent à leur rencontre sur les bords du Tésin ; mais ils furent défaits, & les Gaulois s'établirent dans le Milanois ou l'Insubrie. Bien-tôt après ils invitèrent d'autres Gaulois de la Celtique à venir les joindre : les *Cenomani*, les *Boii*, les *Lingones*, les *Senones* accoururent successivement ; en sorte que les Toscans, dépouillés de tout ce qu'ils possédoient au nord du Pô, à la réserve de Mantoue, furent d'abord contraints de se retirer en Ombrie, & de là dans le Picénum, où plusieurs s'étant arrêtés, fondèrent les villes de *Cupra* & d'*Atria*.

Les autres traversèrent l'Apennin, & s'étant jetés dans la Campanie, l'enlevèrent aux Opiques : ils s'y établirent, & formèrent une Cité divisée en douze Cantons, dont *Vulturnum*

étoit la capitale: c'eſt la ville nommée depuis Capoue, lorſqu'elle eut paſſé ſous la domination des Samnites. Les Samnites s'en emparèrent par ſurpriſe l'an 420 avant J. C, 332 de la fondation de Rome. Tite-Live rapporte le ſtratagême dont ils ſe ſervirent; & c'eſt de cette façon que les Toſcans perdirent la Campanie, qu'ils occupoient depuis près de quatre cens ans. Ils ne conſervèrent plus alors, hors de la Toſcane, que la ville de Mantoue, & celles de Cupra & d'Atria dans le Picénum.

Tit. Liv. IV, 37.

Les douze cantons dans leſquels ils étoient diviſés en Campanie, avoient ſans doute été formés ſur le modèle de ceux de la Toſcane. En effet, la Toſcane ſe partageoit anciennement en douze Cités, dont chacune gouvernée ſéparément avoit un chef électif, nommé *Roi* par les Romains, mais que preſque tous les anciens ſuppoſent avoir eu le titre de *Lucumon.* Ces douze Cités formoient néanmoins un corps; & leurs députés s'aſſembloient pour tenir un conſeil commun ſur les intérêts généraux de la Nation. Quelquefois leurs troupes ſe réuniſſoient: plus ſouvent elles étoient déſunies; & c'eſt cette méſintelligence qui livra la Toſcane aux Romains. Les anciens ont parlé de ces douze cantons de l'Etrurie: mais aucun n'en a fait l'énumération; & les modernes qui l'ont entrepriſe ne ſont pas d'accord entre eux.

On voit par là qu'il faut diſtinguer avec ſoin les Toſcans de l'Etrurie d'avec ceux de la Campanie, & ceux qui habitoient au delà du Pô; c'étoient trois corps différens, & qui ne dépendoient point l'un de l'autre. Preſque tous les Critiques les ont néanmoins confondus enſemble: ils font plus, ils confondent les Toſcans de l'Etrurie avec les Pélaſges; & cela, parce que pluſieurs Cités Pélaſgiques étoient enclavées dans l'Etrurie, où, malgré leur mélange avec les Toſcans, elles avoient conſervé, ſans beaucoup d'altération, les mœurs & la religion des anciens habitans de la Grèce.

La ville de Falérie étoit une de ces Cités Pélaſgiques: les Faliſques ſes habitans, formoient, au rapport de Strabon, un

Strab. V.

peuple ſéparé des Toſcans; ils avoient une langue particulière, & Denys d'Halicarnaſſe aſſure qu'un de leurs temples étoit dédié à la Junon des Argiens; qu'on y voyoit, comme dans celui d'Argos, une Canéphore & des chœurs de Vierges. L'autorité de ces auteurs eſt fortifiée par celle de Pline, qui donne, d'après Caton, une origine Grecque à Falérie.

Dyon. Halic. I.

Plin. III, 5.

Diſons la même choſe des Véïens. On ſuppoſe toûjours dans l'hiſtoire Romaine que la langue des Toſcans ne pouvoit être parlée, ni même entendue, que par ceux des Romains qui en avoient fait une étude particulière. Cependant nous liſons, en toute occaſion, que les Romains & les Véïens converſoient facilement enſemble: donc les Véïens ne parloient pas la même langue que les Toſcans; & par une ſeconde conſéquence, ils étoient Pélaſges d'origine, ainſi que les Latins.

Strabon met encore au nombre des villes Pélaſgiques de l'Etrurie, Tarquinium, dont le nom véritable étoit *Trachinia*, corrompu d'une autre façon par les Sicules, qui en avoient fait celui de *Tarracina*. Il joint à la ville de Tarquinium celle de *Coſæ* ou *Coſſa* près du Cap du même nom, qui forme le port d'Hercule, *Porto Hercole*. Mais la plus importante de ces Cités Pélaſgiques étoit celle d'*Agylla*, dont les peuples, adonnés de bonne heure à la navigation, mettoient en mer des flottes conſidérables pour ces temps reculés. Cæré, leur ville capitale, étoit bâtie ſur une petite rivière à quatre milles de la mer, & d'un port dont les veſtiges ſubſiſtent aujourd'hui. La poſition en eſt exactement déterminée dans Strabon à deux cens dix ſtades d'Oſtie, & à cinquante de Pyrgos. Les Agylliens étoient ſéparés du territoire de Rome par ceux de Véïes & de Falerie: mais lorſque les Romains eurent enlevé, ſous Ancus Martius, aux Véïens tout ce qu'ils poſſédoient au couchant du Tibre entre la mer & la forêt *Méſia*, ils devinrent voiſins d'Agylla, que les peuples des environs nommoient auſſi Cæré, ſuivant le témoignage de Strabon, à cauſe de la formule grecque χαῖρε, avec laquelle les Agylliens ſaluoient ceux qu'ils rencontroient.

Plin. IV,

Strab. V, p. 226.

Tit. Liv. I, 33.

Strab. V, p. 220.

Le nom d'Agylla continua néanmoins d'être en uſage

parmi les Grecs. Ses habitans avoient un trésor à Delphes, où ils envoyoient la dixme de leur profit maritime: leur commerce & leurs pirateries continuelles sur les côtes d'Italie & le long des îles de la mer Égée, avoient accrû leur richesses & leur puissance, au point de les faire regarder par tous les peuples voisins comme des alliés importans ou des ennemis redoutables. Vers l'an 540 on les voit unis avec les Carthaginois contre les Phocéens établis en Sardaigne. Les deux flottes combinées montèrent à cent vingt bâtimens, & les Agylliens en avoient fourni soixante. Les Phocéens furent vainqueurs dans le combat naval; mais cette victoire leur couta leurs meilleurs vaisseaux & la plus grande partie de leurs soldats. Hérodote, qui nous a conservé ce fait, ajoûte que ceux d'Agylla, quoique vaincus, firent un grand nombre de prisonniers qu'ils égorgèrent. Une maladie contagieuse, qui peu de temps après affligea leurs troupeaux, fut regardée comme la punition de cette barbarie. L'oracle de Delphes, consulté sur les moyens d'appaiser la colère des Dieux, ordonna des sacrifices funèbres & des jeux annuels, qui devoient se célébrer au lieu même où le crime avoit été commis. Les Agylliens obéirent, & ces jeux subsistoient encore au siècle d'Hérodote; c'est-à-dire, vers l'an 430 avant l'ère Chrétienne: l'historien ajoûte que, malgré cet échec, la puissance maritime de ces habitans de la Toscane, étoit de son temps très-considérable.

Herod. I, 167.

Ici M. Fréret fait trois observations importantes, & qui peuvent éclaircir les antiquités Étrusques.

1.° Les Agylliens sont souvent appelés Tyrrhènes par les écrivains Grecs. En effet, dans le récit que nous venons d'abréger, Hérodote leur donne indifféremment ces deux noms. Pindare, en parlant des Pirates qui troubloient le commerce de l'Italie & de la Sicile, désigne aussi sous ce nom de Tyrrhènes, les Agylliens qu'il associe aux Carthaginois. L'auteur des hymnes attribués à Homère dit la même chose; & Thucydide parle du secours qu'ils envoyèrent aux Athéniens dans la guerre de Sicile, la dix-neuvième année de celle

Pind. Pyth. 1, ver. 139.

Hym. in Dionys.

Thuc. VII, 53, &c.

celle du Péloponnèse, un peu avant la ruine de Véïes par les Romains.

2.° Ce nom de Tyrrhènes ou de Tyrrhéniens paroît dans l'origine avoir été celui des habitans d'une partie de la Macédoine inférieure, qui s'étendoit jusqu'au Strymon, & qu'Hérodote appelle *Crestonie*, à cause de sa capitale *Crestona*. Insensiblement il reçut une acception plus générale, il devint synonime du nom de Pélasge: Thucydide les confondoit ensemble, & quelques vers de Sophocle, cités par Denys d'Halicarnasse, nous donnent lieu de penser que cette confusion étoit ordinaire chez les Athéniens. Des Pélasges de la Grèce il passa bien-tôt à ceux de l'Italie, c'est-à-dire aux peuples d'origine Grecque, plus anciens que les colonies Helléniques: on les nommoit tantôt *Italiotes*, tantôt Tyrrhènes; & c'est ce qu'on peut remarquer dans Denys d'Halicarnasse, qui voulant prouver aux Grecs que les Romains n'étoient point Barbares, attribue, sans réserve, aux Pélasges d'Italie, tout ce que les anciens ont débité sur ceux de la Grèce. Par une suite de ce systême, qui le jette quelquefois dans de fausses interprétations, il a changé le nom de *Crestona* en celui de *Cortona*, & confond les Tyrrhènes de la Crestonie avec ceux de la Toscane, malgré la précaution qu'Hérodote avoit eue de désigner ces derniers par leur voisinage avec l'Ombrie.

Herod. V, 3; VII, 124.

Thucyd. IV; 109.

Denys d'Hal. I, p. 20.

Herod. I, 94; 163.

3.° Cette erreur de Denys d'Halicarnasse a fait illusion à tous les Critiques, & produit bien des faux systêmes sur l'origine des Toscans. Comme par une suite de la première méprise, on avoit donné le nom de Tyrrhéniens à tous les Pélasges répandus en Italie, & qu'il se trouvoit sur les côtes de Toscane plusieurs de ces Cités Pélasgiques, entre autres celle des Agylliens, très-connue des Grecs, les Grecs peu à peu s'accoutumèrent à désigner tous les Toscans sous le même nom. Ils les regardèrent comme des Tyrrhéniens, & par conséquent comme des Pélasges; parce que ne les connoissant pas par eux-mêmes, il étoit naturel qu'ils les confondissent avec des peuples enclavés dans leur territoire, & qui

ne ceſſoient d'entretenir quelque relation avec la Grèce. Mais ni les Toſcans, ni même les Romains n'ont jamais connu ces dénominations : ſi quelques poëtes Latins s'en ſervent, ce n'eſt que pour imiter les Grecs, & par la même licence qui rend les termes d'Auſonie & d'Heſpérie communs dans nos poëtes François.

Nous avons obſervé, dès le commencement de cet article, que les Romains donnoient aux Toſcans le nom d'*Etruſci* ou de *Tuſci.* Denys d'Halicarnaſſe & Pline ont dérivé celui de *Tuſcus* de Θυόσκοος, *Aruſpex:* mais ni l'un ni l'autre n'ont fait réflexion que le mot θύω, *ſacrifico,* n'étoit point en uſage chez les Latins, & qu'ils n'employoient aucun terme qui en fût dérivé. Comment les Romains, qui ſe ſervoient ſeuls du nom de *Tuſcus,* l'auroient-ils tiré d'un mot grec que leur langue ne connoiſſoit pas ? Il en faut dire autant du mot *Etruria,* que Scaliger croit formé de Ὀθρυε[illegible]ία, venant d'ὄθρυς, *montagne,* dans le dialecte Crétois, ſuivant Héſychius. Comme d'*Etruria* les Romains avoient fait le nom d'*Etruſcus,* & que dans l'origine ils prononçoient par une *ſ* beaucoup de mots prononcés dans la ſuite par un *r,* tels qu'*Auſum* pour *Aurum,* *Eſo* pour *ero,* ils auroient pû dire anciennement *Etruſia;* mais pour *Othrus,* il ne ſignifia jamais une montagne en latin. Nous faiſons grace au lecteur de l'étymologie d'*Etruria* par Servius; elle eſt trop peu naturelle pour avoir beſoin d'être réfutée.

Ces noms de *Tuſcus* & d'*Etruria* n'étant pas latins, il eſt probable que c'étoient ceux de quelques cantons particuliers des Toſcans ou *Raſenæ :* peut-être auſſi ſont-ce les noms que leur donnoient les *Ombri,* les *Sicani,* ou les *Liburni.* S'ils ont été pris de la langue même des Toſcans, ils avoient dans cette langue une ſignification que nous ne connoiſſons plus.

Nous avons un grand nombre de monumens & d'Inſcriptions en langue Etruſque, publiés par les ſavans d'Italie : de ces Inſcriptions, les unes ſont en caractères latins, les autres en caractères étruſques; c'eſt-à-dire, en ces anciens caractères que les Phéniciens avoient portés dans la Grèce & dans l'Ibérie, & qui ſe trouvent ſur les monnoies Eſpagnoles,

publiées par le comte Laſtanoſa. Ces lettres ont beaucoup de rapport avec les lettres Samaritaines; mais elles reſſemblent peu à celles qu'on voit ſur les médailles de Tyr, de Sidon, de Cadix & des autres villes maritimes.

Les Inſcriptions Etruſques en caractères latins, ne ſont pas plus intelligibles que les autres, quoiqu'on y rencontre des mots latins déſigurés. Les interprétations que quelques Savans en ont prétendu donner, ne ſont que des divinations abſolument haſardées; des alliages de mots latins, grecs, hébreux, altérés & rendus méconnoiſſables. Avec de pareilles licences on rapportera ces Inſcriptions à toutes les langues du monde, au bas-Breton, au Baſque, au Méxiquain. On peut même obſerver que les auteurs de ces interprétations ne font aucun uſage des mots Etruſques, dont les anciens nous ont tranſmis le ſens. Remarquons enfin, qu'il n'eſt rien moins que prouvé que ces monumens aient la grande antiquité qu'on leur attribue. Ceux qui ſont en caractères latins, à n'en juger que par la forme de ces caractères, doivent être poſtérieurs à la conquête de l'Etrurie par les Romains, & remonter tout au plus au temps de la première guerre punique.

Varron & d'autres anciens parlent de pluſieurs divinités Etruſques, dont quelques-unes paroiſſent les mêmes que celles des Grecs, quoiqu'elles portent des noms différens. Telle étoit en particulier Junon, nommée *Cupra* par les Toſcans: ce nom, qui dans la langue des Sabins répondoit au mot *Bonus* des Latins, eſt analogue à celui d'*Hera*, donné par les Grecs à cette divinité: *Hera* vient de Ἧρος, *Amabilis, Jucundus*. Ajoûtons à ce rapport que le nom Grec de Junon ſe trouve en caractères Etruſques ſur des Patères, qui ſans doute avoient été conſacrées dans quelque temple des Pélaſges établis en Toſcane. Au reſte, ſelon Varron, *Bonus* ſe prononçoit comme *Manus* dans l'ancienne langue latine; & de là venoit le nom de *Manes*, originairement donné aux ames des morts qui vouloient du bien aux vivans: on nommoit *Lemures* celles qui les tourmentoient.

Les noms des divinités Etruſques rapportés dans Varron,

ſont preſque tous tirés de racines latines; *Vertumnus, Volomnius, Voltumna*, &c. *Nurtia*, Déeſſe adorée à Vulcinium, paroît être la même que la divinité nommée Θύχη par les Grecs, & *Fors* & *Fortuna* par les Romains.

En général, la religion des anciens peuples de l'Italie étoit pour le fond la même que celle des premiers Grecs, mais exempte de preſque tous les détails poëtiques dont les Grecs altérèrent dans la ſuite ce fond, ſimple dans l'origine. Denys d'Halicarnaſſe, qui avoit étudié l'une & l'autre, nous aſſure que ni les Romains, ni les Toſcans, ne connoiſſoient aucune des fictions bizarres imaginées en quelque ſorte pour dégrader les Dieux. Leurs malheurs, leurs périls, & moins encore leur haine, leur vengeance, leurs débauches, en un mot, toutes les fables qui compoſoient la légende des divinités Grecques, n'entroient point dans l'hiſtoire de celles de l'Italie. On n'y voyoit point de ces fêtes inſtituées pour célébrer les crimes des Dieux, ni de ces myſtères nocturnes, où le mélange des deux sèxes donnoit lieu à tant de déſordres. Rien n'étoit plus oppoſé à l'ancienne religion des Romains, à celle de Numa, contenue dans les vers des Saliens, & dans les livres des Pontifes.

Denys d'Hal. I, 90.

Dans la ſuite le commerce des Romains avec les Hellènes, introduiſit dans Rome preſque toutes leurs divinités & leurs fables. Mais ce mélange ne nuiſit pas à la religion de l'Etat: le collège des Pontifes la conſerva toûjours dans ſa ſimplicité primitive. Les cultes étrangers étoient abandonnés à des prêtres étrangers; & lorſqu'il étoit à craindre qu'ils n'occaſionnaſſent quelque déſordre capable de bleſſer les loix ou les mœurs, le gouvernement ſavoit en réprimer les excès, & les proſcrivoit même quelquefois: l'hiſtoire eſt pleine de règlemens faits à ce ſujet.

Ce qui caractériſe particulièrement la religion des Romains & des anciens peuples d'Italie, c'étoit 1.° la pratique conſtante de conſulter les Dieux dans toutes les entrepriſes, ſoit publiques, ſoit particulières. 2.° L'idée dans laquelle ils étoient que les prodiges de toute eſpèce ſont des ſignes

de la volonté du Ciel. 3.° La persuasion qu'ils avoient qu'on pouvoit, par le moyen de certains sacrifices & de certaines cérémonies, détourner ou du moins suspendre l'exécution des décrets annoncés par les prodiges: ce dernier article semble particulier aux Romains & aux Toscans. Nous ne faisons qu'indiquer ici ces différentes questions, qui n'ont point encore été développées, comme elles auroient pû l'être: tous ceux qui jusqu'à présent ont écrit sur la religion Romaine, se sont bornés à des détails desquels on ne peut rien conclurre pour l'essence & le fond du culte: on n'a jamais examiné quel étoit le principe d'un système religieux qui méritoit d'être approfondi.

III. Quel que long que soit déjà cet article, nous ne croyons pas néanmoins devoir le terminer, sans soumettre au jugement de nos lecteurs une vûe nouvelle de M. Fréret, sur les commencemens de la marine chez les Romains. Denys d'Halicarnasse, Polybe, Tite-Live & tous les historiens de Rome, supposent unanimement que la navigation n'étoit point connue des Romains, dans les premiers siècles de la République; & qu'ils ne commencèrent à construire des vaisseaux que dans le cours de la première guerre contre les Carthaginois, lorsque la prise d'Agrigente les eut fortifiés dans le dessein de conquérir la Sicile. Polybe nous donne même comme une preuve de la grandeur de leur génie, cette hardiesse qui leur fit concevoir le projet d'une marine, sans avoir eu jusqu'alors aucune idée de la mer, & le succès merveilleux avec lequel ils l'ont exécuté.

Polyb. 1, pag. 28.

Cependant cet écrivain lui-même nous fournit la preuve démonstrative du contraire, dans les anciens traités conclus entre Rome & Carthage, qu'il rapporte en entier d'après les originaux conservés de son temps au capitole. Par ces traités, dont le premier est de l'année même de l'expulsion des Rois, il est évident que dès-lors les Romains avoient des vaisseaux à eux, distingués de ceux de leurs alliés & de leurs sujets; & que ce n'étoit pas seulement des vaisseaux marchands, puisque les différentes espèces de bâtimens y sont

Polyb. 1, pag. 88.

ſpécifiées. Nous ne tranſcrirons point ici ces actes; on les trouve inſérés tout au long dans l'hiſtoire romaine de M. Rollin. On ſait d'ailleurs, par Tite-Live, que l'an de Rome 416, qui précéda la première guerre punique de ſoixante-quatorze ans, les Romains s'étant emparés de la flotte des Antiates, firent remonter ſix de leurs galères juſqu'à Rome, & les mirent dans le lieu deſtiné *à la garde & à la fabrique des vaiſſeaux.* Ce fut, ſuivant le même auteur, l'inſulte faite à la flotte Romaine par les Tarentins, qui cauſa la guerre contre Tarente: Valérius, commandant de cette flotte, exerçoit une des charges de Duumvir naval, créée près de cinquante ans avant l'époque aſſignée par Polybe à la marine Romaine.

Voilà donc les principaux hiſtoriens de Rome en contradiction, du moins apparente avec eux-mêmes, & cela ſur un de ces articles importans qu'ils devoient avoir étudiés. Cette difficulté doit arrêter ceux qui liſent l'hiſtoire Romaine avec attention : elle a même ſervi de prétexte à des Critiques modernes, pour attaquer la certitude de cette hiſtoire; & nous ſommes forcés de convenir que de pareils problêmes autoriſeroient en bien des cas le pyrrhoniſme, s'ils étoient inſolubles. M. Huet & M. le chevalier Follard ont ſenti la néceſſité de réſoudre celui-ci. Perſuadés, avec raiſon, que des écrivains auſſi judicieux que Polybe & Tite-Live, ne pouvoient pas ſe démentir eux-mêmes d'une façon ſi étrange, & qu'il falloit concilier une contradiction, d'autant moins réelle qu'elle paroiſſoit plus abſurde, ils concluent des différens paſſages indiqués ci-deſſus, que ſi les Romains eurent une marine ſous les Rois, leurs guerres dans l'intérieur de l'Italie les contraignirent dans la ſuite à ſe relâcher ſur ce point, juſqu'au temps de leurs démêlés avec Carthage; & qu'alors ils s'appliquèrent de nouveau à cet objet avec tant d'ardeur & de ſuccès, que ce qu'ils avoient fait auparavant, pouvoit, en comparaiſon, ſe compter pour rien.

Cette ſolution ne paroît pas ſatisfaiſante à M. Fréret. En effet quelque médiocre qu'on ſuppoſe qu'ait été la marine des Romains avant la première guerre punique, au prix de celle

qu'ils ont eue depuis, il ſuffit de ſe rappeler qu'ils avoient une flotte contre les Tarentins, & des officiers chargés expreſſément de la conſtruction des vaiſſeaux, pour ſentir que les termes de Polybe demandent une autre explication. Cet écrivain, en diſant *que les Romains n'avoient aucune idée de la mer,* oppoſe tout à rien: à lire ſes commentateurs, on croiroit qu'il ſe contente de comparer le moins au plus; ce qui eſt, ſans contredit, très-différent.

M. Fréret, fondé ſur ces motifs, propoſe une nouvelle ſolution, qui nous paroît lever toute difficulté: ce n'eſt qu'une conjecture, mais elle eſt ſi ſimple & ſi naturelle, qu'on ne pourroit s'y refuſer ſans en donner raiſon. Nous avons obſervé d'après lui, dans le cours de cet article, que les Agylliens, nommés par les Romains *Cærites,* étoient fort puiſſans ſur mer dès les premiers ſiècles de Rome. Or il y avoit entre les Cærites & les Romains une ancienne aſſociation, qui faiſoit jouir les premiers de tous les avantages des citoyens de Rome; ſans leur en impoſer les charges. *Aul. Gel. XVI, 13.* Cette alliance ſe fit vrai-ſemblablement ſous le règne de Servius Tullius; c'eſt-à-dire, qu'elle peut être environ de l'an 568 avant l'ère Chrétienne, antérieure par conſéquent de vingt-huit ans au moins à la défaite des Cærites par les Phocéens d'*Alalia.* Servius Tullius avoit alors pouſſé ſes conquêtes juſqu'au territoire de *Cære.* Maître du pays ſitué à l'occident du Tibre, il voulut s'en aſſurer la jouiſſance, en s'alliant avec les Cærites. L'avantage étoit égal pour les deux peuples: d'une part les Cærites, occupés de la navigation, couvroient leurs frontières par cette alliance; de l'autre les Romains n'avoient plus d'inquiétude du côté de la mer, & le commerce maritime de leurs alliés, ou ſujets du nom latin, ne couroit plus de riſque. Les Cærites, avec le titre de Romains, reçurent donc alors toutes les prérogatives attachées à cette qualité: ainſi pour juger de leur état, il faut voir quel étoit celui des ſimples Plébéïens ſous les Rois. Exclus alors de toutes les charges, & n'ayant aucune part au gouvernement, ils étoient, à l'égard des Patriciens, dans une

entière dépendance. Ce ne fut que par la création des tribuns que l'équilibre commença long-temps après à s'établir entre les deux ordres. Mais cet accroissement des Plébéïens ne changea rien à la situation des Cærites, qui d'abord leurs égaux, devinrent par-là leurs inférieurs; parce que, bornés à leurs anciens privilèges, ils ne s'élevèrent pas en même temps qu'eux. Ils formoient donc dans la République un troisième ordre; & voilà pourquoi, lorsqu'un Plébéïen méritoit d'être dégradé, les censeurs l'effaçoient du rôle de sa centurie, pour l'inscrire sur celui des Cærites, sans néanmoins que son état valût alors la condition des Cærites véritables.

Asconius Pædi. Schol. in Ver. de Divinat. Fest. in voce Municip.

Quelque peu avantageuse qu'elle paroisse, elle fut long-temps l'objet de l'ambition des alliés du nom latin, qui ne l'obtinrent pas sans peine. Dans la suite un Sénatus-consulte, fait après la retraite des Gaulois, déclara les Cærites hôtes de la République. En conséquence leurs envoyés étoient défrayés & logés aux dépens de l'Etat, & leurs affaires sollicitées par des commissaires nommés à cet effet: prérogatives importantes que le simple titre de citoyen ne donnoit pas, & dont ils furent gratifiés en conséquence de l'asyle que les Vestales & les Pontifes trouvèrent chez eux.

Tit. Liv. VII, 20.

Idem. IX, 36.

Idem. X, 4.

Tite-Live remarque que les Cærites furent presque toûjours unis aux Romains, & ne fait mention que d'une seule brouillerie qui ne dura pas long-temps: il ajoûte qu'on envoyoit chez eux les jeunes gens de distinction, qui vouloient s'instruire dans les sciences des Toscans. C'étoit à Cære que M. Fabius Cæso avoit appris la langue Toscane, ignorée des autres Romains. Les Cærites servoient d'interprètes entre les Romains & les Toscans; ils portoient les armes dans les troupes Romaines; en un mot ils étoient Romains.

Cette association des deux peuples paroît à M. Fréret le véritable dénouement de la difficulté que nous examinons. Il regarde la marine des Cærites comme celle des Romains mêmes: dès-lors tout s'éclaircit, & Polybe ne se contredit plus. Il a pû d'une part écrire que les Romains, proprement dits, n'avoient point de marine; puisque leurs vaisseaux n'appartenoient

n'appartenoient en effet qu'à des Romains adoptifs; & de l'autre copier les traités faits entre Rome & Carthage, où Rome paroît être une puiſſance maritime; puiſque Rome & Cære ne faiſoient alors qu'un même corps. Le premier de ces traités eſt de l'an 508; temps où la puiſſance des Cærites étoit encore, ſuivant Hérodote, très-conſidérable, malgré l'échec qu'ils avoient reçû de la part des Phocéens. Et ce qui montre que leur aſſociation avec les Romains n'étoit pas une ſimple alliance, mais une union plus intime, dont l'effet avoit été de les incorporer les uns aux autres; c'eſt qu'ils ne ſont point nommés dans le traité fait avec les Carthaginois, où tous les alliés ou ſujets de Rome ſont ſpécifiés par leurs noms. On y ſtipule, ainſi que dans le traité ſuivant, pour les vaiſſeaux des Ardéates, de ceux d'Antium, de Laurentum, de Terracine, &c. & jamais pour ceux des Cærites: c'eſt au lecteur à tirer la conſéquence.

Elle eſt ſi frappante & jette un ſi grand jour ſur cette partie de l'ancienne hiſtoire Romaine, qu'il eſt bien ſingulier que perſonne ne s'en ſoit aperçû juſqu'à préſent. Les hiſtoriens nous décrivent la conſtruction des premières flottes Romaines, comme ſi quelques mois d'exercices dans des bâtimens, encore ſur les chantiers, avoient ſuffi pour former des matelots, des rameurs, des pilotes. Les Romains trouvèrent ſans doute chez leurs alliés, & principalement chez les Cærites, des conſtructeurs & des marins inſtruits de tout le détail de la manœuvre. Il ne s'agiſſoit donc plus pour eux que de familiariſer, avec le mouvement des vaiſſeaux, leurs ſoldats, qui n'étoient accoutumés à combattre que par terre: par-là le merveilleux diſparoît, & la certitude augmente à proportion.

Dans la ſuite les Romains placèrent leur marine dans des ports plus commodes & plus ſpacieux que ne pouvoit être celui de Cære, ſitué ſur une côte qui n'offre guère que des mouillages: ainſi cette ville ne faiſant plus de commerce ſe dépeupla inſenſiblement, & ſes habitans, qui étoient Romains,

furent bien-tôt confondus avec les autres citoyens. Strabon ne parle de Cære que comme d'un hameau qui n'étoit plus connu que par ſes bains. Il paroît néanmoins, par quelques inſcriptions, que ceux de ce canton formoient encore ſous le règne de Trajan une communauté, gouvernée par ſes Magiſtrats ou Décurions, & qui prenoit le titre de Municipe.



SUITE DES
OBSERVATIONS ET CORRECTIONS
Sur le Texte & la Version du premier livre d'Hérodote.

EN insérant, dans la partie historique de notre XVI.e volume, douze des remarques de M. l'abbé Geinoz sur le texte & la version d'Hérodote, nous nous sommes engagés à donner la suite de ces remarques, à mesure que l'auteur les communiqueroit à l'Académie. Nous commençons à remplir dès aujourd'hui cet engagement. Les dix nouvelles observations du même Académicien, dont nous allons faire part au public, roulent encore sur divers passages du premier livre d'Hérodote, & seront suivies de quelques autres sur le même livre. Nous comptons l'épuiser en le parcourant avec M. l'abbé Geinoz, selon l'ordre des chapitres, & même en revenant, lorsqu'il faudra, sur nos pas, avant que de passer aux livres suivans, sur lesquels il a fait le même travail.

XIII.e REMARQUE, *C. 91.* Crésus vaincu par les Perses & leur prisonnier, envoie faire des reproches à l'oracle d'Apollon, sur la foi duquel il prétend avoir entrepris la guerre contre Cyrus. La Pythie répond que les Dieux mêmes ne peuvent rien contre la Destinée, & que de plus, Crésus expie par ses malheurs les crimes d'un de ses aïeux. Κροῖσος δὲ πέμπτου γονέος ἁμαρτάδα ἐξέπλησε, ὃς ἐὼν Ἡρακλειδέων δορυφόρος, δόλῳ γυναικηΐῳ ἐπισπώμενος, ἐφόνευσε τὸν δεσπότεα. Dans cette phrase, qui renferme le second moyen de l'apologie que fait de son Dieu la prêtresse de Delphes, il est à remarquer que le participe ἐπισπώμενος est écrit avec un ω; & suivant cette leçon il faudroit traduire *entraîné par la tromperie d'une femme,* parce que pour lors ἐπισπώμενος vient d'ἐπισπάω. Mais M. l'abbé Geinoz trouve dans trois manuscrits ce participe écrit par un ο, comme étant dérivé d'ἐπίσπομαι, *sequor,* & alors il signifie *se prêtant aux instigations d'une femme;* ce qui forme un sens plus convenable.

Car la Pythie répondant aux reproches de Crésus, doit aggraver le crime de Gygés, pour justifier les ordres des Dieux, qui vouloient que la punition de l'attentat de ce premier roi de la race des Mermnades, tombât sur la cinquième génération. Or, loin qu'ἐπισπώμενος écrit par un ω, aggrave cet attentat, au contraire il l'excuse; mais ἐπισπόμενος par un ο, rend Gigés criminel autant qu'il peut l'être: ainsi il n'est pas douteux que cette leçon ne soit préférable. Le participe ἐπισπόμενος venant d'ἐπίσπομαι, est fréquemment usité dans Hérodote; on le retrouve au 103.e chapitre du premier livre, & au 225.e du septième livre.

XIV.e REMARQUE, *C. 120*. La réponse des Mages, consultés en cet endroit par Astyage, au sujet de Cyrus, est favorable à ce jeune Prince. Comme cette raison même auroit pû la rendre suspecte, les Mages, pour éloigner jusqu'à l'ombre du soupçon, font observer au Roi qu'il est de leur intérêt que l'empire des Mèdes ne sorte pas de ses mains pour passer en celles de Cyrus, & ils ajoûtent pour raison: Κείνως μὲν γὰρ ἀλλοτριοῦται ἐς τὸν παῖδα τοῦτον περιεοῦσα ἐόντα πέρσην. Au lieu de περιεοῦσα, M. l'abbé Geinoz a trouvé dans deux manuscrits περιιοῦσα; il ne doute pas que cette leçon ne soit la vraie: le participe περιιὼν signifie proprement *aller à l'entour, passer de l'un à l'autre;* au lieu que περιεὼν signifie ce que l'on appelle en latin *sum superstes*, c'est-à-dire *être conservé, échapper d'un péril.*

La même faute est répétée dans le chapitre 157: voici le texte. Πακτύης δὲ πυθόμενος ἀγχοῦ εἶναι στρατὸν ἐπ' ἑωϋτὸν ἐόντα. Les manuscrits de la bibliothèque du Roi ont tous ἰόντα; leçon qu'il faut nécessairement suivre, parce que ἰὼν exprime le mouvement d'une armée qui s'approche, au lieu qu'ἐὼν n'emporte avec soi aucune idée de mouvement. Cette remarque de M. l'abbé Geinoz nous paroît d'autant plus importante pour la langue, que c'est sur ces mêmes passages & non sur d'autres, que les Lexiques se fondent pour donner au verbe περίειμι la signification de περιελθεῖν, *circumire*. Le verbe περίειμι peut, absolument parlant, signifier quelquefois

la même chose que *circumeo*, mais c'est dans tout autre temps & tout autre mode que dans le présent de l'infinitif, & dans le participe présent. On ne trouvera pas περιεῖναι avec la signification de *circumire*, mais toûjours περιιέναι, qui est formé de περιίημι & non de περίειμι: il en est de même du participe. On rencontre bien dans Hérodote le participe περιεών; mais il est toûjours employé dans la signification de *superstes*.

XV.e REMARQUE, *C. 125.* On lit un passage dont la ponctuation a donné lieu aux interprètes de prendre pour un nom de peuple, ce qui semble à M. l'abbé Geinoz ne devoir être qu'un verbe avec la terminaison Ionienne. A l'occasion des ordres que Cyrus feignoit d'avoir reçûs d'Astyage, pour commander les Perses, Hérodote fait le dénombrement des diverses tribus qui composent cette Nation, en commençant par celles que Cyrus engagea dans sa révolte contre les Mèdes. Voici les termes d'Hérodote: Ἔστι δὲ Περσέων συχνὰ γένεα, καὶ τὰ μὲν αὐτέων ὁ Κῦρος συνάλισε καὶ ἀνέπεισε ἀπίστασθαι ἀπὸ Μήδων· ἔστι δὲ τάδε, ἐξ ὧν ἄλλοι πάντες ἀρτέαται Πέρσαι, Πασαργάδαι, Μαράφιοι, Μάσπιοι, &c. On a imprimé jusqu'à présent le mot Ἀρτεάται avec une lettre majuscule, comme étant un nom propre; on l'a séparé par des virgules du mot πάντες qui le précède, & du mot πέρσαι dont il est suivi; & on a pris ces deux mots ἀρτεάται & πέρσαι pour des noms de tribus, qui font partie de la nation des Perses. Notre Académicien ne dissimule pas que la ponctuation des imprimés, est en cela conforme à la plusspart des manuscrits: bien plus, Etienne de Byzance, citant Hérodote à l'occasion du mot ἀρτεάται, dit que ce nom signifie une tribu particulière des Perses: Ἀρτεάται γένος περσικόν· Ἡρόδοτος πρώτῃ. L'autorité de ce géographe est considérable, & l'usage établi depuis si long-temps de lire ainsi ce passage, pourroit être un préjugé contre une nouvelle interprétation: mais ni l'autorité, ni l'usage ne sont des loix pour la saine critique. Un examen attentif de ce passage a convaincu M. l'abbé Geinoz que l'on n'en a pas saisi le vrai sens, & que l'on a mal à-

propos augmenté le nombre des tribus des Perſes, en y ajoûtant les Artéates & les Perſes mêmes, qui ne furent jamais des tribus particulières de cette nation, quoiqu'en diſe Étienne de Byzance. Cet auteur paroît s'être trompé en liſant cet endroit d'Hérodote, comme le prouve M. l'abbé Geinoz, après avoir établi la vraie manière de lire le paſſage.

Il propoſe, qu'au lieu de prendre ἀρτεάται & πέρσαι pour des noms propres de tribus, on faſſe du premier de ces mots le verbe de la phraſe, qui, ſans cela, n'en auroit point; & que le mot πέρσαι ſoit regardé ici comme le nom générique de la Nation, & qu'il ſerve de nominatif maſculin, auquel les adjectifs, ἄλλοι πάντες, puiſſent ſe rapporter. Ἀρτέαται ſera la troiſième perſonne du pluriel du prétérit parfait paſſif d'ἀρτάομαι, qui, ſuivant la commune conjugaiſon, feroit ἤρτηνται, & ſelon le dialecte Ionien ἀρτέαται, en changeant ην en εα, & en omettant l'augment. Rien n'eſt plus ordinaire dans ce dialecte que l'omiſſion de l'augment, que l'on appelle en latin *augmentum temporale;* on en rencontre pluſieurs exemples dans le premier livre d'Hérodote, entre autres οἰκέαται pour ᾤκηνται; ἀναρτημένον pour ἀνηρτημένον, leçon confirmée par trois manuſcrits de la bibliothèque du Roi. On trouve l. III. c. 137, ἅρμοσται pour ἥρμοσται; l. VII, c. 8, ἀνάρτημαι στρατεύεσθαι.

Cela ſuppoſé, cette phraſe ἔστι δὲ τάδε, ἐξ ὧν ἄλλοι πάντες ἀρτέαται Πέρσαι, doit ſe rendre par ce smots: *Les tribus que Cyrus engagea dans ſa révolte, ſont celles dont tous les autres Perſes dépendent.* Quand M. l'abbé Geinoz traduit ἀρτέαται par *dépendre,* il ne prétend pas qu'il y eût, entre les peuples de la Perſe, une ſubordination ſemblable à celle qui ſe trouve entre le Prince & les ſujets; il veut ſeulement dire que les tribus qu'Hérodote nomme en premier lieu, & que Cyrus gagna d'abord, étoient les plus conſidérables & les plus accréditées, celles dont le ſuffrage entraînoit toute la Nation. Il prend ici ἀρτέαται dans le même ſens que ἤρτητο eſt pris dans ce paſſage du troiſième livre, c. 19, où il eſt dit, que toute l'armée navale de Cambyſe dépendoit des Phéniciens,

καὶ πᾶς ἐκ Φοινίκων ἤρτητο ὁ ναυτικὸς στρατὸς, c'eſt-à-dire, que les Phéniciens étoient, non ſeulement la partie la plus forte & la plus conſidérable de l'armée navale de Cambyſe, mais la plus habile dans la manœuvre & dans l'art de combattre; celle, en un mot, ſans laquelle Cambyſe ne pouvoit faire aucune entrepriſe par mer.

Mais pour bien démêler le vrai ſens de cette phraſe, & pour mieux ſentir la juſteſſe de l'interprétation propoſée, il faut reprendre la phraſe dès ſon commencement. Hérodote parle d'abord en général, & dit que les tribus qui compoſent la nation des Perſes ſont en grand nombre, ἔστι δὲ Περσέων συχνὰ γένεα; que Cyrus en raſſembla une partie, & qu'il l'engagea à ſe révolter contre les Mèdes, καὶ τὰ μὲν αὐτέων συνάλισε, καὶ ἀνέπεισε ἀπίστασθαι ἀπὸ Μήδων: il ajoûte qu'il va rapporter en détail celles que Cyrus attira dans ſon parti, remarquant que c'étoient les plus diſtinguées de la Nation, & que tous les autres Perſes dépendoient en quelque façon d'elles; ſavoir, les Paſargades, les Maraphiens & les Maſpiens. Ἔστι δὲ τάδε ἐξ ὧν ἄλλοι πάντες ἀρτέαται Πέρσαι· Πασαργάδαι, Μαράφιοι, Μάσπιοι.

Quand un hiſtorien fait l'énumération des différens peuples qui compoſent une Nation, l'ordre naturel demande qu'il place à la tête des autres celui qui tient le rang le plus conſidérable. Suivant ce principe, Hérodote a dû commencer ce dénombrement par les Paſargades, puiſqu'ils étoient les plus illuſtres, comme il a eu grand ſoin de le faire remarquer; car il ne les a pas pluſtôt nommés, conjointement avec les Maraphiens & les Maſpiens, qu'il ſuſpend l'énumération des autres tribus, pour dire que de toutes celles qu'il vient de nommer, les Paſargades étoient la tribu la plus diſtinguée, & que les Achéménides, d'où deſcendent les rois des Perſes, en étoient une branche. Ce qui prouve qu'Hérodote n'a pas eu deſſein d'employer ἀρτέαται non plus que πέρσαι comme des noms de tribus; car s'il avoit voulu s'en ſervir dans cette ſignification, il ne les auroit placés qu'après les Paſargades, qui de ſon aveu tenoient le premier rang dans la Nation,

& à qui les Perses mêmes (si ce nom a jamais été affecté à quelque tribu particulière) sont inférieurs en noblesse & en dignité.

Le témoignagne d'Etienne de Byzance est ce que l'on peut alléguer de plus fort, pour prouver que par ἀρτεάται on doit entendre une tribu des Perses: mais examinons l'article de son dictionnaire où il en est parlé; il nous fournira lui-même des raisons de croire qu'il s'est trompé. Il dit qu'Hellanicus fait mention, dans le premier livre de son histoire, d'une contrée de la Perse appelée Ἀρταία, où Persée, fils de Persée & d'Andromède, fonda des villes, & dont les habitans s'appeloient Ἀρταῖοι. Ensuite il ajoûte qu'Hérodote les nomme Ἀρτεάται par un ε, au lieu de la diphthongue αι: mais c'est ce changement même, joint à celui de la terminaison, qui porte à croire qu'Etienne de Byzance s'est trompé dans cette citation. Car si Hérodote avoit voulu parler des Artéens, pourquoi ne les auroit-il pas appelés de leur vrai nom ἀρταῖοι? pourquoi auroit-il défiguré ce nom, qui de lui-même n'a rien que de très-analogique à la langue grecque, en substituant l'ε à la diphthongue αι, en changeant la terminaison, & en alongeant le mot d'une syllabe? Prendre Ἀρτεάται pour Ἀρταῖοι est tout ce que l'on pourroit faire, si la phrase ne pouvoit s'expliquer autrement que par un nom de tribu: mais comme elle est susceptible d'ailleurs d'un sens plus beau & plus conforme à la suite du récit, nulle raison n'autorise à supposer qu'Hérodote, si exact pour tout ce qui regarde la géographie, a défiguré ce nom. On est d'autant moins en droit de l'en soupçonner, que le mot Ἀρταῖοι ne lui étoit pas inconnu, il l'emploie lui-même au VIIe livre, chap. 61: mais il ne le restraint pas à signifier les habitans d'un canton de la Perse, comme a fait Hellanicus, cité par Etienne de Byzance; il lui donne une signification plus étendue, & il dit, que c'est le nom que tous les Perses en général avoient pris anciennement, & que les nations voisines les nommoient Ἀρταῖοι.

Peut-être objectera-t-on en cet endroit, que si Ἀρτεάται ne désigne pas les habitans de la contrée Ἀρταία, il s'ensuivroit qu'Hérodote

qu'Hérodote n'en auroit fait aucune mention; ce qui n'eſt pas vrai-ſemblable, vû la grande exactitude de cet hiſtorien dans les détails géographiques. A cela M. l'abbé Geinoz répond, 1.° qu'Hérodote ne nomme point les peuples de la Perſe par le nom des contrées qu'ils habitent, mais par celui des principales tribus ou familles qui compoſent la nation: en effet il ſe ſert du mot γένεα & non de λαοὶ, δῆμοι, ou d'autres ſemblables. Les noms des tribus énoncées dans Hérodote, ſont ſi différens de ceux des provinces & des villes, que Paſargades eſt le ſeul nom de tribu que l'on trouve dans le détail des villes, rapporté par Ptolémée. 2.° Il paroît, par ce que dit Etienne de Byzance lui-même, que le mot Ἀρταῖοι, qui peut-être avoit d'abord déſigné les habitans d'une contrée particulière, avoit enſuite changé d'acception chez les Perſes, & avoit été déterminé à ſignifier dans leur langue, ce que le mot ἥρωες ſignifie en grec; c'eſt-à-dire, les hommes illuſtres de l'antiquité: Ἀρταίους δὲ Πέρσαι ὥσπερ οἱ Ἕλληνες τοὺς παλαιοὺς ἀνθρώπους, ἥρωας καλοῦσι. De là peut-être, pourſuit cet auteur, eſt venu le prénom ἀρτα, ſi ordinaire dans les noms des Perſes, comme Ἀρτάβαζος, Ἀρταξέρξης, &c. Et c'eſt ſans doute pour la même raiſon que les Perſes ſe nommoient anciennement Ἀρταῖοι, c'eſt-à-dire, les nobles.

Quant au mot Πέρσαι, on ne peut pas conteſter, que dans ſon acception ordinaire, il ne ſoit le nom générique de la nation: par-tout ailleurs, même dans Hérodote, il n'eſt jamais employé que dans cette ſignification; & il eſt facile de montrer, que dans le paſſage en queſtion, Hérodote n'a pas prétendu le reſtraindre à une tribu particulière. C'eſt aſſez pour s'en convaincre de lire le texte, où ce mot eſt employé deux différentes fois, & toûjours dans la même acception: car après avoir dit, ἐξ ὧν ἄλλοι πάντες ἀρτέαται Πέρσαι· Πασαργάδαι, Μαράφιοι, Μάσπιοι, Hérodote interrompt un moment ſa narration; puis la reprenant il dit: ἄλλοι δὲ Πέρσαι εἰσὶ οἵδε. Qui ne voit que les mots ἄλλοι Πέρσαι ne ſont qu'une répétition des mêmes termes dont l'hiſtorien s'eſt déjà ſervi, lorſqu'il a dit, ἄλλοι ἀρτέαται Πέρσαι; comme il eſt d'uſage

de faire toutes les fois qu'on reprend un discours interrompu. Or il n'est pas douteux que, lorsqu'Hérodote dit pour la deuxième fois, ἄλλοι δὲ Πέρσαι εἰσὶ οἵδε, le mot Πέρσαι ne soit pris dans une signification générale pour signifier les différens peuples de la nation. D'où il suit qu'on doit l'entendre de la même manière dans la phrase précédente; puisque celle-ci n'est qu'une répétition de l'autre.

Les règles de la grammaire appuient encore la leçon proposée par M. l'abbé Geinoz: car s'il falloit lire, comme on a lû jusqu'à présent, il y auroit une double ellipse dans la construction; il faudroit, non seulement sous-entendre un verbe, mais encore suppléer un substantif masculin, auxquels les nominatifs ἄλλοι πάντες pussent se rapporter: ce qui n'est pas ordinaire dans Hérodote, qui a coutume d'affecter une clarté, même grammaticale, dans les dénombremens des peuples & dans les descriptions géographiques.

D'ailleurs si on finit la construction aux mots ἄλλοι πάντες, quel verbe faudra-t-il sous-entendre? sera-ce le verbe εἰσὶ ou γεγόνασι *orti sunt!* Mais ce verbe sous-entendu formeroit un sens absolument contraire à la pensée d'Hérodote. Il a commencé par dire que les tribus des Perses sont très-nombreuses: sous-entendre γεγόνασι, ce seroit lui faire réduire ce grand nombre de tribus aux trois premières; puisque, en ce cas là, toutes les autres qu'il nomme ensuite, tireroient leur origine des trois premières tribus qu'il a nommées d'abord; c'est-à-dire, que les Laboureurs & les Pastres, dont Hérodote parle en dernier lieu, seroient issus du sang des nobles, savoir, des Pasargades, des Maraphiens & des Maspiens; ce que l'on ne peut avancer sans la dernière absurdité. C'est cependant le verbe γεγόνασι que les interprètes semblent avoir sous-entendu, lorsqu'ils ont traduit; *sunt autem hæc, ex quibus alii omnes.* Enfin de quelque manière qu'on essaie de retourner ce passage, on ne parviendra jamais à lui donner un sens raisonnable, & qui rende nettement la pensée d'Hérodote, si l'on ne fait un verbe du mot ἀρτέαται, & si l'on ne prend le mot Πέρσαι pour le nom générique de la nation. Au reste la

leçon de M. l'abbé Geinoz eſt fondée ſur un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, dans lequel on ne trouve un point qu'après le mot Πέρσαι, qui termine la phraſe.

XVIe REMARQUE, *C. 133.* Ce chapitre, l'un de ceux où l'hiſtorien décrit les mœurs des Perſes, roule ſur leur façon de ſe nourrir. Hérodote y dit entre autres, ſuivant la leçon reçûe juſqu'à préſent: χρέωνται ἐπιφορήμασι πολλοῖσι, καὶ οὐ κάλέσι. Ce que Laurent Valle traduit par ces mots; *Utuntur bellariis multis, neque iis admodum bonis.* M. l'abbé Geinoz, peu ſatisfait du ſens que préſente cette phraſe, en croit le texte altéré: d'abord il avoit imaginé de lire οὐκ ἄλεσι, en détachant le κ d'ἄλεσι pour le joindre à la particule négative οὐ. Suivant ce changement, ἄλεσι étoit ſuſceptible de deux ſens; on pouvoit le prendre comme un nom ſubſtantif venant d'ἅλες, qui ſignifie du ſel, ou comme un nom adjectif dérivé d'ἀλὴς, qui ſignifie entaſſé, raſſemblé, en latin *confertus.* Dans la première acception, le ſens du paſſage auroit été que les Perſes mangent beaucoup de deſſert & point de ſel; & dans la ſeconde, que les Perſes mangent beaucoup de deſſert, que l'on ne ſert pas tout à la fois, mais plat à plat. Mais le premier ſens eſt détruit par un paſſage de Strabon, qui nous dit, d'après Xénophon, que la nourriture ordinaire des Perſes étoit du pain après leurs exercices, du gâteau, du creſſon, quelques grains de ſel, & des viandes rôties ou bouillies: Ἡ δὲ καθ' ἡμέραν δίαιτα, ἄρτος μετὰ τὸ γυμνάσιον, καὶ μᾶζα, καὶ κάρδαμον καὶ ἁλῶν χόνδρος, καὶ κρέα ὀπτὰ ἢ ἑφθὰ ἐξ ὕδατος. Il eſt donc clair que οὐκ ἄλεσι, pris ſubſtantivement, ne ſauroit avoir lieu dans la correction de ce paſſage.

De ſon côté le ſens que forme ἀλέσι, regardé comme un adjectif, eſt ſuſpect: outre que cette expreſſion a quelque choſe d'étrange, on a raiſon de douter que ce fût un uſage établi chez les Perſes de ſervir les différens plats de deſſerts ſucceſſivement l'un après l'autre. Une correction haſardée, & qui n'eſt appuyée d'aucun témoignage ancien, n'eſt pas ſuffiſante pour introduire un ſemblable uſage chez une Nation. D'ailleurs

les Perſes étoient naturellement portés à la magnificence; ils aimoient l'éclat & l'étalage des richeſſes; & cela ſeul doit nous perſuader que leur uſage étoit de ſervir le deſſert tout à la fois, tant pour avoir le plaiſir du coup d'œil, que parce que cette manière de ſervir étoit plus propre à ſatisfaire leur vanité.

Cette dernière interprétation eſt néanmoins l'unique qui puiſſe former un ſens ſupportable ſans changemens de lettres: mais un léger changement de lettres donneroit à la phraſe un ſens tout à fait convenable. M. l'abbé Geinoz propoſe cette correction; il en eut l'idée en liſant un chapitre de Strabon, où ce géographe, après avoir décrit les mœurs des Perſes de ſon temps, rapporte celles des anciens Perſes, d'après les hiſtoriens. Dans l'endroit où Strabon parle de la table des Perſes, & de la magnificence de leurs repas, il ſemble copier Hérodote: il rapporte les mêmes circonſtances que cet ancien auteur; ſouvent même il en emprunte les expreſſions. Il dit, entre autres choſes, que les Perſes ſervent ſur leur table des animaux tout entiers. En rapportant à la vérité cette circonſtance, il exprime en un mot ce qu'Hérodote dit en pluſieurs: car il dit ſeulement δειπνοῦσι πολυτελῶς Πέρσαι τιθέντες καὶ ὁλομελῆ; au lieu qu'Hérodote dit en plus grand détail, βοῦν καὶ ἵππον καὶ κάμηλον καὶ ὄνον προτιθέαται ὅλους ὀπτοὺς ἐν καμίνοισι. Enſuite après avoir dit, τιθέντες καὶ ὁλομελῆ, il ajoûte, καὶ πολλὰ καὶ ποικίλα; expreſſions qu'il ſemble avoir copié d'après Hérodote, & qui font conjecturer à M. l'abbé Geinoz que Strabon a lû, dans le manuſcrit qu'il avoit ſous les yeux, ἐπιφορήμασι δὲ πολλοῖσι καὶ ποικίλοισι, à la place de οὐ καλοῖσι, leçon qui ſe trouve aujourd'hui dans la pluſpart des manuſcrits. Pour former ποικίλοισι de οὐ καλοῖσι, le changement de lettres n'eſt pas fort conſidérable; & il a pû aiſément arriver qu'un copiſte ait lû & copié l'un pour l'autre. Ce qui eſt certain, c'eſt que ποικίλοισι donne à ce paſſage le ſens préciſément qu'il doit avoir, & que demande la ſuite du diſcours: car alors Hérodote dira que les Perſes mangent beaucoup de

fruit, & de toute eſpèce. Il n'eſt pas moins certain auſſi que Strabon copie Hérodote, dans cette partie de la deſcription des moeurs des anciens Perſes; cela paroît encore plus clairement par toutes les circonſtances rapportées après ce paſſage, où le géographe décrivant les mêmes choſes, les dit auſſi dans le même ordre qu'Hérodote.

XVII.e REMARQUE, *C. 142.* Οἱ δὲ Ἴωνες οὗτοι τοῦ μὲν οὐρανοῦ καὶ τῶν ὀρέων ἐν τῷ καλλίςῳ ἐτύγχανον ἱδρυσάμενοι πόλιας. *Illi vero Iones habent urbes, tum Cœli bonitate, tum montium commoditate pulcherrime ſitas.* M. l'abbé Geinoz ſoupçonne une faute dans le mot ὀρέων écrit par un ο, que les interprètes ont traduit par le terme *montium.* Henri Étienne & Laurent Valle ont lû οὐρέων, & ils ont traduit *montium* de même que Gronovius. Notre Académicien propoſe une correction qui n'eſt favoriſée par aucun manuſcrit; mais qu'il n'en croit pas moins néceſſaire: car il ne peut ſe perſuader que ὀρέων par un ο, ſignifiant *montagne*, convienne en cet endroit. Les villes d'Ionie étant, pour la pluſpart, des ports de mer, n'étoient pas ſituées ſur des montagnes. Au lieu d'écrire ὀρέων par un ο, M. l'abbé Geinoz l'écrit par un ω, génitif pluriel de ὥρη, qui ſignifie *climat, ſaiſon, température de l'air;* & conſéquemment il traduit ainſi: *Illi Iones habent urbes ſub pulcherrimo & temperatiſſimo Cœlo ſitas.* Cette correction eſt confirmée par un paſſage du premier livre, ch. 149, où Hérodote dit, que les Éoliens habitoient un pays plus abondant, à la vérité, que celui des Ioniens; mais bien inférieur du côté de la température de l'air & de la douceur des ſaiſons. Οὗτοι δὲ Αἰολέες χώρην μὲν ἔτυχον κτίσαντες ἀμείνω Ἰώνων, ὠρέων δὲ ἥκουσαν οὐκ ὁμοίως. La comparaiſon que l'hiſtorien fait de l'Éolie avec l'Ionie, & l'avantage qu'il donne à celle-ci, de jouir d'un ciel plus doux & plus tempéré, nous montrent que, lorſque louant d'abord le climat d'Ionie il s'eſt ſervi du terme ὠρέων, il a voulu parler des ſaiſons & non des montagnes; & comme ὠρέων eſt écrit par un ω dans le ſecond paſſage, il doit être écrit de même avec un ω dans le premier.

XVIII.e REMARQUE, *C. 146.* Ἐπεὶ ὥς γέ τι μᾶλλον οὗτοι Ἴωνές εἰσι τῶν ἄλλων Ἰώνων, ἢ κάλλιόν τι γεγόνασι, μωρίη πολλὴ λέγειν. Laurent Valle & Henri Etienne ont traduit, *nam iſtos præcipue magiſque aliis Iones eſſe, aut præſtantius quidpiam geſſiſſe, magna inſania eſſet aſſeverare.* Gronovius a traduit: *nam illos eſſe aliquid amplius præ aliis Ionibus, aut præſtantius quippiam evaſiſſe, magna inſania eſt aſſeverare.* La traduction de Laurent Valle eſt juſte quant à la première partie du paſſage; mais il s'eſt trompé dans la ſeconde partie, en traduiſant ἢ κάλλιόν τι γεγόνασι *aut præſtantius quidpiam geſſiſſe.* Le prétérit moyen γέγονα n'a jamais eu la ſignification active, & ne peut pas régir un accuſatif: γέγονα ſignifie proprement *je ſuis né* ou *je ſuis devenu;* mais il ne ſauroit ſignifier la même choſe que *geſſi, j'ai fait.* Gronovius n'a pas bien pris le ſens de la phraſe, lorſqu'il a traduit *aut præſtantius quippiam evaſiſſe.* La folie des Ioniens d'Aſie n'étoit pas de croire qu'ils étoient devenus plus illuſtres que les autres Ioniens; mais elle conſiſtoit à s'imaginer être d'une naiſſance plus noble: la ſuite du diſcours le prouve bien clairement. Hérodote y réfute cette fauſſe opinion: mais en la réfutant, il ne recherche pas ce que les Ioniens ſont devenus; il n'examine pas s'ils ont acquis plus ou moins d'honneur & de réputation que les autres Ioniens: il s'attache uniquement à montrer que leur Nation n'eſt qu'un mélange de toute ſorte de nations Grecques; qu'ainſi c'eſt une folie à eux de ſe croire deſcendre d'ancêtres plus illuſtres que les autres. M. l'abbé Geinoz traduit donc: *Nam iſtos, præcipuè magiſque aliis, Iones eſſe aut præſtantiori genere ortos, magna inſania eſſet aſſeverare.*

XIX.e REMARQUE. Dans le même chapitre 146, on lit deux lignes plus bas, Μινύαι δὲ Ὀρχομένιοισι ἀναμεμίχαται. Hérodote continuant de combattre la trop haute opinion que les Ioniens d'Aſie avoient d'eux-mêmes, les fait enviſager ici comme un mélange de toutes ſortes de peuples: *les Abantes de l'Eubée,* dit-il, *ne ſont pas la moindre partie de ces colonies... les Minyens ſont mêlés avec les Orchoméniens.* Là deſſus Paumier

de Grentmeſnil a obſervé qu'il n'étoit pas queſtion du mélange des Minyens avec les Orchoméniens; mais uniquement du mélange de ces peuples avec les Ioniens: d'où il a conclu qu'on devoit lire Μινύαι Ὀρχομένιοι au lieu de Μινύαι Ὀρχομενίοισι, de manière qu'ἀναμεμίχαται pût ſe rapporter aux Ioniens. La correction étoit très-judicieuſe; mais il ne l'autoriſoit, ni par les manuſcrits, ni par aucun témoignage de l'antiquité. C'eſt pourquoi Gronovius a crû devoir la rejeter; il a même tâché de la détruire: mais les raiſons qu'il apporte pour la combattre ſont ſi peu ſolides, qu'elles ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Frappé de la lumière que cette correction de Paumier répand dans ce paſſage, qui, ſans cela, devenoit inintelligible, M. l'abbé Geinoz a cherché, dans les écrits des anciens, quelque témoignage qui pût la juſtifier. Pauſanias en fournit pluſieurs. Cet auteur rapporte fort au long dans ſes Achaïques tout ce qui regarde l'établiſſement des colonies Ioniennes dans l'Aſie mineure, & entre autres choſes il dit, que les Minyens Orchoméniens fondèrent la ville de Téos ſous la conduite d'Athamas. Τέων δὲ ᾤκουν Ὀρχομένιοι Μινύαι σὺν Ἀθάμαντι ἐς αὐτὴν ἐλθόντες. D'où l'on doit inférer d'abord, que ces noms Ὀρχομένιοι & Μινύαι ſont deux noms d'un même peuple. Un autre endroit de Pauſanias nous apprend pourquoi les habitans d'Orchomène ſont toûjours nommés par ces deux noms, ainſi joints enſemble: voici le paſſage tiré des Béotiques. Μινύου δὲ ἦν Ὀρχομενός· ἐπὶ τούτου βασιλεύοντος, ἥ τε πόλις Ὀρχομενὸς καὶ οἱ ἄνδρες ἐκλήθησαν Ὀρχομένιοι· διέμεινε δὲ οὐδὲν ἧσσον καὶ Μινύας ἐπονομάζεσθαι σφᾶς ἐς διάκρισιν ἀπὸ Ὀρχομενίων τῶν ἐν Ἀρκαδίᾳ, c'eſt-à-dire, *Orchomène étoit fils de Minyas; ſous ſon règne la ville prit le nom d'Orchomène, & les habitans furent appelés Orchoméniens; mais ils ne laiſsèrent pas pour cela de s'appeler toûjours Minyens, pour ſe diſtinguer des Orchoméniens d'Arcadie.*

XX.e REMARQUE. En continuant la lecture du même chapitre 146, on trouve les Phocéens revêtus d'une épithète, dont l'interprétation a donné beaucoup d'embarras: voici

le texte. Καὶ Καδμεῖοι καὶ Δρύοπες καὶ Φωκέες ἀποδάσμιοι ἀναμεμίχαται. Laurent Valle & Henri Etienne n'ont pas exprimé ἀποδάσμιοι dans leurs traductions; Henri Etienne l'a interprété dans son trésor par le mot latin *portionalis;* mais il n'a point cité cet endroit d'Hérodote. Æm. Portus a cru qu'ἀποδάσμιος devoit signifier *celui qui paye un tribut;* ὁ τὸν δασμόν τινι ἀποφέρων : ce mot peut venir aussi, ajoûte-t-il, d'ἀποδεδασμένος, c'est-à-dire, ἀπό τινος κεχωρισμένος, *qui ab aliquo est separatus*, d'ἀποδαίω, *separo*, au prétérit passif ἀποδέδασμαι, d'où se forme δασμὸς, *portio, tributum,* & δασμοφορέω, *tributum pendo.* Mais Portus déclare qu'en quelque sens que l'on prenne ἀποδάσμιος, il ne voit pas l'application que l'on en peut faire aux Phocéens, & il abandonne la difficulté sans rien proposer qui puisse l'éclaircir. Thomas Gale traduit ἀποδάσμιοι par *vectigales*, tributaires; mais il n'apporte d'autres raisons, pour justifier sa traduction, que celle qui est tirée de l'étymologie du mot, & il ne touche pas le point de la difficulté, qui est de montrer qui sont ces Phocéens tributaires, & sur quel fondement Hérodote les appelle ainsi. Gronovius se trouve avec raison dans un embarras extrême; il ne sait entre tant d'opinions laquelle il doit suivre: mais après avoir long-temps balancé, il prend le plus mauvais de tous les partis. Il traduit ἀποδάσμιοι par *immunes*, c'est-à-dire les Phocéens *affranchis de tout tribut.* Il dit pour raison qu'une partie du territoire de la Phocide étoit extrêmement stérile; que les habitans n'y subsistant qu'avec beaucoup de peine, ils n'étoient pas en état de payer aucun tribut; & que par ce motif ils saisirent avec avidité l'occasion de ces colonies, dans l'espérance de jouir d'un pays plus fertile. Mais ἀποδάσμιος signifia-t-il jamais *immunis!* il faudroit pour cela que la préposition ἀπὸ eût la force de l'α privatif. Or ἀπὸ n'a jamais été employé dans la langue comme une particule privative: il signifie bien la séparation, l'éloignement & la division d'une chose d'avec une autre; mais il n'a jamais signifié la privation. D'ailleurs Gronovius ne nous explique

pas

pas quel étoit ce tribut que l'on exigeoit des Phocéens, & qu'ils n'étoient pas en état de payer.

M. l'abbé Geinoz est persuadé, avec Henri Etienne, qu'ἀποδάσμιος ne signifie autre chose que *portionalis*, & que par conséquent φωκέες ἀποδάσμιοι veut dire une partie des Phocéens, ou un détachement des habitans de la Phocide: il s'étonne qu'Henri Etienne ait hésité à rendre ce terme, conformément à la manière dont il l'a interprété dans son Trésor. Cette interprétation est fondée sur l'acception dans laquelle Thucydide emploie le substantif ἀποδασμὸς, d'où il n'est pas douteux qu'ἀποδάσμιος ne dérive. Thucydide dit dans son premier livre que 60 ans après la prise de Troie les Béotiens, chassés d'Arné par les Thessaliens, allèrent habiter le pays qu'on appelle à présent Béotie, & qui auparavant portoit le nom de Cadmée; après ces paroles il ajoûte cette parenthèse: (ἦν δὲ αὐτῶν καὶ ἀποδασμὸς πρότερον ἐν τῇ γῇ ταύτῃ, ἀφ' ὧν καὶ ἐς Ἴλιον ἐστράτευσαν) c'est-à-dire, *avant le siège de Troie, une partie de ces Béotiens étoit déjà venue s'établir dans la Cadmée; & c'est de cette contrée-là que sont partis pour aller à Troie les Béotiens,* dont Homère parle dans l'Iliade. Il est clair, par ce passage, qu'ἀποδασμὸς signifie une partie & un détachement de peuple; & ce qui achève de confirmer l'interprétation de M. l'abbé Geinoz, c'est que ce terme est ici employé dans une occasion où il s'agit de colonie. Or, puisque Thucydide a dit ἀποδασμὸς βοιωτῶν; si le tour de sa phrase avoit demandé qu'il se fût servi de l'adjectif au lieu du substantif, n'auroit-il pas pû dire également βοιωτοὶ ἀποδάσμιοι, pour exprimer la même chose? Hésychius rapporte le terme ἀποδάσμιοι: mais il y a une faute dans le synonyme dont il se sert pour l'expliquer; on lit ἀποδάσμιοι ἀποδιασμένοι. Il n'est pas douteux qu'il ne faille adopter ici la correction de Paumier, qui lit ἀποδεδασμένοι, c'est-à-dire, *divisi, distributi, portionales.* S'il étoit besoin de plusieurs témoignages pour fixer la signification d'ἀποδασμὸς, Suidas nous en fourniroit plus d'un; il explique ἀποδασμὸς par μοῖρά τις, *une partie;* & il rapporte deux passages d'un même

auteur, où ce mot eſt employé dans la même acception: les voici. Ὁ δὲ στρατηγὸς ἀποδασμόν τινα τοῦ στρατοῦ ἀπολέξας ἐκελεύετο προπορεύεσθαι; & l'autre paſſage dit, ἐκ τῶν Σαρακηνῶν ἀποδασμόν τινα εἰς τὴν περσίδα χώσας, μέρη τινὰ τῆς Βαβυλωνίας προσενομεύσατο. Il ſemble que Pauſanias a eu deſſein d'expliquer le terme ἀποδάσμιοι, lorſque parlant, dans ſes *Achaïques*, des peuples de la Grèce qui ſe joignirent aux Ioniens, il dit: *excepté les Delphiens, tous les autres Phocéens furent de ces colonies;* Μετέχον δὲ τοῦ στόλου καὶ Φωκεῖς οἱ ἄλλοι πλὴν Δελφῶν.

XXI.ᵉ REMARQUE, *C. 171.* Μετὰ δὲ τοὺς Κᾶρας, χρόνῳ ὕστερον πολλῷ Δωριέες τε καὶ Ἴωνες ἐξανέστησαν ἐκ τῶν νήσων, καὶ οὕτω ἐς τὴν ἤπειρον ἀπίκοντο. Gronovius traduit ainſi: *Poſt Caras autem longo tempore ſuccedente Dorienſes atque Iones ex inſulis egreſſi ſunt, & ſic in continenti ſedes poſuerunt.* Laurent Valle a traduit, *Poſt Caras verò longo tempore ſuccedente Dores atque Iones ex inſulis egredientes in continenti ſedes poſuerunt.* Henri Étienne a ſuivi dans ſon édition la traduction de Laurent Valle, & n'y a fait aucun changement. Ces éditeurs, dit M. l'abbé Geinoz, pour n'avoir pas bien fait la conſtruction, ont manqué abſolument le ſens de ce paſſage, & ils ont fait avancer à Hérodote un fait déplacé, qui eſt fort éloigné de ſon deſſein. Ce n'eſt pas ici le lieu de dire que les Ioniens & les Doriens ſont ſortis des îles fort long-temps après les Cariens, pour aller s'établir dans le continent de l'Aſie. Hérodote ne fait pas ici l'hiſtoire des migrations des Doriens & des Ioniens: ſon unique objet eſt de parler des Cariens, dont il recherche les antiquités; comme il a coutume de faire toutes les fois qu'un peuple paroît nouvellement ſur la ſcène. S'il fait mention des Doriens & des Ioniens, ce n'eſt que pour nous apprendre que leur invaſion força les Cariens à paſſer des îles dans le continent. Reprenons la narration d'un peu plus haut, & nous verrons clairement quel eſt le véritable ſens de ce paſſage. Hérodote dit qu'Harpagus menant avec lui les peuples qu'il venoit de ſoûmettre, alloit attaquer les Cariens & les Cauniens: après

ces paroles il commence l'hiſtoire des Cariens, & il dit qu'ils ont paſſé des îles dans le continent; qu'autrefois ils étoient ſoûmis à Minos; qu'ils s'appeloient *Léléges;* qu'à la vérité ils ne payoient point de tribut à Minos, mais qu'ils montoient ſes vaiſſeaux toutes les fois que ce Roi le demandoit. Hérodote raconte enſuite les changemens que les Cariens imaginèrent dans la manière de s'armer; ce qui forme une ſeconde digreſſion: puis reprenant ſa narration il dit: Μετὰ δὲ, τοὺς Κᾶρας χρόνῳ ὕστερον πολλῷ Δωριέες τε καὶ Ἴωνες ἐξανέστησαν ἐκ τῶν νήσων, καὶ οὕτω ἐς τὴν ἤπειρον ἀπίκοντο. Voici donc comment on doit, ſelon M. l'abbé Geinoz, traduire ce paſſage: *Long-temps après les Doriens & les Ioniens chaſſèrent les Cariens des îles; & c'eſt ainſi que les Cariens paſſèrent dans le continent.*

Les interprètes ont cru 1.° que τοὺς Κᾶρας étoit le cas de la prépoſition μετὰ; c'eſt pourquoi ils ont traduit *poſt Caras autem:* mais ils ſe ſont trompés; τοὺς Κᾶρας eſt l'accuſatif du verbe actif ἐξανέστησαν, qui ſignifie *expulerunt, ejecerunt,* d'ἐξανίστημι, aoriſte premier, ἐξανέστησα. Que l'on ne ſoit point étonné de voir la prépoſition μετὰ ſans accuſatif; rien n'eſt plus ordinaire que de trouver dans Hérodote μετὰ δὲ au commencement de la conſtruction, dans le même ſens que μετὰ ταῦτα: en voici quelques exemples: *Liv. 1, c. 11.* Μετὰ δὲ, ἱκέτευε μή μιν ἀναγκαίῃ ἐνδεῖν διακρῖναι τοιαύτην αἵρεσιν. *Ibid. c. 19.* Μετὰ δὲ, τῆς στρατιῆς ἀπικομένης ἐς Σάρδις ἐνόσησεν ὁ Ἀλυάττης. *C. 22.* Μετὰ δὲ, ἥτε διαλλαγή σφι ἐγένετο.

2.° Les interprètes ont cru apparemment qu'ἐξανέστησαν étoit la troiſième perſonne du pluriel de l'aoriſte ſecond: c'eſt pourquoi ils ont traduit *egreſſi ſunt;* parce que dans l'aoriſte ſecond ce verbe a la ſignification paſſive. Il eſt bon de ſe rappeler ici une règle particulière au verbe ἵστημι & à ſes composés: c'eſt que ce verbe a toûjours la ſignification active dans le préſent, l'imparfait, l'aoriſte premier & le premier futur; & toûjours la ſignification paſſive dans le prétérit parfait, pluſque parfait & dans le ſecond aoriſte. Mais en ſuppoſant

qu'ἐξανέστησαν est ici dans le second aoriste, ce ne seroit plus l'histoire des Cariens qu'Hérodote raconteroit, mais celle des Doriens & des Ioniens; puisqu'alors on feroit dire à cet historien que les Ioniens & les Doriens quittèrent les îles & allèrent ainsi habiter le continent: ce qui est tout-à-fait hors de propos, & visiblement contraire au dessein d'Hérodote & au fil de la narration. Le but de l'historien, en faisant mention des Ioniens & des Doriens, n'est, comme on l'a dit ci-dessus, que de raconter de quelle manière & pour quelle raison les Cariens, d'insulaires qu'ils étoient, devinrent habitans du continent de l'Asie. La suite du discours montre encore bien clairement qu'Hérodote ne veut parler ici que du passage des Cariens dans le continent; car après ces paroles οὕτω ἐς τὴν ἤπειρον ἀπίκοντο, il ajoûte aussi-tôt: κατὰ μὲν δὴ τοὺς Κᾶρας οὕτω Κρῆτες λέγουσι γενέσθαι. Voilà, dit-il, ce que les Crétois racontent des Cariens: mais les Cariens, poursuit-il, pensent différemment sur leur origine; ils se croient *Autochthones* d'Asie, c'est-à-dire, habitans du continent, de temps immémorial, & ils croient qu'ils n'ont jamais porté d'autre nom que celui qu'ils ont présentement.

M. l'abbé Geinoz traduit donc à la lettre *longo post tempore Iones & Dores ejecerunt Caras ex insulis, & ita in continentem (Cares) migrarunt:* sur quoi l'on pourroit objecter que, suivant cette interprétation, il y auroit une amphibologie dans la phrase grecque, en ce que Δωριέες καὶ Ἴωνες étant le nominatif d'ἐξανέστησαν, il semble qu'ils seroient aussi le nominatif d'ἀπίκοντο; mais ce n'est là qu'une petite irrégularité, à laquelle il est aisé de suppléer. Le sens qui résulte de ce qui précède & de ce qui suit est si bien marqué, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Pour éviter l'amphibologie dans la traduction latine, il vaut mieux rendre la phrase par le passif, & traduire ainsi: *longo post tempore Cares à Doriensibus & Ionibus ex insulis ejecti sunt, & ita in continentem venerunt.* Fortifions ceci par une dernière raison, qui détruit sans replique la traduction de Laurent Valle & de Gronovius; c'est que leur interprétation établit un fait démenti

par l'hiſtoire: car l'hiſtoire ne nous apprend pas que les Doriens & les Ioniens euſſent, au temps d'Hérodote, abandonné les îles depuis qu'ils s'en étoient emparés; le contraire même n'eſt pas douteux: ainſi le paſſage ne peut s'entendre que des Cariens.

XXIIe REMARQUE, *C. 172.* Μέχρι οὔρεον τῶν Καλυνδικῶν εἵποντο. Les interprètes traduiſent tous *uſque ad montes Calyndicos perſequebantur.* Ou il y a une faute dans le texte; ou il ne faut pas rendre οὖρεον par *montes.* Si c'étoit de montagnes qu'Hérodote eût voulu parler, il auroit écrit οὐρέων: οὖρεον, marqué d'un accent aigu ſur la pénultième, ne ſignifie pas *des montagnes*, mais *des bornes* ou *des confins:* ainſi, en laiſſant le texte tel qu'il eſt, M. l'abbé Geinoz traduit *uſque ad terminos Calyndicos.*



SUR LA DATE
DE LA
BATAILLE DE MARATHON.

ON ſait que Plutarque a fait contre Hérodote un traité, dans lequel il s'attache à noircir la réputation de ce célèbre hiſtorien. En qualité de Béotien, il ne pouvoit lui pardonner d'avoir tranſmis à la poſtérité le détail des liaiſons, que ceux de Thèbes prirent avec Xerxès & ſes généraux contre les autres peuples de la Grèce, armés pour le maintien de la liberté commune. N'oſant s'ériger en apologiſte des Thébains, parce que le fait étoit trop connu, il s'eſt rejeté ſur l'écrivain trop ſincère, dont le récit imprimoit à la mémoire de ſes compatriotes une tache ineffaçable. Hérodote méritoit de trouver des défenſeurs: M. l'abbé Geinoz s'eſt chargé de ſa juſtification; elle eſt l'objet de pluſieurs Mémoires qu'il nous a communiqués, & dont on trouvera le premier dans le volume qui ſuit immédiatement celui-ci. Sans prétendre aller ſur ſes briſées, M. Fréret a relevé, dans quelques obſervations, des erreurs chronologiques, où l'envie de contredire Hérodote a fait tomber Plutarque.

Mém. de l'Acad. t. XIX. p. 115. Avril 1746.

En général il faut convenir que cet auteur n'eſt pas grand chronologiſte; les morceaux d'hiſtoire que nous lui devons ne tirent point leur principal mérite de l'exactitude: philoſophe moral, il a pluſtôt eu pour objet de peindre que de raconter. Ses vies des hommes illuſtres ſont des tableaux de leur caractère, exécutés par un grand maître, qui joint la force des traits à la beauté du coloris; mais les faits n'y ſont preſque jamais rangés dans leur ordre naturel. Plutarque ne paroît pas avoir beaucoup priſé la ſcience des temps; quoiqu'eſſentielle à l'hiſtoire; quoique propre à l'éclairer; quoique fondée ſur des principes généraux, dont la certitude, la juſteſſe & l'étendue ſont inconteſtables, malgré l'abus qu'on en fait ſouvent par de fauſſes applications. Loin de rendre juſtice

à cette étude importante, il épie l'occaſion de la décrier, & déclame inceſſamment contre les chronologiſtes. Quelquefois néanmoins il veut s'en appuyer, dans la vûe d'établir ou de combattre certains faits: mais pour peu que des lecteurs, inſtruits des élémens de cette ſcience, examinent avec attention ſes calculs ou ſes raiſonnemens chronologiques, ils le trouveront preſque toûjours en faute. Entre pluſieurs évènemens, ſur la date deſquels on peut lui reprocher de s'être mépris, M. Fréret cite les célèbres batailles de Marathon & de Platée. Examinons dans cet article ce qui concerne la première.

Hérodote, en faiſant le récit de ce combat, où les Athéniens & les Platéens ſeuls défirent l'armée de Darius, dit, que les Lacédémoniens ne purent joindre leurs troupes à celles d'Athènes, parce qu'un motif de religion ne leur avoit pas permis de partir avant la pleine lune; & qu'elles n'arrivèrent que quelques jours après la victoire. Plutarque prétend que le fait eſt abſolument faux, parce que, ſelon lui, la bataille ſe donna le ſix du mois *Boëdromion;* jour qui, répondant au cinquième de la lune, précédoit la pleine lune de dix jours entiers. Il en donne pour preuve, que le ſacrifice d'actions de graces, offert depuis tous les ans au temple de Diane ou d'*Hécaté Agrotera,* ſe faiſoit le ſix de *Boëdromion.* Cette preuve ſuppoſe que le premier de ces ſacrifices anniverſaires s'offrit le jour de la bataille de Marathon: mais on va voir, par les récits d'Hérodote & de Plutarque même, qu'il ſe paſſa pluſieurs jours entre ces deux évènemens; & que ſi le ſacrifice s'eſt offert le ſix de *Boëdromion,* la bataille doit être de la lune précédente.

La flotte Perſanne fit d'abord une deſcente dans l'île d'Eubée: Erétrie, capitale de cette île, avoit ſecouru les Ioniens, révoltés contre Darius; elle fut priſe & raſée, ſes habitans mis aux fers, & tranſportés enſuite dans la Suſiane. Après cette expédition, la flotte fit voile ſur la côte oppoſée: Datis, général des Perſes, y débarqua ſans obſtacle, & vint ſe camper dans la plaine de Marathon. Les Athéniens à cette nouvelle prirent les armes, nommèrent dix Généraux

& prêts à se mettre en marche, ils dépêchèrent le courrier Phidippide à Sparte, pour instruire les Lacédémoniens du péril de la Grèce. Phidippide sorti d'Athènes avant le départ des Généraux, arriva le neuvième de la lune à Sparte.

Le conseil des Éphores sentit la nécessité d'un prompt secours: mais une loi religieuse, & dont l'infraction eût attiré la colère des Dieux, défendoit de commencer une entreprise militaire avant la pleine lune, qui ne devoit arriver que dans six jours; c'est-à-dire, le 15 du même mois. On se crut donc obligé d'attendre ce jour-là, pour faire partir les troupes. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui que de pareils scrupules aient arrêté des hommes sensés dans une telle occasion: cependant l'histoire nous fournit de semblables traits dans tous les siècles & dans tous les pays.

Les Athéniens ne crurent pas devoir attendre la jonction des Spartiates; ils jugèrent plus à propos de profiter de la situation des Perses, alors resserrés par la mer, par une montagne & par le marais de Marathon, qui ne leur permettoit, ni de s'étendre, ni de faire agir leur cavalerie. Ainsi dès qu'ils eurent reçû le renfort qui leur venoit de Platée, ils s'avancèrent par le flanc de la montagne, & prirent poste à la vûe des Perses. Miltiade, qui craignoit les intrigues des Pisistratides & du vieil Hippias, proposa de brusquer l'attaque: plusieurs de ses collègues lui cédèrent leur jour de commandement; il attendit néanmoins pour donner le combat, que le sien fût arrivé. La victoire fut complète; & l'armée Persanne, contrainte de se rembarquer, abandonna ses équipages, en laissant huit mille trois cens hommes sur le champ de bataille; sans parler d'un plus grand nombre de fuyards qui périrent dans le marais. Les Athéniens poursuivirent les vaincus jusqu'aux bords de la mer, leur prirent six vaisseaux, & en brûlèrent plusieurs.

Cependant la flotte Persanne ayant pris le large, fit voile vers le midi, comme pour doubler le cap *Sunium:* l'intention de Datis étoit de tomber sur Athènes, alors dépourvûe de garnison. Miltiade le devina; & laissant Aristide avec

quelques troupes à la garde du butin, il prit ſur le champ la route d'Athènes, où il arriva le lendemain. La flotte ennemie parut le même jour à la hauteur de Phalère: heureuſement pour la Grèce, une violente tempête en diſperſa les bâtimens. Datis forcé de renoncer au projet d'une nouvelle deſcente, ſe hâta de regagner les côtes de l'Aſie mineure. L'éloignement de la flotte diſſipa l'alarme des Athéniens: mais il étoit à craindre que ce départ ne fût pas ſans retour; parce que les Perſes pouvoient avoir relâché derrière les îles voiſines, pour y attendre une nouvelle occaſion. Ce ne fut qu'au bout de quelques jours, que la ſécurité ſe rétablit dans l'Attique.

Cependant les Spartiates ſe mirent en marche auſſi-tôt après la pleine lune; & leur diligence fut ſi grande que le troiſième jour de leur départ, & par conſéquent le dix-huit de la lune, ils entrèrent dans le territoire d'Athènes. Quoique la défaite des Barbares eût rendu leur ſecours inutile, ils allèrent ſur le champ de bataille pour y voir, du moins après leur mort, ces Perſes ſi fameux par la conquête de l'Aſie. Hérodote termine au retour des Lacédémoniens à Sparte le récit des ſuites de la bataille; il ne parle point du ſacrifice offert par les Athéniens, & Plutarque lui reproche cette omiſſion comme une négligence: voici ce que lui-même nous en apprend.

Les Athéniens avoient promis d'immoler à Diane autant de chèvres ſauvages qu'ils auroient tué de Perſes dans le combat. L'accompliſſement littéral de ce vœu leur parut impoſſible après la victoire: le nombre des morts étoit trop conſidérable &, de plus, incertain. Après une mûre délibération, ils prirent le parti de regarder le vœu comme une dette dont il falloit payer l'intérêt; puiſque le capital étoit trop fort pour être acquitté. L'intérêt ordinaire ſe trouvoit alors ſur le pied de douze pour cent: ainſi c'étoit 996 victimes à raſſembler, en ne comptant que les morts trouvés ſur le champ de bataille. Cependant on ſe contenta de 500 victimes; ce n'étoit environ que ſix pour cent d'intérêt. Un decret ſolennel ordonna que tous les ans les députés

d'Athènes, joints à ceux de Platée, se rendroient en pompe au bourg d'Agra, le six du mois *Boëdromion,* pour y offrir le sacrifice d'actions de graces en mémoire de la journée de Marathon. Plutarque assure que cet usage religieux s'observoit encore de son temps.

Le decret ne put se faire que dans la ville d'Athènes, lorsqu'on y fut pleinement assuré que les Perses ne tenteroient plus de nouvelles descentes : ensuite il fallut rassembler les 500 victimes; ce préliminaire & les autres préparatifs de la fête, demandoient encore quelques jours. Toutes ces circonstances montrent que le sacrifice fut postérieur à la bataille, & détruisent absolument la preuve alléguée par Plutarque, contre le témoignage d'Hérodote.

Le Critique ajoûte que l'Historien s'est trompé, au sujet de la loi qui défendoit aux Spartiates d'entreprendre une expédition militaire avant la pleine lune; il prétend qu'on a des preuves que Lacédémone ne se croyoit pas astreinte à cette loi bizarre: mais il ne cite aucun exemple qui justifie son assertion. D'ailleurs ce que dit Hérodote ne tombe point en général sur toutes les lunes de l'année; on ne doit l'appliquer qu'aux six jours compris depuis le neuf de la lune dont il s'agit, jusqu'au quinze. Si le combat de Marathon s'est donné vers le temps de la pleine lune qui précéda le six du mois *Boëdromion,* comme il résulte du détail rapporté par Plutarque, il faut que l'arrivée du courrier Phidippide à Sparte, le neuf de la lune, soit du temps même de la célébration des *Carnia.* Selon Démétrius de Scepsis, cité par Athénée, cette fête, qui duroit neuf jours, commençoit le sept de la lune. Or nous savons que c'est précisément dans le cours de cette solennité, que Lacédémone avoit la superstition de ne rien entreprendre. En 480, c'est-à-dire dix ans après le combat de Marathon, les Spartiates attendirent que le temps des *Carnia* fût écoulé, pour envoyer un renfort aux troupes qui défendoient le défilé des Thermopyles avec Léonidas : ce second fait explique & confirme le premier. Le mois *Carnius* de Sparte & des autres Doriens du Péloponnèse, répondoit

Athénée, IV, p. 141.

au mois Attique *Métagéitnion*. La pleine lune de ce mois, le ſecond de l'année Athénienne, tomboit en 490 vers le 4 de ſeptembre. Le jour du ſacrifice d'actions de graces étant le cinquième de la lune ſuivante, ſelon Plutarque, a dû répondre au 23 ou 24 de ſeptembre.

On voit par là que la victoire de Marathon eſt du mois Métagéitnion : mais Plutarque vouloit que ce mois eût de tout temps été fatal aux Grecs; & voilà ſans doute quelle fut ſa raiſon pour n'y pas placer un avantage ſi glorieux: il aima mieux le renvoyer au mois ſuivant, qu'il regardoit au contraire comme ayant toûjours été favorable à ſa Nation. « Quoique cet écrivain affecte une certaine force d'eſprit dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages, quiconque les lira, « dit M. Fréret, dans la même diſpoſition que ceux d'un « moderne, trouvera que la philoſophie ne l'avoit pas guéri « de diverſes opinions ſuperſtitieuſes, ſur leſquelles il fonde « quelquefois ſes jugemens. »

SUR LA DATE
DE LA
BATAILLE DE PLATÉE.

PLUTARQUE n'eſt pas plus heureux ſur la date de la bataille de Platée, que ſur celle de la victoire remportée par les Grecs à Marathon. Dans la vie d'Ariſtide il fixe ce ſecond exploit au quatre du mois *Boëdromion;* il l'avance d'un jour dans la vie de Camille, & dans ſa diſſertation ſur les ſources de la gloire d'Athènes. C'eſt une différence qui mérite à peine d'être relevée; peut-être même vient-elle de ce que l'action commencée dès le matin, continua dans la nuit, & ne ceſſa qu'après que les vainqueurs eurent forcé le camp des Perſes. Les Grecs ſuivoient alors l'uſage général des peuples qui emploient les mois lunaires; ils comptoient à ſix heures du ſoir la première heure de la révolution diurne.

mais ce qui mérite une attention particulière, c'est ce qu'ajoûte Plutarque, que ce jour du combat de Platée, le quatrième du mois Boëdromion à Athènes étoit le 27 du mois *Panemus*, suivant la manière de compter des Béotiens. La preuve qu'il en donne, c'est que de son temps les députés de la Grèce s'assembloient encore à Platée le 27 du mois *Panemus*, pour offrir, en mémoire de cette éclatante journée, un sacrifice solennel à *Jupiter libérateur*. « Qu'on ne s'étonne pas, ajoûte-
» t-il, d'une telle irrégularité dans les calendriers de ce temps-là;
» la science de l'astronomie est à présent mieux cultivée qu'elle
» ne l'étoit alors. Nous voyons néanmoins que le commence-
» ment des mois des différentes villes ne se rapporte en aucune
» façon, & que ces mois enjambent les uns dans les autres. »
A cela M. Fréret répond par les deux observations suivantes.

1.° Selon lui, Plutarque n'auroit pû justifier son assertion par aucun exemple; à moins qu'il ne les eût pris dans quelques calendriers d'un temps postérieur à l'année Julienne. Les peuples de la Grèce & de l'Asie mineure, en adoptant la forme du calendrier Romain, avoient conservé les noms de leurs anciens mois, substitués à ceux des mois de l'année Julienne. Or ce changement ne se fit pas en même temps par-tout: & comme d'une année à l'autre, le rapport de ces mois lunaires employés par les Grecs, avec les mois Juliens, n'étoit plus le même; les premiers jours des mois de l'année Grecque, devenue Romaine, se trouvoient répondre à différens jours des mois Juliens. A cette première source de variétés, qui dépendoit, comme l'on voit, du temps où l'année Romaine fut reçûe par chacune des villes Grecques, se joignoient encore plusieurs causes, dont la recherche nous mèneroit ici trop loin.

2.° M. Fréret détruit la raison sur laquelle Plutarque s'est fondé, pour avancer que le calendrier d'Athènes & celui de Thèbes différoient entre eux de vingt-trois jours, dans la manière de compter la nouvelle & la pleine lune. Sa méprise à cet égard a la même source que l'erreur dans laquelle il est tombé sur la bataille de Marathon; il a faussement supposé

que le ſacrifice d'actions de graces, offert à l'occaſion de cette ſeconde victoire, étoit du même jour que le combat même. Or on peut démontrer, par le détail de ce qui ſe paſſa entre la bataille & le ſacrifice, qu'un intervalle aſſez conſidérable les a ſéparés.

Mardonius, général des troupes de Xerxès, ayant été tué, les Perſes ſe retirèrent en déſordre dans leurs retranchemens ſur les bords de l'Aſopus: les Athéniens les y forcèrent, & de deux cens ſoixante mille hommes qui s'étoient réfugiés dans ce camp, à peine, dit Hérodote, trente mille échappèrent-ils à l'épée du vainqueur. Cependant Artabaſe, voyant la déroute générale, fit ſa retraite à la tête d'un corps de quarante mille hommes, & gagna les montagnes de la Phocide, pour ſe conſerver le paſſage des Thermopyles. Les Mantinéens, arrivés après le combat, s'offrirent à le pourſuivre, afin de s'aſſurer que cette retraite n'étoit pas une feinte.

On s'occupa d'abord à raſſembler les dépouilles des Perſes. Le butin étoit immenſe; les Dieux en eurent la dixme, & le reſte fut diſtribué ſur le champ entre les confédérés. Chaque Nation éleva des tombeaux à ceux qu'elle avoit perdus dans la bataille: celles mêmes qui n'avoient point combattu (car toute l'armée ne donna pas) dreſsèrent des cénotaphes; ſe flattant de partager un jour, aux yeux de la poſtérité, l'honneur d'une ſi glorieuſe défenſe. La cérémonie de l'inhumation fut ſuivie d'un Conſeil général, dans lequel on réſolut de punir la trahiſon des Thébains & des autres peuples de la Béotie, qui s'étoient ligués avec les Perſes. *Le onzième jour après le combat* l'armée Grecque mit le ſiège devant Thèbes, & neuf jours après cette ville ſe rendit, en livrant les auteurs de la révolte. Si la bataille s'eſt donnée le trois du mois Boëdromion, ainſi que l'atteſte Plutarque, Thèbes capitula le vingt-trois du même mois; & ce fut alors ſeulement que les Grecs, regardant la guerre comme finie, ſongèrent au ſacrifice d'actions de graces.

On ne ſavoit, ajoûte l'écrivain, auquel des Dieux on l'offriroit; l'oracle de Delphes fixa cette incertitude: il

indiqua *Jupiter le libérateur,* en prefcrivant toutefois un préliminaire effentiel. C'étoit de purifier tout le pays dont les Perfes avoient été maîtres; d'éteindre, dans cette vûe, tous les feux que leur culte avoit fouillés, & de les rallumer avec un feu pur, pris fur l'autel commun de Delphes. Les Grecs obéirent à l'oracle; ils envoyèrent par-tout éteindre même les feux domeftiques; Euchidas de Platée fe chargea d'aller prendre le feu facré fur l'autel d'Apollon. Il partit & revint le même jour, quoique la courfe fût de mille ftades; & peu de momens après, il expira de fatigue & d'épuifement.

La prife de Thèbes dut précéder l'exécution des ordres de l'oracle. Cette ville, où les chefs de l'armée Perfanne avoient paffé l'hiver, n'étoit qu'à foixante-dix ftades de Platée: comme la luftration du pays occupé par les Perfes fe fit néceffairement avant le facrifice, on ne put en conféquence l'offrir qu'après le vingt-troifième jour du mois *Boëdromion.* Il eft donc évident que Plutarque s'eft trompé, lorfqu'il a fait répondre le vingt-fept du mois Béotien, au troifième ou quatriéme du mois Athénien.

Cet auteur nous apprend que dans la première affemblée générale de la Grèce qui fe tint après le facrifice, Ariftide fit ordonner que toutes les années, à pareil jour, on en offriroit un femblable, & que de quatre en quatre ans on célébreroit des jeux fous le nom d'*Eleutheria* ou de délivrance. Les Platéens ajoûtèrent un facrifice funèbre en l'honneur des Grecs tués dans le combat: Plutarque en décrit les cérémonies, & le détail qu'il en fait eft très-important; parce qu'il nous montre en quoi les facrifices héroïques différoient de ceux qui s'offroient aux Dieux. Les premiers fe nommoient Ἐναγισμὸς ou Ἐνάγισμα, *vénération, refpect;* quelquefois Αἱμακουρία, *faturatio fanguinis:* & les derniers Θυσία de la racine Θύω, qui ne s'employoit, dans l'origine, que pour les facrifices offerts aux Dieux fupérieurs.

SUR QUELQUES POINTS DU TECHNIQUE de la chronologie Grecque conſidérée en général.

LES obſervations précédentes ſur deux des mépriſes de Plutarque en fait de chronologie, ſont d'autant moins à négliger, que faute d'avoir remarqué ces erreurs, les plus célèbres de nos chronologiſtes ſe ſont engagés dans des difficultés ſans nombre. Peu de gens de Lettres ont le courage d'étudier cette partie de l'ancienne Littérature : l'oppoſition qu'ils trouvent entre ceux qui s'y ſont appliqués avec le plus de ſuccès, les plonge dans une incertitude capable de les rebuter dès le premier pas. Mais cette oppoſition n'a ſa ſource que dans les hypothèſes des Savans modernes: c'eſt à leurs ſyſtèmes, preſque toûjours arbitraires, que M. Fréret impute une partie des ténèbres répandues ſur la chronologie Grecque. Cette aſſertion peut paroître hardie : entre pluſieurs exemples qui pourroient la juſtifier, il cite les deux ſuivans.

Dodwell, dans un ouvrage ſur les cycles anciens, rempli de recherches ſavantes & de longs calculs, ſuppoſe qu'au temps de Méton, c'eſt-à-dire en 432 avant l'ère Chrétienne, le calendrier des Athéniens étoit tombé dans un tel déſordre, qu'ils comptoient pour le treizième jour d'une lune, le jour qui devoit être celui de la nouvelle lune. Le ſiècle de Méton eſt celui de Périclès; ſiècle où les arts, l'éloquence, la poëſie fleuriſſoient dans Athènes; où la philoſophie même s'y cultivoit avec ſuccès. Si l'on admet la ſuppoſition de Dodwell, les Athéniens, alors policés, employoient une forme d'années, où la nouvelle & la pleine lune aſtronomiques auroient été, de douze à treize jours, éloignées des jours qui portoient leurs noms. C'eſt une erreur groſſière, où ne tomboient pas les nations de l'Amérique, chez leſquelles nos Européens ont trouvé des calendriers établis. Dodwell s'étoit perſuadé que les anciens ignorèrent long-temps les élémens de cette

I.er Exemple.

astronomie simple & populaire, qui ne demande que des yeux: Cependant la plus légère attention, sur ce que les écrivains de l'antiquité nous apprennent de Méton, auroit dû préserver le savant Anglois d'une idée aussi fausse que singulière.

1.° Nous savons, par le témoignage d'Aratus & de Théophraste, que Méton avoit publié un *parapegma*, ou calendrier astronomique, commençant au solstice d'été. Cet astronome y marquoit jour par jour, pour un cycle de dix-neuf ans, les levers & les couchers des principales étoiles, & tiroit de ces phénomènes de prétendus pronostics sur la température de l'air. 2.° Diodore de Sicile assure, en termes exprès, que dans le *parapegma* de Méton, le jour du solstice d'été étoit marqué au treizième du mois *Scirrophorion*, douzième de l'année des Athéniens. 3.° Enfin l'almageste de Ptolémée nous apprend que Méton avoit marqué le moment du solstice à cinq heures vingt-une minutes du matin, d'un jour qui répondoit au 27 juin 432 avant J. C.

Il s'offroit un moyen bien simple de constater l'exactitude de la détermination du solstice par Méton, & conséquemment l'état où se trouvoit alors le calendrier Athénien. C'étoit de comparer ses calculs à ceux de nos tables modernes, & d'examiner si le 27 de juin 432 avant J. C, s'est en même temps trouvé le jour du solstice, & le treizième d'une lunaison civile: c'est ce que Dodwell n'a pas fait. M. Fréret a cru devoir y suppléer; & le résultat de son examen est favorable à Méton. Par les tables de Flamsteed, jointes aux *prælectiones Astronomicæ* de Whiston, il a trouvé que le solstice d'été, de cette année 432, s'est fait le 27 juin à 8 heures 30 minutes du soir, sous la latitude d'Athènes; & qu'au moment du solstice l'âge de la lune moyenne étoit de 11 jours 22 heures 9 minut. D'où il suit, qu'au temps marqué par Ptolémée; c'est-à-dire, à 5 heures du matin, ou 8 heures 50 minutes plus tard, l'âge de la lune étoit de 12 jours 6 heures 39 minutes, & que, par conséquent, elle entroit dans son treizième. La syzygie moyenne s'étoit faite le 15 de juin à 10 heures du soir: mais le premier jour de la lune civile avoit, selon la méthode Athénienne,

Athénienne, dû commencer à 6 heures du ſoir du jour précédent; & dès-lors le treizième de la lunaiſon civile tomboit au 27 du même mois de juin vers les 6 heures du ſoir. Comme il ne s'agit ici que d'une lunaiſon civile, M. Fréret s'eſt contenté du moyen mouvement de la lune.

On voit par-là que Méton étoit un obſervateur exact: auſſi fut-il aidé par deux autres aſtronomes habiles, Euctemon & Phaennus; de plus il avoit employé, pour déterminer le moment du ſolſtice, un très-grand gnomon, conſtruit par ſes ſoins dans le *Pnyx* d'Athènes. On voit encore que le calendrier étoit aſſez bien réglé lorſqu'il fit ſon obſervation: nous ne devons pas en être ſurpris; les périodes de huit & de ſeize ans, employées dans l'uſage civil, ſervoient à déterminer les jours de diverſes fêtes attachées à certaines ſaiſons. C'étoit autant de points fixes, & capables de rendre les Athéniens attentifs ſur des dérangemens, tels qu'en ſuppoſe Dodwell: d'ailleurs ces périodes avoient été réformées par les obſervations de pluſieurs aſtronomes antérieurs à Méton, entre autres par celles d'Harpalus & de Cléoſtrate. Paſſons au ſecond exemple.

Dans l'année Olympique le mois *Elaphius* étoit celui où l'équinoxe du printemps devoit toûjours ſe trouver; & ce jour concouroit avec celui de la fête de Saturne, dont le culte, banni du reſte de la Grèce, s'étoit maintenu dans la ſeule ville d'Olympie. II.e Exemple.

La fête de Jupiter ſe célébroit vers la pleine lune, qui ſuivoit le ſolſtice; & la diſtribution des prix dans les jeux quatriennaux étoit fixée conſtamment à cette pleine lune, ou au 15 d'un mois. Mais ce mois n'étoit pas toûjours le même; parce que les Olympiades étant alternativement de quarante-neuf & de cinquante lunes, le ſolſtice arrivoit quelquefois après la pleine lune du mois *Apollonius;* & pour lors on remettoit la fête de Jupiter au mois *Parthenius* ſuivant. Dans l'année Athénienne le premier mois commençoit toûjours avec la nouvelle lune qui ſuit le ſolſtice: ce mois étoit donc dans le même cas; il répond à différens mois de notre année Julienne.

Dans le calendrier d'Olympie le mois *Elaphius*, ou celui de l'équinoxe, devoit être le mois intercalaire; de même que dans le calendrier d'Athènes, l'intercalation devoit tomber ſur le mois *Poſidéon*, auquel le ſolſtice d'hiver étoit attaché. Rien n'eſt plus ſimple que cette règle; & c'eſt pour l'avoir ſurchargée de ſuppoſitions que Scaliger, le P. Pétau, Dodwell, ſe ſont jetés dans un labyrinthe inextricable, au ſujet de l'année & de la période Olympique. M. Fréret ſe contente d'indiquer ces faits, qu'il ne lui ſeroit pas difficile de prouver.

A l'égard de l'année Athénienne, l'embarras de Dodwell & du P. Pétau vient ſur-tout de ce qu'ils partent de deux fauſſes ſuppoſitions, l'une ſur le commencement de cette année, l'autre ſur l'ordre de ſes mois. Scaliger ne s'étoit pas trompé ſur ces deux points; mais il avoit une opinion ſingulière ſur l'année civile des anciens Grecs: cette année n'étoit à ſes yeux ni ſolaire, ni lunaire; il la faiſoit de 360 jours; & ſuppoſoit en même temps d'autres années, qu'il nommoit ſacrées ou hiérophantiques. Ce ſyſtème l'oblige à promener ſes lecteurs de conjectures en conjectures, dans ſon grand ouvrage *de emendatione Temporum.*

Les vrais principes de la chronologie technique des anciens, débarraſſés de toute ſuppoſition arbitraire, ſont, dit M. Fréret, très-ſimples, très-intelligibles, & même en aſſez petit nombre. Cette étude n'offre de difficultés réelles, que ſur quelques points de détail que les anciens n'ont pas pris la peine de fixer. En général on doit convenir que la préciſion chronologique de la pluſpart des écrivains de l'antiquité n'eſt pas grande.



SUR LA FORME DE L'ANNÉE Employée par les Bithyniens ſous la domination Romaine.

LES calendriers des différens peuples, ont été l'un des objets principaux de l'étude de M. Fréret: il paroît par ce qui nous reſte de lui, qu'il s'étoit propoſé d'examiner, dans une ſuite de Mémoires, toutes les formes d'années employées autrefois par les anciens, & même aujourd'hui par les Nations éloignées. Pluſieurs de ces Mémoires ont déjà vû le jour; le volume XVI de notre Recueil contient ceux qui regardent l'année Julienne, celle des Chaldéens & celle des Perſes. Ses recherches ſur le calendrier Chinois forment un des articles de ſon traité ſur la chronologie de la Chine, imprimé dans ce volume. Ses diſſertations ſur l'année Cappadocienne & ſur celle des Arméniens, ſont partie du volume XIX; & nous réſervons pour les tomes ſuivans, ce que nous avons encore à publier de ſes écrits ſur cette matière.

L'année Bithynienne avoit, comme les autres, attiré ſon attention: mais elle ne fourniſſoit pas aſſez pour remplir un Mémoire particulier; & tout ce que M. Fréret en a pû recueillir ſe réduit aux deux obſervations ſuivantes, qu'il nous a communiquées. 24 Janvier 1744.

1.° On peut conjecturer avec fondement que ſous les Perſes & les ſucceſſeurs d'Alexandre, les Cappadociens & les Bithyniens eurent une forme d'année ſemblable. La notice du 119.e manuſcrit arménien de la bibliothèque du Roi, qui contient divers opuſcules relatifs à la chronologie, nous apprend que ces deux peuples rapportoient l'origine de leurs calendriers à un aſtronome nommé *Angrem.*

2.° Les choſes changèrent ſous la domination Romaine. Par le teſtament du dernier Nicomède, la Bithynie devint une province de l'Empire, l'an 74 avant l'ère Chrétienne: on la joignit d'abord au gouvernement de l'Aſie; mais

quelque temps après on en fit un département séparé. Sous ses Rois elle avoit eu non seulement une forme d'année particulière, comme nous venons de le dire, mais encore une Ere dont les époques se lisent sur les médailles de plusieurs de ces Princes, & même sur celles des premiers magistrats Romains.

Il fallut enfin que la Bithynie abandonnât cette Ere & cette forme d'année qui lui étoit propre, pour s'assujétir au calendrier Romain, comme la plupart des autres provinces. On trouve dans l'hémérologe de Florence, légué à l'Académie par M. le baron de la Bastie, une comparaison suivie de l'année Bithynienne avec l'année Romaine, qui nous montre que sous les Empereurs elles étoient absolument semblables. En effet celle de Bithynie avoit, ainsi que l'année Julienne, un mois de vingt-huit jours, quatre de trente, & sept de trente-un. Une observation astronomique du 29 novembre 92 de J. C, que Ptolémée rapporte, & qu'il fait concourir avec le 7 du mois *Métroüs* des Bithyniens, prouve que l'année dont il parle étoit la même que celle de l'hémérologe, dans laquelle le 7 de Métroüs répond au 29 de novembre.

Le deuxième mois de l'année Bithynienne, nommé *Héraclius,* n'avoit que vingt-huit jours, comme celui de février; mais il commençoit le 24 janvier. Le mois Bithynien, *Dionysius* avoit, comme celui de janvier, trente-un jours; mais il commençoit au 24 décembre; c'est-à-dire, huit jours plus tôt que dans l'année Julienne. Quelle pouvoit être la cause de cette différence dans le commencement de deux mois qui avoient été réglés l'un sur l'autre? M. Fréret répond à cette question par une conjecture qui lui paroît assez probable, pour qu'on ne puisse être en droit de la rejeter, sans en rendre raison: la voici en peu de mots.

C. Vibius Pansa fut préteur de Bithynie, depuis le milieu de l'année Julienne anticipée 47 avant J. C, jusqu'au milieu de l'année suivante 46. C'est ce qu'il seroit aisé de vérifier par les lettres de Cicéron, & par la combinaison des faits les

Epistolæ familiares, l. XIV, 23. 24. &c.

mieux constatés de l'histoire de ce temps-là. Or on trouve sur une Médaille de Nicomédie le nom de ce préteur avec l'époque 235 : d'où il résulte que cette année 235 de l'Ere particulière *(a)* des Bithyniens a commencé dans le mois d'octobre de l'année Julienne anticipée 47 avant J. C, & qu'elle répond toute entière à la préture de Vibius Pansa. En effet d'une part il paroît constant que l'année des Bithyniens commençoit après l'équinoxe d'automne, suivant l'usage observé dans les provinces occidentales de l'Asie mineure; c'est le sentiment unanime des meilleurs chronologistes, qui s'accordent aussi à regarder toutes ces années comme des années lunaires: d'un autre côté, il est sûr que les gouvernemens de province n'étoient que d'une année; que cette année se comptoit du jour de l'arrivée du Gouverneur dans son département, & que la Bithynie ne fut confiée à Vibius Pansa, que vers la fin de l'année 47 avant J. C. Car ce fut au commencement de cette année 47 que César, maître de l'Egypte, marcha contre Pharnace, qui s'étoit emparé de la Bythinie aussi-bien que du Pont. Après la défaite de ce Prince, il fut quelque temps à régler l'état de l'Asie mineure; & ce n'est qu'après cet arrangement qu'il établit Pansa dans la Bithynie.

Liebe, VI, 21.

Hirtius, de bello Alexandrino, n.° 63.

Pansa se trouvant Gouverneur de Bithynie dans le même temps que César travailloit à régler l'année Romaine, se proposa, selon toute apparence, d'en faire autant dans sa province. En conservant les anciens noms des mois lunaires de Bithynie, il en fit des mois égaux à ceux de l'année Romaine, & fixa le commencement de chacun de ces mois, au même jour que celui du mois Julien correspondant. Il donna vingt-huit jours seulement au second mois dans les années communes, & vingt-neuf dans les années bissextiles.

La première intercalation ne devoit tomber que sur l'année

(a) Il faut observer que dans Morel, *(p. 62.)* & dans Haym, *(Tes. Britann. vol. II, p. 47.)* la médaille de Vibius Pansa porte la date de l'année 232 : mais cette différence de trois ans, qu'il ne s'agit pas ici de discuter, est indifférente pour l'objet en question.

41 avant J. C: mais César fut poignardé trois ans auparavant, c'est-à-dire, le 15 mars de l'an 44; & la Bithynie se déclara pour Brutus. Ainsi l'on n'avoit pas encore eu le temps d'ajoûter un vingt-neuvième jour au second mois, suivant la loi de César, qui l'ordonnoit, & qui fut censée abolie, comme toutes les autres, dans les provinces occupées par ses meurtriers: d'où il résulte que les années suivantes furent en Bithynie de trois cens soixante-cinq jours sans intercalation.

L'Asie mineure ne reconnut la domination d'Auguste que quatorze ans après la mort de Jules César; c'est l'année 30 avant l'ère Chrétienne. Deux ans après, dans le partage qu'Auguste fit des provinces, la Bithynie fut du nombre de celles dont l'administration échut au Sénat: huit ans après ce partage, c'est-à-dire, vingt-quatre ans après la mort de César, & vingt ans avant J. C, Auguste fit un voyage en Asie; & dans le cours de ce voyage il donna quelques règlemens aux Bithyniens.

Dio. LIV, 525. Plin. epist. X, 83.

Cependant il ne paroît pas qu'il ait songé pour lors à rétablir, dans l'année Bithynienne, l'usage de l'intercalation, négligée, comme on voit, depuis vingt-quatre ans. A Rome même, où l'année Julienne avoit été dérangée par l'ignorance des Pontifes, Auguste attendit, pour remédier au désordre du calendrier, qu'il fût revêtu de la dignité de souverain pontife: ce qui n'arriva que dans la treizième année avant J. C, & la trente-troisième depuis que Vibius Pansa eut introduit l'année Romaine chez les Bithyniens.

Plin. histor. XVIII, 5. Suet. in Augusto, 31. Macrob. I, 16.

De cette chaîne de faits il suit, que dans la nouvelle année Bithynienne on avoit négligé huit fois l'intercalation prescrite. En conséquence, le premier du mois Dionysius, qui d'abord répondit au premier de janvier, avoit dû remonter de huit jours dans l'année Julienne régulière, & répondre enfin au bout de trente-trois ans au vingt-quatre décembre; ainsi qu'il est marqué dans l'hémérologe de Florence.

Comme il suffisoit que les Bithyniens eussent une année fixe, & dont le rapport avec l'année Romaine fût constant, Auguste ne s'embarrassa pas de ramener le commencement

du premier mois Bithynien au premier janvier, & ſe contenta de rétablir en Bithynie l'uſage de l'intercalation.

Il paroît, au reſte, que la même choſe étoit arrivée dans différens pays. L'hémérologe de Florence nous apprend que dans l'île de Crète le mois *Argius,* qui n'avoit que vingt-huit jours, commençoit le 24 janvier, & que le précédent, nommé *Métarchius,* remontoit au 24 décembre. Dans l'île de Chypre le mois *Julius* commençoit auſſi le 24 décembre, & le 24 janvier ſuivant étoit le premier jour du mois *Cæſarius,* qui n'en avoit que vingt-huit. Ce dérangement pareil à celui que nous avons obſervé chez les Bithyniens, venoit ſans doute de la même cauſe : c'eſt que les habitans de ces deux îles, forcés d'adopter l'année Romaine en même temps que ceux de Bithynie, avoient auſſi comme eux embraſſé le parti des meurtriers de Céſar, & comme eux négligé d'intercaler.

M. Fréret remarque au contraire que chez les peuples de l'Hellas aſiatique, chez les Lyciens & les Sidoniens, le premier jour de chaque mois répondoit exactement au premier des mois Romains : d'où il conclud que ces pays n'avoient ſubſtitué l'année Romaine à leurs anciennes années lunaires, qu'après le rétabliſſement de la vraie forme Julienne par le règlement d'Auguſte. D'exactes recherches ſur le temps auquel l'uſage d'une année ſolaire fixe, équivalente à l'année Julienne, a été reçû dans les différentes provinces de la Grèce & de l'Aſie, ne ſeroient pas des recherches de pure curioſité : elles pourroient être utiles à la chronologie de l'hiſtoire eccléſiaſtique & de l'hiſtoire profane. Pour cela il faudroit raſſembler & comparer les différens hémérologes manuſcrits, épars dans les bibliothèques.



TRADUCTION LIBRE

d'un morceau du dixième livre des loix de Platon.

Nous avons déjà dans nos Mémoires plusieurs morceaux de Platon, traduits par M. l'abbé Sallier: celui qu'on va lire est tiré du dixième livre des loix; il occupe, dans l'édition de Henri Étienne, depuis la page 885 jusqu'à la page 907. La matière en est intéressante; on y verra, sans doute avec plaisir, que les objections proposées aujourd'hui contre la Religion en général & la Providence en particulier, avec tant d'acharnement, sont les mêmes, à peu de chose près, que celles qu'on formoit du temps de Platon; & que si ce philosophe, aidé des seules lumières de la raison, a pû en triompher; elles ne sont rien moins que redoutables, pour quiconque est éclairé du flambeau de la révélation.

Pour l'intelligence de ce morceau, dont M. l'abbé Sallier
Juillet 1745. nous a communiqué la traduction, il suffit d'observer que c'est un dialogue où Socrate & Clinias sont interlocuteurs. C'est Socrate qui parle en cet endroit.

SOCRATE.

Il nous reste à parler ici de la punition de ces coupables; qui outragent la Divinité par des discours impies, ou par des actions sacrilèges.

Mais avant que de prescrire le genre du châtiment, il faut observer que quiconque docile à la voix des loix, croira l'existence d'une Divinité, celui-là ne se laissera point volontairement aller à commettre d'impiétés, ni à tenir des propos audacieux.

Ceux qui se rendent ainsi coupables, ou ne croient pas qu'il y ait des Dieux; ou s'ils le croient, ils nient que les Dieux se mettent en peine des affaires de ce monde; ou enfin ils soutiennent que la colère des Dieux peut s'appaiser par les prières & par les sacrifices.

Avant

Avant que nous commencions à établir des vérités contraires, écoutons ce que j'imagine que ces esprits forts pourroient nous dire. Souvent ils joignent à la raillerie beaucoup de mépris pour ceux qui pensent différemment. Voici comme ils pourroient s'y prendre & nous plaisanter. « Socrate, Mégille & Clinias, vous avez raison; il est vrai que nous « nions, les uns l'existence, les autres la providence des Dieux, « ou nous pensons qu'ils ne sont pas inexorables, tels que vous « les représentez. Mais nous vous prions de faire ici en notre « faveur, ce que vous avez cru ne devoir pas négliger, toutes les « fois que vous avez voulu poser des loix. Essayez, avant que d'en « venir à la sévérité des menaces, de nous convaincre qu'il y a « des Dieux; donnez-nous des preuves suffisantes de cette pro- « position; montrez-nous ensuite que ces Dieux sont incapables « de se laisser fléchir par des présens, au préjudice de la justice. « Nous ne sommes point portés, pour la plupart, à faire « d'injustice aux autres; mais si cela nous arrive, nous avons tant « de fois ouï répéter ce que disent les plus fameux poëtes, les « plus beaux parleurs, les Prêtres & les Devins, que nous avons « une pleine confiance de nous remettre en grace avec les « Dieux, au moyen de quelques cérémonies de Religion. «

Vous n'êtes pas de ces Législateurs qui se piquent de « dureté; vous voulez, au contraire, user de douceur dans « l'exercice de votre fonction : nous vous conjurons de faire « tous vos efforts pour nous convaincre de l'existence d'une « divinité; peut-être nous rendrons-nous à vos raisons.»

CLINIAS.

Cela n'est pas difficile; le spectacle de la Nature, la révolution des corps célestes, la régularité du retour des saisons & leur agréable variété, le consentement unanime des Grecs & des barbares, qui s'accordent à reconnoître que des Dieux existent, sont d'assez fortes preuves de cette vérité.

SOCRATE.

Je crains, mon cher Clinias, que ces faux philosophes

ne cachent leur mépris pour nous ſous le voile de ces diſcours: vous ignorez ce qui les fait penſer ſi différemment de nous. Ne vous imaginez pas qu'ils ſe ſoient jetés dans l'athéiſme ſeulement par l'emportement de leurs deſirs, ou par un violent amour des plaiſirs: vous ne pouvez, vivant hors de notre gouvernement, ſentir ce qui les a égarés; le voici. C'eſt l'ignorance la plus fâcheuſe, qui a l'air de la ſcience la plus faſtueuſe: l'excellence de votre gouvernement vous a préſervé d'une foule d'écrits dont nous ſommes inondés.

De ces écrits, les uns ſont en vers & les autres en proſe. Les plus anciens parlant des Dieux, mettent avant toutes choſes, & pour la première, la naiſſance d'Uranus & des autres; enſuite, ſans aller plus loin dans ce récit, ils vous font une généalogie des Dieux, & vous parlent du commerce que les uns ont eu avec les autres.

Ces diſcours ſont-ils convenables, ou ne le ſont-ils pas? c'eſt ce que je n'entreprends pas de décider. Je reſpecte d'auſſi anciennes traditions; mais je n'accorderois jamais qu'elles fuſſent utiles pour nous faire prendre les ſentimens que nous devons à nos parens, & à cet égard je penſe que l'on a grand tort de les répandre dans le public. Au reſte, laiſſons-là ces traditions, & ſouhaitons qu'il ſoit parlé de tout cela comme il eſt le plus agréable aux Dieux.

Revenons à nos jeunes gens & à nos ſages; montrons par où ils ſont cauſe de tant de deſordres: c'eſt à leurs diſcours qu'il faut s'en prendre.

Si vous & moi, pour prouver qu'il y a des Dieux, nous nous aviſons de nommer comme tels, le Soleil, la Lune, les Aſtres, la Terre; ſi nous diſons que ce ſont-là des choſes divines, nos jeunes gens, prévenus par leurs maîtres, nous diront: d'accord; mais avouez auſſi que tout cela n'eſt que pierre & terre, hors d'état, diront-ils, de veiller ſur les affaires humaines.

Ce que l'on débite là-deſſus ne ſont que des mots bien agencés, pour éblouir & pour faire recevoir cette doctrine.

Que répondre, Clinias? faut-il nous juſtifier? comme ſi dans une aſſemblée d'impies on nous faiſoit un crime de vouloir nous ériger en Légiſlateur, & que nous euſſions à rendre compte de nos penſées, & à nous excuſer de ce que, quand nous établiſſons des loix, nous donnons pour une vérité fondamentale l'exiſtence des Dieux. Ou bien reprendrons-nous la ſuite de nos loix, ſans nous mettre en peine de ce que l'on nous oppoſe à préſent? Par-là nous éviterions de nous engager dans une diſcuſſion préliminaire qui deviendra longue: car comment traiter brièvement le ſujet qui ſe préſente? ſoit que nous entreprenions de prouver avec force ce que l'on nous demande, ou d'intimider ces jeunes gens; ou qu'après leur avoir rendu leurs propres ſentimens odieux autant qu'il eſt à propos, nous dictions des loix; nous nous étendrons toûjours beaucoup.

CLINIAS.

Rien ne nous preſſe, Socrate, quant à préſent; je ne vois pas pourquoi nous chercherions pluſtôt à être courts, qu'à dire d'excellentes choſes. Il n'eſt pas peu important de mettre dans le plus grand jour les preuves de ce ſentiment: qu'il y a des Dieux, qu'ils ſont bons, qu'ils honorent ſingulièrement la juſtice. Croyez-vous pouvoir mettre une plus belle & une meilleure préface à la tête de vos loix? Ainſi, Socrate, ne ménageons point nos forces, employons tout ce que nous en avons, pour obliger les hommes à admettre ces vérités.

SOCRATE.

Vous ne me paroiſſez pas, Clinias, éloigné d'employer les prières pour m'engager à ce que vous voulez; je ne diffère plus. Mais peut-on de ſang froid entrer dans l'examen de cette queſtion: ſavoir s'il y a des Dieux; dites-le? peut-on n'être pas ſaiſi d'indignation contre ceux qui nous mettent dans la néceſſité de parler ſur ce ſujet?

Ces jeunes gens ſuivoient autrefois l'opinion commune; dans leur enfance, ils s'en tenoient aux diſcours de leur

mère ou de leur nourrice. Avançant en âge, ils se sont confirmés dans ce sentiment par les chants sacrés qu'ils entendoient dans les sacrifices, dans les prières, dans les fêtes; par les spectacles que la religion leur offroit, & auxquels le plaisir les appeloit. Ils voyoient couler le sang des victimes que la piété des pères immoloit pour eux-mêmes & pour leurs enfans, à des Dieux dont ils attestoient par-là l'existence. Ils étoient témoins des vœux que l'on adressoit à la Divinité; des différentes sortes de culte que le lever du Soleil ou de la Lune avertissoit de leur rendre. Ils se souviennent encore d'avoir vû non seulement les Grecs, mais les barbares mêmes, recourir aux Dieux dans la bonne & dans la mauvaise fortune. On n'a jamais donné à ces jeunes gens la moindre raison de soupçonner que les peuples révocassent en doute l'existence des Dieux. Cependant au mépris de ce consentement général, sans opposer un raisonnement tant soit peu plausible, comme des personnes sensées pourroient leur dire, ils nous forcent à entrer en preuve qu'il y a des Dieux. Qui pourroit se contenir, & ne pas s'élever avec violence contre une pareille témérité? tâchons néanmoins de leur parler sans aigreur, & que la colère n'ait point sur nous le pouvoir que l'amour déréglé du plaisir a sur eux.

Supposons que nous ayons affaire à quelqu'un de ces Athées dont l'esprit est gâté, voici comme je lui parlerois sans chaleur. O mon fils, vous êtes jeune, le temps à venir vous apprendra à abandonner plusieurs de ces opinions dont vous êtes entêté aujourd'hui; attendez à vous rendre alors juge dans ces matières, ce que vous regardez comme très-peu de chose est de la dernière importance. Il s'agit de penser juste sur l'existence des Dieux, & de régler en conséquence sa manière de vivre. Sachez que, ni vous, ni vos amis, n'êtes, ni les seuls, ni les premiers qui ayez embrassé l'opinion où vous êtes, cette maladie a toûjours gagné, tantôt plus, tantôt moins: mais je pourrois vous dire ce que l'on a toûjours remarqué, c'est que de ceux qui dans leur jeunesse ont fait profession d'athéisme, aucun n'y a persévéré jusqu'à la

vieilleſſe. Il n'en eſt pas de même des deux autres ſentimens qui regardent les Dieux; quelques perſonnes, perſuadées qu'ils exiſtent, ſoûtiennent conſtamment qu'ils ne ſe mêlent point des affaires d'ici bas, ou que s'ils y prennent part, ils ne ſont point inexorables ſur nos fautes, & qu'ils ſe laiſſent gagner par les prières & par les ſacrifices. Si vous m'en croyez, vous attendrez qu'un plus grand examen vous ait découvert ce qu'il y a de certain dans ces opinions. Interrogez ceux que vous connoiſſez; interrogez un légiſlateur: juſque-là ſoyez réſervé, & ne vous rendez pas coupable d'impiétés; c'eſt à celui qui vous preſcrit des loix à vous inſtruire de ce que vous devez penſer à ce ſujet.

Voilà, Clinias, ce que je dirois à nos philoſophes, quoique par là je me mette dans la néceſſité d'entrer dans des diſcuſſions infinies: car nous allons avoir à examiner un ſyſtème qui, au gré de pluſieurs, eſt ce qu'il y a de mieux fondé. Quelques philoſophes penſent que tout ce qui a été, ce qui eſt & ce qui ſera, a été produit par la Nature, par l'art ou par le haſard.

La Nature & le haſard, diſent-ils, ont fait les plus grandes & les plus belles choſes qui nous frappent; les plus petites ſont un effet de l'art, qui tournant à ſon uſage ce que la Nature a enfanté, donne aux choſes une nouvelle forme, & fait éclorre tous les ouvrages que nous appelons productions de l'art. Voici leur ſyſtème plus développé.

La Nature & le haſard ont produit le feu, l'eau, l'air & la terre, l'art n'a aucune part dans cette production. De ces élémens tout-à-fait inanimés, ſe ſont enſuite formés le globe de la terre, celui du ſoleil, de la lune & des aſtres, ſelon que chaque partie de ces élémens, portée par ſa propre force, en a rencontré & étroitement enchaîné d'autres. A meſure que par le haſard les corps chauds ſe ſont mêlés avec les corps froids, les ſecs avec les humides, les mols avec les durs, les contraires avec les contraires, ce mélange néceſſaire & fortuit a tout d'un coup développé l'immenſe étendue du Ciel & tout ce qu'il renferme. De là ſont venus tous les Etres

animés & toutes les plantes. A cette formation a ſuccédé la variété des ſaiſons. Cet arrangement ſe doit rapporter, diſent-ils, non à une intelligence, non à quelque Divinité, non à l'art, mais à la Nature & au haſard. L'art n'a paru qu'après la Nature; périſſable & invention des mortels, il ne peut produire que des jeux frivoles, qui ne participent guère à la réalité, & qui ne ſont enfin que des images de même nature entre elles, tels que ſont les effets de la peinture, de la muſique, & des autres arts qui concourent avec elles: que s'il y en a dont les productions ſoient quelque choſe de plus réel, c'eſt que ces arts uniſſent leur pouvoir avec celui de la Nature; comme la médecine, l'agriculture, la gymnaſtique. Ils ajoûtent que la ſcience du gouvernement tient par fort peu de choſe à la Nature & beaucoup plus à l'art; ainſi toute légiſlation eſt dûe, non pas à la Nature, mais à l'art humain. De là vient que les règlemens des légiſlateurs ont ſi peu de vérité.

D'abord, diſent-ils, c'eſt l'art qui a enfanté les Dieux, ce n'eſt point la Nature qui leur a donné l'exiſtence, ce ſont les loix que les hommes ſe ſont preſcrites, & les uns ſe ſont faits des Dieux d'une façon, les autres d'une autre, ſuivant les différens accords qu'ils ont établis entre eux.

Ce que l'on nomme les belles actions, ſont telles ou telles par la Nature; par la loi elles ſont autre choſe. Quant aux actions de juſtice, pour parler le langage ordinaire, il n'y en a point de telles dans l'ordre de la Nature: nous voyons les hommes oppoſés les uns aux autres là-deſſus & changer les mêmes choſes. Lorſqu'une fois ces changemens ſont arrêtés, ils ont autorité; mais il eſt clair que la Nature n'y a point de part, & que l'art ſeul en eſt auteur.

Toute cette doctrine, Clinias, ſe débite à de jeunes gens par des particuliers qui ſe décorent du nom de ſages, ou de celui de poëtes, & qui ſoûtiennent que rien n'eſt juſte que ce que l'intérêt du plus fort a exigé que l'on réglât. Telle eſt la ſource de la licence & de l'impiété de la jeuneſſe; ils ne reconnoiſſent pas les Dieux tels que la loi du pays les

annonce. De là viennent ces diſſenſions qui règnent entre les hommes, parce que chacun s'efforce de parvenir à un état, qui ſeul leur paroît être conforme aux vûes de la Nature, & qui, ſelon eux, conſiſte réellement à commander aux autres, ſans être aſſujéti à perſonne, comme la loi le veut.

CLINIAS.

Ces principes, Socrate, ſont bien funeſtes au repos, non ſeulement des États, mais encore des familles particulières.

SOCRATE.

Eh bien, Clinias, quel parti prendre? les choſes étant en cet état, nous contenterons-nous d'uſer de menaces, & de dire que quiconque ne parlera pas & ne penſera pas des Dieux, comme le veut la loi; quiconque ne prendra pas ſur l'honnête, ſur le juſte, ſur l'injuſte, & ſur tout ce qui a rapport à la vertu & au vice, les idées que nous voulons que l'on reçoive; que celui-là ſera puni de mort, ou condamné à être battu de verges, ou envoyé en exil? ou bien n'eſſayerons-nous pas de ramener, par la douceur de la perſuaſion, des hommes que nous voulons ſoûmettre à des loix?

CLINIAS.

Il faut, Socrate, tâcher de les perſuader, c'eſt le devoir du légiſlateur. Une loi auſſi ancienne que le monde, nous appelle à ſon ſecours. Il faut la ſoûtenir, la confirmer; il faut mettre tout en œuvre, élever la voix, employer les plus forts raiſonnemens pour établir l'exiſtence des Dieux; & parcourant de nouveau ce que vous avez propoſé, aller à l'appui de la loi même & de l'art, montrer que l'origine de l'un & de l'autre vient de la Nature, ou qu'ils n'ont pas moins de réalité que la Nature, puiſqu'ils ſont des productions de la penſée, ſuivant la doctrine que nous avons expoſée. Vous me direz que ces diſcuſſions deviendront difficiles à ſuivre; qu'elles ſeront ſans bornes. Mais quoi? ſera-t-il dit auſſi que nous nous ſommes arrêtés à des détails

de règlemens particuliers, & que nous n'aurons touché qu'à la hâte & légèrement l'article de l'exiſtence des Dieux. Le moyen le plus puiſſant pour affermir des loix qu'une ſaine philoſophie a dictées, c'eſt la preuve de cette vérité. Alors les loix que nous aurons écrites, demeureront inébranlables, & répondront, pour ainſi dire, aux attaques qu'on voudroit leur porter. Ainſi, quelque difficile, quelque étendue que ſoit la matière, il n'eſt pas permis de l'abandonner. Une application ſuivie & opiniâtre en procurera l'intelligence. Il eſt utile, & la piété ſemble exiger que nous tentions la défenſe de ces principes autant que nos forces le comportent.

SOCRATE.

Je ſens, Clinias, le poids de vos raiſons, la perverſité des méchans a renverſé les loix les plus reſpectables; c'eſt au légiſlateur à les faire revivre.

Celui qui aſſure que le feu, l'eau, la terre & l'air ſont les premiers de tous les êtres; celui qui appelle Nature l'aſſemblage de ces corps, celui-là regarde l'exiſtence de l'ame comme poſtérieure à celle des corps.

Je vous indique ici la ſource des folles opinions qu'ont embraſſées ceux qui ont fait des recherches ſur la Nature: prenez-y garde; il eſt important de faire obſerver le faux qui frappe dans les premiers raiſonnemens de ces maîtres d'impiété.

Ce faux conſiſte à placer la cauſe après les effets, & les effets avant la cauſe. Eſt-il étonnant après cela qu'ils ſe ſoient tout-à-fait égarés ſur la nature des Dieux? Ils ont ignoré ce que c'eſt que l'ame; ils n'en ont point connu la puiſſance; ils ne ſavent rien de ce qui lui eſt propre, ni de ſa naiſſance; comment elle eſt du nombre des premiers êtres, née avant tous les corps, la cauſe du changement qui leur arrive, & de tout l'arrangement qui règne entre eux: vérité conſtante, & dont la conſéquence néceſſaire eſt que les propriétés qui appartiennent à l'ame, exiſtent avant celles qui appartiennent aux corps. D'où il ſuit que l'opinion, la penſée,

le

le ſoin, l'art & la loi, ont une exiſtence antérieure à celle des corps durs, mols, peſants, légers. Les grands effets, les grandes opérations qui ſont des opérations de l'art, ſont les plus anciennes. Les choſes naturelles, & ce que nos Philoſophes appellent mal à propos la Nature, ſont poſtérieures à l'art, à la penſée, & ſont gouvernées par l'un & par l'autre.

Qu'ils ceſſent donc d'appeler Nature la production des premiers corps. Si l'ame eſt reconnue avoir eu la première l'exiſtence, & non pas l'air ni le feu; ſi l'on avoue qu'elle doit être miſe au nombre des premiers êtres, qu'elle eſt plus ancienne que les corps, on ſera alors fondé à dire que les corps qui exiſtent, exiſtent par la puiſſance de la Nature; autrement on ne le peut pas. Tâchons donc de prouver la prééminence de l'ame. Tenons-nous en garde contre ces diſcours trompeurs, & qui parés des graces frivoles de la nouveauté, pourroient jetter dans l'erreur, & rendre ridicules des perſonnes de notre âge. Craignons qu'après nous être engagés à ſoûtenir les plus grandes des vérités, nous ne nous égarions ſur les plus petites.

Nous avons à franchir un torrent dont le cours rapide peut nous entraîner. Je ſuis le plus jeune des trois: c'eſt à moi le premier à courir le danger; & en vous laiſſant en ſûreté ſur la rive, je vais tenter à mes dépens le chemin qu'il faut ſuivre pour gagner l'autre côté. Si ce chemin eſt praticable, vous pourrez vous y engager; s'il ne l'eſt pas, je ſerai le ſeul à qui il en coutera quelque choſe. Vous n'êtes point accoutumés aux demandes & aux réponſes de l'art du dialogue. Cette méthode pourroit vous faire donner dans des pièges; je vais donc m'interroger moi-même, & me répondre, vous expoſer tout ce qui ſe peut dire pour parvenir à prouver que l'ame exiſte avant le corps. Si jamais il a été à propos d'implorer l'aide des Dieux, c'eſt à cette heure qu'il s'agit d'établir leur exiſtence; avec ce ferme appui, j'entre en matière.

Tout eſt-il en repos? rien n'eſt-il en mouvement? ou bien y a-t-il certaines choſes en mouvement, & d'autres en

repos? Je réponds à cela qu'il y a des chofes en repos & d'autres en mouvement; que c'eſt dans quelque lieu que les corps en repos ſont en repos, & que les corps en mouvement ſont en mouvement: ceux qui ſont en mouvement, ſe meuvent quelquefois dans la même, & d'autrefois en différentes places. Les corps qui, poſés au milieu des autres, ont l'apparence d'être en repos, ont leur mouvement dans la même place. Ainſi, les cercles que l'on dit être en repos, ont cependant leur révolution. Le mouvement qui, dans cette révolution emporte à la fois le plus grand & le plus petit de tous, ſe diſtribue avec proportion aux grands & aux petits cercles; & ſuivant une certaine raiſon, il eſt plus vîte & plus lent. Cette diſtribution de mouvement produit les merveilles que nous voyons, en portant dans les grands & dans les petits cercles des vîteſſes ou des lenteurs proportionnelles, choſe que l'on pourroit croire impoſſible.

Les corps qui ſe meuvent en pluſieurs lieux, ſont ceux qui changent de place par le mouvement ſucceſſif qui les tranſporte. Quelquefois ces corps n'ont qu'un ſeul & même centre de leur mouvement, quelquefois ils en ont pluſieurs, parce que ce mouvement eſt circulaire.

Lorſqu'ils ſe rencontrent les uns les autres, les corps en mouvement ſe briſent contre les corps qui demeurent en repos, & comme quelques-uns ſont pouſſés dans un ſens contraire, il arrive que ceux qui ſe trouvent au milieu & dans l'entre-deux, venant à ſe ſerrer & à s'accrocher les uns avec les autres, s'aſſemblent en un: les corps formés par cet aſſemblage ſont ſuſceptibles d'augmentation. La déſunion de ces premiers corps, qui ſont comme des parties, détruit l'aſſemblage, lorſque chacun vient à conſerver ſon premier état; & ſi cet état ne ſubſiſte point dans les uns & dans les autres, il arrive une deſtruction totale.

La production ſe fait lorſque l'impreſſion de l'agent eſt reçûe en quelque ſujet. Quand le corps, après avoir reçû une augmentation, paſſe à un ſecond état, & d'un ſecond état à celui qui eſt le plus proche, juſqu'à ce qu'enfin ce

même corps ait acquis tout ce qu'il lui faut, alors il eſt du nombre des êtres capables de ſenſation; c'eſt ainſi que tout ſe produit par la diverſité des changemens & des mouvemens. L'être eſt en effet exiſtant lorſqu'il conſerve ſon état; s'il paſſoit à un autre, il ſeroit détruit.

Venons à préſent aux deux ſortes de mouvemens, dont l'explication nous a fait entrer dans ce détail. C'eſt relativement à l'ame que nous avons à conſidérer: diſons qu'il y a un principe capable d'imprimer le mouvement aux autres choſes, & qui ne peut être à lui-même la cauſe de ſon mouvement. Il y en a un autre qui peut, & ſe donner le mouvement, & le produire dans les autres choſes, ſoit par les combinaiſons qu'il opère, ſoit par les diſſolutions, ſoit par les accroiſſemens, ſoit par les décroiſſemens, ſoit par la génération, ſoit par la deſtruction. Ce principe, qui a part à toutes les productions actives ou paſſives, eſt véritablement & en effet la cauſe du changement & du mouvement de tous les êtres. Le mouvement de cette cauſe motrice, eſt le plus puiſſant & le plus efficace; comme il eſt le premier par la force, il eſt auſſi le premier par la naiſſance; l'autre ne peut être compté que le ſecond. Lorſqu'un corps en meut un autre, & que le premier lui-même eſt remué par un autre, peut-on reconnoître, parmi ces corps, la première cauſe de ces mouvemens? puiſque, à toûjours remonter, un corps eſt mis en mouvement par un autre, comment trouver le premier qui ſera le principe des changemens? Cela eſt impoſſible. Mais au contraire, lorſque l'être, qui par lui-même eſt la ſource de ſon mouvement, cauſe le changement dans un autre, & ce ſecond dans un troiſième, & qu'ainſi mille & mille corps ſont mis en mouvement, les uns par les autres, l'origine de tous ces mouvemens ſucceſſifs eſt l'être qui a le pouvoir de ſe donner ſon mouvement à lui-même. Suppoſons que tout ce qui eſt dans l'Univers fût ſans mouvement & dans un état de repos, comme pluſieurs philoſophes ne craignent pas de l'aſſurer, comment le mouvement ſeroit-il produit? où en trouveroit-on le premier

principe? L'ame eſt la ſeule qui ne puiſſe ſubir de changement par l'action d'une cauſe étrangère, parce qu'il n'y en a point entre tous ces corps; l'ame eſt donc la première cauſe du mouvement; c'eſt la plus ancienne; c'eſt la plus puiſſante; toute autre cauſe n'agit qu'en ſecond. Si dans la matière terreſtre, ou dans celle de l'eau, ou dans celle du feu, ſoit que le feu ſoit exempt ou non de mélange, nous apercevions cette puiſſance motrice, ne dirions-nous pas que ces élémens ont une vie? attribuons la même choſe à l'ame.

Nous connoiſſons à préſent le nom de l'ame, ſon exiſtence & ce qui en conſtitue l'eſſence. C'eſt une puiſſance capable de ſe procurer le mouvement, & de le donner aux autres choſes: tous les êtres paſſés, préſens & à venir en dépendent comme de la première cauſe & de la cauſe univerſelle. L'ame eſt avant le corps, ainſi les mœurs, les volontés, les réflexions, les opinions vraies, la vigilance, le ſouvenir exiſtent avant les trois dimenſions du corps, la longueur, la largeur & la profondeur. Ajoûtons à ce que nous venons de dire que l'ame étant la cauſe de tout, elle l'eſt par conſéquent de ce qui eſt bien & de ce qui eſt mal; de ce qui eſt honnête ou honteux; de la juſtice & de l'injuſtice. L'ame gouvernant & rempliſſant toutes les choſes ſuſceptibles de mouvement, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'elle gouverne le Ciel. Y a-t-il pluſieurs ames, n'y en a-t-il qu'une? je ne penſe pas qu'on puiſſe en admettre moins de deux: l'une eſt celle qui ſe porte toûjours à faire le bien, l'autre eſt celle qui fait tout le contraire.

C'eſt par les mouvemens qui ſont propres à l'ame, qu'elle gouverne ce qui eſt dans le Ciel, ſur la terre & dans la mer. Ces mouvemens ſont, vouloir, examiner, veiller avec ſoin, délibérer, penſer, ſe former des opinions vraies ou fauſſes; mettons encore au nombre de ces mouvemens la joie, le chagrin, la confiance, la crainte, la haine, l'amour, & tout ce qui eſt de ce genre: voilà les premières cauſes efficientes. Par l'uſage que l'ame fait du mouvement des corps comme des cauſes ſecondes, elle produit l'augmentation

où la destruction, l'union ou la désunion des parties, la chaleur, le froid, la pesanteur, la légèreté, la dureté, la mollesse, le blanc, le noir & les autres qualités. Lorsque l'ame, qui est la divinité, se servant de ces choses, n'agit que conjointement avec l'Intelligence qui ne cesse jamais d'être Dieu, elle conduit par une voie droite tous les êtres au bonheur: si l'esprit ne concourt point avec l'ame, il n'arrive que des malheurs. L'ame qui domine sur le Ciel, sur la Terre & sur toute la révolution, est une ame sage & remplie de toute vertu. Le mouvement du Ciel & de tout ce qu'il renferme est semblable au mouvement de l'Intelligence & de ses réflexions. Le Ciel ayant une marche si régulière, il est évident que c'est à l'ame la meilleure que le soin du Ciel & de l'Univers est confié; s'il y avoit du dérèglement dans ce mouvement, ce seroit tout le contraire. Or, quelle est la nature du mouvement de l'esprit? c'est ce qu'il faut rechercher. Il seroit à craindre que si nous portions les yeux directement sur cet objet, comme sur le soleil, nous ne nous trouvassions en plein midi au milieu des ténèbres. Ne pensons pas pouvoir apercevoir suffisamment & connoître l'esprit par des yeux corporels: il est plus sûr de considérer l'image de ce que nous cherchons; nous la trouverons parmi ces différens mouvemens dont nous avons parlé: je vais vous en rappeler le souvenir. Dans l'Univers il y a des choses en repos & d'autres qui sont en mouvement: de celles qui sont en mouvement, les unes se remuent dans le même lieu, d'autres passent d'un lieu à un autre. C'est une nécessité que ces mouvemens qui se font dans un même lieu, soient des mouvemens circulaires autour d'un point milieu qui en est le centre; & voilà, suivant ce que nous en pouvons juger, le mouvement le plus propre & le plus semblable à celui de l'esprit. Ainsi nous approcherons assez de la vérité dans notre comparaison, en assurant que le mouvement de l'esprit, comme le mouvement de la sphère, figure circulaire, se fait relativement aux mêmes choses, de la même manière, dans le même lieu, autour des mêmes points, suivant le même

rapport, par la même régularité. Le mouvement qui s'exécutera dans un ſens contraire, qui ne ſera ni régulier, ni bien ordonné, ni ſuivant les mêmes loix, ſera le mouvement d'une ame qui n'a aucun commerce avec l'Intelligence.

Convenons donc abſolument que l'ame gouvernant toutes choſes, & conduiſant la révolution du Ciel, celle qui a ce ſoin, qui arrange tout, eſt pleine de bonté & d'excellence: la piété ne permettroit pas de la qualifier autrement. Mais ſi cela eſt, c'eſt à cette ame qu'il faut attribuer la régularité de la marche du ſoleil, & ce que j'en vais dire conviendra également aux autres corps céleſtes.

Nous voyons le corps du ſoleil, mais nous n'en voyons point l'ame; & il n'y a aucun corps ni mort, ni vivant dont l'ame puiſſe tomber ſous les ſens, quoiqu'elle ſoit répandue dans tous les ſens, & qu'elle leur ſoit comme intimement unie.

Or pour aſſurer que l'ame gouverne tout, il faut concevoir l'une de ces trois choſes: c'eſt que l'ame, placée dans l'intérieur d'un globe, le fait mouvoir, comme elle fait mouvoir notre corps; ou bien l'ame ſe formant extérieurement un corps de feu ou d'air, comme quelques-uns le diſent, elle pouſſe avec force le corps du globe céleſte, par celui qu'elle s'eſt formé elle-même; ou enfin ſi on la ſuppoſe deſtituée de tout vêtement corporel, il faut dire que l'ame, ayant différentes ſortes de puiſſances, & des puiſſances qui ſurpaſſent notre admiration, elle fait marcher les globes. De quelque manière que cela ſe paſſe, ſoit que poſée ſur un char avec le ſoleil, l'ame nous amène & répande la lumière, ſoit qu'elle s'y prenne autrement, par où, & comme on voudra, le plus raiſonnable eſt de croire cette ame un Dieu, & il y auroit de la folie à penſer autrement. Diſons du globe de la lune & des autres aſtres ce que nous avons dit du ſoleil; ces ames ſont les cauſes de toutes les choſes, elles ſont remplies de vertu: qui peut après cela ne pas avouer que l'Univers eſt plein de Divinités?

Voilà les Athées réduits, ou à ſe rendre à notre ſentiment, que l'ame eſt productrice de l'Univers, s'ils ne peuvent

rien dire de meilleur que ce que nous avons dit, ou à faire voir que nous avons raiſonné contre eux ſur de faux principes. Tenons-nous en là, & paſſons à la ſeconde propoſition qui regarde la Providence.

Il faut à préſent eſſayer de ramener par nos diſcours ceux qui, admettant l'exiſtence des Dieux, ne veulent pas convenir qu'ils prennent part à l'adminiſtration des affaires humaines.

Vous croyez, leur dirons-nous, qu'il y a des Dieux, & la reſſemblance que vous avez avec eux, vous porte à reconnoître & à honorer un Etre auquel vous tenez de fort près: c'eſt le bonheur dont vous voyez que jouiſſent les hommes injuſtes & méchans, qui vous fait embraſſer un ſentiment que la piété condamne; mais détrompez-vous.

Ce bonheur n'eſt point un véritable bonheur, c'eſt une ſimple apparence que l'on prend mal-à-propos pour la choſe même, & que les poëtes & d'autres écrivains vantent ſans raiſon dans leurs écrits.

La conſidération de la proſpérité conſtante de ces hommes ſans foi & ſans droiture, vous trouble & vous égare; vous les voyez arriver juſqu'à la vieilleſſe, rempliſſant les plus grandes places & les plus honorables, laiſſant une ſucceſſion paiſible aux enfans de leurs enfans. Vous avez entendu faire le récit, ou vous avez été témoin vous-même des crimes qui leur ont ſervi de degrés, pour s'élever d'une condition médiocre aux premiers honneurs, & quelquefois à l'autorité ſouveraine.

Il eſt aiſé de voir que ce ſont là les objets qui excitent vos plaintes contre les Dieux. Vous voudriez, à cauſe d'une ſorte de conformité que vous avez avec eux, pouvoir les excuſer, ne pouvant les décharger tout-à-fait de reproche; & n'oſant les accuſer ouvertement, vous vous laiſſez emporter à de faux raiſonnemens, & vous allez juſqu'à nier que les Dieux qui exiſtent, ſe mêlent du gouvernement des affaires du monde.

Empêchons que ce ſentiment ne ſe fortifie davantage dans votre eſprit, & qu'une ſi funeſte diſpoſition à l'impiété n'y

jette de plus profondes racines. Conjurons la par nos discours, & essayons de vous en délivrer.

Il n'est pas difficile de vous montrer que les Dieux veillent, avec un soin égal, sur les petites comme sur les grandes choses: l'excellence de leur nature fait qu'ils ont en partage toute sorte de perfections, & une de leurs principales propriétés est d'étendre leur providence sur l'universalité des choses. Examinons donc en quoi consiste cet assemblage de perfections, dont les Dieux tirent leur excellence.

Penser juste, avoir de la sagesse, du courage & de la fermeté, sont des perfections; le contraire est défaut ou vice. L'homme est susceptible de toute sorte d'imperfections; mais les Dieux en sont absolument exempts. On ne peut prendre pour perfection une négligence habituelle, quelle qu'en puisse être la cause, ou la paresse, ou la langueur produite par une vie voluptueuse & ensévelie dans les plaisirs; ce n'est qu'à l'homme qu'il peut convenir de tomber dans la négligence, par la crainte du travail, ou par l'amour du plaisir. Dieu qui ne voit qu'avec horreur cette disposition dans l'homme, ne peut point l'éprouver en lui-même, & on ne doit pas permettre un langage qui la lui attribueroit. Or si nous supposons un agent chargé de veiller, dont l'esprit ne s'occuperoit que des grandes choses, & qui négligeroit les petites, quelle idée pourrions-nous nous en former qui fût juste? N'aurions-nous pas raison de croire que, soit un Dieu, soit un homme, il n'auroit dans cette conduite que l'un de ces deux motifs, ou la persuasion que la négligence des petites choses n'importe en rien à la totalité de son objet, ou l'amour de l'inaction & du repos? Car si par un défaut de puissance on cessoit de prendre soin des choses, & grandes & petites, on n'appeleroit point alors du nom de négligence, ce qui seroit une véritable impossibilité de veiller sur les choses.

Que les accusateurs de la Providence nous répondent à présent: vous avouez, leur dirons-nous, qu'il y a des Dieux, qu'ils voient tout, qu'ils entendent tout, que rien ne leur est caché de tout ce qui peut tomber sous les sens, ou devenir

pour

pour nous un objet de connoiſſance; vous leur accordez auſſi la même meſure de pouvoir qui ſe trouve dans les êtres mortels. Nous ſommes convenus que les Dieux étoient d'une nature excellente & parfaite; que par cette raiſon l'on ne pouvoit rien attribuer de tout ce qu'ils faiſoient, à la pareſſe, à la molleſſe, à l'oiſiveté, ni à la crainte qui, dans les hommes, eſt la ſource de tous ces vices; par conſéquent ſi les Dieux ne veillent point ſur les petites choſes qui ſont dans l'Univers, il faut, ou que par un faux jugement ils croient ces petites choſes indignes de leur attention, quoiqu'elles la méritent, ou que penſant le contraire, ils agiſſent comme les plus mépriſables des hommes, qui connoiſſent ce qu'il y a de meilleur à faire, & qui néanmoins font ce qu'il y a de moins bon, ſéduits par la force du plaiſir, ou arrêtés par la crainte de la douleur: rien de tout cela ne peut ſe ſoûtenir.

De plus on remarque, dans les affaires de la vie humaine, une impreſſion de mouvement qui ne peut venir que d'une Nature vivante & animée. De tous les êtres vivans, l'homme eſt celui que ſon penchant porte le plus à reſpecter les Dieux; il leur appartient, il en eſt la poſſeſſion, comme les autres êtres & le Ciel même tout entier le ſont. Que l'on diſe tant qu'on voudra qu'il y a dans les choſes grandeur ou petiteſſe, il ne paroîtra jamais convenable que la Nature divine, parfaite & très-capable de veiller au ſalut & à la conſervation des êtres qui ſont de ſon domaine, les abandonne, ou parce qu'elle ne les connoît pas, ou parce qu'elle ne s'en ſoucie pas.

A cela ſe joint cette conſidération: ce n'eſt pas ſans peine que les ſens nous font apercevoir & découvrir les petites choſes; mais il eſt beaucoup plus aiſé de conduire, de gouverner & de tenir dans l'ordre les petites que les grandes. Que ſeroit-ce ſi un Médecin chargé de traiter la maladie d'un corps, ſi pouvant & voulant le guérir, il ne portoit ſon attention & ſes ſoins qu'aux plus conſidérables parties de ce corps, & négligeoit tout-à-fait celles qui ne paroiſſent pas eſſentielles? Que produiroit dans le tout un traitement ſi bizarre? Le Pilote, le Capitaine, l'Econome, le chef d'une

République ignorent-ils de quelle conſéquence ſont les petites choſes pour nous faire atteindre aux plus grandes? le poſeur même de pierres ne ſait-il pas que les grandes ne peuvent être bien aſſiſes, ſi on n'obſerve un juſte arrangement dans les petites? Ne croyons pas que Dieu ſoit un ouvrier moins habile que des ouvriers mortels: plus ceux-ci ſont parfaits, plus, ſuivant les règles de l'art qu'ils exercent, ils travaillent leurs ouvrages grands ou petits; & Dieu, le plus puiſſant de tous les artiſans, qui veut & qui peut régler tout à ſon gré, ſelon les loix de ſa ſageſſe, imitera la pareſſe d'un homme découragé, qui dans la laſſitude où l'auroit jeté le ſoin des choſes difficiles, laiſſeroit là celles qui n'auroient ni grandeur, ni difficulté! Ce ſeroit une impiété que de ſe faire des Dieux une idée ſi injurieuſe.

Mais ce n'eſt pas aſſez que d'avoir répondu aux raiſons de ceux qui accuſent les Dieux de négligence; tâchons par de nouvelles preuves, de forcer ces accuſateurs à reconnoître l'étendue de la Providence divine. Il nous faut employer des raiſons qui ſoient comme des conjurations contre le poiſon de ces opinions impies. Faiſons comprendre à nos jeunes gens que celui qui eſt chargé de veiller ſur le tout, dirige ſes vûes à la conſervation & au bonheur du tout: que chaque partie doit, autant qu'elle le peut, par ce qu'elle fait ou ce qu'elle ſouffre, contribuer au bien général: que ce deſſein s'exécute ſous la direction d'Intelligences prépoſées pour gouverner, dans un détail porté juſqu'à la dernière diviſion, ce qui ſe paſſe dans l'Univers, ſoit activement, ſoit paſſivement.

Vous-même, dirons-nous à un de ces jeunes gens, n'êtes qu'une très-petite parcelle de cet Univers, & cette parcelle néanmoins obéit à ſa deſtination, & tend continuellement au bien du tout. Vous ne ſavez point que la génération des choſes ſe fait afin que la vie de l'Univers ſoit heureuſe. Ce n'eſt point à cauſe de vous que l'Univers a été fait, mais vous avez été fait à cauſe de lui; car le Médecin & l'ouvrier habiles dans leur art, font ce qu'ils font en vûe du tout, & ils ne conſidèrent que le bien général: l'avantage de la partie

n'eſt pas préféré à celui du tout, mais l'avantage du tout paſſe avant celui de la partie. Vous ne vous abandonnez aux murmures contre la Providence, que faute de ſavoir que ce qui vous arrive n'eſt que pour le bien de l'Univers & pour le vôtre, conformément aux intentions de l'Auteur commun de la Nature. Comme l'ame aſſignée tantôt à un corps, & tantôt à un autre, eſt ſujette à toutes ſortes de changemens, ou par elle-même ou par l'impreſſion d'une autre ame, il ne reſte autre choſe à faire à celui qui tient le dé, que de faire paſſer ce qui vaut le mieux à une meilleure place, & ce qui vaut le moins à une plus mauvaiſe, ſelon ce qui eſt dû à chacun, afin que tout ſe trouve dans l'ordre & dans la ſituation convenables. Au moyen de ce règlement, on comprend avec quelle facilité les Dieux pourvoient à tout: car ſi une cauſe qui porteroit ſes regards ſur toutes les choſes, vouloit former chaque choſe en particulier; ſi elle opéroit juſqu'à la tranſmutation des élémens, comme celle du feu en celle de l'eau animée; ſi quelque loi générale ne faiſoit pas naître une choſe de pluſieurs, ou pluſieurs d'une ſeule, il faudroit dire qu'il y a un nombre infini d'êtres qui ne paroîtroient qu'en conſéquence d'une première ou d'une ſeconde ou d'une troiſième génération, ſuivant la variété des décorations de l'Univers: au lieu que rien n'eſt plus facile que le gouvernement de l'Univers pour celui qui en eſt chargé; voici comment. Celui qui règne ſur nous, voyant que toutes nos actions ſont des productions de l'ame, tantôt bonnes, tantôt mauvaiſes; que l'ame & le corps ne peuvent périr, bien qu'ils ne ſoient pas immortels à la manière dont les Dieux le ſont (car ſi l'un ou l'autre périſſoit, la production des êtres animés ceſſeroit); conſidérant de plus que le bon, tel qu'eſt le bon de l'ame, ne produit que le bien, & que le mauvais ne produit que du mal; guidé par ces vûes, il a tellement arrangé les choſes que dans quelqu'endroit que chaque partie fût placée, à prendre le total, la vertu l'emportât ſur le vice de beaucoup, & facilement & pleinement.

Par rapport au général, le Roi de l'Univers a déterminé

quel rang & quels lieux les êtres particuliers occuperoient, ſuivant qu'ils ſeroient bons ou mauvais. Il a abandonné à notre volonté le pouvoir de choiſir laquelle de ces deux qualifications nous mériterions: car pour l'ordinaire nous ſommes tels que nous voulons être, & ce que nous voulons devenir. Tous les êtres animés ont en eux-mêmes la cauſe de leur changement, & changent en effet; après quoi ils ſont portés, en conſéquence de l'ordre & de la loi du deſtin, dans un lieu plus ou moins différent, ſelon que le changement arrivé en eux eſt plus ou moins grand. Ceux en qui il eſt médiocre, ne deſcendent point dans les lieux profonds, & ils demeurent comme ſur la ſurface de ces régions, mais les êtres les plus coupables, & ceux, qui dans leur changement ſe ſont le plus écartés des bonnes mœurs, ſont précipités dans des lieux plus bas, & dans ces abyſmes que nous nommons les enfers, nom qui fait trembler les vivans & les morts. Lorſque l'ame, qui a la liberté de s'embélir par la vertu, ou de ſe défigurer par le vice, s'eſt, en uſant bien de ſa liberté, attachée fortement, & par une détermination invariable, unie à la vertu divine; lorſqu'elle s'eſt diſtinguée par cet amour, elle change de demeure, elle eſt tranſportée d'un lieu ſaint dans un autre meilleur. Si l'ame embraſſe un parti contraire, elle éprouve un ſort tout différent.

Tel eſt l'ordre des Dieux de l'Olympe habitans.

Oui, jeune homme, qui vous croyez négligé par la Providence, ſachez que celui qui deviendra plus mauvais ſera relégué avec des hommes plus mauvais, & celui qui deviendra meilleur, avec des ames meilleures, ſoit dans la vie, ſoit dans les différentes morts. Ils ſe traiteront les uns les autres réciproquement, ſuivant la différence de leurs mœurs, comme il convient que le ſemblable en uſe avec ſon ſemblable. Ni vous, ni un autre, à quelque degré de fortune que vous ſoyez élevés, ne pourrez jamais vous flatter d'échapper à cet arrêt irrévocable; les Dieux qui en ſont auteurs, n'en permettent point l'inexécution: c'eſt à nous de prendre

garde à ne point en attirer ſur nous la rigueur. Les Dieux ne vous perdront point de vûe, fuſſiez-vous aſſez délié pour pénétrer au centre de la terre, ou aſſez léger pour vous élever juſque dans le Ciel, vous ſerez pourſuivi par le châtiment qui vous convient, ſoit que vous demeuriez ici, ſoit que vous deſcendiez dans les profondeurs de la terre, ou que vous ſoyez porté dans un lieu encore plus ſauvage. Il faut dire la même choſe à l'égard de ces hommes que vous avez vûs monter d'une condition médiocre à une plus grande, & à qui l'injuſtice & d'autres mauvaiſes actions ont ſervi de moyens pour s'élever: vous avez cru que dans leur proſpérité ils étoient heureux, & ne conſidérant la providence des Dieux que dans la conduite de ces coupables, vous avez conclu que les Dieux n'avoient aucune part dans l'adminiſtration des affaires humaines, ſans faire attention que cette ſuite d'évènemens n'eſt arrangée que pour concourir au bien de l'Univers.

Si vous n'admettez ces vérités, vous ne pourrez jamais vous tracer à vous-même un plan de vie, ni former aucun raiſonnement ſur ce qui en fait le bonheur ou le malheur. Que ſi, d'après ce que nous vous avons expoſé juſqu'ici, vous avez embraſſé des opinions ſaines ſur les Dieux, rendez-leur en graces; vous avez dès-lors été aſſez favoriſé de leur ſecours; mais ſi vous avez encore beſoin de réflexions pour ſortir d'erreur, écoutez ce que nous avons à oppoſer à celui qui croit que les Dieux ne ſont pas inexorables, & qu'ils ſe laiſſent gagner par les prières.

Poſons d'abord que les Dieux ayant à gouverner le ciel, ſans ſe relâcher jamais de leur vigilance, ils ont l'autorité & le droit de commander; c'eſt la nature de ce commandement qu'il faut maintenant examiner: or s'il nous eſt permis de comparer le petit au grand, dans quel ordre chercherons-nous des hommes ſemblables à ces maîtres? Dirons-nous que les Dieux exercent la fonction de conducteurs de chars dans une carrière de combattans? que ce ſont des pilotes chargés de gouverner des vaiſſeaux? des capitaines à la tête d'une armée? des médecins qui doivent ſauver le genre

humain de la guerre que nous font les maladies? ou des laboureurs qui s'occupent de la conſervation de leurs plantes, & que les ravages amenés par les mauvaiſes ſaiſons, tiennent dans un tremblement continuel? dirons-nous enfin que ce ſont des paſteurs de troupeaux? car, puiſque nous ſommes convenus que le ciel eſt plein de biens & de maux, & que le nombre de ceux-ci l'emporte, il faut s'attendre à un combat éternel, & veiller ſans interruption. Les Dieux & les Génies combattent avec nous : nous appartenons aux uns & aux autres. Notre perte n'eſt cauſée que par l'injuſtice, par le mépris des loix, & par l'aveuglement; notre ſalut dépend de la juſtice, de la modération & de la ſageſſe : ces vertus habitent pleinement dans les Dieux, & il ne s'en voit en nous que de très-petites étincelles. Quelques êtres animés, qui ſont habitans de la terre, & dont l'opulence n'eſt qu'un brigandage, ſont toûjours prêts à uſer de la férocité des bêtes ſauvages, à l'égard de ces ames qui veillent ſur nous, & qui nous gardent comme des chiens attentifs gardent une bergerie. D'autres fois ces hommes injuſtes ſe jettant aux pieds des ſouverains maîtres, cherchent à les gagner par des diſcours flatteurs, & s'efforcent d'obtenir par des prières mêlées de chants (car telle eſt l'eſpérance des méchans) qu'il leur ſoit permis d'envahir le bien d'autrui, ſans que rien de fâcheux leur en arrive. C'eſt cette inſatiable avidité d'avoir, qui dans des corps de chair, fait la maladie des ames, & que dans les villes & le gouvernement des Etats, nous appelons injuſtice. Vouloir nous faire croire que les Dieux ſont toûjours diſpoſés à pardonner à ceux qui commettent des injuſtices, ſi les coupables leur font part des profits qui en reviennent, ce ſeroit convenir que dans ce cas, les Dieux en uſeroient avec les hommes comme les chiens d'une bergerie qui tranſigeroient avec les loups pour laiſſer à ceux-ci une partie du troupeau à manger & à déchirer. Les Dieux ne ſeroient plus qu'une eſpèce de pilotes qui, pour une modique libation, ou pour un léger ſacrifice, trafiqueroient la perte d'un vaiſſeau, & de ceux qui s'y ſeroient embarqués; ce ſeroit ſe repréſenter

les Dieux comme des conducteurs d'attelages, qui dans un concours pour le prix, feroient tomber la victoire à celui qui leur auroit fait le plus beau présent. Une telle idée leur seroit injurieuse, & on les offenseroit également à les prendre pour des capitaines ou pour des médecins, à qui quelques offrandes feroient trahir les intérêts de ceux qu'on auroit confiés à leurs soins. Les Dieux sont des gardiens admirables, & ils ont à garder ce qu'il y a de plus précieux. Comment s'imaginer qu'avec l'excellence de leur Nature, & un si grand pouvoir de veiller sans peine à la conservation des plus belles & des meilleures choses, ils soient, à cet égard, inférieurs aux hommes les plus médiocres, incapables de vendre la justice? Non, ce sentiment n'est pas soutenable, & celui qui s'y attacheroit seroit, avec raison, regardé comme le plus dangereux & le plus criminel de tous les impies.



ESSAI

Pour rétablir un passage du troisième livre de Cicéron sur la nature des Dieux.

LA prospérité des méchans a paru de tout temps, aux incrédules de toutes les sectes, fournir contre la Providence une difficulté, dont la solution se trouve dans la doctrine de l'immortalité de l'ame.

Vers la fin du troisième livre *de la nature des Dieux*, Cotta, l'un des interlocuteurs proposant cette objection triviale, allègue, comme un exemple des plus scandaleux, le bonheur de Denys l'ancien, tyran de Syracuse. « Personne, dit-il
» en substance, ne poussa plus loin le mépris de la Divinité.
» Denys faisoit gloire de son irréligion : il ne se contentoit pas
» de dépouiller les autels & les statues mêmes des Dieux; de
» sacrilèges railleries étoient l'assaisonnement ordinaire de ses
» profanations. Cependant, ajoûte Cotta, la vengeance divine
» n'a point éclaté sur cet heureux criminel; on ne l'a vû, ni
» frappé d'un coup de foudre, ni conduit au tombeau par une
» longue & cruelle maladie; il expira doucement entre les
» bras d'un fils, héritier de sa puissance, & ses funérailles furent célébrées avec une pompe extraordinaire». *Hunc igitur nec olympius Jupiter fulmine percussit, nec Æsculapius misero diuturnoque morbo tabescentem interemit; atque in suo lectulo mortuus in Tympanidis rogum illatus est, &c.*

Cicero, de natura Deorum, III, 35.

Le mot inintelligible de *Tympanidis*, sur lequel les Variantes des manuscrits ne donnent aucune lumière, exerce depuis long-temps la science conjecturale des Critiques. La multitude & la diversité des corrections, plus ou moins ingénieuses, qu'ils proposent, annoncent leur embarras : mais tous s'accordent à regarder le passage comme tellement altéré, que la restitution en paroît impossible.

Cet arrêt des Critiques n'a point empêché M. l'abbé Fénel de s'exercer sur cet endroit du texte de Cicéron. Voici à quoi

quoi ſe réduit ce qu'il nous a communiqué là-deſſus.

1.° Il obſerve que Cicéron, conformément aux préjugés des anciens, qui priſoient les honneurs funèbres au-delà de leur juſte valeur, veut exprimer ici quelque circonſtance des obsèques de Denys, propre à caractériſer le bonheur conſtant qui ſuivit ce tyran juſqu'après ſa mort.

2.° Il réfute les conjectures haſardées juſqu'à préſent ſur ce texte, & qui ſont en effet trop éloignées, les unes du texte même, les autres de l'intention de l'auteur.

3.° Il montre que le bucher de Denys étoit célèbre dans l'antiquité. Philiſte, au rapport de Théon, l'avoit décrit dans ſon hiſtoire. Athénée, parlant des ouvrages conſtruits par de grands artiſtes pour de grands Rois, nous apprend que le bucher de Denys fit admirer la ſcience de l'architecte, & que cet architecte ſe nommoit Timée, Τιμαῖος. *Athen. l. V,*

4.° M. l'abbé Fénel prétend que le mot *Timpanidis* eſt une altération du nom de cet artiſte: on trouve d'abord dans *Timpanidis* les trois premières lettres de *Timæus.* Timée peut fort bien avoir été nommé Timonidès par quelques auteurs; la variété dans la terminaiſon des noms propres étoit très-ordinaire chez les anciens: cela poſé, on comprend ſans peine que *Timonidis* s'eſt changé en *Timpanidis.*

5.° Si quelqu'un n'eſt pas entièrement ſatisfait d'une ſolution ſi naturelle, permis à lui de ſoupçonner que les trois dernières ſyllabes de *Timpanidis* recèlent le nom de la patrie, ou du père de Timée, ou même quelque épithète donnée par Cicéron, ſoit à l'artiſte, ſoit à l'ouvrage. Par-là M. l'abbé Fénel ouvre un nouveau champ à la conjecture. Il finit en prouvant ce qu'on lui avoit conteſté, qu'un bucher conſtruit par Timée peut s'appeler *Timæi rogus;* cette façon de s'exprimer eſt commune à toutes les langues. On dit le temple de Salomon, La Minerve de Phidias, la Vénus de Praxitèle, l'Helépole de Démétrius, la Conchoïde de Nicomède, la Lunule d'Hippocrate de Chio. Il ſeroit aiſé, mais ſuperflu, d'entaſſer un plus grand nombre d'exemples

SUR L'USAGE

Des ſacrifices humains, établi chez différentes Nations & particulièrement chez les Gaulois.

TOUTES les vérités ne ſont pas vrai-ſemblables. L'hiſtoire nous offre une infinité de faits ou d'uſages ſi contraires à la Nature, que pour l'honneur des hommes on ſeroit tenté de les nier, s'ils n'étoient prouvés par des autorités inconteſtables. La raiſon s'en étonne; l'humanité en frémit: mais comme après un mûr examen la critique n'oppoſe rien aux témoins qui les atteſtent, on eſt réduit à convenir en gémiſſant qu'il n'y a point d'action que l'homme ne puiſſe commettre, comme il n'y a point d'opinion qu'il ne ſoit capable d'embraſſer.

La coûtume d'immoler des victimes humaines eſt un de ces uſages barbares & révoltans, dont la certitude eſt trop bien établie pour qu'on doive en douter; & ce qui paroît encore plus étrange, c'eſt qu'on trouve chez les nations les plus policées des exemples de ces cruels ſacrifices.

Un Mémoire de M. Duclos ſur les Druides, lû le 4 février 1746, fit naître de grandes diſcuſſions ſur ce point *, dans une des ſéances de l'Académie. Dans la chaleur qui accompagne ces ſortes de diſputes littéraires, on s'avança juſqu'à révoquer en doute l'uſage des ſacrifices humains chez les Gaulois; & l'on prétendit fonder le pyrrhoniſme à cet égard ſur des raiſonnemens généraux, ſoûtenus de quelques inductions particulières qu'on tiroit de l'eſſence de la religion Gauloiſe abſolument éloignée, diſoit-on, du polythéiſme, ou du moins de l'idolatrie. Mais en matière de faits, les raiſonnemens ne peuvent rien contre les autorités. Les différentes ſciences ont chacune leur façon de procéder à la recherche des vérités qui ſont de leur reſſort, & l'hiſtoire, comme les autres, a ſes démonſtrations. Les témoignages

* Ce Mémoire eſt inſéré en entier dans le volume XIX.

unanimes d'auteurs graves, contemporains, désintéressés, en un mot dont on ne peut contester ni les lumières, ni la bonne foi, constituent la certitude historique; & ce seroit une injustice d'exiger d'elle des preuves d'une espèce différente.

M. Fréret, après s'être étendu sur la vérité de ce principe, en fit aisément l'application à l'objet de la dispute. Sa mémoire lui fournit une longue suite de passages, dont les uns cités à l'instant même, & les autres simplement indiqués, concoururent à prouver que l'immolation des victimes humaines étoit un des rits les plus universellement répandus dans les différentes sectes du paganisme. Bien-tôt ces diverses autorités, réunies avec ordre, formèrent un Mémoire qu'il apporta quelques jours après, & dans lequel il fit voir que les autels furent autrefois souillés presque par-tout par le sang des hommes.

On pratiquoit à Rome ces affreux sacrifices dans des occasions extraordinaires. Entre plusieurs exemples que l'histoire Romaine en fournit, un des plus frappans arriva dans le cours de la seconde guerre punique. Rome consternée par la défaite de Cannes, regarda ce revers comme un signe manifeste de la colère des Dieux, & ne crut pouvoir les appaiser que par un sacrifice humain. Après avoir consulté, dit Tite-Live, les livres sacrés, on immola les victimes prescrites en pareil cas: un Gaulois & une Gauloise, un Grec & une Grecque furent enterrés vifs dans une des places publiques, destinée depuis long-temps à ce genre de sacrifices, si contraire à la religion de Numa. Ils furent défendus par un Senatusconsulte l'an 657 de Rome; mais malgré cette défense, la superstition les avoit tellement autorisés, & même rendus si communs, que les particuliers immoloient des victimes humaines à Bellone. Pour les abolir, il fallut que les loix s'armassent de toute leur autorité.

Plin. XXVIII, 2.

Tit. Liv. lib. XXII, c. 57.

Plin. XXX. 1.

Chez les Grecs ils furent moins communs: cependant on en trouve l'usage établi dans quelques cantons; & sans alléguer ici le sacrifice d'Iphigénie, qui prouveroit du moins

qu'ils furent quelquefois pratiqués dans les temps héroïques, on peut aſſurer, ſur la parole de Théophraſte, que les Arcadiens immoloient de ſon temps des victimes humaines dans les fêtes nommées *Lycæa.* Les victimes étoient preſque toûjours des enfans. Parmi les Inſcriptions rapportées de Grèce par M. l'abbé Fourmont, eſt le deſſein d'un bas-relief trouvé en Arcadie, & qui a un rapport évident à ces ſacrifices.

Porph. de Abſ. II.

On ne peut douter que cette coutume ſanguinaire ne fût établie chez les Phéniciens : c'eſt de la Phénicie qu'elle paſſa dans la Grèce, & de la Grèce les Pélaſges la portèrent en Italie. Les Juifs l'avoient empruntée de leurs voiſins: c'eſt un reproche que leur font les Prophètes; & les livres hiſtoriques de l'ancien Teſtament fourniſſent plus d'un fait de ce genre.

Carthage, colonie Phénicienne, avoit adopté le même uſage, qu'elle conſerva long-temps: Platon, Sophocle & Diodore de Sicile le diſent en termes formels. Les Carthaginois préſentoient leurs propres enfans à Saturne, & Plutarque aſſure que ceux qui n'en avoient point qu'ils puſſent immoler, en achetoient; qu'alors les mères étoient obligées de les préſenter elles-mêmes, & d'aſſiſter au ſacrifice avec un viſage ſerein : le moindre gémiſſement de leur part, ſans ſauver la victime, leur en auroit fait perdre le prix. Gélon de Syracuſe, après la défaite des Carthaginois en Sicile, ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils renonceroient à ces ſacrifices odieux. Mais cet article du traité ne pouvoit regarder que les Carthaginois établis dans l'île, & maîtres de la partie occidentale du pays; car les ſacrifices humains ſubſiſtoient toûjours à Carthage. Comme ils faiſoient partie de la religion Phénicienne, les loix Romaines, qui les proſcrivirent long-temps après, ne purent les abolir entièrement. En vain Tibère fit périr dans les ſupplices les miniſtres inhumains de ces barbares cérémonies : Saturne continua d'avoir des adorateurs en Afrique; & tant qu'il en eut, le ſang des hommes coula ſecrètement ſur ſes autels.

Plato in Minoe.
Sophocles apud Porphyr.
Diod. XX.
Plutarq. de Superſtitione.
Joſ. Antiquit. XVIII, 4.
Tertul. Apolog. 8.

Enfin les témoignages poſitifs de Céſar, de Pline, de Tacite & de pluſieurs autres écrivains exacts, ne permettent pas de douter que les Germains & les Gaulois n'aient immolé des victimes humaines, non ſeulement dans des ſacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offroient pour la guériſon des particuliers. C'eſt inutilement que nous voudrions laver nos ancêtres d'un crime dont trop de monumens s'accordent à les charger. La néceſſité de ces ſacrifices étoit un des dogmes établis par les Druides, fondés ſur ce principe, qu'on ne pouvoit ſatisfaire les Dieux que par un échange, & que la vie d'un homme étoit le ſeul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les ſacrifices publics, au défaut de malfaiteurs, on immoloit des innocens; dans les ſacrifices particuliers on égorgeoit ſouvent des hommes qui s'étoient dévoués volontairement à ce genre de mort.

Les dévouemens uſités chez les Gaulois, & dont l'hiſtoire des Romains & des autres Nations fournit auſſi des exemples, ſuffiroient ſeuls pour nous autoriſer à conclurre, par une induction raiſonnable, que les ſacrifices humains n'étoient point inconnus dans l'antiquité; quand le fait ne ſeroit pas démontré par des preuves formelles. Au reſte cette coutume, quelque révoltante qu'elle ſoit, ne doit pas plus nous étonner de la part des anciens, que de la part des peuples du Mexique, où les Eſpagnols la trouvèrent établie depuis long-temps. L'Europe eut autrefois ſes Leſtrigons, comme l'Amérique a ſes Anthropophages.



SUR LA NATURE ET LES DOGMES LES PLUS CONNUS DE LA RELIGION GAULOISE.

L'AUTEUR du Mémoire ſur les Druides, dont nous avons parlé dans l'article précédent, y repréſente la religion des Gaulois comme extrêmement ſimple. De ce que ces peuples n'avoient point de temples, & qu'ils auroient crû faire injure à la Divinité de prétendre, en quelque ſorte, la renfermer dans une enceinte, M. Duclos conclud qu'ils admettoient l'immenſité de Dieu : & comme cet attribut eſt excluſif de la pluralité des Dieux, par une ſeconde conſéquence il en infère qu'ils n'étoient point Polythéiſtes, & moins encore Idolatres avant l'invaſion des Romains.

M. Fréret convient avec M. Duclos, que la religion Gauloiſe ne paroît pas avoir été chargée de toutes les fables abſurdes & indécentes qui ſouilloient la mythologie des Grecs : mais il n'en conclud pas que le culte & la pratique de cette Religion fuſſent auſſi raiſonnables dans les détails, que le ſyſtème en étoit philoſophique. Toutes les Religions, qui ont été l'ouvrage des hommes abandonnés à leurs lumières, n'ont guère plus ſervi à éclairer leur eſprit, qu'à régler leur cœur. Il paroît que les premiers Gaulois n'avoient point d'idoles ou de repréſentations de la Divinité, non plus que les Germains : lors même qu'ils adoptèrent celles des Romains, ou qu'ils s'en firent à leur exemple, ce fut ſans en avoir la même opinion, & ſans les regarder comme étant devenues depuis leur conſécration le ſiège de la Divinité. On pourroit donc, à la rigueur, ne point taxer les anciens Gaulois d'Idolatrie ; mais s'enſuit-il qu'ils ne fuſſent pas Polythéiſtes, qu'ils ne partageaſſent point l'adminiſtration de l'Univers entre pluſieurs divinités diſtinctes ? Quoique le raiſonnement nous conduiſe par des preuves de la dernière évidence, au dogme

de l'unité abſolue de Dieu, la Religion véritable eſt la ſeule où ce dogme ſoit univerſellement reçû *(a)*. Par-tout ailleurs on ſuppoſe un Dieu ſuprème, & l'on en parle d'une manière plus ou moins développée; mais le culte religieux s'adreſſe à des divinités inférieures, & ce partage efface de l'eſprit de preſque tous les hommes l'idée du Dieu unique, ſupérieur à ces Étres particuliers. Si les Gaulois n'avoient reconnu qu'un Dieu, les Romains, qui vivoient au milieu d'eux, l'auroient obſervé ſans doute, & Cicéron, Pline, Sénèque, tous les écrivains en un mot qui ont traité philoſophiquement de la Religion, nous auroient parlé de cette ſingularité ſi capable de frapper leurs regards. Les inſcriptions trouvées dans les pays occupés par les Gaulois, nous montrent qu'ils avoient des divinités diſtinguées par des noms & par des attributs différens. Ces noms, comme *Heſus, Teutates, Belenus, Beliſama, Taranis,* étoient Gaulois: ce qui prouve que la domination Romaine n'en avoit pas introduit le culte dans les Gaules.

Les dogmes particuliers de la religion Gauloiſe nous ſont peu connus, parce que, ſuivant la remarque de M. Duclos, la tradition ſeule en étoit dépoſitaire, & que les Druides, chargés de l'enſeigner aux peuples, ſe faiſoient un devoir, ou pluſtôt une loi de politique, de n'en point divulguer le détail. L'immortalité de l'ame étoit le ſeul principe qu'ils enſeignaſſent à découvert. Diodore de Sicile a confondu l'opinion que les Gaulois avoient d'une autre vie, avec la métempſychoſe Egyptienne & Pythagoricienne, c'eſt-à-dire, avec le paſſage ſucceſſif de la même ame humaine en différens corps. Les termes de Céſar peuvent être ſuſceptibles d'une interprétation pareille: cependant le dogme des Gaulois étoit au fond très-différent de celui des Pythagoriciens. Ces peuples croyoient qu'après la mort les ames alloient dans un autre monde s'unir à d'autres corps. *Selon vous,* dit Lucain adreſſant la parole aux Druides, *les ames n'habitent point les ſombres demeures de*

Mela, III, 2. Cæſar. Bel. Gal. VI.

(a) Il eſt vrai que l'unité de Dieu eſt un des articles fondamentaux de la croyance des Mahométans; mais on doit conſidérer le Mahométiſme comme une héréſie de la Religion Chrétienne.

l'Erèbe; le ténébreux empire de Pluton n'eſt pas leur ſéjour après cette vie: elles paſſent dans un monde différent du nôtre, pour animer chacune un corps différent de celui qu'elle abandonne; la mort n'eſt pour elle qu'un point qui ſépare en deux portions une longue durée. De là ce courage qui rend les Gaulois inſenſibles aux dangers; qui leur fait affronter le trépas avec indifférence. Ils regarderoient comme une lâcheté d'épargner une vie qui doit leur être rendue.

Ces vers de Lucain, & la pratique de ceux qui ſe tuoient eux-mêmes pour accompagner dans une autre vie les perſonnes qui leur étoient chères, démontrent que les Gaulois ne regardoient la mort que comme un paſſage. L'obſervation des loix & la valeur dans les combats étoient à leurs yeux le plus ſûr moyen d'obtenir un ſort heureux dans cet autre monde. Ce dogme étoit celui de tous les peuples de la Germanie: nous en avons des preuves inconteſtables dans les anciennes poëſies runiques des Scaldes du ſeptentrion; & c'eſt encore aujourd'hui l'opinion de preſque tous les Sauvages de l'Amérique. Ils admettent un *pays des ames*, que nous allons, diſent-ils, habiter après la mort.

M. Duclos regarde dans ſon Mémoire la métempſychoſe des Pythagoriciens comme incompatible avec l'idée d'une vie éternelle après celle-ci; parce qu'on ne peut, ſelon lui, prendre pour une ſubſtance numériquement la même, une ame qui ne conſerve pas dans les différens corps la mémoire d'un état antérieur, & le ſentiment d'une exiſtence continue. M. Fréret croit que ce principe peut ſouffrir quelques difficultés. Il remarque que nous n'éprouvons pas le ſentiment de notre exiſtence, à l'inſtant même où nous commençons d'exiſter; que nous n'avons aucun ſouvenir de nos premières années; qu'enfin, dans le ſommeil & dans quelques autres occaſions, ce ſentiment reçoit des interruptions aſſez longues; d'où il conclud que cette *conſcience* de la continuation de notre être n'en conſtitue pas néceſſairement l'identité. Mais quand on admettroit les conſéquences métaphyſiques, que tire M. Duclos des dogmes de la métempſychoſe Egyptienne, il ne

ne s'en ſuivroit pas qu'elle ne pût s'accorder avec la croyance & la pratique d'une Religion. L'exemple des peuples de l'Inde fournit, de cet accord, une preuve de fait à laquelle on ne peut rien oppoſer. Les Saducéens, qui nioient l'immortalité de l'ame, & la pluſpart des Stoïciens qui croyoient les ames particulières des portions de l'ame générale du monde, étoient de très-zélés obſervateurs du culte religieux. La Religion eſt ſi eſſentielle à l'homme, que malgré les efforts d'une philoſophie contraire à la Nature, elle ſubjugue dans la pluſpart des eſprits les opinions qui lui paroiſſent les plus oppoſées.

SUR L'ETYMOLOGIE DU NOM DES DRUIDES.

LES anciens ont dérivé le nom des Druides du Grec Δρῦς chêne, & c'eſt ſans doute en conſéquence de cette étymologie que Diodore leur donne le nom de *Saronides* du mot Σάρων, ſynonyme de Δρῦς. Dans les différens dialectes de la langue Celtique, les mots *Dar, Derou, Derouen, Dair, Darakh, Darogh, &c.* ſignifient un chêne, ſans doute à cauſe de la dureté de ſon bois, du mot *Deour, Fortis, Robuſtus. Robur* étoit devenu, par une raiſon ſemblable, ſynonyme de *Quercus* en latin; ainſi c'eſt par haſard que le mot *Deour* des Celtes reſſemble au Δρῦς des Grecs. Les Druides attribuoient de grandes vertus au gui de chêne; ils n'offroient que dans des bois de chênes leur ſacrifice, dont on peut voir la deſcription dans le Mémoire de M. Duclos. Il paroîtroit d'abord naturel d'en conclurre que le nom de cet arbre eſt la racine de celui des Druides, c'eſt le ſentiment de Pline & de pluſieurs autres écrivains.

M. Fréret ne peut ſe réſoudre à l'adopter, & donne à ce nom une origine toute différente: voici quelle eſt ſa raiſon. C'eſt dans l'île Britannique que la religion des Druides réſidoit comme dans ſon centre: Céſar nous apprend que ceux qui vouloient en acquérir une connoiſſance plus profonde,

alloient l'étudier dans cette île. Il s'ensuit qu'on doit chercher, dans la langue Galloise & Irlandoise, la vraie manière d'écrire & de prononcer le nom des Druides. Les poësies Bretonnes du V.ᵉ & du VI.ᵉ siècle, c'est-à-dire, d'un temps où cette Religion n'étoit pas encore tout-à-fait abolie, parlent de ces Prêtres, dont le nom s'y trouve écrit *Derouydden* au pluriel, & *Derouydd* au singulier; c'est sur cette façon de l'écrire que doit être fondée, selon M. Fréret, l'étymologie qui nous en apprendra la signification primitive. Il soupçonne que le mot *Derouydd* est composé des deux mots celtiques *Dé* ou *Di*, Dieu, & *Rhouydd* ou *Rhaidd*, participe du verbe Irlandois, *Rhaidhim* ou *Rhouidhim*, *parler*, *dire*, *s'entretenir*. Par cette étymologie, le nom de Druides aura la même signification que le mot Θεολόγος des Grecs.

M. Fréret, qui remarque que Diodore de Sicile donne en effet le nom de Théologiens aux Druides, ajoûte que le mot *Dé* ou *Di* est ancien dans la langue Celtique. Comme la nation des Celtes étoit extrêmement religieuse, ainsi que l'observe César, elle avoit eu de bonne heure un nom dans sa langue pour exprimer le souverain être. *Dé* ou *Di* est un mot primitif, & le même que *Da*, qui signifie *bonté*, *bienfaisance*, *bon*, *bien*. *Da* a conservé cette acception dans *oui-dà*, pour lequel on trouve *oui-bien* dans quelques écrivains. Il n'est pas surprenant que l'idée de bienfaisance soit entrée dans la formation du nom de la Divinité. Dans la langue Germanique *God* Dieu, est aussi formé de la même racine que *Good* bon.

Les Druides étoient les seuls auxquels il appartînt de parler des Dieux. Seuls ministres des sacrifices, seuls interprétes du ciel, ils passoient pour les seuls qui connussent la nature divine. Ces augustes prérogatives justifient l'origine que M. Fréret donne à leur nom.

Le christianisme a rendu ce nom de Druide aussi odieux qu'il avoit jusqu'alors été respectable: on ne le donne plus dans les langues Galloise & Irlandoise qu'aux sorciers & aux devins. Dès le temps des Anglo-saxons il avoit déjà cette acception.

M. Fréret qui diſtingue, comme M. Duclos, les Druides en trois claſſes, ajoûte une particularité ſur la ſeconde de ces claſſes; c'eſt-à-dire, ſur celle des Bardes ou poëtes, qui compoſoient les hymnes & les cantiques en l'honneur des Dieux & des Héros. Il remarque que ce nom de *Bardes*, tiré de l'ancien Celtique, eſt encore en uſage dans la langue du pays de Galles & de l'Irlande, ainſi que la fonction que ce titre exprimoit. On y donne le nom de Bardes à ceux que nos ancêtres appeloient *Trouvères* ou *Troubadours;* eſpèce de poëtes muſiciens qui vont par les châteaux chanter les éloges des grands hommes morts ou vivans, en accompagnant leurs chanſons avec la harpe.

REMARQUES

Sur la diſtance de l'île du Phare, au continent de l'Egypte, marquée dans un paſſage d'Homère.

LES anciens ont cru que la baſſe Egypte étoit originairement un golfe de la mer, qui s'eſt rempli dans la ſuite par le limon du Nil; & la plûpart des Modernes ont ſuivi cette opinion, fortement combattue depuis peu par M. Fréret dans ſon Mémoire *ſur l'accroiſſement ou l'élévation du ſol de l'Egypte par le débordement du Nil.* Les défenſeurs de ce ſentiment le fondent en partie ſur un paſſage d'Homère au ſujet de l'île du Phare. *Mémoires de l'Académie, vol. XVI, p. 333.*

Cette île eſt depuis pluſieurs ſiècles jointe au continent de l'Egypte. Cependant Ménélas, au quatrième livre de l'Odyſſée, racontant ſes voyages, ſemble dire qu'elle étoit éloignée des côtes de ce pays, de tout l'eſpace qu'un vaiſſeau pouſſé d'un vent favorable peut parcourir dans un jour.

> Νῆσος ἔπειτά τις ἔστι πολυκλύστῳ ἐνὶ πόντῳ,
> Αἰγύπτου προπάροιθε (Φάρον δέ ἑ κικλήσκουσι)

Τόσσον ἄνευθ', ὅσσον τε πανημερίη γλαφυρὴ νηῦς
Ἤνυσεν, ᾗ λιγὺς οὖρος ἐπιπνείῃσιν ὄπισθεν.
Odyſſ. l. IV, v. 355.

La journée d'un vaiſſeau, ſuivant l'eſtime ordinaire des anciens, peut s'évaluer à dix-huit ou vingt lieues communes de France. Il eſt vrai qu'elle ne devoit pas être ſi longue dans les temps héroïques; où l'on ne ſe ſervoit ni de forçats ni de rameurs à gages. Les héros ne dédaignoient pas alors de manier l'aviron; l'expédition des Argonautes en fournit un exemple; & Ménélas, dans le même livre, dont le paſſage en queſtion eſt tiré, le dit en termes exprès de ſes compagnons, auxquels il avoit néanmoins donné l'épithète de *ſemblables aux Dieux*.

On peut donc ſuppoſer qu'au temps d'Homère, ou plûtôt de la guerre de Troie, la courſe d'un vaiſſeau étoit moins longue qu'elle ne le fut dans les ſiècles poſtérieurs. Mais qu'on l'abrège tant qu'on voudra, il ſera toûjours incroyable que l'île du Phare, qui maintenant tient à l'Egypte, en fût alors éloignée de la plus petite journée.

Ce changement de ſituation qui ne peut être expliqué, ne doit ſembler poſſible qu'à ceux qui regardent le terrein de la baſſe Egypte comme un don du Nil.

La conſéquence qu'ils peuvent tirer de cet endroit d'Homère a frappé M. l'abbé Belley. Il a cru que ce paſſage, qui paroît autoriſer un ſyſtème dont il n'eſt pas moins éloigné que M. Fréret, méritoit un examen particulier; & c'eſt ce qu'il a fait dans un Mémoire où il raſſemble & diſcute tout ce que les commentateurs & les Critiques ont dit juſqu'à préſent ſur ces vers de l'Odyſſée.

Lû le 24 Mai 1745.

Eratoſthène & d'autres écrivains accuſent Homère d'ignorance à cet égard; ils prétendent que ce poëte ne connoiſſoit pas les côtes d'Egypte. Strabon entreprend de le juſtifier d'un tel reproche, & fait ſon apologie en homme d'eſprit. » C'eſt, dit-il, Ménélas qui raconte ſes voyages: il uſe du » privilège des voyageurs, il exagère, il ment. D'ailleurs c'eſt

un poëte qui le fait parler. Homère croyoit, avec tous les « anciens, que la basse Égypte étoit un don du Nil; qu'elle « s'est peu à peu formée du limon que le débordement de ce « fleuve amène chaque année, & qu'ainsi le continent empiète « toûjours de plus en plus sur la mer. Il aura de là conclu « que l'île du Phare avoit été plus éloignée de l'Égypte au « temps de Ménélas qu'elle ne l'étoit au sien. Peut-être ne « croyoit-il pas cette distance aussi considérable qu'il la fait; « mais il veut intéresser son lecteur par le merveilleux de la « fiction. »

Ce raisonnement de Strabon en faveur d'Homère n'a pas empêché le Rhéteur Aristide, qui vivoit sous les Antonins, de reprocher au poëte cette erreur géographique.

Eustathe, le plus savant des commentateurs d'Homère, propose une explication du passage. On prétend, dit-il, que dans les temps héroïques l'île du Phare étoit éloignée de Naucratis en Égypte d'une journée de navigation, & que dans la suite cet espace a été rempli par le limon du Nil. « Le commerce, ajoûte Eustathe, se faisoit alors dans cette ville de Naucratis, où l'on soupçonne qu'aborda Mé- « nélas après avoir quitté l'île du Phare. »

Cette explication s'accorderoit assez bien avec le texte, si dans les temps héroïques le continent de l'Égypte ne s'étoit étendu que jusqu'à Naucratis. En effet, de Naucratis à l'île du Phare on comptoit environ cinquante milles, qui font à peu près dix-huit de nos lieues. Mais il n'est pas aisé de se prêter à cette supposition: car 1.° au temps d'Hérodote le continent de l'Égypte étoit à peu près tel qu'il est aujourd'hui; comme M. Fréret l'a prouvé dans son Mémoire.

Hérodote écrivoit environ huit cens ans après le siège de Troie, quatre cens avant l'ère Chrétienne. Croira-t-on que le terrein de l'Égypte a pû se former depuis Naucratis dans l'espace de huit siècles, lorsqu'il est certain que pendant plus de deux mille ans il n'a reçû aucun changement sensible? 2.° Naucratis n'existoit point dans les temps héroïques; c'est une ville Grecque fondée par les Milésiens, vers l'an 450

avant J. C. Enfin les traditions les mieux autorisées font aborder Ménélas à la bouche Canopique, qui est la plus ancienne embouchûre du Nil.

Eustathe avoit apparemment senti le défaut de cette explication; du moins ne s'en contente-t-il pas. Il en propose une seconde, en donnant au texte d'Homère une interprétation que Paulmier de Grentemesnil a depuis adoptée. Selon eux Αἰγύπτου dans cet endroit de l'Odyssée ne signifie point l'Egypte, mais le Nil qu'Homère a toûjours désigné sous le nom d'Αἴγυπτος. Il faudra donc traduire Αἰγύπτου προπάροιθε *vis-à-vis le fleuve Egyptus.* De l'île du Phare à la bouche Canopique où Ménélas aborda, Strabon ne compte à la vérité que cent cinquante stades: mais nous avons observé que la journée d'un vaisseau n'étoit pas longue dans ces premiers temps.

Palmerii exercitationes, pag. 478.

Cette explication simple & naturelle paroît à M. l'abbé Belley lever toute difficulté. Il s'y fixe, & conclud que les partisans de l'opinion commune doivent renoncer à l'argument qu'ils tiroient de ce passage mal-entendu, en faveur d'un système uniquement fondé sur des traditions incertaines que combattent les faits les mieux constatés. En effet, si l'on remonte dans la plus haute antiquité, on trouve que la basse Egypte étoit peuplée plusieurs siècles avant la guerre de Troie. Tanis subsistoit, ainsi que plusieurs autres villes; & tout ce pays qu'on suppose formé depuis par des atterrissemens successifs, étoit dès-lors riche & florissant. Ajoûtons à cette remarque deux observations de M. Fréret, qui confirment aussi le sens donné par Eustathe & Paulmier de Grentemesnil au passage d'Homère.

1.° Au cas que le continent de l'Egypte se fût avancé de quarante-six milles géométriques vers le nord, pour se joindre à l'île du Phare, cet accroissement n'auroit pû être le résultat des inondations du Nil; parce que l'île du Phare & le port d'Alexandrie sont éloignés de plus de trente lieues du bras Canopique; & qu'avant Alexandre il n'y avoit point de canal qui portât de ce côté-là les eaux du fleuve. 2.° Une

partie de la côte entre le Phare & le Nil eſt un cap élevé, rempli de rochers, qui ne pourroient avoir été formés par le dépôt du limon qu'on ſuppoſe reſter tous les ans après le débordement.

C'eſt par une longue ſuite d'obſervations & de raiſonnemens de ce genre, que M. Fréret attaque l'opinion commune ſur l'élévation du ſol de l'Egypte. Ce ſentiment, quoique général, n'eſt qu'un préjugé fondé ſur le ſeul témoignage d'Hérodote, adopté ſans examen par tous les anciens & preſque tous les modernes. La queſtion méritoit d'être examinée par un critique Phyſicien, à cauſe du parti que voudroient tirer de cet accroiſſement prétendu de l'Egypte par les inondations du Nil, ceux qui croient ou feignent de croire que la terre eſt l'ouvrage des eaux. Cet étrange ſyſtème, anciennement ſoutenu par quelques ſectes de Philoſophes, trouve encore aujourd'hui des partiſans, qui ne manquent pas d'alléguer, entre autres, l'accroiſſement de l'Egypte comme un fait inconteſtable. Il étoit à propos de leur enlever cette preuve chimérique, dont ils cherchent à s'étayer, & qui peut faire juger de la ſolidité des autres. C'eſt toûjours autant de retranché du nombre des faits, pour le moins douteux, dont l'aſſemblage compoſe la légende des incrédules; car l'incrédulité a ſa légende comme la ſuperſtition.



SUR LA SITUATION DU PAYS DES HYPERBORE'ENS.

A CONSIDÉRER le grand nombre de ſolutions de ce problème, propoſées, comme à l'envi, par les anciens & les modernes, on ſeroit tenté de croire que l'érudition n'en offre point de plus difficile à réſoudre. L'incertitude qui règne à cet égard dans les écrivains de l'antiquité; les fables qu'ils débitent ſur les Hyperboréens; le peu d'accord des opinions répandues à leur ſujet parmi les Grecs, pourroient faire ſoupçonner que cette Nation eſt un peuple imaginaire, ſi d'un autre côté l'on ne voyoit la tradition de leurs voyages dans la Grèce unanimement reçûe; confirmée par des monumens authentiques, par des cérémonies religieuſes établies en conſéquence, par des hymnes; enfin par des tombeaux qui ſubſiſtoient au temps d'Hérodote & de Callimaque.

On ne peut raiſonnablement douter 1.° qu'il n'y ait eu un peuple particulier, déſigné par les Grecs ſous le nom d'Hyperboréens. 2.° Que dans les ſiècles les plus reculés, & voiſins des temps héroïques, ce peuple n'envoyât régulièrement des députés à Délos, & dans les autres lieux conſacrés au culte d'Apollon, qui paroît avoir été leur divinité principale. C'eſt un fait établi par les hymnes d'Olen de Lycie & de Mélanopus, les deux plus anciens hymnographes de la Grèce. Ces députés étoient au nombre de ſept, deux filles, à qui l'on donnoit le titre de *Théores*, & cinq hommes qui, ſous celui de *Périphères* ou *Gardiens*, leur ſervoient d'eſcorte. Ils apportoient tous les ans les prémices de leurs moiſſons. On avoit conſervé le nom des deux *Théores*, qui furent envoyées les dernières par les Hyperboréens, & qui moururent à Délos, ainſi que les cinq *Périphères* dont elles étoient accompagnées. Leurs tombeaux ſe montroient dans l'enceinte de l'*Artémiſium*, & les jeunes Déliens alloient avant leur mariage conſacrer leur chévelure ſur ces tombeaux; les filles ſur ceux

Pauſanias X.

Callim. Hymn. in Delum. Hérodote IV, 32, 33.

ceux des *Théores*, & les hommes ſur ceux des *Périphères*. Dans la même île on voyoit encore les tombeaux d'*Argis* & d'*Opis*, deux femmes Hyperboréennes, qui, diſoit-on, étoient venues autrefois à Délos avec Apollon, Diane & Latone: ce qui ſignifie ſimplement qu'elles avoient apporté dans l'île le culte de ces divinités: ou du moins, accompagné ceux qui l'établirent. La mémoire de ces femmes étoit honorée par les Déliens, qui ramaſſoient la pouſſière de leurs tombeaux, pour la répandre ſur les malades, & chantoient un ancien hymne compoſé pour elles par Olen de Lycie.

Les Hyperboréens ne voyant revenir ni *Laodicé*, ni ſa compagne *Hypéroché*, c'eſt le nom des deux dernières *Théores*, ne voulurent plus en envoyer dans la Grèce. Ils prirent le parti de faire paſſer, pour ainſi dire de main en main, leurs offrandes juſqu'à Délos: ce qui ne dura même qu'un certain temps, après lequel cette ſorte de communication entre eux & les Grecs fut abſolument rompue. Hérodote, qui décrit la route que tenoient les offrandes Hyperboréennes, n'en parle que ſur la foi des traditions conſervées à Délos. *Plin. IV, 12.*

Pindare, né vers l'an 520 avant l'ère Chrétienne, aſſure que de ſon temps on ignoroit la route du pays des Hyperboréens: de cette ignorance naquirent d'étranges fictions, qui s'accréditèrent aiſément chez un peuple crédule & ſuperſtitieux. Ces étrangers ne venoient plus dans la Grèce; on n'entendoit plus parler d'eux; mais en s'éclipſant, pour ainſi dire, ils avoient laiſſé des traces de leurs anciennes apparitions: leur hiſtoire ſe trouvoit liée avec la religion populaire; on leur attribuoit l'origine de divers uſages & de pluſieurs cultes importans. Le nom même de leur pays, étant un de ces noms vagues qui n'annonçe point une ſituation fixe & préciſe, laiſſoit un champ libre à l'imagination la moins réglée. C'étoit réunir tout ce qu'il falloit pour jouer un grand rôle dans les ouvrages des poëtes. Tout perſonnage qui devient le héros d'une légende, tout évènement qui en fait le ſujet, doivent avoir été d'une part aſſez célèbres pour intéreſſer, & de l'autre être aſſez peu connus pour ſe prêter à des détails *Pind. Pyth. 10.* *Pauſanias, X, cap. 5.*

fabuleux. Auſſi d'un fond ſimple & purement hiſtorique vit-on bien-tôt ſortir une multitude de Romans ſur les Hyperboréens, dont le merveilleux, pouſſé juſqu'à l'abſurde, fut dans la ſuite une ſource féconde d'erreurs & de contrariétés nouvelles.

Olen cité par Pauſanias, V. Pind. Olymp. III. Plin. VI, 13. Marc. Capella.

Suivant l'interprétation que tous les écrivains Grecs & Latins, ſi l'on excepte Strabon *(a)*, donnent au nom des Hyperboréens, ce terme ſignifie ceux qui habitent au-delà de *Borée* ou du vent de nord, & tellement au-delà, qu'il ne ſouffle jamais dans leur pays, où règne en conſéquence un printemps éternel. On ſent combien une interprétation ſi ſingulière pouvoit faire naître de conjectures bizarres & contradictoires. Entrons dans le détail abrégé de ces étranges hypothèſes.

Strabon, XIII, 589. Dion. Halic. de ſtylo Thucyd.

1.° Les premières fictions, imaginées ſur les Hyperboréens, & qui furent le germe de toutes les autres, ont pour auteur celui du poëme des Arimaſpes, attribué fauſſement à un certain Ariſtée de Proconnèſe, fameux dans l'antiquité par les fables qu'on débitoit ſur ſon compte *(b)*. Cet écrivain plaçoit les Hyperboréens à l'orient du mont Riphée, & aſſez avant dans le nord-eſt de la haute Aſie, au-delà des Scythes, des Iſſédons voiſins de la mer Caſpienne, & des Arimaſpes *(c)*. Il prétendoit les avoir connus ſur le rapport de ces Arimaſpes leurs voiſins. Mais ce qui ſuffiroit pour

(a) De tous les anciens écrivains, Strabon eſt le ſeul qui donne à ce nom d'Hyperboréens une interprétation différente. Elle eſt moins littérale, mais elle ne choque pas la raiſon. Il l'explique comme le mot Βορειότατοι, par *très-voiſin de Borée ou du Nord.* Strab. 1, 62.

(b) Ce perſonnage joue un grand rôle dans les légendes du paganiſme. On peut voir dans Hérodote le détail des prodiges qu'on lui attribuoit. Après avoir diſparu ſubitement de Proconnèſe ſa patrie, il y reparut, diſoit-on, ſept ans après; aſſura ſes concitoyens que pendant ſon abſence il avoit accompagné Apollon chez les Hyperboréens, & leur récita ſon poëme ſur ces peuples; après quoi il diſparut encore. Les habitans de Métaponte en Italie ajoûtoient que 370 ans après cette apparition dans la place de Proconnèſe, Ariſtée ſe remontra dans leur ville, & leur ordonna d'élever un autel en l'honneur d'Apollon, parce qu'ils étoient les ſeuls Grecs d'Italie que ce Dieu eût daigné viſiter, quoique ſans ſe rendre viſible. *Hérodote, IV.*

(c) Ces Arimaſpes étoient eux-mêmes un peuple fabuleux, dont on débitoit d'étranges abſurdités.

montrer qu'on ne devoit pas, ſur ſa parole, chercher les Hyperboréens dans cette région, c'eſt qu'ils étoient abſolument inconnus aux Scythes, conſultés à leur ſujet par Hérodote. Le pays habité par la tribu des Scythes dont il s'agit, eſt à peu près celui qu'occupent aujourd'hui les Tartares Calmouks. Le mont Riphée du poëme des Arimaſpes eſt cette haute chaîne de montagnes qui, s'étendant du nord au ſud depuis la mer glaciale juſqu'aux ſources du Jaïk, borne la Sibérie à l'occident: les Ruſſes la nomment *Poïas Semnoï*, c'eſt-à-dire, ceinture du monde. Ainſi, ſelon la géographie d'Ariſtée, les Hyperboréens habitoient la Sibérie. Ce pays n'eſt, à parler proprement, qu'une large vallée ouverte au vent de nord qui la traverſe ſans obſtacle depuis la nouvelle Zemble juſqu'au ſommet du *Poïas Semnoï;* & cette expoſition y rend le froid plus vif *(d)* que dans des pays plus ſeptentrionaux, mais que des montagnes mettent à l'abri du nord. Par quelle étrange bévûe le poëte des Arimaſpes avoit-il choiſi l'une des plus froides contrées de l'Univers pour y placer ſes Hyperboréens, dont le pays jouiſſoit, diſoit-il, d'un printemps perpétuel?

Herod. IV, 36.

Sthralemberg; Deſcription de la Tartar. p. 123. de la verſ. Angl.

2.° Hécatée d'Abdère, contemporain d'Alexandre, dans un ouvrage publié ſur les Hyperboréens, fixoit leur ſéjour ſur les bords du fleuve *Carambucis* & dans l'île *E'lixoia*, ſituée vis-à-vis de l'embouchûre de ce fleuve. Le Carambucis des anciens eſt vrai-ſemblablement l'*Obi* qui, coulant du ſud au nord, ſe jette dans la mer glaciale. Leur île *E'lixoia* ſeroit, en ce cas, la nouvelle Zemble, dont le terrein couvert de glaces, habité par des ours blancs & par des ſamoïedès auſſi ſauvages que ces ours, ne s'accorde pas mieux que la Sibérie

Joſ. adverſus Apionem.
Stephan. in voce Καραμβύκαι.
Schol. Apollon. II, verſ. 677.
Ælian. de Animalibus, XI, 1.
Sthralemberg, p. 432.

(d) La Suède, quoique plus avancée vers le nord que la Sibérie, eſt moins froide, parce qu'une grande chaîne de montagnes la couvre au nord & à l'oueſt. Les effets du vent de nord ſont ſi terribles en Sibérie, qu'à Tobolski, lorſqu'il a ſoufflé trois jours de ſuite, on voit les oiſeaux tomber morts. Après trois jours le vent tourne ordinairement au ſud; mais comme ce n'eſt qu'un reflux de l'air glacé de la nouvelle Zemble, que repouſſe le ſommet du *Poïas Semnoï*, il eſt auſſi froid que le vent de nord. *Voyez Sthralemberg, deſcription de la Tartarie.*

avec l'heureuse température, attribuée au pays des Hyperboréens.

3.° Un autre Hécatée, différent de celui d'Abdère & cité par Diodore, les plaçoit dans une île de l'océan, vis-à-vis des côtes de la Celtique; c'est-à-dire, au nord-ouest de la Grèce. Cet auteur rapportoit plusieurs fables au sujet de ces peuples & de leur fréquent commerce avec les Dieux.

Diodor. II, p. 91.

4.° Parmi les hymnes attribués à Homère, il s'en trouve un où les Hyperboréens sont nommés; c'est l'hymne à Bacchus. Ce Dieu, sous la figure d'un simple mortel, y paroît enchaîné par des pirates Tyrrhéniens, qui le menacent de le conduire dans l'île de Chypre, en Égypte, ou dans le pays des *Hyperboréens*. Dans ce systême, tout contraire à ceux du poëte des Arimaspes & des deux Hécatées, les Hyperboréens habitoient un pays voisin de la méditerranée, où l'on pouvoit aborder par mer.

5.° Eschyle, dans son *Prométhée délivré,* pièce que nous n'avons plus, plaçoit les Hyperboréens près des sources du Danube, qu'il faisoit sortir du mont Riphée; c'est le scholiaste d'Apollonius qui nous l'apprend. On voit par-là qu'Eschyle étoit mauvais géographe: il mettoit aussi le Caucase en Europe au midi du Borysthène.

Schol. Apollon. IV, ver. 287.

6.° Suivant Pindare, ils habitoient aussi vers les sources du Danube dans la contrée des Istriens; & c'est de là qu'il fait rapporter par Hercule dans la Grèce le plan de l'*oléaster* ou de l'olivier sauvage, dont les branches servoient à couronner les vainqueurs d'Olympie *(e)*. Cette opinion que le poëte

Pind. Olymp. III, Pyth. 10.

(e) Les Scholiastes de Pindare ont confondu l'Oléaster avec l'Olivier, dont les fruits fournissent de l'huile, quoique ces deux arbres diffèrent essentiellement. L'Oléaster ne demande pas la même chaleur que l'Olivier, puisqu'on en élève en pleine terre sous le climat de Paris. Celui d'Olympie, apporté, disoit-on, par Hercule, étoit un oléaster singulier, à feuilles panachées ou de deux couleurs, que l'on multiplioit de bouture pour le conserver. L'Olivier vint dans la Grèce des pays plus méridionaux: les colonies Phéniciennes l'y portèrent, selon toute apparence. Du moins est-il sûr que c'est de l'Attique qu'il s'est répandu dans le reste de la Grèce, & que de la Grèce il a passé dans l'Italie, & de là, long-temps après, dans l'Espagne & la Gaule.

Lyrique, avoit, ſelon toute apparence, empruntée d'Eſchyle, trouva dans la ſuite des approbateurs dans la Grèce. Poſſidonius croyoit ces peuples voiſins des Alpes d'Italie, & Protarchus, cité par Etienne de Byzance, aſſuroit 1.° que les Alpes s'étoient nommés anciennement *les monts Riphées;* 2.° que les peuples voiſins de ces montagnes s'appelèrent d'abord *Hyperboréens.* Les anciens étendoient le nom des Alpes beaucoup plus que nous ne faiſons. Ptolémée nous apprend qu'on le donnoit aux montagnes noires de la Suabe, où le Danube prend ſa ſource; & Cluvier obſerve que le long de ce fleuve on trouve encore pluſieurs lieux qui portent le nom d'*Alpe.*

Schol. Apollon. II, ver. 677.

Steph. voce Ὑπερβόρεοι.

Ptol. geograph. II.

German. deſcrip. III, 48.

7.° Pauſanias parlant des offrandes envoyées par les Hyperboréens, & tranſmiſes de proche en proche juſqu'à Délos, les fait paſſer de ces peuples aux Arimaſpes, des Arimaſpes aux Iſſédons, des Iſſédons aux Scythes, des Scythes à Sinope ville maritime du Pont, & de Sinope dans un bourg de l'Attique, d'où on les portoit dans l'île d'Apollon. Mais indépendamment de tout ce qui démontre la fauſſeté de cette route, tracée par Pauſanias ſur la foi des habitans de l'Attique, il ſuffit d'obſerver que Sinope étoit une ville moderne, fondée par les Miléſiens l'an 630 avant J. C, c'eſt-à-dire, dans un ſiècle où les Hyperboréens n'envoyoient plus d'offrandes au temple de Délos.

Pauſ. I, 31.

Strab. XII, 376.

Euſ. chron.

Nous ne prétendons pas accumuler ici tous les ſyſtèmes imaginés autrefois ſur la ſituation du pays qu'ils habitoient: ceux dont nous avons donné le précis ſont aſſez voir que les anciens n'en avoient qu'une idée confuſe. Ce point curieux, quoiqu'obſcur, ne pouvoit manquer par cette raiſon même d'exercer le génie conjectural de nos modernes. Un grand nombre de Savans ont traité le ſujet; mais il faut convenir que la pluſpart, plus attentifs à raſſembler les paſſages des anciens qu'à les diſcuter, à recueillir les traditions qu'à les apprétier, ont montré plus d'érudition que de critique dans l'examen de cette matière. Hoffman, Cellarius, Baudran, Cluvier, Rudbeck & pluſieurs autres écrivains ont

embraſſé différentes hypothèſes. Nous ne les rapporterons pas; on les trouve expoſées & réfutées dans les Diſſertations que M. l'abbé Gédoyn & M. l'abbé Banier ont compoſées ſur les Hyperboréens : elles ſont partie du VII.e volume de nos Mémoires. Le lecteur que nous y renvoyons y verra, ſur-tout dans celle de M. l'abbé Banier, toutes les fictions des anciens & des modernes ſur les Hyperboréens préſentées en détail.

Mémoires de l'Acad. t. VII, p. 113 & ſuiv.

Les deux Académiciens ne ſe contentent pas d'attaquer les opinions qu'ils examinent, chacun d'eux en préſente une nouvelle. M. l'abbé Gédoyn place les Hyperboréens dans le pays ſitué entre la mer noire & la mer d'Aſoph, aux environs de la Circaſſie: ſelon M. l'abbé Banier, ils habitoient la partie de la Colchide voiſine du Phaſe.

Les raiſons ſur leſquelles ils appuient leurs ſentimens n'ont pas paru aſſez convaincantes à M. Fréret, pour qu'il adoptât l'une ou l'autre. Il a cru pouvoir examiner de nouveau la queſtion, & dans un Mémoire lû en 1744, il eſſaie d'établir une troiſième opinion, par l'expoſé de laquelle nous finirons cet article, où ſe trouve d'avance une grande partie des preuves dont il s'eſt ſervi. Ces preuves ſont en effet contenues dans tout ce que nous avons rapporté des Hyperboréens d'après ſon Mémoire.

15 Mai 1744.

M. Fréret, s'attachant au témoignage d'Hérodote & cherchant à le concilier avec les traditions rapportées par Eſchyle & Pindare, eſt convaincu, comme le premier de ces écrivains, que l'hiſtoire des Hyperboréens avoit un fondement réel, & que l'équivoque de leur nom donna naiſſance à la pluſpart des fables, qui dans la ſuite ont défiguré cette hiſtoire. On les plaçoit, dit-il, ſous un climat tempéré, quoiqu'extrêmement ſeptentrional; parce que leur nom annonçoit qu'ils habitoient au-delà du nord & du ſéjour de Borée, ſans trop s'embarraſſer de l'abſurdité de cette poſition. Les poëtes n'y regardent pas de ſi près: d'ailleurs, par la critique que fait Hérodote des écrivains de ſon ſiècle, nous voyons qu'alors on ſe formoit une étrange idée de la figure de notre continent, & de celle de l'Océan qui l'environne.

Suivant Hérodote, d'accord en ce point avec Callimaque, les Hyperboréens confioient leurs offrandes aux Scythes leurs voisins: transmises ensuite de peuples en peuples, elles étoient portées vers l'occident, jusque sur les bords de la mer Adriatique; de là elles descendoient vers le midi à travers l'Epire jusqu'à Dodône, où les Pélasges les recevoient pour les remettre à leurs voisins vers l'orient; ceux-ci les faisoient passer jusqu'au golfe Maliaque, d'où elles arrivoient dans l'Eubée, qu'elles traversoient suivant sa longueur jusqu'à Caryste: on les embarquoit dans ce port pour les conduire par l'île de Ténos à celle de Délos. Hérodote, comme nous l'avons observé, suivoit sur la route de ces offrandes la tradition des Déliens mêmes, plus croyable en ce point qui les concernoit que celle des habitans de l'Attique, consultés par Pausanias. De plus ce dernier, postérieur de plusieurs siècles à Hérodote, n'a pas à beaucoup près la même autorité sur un fait voisin des temps héroïques.

On voit assez combien cette route tracée par Hérodote est contraire à la position que donnent aux Hyperboréens l'auteur du poëme des Arimaspes & les deux Hécatées. Mais elle pourroit à la rigueur s'ajuster aux opinions qui les placent vers les sources du Danube. Il est vrai qu'on ne trouve point de Scythes proprement dits dans le voisinage; mais les Grecs ont si souvent confondu ces peuples avec les Thraces, avec les Gètes ou Illyriens, & même avec les Germains, que le nom de Scythe ne doit pas s'interpréter rigoureusement *(f)*.

C'est donc au nord, ou même au nord-ouest de la Grèce, qu'il faut chercher les Hyperboréens, suivant M. Fréret. Mais comme en ces siècles reculés les connoissances géographiques des Grecs ne pouvoient pas s'étendre fort loin, & que d'ailleurs les noms de *Pagazus*, *Agieus*, *Opis*, *Argis*, *Hécaergé*, *Laodicé*, *Hypéroché* donnés à des Hyperboréens, sont pris de la langue grecque, M. Fréret ne voit rien

(f) Scytharum nomen usquequaque transit in Sarmatas atque Germanos, &c. Plin. Hist. Nat. IV, 12.

qui doive les faire regarder comme des Barbares. Il ne les cherche ni parmi les nations Celtiques, ni parmi les Illyriens, ni vers les sources du Danube; & croit que pour les découvrir on ne doit pas sortir de la Grèce.

Il est question de trouver à l'extrémité de la Grèce en tirant au nord-ouest un pays dont les peuples aient pû recevoir le nom d'Hyperboréens : voici la conjecture de M. Fréret. Tite-Live *(g)* décrivant les suites de la conquête de la Macédoine par Paul Emile, nous a conservé le précis du décret par lequel ce général fit un nouveau partage du pays. Paul Emile divisa ce royaume en quatre grands départemens, dont le troisième étoit borné au nord par le mont *Boras;* le quatrième, situé au-delà de ce mont *Boras*, confinoit avec l'Illyrie, & comprenoit entre autres les cantons des Eordéens, des Lyncestes & des Pélagons. Quoique les Grecs exprimassent plus communément le vent du nord par le nom de *Boreas*, on a des exemples qu'ils prononçoient quelquefois ce mot par Borras ou Boras, & c'est de cette dernière façon qu'on le trouve dans Aratus & dans Eustathe, qui l'un & l'autre écrivoient en Macédoine. Les peuples situés au delà de ce mont *Boras* ont pû s'appeler Hyperboréens Ὑπερβόρεοι, & le nom de cette montagne, peu connue dans le reste de la Grèce, occasionna, selon toute apparence, l'équivoque qui fit naître toutes les fictions débitées sur un peuple dont la trace s'étoit perdue depuis long-temps.

Hesyc. voce Βορρᾶς.
Aratus, v. 161.
Eustat. Schol. in Dyon. vers. 311.

C'est au lecteur à juger si cette explication simple est le véritable dénouement de la difficulté. Nous nous contenterons d'observer qu'elle dispense M. Fréret de suivre en détail les fables imaginées au sujet des Hyperboréens, & qui toutes, assez modernes & dénuées d'un fondement historique, devoient leur être à l'imagination, & leur crédit à l'ignorance. Le merveilleux n'est point essentiel à l'histoire des temps reculés, comme on pourroit soupçonner la plupart des écrivains

(g) *Ad septentrionem* mons Bora *objicitur ..... quarta regio trans Boram montem, unâ parte confinis Illyrico, alterâ Epiro.* Tit. Liv. XLV, 29, 30.

modernes

modernes de le croire, ſi l'on en jugeoit par la façon dont ils traitent la mythologie. La Critique rend à ces évènemens ſurchargés de fauſſes merveilles la ſimplicité qu'ils eurent d'abord; & dès qu'une fois elle eſt parvenue à dégager un fait, on voit avec plaiſir les détails fabuleux qui l'offuſquoient, s'en détacher comme d'eux-mêmes & tomber, pour ainſi dire, de toutes parts. C'eſt alors que n'ayant plus ni ſoutien, ni liaiſon les uns avec les autres, ils trahiſſent leur origine & laiſſent voir à découvert qu'ils ſont l'ouvrage de l'équivoque, du menſonge ou de la ſuperſtition. C'eſt ſouvent la véritable façon d'expliquer les fables, que de les détruire ainſi; & toute opinion, qui a l'avantage de les expliquer de cette manière, doit naturellement prévenir en ſa faveur. Un ſyſtème ſingulier ſéduit, mais ne frappe pas; cette ſéduction eſt l'effet de l'art & quelquefois même de l'artifice. Une idée ſimple au contraire frappe & ne ſéduit pas; l'eſprit peut ſuivre avec confiance l'impreſſion qu'il en reçoit; c'eſt un des caractères de la vérité.

SUR LE PEU D'ACCORD

Des obſervations faites juſqu'à préſent pour déterminer la latitude d'Athènes.

DE tous les pays étrangers, la Grèce eſt ſans contredit le plus célèbre. Le ſeul nom des peuples qui l'ont habitée nous inſpire une ſorte de reſpect, que mérite à bien des égards cette Nation libre, ſavante & guerrière. On nous familiariſe avec elle dès nos premières années: ſon hiſtoire, ſa langue, ſa religion, ſes mœurs ſont alors le principal objet de nos études; & ſouvent dans la ſuite elles occupent agréablement notre loiſir. Le goût de la pluſpart des gens de Lettres les porte à cultiver des connoiſſances dont ils ont reçû dans leur jeuneſſe les premiers élémens. Aujourd'hui même encore ce pays eſt très-fréquenté: le commerce & la

curioſité littéraire ne ceſſent d'attirer ſur ſes bords un grand nombre de voyageurs. Cependant cette Grèce, objet de tant d'études & de voyages, eſt une des contrées que les géographes connoiſſent le moins; & peut-être n'en eſt-il aucune dont nous ayons des cartes plus défectueuſes. A peine les dernières conſervent-elles un air général de reſſemblance avec les anciennes. On ne peut voir ſans ſurpriſe à quel point la figure & le giſement des côtes, le détail des caps, des anſes, des golfes & des ports y ſont altérés. Ce n'eſt pas que nous n'ayons en Italien & en Grec vulgaire des Portulans, dont pluſieurs ſont imprimés, & dont les autres encore manuſcrits ſe conſervent dans nos bibliothèques: mais il ſembleroit que ces ſources aient été totalement inconnues aux auteurs des cartes de la Grèce; du moins aucun d'eux ne paroît-il les avoir examinées avec ſoin. Il étoit plus court de copier des cartes toutes faites, en y ſemant de légers changemens d'après des Mémoires modernes, ſans conſidérer ſi ces changemens haſardés par rapport à quelques points ne devoient pas influer ſur tous les autres. Qui ne ſait toutefois que les différentes parties d'une carte bien faite ſont néceſſairement liées entre elles?

M. Fréret s'étoit propoſé de faire un examen critique des cartes de la Grèce. Nous allons donner, comme un eſſai de ſon travail, le réſultat d'un Mémoire qu'il nous communiqua ſur la latitude d'Athènes, qui ſouffre de grandes difficultés. Ce n'eſt qu'un point; mais ce point eſt de la dernière importance pour la géographie. La variété qui règne à ſon égard entre les déterminations données par les modernes & celles des anciens, produit une incertitude qui ſe répand par contagion ſur un grand nombre d'autres points. M. Fréret rapporte ces différences en commençant par les cartes modernes. Nous ſuivrons dans ce précis l'ordre qu'il s'eſt propoſé.

Mai 1744.

I. Comme la navigation de la Méditerranée & ſur-tout celle de l'Archipel n'eſt qu'une eſpèce de *Cabotage*, où l'on ne perd preſque jamais les terres de vûe, la connoiſſance

précise des latitudes n'est pas une chose essentielle. Aussi la pluspart des anciennes cartes de cette mer manuscrites ou gravées n'ont-elles point de graduation marquée, du moins avec exactitude.

La plus ancienne carte particulière que nous ayons de la Grèce est celle de Sophian, imprimée dès l'an 1545. En 1552 elle reparut à Rome en quatre feuilles; & quinze ans après Salamanca la fit réimprimer à Venise avec des changemens. Ces différentes éditions s'accordent toutes à donner 37 degrés 10 à 12 minutes de latitude à la ville d'Athènes.

En 1561, Pyrrho Ligorio publia une nouvelle carte de la Grèce sur un plan différent, mais encore très-grossier; la latitude d'Athènes y est seulement de 37 degrés.

Celle de Jacques Gastaldo géographe habile parut à Venise en 1569. Le systême en est meilleur que celui des précédentes: elle offre beaucoup plus de détails; & M. Fréret, qui l'a soigneusement examinée, la croit construite sur les Portulans. Cependant la graduation de cette carte est très-vicieuse: Ortélius en l'insérant dans son trésor de l'ancienne géographie n'en a pas corrigé les défauts; ils sont si considérables que peut-être doit-on plustôt les attribuer au graveur qu'au géographe. La latitude de Milo est, par exemple, trop septentrionale de 20 minutes; celle de Smyrne l'est de plus d'un degré, & celle de Rhodes de près de deux. C'est qu'alors on donnoit avec Ptolémée 43 degrés de latitude à Constantinople, qui n'est que sous le 41e. Pour gagner ces deux degrés de trop, on se trouvoit forcé d'étendre plus qu'ils ne le sont du nord au sud les pays compris entre l'île de Crète & Constantinople; & la répartition de cette étendue excédente se faisoit arbitrairement. D'ailleurs tous les géographes avant M. Delisle se sont trompés sur le nombre des milles marins, qu'ils comptoient pour la mesure d'un degré. Soixante quinze de nos milles de Provence font à peu près cette mesure; mais il en falloit environ quatre-vingt-huit de ceux des anciens navigateurs Italiens. Dans quelles erreurs devoient par conséquent tomber les géographes qui ne donnoient au degré

que ſoixante de ces milles? Quelle que ſoit la main qui a gradué la carte de Jacques Gaſtaldo, elle donne 38 degrés 10 minutes environ à la latitude d'Athènes.

En 1596, Creſcentio voyageur habile adopta cette détermination ſur ſa carte marine de la Méditerranée: c'étoit la ſeconde qui parut de cette mer. Paolo Fourluni en avoit donné une dès l'an 1569, mais dont la graduation miſe au haſard eſt abſolument fauſſe.

Guillaume Bernard pilote Hollandois donne environ 38 degrés 30 minutes au port d'Athènes, dans la carte générale dont il accompagne la deſcription de la Méditerranée qu'il publia en 1607: mais comme les Hollandois faiſoient alors peu de commerce dans le Levant, Bernard n'eſt que le copiſte des Vénitiens pour les pays ſitués à l'orient de la Sicile. Il ſe contente de traduire une eſpèce de Portulan, compilé de pluſieurs autres, qui ſe trouve à la fin d'un livre imprimé à Veniſe ſous le titre de *Conſoluto del Mare.*

La deſcription de la Méditerranée que Jacques Colom autre pilote Hollandois fit paroître en 1645 ſous le nom de *colonne flamboyante,* eſt beaucoup plus ample que la précédente; elle eſt principalement dreſſée ſur les Mémoires des navigateurs Hollandois, dont le commerce s'étoit fort accrû dans le Levant. Cette deſcription avoit été donnée par l'auteur en Hollandois & en François: un Italien la traduiſit en 1664 avec de légers changemens: en 1677 on en fit une verſion Angloiſe; & Van-keulen l'a preſque toute inſérée dans ſa compilation. Dans ce *flambeau* la graduation n'eſt marquée ni ſur les cartes générales, ni ſur la carte particulière de l'Archipel: mais comme la latitude de l'île de Cérigo (autrefois *Cythère*) ſe trouve dans la table jointe à ce livre, on peut déterminer par l'échelle de cette carte celle d'Athènes à 38 degrés 10 minutes. C'eſt à ce point qu'elle eſt auſſi fixée dans la dernière carte de la Méditerranée que les ſieurs Brémond & Michelot ont publiée à Marſeille.

En 1647 Robert Dudley duc de Northumberland inſéra une carte de la Méditerranée à très-grands points, dans le

v.e volume de son ouvrage sur la navigation intitulé *Arcano del Mare.* Cette carte augmente encore la latitude d'Athènes; elle la fait de 38 degrés 25 minutes.

Guillaume & Nicolas Samson ne lui donnent que 37 degrés 20 minutes; Vélius 37 degrés 39 minutes; Baudran 37 degrés 35 minutes; Philippe de Larue 37 degrés 32 minutes; la Guilletière 37 degrés 41 minutes *(a)*.

Enfin Guillaume Delisle dans sa carte de la Grèce, la moins défectueuse que nous ayons jusqu'à présent de ce pays, place Athènes par la latitude de 38 degrés 5 minutes. C'est sur la foi d'une observation faite dans cette ville par M. Vernon voyageur Anglois, & publiée en 1676 dans les *Transactions philosophiques.* Mais nous n'avons aucun détail de cette observation; on ne sait même ni quel instrument employa l'observateur, ni de quelles tables du soleil il s'est servi, ni quelle hypothèse il suivoit sur la réfraction & la parallaxe. Comme M. Vernon observa d'autres latitudes dans les terres, il falloit que son instrument fût portatif; que ce fût un astrolabe ou un anneau astronomique d'un petit volume; & dès-lors, quelque habile qu'on le suppose, il ne pouvoit éviter des erreurs assez considérables.

Transf. Philos. année 1676.

Du détail que nous venons de faire il résulte, qu'avant M. Vernon, les modernes n'avoient rien de fixe au sujet de la latitude d'Athènes; & que si l'observation de ce voyageur n'est pas certaine, comme on paroît en droit de le présumer, cette latitude est encore à déterminer.

II. Consultons les anciens avec M. Fréret, & voyons ce que nous offrent à cet égard les ouvrages de leurs astronomes & de leurs géographes.

(a) C'est dans son livre intitulé *Description d'Athènes ancienne & moderne,* que la Guilletière conclud cette latitude d'Athènes, d'après une observation faite, dans ce lieu, du passage de *la Claire* de *Libra* au méridien. Mais cette observation, quoique fort détaillée, doit passer pour suspecte. En calculant d'après le véritable lieu de l'étoile, on trouveroit une latitude de 36 degrés 51 minutes: c'est une différence de 50 minutes.

Quoiqu'ils ne se servissent pas d'instrumens comparables aux nôtres, ils étoient en état de faire avec assez de justesse certaines observations. Telle est en particulier celle de la hauteur méridienne du soleil, qu'ils déterminoient par le moyen de leurs gnomons, dont la hauteur rendoit très-sensible la différence des ombres aux différens jours de l'année.

Athènes est un des plus anciens observatoires de la Grèce. C'est dans cette ville que Méton observa le solstice l'an 432 avant J. C; & nos astronomes, en comparant cette observation à celles des modernes, s'en servent encore pour déterminer la vraie grandeur de l'année solaire. Par-là nous avons une forte présomption que la latitude d'Athènes donnée par les anciens devoit être assez juste. Ainsi, supposé qu'elle soit fausse, ce n'est pas une de ces erreurs qu'on est en droit de rejeter sans examen.

Vitr. IX, 4 & 8. Vitruve donnant dans son traité d'architecture quelques préceptes sur la manière de construire & de placer les cadrans solaires, veut sur-tout qu'on soit attentif à la latitude du pays pour lequel le cadran est destiné. Dans la vûe de faire sentir la nécessité de cette attention il propose les exemples de Rome, de Rhodes, d'Alexandrie & d'Athènes, en marquant les divers rapports qui se trouvent dans ces villes, entre la longueur du gnomon & celle de l'ombre équinoctiale projetée par ce gnomon. De la comparaison de l'une & de l'autre, on infère aisément la latitude précise de chacun de ces lieux; & comme celles de Rome, de Rhodes & d'Alexandrie nous sont connues par des observations modernes très-exactes, nous pouvons juger également de la latitude d'Athènes déterminée par la même méthode.

Le rapport marqué par Vitruve pour Rome est celui qui se trouve dans Pline, comme observé au champ de Mars avec l'obélisque Egyptien sommé d'un globe, qui formoit un excellent gnomon. Ce rapport donne par le calcul une latitude de 41 degrés 54 minutes: c'est précisément

celle qu'adopte M. Caſſini dans ſes nouveaux élémens d'aſtronomie *(b)*.

Le rapport ſuppoſé à Rhodes par Vitruve donne ſeulement 35 degrés 48 minutes : mais on reconnoît ſans peine que cette latitude eſt celle de la partie méridionale de l'île, & non de la ville même de Rhodes, ſituée au nord; la preuve en eſt ſimple. Ératoſthène décrivant le parallèle qui paſſe par Myriandrus dans le golfe d'Iſſus près d'Alexandrette, par le nord de Rhodes, par le ſud du Péloponnèſe, par le midi de la Sicile, par le détroit & la ville de Gades, lui donne dans un endroit de Strabon, 36 degrés 22 minutes 34 ſecondes de latitude, & 36 degrés 29 minutes 59 ſecondes dans un autre: la latitude moyenne eſt de 36 degrés 26 minutes 27 ſecondes. Or, ſuivant les obſervations modernes la latitude d'Alexandrette eſt de 36 degrés 35 minutes; celle de Rhodes, de 36 degrés 26 minutes; celle de l'extrémité ſud de Cérigo, de 36 degrés 10 minutes; celle du milieu du canal entre Malte & la Sicile, de 36 degrés 10 minutes à peu près; enfin celle de Cadiz, de 36 degrés 33 minutes. Le détroit eſt de quelques minutes plus méridional que Cadiz *(c)*. On voit par-là combien les déterminations de cette ligne, menée d'un bout à l'autre de la méditerranée ſelon ſa longueur, étoient exactes dans la géographie d'Ératoſthène.

La latitude d'Alexandrie, calculée par nos tables modernes, d'après la longueur de l'ombre équinoctiale du gnomon que marque Vitruve *(d)*, eſt de 31 degrés 11 minutes 59 ſecondes. M. de Chazelles ayant obſervé à la marine ou au port, la trouva ſeulement de 31 degrés 11 minutes 20

(b) Le motif qui détermina M. Caſſini, c'eſt qu'elle tient le milieu entre un très-grand nombre d'obſervations modernes faites avec de bons inſtrumens, mais par diverſes méthodes.

(c) L'obſervation de Cadiz eſt du P. Feuillée: nous devons toutes les autres à M. de Chazelles.

(d) On voit encore aujourd'hui près du port d'Alexandrie, parmi les ruines de cette capitale des Ptolémées, les reſtes de deux aiguilles ou obéliſques, qui peut-être avoient ſervi de gnomons aux anciens obſervateurs.

ſecondes; elle n'étoit que de 31 degrés 8 minutes 34 ſecondes ſuivant Eratoſthène, qui avoit établi ſon obſervatoire près de la porte méridionale d'Alexandrie. C'eſt une différence de 3 minutes 56 ſecondes, qui ne ſurprendra pas les aſtronomes *(e)*.

Reſte à déterminer la latitude d'Athènes par le même rapport entre la longueur du gnomon & celle de l'ombre équinoctiale. Suivant cette méthode elle n'eſt que de 37 degrés 9 minutes, & moindre par conſéquent de près d'un degré, que celle que M. Vernon avoit concluе de ſon obſervation.

Si Vitruve étoit le ſeul qui donnât le rapport obſervé à Athènes entre l'ombre équinoctiale & le gnomon, on ſeroit peut-être en droit d'en ſoupçonner l'exactitude. Mais ſon témoignage eſt confirmé par ceux d'Hipparque & d'Eratoſthène.

Lib. I, c. 5, & ultim. Hipparque dans ſon traité ſur le poëme aſtronomique d'Aratus reproche, entre autres mépriſes, à cet aſtronome d'avoir donné pour le parallèle moyen de l'Hellade, ou de la Grèce proprement dite, celui du 41[e] degré de latitude; c'eſt-à-dire, le parallèle de la Macédoine où il vivoit à la cour d'Antigonus Gonatas. Hipparque prend pour parallèle moyen de la Grèce celui dans lequel la longueur de l'ombre équinoctiale eſt à celle du gnomon, comme 4 eſt à 3; c'eſt préciſément le rapport marqué dans Vitruve pour Athènes. Quelques lignes plus bas Hipparque aſſure en termes formels que la latitude d'Athènes eſt de 37 degrés environ; le calcul donne 37 degrés 9 minutes. Le mot *environ* exprime dans Hipparque cette fraction de 9 minutes.

Strab. II, p. 57 & 134. Un paſſage d'Eratoſthène, conſervé par Strabon, nous apprend qu'il donnoit à peu près la même latitude à la ville d'Athènes. Cet ancien aſtronome aſſuroit que le parallèle

(e) Les exemples en ſont fréquens dans l'hiſtoire de l'aſtronomie moderne. Feu M. Caſſini ayant en deux années différentes obſervé la latitude de Marſeille, au même lieu, avec les mêmes inſtrumens & les mêmes précautions, trouva 2 minutes 53 ſecondes de différence.

de

de Rhodes paſſoit 400 ſtades au midi d'Athènes & de Syracuſe *(f)*. On ſait qu'il comptoit 700 ſtades au degré: dans cette hypothèſe, les 400 ſtades ſont 34 minutes 15 ſecondes environ. Joignons-les à la latitude de Rhodes nous aurons pour celle d'Athènes 37 degrés 4 minutes 15 ſecondes; ce n'eſt guère que 4 minutes de moins que dans celle qui réſulte de la longueur de l'ombre.

Enfin, les tables de Ptolémée donnent 37 minutes 15 ſecondes; & celles du Perſan Naſſir Eddin, 37 minutes 20 ſecondes *(g)*. M. Fréret rapporte uniquement ces deux derniers exemples, pour montrer qu'on s'eſt accordé preſque

(f) Cette différence de 400 ſtades, entre le parallèle de Rhodes & d'Athènes, ſe trouve répétée par preſque tous les aſtronomes anciens, comme un exemple très-connu de la diverſité ſenſible que le changement d'horizon met dans les apparences céleſtes. On voyoit alors à Rhodes l'étoile *Canobus* raſer diſtinctement l'horizon, & cette étoile ne s'apercevoit pas d'Athènes. *Voyez Gemin. c. 3. Procl. c. 12. Cleomed. l. 1.*

(g) M. Fréret ne fait pas un grand fond ſur l'autorité de Ptolémée: 1.° parce qu'en général ce géographe eſt peu exact ſur les latitudes des villes dont il parle, & même ſur celle d'Alexandrie où il obſervoit. 2.° Parce que l'obſervation de laquelle il conclud la latitude d'Athènes, eſt celle de la durée du plus long jour dans cette ville. Il ſuppoſe ce plus long jour de 14 heures 36 minutes: or le calcul exact, fait d'après cette ſuppoſition, ne conduit pas au même réſultat. En négligeant la réfraction horizontale, ce calcul donne 37 degrés 34 minutes 40 ſecondes. Si nous y avons égard, ce ſera 36 degrés 38 minutes 20 ſecondes. L'une & l'autre de ces latitudes diffèrent, comme on voit, de celle de Ptolémée. Ptolémée préféroit cette méthode à celle des obſervations gnomoniques: cependant elle ne peut être bonne, que lorſqu'il s'agit d'établir des différences de latitude un peu conſidérables & de pluſieurs degrés au moins. En effet, la confiance qu'elle mérite dépend de deux points qu'il eſt difficile d'éclaircir. 1.° Quelle étoit au temps de l'obſervation ancienne l'obliquité de l'écliptique? Selon que cette obliquité eſt plus ou moins grande, le ſoleil s'approche plus ou moins du zénith au temps du ſolſtice, & l'arc diurne eſt en conſéquence plus ou moins grand au ſolſtice d'Été. 2.° Il faudroit ſavoir ſi les anciens, en déterminant la durée du jour par le moyen de leurs clepſydres, & par des obſervations répétées pendant pluſieurs années, avoient égard à l'effet de la réfraction horizontale. On ſait qu'elle prolonge la préſence ſenſible du ſoleil ſur l'horizon, de 4 minutes 15 ſecondes de temps moyen, au delà de ſa durée réelle. Les anciens ont connu les réfractions: c'eſt par-là que Cléomède, adoptant l'hypothèſe des aſtronomes antérieurs, explique les éclipſes horizontales. Mais appliquoient-ils ce principe au calcul déduit de la durée des jours? c'eſt ce que nous ignorons.

toûjours à ſuivre la détermination donnée par Hipparque, ou du moins à s'en éloigner très-peu.

III. De cette comparaiſon, entre les calculs des anciens & ceux des modernes, M. Fréret conclud que la latitude d'Athènes de 38 degrés 5 minutes, déterminée par Vernon, eſt au moins fort douteuſe. Suivant les aſtronomes & les géographes anciens, elle n'eſt que de 37 degrés 9 minutes, c'eſt-à-dire, moindre de 56 minutes.

Leur imputerons-nous gratuitement & ſans preuve une erreur ſi groſſière? Les obſervations gnomoniques ſur leſquelles ils ſe fondoient leur ayant donné les latitudes des autres villes avec la plus grande préciſion, ſuppoſerons-nous qu'ils ſe ſont trompés ſur la ſeule latitude d'Athènes; ſur celle d'un lieu où toutes les ſciences, & particulièrement celle des aſtres, ont été cultivées avec le plus de ſuccès juſqu'à la fondation d'Alexandrie?

On a vû les anciennes cartes de la Grèce, dont nous avons parlé, ſuivre à très-peu près pour la pluſpart le ſentiment des anciens ſur la poſition d'Athènes. A l'égard de celles qui s'approchent de Vernon, cette conformité vient, comme nous l'avons remarqué, de la trop grande étendue que leurs auteurs donnoient du ſud au nord à tout le pays compris entre Conſtantinople & l'île de Candie.

Cette incertitude d'un degré dans la latitude d'Athènes eſt d'une très-grande conſéquence pour la conſtruction des cartes de la Grèce. La connoiſſance préciſe que nous avons de la poſition de Theſſalonique, de Milo, de la Canée & de Candie nous force d'aſſujétir une partie de la carte à ces quatre points; & comme nous avons auſſi des latitudes à peu près ſûres de quelques autres lieux, telles que celles du ſud de Cérigo, du ſud de l'île de Sapience & du port de Zanthe, obſervées par M. de Chazelles, le reſte de la carte dépend de la latitude d'Athènes. Selon qu'elle ſe trouvera plus ou moins ſeptentrionale d'un degré, il faudra changer abſolument la figure du Péloponnèſe & ſa poſition en longitude, afin de faire quadrer avec ces différens

points les diſtances itinéraires, ſoit des anciens, ſoit des modernes.

Rien ne ſeroit plus aiſé que de ſortir de cette incertitude: « il ſuffiroit pour cela, dit M. Fréret, que les capitaines des bâtimens, qui relâchent dans le port d'Athènes, fiſſent ob- « ſerver à terre par leurs pilotes la hauteur du ſoleil; & qu'ils « envoyaſſent le détail de ces obſervations, en marquant ſi « l'inſtrument dont ils ſe ſont ſervis eſt un anneau aſtrono- « mique, une Arbaleſtrille, un quartier Anglois, &c. *(h)*. On « ne leur demande point le calcul, parce qu'on eſt en état de « le faire ici avec des tables exactes. Pluſieurs obſervations « différentes comparées avec ſoin donneroient une latitude « aſſez ſûre, pour fixer enfin les géographes ſur ce point im- « portant. »

(h) M. Askew Membre de la Société Royale de Londres, Aſſocié depuis quelque temps à l'Académie, ſous le titre d'*Académicien libre*, a, dans ſon voyage de Grèce, obſervé la latitude d'Athènes ſur le lieu même. On nous aſſure qu'il la fait d'environ 38 degrés 15 minutes; mais nous ignorons le détail de cette obſervation, & nous exhortons ici M. Askew à ſe hâter de la rendre publique, avec tous les éclairciſſemens qui pourront mettre les aſtronomes & les géographes en état d'en juger. Cet article, dans lequel nous avons fait voir la diverſité frappante qui ſe trouve entre la latitude marquée par les anciens, & celle qu'a donnée Vernon, doit engager le nouvel obſervateur à ne rien omettre de ce qu'il croira propre à montrer la juſteſſe de ſa détermination. Si les réflexions dont M. Fréret appuie le calcul des anciens, forment des objections valables contre Vernon, à plus forte raiſon détruiroient-elles le calcul de M. Askew, puiſqu'il ſuppoſe Athènes plus ſeptentrionale encore de 10 minutes. La différence eſt d'un degré 6 minutes entre Hipparque & lui.



ÉCLAIRCISSEMENT

Sur un passage du IV.e livre de la guerre des Gaules par César.

CÉSAR s'étant fait nommer gouverneur des Gaules après son consulat, s'y rendit au commencement de l'an de Rome 694, 58 avant J. C. La victoire signala son entrée dans cette province, qui devoit être le théatre de ses exploits. Les Helvétiens vaincus dans un grand combat & forcés à regagner leurs frontières; Arioviste & ses Germains chassés des Gaules, éprouvèrent dans sa première campagne ce que pouvoient des légions Romaines sous un chef aussi grand politique que guerrier. Sa seconde campagne fut marquée par la conquête de la Belgique; par la défaite des Nerviens *(a)*, des Aduatiques *(b)* & de leurs alliés; par la soumission de toute la côte maritime des Celtes, depuis l'embouchûre de la Seine jusqu'à celle de la Loire. César dans la troisième soumit par lui-même ou par ses lieutenans les Vénètes[a], les Unelles[b], les Eburovices[c], les Lexoviens & les Aquitains; il força les Morins *(c)* & les Ménapiens *(d)* à se retirer dans leurs bois & leurs marais. Tout paroissoit tranquille dans les Gaules; & trois années de succès continuels avoient soumis aux Romains cette vaste région, lorsqu'en l'année 55 avant J. C, deux nations Germaniques, les *Tenchthères* & les *Usipètes* donnèrent à César l'occasion qu'il cherchoit de perpétuer la guerre. Lui-même nous apprend quel fut le motif de leur passage dans les Gaules. Ces deux

a *Pays de Vanne.*
b *Peuples du Côtentin.*
c *Evreux & Lisieux.*

(a) Les Nerviens occupoient le pays entre l'Escaut & la Sambre; c'est la partie de la Flandre où sont Cambrai, Valenciennes & Tournai, &c.

(b) Les Aduatiques habitoient le pays dont Namur est la capitale.

(c) Les Morins habitoient le long de la mer, entre la Somme & l'Escaut.

(d) Au temps de César les Ménapiens occupoient les deux bords du Rhin, au dessous de l'endroit où fut depuis bâti Cologne.

peuples voisins des Suèves n'ayant pû défendre contre eux leur pays, furent long-temps contraints d'errer dans l'intérieur de la Germanie; enfin ils arrivèrent au bord du Rhin qu'ils traversèrent assez près de son embouchûre, dans la contrée des Ménapiens, dont les hameaux s'étendoient alors des deux côtés du fleuve. Ils essuyèrent peu de résistance de la part des habitans; & maîtres du pays ils y vécurent pendant l'hiver des provisions qu'ils y avoient trouvées. A cette nouvelle César rassembla ses troupes; & se mettant en campagne plus tôt que de coutume, il marcha contre les Germains pour s'opposer à leurs progrès.

Ces étrangers avoient déjà quitté les bords du Rhin, & s'étoient avancés sur les terres des Eburons[a] & des Condruses[b], cliens de ceux de Trèves. César fut bien-tôt en présence. Après une négociation que rendirent inutile des hostilités, dont peut-être il étoit l'auteur secret, il attaqua cette multitude innombrable d'ennemis, les défit, en tua le plus grand nombre & força le reste à repasser le Rhin. Peu de temps après sa victoire il jetta lui-même un pont sur ce fleuve, & fut le premier des Romains qui pénétra dans la Germanie.

[a] *Le pays de Liège.*
[b] *Le Condros.*

L'objet des recherches dont nous allons faire le précis dans cet article est de fixer, du moins à peu près, l'endroit où César tailla les Germains en pièces, & celui dans lequel il passa le Rhin. M. Levesque de la Ravalière a discuté ces deux points, & s'éloigne sur l'un & l'autre du sentiment de Cluvier, adopté par Samson & par Adrien de Valois. 20 Mai 1746.

I. Il suffit de lire avec attention l'endroit des commentaires où César décrit lui-même ce qui précéda sa victoire, & ce qui la suivit, pour être en état de fixer le lieu de la bataille. Selon lui, les Germains passent le fleuve assez près de l'endroit où il se jette dans l'Océan; ils envahissent les contrées voisines, s'y cantonnent pendant l'hiver, & ne se mettent en marche que dans les premiers jours du printemps pour s'avancer dans la Belgique. César ne leur donne pas le temps d'y faire des progrès; il les trouve & les arrête aux frontières des Eburons, c'est-à-dire, dans le pays de Liège. Les

Germains lui envoient des députés; il entame avec eux une négociation pendant laquelle il n'interrompt point sa marche: instruit que presque toute leur cavalerie étoit allé faire un grand fourrage au-delà de la Meuse, il se hâte de les joindre pour être à portée de les attaquer avant leur réunion. Une seconde conférence l'arrête à douze mille pas de leur camp; il s'en rapproche encore de quatre mille pas dans la vûe d'être plus voisin de la rivière. Pendant l'entrevûe du jour suivant le combat s'engage entre cinq mille cavaliers Romains & huit cens de ceux des ennemis; les Romains y sont défaits. César résolu d'en tirer vengeance, arrête le lendemain les députés des Barbares, qui viennent en grand nombre pour conclurre la paix, en se justifiant sur ce qui s'étoit passé la veille; & tandis que cette multitude nombreuse, se reposant sur la foi de la trève, attendoit sans inquiétude & sans précaution le retour de ses négociateurs, César fond sur leur camp, y jette une alarme bien-tôt suivie d'une déroute générale; & ne leur laissant, ni le temps de prendre leurs armes, ni celui de se rallier, en fait un grand carnage, les chasse de leurs retranchemens & les poursuit jusqu'au confluent de la Meuse & du Rhin. C'est là que le peu de Germains échappés au fer du vainqueur se précipitent dans le fleuve, où la plupart périssent de frayeur & de lassitude. La cavalerie qui, quelques jours avant le combat, s'étoit répandue dans les terres au-delà de la Meuse, repassa le Rhin en diligence dans le pays des Sicambres, qui lui donnèrent un asyle.

On voit par-là que, suivant le texte de César même, cette bataille, qui termina la guerre, fut donnée dans un pays assez voisin du confluent de la Meuse & du Rhin, pour que les fuyards pussent repasser le fleuve aux environs de ce confluent. Cluvier néanmoins propose une correction dans le texte, & prétendant qu'il faut substituer la Moselle à la Meuse, il soutient que César a voulu parler du confluent de la Moselle & du Rhin; & que c'est dans le voisinage de ce confluent, c'est-à-dire, auprès de Coblents, qu'étoit placé le camp des Germains.

Cluver. Germ. Ant. l. II, c. 14.

M. Leveſque défend le texte de Céſar contre cette prétendue correction, qui le rendroit inconſéquent, quoique Samſon & M. de Valois la trouvent fort heureuſe. A l'autorité de ces géographes notre académicien oppoſe 1.° celle des manuſcrits dont l'accord unanime réclame en faveur de la leçon commune *(e)*; 2.° le détail même de l'hiſtorien, dont nous venons de faire l'abrégé. En effet il eſt clair par tout le récit de Céſar que le pays de Liège & de Luxembourg fut le théatre de ſes ſeconds exploits contre les Germains. Il n'y nomme jamais la Moſelle : il y parle toûjours de la Meuſe; & dans la vûe de préſenter à ſon lecteur un tableau plus net de ce qui s'eſt paſſé ſur les bords de cette rivière, il en décrit le cours avec ſoin & place cette deſcription à la tête de ſon récit. « La Meuſe, dit-il, prend ſa ſource au mont de Voſge dans le territoire de Langres : elle « reçoit dans ſon cours un bras du Rhin nommé le Wahal, « forme avec lui l'île des Bataves, & ſe jette à quatre-vingt « mille pas de là dans l'océan ». Or nous voyons que les Germains paſsèrent le Rhin aſſez près de ſon embouchûre; qu'ils s'en éloignèrent peu pendant l'hiver; & qu'arrêtés dans leur marche par la diligence de Céſar, ils eurent à peine le temps de s'avancer dans le pays des Eburons. Ils ne devoient donc pas s'être écartés beaucoup du confluent de la Meuſe & du Rhin; & c'eſt à peu près dans ces quartiers que ſe livra la bataille. Pour qu'ils euſſent été battus près de l'embouchûre de la Moſelle, il auroit fallu qu'ils euſſent avancé de cent lieues dans la Belgique; ce qui eſt formellement contraire au texte de Céſar, dont la marche rapide ne leur en laiſſa pas le temps. Suivant la leçon commune ils n'auront pénétré qu'à vingt-cinq ou trente lieues au-delà du territoire où ils avoient paſſé l'hiver : & c'eſt tout ce qu'avoit pû faire une armée, ou pluſtôt une nation ſi nombreuſe, qui traînoit à ſa ſuite ſes femmes & ſes enfans; qui traverſoit des pays

De Bel. Gall. IV, 10.

(e) On lit en effet, dans tous les manuſcrits : *Cum ad confluentem Moſæ & Rheni perveniſſent, &c.* & ce n'eſt que par des conjectures que Cluvier appuie la violence qu'il fait au texte.

marécageux & peu frayés, dans une ſaiſon où les nuits ſont encore longues & les chemins mauvais. De telles marches ſont toûjours lentes; & ſi Céſar ne nous apprenoit qu'ils étoient arrivés dans le pays de Liège, nous aurions peine à le croire.

Pontan. Diſcept. 9.

Auſſi Pontanus s'eſt-il déclaré pour la leçon ordinaire contre la hardieſſe de Cluvier, qu'il réfute dans une de ſes diſſertations. Aimoin de Fleuri l'un de nos hiſtoriens a conſervé le même texte dans ſa pureté, en inſérant dans ſon ouvrage cet endroit de Céſar. D. Bouquet, dans l'édition qu'il a donnée des commentaires ſur la guerre des Gaules, a préféré l'ancienne leçon à celle que Cluvier vouloit introduire: M. Crevier s'y tient auſſi dans ſa continuation de l'hiſtoire romaine Cet exact & judicieux écrivain ne balance pas à placer la ſcène du combat ſur les bords de la Meuſe.

Aimoin. Præfat. c. 4.

Recueil des hiſt. de Fran. I, p. 255.

Hiſt. Rom. XII, l. 41.

Suivant M. Leveſque, les Germains devoient être campés dans l'angle de terre que forme la jonction des deux fleuves, plus près cependant du bord de la Meuſe que de celui du Rhin. Deux raiſons appuient cette conjecture. 1.° Leur cavalerie étoit allé fourrager au-delà de la Meuſe chez les Ambivarites: elle avoit eu beſoin de gués pour le paſſage; & la Meuſe eſt plus guéable que le Rhin. 2.° Céſar dit qu'ils gagnèrent en fuyant les bords du Rhin, où la pluſpart périrent de laſſitude; ce qui ſuppoſe qu'ils avoient eu quelque chemin à faire pour y arriver.

Tout ce que nous venons de dire d'après M. Leveſque, paroît décider la queſtion, & maintenir la Meuſe en poſſeſſion de cet endroit du texte de Céſar. Mais il y a plus; cette déciſion entraîne celle de la queſtion ſuivante: elle nous indique à peu près l'endroit où Céſar jetta ſon pont ſur le Rhin.

II. Cluvier prétend qu'il le fit jetter près de la ville de Coblentz, au confluent du Rhin & de la Moſelle. Il ſe fonde ſur ce que ce pont ne devoit pas être éloigné du lieu où les Germains avoient leur camp, dans lequel Céſar établit

ſes

ſes troupes après la victoire. Mais comme nous venons de faire voir, dans la ſection précédente, que les Germains étoient poſtés aux environs de l'endroit où la Meuſe & le Rhin mêlent leurs eaux, il s'enſuit que le raiſonnement de Cluvier prouve contre lui-même, & que c'eſt plus près du Wahal qu'il faut chercher le lieu du paſſage de Céſar. En examinant les raiſons qu'allègue ce géographe, on trouve qu'elles ont pour baſe des conjectures haſardées ſur la poſition des peuples nommés dans le récit de l'hiſtorien, qu'il change à ſon gré, ſuivant les beſoins de ſon ſyſtème. Par exemple, aux *Ambivarites*, chez qui Céſar fait fourrager les Germains, Cluvier ſubſtitue les Aduatiques; c'eſt-à-dire, des peuples du Hainault à ceux du Brabant.

Il eſt certain, par les paroles mêmes de Céſar, que la cavalerie des Germains ſe retira dans le pays des Sicambres. Pour éviter la rencontre des troupes Romaines, elle dut repaſſer la Meuſe à quelques lieues au deſſus du champ de bataille; ce fut, ſelon M. Leveſque, aux environs de Venlo. Les Sicambres, qui lui donnèrent une retraite, s'étendoient le long du Rhin, depuis la Lippe en remontant juſqu'au Mein. Ils occupoient en partie le duché de Clèves, le comté de la Marck, le duché de Berg, les électorats de Cologne & de Mayence; c'eſt-à-dire, tout le pays qu'on nomme aujourd'hui la Weſtphalie, avec une portion de la Vétéravie. Le général Romain, ſous prétexte de pourſuivre les fuyards, fit quelque chemin pour entrer ſur les terres des Sicambres; c'eſt une preuve qu'il paſſa le Rhin au deſſus de l'endroit où commençoient leurs frontières. « Par conſéquent, dit M. Leveſque, Céſar ne jeta ſon pont, ni près de Coblentz, « ſitué preſque à l'extrémité du pays des Sicambres, ni même « auprès de Cologne, mais beaucoup plus près de l'embou- « chûre de ce fleuve, & vrai-ſemblablement dans le lieu où « l'on a bâti depuis la ville de Clèves. »

Céſar parlant, au VI.e livre, d'un autre pont qu'il voulut dans la ſuite jeter ſur le Rhin, dit expreſſément que ce pont devoit être un peu au deſſus de l'endroit où ſon armée avoit

paſſé ce fleuve pour la première fois: *Paulum ſupra eum locum quo antea exercitum tranſduxerat, facere pontem inſtituit.* D'où il réſulte que Cluvier n'eſt pas mieux fondé, lorſqu'il aſſigne Coblentz pour le lieu de ce ſecond paſſage, qui devoit encore ſe faire dans le duché de Clèves. Avoir fixé l'endroit où fut jeté le premier pont de Céſar, c'eſt avoir indiqué, du moins à peu près, celui où il avoit deſſein d'établir le ſecond.

SUR UNE PRETENDUE LOI

De Marc Aurèle, en faveur des Chrétiens.

MARC Aurèle fut un ſage ſur le trône. Digne héritier des vertus & de la puiſſance d'Antonin, il ſe regarda comme le miniſtre des loix & l'inſtrument dont la Providence ſe ſervoit pour le bonheur des hommes: ſon règne fut celui de la modération, de l'humanité, de la juſtice. Les Romains n'ont point eu de meilleur Prince, ni Zénon d'élève plus capable d'honorer le Portique. Cependant les Chrétiens ne furent pas mieux traités ſous ſon Empire que ſous celui de ſes prédéceſſeurs; & s'il n'ordonna pas contre eux une perſécution générale, il n'empêcha point toutes celles qui troublèrent de ſon temps le repos des Égliſes particulières. Les principes de la philoſophie Stoïcienne, dont l'auſtérité n'avoit point altéré la douceur de ſon caractère, influèrent ſans doute beaucoup dans ſa conduite à l'égard des Chrétiens. La ſecte de Zénon, intolérante à la fois & ſuperſtitieuſe, proſcrivoit toute religion étrangère & nouvelle, en même temps qu'elle ſe prêtoit aux plus abſurdes conſéquences du Polythéiſme. D'ailleurs Marc Aurèle, qui prétendoit deſcendre de Numa, ſe propoſoit ce Prince pour modèle; & tous ſes efforts ne tendoient qu'à rétablir l'ancienne religion des premiers Romains, dont Numa fut l'inſtituteur. Ainſi doublement ennemi des Chrétiens, comme philoſophe & comme

ſouverain Pontife, il étoit bien éloigné de les ſouſtraire à la rigueur des loix portées contre eux.

Toutefois la pluſpart des auteurs modernes, qui ont écrit ſur l'hiſtoire de l'Egliſe, attribuent à Marc Aurèle une loi par laquelle, ſans révoquer les précédentes qui condamnoient les Chrétiens à la mort, il ordonnoit que leurs dénonciateurs ſeroient auſſi punis du dernier ſupplice. La bizarrerie de cette loi, trop inconſéquente pour être l'ouvrage d'un Prince ſi ſenſé, a frappé M. de Mandajors Aſſocié vétéran de l'Académie. Il examine les fondemens de cette opinion dans un Mémoire qu'il nous a fait communiquer, & dont nous allons donner le précis. 14 Janv. 1744.

On ſait que pendant la guerre de Marc Aurèle contre les Quades & les Marcomans, l'armée Romaine ſe trouva malheureuſement engagée dans un vallon étroit, environné de montagnes, où la famine & la ſoif furent ſur le point de la faire périr. Une pluie abondante, mêlée d'éclairs & de tonnerre, ſauva les légions; & l'Empereur dut la victoire à cet orage ineſpéré, que tous ſes ſoldats regardèrent unanimement comme une faveur du Ciel. Les Chrétiens, qui ſe trouvoient en aſſez grand nombre dans cette armée, ne doutèrent pas que Dieu n'eût accordé ce miracle à leurs prières. Parmi les Payens, les uns l'attribuèrent à celles de l'Empereur même, ſi digne par ſes vertus de la protection des Dieux; les autres aux enchantemens du magicien Arnuphis que Marc Aurèle avoit auprès de lui : à l'égard de ce Prince il parut en rapporter la gloire à Mercure, qu'il honoroit d'un culte particulier. Sur une de ſes Médailles d'argent, conſervée dans le cabinet du Roi, on voit un Mercure tenant de la main droite une Patère, & de la main gauche ſon Caducée: cette Médaille porte pour date l'année 28 de la puiſſance tribunitienne de Marc Aurèle, qui concourt avec la quatorzième année de ſon règne, dans laquelle il fit la guerre aux Marcomans[a]. Thémiſtius[b] rhéteur Payen, dans un diſcours prononcé devant l'empereur Théodoſe, aſſuroit avoir vû dans ſa jeuneſſe un tableau où Marc Aurèle levoit les bras vers le Ciel au

[a] *Pagi, ad annum 174.*
[b] *Oratione XV, p. 191.*

milieu de ſes ſoldats, qui préſentoient leurs caſques pour recevoir la pluie.

La colonne Antonine qui ſubſiſte aujourd'hui eſt encore un monument de ce prodige. Les Romains y ſont repréſentés les armes à la main contre les Barbares renverſés avec leurs chevaux, & que ſemble terraſſer une pluie mêlée de foudre qui tombe ſur eux en abondance. Au deſſus du champ de bataille on voit un homme dans les airs, ayant les bras étendus, & dont la barbe paroît ſe réſoudre en pluie; c'eſt aux yeux de preſque tous les Savans le *Jupiter pluvius* des anciens.

Ce détail montre aſſez que Marc Aurèle ne croyoit pas devoir aux Chrétiens le ſalut de ſon armée: ce qui achève de le prouver, c'eſt la violente perſécution qui, trois ans après cet évènement, éclata contre les Egliſes des Gaules, & dans laquelle ſaint Pothin évêque de Lyon recut la couronne du martyre.

Cependant peu d'années après la mort de ce Prince & ſous ſes premiers ſucceſſeurs, les Chrétiens le regardoient moins comme un ennemi que comme un protecteur, qui s'étoit fait un devoir de les favoriſer par reconnoiſſance.

Saint Apollinaire évêque d'Hiérapolis, cité par Euſèbe, aſſuroit que l'Empereur, après ſa victoire, réunit tous ſes ſoldats Chrétiens en une ſeule légion, qu'il décora du titre glorieux de *Fulminatrix:* d'autres ont prétendu qu'il écrivit au Sénat une lettre, dans laquelle il attribuoit au Dieu des Chrétiens le miracle qui conſerva ſes troupes. Les copies de cette lettre s'étoient ſans doute répandues parmi eux, & Tertullien la cite dans ſon apologie: il ajoûte que ſi Marc Aurèle n'exempta pas formellement de la mort ceux qui profeſſoient le Chriſtianiſme, il les en affranchit d'une manière indirecte, en y condamnant auſſi leurs accuſateurs.

S. Apoll. cité par Euſ. Hiſt. Eccl. liv. IV, c. 12.

Tertul. Apolog. c. 5.

Cette prétendue lettre de Marc Aurèle ſe trouve en Grec à la fin de l'apologie de S. Juſtin martyr; & c'eſt ſur ce texte grec qu'on en a fait une traduction latine, imprimée dans Onuphre Panvini.

Onuphr. in Faſt. ad annum 234.

Mais le P. Pagi & M. de Tillemont, après un mûr

Baronius, ad annum 276.

examen, n'héſitent pas à prononcer que Marc Aurèle n'a rien fait de ce que lui prête une tradition, qui n'oppoſe que des bruits vagues à des monumens & à des faits certains. Ils ont prouvé que la légion *fulminante* portoit déjà ce nom ſous l'empire de Trajan, & que la lettre attribuée à Marc Aurèle étoit l'ouvrage de quelque Grec ignorant du ſiècle de Juſtinien: Scaliger & M. de Valois ſont du même avis. « Nous croyons volontiers, diſent-ils en ſubſtance, avec S. Apollinaire, « Eusèbe & Tertullien, que l'armée Romaine dut ſa conſervation « aux prières des ſoldats Chrétiens; mais nous ne doutons pas « qu'on n'ait mêlé ſur ce point bien des fables à la vérité. »

Quelle peut donc avoir été l'origine d'une opinion ſi généralement répandue du temps de Tertullien, qui n'a fait que l'accréditer, en l'adoptant avec plus de zèle que de critique? La conjecture de M. de Mandajors nous a paru fournir une réponſe ſatisfaiſante à cette queſtion.

Eusèbe rapporte que ſous l'empire de Commode, fils & ſucceſſeur de Marc Aurèle, un Chrétien nommé Apollonius fut décapité à Rome, & que celui qui l'accuſa fut puni du ſupplice des eſclaves par ſentence de Pérennis préfet du Prétoire. Ces deux jugemens s'exécutèrent en même temps; & c'eſt, ſelon toute apparence, le trait auquel Tertullien fait alluſion dans ſon apologétique: car on ne connoit point d'autre exemple de cette double punition d'un Chrétien & de ſon dénonciateur, que le martyre d'Apollonius arrivé environ 20 ans avant que Tertullien préſentât ſon apologie.

Hiſt. Eccl. l. V, c. 21.

M. de Mandajors ſoupçonne que cet écrivain & Eusèbe auront puiſé dans la même ſource, c'eſt-à-dire, dans des actes composés par quelque Chrétien, qui, frappé du double ſpectacle du martyre d'Apollonius & du ſupplice de ſon accuſateur, aura cru ce dernier puni préciſément pour avoir dénoncé un Chrétien, quoiqu'il eût pû l'être pour un autre ſujet.

Il le fut en effet par un motif bien différent. Ce dénonciateur étoit eſclave d'Apollonius, comme nous l'apprenons de S. Jérôme. Or une ancienne loi renouvellée par Trajan

Hier. de Viris illuſtrib. c. 42.

condamnoit au dernier ſupplice les eſclaves qui dénonçoient leurs maîtres. Celui d'Apollonius ignoroit peut-être la loi de Trajan; ou s'il la connoiſſoit, il pouvoit préſumer de la haine que Rome portoit aux Chrétiens, qu'on lui ſauroit gré de ſa dénonciation, loin de l'en punir. Mais s'il y avoit eu une loi nouvelle, qui infligeât la peine de mort contre tout accuſateur d'un Chrétien, quel fruit pouvoit-il attendre de ſa démarche contre Apollonius, non ſeulement Chrétien, mais encore ſon maître? Il ne le dénonça vrai-ſemblablement que par l'eſpoir de quelque récompenſe. Ce motif d'intérêt, peu ſurprenant de la part d'un eſclave, démontre la fauſſeté de la prétendue loi favorable aux Chrétiens; puiſque, ſi elle eût été réelle, l'eſclave dénonciateur encouroit doublement la peine de mort par une extravagance trop grande, pour qu'on doive la ſuppoſer ſans preuve.

Euſèbe, en rapportant le martyre d'Apollonius, ne nous dit point qu'il fût ſénateur, ni que celui qui l'accuſoit fût ſon eſclave; & de ſon côté S. Jérôme, de qui nous tenons ces deux circonſtances, ne parle point du ſupplice du dénonciateur. C'eſt qu'Euſèbe & S. Jérôme écrivoient d'après des relations différentes, dont les auteurs n'avoient rapporté du martyre d'Apollonius que les circonſtances qui firent ſur eux le plus d'impreſſion.

Rien n'eſt plus ſimple, conclud M. de Mandajors, que de diſtinguer les deux qualités de l'eſclave accuſateur d'Apollonius. Comme délateur d'un Chrétien, il n'auroit pas été puni; comme délateur de ſon maître, il méritoit la mort par la loi de Trajan.

Au reſte Marc Aurèle pouvoit avoir tenu ſévèrement la main à l'exécution d'une loi renouvellée par un des meilleurs Princes, qui juſqu'alors eût gouverné l'Empire; & c'eſt ce qui, ſelon toute apparence, occaſionna la mépriſe qui le fait auteur d'un édit favorable aux Chrétiens. En effet, une loi qui condamnoit à la mort tout eſclave accuſateur de ſon maître, diminuoit le danger pour les Chrétiens: elle les délivroit d'ennemis domeſtiques, toûjours à portée d'épier


1.
Æ
2.
СЄВАС ТН ФАVСТЄІΝΗС
Æ
ΓΟΡΔΗΝΩΝ
ΙΟVΛΙΕΩΝ
3.
ΦΑVСТЄΙΝΑ СЄΒΑСΤΗ
Æ
4.
ΑΥ.Κ.Λ. СЄП.СЄΟΥΗΡΟС
Æ
СΑΛΗΝΩΝ
5.
ΙΟVΛΙΑ ΔΟ
Æ
ΑΦΡΟΔΕΙ СΙΕΩΝ
6.
IMP. PVP
Æ
MET

ſeurs pratiques, de démêler leurs ſentimens, & la pluſpart capables d'abuſer de ces découvertes. D'ailleurs cette loi n'a rien d'abſurde, comme celle qu'on attribue à un Prince ſi connu par ſa prudence, à qui, pour tout dire en un mot, il ne manqua que d'être éclairé par la véritable religion.

RÉFLEXIONS

Sur quelques Médailles antiques qui n'ont point encore été publiées.

LA ſcience des Médailles doit une grande partie de ſes progrès à la facilité que les curieux ont aujourd'hui d'étudier les plus nombreuſes ſuites, dans les catalogues exacts & détaillés. Ces ouvrages, en rendant publiques d'immenſes collections, les multiplient en quelque ſorte, les expoſent à plus de regards, & mettent les Savans en état de comparer enſemble un plus grand nombre de ces monumens, de les éclaircir l'un par l'autre, & d'en faire plus ſouvent d'heureuſes applications à l'hiſtoire. Mais la lecture des catalogues n'eſt pas ſeulement utile par les objets qu'elle offre à la curioſité; elle a de plus l'avantage d'indiquer ſouvent ce qui manque aux plus riches cabinets. Par-là elle nous procure quelquefois la connoiſſance de Médailles rares, que leurs poſſeſſeurs ſe déterminent à publier, en voyant qu'elles ne ſont pas connues; c'eſt ce que fit en 1746 feu M. de Valois. Entre les Médailles curieuſes, qui faiſoient partie de la ſuite qu'il avoit formée, il en choiſit ſix, dont il nous donna la deſcription accompagnée de remarques hiſtoriques. Ces Médailles, toutes impériales, ont été frappées dans des villes Grecques.

2 Septembre 1746.

I.

Médaille d'Antinoüs.

Elle eſt de petit bronze & parfaitement conſervée. On voit d'un côté la tête d'Antinoüs découverte, placée de droit

à gauche, & derrière elle un caducée, & pour légende autour: ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ; le revers repréſente un croiſſant au deſſus duquel eſt un aſtre, autour on lit ces mots: ΕΠΙ ΠΕΔΙΑС СΕΚΟΝΔΗС.

Le type de cette Médaille & l'élégance de ſa fabrique annoncent le règne d'Adrien. Elle fut frappée dans la ville d'*Eucarpia,* que Pline l'ancien, Ptolémée, les notices de l'Empire & la table Théodoſienne, placent dans la Phrygie, & dont M. Vaillant rapporte quelques autres Médailles, mais toutes moins anciennes que celle-ci.

Le nom de *Pedia ſecunda* eſt manifeſtement celui d'une femme. Auroit-elle été le premier magiſtrat de la ville d'Eucarpia? on ne peut le croire ſérieuſement: c'étoit, comme le prouve M. de Valois, la prêtreſſe du nouveau Mercure repréſenté ſur la Médaille; c'eſt-à-dire, d'Antinoüs favori d'Adrien. Ce Prince, vivement touché de ſa mort, lui fit ériger des ſtatues & bâtir des temples; mais ſa vanité eut, ſelon les apparences, autant de part à l'établiſſement de ce nouveau culte, que ſa douleur.

Du moins c'eſt un ſoupçon autoriſé par l'idée que l'hiſtoire nous donne de ſon caractère. Jaloux de toute eſpèce de réputation & rival de tout homme célèbre, il ſe flattoit peut-être d'atteindre à la gloire d'Alexandre, ſi Antinoüs avoit le ſort d'Epheſtion. Quoi qu'il en ſoit, Adrien étoit empereur, & connoiſſoit les Grecs: il ſavoit de quels excès étoit capable une nation avilie par l'habitude de flatter ſes maîtres, & quelquefois même de les adorer de leur vivant. Le tombeau du favori, conſacré par les larmes du Prince, devint pour les Grecs un autel. L'orient vit accroître le nombre de ſes Dieux par l'apothéoſe d'Antinoüs. Alexandrie, Tarſe, Hiérapolis, Sardes & pluſieurs autres villes ſe diſputèrent le honteux honneur d'adopter ce culte impie avec le plus d'éclat & de pompe. On pouſſa la flatterie juſqu'à découvrir dans le ciel un nouvel aſtre, ſymbole de la nouvelle divinité. Enfin, les villes lui donnèrent le nom des principaux objets de leur culte. Il étoit Apis en Egypte,

Apollon

Apollon à Tarſe, Mercure à Eucarpia : étrange abus qui devroit étonner la raiſon, ſi elle n'en trouvoit le principe dans la nature même du paganiſme, & preſque l'apologie dans l'hiſtoire des Dieux. Les adorateurs de Dieux ſouillés de crimes pouvoient, ſans crainte de les offenſer, faire porter leurs noms au favori d'Adrien. Au reſte, on ne trouve nul veſtige de ce culte ſur les Médailles latines; c'eſt une preuve qu'il ne s'étendit pas juſqu'à Rome, & qu'il ne fut point approuvé par un decret du Sénat.

M. de Valois, qui fait cette remarque, ſe ſert auſſi de la Médaille d'Eucarpia, pour montrer la fauſſeté d'une propoſition générale, avancée par quelques Savans. Ces auteurs prétendent que les monnoies des villes grecques d'Aſie n'étoient point marquées du nom des miniſtres de la Religion, à moins qu'ils ne fuſſent revêtus des premières dignités de la Magiſtrature. Le revers de la Médaille dont il s'agit porte pour légende le nom d'une Prêtreſſe; & par conſéquent détruit cette règle. Tel eſt en tout genre le ſort de la pluſpart des propoſitions excluſives : elles devroient être bien rares, puiſqu'une ſeule exception ſuffit pour les réfuter.

I I.

Médaille de Fauſtine.

Elle eſt de moyen bronze : d'une part elle repréſente la tête de l'Impératrice, tournée de droite à gauche, avec la légende CEBACTH ΦΑΥCΤΕΙΝΗC; de l'autre on voit une figure couchée, tenant de la main droite un roſeau, de la main gauche une corne d'abondance, & s'appuyant ſur une urne : la légende eſt ΓΟΡΔΗΝΩΝ ΙΟΥΛΙΕΩΝ. C'eſt le nom de la ville de Julia Gordos, où elle fut frappée ſous le règne d'Antonin mari de la première Fauſtine.

Les Médailles de cette Princeſſe ſont d'une très-grande rareté : M. Vaillant n'en a connu que onze, auxquelles il faut ajoûter celle-ci. Julia Gordos, où elle fut frappée, & dont nous avons quelques autres médailles, mais toutes

poſtérieures à celle de M. de Valois, étoit ſituée en Myſie. Ce ne fut long-temps qu'un village; mais Cléon, fameux brigand, originaire de ce lieu, y établit le centre d'une petite ſouveraineté, qu'il ſe forma en ſubjuguant les environs, pendant les guerres qui ſuivirent la mort de Jules Céſar. Par les augmentations qu'il fit, ce village devint une ville conſidérable qu'il appela Juliopolis, en l'honneur d'Auguſte, dont il avoit embraſſé le parti, en quittant celui d'Antoine. Les habitans, pour n'être pas confondus avec ceux d'une ville de ce nom ſituée en Galatie, conſervèrent leur ancien nom ſur les monnoies qu'ils firent frapper. Julia Gordos devint par la ſuite ville épiſcopale, & fut compriſe dans le département de la Lydie. M. de Valois ſoupçonne que le fleuve repréſenté au revers de cette médaille eſt le *Caïque* ou le *Rhindacus:* la ſituation de la ville au pied du mont Olympe, rend cette conjecture très-plauſible.

Strab. l. XII, p. 574.

I I I.

Médaille de Fauſtine la jeune.

Elle eſt de moyen bronze: on y voit d'un côté la tête de la jeune Fauſtine, tournée de droite à gauche, avec la légende ΦΑΥϹΤΕΙΝΑ ϹΕΒΑϹΤΗ. Au revers eſt Minerve caſquée, tournée auſſi de droite à gauche: elle préſente une patère à un ſerpent dont les replis entourent un arbre; à ſes pieds eſt un bouclier. Pour légende on lit: ΠΛΩ-ΤΕΙΝΟΠΟΛΙΤΩΝ.

Les Médailles de Plotinopolis ſont rares: M. Vaillant n'en donne que trois, & n'a pas connu celle-ci de moyen bronze, ſingulière par le revers, qui repréſente Minerve avec les attributs de la Déeſſe *Salus.* En ce cas on peut dire *Minerva ſalutaris,* comme on lit ſur les marbres *Iſidis ſalutaris, Jovi ſalutari, &c.* Cette ville honoroit le Dieu Eſculape, qui eſt repréſenté avec le ſerpent entortillé autour d'un bâton, ſur une de ſes médailles, frappées ſous Caracalle.

Plotinopolis étoit dans la Thrace, ſur la route d'Adrianopolis

à Trajanopolis, presque à égale distance de ces deux villes, à 24 milles de la première & à 22 de la seconde. Elle fut ainsi nommée en l'honneur de Plotine femme de Trajan. Les Notices & Constantin Porphyrogénète nous apprennent qu'elle a fait partie de la province ou préfecture nommée *Hæmimons*, dont Adrianopolis étoit la métropole; elle fut aussi le siège d'un Evêque. Les villes de Thrace ordinairement ne gravoient point sur leurs médailles les noms de leurs premiers Magistrats, mais celui du Gouverneur de la Province. On lit sur une médaille de Plotinopolis frappée sous Antonin Pie ΗΓΕΜΟΝΟϹ ΠΟΜΠΗΙΟΥ ΟΥΟΠΙϹΚΟΥ: sous le gouvernement de Pompéius Vopiscus.

I V.

Médaille de Septime Sévère.

Elle est de moyen bronze & porte d'un côté la tête de Septime Sévère, couronnée de lauriers, & tournée de droite à gauche avec la légende: ΑΥ. Κ. Λ. ϹΕΠ. ϹΕΟΥΗΡΟϹ; de l'autre on voit la figure de l'Empereur en toge, debout, la tête tournée de gauche à droite & portant un globe. La légende est: ΕΠΙ ΑΛΕΣΑΝΔΡΟΥ ϹΑΛΗΝΩΝ.

Cette Médaille bien conservée est au nombre des plus rares. Aucun antiquaire ne l'a publiée: on en voit une autre de la même ville au cabinet du Roi, de la même grandeur, frappée sous Caracalle; mais celle-ci est du règne de Septime Sévère. Il s'agit de savoir quelle est la ville qui la fit frapper en l'honneur de ce Prince, représenté le globe à la main, symbole ordinaire de la puissance impériale.

Etienne de Byzance ne parle d'aucune ville qui ait été nommée *Sala*. Ptolémée en nomme six, dont deux en Espagne, chez les peuples *Turduli* & Turdetani; une en Mauritanie, aujourd'hui *Salé;* une en Pannonie; une en Phrygie, & une autre en Arménie.

Hérodote, en décrivant le passage de Xerxès dans la *Herod. l. VII.*

Grèce, parle d'une autre ville de Sala, ſituée près de l'Ebre, ſur la côte de Doriſcos.

Il eſt ſenſible que la Médaille grecque de Septime Sévère, dont M. de Valois fait ici mention, ne peut être attribuée aux villes d'Eſpagne, de Mauritanie & de Pannonie, dont la langue étoit latine. Il ne penſe pas non plus qu'elle puiſſe convenir à Sala, ſituée dans la partie ſeptentrionale de l'Arménie, qui n'étoit pas une province Romaine.

Le nom du magiſtrat Municipal qu'on lit ſur la Médaille, montre qu'elle n'a pas été frappée en Thrace. Les villes de cette province gravoient ordinairement ſur leurs monnoies le nom du gouverneur ΗΓΕΜΟΝΟϹ.

De tout ce que nous venons de dire, il ſuit naturellement que la Médaille de Septime Sévère, que nous examinons ici, a été frappée par les habitans de *Sala*, ville de Phrygie; & ſuivant la graduation de Ptolémée, la poſition de cette ville devoit être aux environs de Laodicée, entre le Méandre & le fleuve Lycus. Ce qui confirme cette détermination, eſt que la ville de Sala étoit gouvernée par des Archontes, ſuivant une Médaille du cabinet du Roi, frappée en cette ville, ſous le règne de Caracalle.

On ſait aſſez que pluſieurs villes de l'Aſie proconſulaire étoient gouvernées par des Archontes; & cette circonſtance eſt une raiſon qui nous détermine entièrement à adjuger la Médaille en queſtion à la ville de *Sala* de Phrygie, qui faiſoit partie de la proconſulaire.

M. Vaillant, décrivant une Médaille frappée ſous Caracalle, a lû le nom du Magiſtrat ΜΟΛΟϹϹΟΥ & celui de la ville ϹΑΛΙΤΩΝ qu'il place en Lydie. Si cette Médaille eſt celle qui a paſſé au cabinet du Roi, on y lit ϹΑΛΗΝΩΝ, comme ſur celle de M. de Valois. Vaillant en donne deux autres de L. Hérennius, l'une qui a au revers ϹΑΛΕΙΤΩΝ avec le type de la fortune, & l'autre ΕΠΙ ΔΟΡΥΛΛΟΥ ϹΑΛΕΙΤΩΝ: ce Prince en habit de guerre offre un ſacrifice.

Si M. Vaillant a bien lû, & que ces médailles ſe rapportent à Sala de Phrygie, le nom des habitans aura été ΣΑΛΗΝΟϹ,

CAΛΙΤΗC & CAΛΕΙΤΗC. C'eſt ſans fondement que le P. Hardouin, qui ne connoiſſoit point la ville de *Sala*, veut qu'on liſe EΛΛΙΤΗC.

Après que l'Aſie proconſulaire eut été diviſée en pluſieurs provinces, *Sala* fut compriſe dans la Phrygie Pacatienne.

V.

Médaille de Julia Domna.

Elle eſt de petit bronze: la tête eſt celle de Julia Domna, voilée, tournée de droite à gauche, avec la legende IOΥΛΙΑ ΔΟ:::::: le revers repréſente Mercure nud, debout, la tête tournée à droite, tenant d'une main une bourſe, de l'autre un caducée; pour légende on lit ΑΦΡΟΔΕΙCΙΕΩΝ.

La ville d'Aphrodiſias étoit ſituée en Carie près du Méandre & des frontières de Lydie; elle fut métropole ſous les Empereurs. Nous connoiſſons pluſieurs Médailles de cette ville frappées ſous Auguſte, Adrien, Marc Aurèle, Commode, Septime Sévère, Gordien Pie, Dèce & Valérien; celle que M. de Valois décrit ici eſt du temps de Septime Sévère, & a été frappée en l'honneur de la Princeſſe ſon épouſe. On n'en voit dans les recueils aucune de ce modèle qui ait été frappée à *Aphrodiſias;* on en trouve deux de grand bronze dans le *Teſoro Britannico.* Le type de Mercure eſt ordinaire ſur les Médailles de cette ville, & ne demande aucune explication.

VI.

Médaille de Pupien.

Elle offre d'un côté la tête de Pupien couronnée de laurier, & tournée de droite à gauche: la légende eſt IMP. PUP:::::: au revers un bœuf tourné de droite à gauche, & derrière une enſeigne militaire; pour légende ::::::: MET.

Les Médailles de Pupien ſont extrêmement rares, & juſqu'à préſent on n'en connoît aucune qui ait été frappée dans les colonies; cependant, dit M. Vaillant, on peut eſpérer d'en

recouvrer quelqu'une dans la ſuite des temps; *recuperandorum in coloniis cuſorum ſpes ...... non abjicienda videtur.*

Celle de M. de Valois ne peut être attribuée à aucun autre qu'à Pupien ; les lettres IMP. PVP. démontrent clairement qu'elle ne peut appartenir qu'à lui ; n'y ayant, dans toute la ſuite des Empereurs, aucun Prince dont le nom commence par PVP. D'ailleurs on l'y reconnoît parfaitement aux traits de ſon viſage & à ſa barbe. A en juger par l'eſpace qui reſte ſur la médaille, il eſt fort probable que la légende entière en étoit conçue en ces termes : IMP. PVPIEN. MAX. AVG. Sur le revers, le bœuf & l'enſeigne militaire déſignent manifeſtement une colonie, & on y lit MET. c'eſt-à-dire *Metropolis.* Le reſte ne ſe peut lire. A la ſeule inſpection de la médaille, il ſaute aux yeux qu'elle ne peut avoir été frappée qu'en Syrie ou en Phénicie, & M. de Valois pencheroit fort volontiers à décider qu'elle l'a été à Tyr. Au moins on trouve ſur les médailles de cette ville le même type, & un même arrangement de lettres que ſur la médaille dont il s'agit ici. Les lettres MET. ſont vis-à-vis de la tête du bœuf; & alors on peut ſuppléer de cette manière à ce qui manque : *COLONIA SEPTIMIA TYRO METROPOLI.* Nous avons cru devoir ne pas omettre la deſcription de cette médaille, quoique la légende n'en ſoit pas auſſi entière que M. de Valois le deſireroit, puiſque juſqu'à préſent elle eſt unique, & que d'ailleurs on en trouve dans les recueils, qui ſont encore moins bien conſervées.

Nous finiſſons par avertir que les ſix médailles qui donnent lieu à cet article ont paſſé, depuis la mort de M. de Valois, dans le cabinet de M. Pélerin, qui s'eſt fait un plaiſir de nous les communiquer.



SUR UN MEDAILLON DE L'EMPEREUR ELAGABALE.

AU mois d'avril 1744 on découvrit à Rome un Médaillon latin d'Elagabale; la tête a pour légende *Imp. Cæs. M. Aur. Antoninus pius Felix Aug.* sur le revers quatre chevaux attelés de front traînent une espèce de char à deux roues: sur ce char est une pierre de figure conique, & sur le devant de la pierre on voit un aigle à aîles déployées, qui semble tenir les guides; au dessus paroît une étoile. La legende de ce revers est *Conservator Augusti.*

Ce monument, gravé par les soins de M. le marquis Capponi Correspondant-Honoraire de l'Académie, est le sujet d'une dissertation latine qu'il a composée, & sur laquelle M. l'abbé Belley a fait les observations suivantes, dont nous allons rendre compte. 8 Mars 1746.

1.° Les légendes ne suffisent pas pour distinguer les Médailles d'Elagabale de celles de Caracalle, parce que ces deux Princes y portent également le nom de Marcus Aurelius Antoninus. Ce n'est qu'en réunissant plusieurs titres, & sur-tout en faisant attention à l'air & aux traits du visage, qui sont fort différens, qu'on peut décider qu'une Médaille appartient à l'un ou à l'autre. Elagabale a de plus été reconnu sur ce Médaillon par les franges qui bordent sa cuirasse: il est le premier des Romains qui ait porté des habits de soie. *Lampridius, in vita Elagabali.*

2.° Le soleil, sous le nom d'Elagabale, avoit un temple fameux dans la ville d'Emèse en Syrie; & son idole étoit une pierre de figure conique. Bassien, pontife de ce temple dès sa jeunesse, en conserva le Sacerdoce, lors même qu'il fut Empereur; & souvent il joint sur ses Médailles le titre de grand prêtre d'Elagabale à tous ceux qui désignent le pouvoir suprême. Il fit transporter à Rome cette idole d'Emèse, bâtit un temple en son honneur, & voulut la faire régner seule dans la capitale du monde, en abrogeant tout autre culte *Herodian. v.*

religieux. La pierre repréſentée ſur le Médaillon eſt cette idole du Dieu Elagabale; on ne peut en douter, ſur-tout ſi l'on compare le revers de cette pièce avec pluſieurs Médailles de cet Empereur, ſoit en or, ſoit en argent, où l'on trouve le même type avec les mêmes légendes. Le texte de Lampride explique parfaitement ce revers: cet hiſtorien nous apprend qu'Elagabale conduiſoit, de la ville dans ſa maiſon de plaiſance, cette idole de ſa divinité ſur un char attelé de ſix chevaux de front, d'une taille & d'une beauté ſingulière. Perſonne ne conduiſoit ce char, ajoûte Hérodien: on marchoit autour, comme pour accompagner le Dieu, qui ſembloit en être le conducteur.

3.° M. le marquis Capponi n'explique point l'étoile qui paroît au deſſus du char: c'eſt aux yeux de M. l'abbé Belley le Phoſphore, l'étoile du matin, Lucifer avant-coureur & ſymbole du ſoleil. On la voit ſur un grand nombre de Médailles de ce Prince & des Princeſſes de ſa famille, où ſouvent elle repréſente le Dieu même ſans autre ſimulacre.

4.° Elagabale n'eſt pas le ſeul ſur les Médailles de qui on voie des étoiles, comme l'avance M. Capponi; on en trouve ſur celles d'Auguſte, de Marc Aurèle, de Lucius Vérus, de Commode & de Pertinax.

5.° M. l'abbé Belley s'éloigne encore du ſentiment de M. Capponi ſur l'aigle repréſenté au devant de la pierre, & que ce dernier croit être le ſymbole de l'empire Romain. Il le regarde comme étant pluſtôt celui de la ville d'Emèſe, dont l'empereur Caracalle avoit fait une colonie Romaine pour honorer le lieu de la naiſſance de ſa mère Julia Domna. Pour appuyer cette interprétation, il cite pluſieurs Médailles d'Emèſe où l'on voit l'aigle ainſi placé ſur une pierre de figure conique; il remarque que la légende de quatre de ces Médailles eſt latine du côté de la tête, & grecque du côté du revers. On voit ſur une de ces pièces un char à quatre chevaux, traînant un aigle ſeul, avec la légende *Conſervator Aug.* Cet aigle repréſente le Dieu d'Elagabale, & non Jupiter dont cet Empereur auroit voulu détruire les autels, comme ceux

de

de tous les autres Dieux. Quelque zélé qu'il fût pour établir le culte de ſa divinité favorite, il ne réuſſit pas à l'étendre dans les provinces: Ephèſe & Antioche ſont les ſeules villes qui paroiſſent l'avoir adopté. Sur un Médaillon, attribué communément à la ſeconde, ſe trouve l'aigle & l'étoile, ſymbole du Dieu Elagabale; & c'eſt ſans doute parce que le jeune Prince, qui en étoit le pontife, ſe fit ſaluer Empereur & Conſul à Antioche après la défaite de Macrin. Au reſte immédiatement après la mort d'Elagabale, le culte du Dieu dont il portoit le nom paroît s'être aboli, même à Emèſe. Pouvoit-on anéantir trop tôt les veſtiges d'un règne auſſi déteſtable que le ſien?

6.° Le nom véritable de cette divinité d'Emèſe eſt *Elagabale*, quoique diverſes inſcriptions la nomment *Alagabale*, & pluſieurs écrivains Héliogabale. Au rapport d'Hérodien les peuples de Phénicie adoroient le Soleil ſous ce nom d'Elagabale, que M. le marquis Capponi traduit par ces mots *Deus montis*, le Dieu de la montagne, en le tirant de deux racines Phéniciennes *Mats-Gabale*. M. l'abbé Belley aime mieux faire venir ce nom de *El*, *Al*, *Allah*, qui en Hébreu, en Phénicien, en Arabe ſignifient *Dieu*, & de *Gabil*, Créateur, terme conſacré chez les Arabes pour exprimer la toute-puiſſance de Dieu dans la formation des êtres. En effet, ſuivant Bochard, Elagabale veut dire, dans la langue des Phéniciens, le Dieu créateur. Les philoſophes de cette contrée attribuoient au Soleil la formation du monde ſenſible; & nous apprenons de Porphyre, que les Egyptiens donnoient à cet aſtre le titre pompeux d'architecte de l'Univers. Quoique les Phéniciens adoraſſent le Soleil comme un Dieu du premier ordre, on ne doit pas s'étonner qu'une pierre en ait été pour eux le ſymbole: c'étoit un uſage aſſez général chez les Orientaux. Le *Jupiter Caſius*, que Cicéron appelle *Jupiter lapis*, avoit pour ſimulacre une pierre ronde, coupée par la moitié, comme on le voit ſur les Médailles de Séleucie de Syrie. Le type repréſentatif de la Vénus Paphienne étoit une pierre taillée en borne; les Médailles de

Herod. v.

Bochard, II, 7.

Iamblique, lib. de Myſt. c. 17.

Sardes & de Paphos nous en offrent l'empreinte. La fameuſe pierre noire, conſervée dans le temple de la Mecque, eſt une ancienne idole des Arabes pour laquelle les Mahométans ont une ſingulière vénération, en mémoire d'Abraham & d'Iſmael ſon fils. Nous liſons dans l'ouvrage attribué à Sanchoniathon, que les Phéniciens avoient des pierres ſacrées qu'ils nommoient *Bétyles ;* & ſuivant Damaſcius auteur Payen qui vivoit ſous Juſtinien, ces Bétyles conſacrées aux plus grandes divinités, à Saturne, à Jupiter, au Soleil, étoient rangées en grand nombre ſur le mont Liban près de la ville d'Héliopolis. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'Emèſe, voiſine de l'anti-Liban, ſituée ſur l'Oronte, & compriſe dans la deuxième Phénicie dont Damas étoit la métropole, ait, ſuivant l'ancien uſage des Phéniciens, donné pour ſimulacre au Soleil une pierre ronde, une eſpèce de cone. Paphos, où l'on adoroit Vénus ſous un type à peu près ſemblable, étoit une colonie des Phéniciens. On ſait que les colonies conſervoient avec ſoin les Dieux de leur métropole, & les ſymboles ſacrés qui les repréſentoient.

M. l'abbé Belley finit en obſervant que nous avons un grand nombre de Médaillons grecs de l'empereur Elagabale: les Médaillons latins ſont plus rares; M. le marquis Capponi n'en connoiſſoit que trois, un du cabinet Albani, & deux du cabinet de la reine de Suède; celui qu'il a publié eſt, indépendamment de cette rareté, précieux par ſon revers & par ſa belle conſervation.



SUR L'INSCRIPTION DE BRUMT,

Communiquée à l'Académie par M. Schœpflin.

M. SCHŒPFLIN découvrit il y a quelques années dans les ruines de l'ancien *Brocomagus,* aujourd'hui *Brumt,* ſitué à trois lieues de Straſbourg, un monument des Tribocs, nation Germanique établie en deçà du Rhin dans une partie de l'Alſace. C'eſt une colonne de pierre rouge, dont le diamètre eſt d'un pied, la hauteur de ſix, & ſur laquelle on lit encore une inſcription en l'honneur de l'empereur Valérien. Ce monument eſt le ſujet d'un Mémoire que M. Schœpflin nous lut en 1738, & que l'Académie a fait imprimer en entier. L'auteur, après avoir eſſayé d'abord d'y fixer le temps où les Tribocs paſsèrent le Rhin, détermine la poſition & l'étendue du terrein qu'ils ont occupé entre les Séquanois au midi, les Némètes au nord, le Rhin à l'orient, & les Vôges à l'occident; il y fait l'énumération des villes & des bourgs conſidérables, ſitués dans leur territoire qui, dans l'eſpace de 26 lieues le long du Rhin, depuis Marckelsheim juſqu'à Guermersheim, comprenoit à peu près, ſelon lui, toute la baſſe Alſace. Scheleſtat [a], El [b], Straſbourg [c], Druſenheim [d], Seltz [e], Rheinzabern [f], Brumt [g], Saverne [h], Bergzabern [i], faiſoient partie de ces places enclavées dans le pays des Tribocs. Non qu'elles euſſent été bâties par ce peuple Teutonique: les Germains ne conſtruiſoient ni villes ni fortereſſes; mais la pluſpart étoient l'ouvrage des Romains.

Mém. de l'Acad. v. XV, p. 456.

[a] *Elcebus.*
[b] *Helellus.*
[c] *Argentoratum.*
[d] *Concordia.*
[e] *Saletio.*
[f] *Tabernæ.*
[g] *Brocomagus.*
[h] *Tres-Tabernæ.*
[i] *Tabernæ.*

M. Schœpflin ſe propoſe enſuite d'établir que Straſbourg étoit le chef-lieu de la nation des Tribocs: il marque la poſition & donne les racines du *Brocomagus,* où l'on a découvert la colonne de Valérien; fixe l'âge de ce monument; rappelle l'occaſion qui le fit élever, & termine ſon Mémoire par l'étymologie des noms de Tribocs & d'Alſace.

M. Fréret reconnoit que les recherches de M. Schœpflin peuvent répandre un grand jour ſur les antiquités de ce pays:

il adopte ſon ſentiment ſur pluſieurs des points traités dans le Mémoire; mais il a cru devoir s'en écarter à l'égard de quelques autres. Le temps où les Tribocs s'établirent en Alſace, l'identité prétendue par M. Schœpflin entre *Brumt* & le *Brocomagus* de l'itinéraire d'Antonin, le titre de capitale de cette nation Germanique qu'il donne à Straſbourg, ſont les trois articles principaux à l'égard deſquels M. Fréret embraſſe une opinion différente. Nous allons rendre compte des obſer-
5 Fév. 1745. vations dont il nous a fait part à ce ſujet.

I. Les Tribocs étoient un des ſept peuples qui fournirent des troupes au célèbre Arioviſte lorſqu'il entra dans les Gaules. Mais comme l'armée de ce chef des Germains fut détruite par Jules Céſar ſur la fin de l'an 58 avant l'ère Chrétienne, M. Schœpflin croit que le temps de l'établiſſement des Tribocs en Alſace, ne peut être celui de l'invaſion des Gaules par Arioviſte; invaſion qui finit cette année 58, après avoir duré quatorze ans. Il le croit donc poſtérieur à cette époque, mais plus ancien que l'an 44 avant J. C, c'eſt-à-dire, que la mort de Jules Céſar, qui, dans ſes Mémoires de la guerre des Gaules, ſuppoſe cette nation Germanique établie dès-lors en deçà du Rhin.

M. Fréret tire du même raiſonnement une induction toute contraire; il en conclud que l'établiſſement des Tribocs en Alſace étoit antérieur à l'invaſion d'Arioviſte, qui paſſa le Rhin au plus tard l'an 71 avant J. C, & par conſéquent avant que les Romains fuſſent entrés dans la Celtique.

Céſar ne dit pas que les ſept Nations qui compoſoient l'armée de ce Prince euſſent paſſé le fleuve avec lui: il le remarque ſeulement des *Harudes;* & l'on doit auſſi le ſuppoſer des Marcomans, des Séduſiens & des Suèves, qu'on ne trouve qu'en Germanie. Mais à l'égard des Tribocs, des Vangions & des Némètes, qui, du vivant de Céſar, ou du moins peu après ſa mort, étoient fixés dans la Gaule, rien ne prouve qu'ils n'y fuſſent pas déjà dès le temps même d'Arioviſte.

La politique des Romains nous oblige même à penſer le

contraire: jamais ils n'euſſent permis à ces Nations de franchir la barrière du Rhin. Céſar traite de dangereux pour l'Empire ces ſortes d'établiſſemens des colonies Germaniques dans la Gaule: *Germanos conſueſcere Rhenum tranſire, & in Galliam magnam eorum multitudinem venire, populo Romano periculoſum (a).* C'eſt par cette maxime qu'il juſtifie la guerre contre Arioviſte, & celle qu'il fit enſuite aux Sicambres. L'hiſtoire des Empereurs nous montre à quel point ils crurent ce principe important: de là leur attention à fortifier cette frontière de la Gaule contre les entrepriſes des peuples Germains. Les exemples d'une conduite oppoſée ſont rares, & lorſqu'on en trouve quelques-uns, des circonſtances particulières juſtifient ces exceptions.

Cæſar. de Bell. Gal. l. 1, c. 33.

Ce n'étoit qu'à des peuples ſoumis & devenus en quelque ſorte Romains, comme les *Ubii,* qu'on permettoit de poſſéder des terres en deçà du Rhin. Quelquefois auſſi, pour éteindre juſqu'au nom d'une Nation vaincue & preſque détruite, on en diſperſoit les reſtes dans la Gaule; & c'eſt ainſi qu'on traita les Sicambres. De là M. Fréret infère, que dans le doute où l'on ſeroit du temps où les Tribocs ont paſſé le Rhin, il faudroit ſuppoſer le fait antérieur à l'expédition d'Arioviſte, par la ſeule raiſon du ſilence des écrivains, qui ne font aucune mention de ce paſſage des Tribocs, & qui n'en parlent jamais que comme d'une nation Germanique, établie en deçà du Rhin par rapport à nous.

Tacit. Ann. XII, 39.

Mais il prétend qu'on n'eſt pas réduit à cette preuve négative. M. Schœpflin convient lui-même 1.° que les Tribocs n'ont pû s'établir dans la Gaule lors de l'expédition d'Arioviſte; 2.° qu'ils y étoient fixés du vivant de Céſar: donc il faut, ſelon M. Fréret, que cet établiſſement ſe ſoit fait avant l'expulſion d'Arioviſte, ou pendant le temps écoulé entre cet évènement & la compoſition des Mémoires de Jules Céſar. M. Schœpflin recule le dernier terme juſqu'à l'an 45 avant J. C; ainſi c'eſt dans l'une des treize années qui s'écoulèrent

(a) Nous ſuivons ici les diviſions de l'ouvrage de Céſar, tel qu'il eſt imprimé dans le premier volume du recueil des hiſtoriens de France.

depuis l'an 58 jusqu'à l'an 45 qu'il place le passage des Tribocs dans la Gaule.

Il ne s'agit pas de fixer précisément ici le temps où César écrivit ses Mémoires. M. Fréret pense qu'il suffit de jeter les yeux sur le texte même des commentaires, pour se convaincre qu'on doit nécessairement rapporter, au temps dont l'auteur parle en cet endroit, ce qu'il y dit de l'établissement des Tribocs.

De Bel. Gal. IV, 10. César, au commencement du quatrième livre, avant que de s'engager dans le récit de la guerre contre les *Tenchthères,* qui lui fournit un prétexte de passer le Rhin, décrit le cours de ce fleuve, & nomme les nations de la Gaule situées sur la rive occidentale : *Rhenus per fines Nantuatium, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricorum, Tribocorum, Trevirorum citatus fertur.* On voit dans ce passage les Tribocs placés dans la Gaule entre les Médiomatriques & les Tréviriens : or, César y rapporte les faits arrivés à la fin de l'an 56, & au commencement de l'an 55 avant l'ère Chrétienne. Donc ce qu'il dit de l'habitation des Tribocs en deçà du Rhin, est relatif au même temps. Donc si l'établissement de ces peuples étoit postérieur à l'expédition d'Arioviste, il auroit dû se faire dans l'une des deux années 57 ou 56 : mais un autre passage de *Cæs. V, 55.* César démontre que rien de semblable n'étoit arrivé. En l'an 54, lorsque les Tréviriens envoyèrent demander du secours aux Germains, ceux-ci déclarèrent qu'ils ne se hazarderoient plus à passer le fleuve ; que c'étoit assez pour eux de l'avoir tenté deux fois à leurs dépens, l'une avec Arioviste, l'autre au temps de l'invasion des *Tenchthères : Se bis expertos Ariovisti bello & Tenchtherorum transitu ; non esse fortunam amplius tentaturos.*

Les Tribocs habitoient la rive Celtique du Rhin au commencement de l'an 55 : on ne comptoit en 54 que deux expéditions des Germains en deçà du fleuve ; celle d'Arioviste, chassé en 58, & celle des Tenchthères, taillés en pièces en 55. Si les Tribocs avoient passé le Rhin depuis Arioviste, l'an 57 ou 56, on auroit en 54 compté

trois différentes expéditions. D'où l'on doit conclurre, ſelon M. Fréret, que ce paſſage des Tribocs eſt antérieur à la défaite d'Arioviſte, & d'un temps où les Romains prenoient peu de part aux révolutions de la Gaule Celtique. La queſtion eſt inſtruite; c'eſt au lecteur à prononcer.

II. M. Fréret reconnoît que Brumt, où l'on a trouvé l'inſcription, doit être le même que le *Brocomagus* de la table Théodoſienne, à ſept lieues Gauloiſes d'*Argentoratum*; ce qui s'accorde avec la diſtance de Brumt à Straſbourg. L'ancienne carte d'Alſace, levée par Speckel en 1576, met entre l'un & l'autre trois grands *mylen* & $\frac{1}{3}$; ce ſont 7782 toiſes, en déterminant l'échelle de la carte ſur la diſtance de Saverne à Straſbourg, meſurée géométriquement par M. Caſſini. Ce nombre de toiſes, répondant avec exactitude aux ſept lieues des Gaulois, fait un peu plus de dix milles Romains.

Mais il ne paroît pas auſſi certain que le Brocomagus de l'itinéraire d'Antonin, éloigné de 20 milles au nord d'*Argentoratum*, ſoit le même que celui de la table Théodoſienne. Cet itinéraire compte d'Argentoratum à Noviomagus ou *Spire* 58 milles; ſavoir 20 milles à *Brocomagus*, 18 milles *Edit. Veſſel.* à *Concordia*, & 20 milles à *Noviomagus*. La diſtance directe *p. 242.* de Straſbourg à Spire, ſuivant la carte de Sengre, habile Ingénieur, qui avoit long-temps ſervi dans cette contrée, d'abord ſous M. de Turenne, enſuite ſous M. le Prince, eſt de 43906 toiſes, ou de 57 milles Romains $\frac{3}{4}$. Donc, à un quart de mille près, la diſtance totale de Straſbourg à Spire dans l'itinéraire eſt juſte. Si celle d'*Argentoratum* à *Brocomagus* eſt altérée par les copiſtes, il faut que la première erreur ſoit compenſée dans la même route par une ſeconde d'un genre ſuffiſant & d'une quantité proportionnée : ſuppoſition qu'on auroit peine à faire paſſer.

Il ſemble à M. Fréret plus naturel de conclurre, que le Brocomagus de l'itinéraire eſt différent de celui de la table. Ce nom, ſelon lui, compoſé des mots *Brouik* & *Mag*, ſignifie

ſeulement *habitation près d'un pont;* ainſi c'eſt une de ces dénominations communes que divers lieux ont pû porter à la fois.

III. Ptolémée regardoit *Brocomagus* comme le chef-lieu de la nation des Tribocs, & M. Fréret ſe déclare pour ſon avis: il ſe fonde ſur ce qu'Argentoratum, à qui M. Schœpflin donne ce titre, étoit, ſelon toute apparence, une ancienne ville Gauloiſe des Médiomatriques; ſon nom eſt formé ſur une racine Celtique, de même que ceux d'*Argentomagus*, d'*Argentomum*, d'*Argentogilum*, *&c.* lieux certainement habités par les Gaulois. Les Tribocs n'avoient eu garde de s'enfermer dans *Argentoratum:* long-temps après Céſar les nations Germaniques regardoient les villes murées comme un ſéjour qu'elles ne pouvoient trop éviter: *Oppida ut circumdata retibus buſta declinant*, dit Ammien, en parlant de l'invaſion de l'Alſace par les Allemands ſous l'empire de Julien. La ſituation avantageuſe d'Argentoratum, près du Rhin & ſur le confluent de pluſieurs rivières, détermina les Romains à placer dans cette ville la huitième légion auguſte: Ptolémée nous l'apprend, & les inſcriptions trouvées à Straſbourg confirment ſon témoignage.

Am. Marcel. l. XVI.

Dissert. de M. Schœpflin, Mém. de l'Acad. t. X, p. 457.

Argentoratum devint dans la ſuite un des arſenaux de l'Empire, & la réſidence d'un gouverneur de l'Alſace qui portoit le titre de *comes tractus Argentoratenſis.* Si cette place avoit été la capitale des Tribocs, il y ſeroit reſté quelques veſtiges du nom de ce peuple; mais il n'en reſte aucun. Et que pouvoit avoir avec eux de commun une ville originairement Gauloiſe, & dans la ſuite devenue Romaine & le ſéjour d'une légion? En s'écartant ſur ce point de l'opinion de M. Schœpflin, M. Fréret adopte le ſyſtème que M. Lancelot a ſoutenu dans une de ſes diſſertations.

Notitia Imper.

Mém. de l'Acad. t. IX, p. 129.

Aux inſcriptions des Tribocs, citées par M. Schœpflin, M. Fréret en ajoûte une troiſième, rapportée dans Gruter, & qui mérite à ſes yeux une attention particulière. Ce n'eſt à la vérité qu'un fragment, mais nous y apprenons 1.° de quel endroit de la Germanie étoient ſortis les Tribocs; 2.° qu'une

Grut. p. MX, n.° 12.

2.° qu'une partie de la Nation resta dans son ancienne demeure au delà du *Nekre* & vers Murhart, lieu situé sur le confluent du *Murh* & du Nekre.

Les Romains avoient pénétré dans ce pays, & le grand nombre de ruines & d'inscriptions Romaines qu'on y a découvertes, prouve qu'ils y formèrent des établissemens.

Grut. pages CXIV, CXV, MX, MXIII. Beat. Rhenan. German. l. I, pp. 5 & 113. Herold. de German. Antiq. Freherus, orig. Palat. p. 46.

Une autre singularité de ce fragment ne paroît pas moins remarquable à M. Fréret: les Boïens, *Boii,* y sont unis avec les Tribocs pour la consécration d'un temple dédié à une divinité Romaine sur les bords du Nekre. On connoissoit les établissemens des Boïens dans la Bohème, dans la Norique, dans la Vendelicie, dans l'Illyrie & dans la Pannonie; sans parler de celui qu'ils avoient eu dans l'Italie, & de ceux qu'ils firent, d'un côté dans l'Asie mineure, & de l'autre dans le cœur de la Gaule: mais on ignoroit qu'ils en eussent un dans la Germanie; & l'inscription de Gruter nous l'apprend. Il falloit que l'ancienne peuplade qui sortit des Gaules, sous le nom de Boïens, fût extrêmement nombreuse, pour avoir pû fournir, sans s'épuiser, à tant de colonies.



REMARQUES

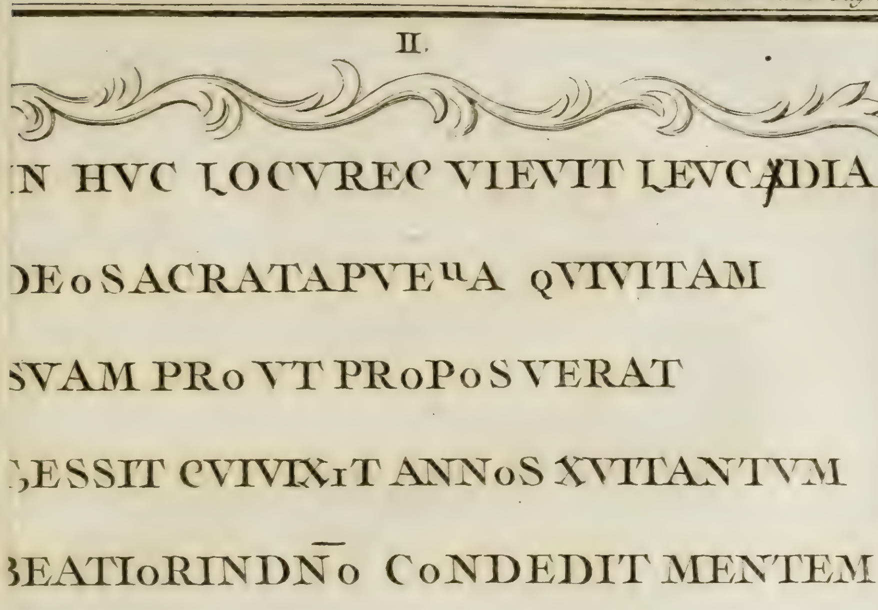
Sur quelques Inſcriptions ou Epitaphes du temps des Romains, nouvellement découvertes à Lyon.

EN 1740, on découvrit à Lyon, ſous les ruines de l'égliſe de Saint Juſt, nommée autrefois l'égliſe des Machabées, pluſieurs tombeaux chargés d'épitaphes, qui toutes, à l'exception d'une ſeule, ont des marques certaines de chriſtianiſme. Adreſſées peu de temps après à M. l'abbé Lebeuf, elles furent le ſujet d'un Mémoire qu'il nous communiqua dans le mois de mai de l'année ſuivante, & que nous n'avons pû faire connoître pluſtôt. Les planches que nous joignons à l'explication de ces épitaphes, en ſont des copies fidèles, qui préſentent aux yeux la véritable diſpoſition des lignes, l'arrangement des mots, la forme des caractères, ainſi que les figures qui les accompagnent. Mais ce parti que nous avons pris pour donner une juſte idée des monumens mêmes, pourroit en même temps répandre de l'obſcurité ſur leurs explications, qui par-là s'en trouvent détachées. Pour y remédier, nous rapprocherons le texte & le commentaire, en mettant de plus chaque épitaphe en caractères italiques à la tête de chaque explication.

PREMIÈRE INSCRIPTION.

Flavius Flori ex tribunis, qui vixit annos octoginta & ſeptim, militavi anni triginta & novem; poſitus eſt ad Sanctos, & probatus annorum decim & octo. Hic commemora..... ſancta æccleſia Lucdunenſi.

Cette inſcription eſt du commencement du v.e ſiècle: M. l'abbé Lebeuf en donne deux preuves. 1.° Le mot *Tribunus,* titre Romain, qui n'étoit pas connu des Bourguignons, à qui Lyon appartint depuis cette époque. 2.° La figure des deux premières lettres du premier mot; elle eſt


II.

IN HVC LOCVREC VIEVIT LEVCADIA

DEo SACRATA PVELLA QVI VITAM

SVAM PRo VT PRoPoSVERAT

GESSIT CVI VIXIT ANNoS XVI TANTVM

BEATIoRIN DNo CoNDEDIT MENTEM

PTS CoNSVTHEVDoSI XIII





IV.

SECVNDINA

IM · BIMATV

CAMPRANV

D S D

I.

FLAVIVS FLORI
EX TRIBVNIS QVI VIXIT
ANNOS OCTOGINTA ET
SEPTIM: MILITAVI ANNI
TRIGINTA ET NOVEM POSITV
EST AD SANCTOS ET PRO
BATVS ANNORVM DECIM
ET OCTO. HIC COMMEMO
RA.. SANTA ÆCLESIA
LVCDVNENSI

II.

IN HVC LOCVREC VIEVIT LEVCADIA
DEo SACRATAPVEuA QVIVITAM
SVAM PRo VT PRoPoSVERAT
GESSIT CVIVIXIT ANNoS XVITANTVM
BEATIoRINDÑo CoNDEDIT MENTEM
PTS CoÑSVTHEVDoSIXIII





III.

HIC REQVIEScIT PASCASIA
DVLcISSIMA INFANS
QVAE VIXITANI DVOBVS
MENSTRIBVSET
DIE SX OBIIT
IIII KALAVG
HONCRICX III ET
THEODO SIOX CONSS

IV.

SECVNDINA
IM·BIMATV
CAMPRANV
D S D

VI.

HIC IACET. AELIANVS

FILIV SPAVLI

VIRI PRAESIDIALIS

QVI VIXIT ANN σ

PLMXL · CIVES

σ REMVS

VII.

RNĀ DVMVIXIT NOMINE BERTRAVS

VO SACRO SERMONE BEAVIT

OS IN CVNCTIS IPSE MAGIS TROS

S PRIDIE LEVITA KALEN DAS

S CONSCENDENS ATTIGIT ISDEM.

V.

HIC IACET AGRICIA

QVIFVITIN OBSERVA

SIONEANNISSEDECE

VI.

HIC IACET. AELIANVS

FILIV SPAVLI

VIRI PRAESIDIALIS

QVI VIXIT ANNO

PLMXL · CIVES

σ REMVS

VII.

R

A ω

D

MVS

* POSSIDET HANC VRNĀ DVMVIXIT NOMINE BERTRAVS

QVILOCAMVL TA SVO SACRO SERMONE BEAVIT

REDDIDIT ET CLAROS IN CVNCTIS IPSE MAGIS TROS

FLORIGERAS SEDES PRIDIE LEVITA KALEN DAS

IVSTE FEBRVARIAS CONSCENDENS ATTIGIT ISDEM.

conforme aux caractères usités alors dans les Gaules selon le père Mabillon.

Les premières lignes de l'inscription s'expliquent aisément. On conçoit qu'un homme qui a vécu quatre-vingt-sept ans, a pû servir pendant trente-neuf ans. La difficulté roule sur les mots qui suivent : *Positus est ad Sanctos, & probatus annorum decim & octo.* Selon le style de quelque légende, il paroîtroit d'abord que *positus est ad Sanctos* signifieroit que Flavius Tribun fut inhumé auprès des Martyrs; d'autant plus que l'église dont il s'agit, étoit celle des Machabées: mais cette interprétation est détruite par ce qui suit, puisque le même homme a vécu dix-huit ans après sa retraite. M. l'abbé Lebeuf en conclud qu'il faut chercher un autre sens à cette phrase: elle signifie, selon lui, que Flavius avoit, en quittant les troupes, embrassé le christianisme, & persévéré dans la foi malgré des épreuves qui durèrent dix-huit ans. Aussi l'église de Lyon faisoit-elle mémoire de lui: *Hic commemoratur sancta in æcclesia Lugdunensi.* Ces derniers mots servent encore à rappeler deux anciens usages de cette église; 1.° celui de prendre le titre de Sainte qu'elle a conservé; 2.° celui de marquer sur les épitaphes que tel ou tel étoit admis dans les diptyques de l'église principale, c'est-à-dire, recommandé à haute voix aux fidèles pendant la célèbration des saints mystères. Cette pratique faisoit partie de l'ancien rit des Gaules, qui fut presque entièrement abandonné au IX.e siècle.

II.e INSCRIPTION.

In huc locu requievit Leucadia, Deo sacrata puella, qui vitam suam prout proposuerat gessit, qui vixit annos XVI tantum; beatior in Dño condidit mentem P T S, cõnsu Theudosi XIII.

Au dessous de la dernière ligne se voit une croix entre deux colombes, & deux figures d'*Aissette* ou d'*Ascia.*

Le sens de cette inscription n'est pas difficile; c'est l'expliquer que de la traduire. *Ici repose Leucadie, vierge consacrée à Dieu; elle a vécu conformément à ce qu'elle s'étoit proposée; mais elle n'a vécu que seize ans. Plus heureuse de quitter le*

monde, elle mourut dans le Seigneur, ſous le XIIIe *conſulat de Théodoſe.*

C'eſt ainſi que M. Lebeuf explique en effet les deux dernières lignes : *Beatior in Domino condidit mentem P T S,* c'eſt-à-dire, *per tranſitum ſuum, conſulatu Theodoſii* XIII. On a d'autres exemples de cette acception donnée au mot *tranſitus,* employé ici pour déſigner la mort, qui n'eſt qu'un paſſage pour des chrétiens.

Cette vierge, conſacrée à Dieu dès ſon enfance, pouvoit être iſſue de Vettius Epagathus, l'un des premiers martyrs de Lyon. Grégoire de Tours nous apprend dans ſon hiſtoire des Francs, que Leucadius ſénateur illuſtre des Gaules deſcendoit de ce martyr; & le P. Labbe remarque qu'il étoit Lyonnois de naiſſance.

Mais ce qui rend cette épitaphe plus digne d'attention, c'eſt la preuve qu'elle fournit que l'*Aſcia* n'étoit pas particulière aux ſépulcres des Payens. M. l'abbé Lebeuf en avoit déjà aperçû ſur le tombeau de ſaint Andoche à Saulieu en Bourgogne; mais cet exemple ſeul n'étoit pas déciſif, parce que ce tombeau, qui eſt de marbre blanc, pouvoit avoir été fait originairement pour un Payen. Ici l'*Aſcia* redoublée accompagne la croix & les colombes, ſymboles du chriſtianiſme.

Leucadie mourut l'an 430 de J. C; c'eſt l'année qui répond au treizième conſulat de Théodoſe, marqué ſur ſon épitaphe.

IIIe INSCRIPTION.

Hîc requieſcit Paſcaſia dulciſſima infans, quæ vixit ani (annis) duobus, menſ. tribus & dies X; *obiit* IIII *kal. Aug. Honorio* XIII *& Theodoſio* X *conſulibus.*

On ne peut douter, après la date marquée dans cette épitaphe, qu'elle ne ſoit de l'an 422; c'eſt-à-dire de huit ans plus ancienne que la précédente. Il paroît juſqu'ici que l'on n'inhumoit dans le lieu dont il s'agit que des chrétiens d'une ſainteté préſumée, ou de l'innocence deſquels on étoit certain.

Mais l'épitaphe ſuivante fera plus de difficulté.

IV.e INSCRIPTION.

Secundina in bimatu Campranu D. S. D.

Il n'y a ni croix ni colombes ſur cette épitaphe. La formule de la fin qu'on explique ordinairement par ces mots *de ſuo dedit*, paroît avoir été plus commune dans le paganiſme que parmi les chrétiens. M. l'abbé Lebeuf n'en a point trouvé d'exemple dans les immenſes recueils d'inſcriptions chrétiennes, publiés par Gruter, Reinéſius & Fabretti. Quoique l'épitaphe porte le nom de Sécundine, morte à l'âge de deux ans, les oſſemens trouvés dans cette tombe n'étoient pas ceux d'un enfant de cet âge. D'où l'on pourroit conclurre que la tombe renfermoit peut-être le corps d'un chrétien; mais que la pierre qui la couvroit avoit été détachée du tombeau de la fille de quelque payen de Lyon.

V.e INSCRIPTION.

Hîc jacet Agricia, qui fuit in obſervaſione annis ſedece (ſexdecim).

Au deſſus de cette inſcription ſont gravées ſur la pierre deux colombes que l'on voit béqueter une branche d'arbre. Le mot d'*obſervatio*, pris anciennement dans le ſens que nous donnons ordinairement à celui de clôture, annonce que cette *Agricia* avoit vécu recluſe pendant ſeize ans. Les vierges conſacrées à J. C. n'obſervoient pas autrefois la clôture avec la même exactitude que depuis le concile de Trente. *Agricia*, plus ſolitaire, aura vécu dans la même retraite que gardoient, il y a trois ou quatre ſiècles, les vierges qui ſe faiſoient enfermer près d'une égliſe, dans une célule, d'où elles pouvoient entendre l'office, & dans laquelle on leur fourniſſoit de dehors ce qui étoit néceſſaire à leur ſubſiſtance. L'épitaphe dont il s'agit eſt ſans date; mais par la forme du caractère, elle paroît être du V.e ſiècle. La formule *hîc jacet* étoit uſitée dès l'an 452, comme on le voit dans le *Roma ſubterranea* de Roſius.

VI.e INSCRIPTION.

Hîc jacet Ælianus filius Pauli viri præſidialis, qui vixit anno PL. M. XL. cives Remus.

Ici repoſe E'lien citoyen de Rheims, fils de Paul ancien Préſident de la province, lequel a vécu environ 40 ans.

Cette épitaphe, au deſſus de laquelle eſt le monogramme de *Chriſt,* manque de date comme les deux dernières; mais la forme du caractère, & ſur-tout celle des lettres E & L, dénote le V.e ſiècle, ainſi que la formule *hîc jacet.* Dans les ſiècles plus reculés on employoit d'autres expreſſions; & celle-là ne paroît alors que ſur quelques épitaphes en vers, dont elle favoriſoit la meſure. C'eſt de là vrai-ſemblablement qu'elle aura paſſé dans la proſe.

Nous avons rendu par le terme d'ancien Préſident les mots *viri Præſidialis,* qui ne ſe trouvent ni dans Gruter, ni dans aucun autre recueil. Il eſt conſtant par les notices que pluſieurs provinces des Gaules étoient gouvernées par des Magiſtrats nommés *Præſides,* comme d'autres l'étoient par des Propréteurs & des Proconſuls: ces provinces s'appeloient par cette raiſon *Præſidiales,* comme les autres *Conſulares* & *Prætorianæ.* Un ancien *Præſes* ſe qualifioit auſſi de *vir Præſidialis,* comme un ancien Conſul, un ancien Préteur, un ancien Cenſeur étoit, *vir Conſularis, vir Prætorius, vir Cenſorius.*

E'lien étoit citoyen de Reims, *cives Remus.* Dans le bas Empire, comme dans les premiers temps, on employoit ſouvent la lettre E pour la lettre I; les lettres initiales P L M qui précèdent le nombre X L ſignifie *plus minus,* environ, qui ſe lit tout au long dans quelques inſcriptions de Reinéſius. Ce fut apparemment par conſidération pour la dignité du père, ancien gouverneur de la Lyonnoiſe, que le fils eut la ſépulture dans un lieu auſſi reſpectable que le ſanctuaire de l'égliſe des Machabées de Lyon.

Les deux figures qui ſe voient à côté de la quatrième ligne de cette épitaphe ne ſont pas, comme l'ont cru quelques-uns, des reſtes informes de l'ancien Θ, première lettre du mot

ΘΑΝΑΤΟC des Grecs, empruntée d'eux par les Gaulois pour désigner la mort. L'examen attentif des recueils de Reinésius & de Fabretti a convaincu M. l'abbé Lebeuf que ces sortes de figures doivent être prises pour des ornemens employés par les graveurs; c'étoient les feuilles de quelque arbrisseau qui avoit rapport à la sépulture. Fabretti donne des copies de ces sortes d'inscriptions, où l'on voit clairement une branche de palmier ou d'olivier avec le fruit & les feuilles, symboles de l'immortalité que les Chrétiens attendent. Grégoire de Tours observe que quelquefois on couvroit de feuilles de lauriers le fond des cercueils: celles des autres arbrisseaux qui conservent aussi leur verdure, comme le palmier, l'olivier, le cyprès, le lière, ont pû servir au même usage, & dès-lors être représentées à l'extérieur du tombeau.

Au reste, comme le recueil de Gruter ne renferme aucune inscription du temps de Théodose, trouvée en deçà des Alpes, & que ceux de Reinésius & de Fabretti, qui peuvent avoir des inscriptions de ce temps-là, ne donnent point de copies figurées des caractères; les épitaphes de Lyon, que nous expliquons ici, méritent encore, par cette raison, l'attention de ceux qui s'appliquent à connoître la manière dont les lettres capitales se formoient dans les Gaules au v.e siècle. Ils y remarqueront que l'V s'employoit quelquefois pour l'O; que l'O se formoit comme un D renversé ou retourné; enfin que les lettres F & L étoient déjà fort éloignées du caractère Romain. L'épitaphe d'*Agricia* fournit une preuve manifeste que chez les anciens le son du T devant l'I ressembloit à celui de la lettre S.

VII.e INSCRIPTION.

Possidet hanc urnam dum vixit nomine Bertraus
Qui loca multa suo sacro sermone beavit,
Reddidit & claros in cunctis ipse Magistros.
Florigeras sedes pridie levita kalendas
Juste februarias conscendens attigit isdem.

Cette urne renferme les cendres du diacre Bertraus, qui enseigna la théologie en divers lieux, & qui, fameux lui-même, a formé d'illustres élèves. Il mourut le 31 janvier.

Cette dernière épitaphe est précédée d'un double monogramme avec l'alpha & l'oméga, qui liés par le sens au mot *domus* qu'on lit au dessous, font *alpha & omega Christus Dominus.*

M. l'abbé Lebeuf la croit postérieure de 3 ou 400 ans à celle de *Leucadia*, de *Pascasia*, d'*Agricia* & d'*Ælianus*, expliquées ci-dessus. En effet ces quatre noms sont Romains, au lieu que le nom *Bertraus* de celle-ci est Franc ou Teutonique. D'ailleurs cette épitaphe est rédigée en cinq vers hexamètres, dont les caractères conformes à ceux des beaux siècles de Rome, ne peuvent remonter au delà de Charlemagne, qui fit revivre en France l'ancienne manière d'écrire à la Romaine. On a des inscriptions du règne de Charles le Chauve, où le Romain capital est imité avec la même exactitude. L'usage du monogramme de *Christ*, employé dès les premiers temps du christianisme, se renouvella sous le règne de Charlemagne, avec le goût des études.

La singularité du nom de Bertraus avoit d'abord fait penser à M. l'abbé Lebeuf que le poëte, auteur de l'épitaphe, avoit abusé de la liberté qu'on se donnoit alors de tronquer les noms propres, selon que l'exigeoit la mesure des vers. Il en concluoit que Bertraus pouvoit bien être l'abrégé de *Bertamus;* & par une seconde conjecture il présumoit que *Bertamus* auroit été un savant du IX.e siècle, auquel on attribua dans ces derniers temps un ouvrage sur l'Eucharistie, que les meilleurs Critiques jugent maintenant être de *Batramne,* moine de Corbie. Mais ce qui l'a fait renoncer à cette idée, c'est que dans le même siècle on trouve, quoiqu'en petit nombre, d'autres noms Teutoniques également terminés en *aus.* L'archevêque Hincmar, dans un Mémoire dressé vers ce temps-là, sur une terre appelée pour lors *Ager Novilliacus,* fait mention de deux frères nommés *Rothaus* & *Bernaus*, qui l'avoient successivement possédée sous le règne de Charles le Chauve.

Le

Le nom de *Bertraus* eſt celui d'un diacre de l'égliſe de Lyon, qui avoit enſeigné la théologie dans pluſieurs écoles: il a été l'un des ſavans qui rendirent cette égliſe floriſſante au IX.e ſiècle; & ſelon toute apparence il fut le maître ou le diſciple du célèbre Florus, auſſi diacre dans le même Clergé. M. l'abbé Lebeuf obſerve en finiſſant que l'époque de la mort de *Bertraus*, arrivée le 31 janvier, eſt miſe en vers; ce qui marque les bas ſiècles & à peu près le temps aſſigné ci-deſſus. Dans les épitaphes des Chrétiens compoſées en vers au V.e & VI.e ſiècle, l'époque de la mort ſe marquoit toûjours en proſe.

SUPPLÉMENT

A la notice de la Table de Peutinger, imprimée dans le XIV.e volume de nos Mémoires.

EN 1738 M. Fréret crut devoir donner une notice de la carte itinéraire, ſi connue ſous le nom de Table de Peutinger. Ses recherches ſur ce monument de l'ancienne géographie forment un des articles hiſtoriques du XIV.e volume de nos Mémoires; on les y trouve imprimées pag. 174 & ſuivantes. C'eſt le précis d'une diſſertation dans laquelle l'auteur, après quelques réflexions générales ſur la forme & l'uſage des cartes chez les anciens, & particulièrement ſur celles dont les Romains ſe ſervoient pour régler la marche & la diſtribution des troupes dans les provinces de leur vaſte Empire, prouve que la Table de Peutinger eſt une de ces cartes pluſtôt itinéraires que géographiques, & plus propres à tracer des routes, qu'à repréſenter la véritable diſpoſition des pays que ces routes traverſent. Enſuite il fait l'hiſtoire de cette Table, copiée vrai-ſemblablement ſur quelques *Prototypes* conſervés dans les archives de l'Empire. Il parle des auteurs qui les premiers en ont fait mention, des noms ſous leſquels ils la déſignent, des éditions qui ſucceſſivement l'ont fait

connoître, en tout ou en partie, de sa forme, de l'utilité qu'on en pourroit tirer; enfin des différentes mains par lesquelles elle a passé jusqu'à présent. Le résultat de ses observations se réduit aux assertions suivantes.

Les écrivains du moyen âge paroissent n'avoir point connu les cartes itinéraires des anciens. On attribue à Chunradus Celtès, qui vivoit sur la fin du XV.e siècle, la découverte d'un exemplaire de celle dont il s'agit ici. Irénicus son contemporain, & Béatus Rhénanus, mort en 1547, sont les premiers qu'on sache en avoir fait mention. L'un donne à cette table les noms de *Charta provincialis, Charta itineraria, Charta militaris;* l'autre l'appelle *itinerarium Augustanum*, parce que la copie qu'il en avoit vue étoit à Ausbourg dans le cabinet de Conrad Peutinger; & c'est du nom de ce premier possesseur connu, qu'elle a tiré celui sous lequel on la désigne communément.

Peutinger mourut en 1547: au lieu de son exemplaire qui ne se trouva plus chez lui, on découvrit seulement parmi ses papiers deux fragmens de deux anciennes copies de cette carte. Marc Velser publia ces fragmens à Vénise en 1591. Environ quatre ans après l'exemplaire original parvint à sa connoissance; ce savant, riche & curieux, eut le temps de l'examiner, & s'en procura même une copie très-exacte qu'Ortélius se chargea de faire graver. La carte imprimée, mais réduite, parut à Anvers en 1598 par les soins de J. Moret, successeur de Plantin: en 1619 Bertius en inséra une copie à la fin de son Ptolémée. Jean Moller imprimeur d'Ausbourg en donna depuis une troisième édition, qui, quoique moins exacte que la première, est copiée dans l'Atlas publié par Janson en 1659; dans les œuvres in-folio de Velser imprimées à Nuremberg en 1682, & dans la nouvelle édition de l'histoire des grands chemins par Bergier.

L'original, autrefois possédé par Conrad Peutinger, est en parchemin; on lui donne un pied de hauteur, mesure d'Ausbourg, sur plus de vingt-deux pieds de longueur. Le graveur a diminué ces mesures d'environ deux tiers; & l'espace de

la carte réduite n'eſt que de $\frac{7}{21}$ de la carte originale: ce qui rend le rapport des chiffres aux routes plus difficile à diſtinguer ſur cette copie.

Dans l'original ces chiffres & les noms de lieux ſont en caractères romains; mais ces caractères ont la forme lombarde des manuſcrits du moyen âge.

On a long-temps perdu de vûe les traces de ce monument, dont on n'avoit que des copies multipliées ſur celle qu'on devoit aux ſoins de Velſer: mais en 1715 il ſe retrouva parmi les effets de Déſidère Peutinger deſcendant de Conrad; & le Prince Eugène en fit l'acquiſition. Après la mort de ce Prince, la carte eſt entrée dans la bibliothèque de l'Empereur qui la poſsède maintenant.

Tel eſt le précis du Mémoire de M. Fréret. M. l'abbé Lebeuf ayant eu depuis entre les mains une pièce aſſez curieuſe ſur la Table de Peutinger, y puiſa de nouvelles connoiſſances, ou du moins de nouvelles vûes ſur cette Table, qu'il nous a communiquées avec d'autres obſervations qui lui ſont propres. Pour éviter les redites, nous nous contenterons d'extraire de ſon Mémoire ce qu'il a de particulier, en omettant tout ce qui lui eſt commun avec le précédent. 14 Fév. 1744.

La pièce dont M. l'abbé Lebeuf a tiré les particularités dont il nous a fait part, eſt une lettre latine, écrite de Padoue vers l'an 1600 par un ſavant Anglois, à Jean-Vincent Pinelli, déjà connu par ſes liaiſons avec Scaliger: cet Anglois ſe nommoit *Edmond Brutz*, natif de Giſvic. Après un aſſez long ſéjour en Italie il vint à Paris en 1605; il y vit des gens de lettres, & particulièrement M. Dupui qui fait l'éloge de ſa ſagacité & parle de ſes ouvrages, entre autres d'un traité ſur l'art militaire. Dans un des entretiens qu'eurent enſemble les deux Savans, le François obtint de l'étranger la communication de ſa lettre à Pinelli; & croyant la devoir conſerver à cauſe des éclairciſſemens qu'elle donne ſur la Table de Peutinger, il en inſéra la copie dans un de ſes recueils manuſcrits, qui ſont maintenant partie de la bibliothèque de M. Joli de Fleury ancien Procureur-Général, auſſi digne de

conſerver des manuſcrits précieux, que capable d'en augmenter le nombre.

Les premières obſervations de M. l'abbé Lebeuf tombent ſur les deux fragmens de la Table trouvée dans le cabinet de Conrad Peutinger, & publiée d'abord par Velſer; ces fragmens tous deux en papier repréſentent une partie des Gaules. Notre Académicien détermine l'âge de l'un & de l'autre; il fixe celui du premier au commencement du XIV.e ſiècle; les diſtances y ſont marquées en chiffres arabes dont l'uſage ne remonte pas plus haut. Ce premier indice eſt fortifié par un ſecond; c'eſt la forme des châteaux, des tours, des pavillons, des créneaux deſſinés ſur cette feuille tels qu'on les conſtruiſoit alors, comme nous en pouvons juger par ceux des édifices de ce temps-là qui ſubſiſtent de nos jours. Le ſecond fragment eſt un peu plus ancien; les chiffres romains & le goût plus groſſier d'architecture qu'on y remarque, annoncent le commencement du XIII.e ou la fin du XII.e ſiècle.

A l'égard de la Table même de Peutinger, elle eſt d'une plus grande antiquité. Velſer la croit au plus tard rédigée ſous l'empire de Théodoſe ou de ſes enfans; peut-être même eſt-elle originairement beaucoup plus ancienne, malgré ſes caractères Lombards. En effet on peut conjecturer que cette Table n'eſt pas un original, mais une copie faite dans la ſuite par un Lombard. En ce cas les caractères, de Romains qu'ils étoient, ſeront devenus Lombards ſous la plume du copiſte; comme dans l'édition de J. Moret, en 1598, on les a rendus Romains, en leur reſtituant leur ancienne forme.

C'eſt par cette obſervation aſſez plauſible que débute la lettre d'Edmond Brutz. Il ajoûte, d'après ce qu'on lui en avoit écrit, que la Table de Peutinger eſt un aſſemblage de diverſes peaux collées avec grand ſoin les unes aux autres. Il prétend que le graveur en la diminuant l'a défigurée; & ſe plaint vivement du déſordre qu'y répand cette réduction, faite ſelon lui, pluſtôt par avarice & par négligence, que dans la vûe de rendre la carte plus portative.

L'écrivain Anglois développe enſuite la méchanique de cette Table itinéraire, telle qu'il la conçoit. Tous ceux qui juſqu'à préſent ont parlé de ſa conſtruction, la regardent comme l'ouvage brute & groſſier d'un homme peu verſé dans la géographie, & plus ignorant encore en mathématiques. C'eſt le ſentiment de Velſer, adopté par D. Bouquet, qui dans le premier volume de ſon recueil des hiſtoriens de France, a fait graver les deux ſegmens de cette Table, où les Gaules ſont repréſentées. Edmond Brutz s'efforce de prouver le contraire; il fait non ſeulement l'apologie, mais l'éloge de l'ancien auteur. Si nous l'en croyons, il eut aſſez d'art pour concilier la forme qui pouvoit rendre ſa carte d'un uſage plus commode, avec les principes de la géographie & les loix des mathématiques: bien plus, c'eſt à l'entendre un chef-d'œuvre de perſpective. De prime abord elle n'offre que des objets mal deſſinés; mais ſi l'on conſidère en détail chaque portion de cette Table au travers d'un papier percé par une aiguille, en plaçant ce papier près de la ſurface & à l'un des bouts du morceau qu'on veut examiner, on ſera ſurpris de voir toutes ces figures reprendre leur véritable forme, & compoſer un tout admirable par la proportion, l'ordre & la régularité de ſes parties.

Si l'Anglois diſoit vrai, on ne pourroit mieux comparer la Table de Peutinger qu'à ce tableau ſingulier peint à freſque dans une galerie du couvent des Minimes de la Place Royale, & dont l'enſemble obſervé par une ouverture faite à la porte, préſente aux yeux une figure de S.te Magdeleine plus grande que nature; tandis que le détail offre un payſage extrêmement varié.

Mais nous en rapporterons-nous là-deſſus au témoignage d'un homme qui n'avoit pas vû cette Table dont il parle? Edmond Brutz n'en connoiſſoit que des copies. L'épreuve ſur laquelle il appuie ſa prétention a été faite ſans ſuccès par M. l'abbé Lebeuf. L'obſcurité qui règne dans la manière dont l'Anglois décrit la Table de Peutinger, montre aſſez qu'il n'en avoit qu'une idée confuſe. Cependant quoique ſes

remarques puissent être fausses, elles sont assez singulières pour meriter d'être connues. Nous aimons mieux le laisser parler lui-même, que d'altérer ses idées en les analysant; & nous prenons le parti de terminer cet article par sa lettre même, que M. le Procureur-Général nous a communiquée. Elle pourra du moins engager ceux qui sont à portée de voir la Table de Peutinger en original, à nous en donner des notions plus exactes; jusqu'à ce que les Savans attachés à la bibliothèque de l'Empereur mettent le public en état de profiter de ce monument par une copie fidèle, qui nous le rende précisément tel qu'il est pour la forme & l'étendue.

C'est un souhait déjà fait par bien des gens de Lettres: nous le renouvelons ici; & c'est principalement dans cette vûe que nous publions la lettre d'Edmond Brutz.

Viri acutissimi Edmundi Brutii Angli de Tabulâ itinerariâ antiquâ Peutingerorum Augustanorum, ejusque structura & usu.

ILLUSTRISSIME Pinelli, te adjuvante & procurante vidi & pervidi antiquam illam Tabulam itinerariam, quam etiam chartam provincialem & militarem B. Rhenanus appellat, & sub ultimis Imperatoribus depictam fuisse censet; non tamen Theodosio & filiis esse recentiorem ait Velserus. Sed nec hoc nec illud ab his probari potest, etsi litteræ in eo charactere Longobardico scriptæ erant: nam forsan Longobardus ex Romanis Longobardicas reddidit; quemadmodùm nuper ex contrario fecit Jo. Moretus typographus Antuerpiæ kal. Decemb. 1598; etsi eam explicando Velserum imitari erat animus, cujus beneficio ex Peutingerorum bibliotheca quæ Augustæ Vindelicorum est, Tabula hæc in lucem edita sit. Cui multum gratiarum, sed parum sculptori debemus, qui non solum, vastum & longum negotium, ut ipse ait, sed etiam longi laboris vastæque papyri dispendium, sicut puto, fugiebat. Sic namque artifices in hoc nostro ævo in avaritiâ sibi potius quam arti consuli volunt, nescio quo sidere errante regenteque, ita ut nihil in arte mathematicâ existimetur rectum bonumque, quod non sit in minutis corpusculis exaratum, ubi vix sensibile minusque intelligibile sit.

Autographum, ut aiunt, membranaceum est pelliculis accurate

conglutinatis, latum pedem auguſtanum unum circiter, (Ego unum Romanum antiquum à primo auctore exactè conſtitutum credo; nam ea quantitate nulla commodior ad rotulæ convenientiam) cujus longitudo ultra 22 pedes extenditur; quam proportionem ad ſubduplam contraxit ſculptor. Eam commodiorem credidit : aſt ego, ipſius pace, contrarium credo, ſolo ipſius labore excepto, qui etiam non ſemper levioribus ſculpturis levigatur, ſed potius ineptè inutiliterque augetur, dum nimis arcte adſtricteque ſculpendo non ſolum ſuos oculos, ut Porrus Patavinus cum ſua epitomâ geographiæ Ptolemaïcæ nuperrimè fecit, ſed etiam omnium ſpectantium lumina vexare, diſturbare, & quaſi penitus extinguere gaudent, multa utilia & neceſſaria, cum à ſenſu tum ab intellectu, excludendo cum his ſuis minutiis & typographorum atomis. Quas nugas & ineptias omnes boni hydrographi & geographi effugiunt, & in plana ſuperficie commoda & ſatis ampla eandem longitudinis & latitudinis quantitatem deſcribunt : etſi alii globi formam imitantes lineam longitudinis abbreviant ſecundum linearum parallelarum diſtantiam ; contra quam planiſphærii geographicam ſuperſtitionem inſurgere hîc nec animus nec locus. Interim auctor Tabulæ itinerariæ ſupradictæ longè conſultius & aptius ſuam incluſam & terminatam inter duo Azimuth vel verticales lineas ſexdecim, & centum triginta trium graduum cum Almucantarat & parallelis ſex ſcrupulorum ultra equinoctialem verſus polum Antarcticum & quinquaginta ſex partium verſus polum Arcticum; naturâ ipſâ invitante, quæ longitudinis lineam latitudinis quadruplam fecerit. Et quia iter ab oriente in occidentem & è contraria, ante oculos omnium proponere voluit, ipſam extendit longitudinem, latitudinem ſtringendo & intendendo : non aliter quam ſi Jupiter diphteram illam Amaltheæ capræ pellem duorum pedum latitudinis & longitudinis octo extenderet, quouſque ejus latitudo ad unum & longitudo ad duos & viginti & ultra extenderetur, ut inde facilius & accommodius, cum loca, tum locorum & rerum nomina in rotulâ ſecum portabili oſtenderet, & quaſi idem noſtris temporibus primores navigatores, ut ipſi vocant, è lineis curvis & angulatis eorum longum & vaſtum iter per mare delineant. Igitur etſi hæc Tabula itineraria primâ facie rem rudem & incomptam exprimere videtur, nihilominus ſi aliquis per parvum foramen propè ſuperficiem chartæ proſpiceret, ſubito ſentiret figuram ipſam extenſam ad ſuam formam & perfectionem ſe convertere, ut perſpectivi docent; ita ut contractio unius & extenſio alterius minimè intellectui intuentis noceat, ſed potius multum

juvet peregrinantem; maximè cui licitum erit ad libitum in tali ſchedula itinera ſua delineare inter parallelas & verticales ...... & ſupra umbilicum circumvoluta ſecum aſportare, & in ea res notatu dignas denotare, quemadmodum auctor hujus Tabulæ itinerariæ fecit, in qua etſi multa delineata ſunt lineis rectis & flexis, cum parallelis tum diagonalibus, & numeris adjunctis, de quibus omnibus rationem reddere difficile eſt, cum omnia ita à priori forma hominum malitiâ & ignorantiâ transformata ſint, ut vix in ea tanquam in vetulâ annoſâ appareant veteris veſtigia formæ. Igitur antequam autographum video, de illis nihil dicam, ne mea cum penna, ſicut cæcus cum ſuo baculo, in itinere tentando aberrare videar. Vale, è meo muſæo Patavii octavo idus Junias, tuus *Edmundus-Brutius*.

SUR LA JONCTION DU DANUBE AVEC LE RHIN, PROJETÉE PAR CHARLEMAGNE.

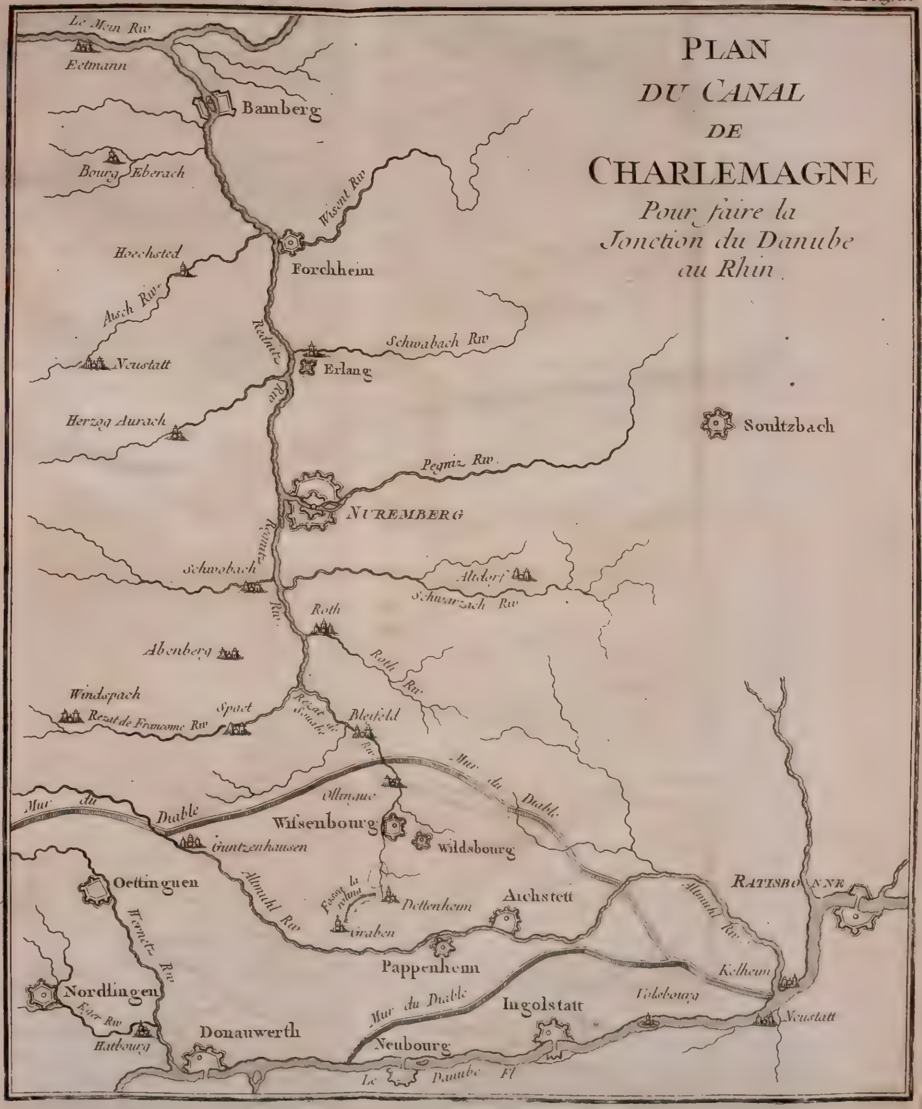
LES avantages ſans nombre que procure la jonction des rivières & des mers, ont engagé les plus grands Princes à ſignaler leur règne par des entrepriſes de cette nature. S'il eſt infiniment glorieux de les exécuter, c'eſt aſſez d'en concevoir le projet, d'en tenter l'exécution, pour avoir droit à la reconnoiſſance des hommes. La jonction de la mer Baltique & de la mer Caſpienne, celle de l'Océan & de la Méditerranée ont immortaliſé le Czar & Louis le Grand; celle de l'Océan avec la mer Noire réſultoit infailliblement de la communication que Charlemagne entreprit vers l'an 793 entre le Danube & le Rhin: & ſi cet ouvrage ne fut pas porté à ſa perfection, de pareils deſſeins n'ont pas beſoin du ſuccès pour mériter des éloges à leurs auteurs.

C'eſt dans le cours de ſa ſeconde guerre contre les Huns, commencée en 790 & terminée huit ans après par un traité avantageux à l'Empire, que Charlemagne forma le plan de cette communication, ſur laquelle M. Schœpflin Aſſocié-Etranger de l'Académie a fait des recherches qu'il nous

NE

be




PLAN
DU CANAL
DE
CHARLEMAGNE
Pour faire la
Jonction du Danube
au Rhin.
Le Mein Riv
Eetmann
Bamberg
Bourg Eberach
Wisent Riv
Hoechsted
Forchheim
Asch Riv
Rednitz Riv
Schwabach Riv
Erlang
Neustatt
Herzog Aurach
Soultzbach
Pegniz Riv.
NUREMBERG
Regnitz Riv.
Schwobach
Altdorf
Schwarzach Riv
Roth
Abenberg
Roth Riv.
Windspach
Rezat de Franconie Riv
Spact
Rezat de Souabe Riv.
Bleifeld
Mur du Diable
Ollingue
Wissenbourg
Wildsbourg
Guntzenhausen
Oettinguen
Altmuhl Riv
Dettenheim
Graben
Aichstett
RATISBONNE
Wernitz Riv
Pappenheim
Kelheim
Nordlingen
Eger Riv
Hatbourg
Donauwerth
Ingolstatt
Volebourg
Neustatt
Neubourg
Le Danube Fl

nous a communiquées, & dont nous donnerons ici le résultat.

Charlemagne dut peut-être l'idée de joindre ainsi le Rhin avec le Danube, aux fameux canaux de Drusus & de Corbulon, dont le premier joint le Rhin avec l'Issel, & le second fait communiquer le même fleuve avec la Meuse. Maître de la plus grande partie de l'Allemagne, il comprit que travailler à joindre ensemble les deux grands fleuves qui en arrosent les extrémités, c'étoit rendre accessible & pénétrable l'intérieur de ce vaste pays, & resserrer les liens de ses différentes provinces; que c'étoit, en cas de guerre avec les peuples voisins, diminuer la lenteur & la difficulté des transports de munitions, de vivres & de troupes, seul obstacle à la rapidité de ses conquêtes, & frayer en temps de paix de nouvelles routes au commerce déjà très-florissant par ses soins. L'entreprise paroissoit aussi facile qu'elle étoit avantageuse, & la Nature sembloit inviter l'Art à seconder une communication qu'elle-même avoit préparée, & dont elle avoit en quelque sorte fixé le lieu.

A trois lieues en deçà de Ratisbonne tombe dans le Danube une rivière nommée aujourd'hui l'*Altmuhl*, qui prend sa source aux environs de Rotemburg en Franconie, passe à Pappenheim, à Aichstat capitale de l'Evêché de ce nom, & se divise à son embouchûre en deux petits bras, entre lesquels est située la ville de Kelheim. Or en remontant cette rivière l'espace de sept lieues, on se trouve à deux lieues de la source de la *Rézat supérieure* qui traverse la Franconie, prend après un cours de sept lieues le nom de *Regnits*, & plus loin celui de *Rednitz*, passe à Nuremberg, à Forcheim, & se jette du côté de Bamberg dans le *Mein*, qui tombe lui-même dans le *Rhin* vis-à-vis de Mayence. Il ne s'agissoit donc que de creuser un canal d'environ deux lieues, pour ouvrir aux bâteaux un chemin de l'*Altmuhl* à la *Rézat*. Charlemagne qui avoit vérifié cette situation des deux rivières, pendant un séjour assez considérable qu'il fit à Ratisbonne alors capitale de l'ancienne Bavière, fit commencer

Voyez la Carte.

ce canal au printemps de l'année 793. Plusieurs milliers d'ouvriers y furent employés sous les yeux du Prince, & poussèrent l'ouvrage avec tant de vivacité, qu'en peu de temps on put se flatter d'un prompt succès.

Les annales de Fulde font mention de ce canal: le poëte anonyme Saxon, contemporain de l'empereur Arnoul, donne la description du lieu où il fut creusé; & suivant le moine d'Angoulême auteur de la vie de Charlemagne, & les chroniques de Lorsch, de Moissac & de Réginon qui le nomment *fossatum magnum* ou *maximum,* il avoit déjà deux mille pas de long sur une largeur de trois cens pieds, lorsque d'une part l'irruption des Sarrasins dans la Septimanie, & de l'autre la révolte des Saxons ligués avec les Normands, obligèrent Charlemagne à perdre de vûe cet ouvrage, à la perfection duquel sa présence étoit de plus en plus nécessaire.

Il partit de Ratisbonne pour se rendre à Francfort; & voulant, selon la remarque de M. Schœpflin, annoncer en quelque sorte qu'il n'abandonnoit pas un projet dont les circonstances différoient l'entière exécution, il fit le voyage sur les rivières mêmes qui devoient servir à la jonction. Du *Danube* sur lequel il s'étoit embarqué, il entra dans l'*Altmuhl,* qu'il remonta jusqu'au canal: le canal n'étant point achevé, il gagna par terre la *Rézat,* s'y rembarqua, suivit le cours de cette rivière qui le conduisit dans le *Mein,* & après avoir séjourné quelque temps à Wurtzbourg, il arriva au commencement de l'année 794 à Francfort, où il tint un fameux concile.

Comme cette ville n'est qu'à six lieues de l'embouchûre du *Mein,* ce Prince fut en état de juger par lui-même de toute l'étendue, & par conséquent de toute l'utilité de son projet. On ne voit pas qu'il l'ait repris dans la suite: mais ce ne fut ni l'impossibilité de l'exécution, ni le défaut d'ouvriers habiles & capables de vaincre les difficultés, qui fit avorter l'entreprise. En vain objecteroit-on que le volume d'eau de la *Rézat* étant aujourd'hui assez modique, que cette rivière ne portant même bâteau que depuis Forcheim à sept lieues

de ſon embouchûre, il eſt difficile de concevoir que Charlemagne ait pû s'embarquer près de ſa ſource, & la faire ſervir à ſon projet. Le rapport unanime des gens du pays & l'examen d'une carte topographique ont mis M. Schœpflin en état de répondre, que le peu de hauteur de cette rivière provient uniquement du grand nombre de ſaignées qui ont depuis détourné ſes eaux; & de plus on pouvoit par des écluſes remédier à cet inconvénient. Charlemagne avoit des ouvriers habiles dans toutes ces parties; & ſi nous conſultons le moine d'Angoulême, nous verrons que la manière dont on conſtruiſoit alors les ponts de bâteaux étoit peu différente de la nôtre. Deux choſes rendoient l'exécution du canal plus difficile. Premièrement l'abondance exceſſive des pluies qui furent ſi conſidérables ſur la fin de cette année 793, qu'elles détruiſoient pendant la nuit ce que l'ouvrier avoit à peine élevé pendant le jour: mais cet obſtacle eſt de ceux dont la patience triomphe. Secondement le peu de conſiſtance du terrein, ſur-tout du côté de la gauche. Pour y remédier Charlemagne fit creuſer d'abord en tirant vers la droite; & s'apercevant que le ſol devenoit marécageux à meſure qu'on avançoit, il prit le parti de deſſécher entièrement l'eſpace qui ſépare la ſource de la *Rézat* du cours de l'*Altmuhl.* Il en ſeroit venu à bout, quoiqu'un auteur moderne aſſûre que l'on ignoroit alors les moyens trouvés depuis, pour faire écouler les eaux & pour ſoûtenir les terres. M. Schœpflin cite, comme une preuve inconteſtable de l'habileté de nos ancêtres en ce genre, le clocher de la cathédrale de Straſbourg conſtruit au commencement du onzième ſiècle; édifice bâti de pierres de taille, haut de cinq cens pieds environ, qui ne repoſe que ſur des pilotis, & qu'on eſt venu à bout d'établir ſur un terrein mol, marécageux, voiſin d'une rivière; ſans que ni le cours de ſept cens ans, ni de fréquens tremblemens de terre, ni les crues d'eaux en aient ébranlé la ſolidité.

Quelles ſont donc les véritables cauſes qui ont empêché l'exécution d'un projet ſi utile? Il n'en faut point chercher d'autres, pendant la vie de Charlemagne, que les guerres qu'il

eut à ſoûtenir ſans relâche; & depuis ſa mort, que la foibleſſe de la pluſpart de ſes ſucceſſeurs, leûrs diviſions perpétuelles, l'irruption des Hongrois en Allemagne, les guerres civiles qui n'ont jamais ceſſé dans l'Empire, & la contrariété des intérêts de tant de Souverains qui partagent cette vaſte contrée.

Les veſtiges du canal ſubſiſtent encore près du village de *Graben* qui en a tiré ſon nom; le mot allemand de *Graben* ſignifiant un foſſé. On y obſerve une petite levée dont M. Schœpflin a ſuivi une partie, & qui règne ſuivant le rapport des habitans juſqu'au village de Dettenheim en Souabe, où la *Rézat* prend ſa ſource.

Ce Mémoire eſt terminé par des recherches ſur un monument Romain, aux environs duquel on trouve encore aujourd'hui des tombeaux, des pierres antiques & grand nombre de Médailles. C'eſt un grand mur qui ſervoit autrefois de barrière à l'Empire contre les Germains; il traverſe la *Rézat* & toute la partie des provinces de Souabe & de Franconie, qui s'étend depuis le Danube juſqu'au Neckre. Ce mur auquel l'ignorance & la ſuperſtitieuſe admiration des habitans du pays ont donné le nom de *mur du Diable*, eſt ſelon toute apparence l'ouvrage de Probus, qui le conſtruiſit après la défaite des Germains, pour aſſurer les deux grandes frontières de l'Empire, le Rhin & le Danube.



SUR LE LIEU DE LA MORT DE SIGISMOND, ROI DE BOURGOGNE.

NOUS lisons avec horreur dans nos annales la fin déplorable d'un Roi, enlevé du centre de ses états, jeté dans une affreuse prison, mis à mort avec sa femme & ses enfans; & nous ne pouvons dissimuler que ces barbaries furent exécutées par les ordres d'un prince François, qui ne respecta dans son prisonnier, ni le rang, ni le malheur, ni les liens de la parenté. Souvent des lieux peu considérables par eux-mêmes, deviennent célèbres par des évènemens singuliers. Toutefois nos écrivains anciens & modernes ne s'accordent pas sur celui dans lequel se passa cette scène tragique. M. l'abbé Belley entreprend de le déterminer. Les éclaircissemens qu'il nous a donnés sur la position de ce lieu, 26 Fév. 1745. constateront la vérité de l'histoire même, & pourront servir à quiconque voudra former un corps de géographie du moyen âge.

Gondieuque roi des Bourguignons avoit laissé plusieurs enfans, entre autres Gondebaud & Chilpéric. Le premier *Greg. Turon. hist. l. II, c. 28.* voulant s'emparer des états de son frère, le fit périr avec sa femme & ses enfans: il épargna seulement les filles, que leur sèxe mettoit à couvert du danger de leur naissance, en les excluant de la Couronne, suivant les loix de la Nation. Clotilde, l'une de ces Princesses, épousa Clovis roi des François. Elle conservoit un vif ressentiment des cruautés de son oncle: mais n'ayant pû venger ses frères sur Gondebaud lui-même, elle saisit une occasion favorable pour faire retomber sur le fils les iniquités du père.

Gondebaud mourut l'an 516; il eut pour successeur Sigismond son fils, qu'il avoit associé de son vivant à la Couronne. Ce Prince depuis quelques années professoit la religion Catholique, & même un an avant la mort de son père il avoit fait réparer le célèbre monastère d'Agaune ou

Greg. Turon. hist. l. III, 5. de Saint Maurice en Valais. M. l'abbé Belley rapporte encore quelques autres traits de la vie de Sigiſmond. Il nous ſuffit d'obſerver qu'il avoit épouſé Oſtrogothe fille de Théodoric, roi d'Italie, dont il eut un fils nommé Sigeric. Après la mort de cette Princeſſe il prit une ſeconde femme d'une naiſſance obſcure, qui conçut bientôt pour Sigeric les ſentimens ordinaires aux marâtres. Le jeune Prince les aigriſſoit encore par ſa hauteur; il lui témoigna tant de mépris, qu'enfin outrée de ſes inſultes, elle réſolut de s'en venger, & ne réuſſit que trop, en perſuadant à Sigiſmond que ſon fils, impatient de monter ſur le trône, vouloit attenter à ſa vie. Sigeric, ainſi calomnié par ſa marâtre, fut la victime de la crédulité de ſon *Marii chron. ad ann. 522.* père qui le fit étrangler; c'étoit dans le courant de l'année 522. A peine avoit-il rendu les derniers ſoupirs, que le malheureux Sigiſmond reconnut ſon innocence. Accablé de douleur, il ſe jeta ſur le corps de ſon fils, & l'embraſſant avec tendreſſe, il l'arroſa long-temps de ſes larmes. Enſuite il ſe retira dans le monaſtère de Saint Maurice, y fit une fondation, qu'il croyoit propre à rendre ſa pénitence plus méritoire, ſuivant la dévotion de ſon ſiècle, & ne revint à Lyon qu'après avoir paſſé quelque temps dans cette retraite.

Mais ni ſes pleurs ni ſon repentir ne purent lui regagner le cœur de ſes ſujets. Théodoric aïeul du jeune Prince ne vit plus dans ſon gendre que le meurtrier de ſon petit-fils. Pour comble de malheurs, Sigiſmond perdit alors ſaint Avit évêque de Vienne, qui l'avoit inſtruit dans la religion Catholique, & qui pouvoit le ſervir utilement, ſoit par ſes conſeils, ſoit par le crédit que lui donnoit dans toutes les Cours de la Gaule, un mérite univerſellement reſpecté.

Clotilde alors veuve de Clovis apprit bien-tôt ce qui ſe paſſoit en Bourgogne. C'étoit une Princeſſe vertueuſe; mais elle fut ſi vindicative, qu'elle doit ſans doute à une ſérieuſe pénitence la place que nous lui donnons dans le Ciel. Voyant donc Sigiſmond devenu l'objet de la haine publique, elle aſſembla ſes trois fils Clodomir, Childebert & Clotaire; &

les exhorta pathétiquement à punir dans la perſonne de Sigiſmond les forfaits du cruel Gondebaud.

Le deſir de venger une mère, & plus encore celui d'accroître leurs partages des débris du royaume de Bourgogne, font prendre les armes aux trois princes François; ils entrent dans les états de Sigiſmond, qui riſque une bataille & la perd. Après ſa défaite il voulut ſe ſauver en habit de moine à Saint Maurice, & ſe tint d'abord caché dans un lieu déſert ſur la route de cette abbaye. Mais ſes propres ſujets le trahirent: ils indiquèrent ſon aſyle aux François. On l'y arrêta bien-tôt, & remis entre les mains de Clodomir, il fut envoyé dans l'Orléanois par ce Prince, qui l'y fit garder étroitement avec ſa femme & ſes enfans. Cette victoire ſoumit la Bourgogne aux fils de Clovis: mais l'année ſuivante [524] Gondemar frère de Sigiſmond, s'étant fait proclamer Roi, Clodomir ſe vit obligé de recommencer la guerre. Avant que de partir pour cette nouvelle expédition, il réſolut de ſe défaire d'un priſonnier dont la vie ne pouvoit que l'inquiéter dans de pareilles circonſtances. Saint Avit abbé de Mici, aujourd'hui Saint Mémin, fit d'inutiles efforts pour le détourner de cette action ſanguinaire. En vain ce ſaint homme lui promit la victoire s'il épargnoit Sigiſmond, & lui annonça que s'il le faiſoit mourir, lui-même & ſa famille éprouveroient un ſort pareil. Clodomir n'écouta que ſa barbare politique: il fit tuer Sigiſmond avec ſa femme & ſes enfans, & jeter leurs corps dans un puits, *apud Columnam Aurelianenſis urbis vicum.* Ce ſont les termes de ſaint Grégoire de Tours. *Greg. Turon. III, 6.*

La prédiction de ſaint Avit fut accomplie. Clodomir attaqua Gondemar à Vezeronce en Dauphiné: il eut l'avantage dans le combat; mais emporté par le feu de la victoire, il pourſuivit indiſcrètement les Bourguignons qui le prirent, & lui coupèrent la tête. Dans la ſuite ſes enfans furent maſſacrés inhumainement par leurs oncles Clotaire & Childebert.

Il s'agit de déterminer ici quel eſt le lieu de la mort de Sigiſmond.

Aimoin, l. II.
Le Cointe, Annal. Eccleſ.
Daniel, hiſt. de France, t. I, p. 67.
Valois, Notice p. 151.
Hiſt. Crit. de la Monarch. Fran. t. III, p. 113.
Baill. Topograph. des S.ts p. 140.

Nos écrivains modernes cherchent avec raiſon dans l'Orléanois cet endroit nommé par ſaint Grégoire de Tours, *Columna Aurelianenſis urbis vicus*, & depuis *Columnia* par Aimoin; mais leurs ſentimens ſont très-partagés. Les PP. le Cointe & Daniel prétendent que *Columna* eſt *Coulmiers.* M. de Valois, dans ſa Notice, veut que ce ſoit la paroiſſe de Saint *Sigiſmond* ou *Siſmond.* Suivant M. l'abbé du Bos, c'eſt le village de *Coulmelle.* M. Baillet croit que c'eſt *S.t Père-Avi-la-Colombe.* Tous ces endroits ſont à quatre ou cinq lieues d'Orléans vers le nord-oueſt.

M. l'abbé Belley ſe déclare pour le ſentiment de M. Baillet, & l'appuie ſur les raiſons ſuivantes. En conſultant le local on trouve dans le bourg & la paroiſſe de ſaint Sigiſmond, la chapelle du *Champ-roſier,* regardée comme l'ancienne égliſe du lieu. Cette chapelle, ſituée à 480 toiſes de l'égliſe paroiſſiale, eſt aujourd'hui en ruines; mais dans le chœur on voit encore le puits, où ſuivant la tradition, furent jetés les corps de Sigiſmond, de ſa femme & de ſes deux fils Giſclade & Gondebaud. Ce Prince ayant été mis au nombre des ſaints Martyrs, le puits devint l'objet de la dévotion des peuples. L'eau qui s'en tire encore aujourd'hui ne ſert qu'à l'eau benite: on la diſtribue aux malades de la fièvre, qui s'y rendent des lieux voiſins. Au nord-eſt, & à 1240 toiſes de Saint Sigiſmond, eſt l'égliſe de *Saint Père-Avi-la-Colombe.* Dans cette paroiſſe, à 800 toiſes de l'égliſe, on trouve le lieu nommé *Coulmelle.* A deux lieues au deſſus de Saint Sigiſmond eſt la paroiſſe de *Coulmiers.* D'où il réſulte:

1.° Que *Columna vicus* n'eſt point *Coulmiers,* nommé dans les actes *de Columeriis,* & qui d'ailleurs eſt trop éloigné de Saint Sigiſmond.

2.° Que le *Columna* de ſaint Grégoire de Tours eſt *Saint Père-Avi-la-Colombe, Sanctus Petrus ad Vicum Columnæ.* On ſait que le mot de *Columna,* Colomne, altéré dans la bouche du peuple, a produit ceux de *Colombe* & de *Colombage,* termes de Charpenterie. *Colombe* eſt le chef-lieu,

&

& *Columna* ne peut être *Coulmelle*, qui n'eſt qu'un village & dont le nom latin auroit été *Columella*.

3.° Le puits où fut jeté le corps de ſaint Sigiſmond étoit ſitué dans le territoire de la Colombe; mais on bâtit dans la ſuite ſur ce puits une chapelle nommée *Puteus ſancti Sigiſmundi*, & devenue depuis égliſe paroiſſiale ſous le titre de ſaint Sigiſmond. Dans des temps poſtérieurs on a transféré l'égliſe paroiſſiale plus au centre de la paroiſſe; mais l'ancienne ſubſiſte toûjours, & le peuple n'a pas ceſſé de la fréquenter.

4.° Comme la paroiſſe de ſaint Sigiſmond eſt dans le territoire de la Colombe, ayant été diſtraite de la paroiſſe de *S. Pere-Avi*, ſaint Grégoire de Tours s'eſt exprimé très-exactement lorſqu'il a dit que Sigiſmond ayant été tué avec ſa femme & ſes enfans, fut jeté dans un puits, *apud Columnam Aurelianenſis urbis vicum*, & l'on doit ainſi traduire ſes termes, *à la Colombe, village de la cité ou diocèſe d'Orléans.* Le nom *urbs* eſt pris ici dans une acception ſingulière pour exprimer un territoire.

5.° La chapelle du *Champ-roſier* conſerve encore le nom de *Campus Roſaceus*, que lui donne la Sauſſaie, & c'eſt préciſément le lieu où Sigiſmond fut tué. *La Sauſſaie, Annales d'Orléans, l. III.*

Son corps & ceux de ſa femme & de ſes enfans furent enſuite retirés du puits, & portés à Saint Maurice en Valais. Sigiſmond eſt honoré comme un Martyr: on peut conſulter M. Baillet & les Bollandiſtes ſur cette fête qui ſe célèbre le premier de mai. *Greg. Turon. de gloriâ Martyr. I, 75.*



REMARQUES

Sur quelques noms de lieux de la Notice des Gaules de M. de Valois

L'ESPÈCE d'imprécation que M. de Valois a prononcée contre quiconque retoucheroit ſa notice des Gaules, ne regarde que les écrivains qui ſeroient aſſez téméraires pour incorporer leurs recherches aux ſiennes. Il a ſenti lui-même combien on pouvoit ajoûter à ſon travail, puiſqu'il promettoit d'y faire un jour des additions; mais il ne vouloit pas qu'un autre en eût la gloire. Il a donc laiſſé ſeulement aux auteurs qui viendroient après lui la liberté de donner à part leurs réflexions; & c'eſt en effet ce qu'il eſt plus aiſé d'exécuter, qu'il ne l'eſt de compoſer une nouvelle notice ſur le plan propoſé par M. Secouſſe.

En attendant que quelque auteur auſſi habile & auſſi laborieux que M. de Valois puiſſe remplir ce projet, on peut ſe permettre de relever ſes fautes avec les égards que mérite un Savant, à qui notre hiſtoire a tant d'obligations; & pourvû ſur-tout qu'on évite de ſe trop livrer à des conjectures.

Peut-être au reſte n'avoit-il pas tant de tort d'appréhender que des Critiques peu judicieux, en voulant corriger ſa notice, n'y ajoûtaſſent leurs propres erreurs, que la poſtérité auroit pû mettre ſur ſon compte. C'eſt par ce motif qu'il a deſiré qu'on laiſsât dans ſon ouvrage favori juſqu'aux fautes qui s'y trouveroient, afin qu'elles ſerviſſent à faire diſtinguer, comme il le dit lui-même, ſon travail de celui des autres.

Nous devons à M. de Valois la juſtice de croire qu'il eût adopté ſans peine des corrections ſages & faites à propos: mais ſon caractère ſi connu par tous ſes ouvrages ne nous permet pas de douter de l'impatience, avec laquelle il auroit ſouffert de prétendues corrections, capables, ſi on les admettoit,

de porter le désordre dans la géographie de l'ancienne Gaule. Comment auroit-il reçû la carte mise à la tête du nouveau recueil des historiens de France, & dont M. Fréret a fait connoître toute la défectuosité dans *sa comparaison des mesures des itinéraires Romains avec celles que M.rs Cassini ont prises géométriquement dans une partie de la France!* Sans aucun égard pour les recherches de M. Lancelot, sur quelques villes de l'ancienne Gaule, on a placé dans cette carte *Genabum* à Gien; quoique le sentiment de M. de Valois qui le place à Orléans soit démontré vrai: les écrits de ces deux auteurs feront assez sentir combien une pareille position est propre à tout déranger, dans les distances assignées par les anciens itinéraires.

Hist. de l'Acad. t. XIV, p. 160.

Mém. de l'Acad. t. VI, p. 635.

M. Bonamy, dont nous n'avons fait jusqu'ici que présenter les réflexions, renvoie à leurs ouvrages ceux qui voudront approfondir ce point de géographie. Il laisse à M. l'abbé Belley le soin de relever dans ses Mémoires les autres erreurs du même genre, qui défigurent cette carte nouvelle; & s'attache uniquement à faire remarquer quelques-uns des articles dans lesquels il croit que M. de Valois s'est trompé. Nous allons rendre compte des notes historiques que ses observations ont produites, & dont il nous a fait part.

4 Septembre 1744.

I. M. de Valois dans sa notice au mot *Astenidum* avance que ce nom est le même que *Satanacum,* Sténai, ville située au-delà de la Meuse dans le diocèse de Trèves; & que le *Pagus Stadinisus,* dont il est parlé dans les capitulaires de Charles le Chauve, a pris de ce lieu sa dénomination. Ce même *Pagus,* comme il le remarque, est aussi appelé par Flodoard *Pagus Stadonensis.* M. Ducange dans son glossaire paroît être du sentiment de M. de Valois par rapport au mot *Astenidum* qu'il croit être aussi *Stenai;* toutefois dans ses notes sur l'histoire de Ville-hardouin, il place le *Pagus Stadinisus* en deçà de la Meuse, dans le diocèse de Châlons sur Marne, entre Vitry & S.te Menehould. On trouve en effet auprès de cette dernière ville un village qui s'appelle aujourd'hui *Dampierre le Château,* & qui est nommé dans les anciens

titres Dampierre en *Estenois* ou *Estaïenois*. L'archidiacre de Châlons qui fait ses visites dans ces cantons-là se dit encore archidiacre d'*Astenai*, & anciennement d'*Astenois*; ce qui convient mieux aux mots *Astenidum*, *Stadinisus & Stadonensis*, qu'au mot *Satanacum*.

Mais une réflexion sur les capitulaires de Charles le Chauve paroît à M. Bonamy décider la difficulté. Ces capitulaires qui sont de l'an 853 contiennent les noms des provinces de la domination de ce Roi, & ceux des *Missi Dominici* qui devoient s'y transporter pour faire exécuter les ordres du Prince. Hincmar archevêque de Reims est nommé pour aller avec deux Comtes, *in Remtiano, Vonzizo, Stadiniso, Pertiso, Barriso, Camiziso, Catalaunio, Virtudiso, Baganfoniso, Tardaniso*. On connoît la position de tous ces districts dépendans de la métropole de Reims, & situés en deçà de la Meuse. Le *Pagus Stadinisus* devoit y être aussi: car en 853 Charles le Chauve ne possédoit aucun pays au-delà de cette rivière, qui par le dernier traité fait entre les trois fils de Louis le Débonnaire, séparoit de ce côté-là les États de l'empereur Lothaire & de Charles le Chauve. Sténai en particulier appartenoit à Lothaire: par conséquent le *Pagus Stadinisus* n'étoit pas au-delà de la Meuse dans le diocèse de Trèves. Il faut le chercher dans une province où Charles le Chauve fût en droit d'envoyer ses *Missi Dominici*; & M. Ducange l'a trouvé dans le diocèse de Châlons, où le nom moderne du canton appelé *Astenai* ou *Estenois*, répond parfaitement à l'ancien nom *Astenidum*, *Stadinisus*.

II. M. de Valois au mot *Arcæ Caletorum* a confondu la ville d'Arques située près de Dieppe, avec le Pont-de-l'arche. Il dit que la ville d'Arques s'appeloit aussi *Hasdans*; & pour le prouver, il cite ces paroles de Guillaume de Jumièges: *statio navium apud Hasdans quæ Archas dicitur. Hasdans ergo*, ajoûte M. de Valois, *& Archæ duo sunt ejusdem loci nomina*. Mais s'il avoit lû dans Guillaume de Jumièges l'endroit qu'il en cite, il auroit vû que cet écrivain parle d'une ville située sur la Seine, & non pas de la ville d'Arques qui en est à

douze lieues. Guillaume de Jumièges raconte que Rollon, depuis premier duc de Normandie, s'étant emparé de la ville de Rouen, ſongea auſſi à venir attaquer Paris, & que pour cet effet s'étant embarqué ſur la Seine, il vint à *Haſdans.* Rainaud qui commandoit les troupes Françoiſes s'avança de ſon côté pour s'oppoſer au paſſage de Rollon, & vint ſe poſter ſur la rivière d'Eure. *Rollo igitur Rothomo potitus, de Pariſiacâ everſione corde verſuto cum ſuis tractans, Chriſtianorum ſanguinem paganico inſtinctu, Lupino more, ſitiebat. Qui claſſem ſolventes Sequanæ fluvium ſulcant, ſtationemque navium apud Haſdans quæ Archas dicitur, componunt: tunc Rainaldus totius Franciæ dux..... cum valida exercituum virtute ſuper Authuræ fluvium eis obvius proceſſit.* Ce paſſage entier prouve qu'il ne s'agit pas ici de la ville d'Arques, mais du Pont-de-l'arche. La ville de Rouen d'où part la flotte des Normands, & la poſition de l'armée Françoiſe qui vient à leur rencontre, le prouvent également. Dudon qui a auſſi parlé du projet de Rollon s'exprime de la même manière. *Rollo..... à Rotomo divulſis navibus ſubvehitur ad Archas uſque, quæ Aſdans dicitur...... Franci verò...... congregato immenſæ multitudinis exercitu venerunt ſuper Othuræ fluminis decurſum.*

Gemeticenſ. hiſt. lib. II, cap. 10. apud du Cheſne, hiſt. Norman. p. 228.

Aux portes du Pont-de-l'arche on trouve un village appelé *Leſdans* qui conſerve la dénomination de l'*Haſdans* des auteurs que M. Bonamy vient de citer: il ne ſait ſi l'on ne devroit pas l'écrire *Haie-dans, ſepes, munimen Danorum,* & croit qu'on a pû lui donner ce nom, parce que les Normands venoient s'y camper lorſqu'ils entroient dans le Royaume par la Seine.

Le mot *Dans* ſe lit encore dans pluſieurs noms de lieux ſitués en Normandie, & particulièrement aux environs du Pont-de-l'arche. *Mareſdans*, par exemple, eſt l'ancien nom du lieu où l'on a bâti l'abbaye de Bonport, & *Beccdans* eſt un village placé ſur les bords de la Seine, preſque vis-à-vis de l'île d'Oiſſel: car il faut écrire *Becdans* & non, comme ſur les cartes ordinaires, *Bedaſne;* d'où M. de Valois a cru que l'île d'Oiſſel avoit pris ſon nom d'île de *Bec d'aſne, roſtrum aſini à ſimilitudine dicitur.* Il paroît bien plus naturel

de dériver ce nom des deux mots *Bec* & *Dans*, qui entrent ſi ſouvent dans la compoſition des noms des lieux de Normandie, que d'en chercher l'origine dans un nom moderne viſiblement corrompu.

III. On remarque ſouvent une telle analogie entre les noms anciens & les noms modernes, qu'il n'eſt pas difficile d'y reconnoître ce qui a pû donner à certains lieux les noms qu'ils portent aujourd'hui. Le phare de Boulogne s'appelle, par exemple, *la Tour d'ordre;* ce que M. de Valois rend par les mots de *Turris ordinis:* cependant ni le mot françois *ordre,* ni le latin *ordo*, ne paroiſſent être l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare eſt très-ancien: conſtruit pour diriger le cours des vaiſſeaux qui abordoient à Boulogne, ville autrefois célèbre par ſon grand commerce, il fut réparé par les ſoins de Charlemagne. Son ancien nom étoit *Odraus;* comme on l'apprend de l'auteur de la vie de S. Folcuin évêque de Terrouenne: *ex eâ parte*, dit-il, *quam Bononia urbs & Odraus occupat farus, facilis ad Britanniam eſt tranſitus.* C'eſt donc d'*Odraus* que vient le nom d'*Ordre* qu'on donne à cette tour: M. Bonamy convient au reſte qu'il ignore ce que ſignifie le mot *Odraus.*

IV. Les mots anciens ſe conſervent quelquefois dans le langage des gens de la campagne; & ſi l'on y étoit attentif, peut-être retrouveroit-on ſouvent la véritable raiſon du nom de certains lieux. Nous n'en rapporterons pour exemple que celui de la rivière de *Loin,* appelée en latin *Lupa:* d'autres rivières dans le Royaume portent auſſi les noms latins *Lupa* & *Lupus*, rendus en françois par les mots *la Louve* & *le Loup.* On ſent alors le rapport de l'un à l'autre; mais comment l'apercevoir dans le nom de la rivière de Loin que M. Bonamy a toûjours trouvé écrit *Loen* dans des titres de la terre de S. Fargeau, du XII.e & du XIII.e ſiècle. L'analogie entre *Loen* & *Lupa* ne ſe fait ſentir qu'à ceux qui ſavent, comme lui, que dans ces cantons les gens de la campagne nomment encore aujourd'hui un loup un *loe* ou *loen:* c'eſt viſiblement de ce mot *loen* que vient le nom de la

rivière de Loin, de même que celui de l'abbaye de *Villeloin* en latin *Villalupæ.* Ce dernier mot, ſelon M. de Valois, eſt le nom d'une Dame de ce lieu; *Villalupæ alias villa Lupenſis dicta à Lupâ loci Dominâ:* ſur quoi il ne cite aucune autorité, & ne dit point en quel temps a vécu cette Dame. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſous le règne de Charles le Chauve *Villeloin* s'appeloit *Villalupæ;* comme on le voit par une chartre de ce Prince qui en fait mention: *In loco qui ruſtico vocabulo Villalupe vocatur.* Quoi qu'il en ſoit, l'interprétation du mot *loiu* par celui de *lupa*, ſuppoſe toûjours qu'ils ſignifient l'un & l'autre la même choſe.

La rivière de Loin prend ſa ſource dans la paroiſſe de Ste Colombe, diocèſe d'Auxerre, au milieu de la cour d'une métairie appelée aujourd'hui la Grange de Loin, & dans les anciens titres de St Fargeau *Grangia de Loen.* Elle ſe jette dans la Seine, non à l'abbaye de Barbeau, comme le dit M. de Valois, *apud ſacrum portum Barbeau*, mais au village de St Mamert, ſitué à deux lieues au deſſus de Barbeau.

V. M. de Valois au mot *Barrum* s'eſt encore trompé ſur la ſignification du nom *Barbeau* ou *Barbeel:* il croit que le mot *Bar* ſignifie *port*, & celui de *Behel, ſacré* ou *ſaint;* parce que ce lieu eſt appelé par nos anciens auteurs *ſacer portus.* Mais s'il avoit ſû la raiſon de cette dénomination latine, il n'auroit pas fait une pareille conjecture. Sur le bord de la Seine, entre Corbeil & Melun, on rencontre un village appelé *Sain-port*, ou pluſtôt *Seine-port, Sequanæ portus.* S'il ſe trouve déſigné ſur nos cartes par le nom de Saint-Port, & même quelquefois par celui de Saint-Paul, c'eſt une faute. Ce qui a donné lieu à ces différens noms françois eſt la prononciation du nom primitif *Seine-port*, qu'on a traduit tantôt par celui de *Sacer portus*, & tantôt par celui de *Sanus portus.* Les Religieux de l'abbaye de Barbeau s'étoient d'abord établis à Seine-port: mais Louis le Jeune leur ayant donné le lieu de Barbeel près de Samois, où il leur fit conſtruire un monaſtère, ils y portèrent le nom

de leur ancienne habitation. C'eſt ce que l'on voit par des lettres de ce Prince, datées de Paris l'an 1156: *Pro majori commoditate fratres de Sequanæ portu tranſtulerunt abbatiam ſuam, conſilio noſtro & Religioſorum, & ſecùs Sameſium in loco qui Barbellus vocatur ſuper Secanæ fluenta habitare venerunt.* Il eſt clair par là que le nom de *Barbeel,* dont nous ne ſavons pas la ſignification, n'a été rendu en latin par ceux de *Sacer portus* ou *Sanus portus,* qu'à cauſe que les Religieux de Barbeau ou Barbeel conſervèrent toûjours le nom de leur ancienne demeure & s'appelèrent à Barbeau *Fratres de Sequanæ portu.*

VI. M. Bonamy convient que l'étymologie du nom de la ville de Caën, *Cadomus,* que Guillaume le Breton dérive de *Caii domus* eſt ridicule; mais M. de Valois ne devoit pas faire dire à cet auteur que le *Caius* dont il parle étoit Jules Céſar. *Britto & quidam alii ridiculè Cadomum quaſi Caii domum à Caio Julio Cæſare dictam eſſe putant.* Ce que M. l'abbé de Longuerue répète dans ſa deſcription de la France. Ces deux ſavans n'avoient pas alors préſent à l'eſprit ce qu'ils avoient lû dans l'endroit où Guillaume le Breton parle de la ville de Caën: il lui donne pour fondateur, non Jules Céſar, mais un certain Caïus, Sénéchal ou grand maître de la maiſon du roi Artur. Si l'un n'eſt pas plus vrai que l'autre, au moins ne falloit-il pas faire dire à notre poëte ce qu'il n'a pas dit: voici de quelle manière il s'exprime.

Villa potens, opulenta, ſitu ſpecioſa, decora,
. . . .
Seque tot eccleſiis, domibus & civibus ornans;
Ut ſe Pariſio vix annuat eſſe minorem:
Quam Kaius dapifer Arturi condidit olim;
Unde domus Kaii pulchrè appellatur ab illo.

VII. La dernière mépriſe, remarquée dans le Mémoire de M. Bonamy, a pour ſujet le village de Villiers-le-Bel, ſitué

ſitué près d'Ecouen. M. de Valois penſe que ce lieu doit à ſon agrément cette qualification de *le Bel : Villare bellum, id eſt, pulchra villula, ab amœnitate dicitur.* La véritable étymologie eſt bien différente : les Seigneurs de ce village portoient le ſurnom de *le Bel.* Nous trouvons dans la fin du XI.e ſiècle un Raoul le Bel, ſeigneur de ce Villiers & de Démont qui en eſt proche. De là tire ſon origine le nom de *Villiers-le-Bel ;* comme celui de *Villiers-Adam,* que porte un autre lieu du même canton, eſt venu d'un Chevalier nommé *Adam* qui en étoit propriétaire.

Ce ſont là des fautes bien légères : nous l'avouons & c'eſt avec plaiſir ; elles ne feront aſſurément rien perdre à M. de Valois de la réputation qu'il s'eſt acquiſe à ſi juſte titre, par ſa notice des Gaules. Mais plus on s'intéreſſe à la perfection d'un ouvrage qui prouve tant de connoiſſances & de ſagacité dans ſon auteur, plus on doit être attentif à remarquer les moindres inexactitudes qui s'y rencontrent. Cette rigueur eſt même une ſorte d'hommage que nous devons aux grands écrivains ; puiſque s'attacher à relever leurs mépriſes, c'eſt montrer qu'on craindroit que leur autorité ne les rendît contagieuſes.



NOTICE RAISONNÉE

D'un manuſcrit des Annales de Saint Bertin que Ducheſne n'a pas connu.

NOUS n'avons point de meilleure ſource pour l'hiſtoire de France du IX.e ſiècle, & ſur-tout pour le règne de Charles le Chauve, que les annales de Saint Bertin. On les appelle ainſi, non qu'elles aient pour auteur un moine de cette abbaye, mais parce qu'elles ont été trouvées dans ce monaſtère. Un très-ancien manuſcrit qu'on y conſervoit de ces annales fut copié par les ſoins d'Héribert Roſweid de la compagnie de Jeſus; & c'eſt ſur cette copie, envoyée d'Anvers par Bollandus, que François Ducheſne leur premier éditeur les a miſes au jour dans le troiſième tome du recueil des écrivains François, dont le public eſt redevable au célèbre André Ducheſne ſon père. Ces annales, qui commencent en 741, & finiſſent en 882, contiennent la ſuite des faits arrivés dans l'eſpace de cent quarante-un ans; c'eſt-à-dire, depuis la mort de Charles Martel, juſqu'à celle de Louis III fils aîné de Louis le Bègue.

L'examen qu'en ont fait des Savans très-verſés dans notre hiſtoire leur a prouvé qu'elles appartenoient à différens écrivains: on en diſtingue cinq parties. La première, qui finit en 814, eſt à quelques variantes près tranſcrite mot à mot des annales de Loiſel. Le texte de la ſeconde, qui va depuis 814 juſqu'à 830, eſt abſolument conforme aux annales d'Eginhard: on en ignore les rédacteurs, auſſi-bien que celui de la troiſième, qui ſe termine à l'an 836. M. l'abbé Lebeuf, adoptant l'opinion du ſavant auteur de l'hiſtoire Eccléſiaſtique, a prouvé dans une diſſertation particulière que le reſte étoit l'ouvrage de Prudence évêque de Troies, continué par Hincmar archevêque de Reims.

Diſſertations ſur l'hiſt. de Fr. 1739, tom. I. Fleuri, hiſt. Eccl. L, 48.

Une ſeule objection paroiſſoit combattre les argumens

nombreux ſur leſquels notre Académicien appuyoit ſon ſentiment; c'eſt la manière dont les annales, ſous l'année 849, s'expriment au ſujet de Gotheſcalc. Les termes en ſont ſi durs, ſi éloignés du caractère de Prudence; ils paroiſſent même ſi peu conformes au ſentiment de ce ſaint Prélat ſur les matières toûjours controverſées de la prédeſtination & de la grace, qu'on ſe croyoit ſuffiſamment autoriſé par cet endroit ſeul à leur chercher un auteur différent. Mais la réponſe de M. l'abbé Lebeuf fait évanouir la difficulté. Il prétend qu'après la mort de Prudence le volume original fut remis entre les mains d'Hincmar, & qu'on eſt en droit de ſoupçonner ce dernier, dont l'animoſité contre Gotheſcalc eſt connue, d'avoir altéré l'article qui concernoit les dogmes & la condamnation de ce Théologien. Tout ce qu'on ſait d'Hincmar rendoit cette ſuppoſition très-plauſible : une lacune qu'on trouve à cet endroit du texte contribuoit d'ailleurs à la fortifier; auſſi M. l'abbé Lebeuf étoit-il intérieurement convaincu de la vérité de ſon opinion, quoiqu'il ne la donnât que pour une vûe probable. Mais les éclairciſſemens qu'en 1745 il a reçus de l'abbaye de S. Bertin, l'ont mis en état d'établir comme un fait ce qu'il n'avoit d'abord propoſé que comme une conjecture; & c'eſt ce qui réſulte en partie d'un Mémoire qu'il a lû dans une de nos aſſemblées, & dont l'objet principal eſt de faire connoître le manuſcrit des annales, aujourd'hui conſervé dans l'abbaye de S. Bertin. 24 Décemb. 1745.

Par l'examen attentif & détaillé qu'en a fait le bibliothécaire, il eſt prouvé que la copie de Roſweid, la ſeule que Ducheſne ait connue, en diffère abſolument. Les variétés qu'on y remarque, en les conférant, ſont trop grandes & trop eſſentielles pour qu'on puiſſe les confondre. Eſſayons de donner une juſte idée de ce ſecond manuſcrit, d'après la notice de M. l'abbé Lebeuf.

1.° Ce n'eſt point un original; c'eſt ſeulement une collection de divers cahiers écrits par différentes mains, tous poſtérieurs au temps où les annales furent compoſées. L'ouvrage, depuis le commencement juſqu'à l'an 816, paroît écrit

par une main du X.e siècle au plus tard. Depuis 816 jusqu'au IV.e des articles renfermés sous l'an 839, le caractère & l'orthographe annoncent un copiste du siècle suivant, dont l'intention a visiblement été de réparer le manuscrit endommagé dans cet endroit, soit par la vétusté, soit par quelque accident. Depuis l'an 839 jusqu'à la fin du III.e des articles renfermés sous l'an 873, on retrouve la main qui transcrivit la première partie de l'ouvrage. Le reste jusqu'à la fin des annales est d'une main plus récente, qui paroît ne l'avoir écrit qu'après l'an 960; en voici la preuve. La retraite d'Hincmar à Epernai causée par les ravages des Normands, & quelques circonstances de leurs courses dans le voisinage de Reims, sont la matière du dernier article des annales. Or à la suite de ce récit, & sans autre distinction qu'un simple *à linea*, se trouve une sentence d'excommunication prononcée par Odelric archevêque de Reims & son clergé, contre des brigands qui avoient pillé la cathédrale. Odelric n'a certainement tenu le siège de Reims que depuis 961 jusqu'en 968; & comme d'une part un fait postérieur de quatre vingts ans à ceux après lesquels on le marque immédiatement, ne peut pas former avec eux une suite d'annales, & que de l'autre il seroit difficile de supposer dans le récit une lacune aussi grande, il est plus naturel d'en conclurre que le copiste profitant d'un reste de page qui se trouvoit à la fin des annales, en aura rempli le vuide par l'insertion d'un fait intéressant pour lui: d'où il résulte que cette dernière portion du manuscrit n'a été copiée que depuis l'épiscopat d'Odelric.

Au IX.e siècle on employoit encore la diphthongue *æ* en séparant les deux caractères. Dans le manuscrit dont nous donnons la notice, cette diphthongue ne se trouve dans aucun des mots où elle devroit être selon les règles de la grammaire: par exemple, les mots *parochie, suessonice, nostre, memorate, presidet, presentia*, sont toûjours écrits par un *e* simple; nouvelle preuve que cette copie n'est pas du neuvième siècle, mais d'un temps postérieur.

Il est constant que les faits arrivés depuis 839 jusqu'en

873, sont de différens historiens, & qu'ils ne furent pas écrits dans les mêmes lieux. Or la portion du manuscrit qui renferme les évènemens de ces trente-quatre années est d'une seule main; c'est encore une preuve qu'il n'est pas original.

2.° Ce manuscrit a été fait à Reims, ou du moins copié sur un autre appartenant à cette Eglise; l'addition ci-dessus indiquée suffiroit pour le prouver. En effet, suivant la remarque de M. l'abbé Lebeuf, ces faits locaux & particuliers, insérés à la fin d'une page pour en remplir le vuide, désignent indubitablement l'Eglise à laquelle un exemplaire a jadis appartenu, ou qui a prêté le sien pour être transcrit. Mais ce qui achève de le prouver, c'est une note qu'on y voit à côté de l'an 789; il y est parlé de la déposition de Tilpin archevêque de Reims en ces termes: *Hoc vero anno, ut computatum est, depositio fuit domni Tilpini Episcopi III.° nonas septembris.* De ce que le siège de l'Evêque n'est pas spécifié, on doit conclurre qu'il s'agit de l'Evêque du lieu où la remarque s'est faite. Comme donc Reims est la seule Eglise où nous trouvions un Prélat du nom de Tilpin, il s'ensuit que c'est à Reims que la note fut écrite, & conséquemment que le manuscrit dont nous parlons vient de Reims, ou du moins a été copié sur celui de cette ville.

Quoi de plus capable de fortifier le sentiment de M. l'abbé Lebeuf au sujet de l'altération qu'il prétend faite par Hincmar au texte de Prudence? Il n'est pas étonnant qu'un tel exemplaire soit marqué au coin de ce fameux archevêque de Reims. Hincmar, à titre de continuateur s'appropriant l'ouvrage de Prudence, se sera cru sans doute en droit de retoucher les passages qu'il aura jugé défectueux, & de les réformer suivant ses propres idées.

3.° L'édition de Duchesne en quelques endroits, peu importans à la vérité, est plus correcte que le manuscrit qui reste aujourd'hui dans la bibliothèque de S. Bertin. Dans quelques passages le copiste a par inadvertance omis des lignes entières, quand il trouvoit le même mot au commencement & à la fin; il a dans quelques autres omis certains faits,

M. l'abbé Lebeuf a remarqué cinq endroits où le texte de ce manuſcrit eſt défectueux, depuis l'an 836 juſqu'à l'an 882.

Le premier eſt de l'an 836, à l'article où il s'agit de la reſtitution faite aux évêques & aux comtes d'Italie par l'ordonnance de l'aſſemblée de Worms *(a)*.

Le deuxième eſt à l'an 842. Charles le Chauve, eſt-il dit dans ce paſſage, au ſortir de Querzi où il épouſa Ermendrude, alla célébrer à S. Quentin pluſieurs fêtes, dont la troiſième que l'on ne chôme plus aujourd'hui dans l'Égliſe, n'eſt pas mentionnée dans le manuſcrit *(b)*.

Sous l'an 844 l'édition de Ducheſne porte que dans la guerre que Louis le Germanique fit aux *Sclaves*, il reçut pluſieurs de ces peuples à compoſition, & qu'il extermina les autres; le ſecond membre de cette phraſe manque dans le manuſcrit *(c)*.

Sous l'an 875 les annales imprimées par Ducheſne nous apprennent que Charles le Chauve ayant envoyé Riſchilde ſa femme par Reims au palais de Selve près Laon, & Louis ſon fils dans une portion du royaume de Lothaire, ſe mit en marche aux calendes de ſeptembre pour aller en Italie. Le manuſcrit de S. Bertin 1.° ne fait aucune mention de ce qui concerne la femme & le fils de Charles le Chauve, 2.° date ſon départ pour l'Italie du mois de février, non du mois de ſeptembre *(d)*.

(a) Nous prenons le parti de mettre en note tous ces paſſages, en obſervant de renfermer entre deux crochets les mots de l'édition de Ducheſne oubliés dans le manuſcrit: voici le premier.

Verum & de Epiſcopis atque Comitibus, qui dudum cum Auguſta fideli devotione de Italiâ venerant, ut eis & ſedes propriæ [& comitatus ac beneficia ſeu res propriæ] redderentur.

(b) Carolus Cariſiacum Palatium veniens Ermendrud neptem Adalardi comitis uxorem ducit, atque Auguſtam Viromandorum, ad memoriam videlicet beati Quintini martyris, Navitatis Domini [& apparitionis] feſtum celebraturus proficiſcitur.

(c) Hludowicus, rex Germanorum, populos Sclavorum & terras aggreſſus, quoſdam in deditionem cepit, [quoſdam interfecit.]

(d) Sic que [Richildem uxorem ſuam per civitatem Rhemenſem ad Silvacum remittens & filium ſuum Hludowicum in partem regni, quam poſt obitum Lotharii, nepotis ſui, contra fratrem ſuum accepit, dirigens,] kalendis ſeptembribus iter ſuum incæpit, & per S.ti Mauricii

Sous la même année 875 on lit dans l'édition de Duchesne que Louis le Germanique passa la fête de Pâques à Francfort; & que c'est dans cette ville que lui fut confirmée la nouvelle de la mort d'Emma sa femme, arrivée peu de temps après la fête de Noël précédente, au palais de Ratisbonne: ce dernier fait est oublié par le copiste du manuscrit; il ne parle que du séjour de Louis à Francfort *(e)*.

4.° Quoique ces défauts paroissent rendre la copie dont nous parlons suspecte à certains égards, elle ne laisse pas d'être précieuse; 1.° parce que c'est la seule copie ancienne que nous connoissions; 2.° parce qu'elle rachette avantageusement ce qui lui manque, en suppléant une lacune considérable qui se trouvoit à la copie sur laquelle Duchesne a donné son édition. En effet à l'an 865 on y voit près de deux articles qu'on ne connoissoit pas; articles nécessaires pour l'intelligence des annales, & sans lesquels le raisonnement de l'annaliste en cet endroit est inconséquent, & la narration tronquée. Ce supplément communiqué à M. l'abbé Lebeuf par le bibliothécaire de S. Bertin, rend complète l'histoire du rétablissement de Rothade évêque de Soissons, & détaille parfaitement les démarches d'Arsénius légat du pape Nicolas I, auprès du roi Lothaire qu'il alla trouver au palais de *Gondreville,* pour l'engager à reprendre Thietberge qu'il avoit répudiée.

La déposition de Rothade & le divorce de Lothaire sont peut-être les deux affaires qui sous le règne de Charles le Chauve ont le plus occupé les Evêques. Les lettres du pape Nicolas I, les ouvrages d'Hincmar & les annales de Metz, nous donnent quelques lumières sur l'une & l'autre; mais ce n'est rien au prix de celles qu'on peut tirer de l'annaliste de S. Bertin. Il s'est tellement étendu sur ces deux points, que le P. Labbe a cru devoir en emprunter tout ce qu'il ne trouvoit pas dans les autres sources qu'il avoit consultées; *Edit. des Conc.*

monasterium pergens montem Jovis transiit, & Italiam ingressus fuit.

(e) Ibique dies quadragesimæ & Pascha Domini celebravit. [Ubi & certo nuntio Emmam uxorem suam apud Reginisburg Palatium obiisse nuper post Nativitatem Domini comperit.]

cependant il n'avoit entre les mains que l'édition de Duchesne, faite sur un exemplaire extrêmement fautif en cet endroit. Ce n'est qu'en le rajustant d'après le manuscrit de S. Bertin qu'on peut le réformer.

Nous apprenons par ce supplément que le légat Arsénius rétablit Rothade dans son siege, sans consulter les Evêques qui l'avoient déposé suivant les Canons, & malgré les représentations de ces Prélats dont les droits étoient ouvertement blessés par cette conduite du Légat.

A l'égard de Thietberge, nous savions en général que douze Seigneurs en présence d'une assemblée d'Evêques avoient promis avec serment de la part de Lothaire, qu'il regarderoit désormais cette Princesse comme son épouse, & qu'il la traiteroit en Reine: mais le supplément dont il s'agit nous apprend le lieu où fut prêté ce serment (c'est Vendenesse dans le diocèse de Reims), les noms des six Comtes & des six Vassaux qui le prêtèrent, ceux des Prélats *(f)* qui le reçurent; enfin l'on y trouve la formule de ce serment dont nous ignorions la teneur. Ce sont autant de découvertes utiles pour l'histoire de ce siècle-là.

Pour mettre le lecteur en état de confronter sur cet endroit le manuscrit publié par Duchesne, & celui dont nous donnons la notice, il faudroit transcrire ici les deux textes: mais le savant auteur du nouveau recueil des historiens de France* nous a dispensé d'offrir ici ces deux pièces de comparaison.

* *D. Martin Bouquet religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.*

(f) Voici les noms de ces Prélats. *Harduicus archiepiscopus Besintionensis* [Besançon], *Remedius archiepiscopus Laudunensis* [Lyon], *Ado archiepiscopus Biennensis* [Vienne], *Rodlandus archiepiscopus Arelatensis* [Arles], *Adventius episcopus Mettensis* [Metz], *Atto episcopus Bardunensis* [Verdun], *Franco episcopus sancti Landberti* [Liège], *Rataldus episcopus Stratiburgensis* [Strasbourg], ... *Isaac episcopus Linguinensis* [Langres], *Ekanraus episcopus Catalaunensis* [Châlons].

M. l'abbé Lebeuf en remarquant que la plupart des noms de diocèses sont ici défigurés, se sert de ce passage pour montrer combien le changement de l'V consonne en B est ancien dans les provinces méridionales. L'évêque de Liège portoit alors le nom d'évêque de S.t Lambert, parce que S.t Lambert évêque de Maëstricht ayant été assassiné à Liège vers l'an 708, S.t Hubert transféra le siège épiscopal dans cette dernière ville, où il fit bâtir une nouvelle cathédrale dédiée à son prédécesseur.

L'édition

L'édition qu'il donne des annales de Saint Bertin dans le ve volume de ſon recueil & les ſuivans, étant faite ſur les deux manuſcrits, corrige & ſupplée l'un par l'autre. Le grand article dont nous parlons s'y trouve inſéré ſous l'année 865; & pour avertir ſes lecteurs que cet article eſt un ſupplément, D. Bouquet a eu ſoin de l'enfermer entre deux crochets, & de les y rendre attentifs par une note miſe au bas de la page. Nous y renvoyons les nôtres en les exhortant à conſidérer d'un œil critique ce morceau des annales: ils ſeront étonnés de la différence des deux manuſcrits, & du jour que répand l'addition fournie par le ſecond.

Finiſſons en obſervant 1.° qu'il réſulte de tout ce qui précède, que l'abbaye de S. Bertin poſſédoit autrefois deux exemplaires des annales qui portent ſon nom; celui qu'a copié Roſweid, & celui dont il s'agit ici. 2.° Que les manuſcrits en devoient être encore plus nombreux dans l'Egliſe de Reims, où elles furent continuées depuis l'an 860 juſqu'à la fin. 3.° Que le ſupplément que nous venons d'indiquer prouveroit ſeul qu'elles eurent pour continuateur Hincmar le plus profond canoniſte de ſon ſiècle, & dont le ſtyle ainſi que les ſentimens, s'y montrent à découvert.

Remarquons encore qu'en 1748 M. l'abbé Lebeuf ayant fait le voyage de S. Omer, en partie pour y voir les annales dont nous parlons, a vérifié par ſes propres yeux tout ce que nous venons de dire d'après lui dans cette Notice. Perſuadé, comme on l'a vû, que l'article de Gotheſcalc avoit été retouché par Hincmar, il a eſſayé de rétablir en cet endroit le texte de Prudence. Nous donnerions ici le paſſage tel qu'il l'a reſtitué, ſi D. Bouquet ne nous avoit prévenus en l'inſérant dans une note ſur l'année 849, pour mettre le lecteur à portée de faire la comparaiſon.



SUR UN CANTON INCONNU,

Dont les habitans ſont nommés Cupedenſes *dans les Annales de S.t Bertin.*

DANS l'article précédent nous avons obſervé, d'après M. l'abbé Lebeuf, que les annales de Saint Bertin ſont en partie l'ouvrage de Prudence évêque de Troies. Comme cet Académicien eſt plus au fait que perſonne de ce qui concerne ces annales, l'un des plus précieux monumens de notre hiſtoire, D. Bouquet étant à la veille de les faire imprimer, le conſulta ſur le mot *Cupedenſes* qui s'y trouve à l'an 858.

L'annaliſte décrivant la route que prit Louis le Germanique, lorſqu'attiré par les ſollicitations opiniâtres & preſſantes de quelques Seigneurs vaſſaux de ſon frère Charles le Chauve, il pénétra cette année dans les Etats de ce Prince, s'exprime en ces termes *(a)*: « Les Comtes, vaſſaux du roi Charles, introduiſent [dans le royaume] Louis roi des » Germains, que depuis cinq années ils invitoient à s'y rendre. » Ce Prince arrivé vers les kalendes de ſeptembre au palais » de Pontéon, parvient juſqu'à Sens en traverſant le territoire » de Châlons & le canton de *Cupède*. Enſuite il entre dans » l'Orléanois, où les ſecours qu'il attendoit d'Aquitaine, de » Neuſtrie & de Bretagne, viennent le joindre. Après avoir » reçû ces renforts, il revient par la même route dans le canton de *Cupède* ». L'auteur ajoûte que Charles le Chauve ayant appris cette incurſion de Louis, ſe mit en devoir

Recueil des hiſt. de Fran. t. VII, p. 74.

(a) Comites ex regno Karoli regis Hludowicum Germanorum regem quem per quinque annos invitaverant, adducunt. Qui kalendas ſeptembris Ponteonem regiam villam adveniens, per Catalaunos & Cupedenſes *Agedincum Senonum pervenit. Inde Aurelianenſem pagum adiens, receptis ab Aquitania, & Niuſtria, atque Britonibus, qui ad eum ſe venturos ſpoponderant, eâdem pene viâ uſque ad* Cupedenſes *remeat.*

d'arrêter ſes progrès; & que traverſant en diligence le territoire de Châlons il vint juſqu'à Brienne, où renforcé par la jonction des principaux ſeigneurs de Bourgogne, il voulut haſarder une bataille contre ſon frère. Mais chaque jour voyoit déſerter quelques-uns de ſes vaſſaux. Abandonné de la pluſpart il n'oſa combattre, quoique les deux armées fuſſent prêtes à en venir aux mains, & prit ſagement le parti de la retraite. Le 20 décembre ſuivant il étoit à Magni dans le Nivernois; tandis que ſon frère, dont l'armée groſſiſſoit d'un moment à l'autre, diſtribuoit les comtés, les abbayes, les terres royales à ceux qui l'avoient introduit dans le royaume. Après quelque ſéjour à Troies, Louis vint au palais d'Attigni; & de là traverſant le Rémois & le Laonois, il alla célébrer à S. Quentin la fête de Noël.

Le détail des marches de ces deux Princes eſt fidèlement rapporté par l'annaliſte de S. Bertin. Nous ne devons pas en être ſurpris: Prudence connoiſſoit ſon diocèſe, où ſe paſsèrent la pluſpart des faits dont il vient de parler; & ſon témoignage eſt plus croyable que celui de l'annaliſte de Fulde, qui confondant les lieux & défigurant les noms, nous repréſente Charles le Chauve occupé pour lors à défendre les bords de la *Loire* contre les Normands. *Recueil des hiſt. de Fran. t. VII, p. 167.*

Les écrivains modernes de l'hiſtoire de France ne ſont pas entrés dans un aſſez grand détail ſur les guerres de Charles le Chauve & de Louis le Germanique, pour avoir été dans le cas de déterminer la poſition du canton de *Cupède*. M. l'abbé de Longuerue n'en dit pas un ſeul mot, & le ſavant Adrien de Valois n'en a point fait mention dans ſa notice des Gaules. A l'égard du texte des annales que nous venons de citer, il eſt trop vague pour qu'on en puiſſe inférer rien de plus, qu'une poſition générale entre les villes de Sens & de Châlons.

L'embarras où ſe trouvoit D. Bouquet détermina M. l'abbé Lebeuf à faire des recherches ſur ce point de géographie, qu'il alla même examiner ſur les lieux en 1745. Cet examen produiſit un Mémoire que l'auteur nous a communiqué peu de temps après ſon retour. 20 Décemb. 1745.

Louis le Germanique allant du diocèse de Châlons à Sens, avoit dû traverser la Brie : d'où M. l'abbé Lebeuf conclud d'abord qu'il faut chercher en Brie le canton de *Cupède*. Mais en quel endroit de cette province doit-il être placé? C'est un problème qu'ont essayé de résoudre le P. Desguerrois *(b)* de l'Oratoire, historien de Troies, M.rs Pithou *(c)* & Camusat *(d)*, aussi-bien que d'autres Savans de la même ville, curieux d'illustrer les antiquités de leur patrie. L'objet qu'ils se proposoient en examinant cette question, n'étoit pas d'éclaircir l'histoire de Louis le Germanique, mais de déterminer le lieu où saint Urse évêque de Troies mourut vers l'an 426.

Un ancien martyrologe manuscrit de Provins, parlant de la mort & de la sépulture du saint Prélat, l'annonce en ces termes : *VIII. kal. Aug. in pago Meldensi, in* centena Cupedensi, *loco qui dicitur* Cubtas, *depositio beati Ursi Trecassensis ecclesiæ episcopi & confessoris; corpus vero ejus condigne humatur in marmoreo sarcophago, miro opere sculpto.* Les écrivains que nous venons de citer, frappés des mots *in pago Meldensi*, regardoient comme incontestable que le canton de Cupède, *centena Cupedensis*, & le lieu nommé *Cubtas*, devoient être dans le diocèse de Meaux. Ce faux principe les conduisant à de fausses conséquences, ils ont proposé différentes conjectures que M. l'abbé Lebeuf combat & détruit séparément.

Les Commissaires chargés par le clergé de Paris de la confection d'un martyrologe, à l'usage de cette Église, ont aussi leur sentiment particulier. Dans cet ouvrage imprimé en 1727 ils prennent le lieu nommé *Cubtas*, dont ils altèrent l'orthographe, pour le village de *Coupevrai*, l'une des

(b) L'ouvrage du P. Desguerrois, cité par M. l'abbé Lebeuf, est une espèce d'Histoire Ecclésiastique de Troies, imprimée en 1637 sous le titre de *la sainteté Chrétienne*.

(c) P. Pithou publia en 1709 la coutume de Troies : on trouve à la fin de cet ouvrage un recueil des Évêques de cette ville, & dans ce recueil un article de S. Urse, prédécesseur de S. Loup.

(d) L'ouvrage de Camusat intitulé *Promptuarium Trecassense* parut en 1610 : c'est à la page 153 qu'à l'occasion de S. Urse il parle du lieu dont on examine ici la position.

paroiſſes du diocèſe de Meaux. Cette terre appartenante à M. le prince Conſtantin de Rohan eſt ſituée à l'entrée de la preſqu'île que forment la Marne & le Morin, à ſept lieues de Paris, cinq quarts de lieue par-delà Lagni. M. l'abbé Lebeuf prouve auſſi la fauſſeté de cette opinion. Outre qu'on ne trouve dans ce lieu aucun veſtige du tombeau du ſaint évêque de Troies, le nom latin de *Coupevrai* étoit *Curtis Protaſii:* c'eſt ainſi que l'appelle le *Polypticus* de S. Maur-les-foſſés, donné par Baluze à la fin de ſes capitulaires, ſur un manuſcrit de M. Colbert du IX.e ou X.e ſiècle. D'autres titres poſtérieurs de la même abbaye nomment *Coupevrai, Curia* ou *Curtis perverſa,* nom latin fabriqué d'après le langage vulgaire de ces ſiècles d'ignorance. D'ailleurs doit-on chercher ſi près de Paris un canton qui ſe trouvoit ſur la route de Louis le Germanique, lorſqu'au ſortir du palais de Pontéon en Perthois ce Prince traverſa le haut du diocèſe de Châlons pour venir à Sens, & de Sens à Orléans?

Après avoir montré le peu de ſolidité des opinions embraſſées juſqu'à préſent ſur ce point, M. l'abbé Lebeuf propoſe la ſienne, qui peut paſſer en ce genre pour une découverte inconteſtable. La poſition qu'il donne au canton de *Cupède* eſt fondée ſur un titre authentique de l'an 813, publié par le P. Mabillon. Ce titre eſt le teſtament d'un ſeigneur des plus conſidérables de la cour de Charlemagne; c'eſt Hélingaud comte de Brie, & peut-être même de Champagne, que l'Empereur envoya vers l'an 811 en ambaſſade dans la Grèce, avec Jeſſé évêque d'Amiens. Ce Seigneur auſſi pieux que puiſſant, & dont le P. Mabillon rapporte auſſi l'épitaphe compoſée par Théodulphe d'Orléans, fit à l'égliſe de ſaint Martin de Tours, donation d'une partie de ſes terres, entre autres du canton de *Cupède.* Voici dans quels termes eſt conçûe cette donation. *Villas meas qui vocatur Alemannus* [Alemans], *qui eſt conſtructa in pago Meldico, in vicaria Copedinſe & Brociacenſe* [Brouſſy]..... *& in ipſo pago alia villa quæ vocatur Saldova* [Saudoy]..... *etiam & tertia villa in ipſo pago Meldico, qui vocatur Adillo-Manſo* [le Meiz],

Annal. Bened. t. III, p. 671.

qui eſt conſtructus ſuper fluvium Mogra [le Morin]..... *& in ipſo pago Meldico alia Manſa quos atauximus ad complendum contra Brias* [Broies] *ſuper Alemannis & Saldova, & ad illam Manſo qui dicitur ad Ruborum* [Reuvres]..... *villa quæ vocatur Brias, in pago Meldico, in vicaria Copedinſe & Brociacenſe.*

La poſition des terres dont Hélingaud, ſuivant la dévotion du temps, enrichit l'égliſe de S. Martin, eſt, comme on voit, tellement détaillée dans le paſſage que nous venons de tranſcrire, qu'il ſuffit de jeter les yeux ſur une carte du diocèſe de Troies, pour ſe convaincre qu'elles étoient toutes autour de Sézanne; & par conſéquent que c'eſt dans ce canton qu'il faut chercher les *Cupedenſes* des annales de S. Bertin, & la *centena Cupedenſis* du martyrologe de Provins, nommée *Copedinſis* dans cette charte du comte Hélingaud.

M. de Valois a prouvé dans ſa notice que nos provinces ſe ſont anciennement diviſées en *Pagi,* & les *Pagi* en *Centaines.* Par ce mot Centaine, *Centena,* on déſignoit un certain diſtrict, une portion de Comté, une juſtice ſubalterne. Le gloſſaire de Ducange eſt rempli de paſſages où ce nom *Centena* ſe trouve. Il venoit, à ce que croit ce ſavant auteur, de ce que chaque diſtrict étoit originairement composé de cent familles; & ſelon lui, cette diviſion étoit établie en France dès le règne de Clotaire I. M. l'abbé Lebeuf conclud de tout ceci que la *centena Cupedenſis* faiſoit partie du *pagus Meldicus,* & qu'elle avoit pour chef-lieu l'endroit nommé *Cubtas.* Ce *Cubtas* doit auſſi ſe trouver aux environs de Sézanne. Notre Académicien l'y déterre en effet: c'eſt le village de *Queudes;* il n'eſt pas poſſible d'en douter, puiſque dans des titres anciens de ſix cens ans & autres poſtérieurs, le village de *Queudes* eſt nommé *Cubiti Cubitæ,* & par altération *Coudes* & *Codes.* D'ailleurs quelques reſtes du tombeau du ſaint Evêque s'y ſont conſervés: dans un champ à vingt ou trente pas de l'Égliſe paroiſſiale ſont encore aujourd'hui les ruines d'une chapelle autrefois dédiée à S. Urſe.

Il eſt vrai que le ſaint Prélat paroît entièrement oublié

dans ce lieu : mais M. l'abbé Lebeuf en rapporte une raiſon plauſible; c'eſt que depuis la réception du calendrier Romain, adopté par l'égliſe de France au IX.e ſiècle, S. Urſe décédé le 25 juillet ſe trouva concourir avec S. Jacques Apôtre. La fête locale fut, ſi nous oſons nous ſervir de ce mot, contrainte de céder le pas à celle d'un Apôtre: on la remit d'abord, ſelon toute apparence, au premier jour d'août ſuivant; mais de ſon côté ce jour ſe trouvoit appartenir à ſaint Pierre. Inſenſiblement les deux cultes auront été confondus; & celui du prince des Apôtres aura prévalu dans le mélange. M. l'abbé Lebeuf aſſure qu'il pourroit citer un grand nombre d'exemples pareils.

Le village de *Queudes* & ſes environs ſont à la vérité partie du diocèſe de Troies, quoique ces mêmes lieux mentionnés dans la charte d'Hélingaud ſuſſent ſitués dans le pays de Meaux, *in pago Meldico:* mais il faut obſerver que le *pagus Meldicus* s'étendoit dans le diocèſe de Troies juſqu'à la rivière d'Aube. Le baillage de Meaux comprenoit tous ces cantons; & quoiqu'ils en aient été démembrés depuis, ils ſuivent encore aujourd'hui la coutume de Meaux, ſuivant la remarque de Jean Champy l'un des commentateurs de cette coutume. C'eſt un exemple qu'on peut ajoûter à bien d'autres, pour prouver que la diviſion eccléſiaſtique n'eſt pas toûjours conforme à la diviſion civile.

Finiſſons par deux remarques de M. l'abbé Lebeuf. La première c'eſt que l'égliſe de S. Martin de Tours jouit encore d'une grande partie de ces domaines voiſins de Sézanne : ils dépendent de l'une des prevôtés de ce chapitre; c'eſt celle de Chalautre qui tire ſon nom d'un lieu ſitué entre Provins & Nogent ſur Seine. Ceux dont le chapitre n'eſt plus poſſeſſeur, comme *le Meiz* & *Saudoy,* conſervent encore des reſtes de leur ancienne dépendance.

La deuxième obſervation, c'eſt que la terre de *Queudes*, appartenante aujourd'hui au chapitre royal de Vincennes, étoit à la maiſon d'Anglure vers le milieu du XIV.e ſiècle: elle paſſa dans la ſuite à Jean de Vandières, de qui les chanoines

de Vincennes l'ont acquise par une transaction du premier mars 1403. Ils en obtinrent l'amortissement de Louis duc d'Orléans, frère de Charles VI, & qui se trouvoit seigneur Suzerain de Queudes, à cause de la terre de Sézanne.

Au reste D. Bouquet a jugé le sentiment de M. l'abbé Lebeuf si bien établi, qu'il n'a pas fait difficulté de l'embrasser; il l'adopte dans la préface du volume VII de son recueil, & dans ses notes sur les annales de S. Bertin, en parlant de l'auteur avec les éloges que doivent à la sagacité de ses recherches tous les amateurs des antiquités Françoises.

REMARQUES

Sur un lieu appelé Tricines, *dont il est fait mention dans un ouvrage de Raoul de Presles.*

M. Lancelot, dans un de ses Mémoires sur la vie & les écrits de Raoul de Presles, cite un passage du livre intitulé *Musa,* où cet auteur fait mention d'un lieu qu'il appelle *Tricinæ.*

Mém. de l'Acad. t. XIII, p. 618. Raoul de Presles s'introduit lui-même dans son ouvrage comme un voyageur qui, voulant connoître la source des maux qui désoloient la France, parcourt différentes contrées de la terre pour y consulter les Oracles. A Athènes un Vieillard lui apparoît, l'instruit & lui conseille de retourner à Paris, d'y visiter le mont des Martyrs & d'aller à Tricines: Raoul de Presles obéit. *Montem pertranseo,* dit cet auteur, *Ibid. p. 622.* *descendo collem, Tricinas pergo, & Catullum subintrans vicum, vetustam concerno Basilicam.*

M. Lancelot a conjecturé que par le mot *Tricinas,* Raoul de Presles vouloit désigner la ville de S.t Denys, autrefois appelée *Catoliacum, Catullæ vicus;* mais il avoue que l'origine *Ibid. p. 623.* du mot *Tricinas* lui est inconnue. « Pour *Tricinas,* dit-il, » c'est un nom particulier à Raoul de Presles. Seroit-ce un » ancien nom qui se seroit perdu? en seroit-ce un que cet auteur

auteur auroit imaginé? Accoutumé au nom de Vincennes.... « qui a été ainſi appelé *Vicenæ, quod Vicenis ſeu viginti ſtadiis* « *abeſſent ab urbe Lutetiâ,* auroit-il cru être en droit, dans « un ouvrage où il affecte une érudition très-étendue, & une « latinité très-recherchée, d'appeler S.t Denys *Tricinas,* comme « étant éloigné de Paris de trente ſtades? »

Si des lectures plus intéreſſantes pour M. Lancelot ne l'avoient pas diſtrait ſur quelques-uns de nos anciens titres, trop communs pour avoir pû échapper à ſes recherches, il auroit changé ſa conjecture en aſſertion par rapport à la ville de S. Denys, & n'auroit pas attribué à l'érudition de Raoul de Preſles l'invention du mot *Tricinæ.* Au reſte cette petite diſcuſſion lui a paru ſi peu importante qu'il s'excuſe d'avoir cité deux ou trois paſſages où Raoul de Preſles parle de Tricines: *il les a,* dit-il, *uniquement rapportés parce qu'il ne croyoit pas que ce mot fût ailleurs.* M. Bonamy perſuadé que tout ce qui a pour but d'éclaircir quelque point de notre hiſtoire ne nous peut être indifférent, a cru devoir appuyer la conjecture de M. Lancelot, en citant les titres échappés à la mémoire de cet Académicien.

Mém. de l'Acad. t. XIII, p. 623.

Juin 1744.

Le premier eſt la chartre de S.t Landri, par laquelle il exempte l'abbaye de S.t Denys de la juriſdiction des évêques de Paris. M. Bonamy n'examine point ici ce qu'on en doit penſer; il lui ſuffit que cette pièce qui, vraie ou fauſſe, eſt certainement plus ancienne que Raoul de Preſles, faſſe mention du lieu de *Tricines.*

Par cette chartre S.t Landri déclare libres tous les Prêtres & les Clercs qui demeurent dans l'Abbaye & dehors, depuis la fontaine de S.t Remi, & le long du chemin qui paſſe auprès de la prairie appelée *la belle prairie,* juſqu'à l'égliſe de S.t Quentin martyr; & de là, en ſuivant le grand chemin, juſqu'à ce que l'on ſoit arrivé au Vivier qui eſt auprès du *Pont de Tricines,* par où l'on retourne à la fontaine de S. Remi; *Ex loco qui dicitur fons S.ti Remigii, ſicut via diſtinguit, quæ præbet iter juxta pratum quod dicitur formoſum, uſque ad eccleſiam S.ti Quintini martyris, & illinc per regalem*

Du Breuil, Antiq. de Paris, p. 1141.

ſtratam, donec veniatur ad Vivarium in capite Tricini pontis, . . . usque ad præfatum locum fontis S.ti Remigii.

Le ſujet ne paroît pas à M. Bonamy mériter qu'il s'étende ſur la topographie de S.t Denys; il ſe borne donc à remarquer que tous les lieux nommés dans les lettres de S. Landri étoient autour des murs de l'Abbaye; que le pont de Tricines étoit conſtruit ſur un bras de la petite rivière de Crou qui paſſe à S.t Denys, & que la fontaine de S.t Remi ſubſiſte encore aujourd'hui à deux cens pas des murs de l'Abbaye vers l'orient. C'eſt cette même fontaine qui s'appeloit Tricines, & qui plus renommée jadis qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, avoit non ſeulement communiqué ſon nom au pont qui y conduiſoit, mais encore à l'Abbaye qui en étoit proche.

Doublet, hiſt. de S. Den. p. 444 & 419.

Un auteur contemporain de Charles le Chauve en parle à l'occaſion d'un étrange accident arrivé, dit-il, à un ſeigneur François, dans cette belle prairie dont la chartre de S.t Landri fait mention. Voici le fait tel que M. Bonamy le rapporte d'après cet écrivain, ſans le garantir.

Un comte nommé Bertrand voyageoit en été; le haſard voulut qu'il s'arrêtât dans la prairie contigue à la fontaine de Tricines, & qu'il y fît dreſſer ſes tentes. Les gens & les chevaux de ſa ſuite y commirent quelques dégâts: le Garde de la prairie ſe crut obligé d'en faire d'humbles repréſentations au comte Bertrand, qui le reçut fort mal. En vain il lui remontra que le pré appartenoit à S.t Denys, & que c'étoit mépriſer le Saint, que de s'emparer ainſi de ſon bien ſans la permiſſion de ſes Religieux. Bertrand répondit par une mauvaiſe plaiſanterie: *Adluſit ad verbum Bertrandus, non egere eâ herbâ S. Dionyſium, qui in cælo olim cum Domino regnaret.* Les Moines vinrent enſuite: mais ils ne furent pas mieux traités; & les menaces du Comte les épouvantèrent au point qu'ils prirent le parti de la retraite.

Mabillon, Acta SS. Ord. S. Benedicti, t. II, p. 346, ſæc. III.

Le crime ne demeura pas long-temps impuni. Il étoit environ midi, & l'excès de la chaleur obligea le Comte à ſe coucher ſur l'herbe. A peine étoit-il endormi qu'un Clerc

invisible le tira de son assoupissement par une décharge de coups de bâton, en lui demandant raison du peu de respect qu'il avoit eu pour ceux qui lui étoient consacrés. Le Comte appela ses gens; mais ils accoururent en vain : spectateurs inutiles de ses tourmens, ils le virent expirer au milieu des cris les plus affreux, sans apercevoir la main qui le frappoit. En mourant il leur ordonna de s'éloigner au plustôt. M. Bonamy ne croit pas nécessaire d'avertir ici que l'auteur de cette histoire étoit Religieux de l'abbaye de S. Denys. Nous ne l'avons rapportée, que pour mettre nos lecteurs à portée de faire sur un pareil récit toutes les réflexions qu'il suggère.

La fontaine de Tricines avoit, comme on l'a déjà vû, donné son nom à un pont voisin situé sur la petite rivière de Crou. Il en est parlé dans les lettres du roi Eudes de l'an 894, par lesquelles ce Prince accorde à l'abbaye de S.t Denys un moulin à eau qui en étoit proche: *Concedimus ei etiam aliud molendinum juxta monasterium, super fluvium Chrodoldi super pontem Tricinæ.* *Félibien. hist. de S.t Denys, preuves n.o 101.*

Si l'on pouvoit ajoûter foi aux lettres de Dagobert I, qui déterminent les limites de l'asyle de S.t Denys, on feroit remonter l'origine du nom de Tricines jusqu'au commencement du VII.e siècle; car le pont de Tricines y est encore marqué comme une borne au delà de laquelle un fugitif étoit en sûreté: *Quisquis fugitivorum pro quolibet scelere ad præfatam basilicam beatorum martyrum fugiens ad Tricenam pontem advenerit, &c.* *Du Breuil, Aniq. de Paris, p. 1135.* Mais quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce titre, M. Bonamy en indique trois autres plus certains; savoir un de Charles le Chauve, un du roi Robert, & le troisième du pape Adrien IV, où il est aussi fait mention de ce même pont de Tricines. *Doublet, ibid. p. 787, 821 & 504.* Ce qu'il a rapporté suffira pour rendre raison du nom de Tricines, que Raoul de Presles donnoit à l'abbaye de S.t Denys, & pour convaincre que cet écrivain ne l'a pas inventé, puisqu'on le connoissoit long-temps avant lui.

SUR L'ORIGINE DU NOM DE VINCENNES.

ON croit communément que Vincennes, en latin *Vicenæ*, a été ainsi appelé de ce qu'il est à vingt stades de Paris: *Vicenæ*, dit M. de Valois que M. Lancelot a suivi, *dictæ, quod Vicenis seu viginti stadiis abessent ab urbe Lutetiâ, hoc est passibus bis mille & quingentis.*

Notit. Gall. p. 434.

L'étymologie de M. de Valois fut attaquée dans une séance de l'Académie, sur ce fondement, qu'il est vrai-semblable que les Francs n'ont pas connu le stade comme une mesure itinéraire. La discussion qui suivit cette remarque ayant engagé M. de Foncemagne à faire quelques recherches sur ce point de critique, il crut trouver d'abord dans Grégoire de Tours une réponse satisfaisante à l'objection. *Chilpericus*, dit cet historien, *ad villam Calensem quæ distat ab urbe Parisiacâ quasi centum stadiis...... accedit.* De ce passage M. de Foncemagne conclud dans un petit Mémoire qu'il apporta quelques jours après, que si dès le temps de la première race de nos Rois les Francs ont employé le stade pour mesurer la distance d'un lieu à un autre, ils ont pû dans la suite tirer des distances mesurées par le stade, la dénomination de quelques lieux.

22 Mai 1744.

Gregor. Tur. l. VI, c. 46.

On replique pour confirmer l'objection que *Vincennes* est nommé *Vulceniæ* dans de très-anciens titres; mais comme d'autres titres aussi fort anciens le nomment *Vicenæ*, il reste à savoir lesquels de ces monumens ont le plus d'ancienneté: car on peut raisonnablement penser que le nom le plus nouveau est une altération de celui qui a été employé le premier. Or en attendant que l'on produise des autorités en faveur de *Vulceniæ*, M. de Foncemagne remarque que *Vicenæ* est le mot dont se sont servis Rigord & Guillaume le Breton, écrivains du XII.e siècle. On lit dans le premier sous l'année 1182, *eodem igitur tempore, Philippus Augustus...... nemus Vicenarum, quod toto tempore prædecessorum suorum fuerat disclusum,*

muro optimo circum-cingi fecit; & dans le ſecond, *eodem anno circum-cinxit Philippus Magnanimus nemus Vicenarum muro fortiſſimo.*

M. de Valois obſerve que l'on trouve *Vicena* dans des lettres de 1173 & 1179, *Vicenæ* dans le cartulaire de l'égliſe de Paris, & *Viciennes* dans celui de S. Maur-les-Foſſés; ajoûtons que Vicennes ſe lit dans le Vergier d'honneur, compoſé en 1495.

Si quelqu'un prétendoit que *Vicennæ* ou *Vicenæ* ont pû ſe gliſſer dans les imprimés à la place de *Vulceniæ*, par la mépriſe des copiſtes qui auront mal lû le texte original, on ſeroit en droit de lui répondre que l'erreur eſt du moins fort ancienne, & qu'on la trouve établie dès 1327; puiſque dans un poëme compoſé apparemment cette même année ſur la mort de Charles le Bel, on lit :

Æde Vicenarum lethum guſtavit amarum.

Il n'eſt pas poſſible de rien imputer ici au copiſte; la meſure du vers demande *Vicenarum*, & n'admettroit pas *Vulceniarum.*

Enfin ne peut-on pas dire que le nom françois *Vincennes* ou *Vicennes*, dont on a fait depuis *Vie ſaine*, ſortent beaucoup plus naturellement de *Vicenæ* que de *Vulceniæ!* En ces matières, au défaut de preuves déciſives, l'analogie eſt d'un grand poids. Nous obſerverons en paſſant, après l'auteur de ce Mémoire, que le *Vie ſaine*, qu'on croit peut-être une froide alluſion de quelque écrivain moderne, ſe trouve dans un ouvrage de la fin du XV.e ſiècle; c'eſt un abrégé manuſcrit de l'hiſtoire de France, compoſé en 1498. L'abréviateur donne lui-même la date de ſon ouvrage au fol. 35 ; on y lit une fois *Vinciennes (fol. 17.)* & par-tout ailleurs, *Vie ſaine (foll. 31. v. 37. v. & 47. v.)*

Manuſ. de la Biblio. du Roi, num. 2154 & 10365, petit in-4.° ſur vélin.

Au reſte les textes allégués pour établir la poſſeſſion de *Vicenæ* ne remontent pas au-delà du règne de Philippe Auguſte; & comme dès-lors, ſuivant l'expreſſion de Rigord, la forêt de Vincennes étoit ancienne, *nemus Vicenarum quod*

toto tempore prædecessorum suorum disclusum fuerat, il peut en avoir été fait mention dans des titres antérieurs au règne de ce Prince; & c'est dans ces titres qu'il faut chercher le nom originaire du lieu dont il s'agit. S'il se trouve que c'est *Vicenæ*, on peut conjecturer, dit M. de Foncemagne, que le *bois de Vicennes, nemus Vicenarum*, fut ainsi appelé, non de sa distance de Paris, mais de son étendue: c'est-à-dire, de la quantité d'arpens dont il étoit composé, *a Vicenis jugeribus*.

A l'occasion de ce passage de Rigord, il a cru pouvoir joindre ici une observation qu'il n'auroit peut-être pas été dans le cas de placer ailleurs. On a dû remarquer que *Philippe* y est surnommé *Auguste; eodem tempore Philippus Augustus:* Rigord ne nomme presque jamais ce Prince sans le titre d'*Auguste* qui est répété à chaque page; cependant quelques-uns de nos historiens modernes ont écrit que Paul Emile est le premier qui le lui ait donné. Mézerai dit, « il fut surnommé » à sa naissance *Dieu-donné*, & depuis pour ses beaux faits le » *Conquérant*; ce que Paul Emile a traduit par le mot *Auguste*, » & a été suivi par tous les historiens modernes. M. de Bou- » lainvilliers dit encore plus affirmativement: Paul Emile est le premier qui lui a donné le nom d'Auguste. » Rigord l'appelle constamment *Augustus*, ce que Paul Emile a suivi; & Guillaume le Breton, assez ordinairement *Magnanimus*, que l'on a pû traduire par le *Conquérant*.

Mézer. abr. t. III, pag. 578, édit. de Holl.

Abrégé de l'hist. de Fr. t. II, p. 95.



RE'PONSE

Au sentiment de D. Calmet sur les limites d'une partie du Royaume du côté de l'Empire, avant l'an 1301.

QUELQUES auteurs Allemands & Lorrains ont soutenu que la partie du Barrois, qui est à l'occident de la Meuse, dépendoit autrefois de l'Empire; & par une suite de ce système, ils attribuent aux Empereurs l'érection du comté de Bar en Duché. C'est en particulier l'opinion du P. Calmet, qui, dans son histoire de Lorraine, prétend que Charles IV, pendant son séjour à Metz en 1354, conféra le titre de Duc au comte de Bar. Il est vrai que ce Prince, en qualité de seigneur Suzerain du comté de Pont-à-Mousson, c'est-à-dire, de la partie du Barrois située à l'orient de la Meuse, en fit un Marquisat en 1354. Mais le comté de Bar-le-Duc qui s'étend de l'autre côté de la rivière, relevoit alors de la France; & ce fut en effet le roi Jean qui lui donna le titre de Duché au commencement de l'année 1355. Ce sont deux points établis d'une manière incontestable par un Mémoire de M. Bonamy, inséré dans l'un des deux volumes que nous donnons en même temps que celui-ci. Ce Mémoire a été l'occasion d'un autre que M. Levesque de la Ravalière nous lut quelques jours après, & dont nous allons rendre compte en l'abrégeant.

Mémoires de l'Acad. t. XX.

13 Mai 1746.

L'auteur s'y propose d'examiner quelles étoient avant l'an 1301 les limites du Royaume du côté de l'Allemagne. Les écrivains Allemands semblent avoir porté les prétentions de l'Empire fort au-delà de ses droits. Plusieurs en reculent les bornes jusqu'en Champagne; & le P. Calmet avance en termes exprès, qu'*avant & sous le règne de Philippe le Bel, les terres de France ne commençoient qu'au-delà du ruisseau de Biène près de S.te Menehould, & que l'Empire venoit jusqu'à l'abbaye de Beaulieu en Argonne.*

Hist. de Lorr. édit. de 1728, t. II, l. XXIV, p. 328.

Après quelques réflexions préliminaires ſur les avantages que peut procurer l'étude de notre hiſtoire, étude capable de ſervir également au maintien des droits du Royaume, & à la conſervation des biens des particuliers, M. Leveſque entreprend de faire voir la fauſſeté des ſentimens que nous venons de rapporter. Perſuadé qu'on ne peut jeter trop de jour ſur cette matière, & que pour en juger ſainement on doit reprendre les choſes de très-haut, il remonte juſqu'au temps antérieur à la conquête des Gaules par Céſar: ce qui le met en état de prouver d'abord, par des témoignages pris ſucceſſivement de ſiècle en ſiècle, que depuis cette ancienne époque juſqu'à la mort de Louis le Débonnaire, arrivée en 840, le Rhin a été la borne immuable de la Gaule & de la Germanie.

Cæſar. de Bel. Gal. I, IV. Tacit. de Moribus Germanorum.

Céſar & Tacite nous apprennent que de leur temps ce fleuve ſéparoit les deux contrées, & ſervoit par conſéquent de limite à l'Empire; limite qui fut la même, tant que l'Empire ſe ſoûtint. Mais lorſqu'accablé de ſa propre grandeur & déchiré par des diviſions inteſtines, il devint la proie des nations féroces, & forma de ſes débris pluſieurs monarchies conſidérables, le Rhin, en ceſſant d'être le rempart de la puiſſance Romaine, ne ceſſa point de ſéparer la Germanie de la Gaule. Les établiſſemens que les Francs prirent, ſelon M. Leveſque, vers le milieu du IV.e ſiècle en deçà de ce fleuve, n'empêchèrent pas qu'il ne fût regardé comme la barrière commune des deux régions. Entre pluſieurs témoignages que cite notre Académicien, nous ne rapporterons que celui de Sidoine Apollinaire. Cet auteur écrivant au célèbre Arbogaſte, qui commandoit pour les Romains ſur la Moſelle, déſigne le même pays par le terme de terres Belgiques & de terres du Rhin: *Sermonis pompa Romani, Belgicis olim ſive Rhenanis abolita terris, in te reſedit.*

Sidon. Apol. IV, epiſt. 17.

Clovis en étendant ſes conquêtes conſerva les anciennes limites de la Gaule, & ne fit que s'accroître en avant. Les terres dont ce Royaume naiſſant fut compoſé forment en quelque ſorte le premier domaine de la Couronne: domaine

que

que quelques écrivains François, emportés trop loin par le zèle nationnal, ont fauſſement regardé comme inaliénable *(a)*; mais qui du moins ne fut point aliéné dans le fait, par le partage qu'en firent les enfans de Clovis. Si ces princes régnèrent tous à la fois après la mort de leur père, ce n'eſt pas ſon royaume, c'eſt ſa ſouveraineté qu'ils partagèrent entre eux; & cette diviſion diſtingua les parties du tout, ſans le démembrer. M. Leveſque donne l'hiſtoire abrégée des différens partages faits ſous la première race de nos Rois; il prouve par des autorités réunies de Frédégaire, des annaliſtes de Metz & de Saint Bertin, & par celles de pluſieurs autres contemporains, que ceux de ces Princes à qui le royaume de Metz échut, ſurent maintenir la barrière du Rhin, contre les entrepriſes des Puiſſances voiſines. Enſuite il paſſe au temps où les maires du Palais commencèrent à jeter les fondemens de cette autorité, qui les porta ſur le trône. Ces temps le conduiſent à l'époque la plus brillante de la monarchie Françoiſe; au règne de Charlemagne, dont les conquêtes en reculèrent les bornes juſqu'aux extrémités de la Germanie. Les enfans de Louis le Débonnaire ſon fils divisèrent entre eux l'Empire de leur père. Ce partage fut originairement de la même nature que celui des enfans de Clovis; mais il eut d'autres ſuites. Les principales portions de ce vaſte corps avoient elles-mêmes trop d'étendue, pour ne pas ſe démembrer en ſe ſéparant. Chaque partie devint un tout: chacune d'elles acquit une exiſtence indépendante; & la fermentation que produiſit d'abord cette eſpèce de décompoſition, ne fit qu'en rendre les effets plus durables. Divers traités auxquels donnèrent lieu les diſputes des Princes cohéritiers & celles de leurs premiers

(a) Voyez Auberi dans ſon livre intitulé *les juſtes prétentions de la France ſur l'Empire.* Cet écrivain fondé ſur ce que le domaine de la Couronne ne peut ſe preſcrire, mais prêtant à cette qualité d'impreſcriptible un ſens & une étendue qu'elle ne comporte pas, & qui donneroient atteinte aux principes les plus certains du droit public, ſoûtient dans ſon ouvrage que le Rhin eſt encore aujourd'hui la borne immuable de la France. Cette prétention excita les plaintes de l'Empereur, lorſque le livre parut.

ſucceſſeurs, en conſtatant leurs droits réciproques, marquèrent les limites des différentes ſouverainetés; & ce n'eſt qu'à cette époque qu'il faut proprement s'attacher dans l'examen de la queſtion préſente.

Les révolutions arrivées ſous les ſucceſſeurs de Charles le Chauve, firent perdre à la France la portion du royaume de Lorraine, qu'il poſſédoit au-delà de l'Eſcaut & de la Meuſe. Mais la Meuſe eſt ſans contredit une des rivières qui, lors de l'avènement de Hugues Capet à la couronne, ſéparoient des terres de l'Empire celles de la monarchie Françoiſe. C'eſt ſur ſes bords, comme frontières des deux États, que Glaber place, ainſi que l'a remarqué M. Bonamy dans le Mémoire que nous avons cité, l'entrevûe du roi Robert & de l'empereur Henri. Un paſſage d'un autre écrivain, traduit par M. Leveſque, fournit la preuve du même fait pour un temps poſtérieur *(b)*. « Albert roi des Romains & Philippe roi des François ayant eu en 1299, dit Guillaume de Nangis, une entrevûe à Vaucouleurs ſur la Meuſe, le roi des Romains, les barons & les évêques d'Allemagne convinrent, à ce qu'on prétend, que *le royaume de France, qui s'étendoit alors juſqu'à la Meuſe,* avoit auparavant été juſqu'au Rhin, & ils conſentirent que le Roi rétablît ſa ſouveraineté juſqu'au bord de ce fleuve. »

Duchesne, t. IV, p. 26.

Guillaume de Nangis, ad annum 1299.

Guillaume de Nangis ne parle ici que ſur le rapport d'autrui; mais on doit remarquer que le *ouï dire* tombe ſur l'eſpèce d'aveu fait par le roi Albert de la ſouveraineté des François juſqu'au Rhin, & nullement ſur notre frontière du côté de la Meuſe. C'eſt en ſon nom que l'hiſtorien aſſure qu'elle bornoit la France; & ce n'eſt qu'à cette partie du paſſage que nous nous arrêtons, ſans vouloir tirer du reſte

(b) Albertus rex Romanorum & Philippus rex Franciæ circa adventum Domini, cum apud Vallemcoloris ſimul congregati; inolita & antiqua utriuſque regni fœdera ibidem ad invicem confirmarunt, ubi annuentibus rege Alberto, Baronis & Prælatis regni Theutonici conceſſum fuiſſe dicitur, quod regnum Franciæ quod ſolum modo uſque ad Moſam fluvium illis in partibus ſe extendit, *de cætero uſque ad Rhenum poteſtatis ſuæ terminos dilataret.*

les inductions favorables qui sembleroient en résulter. Si nous ne devons pas nous en autoriser, pour donner à la monarchie une étendue qu'elle n'avoit plus au XIII.e siècle, du moins sommes-nous en droit d'en conclurre qu'avant l'an 1301 elle n'étoit bornée que par la Meuse. D. Calmet & les partisans de son système combattroient en vain cette conclusion de M. Levesque.

D. Calmet ne se contente pas, comme nous avons vû, d'adjuger les deux bords de la Meuse à l'Empire; il le fait empietter sur la Champagne, & lui marque pour limites l'abbaye de Beaulieu en Argonne, ainsi nommée à cause de l'agrément de sa situation. Il avance dans le même endroit que cette abbaye, située sur les confins du Barrois & de la Champagne à trois lieues de S.te Ménehould, dépendoit originairement des comtes de Bar, & non des rois de France.

Hist. de Lorraine, l. XXIV, p. 328.

Si nous l'en croyons, dès l'an 1175 elle s'étoit mise sous la garde d'Henri I comte de Bar; & depuis cette époque ces Seigneurs l'avoient affectionnée particulièrement, lorsqu'en 1286 une brouillerie survenue entre Thibaut II & l'abbé du monastère, fit recourir ce dernier à la protection de Philippe le Bel. En conséquence le Roi envoya des troupes sur les terres de l'abbaye, pour la soustraire aux effets de l'indignation du Comte. De l'avis du chapitre de Verdun, de qui cette abbaye dépend, le Comte s'en plaignit à l'Empereur; en même temps il tira des nobles de son pays une déclaration, portant que l'abbaye étoit terre de l'Empire. Sur les plaintes du comte de Bar, l'empereur Rodolphe nomma des Commissaires, dont les informations produisirent le même résultat, confirmé sur le champ par des lettres patentes de ce Prince. Philippe le Bel n'en traita pas le comte de Bar avec moins de rigueur; les voies de fait continuèrent de la part du Roi, jusqu'à la mort du Comte. Il eut pour successeur Henri III son fils aîné, qui dès l'an 1294 étoit gendre d'Edouard II roi d'Angleterre, & de plus avoit dans la même année reçû de l'Empereur le titre de Lieutenant-général de l'Empire, avec

la commiſſion d'attaquer la France du côté de la Champagne. Cette guerre ne réuſſit pas au comte de Bar: il y fut vaincu & fait priſonnier; & ce n'eſt qu'en 1301 qu'il racheta ſa liberté par l'hommage lige qu'il fit au Roi du comté de Bar & de la châtellenie de Ligni; en un mot de tout ce qu'il tenoit en franc-alleu à l'occident de la Meuſe. De là vient que cette partie du Barrois eſt dans la mouvance de la Couronne.

Tel eſt en ſubſtance le récit de l'hiſtorien de Lorraine. S'il étoit exact, on voit aſſez quelles inductions en réſulteroient par rapport aux limites de la France & à la garde de l'abbaye de Beaulieu.

Mais M. Leveſque rétablit les faits altérés par cet auteur. Il obſerve que par une pétition de principe aſſez manifeſte, D. Calmet fait d'une part relever de l'Empire l'abbaye de Beaulieu, parce qu'elle étoit, ſelon lui, ſous la garde des comtes de Bar; & que de l'autre il conclud qu'elle avoit ſes Seigneurs pour gardiens, parce qu'elle relevoit de l'Empire. Il examine les titres allégués par ſon adverſaire, & prouve 1.° qu'il leur fait dire beaucoup plus qu'ils ne diſent; 2.° que quand ils renfermeroient tout ce qu'il en a prétendu tirer, ils n'auroient aucune autorité. En effet quel uſage peut-on faire en bonne critique de l'atteſtation des gentils-hommes du comté de Bar? Les témoins étoient tous ſujets du Comte; ils dreſsèrent leur acte, ſans qu'il y eût aucun Commiſſaire préſent à l'enquête de la part du Roi; enfin ils ne parlent que ſur des ouïs dire, d'après une tradition vague: trois raiſons qui montrent la caducité de cet acte, & le peu d'atteinte qu'il donne aux droits du Royaume.

M. Leveſque accorde à D. Calmet que l'abbaye de Beaulieu put en 1175 ſe mettre ſous la garde du comte de Bar; parce qu'entre les Seigneurs, dont un monaſtère étoit voiſin, il choiſiſſoit pour Garde ou pour *avoué* celui qu'il jugeoit à propos. Mais les conſéquences tirées de ce fait par l'auteur Lorrain n'en ſont pas plus juſtes. 1.° Il ne s'enſuit nullement que cette abbaye étoit hors des limites du royaume.

On peut citer un grand nombre de faits pareils qui combattroient cette conclusion. Les abbayes de Luxeuil & de Molesme, situées en Bourgogne, s'étoient mises, par exemple, sous la garde du comte de Champagne, sans cesser pour cela de faire partie de la Bourgogne, & d'obéir au souverain de ce Duché. 2.° L'abbaye de Beaulieu ne resta point sous la garde des comtes de Bar jusqu'à l'an 1286, où D. Calmet place les engagemens qu'elle prit avec Philippe le Bel. Le comte de Champagne ayant dès l'an 1200 réuni à son domaine la ville & le territoire de Sainte Menehould, possédés jusqu'alors par les comtes de Rhetel, se regarda dès ce moment comme protecteur de l'abbaye de Beaulieu, enclavée dans ce territoire. Le plus ancien titre qui soit dans les archives de cette abbaye, ne permet pas de douter que dès-lors elle ne se fût mise sous la sauve-garde du comte de Champagne. C'est un acte par lequel les religieux de Beaulieu & Gerber leur abbé demandoient en 1216 à Blanche comtesse de Champagne, & à Thibaut son fils, la ratification d'un traité qu'ils venoient de faire avec le seigneur d'un fief voisin, au sujet du village de Vouliers en Perthois. Si la validité des actes passés par cette abbaye dépendoit en 1216 de l'approbation du comte de Champagne, elle relevoit donc alors de ce Prince. La conséquence est naturelle; & M. Levesque ne manque pas de l'opposer au système de D. Calmet.

En 1284, Philippe le Bel épousa Jeanne de Navarre, héritière de ce royaume & du comté de Champagne. L'année suivante il monta sur le trône après la mort de son père Philippe le Hardi. Pour lors, en qualité de Comte & de Roi, il réunissoit dans sa personne les droits les plus incontestables sur la souveraineté de l'abbaye de Beaulieu. C'est donc avec raison qu'en 1286 ces moines eurent recours à ce Prince; & la protection qu'il voulut bien leur accorder, loin d'attenter aux droits du comte de Bar & de l'Empereur, n'avoit rien que de légitime. C'étoit même un devoir : un Seigneur est obligé de défendre ses vassaux ; un Roi doit veiller à la sûreté de ses sujets.

L'abbaye de Beaulieu étoit, il est vrai, du diocèse de Verdun : mais l'argument que D. Calmet en tire est détruit par un principe universellement reçû. Qui ne sait que les divisions civiles n'ont jamais exactement répondu aux divisions ecclésiastiques ?

Enfin D. Calmet prétend qu'Henri III comte de Bar étoit prisonnier de Philippe le Bel, lorsqu'il lui rendit hommage lige; & que c'est de cet acte involontaire que tire son origine la suzeraineté de la Couronne sur la portion du Barrois, située en deçà de la Meuse du côté de la France. M. Levesque combat cette assertion de l'historien de Lorraine, par le témoignage de Guillaume de Nangis. Suivant cet auteur, la guerre, loin d'être terminée par la défaite & la prise du comte de Bar, n'étoit pas alors commencée. Philippe le Bel en faisoit encore les préparatifs, lorsque son vassal prévint par sa soumission l'entrée des troupes Françoises sur ses terres. Il implora la clémence du Roi, qui voulut bien lui accorder la paix. C'est à Bruges qu'ils en signèrent le traité, dont l'acte authentique, conservé dans le trésor des chartes, est entièrement conforme à la narration de Guillaume de Nangis. Le comte de Bar y donne à Philippe le Bel le titre de *son très-chier Seigneur;* c'est une preuve que le Barrois relevoit alors de la Couronne. M. Levesque, qui s'en sert contre D. Calmet, l'emploie en même temps à fortifier le sentiment de M. Bonamy sur l'auteur de l'érection du comté de Bar en duché.

Registre 16, pièce 19.

Il finit son Mémoire en montrant la fausseté d'un fait rapporté par quelques historiens, sur la foi d'une tradition populaire. C'est au sujet des bornes de cuivre, posées, à ce qu'on dit, au milieu du lit de la Meuse, pour marquer les limites de la France de ce côté-là.



SUR L'EPOQUE DE LA BATAILLE DE FONTENAI.

L'HISTOIRE de France, comme celle de tous les pays, présente un grand nombre de faits assurés pour le fond, connus dans la plupart de leurs circonstances, & dont néanmoins il est difficile de fixer l'époque avec toute la précision que semble demander la certitude historique. C'est un aveu que fait M. l'abbé Lebeuf, sans appréhender qu'on en tire aucune conséquence, contre l'utilité d'une étude dont le mérite n'a pas besoin d'être prouvé. Mais il soutient en même temps que dans l'histoire des deux premières races de nos Rois, quelque obscure, quelque peu détaillée qu'on la suppose, on rencontre plusieurs époques incontestables, & sur lesquelles il ne doit rester aucun doute, moins encore aucune diversité de sentimens.

Telle est en particulier la date de la bataille de Fontenai, donnée entre les enfans de Louis le Débonnaire peu de temps après sa mort, que tous les historiens placent au 20 juin 840. On sait que dans le partage que ce Prince fit de ses états en 837, il assigna l'Italie à Lothaire, l'aîné des quatre, qu'il avoit fait reconnoître Empereur dès l'année 822; la Germanie & la Saxe à Louis; l'Aquitaine à Pépin; la France & la Bourgogne à Charles le Chauve, fils de l'Impératrice Judith sa seconde femme. Lothaire mécontent de ce partage, dont l'égalité le resserroit dans des bornes trop étroites, avoit essayé de le rompre dès le vivant de son père. Ses tentatives, ainsi que celles de Louis & de Pépin, ligués avec lui, n'avoient servi qu'à faire ajoûter au lot de Charles l'Aquitaine, devenue vacante en 838 par la mort de Pépin. Dès que celle de Louis le Débonnaire eut laissé le champ libre à l'ambition de Lothaire, il reprit ses anciens projets, & ne prétendit à rien moins qu'à s'emparer de toute la monarchie Françoise. Comme cette entreprise menaçoit

également Louis le Germanique & Charles le Chauve, leurs intérêts communs les réunirent. On arma de part & d'autre: après quelques rencontres qui ne décidèrent rien, & des traités qui ne furent pas suivis, Lothaire secondé par le jeune Pépin son neveu qui vouloit regagner l'Aquitaine, se trouva vis-à-vis de ses frères à Fontenai près d'Auxerre. Les deux armées se battirent avec fureur, & des ruisseaux de sang françois coulèrent dans cette nouvelle Pharsale : cent mille hommes restèrent sur la place. Lothaire fut vaincu; mais Louis & Charles ne surent pas tirer avantage de leur victoire.

Cette mémorable bataille se donna le 25 juin 841, un an & cinq jours après la mort de Louis le Débonnaire. C'est un point établi déjà par M. l'abbé Lebeuf, dans une Dissertation qu'il a composée sur ce sujet d'après le témoignage des auteurs contemporains. Quelque positives que fussent leurs autorités, elles avoient eu besoin d'être recueillies & mises dans un nouveau jour, puisque Duchesne lui-même n'en avoit pas été frappé. Ce savant éditeur des historiens de France place la bataille de Fontenai à l'année 842. Le P. Daniel adoptant son opinion donne la même date à cet évènement; & comme la plupart de ceux qui en ont parlé depuis, ont cru que ces deux auteurs ne s'étoient déterminés qu'après un mûr examen de la question, il les ont copiés sans balancer. Mais M. l'abbé Lebeuf en jetant un œil attentif sur les divers monumens du IX.e siècle, a découvert la méprise & s'est hâté d'en avertir. Cet avis n'eut pas l'effet qu'il devoit produire: depuis l'impression de son Mémoire on a vû paroître un ouvrage chronologique très-estimé, où la bataille dont il s'agit se trouvoit encore à l'an 842.

Rec. de divers écrits sur l'hist. de France, t. I, p. 127 & suiv.

La remarque qu'en fit M. l'abbé Lebeuf fut pour lui l'occasion de nous communiquer un nouveau Mémoire sur cette époque, dans lequel il nous exposa les raisons qui l'avoient déterminé à la fixer à l'an 841.

19 Mars 1745.

Trois contemporains ont été ses garans; l'auteur de la chronique de Fontenelle, l'annaliste de S. Bertin, & l'historien Nithard.

Le

Le texte du premier eſt formel. *L'an de grace 841,* dit-il, *la veille des kalendes d'avril, la ſixième férie, Charles le Chauve ayant paſſé la Seine vint aux environs de cette Abbaye. La veille des nones d'avril il eut une entrevûe avec ſes frères. Dans cette même année, le ſept des kalendes de juillet, ſe livra dans le territoire d'Auxerre une bataille ſanglante. C'eſt auſſi l'année où le 4 des kalendes de mars j'ai pris l'habit dans ce Monaſtère (a).* *Nouveau Rec. des hiſt. de Fr. t. VII, p. 40.*

Ce témoignage eſt d'un grand poids. 1.° Ce ſeroit peu connoître les hommes, que de ne pas ſentir combien cet écrivain devoit être ſûr de la date préciſe d'un fait arrivé dans l'année même, où s'étoit paſſé l'action la plus intéreſſante pour lui; l'action qui décidoit de ſon ſort pour le reſte de ſes jours. 2.° Il fixe la bataille de Fontenai au 25 de juin. Or en 842 le 25 de juin étoit un dimanche; & le reſpect que les princes Chrétiens portoient à ce ſaint jour, eût alors fait différer le combat. On ne trouveroit dans ce ſiècle aucun exemple de batailles données le dimanche.

L'annaliſte de Saint Bertin ne s'exprime pas en termes moins précis. On ſait que dans ces annales tous les faits arrivés dans une année, ſont compris ſous cette année, dont le chiffre eſt à la tête en forme de titre. Or c'eſt ſous le titre de D. CCCXLI bien ſpécifié dans le manuſcrit qu'eſt rapportée la bataille de Fontenai, avec les évènemens qui la précédèrent, & ceux qui la ſuivirent. *Elle ſe livra,* dit l'auteur, *le VII des kalendes de juillet le ſamedi matin (b).* Le ſept des kalendes de juillet répond au 25 de juin. Or des premières années du règne de Charles le Chauve, les ſeules où le 25 *Ibid. p. 59.*

(a) *Anno Dominicæ Incarnationis DCCCXLI pridie kal. aprilis, feriâ ſextâ Carolus rex in Sequanam tranſiit, ad locum hunc acceſſit. Pridie nonas aprilis cum fratribus locutus eſt. Ipſo anno VII kal. julii, bellum pluſquam civile geſtum fuit in territorio Antiſiodorenſi. Eodem anno..... IV.° kal. martii huc, domino miſerante, acceſſi.* L'Abbaye dont parle ici cet auteur eſt celle de Fontenelle, autrement S. Vandrille, au diocèſe de Rouen.

(b) *Cumque ad pacis fraternitatiſque concordiam minime revocari poſſet, [Lotharius] obviis fratribus* VII.° kalendas julii die ſabbato manè *interceptus, multis utrimque cadentibus, compluribus profligatis, turpiter victus aufugit.*

de juin tombe un ſamedi, ſont l'an 841 & l'an 847, comme le prouve la lettre dominicale B. Puiſque de l'aveu de tout le monde la bataille ne s'eſt point donnée en 847 ; elle le fut donc en 841. Si cette preuve avoit beſoin d'être confirmée, elle le ſeroit par l'autorité de l'écrivain. L'auteur de cette partie des annales eſt Prudence, chargé par le Roi même d'écrire les principaux évènemens de ſon règne. Il venoit de recevoir Charles le Chauve à Troies, où ce Prince, deux mois avant la bataille, avoit paſſé les fêtes de Pâques. Peut-on ſe refuſer au témoignage d'un hiſtorien contemporain, voiſin du champ de bataille, & de plus annaliſte titré du royaume?

Nithard, le troiſième des garans de M. l'abbé Lebeuf, n'eſt ni moins clair ſur cet article, ni moins croyable que les deux précédens. C'eſt un témoin oculaire du fait; il étoit, comme on ſait, petit-fils de Charlemagne, & couſin de Charles le Chauve, à la ſuite duquel il fut toûjours depuis la mort de Louis le Débonnaire. D'ailleurs Nithard écrit dans un ſi grand détail tout ce qui s'eſt paſſé en France depuis 840 juſqu'en 843, que cette partie de ſon ouvrage mériteroit preſque le nom de Journal. Dans le récit qu'il fait des guerres & des voyages de la première année, il ne lui manque que d'avoir marqué les jours du départ & de l'arrivée des Princes: encore y ſupplée-t-il par la manière dont il fixe les époques du 11 de novembre & du 8 de mai ſuivant. Pour peu qu'on le liſe avec attention, on voit clairement qu'il s'agit de l'an 840 dans la première de ces époques, & de l'an 841 dans la ſeconde. Le ſommaire des faits qu'il rapporte ſuffira pour en convaincre.

Nouveau Rec. des hiſt. de Fr. p. 17 & ſeq.

« Après la mort de l'Empereur, dit Nithard en ſubſtance » dans le deuxième livre de ſon hiſtoire, Lothaire voulant » affoiblir le parti de Louis le Germanique, envoie des Am- » baſſadeurs à Charles le Chauve, & ſe rend à Worms. Il » paſſe le Rhin, vient à Francfort, y voit Louis le Germa- » nique, & convient avec lui d'une ſeconde entrevûe dans le » même lieu, *pour le 11 de novembre ſuivant.* Pendant cette trève, » il fait marcher ſes troupes contre Charles le Chauve.

Cependant Charles tient une diète à Bourges; il envoie «
des députés à Lothaire pour traiter de la paix. Lothaire ré- «
pond avec diſſimulation. Charles vient d'Aquitaine au châ- «
teau de Quirci ſur l'Oiſe: il reçoit avec bonté tous ceux «
qui ſe préſentent à lui. Hérenfroi & quelques autres de ſes «
vaſſaux l'abandonnent. «

Sur ces entrefaites, on apprend d'Aquitaine que Pépin le «
jeune veut inſulter la mère de Charles. Celui-ci députe «
encore à Lothaire, pour le prier de ne plus ravager le «
royaume que leur père lui avoit donné de ſon conſentement. «
Il va en Aquitaine & défait Pépin. «

Toutefois Lothaire continuant ſa marche paſſe la Meuſe, «
& s'avance juſqu'à la Seine. Hilduin abbé de S. Denys, «
Gérard comte de Paris, & Pépin fils du roi des Lombards, «
embraſſent ſon parti. Fier de ce renfort il paſſe la Seine, «
ſollicite à la révolte les provinces ſituées entre ce fleuve & «
la Loire, & ſe rend à Chartres. De là il s'avance juſqu'à «
la Loire. Charles revient en diligence d'Aquitaine pour «
s'oppoſer à ſes progrès. Il conſulte les ſeigneurs François, «
qui, réſolus de mourir pluſtôt que de l'abandonner, vont «
au devant de Lothaire, & ſe rendent à Orléans. Ce Prince «
fait avec les députés de Charles un traité ſimulé, dont un «
des articles indique entre eux une entrevûe dans le château «
d'Attigni *le 8 de mai ſuivant.* Les ſeigneurs du parti de Charles «
y conſentent. «

Pendant que tout cela ſe paſſe, Charles s'approche d'Orléans; «
il y arrive enfin, y reçoit avec bonté deux ſeigneurs de «
Bourgogne, & part de cette ville pour aller à Nevers au «
devant de Bernard duc de Septimanie. Celui-ci tirant en «
longueur promet de venir le trouver dans quinze jours & «
de lui amener Pépin. En conſéquence Charles prend la route «
de Bourges: bien-tôt inſtruit de l'infidélité de Bernard, il «
l'attaque, le bat, & le force enfin à recevoir ſes loix. Enſuite «
il vient au Mans, où les capitaines Lambert & Eric ſe «
joignent à lui; il y reçoit auſſi les ſoumiſſions de Noménoé «
duc des Bretons. «

» On n'étoit pas loin alors du 8 de mai, marqué pour la » conférence d'Attigni: dans la vûe d'être plus à portée de ce » château, Charles se rapproche des bords de la Seine, accom- » pagné des Aquitains, des Bourguignons, & des François de » son parti. Arrivé près de cette rivière, il en trouve les eaux » débordées, les bateaux brisés, les ponts rompus, & les bords » défendus par un grand nombre des partisans de Lothaire. » Dans l'embarras où se voit Charles, on lui rapporte qu'il » y a des bateaux près de Rouen; il en remplit vingt-huit de » soldats, se rend aux monastères de saint Germain & de saint » Denys, & de là va droit à Sens; il en sort la nuit, traverse » la forêt d'Otte, & se prépare à fondre sur les troupes de » Lothaire que son approche met en fuite. Après un jour de » repos il part pour Troies le Vendredi Saint: le lendemain il » est joint dans sa marche par des députés d'Aquitaine, qui lui » apportent la couronne, les ornemens royaux, des vases sacrés, » & tout ce qui étoit nécessaire pour solenniser les fêtes de » Pâques qu'il célèbre à Troies; tandis que Lothaire qui, *pen-* » *dant cette marche de Charles,* avoit poursuivi Louis le Ger- » manique au-delà du Rhin, passoit la même fête de Pâques à » Aix-la-Chapelle.

» Après la fête Charles se rend à la diète indiquée; il n'y » trouve point Lothaire, qui sous divers prétextes remet son » arrivée. Après l'avoir attendu vainement, il se détermine, sur » l'avis de son Conseil, à marcher au devant de lui, & prend » le chemin de Châlons sur Marne.

» *Cependant* Louis passe le Rhin & marche au secours de » Charles, qui bien-tôt est vis-à-vis de Lothaire, & négocie » sans succès avec lui. Louis arrive, joint Charles, & les deux » frères ont une entrevûe; ils y délibèrent sur les moyens de » porter Lothaire à un accommodement, qui rende enfin la » paix à l'Eglise & à la Monarchie. Lothaire inflexible rejette » leurs propositions, & va au devant de Pépin qui lui amène » un renfort d'Aquitaine: Louis & Charles de leur côté se » mettent en marche pour s'opposer à ses progrès.

» Enfin les deux armées se trouvent ensemble aux environs

d'Auxerre, à trois lieues l'une de l'autre, les deux camps « ennemis étant séparés par un bois & par un marais. Le 21 « de juin & les deux jours suivans se passent en pourparlers « inutiles entre les Princes rivaux, quoique sincères de la part « de Charles & de Louis, qui voyant Lothaire décamper pour « aller se poster à Fontenai, pressent leur marche & campent à « Turi. Le 24 de juin Lothaire ayant été fortifié par la jonc- « tion de Pépin son neveu, lève le masque; & d'un ton de « Monarque, fait déclarer à ses frères qu'en qualité d'Empereur « il prétend leur donner la loi. Louis & Charles ayant perdu « toute espérance de paix, lui répondent qu'ils viendront le « lendemain VII des kalendes de juillet, *éprouver le jugement* « *de Dieu;* c'est-à-dire, décider leur différend par une bataille. « En effet le lendemain à l'heure indiquée ils viennent présenter « le combat aux troupes de Lothaire, & remportent une vic- « toire complète. «

Le jour qui suivit cette grande action étoit un dimanche: « les deux Rois vainqueurs & maîtres du champ de bataille, « après avoir entendu la messe, font enterrer les morts & pren- « nent soin des blessés. »

Nithard continuant son récit rapporte toutes les suites de l'affaire; & ce n'est que trois grands articles après, qu'il commence à dater de l'an 842. Dans cet abrégé que nous venons de faire de cette partie de son histoire, on a dû remarquer 1.° qu'il ne fait mention que d'une seule fête de Pâques depuis la mort de Louis le Débonnaire jusqu'au jour du combat; 2.° qu'il le fixe au VII des kalendes de juillet & la veille d'un dimanche; ce qui, suivant le calcul que nous avons fait plus haut en rapportant le témoignage de Prudence, ne peut concourir qu'avec le samedi 25 juin 841; 3.° que Prudence & Nithard s'accordent ensemble, & que les faits rapportés par le second dans le plus grand détail, ne sont précisément que ceux dont le premier s'est contenté de rendre un compte abrégé.

C'est cette étendue du récit de Nithard & la multitude prodigieuse des faits qu'il contient, qui peuvent avoir trompé

Duchesne & ses partisans: ils auront cru qu'il n'étoit pas possible de renfermer dans le court espace d'une année cette foule d'évènemens. C'est qu'ils n'ont pas observé que la plupart de ces faits, au lieu de se suivre, arrivoient en même temps; que l'historien rapporte à la fois les actions de Lothaire, de Louis le Germanique & de Charles le Chauve; & qu'en décomposant son récit, on n'y verra rien qui n'ait pû se passer dans le cours d'un an. Nithard semble avoir voulu prémunir lui-même ses lecteurs contre la fausse conséquence qu'ils pourroient tirer de la longueur de sa narration. Il affecte de répéter souvent les termes de *cependant, sur ces entrefaites, en même temps, &c. interea, per idem tempus, eodem tempore, &c.* C'est un avertissement dont les écrivains, que réfute M. l'abbé Lebeuf, n'ont pas profité.

Leur méprise peut encore avoir une autre source: peut-être par une erreur qui leur seroit commune avec Albéric des Trois-fontaines, auront-ils cru que les années commençoient alors à Pâques; ce qui leur aura fait mettre le chiffre 842 à l'endroit où Nithard parle de la fête de Pâques, célébrée à Troies par Charles le Chauve. Mais il est certain par les annales de Prudence, d'Eginhard, d'Hincmar & de plusieurs autres contemporains, que l'année commençoit pour lors à la fête de Noël.

D'ailleurs l'autorité d'Albéric, qui vivoit près de 400 ans après la bataille de Fontenai, doit-elle balancer celle de deux écrivains, dont l'un avoit au temps de cette bataille le titre d'annaliste du Royaume, & l'autre, parent de Charles le Chauve, le suivit dans cette expédition? Pourroit-on même l'opposer au témoignage de l'annaliste de Fontenelle auteur contemporain?

A ces trois garans dont l'accord est si décisif, M. l'abbé Lebeuf auroit pû joindre l'annaliste de Fulde, l'auteur du recueil des miracles de sainte Rictrude abbesse de Marchienne, & plusieurs autres, qui tous donnent à la bataille de Fontenai la même époque du 25 juin 841.

Nous finirons cet article en avertissant que le chronologiste

moderne, dont l'ouvrage avoit donné lieu à cette differtation de M. l'abbé Lebeuf, en a profité dans fa dernière édition, poftérieure de quatre ans à la lecture de ce Mémoire.

VUES GENERALES
SUR LES TOURNOIS ET LA TABLE RONDE.

IL arrive quelquefois dans nos affemblées que la lecture d'un Mémoire, dont la longueur n'égale pas celle de la féance, occafionne un entretien relatif à l'objet qu'on y traite, & qui remplit utilement ce qui refte de temps à s'écouler, jufqu'à ce que la Compagnie fe fépare. Dans ces fortes d'entretiens on examine de vive voix des queftions incidentes ou principales. Chacun fournit fa citation ou fa remarque: l'une conduit à l'autre; la converfation s'anime: mais comme elle a toute la liberté qui lui eft propre, il y règne fouvent ce défordre que n'ont pas des difcuffions faites par écrit, où tout s'enchaîne & fe fuit méthodiquement. Pour y remédier, quelqu'Académicien au fait de la matière, & plus fouvent le Secrétaire fe charge d'en rapporter le précis dans la féance fuivante. Nous devons à cet ufage, exactement pratiqué par M. de Boze, plufieurs articles intéreffans recueillis par fes foins, & qu'il a de temps en temps inférés dans l'Hiftoire de l'Académie. C'eft un exemple que nous nous propofons de fuivre autant qu'il nous fera poffible.

La féance du Mardi 16 mars 1745 fut dans le cas dont nous parlons. Une Differtation fur quelque point de l'hiftoire de France, dans laquelle il s'agiffoit incidemment de nos anciens ufages militaires, fit naître un entretien fur les Tournois & la Chevalerie. M. de Foncemagne offrit de le réfumer; il étoit naturel qu'il s'en chargeât, puifqu'il avoit eu la principale part à la converfation, qui fe trouvoit rouler fur un des objets de fes études. Auffi dès le vendredi fuivant en apporta-t-il le réfultat, que nous allons donner tel qu'il l'a lû.

On peut, dit M. de Foncemagne, réduire à trois questions tout ce qui fut agité dans la dernière séance.

1.° Quelle est la date de l'institution des Tournois?

2.° En quel temps les monumens historiques commencent-ils à nommer les chevaliers de la *Table ronde!*

3.° Est-ce aux Tournois ou bien aux Croisades qu'il faut rapporter l'origine des armoiries?

Chacune de ces questions pourroit être le sujet d'une Dissertation particulière: nous avons déjà, M. de la Curne & moi, dans nos porte-feuilles un bonne partie des matériaux qui sont nécessaires pour y travailler; mais nous ne comptons en faire usage que lorsque nous croirons avoir ramassé tous ceux qui nous manquent. Cependant je vais tâcher de répondre sommairement à trois de ces questions; & je présume que si nous les traitons un jour avec l'étendue qu'elles méritent, ces réponses mêmes, quoique prématurées, se trouveront peut-être alors résulter précisément de nos discussions.

1.° De quel temps est l'institution des Tournois?

Il ne tiendroit qu'à nous de faire remonter l'origine des Tournois jusqu'au milieu du IX.e siècle, & d'en attribuer l'établissement au fils de Louis le Débonnaire. L'historien Nithard parle ainsi des combats ou des jeux, dont les deux frères Louis le Germanique & Charles le Chauve se donnèrent plusieurs fois le spectacle vers l'année 842; après avoir juré cette alliance qui est devenue si célèbre par la formule de leur serment. *Ludos etiam hoc ordine sæpe causâ exercitii frequentabant..... subsistente hinc inde omni multitudine, primum pari numero Saxonorum, Vasconorum, Austrasiorum, Britannorum, ex utraque parte veluti invicem adversari sibi vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat....* & plus bas, *eratque res digna.... spectaculo.*

Duchesne, t. II, p. 375.

Quoiqu'il paroisse assez clairement par la suite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théatre de ces jeux, les Allemands qui s'attribuent l'invention des Tournois, n'ont cependant osé appuyer leur prétention sur ce passage; peut-être

peut-être parce que les deux Princes étoient François. Ils disent donc que l'empereur Henri I surnommé l'Oiseleur qui mourut en 936, en fut l'auteur: quelques-uns, avec plus de fondement, en font honneur à un autre Henri, qui est postérieur d'un siècle au premier. En ce cas les Allemands auroient peu d'avantage sur les François, chez qui l'on voit les Tournois établis vers le milieu du XI.e siècle, par Geoffroi seigneur de Preuilli en Anjou. *Anno 1066*, dit la chronique de Tours, *Gaufridus de Pruliaco, qui Torneamenta invenit, apud Andegavum occiditur.*

La Colombière, Théat. d'honn. t. I, p. 31, & Favin, l. X.

Nous gagnerions près d'un demi-siècle si nous voulions adopter ce qu'on lit dans la chronique de Lambert d'Ardres, citée par M. du Cange, que Raoul comte de Guines étant venu en France, *pour fréquenter les Tournois*, y reçut un coup mortel: car M. du Cange prouve que Raoul vivoit quarante ou cinquante ans avant le seigneur de Preuilli.

Differtat. sur Joinville.

De ce petit nombre d'observations il s'ensuit deux choses; l'une qu'à prendre la date la moins ancienne, qui est celle de Geoffroi de Preuilli mort en 1066, les Tournois étoient connus en France vers le milieu du XI.e siècle; l'autre que les François pourroient être fondés à disputer aux Allemands l'honneur d'avoir institué les Tournois. Et par rapport à ce dernier point, j'ajoûterai qu'un historien étranger parlant des Tournois, les appelle des *combats François, conflictus Gallici;* tant il étoit persuadé qu'ils étoient nés en France. *Henricus rex Anglorum junior,* dit Mathieu Paris sous l'an 1179, *mare transiens, in conflictibus Gallicis & profusioribus expensis triennium peregit, regiâque majestate prorsùs depositâ, totus est de rege translatus in militem.*

2.e Question. En quel temps les monumens historiques commencent-ils à parler des chevaliers de la Table ronde, & quel est à peu près la date de l'institution de cette Chevalerie?

Il faut remarquer d'abord que le nom de Tournois, *Hastiludium*, étoit générique, qu'il renfermoit plusieurs espèces d'exercices ou jeux militaires; & que la Table ronde étoit

une de ces eſpèces. Un paſſage de Mathieu Paris ſera la preuve de cette obſervation. *Milites....* dit cet écrivain ſous l'an 1252, *conſtituerunt unanimiter, non ut in haſtiludio illo quod communiter... Torneamentum dicitur, ſed potius in illo ludo militari qui Menſa rotunda dicitur, vires ſuas attentarent:* où l'on voit *Menſa rotunda* & *Torneamentum* oppoſés l'un à l'autre comme deux eſpèces diſtinctes, & compriſes ſous le nom plus étendu d'*haſtiludium.*

Le P. Méneſtrier a dû entendre ainſi ce paſſage, qu'il n'a cependant pas cité: *La Table ronde*, dit-il, *étoit une eſpèce de fête d'armes, comme les Joûtes & les Tournois.* Sans doute on la nomma *Table ronde*, de ce que la fête commençoit par un feſtin où les Chevaliers étoient aſſis autour d'une table ronde, afin de prévenir toute diſpute ſur les rangs; ou bien de ce que les lices étoient en forme d'amphithéatre.

Cheval. anc. p. 230.

Cette obſervation ſuppoſée, je penſe que l'eſpèce peut être de même date que le genre; c'eſt-à-dire que l'inſtitution de la *Table ronde* peut être auſſi ancienne que celle des Tournois. Alberic des Trois-Fontaines en parle ſous l'année 1235, comme d'une choſe qui n'étoit pas nouvelle alors, & c'étoit le temps où il vivoit: *Rex Navarræ rediens in Campaniam cruce ſignatur, & cum eo multi Barones; Flandriæ Barones apud Heſdinium, ubi ſe exercebant ad Tabulam rotundam, cruce ſignantur.* Ce paſſage fortifie d'ailleurs la conſéquence que j'ai tirée de celui de Mathieu Paris, & montre que la *Table ronde* étoit originairement, non pas un ordre de Chevalerie, mais une ſorte de fête ou de jeu militaire. On put dans la ſuite donner aux Chevaliers qui y aſſiſtoient le nom de chevaliers de la Table ronde.

P. 555.

Mais ne pourroit-on pas aller plus loin, & dire par exemple que la *Table ronde* doit être auſſi ancienne que le plus ancien ordre de Chevalerie? L'uſage de manger autour d'une table de figure ronde put & dut, peut-être, s'introduire auſſi-tôt que l'on vit s'établir les aſſemblées de Chevaliers. Or le plus ancien ordre connu eſt je penſe celui du Bain: c'eſt du moins celui en faveur duquel j'ai

actuellement de plus anciens témoignages. Le Moine de Marmoutier, dans la vie de Geoffroi comte d'Anjou, qui épousa Mathilde fille de Henri I roi d'Angleterre, rapporte que Geoffroi alla trouver Henri à Rouen pour être fait chevalier du Bain. Ce fait doit être du commencement du XII.e siècle: Henri monta sur le trône en 1100. Au reste, l'ordre du Bain semble avoir pris naissance en Angleterre; & c'est aussi en Angleterre que les Romanciers ont prétendu qu'avoit été institué l'ordre de la Table ronde par le fabuleux Artur. Pourquoi ne diroit-on pas que ces deux Ordres n'en sont réellement qu'un seul dans l'origine, tantôt appelé l'*ordre du Bain,* parce que le bain étoit une des cérémonies prescrites à celui qui devoit être armé Chevalier; tantôt appelé l'ordre de *la Table ronde,* à cause de l'usage de manger autour d'une table de figure ronde? Pourquoi même ne penseroit-on pas que ni l'un ni l'autre ne sont dans l'origine de vrais Ordres; & qu'il a plû aux Romanciers d'ériger en ordre de Chevalerie, certains usages qui étoient propres aux Chevaliers? Le peu que je viens de dire suffira pour donner une idée de l'étendue de la matière.

Ménestrier, orig. des Arm. p. 61.

Je passe à la 3.e question. Est-ce aux Tournois ou bien aux Croisades qu'il faut rapporter l'origine des Armoiries?

Je crois que l'on doit décider en faveur des Tournois. C'est aussi le sentiment du P. Ménestrier, qui se fonde principalement sur le rapport que les armoiries ont eu dans leur origine avec les usages des Tournois. Je renvoie au chap. 4.e de son traité *sur l'origine des Armoiries.* Le nom même de *Blason,* dit-il, *est emprunté des Tournois:* car il tire, avec beaucoup de vrai-semblance, l'étymologie de ce mot de l'Allemand *Blazen,* sonner du Cor. Les Chevaliers qui arrivoient à un Tournois sonnoient du Cor, pour avertir les Hérauts de venir reconnoître & décrire leurs armoiries; ce qu'on a depuis appelé *blasonner.* Mais une autre raison, que le P. Ménestrier a négligé de faire valoir, & qui me paroît décisive, c'est que l'on trouve l'usage des armoiries

établi avant l'époque des Croiſades. Le P. Mabillon cite, d'après Olivier de Wrée, un ſceau de Robert I comte de Flandre, attaché à une chartre de l'an 1072, ſur lequel Robert eſt repréſenté à cheval tenant l'épée d'une main & de l'autre un écu, ſur lequel eſt un Lion : *Et hic primus eſt,* ajoûte-t-il, *comitum Flandrenſium, qui ſymbolum gentilitium præferat.* Or la première Croiſade ne fut publiée qu'en 1095.

Diplom. pag. 246.

EXPLICATION

D'UN DIPTYQUE SINGULIER.

UN de ces haſards heureux, qui ne ſe préſentent ordinairement qu'à ceux qui ſont à l'affut de pareilles découvertes & qui ſavent en tirer parti, fit tomber il y a quelques années entre les mains de M. Bon, ancien premier préſident de la Chambre des Comptes de Montpellier, & Correſpondant-Honoraire de l'Académie, un bas relief travaillé des deux côtés ſur un bois qui paroît être du cèdre. La délicateſſe de la ſculpture & la ſingularité des faits repréſentés ſur les différentes Médailles qui partagent ce bas relief, fixèrent ſon attention. Il ſe hâta de l'acquérir & de le placer dans ſon cabinet, rempli de morceaux curieux, dont pluſieurs expliqués par lui-même dans des Diſſertations qu'il nous a communiquées, ont déjà fourni à notre hiſtoire des articles intéreſſans, répandus dans nos différens volumes. Le morceau que nous annonçons ne lui parut ni moins digne, ni moins ſuſceptible d'explication que les précédens : nous allons faire part au public de celle qu'il nous envoya peu de temps après qu'il en fut poſſeſſeur.

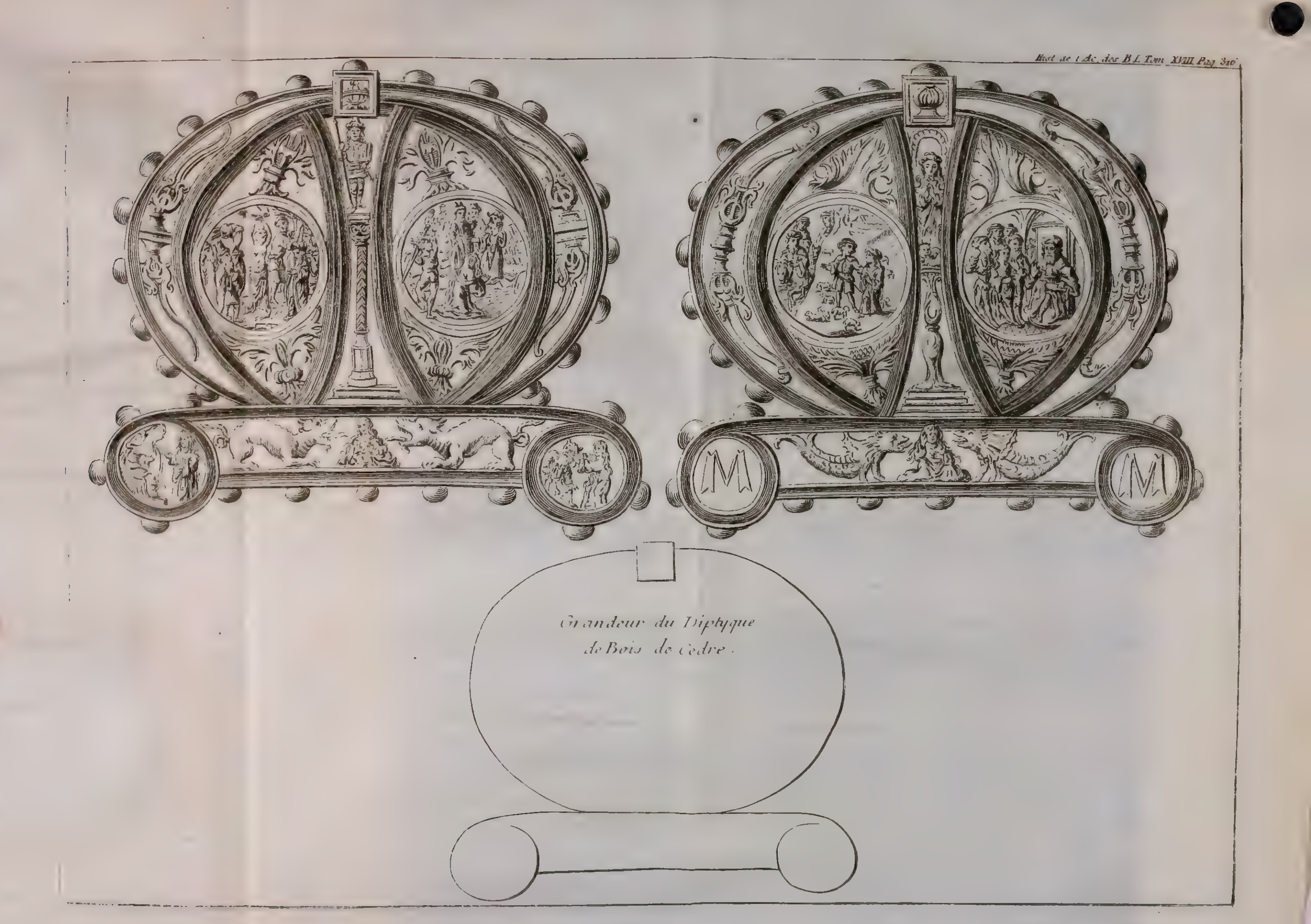
Mars 1745.

Voyez la Planche.

La figure de cette pièce eſt ovale : elle porte ſur une baſe droite alongée, terminée par deux bouts ronds de même épaiſſeur. Son grand diamètre eſt de trois pouces & demi : la hauteur du petit & celle de la baſe n'ont enſemble que trois pouces ; l'épaiſſeur eſt de quatre lignes. L'ovale a dans



iptyque
dre.



Grandeur du Diptyque
de Bois de Cedre.

chacun de ſes côtés ou revers deux Médailles; & les deux bouts ronds de la baſe ſont auſſi chargés chacun d'une petite Médaille ſur un de leurs revers, & ſur l'autre d'une grande M. La circonférence du tout eſt couronnée de trente grains ronds, ſéparés de dix en dix par les deux rouleaux de la baſe & par la ſommité de la pièce. La repréſentation de ce morceau que nous joignons ici, gravée d'après le deſſein envoyé par M. Bon, en fera prendre au lecteur une juſte idée.

A l'inſpection de la pièce M. Bon ſe rappelant tout ce que du Cange & d'autres écrivains ont dit ſur la forme & l'uſage des diptyques anciens, & ce qu'il avoit obſervé lui-même dans ceux qu'il a vûs, jugea bien-tôt qu'elle reſſembloit trop à ces ſortes de monumens, pour n'en pas mériter le nom. Cependant deux différences aſſez frappantes l'arrêtoient. Tous les diptyques connus juſqu'à préſent ſont des tablettes à deux feuilles, chargées d'inſcriptions qui en donnent, ou du moins en facilitent l'intelligence; au lieu que la pièce dont il s'agit n'eſt qu'une tablette ſimple & ſans inſcription; à moins qu'on ne donne ce nom aux deux grandes M M que les deux rouleaux de la baſe portent ſur un de leurs revers. Mais des rapports plus nombreux & plus importans que ces différences, déterminèrent M. Bon à perſiſter dans ſon ſentiment. Il ſavoit que les diptyques, le plus ſouvent travaillés en ivoire ou en bois, étoient une ſorte de monumens portatifs, imaginés vers le temps du bas Empire, pour conſerver la mémoire des faits qu'on jugeoit dignes de paſſer à la poſtérité. Chez les Payens on s'en ſervit d'abord pour y mettre les noms des Empereurs & des premiers Magiſtrats. Les Conſuls déſignés avoient pluſieurs de ces diptyques qu'ils diſtribuoient aux principaux Officiers; & ſur leſquels on les repréſentoit en relief avec leurs noms & leurs qualités: ils y faiſoient auſſi ſculpter les animaux, les gladiateurs & tout ce qui devoit entrer dans les jeux qu'ils donnoient au peuple, en prenant poſſeſſion du Conſulat. Bien-tôt après les Chrétiens adoptèrent l'uſage des diptyques; mais ce fut pour les conſacrer à la mémoire des ſouverains Pontifes, des

fondateurs d'églifes ou de monaftères, & fur-tout des martyrs. Or tel paroît avoir été l'objet de la pièce qu'examine M. Bon; & d'ailleurs la fculpture des deux côtés fupplée de refte aux deux feuillets des diptyques ordinaires, qui ne font gravés que d'un feul côté. Ainfi rien ne nous empêche d'ajoûter ce bas relief au petit nombre des diptyques connus jufqu'à préfent; & nous continuerons de l'appeler ainfi dans la fuite de cet article, où nous allons l'expliquer d'après M. Bon.

Les deux M M rapprochées des actions que repréfentent les Médailles du diptyque, annoncent au premier coup d'œil le martyre de quelque Sainte, à la mémoire de laquelle ce monument fut confacré, non dans le temps même de fa mort, car la fculpture ne peut s'en rapporter au fiècle des perfécutions; mais long-temps après, par la dévotion particulière de quelque fidèle.

Quelle eft cette Sainte à qui l'on doit l'attribuer? La conformité qui fe trouve entre les faits exprimés fur le diptyque & les principales circonftances du martyre de fainte Marguerite, ne permet pas de douter qu'il n'en foit le fujet, & que les deux M M ne foient les lettres initiales des mots *Margaritæ martyrium*. Il fuffira pour s'en convaincre de comparer aux tableaux du diptyque les détails de cet évènement, tels qu'ils font racontés dans les légendes. Nous ne croyons pas néceffaire d'avertir ici que nous fommes bien éloignés d'adopter ces prétendus actes de fainte Marguerite, reconnus pour faux par les meilleurs Critiques; & que nous ne les employons qu'autant qu'ils peuvent fervir à l'explication d'un monument fait dans un fiècle, où l'ignorance les regardoit comme inconteftables.

Le martyrologe romain de Bède fe borne à nous apprendre que fainte Marguerite étoit originaire d'Antioche, fille d'Ædéfius grand prêtre des faux Dieux; & qu'elle fouffrit le martyre fous Aurélien, par les ordres d'Olybrius, général des armées de cet Empereur, & chargé par lui de perfécuter les églifes de l'Afie mineure. Mais les Légendaires embéliffent ce récit: ils rapportent que fainte Marguerite, chaffée de la

maiſon de ſon père en haine du Chriſtianiſme, fut réduite à garder les troupeaux; qu'Olybrius l'ayant rencontrée dans les champs fut ſi frappé de l'éclat de ſes charmes, qu'après avoir ſû d'elle-même qui elle étoit, il lui propoſa de l'épouſer; mais que l'attachement à la foi Chrétienne lui fit rejéter des offres ſi ſéduiſantes. C'eſt préciſément le fait repréſenté dans la première des quatre grandes Médailles du diptyque: on y voit une bergère occupée de la garde de ſon troupeau; un guerrier à cheval, ſuivi de pluſieurs autres, paroît s'entretenir avec elle.

Ce refus généreux, ajoûtent les Légendaires, ne fit que rendre plus vive la paſſion d'Olybrius: il cita la Sainte à ſon tribunal; lui renouvela ſes offres, & bien-tôt paſſant des careſſes aux menaces, il la fit conduire en priſon. C'eſt le ſujet de la deuxième Médaille: un juge aſſis ſur ſon tribunal interroge la même bergère amenée devant lui par des Satellites.

Le trait repréſenté dans la troiſième Médaille paroît appartenir plus ſingulièrement encore à ſainte Marguerite. Le général Romain outré de ſa conſtance inébranlable, la livra aux boureaux pour être fouettée cruellement; & moins maître que jamais de ſa paſſion, il voulut être ſpectateur de ce ſupplice: mais il ne put en ſoûtenir l'horreur, & ſe retira bien-tôt en ſe couvrant le viſage. Le lecteur, en jetant les yeux ſur la troiſième Médaille, y reconnoîtra facilement tous ces détails. Enfin Olybrius n'ayant plus d'eſpérance & n'écoutant que ſa fureur, condamna Marguerite à perdre la tête. La quatrième Médaille repréſente cette exécution.

Les mêmes auteurs aſſurent que le Démon apparut pluſieurs fois à ſainte Marguerite dans ſon cachot, ſous la forme tantôt d'un dragon, tantôt d'un homme; & que la Sainte en triompha chaque fois par le ſigne de la Croix. Cette double apparition eſt le ſujet des deux petites Médailles dont les rouleaux de la baſe ſont chargés.

Les autres ornemens du diptyque ajoûteroient encore, s'il étoit néceſſaire, de nouvelles preuves à cette explication. Sur

l'un des revers de l'ovale on remarque une grande colonne qui en sépare les Médailles, & sur cette colonne la figure d'une Sainte debout, joignant les mains & foulant un dragon aux pieds. C'est l'emblème ordinaire & comme l'attribut qui caractérise sainte Marguerite dans ses tableaux. Une grande colonne sépare aussi les deux Médailles de l'autre revers; elle porte un guerrier debout, armé d'une lance & d'un bouclier. Peut-on y méconnoître Olybrius, & ne pas sentir l'intention qu'on a eue d'opposer la figure de la Sainte à celle de son tyran? Enfin les bas reliefs de la base représentent des deux côtés la Sainte à genoux, exposée à la fureur impuissante de deux dragons qui paroissent vouloir la dévorer.

L'objet du diptyque une fois déterminé, il falloit en fixer le temps; & c'est ce dont le caractère des ornemens pouvoit décider. M. Bon juge que le goût en est parfaitement semblable à celui des ornemens de la Sainte-Chapelle de Paris, qu'on sait être un chef-d'œuvre de sculpture & d'architecture gothique. S. Louis fit bâtir la Sainte-Chapelle en 1247 par Montereau, le plus habile architecte qui fut alors. M. Bon en conclud que le diptyque est du temps de ce saint Roi; & conjecturant de plus qu'il appartenoit à Marguerite de Provence femme de ce Prince, qui l'accompagna dans sa première croisade, il ne balance pas à le regarder comme le fruit de la dévotion de cette Reine pour sainte Marguerite sa patrone.

En effet il est certain que dans ce voyage elle fit quelque séjour à Antioche, lieu de la naissance & de la sépulture de sainte Marguerite. Le culte de cette Sainte y étoit célèbre au temps des premières croisades; & plusieurs Croisés en avoient apporté des reliques en Europe, principalement en France où l'on en montre encore dans plusieurs églises, comme à saint Germain-des-Prés, à Fromont en Beauvoisis, & dans la cathédrale de Troies. Marguerite de Provence ne manqua pas aussi d'en rapporter à son retour, & les plaça dans le monastère des religieuses de sainte Claire de Paris qu'elle avoit fondé, qui fut sa retraite pendant son veuvage, & dans lequel

Blanche

Blanche ſa troiſième fille prit l'habit après la mort de Ferdinand ſon époux, fils d'Alphonſe X roi de Caſtille. On peut préſumer avec fondement que la piété de la Reine épouſe de ſaint Louis, animée par les lieux mêmes où ſainte Marguerite avoit ſignalé ſes vertus, lui ſuggéra l'idée de faire graver les principales circonſtances de ſon martyre dans un diptyque qui, ſelon l'uſage de ce temps-là, pouvoit en tous lieux lui ſervir d'oratoire.

Les trente grains qui couronnent le diptyque ne ſont point un ornement inutile ou arbitraire; ils ont une ſignification qui confirme la conjecture de M. Bon ſur l'âge de ce monument. Le chapelet en l'honneur de la Vierge, inſtitué près d'un ſiècle avant ſaint Louis par Pierre l'Hermite dans la première Croiſade, étoit dans ſa plus grande ferveur ſous le règne de ce Prince. On avoit alors imaginé quantité de façons pour en marquer les dixaines. Nous avons encore des bagues de ce temps-là, deſtinées à ce pieux uſage: elles ſont environnées d'une dixaine de grains ou d'écroues du même métal, que termine un bouton plus gros. Les trente grains ronds qui couronnent le diptyque de M. Bon annoncent viſiblement une intention pareille; & c'eſt pour cet effet qu'ils paroiſſent diviſés de dix en dix par les deux bouts de la baſe & par la ſommité du diptyque.

Ce chapelet n'eſt à la vérité que de trois dixaines: mais outre qu'en le répétant il étoit aiſé de les multiplier, comme faiſoient ſans doute ceux qui n'avoient qu'une dixaine à leurs bagues; il eſt d'ailleurs aſſez douteux que le chapelet dans ſon origine ait été compoſé de cinq dixaines. Il a pû d'abord ſe borner à trois, en l'honneur des trois principaux myſtères de la Vierge; & ce fut dans la ſuite que S. Dominique & ſes diſciples en ont augmenté le nombre, en lui donnant un nouveau crédit par l'inſtitution du Roſaire.



EXPLICATION

DE QUELQUES BAS RELIEFS EN IVOIRE.

M. DE BOZE ayant fait l'acquiſition de cinq bas reliefs en ivoire, dont l'aſſemblage formoit autrefois un petit coffre haut de cinq pouces ſur onze de longueur, les apporta dans une des ſéances de l'Académie. La multitude des détails dont ils ſont chargés, fixa long-temps les regards: on entrevit une ſorte de liaiſon dans les objets qu'ils repréſentent; & l'on convint en général que deux ſujets principaux, relatifs l'un & l'autre à la chevalerie, s'y faiſoient remarquer. Le premier eſt un combat; & le ſecond une chaſſe.

L'examen plus particulier que M. Leveſque de la Ravalière fit à l'inſtant même de ces morceaux, lorſqu'ils paſsèrent ſous ſes yeux, lui fit apercevoir quelque choſe de plus; & quelque impénétrables que paruſſent d'abord ces ſortes d'énigmes, encouragé par cette première ouverture, il ſe chargea de les étudier & d'en rendre compte à l'Académie. Ses offres acceptées unanimement produiſirent l'explication ſuivante, à laquelle nous joignons la copie figurée des bas reliefs mêmes, pour faciliter l'intelligence du Mémoire dont nous allons donner le précis.

Janvier 1745.

En comparant ces différentes pièces enſemble, M. Leveſque comprit d'abord qu'elles ſe ſuivoient dans un certain ordre qu'il n'eut pas de peine à démêler. L'attention avec laquelle il les conſidéra le conduiſit à penſer que le tout enſemble formoit un roman de chevalerie, dans le goût de ceux qui furent autrefois de mode parmi nous, & que le ſculpteur avoit copié vrai-ſemblablement d'après quelque romancier de ſon temps. Si ces ouvrages, que nous devons regarder comme les monumens des mœurs de nos ancêtres, étoient plus variés qu'ils ne ſont; ſi du moins les plus connus nous offroient des aventures particulières, dont l'enchaînement compoſât une

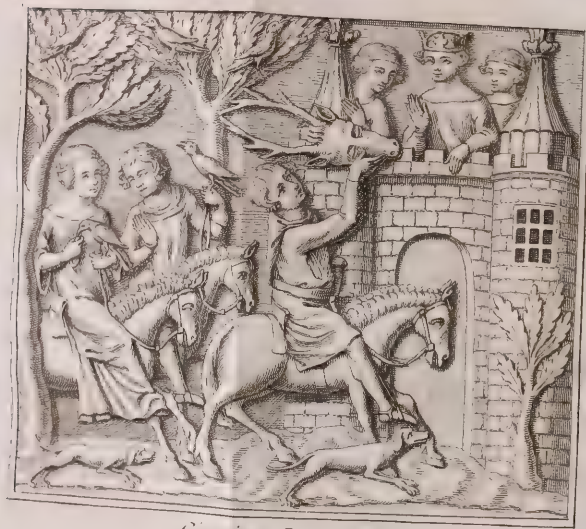




Troisieme Bas-relief



Cinqu.

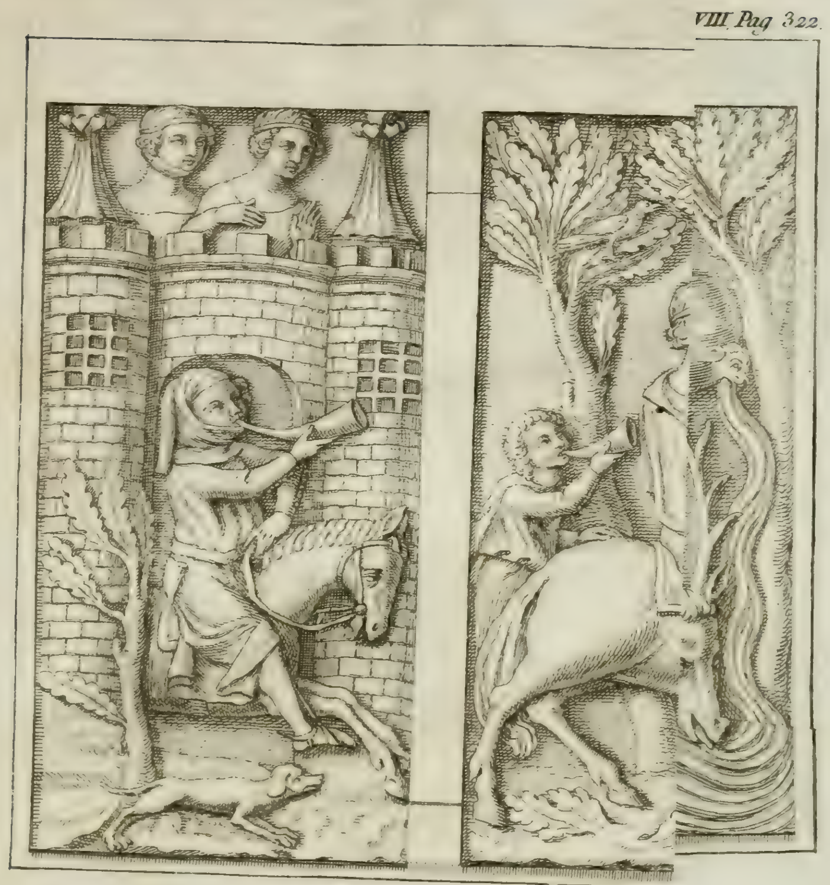


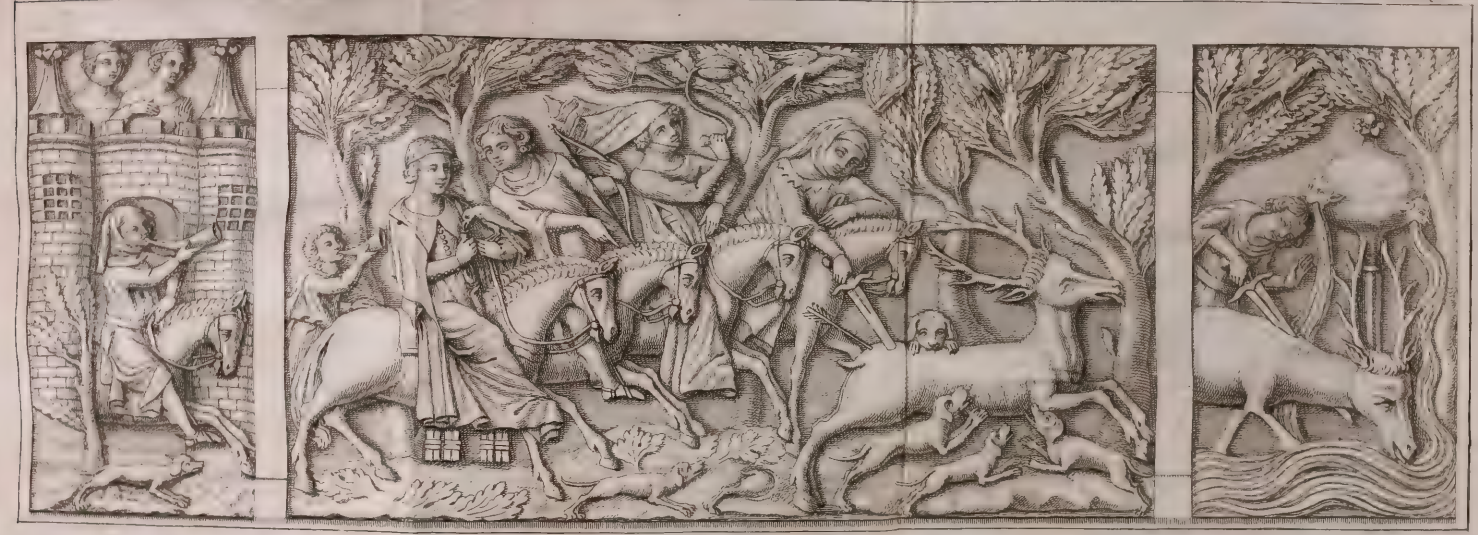
Cinquieme Bas-relief



Premier Bas relief

VIII. Pag. 322.





Quatrieme Bas-relief

l'Ac. des B.L Tom. XVIII Pag. 322.





Second Bas-relief

fable propre à chacun d'eux, on pourroit avec quelqu'apparence de ſuccès entreprendre de déterminer auquel de ces romans appartiennent les ſujets de nos bas reliefs. Mais toutes les fictions de nos pères ſe reſſemblent: ce ſont des tiſſus de faits pareils, dont le merveilleux eſt pour ainſi dire homogène, & qui ne diffèrent entre eux que par leur arrangement, qui même eſt aſſez uniforme. L'imagination de ces auteurs, monotone & preſque auſſi bornée que leurs connoiſſances, ne ſortoit point d'un champ aſſez étroit, où jamais elle ne rencontroit que les mêmes objets, ſans avoir l'art d'en multiplier les combinaiſons. Il eſt donc extrêmement difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'adjuger à l'un de ces romans pluſtôt qu'à l'autre les aventures que le ſculpteur a voulu repréſenter.

Quelques chapitres de Lancelot du Lac en offrent, il eſt vrai, d'à peu près ſemblables. Mais dans quel roman ne voit-on pas des Chevaliers, des Princeſſes & des Enchanteurs? Et comme ces écrits ſont en grand nombre & d'une longueur fatigante, ce ſeroit s'impoſer un travail encore plus ingrat qu'ennuyeux, que de les lire & de les confronter dans la vûe de découvrir la ſource où le ſculpteur a puiſé. Une pareille découverte exigeroit preſque le courage d'un ancien Chevalier: mais elle eſt trop frivole pour le mériter; & nous ne devons jamais perdre de vûe dans nos recherches la ſentence prononcée par la Raiſon contre les bagatelles difficiles: *Stultum eſt difficiles habere nugas.* D'ailleurs qui ſait ſi le ſculpteur n'a pas travaillé d'imagination? Pourquoi les artiſtes ne ſeroient-ils pas poëtes comme les écrivains?

Lanc. du Lac, édit. Got. t. II, fol. 4 & 31.

En conſéquence de ces réflexions, M. Leveſque, ſans décider ſi les bas reliefs qu'il examine ſont des originaux ou des copies, ſe borne à les conſidérer en Critique, qui cherche dans les détails qu'ils préſentent, des éclairciſſemens ſur les uſages & le génie du ſiècle auquel on doit les rapporter. Son Mémoire peut ſe diviſer en deux parties: dans la première, il explique les ſujets exprimés ſur ces bas reliefs; il entreprend de fixer dans la ſeconde le temps où ils furent travaillés.

I. Remarquons d'abord avec lui que l'ouvrage eſt composé ſur un plan méthodique, & que les faits ſe ſuivent & naiſſent les uns des autres. Les cinq pièces d'ivoire rapprochées ſont, pour ainſi dire, un roman fait pour les yeux, dont chacune ſéparément eſt un acte. Entrons dans le détail.

1.er Bas relief. Le premier bas relief eſt celui des deux petits morceaux d'ivoire, qui fermoit le côté gauche du coffre; c'eſt l'acte qui contient l'expoſition de la pièce. On y voit un Chevalier à moitié déſarmé; ayant en tête le caſque dont la viſière eſt levée; tenant ſon épée de la main droite, & de la gauche ſon écu, où le pied de quelqu'animal eſt repréſenté en relief. Ce Chevalier paroît couché ſur une eſpèce de lit de repos à roulette, vis-à-vis de la porte d'un château, au haut duquel eſt une Reine avec pluſieurs de ſes femmes. Du ſein d'un nuage ſortent des épées & des lances, qui fondent ſur lui pendant ſon ſommeil. Le lit eſt à l'ombre d'un arbre dont les branches portent des oiſeaux renverſés: au pied du lit ſont deux lions & un cheval. M. Leveſque regarde ce tableau comme la repréſentation d'un ſonge du Chevalier. Ce héros de roman, auſſi amoureux que brave, comme ils le ſont tous, épris des charmes de la Princeſſe, fille de la Reine, à qui appartient le château, voit en rève une partie des aventures qu'il doit *mettre à fin* pour elle. Les lions ſont le ſymbole de ſa valeur: le cheval eſt un préſent que lui fait la Reine; & c'eſt le meilleur de ſes *Palefrois*. Elle montre de la main le Chevalier aux deux femmes qui l'accompagnent: les trois autres qu'on aperçoit ſur la tour oppoſée, ont la tête ceinte du bandeau des Princeſſes. L'orage qui fond ſur le Chevalier endormi paroît leur cauſer de vives alarmes; elles s'intéreſſent à ſon ſort, & font des vœux pour le ſuccès de ſon entrepriſe, dont l'heureuſe iſſue ſera ſuivie d'une chaſſe au vol, repréſentée par les oiſeaux étendus ſur les branches d'arbres.

2.e Bas relief. Un ſonge dans les romans annonce toûjours quelque vérité. La ſeconde pièce, qui faiſoit le deſſus du coffre, repréſente un combat réel entre deux Chevaliers, en préſence

d'un Roi qu'accompagnent ſes courtiſans, entre autres le grand Veneur & le grand Fauconier. Les deux combattans, la lance en arrêt, pouſſent leurs chevaux l'un contre l'autre. Deux Nations différentes intéreſſées à l'évènement ſortent en foule de leurs villes, dont les portes ſont aux deux extrémités. Parmi ceux de la gauche on remarque des figures d'hommes hideux, qui reſſemblent à des ſauvages ou à des enchanteurs mal-faiſans. On ne voit ſur cette pièce que le commencement du combat; encore n'eſt-ce point le combat à outrance. Les Chevaliers ne s'attaquent qu'avec la lance courtoiſe; auſſi différente de la lance offenſive que le fleuret l'eſt de l'épée. *Du Cange ſur Joinville, Diſſert. 6.*

Mais la pièce ſuivante offre des combats réels. L'action qu'elle repréſente eſt double; ce ſont deux ſcènes dont la première ſe paſſe le long des remparts d'une ville, & la ſeconde au bas des murailles. 3.e Bas relief.

A l'une des extrémités ſur le haut d'une tour paroît une Princeſſe entre deux ſauvages, couverts d'une peau d'ours; dont la chevelure eſt une eſpèce de crinière, & dont le viſage effroyable porte l'empreinte de la noirceur & de la méchanceté. Dans le cartouche ſuivant, le Chevalier arrache la Princeſſe des mains de ſon raviſſeur; on la voit plus loin s'entretenir avec quelques perſonnes ſur ſes malheurs & ſa délivrance. Le rempart eſt terminé par une autre tour, ſur le parapet de laquelle eſt une Reine avec un Fauconier.

Jetons maintenant les yeux ſur ce qui ſe paſſe au bas des murailles. Nous y remarquerons d'abord un combat entre l'Enchanteur & le Chevalier, qui perce ſon rival d'un coup de lance. Vainqueur, il emmène la Princeſſe qu'il a fait monter à cheval auprès de lui; la défend contre les attentats de divers mal-faiteurs, & finit par les remettre chargés de chaînes entre les mains de ſa Dame, qui les enferme dans une priſon dont elle tient la clef.

Telle eſt la fin des aventures du preux & vaillant Chevalier. Permis aux lecteurs de ſuppoſer que ſon mariage avec la Princeſſe fut la récompenſe des périls qu'il avoit courus.

A ſes travaux ſuccédèrent les plaiſirs & les fêtes, qui ſont le ſujet des deux derniers bas reliefs.

4.e & 5.e Bas reliefs.

Le quatrième repréſente une chaſſe au cerf, & les préparatifs d'une chaſſe au vol. Sur le cinquième on voit le Chevalier ſuivi de ſes Fauconiers préſenter la tête du cerf à la Princeſſe, qui la reçoit avec plaiſir du haut d'une tour. Cette cinquième pièce fermoit le côté droit du coffre, dont le deſſous eſt une tablette unie. L'intention du ſculpteur a, comme on voit, été de compoſer une pièce ſuivie, & de la pouſſer juſqu'à ſon dénouement.

II. Paſſons à la ſeconde partie du Mémoire, où M. Leveſque entreprend de déterminer à quel ſiècle appartient cette production de l'art. Pour y réuſſir, il parcourt exactement tous les détails exprimés ſur ces bas reliefs. L'habillement des perſonnages, l'architecture des tours, la forme des parapets, rien en un mot n'échappe à ſes regards; tout lui fournit des indications ou des preuves pour juſtifier ſon ſentiment.

Tous les hommes repréſentés ſur ces différentes pièces, tant cavaliers que fantaſſins, portent l'habit long; tel que l'ont porté les François juſqu'au milieu du 14.e ſiècle. Nulle différence entre leurs vêtemens & ceux des ſtatues de Louis VI, de Louis VII, de Philippe Auguſte, de Louis le Gros & de S. Louis, dont le P. de Montfaucon nous a donné des copies dans *ſes monumens de la monarchie Françoiſe.* Philippe de Valois & les Pairs du royaume, qui tinrent en 1330 un lit de juſtice contre Robert d'Artois, ſont habillés de même; & ce fut ſeulement quelques années après, que l'on commença, ſuivant un auteur contemporain, à racourcir les habits. Ceux des Princes, qui mangeoient avec le Roi de Navarre, lorſqu'en 1356 il fut arrêté priſonnier par le Roi Jean, ne leur paſſent pas les genoux dans la repréſentation qui nous en reſte. D'où l'on doit conclurre, avec M. Leveſque, que l'époque de nos bas reliefs eſt antérieure à celle du racourciſſement de l'habit François, & dès lors à l'an 1350.

Il tire la même conſéquence de la forme des couronnes que le ſculpteur a miſes ſur la tête des Rois, des Reines &

des Princeſſes. En les comparant avec celles dont le ſavant du Cange a donné les deſſeins à la ſuite de ſa 24.e diſſertation ſur Joinville, on les trouvera parfaitement conformes aux couronnes portées par les Princes avant le milieu du XIV.e ſiècle. M. Leveſque a remarqué ſur la tête d'un prince de Navarre qui mourut en 1270, & dont la figure eſt couchée ſur ſon tombeau dans l'égliſe de Provins, une couronne toute ſemblable à celle que porte la jeune Princeſſe ſur les tablettes d'ivoire.

Les trompettes & les cors de chaſſe reſſemblent auſſi, pour la forme, aux inſtrumens du même genre qu'on voit deſſinés ſur la vignette d'un manuſcrit de l'an 1345 appartenant au Roi: nouvelle preuve de la juſteſſe de l'époque aſſignée ci-deſſus.

Deux de nos bas reliefs nous offrent une multitude de Sauvages couverts de peau d'ours. Cette eſpèce de maſcarade étoit fort de mode dans le XIV.e ſiècle. Nous ne rappellerons pas à ce ſujet la funeſte aventure de Charles VI, à qui ce déguiſement coûta preſque la vie, comme à quatre des Seigneurs qui l'accompagnoient.

Froiſſart, t. IV, c. 52. Juvénal des Urſins, hiſt. de Char VI, p. 93. édit. du Louvre.

On reproche avec fondement aux anciens Romanciers d'avoir en quelque ſorte profané la Religion, par le mélange continuel qu'ils font de ſes pratiques avec leurs fictions les plus bizarres: Cet alliage ſuperſtitieux ſe retrouve ici. Non ſeulement la Princeſſe paroît implorer les mains jointes la compaſſion de ſes raviſſeurs; mais encore ces monſtres, qui reſſemblent plus à des démons qu'à des hommes, joignent les mains & les élèvent vers le Ciel, quand on les traîne en priſon.

Vers la fin du XIII.e & le commencement du XIV.e ſiècle les Poëtes & les Romanciers prodiguoient dans leurs ouvrages les ſonges, les viſions, les emblêmes tirés des animaux & ſur-tout du lion. Le roman de la Roſe n'eſt que le récit d'un ſonge; & voilà pourquoi le célèbre Paſquier, ſi verſé dans la connoiſſance de nos Romans, qu'il a lûs comme Virgile liſoit Ennius, dit en ſubſtance qu'on ne peut trop louer la ſageſſe de nos aïeux, qui repréſentoient par des ſonges les effets de l'Amour. Un coup d'œil ſur la première des pièces que nous examinons, ſuffira pour convaincre

que l'imagination du ſculpteur étoit montée ſur le même ton que celle des poëtes de ce temps-là; & c'eſt encore une raiſon de croire qu'il fut leur contemporain.

Enfin pour peu qu'on ait étudié les mœurs de nos ancêtres, on ſait quel fut autrefois le goût de la nobleſſe Françoiſe & des Rois mêmes pour la fauconnerie. Nous ne répéterons pas ici tout ce qui ſe trouve à ce ſujet dans le Gloſſaire de du Cange au mot *Falco;* dans l'hiſtoire généalogique des grands Officiers de la Couronne; enfin dans la Diſſertation de M. Lancelot ſur la tapiſſerie de l'égliſe de Bayeux: il nous ſuffit de remarquer, avec M. Leveſque, que cette ardeur ancienne pour la chaſſe au vol devint plus vive que jamais ſous Philippe le Hardi. Avant lui les Princes faiſoient ſouvent eux-mêmes les fonctions de grands-Fauconiers: comme tels ils portoient un oiſeau ſur le poing; & c'eſt ainſi que ſaint Louis, n'étant encore âgé que de 12 à 13 ans, nous eſt repréſenté ſur un de ſes monumens deſſinés par les ſoins du P. de Montfaucon. Mais c'eſt Philippe le Hardi ſon ſucceſſeur qui créa le premier un grand-Fauconier & des Fauconiers ſubalternes, auxquels il donna des appointemens. Il envoya même en Danemarck pluſieurs de ſes Officiers, pour ſe former dans l'art de nourrir & d'élever des oiſeaux propres à la chaſſe; du moins nous pouvons le préſumer ſur la foi d'un écrivain qui, ſelon toute apparence, vivoit ſous ſon règne. Cet auteur, au commencement de ſon ouvrage conſervé manuſcrit dans la bibliothèque du Roi, & qui porte pour titre *art de la Fauconnerie,* s'exprime en ces termes: « Li rois Galiacinus veneiſt veoir le rois Danius, & li
» deiſt: je vig a toi veoir & oir ſe ce eſt voirs que j'ay oi dire,
» que tu i es le plus ſaige que je vis oncque, que tu ſceis un art
» de quoi tu i es moult curieus: car tu fais panre un oiſel à
» autre; pour laquelle choſe je veuil eſtre tes diſciples. Danius lui deiſt: il me pleſt bien que tu ſois mes diſciples. »

Mém. de l'Acad. vol. IX.

Après ce préambule l'auteur entre en matière; & ſous le nom du roi *Danius* il apprend au roi *Galiacinus* la façon de former à la chaſſe, des oiſeaux de proie, dont les meilleurs

pour

pour le vol viennent en effet de cette partie du nord. On reconnoît ſans peine ſous les deux noms latins défigurés, ceux des rois de France & de Danemarck; & ce n'eſt pas trop haſarder que de conjecturer qu'au temps où l'auteur écrivoit, le premier de ces Princes avoit envoyé chez le ſecond, dans la vûe de perfectionner en France l'art de la Fauconnerie.

Philippe de Valois, qui régna depuis l'an 1328 juſqu'à l'an 1350, aimoit paſſionnément la chaſſe à l'Oiſeau. Gace de la Vigne compoſa ſous ſon règne un poëme intitulé le *Dict des quatre Oiſeaux*, conſervé manuſcrit parmi ceux de la bibliothèque du Roi. M. l'abbé Maſſieu, dans ſon hiſtoire de la poëſie françoiſe, nous a donné cet ouvrage pour un traité de Fauconnerie, où l'auteur *décrit la nature & la propriété des Oiſeaux de chaſſe, & enſeigne l'art de les dreſſer.* Il ſe trompoit: M. Leveſque a lû le poëme, & nous aſſure que c'eſt une allégorie ſous laquelle l'auteur a peint l'état d'un Amant. Ses expreſſions, ſes comparaiſons, ſes images ſont toutes empruntées de la Fauconnerie. Les jeunes & jolis Oiſeaux dont il parle ſont les *Demoiſelles;* il fait un parallèle des qualités d'un Amant avec celles d'un Eʹpervier, & le poëme eſt terminé par une eſpèce de logogriphe qui renferme le nom de l'auteur.

Mſſ. n.° 7612.

Ce n'eſt pas le ſeul monument de la paſſion qu'on avoit alors pour la Fauconnerie: qu'on jète les yeux ſur les miniatures des manuſcrits de ce ſiècle; qu'on en parcoure les Romans, on y verra toûjours un ou pluſieurs Fauconiers à la ſuite des Rois ou des Princes.

Quatre de nos bas reliefs en préſentent quelques-uns. Nous en voyons un dans le ſecond à côté du Roi, & dans les deux derniers le Chevalier en a pluſieurs à ſa ſuite.

De tant d'obſervations rapprochées, M. Leveſque conclud que ces morceaux de ſculpture ſont un ouvrage du XIV.e ſiècle; qu'on ne peut les placer plus bas que l'an 1350, & que leur auteur vivoit au plus tard ſous le règne de Philippe de Valois.

CONJECTURES
SUR UN SCEAU DU MOYEN AGE.



Juillet 1744. M. DE BOZE ayant communiqué à l'Académie l'empreinte d'un Sceau que lui avoit adressée M. de Mazaugues, Président aux Enquêtes du Parlement d'Aix, M. Secousse demanda qu'on la lui remît, & se chargea de travailler à l'explication du monument. Quelque temps après il apporta un Mémoire intitulé, *Conjectures sur un Sceau du moyen âge*, dans lequel, après avoir décrit exactement toutes les parties du Sceau, il recherche en quel temps & dans quelle circonstance on a pû l'employer.

Voy. la Planche. Le Sceau est rond; il a deux pouces dix lignes de diamètre: une figure d'un pouce de hauteur en occupe le milieu; elle représente un homme vêtu d'une robe longue, ayant

un manteau attaché ſur la poitrine avec une agraffe; derrière ſa tête on aperçoit les bords de cette eſpèce de nuage lumineux qu'on appelle *Nimbus;* il a les bras élevés, montre la paume de la main droite, & tient de la gauche un globe terreſtre ſurmonté d'une croix: il eſt aſſis ſur une chaiſe dont les bras ſont terminés par deux têtes d'animaux accolés, & dont les montans ſont formés par les pieds & le devant du corps des mêmes animaux. Ce ne peut être que la figure de Jeſus-Chriſt: elle eſt placée dans une eſpèce d'hexagone que renferme un premier cercle, renfermé lui-même dans un ſecond. Entre les deux cercles on lit les lettres & les mots ſuivans précédés d'une croix: S. MAGNUM COMUNE PARLTI GENERALIS CONSTIT. c'eſt-à-dire, *Sigillum magnum commune Parlamenti generalis conſtituti.*

Le ſecond cercle eſt renfermé dans un troiſième plus large, & dans lequel ſont rangés dix écuſſons chargés d'armoiries. L'intervalle qui ſépare les écuſſons eſt alternativement rempli par un lion & par un aigle: au deſſus de chaque écuſſon eſt un nom; enfin tous ces noms ſont renfermés dans un quatrième & dernier cercle qui règne le long des bords du Sceau.

M. Secouſſe examine d'abord les écuſſons: il commence par ceux qui ſemblent avoir été placés par diſtinction au haut du Sceau, & comme aux deux côtés de la tête de la figure principale; il continue de gauche à droite.

I.er écuſſon. Deux clefs paſſées en ſautoir, l'une d'or, l'autre d'argent: on lit au deſſus PAPA.

II.e écuſſon. D'azur ſemé de fleurs de lys d'or & un lambel de quatre pendans de gueules poſés en chef: ce ſont les armes de la maiſon d'Anjou; au deſſus REX.

III.e écuſſon. De gueules à la croix d'argent; au deſſus SAB. *(Sabaudia).*

IV.e écuſſon. Une croix de S. Maurice, au pied fiché d'azur: au deſſus LUGD. *(Lugdunum).*

V.e écuſſon. Une croix avec une bordure chargée de douze annelets: au deſſus VAL. *(Valentia, Valence en Dauphiné).*

VI.[e] écuſſon. D'azur à ſix bézans d'argent, 3, 2, 1 au chef d'or; ce ſont les armes de la maiſon de Poitiers: au deſſus A. D. PIC. ce qui doit ſignifier *Aymardus de Pictavia.*

VII.[e] écuſſon. Un dextrochère habillé, naiſſant du flanc ſéneſtre de l'écu, tenant une croix patée & fichée: au deſſus AREL. *(Arelatum).*

VIII.[e] écuſſon. D'or au cor-de-chaſſe d'azur, virolé d'argent, ſuſpendu de gueules; ce ſont les armes de la principauté d'Orange: au deſſus AUR. *(Aurofio,* nom latin d'Orange).

IX.[e] écuſſon. D'or au dauphin vif d'azur: au deſſus DALFIS. *(Delfinus).*

X.[e] écuſſon. Un buſte de Saint, naiſſant de la pointe de l'écu diadémé: au deſſus VIEN. *(Vienna).* Cette tête eſt ſans doute celle de ſaint Maurice, qu'on voit repréſentée ſur la monnoie que les archevêques de Vienne avoient anciennement droit de faire frapper.

Du Cange, Gloſſ. au mot Moneta, *col. 1007.*

Un XI.[e] écuſſon ſe voit au pied de la figure principale, où il coupe l'engrélure, le cercle qui l'entoure, & celui dans lequel eſt l'inſcription; la pointe deſcend même un peu dans le cercle où ſont les dix autres. Il eſt écartelé au 1 & 4 d'argent à un aigle éployé de ſable, membré & becqué d'or; au 2 & 3 écartelé d'hermines & de gueules: ce ſont les armes de la maiſon de Montfalcon, anciennement établie dans la Breſſe. Cet écuſſon eſt ſurmonté d'une croſſe; il n'y a point de lettres au deſſus; mais à l'un des côtés de la partie ſupérieure on lit LOS, & à l'autre côté ANA.

Guichenon, hiſt. de Breſſe.

Il n'y a point de milléſime qui marque le temps où ce Sceau a été gravé; mais le caractère des lettres qui s'y liſent eſt celui qu'on nomme *gothique majuſcule* ou *capital;* & pour peu qu'on connoiſſe les monumens du moyen âge, on ſait que l'uſage de ce caractère a ceſſé vers la fin du XIV.[e] ſiècle. Voilà déjà, dit M. Secouſſe, un commencement d'indication du temps auquel on peut rapporter le Sceau; mais indication vague & de laquelle on ne peut rien conclurre.

Il y a ici deux objets de recherches. Quelle eſt l'affaire importante qui a donné lieu à la convocation de l'aſſemblée

Parlamentum, dont les délibérations devoient être ſcellées de ce ſceau ſingulier? En quel temps l'aſſemblée s'eſt-elle tenue?

I. M. Secouſſe commence par la ſeconde queſtion; & pour ſe mettre en état d'y répondre, il tâche de découvrir 1.° qui ſont ceux dont les armoiries ſont gravées ſur le Sceau; 2.° en quel temps ils ont vécu. Si l'on parvient, dit-il, à trouver le temps où toutes ces perſonnes ont pû ſe rencontrer enſemble, on ſera bien près de trouver l'époque de l'aſſemblée; car il eſt très-vrai-ſemblable que tous ceux dont les écuſſons ont été mis ſur le Sceau y ont aſſiſté: cette réflexion peut être admiſe comme un principe. M. Secouſſe en ajoûte un ſecond; c'eſt que la pluſpart de ceux qui ſe trouvèrent à l'aſſemblée ayant eu leur établiſſement en France, il eſt également vrai-ſemblable que l'aſſemblée s'eſt tenue en France ou dans quelque autre pays limitrophe. De ces deux principes il tire les conſéquences ſuivantes.

1.° De ce que les armes du Dauphiné ſont ſur le Sceau, il s'enſuit que le Dauphin fut un des membres de cette aſſemblée. Mais le rang qu'occupe ſon écuſſon entre celui d'Orange & celui de l'archevêque de Vienne, prouve que ce Dauphin n'étoit point en même temps roi de France. S'il eût réuni ces deux titres, ſon écuſſon auroit eu la place d'honneur, du moins après celui du ſaint Siège; il auroit certainement précédé celui de la maiſon d'Anjou, cadette de la maiſon de France, & vaſſale de cette Couronne. Or ſi ce Dauphin étoit ſeulement ſouverain du Dauphiné, l'aſſemblée à laquelle il aſſiſta doit s'être tenue, ſi non avant le pénultième de mars 1349, jour auquel le dauphin Humbert II ſe dépouilla de ſa Souveraineté, du moins avant le 22 de mai 1355, jour de la mort d'Humbert, qui s'étoit réſervé par l'acte même de ſa ceſſion, le droit de porter le nom de Dauphin.

Hiſt. du Dauphiné, par Valbonays, t. II, p. 594.

Ibid. t. I, pp. 349, 352.

2.° Si la place qu'occupe l'écuſſon du Dauphin prouve que l'aſſemblée ne ſauroit être poſtérieure à l'an 1355, celui de la maiſon d'Anjou prouve qu'elle n'eſt point antérieure à l'an 1265. Le prince de la maiſon d'Anjou qui aſſiſta au

congrès étoit *Roi;* le mot *Rex* qu'on lit au deſſus de l'écuſſon ne permet pas d'en douter. Les différentes branches de cette maiſon n'ont poſſédé que deux Royaumes; d'abord celui de Naples, & peu de temps après celui de Hongrie. Or la bulle par laquelle Clément IV donna le royaume de Naples à Charles d'Anjou, le premier de ſa maiſon qui l'ait poſſédé, eſt du 4 février 1265.

Hiſt. de Napl. par a Egly, t. I, p. 96.

De ces deux obſervations il réſulte que c'eſt à une des quatre-vingt-dix années, qui ſe ſont écoulées depuis 1265 juſqu'en 1355, qu'il faut fixer l'époque de l'aſſemblée dont il s'agit. Mais d'après le ſecond principe, ſuivant lequel l'aſſemblée s'eſt tenue en France ou dans un pays limitrophe, nous devons nous reſtraindre à celles des quatre-vingt-dix années où il s'eſt trouvé en France un roi de Naples.

Dans cet intervalle M. Secouſſe compte huit à neuf voyages des rois de Naples en France: mais, ajoûte-t-il, entre les années auxquelles répondent ces différens voyages, nous devons encore, relativement au premier principe, en chercher une qui s'accorde avec les autres écuſſons. Or celui qui eſt chargé d'une croix fichée & du mot LUG. *(Lugdunum)* au deſſus, nous oblige de nous arrêter au voyage que la reine Jeanne, chaſſée de ſes états d'Italie par Louis de Hongrie, fit en Provence dans le cours de 1348 avec Louis d'Anjou, prince de Tarente ſon mari, à qui elle avoit permis de prendre le titre de Roi. Voici ſur quoi cette induction eſt fondée.

L'écuſſon à la croix fichée, portant le mot LUG. ne nous donne ni les armoiries de la ville de Lyon, qui ſont de gueules au lion d'argent avec un chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, ni celles de l'Archevêché qui ſont de gueules au griffon d'or; ce doit être l'écuſſon particulier d'un archevêque de Lyon. Or Guichenon nous apprend que Henri de Thoire-Villars, archevêque de Lyon depuis 1342 juſque vers 1355, au lieu de porter les armes pleines de ſa maiſon qui ſont bandées d'or & de gueules de ſix pièces, avoit pris pour briſure une croix de ſaint Maurice au pied

Guich. hiſt. de la Breſſe, part. III.e p. 213.
Les Frères de S.te Marthe, Gal. Chriſt. t. I, pp. 325 & 328.

fichée d'azur ſur le tout. Henri de Thoire-Villars, ſuivant le premier principe, a donc aſſiſté à l'aſſemblée dont nous cherchons l'époque. Mais des douze ou treize années que Henri a ſiégé à Lyon, il n'y en a qu'une ſeule, l'année 1348, où l'on voie en France un roi de Naples : c'eſt donc à l'an 1348 que tombe néceſſairement l'époque de l'aſſemblée. Ce ſynchroniſme, ſi nous n'avons point affoibli le raiſonnement de l'auteur en l'abrégeant, forme une démonſtration hiſtorique à laquelle il n'eſt guère poſſible de ſe refuſer. Les autres écuſſons ne contiennent rien ni qui l'appuie directement, ni qui l'infirme.

II. Ce que nous avons dit juſqu'ici eſt l'extrait ſommaire de la première partie du Mémoire de M. Secouſſe. Il s'agit préſentement de découvrir à quelle occaſion l'aſſemblée s'eſt tenue, & quel en fut l'objet. Une aſſemblée compoſée d'un Roi, de deux Souverains, de trois Archevêques, d'un Évêque & de deux grands Seigneurs, doit certainement avoir été convoquée pour une affaire très-importante, à laquelle tous les aſſiſtans prenoient un intérêt, ou direct & perſonnel, ou indirect & général. Mais quelle peut être la grande affaire, qui au milieu du XIV.e ſiècle engagea des Souverains à ſortir de leurs états, & des Prelats à s'éloigner de leurs ſièges pour ſe réunir dans un même lieu ?

Lorſqu'on fait attention aux noms & aux titres des membres de l'aſſemblée, la première idée qui ſe préſente, c'eſt que l'affaire qu'ils eurent à traiter regardoit ou la Provence ou le Dauphiné, qui n'étoient point alors ſous la domination de la France. En effet nous voyons d'une part un roi de Naples, mari de Jeanne, auſſi reine de Naples & comteſſe de Provence; un Archevêque & un des principaux Seigneurs de cette province, l'archevêque d'Arles & le prince d'Orange: de l'autre nous voyons le Dauphin accompagné de deux Prelats dont les ſièges ſont dans le Dauphiné, l'archevêque de Vienne & l'évêque de Valence, & du comte de Valentinois, l'un des plus qualifiés de ſes vaſſaux. Si le comte de Savoie s'y trouva, ce fut pour faire l'office d'un bon voiſin : on ſait

que ses États confinent également à la Provence & au Dauphiné. Le même motif put y amener l'archevêque de Lyon, dont le diocèse touche à l'une de ces deux provinces, & n'est pas fort éloigné de l'autre.

L'histoire de Provence, dit M. Secousse, ne contient aucun fait qui puisse avoir rapport à ce que nous cherchons. Mais on trouve dans celle du Dauphiné que vers 1348 il se traita une affaire de la plus grande importance, qui avoit mis toute cette province en mouvement, & dans laquelle deux des membres de l'assemblée avoient le principal intérêt; & que deux autres membres s'en étoient mêlés. Il ajoûte qu'on peut donner des raisons vrai-semblables de la part qu'y prirent les cinq autres; & c'est à cet évènement qu'il s'est fixé.

Avant la réunion du Valentinois au domaine delphinal, la ville de Valence & son territoire ne formoient qu'un seul comté, possédé par l'évêque de Valence & le comte de Valentinois. La jouissance qu'ils avoient en commun des droits attachés au comté, fut presque toûjours pour eux une source de contestations; & dans ces temps malheureux où les Seigneurs particuliers croyoient être en droit de se faire justice eux-mêmes, par des guerres qu'on nommoit privées, l'Évêque & le Comte soûtinrent leurs prétentions par la voie des armes. Des traités de paix & de trève suspendirent quelquefois leurs différends; quelquefois pour les terminer le Pape & le Dauphin interposèrent leur autorité. Mais les occasions de querelles renaissoient sans cesse; sur-tout aux différentes mutations, soit de Comtes, soit d'Évêques.

Chorrier, hist. du Dauphiné, II, p. 261.

En 1342, Pierre de Chastelus, d'une famille noble du Diois, succéda dans l'évêché de Valence à Henri de Thoire-Villars, qui venoit d'être fait archevêque de Lyon. Il y eut entre l'Évêque & Aymard V, alors comte de Valentinois, une guerre très-animée, dans laquelle presque toute la province, & principalement la noblesse, prit part en se déclarant pour l'un ou pour l'autre. On trouve un grand détail sur cette guerre dans l'histoire du Dauphiné par Chorrier, & dans celle de M. le président de Valbonays.

Gall. Christ. 1ère édit. t. III, p. 1117.

L'Évêque

L'Evêque, que Chorrier dépeint comme un homme opiniâtre & violent, commença les actes d'hostilité. Il investit, à la tête d'une armée, la ville & le château de Crest qu'il menaçoit d'un siège. Sur cette nouvelle le Comte se hâta de lever des troupes pour marcher au secours.

Chorrier, II, p. 320 & suiv. Valbonays, II, p. 558 & suiv.

Clément VI informé de ces premiers mouvemens, voulut en prévenir les suites. Il envoya les évêques de Lisbonne & d'Uzès aux deux partis pour négocier un accommodement. Mais les Nonces du Pape ne pouvant *dompter la fierté* de l'Evêque, ils écrivirent le 17 de juillet 1347 à Henri de Thoire-Villars, archevêque de Lyon, pour le prier de venir se joindre à eux. Villars, favori & ministre d'Humbert II, étoit alors gouverneur du Dauphiné pendant l'absence de ce Prince, qui commandoit une armée de Croisés dans les mers du Levant. L'archevêque de Lyon se rendit à Valence.

Cependant l'armée de l'Evêque, qui étoit de cinq mille hommes de pied & de cent hommes d'armes, se retira en désordre de devant Crest. Le Comte, à la tête de trois cens hommes d'armes, mais sans infanterie, l'attaqua dans sa marche & la mit en déroute. L'Evêque perdit deux cens hommes dans cette affaire, outre un grand nombre de prisonniers. Mais cet échec, loin de l'abattre, augmenta son animosité: les trois Prélats se retirèrent après bien des démarches inutiles. Au bout de quelques jours un parti de l'armée du Comte pénétra presque jusqu'aux portes de Valence, en ravageant les environs. L'Evêque devenu furieux déclara qu'il n'écouteroit plus aucune proposition, jusqu'à ce qu'il eût forcé son ennemi à recevoir de lui la paix comme une grace.

L'archevêque de Lyon fit une nouvelle tentative, & lui envoya Jean de Revel avec une lettre de créance: mais Revel fut congédié sans réponse. Villars, sans se rebuter, députa le lendemain à l'Evêque trois autres personnes qui se joignirent, mais en vain, à l'abbé de Cluni, envoyé par le Pape.

Cependant les hostilités continuoient, & les deux armées pilloient les terres de part & d'autre. L'archevêque de Lyon

fit un ſecond voyage à Valence avec auſſi peu de ſuccès que le premier. Toutes ſes repréſentations furent inutiles, & le Prélat vindicatif refuſa de le voir. Il fit même pendant la nuit mettre le feu au bourg de Barcelone où couchoit l'Archevêque, & porta l'audace juſqu'à vouloir attaquer les terres du Dauphin. On leva des troupes delphinales pour lui réſiſter. Il ſentit alors la témérité de ſa démarche; & dans la crainte de s'attirer un nouvel ennemi plus puiſſant que l'ancien, il ſe hâta de conclurre une trève. La trève fut mal obſervée; les hoſtilités continuèrent: enfin le Pape laſſé de tant de violences, ordonna à l'archevêque de Lyon de procéder par la voie des cenſures eccléſiaſtiques contre l'Evêque & contre le Comte. Villars ſe rendit à Chabeuil, où, en qualité de commiſſaire Apoſtolique, il cita les deux parties. Cette procédure fit rentrer l'Evêque en lui-même: il reconnut qu'il s'étoit laiſſé emporter à des excès indignes de ſon caractère, & conſentit à une trève pour tout le mois d'avril.

Ceci ſe paſſoit en 1347, ſuivant une dépêche du 4 juin de cette année, par laquelle l'Archevêque rendoit compte au Dauphin, encore abſent, des troubles du Dauphiné. C'eſt le dernier fait que l'on trouve dans l'hiſtoire de M. de Valbonays ſur cette affaire. Chorrier, après avoir dit que les trèves furent prolongées entre l'Evêque & le Comte, qui promirent de les obſerver religieuſement, ajoûte: *Les trèves ſont le chemin par lequel on va à la paix; & en effet elle ſuivit celle-ci.*

Chorrier, II, p. 322.

Le ſilence de Chorrier ſur le temps où cette paix fut faite, & ſur les circonſtances qui l'accompagnèrent, ouvre un champ libre aux conjectures. M. Secouſſe ſuppoſe donc que l'aſſemblée qui a donné lieu au Sceau, fut convoquée pour y travailler. Les dates s'accordent parfaitement avec ſa conjecture. Suivant la dépêche de l'archevêque de Lyon, la trève dont il fut le médiateur, devoit durer pendant le mois d'avril 1347. Elle a pû ſe prolonger; & l'on eſt en droit de fixer l'époque de l'aſſemblée en 1348.

L'évêque de Valence & le comte de Valentinois y assistèrent. Quel autre motif que celui d'une réconciliation auroit pû être assez puissant pour obliger deux ennemis également animés l'un contre l'autre à se trouver ensemble?

L'écusson du S. Siège est empreint sur le sceau. On a vû combien la guerre excitée entre l'Evêque & le Comte avoit alarmé Clément VI; il envoya deux fois des Nonces aux Parties pour les porter à un accommodement: enfin il arma l'archevêque de Lyon des foudres de l'Eglise contre les réfractaires. Ce fut donc, selon toute apparence, par ses ordres & sous ses auspices que les membres du Congrès se réunirent.

Le Dauphin, revenu pour lors du Levant, avoit un intérêt visible de s'y trouver. Il s'agissoit de pacifier des troubles qui mettoient en combustion la plus grande partie de ses Etats.

Il n'y avoit peut-être personne dont la présence y fût plus nécessaire que celle de l'archevêque de Lyon; parce que personne n'étoit plus au fait que lui des intérêts qui avoient presque toûjours divisé les comtes de Valentinois & les évêques de Valence. Dans le temps que lui-même remplissoit ce siège, il avoit eu des différens avec le comte Aymard IV *(a)*. D'ailleurs soit comme gouverneur du Dauphiné, soit en qualité de commissaire du Pape, il avoit souvent fait l'office de médiateur entre l'Evêque & le Comte.

Bertrand de la Chapelle archevêque de Vienne ne devoit pas être indifférent sur ce qui regardoit l'évêque de Valence, son suffragant; & les Etats d'Amédée VI comte de Savoie touchoient au Dauphiné, où il possédoit même des terres considérables.

A l'égard de Louis de Tarente, on peut supposer que Clément VI, pour rendre l'assemblée plus respectable & plus auguste, engagea ce Prince à s'y trouver. Louis de

(a) Voyez un petit ouvrage de Gui Allard, intitulé *les Présidens uniques & premiers Présidens du conseil Delphinal*, p. 9, Grenoble 1695.

Tarente par déférence pour le Pape, dont il étoit venu implorer la protection contre le roi de Hongrie, se sera rendu au Congrès, accompagné de l'archevêque d'Arles *(b)* & de Raymond de Baux V.e du nom prince d'Orange, un des principaux seigneurs de la Provence.

Il nous reste un Montfalcon. Rappelons-nous que son écusson n'est pas sur le sceau dans le rang des dix autres, & qu'il y occupe une place particulière au dessous des pieds de la figure qui est au milieu. Rappelons-nous encore que vers le haut de l'écusson, à droite, il y a trois lettres, LOS, & à gauche trois autres lettres, ANA. Des différentes manières dont ces six lettres peuvent être expliquées, la plus naturelle est de n'en composer qu'un seul mot, & de lire LOSANA. Du mot *Losana* & de la crosse qui est au dessus de l'écusson de Montfalcon, M. Secousse tire deux conséquences: 1.° que l'assemblée s'est tenue à Lausane; 2.° qu'un Montfalcon en étoit Evêque. Il n'y a point de crosse, dit-il, ni sur les écussons des archevêques de Vienne, d'Arles & de Lyon, ni sur celui de l'évêque de Valence. On ne peut donc en avoir mis une sur l'écusson de Montfalcon, qu'afin de marquer que l'assemblée se tenoit dans un lieu soûmis à sa jurisdiction. Or si le mot *Losana* écrit aux deux côtés de l'écusson de Montfalcon, non seulement désigne le lieu de l'assemblée, mais marque de plus que Montfalcon étoit Evêque de cette ville; la crosse ne prouve pas moins que l'assemblée à laquelle il assista tenoit ses séances dans sa ville épiscopale.

Une légère difficulté arrête ici M. Secousse; c'est qu'il n'a aucune preuve que l'évêque de Lausane en 1348 & dans les années suivantes fût un Montfalcon. « Mais aussi,
» ajoûte-t-il, je n'en ai point non plus que celui qui occupoit

(b) Il n'est pas facile de démêler qui étoit alors archevêque d'Arles. Jean de Baux monta sur le siège d'Arles en 1341 : les uns rapportent sa mort à l'année 1347, & les autres au mois de novembre 1348. Son successeur, Etienne Aldibrand, fut fait Archevêque en 1349, & transféré à Toulouse en 1350. Etienne de la Garde lui succéda cette même année, & ne mourut qu'en 1359. *Voyez.* Gall. Christ. *2.e édit. t. 1, col. 576, n.° 70, 71, 72.*

alors ce ſiège portât un autre nom ; puiſque les frères de « S.te Marthe nomment ſimplement *François* celui qui fut « évêque de Lauſane depuis 1347 juſqu'en 1354: rien ne « nous empêche de préſumer qu'il s'appeloit François de Mont- « falcon. »

L'obſervation précédente ſur la croſſe, qui eſt placée au deſſus de l'écuſſon de Montfalcon, fait naître une autre difficulté. M. Secouſſe a poſé pour principe dans la première partie de ſon Mémoire, que tous les perſonnages dont les écuſſons ont été gravés ſur le Sceau, avoient aſſiſté à l'aſſemblée: mais ſi le Pape y eût réellement aſſiſté, comme l'écuſſon du ſaint Siège l'indique ſelon ce principe, il n'eſt pas vraiſemblable que l'évêque de Lauſane eût arboré la marque de ſa juriſdiction ſpirituelle. Pour lever cette difficulté M. Secouſſe propoſe d'admettre une exception à ſon principe en faveur du Pape, qui ſans être préſent à l'aſſemblée, en étoit l'ame, & qui peut-être y fut repréſenté par l'évêque de Lauſane ſon commiſſaire à cet effet. Ce ſera même par cette raiſon qu'au lieu de ranger l'écuſſon de Montfalcon entre les autres, on lui aura donné une place diſtinguée.

Si l'on demande pourquoi l'aſſemblée ſe tint hors du Dauphiné, il eſt aiſé de répondre que la guerre excitée entre l'Évêque & le Comte n'étant ſuſpendue que par des trèves, qui ne s'obſervoient pas fort religieuſement, & pouvant ſe rallumer au moindre ſouffle, on aima mieux, pour aſſurer la tranquillité, choiſir une ville neutre, mais peu éloignée du Dauphiné, & de laquelle même un des membres de l'aſſemblée, l'évêque de Lauſane, étoit ſouverain.

La dernière ſingularité du Sceau qui reſte à expliquer, conſiſte en ce qu'on y voit alternativement un lion & un aigle entre les écuſſons. On peut rendre raiſon de l'aigle; c'eſt une des pièces des armes de Montfalcon, & vrai-ſemblablement elle repréſente tout ſon écu. A l'égard du lion, il ſeroit auſſi naturel de penſer qu'il repréſente les armes du Pape: mais Clément VI n'avoit point de lion dans les ſiennes. Il mourut au mois de décembre 1352. Peu de jours

après on élut Innocent VI. Or le lion eſt la pièce principale des armes de ce Pape. Suppoſons donc qu'Innocent VI ſoit entré par rapport aux affaires de Valence dans les vûes de ſon prédéceſſeur, & que ce fut ſous ſon autorité que le congrès formé par Clément VI commença ou continua ſes ſéances; ne pourroit-on pas dire que cette eſpèce de tiſſu, composé d'un lion & d'un aigle, qui tient les écuſſons aſſujétis enſemble, eſt un emblème ingénieuſement imaginé pour marquer qu'Innocent VI, par l'entremiſe de Montfalcon ſon commiſſaire, étoit le lien qui réuniſſoit tous les membres de l'aſſemblée, repréſentés par leurs écuſſons?

Mais en admettant cette ſuppoſition, le congrès que M. Secouſſe croit avoir été aſſemblé dès 1348, pour le faire quadrer avec le voyage d'un roi de Naples en France, aura duré pluſieurs années; & l'accord que l'on y conclut n'aura pû être ſcellé de notre Sceau, parce que quelques uns des perſonnages dont il porte les écuſſons, ou étoient morts durant cet intervalle, ou n'étoient plus en France. Le roi de Naples eſt dans le ſecond cas: Pierre de Chaſtelus *(c)* évêque de Valence, eſt dans le premier. Les écrivains qui le font vivre le plus long-temps, placent ſa mort en 1350.

Pour ſortir de ce nouvel embarras, il faut encore ſuppoſer que le Sceau fut gravé dès le commencement du congrès, ſur les eſpérances que l'on conçut apparemment de voir bientôt la paix rétablie entre l'Evêque & le Comte; mais que des difficultés imprévues en ayant retardé la concluſion, le Sceau

(c) On trouve ſur la mort de Pierre de Chaſtelus des dates différentes, non ſeulement dans les auteurs différens, mais encore dans les mêmes ouvrages.

Chaſtelus avoit été abbé de Cluni. Il eſt dit dans le IV.e tome de la première édition du *Gallia Chriſtiana*, p. 281, n.o 31, à l'article des abbés de Cluni, qu'il mourut en 1344. Cependant dans le tome III, à l'article des évêques de Valence, p. 1117, n.o 52, les Frères de S.te Marthe avoient dit qu'il y avoit preuve que Pierre de Chaſtelus étoit encore vivant en 1350. Chorrier, dans ſon Nobiliaire du Dauphiné ſuit la première de ces dates. Le P. Colombi, Jéſuite, adopte la ſeconde dans le petit ouvrage qu'il a fait ſur les évêques de Valence. La première date eſt fautive, comme le reconnoiſſent les PP. Bénédictins, qui travaillent à la ſeconde édition du *Gallia Chriſtiana*.

dont il n'étoit plus queſtion de faire uſage, aura été ſimplement conſervé comme un monument de pure curioſité. Cette dernière réflexion rend preſque inutile une partie du travail de M. Secouſſe. Il le ſentoit ſi bien, qu'il paroiſſoit ſouhaiter que l'Académie ne fît aucun uſage de ſon Mémoire. Cependant nous avons cru devoir ſaiſir cette occaſion pour donner en même temps un modèle de procéder dans de ſemblables diſcuſſions, & un exemple de ce qu'éprouvent aſſez ſouvent ceux qui entreprennent d'éclaircir les points obſcurs de la critique & de l'hiſtoire. Ils n'atteignent pas toûjours le but qu'ils s'étoient propoſés; l'objet qu'ils cherchoient leur échappe: mais en le cherchant, ils ramaſſent des faits détournés & des circonſtances ſingulières que ſans cela peut-être on n'eût point ſues. C'eſt le mérite de l'ouvrage dont nous venons de donner l'extrait.

Lorſque M. Secouſſe nous le communiqua, il ſavoit que le P. Méneſtrier avoit connu le Sceau en queſtion *(d)*; mais il ignoroit qu'on eût tenté de l'expliquer. Quelques mois après il apporta lui-même à une de nos aſſemblées un volume des Mémoires de Trévoux, dans lequel ſe trouve l'explication que le même P. Méneſtrier en a publiée dès 1703. *Vol. du mois de décemb. 1703.* Nous la lûmes. Le P. Méneſtrier penſe que le Sceau a été fait pour une aſſemblée de Prélats, qui devoit ſe tenir à Lyon dans la vûe d'éteindre le ſchiſme que cauſa dans l'égliſe l'élection d'Amédée duc de Savoie, couronné Pape au concile de Baſle, & oppoſé au Pape Eugène IX ſous le nom de Félix V. Ceux des Académiciens à qui les conjectures de M. Secouſſe étoient encore préſentes, convinrent que l'opinion du P. Méneſtrier paroiſſoit moins compliquée; mais il crurent ſentir en même temps qu'elle ne ſatisfaiſoit pas ſi bien à toutes les difficultés. On les compara de vive voix, mais en ſe tenant à des obſervations générales qui ne furent pas même rédigées par écrit.

(d) M. Secouſſe dit dans ſon Mémoire, que le P. Méneſtrier a parlé du Sceau, mais ſans l'expliquer, à la p. 433 de ſon traité *ſur l'origine & les ornemens des Armoiries,* & à la p. 268 du 2.[d] vol. des *Recherches du Blazon.*

Quelque hypothèſe que l'on embraſſe, on ne ſauroit ſe diſpenſer de lire & d'entendre, comme M. Secouſſe, les mots qui compoſent la légende du Sceau : *Sigillum magnum commune Parlamenti generalis conſtituti.* Il finit par de courtes remarques ſur chacun de ces mots.

Sigillum magnum. Le grand Sceau eſt celui dont les Souverains & les Seigneurs ſe ſervoient dans les actes publics. On l'appeloit *Grand,* par oppoſition au petit ſceau; eſpèce de cachet dont on ſe ſervoit pour les affaires particulières, pour des lettres, &c. Ce n'eſt pas que quelquefois on ne l'employât dans les actes publics, lorſqu'on n'avoit pas le grand ſceau ſous la main.

Commune. Anciennement on ne ſignoit pas les actes, de quelque nature qu'ils fuſſent. On y appoſoit un ſceau qui pendoit au deſſous de l'acte, auquel il étoit attaché par un *las,* un cordon de ſoie. Ce Sceau étoit tellement néceſſaire, que de l'inſtant où il auroit été, ſoit détaché, ſoit caſſé, l'acte ceſſoit d'être authentique. Lorſque pluſieurs perſonnes étoient Parties dans un acte, elles y appoſoient toutes leurs Sceaux. On conſerve au tréſor des chartes un acte où il y en avoit près de vingt : il contenoit la délibération par laquelle la faculté de Théologie de Paris, adhéra à l'appel que Philippe le Bel interjeta des fameuſes bulles de Boniface VIII. On conçoit aiſément que des Sceaux ainſi multipliés au bas d'un acte, devoient être expoſés à ſe briſer en ſe froiſſant les uns contre les autres. Ce fut peut-être pour prévenir cet inconvénient que les membres du congrès firent graver *un Sceau commun (e),* qui réuniſſant tous leurs Sceaux particuliers, devoit en tenir lieu.

Voy. le V.e vol. des Ordonnances p. 590. Diplom. liv. II, c. 19, n.° 8.

Parlamenti generalis. Parlamentum ſignifie ordinairement une converſation, un entretien : mais pris dans un ſens plus étroit, il déſigne une aſſemblée dont les conférences ont pour objet des affaires importantes. Ce Parlement a pû être qualifié

(e) Ce *Sceau commun* pourroit bien être une pièce unique : du moins le P. Mabillon, qui dans le deuxième livre de la Diplomatique s'eſt fort étendu ſur les Sceaux, n'en a point connu de cette eſpèce.

qualifié *général,* parce qu'il étoit composé de membres tirés de différentes souverainetés; de la France, du Dauphiné, de la Provence & de la Savoie. *Gloss. de du Cange, au mot* Parlamentum.

Constituti. M. Secousse croit trouver dans nos anciennes ordonnances un mot françois qui répond au latin *Constitutum.* Il est fait mention, dit-il, dans quelques ordonnances de Charles VI d'un *Conseil ordonné.* L'article VI de celle du mois de février 1388 porte, qu'à l'exception des Conseillers ordinaires du Parlement, nul ne pourra y avoir séance aux hauts sièges, *se ne sont ceulx de nostre Grant Conseil ordonné, ou noz autres Conseillers à gages ordinaires.* Il suit de cet article qu'il y avoit alors deux Conseils du Roi, composés, l'un de Conseillers ordinaires, l'autre de Conseillers extraordinaires; & que ce *Conseil ordonné* étoit apparemment pour des affaires particulières. On peut donc en inférer que par les mots *Parlamentum constitutum,* il faut entendre une assemblée qui ne subsiste point ordinairement, & qui n'est convoquée que pour une affaire particulière, après la conclusion de laquelle tous les membres se séparent pour ne plus se rassembler. *Rec. des Ordonnances, t. VII, p. 225.*

Ces dernières remarques sont une nouvelle preuve de ce que nous avons dit plus haut, que les recherches de la critique les moins heureuses quelquefois, & même les plus frivoles en apparence, donnent souvent lieu à des discussions utiles ou curieuses.



SUR LE TEMPS

Où l'on a commencé dans l'Eglise à former un corps de Canons & de loix civiles rangés par ordre de matières.

NOUS commençons par recueillir des connoiſſances avant que de les arranger: telle eſt la marche de l'eſprit humain. Pour être capable de méthode, pour aſſujétir ſes études & ſes idées à quelque plan, même imparfait, il faut une ſorte de critique qui ſuppoſe des réflexions & du jugement. Dans les ſiècles où la barbarie régna parmi nous, la confuſion fut une ſuite de l'ignorance & ſervit à l'entretenir. A meſure que le jour s'accrut le cahos ſe débrouilla; on connut les avantages de l'ordre; on eſſaya d'en mettre dans les différens recueils dont la compilation occupoit alors le loiſir de ce qu'on appeloit les gens lettrés; & ces eſſais ſont le premier pas que les Sciences aient fait vers la perfection. Comme elles n'étoient point toutes également cultivées, elles ne firent point toutes à la fois ce premier pas. Il eſt important pour l'hiſtoire de la Littérature de fixer l'époque où chacune d'elles commença pour ainſi dire à ſuivre une marche plus régulière.

Dans les ſiècles qui précédèrent le renouvellement des bonnes études, la juriſprudence eccléſiaſtique fut une des ſciences les plus floriſſantes, parce que les clercs & les moines étoient les ſeuls qui ſuſſent alors étudier; auſſi ce genre eſt-il un de ceux où la méthode s'introduiſit d'abord. Le célèbre Réginon abbé de Prom, mort en 915, paſſe pour être le premier qui ait rédigé par ordre de matières un recueil de loix, tant eccléſiaſtiques que civiles; les rédacteurs qui l'avoient précédé s'étoient, diſoit-on, bornés à ſuivre l'ordre chronologique: c'eſt l'opinion commune de ceux qui s'appliquent à des recherches ſur nos antiquités. Elle eſt ſoûtenue par le ſavant M. d'Héricourt*, ſi profond dans le droit canonique,

* *Diſſert. ſur l'orig. & le progrès du droit Eccléſiaſt. p. 6.*

par M. Salmon[a] bibliothécaire de Sorbonne, par D. Rivet auteur de l'hiſtoire littéraire de France[b].

L'univerſalité d'un ſentiment eſt en ſa faveur un grand préjugé. M. l'abbé Lebeuf avoit autrefois adopté celui-ci comme inconteſtable; & c'eſt un principe dont il a ſuppoſé la certitude dans ſa diſſertation de 1737 *ſur l'état des ſciences en France depuis la mort de Charlemagne juſqu'à celle du roi Robert.* Mais la découverte qu'il a faite depuis d'un ouvrage manuſcrit, plus ancien que ceux de Réginon, l'a détaché du ſentiment ordinaire: ſa nouvelle opinion & les motifs ſur leſquels il la fonde ſont la matière d'un Mémoire qu'il nous a communiqué. *6 Avril 1745.*

Le précis que nous en allons donner commencera par la notice de l'ouvrage qui a fait changer de ſentiment à M. l'abbé Lebeuf. Ce manuſcrit, l'un de ceux que poſsède la bibliothèque de Sorbonne, eſt un volume in-folio bien conſervé, renfermant un recueil de loix civiles & de canons, rédigé ſur un plan très-méthodique. L'ouvrage n'a point de titre: il débute par une dédicace qu'un auteur anonyme adreſſe à un archevêque du nom d'Anſelme, dont le ſiège n'eſt pas déſigné; l'épitre dédicatoire offre une analyſe exacte du traité. Le rédacteur après avoir joint aux éloges les plus pompeux du Prélat l'aveu modeſte de ſa propre incapacité, déclare qu'il n'entreprend l'ouvrage que pour obéir à cet Archevêque, dont il paroît dépendre comme un diocéſain de ſon Paſteur, & même comme un moine de ſon Abbé. Jamais ſans de pareils ordres il n'auroit eu la hardieſſe de s'en charger, convaincu qu'il eſt de ſon peu de talens & de la difficulté de l'entrepriſe, ſachant d'ailleurs que des écrivains très-habiles, comme Ferrand diacre de Carthage chez les Latins, & Creſconius parmi les Grecs, ont déjà compoſé de pareils recueils; mais l'Archevêque lui a nommément impoſé ce travail, & c'eſt par ſoumiſſion qu'il prend la plume. Cette eſpèce de proteſtation eſt ſuivie du plan de l'ouvrage que l'auteur diviſe en douze parties.

La I.ère roule ſur la primatie & la dignité de l'égliſe

[a] *Traité de l'étude des Conciles, p. 174.*
[b] *T. VI, p. 152.*

Romaine, & des autres Primats, Patriarches, Archevêques & Métropolitains.

La II.e a pour objet les prérogatives & les fonctions des Evêques & Cor-Evêques.

La tenue des Synodes, les dénonciations, les témoins, les restitutions dûes à ceux qu'on a dépouillés injustement, les juges & jugemens, soit ecclésiastiques, soit séculiers, sont les principaux articles renfermés dans la III.e partie.

La IV.e traite des fonctions & de la dignité des Prêtres, Diacres & Ministres inférieurs, suivant l'ordre de la Hiérarchie.

Il s'agit dans la V.e de l'institution des clercs, de leur nourriture & de leur règle de conduite.

Ce qui concerne les réguliers de l'un & l'autre sèxe & les veuves, est le sujet de la VI.e partie.

Les séculiers, comme les Empereurs, les Princes, en un mot les divers ordres de laïcs sont la matière de la VII.e

On trouve dans la VIII.e les règles de la foi Chrétienne, & les loix de la discipline ecclésiastique, établies pour l'exécution des commandemens de Dieu.

Il est question dans la IX.e partie du sacrement de Baptême, des Baptisés & des Catéchumènes.

La X.e est un recueil de règlemens sur les édifices consacrés au culte divin, sur leur décoration, sur les revenus qui leur sont affectés, sur les offrandes & les décimes.

La XI.e contient ceux qui ont été faits sur la solennité Pascale, les autres fêtes & les féries.

Enfin tout ce qui regarde les Hérétiques, les Schismatiques, les Juifs & les Payens est rassemblé dans la XII.e & dernière partie.

L'auteur sur chacun de ces sujets réunit tout ce qu'il a trouvé dans les anciens conciles & dans les décrétales vraies ou fausses. A la plupart de celles qu'un imposteur a fabriquées sous le nom des Papes qui précédèrent Sirice, il en joint quelques autres attribuées à ses successeurs; mais le souverain Pontife qui lui fournit le plus, est saint Grégoire le

Grand. Dans chaque partie l'auteur fait un recueil séparé de tous les règlemens qu'il a tirés des lettres de ce Pape. On voit aussi les loix romaines figurer avec les loix ecclésiastiques; le rédacteur a sur-tout abondamment puisé dans les Novelles. Dans la VIIe partie qui traite des laïcs, plusieurs loix sont tirées des Instituts & du Code; & l'on y remarque de plus deux articles de capitulaires cités sous le nom d'un *Lothaire Empereur.* Valentinien, Théodose, Arcadius ont fait sur les fêtes & les féries plusieurs règlemens qui se trouvent ramassés à la fin de la XIe partie.

Ce manuscrit de Sorbonne n'est point original: c'est une copie faite en 1009 par un moine nommé Rodulfe, en conséquence des ordres d'Heimon évêque de Verdun. Nous apprenons ce détail d'un avis au lecteur que le copiste a mis à la suite de la dernière partie du traité: il y ajoûte qu'il a fini de transcrire ce volume *l'an 1009, indiction VII, le X des kalendes d'avril, Henry étant alors roi de Lorraine.* Il finit par conjurer ses lecteurs de se souvenir de lui dans leurs prières, dont il assure avoir grand besoin.

Après cette notice générale du manuscrit, M. l'abbé Lebeuf traite plusieurs questions relatives à l'ouvrage même, & dont il a cru l'éclaircissement utile pour l'histoire du Droit.

I. Il examine quel est l'auteur de cet ouvrage & dans quel temps il fut composé. La copie qu'on en a faite vers l'an 1008 & qui nous l'a conservé, prouve d'abord que ce ne peut être ni le recueil d'Yves de Chartres composé vers l'an 1064, ni ceux d'Anselme, de Luc & de Gratien, ni le *Polycarpus* du cardinal Grégoire de saint Chrysogone, si célébré dans les journaux de Florence de l'année 1744.

A la vûe de cette copie faite par ordre d'un évêque de Verdun, M. l'abbé Lebeuf prit, au premier coup d'œil, l'original pour la compilation de décrets que Rutger archevêque de Trèves adressa vers l'an 905 à Dadon évêque de Verdun son suffragant. Albéric des Trois-Fontaines parle dans sa chronique de ce livre qui ne se retrouve plus: supposer qu'il est le même que le manuscrit de Sorbonne, c'étoit rendre une

raiſon toute ſimple de l'intérêt qu'Heimon prit à cet ouvrage. Il étoit naturel que cet Évêque voulût multiplier par des copies un recueil adreſſé à l'un de ſes prédéceſſeurs. Mais on ne voit dans le manuſcrit de Sorbonne aucun article tiré des capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, publiés long-temps avant Rutger, que ce Prélat devoit connoître, & qu'il avoit ſans doute employés comme a fait Réginon dont il étoit contemporain. D'ailleurs l'ouvrage d'un archevêque de Trèves ſeroit-il dédié à un autre Archevêque dont l'auteur ſe dit être diocéſain? Ces deux réflexions qui démontrent que Rutger n'a point fait le recueil dont nous parlons, eurent bien-tôt détrompé M. l'abbé Lebeuf.

Alberic. in chron. edit. de Leibnitz, ad an. 1008.

L'attribuerons-nous à Bauldri évêque de Liège, que le même Albéric compte auſſi parmi les compilateurs de Canons, & qu'il fait vivre dans le même temps que l'évêque de Verdun? Notre Académicien l'avoit cru d'abord; mais depuis qu'il s'eſt familiariſé par une lecture aſſidue avec la méthode d'Albéric, il a reconnu que ce chroniqueur copioit quelquefois Sigebert ſans en avertir. Or en ouvrant la chronique de Sigebert à l'an 1008, on y voit Burchard évêque de Wormes nommé pour rédacteur du corps de Canons, qu'Albéric attribue à Bauldri par l'omiſſion d'une ligne du texte de Sigebert; & comme le recueil de Burchard n'a point de reſſemblance avec la collection de Sorbonne, il s'enſuit qu'on doit lui donner un auteur différent. Cet auteur demeurera toûjours anonyme, du moins juſqu'à ce qu'une nouvelle découverte nous apprenne ſon nom: mais on peut déterminer quel fut ſon état & ſon pays par quelques-uns des raiſonnemens qui vont fixer l'époque de ſon ouvrage.

1.° Le dernier des Papes dont il ſoit fait mention dans ce recueil eſt Grégoire II, qui tint le ſaint ſiège depuis le 19 de mai 715, juſqu'au 10 de février 731. C'eſt une remarque déjà faite par M. Salmon.

2.° Nous avons obſervé ci-deſſus d'après M. l'abbé Lebeuf que le compilateur n'a connu de recueils antérieurs au ſien, que ceux de Ferrand & de Creſconius.

3.° Il ne fait usage ni des capitulaires de Charlemagne, ni de ceux de Louis le Débonnaire, dont Anségise abbé de saint Vandrille a fait sur la fin du dernier de ces Empereurs une collection, depuis continuée par Benoît diacre de Mayence. Ces trois premières remarques suffisent déjà pour montrer que le recueil dont il s'agit, fut composé avant les dernières années de Louis le Débonnaire. L'observation suivante donne une époque encore plus précise.

4.° On trouve, comme nous l'avons observé d'avance, vers la fin de la septième partie, deux loix d'un Lothaire Empereur, qui ne peut être que le fils aîné de Louis le Débonnaire. L'une a pour titre *des Usures*, l'autre *du mépris de l'excommunication prononcée par les Évêques :* toutes deux sont datées de la première année du règne de cet Empereur; ce qui répond à l'an de J. C, 824. Elles sont du nombre des règlemens donnés par Lothaire à Olonne en Lombardie, lorsqu'il alla prendre possession de ses États.

Capitul. de Baluze, t. II, p. 318.

De l'usage que notre compilateur fait de ces deux Loix, joint au silence qu'il garde sur celles de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, M. l'abbé Lebeuf conclud, 1.° que ce recueil qu'il examine est plus ancien que celui des capitulaires de Charlemagne & de ses successeurs; 2.° qu'il fut rédigé en Lombardie, où l'on devoit connoître les ordonnances rendues par Lothaire aux environs de Verceil.

Le nom du Prélat qui fit recueillir ce corps de canons & de loix vient à l'appui de cette conclusion. L'archevêque de Milan étoit le métropolitain de la Lombardie; & c'est justement un Anselme qui tenoit ce siège en l'an 824. On peut donc assurer que ce fut Anselme I du nom, archevêque de Milan, qui vers l'an 827 chargea quelque moine de son diocèse de faire le recueil dont il s'agit: recueil d'autant plus digne de l'attention des canonistes, qu'il précède au moins de quatre-vingts ans celui de Réginon; & que c'est le premier où les canons & les loix civiles soient disposés par ordre de matière.

II. Après avoir ainſi fixé l'âge de la compilation, l'état du compilateur & le pays qu'il habitoit, M. l'abbé Lebeuf paſſe à ce qui concerne le copiſte qui nous a conſervé l'original en le tranſcrivant. Ce copiſte ſe donne le nom de Rodulfe dans l'avertiſſement qui termine le manuſcrit. Pour peu qu'on ſoit verſé dans la lecture des auteurs originaux de notre hiſtoire, on connoît Rodulfe ſurnommé Glaber, ſur lequel M. de la Curne a donné dans nos Mémoires une diſſertation qualifiée de ſavante par M. l'abbé Lebeuf, bon juge en cette matière. Ce Rodulfe Glaber ne ſeroit-il pas le même que le Rodulfe à qui nous devons la copie de Sorbonne? Le rapport évident qui ſe trouve entre les particularités de la vie de Glaber, & les aveux contenus dans la prière que notre copiſte adreſſe à ſes lecteurs, paroît établir cette identité. On ſait que Glaber eut de grandes liaiſons avec ſaint Odilon abbé de Cluni, ainſi qu'avec le célèbre Guillaume abbé de ſaint Bénigne de Dijon: on ſait de plus que c'eſt de ſaint Bénigne de Dijon que ſortit en 1003 la colonie qui peupla l'abbaye de Fructuare en Lombardie. Ce monaſtère ſitué dans le diocèſe d'Ivrée eſt voiſin de Verceil; & c'eſt par-là vrai-ſemblablement qu'on connut en Bourgogne le manuſcrit rédigé cent quatre-vingts ans auparavant ſous les auſpices d'Anſelme archevêque de Milan. Ce manuſcrit aura paſſé dans l'abbaye de ſaint Bénigne où demeuroit Glaber alors à peine âgé de vingt-cinq ans; on l'aura chargé de le tranſcrire pour Heimon évêque de Verdun, que le rétabliſſement du monaſtère de ſaint Vannes avoit lié ſans doute avec l'abbé de ſaint Bénigne, à cauſe de la part que ce dernier y avoit eue.

Mém. t. VIII, p. 549 & ſuiv.

Glaber parle quelquefois dans ſon hiſtoire du dérèglement de ſa jeuneſſe; il avoue que ſes déſordres l'avoient fait chaſſer du prieuré de Champeaux : cette eſpèce de confeſſion publique s'accorde avec la formule employée par le Rodulfe de l'exemplaire en queſtion. Ajoûtons enfin que Glaber en pluſieurs endroits de ſes ouvrages ſe montre aſſez bon canoniſte; ce qui devoit être, ſi Glaber eſt le même que Rodulfe; puiſqu'en

puiſqu'en ce cas il avoit eu ſous les yeux pendant deux ou trois ans le recueil du Droit Canon, qu'il acheva de tranſcrire en 1009. Nous connoiſſions déjà Glaber comme poëte, comme hiſtorien, comme philoſophe, du moins autant qu'on pouvoit l'être au ſiècle dans lequel il vivoit. Ceci nous apprend dans quelle ſource il avoit puiſé la ſcience du Droit Canon. C'eſt un trait de plus pour ſon hiſtoire; & l'on ne peut trop en recueillir ſur celle des écrivains célèbres.

III. M. l'abbé Lebeuf termine ſon Mémoire par différentes remarques dont quelques endroits du manuſcrit lui fourniſſent l'occaſion.

1.° Burchard a compoſé ſon décret environ vers le temps où le volume, copié par Rodulfe, fut porté à Verdun. Mais il y a ſi peu de rapport entre les deux collections, ſoit pour le nombre, ſoit pour l'arrangement des Canons & des Capitulaires, qu'on ne peut ſoupçonner Burchard d'être l'abréviateur de l'anonyme de Lombardie. Néanmoins comme malgré la différence de leurs plans & celle des matériaux qu'ils ont employés l'un & l'autre, ils ne laiſſent pas de ſe rencontrer de temps en temps, on a droit d'en conclurre qu'ils ont quelquefois puiſé dans les mêmes ſources.

2.° Une de ces ſources communes aux deux compilateurs, eſt le recueil des Canons du concile tenu à Riez en 439, & déſigné par les PP. Labbe & Sirmond ſous le nom de *Concilium Regienſe*. L'évêque de Worms & l'anonyme Lombard citent pluſieurs fois ce Concile.

3.° Ils font encore uſage d'un autre concile plus ancien: c'eſt celui qui ſe tint à Valence dans les Gaules l'an 374. Burchard en cite cinq ou ſix Canons, & l'anonyme cinquante-ſept. Cette remarque eſt importante: elle peut nous aider à déterminer le temps & le pays où furent dreſſés les premiers règlemens généraux que les différentes Égliſes ont depuis adoptés. L'opinion commune les croit du concile tenu à Carthage en 398. C'eſt de cette aſſemblée, à laquelle aſſiſta S. Auguſtin, qu'émanèrent, dit-on, pour la première fois cent deux Canons, deſtinés à régler ce qui concerne les Évêques,

les Prêtres & les autres Miniſtres eccléſiaſtiques, les Veuves, les Vierges, les Pénitens, les Séculiers, les Hérétiques, la fête de Pâques, le Baptême, les donations faites aux Egliſes, & d'autres articles importans. Comme ces règlemens conſervoient en partie l'ancienne diſcipline, on les déſigna dans quelques lieux par le titre vague & général de *Statuts de l'Egliſe primitive.* L'anonyme Lombard en citant un grand nombre de Canons ſemblables, entre autres les 101 & 102, ſous le nom du concile de Valence, nous autoriſe à penſer que ces règlemens précieux ſont dûs aux Pères de ce concile, & que les Evêques qui s'aſſemblèrent à Carthage en 398 ne firent que les adopter. Il étoit naturel que cette aſſemblée, poſtérieure à celle de Valence & beaucoup moins nombreuſe, ſe contentât de fortifier par une adoption ſolennelle des ſtatuts ſi ſages, dreſſés 24 ans auparavant par un concile des Gaules.

Les défenſeurs du ſentiment ordinaire objecteront ſans doute qu'en 529 on tint à Valence un ſecond concile, dont il ne nous reſte point de canons; que cette aſſemblée de 529 eſt celle que citent Burchard & l'anonyme de Lombardie, & par conſéquent que les Canons qui lui ſont attribués par l'un & l'autre, n'étoient qu'une répétition de ceux de Carthage.

A cela M. l'abbé Lebeuf répond, 1.° qu'il n'eſt pas vraiſemblable que les évêques de France aient tardé ſi long-temps à recevoir des Canons qui régloient la forme des ordinations, ainſi qu'une infinité d'autres uſages eccléſiaſtiques trop importans pour n'avoir pas été en vigueur dès le IV.e ſiècle; 2.° que le manuſcrit Lombard, cite parmi les canons de Valence, celui qui regarde la pénitence des Vierges, qui ſe ſont mariées malgré leurs vœux. Ce Canon, qui ne ſe trouve dans aucun exemplaire du IV.e concile de Carthage, eſt certainement un de ceux que perſonne ne diſpute au premier concile de Valence tenu en 374.

Le P. Labbe a remarqué que l'arrangement des Canons de cette aſſemblée n'eſt pas uniforme dans les divers manuſcrits. L'exemplaire de la bibliothèque Barberine diffère

beaucoup des autres à cet égard : l'ordre qu'il obſerve eſt ſemblable à celui que ſuppoſent les citations de Burchard & de l'anonyme de Lombardie. Or de ces deux diſpoſitions, l'une plus méthodique que l'autre, paroît faite en conſéquence d'un ſyſtème. M. l'abbé Lebeuf en conclud que de ces deux ordres, le plus défectueux eſt le plus ancien, c'eſt-à-dire, celui que donna le concile de Valence à ces règlemens, & que le meilleur, un peu plus récent, vient du concile de Carthage, qui diſtribua les Canons par matières en les adoptant preſque tous.

Au reſte Yves de Chartres, au ſecond livre de ſon décret, cite auſſi ſous le nom du concile de Valence un des Canons attribués à celui de Carthage. C'eſt le Canon qui commence par ces mots: *Irrita erit Epiſcoporum donatio, &c.*

4.° Burchard & l'anonyme de Lombardie ont eu ſous les yeux deux exemplaires différens du concile tenu à Rome l'an 494 ſous le pontificat de Gélaſe. Nous avons de ce concile un decret touchant la diſtinction des livres authentiques & apocryphes. Le catalogue des écritures ſaintes s'y trouve conforme à celui que reçoit aujourd'hui l'égliſe Catholique; mais les copies de ce decret ont quelques variantes. Celle dont notre anonyme a donné l'extrait, n'attribue à l'apôtre S. Jean que la première des épîtres qui portent ſon nom. Les deux ſuivantes ſont citées ſous celui d'un autre Jean, qui n'a que la qualité de Prêtre; cette diſtinction ne ſe trouve pas dans la copie qu'a conſultée Burchard.

On voit par ce petit nombre de remarques que nous choiſiſſons entre pluſieurs autres, quel uſage on peut tirer du manuſcrit de Sorbonne, dont nous devons la notice à M. l'abbé Lebeuf. Il eſt également propre à répandre un nouveau jour ſur l'hiſtoire des Conciles, ſur celle du droit Canonique, ſur le texte des lettres de S. Grégoire, dont pluſieurs y ſont inſérées en entier; enfin ſur celui de diverſes loix établies, ſoit par Juſtinien, ſoit par des Empereurs précédens.

C'eſt à Florence qu'on imprima pour la première fois

en 1675 les capitulaires dreſſés par Lothaire à Olonne en Lombardie ; mais l'édition en eſt très-fautive. Celle des loix Lombardes données par Lindenbrogius en 1613, n'emploie qu'une partie de ces règlemens. Entre autres articles omis, ſont les deux que notre anonyme a copiés dans ſa collection, & qui roulent, comme nous l'avons dit, ſur les uſures & ſur les excommunications des Evêques. Comme le manuſcrit de la bibliothèque du Roi que le ſavant éditeur des Capitulaires, M. Baluze, avoit examiné, n'a pû lui fournir un texte bien correct ſur ces deux articles, M. l'abbé Lebeuf a ſoin de les tranſcrire à la fin de ſon Mémoire. Nous nous contenterons d'indiquer ici la place qu'ils occupent dans le manuſcrit de Sorbonne ; ils s'y trouvent l'un & l'autre à la fin de la ſeptième partie, N.° 126 ſous le titre *de Uſuris.*



NOTICE D'UN ANCIEN MANUSCRIT EN VERS FRANÇOIS.

ON conſerve dans l'ancien & célèbre monaſtère de Notre-Dame de Soiſſons un manuſcrit en vers françois, dont parle l'hiſtoire de cette abbaye, que Michel Germain bénédictin de la congrégation de S.t Maur fit imprimer en 1675. M. Racine ayant eu occaſion de l'examiner, a cru devoir en rendre compte à l'Académie par un Mémoire qui contient la notice de ce poëme. Il s'eſt propoſé d'y faire connoître, 1.° la forme & l'antiquité du manuſcrit, l'état & le nom de l'auteur; 2.° le ſujet de l'ouvrage; 3.° le ſtyle de l'écrivain. Nous allons le ſuivre, en l'abrégeant, ſur chacun de ces articles.

28 Janvier 1744.

I. Le ſtyle du poëme & le caractère de l'écriture ſont d'abord juger à M. Racine que le manuſcrit n'eſt pas d'une antiquité reculée; l'hiſtorien de l'abbaye de Soiſſons le croit de cinq cens ans. Cet auteur, quoique religieux de l'ordre de S. Benoît, ne paroît pas avoir été fort verſé dans la lecture des manuſcrits, puiſqu'il ne dit rien autre choſe de celui-ci, ſinon *qu'on a bien de la peine à l'entendre, à cauſe des changemens arrivés depuis dans notre langue.* Sans doute il n'avoit pas pris le temps de l'étudier. Le déchiffrement de l'écriture & l'intelligence de l'ouvrage n'exigent qu'une légère application, même de la part de lecteurs qui ne ſeroient nullement familiers avec les vers compoſés dans notre langue ancienne. Le poëme eſt très-long; il forme un gros in-folio, orné de filets d'or à chaque page. Il contient le récit de ſoixante-quinze faits ſinguliers. Chacun de ces faits eſt repréſenté en taille-douce; & dans ces vignettes tous les religieux & toutes les religieuſes ſont des bénédictins & des bénédictines, dont les habits reſſemblent à ceux d'aujourd'hui pour la forme

& la couleur. A la marge on trouve divers passages latins de l'Ecriture sainte, des Pères de l'église, & d'auteurs inconnus maintenant.

Ce poëme est une traduction faite par un moine de l'abbaye de S. Médard près de Soissons, auquel Michel Germain donne le nom de *Coincy,* & qui s'appelle lui-même *Gautier de Comsi* dans l'invocation suivante, adressée à la sainte Vierge au commencement de son ouvrage :

La mère Dieu qui est la lume
Qui tot éclaire & tot élume,
E'lumer doint & élimer,
Pour ses miracles biau rimer,
La langue Gautier de Comsi
Qui pour l'amour comence ensi.

L'original étoit en prose latine ; & selon toute apparence il fut composé par un moine de l'abbaye de S. Jean des Vignes de Soissons, que le traducteur nomme *Mestre Hue Li Farsis,* & qui doit être *Hugues Farsitus,* contemporain de S. Bernard, lequel a fait en l'honneur de la Vierge un ouvrage latin, dont une partie se conserve encore dans la bibliothèque de Corbie. Le traducteur ne l'a mis en vers françois que par des vûes de dévotion, & pour édifier ceux qui n'entendent pas la langue latine ; c'est ce qu'il annonce dès les premiers vers :

A la loenge & à la gloire,
En ramenbrance & en mémoire
De la Royne & de la Dame
Cui je commant mon cors & m'ame,
A jointes mains soir & matin ;
Miracles que truis en latin
Translater veuil en rime & metre ;

Que cil & celles qui la lettre
N'entendent pas, puissent entendre.

On verra par ce que nous allons rapporter de cet ouvrage, qu'il falloit avoir d'étranges idées, si l'on y trouvoit de quoi s'édifier. L'étonnante simplicité qui règne dans le ton du récit prouveroit seule, dit M. Racine, que cet ouvrage est une production d'un siècle d'ignorance, & qu'il eut pour auteur & pour traducteur deux des plus ignorans écrivains qui fussent dans ce siècle.

II. On a vû que le poëme a la Mère de Dieu pour héroïne; il contient le détail de soixante-quinze miracles tous absurdes, que la superstition imagina seule, & que seule elle peut avoir accrédités dans un siècle où l'on se faisoit de la plus sainte des Religions une idée aussi contraire à sa pureté qu'à sa grandeur. L'écrivain trompeur de bonne foi, ce qui se rencontre assez souvent dans les mensonges de cette espèce, se donne pour témoin oculaire de presque tous ces miracles, & place dans le Soissonnois la scène de la plupart.

Il fait une mention fréquente d'une prétendue relique, autrefois très-respectée du peuple, aujourd'hui moins en vogue, parce que le peuple est moins ignorant, qui toutefois se conserve encore dans l'abbaye de Soissons, où l'on prétend l'avoir reçûe de Charlemagne. Si nous en croyons notre poëte, la *belle Mahaut* abbesse de ce Monastère tira des offrandes que lui produisoit cette relique dans un temps de contagion, de quoi faire rebâtir l'Eglise. Cette *Mahaut* est la princesse Matilde, fille de Raimond V comte de Toulouse, & petite fille de Louis le Gros par Constance sa mère: c'est en effet par elle que la nouvelle église de Notre-Dame de Soissons fut construite dans le XII.e siècle; & c'est dans ce même siècle que la maladie des *feux ardens* désoloit la France & sur-tout le Soissonnois.

Pour faire juger de la nature de ces étranges miracles, nous allons en choisir quelques-uns parmi ceux que M. Racine a rapportés dans la même intention.

La vie déréglée d'un chanoine de Chartres étoit un ſcandale public : mais dans quelque partie de plaiſir qu'il dût aller, il ne ſortoit jamais ſans avoir prié la S.te Vierge *à genoux & les larmes aux yeux.* Il fut tué par ſa faute; & le clergé de Chartres décida qu'un pécheur ſi connu, mort ſans confeſſion, ne méritoit pas la ſépulture chrétienne. On le mit en conſéquence hors de la ville dans un foſſé. Un mois après la S.te Vierge apparut à l'un des Prêtres, lui reprocha le traitement indigne fait à *ſon chevalier,* & menaça le chapitre de ſon couroux, s'il ne ſe hâtoit de rendre les derniers honneurs au Chanoine. Le clergé alla proceſſionnellement rechercher le corps; on lui trouva des fleurs toutes fraîches dans la bouche, & le viſage auſſi vermeil que les premières roſes du mois de mai.

Une Dame Romaine fort charitable, & dont la vie avoit été juſqu'alors très-exemplaire, eut une foibleſſe criminelle, devint enceinte & détruiſit ſon fruit en demandant pardon à la S.te Vierge. Ce crime, dit le poëte, ne fut ſû que de Dieu & du Diable. Le Diable qui vouloit perdre cette Dame alla ſous la forme humaine trouver l'Empereur, & ſe fit paſſer auprès de lui pour un devin qui ſavoit découvrir les forfaits les plus cachés. Il en découvrit en effet pluſieurs; & quand il eut fait pendre & brûler bien du monde, il accuſa la Dame fameuſe par ſa piété. L'Empereur n'en voulut rien croire: mais le Diable proteſta qu'elle étoit une hypocrite, & conſentit d'être pendu lui-même s'il ne prouvoit le crime. La Dame eſt mandée devant le Prince; elle comparoit avec une autre Dame. A la vûe de cette compagne l'accuſateur tremble, friſſonne & s'enfuit en criant: *c'eſt la Vierge, je ne puis reſter ici;* l'Empereur fit de grands ſignes de croix, embraſſa l'accuſée, & toutes les cloches de Rome ſonnèrent.

Un bénédictin de ſaint Pierre de Cologne menoit une vie très-licentieuſe.

Ses habits iert moult réguliers;
Mes ſes cuers iert moult ſéculiers.

Il

Il mourut ſans confeſſion; cependant S. Pierre, en faveur d'un moine de ſon abbaye, implora la miſéricorde de Dieu.

Comment, Pierre, fait notre Sire,
Veux-tu donc me faire deſdire !
. . . .
Quand vit S. Pierre que Dieix fere
Rien ne vouloit de cette affaire,

Il lui en fit parler par les Anges, les Apôtres, les Martyrs, tous les Saints & toutes les Saintes; mais leurs ſollicitations furent inutiles. Alors S. Pierre va trouver la Vierge & recommande le moine à ſa protection; la Vierge part & va trouver ſon fils.

Quant ſa Mère vit le doux Sire
Qui de ſon doit daigna écrire,
Qu'en honourant & père & mère,
En-contre lui a chiere clere;
Se leva moult feſtivement,
Et ſi li dit moult doucement,
Bien veignez vous, ma douce Mère.

Si-tôt que celui qui a écrit de ſon doigt qu'il faut honorer père & mère, voit la ſienne arriver, il va au devant d'elle. Il ordonna que l'ame du moine ſeroit remiſe dans ſon corps, pour mener à l'avenir une vie plus chrétienne.

Un autre Bénédictin reçut la même grace. En revenant d'une maiſon dans laquelle il s'introduiſoit toutes les nuits, il avoit une rivière à traverſer. Satan renverſa ſon bateau; & le moine fut noyé comme il commençoit l'invitatoire des matines de la Vierge. Auſſi-tôt deux Diables ſe ſaiſiſſent de ſon ame; mais ils ſont arrêtés par deux Anges qui la réclament en qualité de Chrétienne. « Seigneurs Anges, diſent les Diables, il eſt vrai que Dieu eſt mort pour ſes amis; ce «

» n'eſt pas une fable: mais celui-ci étoit du nombre des ennemis
» de Dieu; & puiſque nous l'avons trouvé dans l'ordure du
» peché, nous allons le jeter dans le bourbier de l'enfer. Nous
» en ſerons bien mieux récompenſés de nos prevôts, que ſi
» nous leur amenions quelque autre: notre gloire n'eſt jamais
» ſi grande que quand nous pouvons ſurprendre ces Moines,
» Chanoines & Prêtres, toûjours occupés à chanter les louanges
» de Dieu; nous employons pour les avoir une paſſion qui
nous ſert bien, &c. »

Les Anges propoſent de porter le différend au tribunal de la Vierge; les Diables répondent qu'ils prendroient volontiers Dieu pour juge, parce qu'il jugeroit ſelon les loix. « Mais
» pour la Vierge, diſent-ils, nous n'avons point de juſtice à en
» attendre: elle briſeroit toutes les portes de l'enfer, pluſtôt que
» d'y laiſſer un ſeul jour celui qui de ſon vivant a fait quelques
» révérences à ſon image. Dieu ne la contredit en rien; elle
» peut dire que la pie eſt noire & que l'eau trouble eſt claire;
» ſon Fils eſt complaiſant, il lui accorde tout. Nous ne ſavons
» plus où nous en ſommes: d'un ambeſas elle fait un terne,
» d'un double deux un quine, elle a les dez & la chanche;
le jour que Dieu en fit ſa Mère fut bien fatal pour nous. »

Les Diables eurent beau récuſer la Vierge; elle jugea le procès, & décida que l'ame du moine rentreroit dans ſon corps. Il avoit été retiré de la rivière & rapporté au couvent, où l'on ſe diſpoſoit à l'enterrer: on fut bien ſurpris de le voir ſe relever; les moines s'enfuirent d'abord; mais quand ils furent inſtruits du miracle ils chantèrent le *Te Deum.* Le poëte finit néanmoins le récit de cette hiſtoire, en exhortant à fuir un peché ſi honteux, qui précipite dans le bourbier de l'enfer.

Ces quatre prétendus miracles doivent faire juger des autres. Nous ſommes las de répeter ces pieuſes extravagances qu'on pourroit à la rigueur traiter de blaſphèmes, ſi l'on ne faiſoit grace à l'intention du poëte & à l'ignorance de ſon ſiècle. M. l'abbé Fleuri diſoit que *l'ignorance n'eſt bonne à rien;* de pareils traits ne juſtifient que trop cette maxime

d'un écrivain ſi judicieux. Quelle atteinte ne devoient pas donner aux mœurs ces abſurdes opinions, qui ſubſtituant des pratiques faciles & ſuperſtitieuſes aux loix gênantes de la morale, entretenoient dans des cœurs corrompus une dangereuſe ſécurité? Auſſi ces ſiècles qu'on repréſente quelquefois comme l'âge d'or de la Nation, furent-ils le règne du déſordre & de la violence. N'en regrettons pas la vicieuſe ſimplicité. Comme les mœurs influent beaucoup ſur l'imagination, chaque ſiècle eſt poëte à ſa manière, & les poëſies de ce temps-là ſe reſſentent preſque toutes de la groſſièreté qui dominoit alors. Cependant au travers d'une infinité de traits ridicules & bizarres, de récits bas & puérils, de peintures où l'indécence eſt priſe pour la naïveté, nous rencontrons quelquefois des morceaux écrits avec élégance, peints avec grace, & qu'on pourroit citer comme des exemples du ſtyle ſimple & naturel.

III. Le peu de vers que nous avons tranſcrits du poëme dont il s'agit, peuvent donner une idée de ſon ſtyle. M. Racine le trouve médiocre en général; toutefois ſes yeux, accoutumés à juger du mérite de la verſification françoiſe, ſe ſont arrêtés de temps en temps avec plaiſir ſur quelques deſcriptions agréables dont cet ouvrage eſt ſemé. Il cite en particulier celle que le poëte fait de la pauvreté d'une vieille femme qui conſacroit ſon néceſſaire au culte de la Vierge. Il ne trouve pas moins de charmes dans le tableau naïf d'une religieuſe *plus belle encore de cœur que de viſage ;* & dans la manière dont l'auteur raconte l'aventure de cette jeune beauté, qui ſuccomba dans la fleur de ſon âge à la ſéduction.

Pucelle eſtoit de haut lignage,
De grant ſens & de grant beauté;
Ne cuit qu'en une roiauté
Eut plus belle demoiſelle.
S'elle iert de cors & de vis belle,
Encore iert plus belle de cuer.

Le ſiecle avoit tout geté fuer,
Por amer Dieu plus nettement, &c.

Mais elle eut devant les yeux un exemple qui lui devint fatal. L'Abbeſſe du couvent recevoit grande compagnie. Un Chevalier qui lui rendoit de fréquentes viſites s'éprit des charmes de la jeune Religieuſe, qu'il preſſa ſi vivement, dit notre poëte, que l'*acier devint étain, & que la goutte creuſa la pierre*: mais par S. Pierre, ajoûte-t-il, l'Abbeſſe avoit tort.

Jour & nuit tant la taria,
Tant la blandi, tant la pria,
Tant y ala & tant y vint,
Que l'aciers eſtaim devint
Et la gouta cava la pierre.
Mes il me ſemble, par S. Pierre,
Que s'Abeeſſe iout grant coupes.
Car qui le feu met ès eſtoupes,
N'eſt pas merveilles ſe s'eſprennent.
Moult ſont de Dames qui m'eſprennent,
Qui molt le font contre leur cuer, &c.

La Religieuſe conſentit à s'enfuir avec le jeune homme: elle lui donna rendez-vous au milieu de la nuit; mais elle avoit à traverſer une chapelle où étoit l'image de Notre-Dame. En paſſant elle ſalua cette image, qui étendit les bras pour retenir la porte. Cet obſtacle miraculeux fit remonter la Religieuſe dans ſa cellule. Son Amant, qui l'attendoit en vain, ſe retira réfléchiſſant ſur le caractère volage & capricieux des femmes.

Ce qu'elle ottroie contredit,
Veut & desveut, dit & desdit;

. . . .

. . . .

Tous tems ſes cuers ſautele & vole,
Legiers & plus que polevole,
Et plus tornans que ne ſoit pie, &c.

La Religieuſe, toûjours déterminée à fuir du couvent, retourna plus d'une fois par le même chemin ; & comme elle ſaluoit toûjours l'Image, toûjours auſſi l'Image étendoit ſes bras pour l'empêcher de ſortir. Enfin cette Amante obſtinée prit le parti de ne plus faire de révérence; & l'Image l'ayant laiſſé paſſer, elle s'échappa.

M. Racine ajoûte qu'il auroit pû citer encore d'autres morceaux auxquels le ſtyle donne quelque prix ; mais malgré les rencontres agréables qu'il a faites quelquefois dans le manuſcrit, le fond lui en a paru ſi abſurde qu'il n'a pas eu la patience d'achever une lecture ſi fatigante. C'eſt ſans doute par cette raiſon, ajoûte-t-il, qu'un ouvrage conſervé depuis ſi long-temps, eſt ſi peu connu. Il ne croit pas qu'aucun Savant en ait encore fait l'examen, & finit en aſſurant que ce que contient cette légende, eſt inconnu aux Dames qui la poſsèdent. Elles ne l'ont conſervée que comme on garde un livre dont l'antiquité, les ornemens & les vignettes font tout le mérite.

Ajoûtons que la religion populaire du ſiècle où fut compoſé cet ouvrage, ſe repaiſſoit de ces contes indécens, produits & multipliés par la fauſſe idée qu'on ſe faiſoit alors du pouvoir de la Vierge. Malgré les principes purs de la morale chrétienne, l'intérêt & l'ignorance avoient accrédité parmi le peuple une ſorte de ſyſtème, auſſi contraire au bon ſens qu'à la religion, ſur la part que prenoient au ſort des hommes les habitans du Ciel & de l'Enfer. On leur donnoit des corps, des armes, des figures groteſques, imaginées comme des emblèmes de leurs qualités & de leurs diſpoſitions à l'égard de l'homme. Les théatres offroient ſans ceſſe aux yeux ces bizarres repréſentations. Les ſens ſe familiariſoient

avec elles; & par une contagion naturelle, ce mélange d'images grossières altéroit les idées, réalisoit des fantômes, & ramenoit en quelque sorte le paganisme. C'étoit une source inépuisable de fictions & d'allégories pour les Poëtes & les Romanciers. Que de pareilles chimères se trouvent dans des écrits frivoles, nous ne devons pas en être étonnés; mais quel droit avoient-elles sur des ouvrages sérieux? & pouvons-nous, sans surprise, les voir adoptées par des écrivains raisonnables d'ailleurs, savans pour leur siècle; par des jurisconsultes, formés à l'école des Romains? Qui est-ce qui n'est pas choqué de trouver dans Bartole des extravagances qui ne seroient pas déplacées dans le poëme dont nous venons de rendre compte?

Ce grave écrivain, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à faire revivre la jurisprudence, voulant donner l'idée d'une affaire instruite dans toutes les formes de la procédure ancienne, imagine un procès entre la S.te Vierge & le Diable. Il introduit sur la scène cet imposteur, qui prétendant remettre les hommes sous le joug où le crime d'Adam les a fait tomber, assigne le genre humain devant le tribunal de J. C. L'assignation donnée aux termes du droit, est à trois jours: elle se trouve échoir un vendredi Saint. Le Diable cite à J. C. les loix qui ne permettent pas d'assigner à un jour de fête. J. C. dispense de cette formalité en vertu d'autres loix qui donnent ce droit aux Juges en certains cas. Alors le Diable comparoît plein de rage, & demande si quelqu'un ose parler pour le genre humain. La Vierge se présente; mais le Diable la récuse pour deux raisons. La première, c'est qu'étant mère du Juge, elle pourroit trop aisément le faire prononcer en faveur de sa partie. La seconde, c'est que les femmes sont excluses de la fonction d'Avocat. Il appuie ces deux motifs sur des paragraphes tirés du Digeste & du Code. De son côté la Vierge allègue les loix & les paragraphes qui autorisent les femmes à *sister* en jugement pour les veuves, les pupiles & les misérables. Elle gagne ce point, & J. C. lui permet de plaider pour les

hommes. Le Diable demande la provision, comme ayant été possesseur du genre humain depuis la chûte d'Adam, selon la maxime de droit : *Spoliatus antea restituendus*, & fait valoir pour lui la prescription. La Vierge lui oppose le titre du droit *quod vi aut clam;* lui soûtient qu'un possesseur de mauvaise foi ne peut acquérir par la voie de prescription, & le prouve *lege 3.a paragrapho ultimo Digestis, de acquirenda possessione.* J. C. ayant débouté le Diable de la provision, le fond du procès se discute & se décide de même par loix & par paragraphes.

Ces monstrueuses absurdités humilient la raison : elles affligent ceux qui prennent à la Religion l'intérêt qu'ils lui doivent; & peuvent, tout au plus, amuser ces esprits prétendus forts, qui croyant la détruire en l'insultant, feignent de la confondre avec la superstition. Ignorent-ils que le christianisme, simple & grand comme son auteur, est indépendant de toutes ces chimères qui le défigurent, & que désavouent ses principes? Plantes étrangères & parasites, elles s'attachent à l'écorce de l'arbre; elles en dérobent la sève; mais elles ne font point partie de sa substance. On peut les en arracher, on le doit même; & c'est un des plus nobles usages que la Raison puisse faire des armes, dont elle n'abuse que trop aujourd'hui. En vain cet esprit philosophique dont notre siècle fait vanité, prétend-il soulever l'une contre l'autre. Leurs intérêts sont les mêmes; & suivant la judicieuse remarque d'un de nos plus grands Magistrats, *la raison n'est que la religion naturelle, & la religion n'est qu'une raison surnaturelle (a).* Nous sommes plus éclairés que nos pères; le jour qui nous luit a dissipé ces fantômes ténébreux, nés dans le sein de l'ignorance: mais en proscrivant les erreurs, souvenons-nous qu'il est en tout genre un juste milieu qu'habitent la vérité, la sagesse & la vertu. Rien n'est plus utile en soi que la philosophie, mais l'abus en est dangereux. « On

(a) Nous tirons cette pensée d'une lettre que M. le chancelier Daguesseau écrivoit de Fresne, en 1718, à M. le cardinal de Polignac, en lui communiquant quelques remarques sur les deux premiers livres de l'Anti-Lucrèce.

Diction. hist. t. 1, p. 69, art. Acosta.

» peut la comparer, dit le philoſophe Bayle, à des poudres ſi » corroſives, qu'après avoir conſumé les chairs baveuſes d'une » plaie, elles rongeroient la chair vive, carieroient les os, & » perceroient juſqu'aux moëlles. La philoſophie réfute d'abord » les erreurs; mais ſi on ne l'arrête point là, elle attaque les » vérités: & quand on la laiſſe faire à ſa fantaiſie, elle va ſi » loin, qu'elle ne ſait plus où elle en eſt, & ne trouve plus » où s'aſſeoir. Il faut imputer cela à la foibleſſe de l'eſprit de » l'homme, ou au mauvais uſage qu'il fait de ſes prétendues forces. »

SUR UNE ÉDITION

*Du livre intitulé l'*Arbre des Batailles.

LA plus légère attention ſuffit quelquefois pour demêler entre certains faits iſolés un rapport qui peut guider l'eſprit dans le diſcernement du vrai d'avec le faux. Cette règle de Critique, appliquée par M. l'abbé Sallier à l'examen d'un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, l'a conduit à faire une découverte que lui-même traiteroit de frivole, ſi elle ne ſervoit à dévoiler une ſupercherie; & c'eſt dans la vûe de précautionner contre cette fauſſeté ceux qui voudroient travailler ſur l'hiſtoire de Charles VIII, qu'il a cru devoir nous communiquer ſon obſervation. Nous la placerons ici par le même motif.

14 Juillet 1744.

Les recherches que M. l'abbé Sallier a commencées & qu'il continue ſur l'hiſtoire de quelques-uns des princes d'Orléans iſſus de Charles V, l'ont mis dans le cas d'examiner avec ſoin les écrits de divers auteurs François qui vivoient ſous Charles VI: du nombre de ces auteurs eſt Honoré Bonnet prieur de Salon-de-Crau, né en Provence. Le livre intitulé l'*Arbre des Batailles* eſt ſon ouvrage.

Voici comment il eſt annoncé dans un manuſcrit qui de la bibliothèque d'Anet a paſſé dans celle du Roi: *In nomine Domini,*

Domini, amen. S'ensuivent les Rebriches des chapitres contenus es quatre parties du livre appelé l'Arbre des Batailles, fait & compilé par maistre Honoré Bonnet docteur en decret & prieur de Sallon, & présenté par lui au très-Chrestien roi de France Charles VI. Ce manuscrit écrit en 1460, *finitus & transcriptus Parisius* 1460, avoit appartenu à Tanegui du Chastel *grand maître d'oustel de Breteygne,* & on voit encore sa signature.

M. l'abbé Sallier n'entrera point ici dans le détail que demanderoit la notice étendue de cet ouvrage: il la réserve pour une autre occasion, & ne prétend aujourd'hui que montrer combien nous devons être circonspects à recevoir ce que les éditeurs nous mettent sous les yeux, avec l'apparence même de la bonne foi.

Le livre d'Honoré Bonnet, *l'Arbre des Batailles,* a été imprimé pour la première fois à Lyon en 1481, & pour la seconde fois à Paris en 1493, sans parler de deux éditions postérieures faites à Paris. M. l'abbé Sallier déclare qu'il ne connoît les deux premières que par les exemplaires qui s'en trouvent à la bibliothèque du Roi.

Honoré Bonnet parlant au Roi, à qui l'ouvrage est adressé, supplie son très-haut & redouté Seigneur, de ne point dédaigner ce qu'il écrit: car, dit-il, *ce que j'ai mis en mon livre prend son fondement sur les loix, sur les decrets & sur naturelle philosophie, qui n'est autre chose que raison de nature, & aura nom cestuy livre l'Arbre des Batailles.* Pour justifier ce titre singulier il développe en ces termes l'idée qu'il y attache: « Si m'est venue une telle imagination que je vois un arbre de deuil au commencement de mon livre ouquel à son dessus, vous povés veoir les règnes de S.te Eglise en très-fiere tribulation, tant que oncques telle ne fut: après povés veoir la grande discension qui est aujourd'hui es Roys & aux Princes des Chrestiens: après povés veoir la grande discension qui est entre les nobles & les Communes, & sur cet arbre ferai les quatre parties de mon livre. »

L'arbre tel que le présente ici l'auteur est peint dans la première des éditions de Paris, publiée en 1493; il ne se trouve

dans aucune des trois autres. La préface porte que Charles VI très-bien aimé régnoit en France lorſque l'ouvrage fut compoſé; mais cette date n'eſt marquée que dans l'édition de 1481 faite à Lyon, & dans les deux dernières éditions de Paris. Les manuſcrits de l'ouvrage d'Honoré Bonnet qui ſont dans la bibliothèque du Roi, au nombre de vingt & plus, nous apprennent tous & le nom de l'auteur, & le temps où il fit paroître ſon livre. Les manuſcrits ne varient point ſur la date; & c'eſt toûjours à Charles VI que l'époque en eſt fixée conſtamment.

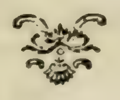
L'autorité des manuſcrits n'eſt pas le ſeul moyen que nous ayons pour connoître l'âge d'Honoré Bonnet; on pourroit le déterminer auſſi poſitivement par pluſieurs faits & par l'hiſtoire de ſa vie. Notre Académicien ſe promet de la ſuivre bien-tôt dans un Mémoire qui roulera ſur les ouvrages de cet écrivain, célèbre dans ſon temps, & digne d'être connu dans celui-ci: mais il aſſûre d'avance que ſa mort précéda le règne de Louis XI.

N'eſt-il pas étonnant, après des faits ſi avérés, de trouver à la tête de l'édition de 1493, publiée par Antoine Vérard Imprimeur la préface du livre d'Honoré Bonnet adreſſée, non à Charles VI, mais à Charles VIII. Si l'éditeur, quel qu'il ſoit, avoit eu ſoin de prévenir que ſon deſſein étoit de faire à Charles VIII honneur de ce qui avoit été publié à la gloire de Charles VI; s'il avoit averti qu'il empruntoit d'un autre écrivain les éloges qu'il vouloit donner à Charles VIII, il auroit évité le reproche que nous pouvons lui faire avec juſtice de s'être joué de notre crédulité, au mépris de la foi des manuſcrits & du témoignage de la première édition de l'ouvrage d'Honoré Bonnet. Mais loin de ſonger à nous prémunir contre l'erreur, il ſemble avoir eu une volonté déterminée de nous y faire tomber; car on ne peut attribuer qu'à cette cauſe l'affectation de cet éditeur à ſupprimer dans la préface le nom de l'auteur, qui ſe lit, défectueuſement à la vérité dans l'édition de 1481, mais très-correctement dans les manuſcrits. Il n'eſt pas difficile au reſte de pénétrer les

motifs ſecrets qui l'ont pû déterminer à mettre le nom de Charles VIII à la tête d'un livre préſenté pour le moins cinquante ans auparavant à Charles VI.

C'étoit une opinion reçûe par la pluſpart des écrivains François, & même adoptée de pluſieurs étrangers, qu'un prince de la maiſon de France devoit avoir l'honneur de réparer les maux de l'Europe par le rétabliſſement de la paix univerſelle, & qu'une révolution ſi deſirable ſuivroit de près l'accompliſſement des hautes deſtinées de cette auguſte maiſon. *Pluſieurs choſes de grans clercs nouvealx qui bien penſoient entendre les prophécies anciennes*, dit Honoré Bonnet, *deviſérent jadis les maux préſents, & s'y en dirent un de la très-haute lignée de France; c'eſt aſſavoir que d'icelle doit ſaillir un, par lequel les remèdes ſeront donnés au ſiècle traveillie & mys en grande peſtilence: il faut,* continue-t-il, *que faſſiés par telle manière, que les prophécies qui ſe treuvent écrites de votre digne perſonne, ſoient vériffiées par vos bonnes œuvres.*

Ce qu'un particulier avoit dit à Charles VI, la voix publique le faiſoit entendre ouvertement de Charles VIII; & les prédictions qui lui promettoient le comble de la gloire & de la puiſſance, n'étoient ignorées de perſonne, en deçà comme au delà des monts. L'application à Charles VIII de la préface qu'Honoré Bonnet avoit adreſſée à Charles VI, dut par conſéquent paroître à l'éditeur de *l'Arbre des Batailles,* une de ces idées heureuſes que ne manque jamais de ſaiſir la flaterie, également attentive dans tous les ſiècles à profiter de ce qui peut la conduire à ſon but, ſouvent pour le malheur des Princes, & preſque toûjours aux dépens de la vérité.



SUR DEUX INSCRIPTIONS LATINES

Concernant le chancelier de l'Hoſpital.

AU mois de décembre 1744, M. de Foncemagne fit part à l'Académie de deux Inſcriptions latines, concernant le chancelier de l'Hoſpital. Elles nous ont paru mériter d'autant mieux une place dans nos Mémoires, qu'aucun des écrivains qui parlent de ce grand homme ne les a connues, ſelon toute apparence, & que tout ce qui l'intéreſſe doit être également précieux aux bons citoyens & aux gens de lettres.

Michel de l'Hoſpital chancelier de France mourut le 13 de mars de l'année 1573 dans ſon château de Vignai en Beauce, où il s'étoit retiré *près de cinq ans* auparavant, comme le porte ſon teſtament, écrit dix jours avant ſa mort; & fut enterré dans l'égliſe de Champmotteux ſa paroiſſe. Les deux Inſcriptions ſe trouvent, l'une au château de Vignai; l'autre dans la chapelle ſeigneuriale de l'égliſe de Champmotteux. M. de Foncemagne doit la première au Curé du lieu : il a copié lui-même la ſeconde.

Voici ce qu'on lit au deſſus de la porte d'une ſalle haute du château, ſans ponctuation, & avec les mêmes abréviations que le copiſte a conſervées.

Summi ac clariſſ viri M [a] *Hoſpitalii Gall cancell & M* [b] *Mor* [c] *uxor* [d] *piiſſ juſſu hæc domus conſtructa eſt ann* MDLXII *quo tempore Charo* [e] IX *optimæ ſpei Rege adhuc impubere graviſſ ſeditionibus belloq civili perniciofiſſ propter Religionis diſſenſionem & paucorum Principum ambitionem tota prorsùs Gallia ſed potiſſimùm hæc regio utriuſque factionis concurſibus expoſita miſerè proſtrata lugebat.*

[a] *Michaelis.*
[b] *Mariæ.*
[c] *Morinæ.*
[d] *Uxoris.*
[e] *Charolo.*

Suivant la date qu'on vient d'entendre, (1562) il n'y avoit que deux ans que Michel de l'Hoſpital étoit Chancelier; lorſque prévoyant l'orage dont la France, & ſur-tout

Il fut nommé en 1560.

ſa capitale, étoient menacées, il crut devoir ſe préparer un aſyle, où il pût un jour pleurer en liberté les malheurs de ſa patrie. En effet il ſe retira dès 1568 dans la maiſon qu'il avoit bâtie ſix ans auparavant. S'il fut lui-même l'auteur de l'Inſcription, on jugera par les termes dans leſquels elle eſt conçûe, entre autres par ceux-ci, *propter paucorum Principum ambitionem*, de l'opinion qu'il avoit des motifs ſecrets de ceux qui s'annonçoient alors pour les vengeurs de la Religion. Mais nous ne devons pas prévenir l'uſage que M. Secouſſe pourra faire de ce monument, lorſqu'il voudra bien mettre en œuvre les matériaux qu'il a ramaſſés, pour compoſer une vie de cet illuſtre Chancelier. Bien-tôt nous ne regretterons plus celle que la Croix du Maine avoit promiſe, & qu'il n'a point donnée.

Le ſecond monument eſt l'épitaphe du Chancelier, gravée ſur une pierre qui eſt au deſſus de ſon mauſolée, dans la chapelle ſeigneuriale de l'égliſe de Champmotteux. On y lit:

Michaeli Hoſpitalio, Francorum cancellario, Maria Morina, conjugi conjunx, Magdalena patri filia unica, Robertus Huraltus Bellebatus ſocero gener, Carolus, Michael, Robertus, Franciſcus, Paulus, Joannes, Philemon, Margareta, Maria, avo nepotis neptiſque mœſtiſſimi poſuere.

Et ſur une des faces du mauſolée : *Il mourut le 13 mars 1573.*

On ſait que le chancelier de l'Hoſpital n'eut de ſon mariage avec *Marie Morin* qu'une fille nommée *Magdelaine*, qui épouſa Robert Hurault ſeigneur de Béleſbat: *Magdalena patri filia unica, Robertus Huraltus Bellebatus ſocero gener.* Quant aux enfans qui naquirent de Magdelaine & de Robert, l'épitaphe en compte neuf; & par-là elle doit ſervir à rectifier la généalogie *de la maiſon des Huraults*, imprimée à la fin des Mémoires de Chiverni, & adoptée par les auteurs de l'*hiſtoire généalogique des grands Officiers*, où il ne s'en trouve que huit. *Philémon*, qui eſt le ſeptième dans l'épitaphe, n'eſt pas nommé dans la généalogie. François du Cheſne, à la fin de l'article du chancelier de l'Hoſpital, ne *Hiſt. des Chancel. p. 649.*

donne à sa fille *Magdelaine* que deux fils *Charles & Michel.* On doit observer de plus que la généalogie imprimée ne range pas les autres enfans mâles dans le même ordre que l'épitaphe, où il paroît néanmoins vrai-semblable que celui de la naissance aura été observé*.

* Charles, Michel, Robert, Paul, Jean, François.

Nous avertirons ici de quelques méprises où sont tombés des écrivains célèbres, dans les Mémoires historiques qu'ils nous ont donnés touchant Michel de l'Hospital.

1.° Le Laboureur, dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau*[a], & Miraulmont dans son *Recueil des Chanceliers*[b], appellent la maison où il se retira *Vigni,* & François du Chesne[c] *Vignyan,* trompé apparemment par Scévole de S.te Marthe, qui la nomme en latin *Vinianum, in Viniano suo.*[d] Ce n'est ni *Vignyan*, ni *Vigni*, mais *Vignai.*

[a] *T. I, p. 495. édit. nouv.*
[b] *P. 167.*
[c] *Hist. des Chanc. p. 639.*
[d] *Elog. Vir. Illustr p. 106.*

2.° Le même du Chesne dit que le Chancelier fut enterré *à sa terre de Chamoteux près de Fontainebleau.* C'est induire en erreur que d'indiquer la position du village de Champmotteux par celle de Fontainebleau, d'où il est éloigné de sept à huit lieues: Champmotteux est à trois lieues d'Estampes, & environ à quatre de la Ferté-Alais.

3.° On lit dans Miraulmont, à l'endroit cité par M. de Foncemagne: *Le chancelier de l'Hospital..... étant tombé malade à Bélesbat maison sienne, il y seroit décédé.... & enterré à Vigni, autre maison à lui appartenante. Bélesbat* n'appartenoit point au Chancelier, mais à Robert Hurault son gendre, qui se qualifioit *seigneur de Bélesbat.* Ce n'est point à *Bélesbat* qu'il mourut, mais à *Vignai:* enfin ce n'est point à *Vignai,* que nous avons dit être un Château, qu'il fut enterré, mais à *Champmotteux*, qui en est la paroisse.

Il ne faudroit rien de plus que ce passage pris à la lettre, pour confirmer les soupçons qu'un article du testament du Chancelier a fait naître autrefois, sur sa manière de penser par rapport à la sépulture. *Quant à mes funérailles & sépulture,* dit-il, *que les Chrétiens n'ont pas à grande estime, je laisse à ma femme & domestiques d'en faire ce qu'ils voudront.* On peut voir dans l'histoire du Calvinisme comment Maimbourg

T. I, p. 308.

relève cette expreſſion, qu'il traite de peu chrétienne; & dans la critique de la même hiſtoire, comment Bayle la juſtifie. T. I, p. 276.

Au ſujet de ce teſtament du chancelier de l'Hoſpital, M. de Foncemagne ajoûte qu'il s'y eſt gliſſé une faute de chiffre dans la date, à la page 493 du premier volume des Mémoires de Caſtelnau, où il eſt daté du 13 mars, au lieu du 3 que porte le texte de Brantôme, cité par le Laboureur. Le teſtament eſt du 3, & la mort du 13.

Ces obſervations ne ſeront pas inutiles pour ceux qui prendront la peine de les rapporter, en forme d'*errata*, à la tête ou à la marge des livres dont elles corrigent les fautes.

SUR LES PRÉLIMINAIRES

De l'exécution de Cabrières & de Mérindol.

L'EXÉCUTION qui ſe fit en 1545 par arrêt du parlement de Provence contre les Vaudois de Cabrières, de Mérindol & de quelques autres lieux voiſins, eſt un des traits les plus intéreſſans de notre hiſtoire moderne. D'un côté l'on y voit plus de vingt villages conſumés par les flammes, leurs habitans paſſés au fil de l'épée ou réduits à chercher dans les bois & les rochers un aſyle contre le fer & le feu, les femmes & les vieillards maſſacrés, les enfans égorgés aux yeux de leurs mères ou détruits dans leur ſein avant que de naître, en un mot toutes les horreurs dont eſt capable une ſoldateſque effrénée qu'anime un faux zèle de religion. On y voit d'un autre côté les chefs d'une Cour ſouveraine à la veille de porter leur tête ſur l'échafaud, pour avoir, à ce qu'ils prétendent, ſeulement exécuté les ordres du Prince. Un ſeul éprouve la rigueur des loix, tandis qu'on épargne les autres par ménagement pour ceux qui craignoient que les ſectaires ne puſſent ſe flatter d'obtenir juſtice, lors même qu'on violoit à leur égard les droits de l'humanité.

Tous les auteurs contemporains ont rapporté cet évènement;

ils ont décrit fort au long les préliminaires de cette sanglante exécution, ses circonstances & ses principales suites: mais presque tous en parlent avec peu d'exactitude; & M. de Thou lui-même, qui traite cette affaire avec assez de détail dans le VI.e livre de son histoire, est tombé dans plusieurs méprises. La pluspart de ces auteurs ont été séduits par un zèle mal entendu. Les autres trompés par des bruits populaires ou par des Mémoires infidèles n'ont pû se former, ni par conséquent nous donner une véritable idée de cette tragédie. Pour la décrire avec cette sage impartialité qui fait l'historien, il faut, non seulement être capable de s'élever au dessus de l'aveugle prévention qui croit tout ce qu'on impute aux Hérétiques, mais encore savoir se défendre de cette compassion naturelle, qui fait quelquefois pencher injustement la balance en faveur des opprimés. Cette dernière disposition ayant son principe dans la vertu même, est une tentation délicate qui séduit imperceptiblement les ames les plus vertueuses: elles ont besoin, pour n'y pas succomber, d'une grande supériorité de raison.

M. de Nicolay s'est attaché soigneusement à recueillir les pièces originales qui concernent l'affaire de Mérindol: il en a discuté les différens récits; & par ces recherches jointes à cet examen, il s'est mis en état de rétablir la pluspart des faits altérés, & de traiter de nouveau le sujet avec toute l'exactitude & l'étendue dont il est susceptible. La bibliothèque du Roi possède un manuscrit qui contient presque tout le plaidoyer fait en 1551 en faveur de M. Maynier, baron d'Oppede, premier président du parlement de Provence, & le principal auteur de cette exécution. La comparaison de ce plaidoyer avec celui de M. Auberi, qui plaidoit contre ce Magistrat en qualité d'Avocat-Général, suffiroit presque pour instruire à fond de tout ce qui s'est passé dans cette affaire. Elle est devenue entre les mains de M. de Nicolay le sujet de deux grands Mémoires, dont il nous a déjà communiqué le premier, qui se divise en deux parties. La première contient un abrégé de l'histoire des Vaudois, depuis leur établissement

Lûe le 24 Février 1744.

établiſſement en Provence, juſqu'au jour où le parlement d'Aix rendit en 1540 l'arrêt connu ſous le nom d'arrêt de Mérindol : dans la ſeconde, l'auteur décrit les ſuites de cet arrêt juſqu'au mois de décembre 1543. Les évènemens arrivés depuis cette époque, juſqu'à l'entière exécution de l'arrêt en 1545 & ceux qui la ſuivirent, ſeront la matière du ſecond Mémoire dont M. de Nicolay, diſtrait depuis par d'autres recherches, ne nous a pas encore fait part. En attendant qu'il achève de remplir ſes engagemens ſur ce point, nous allons rendre un compte abrégé du premier Mémoire, qu'on ne doit regarder que comme une introduction au ſuivant.

Lûe le 29 Février 1745.

I. M. de Nicolay fait d'abord connoître en peu de mots l'origine & les erreurs des Vaudois. Cette ſecte eut pour auteur Pierre Valdo riche bourgeois de Lyon, qui vivoit vers le milieu du XII.ᵉ ſiècle. Ce fanatique abuſant de quelques paſſages de l'ancien & du nouveau Teſtament, dont il avoit fait traduire les livres en langue vulgaire, ſe mit d'abord à prêcher l'Evangile dans les places publiques; & bien-tôt il eut un aſſez grand nombre de partiſans, ſéduits par l'attrait de la nouveauté. Il enſeignoit que l'égliſe Romaine étoit la proſtituée de Babylone; qu'on ne devoit obéir ni au Pape, ni aux Evêques; que les ordres ſacrés, le purgatoire, la meſſe, le culte des Saints, la conſécration des temples & l'établiſſement des monaſtères étoient autant d'inſtitutions contraires à l'eſprit du chriſtianiſme. A ces articles principaux de ſa doctrine, ſes diſciples ajoûtèrent depuis de nouvelles erreurs ſur l'abſtinence, le mariage, la réſurrection des corps & l'état de l'ame après la mort.

Cette héréſie n'eſt pas différente de celle des Albigeois, dont la ſecte ſi puiſſante autrefois dans le territoire de Toulouſe, dans le Rouergue, l'Agénois & le Querci, eut pour auteur un compagnon de Valdo. Nous renvoyons pour le détail de ces faits à M. de Thou, qui ſuit les progrès que firent ces nouvelles opinions dans les différentes contrées de l'Europe: il rapporte auſſi tous les noms ſous leſquels on déſigna ces ſectaires, & donne même l'étymologie de la

Hist. de Thou, l. VI, p. 410 & suiv.

plusſpart, comme de ceux d'Arnoldiſtes, d'Eſpéroniſtes, de Joſéphiſtes, de Gazares & de Léonins.

Leurs dogmes ne furent pas pluſtôt répandus qu'Alexandre III les condamna juridiquement: ce Pape ordonna même à l'archevèque de Lyon de livrer au bras ſéculier Valdo & tous ſes diſciples. Des ordres ſi rigoureux les obligèrent dès l'an 1165, c'eſt-à-dire, cinq ans environ après la naiſſance de leur ſecte, à ſe retirer dans les montagnes du Dauphiné & du Piémont. Mais comme ils ne s'y retirèrent qu'à différentes repriſes, les auteurs ſont extrêmement partagés ſur le temps où les premières familles Vaudoiſes ſont paſſées en Provence. M. de Nicolay a fait de grandes recherches pour déterminer l'époque de ce paſſage: il en réſulte que les Vaudois réfugiés en Piémont ont envoyé de très-bonne heure en Provence une de leurs colonies. La principale preuve qu'en apporte notre Académicien; c'eſt que la langue dont ils ſe ſervoient dans leurs prières eſt moitié Piémontoiſe & moitié Provençale, de façon néanmoins que la dernière domine dans ce mélange, & fait comme le fond du langage.

Ce qui peut du moins paſſer pour inconteſtable, c'eſt que les Vaudois étoient déjà très-nombreux dans cette province dès l'an 1228. On voit par les lettres que les archevêques d'Aix, d'Arles & de Narbonne écrivirent aux Inquiſiteurs nouvellement établis en Provence, que ces Hérétiques, malgré les arrêts de mort exécutés contre pluſieurs d'entre eux, ſe multiplioient tellement dans ces divers diocèſes, qu'il étoit impoſſible de trouver des priſons aſſez vaſtes pour les renfermer.

Une partie des Vaudois craignant de tomber entre les mains des Inquiſiteurs, avoit cherché vers l'an 1460 un aſyle dans les vallées du Piémont, & même juſqu'à Naples. Mais en 1495 il en revint en Provence une nouvelle peuplade. Le ſieur de Cenſal leur donna des terres à cultiver dans le territoire de Cabrières, & de quelques autres villages dont il étoit Seigneur.

Ils s'y tinrent aſſez tranquilles juſque vers l'an 1530. Enhardis pour lors par la protection des Luthériens, ils déguisèrent moins leurs ſentimens : ils allèrent même juſqu'à prendre les armes contre les Evêques & le parlement d'Aix, qui voulurent faire arrêter les plus obſtinés d'entre eux. Le Parlement condamna pluſieurs de ces hérétiques à la mort; mais la ſévérité dont on uſoit à leur égard ne faiſant qu'aigrir le mal, François I.er rendit en 1535 une ordonnance, par laquelle il accordoit aux Vaudois une amniſtie générale, pourvû que dans ſix mois de la date de l'arrêt, ils abjuraſſent leurs erreurs. Le terme fut prolongé pluſieurs fois, & toûjours inutilement. Au lieu de profiter de la grace que le Roi leur offroit, ils perſiſtèrent dans leurs ſentimens avec une opiniâtreté que ce Prince crut enfin devoir punir. Il donna ſur la fin de mai 1540 des lettres patentes adreſſées, les unes au parlement d'Aix, pour lui commander d'agir à la rigueur contre les Vaudois; & les autres au comte de Tendes, gouverneur de Provence, pour lui permettre de ſeconder les pourſuites du Parlement. Ce Seigneur eut ordre de lever les troupes néceſſaires pour la démolition des fortereſſes & des autres lieux qui ſervoient de retraites aux Vaudois, ainſi que de prêter main-forte aux Commiſſaires chargés de faire le procès à ces hérétiques.

En conſéquence des lettres de François I.er, le Parlement d'Aix ſe mit en devoir d'agir contre eux. Barthélemi Chaſſeneuz, Magiſtrat de grande réputation, venoit d'être tiré par le Roi du Parlement de Paris, pour être mis à la tête de celui de Provence. Sa compagnie le chargea d'aller, avec cinq Conſeillers, faire ſur les lieux le procès aux habitans de Mérindol & des autres villages occupés par les Vaudois. Sur leurs informations, le 18 novembre 1540, fut rendu le fameux arrêt de Mérindol. Cet arrêt condamnoit par contumace dix-neuf perſonnes à être brûlées vives, comme criminelles de lèze-Majeſté divine & humaine, *déſioit* & abandonnoit à tous pour les prendre & repréſenter à juſtice, leurs femmes, enfans, ſerviteurs ou famille; enfin ordonnoit que

le village de Mérindol feroit rafé & détruit à perpétuité.

En expofant ces divers préliminaires, M. de Nicolay a foin de remarquer les différences qui fe trouvent dans la manière dont ils font racontés par les auteurs contemporains, & fur-tout par ceux des deux plaidoyers contradictoires, indiqués ci-deffus. Mais on fent que de pareilles difcuffions ne font guère fufceptibles d'extrait; & que pour juger de la folidité des raifons alléguées de part & d'autre, il faut voir les informations & toutes les pièces du procès dans leur entier. Paffons à la feconde partie du Mémoire.

II. Le village de Mérindol étant fitué dans les montagnes, & paffant pour le réceptacle des Vaudois, qui, difoit-on, s'y attroupoient & s'y fortifioient de jour en jour, le Parlement demanda main-forte au comte de Tendes. Cependant plufieurs perfonnes défapprouvoient hautement l'arrêt. Les archevêques d'Arles & d'Aix fe rendirent à Avignon pour y conférer avec divers Evêques, tant de Provence que du Comtat, & même de Languedoc. Les conférences de ces Miniftres de paix auroient dû fans doute avoir pour objet de prendre des mefures capables d'obtenir l'inexécution, ou du moins la mitigation d'un decret fanguinaire : mais l'affemblée d'Avignon le canonifa. Il y fut décidé que les Prelats fourniroient aux frais de cette efpèce de Croifade. L'archevêque d'Aix & le Prevôt de fa cathédrale furent chargés de lever les fcrupules, & d'affurer le Parlement que fi l'affaire ne plaifoit pas au Roi, on fe faifoit fort du crédit du cardinal de Tournon.

Déjà la petite armée du Parlement, compofée de quatre à cinq cens hommes au moins, s'étoit mife en marche, lorfqu'un gentilhomme d'Arles, nommé Renaud d'Alène, ami de Chaffeneuz, vint trouver ce Magiftrat, & lui fit des repréfentations pleines de religion & d'humanité, fur un arrêt notoirement inique, foit dans la forme, foit dans le fond. « Qu'il me foit permis, lui dit-il en fubftance à la fin de » fon difcours, de vous rappeler un fait auquel vous avez eu » part, & que vous-même rapportez dans votre livre intitulé

Catalogus Gloriæ Mundi. Pendant que vous étiez avocat du « Roi à Autun, une multitude de rats déſola le bailliage de « l'Auxois : on ſe pourvut par-devant l'Official du diocèſe pour « les faire excommunier. L'Official, ouï la plainte du Procu- « reur fiſcal, ordonna que les rats ſeroient cités à ſon de trompe « dans les carrefours d'Autun. Les trois jours expirés le Pro- « cureur fiſcal prit défaut, & demanda que l'on fît droit ſur « l'excommunication. Il fut délibéré qu'auxdits rats abſens, « ſeroit pourvû d'un Avocat, attendu qu'il s'agiſſoit de leur « ruine totale. Vous vous chargeâtes de leur cauſe, & fîtes « voir que la citation étoit nulle. Les rats furent donc cités « aux prônes des paroiſſes où ils faiſoient le dommage. Après « les citations le Procureur fiſcal ne manqua pas de ſe montrer; « mais vous repréſentâtes que les chats étant en embuſcade ſur « les chemins, les défaillans avoient une juſte raiſon d'abſence. « Ce plaidoyer, dans une matière burleſque, vous fit beaucoup « d'honneur, parce que vous y montrâtes adroitement avec « quelle retenue l'on doit agir dans les procédures criminelles. « Vous donc qui avez enſeigné les autres, ne voulez-vous pas « prendre conſeil de vous-même & de votre livre ? Ah, « Monſieur, il ne s'agit point ici de rats, mais d'hommes & « de chrétiens. » Ce diſcours frappa le premier Préſident au point de lui faire rappeler les troupes qui étoient près de Mérindol.

Cependant François Ier s'étant fait informer de toute l'affaire, accorda des lettres de grace aux Vaudois, à condition que dans trois mois ils abjureroient leurs erreurs. Les lettres furent adreſſées au Parlement d'Aix, auquel les habitans de Mérindol préſentèrent requête pour en obtenir l'effet. Cette requête, ainſi que les lettres de grace & d'autres actes également curieux, eſt conſervée dans la bibliothèque du Roi. M. de Nicolay nous en a fait la lecture : elle tire les larmes des yeux ; mais on y voit au commencement une confeſſion de foi purement calvinienne, ſoit que les Vaudois euſſent reçû de Valdo leur auteur les dogmes que Calvin enſeigna

depuis, ſoit pluſtôt que les miniſtres de Suiſſe euſſent infecté de leurs erreurs ces eſprits avides de nouvelles opinions. Sur cette requête le Parlement ordonna que ceux qui voudroient faire abjuration euſſent à ſe préſenter. En conſéquence, nouvelle requête de la part des Vaudois, dans laquelle ils ſuppoſoient que l'intention du Roi étoit qu'on leur fît voir qu'ils ſe trompoient, offrant au reſte de renoncer aux erreurs dont on pourroit les convaincre par la parole de Dieu. Le Parlement répondit qu'étant hérétiques notoires, ils n'avoient d'autre parti à prendre que celui d'abjurer. Cependant on leur permit de donner une expoſition de leur croyance; ils en préſentèrent une fort détaillée, mais nullement orthodoxe, qu'ils envoyèrent même au Roi. Pendant quelque temps le Parlement de Provence fit encore de nouvelles démarches pour engager les habitans de Mérindol à remplir la condition des lettres de grace; mais ces infortunés vouloient en obtenir l'effet, ſans le mériter par un changement que le préjugé leur faiſoit regarder comme illégitime. Enfin cette obſtination, moins odieuſe que déplorable, leur coûta cher.

Parmi eux ſe trouvoient quelques catholiques qu'on s'obſtina toûjours à regarder comme Vaudois. Dieu auroit épargné une ville criminelle s'il y eût trouvé dix juſtes: mais plus de dix orthodoxes ne purent garantir Mérindol, & furent même enveloppés dans la ruine commune. Malheureuſement on venoit de perdre le premier Préſident Chaſſeneuz; ce Magiſtrat équitable & modéré, capable d'écouter des conſeils, & d'inſpirer à ſa compagnie des ſentimens d'humanité. Sa mort ne parut pas naturelle: on crut qu'elle étoit l'ouvrage de ceux qui méditoient l'exécution ſanglante, dont le baron d'Oppede, ſucceſſeur de Chaſſeneuz, fut le principal inſtrument.

Pendant que les Vaudois de Mérindol donnoient de vaines eſpérances d'abjuration, ceux de Cabrières ſujets du Pape prirent les armes, & levèrent l'étendard de la révolte. Le Vice-légat pour les réduire aſſembla des troupes: mais les

Vaudois de Provence volèrent au ſecours de leurs frères; & cette jonction les fortifia tellement qu'ils repouſsèrent deux fois les troupes du Pape juſqu'aux portes d'Avignon & de Cavaillon. Enflés de ce ſuccès ils prêchèrent publiquement, renversèrent les autels, pillèrent les Egliſes. Le Pape informé de ces déſordres, qu'il ne pouvoit arrêter par ſes propres forces, implora l'aſſiſtance du Roi, qui par des lettres datées du 11 décembre 1543, enjoignit au comte de Grignan de prêter main-forte au Vice-Légat pour exterminer les Rebelles.

Tels ſont en abrégé les faits qui précédèrent & produiſirent l'exécution de Cabrières & de Mérindol, faite en 1545. M. de Nicolay s'arrête en cet endroit. Le détail & les ſuites de cet évènement tragique ſeront, comme nous l'avons annoncé, l'objet du ſecond Mémoire qu'il nous a promis.

DEVISES ET INSCRIPTIONS

FAITES PAR L'ACADEMIE.

PENDANT les trois années 1744, 1745 & 1746 l'Académie a fourni, ſuivant l'uſage, les deviſes qu'on lui demande tous les ans pour les jettons des départemens Royaux.

En MDCCXLIV la priſe de Menin, d'Ypres & de Furnes, l'heureux rétabliſſement de la ſanté du Roi, & la reddition de Fribourg ont été les ſujets d'autant de Médailles faites par l'Académie.

En MDCCXLV elle en a fait d'autres ſur la victoire remportée par le Roi dans les champs de Fontenoi, ſur la priſe des ville & citadelle de Tournai, ſur le mariage de monſeigneur le Dauphin & de Marie-Thérèſe infante d'Eſpagne, & ſur la conquête d'une partie de la Flandre.

En MDCCXLVI la priſe de Bruxelles au milieu de l'hiver fut le ſujet d'une Médaille particulière. La conquête de cette ville fut ſuivie par celles de Charleroi, de Namur, de Mons, de S. Guilain & d'Anvers : cet enchaînement de proſpérités donna lieu à une ſeconde Médaille. L'Académie en fournit une troiſième ſur la bataille de Raucoux, qui termina glorieuſement en Flandre la campagne de 1746.



ÉLOGES

ÉLOGES
DES
ACADÉMICIENS
MORTS
DEPUIS L'ANNÉE M. DCCXLIV,
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCXLVI.



E'LOGE*

DE M. L'ABBE' DE ROTHELIN.

CHARLES d'Orléans de Rothelin naquit à Paris le 5 août 1691, de Henri d'Orléans marquis de Rothelin, issu du fameux comte de Dunois, de celui qui arracha la France des mains des Anglois pour la rendre à Charles VII, & de Gabrielle-Eléonore de Montault de Navailles, seconde fille du maréchal duc de Navailles: l'aînée avoit été mariée au duc d'Elbeuf, de qui elle eut madame la duchesse de Mantoue; & la troisième épousa le marquis de Pompadour.

1744. Assemblée publique d'après la Saint Martin.

Charles de Rothelin étoit le sixième des enfans du marquis de Rothelin, & il avoit à peine deux mois lorsque son père fut tué au combat de Leuze le 18 septembre 1691, à la tête des Gendarmes, ayant reçu dans ce combat trente-deux blessures, dont quatre étoient mortelles. La marquise de Rothelin sa mère mourut en 1698, & la maréchale de Navailles son aïeule en 1700; le maréchal de Navailles étoit mort en 1684.

Charles de Rothelin se trouva ainsi dans une espèce d'indépendance à l'âge de neuf ans. Heureusement pour lui madame la comtesse de Clére sa sœur, plus âgée que lui de quatorze ans, se chargea d'une espèce d'inspection sur son éducation. Le jeune abbé de Rothelin (car il avoit été tonsuré d'assez bonne heure) né avec les plus heureuses dispositions pour le cœur comme pour l'esprit, se soumit avec joie à l'autorité d'une sœur, que son mérite & sa vertu rendoient dès-lors respectable. Il n'a jamais oublié qu'elle lui avoit tenu

* Cet Eloge & les suivans, sont tous de M. Fréret, Secrétaire perpétuel de l'Académie, pendant les trois années auxquelles répond la partie historique de ce volume. Nous donnerons dans le volume XXI le reste des Eloges qu'il a composés.

lieu de mère, & il a toûjours eu pour elle toute la tendresse d'un fils.

Il fut mis en pension très-jeune au collège d'Harcourt; le goût qu'il a conservé toute sa vie pour les Lettres, & sa facilité à écrire, comme à parler la langue latine nous dispensent d'entrer dans le détail de ses premières études: mais on ne doit pas omettre un fait qui annonça dès-lors la noblesse & la bonté de son cœur. On lui avoit donné un précepteur qui se trouva au bout de quelques années attaqué d'une de ces maladies effrayantes, qui bannissent de la société ceux qui en sont affligés. Les accès en devinrent si marqués, que l'abbé de Rothelin, âgé seulement de treize à quatorze ans, ne put empêcher que sa famille n'en fût instruite. Il prévit la triste situation dans laquelle s'alloit trouver un homme de mérite, à qui il ne restoit aucune ressource; & se crut dans l'obligation de lui assurer une retraite & une subsistance: il fit louer & meubler pour lui une chambre auprès du collège d'Harcourt, & prit avec le Principal de ce collège les mesures nécessaires pour sa nourriture. Ce précepteur véquit quelques années, & à sa mort l'abbé de Rothelin se chargea encore du soin & des frais de la sépulture. On tient ce détail de la personne même dont il avoit été obligé de se servir, pour l'achat des meubles & le louage de la chambre; car il en fit une espèce de mystère. On juge aisément que les finances & le crédit d'un écolier de treize à quatorze ans, cadet de sa famille, ne devoient pas être alors bien considérables; cependant tout fut acquitté & en assez peu de temps.

La suite de sa vie fourniroit un grand nombre de semblables traits de générosité; mais ses amis ne croient pas qu'il puisse leur être permis de révéler des secrets, qu'il a toûjours cachés avec le plus grand soin.

Lorsqu'il eut achevé ses humanités & sa philosophie avec le succès le plus brillant, il entra en théologie & s'y distingua encore davantage; il en regardoit l'étude comme un devoir indispensable de son état. Quelque jeune qu'il ait été, tout ce qui se présentoit comme devoir devenoit sacré pour lui:

il étudioit régulièrement douze à treize heures par jour; & joignant un travail aſſidu à une mémoire heureuſe, à une conception nette & facile, & à une grande juſteſſe de raiſonnement, il compoſa pour ſa propre inſtruction une ſuite de traités complets ſur toutes les parties de la théologie. Ces traités ſubſiſtent, & dans ſa dernière maladie il les a remis entre les mains d'un ami: ceux qui ſont en état de juger de ces matières en parlent comme d'un ouvrage excellent. Il entra en licence en 1714, & après avoir obtenu le premier rang à la diſtribution des places, il prit le degré de docteur le 7 avril 1716, n'ayant pas encore vingt-cinq ans accomplis.

En 1717 madame la ducheſſe d'Elbeuf ſa tante mourut ſans enfans, & laiſſa une ſucceſſion conſidérable, mais embarraſſée, à partager entre pluſieurs héritiers. La famille qui prévoyoit les ſuites inévitables de ces ſortes de diſcuſſions quand on prend la voie ordinaire, chargea du partage M. l'abbé de Rothelin qui étoit alors à peine majeur: il ſe livra tout entier à un travail abſolument nouveau & pénible pour ceux mêmes qui y ſont le plus accoutumés. Ce travail l'occupa pluſieurs années; enfin il vint à bout, non ſeulement de régler les droits des différens héritiers, mais encore de concilier leurs convenances & même leurs prétentions. Tout le monde fut content; & depuis ce temps-là juſqu'à ſa mort, il a été le conſeil & l'arbitre de ſa famille: il faut tout dire, il avoit eu ſoin de compoſer ſon lot des effets dont perſonne ne vouloit.

Il avoit commencé à connoître M. le cardinal de Polignac en 1716. L'amitié la plus intime les unit bien-tôt, malgré la différence de l'âge: amitié dont rien n'altéra la vivacité, & à laquelle l'abbé de Rothelin fut fidèle juſqu'au dernier moment, même après la mort du cardinal de Polignac. Il l'accompagna dans ſon voyage de Rome en 1723, & il le ſuivit dans le Conclave tenu pour l'élection du pape Benoît XIII.

Après cette élection il paſſa encore une année en Italie, occupé à converſer avec les gens de Lettres, à viſiter les

bibliothèques, à examiner les monumens antiques, & à étudier les cabinets des Médailles.

Ce fut pendant ſon ſéjour à Rome qu'il commença à connoître & à aimer les Médailles. Il en rapporta pluſieurs avec lui à ſon retour en France; & ce goût s'étant fortifié à meſure que ſes connoiſſances augmentoient, il forma en aſſez peu de temps un cabinet qui, de l'aveu des plus grands connoiſſeurs, eſt un des plus beaux de l'Europe.

Dans la collection des médailles d'argent, qui ſont au nombre de près de 8000, on voit une ſuite de médailles Impériales depuis Pompée juſqu'aux derniers empereurs de Conſtantinople; plus de 300 médaillons Impériaux, 400 médaillons de Rois & de villes grecques, & environ 900 quinaires, parmi leſquels il s'en trouve pluſieurs d'or. Cette dernière ſuite eſt unique; elle avoit été commencée par M. le duc du Maine: mais M. l'abbé de Rothelin l'a preſque triplée.

Il avoit auſſi formé une ſuite de Médailles impériales de petit bronze qui monte à près de neuf mille, & qu'il donna quelques mois avant ſa mort. Ces deux ſuites ſont les plus nombreuſes & les plus complètes qu'on connoiſſe dans aucun cabinet particulier. On y trouve réunies bien des Médailles rares qui ſont éparſes dans les autres cabinets. On y en voit pluſieurs très-ſingulières, ſoit par les revers, ſoit par les légendes, & quelques-unes qui juſqu'à préſent ſont abſolument uniques.

M. l'abbé de Rothelin qui avoit aimé les livres dès ſon enfance, & qui, étant encore écolier, y employoit tout l'argent dont il pouvoit diſpoſer, a conſervé ce même goût pendant toute ſa vie. Dès qu'il fut en état de le ſatisfaire avec plus de facilité, il commença par ceux qui avoient rapport à ſon état, & à l'objet principal de ſes études, c'eſt-à-dire par les livres de théologie. Il raſſembla avec ſoin les bibles & les liturgies en toutes ſortes de langues, les ouvrages des Pères grecs & latins; ceux des Scholaſtiques & des Canoniſtes, ceux des Théologiens controverſiſtes, &

ceux de tous les Hétérodoxes; & il en forma le corps de théologie le plus complet qui ſoit dans aucune bibliothèque particulière. L'on y trouve ce qu'il y a de plus rare; l'édition originale de la *Miſſa Latina* de Flaccus Illyricus, la liturgie Suédoiſe, l'ancien miſſel Anglican, le Mombritius de 1480, l'ouvrage de Servet *de Trinitate*, tous les livres de Bernardin Ochin, la ſuite complète des écrits de Guillaume Poſtel, celle des ouvrages de Giordano Bruno; en un mot, tout ce qu'il y a de plus ſingulier dans ce genre. La connoiſſance de ces ouvrages entre néceſſairement dans l'étude de la théologie, pour ceux qui embraſſent cette étude en grand.

Les autres parties de ſa bibliothèque, quoique moins nombreuſes que la théologie, comprennent cependant tout ce qu'il y a d'eſſentiel & de curieux en chaque genre. On juge aiſément que la littérature latine, & ce qui a rapport, ſoit à l'étude de l'antiquité, ſoit à la connoiſſance des Médailles, s'y trouve raſſemblé avec le plus grand ſoin.

Quoique M. l'abbé de Rothelin ne fût pas indifférent au choix des éditions, & à la condition des exemplaires, ſon amour pour les livres n'étoit cependant pas un amour jaloux. Il les prêtoit volontiers à ceux qui en faiſoient uſage. C'étoit même dans cette vûe qu'il avoit acquis certains ouvrages rares & ſinguliers, qu'il eſt quelquefois néceſſaire de conſulter, ne fût-ce que pour s'aſſurer par ſoi-même que malgré leur célébrité, ils n'ont rien d'utile ni de curieux. Les gens de Lettres ſont heureux lorſque ceux qui ſont à portée d'acquérir ces ſortes de livres, ſe chargent du ſoin de les raſſembler pour les leur communiquer.

Une édition ſingulière du concile de Florence, dans laquelle il eſt qualifié de VIII.e concile général, engagea M. l'abbé de Rothelin à des recherches approfondies ſur les différends entre l'égliſe latine & l'égliſe grecque. Ces recherches ont produit une ſuite de Diſſertations qui forment un ouvrage aſſez étendu; il doit être dans ſon cabinet.

A la connoiſſance des choſes que contiennent les livres, M. l'abbé de Rothelin joignoit celle des livres conſidérés en

eux-mêmes; connoiſſance qui fait une ſcience à part, néceſſaire à quiconque veut former une bibliothèque, & qui lorſqu'elle eſt traitée d'une certaine façon, eſt une partie de la Littérature.

Il fut choiſi en 1728 pour remplir une place à l'Académie françoiſe. En 1732 il entra en qualité d'Honoraire dans notre Académie, où il étoit deſiré depuis long-temps; il regarda ſon entrée dans ces deux compagnies comme un engagement auquel il fut toûjours extrêmement fidèle.

Aſſidu aux aſſemblées, attentif à tout ce qui s'y diſoit, & plus en état que perſonne de juger de toutes les matières qui s'y traitoient, il ne prenoit cependant guère la parole que pour ramener au vrai point de la queſtion, lorſque dans quelque diſcuſſion il ſembloit qu'on l'eût perdu de vûe; inconvénient preſque inévitable dans une aſſemblée nombreuſe.

La mort de M. le cardinal de Polignac arriva ſur la fin de l'année 1741; il remit en mourant ſon poëme latin, *l'Anti-Lucrèce,* à M. l'abbé de Rothelin, le chargeant de l'examiner, & même de le ſupprimer, s'il jugeoit qu'il ne méritât point d'être publié. M. l'abbé de Rothelin ne négligea rien pour répondre à la confiance d'un ami mourant, qui le rendoit maître de tout ce qu'il avoit de plus cher.

Il commença par retirer tout ce qu'il put découvrir de copies de ce poëme. Le cardinal de Polignac qui y travailloit depuis long-temps, en avoit confié le manuſcrit à pluſieurs perſonnes, afin d'avoir leur avis; il avoit même permis à quelques-uns d'en garder des copies, pour qu'ils puſſent en juger plus ſûrement. Elles s'étoient multipliées par une ſorte d'infidélité, dont peu de perſonnes ſe ſont un ſcrupule: mais la pluſpart étoient altérées, & toutes étoient défectueuſes, parce que l'auteur avoit fait depuis des changemens & des additions conſidérables. La célébrité du poëme devoit faire craindre qu'on ne ſe preſsât de le publier ſur quelqu'une de ces copies défigurées. M. l'abbé de Rothelin compara tous ces manuſcrits différens avec ceux qui lui avoient été remis; il en réunit toutes les variantes ſur un même exemplaire, & il y ajoûta les corrections & les additions trouvées dans les

papiers

papiers du cardinal de Polignac, au moins celles dont les indications étoient marquées : car plusieurs ne l'étoient pas, quoique quelques-unes formassent des morceaux très-étendus. Telle étoit, par exemple, l'addition dans laquelle il exposoit la fameuse règle de Képler, sur le rapport entre les distances des planètes & les durées de leurs révolutions.

Un auteur qui écrit en prose compose son ouvrage à peu près dans le même ordre, dans lequel il compte qu'il sera lû : mais le poëte & même le versificateur ignorent cette façon méthodique de travailler. Entraînés par la fougue d'une imagination dont ils doivent suivre les caprices, la partie qui terminera leur ouvrage est quelquefois celle qui a été achevée la première.

M. l'abbé de Rothelin se trouva par cette raison dans la nécessité d'étudier l'ordre & la liaison des différentes parties du poëme. Des lectures répétées & réfléchies le mirent en état de se former du plan & de l'économie de l'ouvrage, une idée peut-être plus nette que celle qu'en avoit eue l'auteur lui-même ; & par-là, de pouvoir déterminer sûrement la place de toutes les additions.

Tout ce travail, quelqu'étendu & quelque pénible qu'il fût, n'étoit cependant encore qu'un préliminaire pour en commencer un nouveau.

Le cardinal de Polignac l'avoit chargé en mourant de décider du sort de son poëme ; mais son amitié pour l'auteur, & peut-être aussi le travail qu'il avoit fait pour mettre l'ouvrage en ordre, lui rendoient son propre jugement suspect : il crut devoir consulter des juges qui fussent absolument indifférens. Dans cette vûe, il fit un grand nombre de lectures de l'ouvrage entier, avec tous ceux qu'il crut capables de juger, soit des raisonnemens philosophiques, soit du mérite de la versification ; les vers sont une partie essentielle dans un poëme, & une partie dans laquelle la distance du médiocre au mauvais n'est jamais bien grande. Il crut encore se devoir assûrer de l'impression que feroit l'ouvrage sur ceux qui, sans vouloir s'engager dans un examen détaillé, se contentent de porter

un jugement du total. Ce qu'on nomme le public n'a guère d'autre façon de juger; lors même qu'il veut bien ne se pas contenter de répéter les jugemens de quelques particuliers.

Tous les suffrages se réunirent, & les approbations étoient d'autant moins suspectes, qu'elles étoient presque toûjours accompagnées de ces légères critiques, qui ne supposent pas tant des défauts que de moindres beautés. M. l'abbé de Rothelin écoutoit & recevoit tous les avis; mais il les examinoit en particulier avec un petit nombre de personnes choisies & très-capables d'en décider.

Il lut le premier livre de ce poëme dans nos assemblées particulières; le fond de ce livre est tout de raisonnement & même de raisonnement métaphysique. M. le cardinal de Polignac y examine les principes de la morale d'Epicure; si l'on peut donner le nom de morale à un système qui rend la vertu absolument chimérique, en lui ôtant tout motif religieux. Il montre que dans ce système les hommes, totalement abandonnés à l'empire des passions, ne peuvent connoître d'autres règles de leurs actions, que celles de leurs propres desirs. Nous fûmes surpris de voir avec quelle habileté l'auteur du poëme avoit sû allier le raisonnement le plus exact & le mieux suivi, avec les ornemens d'une poësie extrêmement brillante.

Quelqu'un ayant dit à cette occasion que ce livre seroit encore un excellent traité de morale, même après avoir été dépouillé des agrémens de la versification; M. l'abbé de Rothelin desira vivement que le poëme fut traduit. Il auroit même voulu s'engager à cette traduction, mais sa santé commençoit à s'altérer; & il ne vouloit pas se distraire du travail qu'il croyoit encore nécessaire, pour s'assurer pleinement que l'ouvrage méritoit d'être donné au public. Il accepta donc l'offre de s'en charger que lui fit un jeune homme, qui par ses talens & son caractère étoit digne de cette marque de sa confiance & de son amitié. La traduction sera en état de paroître avec le poëme latin. *

* L'un & l'autre ont en effet paru depuis, le poëme en 1747 & la traduction en 1749.

Au commencement de cette année 1744, M. l'abbé de Rothelin, prévoyant les ſuites de la maladie dont il étoit attaqué, ſe hâta de mettre la dernière main à la réviſion du poëme; & lorſqu'il crut n'y pouvoir rien ajoûter, il le remit à M. le Beau, par un acte authentique qui le chargeoit du ſoin de l'édition, & qui conſtatoit l'état du manuſcrit. M. le Beau, qui joint à un talent ſingulier pour la poëſie latine beaucoup d'érudition & de juſteſſe d'eſprit, étoit celui de qui il avoit tiré le plus de ſecours. M. l'abbé de Rothelin voulant lui donner une marque de ſa reconnoiſſance, lui envoya quelque temps avant ſa mort la ſuite des médailles impériales de petit bronze dont j'ai déjà parlé, & qui monte à près de 9000.

On doit ſouhaiter, pour l'intérêt de la Littérature, que ce préſent engage M. le Beau à continuer de s'appliquer à l'étude des médailles; étude très-négligée aujourd'hui, ſans doute par le peu d'occaſions qu'ont les gens de Lettres de manier & d'examiner des médailles.

Quelque vif que ſoit l'amour des auteurs pour leurs productions, il en eſt peu que cet amour eût pû ſoûtenir dans un travail auſſi long & auſſi déſagréable, que celui où M. l'abbé de Rothelin s'étoit engagé pour l'ouvrage d'un ami mort: auſſi avoit-il été animé par un motif plus noble & plus puiſſant.

« Les premiers momens de la perte d'un ami, diſoit-il un jour, ne ſont pas ceux où cette perte eſt plus douloureuſe. « On s'empreſſe alors de la partager avec nous; on mêle ſes « regrets avec les nôtres; notre ami vit encore dans le ſouvenir « de ceux qui nous en parlent: mais quand le temps a effacé « ſon nom de la mémoire des autres hommes, quand on ne « nous en parle plus, quand il ne vit plus que dans notre cœur, « c'eſt alors que nous reſſentons toute l'étendue de notre perte. « Le ſeul moyen d'en adoucir l'amertume, ajoûtoit-il, c'eſt de « faire revivre notre ami dans la mémoire des hommes; c'eſt « de les forcer en quelque ſorte de s'en occuper. » La ſeule eſpérance de rendre ce ſervice au cardinal de Polignac avoit ſoûtenu M. l'abbé de Rothelin.

Il étoit né infiniment ſenſible aux douceurs de l'amitié, & il en rempliſſoit avec joie juſqu'aux moindres devoirs. Cependant il n'exigeoit rien de ſes amis, & il recevoit les marques de leur amitié comme un préſent & non comme le payement d'une dette. *Je n'ai jamais pû obliger que trois hommes en ma vie,* diſoit-il un jour; *& ils m'en témoignent tant de reconnoiſſance que je ſuis maintenant leur redevable.*

Il avoit dans toute ſa perſonne un air de dignité qui annonçoit ce qu'il étoit & ceux avec qui il avoit vécu; mais ſa douceur & je ne ſai quelle noble ſimplicité répandue ſur toutes ſes actions, rendoient cette dignité même infiniment aimable. Au reſte cette douceur ne partoit point d'un principe de foibleſſe; il étoit toûjours vrai, & même très-ferme, lorſque la raiſon, la vertu, ou la fidélité à ſes amis demandoient qu'il le fût. Il en a donné des preuves dans quelques-unes de ces occaſions délicates, où les prétextes ſpécieux ne manquent point à ceux qui veulent faillir. Il parloit avec facilité & avec grace, mais ſans aucun empreſſement; & quoiqu'il eût l'eſprit naturellement ſolide, il portoit dans le commerce ordinaire une gaieté douce, qui ſe faiſoit ſentir dans les converſations les plus ſérieuſes.

Sa ſanté, qui avoit toûjours été très-délicate, commença à ſe déranger ſenſiblement il y a dix ou douze ans; un crachement de ſang conſidérable annonça dès-lors le genre de maladie dont il eſt mort: mais les incommodités qu'il reſſentit dans la ſuite paroiſſant avoir une autre cauſe, les Médecins y furent trompés comme lui. Une extinction de voix qui devint enfin continue & preſque totale fut long-temps regardée comme l'effet d'une ſimple altération de la glotte. Lorſqu'on s'aperçut qu'elle avoit un principe plus dangereux, & que la poitrine étoit attaquée, il n'étoit plus temps d'y remédier. M. l'abbé de Rothelin fut des premiers à reconnoître que ſon mal étoit de ceux, dont les remèdes peuvent tout au plus prolonger la durée; mais dans le temps même qu'il étoit le plus occupé des ſoins & des penſées que doit inſpirer la vûe d'une mort inévitable & peu éloignée, il cherchoit à épargner cette

idée à ſes amis, & à une famille à qui il étoit infiniment cher. Il les entretenoit de projets capables de leur perſuader qu'il étoit dans la plus parfaite ſécurité ſur ſon état. On le voyoit même encore dans les derniers temps de ſa maladie, au ſortir des accès de douleurs & de défaillance où il tomboit quelquefois, s'étudier à remettre ſur ſon viſage une ſérénité qui effaçoit juſqu'aux moindres veſtiges de ce qu'il venoit de ſouffrir.

Un jour qu'il crut apercevoir dans les yeux d'un ami que cet effort ne lui en impoſoit point, il le fit approcher (car alors ſa voix étoit preſque entièrement éteinte) & lui dit; *je mets ſur mon viſage de la tranquillité & de la joie, ne pouvant faire plus pour mes amis.*

Dans les maladies de poitrine l'ame conſerve juſqu'au dernier moment toute ſon activité; & quand on ne ſe fait point illuſion ſur ſon état, rien ne diſtrait du ſpectacle d'une mort qui s'approche à chaque inſtant, & qui s'empare de nous en détail. C'eſt alors que la patience devient d'un uſage bien difficile; j'entends cette patience tranquille, ſans appareil, & même ſans effort, telle qu'a été celle de M. l'abbé de Rothelin. Ceux qui le voyoient de plus près, & dans ces momens où l'on ſe montre toûjours tel qu'on eſt, n'ont pû apercevoir en lui le plus léger mouvement d'humeur, ou même d'inquiétude. Il ſembloit que l'expreſſion de poſſéder ſon ame en paix eût été faite pour lui.

Pluſieurs mois avant ſa mort ſa foibleſſe ne lui permettant plus de ſoûtenir une compagnie nombreuſe, il ſe réduiſit à ſa famille & à un petit nombre d'amis. Il étoit avec eux comme dans ſa plus parfaite ſanté, attentif à leurs converſations, s'y mêlant même avec ſa douceur & ſa gaieté ordinaire, quand ſes forces le lui permettoient. On le voyoit s'éteindre peu à peu: cependant aucun de ceux à qui il l'avoit permis, ne manqua un ſeul jour pendant plus de quatre mois de ſe rendre auprès de lui. L'inquiétude de ce qui pouvoit lui arriver d'un moment à l'autre leur étoit encore plus inſupportable que ce ſpectacle, tout affligeant qu'il étoit.

Une ame comme celle de M. l'abbé de Rothelin, dont

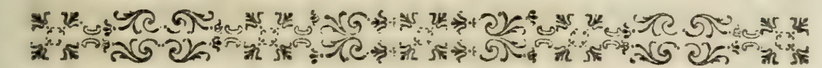
la vertu & la raiſon avoient toûjours réglé tous les mouvemens, étoit faite pour être une ame religieuſe. Perſonne n'ignore quels ont été dans tous les temps de ſa vie ſon reſpect & ſon attachement pour les vérités de la Religion : car il a toûjours été éloigné de la foibleſſe de cacher ſes ſentimens, & de l'affectation d'en faire parade. Lorſque l'occaſion de défendre ces vérités ſe préſentoit (& dans le ſiècle où nous vivons les occaſions ne ſont pas rares) il le faiſoit toûjours avec force, mais ſans que la vérité de ſa perſuaſion altérât la douceur de ſon caractère. Il croyoit que c'eût été rendre un mauvais ſervice à la vérité, que d'employer pour la défendre le langage de la paſſion. Dans la pratique, une piété raiſonnable & éclairée lui faiſoit regarder les devoirs communs auxquels il fut toûjours très-fidèle, comme les premiers & les plus importans de tous les devoirs. Il penſoit que les ſingularités ne ſont jamais que l'ouvrage du caprice, ou même de la vanité.

Il n'a poſſédé qu'un ſeul bénéfice, l'abbaye de Cormeilles près de Liſieux, à laquelle il fut nommé en 1726. Le mauvais état où il la trouva l'engagea à une dépenſe très-conſidérable, dont il n'étoit pas tenu. La Communauté étoit réduite à deux Religieux lorſqu'il en prit poſſeſſion ; on y en comptoit onze quand il eſt mort.

En 1737 il fut choiſi, ſans le ſavoir, pour remplir la première dignité d'un des plus riches chapitres de Paris; mais il la refuſa, par le ſeul motif que le mauvais état de ſa ſanté ne lui permettroit pas d'en remplir les devoirs.

Il mourut n'ayant pas encore 53 ans accomplis, le 17 juillet 1744, dans les ſentimens de religion dont il avoit toûjours été rempli. Il conſerva juſqu'au dernier inſtant tout l'uſage de ſa raiſon, & il dit le dernier adieu à chacun de ſes amis avec la même fermeté que s'il s'en fût ſéparé pour un voyage.





ÉLOGE

DE M. L'ABBÉ GÉDOYN.

NICOLAS Gédoyn naquit à Orléans le 17 juin 1667 de Philippe Gédoyn, maréchal des camps & armées du Roi, gouverneur de Beaugenci, & de Marie de Mareau dame de Pulli, descendue d'un Gui de Mareau seigneur de Pulli, qui se distingua en 1430 au siège d'Orléans contre les Anglois. Le mérite personnel de Philippe Gédoyn l'avoit fait choisir par le roi Louis XIV pour gouverneur du jeune comte de Vermandois.

1744. Assemblée publique d'après la Saint Martin.

Les éloges de M. l'abbé Gédoyn, insérés dans le mercure de France & à la tête du recueil de ses œuvres posthumes qui vient d'être publié, me dispensent de parler de sa famille qui étoit ancienne & distinguée dans l'Orléanois.

Nicolas Gédoyn le troisième des cinq enfans de Philippe Gédoyn, fut envoyé de bonne heure à Paris, & mis en pension au collège des Jésuites où ses deux frères aînés étoient déjà. Né avec d'heureuses dispositions & avec ces graces naturelles qui ajoûtent un nouveau mérite aux talens, il s'y distingua bien-tôt; & par sa douceur il se fit également aimer de ses maîtres & de ses compagnons d'étude. Ses premières années n'eurent rien de singulier; elles se passèrent comme celles de tous les jeunes gens qui donnent de bonne heure des marques de ce qu'ils doivent être un jour.

J'observerai seulement que dans son enfance, après une maladie longue & qui avoit dégénéré en phtisie, on l'avoit cru mort, & comme tel on l'avoit déjà enseveli. Heureusement la célèbre madame Cornuel amie & voisine de son père vint dans le lieu où il étoit & voulut le voir; elle le fit désensevelir, & ayant reconnu qu'il n'étoit pas mort, elle le rappela à la vie par ses soins & par le secours qu'elle lui fit donner.

La manière dont le jeune Gédoyn réüssissoit dans ses études, jointe à ses mœurs & à son caractère, lui attira la bienveillance de ses maîtres; cette bienveillance lui inspira pour eux un attachement qui se changea peu à peu en un projet de ne s'en jamais séparer. Ils se rendirent à ses empressemens; & malgré la résistance de sa famille, il entra au noviciat des Jésuites au sortir de ses classes: il avoit alors perdu son père & sa mère. Après l'avoir fait passer par les différens exercices qui préparent à des emplois plus importans, on le destina à professer les humanités, & on l'envoya à Blois où il resta plusieurs années. Un Mémoire fourni par un de ses parens, qui a vécu avec lui depuis son enfance dans une liaison intime & habituelle, m'apprend que lorsqu'il professoit la rhétorique à Blois, une maladie de poitrine accompagnée d'un violent crachement de sang, l'arrêta dans cette pénible carrière; il fut mis au lait pour toute nourriture. Ce régime & l'état de sa santé ne s'accommodant pas avec la vie du collège, ses parens & ses amis l'engagèrent à quitter les Jésuites où il avoit passé près de dix ans, quoiqu'il n'eût pas encore vingt-cinq ans accomplis.

Il se retira d'abord à la campagne dans le sein de sa famille, où le repos, le lait & l'usage de quelques remèdes simples lui rendirent une santé qui s'est soûtenue depuis pendant le cours d'une vie assez longue. Il revint ensuite à Paris où sa situation ne se trouva pas heureuse; un patrimoine modique partagé entre ses quatre frères & sœurs ne lui fournissoit qu'une pension de quatre cens livres, qui n'étoit pas même trop exactement payée. Il alla d'abord loger avec un de ses frères plus âgé que lui de dix ans, & fort répandu dans le monde; de là il passa chez une parente de son nom, mariée à un homme riche, où il trouva plus de tranquillité & de loisir pour cultiver les Lettres, dont le commerce du monde ne lui a jamais fait perdre ni le goût, ni l'habitude. Il ne quitta cette maison qu'en 1701, lorsque le Roi l'eut nommé à un canonicat de la Sainte-Chapelle.

Plus libre & plus maître de son temps dans cette nouvelle situation,

ſituation, il entreprit & mit la dernière main à la traduction de l'ouvrage de Quintilien, traduction commencée en 1708 & publiée en 1718. Il avoit été nommé en 1717 à une place d'Aſſocié dans cette Académie. En 1719 ſa traduction de Quintilien lui valut l'entrée à l'Académie Francoiſe, & l'abbaye de ſaint Sauve de Montreuil, qu'il remit dans la ſuite pour celle de Notre-Dame de Beaugenci, qui le rapprochoit du lieu de ſa naiſſance & de ſa famille.

Le ſuccès qu'avoit eu la traduction de l'Inſtitution de l'orateur, malgré la difficulté de la matière remplie de détails & de diſcuſſions grammaticales, pour leſquels notre langue n'a preſque point de termes, détermina M. l'abbé Gédoyn à traduire l'ouvrage de Pauſanias, dont il jugeoit la deſcription de la Grèce propre à nous faire connoître ce pays. Dès le temps de l'établiſſement de l'Académie, la traduction françoiſe de Pauſanias avoit été regardée comme un ouvrage néceſſaire à la Littérature. En 1702 M. l'abbé de Caumartin depuis évêque de Blois, & dès-lors Académicien-Honoraire, s'étoit chargé de cette traduction, qui devoit être accompagnée de notes longues & approfondies. Très-capable d'exécuter ſeul cette entrepriſe, il s'étoit encore aſſocié M. Pouchard auſſi de l'Académie. Il en avoit même lû divers eſſais dans nos aſſemblées; mais la mort de M. Pouchard arrivée en 1706, & les diſtractions inévitables dans certaines poſitions, firent abandonner à M. l'abbé de Caumartin un projet auquel il avoit peut-être donné une étendue trop vaſte, pour qu'un ſeul homme pût eſpérer de l'exécuter comme il l'avoit conçû.

L'ouvrage de Pauſanias eſt certainement très-utile pour connoître l'état de l'ancienne Grèce, & l'hiſtoire des opinions religieuſes reçûes chez les Grecs. L'eſpèce d'éducation que nous recevons rend en quelque façon ces connoiſſances néceſſaires, même à ceux qui ſe contentent d'une certaine fleur de Littérature, indiſpenſable dans le commerce des honnêtes gens. C'eſt ſous cet aſpect qu'il faut enviſager la

traduction de Pausanias, écrivain dont le plus grand mérite est de peindre d'une manière nette, & même assez vive, les lieux & les monumens qu'il décrit. Son style est semblable dans l'original à celui de tous les autres sophistes de son temps, pour qui la langue dans laquelle ils écrivoient étoit une langue morte, & qu'on ne parloit nulle part.

Pausanias étoit au fond un homme de peu d'esprit, & qui avoit sû allier la crédulité superstitieuse avec l'irréligion. Il parle de l'immortalité de l'ame comme d'une opinion douteuse & problématique, dans le même ouvrage où il nous assure qu'un avertissement reçu en songe ne lui permet pas de décrire certaines choses, qui avoient un rapport éloigné avec les mystères de Cérès.

Une traduction françoise de Quintilien n'avoit pas été jugée dans l'Académie un ouvrage moins important que celle de Pausanias; elle avoit même été commencée, & on en avoit lû plusieurs essais dans les assemblées particulières. Mais l'auteur qui avoit peut-être plus de zèle que de talent pour écrire en françois, ayant quitté l'Académie & s'étant allé établir en province, l'ouvrage avoit été abandonné.

L'utilité de l'Institution de l'orateur de Quintilien ne se borne pas à nous mettre en état de juger de l'éloquence grecque & latine, & d'en mieux sentir les beautés; les réflexions & les principes dont cet ouvrage est rempli, peuvent s'appliquer à toutes les langues & à tous les siècles. Quintilien, homme d'un esprit juste & éclairé, ne regardoit l'art de la rhétorique que comme un moyen propre à perfectionner le génie naturel, & à faire connoître les écueils dont il doit se garder.

C'est le génie qui produit les vraies beautés; les règles & les préceptes nous apprennent seulement à éviter les fautes. Les plus importantes de ces fautes, qui consistent à s'écarter du vrai & de la nature, sont à peu près les mêmes dans tous les temps: mais elles étoient extrêmement communes au siècle de Quintilien. On ne connoissoit presque plus cette ancienne éloquence mâle & vigoureuse, mais simple, qui

avoit régné au temps de la République, lorſque les orateurs, animés par la grandeur & par l'importance des ſujets qu'ils traitoient, étoient encore ſoûtenus par le deſir d'acquérir dans l'eſprit de leurs auditeurs une conſidération, qui les pouvoit conduire aux premières places de l'Etat. Il n'étoit plus queſtion ſous un gouvernement monarchique d'inſpirer au peuple ou au Sénat aſſemblés les réſolutions qu'il devoit prendre; les tribunaux étoient les ſeuls endroits où les orateurs puſſent faire un uſage ſérieux de leur éloquence. Mais ces tribunaux n'étoient plus remplis comme autrefois de juges pris au haſard; les juges étoient des juriſconſultes inſtruits dans les loix, & accoutumés à la diſcuſſion des procès: il ne s'agiſſoit plus de les émouvoir par des tours recherchés, mais de les convaincre par des raiſons ſolides & claires.

Cependant comme un reſte d'habitude avoit conſervé une grande conſidération au titre d'homme éloquent, les jeunes gens qui vouloient acquérir ce titre ſe tournèrent du côté de la déclamation; leurs diſcours rouloient ſur des ſujets imaginés à plaiſir, ſouvent abſurdes, & toûjours ſinguliers & bizarres. Dans ces diſcours, où il ne s'agiſſoit point de perſuader des auditeurs que la curioſité ou même la politeſſe avoient aſſemblés, & où ils ne pouvoient prendre aucun intérêt aux ſujets ſur leſquels on les haranguoit, les jeunes orateurs n'étoient animés que de l'envie de briller; ils ne ſongeoient qu'à étonner ces auditeurs par des tours hardis & inattendus, & par des penſées ſouvent fauſſes, & toûjours plus ingénieuſes que ſolides. Les déclamations qui nous reſtent des anciens, & le jugement que porte des orateurs de ſon temps l'auteur du dialogue attribué à Tacite, nous montrent quelle étoit alors l'éloquence.

Comme Quintilien ne perd jamais de vûe dans ſes préceptes l'objet de guérir ou de préſerver les jeunes orateurs de cet amour des faux brillans & de la fauſſe éloquence, M. l'abbé Gédoyn avoit lieu de penſer que les mêmes préceptes pouvoient être de quelque uſage dans un ſiècle

où il faut convenir que les exemples de ceux qui abusent de l'esprit, commencent à devenir un peu trop communs.

M. l'abbé Gédoyn, persuadé de l'utilité des traductions, & qui ne pouvoit demeurer oisif, avoit formé le projet de donner en françois la géographie de Strabon; mais le mauvais état où est le texte grec de cet auteur important l'en détourna. Il entreprit de traduire la bibliothèque de Photius; il commença par les principaux morceaux historiques, & ils sont imprimés dans ses œuvres posthumes. Il s'occupoit encore à revoir & à retoucher sa traduction de Quintilien, ouvrage auquel il avoit mis dix années entières, & qu'il croyoit malgré son succès s'être encore trop hâté de publier. Il y avoit en lui une sorte de générosité à se charger de la fatigue d'un travail tel que celui de traduire; travail utile à la vérité, mais dont le mérite n'est jamais apprécié à sa juste valeur. Plusieurs ne sentent pas quelle en est toute la difficulté; d'autres affectent de mépriser les traductions en général, peut-être parce qu'ils croient prouver par-là qu'elles leur sont inutiles; d'autres enfin ne les lisent que pour y découvrir des fautes qu'ils ont grand soin de relever: ressources ordinaires de ceux qui ne produisant rien d'eux-mêmes, cherchent dans ces critiques, presque toûjours injustes, une espèce de dédommagement à leur amour propre. Une traduction parfaite, s'il étoit possible d'en trouver une, ne seroit pas encore à l'abri de la critique, même de cette critique dont la malignité ou la jalousie ne sont pas le principe. Il ne suffiroit pas que le traducteur possédât également la langue de son original & celle dans laquelle il écrit; il ne suffiroit pas qu'il eût encore le même tour d'imagination que son auteur, & qu'il pût se revêtir, pour ainsi dire, de son caractère, & se rendre son style propre. Les langues ont des espèces de beautés différentes qui leur sont particulières, & qui consistent dans un certain rapport & dans une certaine liaison entre l'idée principale que les mots expriment, & un grand nombre d'idées accessoires prises, soit de l'étymologie de ces mots,

ſoit de l'uſage métaphorique qu'on en fait en d'autres occaſions. Du mélange de ces différentes idées, il réſulte je ne ſai quel ſentiment confus, qui forme une eſpèce de beauté qu'il n'eſt jamais poſſiſible de faire paſſer d'une langue dans une autre.

Aſſez ſouvent le traducteur rencontre des expreſſions figurées que l'uſage avoit rendu nobles ou gracieuſes, & qu'il ne peut rendre que par des équivalens auxquels il eſt forcé d'avoir recours, pour ne pas devenir inintelligible ou barbare à ceux pour qui il écrit. Ces équivalens paſſeront toûjours pour des infidélités, aux yeux de ceux qui entendent ou qui croient entendre parfaitement la langue de l'original. Cet inconvénient a ſur-tout lieu dans les ouvrages de pur agrément, dont le mérite eſt attaché preſque tout entier au tour de la langue, ou à des choſes qui dépendent des coutumes & des opinions d'une Nation, ſouvent des modes d'un ſiècle. La prévention avec laquelle nous liſons les anciens ouvrages de ce genre, peut quelquefois nous y faire chercher & imaginer des beautés qui n'y étoient pas; mais elle ne peut nous empêcher d'en perdre un grand nombre de réelles, que nous ne ſommes plus à portée de ſentir.

La difficulté eſt moins grande dans les ouvrages hiſtoriques & dogmatiques. Si le traducteur ſait bien les deux langues; s'il entend les matières qui y ſont traitées; s'il eſt en état d'écrire avec autant de pureté & d'élégance dans ſa propre langue que l'auteur original l'aura fait dans la ſienne, alors il pourra tranſporter dans ſa traduction toutes les beautés réelles de ſon texte. Il aura plus rarement beſoin de recourir aux équivalens; & pourvû qu'il ſe faſſe entendre, on lui ſaura gré d'avoir conſervé en quelques endroits de ſa traduction un je ne ſai quel air étranger qui caractériſera le ſiècle & la nation de ſon auteur: on lui demandera ſeulement que cet air étranger conſiſte moins dans l'expreſſion, que dans une certaine façon de préſenter & d'arranger les idées, mais qui leur conſerve cependant toute la clarté néceſſaire.

Telles ſont en général les traductions de Quintilien, de Pauſanias & de Photius que nous a laiſſées M. l'abbé Gédoyn. Son attention à repréſenter fidèlement ſes originaux, ne l'a point empêché de conſerver cette aiſance & cette naïveté du ſtyle françois qui caractériſent tout ce qu'il a écrit.

On a publié dans ſes œuvres poſthumes un diſcours qu'il avoit composé pour la défenſe des traducteurs; & la manière dont il en parle montre que ſon intérêt particulier n'entroit pour rien dans le zèle dont il étoit animé. Ceux qui blâmoient les traductions vouloient intéreſſer dans leur cauſe les zélateurs de l'antiquité, & prétendoient que les traductions ayant diſpenſé de lire les originaux, elles étoient la cauſe de cette eſpèce de décri dans lequel l'étude des langues ſavantes ſemble être tombé aujourd'hui. M. l'abbé Gédoyn fait voir que ce décri a des cauſes bien différentes, & que cet amour ardent pour l'antiquité, dont ces Critiques font gloire, eſt préciſément ce qui devoit les rendre favorables aux traducteurs. En effet, ceux qui ſont en état de conſulter les ſources feront toûjours le très-petit nombre, même chez les nations ſtudieuſes. La plus grande partie de ces ſavans paſſent leur vie à étudier ſans rien écrire; & parmi ceux qui écrivent, il y en a peu qui aient le talent de ſe faire lire. Ainſi l'avantage qu'ils ont pû retirer de leur commerce avec les anciens, ſe trouve perdu pour le public, avec qui ils ne le partagent point. Si la connoiſſance des anciens eſt néceſſaire, comme ils le penſent, pour nous former l'eſprit & le goût, tout ce qui nous importe, c'eſt de ſavoir ce que les anciens ont dit & ont penſé, au haſard de n'avoir qu'une idée imparfaite de l'élégance avec laquelle ils ſe ſont exprimés.

Quelque pénétré d'eſtime pour les anciens que fût M. l'abbé Gédoyn, ce ſentiment ne l'avoit pas empêché de reconnoître les inconvéniens de l'éducation purement latine & grecque qu'on donne parmi nous aux enfans. Il s'eſt expliqué là-deſſus dans le dernier Mémoire qu'il nous a lû, & qui a été imprimé

dans ſes œuvres poſthumes. Le ſeul préjugé de l'habitude peut empêcher que nous ne ſoyons bleſſés de voir élever de jeunes François, deſtinés à paſſer leur vie en France, préciſément de la même manière dont on devoit élever de jeunes Gaulois, dans le deſſein de les envoyer à Rome à la cour des Empereurs.

Nos premières années, ce temps précieux de notre vie, dans lequel ſeul nous pouvons recevoir des inſtructions ſuivies, s'emploient à nous apprendre une langue que nous ne parlerons jamais. Nous ſavons l'hiſtoire, les loix, les mœurs, les coutumes des Grecs & des Romains; on nous fait étudier leur religion, & même juſqu'à leurs fables les plus abſurdes: à la fin de cette éducation nous nous trouvons remplis de connoiſſances inutiles, & vuides de toutes celles qui nous ſeront abſolument néceſſaires pendant le reſte de notre vie. Nous ſommes dans la néceſſité de recommencer un nouveau cours d'études, dans l'âge où les ſoins d'un établiſſement & le feu des paſſions nous en ôtent le loiſir & preſque toûjours la volonté.

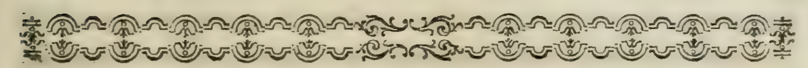
Les Diſſertations de M. l'abbé Gédoyn ſur le goût, ſur l'urbanité, ſur les plaiſirs de la table chez les anciens, & ſur pluſieurs autres ſujets, montrent qu'il ne mettoit très-certainement pas des bornes trop étroites à ſon eſtime pour les anciens; & c'eſt préciſément ce qui donne beaucoup de force à tout ce qu'il a dit ſur les défauts de l'éducation ordinaire.

M. l'abbé Gédoyn a toûjours été très-aſſidu à nos Aſſemblées, de même qu'à celles de l'Académie Françoiſe, & très-exact à en remplir tous les devoirs académiques. Indépendamment des lectures qu'il nous faiſoit de pluſieurs endroits de ſa traduction de Pauſanias & de celle de Photius, preſque toûjours accompagnées de remarques, il nous a lû un aſſez grand nombre de Diſſertations qui ſont imprimées dans nos Mémoires ou dans ſes œuvres poſthumes.

Il jouiſſoit d'une ſanté ferme & vigoureuſe dans un âge

avancé : il n'avoit aucune des infirmités de la vieilleſſe, & pouvoit encore ſe promettre une vie aſſez longue, lorſqu'une eſpèce de pleuréſie, maladie qui marquoit la force de ſon tempérament, l'emporta en trois jours. Dès le ſecond jour de ſa maladie il en prévit les ſuites; & comme il les enviſagea avec toute la fermeté & toute la tranquillité d'un chrétien philoſophe, il ſe hâta de remplir tous les devoirs que preſcrit la religion. Il mourut le 10 août 1744, dans ſa 78.e année, au château de Fontpertuis, à une lieue de ſon abbaye de Beaugenci.





E'LOGE

DE M. LE MARQUIS DE CAUMONT,

Correſpondant-Honoraire de l'Académie.

JOSEPH DE SEYTRES naquit à Avignon le 29 juin 1688, de Louis de Seytres, marquis de Caumont & de Catherine de *Fortia-Mont-Real.* Sa famille eſt originaire de la ville de Creſt-Arnaud en Dauphiné, où il eſt prouvé qu'elle poſſédoit des biens conſidérables vers l'an 1200. 1745. Aſſemblée publique d'après Pâques.

En 1441 Jean de Seytres vint s'établir à Avignon, où il épouſa Delphine *Spiſame,* dame de Caumont; & depuis ce temps cette branche eſt toûjours reſtée dans le comtat.

Joſeph de Seytres perdit ſon père à l'âge de trois mois, & demeura ſous la tutelle d'un de ſes oncles. Dès qu'il eut fini ſes études à Avignon, on l'envoya à Paris pour y faire ſes exercices; mais au bout de dix-huit mois, la mort de cet oncle, qui l'inſtitua ſon héritier, le rappela chez lui. Ses parens, qui le regardoient comme la ſeule eſpérance de ſa famille, l'empêchèrent de ſuivre le parti des armes; il n'auroit pû le prendre qu'en s'engageant dans un ſervice étranger.

Le goût naturel du jeune marquis de Caumont pour les Lettres, fortifié par la bonne éducation qu'il avoit reçûe, le détermina à chercher dans leur commerce, de quoi remplir les vuides de la vie déſoccupée d'un gentilhomme qui n'a aucun emploi. Comme il n'avoit d'autre motif dans ſes études que celui de ſe faire une occupation agréable, & de ſatisfaire ce goût naturel, il préféra l'étendue & la variété des connoiſſances à une profondeur, dont il auroit eu peu d'occaſions de faire uſage dans une province, où il y a ſans doute beaucoup d'eſprit naturel & de gentilleſſe, mais où rien

n'excite une émulation, ſeule capable de nous ſoûtenir dans le travail néceſſaire pour acquérir cette profondeur. Il joignit l'étude de l'Italien & de l'Eſpagnol à celle du Latin, & il ſe mit en état d'écrire dans ces trois langues avec autant de facilité & de pureté que dans celle qui lui étoit naturelle; il faiſoit même quelquefois des vers dans toutes ces langues, & par ceux qui lui échappoient de loin à loin, il fit voir que pour être poëte, il ne lui manquoit que l'envie de l'être. Ce goût pour tout ce qui fait la fleur de la Littérature le porta bien-tôt à s'appliquer à la recherche de tout ce qui nous reſte de monumens de l'antiquité, inſcriptions, médailles, pierres gravées, manuſcrits anciens & ſinguliers, livres rares, &c. & il en forma un cabinet, qui même dans une capitale eût attiré l'attention des gens de Lettres.

Son amour pour toutes ces choſes ne venoit pas d'une curioſité ſtérile: il connoiſſoit l'uſage de toutes les raretés qu'il raſſembloit; il ſe faiſoit un plaiſir de les communiquer aux gens de Lettres, & même d'en enrichir les collections de ſes amis; le R. P. de Montfaucon de cette Académie a ſouvent eu occaſion de le citer dans les vaſtes recueils d'antiquités qu'il a publiés.

Le goût de M. le marquis de Caumont s'étendant à tous les genres de recherches qui pouvoient lui procurer des connoiſſances amuſantes, il s'attacha auſſi à cette partie de l'hiſtoire naturelle que M. de Reaumur de l'Académie des Sciences a rendu également agréable & inſtructive, par l'excellent ouvrage ſur l'hiſtoire des Inſectes, dont il a déjà publié pluſieurs volumes. M. le marquis de Caumont lui avoit fourni un grand nombre d'obſervations: ſon caractère communicatif & l'agrément de ſon eſprit l'avoient mis en commerce avec tous les ſavans de l'Europe; & pour faire un dénombrement de ſes correſpondances littéraires, il faudroit faire ici l'énumération de tout ce qu'il y a d'hommes de Lettres célèbres en France & dans les pays étrangers. Il étoit devenu le centre d'un commerce littéraire entre les ſavans de la France, de l'Italie, de l'Eſpagne & de l'Angleterre; il avoit même des

relations avec ceux de l'Orient par le moyen du prince Ragotsky, qui lui avoit envoyé ſes Mémoires manuſcrits. Il a conſervé ſoigneuſement toutes les lettres des Savans avec qui il étoit en relation; elles formeroient un vaſte recueil: il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'il eût gardé de même des copies de celles qu'il leur écrivoit, & qui étoient de véritables diſſertations.

Comme il aimoit les Lettres & les Sciences pour elles-mêmes, il devenoit l'ami de tous ceux qui les cultivoient ou qui les aimoient: il faiſoit en ſorte d'inſpirer à tous ceux en qui il découvroit des talens, le goût dont il étoit rempli; il les animoit par ſes exhortations; il les aidoit de ſes conſeils, & leur procuroit tous les ſecours qui dépendoient de lui. Il ne manqua jamais aux occaſions de faire du bien aux Lettres; mais les occaſions lui manquèrent ſouvent, & dans un lieu où le goût eût été ſoûtenu par les circonſtances qui excitent les talens, il auroit ſans doute rendu de grands ſervices à la Littérature.

Ses liaiſons & ſon commerce littéraire firent connoître & eſtimer ſon mérite dans les pays étrangers, où pluſieurs Académies voulurent ſe l'aſſocier. Il fut agrégé en 1740 à la Société royale de Londres; & en 1743 le mérite de ſes poëſies italiennes le fit recevoir dans l'Académie des Arcades de Rome ſous le nom de *Rodanio.* On ſait que dans la pluſpart des Académies poëtiques qui rempliſſent l'Italie, ceux qui y ſont admis prennent un nom académique; celui de Rodanio faiſoit alluſion au ſéjour de M. le marquis de Caumont ſur les bords du Rhône.

Dès l'année 1736 il avoit été reçu dans notre Académie ſous le titre de Correſpondant-Honoraire étranger, & il a toûjours cultivé avec ſoin cette Correſpondance. Il envoyoit à l'Académie ce qu'il découvroit de monumens rares & ſinguliers, & il les accompagnoit de ſes conjectures; mais quelque heureuſes qu'elles fuſſent, il les propoſoit toûjours avec cette modeſtie qui lui étoit naturelle, & qui rendoit ſon mérite encore plus aimable.

Il ne ſe maria qu'à l'âge de trente-quatre ans; ſon amour pour les Lettres & le plaiſir qu'il trouvoit à les cultiver lui faiſoient craindre un engagement qui trouble néceſſairement ce commerce. Il épouſa en 1722 Marie-Eliſabeth fille de Louis de *Doni,* marquis de Beauxchamps: il trouva en elle une compagne également aimable par les graces du corps, par les agrémens de l'eſprit & par les charmes de l'humeur, qui s'aſſociant à tous ſes goûts, le fit jouir d'un bonheur qu'il n'avoit point encore éprouvé; il en a eu neuf enfans, dont ſix vivent encore. En 1742 il eut la douleur de perdre dans la campagne de Bohème ſon fils aîné, qui dans un âge très-tendre donnoit déjà les plus grandes eſpérances: M. le marquis de Caumont fut infiniment ſenſible à cette perte; & quoique les heureuſes diſpoſitions des autres fils qui lui reſtoient duſſent lui fournir des motifs de conſolation, rien ne put effacer l'impreſſion du coup qu'il avoit reçû. Quelques accidens qu'il auroit ſupportés patiemment dans une autre ſituation, achevèrent de l'abattre: il s'abandonna à toute ſa douleur, & ne cherchant point à s'en diſtraire, ſa ſanté en fut dérangée. La vie retirée & ſédentaire à laquelle il ſe livra aigriſſant ſon mal, développa les principes d'une hydropiſie qui ſe déclara à la fin, & dont il mourut après quatre mois de maladie en 1745, âgé de cinquante-ſept ans, & regretté univerſellement de tous ceux qui l'avoient connu. Bon ami, époux tendre, & véritablement père, il n'étoit pas moins aimable par les qualités du cœur & par la douceur de ſon caractère, qu'il étoit eſtimable par ſes vertus & par ſon eſprit. On a lieu d'eſpérer que l'aîné de ſes fils que nous avons vû à Paris, & qui ſemble avoir ſuccédé à tous ſes goûts, à tous ſes talens, & aux qualités qui en rehauſſent le prix, ſuccédera auſſi à ſon amour pour les Lettres.



E'LOGE

DE M. FOURMONT L'AISNE'.

ESTIENNE FOURMONT naquit à Herbelai, village peu éloigné de Paris, le 23 juin 1683, d'Etienne Fourmont Prevôt de ce lieu & de Catherine Jomard. Un eſprit naturel & une envie d'apprendre qui ſe déclara de bonne heure, portèrent le Curé du lieu à ſe charger de ſa première éducation. Il perdit ſon père à l'âge de huit ans : les grandes eſpérances qu'il donnoit alors, engagèrent ſon oncle maternel chanoine de S. Merri, à le faire venir à Paris. Il entra en cinquième au collège Mazarin ; mais avant la fin de l'année on le fit paſſer en quatrième. Ses progrès étoient ſi rapides, que ſes Profeſſeurs abrégèrent pour lui le temps ordinaire des claſſes ; & il en fit deux dans le cours de chaque année.

1746. Aſſemblée publique d'après Pâques.

Il s'appliqua au grec plus qu'on ne fait d'ordinaire. Son oncle qui étoit homme de Lettres lui donnoit des leçons particulières de cette langue : ainſi il étoit le plus fort écolier qu'on eût vû depuis long-temps, & il remportoit toûjours tous les prix. L'utilité qu'il avoit trouvée dans l'étude du livre des racines grecques miſes en vers françois, lui fit concevoir le projet de compoſer un pareil ouvrage pour la langue latine ; il l'exécuta étant encore écolier. Ce livre eut d'abord un grand ſuccès : on s'en ſervit dans pluſieurs collèges, & ſur-tout dans celui des Quatre-Nations. Mais la première édition étant épuiſée, un Profeſſeur voulut ſe rendre maître de la ſeconde, & partager du moins le profit. M. Fourmont refuſa de ſe prêter à une ſociété ſi déſavantageuſe. L'ouvrage ne fut pas réimprimé ; & on ceſſa de s'en ſervir, parce qu'on n'en trouvoit plus d'exemplaires.

En 1700 M. Fourmont quitta la maiſon de ſon oncle, & entra dans la communauté des Trente-trois pour y faire ſa philoſophie: comme il ſe deſtinoit à l'état eccléſiaſtique, il prit la tonſure; & après avoir achevé ſa philoſophie, il commença ſa théologie dans la même communauté. Le haſard le mit auprès de la chambre qu'occupoit M. l'abbé Sevin, depuis de cette Académie; & ils ſe lièrent bien-tôt d'une amitié qui a toûjours continué. L'abbé Sevin avoit fait ſes études dans la Province. L'exemple & le commerce de ſon nouveau camarade lui firent ſentir tout ce qui lui manquoit; & il eut le courage d'entreprendre, pour ainſi dire, un nouveau cours d'étude. M. Fourmont lui propoſa de relire enſemble tous les auteurs claſſiques, & même pluſieurs de ceux qu'on n'explique pas dans les claſſes. Les livres ne leur manquoient pas: M. Fourmont avoit ceux de ſon oncle; & ſes anciens Régens du collège Mazarin lui en prêtoient. D'ailleurs, M. Boileau le docteur, ami du père de M. l'abbé Sevin, & à qui on avoit confié ce projet, avoit offert ſa bibliothèque. On en faiſoit un ſecret dans la communauté, où toutes les heures étoient remplies par les exercices communs. Il fallut prendre du temps ſur la nuit pour ce travail extraordinaire; ce qui étoit regardé comme un grand crime. On s'en aperçut, malgré leurs précautions: le Supérieur les ſurprit & les menaça de les chaſſer; cependant il ſe contenta de les ſéparer, & de les placer dans des corridors différens. Cette défenſe & la difficulté de ſe réunir, ne ſervirent qu'à redoubler leur ardeur.

L'abbé Sevin avoit négligé le grec dans ſes premières études, & il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe remettre aux élémens. M. Fourmont qui jugeoit de quoi il étoit capable, avoit ſoin de lui faire lire des ouvrages de critique remplis de paſſages grecs, qui n'étoient point traduits. Cette ruſe lui réuſſit: le dépit qu'avoit l'abbé Sevin de ſe trouver arrêté à chaque pas dans ſes lectures, lui fit vaincre ſa répugnance. Il fallut pour cela recommencer les conférences nocturnes; mais la choſe demandoit bien des précautions. L'abbé Sevin

ſe trouva plus de facilité qu'il n'avoit cru, & il eut le temps de lire, avec M. Fourmont, Anacréon, Homère, Démoſthène, les Tragiques & les principaux hiſtoriens Grecs. L'application qu'ils donnoient à leurs leçons de philoſophie, & enſuite de théologie, ne laiſſoit pas ſoupçonner qu'ils fiſſent d'autres études particulières; mais ayant été découverts une ſeconde fois, on obligea M. l'abbé Sevin de ſortir. M. Fourmont paſſa encore une année dans cette communauté; mais comme il s'étoit appliqué à la langue hébraïque dès le temps qu'il étoit au collège Mazarin, & qu'il tâchoit d'en inſpirer le goût à ſes compagnons, le Supérieur l'obligea de ſortir, lui déclarant qu'il le regardoit comme un homme capable de mettre le déſordre dans ſa maiſon. Il lui reprochoit entre autres choſes qu'on ne voyoit dans ſa chambre que des livres dans leſquels perſonne ne pouvoit lire: c'eſt que la petite bibliothèque de M. Fourmont étoit compoſée de textes grecs ſans verſion, & de livres hébreux ou ſyriaques. Le même Supérieur, qui d'ailleurs avoit beaucoup de talent pour établir & pour maintenir l'ordre, avoit chaſſé de même un homme qui s'eſt depuis rendu très-célèbre, parce qu'il le trouva liſant un livre de géométrie. Il avoit connu autrefois, diſoit-il, un Géomètre qui avoit peu de religion; & de-là il concluoit que la géométrie étoit une ſcience propre à gâter les eſprits.

M. Fourmont regarda comme un grand bonheur d'être obligé de ſortir d'une maiſon, où les exercices communs emportoient preſque tout ſon temps. Il alla au collège de Montaigu où il occupa d'abord une chambre, qu'on croit par tradition avoir été celle d'Eraſme; mais comme ce mérite n'en compenſoit pas les incommodités, ceux qui s'intéreſſoient à ſa ſanté l'obligèrent d'en ſortir, pour en prendre une plus ſaine au collège de Navarre. Là il partageoit ſon temps entre ſes études particulières & les leçons d'Hébreu, de Grec & de Syriaque qu'il faiſoit à des perſonnes d'un âge mur, & dont pluſieurs étoient déjà décorées d'un titre qui ſemble ne permettre plus d'avoir de maître. M. Salmon étoit un de

ceux-là; M. Fourmont lia avec lui une amitié particulière, à laquelle il associa l'abbé Sevin, qui eut la permission de se trouver aux assemblées que tenoient chez M. Salmon trois autres Docteurs, pour lire ensemble les P. Grecs sous la direction de leur jeune maître.

En 1706 M. Fourmont fut chargé d'un nouveau travail. M. l'abbé Bignon, dont le nom se trouvera souvent répété dans l'histoire des gens de Lettres de notre siècle, avoit formé le projet d'une espèce de bibliothèque universelle, plus étendue & plus exacte que celle de Photius: il associa M. Fourmont à ceux qu'il avoit chargés de lui fournir des extraits des anciens écrivains. Un semblable projet bien exécuté deviendroit extrêmement utile, sur-tout à ceux qui se destinent aux Lettres. Des analyses & des notices de ce grand nombre d'ouvrages de toute espèce, dont nous sommes comme accablés, mettroient les commençans en état de distinguer ceux qui doivent être étudiés de ceux qui doivent seulement être consultés, & de ceux qui méritent à peine d'être parcourus.

Ce nouveau travail ne permettoit plus à M. Fourmont d'aller chercher ses amis; il les engagea à se rassembler chez lui deux fois la semaine. Le temps qu'il passoit avec eux ne pouvoit être regardé comme un délassement, que parce qu'il étoit un changement de travail. M. Baudelot qui étoit dès-lors de notre Académie, se trouvoit régulièrement à ces conférences, ainsi que M. l'abbé Sevin.

Il sortit dans la suite quelques ouvrages de cette petite Académie. M. l'abbé Sevin publia en 1709 sa dissertation sur Ménès, & en 1710 la réponse à une critique qui en avoit été faite. M. Fourmont fit imprimer dans les mêmes années 1709 & 1710 deux lettres, où il examinoit quelques endroits du commentaire de D. Calmet sur la Genèse. Il y plaidoit la cause des interprètes Juifs, & montroit qu'on n'étoit pas en droit de mépriser les Rabbins en général, à cause des rêveries débitées par quelques-uns d'entre eux. Cette injustice seroit aussi grande que celle des Critiques, qui

jugeroient de tous les écrivains eccléſiaſtiques par quelques légendaires très-mépriſables, qui ſe rencontrent parmi eux. D. Calmet répondit par quatre lettres; mais comme la diſpute s'échauffoit & pouvoit donner lieu à des diſcuſſions, ſur des points qu'il eſt toûjours dangereux de traiter d'une façon polémique, les amis de M. Fourmont l'obligèrent d'en reſter là.

Dès l'année 1705 M. Baudelot avoit penſé à faire entrer M. Fourmont dans notre Académie: mais ſoit qu'il craignît cet engagement; ſoit qu'il eût quelque répugnance pour le titre d'Elève par lequel il falloit commencer alors, il avoit toûjours refuſé de ſe prêter à ſes vûes. En 1713 le même M. Baudelot ſe trouvant en droit de nommer un Elève, le propoſa à l'Académie ſans lui en avoir parlé. Comme ſon mérite littéraire étoit aſſez connu, il fut agréé tout d'une voix: on le diſpenſa du cérémonial; & il n'eut de viſites à faire que pour remercier ſes nouveaux confrères. Depuis ce temps il a toûjours été très-aſſidu à nos aſſemblées. En 1715 M. Galland, Aſſocié de l'Académie & profeſſeur en langue Arabe au collège Royal étant mort, M. Fourmont fut choiſi par le Roi pour remplir ces deux places: on juge qu'avec la facilité qu'il avoit pour les langues en général, il n'avoit pas négligé l'étude d'une langue auſſi étendue que l'Arabe, dans laquelle nous avons un grand nombre d'ouvrages importans, & qui peut même être regardée comme une eſpèce de dialecte de l'Hébreu.

Il avoit été prendre les leçons de M. de la Croix & de M. Galland; & par le travail particulier qu'il avoit fait, il avoit rempli ſa mémoire qui étoit prodigieuſe de toutes les racines arabes. En moins d'un mois il s'étoit trouvé en état d'expliquer avec une facilité qui les ſurprit, l'hiſtoire de *Timour* par *Arabſchah*. On ſait que ce livre eſt écrit dans le ſtyle le plus élégant, le plus figuré, & par conſéquent le plus difficile.

Comme M. Fourmont avoit commencé de très-bonne heure à enſeigner les langues ſavantes, & que la pluſpart de

ſes écoliers étoient des perſonnes d'un eſprit déjà formé & cultivé par des études d'un autre genre, il n'étoit pas poſſible de les conduire par cette routine aveugle dans laquelle on fait marcher des enfans. Ce n'étoit pas aſſez de leur apprendre les règles & les principes de la langue qu'ils étudioient; il falloit leur montrer la raiſon de ces règles, & leur en faire voir la liaiſon avec les principes. De ſemblables écoliers veulent connoître le chemin par lequel on les mène, & ils n'y marchent avec confiance qu'après avoir été convaincus qu'il eſt le meilleur.

M. Fourmont s'étoit trouvé par-là dans le cas de ſe rendre compte à lui-même de ſes propres principes, & de développer des idées qui ſeroient peut-être demeurées confuſes dans ſon eſprit, ſans la néceſſité où il ſe voyoit de les rendre ſenſibles & comme palpables. Les efforts qu'il fut obligé de faire l'engagèrent à remonter juſqu'à la métaphyſique des langues; métaphyſique très-peu connue, ſur laquelle toute la grammaire eſt fondée, & dont cependant la pluſpart des grammairiens ne ſoupçonnent pas même l'exiſtence. Les grammaires ne ſont ordinairement qu'un amas de règles détachées, ſouvent très-mal arrangées, où, bien loin de remonter juſqu'aux principes qui les renferment, on ne fait pas même apercevoir la liaiſon & l'analogie qui eſt entre elles.

Les différentes langues n'ont qu'un ſeul & même objet, celui de communiquer aux autres hommes nos idées, nos affections & nos jugemens, par le moyen des ſons de la parole. Si on en excepte certains cris de douleur & de joie, qu'on peut regarder comme des eſpèces de ſignes naturels, nos paroles ſont toutes des ſignes purement arbitraires & d'inſtitution.

Ce choix arbitraire des ſons établis pour être les ſignes des idées & des notions iſolées les unes des autres, a mis une grande variété dans les langues, parce que tous les hommes ne ſont pas convenus des mêmes ſignes. Mais il y a encore une autre eſpèce de variété plus abondante; c'eſt celle qui règne dans le choix des moyens employés

pour exprimer la liaiſon & les rapports, que nous apercevons entre les idées, l'action & la réaction des objets les uns ſur les autres, & l'impreſſion qu'ils font ſur nous. C'eſt-là ce qui conſtitue proprement la grammaire, ce qu'il y a de plus bizarre & de plus difficile à démêler dans les langues. Quelques-unes expriment toutes les choſes par le ſeul arrangement des mots. Le plus grand nombre emploie des ſignes particuliers pour déſigner les différens rapports: mais entre celles-là, il s'en trouve qui joignent & qui attachent ces ſignes, à ceux qui étoient déjà établis pour exprimer les idées mêmes; en ſorte que les deux ſignes réunis ne forment plus qu'un ſeul & même mot. Dans ces langues, le changement de rapports entre les idées ſe marque par un changement & par une altération faite dans le mot. Ceux qui ſe ſont accordés dans le choix des mêmes ſons, pour être les ſignes des idées particulières, & dans celui des mêmes moyens, pour exprimer les rapports & les changemens de rapport de ces idées, ceux qui conviennent dans la manière d'employer & de combiner les mêmes ſignes, parlent le même langage, & peuvent converſer entre eux. De légères nuances de variétés produiſent différens dialectes; mais ces variétés ne ſuffiſent pas pour conſtituer une nouvelle langue.

On voit par là que chaque langue ſuit une eſpèce de ſyſtème, dans lequel toutes les règles particulières doivent être une ſuite & une conſéquence d'un principe général, qui, bien compris, fournira la raiſon des exceptions, du moins dans les langues pures & primordiales; car peut-être cela n'eſt-il pas poſſible dans celles qui n'étant qu'un mélange de pluſieurs autres, ſont moins des langues que des jargons.

Ce ſyſtème, propre à chaque langue, fut ce que M. Fourmont s'attacha principalement à démêler & à déterminer dans les différentes grammaires qu'il compoſa. Dès 1707 ſa grammaire Hébraïque, dont tous ceux qui l'ont vûe parlent avec de grands éloges, avoit été approuvée pour l'impreſſion par M. Pinſſonat, profeſſeur d'Hébreu au collège Royal. On ne ſait ce qui l'empêcha de la publier.

On a trouvé encore dans ſes papiers une grammaire Grecque ſur un plan nouveau, une autre pour la langue Syriaque, une pour la langue Arabe, & une pour le Perſan. Pluſieurs de ſes écoliers conſervent des copies de ces dernières, ou du moins des abrégés qu'il en avoit faits pour eux.

Ce fut dans la même vûe qu'il compoſa de petits dictionnaires qui contenoient toutes les racines de ces langues enchaſſées dans des eſpèces de vers françois, qui en donnoient la ſignification, & qui par leur harmonie étoient plus faciles à retenir que de ſimples liſtes, qui ne laiſſent que des traces légères dans la mémoire. On a vû qu'étant encore écolier il avoit publié des racines latines en vers françois; on en a trouvé de ſemblables dans ſes papiers pour les langues Hébraïque, Syriaque, Arabe & Allemande. A l'égard du Grec, il crut que les racines de Port-Royal, qui lui avoient été d'un ſi grand ſecours dans ſes premières études, le devoient diſpenſer d'entreprendre un ſemblable travail. Mais il joignit à ſa grammaire un dictionnaire étymologique, dans lequel il remontoit juſqu'à la première origine des racines, qu'il réduiſoit à un petit nombre de monoſyllabes. Quelques échantillons qu'il en avoit montrés autrefois à l'Académie, nous en ont laiſſé une idée très-avantageuſe. Il avoit exécuté un ſemblable ouvrage ſur la langue latine, en faveur d'un étranger de diſtinction, qui avoit voulu prendre ſes leçons. On l'a trouvé dans ſes papiers, avec des eſſais ſur les langues de pluſieurs peuples, ſur le Turc, le Cophthe, l'Arménien; mais ces eſſais ne ſont qu'ébauchés.

La grande connoiſſance que M. Fourmont avoit de l'Hébreu n'avoit pû s'acquérir, que par une lecture aſſidue du texte de la Bible & de tous les commentateurs Juifs. Les remarques & les découvertes qu'il faiſoit à chaque pas lui firent concevoir le projet d'un ouvrage étendu, qu'il n'a cependant jamais exécuté. On a trouvé dans ſes papiers une partie des Prolégomènes, & un très-grand nombre d'obſervations détachées ſur tous les endroits difficiles de la Bible.

La ſeule partie qu'il ait achevée eſt ſon commentaire ſur

les Pſeaumes & ſur les différens Cantiques qui ſe trouvent dans l'Ecriture. Il avoit adopté l'opinion aſſez commune aujourd'hui parmi les Critiques de toute l'Europe, dans laquelle on ſuppoſe que la poëſie des Hébreux étoit compoſée de vers rimés & meſurés par le ſeul nombre des ſyllabes, ſans aucun égard à la quantité, à peu près comme notre poëſie & comme celle des Arabes, & il lut en 1714 une Diſſertation à l'Académie ſur ce ſujet. Dans ſon ouvrage, au texte des Pſeaumes, diſtingué par vers, par ſtrophes & par refrains, il ajoûte une traduction, un argument & des notes hiſtoriques & critiques.

Il a auſſi laiſſé un ouvrage ſur l'Apocalypſe; livre qui a tant exercé de Critiques, & ſur lequel il n'y a pas juſqu'au célèbre Newton qui n'ait compoſé un commentaire prophétique, rempli de tout ce que l'eſprit de parti a inſpiré aux Proteſtans les plus échauffés contre l'égliſe Romaine.

M. Fourmont croyoit que tous les interprètes qui ont regardé l'Apocalypſe comme un livre entièrement prophétique, n'en avoient pas une idée juſte. Ce livre n'eſt autre choſe, ſelon lui, qu'une expoſition de toute l'hiſtoire de la Religion & de la nation Judaïque, depuis la promulgation de la loi ſur le mont Sinaï, juſqu'à la deſtruction de Jéruſalem & du Temple par les Romains; mais une expoſition miſe en action, animée & repréſentée par des images empruntées du ſtyle & des écrits des anciens Prophètes. A cette hiſtoire des Juifs ſuccède, ſelon lui, celle de l'établiſſement du Chriſtianiſme: alors l'ancienne alliance contractée avec la ſeule nation Juifve avoit pris fin, & Dieu en avoit contracté une nouvelle avec tous les hommes en général, ſans aucune diſtinction de peuple ou de nation.

Lorſque M. Fourmont vouloit expoſer ſon ſyſtème à ſes amis, on étoit étonné de tous les rapports & de toutes les convenances de détail, qu'il montroit entre les images de l'Apocalypſe & l'hiſtoire Juifve; on étoit extrêmement porté à croire ce ſyſtème véritable: mais on en jugera plus ſûrement ſi jamais il paroît.

Quoique M. Fourmont rapportât toutes ſes études à différens plans d'ouvrages qu'il avoit formés, il en a cependant fini très-peu, & il n'en a donné que cinq au public, en comptant les deux ſur le Chinois.

En 1715 il crut devoir entrer dans la querelle excitée entre M. de la Mothe, M. l'abbé Terraſſon, & les admirateurs d'Homère. Il publia, dans le temps que le feu de la diſpute étoit le plus ardent, un *Examen pacifique* qui éprouva le ſort ordinaire aux conciliateurs ; il déplut aux deux partis, & quoiqu'il les attaquât l'un & l'autre, ils s'accordèrent tous deux à ne faire aucune mention de lui. Le public, uniquement occupé du ſpectacle des combattans, ne penſa guère au pacificateur.

Il donna quelques années après une critique du livre de la religion Chrétienne *prouvée par les faits.* Il s'étoit déguiſé ſous le nom d'un Rabbin Iſmaël, Juif converti au Chriſtianiſme, & prétendoit que l'abbé d'Houteville avoit ignoré quelles ſont les difficultés que propoſent les Juifs contre le Chriſtianiſme, & quelles ſont les réponſes propres à réſoudre ces difficultés.

En 1723 il publia, ſous le même nom, un livre intitulé *Mouacah,* dans lequel il attaquoit l'ouvrage d'un homme célèbre, qui a entrepris de donner des règles pour l'interprétation figurée & allégorique de l'Ecriture. M. Fourmont réfutoit ſa méthode avec force & même avec vivacité, & montroit qu'en la ſuivant, il n'y a rien qu'on ne puiſſe trouver dans l'Ecriture.

Le dernier ouvrage de Littérature qu'ait donné M. Fourmont, parut en 1735, ſous le titre de *Réflexions critiques ſur l'hiſtoire des anciens peuples.* Il parcourt dans ce livre toute l'ancienne hiſtoire, & il y répand à pleines mains cette érudition orientale, & ces conjectures étymologiques qui faiſoient tant d'honneur aux ſavans vers le milieu du dernier ſiècle. Il rapporte auſſi les ſentimens de tous ceux qui ont écrit ſur ces matières, & il remplit parfaitement à leur égard le titre de réflexions critiques qu'il donne à ſon livre ; car il

n'y a aucune de leurs opinions qu'il ne rejette pour y ſubſtituer les ſiennes. Il emploie par-tout, en parlant d'eux, ces formules ſi familières aux ſavans du ſiècle paſſé, quoiqu'elles ſoient heureuſement bannies aujourd'hui, du moins des ouvrages françois: ſon commerce continuel avec les écrits de ces ſavans lui en avoit fait contracter l'habitude. Il en ignoroit la valeur, & nous avons été plus d'une fois témoins de ſon étonnement, lorſque ceux ſur qui tomboient ces formules en étoient bleſſés.

Les travaux de M. Fourmont ſur la bible furent interrompus en 1715 par un nouveau genre d'étude auquel M. l'abbé Bignon l'engagea. M. de Lionne évêque de Roſalie avoit amené avec lui en France un jeune Chinois aſſez inſtruit dans les lettres de ſon pays. Après la mort de M. de Roſalie, M. l'abbé Bignon voulut profiter de cette occaſion, pour procurer à l'Europe quelque connoiſſance d'une langue dont on avoit à peine des notions confuſes: il obtint de Louis XIV une penſion pour le jeune *Arcadio Hoang;* c'étoit le nom de ce Chinois: il chargea M. Fourmont en 1715 de diriger ſes études; & après la mort de Hoang, arrivée en 1716, il fit continuer ſa penſion à M. Fourmont, avec ordre de s'attacher à l'étude du Chinois, & de ſuivre le travail qu'il avoit commencé avec lui.

De toutes les langues de l'Univers, il n'y en a point qui ait moins de rapport avec les nôtres que celle des Chinois. Compoſée de monoſyllabes abſolument indéclinables & ſans aucune inflexion, leur ſeul arrangement montre s'il les faut prendre pour des noms ou pour des verbes, s'ils régiſſent la phraſe, ou s'ils ſont eux-mêmes régis. Ces monoſyllabes ſont d'ailleurs en très-petit nombre; & quoiqu'ils ſoient multipliés par la différence des tons ou accens, on en trouve cependant beaucoup qui ont avec le même ton des ſignifications abſolument différentes. La matière dont on parle, les mots auxquels on les joint, l'occaſion dans laquelle on les emploie, en déterminent le ſens. Il n'y a point de langue qui ſoit abſolument exempte de ce défaut: mais il eſt preſque

univerſel dans le Chinois, où il y a peu de termes qu'on pût traduire ſûrement dans une autre langue, ſi on les entendoit prononcer ſeuls & iſolés.

On ſent quelle doit être la difficulté de la langue parlée des Chinois; mais cette difficulté n'eſt rien en comparaiſon de la langue écrite ou de l'écriture. Les caractères de cette écriture forment une langue indépendante de la parole.

On donne en Europe à ces caractères chinois le nom de Hiéroglyphes, qu'on emprunte de celui des caractères égyptiens, mais très-improprement. Ces deux eſpèces d'écriture ne ſe reſſemblent qu'en ce que ni l'une ni l'autre ne ſont relatives à la parole, & en ce qu'elles n'en expriment pas les ſons, comme l'écriture alphabétique où les mots ſont l'aſſemblage de pluſieurs lettres, dont chacune eſt le ſigne d'une modification ſimple de la voix, & dont l'union exprime les mots composés de pluſieurs ſons ſimples réunis.

Dans l'écriture chinoiſe, de même que dans l'écriture égyptienne, les caractères ſont les ſignes immédiats des idées, des ſignes indépendans de la parole. Mais il y a cette différence, que l'écriture égyptienne ſemblable à celle des Méxiquains, employoit les repréſentations des choſes mêmes, lorſque les choſes étoient corporelles, & des images allégoriques ou ſymboliques, lorſque ces choſes ne tombent pas ſous le ſens de la vûe, par exemple, pour les affections de l'ame. Les caractères chinois, au contraire, n'ont qu'un rapport d'inſtitution avec les choſes qu'ils expriment : ce ſont des ſignes abſolument arbitraires, & de la nature de nos chiffres numéraux, ou de nos caractères aſtronomiques & algébriques; ils parlent à l'eſprit par le ſeul organe de la vûe, ſans aucun rapport à celui de l'ouïe.

A juger de la langue écrite des Chinois par leur langue parlée, on ne la croiroit pas compoſée d'un grand nombre de caractères, & on penſeroit que ces caractères ſeroient tous différens ou indépendans les uns des autres; mais cette idée ne ſeroit nullement exacte.

On compte juſqu'à quatre-vingt mille caractères chinois

dans

dans le dictionnaire le plus étendu. Il eſt vrai que de ce nombre immenſe il y en a plus de la moitié qui ſont des caractères ſynonymes, rares ou inuſités, & que des trente mille reſtans, près des deux tiers ſemblables aux termes d'arts & de ſciences, ne ſont employés qu'en traitant certaines matières. A la Chine, les plus habiles lettrés ſe contentent de connoître dix à onze mille caractères; c'eſt à ce nombre que ſe bornent les dictionnaires d'uſage.

Ces dix à onze mille caractères chinois ne ſont pas tous abſolument indépendans les uns des autres. Pour s'en former une idée juſte, il faut les comparer avec nos langues, où le nombre immenſe des termes qui les compoſent, ſe réduit à un nombre borné de termes primitifs, dont tous les autres ſont compoſés ou dérivés. Ce n'eſt pas que ces caractères chinois recoivent aucune altération ſemblable à ce qui arrive aux racines de nos langues par les inflexions grammaticales; un caractère reſte toûjours le même, quelque place qu'il occupe dans la ſuite des idées: mais ces caractères ſe combinent entre eux, en ſorte que pluſieurs caractères ſimples forment par leur union un caractère compoſé, qui peut lui-même ſe combiner à ſon tour avec d'autres, ou ſimples ou déjà compoſés. C'eſt par-là que leur nombre s'eſt ſi prodigieuſement multiplié.

Ces caractères compoſés ſont donc un aſſemblage de pluſieurs autres caractères ſimples, qui déſignent chacun en particulier une idée différente, & ils répondent à des idées complexes. Dans une langue, comme celle des Chinois, où il n'y a point de termes compoſés, il faut quelquefois une aſſez longue phraſe pour exprimer, en parlant, toute la ſignification d'un de ces caractères, parce qu'il faut le décompoſer & l'analyſer. On voit par-là que cette langue écrite eſt ſuſceptible des plus grandes beautés, & qu'il n'y a point d'excès dans les éloges que lui donnent ceux de nos Miſſionnaires qui la poſsèdent.

Les traits qui compoſent les caractères chinois ſont au nombre de cinq; & chacun de ces traits eſt lui-même un

caractère, quand il eſt employé ſeul. Les critiques Chinois prétendent que ces cinq traits & leurs combinaiſons forment deux cens quatorze caractères primordiaux, qui doivent être regardés comme les élémens de l'écriture, & ceux auxquels il faut rapporter les quatre-vingt mille caractères. Dans les dictionnaires ils ſont en effet rangés tous ſous deux cens quatorze claſſes, relativement à ces deux cens quatorze élémens ou clefs; c'eſt le nom qu'on leur donne. On ſuppoſe que la clef ou le caractère ſimple qui détermine la claſſe ſous laquelle on le range, exprime l'idée principale ou dominante dans la ſignification du terme compoſé, & que la décompoſition du caractère donne la définition ou deſcription de la choſe ſignifiée: mais il s'en faut beaucoup que le détail ne réponde à cette idée ſyſtématique. La décompoſition d'un caractère donne rarement l'analyſe de l'idée complexe dont il eſt le ſigne. C'eſt cependant ſur cette fauſſe ſuppoſition qu'ont été fondées toutes les allégories de quelques Miſſionnaires figuriſtes, qui ont cru trouver dans les anciens caractères tous les dogmes de notre Religion, & même les évènemens de l'hiſtoire des Hébreux.

Arcadio Hoang avoit déjà travaillé ſous la direction d'un autre homme de Lettres, avant que d'être mis ſous celle de M. Fourmont, & il avoit même aſſez avancé ſon travail. M. Fourmont trouva qu'après avoir d'abord traduit une partie du dictionnaire uſuel dont les dix mille caractères, rangés ſelon l'ordre des ſons de la langue parlée, ne peuvent ſe chercher que par ceux qui ſavent déjà le chinois, il avoit abandonné ce travail pour entreprendre la traduction d'un autre dictionnaire, où ces mêmes caractères ſont rangés par l'ordre des clefs, & qui ſert aux Chinois mêmes pour chercher l'explication des caractères difficiles qu'ils rencontrent dans les livres: il y avoit déjà cinq mille deux cens caractères de traduits, c'eſt-à-dire, près de la moitié de ceux qui ſont d'uſage. M. Fourmont trouva encore dans les papiers d'Arcadio Hoang pluſieurs eſſais de grammaire, des obſervations ſur les principes de la langue écrite, & un

vocabulaire de plus de deux mille mots ou phrafes de la langue parlée.

Il joignit à ces Mémoires tout ce qu'il put ramaffer dans les différens écrivains Européens, à qui la Chine a été connue. Les voyageurs lui fournirent un certain nombre de mots. La traduction du monument de Siganfou, publiée par le P. Kircher, quelques ouvrages de Muller, & un catalogue des empereurs Chinois, donné par un favant d'Allemagne, lui donnèrent une certaine quantité de caractères. Il en trouva un plus grand nombre dans le manufcrit original du livre publié fous le titre de *Scientia Sinica* par le P. Couplet; manufcrit que M. de Boze avoit recouvré en Hollande, & dont il a fait préfent à la bibliothèque du Roi. Outre le texte de deux ouvrages de Confucius en caractères chinois avec une verfion interlinéaire, il y a dans ce manufcrit de longues Differtations du P. Intorcetta, dans lefquelles il analyfe un certain nombre de caractères.

M. Fourmont, à force de manier & de remanier ces caractères dont il s'étoit rendu l'intelligence familière, fe mit en état de pouvoir chercher dans les dictionnaires ceux qu'il ne connoiffoit pas encore, & de comprendre l'explication qu'ils en donnoient par leurs réfolutions en d'autres caractères plus fimples; à peu près comme un étranger qui commençant à entendre le françois, chercheroit dans le dictionnaire de l'Académie les mots dont il ignoreroit la fignification. Il eft étonnant que M. Fourmont n'ait point rendu compte de tous ces fecours, dans les préfaces des deux livres qu'il a publiés fous le titre de *Clavis Sinica* & de *Grammatica Sinica*. C'eft en cachant au public les véritables moyens qui l'avoient conduit à la connoiffance de cette langue, qu'il avoit infpiré cette méfiance dont il s'eft toûjours plaint, & qui étoit au fond affez raifonnable, parce que les langues ne fe devinent point. Quelque confidérables qu'euffent été les fecours que M. Fourmont avoit tirés des papiers d'Arcadio Hoang, il étoit toûjours certain qu'un travail femblable au fien demandoit une habileté, un courage & une perfévérance dont très-peu

de gens ſont capables. Il ne devoit point craindre que le public ſavant ne lui rendît pas la juſtice qu'il méritoit.

Il ne m'appartient pas de juger des progrès qu'il avoit faits, & de l'utilité dont ſes ouvrages pourront être un jour pour arriver à l'intelligence de la langue chinoiſe. Je crois cependant pouvoir dire qu'aucun de ceux qui n'ont point converſé avec les Chinois, n'a été auſſi loin que M. Fourmont. Les traductions que les deux élèves qu'il a formés comptent publier, ſeront la preuve de l'habileté du maître ſous qui ils ont travaillé.

M. Fourmont a laiſſé pluſieurs dictionnaires chinois, ou pluſtôt le même dictionnaire diſpoſé ſuivant les diverſes méthodes ſuivies à la Chine, & qui ont chacune leur avantage particulier. 1.° Un dictionnaire diſtribué par l'ordre des clefs, ou caractères radicaux; 2.° un dictionnaire par tons; 3.° un dictionnaire latin chinois; 4.° un autre françois chinois. Il comptoit en joindre un cinquième hiſtorique & géographique, où il auroit fait pour la Chine ce que M. d'Herbelot a fait dans ſa Bibliothèque orientale pour les pays de la domination Mahométane. Quoiqu'il eût déjà raſſemblé beaucoup d'extraits des écrivains Chinois, il reſte encore bien des choſes à ajoûter.

Les différens écoliers qu'avoit formés M. Fourmont portèrent ſa réputation dans les pays étrangers, où diverſes Sociétés littéraires voulurent voir ſon nom dans leurs liſtes. En 1738 il fut agrégé à la Société royale de Londres, & en 1742 à l'Académie de Berlin.

Dans l'éloge d'un autre homme de Lettres on rapporteroit bien des choſes que l'abondance de la matière oblige d'omettre dans celui de M. Fourmont. C'eſt par cette raiſon que je me contenterai d'indiquer ici ſeulement quelques-unes des diſſertations qu'il nous a lûes ſur divers points de Littérature grecque & orientale, & qui avoient toûjours quelque choſe de neuf & de ſingulier; celle, par exemple, où il vouloit prouver que l'uſage des points voyelles de l'écriture hébraïque étoit plus ancien que la verſion des Septante.

Dans une autre il propoſoit une vûe nouvelle & du moins très-ingénieuſe ſur ces pierres gravées qui ſont connues ſous le nom d'*Abraxas*, parce qu'on y rencontre fréquemment ce mot. Il croyoit que le plus grand nombre de ces pierres étoient Chrétiennes ou Juifves, & qu'elles ſervoient à ceux de l'une & l'autre de ces Religions pour ſe faire connoître à leurs frères, lorſqu'ils alloient en voyage, à peu près comme les *Teſſeræ hoſpitalitatis* des Grecs & des Romains. Il montroit que la pluſpart des légendes gravées ſur ces pierres en caractères grecs, mais dans un langage inconnu, étoient hébraïques, & contenoient des formules chrétiennes; à cette occaſion il expliquoit pluſieurs endroits de S. Epiphane, & prétendoit montrer que la ſeule ignorance de la langue hébraïque avoit fait prendre pour des termes magiques des formules chrétiennes & ſouvent très-orthodoxes.

Je ne parle point ici d'un catalogue de ſes ouvrages qu'il publia en 1731 : je ne pourrois entrer là deſſus dans aucun détail, ſans rappeler des circonſtances que les intéreſſés ont oubliées, & qui ne doivent pas trouver place dans un éloge. D'ailleurs les ouvrages qu'il annonce dans ce catalogue ne ſe ſont point trouvés tous dans ſes papiers; quelques-uns étoient ſeulement commencés, les autres ſimplement projetés. Comme il travailloit avec une extrême facilité, il regardoit un ouvrage comme fait dès qu'il en avoit formé le plan, & comptoit pour rien l'exécution qui ne lui devoit coûter que la peine d'écrire.

Sa prodigieuſe application à l'étude & la lecture aſſidue des livres écrits dans toutes ſortes de caractères, lui affoiblirent de bonne heure la vûe qu'il avoit aſſez délicate, & lui causèrent différentes fluxions, dans l'une deſquelles il fut tout à fait aveugle pendant huit jours. Cette fluxion avoit été occaſionnée par la lecture du Thalmud. La douleur qu'il reſſentit de ſon état le pénétra à tel point, qu'il en verſa pendant tout ce temps-là des torrens de larmes; & ce fut peut-être ce qui hâta ſa guériſon.

Il étoit d'un caractère doux dans le commerce, & avoit

même aſſez de gaieté dans l'eſprit: ſa facilité étoit prodigieuſe pour les langues; ce qui ſuppoſe une excellente mémoire. Il avoit lû, non ſeulement tous les anciens écrivains en tout genre, & tous les livres de littérature orientale, grecque & latine, mais encore preſque tous les poëtes modernes des différentes Nations, & même pluſieurs de nos vieux poëtes françois manuſcrits. L'étendue & la variété de ſon érudition ne pouvoit ſe comparer qu'à celles de Scaliger & de Saumaiſe. Peut-être lui manquoit-il un certain commerce avec les hommes, ou du moins ce commerce qui nous apprend qu'ils ſont nos juges, & des juges qui veulent être ménagés. Accoutumé preſque dès ſon enfance à ſe voir le docteur & le maître de gens beaucoup plus âgés que lui, & dont l'eſprit étoit déjà formé, il avoit contracté l'habitude d'un ton qui pouvoit faire penſer qu'il regardoit tous les autres hommes, comme devant toûjours être ſes diſciples.

Il avoit d'abord embraſſé l'état eccléſiaſtique; mais quoique cet état ſemblât très-conforme au genre de ſes études, il le quitta de bonne heure, & après avoir achevé ſa théologie il étudia en Droit où il prit des degrés. Il étudia auſſi en médecine: mais il ne ſuivit aucune de ces deux profeſſions dont la pratique ne peut devenir utile qu'en s'y livrant tout entier, & où les diſtractions que donne l'amour des Lettres, même de celles qui ſembleroient y avoir le plus de rapport, ſont peut-être encore plus nuiſibles, que la diſſipation produite par l'amour du plaiſir.

Il a été marié deux fois; la première en 1711 avec Françoiſe Bourlet de Douzy qui étoit de ſes parentes; la ſeconde en 1737 avec Anne-Marguerite Mallet: il n'a point eu d'enfans de ſes deux mariages.

Quoique d'un tempérament délicat, il avoit joui d'une aſſez bonne ſanté juſqu'en 1734, qu'il eut une première attaque d'apoplexie ou de paralyſie, ainſi qu'il la qualifioit; il fut pendant quelques heures ſans pouvoir articuler: les remèdes diſſipèrent cette attaque,

En 1741 il en eut une ſeconde beaucoup plus conſidérable : il fut tout-à-fait muet pendant plus de quinze jours. Sa guériſon ne fut jamais parfaite, & il lui reſta une difficulté d'articuler qui diminuoit en certain temps, mais qui ne ſe diſſipa jamais entièrement.

En 1745, au commencement du mois de novembre, il eut une troiſième attaque beaucoup plus violente, & dans laquelle la paralyſie affecta les muſcles qui ſervent à la reſpiration. On jugea dès le commencement que ſa maladie étoit mortelle, & il mourut en effet le 19 décembre, dans la 63.e année de ſon âge.

Il s'étoit réſervé, en épouſant ſa ſeconde femme, le droit de pouvoir diſpoſer de ſes livres & de ſes écrits; ce qu'il a fait en faveur de deux élèves qu'il s'étoit attachés, auxquels il a laiſſé ſes papiers & ſes livres. L'un d'eux eſt ſon neveu, fils d'une de ſes ſœurs: l'autre eſt le fils d'un de ſes anciens amis. Ces deux élèves ont été attachés à la bibliothèque Royale, avec le titre d'interprètes de la langue chinoiſe, & il y a lieu d'eſpérer qu'ils juſtifieront par leurs ouvrages le choix qu'a fait M. Fourmont.





E'LOGE

DE M. L'ABBE' FOURMONT.

1746. Assemblée publique d'après Pâques.

MICHEL FOURMONT naquit à Herbelai le 28 septembre 1690: il étoit le quatrième & le dernier des enfans d'Etienne Fourmont & de Catherine Jomard, & plus jeune de sept ans que celui duquel on vient d'entendre l'éloge. A peine avoit-il trois mois quand son père mourut. Il perdit sa mère à l'âge de cinq ans, & se trouva, ainsi que deux sœurs qui étoient encore très-jeunes, avec un bien médiocre & mal administré par des tuteurs peu attentifs. Un parent qui étoit procureur à Pontoise, lui remarquant de la vivacité & de l'esprit, s'en chargea dans l'idée de le former à sa profession. Il passa plusieurs années auprès de lui, & alla ensuite chez un frère d'un premier lit beaucoup plus âgé que lui, procureur fiscal de Cormeilles en Parisis. Le jeune Fourmont ne se sentoit aucun goût pour un semblable état. Un mouvement intérieur le poussoit du côté des Lettres; mais il n'en avoit pas même les premiers élémens, & manquoit absolument de secours.

Il s'adressa à son frère qui s'étoit acquis une grande réputation par les leçons de grec, d'hébreu & de syriaque qu'il faisoit alors à Paris; mais ce frère qui ne subsistoit guère que par ces mêmes leçons, ne crut pas devoir se charger de son éducation & de son entretien. Le jeune praticien se vit contraint de retourner à Cormeilles, & de reprendre son premier métier.

M. le Bret, frère du magistrat de ce nom que nous avons vû premier Président & Intendant de Provence, habitoit alors dans le voisinage de Cormeilles. C'étoit un homme d'une très-grande piété, & qui vivoit dans la retraite. Le hasard ne procura la connoissance au jeune Fourmont, qui n'ayant pas encore

encore ſeize ans, reçut facilement les impreſſions de dévotion que M. le Bret lui inſpiroit. Il abandonna le pays par ſon conſeil; & ſans le dire à ſes parens, il alla ſe retirer en Anjou avec de pieux ſolitaires, qu'une tradition populaire prétend avoir été inſtitués par le comte de Moret, fils naturel de Henri IV. Il y paſſa huit ans, & y ſeroit peut-être reſté toute ſa vie, ſi ces ſolitaires lui euſſent permis de prendre les Ordres.

Ce refus, joint à l'ennui d'une vie où l'on donnoit beaucoup aux pratiques extérieures, mais rien du tout à l'eſprit, le dégoûta de cet état. Il prit le parti d'écrire à ſon frère, pour lui réitérer la demande qu'il avoit déjà faite: il n'obtint rien; mais cette lettre apprit ce qu'il étoit devenu à ſa famille qui le croyoit mort.

Quelque temps après, la communauté ayant une grace à demander au ſeigneur d'une terre voiſine, le chargea de faire le voyage de Paris pour la ſolliciter; il accepta volontiers la commiſſion, dans l'idée de faire une nouvelle tentative auprès de ſon frère. Les deux négociations furent infructueuſes: cependant il ne ſe rebuta pas; & malgré une maladie de pluſieurs mois, il perſiſta dans le deſſein de quitter ſon premier état, & de ſe donner tout entier aux Lettres, quoiqu'il fût preſque ſans ſecours, & qu'à l'âge de vingt-cinq ans il n'eût pas encore les premiers élémens de la langue latine.

Pendant ſon abſence, ſon frère & ſes ſœurs avoient fait le partage du bien médiocre que leur avoient remis les tuteurs; & comme on le croyoit mort, on n'avoit pas eu grand égard à ſes droits. Il traita avec eux comme ils le voulurent: ſes ſœurs le payèrent en argent; & M. Fourmont ſon frère s'engagea à lui donner des leçons; eſpèce de payement que le nouvel écolier regarda comme un marché très-avantageux. La ſomme qu'il avoit touchée étoit médiocre, & ne pouvoit naturellement le mener loin: mais renchériſſant encore ſur la frugalité de la vie auſtère à laquelle il étoit accoutumé, il trouva le ſecret de faire durer cette ſomme par ſon économie. Il ne ſortoit d'un logement qu'il avoit pris à l'extrémité de Paris, que pour aller recevoir des

leçons chez ſon frère. Il ne connoiſſoit plus la différence des jours & des nuits, & ne dormoit que quand l'épuiſement le forçoit de donner quelque choſe au corps: c'étoit même de façon que le ſommeil ne pouvoit être long.

Par ſon application continue ſes progrès furent tels qu'en moins de trois ans il ſe mit en état, non ſeulement d'entendre parfaitement, mais encore de pouvoir enſeigner à d'autres le latin, le grec, l'hébreu & le ſyriaque. C'étoit même furtivement & ſans le ſecours de ſon frère qu'il avoit étudié ces deux dernières langues. Son frère croyant que l'étude du grec & du latin étoit plus que ſuffiſante pour l'occuper tout entier, avoit refuſé de lui donner des principes des langues orientales. Ce refus n'avoit ſervi qu'à irriter ſa curioſité. Des grammaires qu'il avoit priſes dans le cabinet de ſon frère & copiées de ſa main, lui donnèrent une teinture des premiers élémens, & le mirent en état de recueillir ce qu'il pouvoit attraper par haſard dans les leçons hébraïques, auxquelles il aſſiſtoit quelquefois en attendant l'heure de ſon inſtruction. Il trouva auſſi le ſecret de ſe procurer une Bible hébraïque qu'il apprit par cœur, & ſur laquelle il ſe forma un dictionnaire. Enfin par un travail, qui ne faiſoit cependant aucune diverſion ſenſible à celui dont il rendoit compte tous les jours à ſon frère, il ſe mit en état d'entendre le texte des livres de la Bible les plus difficiles.

Il cachoit avec ſoin ces connoiſſances; mais ſon ſecret lui échappa. Aſſiſtant un jour à une leçon dans laquelle un homme de mérite, qui étudioit l'hébreu depuis deux à trois ans, avoit peine à concevoir l'explication d'un paſſage, en effet très-obſcur, il ne put s'empêcher de dire qu'il n'y voyoit aucune difficulté. M. Fourmont l'aîné ſurpris de ce diſcours lui impoſa ſilence aſſez durement. Comme il inſiſtoit, il voulut lui mettre le livre entre les mains pour le forcer de convenir de ſon ignorance: alors le nouvel hébraïſant ſe mit à réciter par cœur & à expliquer non ſeulement le paſſage, mais encore ce qui le précédoit & ce qui le ſuivoit. Dans le premier mouvement, M. Fourmont ne put réſiſter

à la joie qu'il eut de voir de tels progrès dans ſon frère: il lui promit de travailler avec lui; mais ſoit pour punir ſa déſobéiſſance, ſoit pour lui donner le temps de rétablir une ſanté qu'il jugea devoir être altérée par cette intempérance d'étude, il l'obligea de ſuſpendre pendant quelque temps ſes veilles, & même toute application.

Enfin M. l'abbé Fourmont, car il avoit d'abord pris l'habit eccléſiaſtique & enſuite la tonſure, ſe trouva bien-tôt en état d'avoir à ſon tour des écoliers, & il vint ſe loger au collège d'Harcourt pour ſe mettre à leur portée. Il en eut d'abord un grand nombre, parce que M. Fourmont l'aîné, obligé de ſe livrer au chinois dont le travail le demandoit tout entier, lui remit ceux qu'il renvoyoit. Comme ils trouvèrent les mêmes principes & la même méthode, ils ne crurent preſque pas avoir changé de maître.

Sur la réputation qu'il s'étoit acquiſe, le roi de Sardaigne lui fit propoſer une place de Profeſſeur en langue hébraïque au collège de Turin, avec des appointemens aſſez forts. Mais quoique l'abbé Fourmont n'eût que le produit de ſes répétitions, & tout au plus des eſpérances extrêmement éloignées & fort incertaines, il ne put ſe réſoudre à quitter ſon pays. Son déſintéreſſement fut récompenſé: la place de Profeſſeur en langue ſyriaque au collège Royal ſe trouvant vaquer en 1720, M. l'abbé Bignon l'obtint pour lui.

L'abbé Fourmont fit tous ſes efforts pour répondre à l'honneur de ce choix. Aux leçons ordinaires de ſyriaque, il joignoit une comparaiſon des paraphraſes chaldaïques de la Bible, avec le texte Samaritain & la verſion des Septante. Non content de ce travail, il donnoit chaque ſemaine une leçon extraordinaire de la langue Éthiopienne. J'avois oublié de dire que pendant le cours de ſes répétitions il s'étoit appliqué à l'arabe; c'eſt ce qui l'avoit mis en état d'entendre l'éthiopien littéral. On ſait que cette langue eſt en quelque façon un dialecte mêlé de l'ancien chaldéen & de l'ancien arabe, dans lequel pluſieurs Critiques ſe croient en droit de chercher la ſignification de bien des termes hébraïques.

Comme les livres éthiopiens ſont très-rares, il compoſoit des eſpèces de dictionnaires de l'auteur qu'il expliquoit, & il les prêtoit à ſes écoliers; car la nouveauté des leçons lui en avoit procuré quelques-uns.

Le travail de M. Fourmont l'aîné ſur le chinois étoit alors dans ſa plus grande force. Le Roi avoit ordonné de faire graver tous les caractères en bois & à la manière chinoiſe, afin de pouvoir un jour imprimer le dictionnaire. Les opérations ſe multipliant, M. Fourmont avoit beſoin d'être aidé. D'ailleurs ſa vûe naturellement délicate ne pouvoit réſiſter long-temps à l'application continue, que demandoit l'examen & l'analyſe des caractères; & il étoit important qu'il formât quelqu'un qui pût le ſoulager, & peut-être le remplacer.

M. l'abbé Bignon obtint que l'abbé Fourmont ſeroit adjoint à ſon frère, & attaché comme lui à la bibliothèque du Roi, ſous le titre d'interprète des langues chinoiſe & indienne.

En 1723, le Czar Pierre le Grand envoya en France un fragment d'un livre Tartare écrit en caractères inconnus, mais avec beaucoup de netteté. Il avoit été trouvé en Sibérie, dans une eſpèce de bibliothèque ſoûterraine, cachée ſous les ruines d'un temple des Tartares Mogols. Lorſqu'il fut préſenté à l'Académie, quelqu'un reconnut ſur le champ que l'écriture étoit celle du Thibet. Un Miſſionnaire qui retournoit en ce pays lui avoit laiſſé un dictionnaire aſſez complet de cette langue: il offrit de le communiquer à M. Fourmont, pour eſſayer ſi avec ce ſecours il pourroit déchifrer le monument; & celui-ci s'engagea d'y travailler conjointement avec ſon frère. Ils en déterminèrent d'abord la lecture, & en donnèrent enſuite une traduction, qui préſentoit du moins un ſens aſſez beau & très-convenable. Les deux frères crurent que c'étoit une portion du ſermon d'un *Lama* Tartare qui parloit de l'immortalité de l'ame, & qui attaquoit le dogme de la métempſychoſe. On voit dans la deſcription de la Sibérie, publiée depuis quelques années en Allemand par Strahlemberg, qu'on avoit trouvé pluſieurs ſemblables feuilles qui étoient, ſelon les apparences, autant de feuillets d'un même

livre. On apprend de plus qu'elles étoient imprimées avec des planches ou formes de bois gravées à la chinoise, & qu'on avoit aussi trouvé quelques-unes de ces planches.

En 1724, M. l'abbé Fourmont fut nommé à une place d'Associé dans l'Académie, & depuis il a toûjours été de la plus grande assiduité à nos Assemblées. Son travail pour le chinois emportant presque tout son temps, & ne lui en laissant plus pour ses répétitions, il se crut en droit de demander les appointemens attachés au titre dont il avoit été revêtu. Sa demande fut mal reçûe: son frère aima mieux se passer de son secours, que d'avoir une espèce d'associé qui ne dépendît pas entièrement de lui, & qui pût partager un jour la gloire de son travail. Ainsi l'abbé Fourmont fut forcé d'abandonner l'étude du chinois; sans cependant perdre de vûe les notions qu'il avoit prises de cette langue, & sans cesser de s'intéresser au succès d'un travail, auquel il avoit eu part pendant plusieurs années.

En 1728, le Roi ayant résolu d'augmenter sa bibliothèque des manuscrits qu'on pourroit recouvrer dans le Levant, nomma M. l'abbé Sevin & M. l'abbé Fourmont pour aller d'abord à Constantinople, & pour parcourir ensuite les bibliothèques des monastères, dans les différentes provinces de l'empire Turc. Le Roi joignit à l'abbé Fourmont un neveu de son nom encore très-jeune, mais de l'éducation duquel il s'étoit chargé depuis quelques années; & qui, par la connoissance qu'il avoit déjà, non seulement du grec, mais encore de plusieurs langues orientales, lui pouvoit être très-utile.

La santé de l'abbé Sevin, dérangée par la fatigue de la traversée, ne lui permit pas de quitter Constantinople. L'abbé Fourmont & son neveu furent chargés de visiter les bibliothèques des îles de l'Archipel & du continent de la Grèce. Ils trouvèrent dans les îles des bibliothèques, mais peu de manuscrits anciens, presque tous d'écrivains ecclésiastiques, & aucun dont les Caloyers voulussent se défaire. L'abbé Fourmont en envoya cependant à Constantinople des notices aussi exactes que le temps lui permettoit d'en prendre. Quoique

les îles ſoient très-fréquentées par les Francs, il ne laiſſa pas d'y découvrir quelques inſcriptions nouvelles qu'il annonçoit comme l'objet de ſes recherches, pour ne pas alarmer les moines Grecs; une, entre autres, à Paros qui contient un traité d'alliance entre différens peuples, & dont les caractères ſont aſſez anciens. Pendant qu'il travailloit aux notices, ſon neveu copioit les inſcriptions, deſſinoit des vûes, & levoit même des plans, autant que cela étoit poſſible à quelqu'un qui manquoit d'inſtrumens.

Après avoir viſité les principales îles, l'abbé Fourmont vint aborder à Athènes: on peut juger de ce que ſentit à l'approche de cette ville célèbre un homme pénétré de l'amour de l'antiquité grecque; mais ſa joie fut bien modérée à la vûe de l'état actuel de cette ville, qui ne conſerve plus rien de ſa grandeur paſſée, & qui n'eſt tout au plus que le ſquelette de l'ancienne Athènes.

Il trouva peu de manuſcrits dans l'Attique; mais en récompenſe il y découvrit un grand nombre d'inſcriptions qui avoient échappé à Spon & à Wheler, ou qui avoient été déterrées depuis eux. Il falloit une attention continuelle à reſpecter les coutumes & les préjugés des Turcs, & même des Grecs, auſſi ſoupçonneux au moins que les Turcs, & qui de plus ſont dans une méfiance continuelle des eccléſiaſtiques Latins. L'abbé Fourmont vint à bout de tous les obſtacles, & trouva le ſecret de pénétrer juſque dans les Moſquées pour y copier des inſcriptions.

Il en ramaſſa plus de cinq cens dans la ſeule ville d'Athènes, & dans ſon territoire, entre leſquelles il s'en trouve pluſieurs qui ſont importantes pour la connoiſſance de l'antiquité; des liſtes où ſont nommées toutes les tribus d'Athènes, ſuivant leur ordre de ſéance; d'autres où ſont marqués les Prytanes, les Archontes, les bourgades de l'Attique. &c. Il y en a deux qui méritent d'être indiquées plus particulièrement. La première eſt une ordonnance des Archontes, qui contient pluſieurs règlemens de police ſur le prix des denrées, ſur la qualité des étoffes, ſur le rapport

des différentes mesures. Les noms des Archontes qui étoient à la fin de l'inscription sont absolument frustes; ce qui empêche d'en fixer la date: les caractères sont du bon temps.

La seconde est un décret des Amphictyons, daté de l'archontat d'Hippodamas; ce qui détermine l'année 375 avant J. C. Dans cette année les diverses cités de la Grèce conclurent un traité de paix général, par lequel les villes qui en avoient d'autres sous leur protection, consentirent à retirer les garnisons qu'elles y tenoient. Ce que Diodore nous dit de ce traité de paix sert à faire connoître l'objet du décret; mais l'inscription nous apprendra tout le détail du traité: Diodore parle seulement d'une assemblée ou diète commune des Grecs: l'inscription montre que les Amphictyons présidoient à la diète. C'est-là le premier & peut-être le seul exemple prouvé d'un décret général des Amphictyons, qui ne concerne pas une affaire de religion: c'est ce qui rend ce morceau extrêmement important.

M. Fourmont ramassa cent cinquante inscriptions dans les autres villes de l'Attique, plusieurs en caractères anciens, & une en *boustrophédon;* on donne ce nom aux inscriptions dont l'écriture est disposée alternativement de la droite à la gauche comme celle des Orientaux, & de la gauche à la droite comme la nôtre. Dans les plus anciennes la première ligne est disposée à l'orientale; dans celles qui le sont moins, cette première ligne suit l'ordre de notre écriture. L'inscription désignée est de la dernière espèce: aussi est-elle seulement du temps de Pisistrate.

Il périt tous les jours un très-grand nombre d'inscriptions dans la Grèce; parce que les Turcs & les Grecs brisent beaucoup de marbres, pour en faire de la chaux quand ils bâtissent. Lorsque M. Fourmont arriva à Eleusis, il apprit avec douleur qu'on avoit détruit ainsi un grand nombre de marbres inscripts, il n'y avoit que quelques jours; & il en vit d'autres qui alloient avoir le même sort. L'Aga Turc qui faisoit bâtir, voulut bien suspendre le travail de ses ouvriers pendant un jour, pour lui donner le temps de copier une vingtaine

d'inſcriptions, entre leſquelles il y en avoit une en bouſtrophédon.

S'il eſt vrai, comme on le dit, que la fameuſe inſcription de Lyon, ſur laquelle étoit un itinéraire des grandes routes de la Gaule, ait eu un ſort pareil, il ne nous appartient pas de nous plaindre de la barbarie des Turcs de nos jours. Même ſans le zèle de feu M. Baudelot notre confrère pour l'antiquité, les autels déterrés à Notre-Dame, & conſervés dans le cabinet de l'Académie, auroient été briſés pour en faire des moëllons.

M. l'abbé Fourmont copia ſeize inſcriptions dans l'île de Salamine, & trente dans les ruines de Mégare. Cette récolte de près de ſept cens inſcriptions lui fit eſpèrer d'en découvrir un grand nombre dans le Péloponnèſe, où Spon & Wheler n'avoient point pénétré. Il n'y avoit guère d'apparence d'y trouver des manuſcrits, les Vénitiens qui ont été les maîtres de ce pays deux différentes fois les ayant tous enlevés; il y avoit même lieu de craindre qu'un voyage de curioſité, entrepris par un Franc, ne causât de l'inquiétude aux Turcs. D'un autre côté les Grecs, pour avoir éprouvé deux fois la domination des Latins, ne leur en étoient pas plus affectionnés. L'eſpérance de trouver des inſcriptions nouvelles l'emporta ſur toute autre conſidération. Il traverſa l'Iſthme, & ſe rendit à Napoli de Romanie (c'eſt l'ancienne *Nauplia*) par Corinthe & par la plaine d'*Argos*. Il ne trouva que quarante-ſept inſcriptions à *Argos* & à *Mycènes*, parce que les Vénitiens avoient enlevé preſque tous les marbres qui étoient dans les ruines de ces deux villes, pour en bâtir le château de la Palamide. De Napoli il alla à *Hermioné*, en parcourant la preſqu'île de l'Argolide, & viſitant les ruines d'*Epidaure* & de *Trèzène*. Il trouva encore quarante-ſept inſcriptions à Hermioné.

Dans tous ces voyages, & dans ceux qu'il fit depuis, M. Fourmont examinoit la direction des routes, marquoit exactement les heures de marche, & obſervoit la nature & la ſituation du pays qu'il traverſoit; il avoit ſoin d'en tenir un journal, & dreſſoit avec ſon neveu des cartes itinéraires.

Celui-ci

Celui-ci copioit les bas reliefs & les monumens, & levoit des plans à vûe; il avoit acquis en opérant une ſorte de pratique qui lui rendoit le travail plus facile.

Ces différentes cartes réunies, réglées par les diſtances itinéraires, meſurées en ſtades ou en milles que nous donnent les anciens, & aſſujéties au détail circonſtancié des côtes, qui ſe trouve dans deux très-anciens Portulans, pourront former une carte de la Grèce, ſinon parfaite, du moins meilleure que toutes celles que nous avons, & aſſez bonne pour nous faciliter l'intelligence des anciens hiſtoriens.

M. Fourmont de retour à Napoli ſe diſpoſa à viſiter le reſte du Péloponnèſe; il fit d'abord le voyage de Patras en traverſant la plaine de *Cléone,* le pays de *Némée,* celui de *Sicyone* & l'Achaïe. Patras lui fournit quatre-vingt-dix-huit inſcriptions, la pluſpart hébraïques, mais dont quelques-unes ſont aſſez anciennes, & peut-être même du temps de l'Empire. A *Cléone* & à *Némée* il ne trouva aucune inſcription, preſque tous les marbres ayant été enlevés pour ſervir aux différentes reconſtructions de Corinthe.

De Patras l'abbé Fourmont revint à Napoli, mais en prenant par le ſommet du mont *Cyllénius,* & viſitant *Tritéa, Nonacris* & *Phlius.* De là en traverſant le mont *Parthénos,* la plaine de Tégée & les ruines de Mantinée, il deſcendit dans la Laconie en ſuivant la vallée de l'*Eurotas.* Quoique les Lacédémoniens ne prodiguaſſent point les inſcriptions, comme faiſoient les Athéniens, il en trouva cependant un aſſez grand nombre à Sparte & à *Amycles,* dont quelques-unes ſont très-anciennes; entre autres un très-long fragment d'un nécrologe des Prêtreſſes d'Amycles, où la durée de chaque Sacerdoce eſt marquée. Cette inſcription eſt en caractères anciens, & dont la forme change même en divers endroits; ce qui montre qu'elle n'a pas été gravée dans un ſeul temps: les autres ſont des liſtes de magiſtrats de Sparte; des bas reliefs repréſentant des boucliers ſur leſquels ſont écrits les noms de différens rois de Sparte, avec celui de leurs ancêtres.

Sur l'un de ces boucliers on voit les noms des ſept premiers

Rois de la branche des Agides, depuis *Agis* jusqu'à *Téléclus.* Cette inscription est du temps même de Téléclus, qui mourut 775 ans avant J. C, au temps de la première Olympiade. On peut voir dans le quinzième volume de nos Mémoires trois autres inscriptions qui sont du commencement de la première guerre de Messène, ou de l'an 738 avant l'ère Chrétienne. Quoique le caractère de ces inscriptions soit très-ancien, elles ne sont point en boustrophédon. Cette manière d'écrire de la droite à la gauche a subsisté plus long-temps en certains pays; & elle n'est pas toûjours la preuve d'une très-grande antiquité. Il avoit trouvé dans l'Arcadie un bas relief qui avoit rapport aux sacrifices humains des *Lycaïa.* En Laconie il en trouva un autre qui représentoit la cérémonie de la flagellation des jeunes Spartiates devant l'autel de Diane, & en présence des Prêtresses.

M. Fourmont découvrit aussi les inscriptions sépulchrales d'Agésilas & de Lysander, & une table des loix du roi Agis, qui fit des changemens à celles de Lycurgue. Entre un grand nombre de cippes contenant des dédicaces aux Dieux, il en trouva un sur lequel on lit le nom de la ville de *Jérusalem,* & qui est sans doute un monument de cette alliance des Juifs avec les Spartiates, rapportée dans le livre des Machabées. Il ramassa plus de trois cens cinquante inscriptions dans la Laconie & dans la Messénie; plusieurs sont de la première antiquité. Telle est en particulier celle de *Calames,* gravée profondément dans le roc en lettres d'un demi-pied de hauteur, au dessus de plusieurs grottes taillées dans le même rocher; les caractères sont les plus anciens qu'il ait vûs.

Les Magnotes, qui rendent une partie de la Messénie inaccessible, même aux Grecs de la plaine de Sparte, invitèrent M. Fourmont à venir examiner les antiquités de leur pays. Il avoit sû gagner leur amitié. La férocité de ces peuples ne les empêchoit pas d'imaginer une sorte de gloire à faire connoître en France les monumens de la grandeur de leurs ancêtres: car ils se regardent comme les successeurs

des Spartiates; & il faut avouer qu'ils en ont du moins la fierté & la bravoure.

C'eſt par là que l'abbé Fourmont tâchoit de flatter les Grecs, & de les rendre favorables à ſes recherches. Étant lui-même pénétré de la plus grande vénération pour l'ancienne Grèce, ſon imagination s'enflammoit encore depuis ſon retour toutes les fois qu'il en parloit. Que ne devoit-elle pas lui inſpirer, lorſqu'il avoit les reſtes de Sparte & d'Athènes devant les yeux?

Il ſe préparoit à parcourir de même la côte occidentale du Péloponnèſe, & il étoit ſur la frontière de l'Arcadie & de l'Élide, occupé à chercher les moyens d'engager ceux qui l'accompagnoient à deſcendre dans la plaine d'Olympie, malgré la contagion qui ravageoit ce canton, lorſqu'il fut rappelé en 1732 par des ordres ſupérieurs.

De retour en France, il ſongea à prendre des meſures pour donner au public le recueil des Inſcriptions qu'il avoit ramaſſées. Il falloit commencer par en faire des copies figurées, travail pénible & déſagréable, dans lequel il étoit à la vérité aidé par ſon neveu; mais l'ouvrage ne pouvoit aller vîte, parce que ce neveu étoit lui-même obligé de faire des répétitions de grec, d'hébreu & de ſyriaque.

De plus, M. l'abbé Fourmont avoit formé un plan ſur la manière dont les Inſcriptions devoient être publiées, qui ne pouvoit s'exécuter ſans une très-grande dépenſe: il vouloit encore y joindre un commentaire fort étendu qui auroit formé pluſieurs volumes; & ceux en qui il devoit avoir plus de confiance, ne purent jamais parvenir à lui faire comprendre qu'il mettoit lui-même obſtacle à la publication de ſon ouvrage.

A une certaine fermeté de caractère, qui le rendoit incapable de céder, & à laquelle on pourroit peut-être donner un autre nom, il joignoit une ignorance complète de la manière dont il faut ſe conduire avec les hommes en général, & ſur-tout avec ceux de qui on dépend. Le temps qu'il avoit paſſé dans une ſolitude, & dont il n'étoit ſorti que pour avoir des diſciples, ſon voyage même & la réuſſite des meſures qu'il

avoit priſes pour en ſurmonter les obſtacles, tout avoit ſervi à augmenter ſa fermeté naturelle.

Nos Éloges, qui doivent ſervir à faire connoître ceux à qui nous rendons ce dernier devoir, doivent être auſſi fondés ſur la vérité; & il y a quelquefois des traits que nous ne pouvons omettre dans leur portrait, ſans défigurer leur hiſtoire.

M. l'abbé Fourmont, piqué de voir qu'on ne vouloit pas exécuter ſon plan tel qu'il l'avoit conçu, ſe dépita. Il en abandonna l'exécution, & elle demeura ſuſpendue pendant quelques années.

Ce fut alors qu'il entreprit la traduction d'un manuſcrit Sabéen de la bibliothèque du Roi, qui portoit dans les anciens catalogues le titre ſingulier de *livre d'Adam.* Ce manuſcrit eſt écrit dans un caractère particulier. L'abbé Fourmont ſoupçonna que c'étoit une ancienne écriture Chaldéenne ou Aſſyrienne. Une partie des pages étoit cottée à la manière Orientale, par des lettres ſemblables à celles du manuſcrit. Il ſe ſervit de leur ordre pour en déterminer la valeur. Cette première opération l'ayant mis en état de lire la pluſpart des mots, il reconnut que pluſieurs étoient de l'ancien Chaldéen, ou que du moins il étoit poſſible de les y ramener: mais il y en avoit d'autres dont il n'étoit pas facile de trouver le rapport; il y avoit même des lettres qu'on ne pouvoit deviner que lorſqu'elles ſe trouvoient dans des mots tirés manifeſtement du Chaldéen. Ce n'étoit qu'en comparant les mêmes lettres dans des mots différens, & les mêmes mots dans des phraſes différentes, qu'il ſe pouvoit aſſurer que ſa devination avoit été heureuſe.

Un ſemblable déchifrement demandoit beaucoup d'habileté & beaucoup de patience: il ne pouvoit même être fait de ſuite; il y avoit des endroits qu'il falloit abandonner pour en chercher d'autres plus faciles, dans l'eſpérance qu'ils fourniroient des lumières pour deviner ceux qu'il n'avoit pû entendre; & ſouvent après avoir examiné ces derniers pluſieurs fois, il falloit encore les abandonner.

L'abbé Fourmont crut voir dans ce manuſcrit pluſieur

choſes relatives à la doctrine de ces premiers Chrétiens, qui n'avoient reçû que le Baptême de ſaint Jean; il ſe perſuada même qu'il y avoit quelques chapitres qui contenoient les diſcours du précurſeur de J. C.

La difficulté qu'il trouvoit à faire goûter ſon opinion ſur ce dernier article ne l'en diſſuada pas: elle le rendit ſeulement un peu plus réſervé à la propoſer; mais on voyoit qu'il y tenoit toûjours.

Il liſoit quelquefois des morceaux de ſa traduction à l'Académie, ainſi que de la relation qu'il avoit compté joindre au recueil des Inſcriptions; il nous lut auſſi différentes diſſertations, dont pluſieurs ont été imprimées dans nos Mémoires: mais il y en a d'autres qui ſont demeurées dans ſes papiers. Telles ſont celles où il eſſayoit d'expliquer, par le ſecours de l'hébreu, les médailles Eſpagnoles du comte de Laſtanoſa, & une inſcription Etruſque. Dans pluſieurs autres il entreprenoit de montrer que la pluſpart des anciens mots de la langue grecque étoient formés ſur l'hébreu, & venoient du commerce des ſauvages de la Grèce avec les colonies orientales.

Enfin en 1742 les ordres de M. le comte de Maurepas & les meſures efficaces qu'il prit pour en faciliter l'exécution, déterminèrent l'abbé Fourmont à ſe remettre au travail des Inſcriptions; ſon neveu en fit des copies au net ſous ſes yeux & ſous ſa direction. Il y en a déjà neuf cens quarante-cinq qui ont été remiſes à la Cour: il en reſte encore cent cinquante qui ſont aſſez étendues, & plus d'une centaine de fragmens. Tous ceux qui ont parcouru les différens recueils d'Inſcriptions ſavent que ces fragmens ont quelquefois leur uſage, & qu'il ne les faut pas rejeter.

Il avoit toûjours joui d'une très-forte ſanté, qui n'avoit été altérée que par quelques attaques de gravelle. Depuis la mort de ſon frère arrivée dans le milieu du mois de décembre dernier, il éprouvoit une peſanteur & des aſſoupiſſemens dont il auroit pû prévenir les ſuites, en prenant quelques précautions; mais accoutumé à mener la vie la plus dure, & n'ayant d'ailleurs aucune confiance aux remèdes, quoiqu'il

donnât toûjours de très-grands éloges à la médecine, il résista à toutes les instances de son neveu.

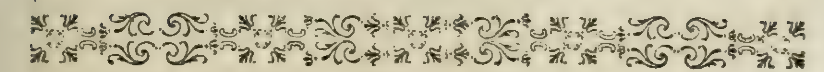
Le vendredi 4 de février il vint à l'Académie & paroissoit dans sa situation ordinaire; la veille il m'apporta la copie d'une ancienne dissertation qu'il n'avoit pas livrée au registre, & me communiqua le plan d'une préface historique qu'il comptoit mettre à la tête du recueil des Inscriptions. Il reçut chez lui la visite de M. Otter, nommé par le Roi pour remplir la chaire d'Arabe, vacante par la mort de M. Fourmont l'aîné. Il passa tout le reste de la soirée avec son neveu, sans témoigner sentir aucune incommodité; & le lendemain matin on le trouva mort dans son lit d'une attaque d'apoplexie, n'étant âgé que de 55 ans & quatre mois.

Il avoit obtenu en 1728, sur la nomination d'un de ses amis, le prieuré de Notre-Dame d'Ocas, situé sur le sommet des Pyrénées, & qui fait la séparation de l'Espagne & de la France. Ce bénéfice, qui auroit pû lui procurer une sorte d'aisance, se trouva bien-tôt tellement diminué qu'à peine les charges acquittées, qui étoient assez fortes, lui rapportoit-il 200 livres.

En 1740 il avoit été associé à l'Académie étrusque de Cortone, dont l'unique objet est l'examen de l'antiquité, & dont les Mémoires forment déjà plusieurs volumes.

Il laisse un neveu que le Roi, à la recommandation de M. le comte de Maurepas, a attaché à sa bibliothèque, avec le titre d'interprète des langues Indiennes. C'est à lui que ses papiers ont été remis; & c'est lui qui est chargé d'achever & de mettre au net le recueil des Inscriptions dont il avoit copié une partie sur les pierres mêmes.

Ce recueil contiendra près de douze cens Inscriptions, sans compter des desseins d'un grand nombre de bas reliefs & de monumens, plusieurs vûes des lieux qui ont quelque célébrité, & plus de quarante cartes topographiques des pays qu'il a visités avec son oncle. La plus grande partie de tous ces desseins est achevée.



E'LOGE

DE M. L'ABBE' MONGAULT.

NICOLAS-HUBERT MONGAULT naquit à Paris le 6 octobre 1674. Après une éducation particulière chez un maître alors très-célèbre, on le mit au collège du Plessis; il s'y distingua par son esprit & par son application, ayant toûjours obtenu les premières places & remporté plusieurs prix. Le célèbre M. Rollin, dont l'Académie se fera toûjours honneur de rappeler la mémoire, professoit la rhétorique dans ce collège. Etonné de l'élégance & de la fidélité des versions du jeune Mongault, il eut d'abord quelque peine à se persuader qu'elles fussent l'ouvrage d'un écolier, & il crut devoir prendre des mesures pour s'en assurer. Les suites ont répondu à l'idée qu'il se forma dès-lors du mérite de son jeune élève; & les traductions que M. l'abbé Mongault publia depuis, fournirent à M. Rollin la plus grande partie des exemples qu'il propose comme des modèles dans son excellent traité des études.

1746. Assemblée publique d'après la Saint Martin.

M. l'abbé Mongault passa au collège d'Harcourt pour y étudier la philosophie: mais la méthode qu'on suivoit alors, & la dissipation presque inévitable des leçons publiques ne pouvant s'ajuster avec son goût pour l'étude, & avec le plan de vie retirée qu'il s'étoit formé, quoiqu'il n'eût encore que seize ans, il se détermina à entrer dans l'Oratoire au commencement de l'année 1691.

Après les épreuves ordinaires dans la maison de l'institution de Paris, on l'envoya étudier la philosophie au Mans, où ses talens & son application lui méritèrent bien-tôt l'attention de son professeur.

Quoique la philosophie de Descartes eût déjà une très-

grande célébrité, celle de l'Ecole étoit encore la ſeule qu'il fût permis d'enſeigner.

Une philoſophie qui met preſque toûjours des noms & des mots à la place des choſes, ne pouvoit ſatisfaire un eſprit auſſi juſte que le ſien. Il étudia en particulier celle de Deſcartes; & il y fit de tels progrès, que ſans avoir eu de maître, & ſans que cette diverſion l'eût empêché de remplir d'une manière diſtinguée les devoirs communs, il ſe trouva en état de ſoûtenir à la fin de ſon cours, ſur la nouvelle philoſophie, une thèſe publique qui lui attira de grands applaudiſſemens.

Il ſuivit à peu près la même méthode pour la théologie. Aux leçons qu'il recevoit de ſes maîtres, il joignoit une étude particulière & ſuivie de l'Ecriture, à laquelle il rapportoit les différentes queſtions théologiques, qu'il examinoit en remontant juſqu'aux premières ſources. Il avoit toûjours cultivé l'étude de la langue grecque: mais pour s'aſſurer du véritable ſens des textes de l'Ecriture, & les comparer avec les verſions authentiques, il crut devoir prendre une teinture de la langue hébraïque. Tout ce qui avoit un certain mérite d'agrément ou de ſolidité ſe gravoit dans ſa mémoire, pour ne s'en effacer jamais; & les diverſes connoiſſances qu'il acquéroit alloient s'y placer, pour ainſi dire, d'elles-mêmes, non ſeulement ſans confuſion, mais encore dans l'ordre le plus convenable pour ſe prêter un ſecours mutuel.

Après qu'il eut fini ſon cours d'études particulières, on l'envoya profeſſer à Vendôme, ayant alors environ vingt-deux ans. La foibleſſe de ſa poitrine ne lui permit pas de ſupporter la fatigue d'un emploi, qui l'obligeoit de parler long-temps & avec effort; & le P. de Latour, général de la Congrégation, qui avoit conçû pour lui une eſtime & une amitié qui ſe ſont toûjours ſoûtenues, le fit venir à Paris dans la maiſon de ſaint Honoré. Il y paſſa quelques années; mais ſon peu de ſanté ne lui permettant pas de s'aſſujétir aux devoirs communs, il jugea lui-même que les ménagemens, dont il avoit abſolument beſoin, & qui pouvoient être d'un exemple

exemple dangereux pour la diſcipline d'une communauté, lui impoſoient la néceſſité d'en ſortir: ce qu'il fit en 1699 pour ſe retirer au collège de Bourgogne. Il y acheva la traduction de l'hiſtoire d'Hérodien qu'il publia en 1700; & l'année ſuivante 1701 il fit imprimer un volume de la traduction des lettres de Cicéron à Atticus; il crachoit ſouvent du ſang pendant le cours de ce travail, & on crut que ſa poitrine étoit attaquée: cependant elle ſe rétablit dans la ſuite, & il ne lui reſta qu'un enrouement qui rendoit ſa voix un peu ſourde.

Il entra cette même année au Séminaire; mais il n'y reſta que quelques mois. M. Colbert archevêque de Toulouſe qui s'étoit toûjours intéreſſé à lui, & qui lui avoit procuré en 1698 le prieuré des Ulmes-ſaint-Florent, l'appela auprès de lui, le logea dans ſon palais, & lui donna des témoignages ſolides de ſon eſtime & de ſon affection.

L'abbé Mongault ſe fit bien-tôt des amis illuſtres à Toulouſe: ſon eſprit le faiſoit rechercher, & un certain nombre de gens de mérite ſe raſſembloient chez lui à des jours marqués, pour y former une eſpèce d'Académie (car c'eſt le nom qu'on donnoit aux conférences de cette petite ſociété). Les liaiſons qu'il fit alors ont toûjours ſubſiſté depuis. Quelques-uns de ſes anciens amis ſont encore vivans; & les fils de ceux qui ſont morts ont cultivé des liaiſons qu'ils regardoient comme une portion précieuſe de leur héritage.

Toulouſe eſt une ville où il y a ſans doute beaucoup d'eſprit, & où le ſavoir eſt même en honneur. Cependant M. l'abbé Mongault ne pouvoit oublier, qu'un homme de Lettres eſt preſque toûjours déplacé hors de la capitale. Il ſentoit que le commerce avec les gens habiles dans tous les genres, qui s'y raſſemblent de toutes parts, eſt abſolument néceſſaire pour étendre & pour perfectionner les connoiſſances qu'on peut acquérir par une étude particulière; & que pour ces études mêmes la capitale fournit des ſecours qu'on cherche inutilement ailleurs.

Ces réflexions le déterminèrent à écouter les propoſitions que lui fit un ami de la part de M. Foucault, qui ſouhaitoit d'avoir

auprès de lui un homme qui joignît l'eſprit avec le ſavoir, & dont le commerce particulier lui fournît un délaſſement conforme à ſon goût. M. Foucault qui avoit lui-même beaucoup d'eſprit & de Littérature, & qui, au milieu des emplois les plus épineux, avoit toûjours ſû trouver le temps de cultiver les Lettres, ſentit bien-tôt tout le mérite du préſent qu'on lui avoit fait, & il ſe hâta de le partager avec l'Académie dont il étoit Honoraire. M. l'abbé Mongault y entra en 1708: cette année même il ſe préparoit à faire imprimer un nouveau volume de la traduction des lettres de Cicéron à Atticus; mais il ſuivit le conſeil qu'on lui donna, de ne point ſéparer les ſeize livres de ces lettres. Il ſe rendit très-aſſidu à nos aſſemblées, & fut très-exact à remplir les devoirs Académiques: mais en 1710 il fut enlevé à la Compagnie par M. le duc d'Orléans, qui ſur le témoignage de M. Foucault, lui confia l'éducation de M. le duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans.

Le reſpect que nous devons à la modeſtie du Prince vivant m'impoſe ſilence ſur cette partie de l'éloge de M. l'abbé Mongault; je me contenterai d'obſerver qu'il ſut ſe concilier, avec l'amitié de ſon auguſte Élève, la confiance des perſonnes à qui il étoit comptable de cet important emploi, & l'eſtime de ceux qui compoſoient leur Cour. Madame, M. le duc d'Orléans, & ſon Alteſſe Royale M.e la ducheſſe d'Orléans daignoient l'admettre à leurs converſations particulières; & les bontés dont ils l'honoroient n'ont jamais ſouffert d'altération. M. le duc d'Orléans qui l'avoit fait nommer en 1714 à l'abbaye de Chartreuve, lui procura encore en 1719 celle de Villeneuve; & lorſque M. le duc de Chartres obtint la charge de Colonel-général de l'infanterie, il le choiſit pour remplir la place de Secrétaire-général: il lui confia auſſi celle de ſecrétaire de la province de Dauphiné, & après la mort de M. le duc d'Orléans ſon père, il lui donna une des deux charges de Secrétaire des commandemens & du cabinet.

En 1710 lorſque M. l'abbé Mongault fut chargé de l'éducation de M. le duc de Chartres, la traduction des lettres

de Cicéron étoit très-avancée: il ne s'agiffoit prefque plus que de la revoir pour y mettre la dernière main; ainfi malgré le peu de loifir que lui laiffoit cette éducation, l'ouvrage fut en état de paroître en fix volumes en 1714.

Quoique l'hiftoire d'Hérodien foit écrite avec élégance & avec méthode, & quoiqu'elle renferme un affez grand nombre d'évènemens importans, M. l'abbé Mongault n'en avoit entrepris la traduction que dans la vûe d'effayer fes forces, & de fonder le goût du public pour une entreprife plus confidérable. En 1690 M. l'abbé de Saint-Réal avoit publié une traduction du premier & du fecond livre des lettres de Cicéron à Atticus, accompagnées d'une efpèce de commentaire politique; mais la mort l'ayant arrêté au commencement de fa carrière, il reftoit encore quatorze livres des lettres à traduire. Le ftyle de la traduction de M. l'abbé de Saint-Réal, très-inférieur à celui de fes autres ouvrages, n'avoit pas fatiffait le public; cependant M. l'abbé Mongault qui vouloit éviter tout ce qui auroit pû avoir l'air de concurrence, crut devoir commencer par le troifième & le quatrième livre de ces lettres; la traduction qu'il avoit faite du premier & du fecond livre, ne parut qu'en 1714, lorfqu'il donna les feize livres.

Dans la préface qui accompagnoit l'hiftoire françoife d'Hérodien, M. l'abbé Mongault, après avoir porté un jugement très-impartial de fon auteur, expofoit les règles qu'il s'étoit prefcrites en le traduifant; & ces règles font celles que doit fuivre tout traducteur qui voudra joindre l'élégance avec la fidélité. Dans les deux avertiffemens qui accompagnent les lettres de Cicéron, il fe trouva dans la néceffité de parler de l'abbé de Saint-Réal: mais on fent, par le foin qu'il prend de l'excufer lorfqu'il eft obligé de parler des défauts de fon ouvrage, combien il étoit éloigné de ces fentimens, dont les écrivains les plus modeftes ont fouvent peine à fe garantir.

Nous avons des traductions excellentes de plufieurs ouvrages philofophiques de Cicéron; mais on peut affurer, fans rien diminuer du mérite de leurs auteurs, qu'ils n'ont pas rencontré les mêmes difficultés que M. l'abbé Mongault.

Cicéron a dans ces ouvrages toute la clarté dont les matières qu'il traite sont susceptibles; & lors même qu'elles sont les plus abstraites & les plus sèches, il sait y répandre du jour & leur prêter des graces. Ce n'est plus la même chose dans la plus grande partie de ses lettres, & sur-tout dans celles qu'il écrit à Atticus: sûr d'être entendu à demi-mot par un ami qui avoit toute sa confiance, il se contente le plus souvent d'indiquer les choses dont il parle; il faut alors deviner ce qu'il a voulu dire; & pour le faire avec succès, le traducteur a dû se mettre dans la situation de celui pour qui ces lettres étoient écrites. Il faut qu'il ait tous les détails connus de l'histoire de ce temps-là présens à l'esprit, & que par une lecture attentive de tous les ouvrages de Cicéron, rapprochés & comparés entre eux, il s'en soit tellement rempli, que toutes les affaires qui ont quelque rapport ensemble, & qui se trouvent éparses en différens endroits, se présentent en même temps à son esprit, & se donnent du jour l'une à l'autre. Ce n'est que par un semblable travail que bien des endroits qui étoient de véritables énigmes, peuvent devenir intelligibles dans la traduction.

Quoiqu'il arrive à Cicéron de s'élever dans quelques-unes de ses lettres jusqu'à la majesté du style oratoire, il nous avertit cependant lui-même qu'il les écrivoit le plus souvent dans un style familier & populaire: *plebeio sermone, quotidianis verbis.* M. l'abbé Mongault a sû conserver dans la traduction le caractère de son original: on y sent toûjours que ce sont des lettres qu'on lit, mais les lettres d'un homme qui, lors même qu'il paroît se négliger, ne peut cesser de parler sa langue avec la plus grande pureté & la plus grande élégance.

Le choix que l'Académie françoise fit de lui en 1718 confirma le jugement que le public avoit porté de son style; mais cette partie de son éloge appartient à celui de nos confrères qui remplit aujourd'hui sa place. C'est principalement du côté de la Littérature que nous devons considérer M. l'abbé Mongault.

Dans les notes qui accompagnoient sa traduction, il ne

s'étoit permis celles qui ſont de pure critique, que quand il croyoit devoir rendre raiſon de la manière dont il traduiſoit. Il s'étend davantage lorſqu'il a fallu expliquer ce que la traduction ſeule n'auroit pû éclaircir; & le mérite de ces dernières notes a été reconnu même par les étrangers, par M. Midleton auteur d'une hiſtoire de Cicéron, également eſtimée en Angleterre & en France. Ce témoignage eſt d'autant plus fort que l'écrivain Anglois, paſſionné pour la gloire de ſon Héros, devoit avoir été bleſſé de la liberté, avec laquelle le traducteur françois fait ſentir en pluſieurs endroits l'indéciſion & la foibleſſe du caractère de Cicéron.

Nous avons dans le premier volume de nos Mémoires deux diſſertations de M. l'abbé Mongault : comme il étoit alors occupé à ſa traduction, elles ont rapport l'une & l'autre aux lettres qu'il traduiſoit; mais elles montrent combien il lui auroit été facile de changer pluſieurs de ſes notes en des diſſertations très-curieuſes, s'il n'avoit pas eu le courage de s'interdire tout ce qui n'étoit pas abſolument néceſſaire pour l'intelligence de ſon auteur.

Il traite dans la première diſſertation des honneurs divins rendus aux gouverneurs des provinces Romaines, pendant la durée de la république; & fait voir que ces honneurs avoient, pour ainſi dire préparé les voies à l'apothéoſe des Empereurs, qui réuniſſant ſur leur tête les différentes magiſtratures, exerçoient dans toute l'étendue de l'empire & dans Rome même une autorité ſemblable à celle dont avoient joui les anciens gouverneurs des provinces. Dans le ſecond Mémoire il s'agit du temple ou monument héroïque que Cicéron avoit eu deſſein de conſacrer, ſous le titre de *Fanum,* à la mémoire de ſa fille Tullia.

Le culte par lequel on aſſocioit quelques hommes, aux honneurs rendus aux Dieux immortels, ne faiſoit point partie de l'ancienne religion des Grecs. Il s'étoit paſſé pluſieurs ſiècles avant que la reconnoiſſance ou la flatterie euſſent fait imaginer, que les ames de quelques perſonnages recommandables par leurs grandes actions avoient été tranſportées dans le Ciel

après leur mort, & que là elles étoient associées à la félicité dont jouissoient les Dieux supérieurs, sans partager cependant avec eux le gouvernement de l'Univers. Comme on ne leur supposoit aucun pouvoir, on ne leur adressoit point de vœux, & leur culte se bornoit dans ces commencemens à une espèce de commémoration honorable. Dans la suite quelques-uns de ces héros (c'est le titre qu'on leur donnoit) portant des noms semblables à ceux de quelques anciennes divinités, on les confondit peu à peu avec elles. Hercule fils d'Alcmène devint le même que l'Hercule Phénicien adoré à Thasos. Les fils de Léda ne furent plus distingués des Dioscures ou Cabires de Samothrace, & on commença à leur offrir de véritables sacrifices. Le nombre de ces héros s'accrut bien-tôt à l'infini : chaque ville & même chaque bourgade voulut avoir le sien; insensiblement l'ancienne distinction entre les Dieux & les héros fut abolie par la dévotion populaire. Cependant les honneurs attachés à ces titres ne s'accordèrent que fort tard à des hommes vivans. Alexandre n'en a jamais joui, quoiqu'il prétendît être fils de Jupiter, & quoique les peuples le crussent semblable aux anciens héros qu'ils adoroient.

Ce fut seulement sous ses successeurs qu'on vit les Grecs, autrefois si jaloux de leur indépendance, s'avilir eux-mêmes au point de donner le titre de Dieux à leurs nouveaux Maîtres, leur élever des autels, leur consacrer des temples, & célébrer des fêtes religieuses en leur honneur. Lorsque les Romains soûmirent la Grèce, cette pratique également extravagante & impie étoit passée en coutume ordinaire; & les Grecs crurent ne pouvoir refuser les mêmes honneurs à ceux que la République envoyoit pour les gouverner. Ceux de ces gouverneurs Romains qui s'étoient rendus les plus odieux, en jouissoient comme d'un apanage de leur dignité. Verrès même eut ses temples & ses fêtes annuelles.

Jules César étant devenu maître de la République, les Romains imitèrent pour lui la basse flaterie des Grecs; on plaça ses statues dans plusieurs temples, & on l'associa à Quirinus, ancienne divinité des Sabins, qui avoit déjà été

confondue avec Romulus. Cependant ce ne fut qu'après sa mort, & sous le règne d'Auguste, qu'il eut un temple particulier, & qu'on lui décerna les honneurs divins avec le titre de *Divus*. Cet exemple servit de règle dans la suite pour tous les autres Empereurs, mais à Rome seulement; car dans les provinces il étoit permis de leur consacrer des temples pendant leur vie. Les Romains qui ne pouvoient condamner un usage dont ils avoient adopté une partie, souffroient sans peine que les sujets de l'Empire fissent dans les provinces, pour les Empereurs, ce qu'ils avoient fait pour de simples Gouverneurs, pendant la durée de la République.

L'association de quelques ames vertueuses avec les Dieux supérieurs, ayant été admise dans le système commun, la tendresse de Cicéron pour sa fille Tullia, & la haute opinion qu'il avoit de sa vertu, lui firent penser qu'elle n'étoit pas moins digne de ces honneurs héroïques, que le fils d'Alcmène & que ceux de Tyndare. C'est lui-même qui nous l'apprend dans un ouvrage composé pendant les premiers accès de sa douleur, & dont il nous reste encore quelques fragmens.

Cicéron, qui dans ses écrits philosophiques, & même dans quelques endroits de ses harangues, parle de l'existence des ames séparées des corps, comme d'un problème qu'on ne peut résoudre, n'a plus le moindre doute sur cet article quand il est question de sa fille Tullia. La douleur réveillant alors en lui le sentiment de notre immortalité, gravé par la Nature dans le cœur de tous les hommes, dissipoit les nuages que l'abus du raisonnement philosophique avoit élevés dans son esprit; & l'anéantissement total de ce qui avoit fait dans cette fille chérie le plus tendre objet de son affection, étoit une chose dont il ne pouvoit supporter l'idée.

L'esprit philosophique qui se fait sentir dans les deux dissertations de M. l'abbé Mongault, & dans plusieurs de ses notes, esprit qui s'applique à tout, & sans lequel l'érudition la plus recherchée n'est guère qu'une simple affaire de mémoire, montre ce que les Lettres pouvoient attendre de lui, s'il ne leur avoit pas été enlevé par l'important emploi qui

lui fut confié en 1710. Lorſqu'il eut été rendu à lui-même en 1718, devenu incapable, par le dérangement de ſa ſanté, d'une application continue aux mêmes objets, il ne chercha plus dans l'étude qu'un amuſement conforme à ſon goût; & il ne lui fut plus poſſible de s'engager à de nouveaux ouvrages.

Il étoit né avec un eſprit très-étendu & un ſens droit, qui lui faiſoient ſaiſir rapidement le vrai, & que l'étude avoit encore perfectionnés. Incapable de la moindre diſſimulation, il ne pouvoit ni penſer d'après les autres, ni s'empêcher de dire ce qu'il penſoit : mais il avoit trouvé l'art de ſe faire pardonner cette ſincérité; & cela même par les perſonnes du rang le plus élevé. Par une ſuite de ce même caractère, il ſoûtenoit ſes ſentimens dans la converſation avec une chaleur, que ceux mêmes qui en étoient l'objet lui paſſoient aiſément, parce qu'il étoit le premier à la reconnoître, & qu'elle étoit accompagnée de ces ménagemens dont on prend l'habitude dans le commerce du monde choiſi, avec lequel il avoit toûjours vécu. Il étoit naturellement ſérieux, mais ſans être triſte. La juſteſſe de ſon eſprit, & la variété de ſes connoiſſances, ſoûtenues de la facilité, de la nobleſſe & de la grace avec laquelle il s'exprimoit, rendoient extrêmement agréable une converſation qu'il ſavoit proportionner à ceux avec qui il ſe trouvoit. Il ignoroit dans le commerce ordinaire toutes ces démonſtrations extérieures, & tous ces propos affectueux, qui le plus ſouvent ne ſont que de ſimples formules. C'étoit encore là une ſuite de la ſincérité qui faiſoit ſon caractère. Mais il étoit extrêmement attentif à remplir tous les devoirs réels de l'amitié; & ce qui en eſt une preuve, c'eſt qu'il a conſervé les amis de ſa jeuneſſe juſque dans les derniers temps de ſa vie.

Au mal de poitrine dont il avoit été menacé d'abord, avoit ſuccédé une gravelle dont les attaques étoient aſſez vives, & lui laiſſoient une douleur ſourde & habituelle, qui lui faiſoit craindre ſans ceſſe le retour des accès. Quand cette douleur habituelle le quittoit, il tomboit dans un état de vapeurs, qui, pour n'affecter que les organes du ſentiment intérieur,

intérieur, & pour ne point attaquer les principes de la vie, n'en étoit pas moins une maladie très-réelle. Il en eut cinq attaques conſidérables qui commencèrent en 1716. Les quatres premières durèrent environ dix mois chacune. Il épuiſa tous les remèdes que preſcrit la médecine: les eaux minérales eurent toûjours l'honneur de ſa guériſon; peut-être parce qu'elles furent le dernier remède qu'il eſſaya: car toutes les quatre fois cette guériſon fut accompagnée du retour des douleurs de gravelle, qui avoient diſparu pendant les attaques. La cinquième fut beaucoup plus longue; elle commença en 1736. Il employa tous les remèdes qu'il avoit eſſayés autrefois, le régime, la diſſipation, l'air de la campagne, l'exercice du cheval, les eaux minérales; mais rien ne réuſſit. Enfin, après avoir combattu cinq ans entiers, il eut en 1743 une petite maladie qui lui fournit un prétexte qu'il cherchoit, peut-être ſans s'en apercevoir, pour ſe renfermer dans ſa chambre. Il n'en ſortit plus juſqu'à ſa mort; & ſon appartement ayant une vûe ſur une chapelle voiſine, c'étoit de-là qu'il entendoit la meſſe.

Un certain nombre d'amis choiſis ſe raſſembloient tous les jours chez lui. La lecture rempliſſoit le reſte de ſon temps; mais comme il ne pouvoit lire lui-même plus d'un quart d'heure de ſuite, & ſeulement dans le haut du jour, il avoit quatre lecteurs différens qui ſe relayoient le jour & la nuit, parce que ſon mal étoit accompagné d'une inſomnie continuelle. Le 25 juillet 1746 il lui prit une fièvre violente avec des douleurs qui devinrent bien-tôt extrêmement vives, & qui annoncèrent un abcès dans la veſſie. Les remèdes furent inutiles, & il mourut le 15 août ſuivant, dans ſa ſoixante & douzième année, ayant conſervé au milieu des plus grandes douleurs toute la fermeté & toute la réſignation que devoit inſpirer la philoſophie chrétienne à un homme naturellement vertueux, toûjours très-attaché à ſes devoirs, & plein d'un très-grand reſpect pour la religion.



E'LOGE

DE M. L'ABBE' SOUCHAY.

1746. Aſſemblée publique d'après la Saint Martin.

JEAN-BAPTISTE SOUCHAY naquit au bourg de Saint-Amand près de Vendôme, de Jean Souchay & de Marguerite Marchan: ſon père qui avoit un bien honnête aux environs de ce bourg y alla demeurer après avoir quitté le commerce. Le Curé du lieu oncle de ſa mère, qui étoit un homme de mérite, conduiſit ſes premières études, & le mit en état d'aller au collège de l'Oratoire à Vendôme. Le jeune Souchay s'y diſtingua extrêmement: ſon application jointe à une grande facilité fit abréger pour lui le temps ordinaire; on lui permit de faire ſa troiſième & ſa ſeconde dans la même année.

Toutes ſes études étant achevées, il vint à Paris âgé de ſeize à dix-ſept ans; & tout jeune qu'il étoit, on lui confia la conduite d'une éducation domeſtique. Après y avoir paſſé quelques années il la quitta pour entrer chez M. le comte de la Vauguion-Carenci, qui ſe retirant dans ſes terres avec ſa famille, vouloit mettre ſes deux fils ſous la conduite d'un homme capable de cultiver leur eſprit & de former leur caractère. M. l'abbé Souchay, après avoir achevé cette éducation, fut encore obligé de s'engager pour une troiſième fois dans cette pénible carrière; mais avec cette différence que ſes jeunes élèves étant penſionnaires au collège des Jéſuites à Paris, il avoit & plus de loiſir, & plus de ſecours pour ſes études particulières, qu'il n'en avoit pû trouver dans la province. Cette dernière éducation lui procura dans la ſuite un établiſſement qui le mit en état de cultiver les Lettres avec plus de tranquillité. M. le préſident de Noinville oncle de ſes élèves, & aujourd'hui de cette Académie où il a fondé le prix de Littérature que nous diſtribuons tous les ans, lui ceda ſon droit d'indult; & ce droit lui fit obtenir en 1734 un canonicat de la cathédrale de Rhodès.

Comme M. l'abbé Souchay avoit été choisi en 1732 pour remplir une des deux chaires d'éloquence du collège Royal, le chapitre de Rhodès reconnut, par une délibération capitulaire du 28 décembre 1736, qu'en cette qualité de professeur Royal, il devoit être censé présent & dispensé de la résidence.

Il étoit entré à l'Académie dès l'année 1726, & il avoit regardé l'engagement qu'il prenoit par cette association comme le premier de ses devoirs. Il fut toûjours de la plus grande assiduité à nos assemblées, & il y a lû un assez grand nombre de Dissertations travaillées avec autant de soin pour le style que pour le fond même des choses. Comme le tour naturel de son esprit lui inspiroit plus de goût pour cette partie de la Littérature qui en est pour ainsi dire la fleur, & qu'on entend sous le nom de Belles-Lettres, il préféroit les sujets qui y avoient quelque rapport à ceux qui par eux-mêmes sont dénués d'un certain agrément, & à des recherches dont le mérite ne peut être senti, sans une application fatigante pour ceux à qui les objets de ces recherches sont moins familiers. Ce n'est pas qu'il n'eût été très-capable de les traiter: une Dissertation sur l'épithalame, trois Mémoires sur l'élégie & sur les poëtes élégiaques, & deux autres sur les hymnes des anciens qu'il a lûs dans l'Académie, montrent combien il étoit fait pour ces discussions fines & délicates, qui demandent d'autant plus de sagacité & d'attention, qu'il s'agit de saisir des objets qui ont peu de corps, de comparer de légères différences, & de démêler des rapports déliés qui se dérobent à une vûe ordinaire. Nous avons encore de lui plusieurs autres morceaux; un Mémoire sur les Psylles, un discours sur la vie & sur le caractère de Mécénas; un autre sur Asinius Pollio, & différentes Dissertations sur les anciens systèmes de morale & de métaphysique.

Lorsqu'il eut été nommé à une chaire d'éloquence au collège Royal, comme les leçons qu'on y donne sont destinées à des auditeurs déjà formés & instruits des préceptes généraux de cet art, il se proposa de leur faire sentir, dans la lecture des grands modèles de l'antiquité, l'application & l'usage de ces

préceptes qui leur étoient connus. Il choisit pour remplir cette vûe les ouvrages de Cicéron; & lorsqu'il est mort il avoit déjà lû & expliqué dans ses leçons toutes les harangues de ce célèbre orateur.

En 1730 il donna au public le commentaire de Julien Fleuri sur Ausone, dans la forme de ceux qui ont été composés pour l'usage de M.gr le Dauphin, aïeul du Roi, & fils de Louis XIV. On a de ce même M. Fleuri un commentaire sur Apulée.

On avoit depuis long-temps commencé l'impression du commentaire sur Ausone: mais l'exécution de ce grand projet ayant été abandonnée, on étoit resté à la quatrième feuille; le manuscrit avoit été négligé, & il s'en étoit perdu une partie.

On sait que dans ces commentaires les poëtes sont accompagnés d'une espèce de glose ou de traduction en prose latine, commode pour ceux qui sont moins familiarisés avec les hardiesses & l'obscurité du style poëtique. L'étendue des index ou tables qui accompagnent tous ces commentaires, les rend d'une grande utilité pour les gens de Lettres. Le manuscrit d'Ausone, qui avoit passé par diverses mains, étant tombé dans celles d'un Libraire qui forma le dessein de l'imprimer, M. l'abbé Souchay se chargea non seulement de restituer ce qui avoit été perdu, mais encore de revoir la glose, qui avoit grand besoin d'être retouchée pour le style, de faire aux notes tous les changemens nécessaires, & d'ajoûter un index qui manquoit absolument. Une simple table des matières, bien faite, est un travail très-fatigant pour un esprit accoutumé à penser; mais il est difficile d'imaginer ce que doit lui coûter un index qui comprend tous les mots d'un ouvrage sans aucune exception, & où il faut marquer actuellement tous les différens endroits où ces mots se trouvent répétés.

Le succès du travail de M. l'abbé Souchay sur Ausone porta plusieurs Libraires, & même plusieurs Auteurs, à lui proposer de revoir & de retoucher des ouvrages manuscrits, & quelquefois des ouvrages déjà imprimés, soit pour en corriger le style, soit pour en changer la disposition. Il se

chargea volontiers de ces révisions, qu'il ne regardoit que comme un simple amusement, qui le détourneroit peu de ses études particulières. Mais les premières facilités qu'il avoit eues le mirent dans une espèce d'impossibilité de refuser de nouveaux engagemens; & les distractions qu'ils lui causoient devinrent plus considérables qu'il n'avoit pensé. Il y eut même plusieurs de ces révisions qu'il entreprit par les ordres des Magistrats supérieurs chargés de l'inspection de la Librairie, qui l'avoient successivement honoré de leur confiance. Il ne seroit pas facile de faire ici le dénombrement des différens ouvrages que le public doit à ses soins: la plus grande partie de ces ouvrages sont anonymes; & les autres conservent le nom de leurs premiers auteurs.

Ces révisions lui enlevoient une partie du temps nécessaire pour mettre la dernière main à ses propres ouvrages. Il en avoit commencé plusieurs qui doivent se trouver dans son cabinet; mais on ignore en quel état ils sont. Comme il a légué tous ses écrits de Littérature à M. le comte de Maillebois, ses héritiers ont regardé ses manuscrits comme un dépôt dont ils devoient réserver la première vûe au légataire.

On sait seulement qu'outre plusieurs Sermons prêchés avec succès dans sa jeunesse, & des Dissertations sur différens sujets de Littérature ecclésiastique, composées dans le même temps, on y trouvera un traité de rhétorique, dont les différentes leçons qu'il avoit données pendant quatorze ans au collège Royal avoient été les matériaux, & qu'on croit être entièrement achevé. Un semblable ouvrage manque à la Littérature françoise; tous ceux que nous avons en latin sont destitués de cette méthode & de cette précision qui n'ont guère été connues que depuis un siècle: ils sont d'ailleurs remplis & comme surchargés de détails, de préceptes & de définitions peut-être nécessaires pour lire les anciens avec fruit; mais absolument étrangers au genre d'éloquence que nous connoissons aujourd'hui. Dans cet art comme dans tous les autres, il faut distinguer les beautés réelles de celles qui étant arbitraires dépendent des mœurs, des coutumes & du

gouvernement d'une nation, quelquefois même du caprice de la mode, dont l'empire s'étend à tout, & a toûjours été respecté jusqu'à un certain point.

M. l'abbé Souchay étoit très-propre à distinguer ces différentes beautés. Quelque touché qu'il fût du mérite des anciens, dont tous les écrits lui étoient extrêmement familiers, il n'en avoit pas moins étudié les bons ouvrages modernes: il les avoit toûjours comparés avec les anciens; & la justesse de son goût l'empêchoit de confondre ces beautés, qui sont les mêmes dans tous les siècles & chez toutes les nations, avec celles qui dépendent des circonstances, des temps & des lieux.

On doit encore trouver dans ses papiers des Mémoires qui lui avoient été remis pour écrire la vie du maréchal de Catinat; mais on ignore encore, par la raison déjà rapportée, s'il avoit commencé cet ouvrage & jusqu'où il l'avoit poussé. Il faut en dire autant d'une traduction de Tibulle & de Properce, dont il avoit montré quelques morceaux.

M. l'abbé Souchay étoit d'une constitution très-délicate, & que différentes maladies avoient encore affoiblie. A la fin de l'Eté dernier il fut attaqué d'une fièvre violente, dont les accès semblèrent se calmer parce que ses forces diminuoient de jour en jour, & qui l'emporta par une espèce de défaillance de la nature dans sa 59.ᵉ année, le 25 août 1746. Il avoit rempli dès les premiers jours les devoirs que prescrit la religion, & il conserva toute sa raison jusqu'à la fin.

Son esprit, sa douceur & sa politesse naturelle, que le commerce du monde & une grande envie de plaire avoient encore augmentés, le rendoient d'un commerce agréable dans la société, & lui avoient fait un grand nombre d'amis de tous les rangs qu'il cultivoit avec soin, & qui ont témoigné jusqu'au dernier moment combien il leur étoit cher.



MÉMOIRES
DE LITTERATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCXLIV,
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCXLVI.

MÉMOIRES



MÉMOIRES DE LITTÉRATURE,

Tirés des Registres de l'ACADÉMIE ROYALE des Inscriptions & Belles-Lettres.

SUITE DES MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RELIGION DE LA GRECE.

Par M. DE LA BARRE.

ARTICLE III.

JE donne dans cet article, le texte de la Théogonie d'Hésiode que j'ai entrepris d'expliquer; afin qu'on puisse découvrir d'abord toute la suite des Divinités que la Grèce reconnoissoit dans ces temps éloignés. Il y en avoit plusieurs & Mars 1738.

de différentes familles, que le poëte a distinguées parfaitement, mais sans trop s'embarrasser de parler séparément de ce qui appartenoit à chacune; ce qui lui a peut-être épargné beaucoup de peine, & peut aussi en faire beaucoup à quelques lecteurs. Il est vrai, d'ailleurs, que les longues descriptions où il s'engage de temps en temps, quoiqu'essentielles à la fin qu'il s'étoit proposée, sont capables d'affoiblir l'attention dont on a besoin, quand on veut prendre une connoissance générale d'une Religion qui nous est aussi étrangère que celle-là.

Ces considérations m'ayant fait comprendre que je ne devois pas donner une traduction du Poëme entier, j'en ai fait comme un abrégé, où les différens objets du culte sont rangés dans l'ordre des Généalogies, qui est celui auquel je m'attacherai dans le Commentaire. Mes descriptions, quoique bien moins étendues que celles d'Hésiode, sont pourtant les mêmes au fond; j'y ai conservé jusqu'à ses expressions: mais de plusieurs manières dont il aime à dire la même chose, je n'en ai employé qu'une seule. Dans les endroits où il m'a paru assez précis, je n'ai fait que le traduire, & j'ai retenu dans cette traduction des épithètes & quelques descriptions, dont on ne sentira peut-être pas d'abord toute la force; mais j'espère qu'on en reconnoîtra l'usage dans la suite. Quoi qu'il en soit, voici le texte sur lequel j'ai dessein d'exposer mon sentiment.

Texte de la Théogonie d'Hésiode.

Premiers Estres. *Theog. v. 116.*

I. Le Chaos fut avant toutes choses; ensuite la Terre, solide marchepied des Immortels qui habitent les cimes de l'Olympe; avec elle le ténébreux Tartare; & l'Amour, ce Dieu charmant, qui s'insinuant dans les cœurs & dans les esprits des Dieux & des hommes, s'en rend le maître & y exerce un empire absolu. Du Chaos vinrent l'Erèbe & la Nuit; de ceux-ci l'Ether & le Jour.

Famille de la Nuit.

II. La Nuit enfanta d'elle-même l'odieux Destin, la Parque noire, la Mort, le Sommeil, la troupe des Songes, Momus, la Misère & les Hespérides, gardiennes des pommes

d'or & des arbres qui portent ces beaux fruits au-delà de l'Océan. Elle devint mère des impitoyables Parques, qui, à la naiſſance des hommes, leur diſtribuent les biens & les maux, & qui pourſuivant les délits des Dieux & des hommes, ne s'appaiſent jamais qu'après en avoir tiré vengeance. Elle donna la naiſſance à Néméſis, Déeſſe terrible aux mortels. Enfin elle enfanta la Fraude, la *Concupiſcence (a)*, la triſte Vieilleſſe & la Diſcorde opiniâtre, de laquelle vinrent le douloureux & inutile Travail, Léthé ou l'Oubli, la Peſte, les Chagrins, les Combats, les Meurtres, les Équivoques, le Mépris des loix & le Serment, qui eſt ſi funeſte aux mortels quand ils ſe parjurent volontairement.

III. La Terre ſeule enfanta le Ciel égal à elle-même, pour la couvrir de toutes parts & devenir le ſéjour des Dieux, les Montagnes, agréable demeure des Nymphes, & le Pont (c'eſt ce que nous appelons la Mer, qui eſt Dieu dans la langue Grecque, & qui ſeroit Déeſſe dans la nôtre). Famille de la Terre & du Ciel. *V. 126.*

La Terre s'allia enſuite avec le Ciel & avec le Pont: elle eut du Ciel un grand nombre d'enfans.

1. L'Océan & Téthys, de qui naquirent Dioné, Métis, pluſieurs autres filles, dont Styx fut la plus illuſtre, les Rivières & les Fontaines. *V. 337.*

2. Cœus & Phœbé, de qui vinrent Latone & Aſtérie. *V. 404.*

3. Hypérion & Théia, dont l'alliance produiſit le Soleil, la Lune & l'Aurore. *V. 371.*

4. Japet, qui de Clymène, l'une des filles de l'Océan, eut Atlas, Ménœtius, Prométhée & Épiméthée. *V. 507.*

5. Creios qui épouſa Eurybie fille de la Terre & du Pont, & en eut trois fils; ſavoir, Aſtræus mari de l'Aurore & père des Vents bienfaiſans, de l'Étoile du matin & des Aſtres dont le Ciel eſt couronné, c'eſt-à-dire, des Signes du Zodiaque; Pallas qui s'allia avec Styx, de qui naquirent *V. 375.* *V. 409.*

(a) Je n'ai point trouvé d'autre expreſſion dans notre langue, pour rendre le mot Φιλότης, par lequel le poëte a voulu marquer l'abus du penchant que les deux ſexes ont l'un pour l'autre. Hygin a rendu ce mot en latin par celui d'*incontinentia*.

l'Honneur, la Victoire, la Force & la Violence, qui ſont toûjours en la compagnie de Jupiter; & Persès, qu'Aſtérie rendit père d'Hécate.

V. 135. De l'alliance du Ciel & de la Terre naquirent auſſi Rhéa, Thémis & Mnémoſyne. Saturne vint après tous ceux que j'ai nommés; & la Terre eut encore après lui les Cyclopes & les Hécatonchires.

Les Cyclopes furent appelés Brontes, Stéropes & Argès: ils n'avoient qu'un œil au milieu du front; du reſte ils étoient ſemblables aux autres immortels. Pour les Hécatonchires, Cottus, Briarée & Gygès, ils avoient chacun V. 148 & 618. cinquante têtes & cent bras: le Ciel n'en put ſupporter la vûe; & à meſure qu'ils naquirent, il les cacha dans les ſombres demeures de la terre, & les chargea de chaînes.

Autres enfans du Ciel & de la Terre.

IV. La Terre indignée de les voir traiter ainſi, forgea une faulx d'acier, & propoſa à ſes autres enfans de la venger; V. 160. mais Saturne fut le ſeul qui oſa l'entreprendre: auſſi avoit-il toûjours haï ſon père. Il le ſurprit pendant la nuit, & le V. 178. mutila. La Terre reçut dans ſon ſein une partie du ſang qui coula de la plaie; & de-là naquirent les Géants, les Furies & les Nymphes Mélies: le reſte fut jeté avec la faulx dans la mer voiſine de l'Epire; & dans l'écume qui s'y éleva ſe V. 191. forma Vénus, cette immortelle beauté, que les flots conduiſirent vers l'île de Cythère, puis en Chypre où elle deſcendit. Les fleurs y naquirent ſous ſes pieds légers: elle alla prendre ſéance dans l'aſſemblée des Dieux, ayant l'Amour & le beau Deſir à ſa ſuite; & dès l'inſtant de ſa naiſſance elle eut en partage, les ris, les jeux, les tendres converſations, les fraudes galantes, les careſſes & les plaiſirs.

Famille de Saturne.

V. Le Ciel ainſi privé de la ſouveraineté, fit des reproches à tous ſes enfans: il les appela Titans, à cauſe qu'ils avoient V. 207. approuvé inconſidérément la vengeance que la Terre avoit exercée ſur lui, & leur prédit qu'ils s'en repentiroient un V. 453. jour. Saturne lui ſuccéda: il épouſa Rhéa ſa ſœur, & en eut Veſta, Cérès, Junon, l'implacable Pluton, dont le ſombre empire eſt ſous la terre, le bruyant Neptune & le ſage

Jupiter, le père des Dieux & des hommes, qui de son tonnerre ébranle la terre quand il lui plaît. Il les dévoroit tous au moment de leur naissance; parce que le Ciel & la Terre lui avoient prédit qu'il seroit détrôné par un de ses enfans. Mais Rhéa étant grosse de Jupiter, consulta ses parens sur la destinée de cet enfant, & par leur conseil alla accoucher de nuit à Lyctus dans l'île de Crète: elle y cacha Jupiter dans un antre du mont Argéen, & présenta ensuite une pierre emmaillottée à Saturne, qui la dévora sans regarder ce que c'étoit. Un an après, s'étant laissé surprendre par la Terre, Saturne rendit tous ses enfans, en commençant par la pierre qu'il avoit dévorée la dernière, & que Jupiter fixa à Pytho, sous les cimes du mont Parnasse, monument à jamais remarquable, & que les mortels ne voient qu'avec admiration.

Guerre des Titans.

VI. Jupiter ayant vaincu Saturne, entra en possession de la souveraineté du Ciel: mais de tous ses oncles paternels, il n'y eut d'abord que les Cyclopes qui se soumirent à lui: *V. 141.* ceux-ci lui firent présent du tonnerre & de la foudre. Les autres lui ayant déclaré la guerre, il publia une amnistie en *V. 390.* faveur de ceux d'entre eux ou de leurs enfans qui le reconnoîtroient: il promit de leur confirmer les honneurs & les prérogatives dont ils avoient joui auparavant, & s'engagea même à en accorder de nouveaux, autant qu'il le pourroit avec justice, à ceux qui n'en avoient point encore. Styx vint le joindre la première, & lui amena ses enfans, dont il se fit toûjours accompagner dans la suite: d'autres suivirent son exemple; mais cette désertion n'empêcha pas les Titans de lui résister *V. 617.* pendant dix années entières. Enfin les Hécatonchires, que Jupiter, par le conseil de la Terre, avoit remis en liberté, combattirent avec une vivacité que les Titans ne pûrent soutenir; & les couvrant à chaque instant de trois cens pierres qui partoient à la fois de leurs mains, ils les poussèrent de proche en proche jusqu'au fond du Tartare, & les y enfermèrent dans un cachot d'airain: la nuit se répandit trois fois à l'entour; & Jupiter en confia la garde aux Hécatonchires.

V. 736. « Les racines de la terre & de la mer ont cru autour de » cette affreuſe demeure. Près de là eſt le palais de la Nuit, » devant lequel Atlas fils de Japet, ſoutient le Ciel avec ſa tête » & ſes mains. Là ſe rencontre le Jour *(b)* & la Nuit : la » première entre quand la ſeconde ſort ; elles parcourent la » terre tour à tour, l'une pour y apporter la lumière, & l'autre » ayant dans ſes mains le Sommeil, qui fait près d'elle ſon » ſéjour avec la Mort ſa ſœur. Près de là encore eſt le palais de Pluton, &c. »

Famille de la Terre & du Pont.

VII. Outre l'alliance du Ciel, la Terre en prit une autre avec le Pont, dont elle eut pluſieurs enfans. Nérée eſt le premier de tous, vieillard vénérable & ennemi du menſonge, qu'on appelle *Vieux* à cauſe de ſa douceur, & parce qu'il aime la juſtice. Il épouſa Doris fille de l'Océan, qui le rendit père de la belle Hippothoé, d'Hipponoé aux bras de roſe, de Cymodoché, qui avec Cymatolèghé & Amphitrite ſes ſœurs, appaiſe aiſément les flots irrités, & (pour abréger) de cinquante filles, dont les noms, pour la pluſpart, marquent les affections ou la diſpoſition de la mer, ſouvent agitée, quelquefois tranquille, éloignée des côtes, les environnant, renfermée dans des golfes, ſe briſant contre des promontoires, formant des ports ou des rades, &c.

V. 233.

V. 265. Le ſecond fils de la Terre & du Pont fut Thaumas, qui épouſa auſſi une fille de l'Océan nommée Electre, dont il eut Iris & les Harpies, Aëllo & Ocypète, qui occupent l'air, & dont la vîteſſe égale celle des oiſeaux & des vents.

V. 270. Eurybie fut le troiſième fruit de cette alliance, d'où vinrent auſſi Phorcys & Céto, qui ſe marièrent enſemble, & qui donnèrent la naiſſance aux Graies ou Vieilles, & aux Gorgones. Les Graies s'appelèrent Péphrédo & Enyo, & on les ſurnomma *Vieilles*, parce qu'elles vinrent au monde avec des cheveux blancs. Il y eut trois Gorgones, Sthéno, Euryalé & Méduſe. Les deux premières ne ſont ſujètes ni à la vieilleſſe, ni à la mort ; mais la dernière étoit mortelle :

(b) J'ai été obligé de ſuppoſer que le *Jour* étoit féminin dans notre langue, comme dans celle du poëte.

elle demeuroit avec ſes ſœurs au delà de l'Océan, près des Heſpérides; Neptune obtint ſes faveurs dans une riante prairie. Lorſque Perſée lui coupa la tête, il en ſortit le grand Chryſaor & le cheval Pégaſe. Celui-ci, qu'on nomma *Pégaſe* parce qu'il étoit né proche des ſources de l'Océan, s'envola auſſi-tôt, & quittant la terre il monta aux Cieux, où il porte le tonnerre & les foudres de Jupiter. Chryſaor, qui prit ſon nom de l'épée d'or qu'il tenoit au moment de ſa naiſſance, s'allia avec Callirhoé fille de l'Océan, de qui il eut Géryon, qu'Hercule tua dans l'île d'Erythie.

Céto enfanta un autre monſtre qui ne reſſembloit ni aux hommes, ni aux Dieux, la divine Echidna, belle Nymphe de la moitié du corps, & de l'autre moitié horrible ſerpent: elle reçut la naiſſance dans une profonde caverne; & les Dieux lui aſſignèrent une demeure ſouterraine dans le pays des Arimes, où elle jouit de l'immortalité. Là elle s'allia avec Typhon, vent terrible & furieux, & devint mère 1.° d'Orthos, le chien de Géryon qu'Hercule tua; 2.° du cruel chien de Pluton, Cerbère aux cinquante têtes; 3.° de l'Hydre de Lerne, que Junon nourrit pour l'oppoſer à Hercule, qui étant accompagné d'Iolaüs & aidé des conſeils de Minerve, la tua avec le fer; 4.° de la Chimère, que Bellérophon vainquit avec Pégaſe, monſtre remarquable par ſa grandeur, ſa vîteſſe, & ſes trois têtes de chèvre, de lion, & de ſerpent, d'où ſortoit un feu ardent. Echidna s'étant alliée auſſi avec Orthos, le premier de ſes enfans, en eut la funeſte Sphinx, & le Lion de Némée, qu'Hercule vainquit. *V. 295.* *V. 326.*

Enfin Céto eut encore de Phorcys un redoutable ſerpent, qui garde les pommes d'or aux ſombres extrémités de la terre. *V. 333.*

VIII. La Terre rechercha auſſi l'alliance du Tartare, & de là vint Typhœe, monſtre à cent têtes de ſerpent. Ses langues étoient noires: un feu ardent partoit de tous ſes yeux; & de toutes ſes bouches ſortoient des ſons ineffables, tantôt intelligibles pour les Dieux, & tantôt ſemblables aux mugiſſemens des taureaux ou aux rugiſſemens des lions, qu'une autre fois on auroit pris pour le bruit d'une troupe de

Naiſſance & défaite de Typhœe. *V. 820.*

chiens irrités qui aboient, & qui faiſoient ſouvent retentir les montagnes de ſifflemens effrayans. Il ſeroit devenu le ſouverain des Dieux & des hommes, ſi Jupiter ne l'eût prévenu. Armé de ſon tonnerre, ce Dieu fait retentir la terre & les cieux : la mer s'agite; & ſes flots ſe pouſſant impétueuſement les uns les autres, viennent ſe briſer contre les côtes: la terre gémit: le ciel s'enflamme: Pluton eſt effrayé dans les enfers; & le bruit des carreaux de Jupiter va porter la terreur juſque ſous le Tartare, dans la ténébreuſe demeure des Titans. Il s'élance de l'Olympe, & brûle toutes les têtes du monſtre qui tombe ſous ſes coups redoublés: le feu dont elles ſont embraſées ſe communique à la terre, qui fond comme l'étain dans les fourneaux; il le précipite enfin dans le Tartare. De Typhœe ſont venus les Vents nuiſibles aux mortels, & différens de Notus, de Borée & de Zéphyr. L'origine de ceux-ci eſt divine; & leur utilité répond à l'excellence de cette origine: mais les autres ſoufflant ſur la face de la mer, y font périr navires & nautonniers; rien ne peut garantir de leur rage ceux qui ont le malheur d'en être ſurpris. Ils ſe répandent avec une égale fureur ſur la terre, où ils corrompent les ouvrages des hommes; & leurs tourbillons impétueux gâtent, renverſent & détruiſent tout.

Famille de Jupiter.

V. 820 & 881.

IX. Typhœe ne naquit qu'après la défaite des Titans: tous les Dieux avoient déjà déféré la ſouveraineté à Jupiter, par le conſeil de la Terre; & Jupiter leur avoit auſſi diſtribué à tous, les honneurs dont ils ont joui depuis.

V. 886.

Jupiter prit diverſes alliances, & premièrement avec Métis, la plus ſavante des Dieux & des hommes: mais le Ciel & la Terre l'ayant averti que d'elle naîtroient deux enfans, dont l'un deviendroit un jour le roi des Dieux & des hommes, il la ſéduiſit par des diſcours flatteurs, & la renferma en lui-même lorſqu'elle étoit déjà groſſe de Minerve; afin qu'étant pleinement en ſon pouvoir, elle lui déclarât le bien & le mal.

V. 901.

Il épouſa enſuite la brillante Thémis, qui enfanta les Heures, Eunomie, Diké & la floriſſante Eiréné, qui conduiſent à maturité les ouvrages des hommes; & les Parques, auxquelles

auxquelles Jupiter accorda de grandes prérogatives, Clotho, Lachésis & Atropos, qui à la naissance des mortels leur distribuent les biens & les maux.

Eurynomé fille de l'Océan, le rendit père des trois Graces, Aglaïe, Euphrosyne & Thalie, des yeux desquelles l'amour coule & se répand sur tout ce qu'elles regardent. *V. 907.*

Il eut encore de Cérès, dont il rechercha les faveurs, la blonde Proserpine, que Pluton enleva à sa mère, & obtint ensuite de Jupiter. *V. 912.*

Ayant aimé depuis Mnémosyne, par elle il devint père des neuf Muses. *V. 915.*

Latone lui donna les deux plus aimables habitans des Cieux, Apollon & Diane. *V. 918.*

Enfin il épousa Junon, & d'elle naquirent Hébé, Mars & Ilithye. *V. 921.*

Alors il fit sortir de sa tête la Déesse aux yeux pers, la redoutable & guerrière Minerve: & en même temps il devint père de Vulcain; mais Junon en accouchant de lui fut agitée de colère contre son mari, avec qui elle se brouilla. *V. 924.* *V. 927.*

Outre ces femmes légitimes, Jupiter eut trois maîtresses, de qui naquirent deux Dieux & un demi-Dieu: Maïa l'Atlantide, qui fut mère de Mercure, le héraut des Dieux: Sémélé, fille de Cadmus, mais élevée au rang des Dieux avec Bacchus son fils, qui naquit immortel; & Alcmène, qui enfanta Hercule. *V. 938, 940.* *V. 943.*

X. Les autres Dieux prirent aussi des alliances: Pluton épousa Proserpine, comme on a vû; & Neptune épousa Amphitrite, de qui naquit le grand Triton, qui habite un palais d'or au fond de la mer, proche de ses parens. Alliances des autres Dieux. *V. 930.*

Du mariage de Mars & de Vénus, naquirent la Crainte & la Frayeur, qui dans la guerre troublent & mettent en déroute les phalanges, avec Harmonie que le fier Cadmus épousa. *V. 933.*

Vulcain s'allia avec Aglaïe, la plus jeune des Graces. *V. 945.*

Le blond Bacchus épousa Ariadne fille de Minos, à laquelle Jupiter accorda l'immortalité. *V. 947.*

V. 950. Enfin Hercule ayant conſommé ſes travaux, s'allia dans l'Olympe avec Hébé : heureux d'avoir achevé un grand ouvrage entre les Immortels, avec leſquels il vit exempt de tous maux & de la vieilleſſe.

Alliances des Déeſſes.

XI. Outre ces généalogies de Dieux & de Déeſſes, qui ſont les principales, il y en a à leur ſuite quelques autres,
V. 956. que je crois devoir rapporter auſſi. Le poëte nous y apprend que le Soleil eut de Perſéis, une des filles de l'Océan,
V. 1011. Æétès. Circé, dit-il enſuite, ayant accordé ſes faveurs à Ulyſſe, devint mère d'Agrius & de Latinus, qui régnèrent
V. 958. en des pays éloignés ſur tous les Tyrrhéniens: pour Æétès, il s'allia avec Idie, autre fille de l'Océan, & de ce mariage
V. 992. naquit Médée, que par la volonté des Dieux Jaſon enleva, après avoir conſommé les travaux que l'injuſte Pélias lui avoit impoſés. Ce héros étant de retour à Iolcos, épouſa la Princeſſe qu'il avoit enlevée, & en eut Médus, que Chiron fils de Phyllira éleva dans les montagnes.

V. 979. Deux autres filles de l'Océan ne dédaignèrent pas la compagnie des mortels: de Callirhoé mariée au fier Chryſaor,
V. 1016. naquit Geryon qu'Hercule tua dans l'île d'Erythie, pour un troupeau de bêtes à corne: & de la divine Calypſo, Ulyſſe eut Nauſithoüs & Nauſinoüs.

V. 1004. Phocus fut le fruit des amours de Pſamathé, l'une des Néréides, & d'Eaque; & Thétis, autre Néréide, ayant été
V. 1006. mariée à Pélée, enfanta le courageux & redoutable Achille.

V. 969. Cérès accorda ſes faveurs à Iaſius dans l'île fertile de Crète, & dans un champ labouré trois fois: & de là naquit le bon Plutus, qui ſe promène ſur la terre & ſur les vaſtes plaines de la mer, & qui donne le bonheur avec les richeſſes à quiconque ſe rencontre ſous ſa main.

V. 975. Harmonie fille de Vénus, fut mariée à Cadmus, qu'elle rendit père d'Ino, de Sémelé, d'Agavé, d'Autonoé qui épouſa Ariſtée le chevelu, & de Polydore dans la belle ville de Thèbes.

V. 984. L'Aurore s'étant livrée à Tithon, devint mère de Memnon roi des Ethiopiens, & du prince Emathion: elle en

usa de même avec Céphale, à qui elle donna un fils illustre, Phaethon semblable aux Dieux, que Vénus enleva encore jeune, & dont elle fit un Démon, à qui elle confia la garde de ses temples pendant la nuit.

Vénus elle-même ayant prodigué ses faveurs au héros Anchise dans les agréables bosquets du mont Ida, donna la naissance à Enée. *V. 1008.*

Voilà ce qu'il y a d'important dans la Théogonie d'Hésiode, à l'exception du détail de ce qui concerne Prométhée, Styx & les Muses, que j'ai crû devoir réserver pour les articles où j'ai dessein d'en parler avec quelque étendue. Dans celui-ci il suffisoit de rapporter les généalogies: peut-être jugera-t-on que j'aurois pû en omettre quelques-unes; mais il m'a semblé qu'il n'y en avoit point qui ne pût contribuer à faire mieux connoître les vûes du poëte. Il est déjà prouvé par Hérodote, qu'on doit y trouver l'histoire de la Religion Grecque; & je crois qu'il n'y a maintenant personne qui ne sente qu'on peut y découvrir aussi quelques autres points de l'histoire de la nation. Mais dans le nombre de ces points d'histoire, ceux qu'on doit regarder comme absolument profanes, sont mêlés avec les autres; ainsi je ne pouvois guère me dispenser d'en rappeler le souvenir. Ce sera ensuite à moi d'écarter tout ce qui est étranger au sujet que j'ai entrepris de traiter, & je le ferai avec tout le soin dont je suis capable. Que s'il m'arrive quelquefois de m'arrêter à certaines fables héroïques, c'est parce que le sens n'en ayant point encore été bien développé, on pourroit croire qu'elles ont plus de rapport à la Religion qu'elles n'en ont en effet.

ARTICLE IV.

Observations générales sur la Théogonie, où l'on en développe le plan.

I. Si j'ai prouvé que les étres naturels furent les objets du culte dans la Grèce *(c)*, on ne doit plus s'étonner qu'Hésiode

Ce que l'on doit penser de la manière dont Hésiode décrit l'origine des choses.

(c) Voyez l'article II de cet ouvrage. *Mem. t. XVI. p. 46 & suiv.*

ait commencé l'hiſtoire de la Religion Grecque, par la deſcription de la manière dont ſe forma l'Univers; & je n'ai pas beſoin de le juſtifier ſur ce point: cette deſcription entroit naturellement dans ſon plan. Mais je ne ſais ſi les réflexions que je dois faire ſur ce commencement de la Théogonie, n'ont pas beſoin elles-mêmes d'être juſtifiées d'avance. On a vû plus d'un Auteur s'attacher à découvrir des traits de reſſemblance entre le commencement de la Genèſe, & des Coſmogonies, non ſeulement profanes, mais extravagantes: ils ont mis ces traits ſous nos yeux, & le Public en a porté le jugement qu'ils en auroient porté eux-mêmes, s'ils avoient été moins prévenus. Leurs mauvais ſuccès peuvent avoir indiſpoſé contre des parallèles de ce genre: cependant, comme il eſt vrai qu'une Coſmogonie compoſée avant la naiſſance des ſyſtèmes philoſophiques, doit être moins oppoſée qu'une autre à l'ancienne tradition ſur la création du monde, je crois qu'on ne me blâmera pas d'obſerver qu'à la Religion près, & c'eſt beaucoup, Héſiode a parlé de l'origine des choſes comme Moyſe. L'Ecrivain ſacré rend par-tout à Dieu l'hommage qui lui eſt dû: le poëte au contraire le méconnoît, & au lieu de ſa parole toute-puiſſante, ne voit nulle part que des flux, s'il eſt permis de parler ainſi, & des générations ſucceſſives, à peu près comme ſi la matière ſe fût mûe d'elle-même, & qu'elle ſe fût donné elle-même la forme qu'elle a conſervée depuis. Il ne pouvoit différer de Moyſe dans un point de plus grande importance; & ſi on prouvoit enſuite qu'il lui eſt d'ailleurs aſſez conforme, ce ne ſeroit pas pour lui qu'on le prouveroit, mais parce qu'il ſeroit ſingulier de retrouver des veſtiges de l'ancienne tradition juſque dans la Grèce, & dans un temps ſi éloigné de celui où la nation Juive fut ſéparée des autres nations. Voici donc ce qu'on y peut obſerver de conformité.

Gen. c. 1. v. 1. *Au commencement*, dit Moyſe, *Dieu créa le Ciel & la Terre:* c'eſt-à-dire, & la ſuite le fait voir, que Dieu créa toute la matière dont le Ciel & la Terre furent formés peu de temps après par ſon ordre: cette matière eſt une partie de ce

que le poëte appelle le Chaos, & personne n'en doute. Ce qui regarde le Chaos sera expliqué, *Art. 6. n. 1.*

L'Écrivain sacré ajoûte que la terre étoit couverte d'eaux, & que les ténèbres étoient répandues sur l'abyme. Je reconnois dans ces paroles la Terre & le Tartare d'Hésiode; parce qu'il est certain qu'il regardoit le Tartare comme un lieu ténébreux, autour duquel les racines de la terre & de la mer avoient cru, & qui par conséquent dut subsister dès qu'il y eut une terre & des eaux environnées de ténèbres. *V. 2.* *Theog. v. 727.*

Je reconnois aussi l'Amour qui donne la fécondité à toutes choses, & qui les unit entre elles, dans ce qu'on lit ensuite, que l'*esprit de Dieu étoit porté sur les eaux*, ou qu'il étoit étendu dessus, à peu près comme un oiseau qui couve ses œufs. On est partagé sur le sens de ces paroles; & l'abus que les Grecs en firent, peut du moins servir à montrer comment les entendoient ceux de qui ils tenoient cette tradition. *Gen. c. 1. v. 2.*

Moyse continue par ces paroles célèbres, dont un auteur Payen admiroit justement la sublime simplicité; *Dieu dit que la lumière se fasse, & la lumière se fit. Il sépara la lumière des ténèbres, & donna à la lumière le nom de Jour, & aux ténèbres le nom de Nuit.* Je crois qu'il n'y a personne qui ne voie ici l'Érèbe & la Nuit du poëte, qui naissent du Chaos, & du sein desquels sortent la Lumière & le Jour. *V. 3.*

Le second jour Dieu fit le firmament, auquel il donna le nom de *Ciel;* il le fit en détachant de la masse générale une partie de la terre & des eaux, qui ne faisoient encore ensemble que comme une même chose: & c'est ainsi que la Terre d'Hésiode enfanta le Ciel, en fournissant une partie de sa substance pour le former. Elle enfanta aussi la mer; parce que le troisième jour Dieu rassembla les eaux qui couvroient la Terre, & donna à cet amas d'eaux le nom de *Mer.* Le poëte gâte tout, comme on voit: le mot d'*abyme,* qui semble marquer la vaste étendue qu'occupoit la matière informe, lui fait imaginer un Être séparé qu'il nomme *Tartare;* il personifie les ténèbres, il en fait même deux êtres de sèxe différent *; & cela pour faire venir de leur alliance encore *V. 6.* *V. 9.*

* *l'Érèbe & la Nuit.*

deux êtres diſtingués par le sèxe *. Le reſte eſt de la même groſſièreté: mais il n'en eſt pas moins vrai que dans l'hiſtoire des trois premiers jours du monde, il ne fait que rendre conformément aux folles idées que ſa Religion lui avoit rendu trop familières, ce que Moyſe avoit décrit avec plus de ſimplicité & de vérité.

* L'Ether & l'Hemère.

Imagination d'Héſiode ſur l'étendue du monde.

II. J'avoue qu'outre les fautes où la tradition mal priſe a engagé le poëte, il en a fait une autre qui n'a peut-être point de fondement dans cette tradition, lorſqu'il a dit que la Terre enfanta le Ciel égal à elle-même, pour la couvrir. La Terre dont il veut parler, eſt tout ce que Dieu créa d'abord, après qu'il y eut répandu la lumière : elle comprenoit toute la Nature; &, ſuivant l'expreſſion d'Héſiode, elle comprenoit dans ſon vaſte ſein tous les Immortels. Or cette Terre n'enfanta le Ciel, qu'en fourniſſant une partie d'elle-même pour le former : ainſi l'on voit qu'il n'a voulu dire autre choſe, ſinon qu'après que le Ciel eut été détaché de la Terre, ils ſe trouvèrent égaux l'un à l'autre: ſuppoſition abſurde, mais liée avec pluſieurs autres également inſoutenables; car il avoit, & le commun des Grecs eut encore long-temps après, les idées les plus fauſſes de la diſpoſition générale du monde & de l'étendue de ſes parties. Comme il ne croyoit point qu'il y eût d'autre terre que ce qu'on nomme communément l'ancien monde, il s'imaginoit que le ciel ne couvroit que cela; & ſous cette terre, à laquelle il attribuoit une profondeur égale à celle du ciel, il ne reconnoiſſoit que le Tartare, qu'il regardoit comme un lieu de ténèbres & d'horreur. Notre poëte s'explique là-deſſus de la manière la plus préciſe; il dit que les Titans furent renfermés dans un endroit auſſi éloigné de la terre, que la terre l'eſt du ciel : « Car, » ajoûte-t-il, ſi on jetoit du haut des cieux une maſſe d'airain, » elle parcourroit leurs eſpaces immenſes en neuf jours & en » autant de nuits, & ne tomberoit ſur la terre que le dixième » jour; & tout de même, ſi de deſſus la terre on la jetoit dans le » Tartare, elle n'y arriveroit qu'au bout de dix jours. » Voilà ce qu'on penſoit dans ces ſiècles d'ignorance; & le P. Calmet

γαῖ' εὐρύστερνος.

Theog. v. 720.

impute quelque chose de semblable aux Écrivains sacrés: car il prétend que, suivant le système des Hébreux auquel ces écrivains se sont prêtés, la terre étoit de figure plate, & fondée sur les eaux; que les eaux étoient contenues par un grand cercle qui les environnoit; & que le ciel s'appuyant sur les extrémités de la terre, servoit comme de tente pour la couvrir. Mais il me semble qu'il auroit été plus judicieux de ne point chercher de système dans des passages détachés, qui n'ont communément aucune liaison entre eux, & de la pluspart desquels on peut également abuser pour appuyer les systèmes les plus opposés. Il n'y a rien dans l'histoire de la création du monde, telle que Moyse nous l'a transmise, qui favorise les imaginations des Grecs: voilà de quoi nous sommes assûrés; nous n'avons que faire après cela de leur chercher un fondement dans la tradition des Hébreux, qui sera toûjours extrêmement équivoque.

Le Poëte décrit les deux premières Religions de la Grèce.

III. Quoi qu'il en soit, Hésiode abandonne aussi-tôt après, la tradition, pour n'y plus revenir; le plan de son ouvrage ne lui permettoit pas de la suivre. S'il n'avoit voulu donner que l'histoire de la Nature, il ne falloit pas qu'il alliât le Ciel & la Terre pour la production des êtres: encore moins falloit-il qu'il les en fît sortir par le moyen de je ne sais quels êtres métaphysiques, tels qu'Océan & Téthys, Cœos & Phœbé, Hypérion & Theia, Creios & Eurybie, ou les enfans de ces derniers. Quelles furent donc ses vûes, & que se proposa-t-il par ces fictions? Il voulut décrire allégoriquement les deux premières Religions de la Grèce, celles qui y subsistoient avant que les Grecs eussent admis Jupiter, & avec lui un grand nombre de Divinités étrangères. C'est pour cela qu'il représente le Ciel & la Terre comme les deux premiers souverains du monde, & qu'il leur donne un grand nombre d'enfans, qui n'ont tous que des noms d'honneur, à l'exception du dernier qui doit regner après ses parens. Ces enfans du Ciel & de la Terre, qu'on ne sauroit prendre pour des êtres naturels, sont les Dieux sans nom, dont Hérodote a parlé, que les Pélasges honoroient tous ensemble, & qui

L. 2, c. 52.

n'étoient ni le Soleil, ni la Lune, ni les Planètes, ni les Astres, ni aucune chose qui pût tomber sous les sens, mais qui passoient pour gouverner tout cela. A quoi se rapporte ce que tant d'Auteurs, au nombre desquels on met Aristote & Mnaséas, ont avancé, que les Arcadiens étoient plus anciens que la Lune, car cela ne peut, ce semble, signifier autre chose, sinon que ce peuple subsistoit déjà, lorsque la Grèce commença à faire de la Lune un des objets de son culte.

Schol. in l. IV, Argon. Apol.

Le poëte indique immédiatement après, la seconde Religion, en représentant Saturne comme le souverain de l'Univers après le Ciel. Ce Dieu, qui n'est autre que la planète de ce nom, tenoit autrefois le premier rang entre les Dieux de la Phénicie & de la Syrie; & l'on a lieu de s'étonner que quelques modernes aient voulu en douter. C'est l'idée qu'en donne, comme je l'ai fait voir dans le second article, Sanchoniathon, qui connoissoit assurément la religion de Phénicie, & qui y a ajusté ses fictions. D'ailleurs, si les victimes humaines furent toûjours regardées comme les plus excellentes (& l'on ne pût en juger autrement), sans doute qu'on prétendit les offrir au premier des Dieux: or il est certain que les Carthaginois offroient de ces sortes de victimes à Saturne; & Quinte-Curce nous apprend que la ville de Tyr, dont Carthage étoit une colonie, honoroit la même Divinité par ces sacrifices inhumains. Il en fut de même anciennement dans tous les lieux où l'on admit son culte: ainsi il y a beaucoup d'apparence que les Grecs connurent cette Divinité par les Phéniciens, que le commerce avoit attirés dans leur port. Car nous savons, non que les Phéniciens s'établirent par-tout dès les premiers temps, mais qu'il y eut des marchands de cette nation qui portèrent au loin des marchandises, & qu'il en vint quelques-uns jusqu'à Argos où ils séjournèrent, comme ailleurs, autant de temps qu'il fallut pour vendre la charge de leur navire: & l'on conçoit que ces marchands, étonnés de voir que les habitans d'Argos n'eussent ni temples, ni statues, qu'ils n'eussent pas même de noms de Dieux, purent leur parler des Dieux de Tyr, & les

Plato in Minoe. Diod. Sic. lib. XX, Tertull. adv. Gnost. c 7. Quint. Curt. l. IV.

Herod. l. I, c. I.

& les inviter à honorer comme eux les Planètes, dont Saturne étoit la principale, & les Aſtres.

Il me ſemble qu'Héſiode ne pouvoit guère mieux décrire ce nouveau culte qu'il l'a fait. Comme le premier fut aboli dans les villes qui admirent le ſecond, on pût dire avec beaucoup de juſteſſe que le Ciel y perdit la ſouveraineté du Monde, dans laquelle Saturne lui ſuccéda. Mais pour détrôner le Ciel, & ne lui point laiſſer d'eſpérance de ſe rétablir, ne fallut-il pas lui ôter ſa force? Le poëte la lui ôte cette force, en le privant de la faculté de produire, & c'eſt le miniſtère de Saturne qu'il emploie, parce que c'eſt Saturne qui en retire l'avantage. Que ſi on fait attention aux qualités de cette planète & au genre de ſacrifices dont on l'honoroit, on trouvera l'allégorie encore mieux imaginée; car tout le monde ſait que la planète de Saturne eſt en même temps la plus élevée par rapport à la terre, & la plus ſombre de toutes. D'ailleurs, un Dieu qui engageoit ceux qui l'honoroient à égorger d'autres hommes, qui exigeoit même dans les grandes calamités, qu'on arrachât les fils uniques d'entre les bras de leurs parens pour l'appaiſer par l'effuſion de leur ſang; on pouvoit bien ſuppoſer qu'un pareil Dieu n'avoit pas reſpecté les loix de la Nature, & les avoit ſacrifiées à ſon ambition.

Le culte des aſtres, & d'une partie au moins des planètes, comme le Soleil, la Lune & l'Etoile du matin, admis avec celui de Saturne, n'eſt pas moins bien marqué par le poëte, quoiqu'il le ſoit d'une manière plus ſubtile. J'ai déjà obſervé que ſi Héſiode n'avoit regardé que la Nature, il ne ſe ſeroit pas aviſé de donner des parens allégoriques au Soleil, à la Lune, à l'Etoile du matin, aux Aſtres, il les auroit fait naître du Ciel, ou les uns des autres, en ayant égard à leur ſituation; mais la Grèce étoit dans l'uſage de regarder l'établiſſement du culte de chaque divinité comme le moment de ſa naiſſance, ainſi en uſa-t-elle à l'égard de Bacchus & de Pan, comme Hérodote l'a obſervé, & nous venons d'en voir un autre exemple dans ce qu'on diſoit de la Lune & des Arcadiens. Selon cet uſage, il ne falloit pas que le Soleil, la

L. II, c. 146.

Lune, &c. naquiſſent avant le règne de Saturne, puiſque la Grèce n'honoroit, avant ce règne, que des Dieux ſans nom. Ainſi le poëte donna à Saturne des frères aînés, dont les noms, à proprement parler, ne ſignifient rien, & de ces Dieux ſans nom, il fit ſortir les êtres qui devinrent, avec Saturne, les objets du culte. Ceci ne paroîtra point trop ſubtil, ſi on fait attention à ce qu'on a vû de l'amniſtie propoſée aux Titans par Jupiter, & de la promeſſe que ce Dieu fit de maintenir ceux qui viendroient ſe joindre à lui, dans les honneurs dont ils étoient en poſſeſſion. Cette fiction ne peut ſignifier autre choſe, ſinon qu'il y eut des Dieux de la religion de Saturne, s'il eſt permis de parler ainſi, dont le culte ne fut point aboli par la religion de Jupiter; or ces Dieux ſont ceux-là mêmes qui ſont nommés dans la généalogie comme petits-fils du Ciel; Styx & Hécate ſont de ce nombre: & ſi quelqu'un doutoit qu'il en fût de même du Soleil & de la Lune, on le prieroit de remarquer que la nouvelle Religion, je veux dire celle dont Jupiter étoit le chef, les honorant ſous les noms d'Apollon & de Diane, elle ne les auroit pas honorés encore, comme elle fit, ſous leurs propres noms, ſi elle n'y avoit trouvé les peuples accoûtumés. Que s'ils appartiennent à la ſeconde Religion, comme il eſt clair, on doit croire que ceux qu'on leur a donnés pour parens appartiennent à la première.

Traces de ces deux Religions dans les anciens Auteurs.

IV. Appuyons de quelques réflexions l'uſage que nous croyons devoir faire de cette allégorie. Il y a une autorité purement hiſtorique pour la première Religion & pour la troiſième, c'eſt celle d'Hérodote, & je l'ai déjà aſſez employée pour craindre de fatiguer en la répétant: à l'égard de la ſeconde, une pareille autorité me manque; mais à ſon défaut, je découvre dans les fables une tradition qui a la même force: tradition marquée de la manière la plus expreſſe dans le Prométhée d'Eſchyle, où ce poëte ne ceſſe de parler des anciens Dieux, & de ceux qu'il appelle nouveaux, parce qu'on les reçut en même temps que Jupiter, qu'il qualifie de nouveau roi des Dieux. « Lorſque la diſcorde ſe fut miſe

entre les Dieux, dit Prométhée *(d), les uns voulant détrôner Saturne, & les autres ne voulant pas non plus que Jupiter régnât ſur eux*, je m'empreſſai de donner de bons avis aux Titans, enfans du Ciel & de la Terre; mais je ne pûs les leur faire agréer, & la haute opinion qu'ils avoient de leur puiſſance, leur fit mépriſer les artifices que je voulois qu'ils employaſſent. Je prévis ce qui alloit arriver, & je me ſoumis volontairement à Jupiter : en ſuivant mes conſeils, il vint à bout de renfermer dans le Tartare le vieux Saturne & ſes alliés, & ſi-tôt qu'il fut monté ſur le trône paternel, il diſtribua les honneurs & les prérogatives aux Dieux qui étoient entrés dans ſon parti. » Quand on pèſe bien ces paroles, on eſt obligé de reconnoître qu'au ſentiment d'Eſchyle, non ſeulement il y eut deux Religions dans la Grèce avant celle de Jupiter, mais qu'elles y ſubſiſtèrent quelque temps enſemble, & que ce fut le culte de Jupiter & des Dieux reçûs avec lui, qui abolit l'une & l'autre; car les Dieux qui veulent détrôner Saturne pour faire régner Jupiter à ſa place, ſont ſans contredit les nouveaux Dieux, & ceux qui ſont également oppoſés à Saturne & à Jupiter, ne ſauroient être que les Dieux de la première Religion, les Titans ou les Dieux ſans noms. Et il eſt bien remarquable qu'en rapportant les mêmes évènemens qu'Héſiode, le poëte tragique montre pourtant qu'il ne l'a pas copié, puiſqu'il aſſure que Prométhée étoit fils de Thémis, au lieu qu'Héſiode l'avoit mis au nombre des enfans du Ciel & de la Terre. *V. 18, & 199.*

Les trois règnes, ou les trois Religions ſont marquées en termes encore plus précis dans la même Tragédie, lorſque le poëte ayant repréſenté Mercure donnant des ordres avec beaucoup de hauteur, il met ces paroles à la bouche de Prométhée, dont les malheurs n'ont pû affoiblir le courage:

(d) Οἱ μὲν θέλοντες ἐκβαλεῖν ἕδρας Κρόνον
Ὡς Ζεὺς ἀνάσσοι δῆθεν, οἱ δὲ τοὔμπαλιν
Σπεύδοντες ὡς Ζεὺς μήποτ' ἄρξειεν θεῶν, &c.
Æſch. Prom. v. 201 & ſeqq.

V. 930. « Vous croyez, vous autres nouveaux Dieux, dit-il, que le » Palais où vous faites maintenant votre séjour est exempt de » chagrins, tandis que j'en ai déjà vû chasser deux Souverains, » & que je sai que dans peu de temps le troisième qui y règne aujourd'hui, en sera honteusement chassé à son tour. »

Maintenant je ne crois pas qu'il soit nécessaire de copier les autres endroits, soit de la même Tragédie ou de celle des Euménides, où le poëte parle de Dieux anciens & de Dieux nouveaux; mais il n'est pas inutile d'observer qu'il met au nombre des anciennes Divinités l'Océan & ses filles, avec les Euménides & les Parques : cela sert à prouver ce que j'ai avancé dans le troisième article *, qu'un grand nombre de Divinités allégoriques étoient de l'invention des Grecs.

Prom. v. 295, 357.

Eumen. v. 163, 727, 729, 779.

* N. II.

Il semble au reste que la tradition dont il s'agit, se soit conservée long-temps encore après Eschyle, & qu'on la retrouve dans les ouvrages d'Apollonius de Rhodes & de Lycophron. Ces deux poëtes nomment Ophion & Eurynomé les deux premiers souverains de l'Olympe; ils disent que Saturne & Rhéa leur succedèrent, & qu'ils furent détrônés à leur tour par Jupiter, que Lycophron représente comme étant assis sur le trône d'Ophion. J'avoue qu'en lisant ces passages détachés, on pourroit croire qu'il n'y est question que de l'origine des choses, dont les deux poëtes auroient parlé conformément à certaines idées de *fluxions* qu'Héraclite avoit imaginées, & que Platon avoit mises à la mode : mais pour montrer que ce seroit se méprendre, il suffira d'observer qu'Apollonius avoit décrit cette origine immédiatement auparavant, en disant que le ciel, la terre & la mer ne composèrent d'abord tous ensemble qu'une seule masse, que la discorde les sépara, & que les astres, le soleil & la lune occupèrent en ce moment dans l'éther la place qu'ils y occuperont toûjours. C'est après avoir prêté ces idées à Orphée, qu'Apollonius le fait parler d'Ophion & d'Eurynomé comme de ceux qui régnèrent les premiers sur l'Olympe. Il paroît donc évident qu'il ne veut

Apoll. l. 1, Argon. v. 503.

Cassand. v. 1192.

Plato in Cratylo.

dire autre chose, sinon qu'Ophion & Eurynomé furent les premières divinités de la Grèce : & l'on n'aura pas de peine à m'accorder qu'il étoit indifférent, en parlant de la plus ancienne Religion de ce pays-là, de déférer la souveraineté au Ciel & à la Terre, ou à quelques êtres métaphysiques. Mais si la souveraineté d'Ophion nous indique une première Religion dans la Grèce, & si nous ne pouvons nous dispenser d'en reconnoître une plus nouvelle, quand on nous parle de la royauté de Jupiter, il est de doute que celle de Saturne rappelle aussi le souvenir d'une Religion différente des deux autres, & qui a subsisté entre elles. Je reprends la suite de la Théogonie.

V. Après avoir fait connoître les deux premières Religions, le poëte décrit l'établissement de celle qu'on leur préféra; & je découvre dans cette fiction, comme dans les précédentes, un art qui mérite d'être observé : il consiste en ce qu'avant que de parler de l'une ou l'autre révolution, Hésiode y prépare par le récit de quelques événemens qui ont pû les produire. Le Ciel est détrôné, pourquoi? Parce que la Terre est irritée du traitement barbare qu'il a fait à plusieurs de ses enfans. Le ressentiment de la Déesse est juste, toutefois Saturne ne devoit pas servir sa vengeance: aussi ne l'auroit-il pas fait, s'il n'avoit *toûjours haï son père*. On a feint qu'il le haït toujours, parce qu'au moment de sa naissance dans la Grèce, c'est-à-dire, au moment où quelque ville de la Grèce admit son culte, il y porta atteinte à celui des Dieux sans nom, qui ne pouvoit subsister avec le sien. Il ne convenoit point ensuite de donner la même idée de l'avénement de Jupiter au trône; comme il ne devoit y avoir rien que de juste dans la conduite d'un Dieu qui a la sagesse en partage, & que la justice accompagne toûjours, le poëte y a égard dans la manière de préparer la nouvelle révolution. Il représente Saturne dévorant ses enfans au moment de leur naissance, Rhéa grosse de Jupiter obligée à s'aller cacher dans l'île de Crète, y faisant ses couches de nuit, & réduite, pour sauver l'enfant qui vient de naître, à présenter une pierre emmaillottée à son mari, qui la

Le Poëte décrit ensuite l'établissement de la troisième Religion.

Theog. v. 138.

dévore. La Terre irritée de tout ce qu'elle voit, ne peut ſouffrir que Saturne règne plus long-temps, elle le ſurprend, & le livre à Jupiter, qui en l'obligeant à rendre les enfans qu'il avoit engloutis, leur donne comme une ſeconde naiſſance, & devient ainſi leur aîné. Ce n'eſt pas lui qui détrône Saturne, c'eſt la Terre, & loiſque Saturne eſt détrôné, la royauté appartient de droit à Jupiter.

Si on fait réflexion maintenant à ce que j'ai déjà obſervé, que les plus anciens Grecs regardoient ſingulièrement Saturne comme le Dieu qui préſidoit à la ſucceſſion des temps, & que ce fut l'idée qu'ils en donnèrent aux peuples d'Italie, on ne ſera pas étonné de ce qu'ils lui donnèrent un caractère ſi vorace. D'ailleurs, après l'avoir repréſenté comme un fils dénaturé, on ne dut pas ſe faire une affaire de le repréſenter auſſi, quand on en eût beſoin, comme un mauvais père. Que ſi on demande quelle néceſſité il y eut d'avoir recours à cette fiction, c'eſt, autant que j'en puis juger, qu'il falloit que Neptune & Pluton fuſſent frères de Jupiter, puiſqu'ils partagèrent l'empire du monde avec lui. Or, Jupiter devint le ſouverain des Dieux ſi-tôt qu'il fut connu, ce fut ſous cette idée qu'on le préſenta aux Grecs, ainſi on dut le faire régner preſque à l'inſtant de ſa naiſſance. Mais il ne convenoit pas après cela que Saturne eût des enfans, & le plan de l'allégorie demandoit qu'à l'exemple de ſon père, en ceſſant de régner, il ceſſât auſſi de produire. Par conſéquent il fallut que Pluton & Neptune fuſſent les aînés de Jupiter, & afin que ſon avénement au trône ne laiſſât pas d'être juſte, on fut obligé d'imaginer que, bien qu'il ne fût né qu'après eux, cependant il avoit le premier de tous joui de la vie, & même que c'étoit lui qui les en avoit fait jouir. Voilà pourquoi l'on ſuppoſa que Saturne dévoroit ſes enfans. A l'égard de la pierre que ce Dieu avoit pareillement dévorée, & que Jupiter fixa à Pytho, on découvre aiſément ce que c'étoit, quand on ſait que Pytho étoit proprement la partie de la ville de Delphes où ſe rendoient les oracles, ſituée au milieu de la montagne, & au deſſous d'affreuſes roches qui la

couvroient. C'eſt de l'établiſſement de l'oracle de Delphes qu'Héſiode a voulu parler, & ſon deſſein a été de dire d'une manière figurée, qu'on inſtitua ce nouvel Oracle, ou dans le temps même que le culte de Saturne paroiſſant, comme il étoit en effet, trop contraire aux loix de la Nature, on lui préféra celui de Jupiter, ou très-peu de temps après, & qu'on le conſacra à la Terre: en quoi il eſt d'accord avec Eſchyle, qui dit que la Terre fut la première divinité qui prophétiſa dans ce lieu. *Æſch. Eumen. v. 1.*

Mais ce n'étoit pas aſſez d'avoir détrôné Saturne, car il n'avoit pas régné ſur toute la Grèce, il y en avoit toûjours une partie conſidérable ſous la domination des Dieux ſans nom; & comme la religion de Jupiter détruiſit entièrement cette première religion des Grecs, auſſi-bien que la ſeconde, il fallut que l'imagination qui avoit produit les Titans, les fît rentrer dans le néant d'où elle les avoit tirés. C'eſt auſſi ce que nous voyons qu'Héſiode a fait, mais en ménageant toûjours l'honneur de Jupiter; car ſi ce Dieu traite les Titans avec rigueur, ce n'eſt que parce qu'ils lui ont déclaré la guerre, & qu'ils ont rejeté les offres qu'il leur a faites. Au reſte, il y a dans cette fable deux circonſtances qui méritent quelque attention. La première eſt que la guerre des Titans contre Jupiter dura neuf ans entiers, & qu'elle ne fut terminée qu'en la dixième année: ce qui ſignifie que la première Religion ſe maintint encore long-temps en divers cantons de la Grèce, où l'on n'introduiſit la nouvelle qu'avec beaucoup de peine; car telle eſt la force du nombre 9 dans Héſiode, qu'il lui ſert à exprimer ce qui lui paroît extrêmement grand; on vient de le voir dans ce qu'il a dit de la hauteur du Ciel & de la profondeur de la Terre; & l'uſage qu'il fait de ce nombre, de même qu'Homère *(e)*,

(e) Je ne rapporterai point tout ce qu'on trouve de ce genre dans Homère, quelques exemples ſuffiront. En parlant de la mortalité dans l'armée des Grecs, *(Il. I, 53.)* il dit qu'Apollon ne ceſſa de tirer ſur eux pendant neuf jours. Phénix retenu pendant quelque temps par ſes amis dans la maiſon de ſon père, dit qu'il y fut retenu pendant neuf nuits, & qu'il ne put s'échapper que le dixième jour. *(Il. IX, 466.)* Le Poëte feint

eſt fondé ſur ſa nature, parce qu'à lui ſe terminent les unités. La ſeconde circonſtance eſt la manière ſingulière dont Jupiter ſe défit des Titans, ſur quoi voici ce qu'il me ſemble qu'on peut dire de plus probable. Quelque idée que les Anciens euſſent de la nature de l'ame, il eſt certain que ceux d'entre eux qui y firent quelque réflexion la crurent immortelle, & qu'on ne s'aviſa de révoquer ſon immortalité en doute, qu'après une longue ſuite de ſiècles, lorſque la philoſophie eut accoutumé à diſputer de tout. Héſiode le montre bien clairement dans ſon Poëme des Œuvres, lorſqu'en parlant des premiers habitans de la Grèce, de ceux de l'Age d'or, il aſſûre qu'ils étoient toûjours ſur la terre, quoiqu'enveloppés de nuages qui les cachoient aux yeux des hommes, dont ils obſervoient les bonnes & les mauvaiſes actions; & lorſqu'il ajoûte au ſujet des Héros tués devant les villes de Thèbes & de Troie, qu'ils habitoient les îles fortunées où ils jouiſſoient d'un parfait repos, & que la terre produiſoit trois fois l'an des fruits délicieux en leur faveur. Indépendamment de ces autorités, ce qu'on penſoit communément des Héros & des différens traitemens de ceux que la mort avoit aſſujétis à l'empire de Pluton, ſuppoſe du moins dans ceux qui établirent ces dogmes, une conviction intime de l'immortalité de l'ame. Les Stoïciens la ſoutinrent; mais la

L. I, v. 122.

Ib. v. 166.

qu'après la mort d'Hector, les Dieux furent en diſpute pendant neuf jours, quelques-uns d'eux ne voulant pas que ſon corps demeurât au pouvoir d'Achille. *(Il. XXIV, 106.)* Et plus bas *(v. 610.)* il fait dire à Achille que les enfans de Niobé ne furent inhumés que dix jours après qu'Apollon & Diane les eurent fait mourir. Cet uſage du nombre 9, n'eſt après tout plus remarquable en aucun endroit que dans le récit des navigations d'Uliſſe : il eſſuie une tempête qui dure neuf jours, & il met pied à terre le dixième jour dans l'île de Calypſo. *(Odyſſ. VII, 253.)* Il eſſuie une autre tempête de même durée, & arrive le dixième jour dans le pays des Lotophages. *(L. IX, v. 82.)* Il eſt neuf jours en mer, & le dixième jour il découvre de loin ſa patrie. *(L. X, v. 28.)* Le meme ſe faiſant paſſer pour un Crétois qui avoit eu quelque commandement au ſiège de Troie, dit qu'il avoit déjà commandé neuf fois *(l. XIV, v. 230.)* à quoi il ajoûte qu'après neuf jours de navigation, il arriva le dixième jour dans le pays des Theſprotes *(V. 314.)* Si quelqu'un prétendoit qu'il en eſt des neuf années du ſiège de Troie comme de tous ces neuf jours-là, je m'imagine que ſon opinion devroit paroître bien vrai-ſemblable.

plusfpart de ceux qui faisoient profession de cette secte, crurent que tout immortelle qu'étoit l'ame de sa nature, elle pouvoit en quelque sorte périr de deux manières, savoir, si elle étoit submergée dans les eaux, ou accablée d'un poids énorme. Or cette opinion n'étoit, autant qu'on en peut juger, qu'une vieille erreur, une tradition dans laquelle ces philosophes avoient été élevés; & ce fut conformément à cette tradition qu'Hésiode fit concourir à la perte des Titans le poids de la mer où ils furent submergés, & tout ensemble celui de la terre qui les accabla. Ils ne cessèrent pas de vivre; mais tels que des ames sur lesquelles s'étoient affaissées des montagnes, ou que les eaux avoient englouties, ils n'eurent plus de force ni de mouvement *(f)*.

Serv. in l. 1; Æneid.

Senec. Epist. 57.

VI. C'est donc ainsi que le poëte décrit l'établissement de la troisième Religion; les Titans n'y paroissent plus, ils sont renfermés dans le Tartare, parce qu'il ne resta plus de Dieux sans nom; mais on conserva un très-grand nombre de Divinités de la seconde Religion, & voilà pourquoi dans la famille des Titans, c'est-à-dire, dans le nombre de leurs enfans, il y en eut plusieurs qui les abandonnèrent pour s'attacher au parti de Jupiter, après qu'il eût promis de les maintenir dans la jouissance de leurs anciennes prérogatives. En écrivant pour des Grecs, il n'étoit pas nécessaire de marquer mieux que n'a fait Hésiode, qui étoient les Dieux de la seconde Religion qui furent conservés dans la troisième; on voyoit assez qu'il mettoit dans cette classe tous ceux qui ne descendoient pas de Jupiter, & qui n'étoient pas du nombre de ses frères & sœurs. Les autres Divinités de la même classe sont distribuées dans la famille de la Nuit & dans celle du Pont, eu égard à leur nature, ou pour mieux dire, eu égard aux fonctions que l'imagination leur avoit attribuées. A l'égard des nouvelles Divinités, la manière dont le poëte les a rangées me paroît bien remarquable, & elle me donne lieu de faire deux observations, par lesquelles

Comment Hésiode fait connoître les Dieux de cette Religion.

(f) Homère, *Il. l. 8, v. 480.* les prive de toute lumière & de toute respiration.

on découvrira toute l'utilité de ſon travail; car ce n'eſt point au hazard & ſans choix, qu'il a nommé ces Divinités les unes à la ſuite des autres. Premièrement, il y en a de deux ſortes dans la famille de Jupiter; les unes ſont allégoriques, ce ſont des facultés, des intelligences; les autres ſont des Etres ſubſiſtans; & comme l'eſprit eſt plus noble que le corps, il étoit naturel de donner l'avantage de l'aîneſſe à celles qui ont plus de rapport à l'eſprit: auſſi la généalogie nous préſente t-elle d'abord une ſuite de Divinités purement allégoriques. Les Heures, qui ſont les premières de toutes, ſont auſſi les plus nobles, puiſqu'elles préſident à la juſtice. Les Graces, qui viennent après elles, embelliſſent tout, & donnent à l'eſprit les qualités qui le font aimer. Après les Graces naît Proſerpine, qui avec Cérès ſa mère a beaucoup de rapport à la juſtice, tant pour ce qui concerne la culture des terres, comme on en peut juger par les Theſmophories, qu'eu égard à ſon autorité dans les enfers; & après Proſerpine, la fable fait naître les Muſes, qui ne peuvent plaire qu'à la ſuite de leurs aînées: voilà les Divinités que le poëte fait paroître avant le Soleil & la Lune, qu'il nomme Apollon & Diane, & qui ſont, dit-il, les plus aimables habitans des Cieux; enſuite Mars voit le jour avec Hébé & Ilithye, toutes deux allégoriques, mais ſans rapport à l'eſprit.

Il eſt vrai que Minerve auroit dû naître avant tout cela; puiſqu'il n'y a ni paix ni juſtice où la ſageſſe ne ſe trouve point, & qu'elle ſeule donne le mérite aux agrémens & aux plaiſirs, qui ſont toûjours dangereux en ſon abſence. Mais quoiqu'on l'eût connue en même temps que Jupiter, l'époque de l'établiſſement de ſon culte, tel qu'il ſubſiſta pendant une longue ſuite de ſiècles étoit trop célèbre pour ne la pas regarder comme l'époque de ſa naiſſance. Ce culte qui en fit une Déeſſe guerrière, fut établi ſous le règne d'Erichthonius ou Erechthée I, je le prouverai ailleurs; ainſi on ne la fit naître qu'aſſez tard; & néanmoins pour ne point altérer l'ordre des temps ou des choſes, on voulut qu'elle fût la fille aînée de Jupiter, à compter du moment de ſa conception; car c'eſt ainſi qu'Héſiode en a parlé.

Ceci me conduit naturellement à la seconde observation, qui est la plus importante; car voici l'ordre que le poëte a mis dans ce qui suit: Vulcain naît après Minerve, & après l'un & l'autre, Triton fils de Neptune & d'Amphitrite. Alors Mars épouse Vénus, & de cette alliance naissent la Crainte & la Frayeur avec Harmonie, qui est mariée à Cadmus. Mercure, Bacchus, Hercule, paroissent successivement: pendant la vie du dernier, Vulcain épouse Aglaïe, & Bacchus s'allie avec Ariadne; enfin Hercule meurt comblé de gloire. Or il étoit bien raisonnable de ne point séparer Vulcain de Minerve, puisque ces deux Divinités étoient mariées ensemble en Egypte, d'où on les avoit reçûes, & que dans la Grèce même où Minerve devint Vierge, on voulut qu'elle conservât toûjours de très-grandes liaisons avec le mari dont on la privoit, jusqu'à avoir des autels communs & des fêtes communes avec lui: d'où vient que Platon suppose qu'ils habitoient le même Palais, dans lequel ils s'exerçoient comme à l'envi à perfectionner les arts. D'ailleurs, il paroît que le culte de Vulcain ne fut bien établi dans la Grèce que quelque temps après qu'on l'eût admis; car Homère suppose qu'il ne prit séance dans l'assemblée des Dieux que dix ans après sa naissance, & que jusque-là, il fut caché par Thétis & Eurynomé. L'ordre des temps est gardé avec la même exactitude dans ce qui suit. Triton paroît immédiatement après Minerve & Vulcain, parce que le nouveau culte de Minerve fut une suite de la connoissance qu'on acquit de la manière dont on l'honoroit dans la Libye, aux environs du lac Triton, & qu'on vint en même temps à connoître Neptune, dont on n'avoit pas ouï parler auparavant. Hérodote le dit assez nettement. La colonie Phénicienne qui remplit de troubles une partie considérable de la Grèce, où elle apporta les instrumens de musique, donne lieu ensuite à la fiction du mariage de Vénus avec Mars, & de la naissance d'une aimable fille, & de deux autres enfans dignes de leur père. On est informé alors du culte de Mercure chez les Atlantes, on adopte ce culte, & celui de Bacchus est établi peu de temps après par

Cic. l. III, de Nat. Deor. c. 55.

Iliad l. XVIII, v. 400.

Lib. II, c. 50. L. IV, c. 188.

les soins de Mélampus. Hercule naît après un assez long intervalle; lorsqu'il s'est déjà rendu illustre, la descente de Jason dans l'île de Lemnos fait connoître aux Grecs l'art de travailler le fer, jusque-là réservé aux Barbares, & voilà le mariage de Vulcain avec Aglaïe. Au bout de quelques années Thésée enlève Ariadne, & Hercule ayant consommé ses travaux, obtient les honneurs héroïques après sa mort. Je ne fais qu'indiquer ici beaucoup de choses, dont je dois parler plus au long dans les articles suivans; mais celles qu'on connoît déjà peuvent servir à juger des autres, & le dessein d'Hésiode en cet endroit, n'est pas moins reconnoissable que dans le reste *(g)*.

ARTICLE V.

Du Tartare, de l'Amour, de l'Éther & du Jour.

APRÈS avoir développé le dessein général de la Théogonie d'Hésiode, il faut entrer dans le détail, & je vais le faire, en commençant par quelques-uns des premiers Estres.

Le Chaos, dit le poëte, fut avant toutes choses: ensuite la Terre, le Tartare & l'Amour. Du Chaos vinrent l'Érèbe & la Nuit, & de ceux-ci l'Éther & l'Hémère, c'est-à-dire, le Jour, qui est du genre féminin dans la langue grecque. Voilà ce qui se présente d'abord à expliquer; mais je ne

(g) L'ordre des temps n'est pas moins bien observé dans l'énumération des enfans des Déesses, car en voici la suite comme le poëte l'a donnée *(v. 969 & seqq.)* Cérès donne la naissance à Plutus dans l'île de Crète; & Harmonie mariée à Cadmus, devient mère d'Ino, de Sémélé, d'Agavé, d'Autonoé qui s'allia avec Aristée le Chevelu, & de Polydore. De Callirhoé & de Chrysaor naît Géryon, qui fut tué par Hercule; l'Aurore a de Tithon Memnon & Émathion, & s'étant livrée ensuite à Céphale, elle met au monde Phaéthon. Jason épouse Médée, & en a Médus. Psamathé alliée à Éaque devient mère de Phocus; & de Thétis, autre Néréide mariée avec Pélée, naît Achille. Anchise & Vénus donnent la naissance à Énée. Circé ayant accordé ses faveurs à Ulysse, Agrius & Latinus sont les fruits de leur amour. Enfin le même Ulysse plaît à Calypso, & de-là naissent Nausithoüs & Nausinoüs.

m'arrêterai ici qu'à ce qui concerne le Tartare, l'Amour, l'Ether & le Jour: je réserve à parler de la Nuit & de la Terre en traitant de leurs familles.

I. Rien n'est plus étonnant que la manière dont Hésiode a parlé du Tartare; c'est un abyme, un gouffre, un soûterrain prodigieusement vaste, aussi éloigné de la Terre que la Terre l'est du Ciel, dans lequel sont comme engloutis plusieurs Dieux qui régnoient autrefois dans le monde, mais que de nouveaux Dieux en ont chassés. Fictions étranges, mais connues d'Homère, qui les a adoptées, & par conséquent plus anciennes que les deux poëtes. Fictions d'ailleurs nées dans la Grèce, qui n'a pû les emprunter des Orientaux, dans la Religion desquels il n'y a rien à quoi on les puisse rapporter. Car il est vrai qu'il y avoit en Egypte comme en Grèce, des Dieux plus anciens, & d'autres plus nouveaux; & je ne ferai pas difficulté de croire qu'il en fut de même dans la Syrie: mais en quelque temps que fussent nés ces Dieux, ils régnoient tous ensemble, & la division ne s'étoit jamais mise parmi eux, ou du moins il n'y avoit eu des différends qu'entre les plus jeunes & les derniers de tous.* Du Tartare.

C'est en parlant de la victoire que Jupiter & les autres nouveaux Dieux remportèrent sur les Titans, qu'Hésiode s'attache à décrire le Tartare, où ceux-ci furent enfermés: après avoir dit que ce lieu est aussi éloigné de la Terre que la Terre l'est du Ciel; il ajoûte qu'il est environné d'un mur d'airain, auquel Neptune a mis des portes d'airain, que la Nuit est répandue trois fois à l'entour, & que les racines de la Terre & de la Mer ont crû par-dessus. « Près de ce mur, dit-il ensuite, sont postés Gygès, Cottus & Briarée, que Jupiter a commis à la garde des Titans: les sources & les extrémités de la Terre, du Tartare, de la Mer & du Ciel, se réunissent en cet endroit; sources & extrémités effrayantes pour les Dieux mêmes: quiconque auroit passé les portes de ce gouffre immense, roulé çà & là par les vents, à peine en atteindroit-il le seuil au bout d'une année entière. Proche de ces sources-là même, est le palais de la Nuit, toûjours Theog. v. 720.

* *Osiris, Orus & Typhon.*

„ environné de nuages; le fils de Japet est debout vis-à-vis,
„ soutenant le Ciel avec sa tête & ses mains; dans l'endroit
„ où le jour & la nuit se rencontrent, l'une entre dans le Palais quand l'autre en sort, la même demeure ne les réunit jamais. » Les palais de la Mort & du Sommeil, enfans de la Nuit, sont aussi proche des mêmes sources, ainsi que le palais de Pluton & de Proserpine, & celui de Styx qui habite, séparément des Dieux, un lieu couvert de rochers, & soutenu de colonnes d'argent.

Toutes ces fictions servent à l'intelligence les unes des autres; & si le poëte y fait voir beaucoup d'ignorance, c'est moins sa faute que celle de son siècle. Les Grecs ne connoissant rien alors au-delà du mont Atlas & de l'Espagne, cette extrémité du monde connu, passa chez eux pour être une extrémité réelle du Ciel & de la Terre. A l'égard de l'Océan, comme ceux qui s'y étoient engagés autrefois, ou qui y avoient été portés par les vents, en avoient inspiré de la frayeur aux autres; on crut que le nom d'Océan ne convenoit qu'à la mer voisine des terres; un peu plus loin, on regarda la même mer comme un gouffre immense; & une idée confuse qu'en traversant ce prétendu gouffre, on aborderoit à d'autres terres, donna occasion de dire qu'on en atteindroit peut-être le seuil, après une dangereuse navigation d'une année entière.

Je dis qu'Hésiode fait entendre dans ce qu'on vient de voir, que le mont Atlas & l'Espagne sont réellement aux extrémités du Ciel & de la Terre. Ce n'est pas le seul endroit où il ait donné cette idée de leur situation; il avoit
V. 517. déjà assuré qu'Atlas placé aux confins de la Terre, portoit
V. 274. le Ciel vis-à-vis les Hespérides; il avoit écrit aussi que les Gorgones demeuroient avec les Hespérides sur les frontières de la Nuit: après tout, sa pensée n'est développée nulle part aussi-bien que dans le long passage que j'ai traduit en partie, puisqu'il y représente Atlas debout, & soutenant le Ciel, proche du lieu où les extrémités du Ciel & de la Terre se réunissent. Or il ajoûte que la Mer & le Tartare aboutissent

au même endroit; d'où il ſuit que le gouffre où tout cela vient ſe terminer ſelon lui, ne ſauroit être que l'Océan Atlantique dans ce qui en étoit inconnu, & où l'on n'oſoit s'engager. Auſſi l'idée qu'il en donne convient-elle parfaitement à un amas d'eaux, & je ne crois pas qu'elle puiſſe convenir à autre choſe.

Ce n'eſt pas ſans raiſon enſuite que je rapporte à une connoiſſance confuſe d'autres terres, ce qu'il dit encore, qu'on trouveroit le ſeuil, c'eſt-à-dire, une extrémité ſolide de ce gouffre, après une année de navigation très-périlleuſe; ſes expreſſions mêmes nous conduiſent là. J'avoue pourtant qu'on n'en trouve pas un mot dans les écrits des anciens qui ſont venus juſqu'à nous; car la fable de l'île Atlantique n'y reſſemble nullement. Platon qui a décrit fort au long cette île prétendue, aſſure en deux endroits que les tremblemens de terre la firent diſparoître, qu'elle fut entièrement ſubmergée, & que de-là venoit qu'en avançant un peu dans l'Océan, au lieu de la mer on trouvoit un limon qui embarraſſoit la navigation, & ne permettoit pas d'aller plus loin. Ce philoſophe vouloit apparemment parler des herbes qu'on voit continuellement flotter dans la mer verte ſous le Tropique, & c'eſt où on les trouvoit qu'il plaçoit une extrémité de ſon île: non qu'il crût que la mer y couvroit des terres habitées autrefois; mais parce qu'il ne connoiſſoit point d'endroit plus commode, où ſon imagination pût faire naître un heureux pays, & le détruire enſuite d'une manière un peu vrai-ſemblable. Je conſentirai donc, ſi l'on veut, qu'on regarde cette partie de la narration d'Héſiode, comme une choſe qui lui eſt entièrement propre; mais je crois qu'on doit convenir en même temps, qu'il avoit ſur tout le reſte, les mêmes idées qu'Homère; & par une conſéquence néceſſaire, qu'il en a parlé comme en parloient de ſon temps les perſonnes qui paſſoient pour ſavoir quelque choſe de plus que le commun des hommes.

In Tim. & Crit.

Qu'eſt-ce en effet que ces colonnes dont parle Homère, qu'Atlas avoit en ſon pouvoir, & qui ſoutenoient tout à la

Odyſſ. l. 1, v. 53.

fois le Ciel & la Terre? Il falloit bien qu'elles fussent situées à l'endroit où les extrémités de l'une & de l'autre se réunissoient, pour pouvoir être employées à ce double usage. D'ailleurs, il n'est pas mal-aisé de découvrir en quel endroit le même poëte plaçoit les avenues de l'enfer; je ferai voir en parlant de Styx, que c'est en Espagne sur la côte de l'Océan, que s'attroupèrent les morts évoqués par Ulysse. Pour ce qui regarde le Tartare, il n'y a personne qui ne puisse se souvenir de la menace que Jupiter fait aux Dieux d'y précipiter ceux d'entre eux qui s'opposeront à ses volontés, & de la description qu'il fait de cette affreuse prison, laquelle est, dit-il, au dessous de la Terre, autant que la Terre elle-même est au dessous du Ciel. On peut se rappeler encore ce qu'Homère a dit, que c'est là que Japet & Saturne sont renfermés; qu'il s'y trouve d'autres Dieux captifs avec Saturne; que ces Dieux sont les Titans; & de toutes ces observations réunies, on sera, je crois, obligé de conclurre, non seulement qu'Hésiode n'a point inventé ce qu'il a écrit de la disposition générale du monde; mais encore, que si tout ce que j'en ai rapporté n'est pas de l'invention des Grecs, du moins faut-il leur attribuer la fiction du Tartare, puisqu'ils furent les seuls qui en eurent besoin pour y confiner les Dieux qu'ils avoient bannis de la Grèce.

Iliad. l. VIII, v. 13.

Iliad. l. VIII, v. 479, l. XIV, v. 274, & l. XV, v. 225.

Je ne m'étonne pas au reste qu'on n'y ait point fait d'attention jusqu'à cette heure, il falloit connoître la signification propre de ces trois termes, *Érèbe, Enfer* & *Tartare*, employés par nos deux poëtes, & l'on en étoit détourné par l'abus que les écrivains postérieurs avoient fait de ces mêmes termes, en les employant souvent l'un pour l'autre. Homère & Hésiode avoient prétendu désigner par là trois endroits différens: l'Érèbe étoit le premier ou le plus proche de la Terre éclairée par le Soleil. Ce n'étoit point un lieu de supplices, quoique les ténèbres le rendissent fort désagréable pour les hommes qui étoient obligés d'y descendre: là étoit le palais de la Nuit, d'où vient qu'Hésiode l'allie avec l'Érèbe, & qu'Homère l'appelle si souvent ἐρεβεννή. Le Sommeil & la

& la Mort faisoient leur séjour au même endroit; plus loin, le chien de Pluton gardoit en dehors la porte de l'Enfer[a], & les Furies y faisoient aussi leur demeure[b]; enfin on passoit par l'Érèbe pour aller dans les Enfers[c], & ce fut immédiatement de l'Érèbe que vinrent les morts qu'Ulysse évoqua[d]. Après l'Érèbe on trouvoit l'Enfer, lieu destiné pour les hommes morts, comme le dit Æschyle[e] d'accord avec nos deux poëtes; & sous l'Enfer étoit le Tartare, où il n'y avoit que des Dieux condamnés à une prison perpétuelle. Tout cela peut maintenant paroître assez clair; mais comment y songer, quand on lisoit entre autres dans Platon, qu'il y avoit une loi établie dès le règne de Saturne, & qui subsistoit encore, laquelle ordonnoit que les gens de bien iroient après leur mort dans les îles fortunées, & que les méchans seroient enfermés dans le Tartare. Il y a cent autres exemples d'une pareille confusion dans les anciens, & j'avoue, qu'à considérer la chose en elle-même, ce n'est pas un grand mal; toutefois les suites en ont été fâcheuses pour les gens de lettres qui n'y ont pas pris garde, & qui avoient entrepris d'expliquer les fables.

[a] *Iliad. l. VIII, v. 368.*
[b] *Odyss. l. II, v. 567.*
[c] *Iliad. l. XVI, v. 327.*
[d] *Odyss. l. II, v. 36.*
[e] *In Prometh.*
In Gorgia.

De l'Amour.

II. Quittons ces horribles demeures, & venons au plus aimable des Dieux. Homère n'a point parlé de l'Amour, il n'en étoit pas question dans ses Poëmes; mais combien d'autres anciens en ont parlé, si nous en croyons Pausanias & les Scholiastes! La plufpart, dit Pausanias, regardent l'Amour comme un très-nouveau Dieu, & lui donnent Vénus pour mère; mais Olen de Lycie, qui a composé pour les Grecs les plus anciens hymnes que nous connoissions; cet Olen assure dans l'hymne d'Ilithye, que c'est elle qui a donné la naissance à l'Amour: quant à Sappho, qui l'a souvent célébré dans ses vers, elle n'est pas d'accord avec elle-même. Le Scholiaste d'Apollonius nous en apprend bien davantage: si Apollonius donne à l'Amour Vénus pour mère, d'un autre côté, dit-il, Sappho prétend qu'il est le fils du Ciel & de la Terre; Simonide veut qu'il soit venu de l'alliance de Vénus avec Mars; Ibycus & Hésiode le font naître du

Lib. IX, c. 27.
In l. III, Argum.

Chaos, & l'auteur de certains vers attribués à Orphée le croit fils de Saturne. Voilà déjà bien des généalogies différentes, & ce n'est pas encore tout, car on trouve dans un moderne qui a compilé dans un très-grand nombre de livres tout ce qui a rapport à la Mythologie, qu'Acusilaüs assuroit que l'Amour étoit fils de l'Ether & de la Nuit, & qu'Alcée disoit que le Zéphyr & la Contention étoient son père & sa mère.

Natal. Com. Mythol. l. IV, c. 14.

Quand on voit tout cela, & qu'on y fait réflexion, ne doit-on pas être tenté de croire que l'Amour dont parle Hésiode, ce Dieu qui au commencement du monde anima toute la Nature, & qui ne cesse d'y entretenir la vie en s'insinuant par-tout, est un Dieu de la façon de notre poëte, qui ne fit pas fortune dans la Grèce? les auteurs que je viens de nommer, & qui en ont parlé si diversement, à ce qu'on assure, sont d'une grande ancienneté. Gardons-nous pourtant d'en juger ainsi; les ouvrages d'où l'on a tiré tout cela, & qui portoient les noms d'Alcée, d'Olen, de Simonide, d'Acusilaüs, &c. étoient tous ouvrages supposés. C'est une remarque importante à faire, non seulement pour ce point en particulier, mais plus encore pour n'être pas continuellement embarrassé dans la suite de ces Mémoires par des généalogies publiées sous le nom d'auteurs fort anciens, qui n'y avoient pas songé. Car il y en a plusieurs, qu'on essayeroit en vain de concilier avec celles d'Homère & d'Hésiode: mais on peut les négliger impunément, quand on sait qu'il y eut un temps où l'on répandit dans le public un très-grand nombre d'ouvrages parés des noms des écrivains de l'antiquité les plus estimés. Or, indépendamment des autres preuves que nous avons de pareilles suppositions, il s'en présente ici une, à laquelle je ne crois pas qu'on puisse se refuser.

C'est Platon qui nous la fournit dans son Banquet: l'Amour est un des plus anciens Dieux, dit-il, & la preuve en est qu'il n'a point de parens, & qu'aucun poëte, ni aucun autre homme ne s'est avisé de lui en donner. Il seroit bien étonnant

que les généalogies que j'ai rapportées eussent échappé toutes à un homme qui possédoit si bien les poëtes & les philosophes; or, il falloit qu'il n'en eût pas la moindre connoissance, pour parler comme il a fait; & que doit-on penser, quand il ajoûte qu'il ne peut voir sans quelque sorte d'indignation, que les poëtes ayant composé des hymnes & des péans en l'honneur de tant de divinités, il ne s'en soit trouvé aucun parmi eux qui ait payé le même tribut de louanges à un aussi grand Dieu que l'Amour? Il n'ignoroit pas qu'il y avoit des ouvrages en prose & en vers, où le nom de l'Amour se trouvoit, puisqu'il fait mention de deux poëmes faussement attribués à Homère, dans lesquels on en disoit quelque chose. Mais l'auteur de ces poëmes, & les autres n'en avoient parlé qu'en passant, & sans lui donner de parens. Ainsi toutes ces généalogies que nous connoissons aujourd'hui, & qu'il seroit très-aisé d'expliquer, si c'étoit la peine de le faire, n'avoient pas encore été imaginées au temps de Socrate, & l'on s'en tenoit à ce qu'avoit dit Hésiode, que l'Amour avoit paru le premier dans le monde, sans que rien lui eût donné l'être, & qu'il étoit toûjours en la compagnie de Vénus. *In Phædr.*

Je dis qu'on s'en tenoit-là: car il est vrai que nous ne connoissons aujourd'hui avec certitude que bien peu d'auteurs plus anciens que Socrate, qui aient parlé de l'Amour; mais nous savons que Parménide, qui est l'un de ces auteurs, avoit écrit que l'Amour étoit le premier des Dieux que l'Auteur de la Nature eût produit; ce qui revient au sentiment d'Hésiode, comme Aristote l'a reconnu, quoiqu'avec quelques différences, dont je pourrai parler dans l'article suivant. Nous savons aussi qu'Aristophane en a parlé à peu près de même. Au commencement, dit ce poëte, il n'y avoit que le Chaos, l'Erèbe & le Tartare; la Terre n'existoit point encore, non plus que l'Air ni le Ciel: puis il ajoûte, que dans le sein immense de l'Erèbe, la Nuit produisit un œuf qu'elle avoit conçu d'elle-même, & que de cet œuf est éclos l'Amour, sur les épaules duquel on voit briller *Metaphys. l. 1, c. 4.* *In Avib.*

des aîles d'or. C'eſt dans la comédie des Oiſeaux qu'Ariſtophane parloit ainſi, & l'on conçoit d'abord que c'eſt comme s'il avoit dit que l'Amour naquit avant que le monde fût éclairé, & que ſes parties fuſſent ſéparées les unes des autres. Le Chaos, l'Erèbe, le Tartare, ces trois noms déſignent ici la matière informe; elle n'a point de mouvement, mais l'Amour lui en ayant communiqué en naiſſant, le Ciel ſe ſépare de la Terre, l'air ſe répand par-tout, & tous les êtres prennent dans l'Univers la place qui leur convient. Voilà ce que penſoit le poëte comique, & c'eſt cela même qu'Héſiode avoit dit avant lui. Enfin il eſt vrai qu'Acuſilaüs auroit penſé bien différemment, s'il avoit dit, comme on l'a aſſuré, que l'Amour étoit né de l'Ether & de la Nuit : ç'auroit été donner à l'Amour des parens, ç'auroit été même lui donner un père qu'Héſiode ne fait naître qu'après lui. Mais nous ſavons qu'il faut abſolument rejeter ce qu'on a publié ſous le nom d'Acuſilaüs, parce que Platon nous apprend que cet auteur étoit parfaitement d'accord avec Héſiode en ce qui concernoit l'Amour.

In Sympos.

Il faut pourtant remarquer que, lorſque Platon aſſuroit qu'aucun poëte, ni aucun autre homme n'avoit dit que l'Amour eût des parens, il n'entendoit parler que des ouvrages ſérieux, ſans égard à ce qu'on avoit pû dire dans des chanſons inſpirées par la paſſion, ou par l'amour du plaiſir : l'Amour dégradé dans ces petits poëmes, n'y paroiſſoit que comme un enfant, qui ſe plaiſoit à faire des malices, & avec lequel il étoit dangereux de badiner. Vénus étoit ſa mère, & elle l'étoit de pluſieurs Amours, quand il prenoit fantaiſie à un poëte d'en créer pluſieurs. Mais la fortune de ceux-ci étoit réglée ſur celle des chanſons dans leſquelles on parloit d'eux, au lieu qu'il y en avoit toûjours un généralement reconnu ; & j'avoue qu'à force de chanter à table, ou auprès des belles, qu'il étoit fils de Vénus, on s'accoutuma à le dire encore ailleurs ; c'étoit dès le temps de Platon l'opinion la plus commune du peuple, qui du reſte ne ſongeoit ni à lui donner un père, ni peut-être même à s'informer ſi quelqu'un lui en donnoit.

Plato in Phædro.

Ce philosophe s'avisa ensuite de faire entendre qu'il n'y avoit pas pour un Amour. S'il y a deux Vénus, fit-il dire par l'un des interlocuteurs de son Banquet, il y a donc aussi deux Amours; car l'Amour & Vénus ne sont jamais l'un sans l'autre. Le chaste Amour est en la compagnie de la Vénus céleste, & la Vénus vulgaire a toûjours à sa suite un Amour de même sorte qu'elle.

Il est vrai que Platon ne desiroit pas qu'on s'arrêtât à ce raisonnement; car on sait que dans ses dialogues, la vérité doit toûjours être du côté de Socrate : or il fait débiter gravement à ce sage, une allégorie sur l'origine de l'Amour, qui suppose qu'il n'en reconnoissoit qu'un seul, & dont je ne crois point devoir charger ces Mémoires. Mais les choses tournèrent autrement que Platon n'avoit prévû; on laissa pour ce qu'elle étoit l'allégorie qui lui avoit paru si belle, & l'on adopta le raisonnement qu'il n'avoit rapporté que pour ne rien omettre de ce qu'on pouvoit hasarder au sujet de l'Amour: je veux dire, qu'on reconnut dans la suite qu'il y avoit deux Amours; bien-tôt même on voulut qu'il y en eût trois, & voici leur origine, telle que Cicéron nous l'a transmise. Le premier, dit-il, est né de Mercure & de la première Diane; Mercure est aussi le père du second, mais il a pour mère la seconde Vénus; enfin le troisième, qu'on nomme *Antéros*, est le fruit de l'alliance de la troisième Vénus avec Mars. Ce qui sera suffisammeut éclairci dans ce que je vais dire de l'Ether.

Lib. III, de Nat. Deor. c. 60.

III. L'Ether n'est proprement qu'un lieu dans Homère, c'est la partie de notre atmosphère où les nues se rassemblent, & le poëte le place entre la Terre & le Ciel, où se forme le tonnerre. Dans Hésiode, l'Ether n'est autre chose que la lumière que Dieu sépara des ténèbres dès qu'il eut créé toute la matière. Cette séparation devant se faire dans la Théogonie par voie de génération, Hésiode profita de la commodité que sa langue lui donnoit pour exprimer les ténèbres par deux mots de différent genre; il en fit, comme je l'ai déjà observé, deux êtres de sèxe différent, l'Erèbe &

De l'Ether & du Jour.

Iliad. l. II, v. 412, l. XIV, v. 288.

L. XV, v. 20 & 187, &c.

la Nuit, pour produire l'Ether, après quoi il allia l'Ether avec le Jour (Ἡμέρα, fem.) parce que la Nuit est toûjours avec les Ténèbres, & que le Jour est inséparable de la Lumière.

Il ne donna point d'enfans à l'Ether & à l'Hémère; mais par de nouvelles fictions, on trouva moyen de ne les pas laisser inutiles à la production des Dieux. Cicéron dit après quelques généalogistes de l'Olympe, que l'Ether & le Jour étoient le père & la mère du Ciel; il fait mention d'un Jupiter fils de l'Ether, & d'un autre Jupiter fils du Ciel, tous deux nés en Arcadie; il parle aussi d'un premier Mercure, qui avoit pour parens le Ciel & le Jour, & qui de son alliance avec la première Diane, eut le premier Amour; enfin il nomme une première Vénus, qui tenoit la naissance du Ciel & du Jour.

Lib. III, de Nat. Deor. cc. 44, 53, 56, 58.

Je dis que ce sont là de nouvelles fictions, & je ne crois pas qu'on en puisse disconvenir. Car pour parler d'abord des deux anciens Jupiters nés en Arcadie, n'est-il pas évident qu'ils ne sont l'un & l'autre que le Dieu suprême qu'on supposoit que les Arcadiens avoient honoré dans les premiers temps, avant que de connoître le Jupiter fils de Saturne, que Cicéron nomme après eux? Ce Dieu n'avoit, ni le nom de Jupiter, ni aucun autre nom; mais afin que les Grecs pussent découvrir dès-lors un Jupiter chez les Arcadiens, il suffisoit que ces peuples eussent la première Religion que j'ai décrite; car telle étoit la prévention de la Grèce pour son Jupiter, qu'elle le voyoit presque par-tout où elle trouvoit plusieurs Dieux. Or ceux qui le faisoient naître de l'Ether, ne pensoient pas autrement que ceux qui disoient que le Ciel l'avoit produit; les uns & les autres vouloient marquer son ancienneté, & lui donner la plus auguste origine, à quoi Cicéron ne prit pas garde, quoique ce que je viens de rapporter après lui de l'alliance du Ciel & du Jour, ne permît pas de s'y tromper.

Il n'est pas plus mal-aisé de découvrir ce qu'on a entendu par Mercure né du Ciel & du Jour, qui s'allie avec la

première Diane, & qui a de cette alliance l'Amour céleste. En supposant que ce qui se passe dans toute la Nature, ressemble à ce qui se passe parmi nous; on voulut qu'il y eût un Amour pour la production des corps célestes, & que cet Amour dût la naissance aux Graces insinuantes de l'éloquence. Mercure qui préside à la persuasion, est devenu ainsi le père des deux Amours, du céleste & du vulgaire; le premier naît de la première Diane, & le second de la seconde Vénus. Il en reste un troisième, produit par la troisième Vénus & Mars, deux Divinités de caractères opposés; c'est le Contre-Amour. Ces fictions ne sont peut-être pas plus méprisables en elles-mêmes que les anciennes; toutefois nous ne devons nous y arrêter, que pour en faire observer la nouveauté; parce que bien loin de nous aider à connoître la religion Grecque, elles ne font qu'en embarrasser l'histoire. Ce sont des réveries de métaphysiciens oisifs, qui purent bien faire méconnoître à plusieurs les objets du culte, mais qui du reste ne furent pas capables de produire une révolution dans la Religion.

ARTICLE VI.

De la Nuit, & de sa famille.

« LA Nuit enfanta d'elle-même l'odieux Destin, la Parque noire, la Mort, le Sommeil, la troupe des Songes, Momus, « la Misère & les Hespérides gardiennes des pommes d'or & « des arbres qui portent ces beaux fruits au delà de l'Océan. « Elle devint mère des Parques févères...... elle donna la « naissance à Némésis, Déesse terrible aux mortels; enfin elle « enfanta la Fraude, la Concupiscence, la triste vieillesse & la « Discorde opiniâtre, de laquelle vinrent le douloureux & inu- « tile Travail, Léthé ou l'Oubli, la Peste, les Chagrins, les « Combats, les Meurtres, les Equivoques, le Mépris des Loix « & le Serment, qui est si funeste aux mortels quand ils se « parjurent volontairement. »

Voilà le texte que je me propose d'expliquer dans cet

article ; mais afin de ne rien laiſſer à deſirer là-deſſus, je crois devoir y rejoindre ce qui a précédé, pour obſerver ce qui a pû engager Héſiode à parler de la Terre & de l'Amour avant la Nuit, qu'il ſuppoſe née du Chaos avec l'Erèbe, & dont il fait ſortir la Lumière & le Jour.

De l'ordre dans lequel le Poëte parle de la Terre, de l'Amour, & de la Nuit.

I. Lorſque j'ai dit en parlant du Chaos, que la matière informe & dépourvûe de mouvement en faiſoit partie, j'ai voulu faire entendre que pour en avoir une idée exacte, il eſt néceſſaire d'y reconnoître quelque choſe de plus que la matière ; & peut-être qu'afin de bien rendre dans notre langue la penſée du poëte, il ſeroit néceſſaire d'avoir recours à une nouvelle expreſſion, telle que ſeroit celle de *toute-ſubſtance.* Nous ne reconnoiſſons aujourd'hui que deux ſubſtances, & je crois qu'il n'y en a pas davantage : mais en quelque nombre qu'on en pût admettre, le Chaos les renfermoit toutes ; ce n'étoit, à le conſidérer dans ſa totalité, ni eſprit, ni matière, ni forme ſubſtantielle ; mais c'étoit tout ce qui a exiſté depuis le commencement du monde, & qui exiſtera à jamais ; ou ſi l'on veut, c'étoit tous les êtres, qui ayant exiſté d'abord enſemble & confondus, ſe ſont ſucceſſivement développés & ſéparés les uns des autres, pour former l'arrangement de l'Univers dans l'ordre phyſique ou des corps, & dans l'ordre ſpirituel.

Comment le Chaos ceſſe-t-il dans Héſiode? C'eſt l'exiſtence ſéparée & individuelle de la Terre & de l'Amour qui le fait ceſſer ; car je compte ici pour rien le Tartare que le poëte fait exiſter avec eux ; on a pû reconnoître, par ce que j'en ai dit, que ce n'eſt pas une ſubſtance différente de la Terre. Auſſi voyons-nous qu'Ariſtote, citant Héſiode dans un endroit où il vouloit expoſer les différentes opinions des anciens ſur les principes des choſes, ſupprime les deux vers où il eſt parlé du Tartare. Ce que Platon avoit fait avant lui dans ſon Banquet, & ſans doute par la même raiſon, c'eſt-à-dire, parce que le Tartare n'étant pas un être diſtinct, il ne s'en étoit trouvé que deux, ſelon notre poëte, après le Chaos : φησὶ μετὰ τὸ χάος δύω τούτω γενέσθαι, Γῆν τε καὶ Ἔρωτα.

1. Metaph. 4.

Car

Car c'eſt abuſer manifeſtement de la critique, & en violer une règle eſſentielle, que de dire, comme a fait un moderne dont j'ai oublié le nom, que puiſque ces deux vers ne ſe liſent ni dans Platon ni dans Ariſtote, c'eſt une preuve qu'ils ont été ajoûtés après coup, & ne ſont pas d'Héſiode. Avant que d'oſer retrancher d'un ouvrage, il faut en avoir étudié le plan, pour voir ſi ce qui paroît ſuſpect n'y eſt pas néceſſaire, & voilà juſtement ce que n'a pas fait le moderne dont je parle; s'il avoit bien examiné la Théogonie, il auroit vû qu'Héſiode ne manquant jamais de marquer l'origine de ce qu'il donne, pour un être de quelque nature que ce ſoit, il falloit qu'il eût marqué en cet endroit celle du Tartare, puiſqu'on ne la trouve point ailleurs, & qu'on ne pouvoit lui donner une place plus convenable.

Voilà donc les deux principes de toutes choſes, la Terre & l'Amour: la Terre, c'eſt-à-dire toute la matière; car, ni le Ciel, ni la Mer & les Montagnes ne ſont point encore, c'eſt elle-même qui va les produire dans un moment, ce qui ſignifie que la matière venant à ſe ſéparer, au lieu d'un ſeul être matériel, il y en aura pluſieurs; & c'eſt en ce ſens, je veux dire, en conſidérant toute la matière, qu'Héſiode dit qu'elle eſt la demeure des Immortels, parce que ces différentes parties ſeront les domiciles d'autant de Dieux. Mais incapable de tout par elle-même, afin que ſa ſéparation ſe faſſe, il faut qu'elle ſoit mûe par un autre principe; & ce principe diſtingué d'elle eſt l'Amour qui s'inſinue par-tout, & par-tout exerce un pouvoir auquel rien ne peut réſiſter. Ce qui montre que l'Amour n'eſt autre que l'eſprit, mais conçû très-groſſièrement; car au lieu que la ſaine philoſophie nous apprend que la penſée en fait l'eſſence, ſelon Héſiode il eſt d'abord dans le Chaos comme dans un état de néant, & quand il en ſort, ce n'eſt que pour être encore quelque temps dans les ténèbres, dont il ne ſe dégage que ſucceſſivement, & à proportion du développement qu'il opère dans les parties de la matière.

Me permettra-t-on de haſarder, que c'eſt peut-être par

rapport à ce premier état de l'Amour, qu'on le repréſentoit enfant, & les yeux couverts d'un bandeau? Je puis dire au moins que ce portrait y convenoit aſſez bien; car il eſt certain que dans notre poëte, les progrès, ou pour mieux dire, les développemens de l'eſprit ne ſont pas moins ſucceſſifs que ceux de la matière. On vient de voir qu'ils ne produiſent d'abord que des Intelligences ſombres, l'odieux Deſtin, Momus, les Parques, Néméſis, & le reſte qui compoſe la famille de la Nuit; au lieu qu'après que la lumière a commencé à éclairer le monde, l'Amour d'Océan & de Téthys fait éclorre d'autres Intelligences qui, ſelon l'expreſſion d'Héſiode, contribuent à élever les hommes, & que les amours de Jupiter achèvent de conduire l'eſprit à ſa perfection, en produiſant les Heures, les Graces, Minerve, &c.

L'on juſtifie les anciens du reproche d'Athéiſme.

II. Il ſe préſente ici une queſtion, qu'il ſemble qu'on ne puiſſe ſe diſpenſer de diſcuter avant que de paſſer outre. Ces deux principes des choſes, la matière qui eſt mûe, & l'eſprit qui en eſt le moteur & qui a produit tant de Dieux qui ont eu tous un commencement, ces deux principes, dis-je, n'excluent-ils pas abſolument le vrai Dieu, & ne doit-on pas convenir qu'Héſiode, & par conſéquent les Grecs, dont il n'a fait que décrire la Religion, furent, à proprement parler, des Athées? Cette queſtion eſt d'autant plus importante, qu'elle regarde auſſi la pluſpart des anciens philoſophes de la Grèce: Thalès qui ſoutenoit que l'eau étoit le principe de tout; Anaximène & Diogène qui aimoient mieux que ce fût l'air; Hippaſe de Métaponte & Héraclite d'Ephèſe, qui attribuoient au feu la même qualité de principe unique; Empedocle qui vouloit qu'avec les trois que j'ai nommés, le feu, l'air & l'eau, on joignît la terre, & une foule d'autres qui s'exprimoient différemment, mais qui n'ont pas plus parlé que les premiers d'un être intelligent qui préſidât à la conſtruction de l'Univers. On ſait que pluſieurs Savans n'ont pas fait difficulté de les mettre au nombre des Athées; & j'avoue d'abord que dans ce qu'ils en ont dit, il y a des conſidérations capables de faire impreſſion, tant

Ariſtot. I, Metaph. 3.

qu'elles ne ſont point approfondies; mais après tout, il me ſemble qu'il n'eſt pas auſſi mal-aiſé qu'on l'a cru, de juſtifier ces anciens du reproche d'athéiſme, & de faire voir qu'ils étoient bien éloignés de penſer comme Spinoſa, auquel on les a comparés.

Quelque conſidération que puiſſent mériter Strabon, Plutarque, & les autres écrivains de leur temps, on doit convenir qu'ils ne ſont point du nombre de ceux qu'on peut alléguer avec une pleine aſſurance, quand il eſt queſtion de philoſophes de cette ancienneté. Lorſque la philoſophie eût accoûtumé à diſputer de tout, il s'éleva dans tous les pays peuplés par les Grecs une foule d'artiſans de ſyſtèmes philoſophiques, tous plus bizarres les uns que les autres; ce qui a fait dire à Cicéron, qu'il n'y avoit point d'extravagance que quelque philoſophe n'eût débitée gravement. L'expédient auquel on avoit communément recours, pour faire paſſer un nouveau ſyſtème, étoit d'en rapporter la première idée à quelque ancien, dont la réputation fût bien établie. Ainſi voyons-nous que Zénon eſſaya de faire reconnoître le ſien dans le commencement de la Théogonie d'Héſiode, qui n'eſt pourtant guère Stoïcienne: & nous trouvons des vers du même poëme cités dans Platon pour établir des principes, auxquels il ne paroît pas qu'Héſiode ait jamais penſé. Mais c'étoit ſur-tout à citer des anciens qui n'avoient point écrit, ou dont les ouvrages étoient extrêmement rares, qu'on avoit beau jeu, & tels étoient les ouvrages des philoſophes de la ſecte Ionienne: ce qui eſt cauſe qu'en en parlant, Cicéron n'eſt pas toûjours d'accord avec lui-même, & que ſuivant le rapport de l'auteur qu'il avoit ſous les yeux, ils ſont Athées ou ne le ſont pas. Strabon, Plutarque, & les autres, ne ſont pas plus ſûrs à cet égard que Cicéron; & ſi l'on peut encore aujourd'hui s'inſtruire des opinions de ces anciens ſages, ce n'eſt que dans un écrivain plus proche de leur temps. L'autorité d'Ariſtote, qui eſt celui que je veux citer, eſt d'autant plus conſidérable, qu'il avoit fait une étude plus particulière, & de la philoſophie, & de ſon hiſtoire: avant que d'établir

In Cratylo.

ſon ſentiment ſur les matières que d'autres ont traitées avant lui, ſon premier ſoin eſt d'expoſer en peu de mots ce qu'ils ont dit, & c'eſt ainſi qu'il en uſe en traitant des principes des choſes : il le fait en deux endroits, premièrement dans ſa phyſique, avec une briéveté peut-être exceſſive, & puis dans ſa métaphyſique, où l'on peut encore trouver de l'obſcurité; mais heureuſement il n'y en a point dans ce qui a rapport au ſujet préſent. Il y obſerve d'abord que la pluſpart des anciens philoſophes n'avoient pas porté leurs vûes au delà
1. Metaphyſ. 3. de la matière, & que c'étoit uniquement dans la matière qu'ils avoient cherché les principes des choſes. Rien ſelon eux, à proprement parler, ne naiſſoit ni ne périſſoit, parce qu'ils admettoient une ou pluſieurs natures toûjours ſubſiſtantes, dont tout étoit compoſé, & dans leſquelles tout retournoit en ſe corrompant : & cette nature, ou ſi quelqu'un d'eux en admettoit pluſieurs, ces natures ou ſubſtances étoient ce qu'ils appeloient élément, cauſe, ou principe de tout. Il expoſe enſuite l'opinion de Thalès, qui eſt connue de tout le monde, & dont il ne parle qu'avec doute : Θαλῆς μέντοι λέγεται, &c. à cauſe, comme je crois, qu'il ne la connoiſſoit que par la tradition. Il expoſe auſſi les opinions des autres philoſophes que j'ai nommés ci-deſſus, avec celle d'Anaxagore, qui ſoutenoit que les principes étoient infinis, puis il continue : « Or, à s'en
» tenir à cela, on ne connoîtroit qu'une ſeule cauſe, qui ſeroit
» dans le genre de la matière; mais la choſe même les con-
» duiſoit à en chercher une autre, car de quoi que ſe faſſent
» la génération & la corruption, c'eſt-à-dire, ſoit qu'elles ſe
» faſſent d'une ou de pluſieurs choſes, pourquoi ſe font-elles,
» & quelle en eſt la cauſe? Comme ce n'eſt aſſurément pas
» la matière qui ſe change elle-même, il faut qu'il y ait quelque
» autre choſe qui opère ſon changement; & la chercher, c'eſt
ce que nous appelons chercher la cauſe du mouvement. »
Mais les premiers, ajoûte-t-il, qui ont cru que tout n'eſt qu'un, ne ſe ſont point engagés dans cette recherche, & Parménide a même imaginé un expédient pour s'en diſpenſer, en diſant que tout étoit immobile, & toûjours un, non

ſeulement quant à la génération & la corruption, mais encore quant au changement, ce qui ne l'a pourtant pas empêché d'admettre deux eſpèces de cauſes (ſavoir le chaud & le froid *). A l'égard de ceux qui admettoient pluſieurs élémens, ils trouvèrent de la facilité à dire que le feu étoit le principe du mouvement, mais la vérité elle-même obligea enſuite les philoſophes à chercher encore une autre cauſe. « Car de ce que telles & telles choſes ſont bien, ce ſont les propres « paroles d'Ariſtote, & en général de ce qu'elles ſont, la « raiſon, ce ſemble, ne permet de croire, ni que la terre « ou quelque autre choſe de ce genre en ſoit la cauſe, ni que « les philoſophes dont je viens de parler l'aient jamais penſé. « Et comme il ſeroit auſſi déraiſonnable de rapporter tout « cela au haſard, lorſqu'il parut un homme qui avança qu'il y « avoit dans toute la Nature, comme dans les animaux, une « Intelligence cauſe & principe du monde & de l'ordre qui y « règne, on le regarda comme le ſeul qui parlât en homme « ſenſé, & tous les autres comme des diſeurs de rien. Or, tout « le monde ſait qu'Anaxagore a tenu ce diſcours, mais quel- « ques-uns prétendent qu'Hermotime de Clazomène avoit dit « la même choſe avant lui. »

* V. l. 1, c. 6.

Ariſtote, comme on voit par ce long paſſage, ne croyoit pas que l'on pût raiſonnablement imputer à ces anciens philoſophes l'erreur dont on les a chargés depuis. La raiſon en eſt aiſée à découvrir; c'eſt qu'afin qu'ils fuſſent tombés dans cette erreur, il faudroit qu'ils euſſent dit que l'eau, ou l'air, ou le feu, étoit la cauſe efficiente de tout, & que c'eſt cela même qu'Ariſtote ſavoit qu'ils n'avoient pas dit. Qu'eſt-ce que l'eau, ſelon Thalès? C'eſt la cauſe de tout, il eſt vrai, mais ce n'en eſt que la cauſe matérielle; c'eſt la nature dont tout ſe fait, & en quoi tout ſe réſout, lorſqu'il ſe corrompt: nature toûjours ſubſiſtante, tandis que les différens êtres qui en ſont formés, ne durent chacun en particulier qu'un certain eſpace de temps. Et quand on parle de tout, on entend tout ce qui eſt corps; Thalès s'imaginant que les différences qu'on remarque dans les êtres ſenſibles, ne venoient que

des différens arrangemens de la Nature, à laquelle il avoit donné le nom d'*Eau*, parce qu'elle étoit comme dans un état de flux & de reflux continuel. Voilà ce qu'Aristote avoit trouvé, non pas à la vérité dans les écrits de Thalès, qui n'en avoit peut-être laissé aucun, mais dans ceux des autres philosophes de la secte Ionienne, qui suivoient tous les mêmes principes, & ne différoient que par rapport au nom de l'élément, qui étoit l'air selon quelques-uns, & selon d'autres le feu. Mais y a-t-il en cela quelque chose qui puisse les faire taxer d'athéisme? Pour moi je n'y vois rien; à moins qu'on ne dise que leur élément étoit Dieu pour eux, puisqu'ils le croyoient éternel & infini: ce qui seroit assurément peu raisonnable, vû qu'Anaxagore, qu'on ne mettra jamais au nombre des athées, attribuoit de même l'éternité & l'infinité à ses élémens ou principes matériels.

Si on veut rendre justice aux anciens, il ne faut pas toûjours leur imputer les conséquences qui paroissent naître de quelques-unes de leurs opinions. de combien de choses ont-ils parlé, dont ils n'avoient pas des idées aussi nettes qu'on les a eues depuis! En suivant les lumières d'une raison peu exacte, ils jugèrent, comme Aristote l'a observé, que rien ne se pouvoit faire de rien; & voilà ce qui leur fit croire que la matière étoit éternelle. Mais ils virent en même temps qu'elle ne pouvoit se mouvoir d'elle-même, que c'étoit un être passif; le nom même qu'on lui donnoit parmi les philosophes, τὸ ὑποκείμενον, est une preuve qu'ils pensoient comme nous à cet égard. Elle n'étoit donc pas pour eux le Dieu suprême, & par une conséquence nécessaire, ils étoient donc bien éloignés de croire que l'éternité & l'infinité fussent des attributs propres de la Divinité.

Parménide est peut-être celui de tous les anciens que j'ai nommés, dont les raisonnemens sembleroient autoriser davantage à le traiter d'athée: qui ne le croiroit pas tel, s'il ne le connoissoit que par le dialogue de Platon qui porte son nom, & dans lequel on découvre un système qui ne paroît presque pas différer de celui de Spinosa? Parménide pourtant ne

mérite point du tout cette qualification odieuſe; ce fut un très-mauvais phyſicien, mais plus habile dans la religion que dans la phyſique, il reconnoiſſoit un Dieu qui avoit formé le monde, δημιουργὸς, & ſans doute un Dieu intelligent, quoiqu'il ne lui donnât pas le nom de νοῦς, puiſqu'il aſſure qu'avant toutes choſes, ce Dieu par ſa ſageſſe produiſit l'Amour: πρώτιστον μὲν Ἔρωτα θεῶν μητίσατο πάντων. Ariſtote *L. 1, c. 4.*
a cité ce vers dans ſa Métaphyſique, auſſi-bien que Platon dans ſon Banquet, & l'on voit par là qu'on ne devoit pas s'arrêter autant qu'on a fait, à la reſſemblance de quelques expreſſions des anciens avec celles de Spinoſa. J'avoue qu'il a parlé comme eux, lorſqu'il a dit que tout n'étoit qu'une ſeule ſubſtance; mais il l'a dit dans un autre ſens qu'eux, & ce qu'il vouloit qu'on crût de toute la Nature, ils ne l'entendoient que de la matière.

Maintenant ſi on demande quelle différence il pouvoit y avoir entre la doctrine de ces philoſophes & celle d'Anaxagore, qui étoit, comme Ariſtote l'avoue, plus ſenſée & plus raiſonnable, il eſt aiſé de répondre, que ſans les taxer d'athéiſme, on ne laiſſe pas d'y remarquer deux fort grandes différences. Thalès & les autres ne s'étoient occupés que du ſoin de deviner par les accidens communs à tous les êtres matériels, la nature de la première matière, c'eſt-à-dire, de celle dont ils étoient tous compoſés, & dans laquelle ils retournoient tous: voilà préciſément quel avoit été l'objet de leurs recherches, une cauſe matérielle, un élément général; la Phyſique naiſſante diſputa ſur le nom de cet élément, & ne diſputa que là-deſſus. Anaxagore porta ſes vûes plus loin: ayant agité d'abord la même queſtion qu'eux, ou pour m'exprimer avec plus de juſteſſe, ayant d'abord cherché comme eux les principes matériels, il jugea qu'ils ſe méprenoient en n'en ſuppoſant qu'un; il prétendit qu'il y en avoit pluſieurs, & ſans les nommer ni en déterminer le nombre, il ſe contenta d'aſſurer qu'ils étoient infinis; ce qu'il entendoit de l'infinité en durée, comme Ariſtote le dit nettement, & par conſéquent la propriété qu'il leur attribuoit, étoit la

même que Thalès accordoit à l'Eau, Anaximène à l'Air, Héraclite au Feu, & quelques autres philosophes aux quatre Elémens. Mais la connoissance des principes de ce genre lui paroissant ensuite, comme elle est en effet, peu importante en elle-même, ou du moins trop bornée, il ajoûta que de quelque nature & en quelque nombre qu'ils fussent, il y avoit un Agent intelligent qui les ayant séparés les uns des autres, & puis mêlés ensemble de mille manières différentes, avoit formé le monde, qui ne se maintenoit que par de nouvelles séparations & de nouveaux mélanges des mêmes principes, successivement opérés par le même Agent.

En deux mots, Anaxagore joignit à la considération des élémens, à quoi Thalès & les autres s'étoient bornés, celle de l'Agent qui s'en est servi pour former le monde, & qui s'en sert pour l'entretenir, c'est la première différence: & la seconde consiste en ce qu'il définit cet Agent, & marqua exactement quelle étoit sa nature. Car il assura que c'est un Etre simple & pur, un Etre souverain, qui connoît tout, qui meut tout & qui est par-tout, sans se mêler avec aucune chose: ce qu'on n'avoit point encore enseigné publiquement dans la Grèce, ou du moins Hermotime de Clazomène étoit le seul qui l'eût enseigné avant lui. Non que les autres philosophes de la Secte Ionienne tinssent à cet égard une doctrine opposée à la leur; mais il arriva alors ce qu'on a vû arriver plusieurs fois depuis, qu'une nouvelle erreur qui commençoit à se répandre, fit faire plus d'attention à la vérité contraire, & fournit une occasion de la mettre dans tout son jour: je veux dire, qu'Hermotime & Anaxagore crurent devoir opposer une notion exacte de l'auteur de la Nature, aux fausses idées qu'on en pouvoit prendre dans les écrits des Pythagoriciens.

Plato in Cratylo.

Aristot. 1, Metaph. 7.

A suivre les règles d'une critique sévère, on doit convenir qu'on ne sait pas trop quels furent les sentimens de Pythagore sur le sujet que je traite, non plus que sur beaucoup d'autres. Quelques écrivains ont fait grand bruit de sa monade; mais ce mot seul ne détermine rien: étoit-ce à

Dieu,

Dieu, étoit-ce au monde, ou bien n'étoit-ce qu'à la matière qu'il l'appliquoit? Voilà ce qu'on ne peut, ce semble, décider aujourd'hui. On sait pourtant quelles furent les suites de sa doctrine bien ou mal prise. Elle forma une secte de superstitieux & de charlatans, qui se donnèrent pour disciples d'Orphée, & prirent le nom *d'Orphiques*, ainsi que je l'ai montré dans le premier article de ces Mémoires. Elle en forma un autre de philosophes, qui s'appelèrent *Pythagoriciens*, comme s'ils n'eussent fait que suivre & que développer la doctrine de Pythagore: & je trouve qu'on doit imputer à ces deux sectes la naissance d'une sorte de Panthéisme dans la Grèce.

Comme tout ceci fait partie de l'histoire de la religion Grecque, je ne m'imagine pas qu'on le puisse croire étranger à ces Mémoires. Les Orphiques tâchèrent à réunir tous les Dieux, en confondant leurs fonctions, leurs attributs & jusqu'à leurs noms; & les Pythagoriciens concoururent au même dessein, par des observations alambiquées sur les nombres d'où ils tiroient, on ne sait comment, une conclusion toute semblable, quant aux termes, à l'impiété que Spinosa a soutenue dans le dernier siècle. C'est d'Aristote que l'on apprend qu'ils enseignoient que tous les Etres étoient des nombres, dont l'unité étoit le principe. L'unité, disoient-ils, est tout à la fois pair & impair; & d'elle vient le nombre, qui est l'un ou l'autre. Ils ajoûtoient qu'il y avoit un nombre qui étoit la justice, un autre qui étoit l'ame & l'intelligence, ψυχὴ ϗ νȣ̃ς, &c. Ainsi corps & esprits, tout selon eux, venoit de l'unité, tout en étoit composé; ce qui montre que leur unité bien entendue n'étoit que la Nature considérée dans sa totalité, ou, ce qui est la même chose, que c'étoit le monde: & de fait, quand il leur plaisoit de s'humaniser & de se mettre à la portée de l'esprit des autres hommes, ils disoient que le monde étoit un Etre animé & intelligent, qu'il étoit Dieu, & que les Dieux qu'on honoroit dans la Grèce en étoient des portions. Car c'est ainsi qu'en parle Timée dans le dialogue de Platon qui porte son nom.

1. Metaph. 5.

Voilà donc le Panthéiſme enſeigné par les Pythagoriciens, & cela dans les mêmes termes que Spinoſa a employés depuis: toutefois il y eut une différence infinie entre leur doctrine & la ſienne, puiſque, outre ce Dieu ſenſible, ils en reconnoiſſoient un autre qui l'avoit formé. Le monde, ſelon eux, étoit éternel, & il n'étoit qu'un, bien que compoſé d'un corps & d'une ame. Ce qu'ils diſoient de ces deux parties, que l'une & l'autre étoit éternelle, & que l'ame étoit pourtant plus ancienne que le corps, montre qu'ils n'avoient pas la même idée de l'éternité que nous; l'idée qu'ils en avoient, étoit apparemment celle de tous les autres philoſophes. Quoi qu'il en ſoit, ils reconnoiſſent que ces deux parties, le corps du monde & l'ame du monde, n'avoient pas toûjours été enſemble, & qu'elles n'y étoient que depuis que l'Auteur de la Nature, δημιουργὸς, les avoit unies. Ce parfait artiſan, diſoient-ils, fit un ouvrage parfait à ſa reſſemblance; en donnant au monde différentes parties comme autant de membres, il répandit l'ame dans chacune; les corps céleſtes, qui ne ſont ſujets, non plus que le monde, ni à la mort, ni aux maladies, ni à la vieilleſſe, ſont l'ouvrage de ſes mains. Ils concluoient de là que le monde étoit le fils unique de Dieu; à quoi ils ajoûtoient qu'il étoit Dieu lui-même, parce qu'après avoir formé les corps céleſtes, le δημιουργὸς avoit abandonné aux Intelligences qu'il y avoit miſes, le ſoin de former & de gouverner le reſte, qui eſt ſujet au dépériſſement & à la mort. Tout cela ſe trouve mot pour mot dans le Timée de Platon. Or ce fut contre cette dernière partie de leur doctrine, qu'on liſoit dans leurs traités de phyſique, qu'Hermotime & Anaxagore crurent devoir s'élever dans leurs ouvrages de même genre, parce qu'elle déroboit à l'Intelligence ſuprême une partie de ſa gloire, en ne lui laiſſant rien à faire dans le monde, dans lequel on ſuppoſoit même qu'il y avoit des parties qu'elle n'avoit pas formées. Ces deux philoſophes obſervèrent que la même Intelligence qui avoit formé le monde en ſéparant les élémens & en les mêlant, continuoit de le maintenir

par de nouvelles ſécrétions & de nouveaux mélanges; on ſentit la vérité de cette doctrine, & l'on regarda ceux qui l'enſeignoient comme les ſeuls qui fiſſent uſage de leur raiſon.

Ce que je veux conclurre de-là, c'eſt que les anciens antérieurs à Zénon le chef du Portique, car ce ſont les ſeuls dont il s'agit ici, furent infiniment éloignés du Panthéiſme de Spinoſa, ou que du moins rien n'autoriſe à le leur imputer, & qu'il a fallu s'écarter des règles de la ſaine critique, pour pouvoir groſſir de leurs noms la liſte des Athées. Les premiers philoſophes, en traitant de la phyſique, ne s'occupèrent que du ſoin de découvrir les élémens, comme la ſeule choſe ſur quoi il pût y avoir de la difficulté. Il en vint d'autres après eux, qui ajoûtèrent à cette recherche celle de la manière dont Dieu avoit formé le monde; & ceux-ci ayant débité à ce ſujet une doctrine erronée, Hermotime & Anaxagore, diſciples des premiers, élevés dans leurs principes, rétablirent la Providence dans ſes droits: on doit préſumer que les premiers en auroient uſé de même, ſi la même erreur avoit commencé à ſe répandre de leur temps dans l'Ionie. Il eſt vrai, au reſte, que ſi l'on rapproche la doctrine des Pythagoriciens & celle d'Anaxagore de la Religion commune de la Grèce, telle qu'elle eſt expoſée dans la Théogonie d'Héſiode, la première s'y accommodera bien mieux que l'autre: & même il faut avouer que, ſi la Théogonie étoit aujourd'hui le ſeul monument de la Religion grecque, on paroîtroit bien fondé à croire, que cette Religion ne fut proprement que l'impiété dont je prétends diſculper les anciens Grecs; car dans notre manière de raiſonner, il ſemble qu'on ne puiſſe accorder la connoiſſance de Dieu, même la plus confuſe, à des gens qui traitoient de Dieux, qui n'honoroient que les différentes parties du monde, & des Intelligences qui y préſidoient, en même temps qu'ils ſuppoſoient, & ces parties, & ces Intelligences, nées ſucceſſivement les unes des autres. Mais il ſe préſente ici deux conſidérations priſes dans l'hiſtoire, qui nous obligent à porter un autre jugement de la

Théogonie, & de la Religion qu'on y a décrite. La première est, que cette Religion ne fut pas un ouvrage de la réflexion. Les Grecs admirent des Dieux étrangers, sans trop savoir ce qu'ils faisoient, & seulement parce que l'oracle de Dodone commanda de les admettre. Lorsqu'ils en eurent reçu plusieurs, on leur en proposa encore d'autres qui furent agréés, d'abord dans un canton, puis dans un autre, & enfin par-tout. Ce fut ainsi que les différentes parties du monde devinrent des objets de culte pour les Grecs; mais nous ne pouvons leur en imputer les conséquences, qu'ils ne prévirent pas; & leur historien n'est blâmable à cet égard que comme ils le sont eux-mêmes. Nous voyons d'ailleurs, & c'est la seconde considération, que les Grecs peu accoûtumés à comparer les idées, ne se faisoient pas une affaire d'allier les plus opposées les unes aux autres. La doctrine d'Anaxagore étoit la ruine du paganisme, en fut-elle moins goûtée? Elle parut être ce qu'elle étoit en effet, pleine de raison; & s'il est vrai qu'il fût inquiété par les Athéniens, ce ne fut que pour avoir tiré la conséquence, qu'il semble qu'ils auroient dû tirer eux-mêmes. On dit qu'il fit observer que les corps célestes n'étoient pas des Dieux; qu'au lieu de gouverner le monde, ils étoient eux-mêmes gouvernés par l'Intelligence qui les avoit formés, & que le Soleil en particulier n'étoit qu'un globe de feu; que ce mot pensa le perdre, & qu'il eut besoin, pour éviter le dernier supplice, de tout le crédit de Périclès, qui ne pût même empêcher qu'on ne le condamnât à une grosse amende. On ne connoît point d'auteur contemporain qui ait rapporté ce fait, & ce qui le rend un peu suspect, à mon avis, c'est qu'Euripide, disciple d'Anaxagore, parla comme lui du Soleil dans sa tragédie de Phaéthon, sans que personne lui en fît un crime. Quoi qu'il en soit, on continua d'estimer Anaxagore, & de louer sa doctrine, sans en être moins attaché à la Religion qu'elle sappoit par les fondemens. C'est que l'idée d'un Dieu suprême, auteur du monde, & différent des Dieux qu'on honoroit, se maintenoit toûjours dans les esprits. Elle s'y étoit maintenue

de même, quoique moins développée, avant le siècle d'Anaxagore; & ce qui me paroît le prouver sans replique, c'est que Dieu eut du moins la principale part à la formation du monde dans la doctrine des Pythagoriciens, à laquelle il est visible que les opinions communes des Grecs servirent de fond.

III. Je viens maintenant à l'examen de la famille de la Nuit. Elle n'est pas belle, mais heureusement nous ne serons pas obligés de nous y arrêter beaucoup. On a dit tout ce qu'on avoit à dire de la pluspart de ses enfans, quand on les a nommés; à l'égard de quelques autres, comme le Sommeil & la Mort, il suffit pour ces Mémoires, d'observer qu'Homère a supposé comme Hésiode, qu'ils étoient jumeaux. On trouve compilé en cent endroits ce que les anciens ont débité au sujet des songes; & ce qui concerne les Parques sera mieux placé à la suite de l'article de Jupiter. Il ne me reste donc à traiter que des Hespérides & de Némésis, & cela même ne m'occupera que fort peu de temps: mais il est bon de faire auparavant une légère observation sur trois nouveaux enfans que Cicéron & Hygin semblent donner à la Nuit; car il est singulier de voir l'Amitié dans sa famille; or Hygin l'y met, & ce qui est encore plus admirable, Cicéron y met aussi l'Amour & la Grace. Ce n'est après tout qu'une méprise de leur part; l'Amitié d'Hygin, l'Amour & la Grace de Cicéron, ne sont que la φιλότης de notre poëte: ce mot n'étoit pas moins difficile à rendre en latin qu'en françois; d'ailleurs avec le temps il étoit devenu équivoque dans la Grèce, & il paroît qu'on lui avoit substitué dans quelque généalogie celui de χάεις, qui avoit paru plus propre, & dont la signification est assez connue.

De la famille de la Nuit en général.

Il. XIV. & XVI.

In Præf.

3 De Nat. Deor. 44.

IV. Si on veut savoir tout ce que les anciens & les modernes ont écrit au sujet des Hespérides, M. l'abbé Massieu l'a rassemblé dans une Dissertation qui fait un des ornemens de nos Mémoires, & qui ne laisseroit presque rien à desirer, s'il eût voulu exposer un peu mieux qu'il n'a fait, ce qu'Hésiode en a dit en divers endroits de son poëme.

Des Hespérides.

Mém. de Litt. t. III, p. 28.

Ce qu'on y lit d'Héſiode ſe réduit à ceci, qu'il veut que les Heſpérides ſoient nées de la Nuit, ſans qu'on puiſſe bien deviner pourquoi il donne une mère ſi laide à des filles ſi belles, & que d'ailleurs il les place au delà de l'Océan. Héſiode a dit en effet ce qu'on lui fait dire; mais il a dit auſſi, & au même endroit, qu'elles cultivent les pommes d'or, & les
Theog. v. 215. arbres qui portent ces fruits : αἷς μῆλα πέρην κλυτοῦ Ὠκεανοῖο χρύσεα καλὰ μέλουσι, φέροντά τε δένδρεα καρπόν. Ce qui méritoit d'autant mieux d'être obſervé, qu'en s'exprimant ainſi, le poëte fait voir qu'il regarde les Heſpérides comme des Immortelles.

Elles devoient l'être en effet, puiſqu'elles étoient filles de
V. 274. la Nuit: auſſi Héſiode n'en parle-t-il jamais ſur un autre ton: les Gorgones, dit-il ailleurs, demeurent au delà de l'Océan
V. 517. ſur les frontières de la Nuit, où les Heſpérides ſont auſſi leur ſéjour. Ailleurs encore, il aſſure qu'Atlas ſoutient le Ciel aux extrémités de la terre, vis-à-vis les Heſpérides. Et, ce qu'il falloit encore moins oublier, ce dragon ou ſerpent, gardien des pommes d'or, dont les Mythologues anciens & modernes ont fait un Jardinier, un Berger, quelques-uns même un chien à l'attache; ce ſerpent, eſt auſſi dans Héſiode au nombre des Immortels; car en faiſant l'énumération des enfans de Phorcys & de Céto, il y met un ſerpent terrible, qui occupant, dit-il, de grandes frontières aux ſombres extré-
V. 334. mités de la terre, garde les pommes d'or : δεινὸν ὄφιν, ὃς ἐρεμνῆς κεύθεσι γαίης, πείρασιν ἐν μεγάλοις παγχρύσεα μῆλα φυλάσσει.

Combien l'on ſe ſeroit épargné de peine, ſi on avoit pris celle de ſe mettre ſous les yeux le petit nombre de paſſages
N. I. que je viens de rapporter! On a vû dans l'article précédent, qu'Héſiode, en parlant de l'Océan, n'entendoit pas cette vaſte étendue de mers qui environnent le continent, mais ſeulement la mer qui avoiſine les terres, & qu'il ſuppoſoit qu'un peu plus loin ce n'étoit plus qu'un gouffre immenſe. Cela montre qu'en plaçant les Heſpérides au delà de l'Océan, il n'a voulu dire autre choſe, ſinon que l'Océan les ſéparoit

du continent; & comme il nous les donne pour des Immortelles, on voit d'abord que ce ne ſauroit être que des îles. Leur ſituation vis-à-vis le mont Atlas, nous détermine enſuite à croire que ce ſont les Canaries; & l'on conçoit aiſément qu'elles ne ſont filles de la Nuit, qu'à cauſe qu'elles ſont ſituées dans cette partie du monde où la Nuit, ſelon Héſiode, a ſon palais & fait ſa demeure. Enfin il n'y a point la moindre difficulté dans ce qui concerne le ſerpent, gardien des pommes d'or; ſon origine, la place qu'il occupe, la ſituation des îles dont il défend l'approche, tout concourt à le faire connoître; c'eſt le détroit de Gibraltar, & ce ne peut être aucune autre choſe.

Maintenant il eſt aſſez inutile de chercher ce que c'étoit que les fruits cultivés par les Heſpérides; que ce fût des citrons, des oranges ou des coins, le nom de pommes d'or leur convenoit également; mais on ſait que les premiers coignaſſiers qu'on éleva dans la Grèce, venoient de l'île de Crète, & du territoire de Cydon. A l'égard des autres, je veux dire, des citroniers & des orangers, il faudroit ſavoir auparavant s'il eſt vrai qu'Hercule en ait apporté des plants dans la Grèce; car nous ne ſommes plus au temps où l'on auroit paru trop difficile, en révoquant en doute un pareil fait. Les Mythologues modernes ont dit cent fois, en parlant d'Hercule, qu'on a mis ſur ſon compte les actions de pluſieurs autres hommes, qui n'ont vécu, ni dans le même ſiècle, ni dans le même pays. En ſuppoſant qu'ils ne ſe ſont pas mépris en ce point, on doit, ce ſemble, examiner ſi l'expédition dans le pays des Heſpérides, n'eſt pas une de celles qu'on a prêtées au héros Grec; & j'avoue qu'il m'a paru qu'il y avoit des raiſons de le ſoupçonner, & de croire que la fable n'en a été inventée que depuis Héſiode. En effet, une des circonſtances de cette fable, qui paroît auſſi ancienne que la fable même, eſt qu'Hercule tua, ou du moins enleva le Dragon qui gardoit le jardin des Heſpérides. Paléphate[a], Agrétas[b], Apollodore[c] en font mention; on connoît l'ouvrage du premier, il eſt entre nos mains, &

[a] *Palæphat. de Incred. 19.*
[b] *Agrætas, apud Schol. Apoll Arg 4.*
[c] *Apollod Biblioth. 2, 5, 11.*

l'on sait qu'il n'avoit eu dessein d'y expliquer, c'est-à-dire, d'y ramener au vrai-semblable, que ce qu'il y avoit d'essentiel dans les fables, sans égard aux différentes manières dont quelques auteurs particuliers les racontoient. Or je demande, maintenant qu'on sait ce que c'étoit que ce dragon, si quelque homme qui le savoit comme nous, a pû dire qu'Hercule l'avoit tué ou enlevé. Il me semble qu'il y auroit eu trop d'extravagance dans une pareille fiction; & j'aime mieux croire qu'on ne connoissoit pas ce dragon prétendu, quand on le mit au nombre des monstres dont le Héros avoit délivré la terre. Il semble d'ailleurs que l'auteur de cette fable a bien voulu convenir, qu'au fond la Grèce n'étoit redevable à Hercule d'aucuns plants d'arbres qui vinssent du pays des Hespérides. Eurysthée, dit Apollodore, ayant reçû les pommes d'or des mains d'Hercule, les lui rendit, & le Héros en ayant fait présent à Minerve, cette Déesse les reporta dans le pays où il les avoit prises, parce qu'il n'étoit pas permis de les garder ailleurs. On entend ce que cela veut dire, & l'on pourroit seulement douter s'il n'a pas été ajoûté après coup, mais je ne vois rien qui favorise ce doute. Je croirois donc volontiers qu'Hercule n'alla jamais aux îles Canaries, & que la Grèce ne les connoissoit encore au temps d'Hésiode, que par une ancienne tradition qu'elle tenoit des Phéniciens, aussi grands navigateurs dans les premiers temps, que les Grecs l'étoient peu. Il paroît au reste, qu'elle les connoissoit assez bien; car l'épithète λιγύφωνοι qu'Hésiode donne par deux fois aux Hespérides, n'est pas à mon avis plus inutile que beaucoup d'autres qu'on trouve dans la Théogonie, & qui méritent qu'on s'y arrête plus qu'on n'a fait. Cette épithète avoit été remarquée par les anciens, & Apollonius de Rhodes sut en faire usage; mais elle ne convenoit pas aux Hespérides, dans le pays où il les avoit transportées, au lieu qu'elle convient parfaitement aux habitans des Canaries, je veux dire, à ces oiseaux aujourd'hui si communs en France qui viennent de là, & dont le chant nous amuse si agréablement.

Apollod. Biblioth. 2, 5, 11.

Theog. v. 275 & v. 518.

4. Argon. 1399.

Némésis

V. Néméſis étoit, ſelon les anciens, une Déeſſe redoutable, qui ſe plaiſoit, comme l'a dit un poëte cité par Suidas, à faire baiſſer les têtes orgueilleuſes, qu'on trouvoit ſur ſes pas quand on s'y attendoit le moins, & qui ſe vengeoit alors très-ſévèrement de ceux qui l'avoient irritée. Elle étoit chargée d'obſerver ceux qui manquoient de modération dans la proſpérité, ceux que la beauté, la force de corps ou les talens rendoient trop fiers, & ceux qui manquoient de ſoumiſſion pour les perſonnes qui avoient droit d'en exiger d'eux, afin de proportionner le châtiment aux fautes. C'eſt ainſi que ſelon Platon, qui la qualifie de miniſtre ou d'envoyée de la Juſtice, elle a une inſpection ſpéciale ſur les offenſes faites aux pères par leurs enfans. « Elle ne pardonne rien à ceux-ci, dit-il, pas même ces paroles légères que la « vivacité & l'imprudence de l'âge laiſſent quelquefois échapper, « lorſqu'ils ſe croient repris injuſtement; parce qu'un père eſt « toûjours en droit de ſe montrer offenſé, lorſqu'il lui ſemble « que ſes enfans ont manqué à quelqu'un de leurs devoirs à « ſon égard. » La conduite des Athéniens montre auſſi qu'ils regardoient Néméſis comme une Divinité, dont une des principales fonctions étoit de punir les orgueilleux; car les Perſes qui entrèrent dans l'Attique ſous le commandement de Datis, ayant fait voiturer dans le champ de Marathon un bloc de marbre de Paros, pour y ériger un monument de la défaite des Athéniens, qu'ils regardoient comme aſſurée, ceux-ci changèrent dans la ſuite la deſtination de ce marbre, & en firent faire par Phidias une ſtatue de Néméſis, comme pour reconnoître qu'ils étoient redevables à cette Déeſſe de la défaite d'un ennemi inſolent, qui avoit oſé les mépriſer avant que de les connoître.

De Néméſis.

L. IV, de Legib.

Pauſan. l. I, c. 33.

Pauſanias décrivant cette ſtatue, obſerve qu'on y voyoit des Ethiopiens repréſentés ſur un vaſe que la Déeſſe tenoit en ſa main; il avoue qu'il ne ſait ce que c'eſt, & témoigne que du reſte il ne goûte pas ce qu'on lui avoit dit à Athènes, que Phidias avoit eu égard à l'origine de Néméſis, dont l'Océan étoit le père. Ces gens-là ne ſavoient en effet

ce qu'ils disoient, & Phidias, en représentant des Indiens sur ce vase, avoit eu une idée bien plus noble que celle qu'ils lui prêtoient : comme les Indiens passoient de son temps pour être les derniers peuples de l'Asie, il avoit voulu faire entendre qu'Athènes seule, avec le secours de la Déesse, avoit remporté la victoire sur les forces conjurées de toute cette partie du monde.

Theog. v. 223. On voit par là que ce n'est pas sans raison qu'Hésiode regardoit Némésis comme une Divinité très-dangereuse aux hommes, naturellement vains, & rarement en garde contre les surprises de l'orgueil. Personne n'ignore qu'on l'appeloit aussi Adrastie; mais on ne sait pas communément qu'elle étoit originaire d'Egypte, & même il semble qu'on pourroit se défendre de le croire, Achilles-Tatius, de qui l'on tient cette particularité, n'étant pas du nombre de ceux qui peuvent s'attirer le plus de croyance. Je ne vois pourtant pas ce qui l'auroit pû induire à écrire, comme il a fait, que *In Isagoge.* les Egyptiens avoient donné le nom d'*Astre* ou *étoile de Némésis* à la planète de Saturne, s'il ne l'avoit pas lû dans un auteur plus ancien. Son témoignage d'ailleurs s'accorde avec celui d'Ammien-Marcellin, qui bien que moderne mérite quelque considération en ces matières, parce qu'il étoit Payen, & qui assure, que selon les anciens Théologiens, Némésis étoit une Divinité élevée dans les Cieux, qui regardoit du haut d'une éternité cachée tout ce qui se passoit sur la terre *(f)*. Enfin, ce qui montre qu'Achilles-Tatius ne s'est pas trompé, c'est que chez les Romains, qui avoient reçû des Grecs la plupart de leurs Divinités, comme ceux-ci les avoient reçûes *Noct. Attic. 13, 21.* des Egyptiens, il y avoit, au rapport d'Aulu-Gelle, une Déesse associée à Saturne, qu'à son nom seul on reconnoît pour être la même que Némésis: on la nommoit *Lua,* c'est-à-dire, celle qui fait expier les fautes.

(f) Amm. Marc. l. XIV, c. 11. *Jus quoddam sublime numinis efficacis .... veteres Theologi .... ex abditâ quadam æternitate tradunt omnia despectare terrena.* Il dit encore qu'elle est au dessus du globe de la Lune, pour marquer, non la place qu'elle occupe dans les Cieux, mais seulement son élévation.

Voilà tout ce que j'avois à dire de Némésis, car je ne crois pas devoir m'arrêter à la fable qui l'a rendu mère d'Hélène; cette fable n'est, ni bien ancienne, ni difficile à entendre: la beauté extraordinaire d'Hélène fut pour elle une occasion de chagrins continuels, & la cause d'une infinité de maux pour deux grands peuples; voilà pourquoi l'on dit qu'elle avoit reçû la naissance de Némésis: on n'eut aussi égard qu'à la beauté du cygne, dans le choix du père qu'on donna à cette Princesse.

Ces six articles, dont les deux premiers ont paru dans le tome XVI de nos Mémoires, sont les seuls auxquels M. de la Barre ait eu le temps de mettre la dernière main. Le plan de son ouvrage embrassoit toute l'histoire des Dieux de la Grèce, conformément à la théogonie d'Hésiode. Nous avons retrouvé parmi les papiers de M. de la Barre, les minutes de quelques autres articles; mais comme l'ordre que s'est proposé l'auteur, ne les amenoit pas immédiatement après les six premiers, & que d'ailleurs ils semblent composés sur un autre plan, quoique dans les mêmes principes, nous avons cru devoir les réserver pour la partie historique de quelqu'un de nos volumes suivans, où nous en donnerons l'extrait.



MEMOIRE

Dans lequel on examine plusieurs questions générales concernant les Ministres des Dieux à Athènes.

Par M. DE BOUGAINVILLE.

Lû le 28 Juin 1746.

LES Ecrivains de l'antiquité, les Médailles, les Inscriptions offrent un si grand nombre de détails sur les différens objets du culte des nations les plus célèbres; & ces détails ont été recueillis par tant d'auteurs modernes, qu'au premier coup d'œil la matière paroît absolument épuisée. Cependant combien reste-t-il encore de points essentiels à examiner, de problèmes à résoudre! Quelle étoit l'origine de ce culte bizarre qui anéantissoit la Divinité en multipliant les Dieux? Cette Religion avoit-elle pris naissance dans une contrée particulière, & de cette contrée, qui auroit en quelque sorte été son berceau, un progrès rapide l'avoit-il portée dans les pays voisins, & de là dans toutes les parties de l'Europe & de l'Asie? Avoit-elle au contraire autant de patries que de régions différentes, & s'étoit-elle à la fois établie chez tous les peuples, sans aucune communication de l'un à l'autre? ou plustôt ne faut-il pas, en prenant le milieu entre ces deux sentimens opposés, croire qu'elle est également ancienne chez plusieurs nations, mais que quelques-autres l'ont reçûe de mains étrangères, & qu'alors elle étoit souvent un mélange de dogmes, de traditions & de cultes originaires de lieux différens? Faut-il juger de la nature & de l'essence du Polythéisme par ses seuls dehors? ou cet extérieur qui ne présente aux yeux qu'un tissu de crimes & d'absurdités, étoit-il l'écorce d'un culte, je ne dis pas plus digne de la Divinité, mais moins contraire à la raison? Ce culte étoit-il originairement celui d'une multitude d'Etres distincts, ou d'un Etre unique honoré sous différens rapports?

Enfin, que doit-on penser en particulier de la religion Grecque, la plus célèbre & la plus étendue de toutes les sectes du Paganisme? Ce sont autant de questions sur lesquelles *(a)* on desire encore des éclaircissemens.

Il me semble qu'un des moyens les plus aisés d'y parvenir, sans traiter directement ces questions importantes, dont la discussion demande une science profonde & des vûes supérieures, est de fixer avec précision quelle étoit chez les anciens la nature du Sacerdoce, quel rang le Ministère sacré tenoit dans l'Etat; d'examiner si les Prêtres formoient un corps distingué du reste des citoyens, & dont les membres fussent unis entre eux, s'ils avoient une jurisdiction, s'ils étoient chargés de l'observation de loix religieuses. Le rapport nécessaire qui se trouve entre les objets du culte & les Ministres, doit faire appercevoir la liaison réelle, quoiqu'indirecte, de cette question avec les précédentes.

Elle est pleinement décidée par rapport aux ministres sacrés des Egyptiens, des Perses, des Romains & des Gaulois. On sait quelle étoit l'autorité du Sacerdoce chez toutes ces nations: on voit clairement que chez elles le culte Religieux intimement lié au systême politique, y entroit comme partie principale; & c'est une connoissance préliminaire qui peut contribuer à donner une idée de la nature même de leur Religion. Mais ce point suffisamment éclairci à l'égard de tous ces peuples, n'a pas encore été traité par rapport aux sacerdoces Grecs.

(a) Lorsque je composai ce Mémoire, je ne connoissois pas l'ouvrage que feu M. de la Barre avoit entrepris, sous le titre de *Mémoire pour servir à l'histoire de la Religion de la Grèce;* & dont les six premiers articles, les seuls que nous ayons pû recouvrer, sont imprimés dans le tome XVI de nos Mémoires, & dans celui-ci. Je crois qu'on trouvera dans cet ouvrage des réponses satisfaisantes à la plupart des questions que j'indique à la tête de ma Dissertation. Ce qui concerne en particulier la Religion grecque, me paroît traité avec beaucoup d'érudition & de méthode. Les principes de M. de la Barre sont, autant que j'en puis juger aujourd'hui, simples, féconds, lumineux. Il est triste que ce savant Académicien n'ait pas eu le temps d'achever un ouvrage si capable de répandre du jour sur une matière de cette importance; mais ce qu'il en a fait, suffit au moins pour nous donner une idée de son plan & de son systême.

Il est, je l'avoue, difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir là-dessus rien de général, à prendre ce mot dans toute son étendue; parce que la Grèce doit être moins considérée comme un pays habité par une même nation, que comme un assemblage de Républiques indépendantes, unies par les liens d'une Religion commune pour le fond, mais qui dans les détails varioit à l'infini : variété qui influoit nécessairement sur l'état des Ministres sacrés. La manière de les élire, leurs fonctions, leurs prérogatives, leur rang, leurs devoirs, tout étoit différent selon les lieux. Le sort décidoit du choix des uns, celui des autres étoit remis à la nomination des Magistrats ou au suffrage du peuple; quelques Sacerdoces étoient attachés à certaines familles, la plupart pouvoient être remplis indifféremment par tous les citoyens; quelques-uns étoient perpétuels, plusieurs ne se conféroient que pour un temps. Ici les hommes seuls pouvoient posséder ces dignités; là ils en étoient exclus; ailleurs on admettoit les deux sèxes à la fois : quelques Divinités rejetoient l'un & l'autre, & faisoient acheter par un cruel sacrifice le droit de leur offrir des victimes. Le célibat étoit ordonné aux uns, & le mariage permis à d'autres; mais ils ne pouvoient passer à de secondes nôces. Dans une ville d'Achaïe, le sacerdoce de Jupiter étoit le prix de la beauté; dans plusieurs temples on l'accordoit à la naissance : à Thèbes le prêtre d'Apollon Isménien devoit joindre ce double avantage avec la force. La chasteté souvent indispensable, étoit quelquefois un obstacle. Chez les Messéniens, un Prêtre qui avoit perdu son fils devenoit incapable d'exercer ses fonctions; à Élatée, un jeune enfant présidoit au culte de Minerve; à Égis, la Terre avoit un temple dont la Prêtresse devoit être veuve, & renoncer pour le reste de ses jours au mariage. Celle de Junon tenoit le premier rang dans Argos, & marquoit les années par son nom : mais les ministres de Cybèle & de Bellone n'étoient guère honorés que par une populace superstitieuse. Pendant que les autres prêtres attachés constamment au même temple avoient une demeure fixe, ceux-ci

Pausan. l. VII, c. 24, 27.

L. IX, c. 10.

Minut. Felix.

Pausan. l. IV, c. 12.

L. X, c. 34.

L. VII, c. 25.

Thucydid. l. II.

vagabonds comme leurs Déesses, parcouroient successivement toutes les contrées, traînant à leur suite les objets méprisables d'un fanatisme odieux; en un mot, on ne peut faire un pas dans la Grèce, sans rencontrer des différences nombreuses sur l'article de la Religion & de ses Ministres.

C'est sans doute cette multitude de contrariétés dans le culte des villes Grecques qui, jointe au peu de connoissance de leurs loix, a jusqu'à présent empêché d'établir rien de général sur la nature des sacerdoces Grecs, & sur l'état de ceux qui en étoient revêtus. Je crois cependant qu'on peut y réussir, non pas, il est vrai, en essayant de réunir sous un même point de vûe tant de Républiques différentes, mais en se bornant à la seule ville d'Athènes, qui doit sur cet article avoir été, presque sans exception, le modèle de toutes les autres. Ce seroit, je l'avoue, se tromper que de prétendre juger du gouvernement civil de tous les états de la Grèce par celui d'Athènes; mais je me crois en droit de présumer que tout ce que l'on sait du gouvernement religieux de cette République, doit s'étendre à celui de la plus-part des villes Grecques. Athènes étoit le centre de la religion Grecque, & en quelque sorte le temple de la Grèce. Jamais peuple ne fut plus occupé du culte des Dieux que ses citoyens: l'encens fumoit sans cesse sur leurs autels, & dans leur année il n'y avoit peut-être pas un seul jour qui ne fût marqué par quelque fête. Le culte de leurs principales Divinités s'étoit répandu dans toutes les parties de la Grèce, & souvent même au delà de ses limites; Athènes enfin, dans l'étendue de son territoire, renfermoit le sanctuaire du Paganisme, le célèbre temple d'Eleusis.

Ainsi, pour connoître ce qui concerne les ministres de la religion Grecque, comme on connoît ce qui a rapport à ceux des nations que j'ai nommées ci-dessus, il ne s'agit que de déterminer avec précision, quelle étoit la nature du sacerdoce chez les Athéniens, quelle idée ils s'en formoient, quel rang tenoient parmi eux les hommes chargés du culte des Dieux; c'est à quoi je vais m'attacher dans ce Mémoire.

Il ne faut pas s'attendre à y trouver la description de toutes les fonctions attachées à leurs dignités; des cérémonies qui accompagnoient les sacrifices, des ornemens que les Prêtres avoient droit de porter dans l'exercice de leur ministère, en un mot, l'énumération de tout ce qui se passoit dans l'intérieur des temples, de tous les usages établis dans la célébration des fêtes; ces détails étrangers à mon sujet, ont été recueillis par des savans modernes. On les trouve fort au long dans l'archæologie Grecque de Potter, dans les antiquités homériques de Feith, dans les traités de Meursius & de Chatelain sur les fêtes Grecques.

Division de ce Mémoire.

Je me borne à l'examen des questions principales que je réduis à trois, dont la dernière sur-tout est d'une grande importance dans cette matière, & fera naître de nouvelles questions.

Premièrement, la dignité sacerdotale étoit-elle à Athènes incompatible avec des fonctions d'un autre genre?

Secondement, les Prêtres avoient-ils des revenus attachés à leurs places? l'administration de ceux des Temples leur étoit-elle confiée?

Troisièmement enfin, formoient-ils dans l'Etat un corps particulier distingué des autres corps, ayant un tribunal & une jurisdiction sur les choses qui intéressoient le culte des Dieux? La discussion de ces trois points remplira la première partie de ce Mémoire.

Et comme je soutiendrai la négative sur le troisième; dans une seconde partie, j'examinerai quel étoit à Athènes le tribunal auquel ressortissoient les affaires relatives à la Religion, & sur quelles loix étoient fondées les décisions des Juges.

PREMIÈRE PARTIE,

Dans laquelle on examine les trois questions exposées ci-dessus.

Première Question.

CE seroit se former une fausse idée de la nature du ministère sacré chez les Athéniens, que de le regarder comme un

un état qui excluoit généralement tous les autres; les Prêtres ne s'occupoient pas uniquement du soin des autels, & la dignité sacerdotale, seulement incompatible avec les professions utiles & lucratives, n'empêchoit pas ceux qui en étoient revêtus de pouvoir aspirer aux premières charges, exercer les emplois les plus importans de la République. Je pourrois le justifier par un grand nombre d'exemples, & particulièrement par celui de Xénophon, historien, philosophe, capitaine illustre, & qui joignoit le Sacerdoce à ses autres qualités. Il en remplissoit les fonctions, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son fils, tué à la bataille de Mantinée. Archias l'un des plus célèbres Hiérophantes d'Eleusis, avoit rendu de très-grands services à l'Etat, dans les places d'un autre genre qui lui furent confiées. Une Inscription gravée sur une colonne de marbre à Athènes, fait mention d'un homme, qui étoit en même temps chef des Lampadophores de Cérès Eleusine, & Archonte; ce qui prouve, non seulement que ce ministère, quoique subalterne, étoit fort honorable, puisqu'il pouvoit s'allier avec la première dignité de la République; mais encore que le Sacerdoce en général n'excluoit pas les emplois civils: en un mot, il suffit d'ouvrir les recueils de Gruter & de Muratori, pour se convaincre par une foule d'exemples, que rien n'étoit plus fréquent que l'union de la Magistrature & du Sacerdoce.

La dignité sacerdotale étoit-elle à Athènes incompatible avec des fonctions d'un autre genre!

Diog. Laert. in Xenoph.

Demosth. in Neæram.

Muratori, t. II, p. 560, n. 1.

Mais non seulement le ministère sacré s'accordoit parfaitement avec les emplois civils, il n'empêchoit pas même de porter les armes; le prêtre & le guerrier se trouvoient souvent confondus; la même main avoit le droit de verser le sang des victimes, & celui des ennemis de l'Etat. On vit combattre à Platée Callias ministre de Cérès, & cet usage n'étoit pas particulier à Athènes: les Lacédémoniens, après la bataille dont je viens de parler, firent faire trois tombeaux séparés pour ceux qu'ils avoient perdus. Le premier fut destiné pour les Prêtres, le second pour le reste des Spartiates, & le troisième pour les Hilotes.

Herod. l. IX, c. 94.

Seconde Question.

Les Prêtres avoient-ils des revenus attachés à leurs places ? l'adminiftration de ceux des Temples leur étoit-elle confiée ?

Comme toute profeffion utile étoit incompatible avec la dignité facerdotale, les Prêtres avoient un revenu fixe attaché à leur place. On fait qu'une partie des victimes leur appartenoit, que la plufpart avoient leur demeure dans les bâtimens qui dépendoient des temples : mais outre cela il eft certain qu'ils recevoient un honoraire proportionné, fans doute, à l'importance de leurs fonctions, & au rang que tenoit dans la ville la divinité dont ils étoient les Miniftres. On en trouve la preuve dans un paffage d'Efchine que je vais traduire ici prefque en entier, parce que j'en dois faire ufage plus d'une fois dans la fuite de ce Mémoire. « A Athènes *(b)*, » dit cet Orateur dans fon difcours contre Ctéfiphon, quiconque exerce une fonction publique, quelque petite qu'elle » foit, doit un compte de fon exercice. Je vous le montrerai » d'abord dans des cas prefque incroyables. *La loi ordonne que* » *tous les Prêtres & Prêtreffes, en un mot, tous ceux qui ne* » *reçoivent qu'un fimple honoraire, & qui pour toute fonction* » *adreffent des vœux au Ciel en votre faveur, feront comptables.* » Il eft à préfumer que cet honoraire fe prélevoit fur les revenus des Temples.

Schol. Ariftoph. Vefp.

Ces revenus appartenans aux temples & deftinés à l'entretien des édifices facrés & à la dépenfe ordinaire des facrifices, étoient fouvent fort confidérables ; on peut en diftinguer plufieurs efpèces.

L'une des principales étoit le produit des amendes auxquelles on condamnoit les particuliers, amendes dont la dixième partie appartenoit à Minerve Poliade, & la cinquantième aux autres Dieux & aux Héros dont les Tribus portoient le nom. De plus, lorfque les *Prytanes* ne tenoient pas les affemblées conformément aux loix, chacun d'eux étoit

Demoft. in Timoc. Xenoph. l. 1, Ellen.

(b) Ἐν γὰρ ταύτῃ τῇ πόλει οὕτως ἀρχαίᾳ οὔσῃ, καὶ τηλικαύτῃ τὸ μέγεθος, οὐδείς ἐστιν ἀνυπεύθυνος, τῶν καὶ ὁπωσοῦν πρὸς τὰ κοινὰ προσεληλυθότων. Διδάξω δὲ ὑμᾶς πρῶτον ἐπὶ τῶν παραδόξων· οἷον τοὺς ἱερεῖς καὶ τὰς ἱερείας ὑπευθύνους εἶναι κελεύει ὁ νόμος, καὶ συλλήβδην ἅπαντας, καὶ χωρὶς ἑκάστους κατὰ σῶμα τοὺς τὰ γέρα μόνον λαμβάνοντας, καὶ τὰς εὐχὰς ὑπὲρ ὑμῶν πρὸς τοὺς θεοὺς εὐχομένους· καὶ οὐ μόνον ἰδίᾳ, ἀλλὰ καὶ κοινῇ τὰ γένη, Εὐμολπίδας, καὶ Κήρυκας, καὶ τοὺς ἄλλους ἅπαντας. Efchin. in Ctefiphon.

puni par une amende de mille dragmes, qu'il falloit payer à la Déesse : si les *Proedres*, c'est-à-dire, les Sénateurs chargés de faire à ces assemblées le rapport des matières sur lesquelles on devoit délibérer, ne le faisoient pas suivant les règles & dans l'ordre prescrit, ils étoient aussi condamnés à une amende de quarante dragmes, appliquée, comme l'autre, au profit de Minerve; ce qui devoit l'enrichir.

Outre cette espèce de revenu appartenant en commun aux Dieux, & qui varioit suivant le nombre & la grandeur des fautes, les Temples en avoient de particuliers; c'est le produit des terres consacrées aux Divinités : rien n'étoit plus commun dans la Grèce que ces fondations. Je ne parle pas ici des terres que l'on consacroit aux Dieux, & qui étoient condamnées à rester éternellement incultes, comme le territoire de Cirrha proscrit par le decret solennel des Amphictions, la campagne située entre Mégare & l'Attique consacrée aux Déesses d'Eleusis, & plusieurs autres : il ne s'agit que de celles que l'on cultivoit & dont les fruits faisoient la richesse des Temples.

Æschin. in Ctesiph.

Thucyd. l. 1.

Tel fut le champ que Xénophon consacra à Diane d'Ephèse en exécution d'un vœu qu'il lui avoit fait pour son heureux retour, dans la retraite des dix mille. Il l'acheta d'une partie de l'argent qui provenoit des dépouilles des Perses, & de la rançon de leurs prisonniers; ce champ étoit situé auprès de Scilunte, petit bourg fondé par les Lacédémoniens sur la route de Sparte à Olympie; il employa ce qu'il eut de reste après cet achat, à faire bâtir un temple sur le modèle de celui d'Ephèse : un trait de ressemblance assez singulier entre ces deux édifices, c'est leur situation. Le fleuve qui couloit auprès du temple d'Ephèse se nommoit *Sellène,* & nourrissoit beaucoup de poissons. Un ruisseau du même nom & qui avoit le même avantage, arrosoit la campagne où Xénophon fit élever le sien. Ses environs, aussi variés que fertiles, offroient des terres labourables, des pâturages excellens, où les animaux destinés à servir de victimes trouvoient une nourriture abondante, des forêts

Xenoph. de Cyr. min. exped. l. V.

remplies de gibier de toute eſpèce, & qui ſervoient de retraite à une grande multitude de bêtes fauves: le temple étoit environné d'un bois ſacré & de jardins plantés d'arbres fruitiers de toute ſaiſon. Devant la porte de cet édifice, on voyoit une colonne que Xénophon fit élever comme le monument de la fondation, & ſur laquelle on liſoit ces mots: ΙΕΡΟΣ Ο ΧΩΡΟΣ ΤΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ: *TERRE CONSACRÉE A DIANE.* Elle étoit affermée; celui qui percevoit les fruits devoit en payer la dixme à la Déeſſe, & dépoſer le reſte pour être employé aux réparations & aux dépenſes ordinaires.

Cette dixme ſervoit aux ſacrifices offerts dans la fête ſolennelle que Xénophon inſtitua en l'honneur de Diane. Elle ſe célébroit tous les ans, & duroit pluſieurs jours; tous les habitans du bourg & des environs s'y trouvoient, & la Divinité nourriſſoit pendant tout le temps ſes adorateurs, en leur fourniſſant du bled, du vin & toutes les choſes néceſſaires à la vie. Xénophon même, afin de procurer l'abondance, indiquoit auparavant une chaſſe générale, à laquelle il préſidoit avec ſes enfans. J'ai rapporté tous ces détails, parce que c'eſt peut-être la ſeule fondation dont les particularités nous aient été conſervées, & qu'elle peut donner une idée de toutes les autres.

Plutarch. in Nicia.

On doit auſſi compter parmi ces établiſſemens, celui de Nicias en faveur du temple d'Apollon à Délos. Ce Général, après avoir fait éclater la grandeur d'Athènes par des jeux ſolennels qu'il donna dans cette île, pouſſa la magnificence juſqu'à conſacrer à la Divinité qu'on y adoroit, une ferme conſidérable: il ordonna que les revenus en ſeroient employés à donner tous les ans un repas public aux Déliens, afin de mériter la reconnoiſſance éternelle de ce peuple, par une libéralité toûjours renaiſſante, & d'aſſurer à ſa patrie la protection conſtante du Dieu dont il rendoit la fête plus ſolennelle; on grava cette fondation ſur une pyramide, pour la rendre publique & irrévocable.

Pauſan. l. IX. c. 8.

Je ne balancerois pas non plus à mettre au nombre de

ces donations, celle que Sylla fit aux Dieux, Jupiter, Apollon & Esculape, de la moitié du territoire de Thèbes, si elle n'eût pas été plustôt une espèce de satisfaction de sa part, qu'un fruit de sa libéralité. Les Thébains s'étoient déclarés pour Mithridate; mais l'entrée du général Romain en Béotie, leur inspira une frayeur qui fut bien-tôt suivie du repentir; leur soumission fut inutile, Sylla ne les traita pas avec moins de rigueur, & entre autres mauvais traitemens, il leur ôta la moitié de leurs terres. Le prétexte dont il se servit, fut d'appaiser la colère des Dieux irrités, sans doute, du sacrilège qu'il avoit été obligé de commettre, en s'emparant des trésors d'Olympie, de Delphes & d'Epidaure, dont il s'étoit servi pour payer ses troupes. Au reste, cette fondation dura peu; les Romains rendirent dans la suite à la ville de Thèbes tout ce qu'elle avoit perdu.

Nous ne pouvons douter que les divinités d'Athènes n'eussent reçû quelquefois de pareils présens, & qu'elles ne possédassent plusieurs terres dans les campagnes de l'Attique. Les revenus, soit en nature, soit en argent, se recueilloient avec soin, & se conservoient pour les usages sacrés. *Plat. de leg. l. VI.*

Je ne parle pas ici des terres appartenantes à l'Etat, & dont les bleds étoient destinés pour les sacrifices qui se faisoient au nom & aux dépens de la République; non plus que des prémices que les officiers publics, connus sous le nom de *Parasites*, avoient droit de lever pour les Dieux sur toutes les terres. Toutes ces redevances faisoient partie du revenu des temples. *Pollux. l. VI, c. 7. Hesych.* *Aristoph. Schol. in avib.* *Athen. l. VI, c. 6.*

Les Dieux, outre le produit des biens appartenans à leurs temples, avoient souvent des droits qui leur étoient accordés par des conventions particulières: les Lépréates étoient, par exemple, obligés de payer tous les ans un talent à Jupiter Olympien, en conséquence d'un traité d'alliance fait avec les Eléens dans une de leurs guerres. Ceux d'Epidaure, pour obtenir des Athéniens la permission de couper des oliviers, dont le bois devoit être employé à faire des statues ordonnées par la Pythie, s'étoient engagés à envoyer tous *Thucyd. l. V.* *Herod. l. V, c. 82.*

les ans à Athènes des députés chargés d'offrir en leur nom des ſacrifices à Minerve & à Neptune ; mais il faut mettre cette dernière prérogative au rang des redevances, pluſtôt honorables qu'utiles.

Harpocrat. La dixième partie des dépouilles enlevées aux ennemis, appartenoit auſſi à Minerve ; les biens des trente Tyrans furent employés à faire des vaſes ſacrés; enfin tout tournoit au profit des temples : les Dieux avoient une infinité de moyens de s'enrichir ; mais ce qui contribuoit le plus à l'opulence des temples, dont la réputation étoit établie dans la Grèce, c'eſt l'argent que les particuliers y portoient tous les jours pour acquitter quelques vœux, ou pour faire offrir en leur nom des ſacrifices aux Divinités. La crédulité des peuples étoit un fonds inépuiſable, c'eſt elle qui avoit enrichi les temples de Délos & d'Eleuſis, qui entretenoit la magnificence de Delphes; & ces tréſors immenſes qui furent ſouvent la proie de l'avarice, étoient le fruit de la ſuperſtition.

Les Prêtres n'étoient, ni les dépoſitaires, ni les adminiſtrateurs de ces revenus. Bornés à un ſimple honoraire, ils n'avoient d'autres fonctions que d'offrir des prières & des victimes aux Divinités dont ils étoient les miniſtres. Eſchine le dit en propres termes dans le paſſage déjà cité.

Il y a grande apparence que les ſommes provenantes du revenu des terres & des autres biens particuliers, étoient reçûes par des perſonnes prépoſées à cet effet, & comptables de leur adminiſtration : nous ne pouvons pas même en douter, après ce que nous liſons dans Ariſtote, qui parlant des officiers attachés aux temples, fait une mention expreſſe des gardiens de l'argent appartenant aux Dieux. On choiſiſſoit ſans doute des citoyens d'une intégrité reconnue, & ils étoient chargés du détail de l'entretien du temple, & des dépenſes ordinaires des ſacrifices.

Ariſt. Politic. l. VI, c. 8.

Je dis des dépenſes ordinaires; car pour celles qu'exigeoient les fêtes ſolennelles qui ſe célébroient à Athènes avec une magnificence incroyable, comme les Bacchanales & les Panathénées, elles étoient à la charge du chorège,

Demoſth. pro Coron.

c'eſt-à-dire, du chef des chœurs de chaque tribu ; chacune en effet avoit ſon poëte & ſes muſiciens qui chantoient à l'envi des hymnes en l'honneur de la Divinité. On donnoit pour chefs à ces différens chœurs les plus riches citoyens; & comme l'exercice de cette charge leur coûtoit beaucoup, pour les dédommager en quelque ſorte, on avoit accordé au chorège de la tribu victorieuſe, le droit de faire graver ſon nom ſur le trépied que cette tribu ſuſpendoit aux voûtes du temple. Cette fonction, quoique ruineuſe, étoit fort recherchée, & devoit l'être dans un état Républicain: outre qu'elle conduiſoit aux honneurs comme la dignité d'Edile curule à Rome, elle donnoit beaucoup de crédit dans l'eſprit d'un peuple, plus ſenſible au plaiſir qu'on lui procuroit, qu'à la grandeur des ſervices, & qui eſtimoit autant un chorège prodigue qu'un général victorieux.

In Mid.

Plut. in Ariſt.

A l'égard des amendes appartenantes en tout ou en partie à la déeſſe Minerve & aux autres Dieux, il y avoit à Athènes des tréſoriers publics deſtinés à les recevoir. Ils étoient au nombre de dix, & le ſort préſidoit à leur choix. On les appeloit tréſoriers de la Déeſſe, ou receveurs des deniers ſacrés : ils touchoient cet argent en préſence du ſénat, & avoient le droit de modérer l'amende, ou même d'en décharger, en cas qu'ils la trouvaſſent injuſte. La ſtatue de Minerve, celle des victoires, & les autres gages précieux de la durée de l'Etat, étoient confiés à leur fidélité.

Pollux.

Lyſias pro Milite.

Harpocr.

Le tréſor dans lequel on conſervoit l'argent conſacré aux Dieux, étoit dans la citadelle, derrière le temple de Minerve Poliade; ſituation qui lui fit donner le nom d'*Opiſtodome*. Un double mur lui ſervoit d'enceinte; il n'avoit qu'une ſeule porte, dont la clef étoit entre les mains de l'*Epiſtate* ou chef des *Prytanes ;* dignité fort conſidérable, mais qui ne duroit qu'un jour. On gardoit dans ce tréſor un regiſtre ſur lequel étoient inſcrits les noms de tous les débiteurs de l'Etat, juſqu'au payement entier de l'amende. S'ils étoient inſolvables, on agiſſoit contre eux avec une ſévérité exceſſive, & quelquefois même avec une cruauté que la Religion

Ariſtoph. Schol. Pluto.

Schol. Demoſt. in Androt.

Pollux. l. VIII, chap. 9, ſect. 8.

Demoſt. in Macart.

In Timocrat.

n'excufoit pas, quoique l'intérêt des Dieux en fût le motif, ou pluſtôt le prétexte. Miltiade, le libérateur d'Athènes, périt dans les fers, pour n'avoir pû payer l'amende de cinquante talens, à laquelle le mauvais ſuccès de ſon expédition contre Paros, l'avoit fait condamner par des citoyens qui ne ſavoient pas diſtinguer le malheur du crime. Cimon ſon fils fut obligé, pour racheter ſon corps, de payer la ſomme entière.

Corn. Nep. in Milt.

In Cimon.

Ces Tréſoriers ſacrés tenoient un rang conſidérable dans l'ordre des Magiſtrats deſtinés à recevoir les deniers publics. Il y en avoit pluſieurs eſpèces, comme pluſieurs ſortes de revenus. Sigonius qui a parfaitement traité cette matière dans ſon ſavant ouvrage ſur la république d'Athènes, diſtingue ces revenus en quatre claſſes.

1.° Les impôts ou les revenus qui ſe tiroient des biens appartenans à l'Etat, comme les mines, les bois, les terres, les droits pour l'entrée ou la ſortie des marchandiſes, & la capitation des étrangers.

2.° Les contributions que les villes alliées s'étoient engagées de fournir contre les Barbares après l'expulſion de Xerxès. Ariſtide en avoit été nommé directeur ; elles formoient d'abord une ſomme aſſez modique, mais on les fit monter dans la ſuite à mille talens attiques.

3.° Les levées extraordinaires faites ſur les étrangers habitans d'Athènes, & ſur les citoyens, dans les beſoins preſſans, par ordre du ſénat, & par l'autorité du peuple.

4.° Enfin les amendes prononcées en jugement, dont une partie appartenoit aux Dieux, comme nous l'avons dit. Chaque eſpèce de revenus avoit des receveurs particuliers, dont chacun portoit un nom différent.

Je paſſe à l'examen de la dernière queſtion, la plus difficile de toutes celles qui intéreſſent la religion du peuple Athénien.

Troiſième Queſtion.

Les Prêtres formoient-ils dans l'Etat un

Quoique les Romains aient, ſuivant l'opinion commune, emprunté d'Athènes un grand nombre d'uſages, & que les loix de Solon paſſent pour avoir ſervi de modèle à celles des douze Tables, cependant rien n'eſt plus différent, ni même

même plus opposé, que le gouvernement de ces deux Républiques sur l'article dont il s'agit. A Rome, les Prêtres formoient un corps distingué qui avoit à sa tête un souverain Pontife*, dont l'autorité embrassoit toute la Religion : cette dignité, l'une des plus considérables de l'Etat, donnoit à celui qui la possédoit, un pouvoir presque sans bornes. Il étoit le chef de tous les collèges Sacerdotaux, & en particulier de celui des Pontifes. Ces Collèges jugeoient en dernier ressort toutes les contestations relatives au culte des Dieux ; le droit d'établir de nouvelles loix leur appartenoit ; ils avoient l'inspection sur tous les Prêtres aussi-bien que sur les Magistrats chargés du soin des sacrifices & des cérémonies religieuses. Arbitres souverains de tout ce qui intéressoit la Divinité, ils en étoient en même temps & les ministres & les vengeurs : c'est à leur Tribunal que l'on déféroit les crimes contre la Religion. Ce qu'ils ordonnoient passoit pour inviolable, & ils n'étoient obligés de rendre compte, ni au peuple, ni au sénat. Le souverain Pontife avoit même le droit de s'opposer aux decrets du sénat, dans les occasions où il croyoit son ministère intéressé.

corps particulier distingué des autres corps, ayant un tribunal & une jurisdiction sur les choses qui intéressoient le culte des Dieux.

* *Dionys. Halic. Ant. Rom. l. II.*

Tit. Liv. l. XXXI.

Il s'en faut bien que les ministres des Dieux eussent à Athènes, ainsi que dans le reste de la Grèce, la même puissance : ils ne composoient point un ordre distinct & séparé des autres ordres de l'Etat, un corps qui, réuni sous les mêmes loix, eût un chef dont l'autorité s'étendît généralement sur tous les membres. La dignité de souverain Pontife étoit inconnue à Athènes, & tous les Prêtres étoient chacun séparément attachés aux différens temples, sans que rien les unît entre eux. Seulement les temples des Divinités plus considérables, comme ceux de Minerve & de Neptune, de Cérès & de Proserpine, renfermoient plusieurs Ministres, qui avoient un chef particulier auquel on donnoit le nom de *Grand-Prêtre*. Le nombre des sacrificateurs & des ministres subalternes étoit proportionné à la grandeur de la Divinité & à l'importance du culte : ainsi à Athènes il y avoit plusieurs Grands-Prêtres particuliers, parce qu'on y adoroit

Aristot. Polit. l. VI, c. 8.

plusieurs Divinités dont le culte demandoit un grand nombre de Ministres; mais tous étoient indépendans les uns des autres, & aucun d'eux n'avoit d'autorité sur les prêtres consacrés à un autre culte. Le pouvoir de chacun se bornoit à l'intérieur de son temple, & il n'y avoit pas de Pontife souverain qui, sans être attaché à aucun Dieu en particulier, fût le chef de la Religion, & eût le droit de présider indifféremment à toutes les fêtes.

Il suit de là par une conséquence naturelle, que les ministres des Dieux n'étoient point à Athènes juges en matière de Religion; ils n'avoient, ni le droit de connoître des actions commises contre la Divinité, ni celui de les punir. Leurs fonctions se bornoient au soin d'offrir des sacrifices, & de présenter aux Dieux les hommages du peuple; mais on ne confioit pas à leur zèle celui de tirer vengeance des sacrilèges, de l'impiété, de la profanation des mystères, du blasphème, & des autres crimes qui intéressoient les objets de leur culte. En effet, comment auroient-ils pû être les juges de ces sortes de procès? ne formant point de corps visible, ils ne pouvoient former de Tribunal: chacun d'eux, instruit des usages du temple auquel il étoit attaché, ignoroit tout le reste. C'est ce qui fait dire à Sigonius, que le propre du Sacerdoce étoit de n'avoir, ni jurisdiction, ni pouvoir: principe véritable, s'il ne l'avoit pas établi comme général, & qu'il n'en eût point fait l'application aux Romains, dont les loix étoient fort différentes sur ce point. Trompé sans doute par les coûtumes des Grecs dont il étoit fort instruit, il a confondu les deux gouvernemens ensemble. Peut-être serois-je en droit de profiter de cette erreur de Sigonius, & de la faire valoir en faveur du sentiment que je soutiens. La méprise des véritables Savans, est presque toûjours le fruit d'une verité connue, & du grand nombre de connoissances étrangères aux sujets qu'ils traitent; mais je me crois assez bien fondé pour négliger une ressource.

Sigon. de ant. Jure Civ. Rom. l. 1, c. 19.

Il ne pouvoit y avoir dans le genre dont nous parlons, que deux sortes de coupables, les philosophes & les libertins.

Les premiers avoient une idée trop juſte des objets du culte vulgaire, pour leur proſtituer des hommages que la raiſon déſavouoit; les ſeconds, emportés par le feu de la jeuneſſe & l'amour du plaiſir, négligeoient ſouvent toutes les bienſéances, & ſe faiſoient honneur de commettre des excès contraires à l'ordre public. Socrate d'une part, & de l'autre Alcibiade, Andocyde, Phryné, nous fourniſſent des exemples connus de ces deux eſpèces. Or il ſuffit de jetter les yeux ſur ce que les anciens nous ont conſervé de leur procès, pour être convaincu que les Prêtres n'en ont point été les juges, & que ces fameuſes cauſes furent portées devant des juriſdictions dans leſquelles ils n'étoient pas même admis.

En étudiant à fond l'eſprit du gouvernement d'Athènes, on découvre ſans peine la véritable raiſon de cet uſage. Les crimes contre la Religion n'étoient punis, qu'autant qu'ils intéreſſoient l'Etat, & par une conſéquence naturelle, leur jugement appartenoit au miniſtère public. De ſimples railleries qui ne bleſſoient préciſément que les Dieux, offenſoient peut-être leurs Miniſtres; mais elles étoient ſans conſéquence. Les Athéniens ne connoiſſoient d'autre Religion que le culte public, héréditaire, général; d'autres Dieux que ceux qu'ils avoient reçûs de leurs ancêtres; d'autres cérémonies que celles qui étoient établies par les loix de l'Etat, pratiquées par la patrie de tous les temps, fixées par un uſage immémorial. Ils n'étoient occupés que de la conſervation de ce culte, qui étoit lié avec le gouvernement, & en faiſoit une partie eſſentielle: la pompe extérieure des cérémonies attiroit auſſi leur attention, parce que le maintien des dehors eſt inſéparable de l'ordre & de la police. Mais pour cet aſſemblage monſtrueux de fables, d'opinions étrangères, de traditions populaires, de fictions poëtiques, qui formoit une autre Religion différente de celle de l'Etat, ils s'y intéreſſoient peu, & la liberté étoit extrême ſur cet article. Cette explication peut ſeule concilier la contrariété apparente que forment dans la conduite de ce peuple, la licence

exceſſive accordée aux poëtes, & la rigueur avec laquelle on puniſſoit les citoyens accuſés d'impiété. Ariſtophane, qui n'épargnoit pas plus les Dieux que les Grands, étoit applaudi par les Athéniens; ils condamnèrent à mort Socrate, qui plein de reſpect pour la Divinité, ne déſaprouvoit que l'eſpèce de culte qu'on lui rendoit; d'où peut venir cette différence? C'eſt que les railleries du poëte n'attaquoient pas la forme du gouvernement, la Religion politique. Prudent dans ſes excès, content de ſe jouer avec les détails, il ne ſortoit point du champ qui lui étoit abandonné. Le philoſophe au contraire étoit accuſé de ne pas reconnoître les Dieux adorés par l'Etat, de vouloir en introduire d'autres, de mépriſer les loix & l'ordre établi, de ſe donner enfin pour le réformateur général des abus qui s'étoient gliſſés dans la République. Quels furent les crimes d'Alcibiade & d'Andocyde? c'eſt d'avoir profané des myſtères auſſi anciens que la ville même, & dont la célébration faiſoit partie des fêtes ſolennelles du culte public: myſtères liés au gouvernement d'une manière ſi intime, que l'on regardoit l'entrepriſe des accuſés, comme le ſignal d'un complot ſecret, comme la marque certaine d'une révolution méditée. S'ils n'avoient fait que railler ſur quelque uſage populaire ou étranger, perſonne n'en eût été choqué. Eſchyle courut riſque de périr, parce qu'on le ſoupçonnoit d'avoir révélé quelques ſecrets d'Eleuſis dans une de ſes pièces; les plaiſanteries d'Ariſtophane ſur le même théatre étoient impunies.

Diog. Laert. in vitâ Socratis.

Plutarch. in Alcibiad.

Il eſt donc certain par ces exemples, que les accuſations d'impiété n'avoient lieu, que lorſqu'elle ſe rapportoit à quelque choſe de public; auquel cas le ſacrilège étoit une eſpèce de crime mixte, qui rentroit dans l'ordre civil, & dont l'examen appartenoit dès-lors à la juſtice ordinaire. Ces deux objets n'étoient point ſéparés dans les accuſations de cette eſpèce. Les ennemis d'Alcibiade faiſoient valoir ce double motif pour empêcher ſon retour. Si d'un côté les Eumolpides & les Ceryces, déclarés publiquement contre lui, conjuroient le peuple de ne point le rappeler; d'un autre côté les

Thucyd. lib. VIII, c. 53.

partisans de la puissance populaire publioient, qu'un homme qui avoit violé ouvertement les loix de la patrie, ne méritoit pas de rentrer dans son sein.

Il n'est donc pas étonnant que les prêtres n'eussent aucune jurisdiction sur les choses relatives à la Religion: s'ils avoient formé un corps parmi les juges dans les causes de cette nature, il en resteroit quelque trace, & l'apologie de Socrate par Xénophon, en fourniroit des preuves indirectes. Lorsque ce philosophe atteste qu'on l'a toûjours vû remplir exactement les devoirs de la Religion commune, il ne dit rien qui puisse faire même soupçonner qu'il y avoit des Prêtres au nombre de ses juges; il est cependant certain que dans ce cas, il n'auroit pas manqué d'en appeler à leur témoignage, & de les interpeller nommément.

Xenoph. Apol. Socrat. p. 701.

Quelquefois les ministres des Dieux paroissoient dans ces occasions; mais c'étoit en qualité d'accusateurs. Dans l'affaire d'Andocyde, Callias ministre de Cérès, revêtu de ses habits Sacerdotaux, entre dans le sénat, & porte ses plaintes contre cet orateur. Les Eumolpides jouent le même rôle dans celle d'Alcibiade. On en voit encore un exemple frappant dans le *Lexiphanes* de Lucien; Mégalonyme l'un des convives du repas, dont un des interlocuteurs de ce dialogue fait le recit, allègue pour excuse de s'être fait attendre, qu'il avoit rencontré sur sa route l'Hiérophante & les autres ministres de Cérès Eleusine, traînant un citoyen au tribunal du Préteur.

Andocyd. de Myst.

Lucian. Lexiphan. t. II, p. 317.

Mais non seulement les Prêtres n'étoient pas chargés de la vengeance des crimes contre la Religion, ils ne pouvoient pas même, sans un ordre exprès, soit du peuple, soit du sénat, user du droit qu'ils avoient de dévouer les coupables aux Dieux infernaux. C'est en exécution du decret rendu contre Alcibiade, que les Eumolpides lancèrent l'anathême contre lui; c'est en vertu d'un autre decret qu'ils révoquèrent leurs imprécations, lorsque devenu nécessaire à ses compatriotes, il cessa de leur paroître coupable. L'arrêt qui ordonna d'abattre les statues de Philippe père de Persée, & toutes celles de ses ancêtres, de supprimer toutes les fêtes

Plutarch. in Alcib.

Tit. Liv. l. XXXI, c. 44.

établies en leur honneur; qui déclara impurs & profanes tous les lieux où l'on avoit mis quelques monumens, ou quelque inſcription à la gloire de ce Prince; enfin qui renouvela contre lui tout ce qui avoit été autrefois décerné contre le fils de Piſiſtrate; cet arrêt enjoignit en même temps à tous les Prêtres publics d'Athènes de le maudire, lui, ſes enfans, ſes troupes & ſes Etats, toutes les fois qu'ils feroient des vœux pour le ſalut d'Athènes; reſſource impuiſſante contre les armes victorieuſes de Philippe, vengeance inutile, mais toûjours agréable à un peuple, auquel il ne reſtoit plus de ſon ancienne grandeur, qu'une orgueilleuſe foibleſſe qui dédaignoit un joug qu'elle ne pouvoit rompre.

Mais ſi les Prêtres n'avoient point l'adminiſtration des revenus des Temples, s'ils n'étoient pas juges en matière de religion, ſi, bornés à un ſimple honoraire, ils ſe contentoient d'offrir des vœux & des ſacrifices, de quoi donc pouvoient-ils être reſponſables? ſur quoi pouvoit tomber ce compte qu'ils étoient obligés de rendre ſuivant Eſchine? C'étoit préciſément ſur ces ſacrifices qu'ils avoient offerts, ſur la manière dont ils s'étoient acquittés de leurs fonctions, ſur l'exactitude ſcrupuleuſe avec laquelle ils avoient obſervé toutes les cérémonies : car l'omiſſion d'une ſeule étoit regardée comme très-criminelle. Si l'on penſe que les anciens faiſoient ſouvent dépendre d'un ſacrifice offert dans les règles, le gain d'une bataille, ou le ſuccès d'une entrepriſe, on ſera moins ſurpris de leur rigueur. Tout eſt crime aux yeux de la ſuperſtition, pour qui tout eſt eſſentiel.

D'ailleurs, quoique j'aie fait voir que l'adminiſtration des revenus ſacrés n'étoit pas confiée aux Prêtres, rien n'empêche cependant de croire qu'ils fuſſent dépoſitaires des offrandes que les particuliers faiſoient aux Dieux, ſoit pour l'ornement des Temples, ſoit pour des ſacrifices offerts en leur nom. Cette eſpèce de caſuel ne peut pas être mis au nombre des biens appartenans aux Divinités; c'étoit un mobilier, dont leurs Miniſtres étoient, ſelon toute apparence, chargés, & duquel ils devoient par conſéquent rendre compte.

SECONDE PARTIE,

Dans laquelle on examine quel étoit à Athènes le Tribunal auquel reſſortiſſoient les affaires relatives au culte des Dieux, & ſur quelles loix étoient fondées ſes déciſions.

J'AI prouvé que les Prêtres n'avoient aucune juriſdiction ſur les objets relatifs au culte des Dieux, il faut à préſent déterminer devant quel Tribunal les cauſes de cette nature étoient portées. Toutes les apparences ſe réuniſſent d'abord en faveur de l'Aréopage: l'idée que l'on ſe forme de la grandeur de ſon pouvoir, eſt preſque ſans borne. Ce Tribunal, dont l'origine eſt fort ancienne, ne jugeoit d'abord que des meurtres. Dans les temps poſtérieurs on lui attribua la connoiſſance de preſque toutes les cauſes criminelles, comme des homicides volontaires, des incendies, des empoiſonnemens, des vols & de la retraite dans les pays étrangers. Dans la ſuite Solon donna plus d'étendue à la puiſſance de l'Aréopage: les augmentations qu'il y fit, l'ont même fait regarder, quoique ſans fondement, par quelques écrivains, comme ſon fondateur. Ce ſage légiſlateur, qui ſentoit les inconvéniens qu'entraîne le partage de l'autorité, la réunit preſque toute entière entre les mains des Aréopagites. Il leur confia l'inſpection générale des loix, les chargea particulièrement du ſoin des mœurs, de celui de maintenir le bon ordre, de corriger les abus, de s'oppoſer à l'introduction des uſages étrangers, de veiller à l'éducation de la jeuneſſe, de donner des freins à l'avarice, au libertinage, & ſur-tout de proſcrire l'oiſiveté, qu'il regardoit avec raiſon comme la ſource de tous les vices. En conſéquence de ce pouvoir, ils avoient le droit de s'informer de la conduite de chaque particulier, de ſes facultés, des moyens qu'il employoit pour ſa ſubſiſtance. Perſonne n'eût oſé ſe ſouſtraire à ces recherches, & les citoyens inutiles étoient expoſés à la

Première Queſtion.

Quel étoit à Athènes le Tribunal auquel reſſortiſſoient les affaires relatives au culte des Dieux?

Etim. auct. Lyſias de cæd. Eratoſt.

Demoſt. in Ariſtog.

Poll. l. VIII. c. 10.

Lucian. in Anacharſi.

Licurg. in Leocrat.

Plut. in Solon.

Iſocrat. in Areopag. Poll. l. x.

Val. Max. l. III, c. VI.

Heraclides de R. P.

Plutarch. in Themist.

rigueur des loix. Les édifices publics, la paie des ſoldats, le maniement des deniers de l'Etat, en un mot, tout ce qui intéreſſoit le bien général, étoit ſoumis à ce Tribunal. Comment la Religion, l'une des principales parties du gouvernement, n'auroit-elle pas été de ſon reſſort? La conſéquence paroît naturelle. Auſſi voyons-nous que la pluſpart des modernes ont attribué le jugement des crimes de cette nature à ce ſénat reſpectable; cependant leur opinion n'eſt peut-être pas auſſi-bien fondée qu'elle le paroît.

En effet, aucun auteur ancien ne le dit expreſſément: on ne le trouve, ni dans la vie de Solon par Plutarque, ni dans le diſcours d'Iſocrate ſur l'Aréopage. Si ce droit qu'on lui donne communément étoit réel, il devroit aſſurément ſa naiſſance au légiſlateur d'Athènes, puiſqu'avant lui, cette juriſdiction ſe bornoit aux crimes contre la ſociété. L'hiſtorien de Solon eût-il oublié cette circonſtance eſſentielle? J'ajouterai de plus, comme une remarque déciſive, que d'une part aucun des jugemens de l'Aréopage qui ont paſſé juſqu'à nous, n'a trait à la Religion, & que de l'autre, il eſt facile de prouver que de tous les procès d'impiété qui nous ſont connus, aucun n'a été porté devant ce Tribunal. Quand on examine les choſes de près, on voit clairement que la juriſdiction particulière des Aréopagites ne s'étendit jamais au-delà de ſes anciennes bornes; que le pouvoir dont Solon les revêtit n'étoit que général, & que s'il embraſſoit la République entière, c'étoit pluſtôt une eſpèce de ſurintendance univerſelle, qu'un examen qui deſcendît dans tous les détails. Dépoſitaires des loix, ils avoient ſoin qu'il ne ſe gliſſât rien de contraire aux anciens uſages, ſoit dans le gouvernement civil, ſoit dans le ſyſtème religieux. Cenſeurs de la conduite particulière de chaque citoyen, ils devoient tenir leurs yeux ſans ceſſe ouverts ſur tout ce qui ſe paſſoit. Supérieurs en quelque ſorte à tous les Tribunaux, ils pouvoient à la vérité caſſer une ſentence injuſte, diminuer la rigueur des peines, ſauver un innocent prêt à ſuccomber, faire ſubir au coupable la peine de ſon crime; mais ils n'empêchoient

Plutarch. in Solone.

Demoſt. de Coronâ.

Philoſt. Soph. lib. 1.

n'empêchoient pas l'exercice légitime des jurifdictions ordinaires. En effet, fi l'Aréopage eût été juge immédiat de toutes les caufes dont on lui attribue la connoiffance, les autres Tribunaux auroient été inutiles; ainfi l'idée la plus jufte que l'on puiffe s'en former, c'eft de le regarder comme une jurifdiction à laquelle le jugement des meurtres & de plufieurs autres crimes capitaux étoit réfervé, & qui, à ce département particulier, joignoit une infpection générale fur toutes les parties du gouvernement. *Suidas.*

C'étoit donc en cette qualité de réformateurs de tous les abus, qu'ils s'occupoient à maintenir la Religion dans l'état où ils l'avoient reçûe de leurs pères, à en exclurre toute nouveauté dangereufe; mais il n'en faut pas conclurre que les accufations particulières d'impiété fuffent portées devant eux. Ainfi, quand on lit dans Ifocrate, que tant que l'Aréopage conferva toute fa puiffance, les fêtes fe célébroient avec une majeftueufe uniformité, qu'on ne voyoit point les folennités étrangères introduites à la place de celles de la patrie; en un mot, que l'affoibliffement de ce Tribunal étoit un des principes de la confufion qui régnoit dans le culte des Dieux, expofé de fon temps à cette légèreté capricieufe qui fit toûjours le caractère du peuple Athénien; il réfulte feulement du texte de cet orateur, que l'intérêt manifefte que l'Aréopage prenoit à la Religion, faifoit partie des foins généraux qu'il donnoit au gouvernement & à l'adminiftration des affaires publiques. Quand Plutarque & faint Juftin nous apprennent, le premier qu'Euripide n'ofa, par la crainte de l'Aréopage, fe déclarer pour le fentiment de quelques philofophes qui nioient l'exiftence des Dieux; le fecond, que Platon ayant appris en Égypte une nouvelle doctrine fur la Divinité, l'adopta, mais que la crainte de ce même Tribunal l'obligea de cacher une opinion fi contraire à la tradition commune; cela fignifie uniquement, que l'Aréopage attaché conftamment au fyftème ancien dont il étoit le défenfeur, fe feroit déclaré l'ennemi des opinions étrangères, & les auroit profcrites avec leur auteur: mais il n'eft

Suidas in Ἐπίθετος. Harpocrat. Ifocrat. in Areop. Plutarch. de Placitis Philof. Sanctus Juftin. in Exhort. ad Gentil.

Actuum. Apost. c. 17. pas question de procédures juridiques. Lorsque saint Paul fut conduit dans l'Aréopage pour y rendre compte de la doctrine qu'il enseignoit, ce fut comme novateur, comme annonçant un Dieu inconnu à Athènes, comme introducteur d'un culte étranger: dans le cas dont il s'agit, l'Aréopage avoit le droit de faire des informations publiques. Telles *Demost. in Neæram.* furent celles qu'il fit contre l'Archonte Théagène, dont la femme, quoiqu'étrangère, avoit osé présider aux mystères de Bacchus, auxquels les seules Athéniennes étoient admises; crime capital à Athènes, & qui violoit directement les loix les plus respectées: aussi ce Tribunal, conservateur des usages anciens, prit-il connoissance de cette affaire, & condamna-t-il l'Archonte, mais ce fut de lui-même, en son propre nom, sans qu'il paroisse que la cause ait été portée devant lui; il s'en chargea comme partie publique, & s'il le punit, ce fut avec modération, parce qu'il ne lui étoit pas permis alors de pousser les choses à la rigueur.

Mais quand il seroit vrai que l'inspection générale, dont Solon chargea l'Aréopage, lui donnât une jurisdiction réelle sur tous les objets sur lesquels sa vûe avoit droit de s'étendre, il est certain que cette autorité ne dura pas long-temps. *Plutarch. in Pericle.* Périclès, environ cent ans après Solon, employa tout ce que son mérite & sa réputation lui donnoient de crédit, à détruire la puissance de ce sénat respectable qui déplaisoit à la multitude. Il se servit utilement pour son projet, de l'éloquence d'Ephialtes, homme redoutable par ses talens, parce que l'amour du bien public ne les animoit pas. Telle fut l'époque de la décadence de cet établissement, trop sage pour être durable. Ces deux citoyens ôtèrent à l'Aréopage la connoissance de la plupart des affaires, le firent rentrer dans ses anciennes bornes, & par là ouvrirent un vaste champ à la corruption, qui ne craignit plus la censure impuissante d'une compagnie plus respectée qu'obéie; le nom d'Aréopagite devint presque un titre vain, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne fût toûjours recherché, parce qu'il étoit glorieux de porter un nom, qui du temps d'Aristide,

avoit été la récompenſe de la vertu. Ceux qui compoſoient ce Tribunal, n'étoient preſque plus que des ſpectateurs oiſifs de ce qui ſe paſſoit dans la République, à moins qu'un decret du ſénat ou du peuple ne les tirât de leur inaction, en les chargeant d'inſtruire quelque affaire particulière qui devoit être jugée ſur leur rapport: ce qui n'eſt pas ſans exemple. Au reſte, leur autorité varioit ſuivant les conjonctures; ainſi dans les dangers preſſans, on avoit quelquefois recours à la prudence de l'Aréopage, on le chargeoit de veiller au ſalut de l'Etat. Un trait rapporté par Plutarque dans la vie de Phocion, nous en fournit la preuve.

Pour achever de démontrer que l'Aréopage n'étoit point juge en matière de Religion, il ſuffit de jetter les yeux ſur ce qui nous reſte des procès de cette nature, & en particulier ſur celui de Socrate.

Je ne parle point ici des préliminaires terribles dont les jugemens de ce Tribunal étoient précédés, du ſerment redoutable que l'on exigeoit de l'accuſateur & de l'accuſé ſur les reſtes ſanglans des victimes offertes aux Euménides; circonſtances remarquables, dont il n'eſt pas fait mention dans le procès de ce grand homme, & que Platon n'auroit pas oubliées. On ſait de plus qu'il étoit défendu de prononcer devant ces juges ſévères aucun diſcours étudié; que l'exorde, les peroraiſons, le choix des expreſſions, le ton même trop paſſionné, en un mot, tous les ornemens étrangers dont l'éloquence ſe pare ſouvent pour éblouir, étoient proſcrits par une loi expreſſe; que cependant Lyſias qui n'ignoroit pas cet uſage, compoſa pour Socrate un diſcours plein d'art & de ſentiment. L'auroit-il fait, ſi Socrate avoit dû comparoître devant l'Aréopage, devant un Tribunal, d'où ces ſortes de plaidoyers étoient bannis, où la vérité ſeule avoit droit de ſe faire entendre? Socrate refuſa d'en faire uſage; mais pourquoi? ce n'étoit pas qu'il ne fût convenable devant les juges auxquels il s'adreſſoit; c'eſt parce qu'il ne le crut pas digne d'un philoſophe, dont l'innocence ferme & courageuſe dédaigne un autre langage que celui de la vérité.

Poll. l. VIII, c. 10.

Dinarch. in Demoſth. in Ariſtocrat.

Lucian. in Anacharſ.

Plutarch. in Lyſiâ.

Diog. Laert in Socrat.

Je pourrois m'en tenir à ces deux circonſtances, & ſurtout à la dernière, qui me paroît ſuffiſante; mais examinons le détail de ſa condamnation. Platon ſon diſciple monte dans la tribune aux harangues, prend la parole, mais ſur le champ eſt interrompu par les juges, dont les cris tumultueux l'obligent de deſcendre; on recueille les voix, les ſuffrages ſe partagent inégalement, & le nombre de ceux qui condamnent Socrate ſurpaſſe de deux cens quatre-vingt-une voix celui des juges qui le renvoient abſous. Cette première ſentence déclare ſimplement Socrate coupable, ſans déterminer la peine qu'il doit ſouffrir: car à Athènes, lorſqu'elle n'étoit pas fixée par les loix, on laiſſoit à l'accuſé la liberté de choiſir; & ſur ſa réponſe, on rendoit un ſecond arrêt définitif. Socrate averti que le choix dépend de lui, répond qu'il ſe condamne à être nourri le reſte de ſes jours dans le Prytanée. Cette réponſe aigrit ſi fort les juges contre lui, que quatre-vingts de ceux qui s'étoient déclarés en ſa faveur changent d'avis & le condamnent à la mort. Tout ce détail fournit la preuve complète que cette cauſe ne fut point plaidée devant l'Aréopage.

Diog. Laert. in Socrat.

Plato in apol. Socrat.

Diog. Laert. Ibid.

Premièrement, dans cette juriſdiction, les deux parties, ou leurs avocats, avoient ſeuls la liberté de parler : de quel droit Platon auroit-il pris la défenſe de Socrate? la manière dont il eſt interrompu ne s'accorde guère avec la gravité ſi célèbre de ces juges : elle ſuppoſe une de ces aſſemblées populaires, où toutes les paſſions ont droit de ſe faire entendre, & dans leſquelles les cris tumultueux ſont les interprètes ordinaires du mécontentement.

Lucian. in Anacharſ.

Secondement, il paroît que le nombre des juges fut très-conſidérable: en ne ſuppoſant la claſſe de ceux qui déclarèrent Socrate innocent, que de cent perſonnes, l'autre devoit être compoſée de trois cens quatre-vingt-un : or il y a grande apparence que la première renfermoit au moins ce nombre, puiſqu'il s'en détache tout d'un coup quatre-vingts pour paſſer dans le parti contraire. Eſt-il vrai-ſemblable que le tribunal de l'Aréopage fût ſi nombreux? Pour y être admis, ſuivant le règlement de Solon, il falloit avoir été Archonte; & les

Plutarch. in Solon.

Archontes n'y entroient même qu'après avoir ſubi le plus rigoureux examen, ſur leur conduite particulière & ſur leur adminiſtration. Plutarque nous apprend que Périclès fit ſes efforts pour diminuer la puiſſance de ce tribunal, parce que n'ayant pas été revêtu de la première dignité de l'État, il ne pouvoit y être admis. Il réſulte de ce récit, que les Archontes ſeuls avoient encore, du temps de Périclès, le privilège de devenir Aréopagites. Le nombre des Aréopagites n'étoit donc pas fixé, puiſqu'il pouvoit augmenter tous les ans de neuf perſonnes; mais pouvoit-il jamais compoſer une compagnie de cinq cens juges? Quand la mort auroit épargné pendant cinquante ans tous ceux qui compoſoient l'Aréopage, ils n'auroient pas encore pû former le tribunal nombreux qui jugea Socrate. *In Pericle.*

Mais je ſuppoſe que le règlement de Solon ne s'eſt pas toûjours obſervé, & que ce Sénat reſpectable, dans lequel on n'admettoit autrefois que les neuf premiers Magiſtrats, ait été ouvert dans la ſuite à un plus grand nombre de citoyens, comme il paroît par quelques paſſages; comment concilier la haute ſageſſe de ce tribunal, avec le changement imprévû de quatre-vingts juges, auxquels une ſeule réponſe fait trouver Socrate coupable? Une raiſon ſi foible pouvoit-elle leur faire adopter tout d'un coup un ſentiment ſi contraire? & Socrate étoit-il devenu criminel, pour n'avoir pas voulu convenir qu'il le fût? Cette révolution fut l'effet de la colère: un caprice ſi marqué caractériſe la multitude, & ne convient qu'à un tribunal formé par le peuple. *Iſocrat. in Areopag. Ariſtophan. Schol. Pluto.*

N'imputons donc point à l'Aréopage un jugement capable ſeul de ternir tout ſon éclat, & de le rendre indigne des éloges que lui prodigue l'antiquité. Mais ſi Socrate ne fut point jugé par l'Aréopage, quoiqu'accuſé de vouloir ſubſtituer un nouveau culte à celui de la Patrie; à plus forte raiſon les affaires particulières ſur la Religion n'étoient-elles pas portées devant ce tribunal: auſſi ſuffit-il, pour s'en convaincre, de lire le diſcours de Lyſias contre Andocyde: ce dernier accuſé d'avoir abattu en une nuit les ſtatues de Mercure *Plut. in Andocyd.*

placées à l'entrée des Temples, trouva le moyen d'échapper à la rigueur des peines, en nommant ſes complices. Rentré quelques années après dans la ville, il voulut prendre part au gouvernement; ce qui engagea Lyſias à renouveler contre lui l'accuſation de ſacrilège. Cet Orateur faiſant réflexion ſur la manière infâme dont Andocyde s'étoit ſauvé du ſupplice, compare la conduite des juges qui l'ont abſous, avec celle de l'Aréopage. Une loi expreſſe religieuſement obſervée dans ce tribunal, portoit que quiconque avoueroit ſon crime ſeroit puni de mort: ſi l'accuſé perſiſtoit à le nier, ſans pouvoir être convaincu, il étoit déclaré innocent. Il eſt clair par cette comparaiſon, que l'Aréopage n'avoit pas été juge d'Andocyde, puiſque s'il l'avoit jugé, l'aveu qui fut la reſſource du criminel l'auroit infailliblement conduit à ſa perte; & de plus Lyſias n'auroit pas oppoſé ce Tribunal à lui-même.

Lyſias adv. Andocyd.

Quelques lignes après il veut engager ſes juges à punir ſévérement Andocyde, en oppoſant l'indulgence avec laquelle ils l'ont traité, à la rigueur dont ils ont uſé contre Diagoras le Mélien, accuſé d'enſeigner publiquement l'Athéiſme. « Vous-même, leur dit-il, avez condamné cet étranger à la mort, » quoique ſon crime n'approchât pas de celui d'Andocyde; » vous l'avez pourſuivi dans ſa retraite, en mettant ſa tête à » prix: cependant il n'avoit outragé les Dieux que par des » paroles; celui-ci par un ſacrilège affreux a profané les myſtères les plus auguſtes. » J'ai fait voir ci-deſſus, que les juges devant leſquels il prononça ce diſcours, n'étoient pas ceux de l'Aréopage; ces juges ſont ceux mêmes qui ont condamné Diagoras: par conſéquent, cet impie n'avoit point été cité devant l'Aréopage; ce Tribunal n'étoit donc point juge en matière de Religion.

Diod. Sic. l. XIII, p. 137.

Joſeph. contr. Apion. l. II, c. 8.

Enfin ce qui achève de le prouver d'une manière inconteſtable, c'eſt que les ſénateurs de l'Aréopage ne s'aſſembloient que la nuit, pour ne point ſe laiſſer attendrir par la vûe des coupables; peut être auſſi, comme ils jugeoient dans un lieu découvert, prenoient-ils ce temps pour ſe préſerver de la chaleur exceſſive qui règne dans ce climat:

Lucian. in Hermot.

Poll. l. VIII, c. 10.

Antiphon. de cæd. Herod.

ce qui a fait dire à Athénée, qu'on ne connoissoit ni le nombre ni le visage des Aréopagites. Or il est certain que le Tribunal devant lequel se portoient les crimes contre la Religion, tenoit ses séances de jour. Sans cela, comment Phryné auroit-elle pû éviter la condamnation qu'elle méritoit? Cette fameuse courtisane étoit accusée d'avoir profané les mystères d'Eleusis. Hypéride son amant & son défenseur, voyant qu'elle étoit prête de succomber, la tira du péril par le même artifice que le célèbre orateur Antoine employa depuis avec un succès égal pour arracher Manius *(c)* Aquilius à la rigueur des loix; ce fait me paroît décisif. Hypéride auroit-il dû le gain de sa cause aux yeux de ses juges, si la coupable beauté qu'il défendoit, eût comparu dans l'assemblée nocturne de l'Aréopage?

Ath. l. VI.

Plut. in Hyperid.

Athen. l. XIII, c. 6.

Cicero. Ver. V, c. 1.

Quelle est donc la jurisdiction à laquelle le jugement des procès de cette nature appartenoit? De toutes celles d'Athènes, je ne vois que les Héliastes qui puissent y prétendre. En effet ce n'est aucun des Tribunaux chargés du jugement des meurtres, soit prémédités, soit involontaires, soit causés par accident, leur autorité se bornoit à l'espèce de crime pour laquelle ils avoient été établis. On ne peut pas non plus en attribuer raisonnablement la connoissance aux jurisdictions inférieures chargées de l'examen des causes civiles de peu d'importance, telles que les deux Parabystes, le Trigone, &c. Il n'y a donc que le tribunal des Héliastes, le plus nombreux & le plus considérable de la République, auquel cela puisse convenir. Tout ce que l'on sait de cette

Pausan. l. I, c. 28.

(c) C'est dans l'exorde d'un de ses discours contre Verrès, que Cicéron rapporte ce trait de l'orateur Antoine, absolument semblable à celui d'Hypéride, qu'Athénée nous a conservé dans son livre XIII, chap. 6. Il est à présumer que de ces deux faits si ressemblans, l'un a été la copie de l'autre. Voici les paroles de Cicéron, qui peignent l'action d'Antoine. *Venit mihi in mentem, in judicio M. Aquilii, quantùm auctoritatis, quantùm momenti oratio M. Antonii existimata sit: qui, ut erat in dicendo non solum sapiens, sed etiam fortis, causâ propè peroratâ, ipse arripuit M. Aquilium, constituit que in conspectu omnium, tunicamque ejus à pectore abscidit, ut cicatrices populus Romanus, judicesque aspicerent adverso corpore exceptas.* Cicer. in Verrem. de Suppl. c. 1.

jurifdiction, s'accorde parfaitement avec les principales circonftances du procès de Socrate ; le nombre des juges, le ferment qu'ils prêtoient avant que d'entendre la caufe, la procédure dont on fe fervoit, la manière de donner les
Plat. in Criton. fuffrages. Les difcours étudiés n'en étoient pas profcrits: ce qui laiffoit un champ libre à l'éloquence du défenfeur de
Ibid. Socrate, & mettoit Criton ami de ce philofophe en droit de l'exhorter à compofer un difcours pour fa juftification, & à faire fervir au triomphe de la vérité, un moyen dont on abufoit fi fouvent avec fuccès en faveur du crime & de l'injuftice. Les juges, dont le nombre étoit fort grand, fe tiroient indifféremment par la voie du fort, entre tous les citoyens qui avoient l'âge & les conditions requifes. Ainfi les cris tumultueux qui obligèrent Platon d'interrompre fon difcours, l'inconftance des quatre-vingts juges, auxquels une feule reponfe de l'accufé fit changer de parti, n'ont plus rien qui doive furprendre. De telles viciffitudes font naturelles dans une compagnie nombreufe, & compofée de toutes fortes de perfonnes; c'étoit une efpèce d'affemblée du peuple; auffi Lyfias qui parloit devant eux contre Andocyde, leur donne-t-il, tantôt le nom de juges, tantôt le nom général d'Athéniens.

En rapprochant quelques paffages des différens auteurs, il n'eft pas difficile de s'inftruire de la forme que l'on donnoit
Pollux. à ces fortes de procès. L'accufateur citoit d'abord fa partie
Demoft. in Androt. par le miniftère d'un officier public, devant l'Archonte Roi, chargé de l'inftruction, & qui tenoit fes féances au portique royal. Enfuite il compofoit une requête contenant fes chefs d'accufation, qu'il alloit porter à ce Magiftrat. C'eft
Plato in Eutiphron. à fon Tribunal que Socrate fut cité par Mélitus. L'Archonte Roi n'étoit point juge de ces procès en dernier reffort, comme les autres Archontes ne l'étoient pas dans les affaires
Harpocrat. de leur département : feulement il avoit le droit de faire toutes les informations préliminaires, après lefquelles il introduifoit la caufe devant le Tribunal compétant, & la livroit aux juges qui devoient en décider. Ces informations

confiftoient

consistoient à interroger l'accusateur sur ses moyens, à lui demander s'il avoit des témoins prêts à déposer en sa faveur, si la présence de quelqu'un lui étoit nécessaire, afin que *Ulpian. in Mediana.* tout étant prêt & dans les formes, les juges n'eussent plus qu'à prononcer sur les discours des parties. Ils se servoient *Ulpian. in Timocratea.* pour donner leurs suffrages, de fêves noires & blanches; les noires qui marquoient la condamnation étoient percées, *Harpocrat.* les autres entières: deux urnes étoient destinées à les recevoir. L'Archonte qui présidoit à l'assemblée, comptoit ensuite *Isæus de hered. Dicæogen.* ce qu'il y avoit dans chacune, & selon le nombre plus ou moins grand des noires, l'accusé étoit condamné ou absous. Dans l'égalité de suffrages, on décidoit en sa faveur. Si la *Æschin. in Ctesiph.* sentence ordonnoit la mort, il étoit remis entre les mains des onze pour être conduit au supplice; tous ces détails se retrouvent dans l'histoire de Socrate.

Il est certain que c'est devant le tribunal des Héliastes, que Phryné fut traduite. Athenée nous a conservé un frag- *Athen. l. XIII, c. 6.* ment du comique Posidippe *(d)*, où il est dit positivement que cette fameuse courtisanne fut accusée devant les Héliastes, & que les larmes qu'elle répandit, & ses appas, la dérobèrent avec peine au châtiment qu'elle méritoit.

A cette manière de procéder, il en faut ajoûter une seconde *Harpocr.* fort en usage à Athènes: c'étoit une dénonciation publique *Demosth. in Everg.* faite directement au sénat ou au peuple assemblé, par quelque citoyen que ce fût, sans l'entremise d'aucun Magistrat particulier. On avoit recours à ce moyen dans tous les cas extraordinaires, pour lesquels il n'y avoit point de peines déterminées par les loix, & dans les affaires d'éclat qui intéressoient la religion ou le gouvernement : nous en

(d) Φρύνη περὶ ἡμῶν γέγονεν ἐπιφανεστάτη
Πολὺ τῶν ἑταιρῶν (καὶ γὰρ εἰ νεωτέρα
Τῶν τότε χρόνων εἴη, τὸν γε ἀγῶν', ἀκήκοας)
Βλάπτειν δοκοῦσα τοὺς βίους μείζους βλάβας
Τὴν Ἡλιαίαν εἷλε περὶ τοῦ σώματος,
Καὶ τῶν δικαστῶν καθ' ἕνα δεξιουμένη
Μετὰ δακρύων διέσωσε τὴν ψυχὴν μόλις.
Posidippi fragment. in Athen.

Plutarch. in Alcibiad.

voyons un exemple dans celle d'Alcibiade. Ce Général n'eut d'autre juge que le peuple aſſemblé : c'eſt le peuple qui le condamna par contumace, qui confiſca ſes biens, & qui donna ordre aux prêtres de faire contre lui toutes ſortes d'imprécations : c'eſt par le peuple qu'il fut rappelé ; enfin c'eſt devant lui qu'il ſe juſtifia de tous les crimes dont on l'accuſoit.

Andocyd. de Myſt.

Le ſénat prenoit auſſi, dans un cas particulier, connoiſſance des procès de cette nature : l'examen de tout ce qui ſe commettoit contre l'uſage & les loix dans la célébration des myſtères d'Eleuſis, appartenoit à cette compagnie. Elle s'aſſembloit à Eleuſis le lendemain de cette fête, ſe faiſoit rendre un compte exact de tout ce qui s'étoit paſſé, écoutoit les plaintes, ſoit des prêtres, ſoit des particuliers, & prononçoit en dernier reſſort. Ainſi une femme qui ſe ſeroit fait mener dans un char à cette cérémonie, contre l'ordonnance expreſſe de l'orateur Lycurgue ; un accuſé qui auroit préſenté ſa requête dans un des neuf jours qu'elle duroit ; un profane qui auroit été aſſez hardi pour entrer dans le temple ; un initié qui auroit manqué de reſpect aux miniſtres de la Déeſſe, ou excité du trouble dans la célébration des myſtères ; en un mot, tous ceux qui s'étoient rendus coupables de quelque manière que ce fût envers les Divinités d'Eleuſis, étoient cités devant ce Tribunal, qui les puniſſoit avec rigueur.

Demoſth. in Androt.

Enfin les Eumolpides, par une diſtinction particulière, attachée pluſtôt à leur famille qu'à la dignité Sacerdotale, avoient une eſpèce de juriſdiction ſur ce qui ſe rapportoit au culte des Dieux. Démoſthène le dit expreſſément dans le diſcours contre Androtion *(e)* ; quoiqu'il ſe ſerve du terme

(e) Démoſthène remarque en cet endroit de ſon diſcours, que le Légiſlateur d'Athènes ouvre aux citoyens pluſieurs voies pour ſe faire rendre juſtice. Il commence par les crimes qui intéreſſent la ſociété, & fait l'énumération des différens tribunaux chargés de les punir, & des différentes eſpèces de procédures autoriſées par la loi : il paſſe enſuite à la Religion, & voici ſes termes. Τῆς ἀσεβείας κατὰ ταὐτ' ἔστιν, ἀπάγειν, γράφεσθαι, δικάζεσθαι πρὸς Εὐμολπίδας, φράζειν πρὸς τὸν βασιλέα. *Il en eſt de*

général d'impiété, cependant il n'y a pas d'apparence que cette famille eût droit de juger indifféremment tous les crimes commis contre la Religion. Cette idée ſeroit contraire aux notions les plus aſſurées; il eſt plus naturel de penſer que ces juges particuliers ne connoiſſoient uniquement que des crimes qui bleſſoient le culte dont ils étoient les miniſtres, & que leur juriſdiction ſe bornoit même aux moins conſidérables, à ceux qui ne méritoient pas une accuſation dans les formes devant les Héliaſtes ou le peuple aſſemblé. Comme ils étoient les dépoſitaires, & même, ſelon Lyſias, les interprètes des règlemens anciens qui fixoient les cérémonies de la fête de Cérès, & des traditions ſur leſquelles ce culte myſtérieux étoit fondé, toutes les infractions légères contre les points les moins eſſentiels, étoient ſoumiſes à leur examen; ils fixoient la grandeur de la faute & de la peine qu'elle méritoit. Car il ne faut pas croire que les cauſes d'éclat, où il s'agiſſoit de l'exil ou de la mort d'un citoyen, fuſſent de leur reſſort; l'affaire d'Alcibiade, celle d'Andocyde, dans leſquelles ils ne parurent que comme

même des crimes contre la Religion: on peut traîner le coupable en priſon, l'accuſer publiquement, plaider devant les Eumolpides, s'adreſſer à l'Archonte Roi.

Ce paſſage, où Démoſthène ſe ſert du mot général d'*impiété,* paroît fournir une objection contre le ſentiment que j'ai cru devoir embraſſer. On a ſaiſi cette objection, & en donnant au texte de l'Orateur grec une étendue qu'il ne comporte pas, on a ſoutenu qu'il renverſoit mon ſyſtème; que généralement toutes les affaires où le culte des Dieux étoit intéreſſé, ſe portoient devant les Eumolpides; que ces Miniſtres de Cérès formoient un tribunal toûjours ſubſiſtant, dont l'autorité s'étendoit ſur toute la Religion, & conſéquemment que les prêtres étoient juges des procès de cette nature.

Voilà l'objection dans toute ſa force: avant que d'y répondre directement, je crois devoir expoſer ici l'idée que je me ſuis formée de la vraie critique, & des principes ſur leſquels ſont appuyées ſes déciſions dans les matières de ſon reſſort. C'eſt un compte qu'il me convient de rendre par plus d'une raiſon.

L'hiſtoire des faits & des uſages anciens fournit peu de queſtions, ſur leſquelles tous les écrivains ſoient unanimement d'accord. Si un ſeul paſſage avoit le droit de contre-balancer, de détruire même l'autorité de pluſieurs autres plus clairs & plus formels, il n'y auroit rien d'aſſuré; tout ſeroit problème, & problème inſoluble: au lieu de prétexte, le pyrrhoniſme hiſtorique auroit un fondement réel, & l'ignorance un motif raiſonnable. En effet, quel cas un homme ſenſé devroit-il faire de recherches, qui ne le conduiroient qu'au

parties, & où ils ne firent qu'exécuter les decrets d'un Tribunal ſupérieur, le prouvent aſſez.

Il faut donc diſtinguer à Athènes pluſieurs Tribunaux, devant leſquels ſe portoient les affaires contre la Religion; les Héliaſtes & le Peuple dont la juriſdiction ſouveraine s'étendoit généralement ſur tous les objets de cette nature; le Sénat qui ſe bornoit à un cas particulier, & le corps des Eumolpides, dont l'autorité n'embraſſoit que les ſujets de moindre conſéquence. Le ſage légiſlateur d'Athènes, conſidérant, ſelon la remarque de Démoſthène, que tous les citoyens n'auroient pas la même facilité pour ſe faire rendre juſtice, en avoit prudemment multiplié les moyens.

Seconde Queſtion. Sur quelles Loix étoient fondées les déciſions des Juges?

Mais ſur quel règlement étoient fondés les arrêts de ces différentes eſpèces de juges? y avoit-il un corps de loix religieuſes diſtingué de celui des loix civiles, qui pût ſervir de baſe à leur déciſion? Je crois pouvoir aſſurer qu'il n'y en avoit point. Il ne faut, pour s'en convaincre, que réfléchir ſur la néceſſité où ſe trouvèrent les juges de Socrate, de ſtatuer ſur le genre de peine que méritoit ſon crime. S'il

doute & à l'incertitude? Heureuſement la ſaine critique rejette un tel paradoxe : ſa marche eſt toute différente, & ſi le procédé qu'elle ſuit n'eſt pas infaillible, du moins eſt-il preſque toûjours ſûr. Sans préjugés, & dès-lors ſans intérêts, elle raſſemble avec ſoin tout ce qui concerne la queſtion qu'elle examine, exemples, textes formels, paſſages indirects : mais tous n'ont pas à ſes yeux une égale autorité. Elle réunit ceux qui ſe prêtent un jour mutuel, leur oppoſe ceux qui paroiſſent contraires, compare enſuite les uns aux autres, aſſigne à chaque paſſage le degré de force qu'il peut avoir, ſelon l'écrivain dont il eſt tiré, la place où il ſe trouve, l'étendue qu'il comporte. Elle ſe déclare pour le ſentiment que fondent des paſſages plus nombreux, plus précis, plus formels, & tente une explication qui concilie les autres avec eux. Les premiers lui ſervent de preuves; elle regarde les ſeconds comme des difficultés : mais elle fait que c'eſt la force des preuves & non celle des difficultés, qui décide d'un ſentiment. En général, dans toutes les queſtions, ſoit d'hiſtoire, ſoit de métaphyſique, ſoit de morale, le grand art eſt de ſavoir diſtinguer ce qui eſt preuve de ce qui n'eſt qu'objection.

Appliquons ces principes à la queſtion préſente. Les prêtres d'Athènes étoient-ils juges en matière de Religion? la négative eſt fondée ſur des paſſages formels d'Eſchine, de Lyſias, de Lucien & d'Athénée, ſur les inductions que préſentent pluſieurs autres tirés de Platon & de Xénophon; ſur les conſéquences qui réſultent néceſſairement de la nature de la Religion & de celle du ſacerdoce chez les Grecs; enfin ſur ce que nous

y avoit eu des loix générales portées contre l'impiété, qui déterminassent l'espèce & la grandeur du supplice, ils n'auroient pas été dans ce cas; & la même sentence qui le déclara coupable, auroit prononcé sa condamnation.

Il est vrai que chaque temple avoit ses usages, que tout étoit réglé dans les fêtes solemnelles, la pompe, la cérémonie, l'ordre, la durée; que le culte rendu à chaque Divinité, soit publique, soit particulière, étoit fondé sur des traditions ou des loix constamment suivies. Ainsi tout ce qui se passoit dans les Bacchanales, dans les Panathénées, dans la célébration des mystères d'Eleusis, avoit ses règles, la plupart aussi anciennes que leur établissement: ces usages se conservoient dans les temples, & les ministres des Dieux en étoient les dépositaires. Ainsi il est vrai-semblable, que dans les affaires où le culte d'une Divinité particulière étoit intéressé, l'on consultoit ses prêtres, & que leur réponse pouvoit décider quelquefois de la nature de l'action. Cela n'est point douteux par rapport aux Eumolpides; ils avoient le droit d'interpréter les loix anciennes, qui servoient de fondement

savons des jugemens de Socrate & d'Alcibiade, & de tous les procès de cette espèce, dont la connoissance a passé jusqu'à nous. A cette foule d'autorités réunies, qu'oppose le sentiment contraire! Un seul passage dont l'opposition est moins réelle qu'apparente; qu'une explication fort simple concilie avec les autres; qu'on ne peut prendre à la lettre, sans lui donner, d'une part, des bornes qui restraignent l'usage qu'on en veut faire, & de l'autre, une étendue dont il n'est pas raisonnablement susceptible. Je m'explique: si on le prend à la lettre, comme il n'est parlé que des Eumolpides, il s'ensuit, 1.° que de tous les ministres de la Religion, ceux-là seuls étoient juges des affaires relatives au culte des Dieux, dès-lors que les autres prêtres n'avoient aucune jurisdiction, & qu'il s'agit moins ici d'une fonction attachée au sacerdoce, que d'une prérogative appartenante aux descendans d'Eumolpe. Il en résulte secondement que les Eumolpides, ministres d'un culte particulier, étoient arbitres de tout ce qui intéressoit la Religion en général, & conséquemment que leur autorité s'étendoit sur les autres cultes d'Athènes: idée que détruit le peu de liaison de ces cultes entre eux, & l'indépendance réciproque des ministres sacrés chez les Athéniens.

Si cette première réflexion ne paroît pas convaincante aux partisans de la jurisdiction sacerdotale, que répondront-ils à toutes les autorités qui fondent mon sentiment, & qui deviennent des objections sans replique contre leur systême! Sans leur rappeler ici le discours de Lysias contre Andocyde, & le procès de Socrate, je leur demanderai quelle explication ils donnent au fragment de Posidippe,

aux hommages rendus à Cérès, & qui en régloient la forme & la grandeur: loix qui n'étoient point écrites, selon Lysias, mais qu'une observation constante avoit perpétuées. Les abus qui se glissoient de temps en temps dans la célébration de ces fêtes, avoient donné naissance à divers règlemens nouveaux, comme à celui de Lycurgue l'orateur dont j'ai fait mention, à la loi de Solon, qui ordonnoit au Sénat de se transporter à Eleusis le lendemain de la fête; mais, ni ces ordonnances particulières, ni les autres que Samuël Petit nous a conservées dans son recueil des loix attiques, ne peuvent former un corps de loix religieuses. Il n'y avoit point de règlement général qui embrassât toute la Religion, & qui parcourant ses différentes branches, réunît tous les détails en un seul corps, & formât, pour ainsi dire, un code religieux capable de servir de base à la croyance des hommes, de règle à leur conduite, & de fondement aux décisions des juges.

Lys. in Andocyd.

Conclusion.

Quoique les ministres des Dieux n'eussent aucune jurisdiction à Athènes, ils ne laissoient pas d'avoir beaucoup de crédit, & de tenir un rang considérable. Il est certain qu'ils

où il est dit en termes formels, que Phryné fut jugée par les Héliastes; comment ils entendent le passage d'Eschine, qui parlant aux Athéniens assemblés, avance sans crainte d'être contredit par Démosthène, que les ministres des Dieux sont, pour toute fonction, chargés d'offrir des sacrifices, & cite l'obligation que la loi leur impose de rendre un compte, comme un exemple surprenant de la rigueur de cette loi. Si les prêtres jugeoient leurs citoyens, étoit-il étonnant qu'ils eussent un compte à rendre! Tous les Magistrats, tous les Juges particuliers, les Archontes eux-mêmes, étoient comptables. L'administration de la justice étoit une fonction trop importante dans une République: elle donnoit à ceux qui en étoient chargés, une autorité trop grande sur des citoyens libres, & par conséquent leurs égaux, pour n'être pas l'objet d'un rigoureux examen. Eschine s'étonne que les prêtres d'Athènes soient comptables: quand il ne m'apprendroit pas en termes aussi clairs qu'il le fait, que leur ministère se bornoit aux fonctions purement religieuses, je le conclurrois de sa surprise.

Je pourrois ajoûter de nouveaux raisonnemens, mais ce seroit tomber dans des redites, & cette note n'est déjà que trop longue. Il est assez prouvé que le passage de Démosthène ne doit pas être pris à la lettre, & qu'il faut chercher une explication qui le concilie avec les autres: cette explication est nécessaire, & de plus fort simple. Le passage dont il s'agit, renferme une énumération, & dès-lors sous-entend quelque chose. L'Orateur accumule & présente sous un même point de vûe tous les moyens fournis par la loi pour tirer vengeance des crimes d'impiété: mais loin de

avoient des privilèges & des prérogatives qui les diftinguoient du refte des citoyens ; que leur miniftère étoit facré, leurs perfonnes inviolables ; que l'on avoit pour eux un refpect proportionné à l'importance de leurs fonctions, & au rang de la Divinité à laquelle ils étoient attachés. Le prêtre de Bacchus avoit la première place dans les fpectacles; la féance des prêtreffes de Minerve y étoit auffi fort diftinguée; la place la plus honorable dans les repas leur appartenoit de droit, comme il paroît par l'exemple de ce philofophe Epicurien, qui fe trouvant par hafard revêtu d'un Sacerdoce, fut mis dans un feftin au deffus d'un Stoïcien refpectable par fon âge & fa réputation. Placés entre les Dieux & les hommes, ils recevoient une partie des hommages qu'ils étoient chargés d'adreffer aux objets de leur culte; c'étoit un crime de les maltraiter, d'ufer contre eux de la moindre violence; & le meurtrier d'un prêtre étoit régardé comme un facrilège: des preuves terribles

Schol. Arif-toph. Ranis.

Athenæus.

Pauf. l. IX, c. 8.

dire que ces moyens fuffent les mêmes pour tous les cas; que chacun d'eux embraffât généralement tous les crimes de cette nature, il fait préfumer le contraire. L'auteur de cette jurifprudence n'avoit fans doute eu d'autre but, en multipliant ainfi les tribunaux & les procédures, que d'en proportionner le nombre & la forme à l'efpèce des actions irréligieufes. Je traduirois donc d'une façon moins littérale peut-être, mais affurément plus exacte : *La loi offre plufieurs moyens de punir les crimes contre la Religion. En certain cas, on peut traîner en prifon le coupable, fans aucune formalité préliminaire : en d'autres, on peut plaider devant les Eumolpides, quelquefois s'adreffer à l'Archonte Roi.* Sans cela, n'eft-il pas clair que cette loi, en multipliant les jurifdictions, en eût empêché l'exercice! fi les mêmes affaires étoient du reffort de différens tribunaux, ils fe nuiroient réciproquement par une concurrence perpétuelle.

Les Eumolpides ne jugeoient donc que certains crimes : mais quels étoient ces crimes! je réponds à cette demande dans le corps du Mémoire : on y verra que je foumets à leur jurifdiction les moins confidérables de ceux qui pouvoient intéreffer les objets de leur culte : leur pouvoir renfermé dans l'enceinte du temple d'Eleufis, fe bornoit aux caufes fommaires, aux infractions de peu de conféquence ; & peut-être faut-il attribuer le même droit aux miniftres des autres Divinités principales d'Athènes; mais l'exemple des procès d'Andocyde & d'Alcibiade, où ils ne paroiffent que comme accufateurs, prouve affez que les affaires importantes fe plaidoient devant d'autres tribunaux. Ces exemples décident la queftion; il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'un ufage, & que les ufages n'ont point de meilleures preuves que les faits.

de la colère des Dieux, qui quelquefois avoient vengé d'une manière éclatante la mort de leurs Miniſtres, aſſuroient au Sacerdoce le reſpect & la vénération du peuple.

A l'égard des immunités dont ils jouiſſoient, quoiqu'il n'y ait pas d'apparence qu'elles s'étendiſſent aux charges publiques, nous ne pouvons douter qu'elles ne fuſſent très-conſidérables. L'honneur attaché aux dignités ſacerdotales les faiſoit extrêmement briguer : Démoſthène l'indique dans un de ces commencemens de harangues qui ſont parvenus juſqu'à nous, & qu'il compoſoit vrai-ſemblablement ſans autre deſſein que d'avoir des exordes tout prêts pour les diſcours qu'il auroit à prononcer dans la ſuite. Il n'eſt pas étonnant que les Sacerdoces fuſſent l'objet de l'ambition, comme les places qui donnoient le plus d'autorité : impuiſſans par eux-mêmes, ils ceſſoient de l'être entre les mains d'un homme habile.

Demoſt. Exord. l. XIV.

Reprenons en peu de mots tout ce que nous avons dit ci-deſſus. Les prêtres d'Athènes, & l'on peut dire la même choſe en général de preſque toutes les villes Grecques, ne formoient point un corps particulier dans l'Etat : attachés ſéparément à leurs temples, ils n'étoient pas tous ſoumis au même chef : bornés au ſoin d'offrir des ſacrifices, uniquement occupés des fonctions de leur miniſtère, qui n'étoit point incompatible avec d'autres, ils n'avoient, ni maniement, ni juriſdiction ; en ſorte que la plus juſte idée qu'on puiſſe ſe former du ſacerdoce Grec, c'eſt de le regarder comme un titre honorable, mais ſans pouvoir, comme une dignité qui n'avoit aucune autorité réelle par elle-même. C'eſt l'idée que nous en donne Iſocrate dans ſon ſecond diſcours à Nicoclès, lorſqu'il dit que la pluſpart des hommes regardent la Royauté comme le Sacerdoce, c'eſt-à dire, qu'ils n'enviſagent que les richeſſes & les honneurs qui l'accompagnent, ſans faire réflexion aux peines & aux devoirs qu'elle impoſe. D'où il réſulte que le Sacerdoce étoit une place oiſive & ſans fonction civile.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS GENERALES SUR L'ETUDE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE.

Par M. FRÉRET.

DANS les diſputes qui s'élevèrent à la fin du ſiècle dernier ſur la préférence entre les anciens & les modernes, l'admiration dont les défenſeurs de l'antiquité étoient pénétrés, n'avoit pour objet diſtinct, que le mérite des anciens en poëſie & en éloquence. Ce genre de mérite étoit le ſeul qu'ils fuſſent en état de bien ſentir. Dans le cours de la diſpute, les anciens ne furent conſidérés que comme poëtes ou comme orateurs. Aſſemblée publique du 13 Novem. 1744.

Il eſt arrivé de là que le public indifférent, c'eſt-à-dire, la génération qui eſt entrée depuis dans le monde, ſans avoir pris d'avance aucun parti, a regardé la ſupériorité abſolue des modernes ſur les anciens dans les matières philoſophiques, comme une choſe reconnue par les partiſans de ces derniers. Le juſte milieu eſt un état violent pour l'eſprit humain; ainſi d'une eſtime ſans borne pour l'antiquité, on a paſſé à un mépris injuſte, & on s'eſt perſuadé que la recherche de ce que les anciens ont penſé ſur la philoſophie, ne méritoit pas d'occuper des gens ſenſés.

Je me propoſe d'examiner ici quel peut être le fondement de ce mépris qu'affectent pour les anciens, conſidérés comme philoſophes, la pluſpart de ceux qui s'appliquent à ce qu'on nomme aujourd'hui *Sciences exactes.* Peuvent-ils ignorer que c'eſt aux anciens qu'ils doivent les élémens méthodiques de ces ſciences, & qu'encore aujourd'hui ils ne peuvent ſe paſſer de ces mêmes élémens? Dans la dialectique, dans la géométrie, dans l'aſtronomie, en un mot, dans toutes les parties de la Philoſophie, où l'on procède avec une méthode certaine, connoiſſons-nous

d'autres routes que celles qui ont été ouvertes & applanies par les anciens?

Ces élémens méthodiques qu'ils nous ont laissés, sont le résultat d'une longue suite d'observations exactes, & de découvertes certaines. Par la combinaison qu'en avoient faite des hommes d'un esprit supérieur, ils ont démêlé entre un grand nombre de vérités particulières, celles de qui toutes les autres dérivent, les vérités primitives, les principes fondamentaux des Sciences. Si nous tirons aujourd'hui de ces principes quelques conséquences que les anciens n'aient pas aperçues, si l'assemblage & la réunion des connoissances de ceux qui nous ont précédés, nous mettent à portée de voir plus loin qu'eux, est-ce une raison de les mépriser, & de ne daigner pas même nous instruire du chemin qui les avoit conduits à ces premières vérités?

Cette recherche nous apprendroit du moins l'histoire de l'esprit humain, histoire la plus instructive, & en même temps la plus agréable de toutes pour des philosophes. Peut-être même l'utilité de ces recherches s'étendroit-elle plus loin; peut-être nous conduiroient-elles quelquefois à des découvertes importantes. On en jugera par l'exemple suivant.

Le travail de feu M. Halley sur les mouvemens de la lune, est aujourd'hui connu, non seulement des astronomes, mais encore de tous ceux qui ont quelque curiosité pour l'historique de l'astronomie. On est convaincu que les tables qu'il a dressées sur des observations continuées pendant plus de quarante ans, fourniront un moyen de déterminer en mer la longitude par des opérations presque aussi certaines, & qui ne demanderont guère plus d'appareil que celles qui donnent la latitude.

Cette importante vûe qu'a eu le premier M. Halley, il la devoit uniquement à l'étude de l'Antiquité. Il nous apprend lui-même par un Mémoire inséré en 1691 dans les transactions philosophiques, & il l'a répété dans plusieurs de ses autres ouvrages, que ce qu'il avoit lû dans *Géminus*, dans *Pline*, dans *Ptolémée*, & même dans *Suidas*, des propriétés

attribuées par les Chaldéens à leurs *Sares* astronomiques, l'avoit engagé à ce travail.

Les astronomes Babyloniens assuroient que le *Sare* ou la Période de 223 lunaisons donnoit le retour des éclipses semblables au même lieu du Ciel : ce qui supposoit que la lune se retrouvoit exactement au même point de son écliptique, & dans la même situation avec l'écliptique du soleil. M. Halley ne dédaigna pas d'examiner si la période du *Sare* avoit en effet cette propriété ; il trouva que dans le cours des 223 lunaisons, la lune épuisoit toutes les variétés & toutes les inégalités que les astronomes supposent dans son mouvement.

De là il conclut que cette période donneroit aussi le retour des conjonctions & des approximations de la lune aux mêmes étoiles fixes, sans autre différence que celle qui naîtroit du mouvement propre des étoiles, mouvement connu, & qui n'est que d'un degré dans le cours de quatre *Sares*. Ces approximations observées en mer (ce qui est très-possible) donneront par la différence de l'heure marquée dans les tables, & de celle du lieu de l'observation, la différence entre le Méridien où se trouvera l'observateur, & celui pour lequel les tables auront été dressées.

L'histoire des anciennes opinions philosophiques, étudiée par des hommes aussi habiles que M. Halley, donneroit sans doute lieu à d'autres découvertes ; car il en reste beaucoup à faire.

A mesure que l'histoire naturelle s'est perfectionnée, on s'est convaincu de la vérité de plusieurs faits, régardés long-temps comme des fables par nos physiciens. Le hasard seul a presque toûjours occasionné ces découvertes; croit-on qu'un examen attentif, & dirigé par le dessein de vérifier ces mêmes faits, n'auroit pas rendu ces hasards plus fréquens? Par là les erreurs mêmes des anciens nous seroient devenues utiles : c'est aux Alchimistes que sont dues presque toutes les grandes découvertes de la Chymie.

Le hasard heureux qui nous a donné les Télescopes,

perfectionné par le célèbre Galilée, a fait découvrir de nouveaux Astres, les Satellites des Planètes. Il a fait voir que la voie lactée n'est autre chose qu'un amas de petites étoiles, que la vûe simple ne pouvoit distinguer. Le raisonnement seul ne pouvoit conduire les anciens à supposer l'existence des Satellites, ou Planètes secondaires. Ils avoient seulement soupçonné, qu'outre les Planètes connues, il y en avoit d'autres qui n'étoient visibles que dans la partie inférieure de leur orbite, dans celle qui étoit plus voisine de la terre. Elles étoient, selon eux, les astres que nous nommons *Comètes*, à cause de l'apparence lumineuse qui les accompagne. Cette apparence étoit formée, disoient les Pythagoriciens, par la réfraction de la lumière dans la colonne de vapeurs que l'action du soleil attire, lorsqu'elles s'approchent de lui. Cette idée étoit suivie par Hippocrate de Chio, dont le nom est encore célèbre parmi nos géomètres, par sa quadrature d'une portion circulaire du cercle.

Quant à la voie lactée & aux taches de lumière blancheâtre que l'on découvre dans le Ciel, la différence avec laquelle une vûe forte & une vûe foible voient les mêmes étoiles, avoit fait imaginer aux anciens la vraie cause de cette apparence. Nous devons aux Télescopes d'avoir vû ce que les anciens avoient conclu par voie de raisonnement.

On ne peut douter que Galilée ne soit le premier qui ait remarqué parmi les modernes l'isochronisme des vibrations du pendule, & que le P. Riccioli ne soit un des premiers qui en ait fait usage pour les observations astronomiques. Mais si on n'avoit pas trouvé le moyen de faire entrer cette propriété du pendule dans la construction des horloges à roue, il y a bien de l'apparence que les embarras & la difficulté de l'appareil nécessaire, pour faire usage de cet isochronisme dans les observations astronomiques, auroit laissé retomber cette découverte dans l'oubli. Galilée & Riccioli n'étoient pas les premiers qui eussent connu ce moyen d'avoir une mesure exacte du temps. Un Mémoire

d'Édouard-Bernard, inséré dans les transactions philosophiques, nous apprend que les astronomes Arabes avoient fait usage de l'isochronisme des vibrations du pendule, pour mesurer la durée du temps : faute d'un certain concours de circonstances qui pouvoient faire servir cette découverte à l'usage ordinaire de la vie, elle a été bien-tôt abandonnée, & même totalement oubliée. N.° 158.

Un peu plus de familiarité avec les anciens, apprendroit à ceux qui les méprisent, que plusieurs des systèmes & des découvertes modernes, ne sont au fond que des opinions anciennes, qui après avoir été adoptées & abandonnées, peut-être plusieurs fois, sont venues de nouveau se présenter à des hommes, qui croyant en être les premiers inventeurs, ont employé, pour les mettre en crédit, tous les avantages que leur donnoient les circonstances où ils se trouvoient.

Près de cinq cens ans avant Jesus-Christ, Empédocle disoit que l'Univers connu, le *Cosmos*, avoit été mis dans l'état d'arrangement où nous le voyons, par l'action opposée de deux forces en équilibre ; par celle de l'*Amour* & par celle de la *Discorde :* termes poëtiques, sous lesquels, par une bizarrerie alors de mode, il enveloppoit son système plustôt qu'il ne l'exposoit. Sous le nom d'*Amour*, Empédocle désignoit, comme il l'explique lui-même, une loi, une force, qui portoit les parties de la matière à s'unir les unes aux autres, la force d'attraction.

Par le nom de *Discorde*, il entendoit une autre force qui éloignoit ces mêmes parties les unes des autres, c'est-à-dire, le mouvement local, le mouvement de translation, ou peut-être même une loi qui contraignoit les parties à s'éloigner, à peu près comme M. Newton l'a supposé, en expliquant les propriétés de l'*Éther*, & la transmission de la lumière *(a)*. Sous l'empire absolu de l'Amour, disoit Empédocle, l'Univers n'auroit formé qu'une masse sphérique, immobile, sans

(a) Opt. lib. III, quæst. 21, 22, &c. Il admet dans les particules de l'*Éther*, même dans celles qui se trouvent dans les mixtes, une propriété, ou force d'écartement, (pour employer son expression.)

variété, ſans arrangement & ſans propriétés ; au contraire, ſi la Diſcorde eût régné ſeule, s'il n'y avoit eu dans l'Univers que la ſeule loi du mouvement de tranſlation, les parties de la matière emportées loin l'une de l'autre, & changeant ſans ceſſe de lieu & de rapport, ſe ſeroient diſperſées dans l'eſpace immenſe qui les contient: elles n'auroient formé qu'un cahos fluide, & dans un déſordre continuel.

Il n'eſt pas beſoin d'un long diſcours, pour montrer que le fond du ſyſtème Newtonien, dépouillé de l'appareil & du détail de ſes calculs, ſe réduit à celui d'Empédocle. La ſuite des temps & des haſards, mis à profit par des hommes attentifs, a ſans doute étendu nos connoiſſances particulières; mais il n'eſt pas trop ſûr qu'elle nous ait donné de nouvelles vûes générales; elle n'a ſervi le plus ſouvent qu'à nous faire renouveller de vieilles opinions décriées depuis long temps, par exemple, celle des amours & de la différence du sèxe des plantes, & celle de l'électricité univerſelle de tous les corps. Les forces de l'eſprit humain ſont ſi bornées, & les objets de nos connoiſſances ſi peu variés, que le nombre des combinaiſons poſſibles de nos idées, doit s'être épuiſé d'aſſez bonne heure; peut-être depuis long temps ne faiſons-nous que les répéter.

Je ne dis rien ici des différens ſyſtèmes métaphyſiques des anciens, ſur l'être & ſur ſes propriétés générales; je ne parlerai point non plus de leurs opinions ſur la phyſique particulière : la comparaiſon de leurs ſentimens ſur tous ces points, avec les hypothèſes nouvelles, rempliroit pluſieurs volumes. Je me bornerai à donner une idée très-générale des trois ſyſtèmes aſtronomiques qu'ils avoient imaginés.

Dans le premier de ces ſyſtèmes, aujourd'hui très-peu connu des hiſtoriens de l'Aſtronomie, quoique ſuivi de la pluſpart des anciens qui penſoient librement, la terre eſt placée au centre de notre monde, mais elle y eſt mobile autour de ſon axe, & elle fait en vingt-quatre heures une révolution complette d'occident en orient ; révolution que nos yeux attribuent à tous les corps céleſtes, qui nous

paroissent être emportés d'orient en occident par un mouvement général.

A diverses distances de la terre sont les Planètes, qui font, comme elle, leur révolution propre d'occident en orient, mais dans des temps inégaux, & d'autant plus longs, qu'elles sont plus éloignées de la terre, leur centre commun. A la fin de chaque révolution diurne, les Planètes qui n'ont fait qu'une partie de leur révolution propre, se trouvent à une certaine distance vers l'orient du lieu où nous les avions vûes d'abord, & nous jugeons qu'elles ont reculé d'une certaine quantité vers l'orient, dans un sens contraire au mouvement général apparent. Quand la somme de ces différences accumulées, après un certain nombre de révolutions diurnes, a reporté les Planètes au même point où nous avions commencé à les observer, nous jugeons qu'elles ont achevé leur révolution particulière.

Lorsque l'astronomie se fut perfectionnée, ce systême simple ne se trouva plus suffisant pour rendre raison de toutes les apparences; on y fit quelques additions: on sépara du plan de la révolution diurne, les plans des orbites particulières des Planètes, & l'on en supposa les axes différemment inclinés au plan de notre révolution.

Il n'est pas aisé de comprendre ce que rapportent les compilateurs de l'histoire philosophique, au sujet du moyen imaginé par les anciens, pour donner la cause physique de cette séparation des plans des Planètes.

Nos modernes, de même que les anciens, croient les axes des Planètes & ceux des Satellites inclinés diversement au plan de l'équateur du Soleil, & à celui des Planètes principales: mais je ne sais si ce qu'ils disent sur la cause physique de ces différentes inclinaisons est plus clair & plus solide, que ce qui avoit été pensé par les disciples de Thalès.

Ce systême, pour l'observer en passant, étoit celui de presque toutes les branches de la secte Ionique, fondée par ce philosophe, & l'on ne peut douter qu'il ne l'eût reçû des astronomes Egyptiens, sous qui il avoit été s'instruire.

Il faut encore remarquer que l'obliquité de l'écliptique, qui nous semble aujourd'hui une chose extrêmement facile à imaginer, a dû être, & a été en effet, le fruit d'une assez longue suite d'observations.

Cette découverte ne s'est même faite que peu à peu, & c'est sans doute par cette raison que l'on en faisoit honneur à différens astronomes.

Les observations, devenues encore plus exactes, montrèrent que Vénus & Mercure se trouvoient, tantôt au dessus, tantôt au dessous du Soleil. Quelquefois Vénus étoit plus éloignée de nous que Mercure, d'autre fois elle étoit entre cette planète & nous; on prétendoit même l'avoir vû éclipser Mercure; observation qui, pour être faite à la vûe simple, demandoit des yeux, & bien exercés, & bien clairvoyans.

Pour rendre raison de ces apparences, on proposa diverses hypothèses sur la situation des trois planètes: de là vient la contrariété qui se trouve dans les différentes expositions du système des anciens astronomes sur cet article. Enfin on se réunit en faveur de l'hypothèse, que des observations suivies avoient fait imaginer aux Egyptiens. Dans cette hypothèse, Mercure & Vénus faisoient leur révolution propre autour du soleil, tandis qu'emportés par cet astre, ils faisoient encore avec lui une autre révolution autour du centre commun. Platon semble avoir adopté cette hypothèse dans son Timée, & Cicéron, qui n'a fait que le copier, nomme Mercure & Vénus les satellites du soleil, *hunc ut comites sequuntur.* Vitruve, Martianus Capella & Macrobe ont donné une exposition complette de cette partie du système Ionique.

Plato, Epinomis. *Idem, in Timæo.* *Cic. Somn. Scip.* *Vitruv. l. IX 4.* *Mart. Capella, l. VIII.* *Macrob. I, 19.*

Plusieurs des Pythagoriciens avoient embrassé cette opinion du mouvement de la terre sur son axe, & de celui des autres Planètes autour de la terre; mais on ne doit pas l'attribuer à tous les disciples de Pythagore: car après la dispersion de son école, ils s'étoient partagés en plusieurs sectes. Aristote assure que Platon avoit suivi ce système dans son Timée: cependant, comme le remarque Cicéron, il n'y est pas trop clairement exposé; mais Aristote, disciple de Platon, connoissoit

De Cælo.

connoiſſoit mieux que nous, quelles avoient été les opinions de ſon maître, & quel ſens il falloit donner à des expreſſions ſous l'obſcurité deſquelles il avoit cru devoir ſe cacher.

Théophraſte cité par Plutarque, nous apprend que Platon eût été encore plus loin s'il l'avoit oſé, & qu'il auroit adopté le ſentiment de cette autre partie des Pythagoriciens, qui faiſoit tourner la Terre autour du Soleil. Platon diſoit dans ſa vieilleſſe, au rapport de Théophraſte, qu'il ſe repentoit d'*avoir donné à la Terre une place qui ne lui convenoit pas, de l'avoir miſe au centre de l'Univers, & d'en avoir fait le principe & la meſure des mouvemens céleſtes.*

L'exemple d'Anaxagore & celui de Socrate avoient retenu Platon: ce n'étoit même qu'en tremblant qu'il avoit inſinué le mouvement de la Terre ſur elle-même. Les Athéniens avoient fait un dogme religieux de ſon immobilité au centre du monde.

Il étoit difficile d'ajuſter les obſervations avec l'immobilité de la Terre; mais il n'auroit pas été ſûr de l'attaquer clairement dans Athènes. Cette ville étoit alors la ſeule de la Grèce où l'aſtronomie fût cultivée avec un certain éclat. Il fallut donc chercher un moyen de concilier les apparences céleſtes avec le ſyſtème populaire des Athéniens.

Eudémus, contemporain d'Ariſtote, rapportoit dans ſon hiſtoire de l'aſtronomie, que la découverte de ce moyen étoit dûe à Platon: c'eſt lui, diſoit Eudémus, qui avoit propoſé aux géomètres le problème ſuivant.

Eudemus, l. II, hiſt. Aſtron. apud Simplicium, in Ariſt. de Cælo.

Expliquer les divers mouvemens des Planètes par des mouvemens circulaires, réguliers & concentriques à la Terre.

Il n'étoit pas queſtion dans ce problème de trouver une hypothèſe phyſique qui donnât la cauſe de ces mouvemens: on demandoit ſeulement une hypothèſe aſtronomique, qui pût aſſujétir les apparences au calcul. C'eſt une remarque qu'a faite Ptolémée, & ſur laquelle il appuie beaucoup.

Les aſtronomes grecs ſentoient, comme nous, les abſurdités phyſiques de leur hypothèſe, mais ils étoient dans la néceſſité de l'employer; & il ſeroit injuſte de les leur reprocher.

Eudoxe de Cnide, qui avoit paſſé quelques années dans l'école de Platon, examina le problème, & crut en avoir trouvé la ſolution, dans les hypothèſes ſuivantes, qui forment le ſecond des trois ſyſtèmes anciens.

Il ſuppoſa 1.° que la Terre étant immobile au centre du monde, les planètes & les étoiles étoient emportées autour d'elle d'orient en occident par un mouvement général, dont la révolution s'achevoit en vingt-quatre heures.

2.° Que chaque planète étoit attachée à un cercle particulier, qui l'emportoit en même temps dans un ſens contraire, c'eſt-à-dire, d'occident en orient, & la faiſoit reculer d'une certaine quantité, pendant chaque révolution diurne, mais dans un autre plan que celui de l'équateur.

3.° Que ce ſecond cercle étoit emporté lui-même par un troiſième, qui éloignoit d'abord les deux premiers du plan de l'écliptique du ſoleil, pour les en rapprocher enſuite, ce qui cauſoit l'apparence du mouvement des planètes en latitude.

4.° Enfin, Vénus, Mercure, Mars, Jupiter & Saturne avoient un quatrième mouvement, qui les portoit ſuivant leur écliptique, mais dans un ſens contraire à celui de leur mouvement propre, & qui cauſoit les apparences de ſtation, de rétrogradation & d'accélération.

Ces cercles ou ſphères étoient au nombre de vingt-ſix; Calippus, contemporain d'Ariſtote, y en ajoûta ſept autres, pour rendre raiſon de l'inégalité des mouvemens des planètes dans les différens points de leur écliptique. Eudoxe n'avoit penſé qu'au mouvement moyen, Calippus avoit cherché à calculer le mouvement vrai ou apparent.

Ariſtote ajoûta encore vingt-deux autres ſphères aux trente-trois de Calippus, mais uniquement pour empêcher que les frottemens de ces trente-trois ſphères n'altéraſſent la régularité des mouvemens céleſtes. L'imagination eſt juſtement effrayée de la longueur & des embarras du calcul de tant de ſphères : cependant il ne pouvoit encore donner la différente diſtance des mêmes planètes à la terre, différence que la

grandeur apparente de leur diamètre rendoit ſenſible. Ariſtote reconnoît cette imperfection de l'hypothèſe commune, & nous ſavons que pluſieurs aſtronomes anciens tentèrent ſans ſuccès d'y remédier.

On prit enfin le parti d'ajoûter des épicycles aux ſphères d'Eudoxe, c'eſt-à-dire, d'autres cercles moins grands, dont le centre ſeroit attaché à la ſphère même. Les planètes tournoient autour de ces centres, tandis qu'elles étoient emportées avec l'épicycle par leur ſphère propre, & qu'elles tournoient avec elle autour du centre de la terre. Nicomaque & Jamblique après lui, diſoient que ces épicycles avoient été imaginés ſur le modèle du cercle, dans lequel Vénus & Mercure tournoient autour du ſoleil, ſuivant l'hypothèſe Pythagoricienne.

Au moyen de ces épicycles, ce n'étoient plus des cercles concentriques à la terre que décrivoient les planètes, mais des eſpèces de ſpirales ou de courbes très-bizarres. Auſſi les aſtronomes qui ſe faiſoient une religion de conſerver les homocentriques, rejetèrent-ils les épicycles : quelques-uns même, dans les derniers ſiècles, aimèrent mieux multiplier encore les ſphères. Fracaſtor en imagina juſqu'à ſoixante-dix-neuf différentes.

Après la conquête de l'Aſie par Alexandre, l'aſtronomie grecque fut portée hors d'Athènes, & les aſtronomes devinrent un peu plus hardis. Ils osèrent faire tourner les épicycles dans des cercles excentriques à la Terre, qui ceſſa d'être le centre exact des mouvemens céleſtes. Par cette hypothèſe, dont nous ne connoiſſons au juſte, ni l'époque, ni les auteurs, mais qui étoit reçûe au temps d'Hipparque, l'aſtronomie ſe trouva délivrée d'une partie de ſes embarras; mais il lui en reſta encore pluſieurs. Cependant l'habitude fit conſerver l'hypothèſe d'Eudoxe, & la fit même préférer au ſyſtème de Thalès, beaucoup moins embarraſſé que celui d'Eudoxe. Les tables aſtronomiques d'Hipparque, conſtruites ſur ces idées, ont ſervi de modèle à toutes celles que l'on a données depuis. Les obſervations modernes nous ont mis en état de

rendre ces tables plus exactes; mais la manière de les employer, & les méthodes de calcul ſont encore à peu près les mêmes. Bouillaud, aſtronome françois, eſſaya de dreſſer des tables ſur l'hypothèſe du mouvement elliptique des planètes autour du ſoleil: mais cette tentative, non plus que celle de quelques autres aſtronomes qui ont ſuivi ſon exemple, n'a eu aucun ſuccès; on eſt revenu à la méthode Ptolémaïque. Un très-célèbre aſtronome, M. Halley, a dit quelque part, que la méthode des épicycles ſeroit peut-être le moyen le plus ſimple, pour aſſujétir au calcul certaines irrégularités de la Lune. Les anciens éclairés n'ont jamais régardé les épicycles, que comme une hypothèſe de calcul: Ptolémée y eſt formel; je me crois obligé de le répéter, parce qu'on n'y fait pas aſſez d'attention.

Outre ces deux ſyſtèmes, c'eſt-à-dire, celui des Egyptiens, adopté par Thalès, & celui des aſtronomes athéniens, qui n'étoit, comme on l'a vû, qu'une hypothèſe de calcul, les anciens en connoiſſoient un troiſième, qui mettoit le Soleil au centre des mouvemens céleſtes. Il étoit le même dans tous ſes points que celui de Copernic, par conſéquent il ſeroit inutile de le détailler.

Je ſoupçonne les aſtronomes grecs de l'avoir emprunté des Chaldéens: on a cru en apercevoir des traces dans les anciens livres des Indiens & dans ceux des Chinois. Le fait eſt poſſible; mais il auroit peut-être beſoin d'être mieux prouvé: du moins ne peut-on douter que ce ſyſtème ne fût celui de la plus grande partie des Pythagoriciens: Ariſtote l'aſſure en termes précis.

Dans ce troiſième ſyſtème, le Soleil placé au centre de tous les mouvemens céleſtes, en étoit la cauſe & le principe. La Terre, emportée autour de lui dans le plan de l'écliptique, tournoit en même temps ſur elle-même, dans un plan incliné au premier. Il eſt ſûr, par un paſſage précis de Plutarque, qu'Ariſtarque qui ſuivoit ce ſyſtème, donnoit ces deux différens mouvemens à la Terre, & ce paſſage explique ceux qui pourroient avoir quelque obſcurité.

Quoique ce ſyſtème demeurât comme renfermé dans les écoles des Pythagoriciens d'Italie, il s'eſt trouvé dans tous les temps des hommes célèbres qui l'ont adopté, ſans être Pythagoriciens: mais il étoit dangereux de s'en expliquer ouvertement. Ariſtarque, dont je viens de parler, fut accuſé juridiquement d'impiété par Cléanthe, diſciple & ſucceſſeur de Zénon, pour avoir violé le reſpect dû à Veſta, & pour avoir troublé ſon repos; c'eſt-à-dire, comme l'explique Plutarque lui-même, pour avoir ôté la Terre du centre de l'Univers, & pour l'avoir fait tourner autour du Soleil.

Le zèle de Cléanthe auroit dû être ſuſpect à ceux qui connoiſſoient le fond du ſyſtème Stoïcien: car ce ſyſtème ramenoit tout à une fatalité & à une eſpèce d'hylozoiſme ou de matérialiſme, peu différent du dogme de Spinoſa.

Au reſte, l'accuſation d'Ariſtarque doit moins nous étonner, que le traitement fait preſque de notre temps au célèbre Galilée: cet homme reſpectable, auquel l'aſtronomie, la phyſique & la géométrie ont tant d'obligations, ſe vit contraint d'abjurer publiquement, comme une héréſie, l'opinion du mouvement de la Terre: on le condamna même à la priſon pour un temps illimité; & ce fait eſt un de ceux qui nous montrent qu'en vieilliſſant, le monde ne devient pas plus ſage.

L'attachement des Athéniens au dogme de l'immobilité de la Terre, étoit une ſuite de l'idée qu'ils s'étoient formée de l'Univers, dans le temps qu'ils étoient encore à demi barbares: incapables de concevoir que la Terre pût ſe ſoûtenir à la même place ſans un point d'appui, ils ſe l'étoient repréſentée comme une montagne, dont le pied ou les racines s'étendent à l'infini dans l'immenſité de l'eſpace. Le ſommet de cette montagne, arrondi en forme de borne, étoit le lieu de la demeure des hommes: les aſtres faiſoient leur révolution au deſſus & autour de ce ſommet: il étoit nuit, lorſque la partie la plus élevée nous cachoit le Soleil. Xénophane, Anaximène & quelques autres philoſophes, qui feignoient d'être ſcrupuleuſement attachés à l'opinion populaire,

avoient grand ſoin de faire obſerver que dans leur ſyſtème les aſtres tournoient autour, mais non au deſſous de la Terre. Il eſt aſſez ſingulier que nos voyageurs aient trouvé parmi les Talapoins de Siam, un ſyſtème aſtronomique abſolument ſemblable à celui des Athéniens.

Relat. de Siam, par la Loubère.

Ariſtote.

Empédocle, qui écrivoit hors d'Athènes, oſa ſe mocquer dans ſes ouvrages d'une montagne terminée au ſommet & infinie à ſa baſe: mais dans la Grèce, les philoſophes étoient forcés de reſpecter cette erreur populaire, & de ne la combattre qu'avec de très-grands ménagemens. Ils donnèrent pluſieurs figures différentes à la Terre, mais elles convenoient toutes en quelque choſe avec l'ancienne opinion. L'on en vint enfin à repréſenter la Terre comme un ſphéroïde alongé par les poles: car pendant long-temps on n'oſa lui donner une figure parfaitement ſphérique.

Comme il s'agiſſoit principalement de raſſurer le peuple ſur la crainte que la Terre ne tombât, il falloit trouver une raiſon ſenſible, qui lui fît comprendre que la Terre pouvoit reſter attachée au centre de l'Univers, quoiqu'elle ne portât ſur rien que ſur elle-même.

Suivant les principes de la coſmogonie égyptienne, ſur la formation de la Terre, principes adoptés par la ſecte Ionique, la même cauſe qui avoit précipité au centre du tourbillon fluide la matière de la Terre, comme moins propre au mouvement, la retenoit dans ce centre, & ne lui permettoit pas de s'en écarter.

Pour rendre cette explication plus ſenſible, les diſciples de Thalès employoient l'exemple de ce qui arrive dans un fluide mû circulairement autour du centre d'un vaſe qui le contient: expérience célèbre parmi les modernes, mais dont Ariſtote nous apprend que l'on a fait uſage en phyſique il y a très-long-temps, pour expliquer comment certains corps ſont précipités vers le centre, tandis que les autres s'en éloignent.

Dans le ſyſtème égyptien, le mouvement du fluide ambiant, s'étoit communiqué à la Terre; il la faiſoit tourner

ſur elle-même, mais avec une moindre vîteſſe. C'étoit par cette différence de vîteſſe que pluſieurs phyſiciens, comme Séleucus de Babylonie, expliquoient la cauſe des vents réglés de l'océan, & qu'ils tâchoient de rendre raiſon du flux & du reflux.

Cette cauſe de la permanence de la Terre au centre du tourbillon, ſuppoſoit ſon mouvement ſur elle-même, & il eût été dangereux d'en faire mention, en parlant aux Athéniens: auſſi Platon n'oſa-t-il s'expliquer clairement à ce ſujet, il aima mieux alléguer une raiſon purement métaphyſique. *La terre reſtoit,* diſoit-il, *au centre, parce qu'il n'y avoit aucune raiſon pour qu'elle s'en écartât :* raiſonnement de la même eſpèce que le principe fondamental du Léibnitianiſme, ou que celui de la raiſon ſuffiſante, auquel les diſciples de Léibnitz veulent tout rapporter. Ils ont fait de ce principe une des baſes de leur ſyſtème; au lieu que Platon ne l'employoit que pour déguiſer le ſien aux yeux d'une populace redoutable, dont il craignoit avec raiſon les emportemens.

Dans l'opinion commune de la Terre alongée, les pays voiſins des poles, ſe trouvoient plus élevés ou plus éloignés du centre, que ceux qui ſont près de l'équateur.

On croyoit encore au temps d'Ariſtote, que cette figure de la Terre ſervoit à rendre raiſon des pluies & des neiges des régions ſeptentrionales. Après les conquêtes d'Alexandre, l'établiſſement des Grecs en Egypte, leurs voyages dans l'Afrique & leurs navigations dans la mer des Indes, apprirent que pendant une partie de l'année, il tomboit des pluies continuelles & très-conſidérables au voiſinage de l'équateur. Là deſſus on imagina que ces pluies devoient être cauſées par l'amas des nuages, qui étant pouſſés des poles vers l'équateur, y étoient arrêtés par des montagnes, s'y condenſoient & s'y réſolvoient en pluie, ainſi qu'il arrive dans nos climats. Mais comme la plus grande partie de ces régions étoit un pays de plaines, & que le reſte étoit couvert par l'océan; au défaut des montagnes, on imagina que c'étoit le globe de la Terre lui-même, qui ſous l'équateur étoit plus éloigné

du centre que ſous les poles; & quelques phyſiciens donnèrent à ce globe la figure d'un ſphéroïde d'une autre eſpèce, celle d'un ſphéroïde renflé ſous l'équateur & aplati vers les poles.

Les anciens étoient, comme l'on voit, partagés ſur la figure de la Terre, auſſi-bien que les modernes; les aſtronomes lui donnoient celle d'une ſphère parfaite & régulière; car ils obſervoient que la hauteur des montagnes ne devoit être d'aucune conſidération. Les plus élevées de celles qu'ils avoient méſurées géométriquement, n'avoient qu'une 8400.e partie du diamètre qu'ils donnoient à la Terre. Eratoſthène, qui faiſoit ce diamètre de 84000 ſtades, avoit trouvé la hauteur des montagnes meſurées, de dix ſtades ſeulement. Parmi les phyſiciens, les uns donnoient à la Terre la figure d'un ſphéroïde alongé, les autres celle d'un ſphéroïde aplati; les raiſons ſur leſquelles ils ſe déterminoient, ne ſont pas trop concluantes. Peut-être celles qu'emploient nos modernes, lorſqu'ils veulent déterminer *à priori* la figure de la Terre, ſont-elles ſeulement plus recherchées & plus ſavantes. Les partiſans des deux opinions trouvent le ſecret de tirer des mêmes prémiſſes, des conſéquences oppoſées. Les uns & les autres employant dans leurs calculs des élémens qui, par eux-mêmes, ſont abſolument indéterminés, ils leur donnent des valeurs arbitraires, & préciſément telles qu'elles le doivent être, pour qu'ils en puiſſent déduire les conſéquences qu'ils ont réſolu d'avance d'établir.

D'ailleurs il ne ſuffit pas que la Terre, qu'ils ſuppoſent avoir été dans ſon origine un corps mou & compoſé de parties homogènes, ait acquis lors de ſa formation, la figure d'un ſphéroïde aplati ou alongé vers les poles: il faut encore ſuppoſer qu'elle conſerve ſa figure primordiale, & qu'elle n'a point eſſuyé de révolution capable de la lui faire perdre; ſuppoſitions que l'hiſtoire naturelle rend du moins très-douteuſes. La Terre paroiſſant l'aſſemblage d'un grand nombre de corps, de nature & de peſanteur différentes, entaſſés les uns ſur les autres; pluſieurs phyſiciens conjecturent qu'elle eſt,

eſt, pour ainſi dire, compoſée des décombres d'une ou de pluſieurs autres planètes.

Les obſervations faites au Sud, comparées avec celles qui ont été faites en France & dans le Nord, décideront ſans doute la queſtion, & détermineront la figure de la Terre, ſans que les raiſonnemens, ſur leſquels on appuyoit la ſuppoſition qui l'emportera ſur l'autre, en deviennent plus aſſurés: car la vérité d'une concluſion ne ſuppoſe pas toûjours celle des prémiſſes.

J'avoue que pour ſe former une idée des opinions philoſophiques des anciens, il faut le plus ſouvent raſſembler des lambeaux épars dans des écrivains très-peu inſtruits de ces matières, dans l'ouvrage de Diogène Laerce, dans celui de Stobée, & dans quelques autres. Platon & Ariſtote nous ont conſervé pluſieurs des ſentimens de ceux qui les avoient précédés: mais ils ne font preſque que les indiquer; & il eſt viſible qu'en certaines occaſions, ils les ont défigurés, pour les combattre avec plus d'avantage.

N'ayant plus aujourd'hui les ouvrages de ces anciens philoſophes, nous ignorons quelle méthode ils avoient ſuivie dans l'arrangement & dans la liaiſon de leurs idées. Leurs ſyſtèmes ſont pour nous comme ces ſtatues antiques, dont il ne reſte que des fragmens, & dont nous ne pouvons former un tout, ſans reſtituer les parties qui nous manquent. Nous devons, je crois, la même juſtice aux anciens philoſophes, qu'aux anciens ſculpteurs: il faut juger des parties que nous avons perdues, par celles que nous voyons encore, penſer qu'elles répondoient les unes aux autres, & que leur aſſemblage formoit un tout qui n'étoit pas monſtrueux. Voilà tout ce que je demande; car il ne s'agit point ici de donner aux anciens une préférence abſolue ſur les modernes, encore moins de ſuivre une prévention déterminée à tout défendre, & même à tout admirer. Cette diſpoſition d'eſprit, qui, dans les diſputes paſſées, ſemble avoir été celle des partiſans de l'antiquité, a peut-être encore plus contribué à décrier leur cauſe, que ne l'ont pû faire les raiſons de leurs

adverſaires. Ces derniers croyoient alors beaucoup gagner, s'ils pouvoient amener les admirateurs de l'antiquité à reconnoître que la différence des ſiècles ne mettoit en général aucune différence réelle entre les hommes. Aujourd'hui les choſes ont bien changé : ceux qui ſans ſe livrer aux ſentimens d'une admiration aveugle, croient qu'on peut encore conſerver quelque eſtime pour les anciens, ſe trouvent à leur tour dans la néceſſité de prouver que les hommes de tous les ſiècles ſont à peu près égaux ; que ceux qui ſe ſont diſtingués par leur mérite, ceux dont le nom a paſſé avec éloge à la poſtérité, placés dans les mêmes circonſtances, auroient, dans quelque temps qu'ils euſſent vécu, fait à peu près les mêmes choſes ; qu'il faut meſurer leurs progrès beaucoup moins par le terme auquel ils ſont arrivés, que par le point d'où ils étoient partis, & par les obſtacles qu'ils ont eu à ſurmonter.

Si les modernes ont quelque avantage réel ſur les anciens, c'eſt d'être venus après eux, & de marcher dans des routes déjà frayées ; c'eſt de pouvoir s'inſtruire, non ſeulement par leurs découvertes, mais encore par leurs mépriſes. Ceux des modernes qui dédaignent ſi fort la connoiſſance de l'antiquité, ſe privent eux-mêmes de cet avantage ; leurs vûes bornées ne s'étendent point au delà de la génération préſente ; tout eſt nouveau pour eux, & ce qu'ils voient pour la première fois, ils croient être les premiers qui l'aient découvert.

« Athéniens, diſoit un prêtre d'Egypte à Solon, vous êtes » ſemblables à des enfans ; vous ne connoiſſez rien de ce qui » eſt plus ancien que vous : remplis de votre propre excellence » & de celle de votre nation, vous ignorez tout ce qui vous » a précédés : vous croyez que ce n'eſt qu'avec vous & qu'avec votre ville que le monde à commencé d'exiſter. »



OBSERVATIONS HISTORIQUES

Sur les Médailles & les Inſcriptions de la ville de Sardes, ancienne capitale de Lydie.

Par M. l'Abbé Belley.

Plusieurs Savans ont déjà prouvé les grands avantages que l'Hiſtoire & la Géographie peuvent tirer des Médailles & des Inſcriptions : ces monumens précieux ſuffiſent même quelquefois, indépendamment des écrivains, pour former une hiſtoire ſuivie d'anciens peuples, de Princes & de grandes villes; & leur autorité eſt d'autant plus reſpectable, qu'ils n'ont pû être corrompus, ni altérés : ce ſont preſque toûjours des témoins contemporains des faits qu'ils atteſtent, revêtus de l'autorité publique, qui ſemblent n'avoir ſurvécu à une longue ſuite de ſiècles, aux diverſes révolutions des Etats, que pour tranſmettre à la poſtérité des faits importans, dont elle ne pourroit d'ailleurs avoir aucune connoiſſance. 14 Juin 1746.

M. Spanheim, dans ſon grand ouvrage *de Uſu & Præſtantiâ Numiſmatum*, a réduit à des points généraux les Médailles, pour en faire connoître l'utilité: M. Vaillant a donné les Médailles des villes Grecques ſous l'empire Romain, mais diſtribuées par règnes. Nonnius dans ſon ſavant commentaire ſur Goltzius, & le P. Hardouin dans l'ouvrage qui a pour titre *Nummi antiqui populorum & urbium*, ont expliqué dans un ordre ſuivi les Médailles des peuples & des villes; mais le premier n'a travaillé que d'après les Médailles qui ont été données par Goltzius, & il y a des provinces entières dont il ne parle point; le ſecond ne donne que des explications très-abrégées, & ſouvent arbitraires. Depuis qu'ils ont compoſé leurs ouvrages, on a découvert un grand nombre de Médailles, & on a publié des catalogues exacts de cabinets

qu'ils n'ont pas connus; on peut donc après eux tenter une explication suivie des Médailles des peuples & des villes, & la rendre plus détaillée, plus complète & plus intéressante.

J'ose présenter un essai dans ce genre de littérature: si on le juge de quelque utilité, je continuerai mon travail sur une matière riche & abondante, qui pourra fournir à un grand nombre de Mémoires.

Entre plusieurs villes de l'empire Romain, dont il nous reste beaucoup de Médailles & d'Inscriptions, une des plus célèbres est la ville de Sardes, par son antiquité, sa dignité & ses richesses: capitale du royaume de Lydie & le siège de ses Rois, dont la puissance s'étendoit sur une grande partie de l'Asie mineure, elle tomba au pouvoir de Cyrus roi de Perse, après la défaite de Crésus. Sous la domination Persanne, elle conserva un rang distingué. On sait qu'elle fut le séjour de Cyrus le jeune; le Satrape ou gouverneur de la *Préfecture Maritime*, y faisoit sa résidence. Elle avoit beaucoup souffert par la révolte des Ioniens contre Darius fils d'Hystaspe; les confédérés conduits par Aristagoras, prirent la ville, la brûlèrent; le temple même de Cybèle, Déesse du pays, ne fut pas épargné. Cet incendie, auquel les Athéniens avoient eu part, fut un des motifs qui déterminèrent Darius à déclarer la guerre aux Grecs, & servit de prétexte aux Perses, pour brûler les temples de la Grèce. Mais la ville de Sardes recouvra bien-tôt son premier éclat: lorsqu'Agésilas, sous Artaxerxès Mnémon, passa en Asie pour combattre Tissapherne, son opulence surpassoit celle des autres villes de l'Asie. Alexandre le Grand ayant défait sur les bords du Granique les généraux de Darius, dernier roi de Perse, fit la conquête d'une grande partie de l'Asie mineure; la ville de Sardes, qui étoit l'ornement & le boulevard, προσχημα, de l'empire des Barbares du côté de la mer, se soumit à ce Prince qui lui rendit la liberté & l'usage de ses loix; dans la suite elle tomba en la puissance des rois de Syrie. Le rebelle Achæus, qui avoit pris le diadème, se réfugia dans cette ville, où il fut pris & mis à mort.

Xenoph. Cyrop. l. VII.

Herodot. l. V, c. 99 & seq.

Plutarch. in Alex. p. 673, edit. Paris, ann. 1624.

Antiochus le Grand ayant été vaincu par les Romains à la bataille de Magnésie, fut dépouillé des Etats qu'il possédoit en deçà du mont Taurus: les Romains cédèrent à Eumène roi de Pergame leur allié, la Lydie & plusieurs autres pays. Attale Philométor, l'un de ses successeurs, laissa par testament au peuple Romain ses Etats, qui trois ans après sa mort furent réduits en province. Cette province est connue dans l'Histoire sous le nom d'Asie Proconsulaire; elle étoit gouvernée par un Proconsul aux temps de la République, & même depuis, Auguste l'ayant cédée au sénat dans le partage qu'il fit des provinces. L'Asie Proconsulaire étoit d'une grande étendue, elle comprenoit la Lydie, la grande Phrygie, la Mysie, l'Eolie, l'Ionie, les Isles adjacentes & la Carie; ainsi la ville de Sardes passa en la puissance des Romains.

Polyb. Excerpt. Legat.

Tit. Liv. lib. XXXVII, n. 56, & lib. XXXVIII, n. 38 & 39.

Strab. l. XIII.

Elle fit fabriquer des monnoies plusieurs siècles avant l'empire Romain. Hérodote assure que les Lydiens furent les premiers qui firent frapper des monnoies d'or & d'argent, Νόμισμα χρυσοῦ καὶ ἀργύρου κοψάμενοι; je n'examine point si l'invention de l'art de battre monnoie leur est due; il est certain que cet art est très-ancien en Lydie, & par conséquent à Sardes qui en étoit la capitale. On voit encore dans les cabinets des anciennes monnoies d'un travail grossier, qu'on croit avoir été frappées sous les *Atyades*, anciens rois de Lydie. Quoi qu'il en soit, le cabinet du Roi & celui de M. Pellerin conservent plusieurs Médailles d'argent & de bronze de la ville de Sardes, où l'on ne voit point la tête des Empereurs. Mais cette ville fit frapper un grand nombre de Médailles avec la tête de ces Princes. Nous en connoissons plus de cent vingt toutes différentes, depuis Auguste jusqu'à Valérien le jeune; il nous reste aussi plusieurs de ses Inscriptions. C'est de ces monumens que j'ai dessein de donner une explication suivie; & pour l'exécuter avec ordre, j'examinerai dans des articles séparés, la position de la ville & la fertilité de son territoire, sa dignité, son gouvernement particulier, ses divers traités avec les autres villes

L. I, c. 94.

Spanh. de præst. & usu Numism. t. I, p. 18.

de l'Asie, son culte religieux, ses temples, ses fêtes & les jeux qu'elle a célébrés en l'honneur des Dieux ou des Empereurs; enfin on verra quels étoient les ministres de la Religion : les monumens antiques nous instruiront sur tous ces objets. Il est intéressant de connoître quel a été dans la suite des siècles le sort d'une ville si célèbre; je rapporterai sommairement ses diverses révolutions depuis le haut Empire jusqu'à présent.

Tab. Peutinger.

I. La ville de Sardes étoit éloignée d'Ephèse de 540 stades, & suivant les Itinéraires, de 63 milles, qui font environ 21 lieues communes de France : si nous ne savions pas d'ailleurs qu'elle étoit de l'Asie Proconsulaire & en Lydie, les monumens nous l'apprendroient, puisqu'on lit sur ses Médailles : ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΚΟΙΝΟΥ ΑΣΙΑΣ, & même le nom du Proconsul, Gouverneur de la province; ΓΑΙΩ ΑΣΙΝΙΩ ΠΟΛΛΙΩΝΙ ΑΝΘΥΠΑΤΩ: & dans une Inscription, THC ACIAC ΝΑΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΛΥΔΙΑ CΑΡΔΙΑΝΩΝ. On sait aussi qu'elle étoit située sur le penchant du mont Tmole vers le Septentrion, *Sardibus in latere Tmoli montis;* qu'elle étoit arrosée par le Pactole, cette rivière si vantée dans l'antiquité pour les sables d'or qu'elle rouloit dans ses eaux, & qu'on n'y trouvoit plus au temps de Strabon. Ces circonstances locales sont encore marquées sur les Médailles. On voit sur une Médaille du cabinet du Roi, la tête d'un vieillard couronnée de pampres, avec le nom ΤΜΩΛΟC, & au revers une figure assise qui tient un *Canthare,* avec le nom de ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Le même Dieu, le Tmole, sous la figure d'un vieillard, est représenté sur une des Médailles de Sardes, frappée sous Domitien; & une autre de Septime Sévère, suivant le P. Froelich, a sur le revers le Pactole avec ses attributs & la legende CΑΡΔΙΑΝΩΝ.

Méd. de Drusus César & de Germanicus.

Spon. Misc. p. 356.

Plin. l. V, c. 29.

Æ. 3.

P. 246.

L'opulence des rois de Lydie a été célébrée dans la plus haute antiquité : on croit qu'ils puisoient leurs trésors dans les mines d'or du Tmole, où sont les sources du Pactole; mais ce qui contribua le plus dans tous les temps à la richesse de Sardes, ce fut la fertilité de son territoire. Les côteaux

du Tmole étoient plantés de vignobles, dont le vin étoit fort estimé; aussi a-t-on imaginé que Bacchus avoit été nourri à Sardes, & que cette ville a inventé l'art de faire le vin: ce Dieu est représenté avec ses attributs, le Canthare, le Thyrse & la Panthère, sur plusieurs de ses Médailles. Une plaine spacieuse s'étend du pied de la montagne jusqu'au delà du fleuve Hermus, nommée par excellence la plaine de Sardes, Σαρδιανὸν πεδίον. Elle est arrosée par un grand nombre de ruisseaux, & par le Hermus qui fertilise ses terres. On voit le fleuve représenté sur une médaille de Sabine, CAPΔIANΩN EPMOC. La plaine, outre les pâturages, produisoit en abondance des bleds & des grains de toute espèce; Cérès & Triptolème, qui présidoient à l'agriculture, sont représentés sur plusieurs de ses Médailles: Sardes, dit Strabon, a été prise par les Cimmériens, par les Trères & les Lyciens, & ensuite par les Perses; elle s'est toûjours relevée de ses malheurs à cause de la bonté de ses terres, διὰ τὴν ἀρετὴν τῆς χώρας, qui contribua sans doute à son rétablissement, après cet horrible tremblement de terre, qui renversa en une nuit douze villes d'Asie; Sardes fut la plus maltraitée: *asperrima in Sardianos lues*, dit Tacite; aussi eut elle le plus de part aux libéralités de Tibère qui fit rétablir ces villes. Le Sénat & le peuple Romain, pour consacrer la mémoire des largesses de ce Prince envers les villes d'Asie, firent élever dans le *Forum Romanum* une statue colossale en l'honneur de Tibère, environnée des statues des villes qu'il avoit rétablies. Cette statue fut gravée sur les monnoies avec l'inscription, CIVITATIBUS ASIAE RESTITUTIS. La ville de Pouzzole, à l'exemple de Rome, fit ériger un semblable monument, dont le piédestal fut découvert à la fin du siècle dernier. La statue de Sardes y paroît entre les statues des autres villes; mais la ville de Sardes en particulier, décerna les honneurs divins à Tibère, comme nous le verrons dans la suite.

Plin. l. V, c. 29.

Anthol. IV, c. 29.

L. XIII, p. 627.

Annal. II, 47.

Voy. la Dissert. de Bulifon, impr. à Naples, en 1694.

II. Si la ville de Sardes fut puissante par ses richesses, elle fut illustre par d'autres titres aussi honorables: je ne parle

point ici de ſon antiquité; ſa fondation, quoique poſtérieure à la guerre de Troie, étoit ancienne : Νεώτερα μὲν τῶν τρωικῶν,
L. XIII. dit Strabon, ἀρχαῖα δ' ὅμως. Dans la conteſtation qui s'éleva
Tacit. annal. IV, 15. entre onze villes de l'Aſie, qui toutes ambitionnoient l'honneur de bâtir un Temple à Tibère, à Livie & au Sénat, les villes de Smyrne & de Sardes, à l'excluſion des autres, reſtèrent en concurrence ; leurs députés parlèrent devant
Tacit. annal. IV, c. 55. le Sénat. Les Sardiens alléguoient en leur faveur les colonies que la Lydie avoit envoyées en Etrurie, ſous Tyrrhénus, & dans la Grèce dès le temps de Pélops : ils repréſentoient auſſi pluſieurs lettres des généraux Romains adreſſées à leur ville, & les traités qu'elle avoit conclus avec eux pendant la guerre de Macédoine ; & comme la province devoit s'aſſembler tous les ans à ce nouveau Temple, pour y célébrer des fêtes & des jeux, ils tiroient avantage de l'heureuſe température de leur pays & de la fécondité de leurs terres; *temperiem cœli ac dites circum terras memorabant.* Les Smyrnéens répondirent avec chaleur, & firent valoir leur antiquité & les ſervices importans qu'ils avoient rendus aux Romains dans les temps les plus difficiles ; ce fut le moyen déciſif, le Sénat prononça en leur faveur: le Temple qu'ils bâtirent en l'honneur de Tibère & du Sénat, eſt repréſenté ſur les médailles de cette ville.

Les grandes villes de l'Aſie cherchoient à relever leur dignité & affectoient la primauté les unes ſur les autres. La ville de Smyrne crut que la grandeur de ſon enceinte & la magnificence de ſes bâtimens devoient lui donner la prééminence; ſes prétentions furent gravées ſur les marbres & ſur ſes monnoies : ΠΡΩΤΗ ΤΗC ΑCΙΑC ΚΑΛΛΕΙ ΚΑΙ ΜΕΓΕΘΕΙ. Sardes auroit pû prendre les mêmes titres d'honneur, quoiqu'on ne les trouve point ſur ſes monumens ; c'étoit une grande ville : αἱ Σάρδεις πόλις ἐστὶ μεγάλη, dit Strabon; la plus grande de l'Aſie, ſuivant Sénèque, & l'une des plus magnifiques. On voyoit près de la ville les tombeaux des anciens rois de Lydie, Μνήματα τῶν Βασιλέων, & en particulier

Marmor. Oxon. p. 277.
Numiſm. Caracald.
L. XIII, p. 625.
De Benefic. l. VI, c. 31.
Strab. l. XIII.

particulier celui d'Alyatte père de Crésus, qui étoit d'une grande élévation.

Le savant Ussérius pense que les sept villes de l'Asie, Éphèse, Smyrne, Pergame, Thyatires, Sardes, Philadelphie & Laodicée, dont il est parlé dans l'Apocalypse, étoient toutes métropoles; & qu'en considération de cette dignité, l'apôtre saint Jean écrivit des Lettres aux Évêques de ces villes: mais nous ne voyons pas que Thyatires & Philadelphie jouissent alors (sous l'empire de Domitien) de cette prééminence. Cyzique, & en particulier Milet, la mère de plus de quatre-vingts colonies, auroient pû s'arroger cette dignité à plus juste titre. Il semble que saint Jean écrivit aux sept villes, sans avoir égard à leur rang, mais parce qu'elles avoient alors une église établie, & gouvernée par un Évêque; *πέμψον ταῖς Ἐκκλησίαις ταῖς ἐν Ἀσίᾳ εἰς Ἔφεσον, καὶ εἰς Σμύρναν*, &c.

De episc. & Metrop. orig. p. 20, & de Asi. Lyd. p. 40.

C. 1, v. 2.

Apoc. c. 1, v. 2.

Cependant la ville de Sardes étoit une de ces villes du premier ordre qu'Antonin Pie, dans un rescrit, qualifie de métropoles de peuples, Μητρόπολεις τῶν Ἐθνῶν. Caracalle, dans un autre rescrit adressé à la communauté de la province d'Asie, *ad commune Asiæ*, parle aussi de ces métropoles. Nous avons vû que l'Asie proconsulaire étoit composée de plusieurs pays ou nations. Sardes étoit métropole de la Lydie, Λυδῶν ἡ Μητρόπολις Σάρδεις, dit Plutarque *(a)*: Sardes étoit la ville la plus célèbre du pays, suivant Pline; *Lydia celebratur maximè Sardibus;* & dans la division que les Romains firent de la province d'Asie en plusieurs préfectures ou jurisdictions qu'ils nommoient *conventus, juridici conventus,* celle de Sardes, *Sardiana jurisdictio,* à laquelle ressortissoient plusieurs grandes villes, étoit une des plus étendues.

Dig. l. VI, p. 2, de Excusat.

Dig. leg. IV, parag. 5, de Offic. Proconf.

Quæst. Rom. p. 277.

Plin. l. V, c. 29.

(a) Aussi prenoit-elle le titre de Métropole, ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ, comme on le voit dans une Inscription que M. Askew, savant Anglois, a copiée sur les lieux, & qu'il a eu la bonté de me communiquer depuis que ce Mémoire a été composé. On lit sur un médaillon de Septime-Sévère, CΑΡΔΙΑΝΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC ΑCΙΑC. *Ex Mus. Alban. t. 1, p. 98.*

Ces obſervations ſont néceſſaires pour l'explication de deux médaillons que la ville de Sardes fit frapper ſous le règne de Gordien Pie; l'un repréſente du côté de la tête, Tranquilline femme de Gordien, ſous la figure & avec les attributs de Cérès; on voit ſur l'autre une femme couronnée de Tours: ils ont tous deux cette Inſcription, CAPΔIC ACIAC ΛΥΔΙΑC ΕΛΛΑΔΟC Α ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC; les revers ſont différens: ſur l'un eſt repréſenté l'enlèvement de Proſerpine, & ſur l'autre Jupiter paroît aſſis au milieu du Zodiaque. Nous avons déjà remarqué que les villes de l'Aſie jalouſes, ſe diſputoient entre elles la primauté. La conteſtation fut très-vive ſous les deux premiers Antonins, entre les villes d'Ephèſe, de Smyrne & de Pergame: elles prenoient dans les actes publics & ſur les monumens le titre de ΠΡΩΤΩΝ ACIAC. Je ne rapporterai point ici la ſuite de leur différend. Les Ephéſiens, ſous le règne de Macrin, prétendirent à la primatie à l'excluſion des autres villes, ΕΦΕCΙΩΝ ΜΟΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ACIAC. La ville de Sardes, également attentive à conſerver ſon rang & ſa dignité, montre autant d'ambition, quoique d'une manière moins directe, elle ſe qualifie ſur les deux médaillons, *Première Métropole de l'Aſie, de la Lydie & de l'Hellas.*

E Cim. Reg.

E Sched. Jac. Spon.

Le baron de Spanheim obſerve qu'aucun des Savans qui ont publié ces Médaillons, n'a entrepris d'expliquer cette Inſcription ſingulière, *de memorabili autem illâ hujus urbis Sardium Inſcriptione, & cui ſimile haud occurrit alibi in antiquâ veterum nummorum penu exemplum, ſilent viri præclari:* il en donne une longue explication. Il n'y a aucune difficulté pour la Lydie; mais comment la ville de Sardes étoit-elle métropole de l'Aſie, ACIAC? Doit-on entendre toute la proconſulaire, ou l'Aſie proprement dite, qui comprenoit l'Ionie & l'Eolie? l'*Hellas* de l'Inſcription exprime-t-elle toute la Grèce en général, ou la Grèce d'Europe à laquelle ce nom étoit approprié, ou quelqu'autre partie? Le ſavant Antiquaire penſe que le mot d'ACIAC peut s'entendre de l'Aſie proprement dite, de la côte voiſine d'Ephèſe & de

De Præſt. & Uſu Numiſm. t. [illegible] p. 618.

Smyrne; mais il préfère une autre acception qui lui paroît plus convenable. L'Asie, dont Sardes se dit métropole, est un canton de Lydie aux environs du Tmole, qui se nommoit anciennement *ASIA*. Il cite des passages d'Homère, d'Euripide, de Virgile, & du Scholiaste d'Apollonius, par lesquels il est constant qu'une portion de la Lydie a porté le nom d'Asie dans les premiers temps. M. Spanheim fixe aussi en Lydie le pays qui, sur les deux médaillons, porte le nom d'*Hellas:* les Macédoniens, dit-il, étoient *Hellènes:* ils ont eu des établissemens en Lydie. Thyatires étoit colonie Macédonienne. Les *Hyrcani*, les habitans de la ville de *Blaundos*, sont nommés sur les médailles *Macedones*. Une portion de la Lydie étoit habitée par ces Grecs, on l'a pû nommer *Hellas;* & alors les deux médaillons s'expliquent facilement: Sardes étoit métropole de la Lydie, de l'Asie voisine du Tmole, & des Grecs établis en Lydie.

Telle est l'explication que donne ce Savant, qui a si bien mérité des Lettres; mais quelque respectables que soient son érudition & sa critique, qu'il me soit permis de m'écarter ici de son opinion. Il observe lui-même que les grandes villes de l'Asie proconsulaire, extrêmement jalouses de la prééminence, ont affecté les titres fastueux *de premières de l'Asie*, ΠΡΩΤΩΝ ACIAC, KOINA ΠΡΩΤΑ ACIAC, qu'on lit encore sur leurs médailles; & dans le siècle même auquel les deux médaillons dont il s'agit ont été frappés, les Éphésiens se prétendoient *seuls premiers de l'Asie*, ΕΦΕCΙΩΝ ΜΟΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ACIAC. La ville de Sardes non moins ambitieuse, & aussi illustre, autrefois la capitale du royaume de Lydie, le séjour des Princes & des Satrapes Persans, sous les Romains la ville principale d'une grande jurisdiction, & dans laquelle toute l'Asie tenoit souvent ses assemblées; Sardes a dû, à l'exemple des autres villes, affecter les titres d'honneur les plus éminens.

Si l'Inscription des deux médaillons doit être restrainte à la Lydie, M. Spanheim ne peut plus la regarder comme ambitieuse, *ambitiosam urbis Sardium epigraphen*, ni comme *p. 619.*

P. 621. un titre d'honneur extraordinaire, *inſolitis honorum titulis.* Il reconnoît lui-même que Sardes étoit métropole de la Lydie; mais ce qui mérite attention, Sardes eſt qualifiée non ſeulement métropole, mais première métropole A. ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC de l'Aſie, de Lydie & de l'*Hellas ;* expreſſion qui ſuppoſe néceſſairement pluſieurs métropoles. On ne connoît en Lydie aucune autre métropole que Sardes; ſi Thyatires a cette qualification dans Ptolémée, Spanheim penſe que c'eſt ou une fauſſe leçon du texte, ou une mépriſe du géographe. On ne peut donc reſtraindre à la Lydie l'Inſcription que nous examinons; en ce cas les noms ACIAC & ΕΛΛΑΔΟC n'ajoûteroient rien à celui de ΛΥΔΙΑC, ils ſeroient ſuperflus dans l'inſcription.

Il faut néceſſairement donner un ſens plus étendu à l'inſcription. Les rois de Lydie avoient porté les limites de leur domination juſqu'au fleuve Halys. La préfecture de Sardes ſous les Perſes comprenoit une grande partie de l'Aſie mineure; les villes, dans leurs différends ſur la prééminence, remontoient juſqu'à la plus haute antiquité pour appuyer leurs prétentions; nous en avons vû un exemple dans la conteſtation des onze villes qui briguoient l'honneur d'élever un Temple à Tibère. La ville de Sardes pouvoit, en conſidération de ſon ancienne dignité, ſe qualifier première métropole de la province d'Aſie, de toute la proconſulaire, ACIAC; puiſqu'effectivement ſous ſes Rois elle avoit été la capitale de tous ces pays; elle devoit même prendre ce titre d'honneur pour diminuer les prétentions d'Ephèſe, qui, quelques années auparavant ſe diſoit *la ſeule première de l'Aſie.* L'Inſcription ſuit un ordre naturel; après la qualification la plus éminente, *Sardes, première métropole de l'Aſie,* ſuit le titre de métropole de Lydie, ΛΥΔΙΑC; ce droit étoit inconteſtable: & enfin pour abaiſſer l'ambition des villes d'Ephèſe & de Smyrne, Sardes ſe dit métropole des villes Ioniennes de l'Aſie, ΕΛΛΑΔΟC. Sa prétention étoit fondée, puiſque l'Ionie, ſuivant le témoignage d'Hérodote[a] & de Xénophon[b], faiſoit anciennement partie de la Lydie. Les Ioniens d'Aſie étoient véritables

[a] L. I, c. 7.
[b] Exped. Cyr. l. VIII, 9.

Hellènes: ces colonies sorties principalement d'Athènes, firent toûjours partie du corps Hellénique; aussi les Ioniens étoient-ils admis aux assemblées des jeux Olympiques, & les auteurs les nomment les Hellènes de l'Asie; τοὺς κατὰ τὴν Ἀσίαν Ἕλληνας. De même l'Ionie a été nommée *Hellas*, dans le siècle même où furent frappées les deux médailles dont il s'agit. Aristide, cet orateur qui a parlé avec tant de force pour concilier les différends des villes de l'Asie sur la primauté, dit que Smyrne étoit une ville de l'*Hellas:* Μέγιστα δὴ τῆς νῦν Ἑλλάδος εὐτυχήσασα; & ailleurs, en déplorant la ruine de cette grande ville, qui fut renversée par un tremblement de terre (l'an de J. C. 179), il désigne encore l'Ionie par le nom d'*Hellas*, & s'écrie, ὦ κοίνη τοῖς Ἕλλησιν ἀποφορὰ, οἵαν κεφαλὴν τοῦ γένους ἀπήνεγκας! ὦ θέατρον τῆς Ἑλλάδος!

Strab. l. XIII, p. 735.

Orat. de Smyrna ad Imperat. edit. Oxon. t. I, p. 512.

Monod. in Smyrn. ibid. p. 462.

M. Spanheim répond que l'Ionie n'est pas ordinairement nommée Ἑλλὰς sur les monumens, & qu'on doit plustôt entendre sous ce nom les colonies Macédoniennes qui étoient établies en Lydie. Mais ce savant homme n'ignoroit pas que les Ioniens d'Asie étoient vrais *Hellènes*, & que les auteurs ont toûjours distingué entre les Hellènes & les Macédoniens, & les ont considérés comme deux corps différens. D'ailleurs, nous avons vû qu'on ne peut restraindre à la Lydie, les pays mentionnés dans l'Inscription. Les Macédoniens qui étoient établis en Lydie, ne peuvent donc être compris sous le nom d'*Hellas*.

Arrian. l. II, expedit. Alex.

Plutarch. in Demetr.

Dio Cass. l. LIII.

Ainsi, en considérant l'ancienne prééminence de Sardes, & les prétentions des autres villes, dans le temps où ces médailles ont été frappées, le sens naturel de l'Inscription paroît être celui que j'ai développé: *Sardes, première métropole de la province d'Asie, de Lydie, & même de l'Ionie.* Nous allons voir quel étoit le gouvernement politique de cette grande ville. Au défaut des historiens, les monumens antiques nous donneront un détail intéressant.

III. Dans les premiers temps, les villes de l'Asie étoient gouvernées suivant leurs loix, & par leurs propres Magistrats;

elles jouiſſoient alors d'une véritable *Autonomie.* Sous la domination Perſanne, elles perdirent cette précieuſe liberté. Alexandre le Grand les rétablit dans leur ancien état; nous ſavons que Sardes & la Lydie eurent part à ce bienfait: ſi les Séleucides ſes ſucceſſeurs attentèrent à la liberté de quelques villes, ce fut un des prétextes que les Romains ſaiſirent avidement pour leur déclarer la guerre. L'*Autonomie* fut confirmée ou rendue aux villes, par le traité qui dépouilla Antiochus des pays ſitués en deçà du mont Taurus. Quelques-unes d'entre elles qui ſe prêtèrent à l'ambition & aux cruautés de Mithridate, furent ſévèrement punies; & il
Strab. lib. XIII, p. 628. paroît que Sardes prit part à ces attentats; mais Sylla & Lucullus rendirent à pluſieurs de ces villes leur ancienne forme de gouvernement. Enfin Pompée, après avoir heureuſement terminé la guerre contre Mithridate, rendit aux
L. XXXVII, p. 38. villes de l'Aſie leurs loix & leurs Magiſtrats. Dion Caſſius nous apprend que de ſon temps (au commencement du troiſième ſiècle) ce règlement étoit encore obſervé; *ὥστε καὶ δεῦρο αὐτοὺς τοῖς ἀπ' ἐκείνου (Πομπηΐου) νομισθεῖσι χρῆσθαι.* Auſſi pluſieurs villes d'Aſie prennent-elles ſur les médailles & ſur les marbres le titre d'*Autonomes*, ſous la domination Romaine : Sardes & la pluſpart des autres villes de la proconſulaire, ont négligé de prendre ce titre d'honneur.

Le gouvernement de la ville de Sardes étoit démocratique; l'autorité publique s'exerçoit au nom du peuple par un conſeil public, comme on le voit ſur un monument
Wheler. t. II, p. 301. érigé en l'honneur d'Antonin Pie, Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟϹ ΤΩΝ ϹΑΡΔΙΑΝΩΝ. Outre le conſeil commun de la ville, appelé ΒΟΥΛΗ, compoſé des Archontes & d'autres Conſeillers, la ville de Sardes avoit un Sénat ou Conſeil *des Anciens* ΓΕΡΟΥΣΙΑ, dont il eſt fait mention dans une belle Inſcription de cette ville, rapportée par Spon, *(Miſc. p. 317.)* Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟϹ ΚΑΙ Η ΓΕΡΟΥϹΙΑ ΕΤΙΜΗϹΑΝ, &c. Ce Conſeil s'aſſembloit dans le Palais de Créſus, que les Sardiens avoient deſtiné pour le logement & la retraite des citoyens pendant leur vieilleſſe.

Vitruve *(l. IV. c. 8.)* parle de ce Palais qu'il appelle *Gerusia. Crœsi domum quam Sardiani civibus ad requiescendum ætatis otio, seniorum Collegio Gerusiam dedicarunt.* Ce Conseil, ΓΕΡΟΥΣΙΑ, étoit établi dans plusieurs autres villes de l'Asie, suivant les Inscriptions & les Médailles. Le premier Magistrat de Sardes étoit nommé Archonte, & quelquefois Στρατηγὸς, Préteur; on sait que le nom d'Archonte a pris naissance à Athènes, les colonies Grecques le portèrent en Asie, d'où il s'est étendu à plusieurs villes de ce continent. L'Archontat étoit une Magistrature annuelle; mais l'Archonte étoit quelquefois continué ou choisi, deux, trois ou quatre fois, comme il est constant par les Médailles, Ἄρχων τό Β. τό Γ. τό Δ. Il y avoit plusieurs Archontes dans une ville; le premier d'entre eux, souvent nommé sur les Médailles ΑΡΧ. Α ou ΑΡΧ. Πρῶτος, étoit éponyme. Son nom inscrit sur les actes publics, marquoit la date des années; car plusieurs villes comptoient les années par la suite des Archontes. Dans le grand nombre des Médailles de Sardes, il n'y en a que deux, frappées sous Tibère, qui portent le nom du Proconsul ΕΠΙ. ΓΑΙΟΥ. ΠΟΛΛΙΩΝΟΣ. ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. & ΓΑΙΩ ΑΣΙΝΙΩ ΠΟΛΛΙΩΝΙ. ΑΝΘΥΠΑΤΩ. & une sous Trajan, ΕΠΙ.... ΒΑΙ. ΤΟΥΛΛΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ. Nous trouvons sur les Médailles de Sardes, les Archontes sous presque tous les règnes depuis Auguste jusqu'à Valérien le jeune. Ils sont désignés ordinairement par les lettres ΑΡ. ou ΑΡΧ. C'est sans fondement que le P. Hardouin au lieu d'ΑΡχων, veut lire sur ces Médailles ΑΡχιερευς, Pontife ou grand Prêtre; une Médaille de Sardes, frappée sous Caracalle, lève toute difficulté, puisqu'on y lit, ΕΠΙ Γαιου ΓΑΛΛου ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ ΑΡΧΟΝτος ΤΟ Β. CΑΡΔΙΑΝΩΝ.

Æ. 2. Pell.

Æ. 1, è Cim. Reg.

Le premier magistrat de Sardes est quelquefois nommé CΤΡΑΤΗΓΟC sur quelques-unes de ces Médailles. On sait que le nom de στρατὸς employé pour exprimer une armée, une troupe militaire, a signifié primitivement un peuple, une assemblée, un corps de citoyens. De là viennent les deux significations du mot στρατηγὸς pour le civil & pour le militaire; & c'est dans le premier sens qu'il est employé

sur les Médailles des villes Grecques. Le nom de cette Magistrature, comme celui d'Archonte, passa de la Grèce en Ionie, d'où il s'est communiqué à plusieurs villes de l'Asie. Les unes, dit Vaillant, ont eu des Archontes pour Magistrats, les autres des Préteurs ou Στρατηγοί. L'expression de ce savant antiquaire ne paroît pas exacte dans sa généralité; quelques villes ont eu l'une & l'autre Magistrature, l'Archontat & la Préture. M. Spanheim cite pour exemples, les villes d'*Apollonis* en Lydie, & de *Milet;* mais il prétend d'après Vaillant, qu'on ne voit que les Archontes sur les Médailles de Sardes; cependant on lit sur un Médaillon de Marc Aurèle, ΕΠΙ. CΤΡ. ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΟΥC CΑΡΔΙΑΝΩΝ. On trouve les deux Magistratures d'Archonte & de Préteur réunies en la même personne sur un Médaillon de Caracalle, ΕΠΙ. CΤΡΑ. ΚΟΡ. ΟΥΕΤΤΗΝΙΑΝΟΥ ΑCΙ. ΑΡΧ. Α. CΑΡΔΙΑΝΩΝ. & sur une Médaille d'Otacilia, ΕΠΙ. CΤΡ. ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ ΑΡΧ. Α. CΑΡΔΙΑΝΩΝ.

Numism. Græc. p. 319.

T. 1, p. 698.

E Cim. Reg.

E Cim. Tiepol.

E Cim. Reg. Æ. 1.

Suivant le droit Romain, l'Archonte de la ville étoit le même que le Préteur, ὁ τῆς πόλεως Ἄρχων τουτέστιν Στρατηγός. La Préture, comme l'Archontat, étoit annuelle. Nous voyons dans une Inscription de Sardes, qu'un Tibérius Claudius avoit été Préteur de la ville pour la seconde fois. CΤΡΑΤΗΓΟC. ΔΙC. Enfin, comme il y avoit dans une même ville plusieurs Archontes, de même elle avoit plusieurs Préteurs; comme on le remarque encore dans une autre Inscription de Sardes. Lucius Julius Bonatus y est qualifié CΤΡΑΤΗΓΟC ΠΡΩΤΟC ΔΙC. *Premier Préteur pour la seconde fois.* Au reste le premier Archonte & le premier Préteur de la ville, étoient-ils précisément le même Magistrat? C'est ce que je ne puis examiner ici; je passe à une autre Magistrature de la ville de Sardes.

Digest. Tit. I, de Excus.

Spon. Miscell. p. 357.

Idem, p. 356.

Chaque ville avoit un dépôt où étoient conservés les loix, les archives, les traités solennels, les decrets du sénat & du peuple, & tous les autres actes publics; un Magistrat étoit chargé de la garde de ce dépôt, & il rédigeoit aussi par écrit les actes publics; on le nommoit dans les villes Grecques,

Grecques, ΓΡΑΜΜΑΤΕΥϹ. Il étoit, pour ainsi dire, le Greffier en chef de la ville; c'étoit une place de confiance qui demandoit une exacte probité dans celui qui la remplissoit. Elle étoit même la première Magistrature en plusieurs villes, du moins elles marquoient sur leurs monnoies le nom de ΓΡΑΜΜΑΤΕΥϹ, comme du Magistrat principal. A Sardes, c'étoit une charge du second ordre; une Inscription fait l'éloge de quelques personnes qui l'avoient remplie avec honneur: ΓΡΑΜΜΑΤΕΥϹΑΝΤΑϹ ΦΙΛΟΤΙΜΩϹ.

Spon. Misc. p. 357.

IV. Les monumens nous instruisent, non seulement du gouvernement de la ville de Sardes, ils nous ont transmis les différens traités d'union & d'association qu'elle conclut avec les autres villes. Dans le temps de leur pleine liberté, les villes de l'Asie faisoient entre elles des traités de confédération & d'union, pour leur sûreté & leur défense commune; elles s'engageoient de fournir un certain nombre de soldats ou une somme d'argent, & d'avoir les mêmes amis & ennemis. On pourroit rapporter plusieurs exemples de ces anciens traités. Les Smyrnéens & les Magnésiens en conclurent un pareil vers l'an 244 avant l'Ère Chrétienne, pour la défense de Séleucus Callinicus roi de Syrie; il a été conservé sur les marbres d'Oxfort. Par ces traités, les villes terminoient entre elles leurs différends. Les villes Ioniennes avoient un usage particulier; s'il s'agissoit d'entreprendre la guerre contre les Barbares, ou d'écouter les plaintes d'une ville, le corps Ionique qui s'assembloit tous les ans au temple de Diane à Ephèse, nommoit des commissaires pour connoître de ces matières, & principalement pour affermir la concorde des villes: περὶ τῆς πρὸς ἀλλήλους ὁμοφροσύνης κοινὰς ἐποιοῦντο βουλάς.

Marm. Oxon. p. 1.

Dionys. Halicar. l. IV.

Quoique les villes Grecques eussent presque toutes conservé l'*autonomie* sous la domination Romaine, elles perdirent le droit de faire la paix ou la guerre, soit entre elles, soit à l'égard des étrangers. Le magistrat Romain qui gouvernoit la Province au nom de l'Empereur ou du Sénat, exerçoit seul ces actes de souveraineté. Cependant ces villes

concluoient entre elles différens traités, tantôt pour renouveller l'union réciproque des Métropoles & des Colonies, ou pour se communiquer le droit de bourgeoisie, tantôt pour terminer leurs différends sur la primauté, sur la préséance dans les assemblées politiques ou religieuses, ou sur d'autres objets particuliers. C'étoit quelquefois un traité d'association à un même culte, pour avoir en commun des temples, & y célébrer des fêtes & des jeux ; les villes maritimes faisoient aussi des traités de commerce : les villes qui étoient liées par quelques traités se regardoient comme sœurs, ἀδελφὰς ἀλλήλαις, ἀλλήλων ἀδελφὰς διὰ τὴν ὁμόνοιαν. Ces actes se passoient, non seulement entre des villes voisines, mais souvent entre des villes de différentes provinces ; entre Ephèse & Athènes, entre Ephèse & Alexandrie, entre Selgé ville de Pisidie, & Lacédémone, & plusieurs autres. Quelquefois les deux corps d'une même ville, le sénat & le peuple, terminoient leurs différends, ou confirmoient leur union par des actes pareils.

Aristid. Panegyr. Cyzic. Strab. l. XVI, p. 749.

Tous ces traités étoient solennels; souvent même ils étoient confirmés par serment dans les assemblées générales que les Grecs nommoient ΚΟΙΝΑ ; pour les rendre plus célèbres, & pour en perpétuer la mémoire, on les gravoit sur des colonnes de marbre ou sur des tables de bronze, qui étoient déposées dans les temples. Ces traités sont désignés sur les Médailles par le nom d'ΟΜΟΝΟΙΑ, que les Latins ont rendu par celui de CONCORDIA ; nous n'avons point dans la langue Françoise de terme pour exprimer toutes les idées qui étoient attachées au nom Grec, suivant les différens objets des traités. J'ai cru devoir, pour l'intelligence des Médailles de Sardes, présenter ces notions générales sur la concorde ou l'ὁμόνοια des villes.

Chishull Antiquit. Asiat. p. 133, 136.

Nous voyons par les Médailles, que Sardes a fait des traités de concorde ou d'union avec les villes de Pergame, d'Ephèse, de Laodicée & de Hiérapolis de Phrygie. Je ne fais aucun usage de deux Médailles de l'empereur Claude, sur l'une on lit, ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΑΜΑΣΙΑΣ ; & sur l'autre,

ΑΠΑΜΕΑΣ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ; elles ont été données par Patin & par Morel. Il faudroit s'assurer de la légende; je soupçonne que ce sont des noms de Magistrats. On doit peut-être lire sur la première ΜΝΑΣΕΑΣ qui avoit été archonte de Sardes sous l'empire de Tibère. ΑΠΑΜΕΑΣ de la seconde, ne peut guère s'entendre d'une ville d'Apamée qui devoit s'écrire ΑΠΑΜΕΙΑΣ; d'ailleurs on auroit dit, ΑΠΑΜΕΩΝ CΑΡΔΙΑΝΩΝ.

La ville de Sardes fit un traité avec Pergame sous le règne d'Auguste; sur deux Médailles frappées à Pergame, paroissoient deux figures debout, dont l'une couronne l'autre. Légende: ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΚΑΙ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ, on sous-entend ΟΜΟΝΟΙΑ. Au revers de la première, Auguste est représenté en habit de guerre, dans un temple à quatre colonnes, & à deux colonnes au revers de la seconde. On sait que la ville de Pergame éleva un temple en l'honneur d'Auguste, du vivant de ce Prince, *Pergamenos,* dit Tacite, *æde Augusti ibi sitâ satis adeptos creditum.* Par ce traité, Pergame communiqua à la ville de Sardes l'usage de ce temple, & l'associa au culte qu'elle rendoit à l'Empereur. Il paroît que ce Prince permit aussi aux Sardiens de lui bâtir un temple; sur une Médaille de Sardes, frappée sous son règne, Auguste paroît en habit de guerre, & donne la main à une femme, qui est le symbole de la ville, avec la légende ΜΟΥΣΑΙΟΣ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ. Ces deux villes conclurrent encore un traité sous le règne de Domitien. Elles sont représentées sous la figure de deux vieillards, qui sont les symboles des deux peuples. On lit autour ΔΗΜΟC CΑΡΔΙΑΝΩΝ. ΔΗΜΟC ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ. Le revers de cette Médaille ne marque point quel fut l'objet du traité.

Annal. IV, c. 55.

E Cim. D. Foucault.

Ibid.

Sous le règne du même Prince, il se fit un accord entre les villes de Laodicée de Phrygie & de Sardes. L'Empereur paroît en habit de guerre, la main droite étendue, la gauche appuyée sur une haste, avec la légende ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. J'ignore quelle en fut l'occasion.

Ibid.

Les villes d'Ephèſe & de Sardes firent auſſi entre elles des traités ſous les Antonins, ou pour terminer leurs différends ſur la primatie, ou pluſtôt pour s'aſſocier réciproquement au culte de leurs Divinités. Sur des médailles d'Ephèſe frappées ſous Marc Aurèle, Lucius Vérus & ſous Caracalle, ſont repréſentées Diane d'Ephèſe & une autre Déeſſe, la Divinité tutélaire de Sardes, avec cette légende, ΕΦΕΣΙΩΝ

E Gaz. Medic. ΚΑΙ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Ces deux Divinités paroiſſent auſſi ſur une Médaille de Sardes frappée ſous Commode, avec la légende: CΑΡΔΙΑΝΩΝ ΕΦΕCΙΩΝ Β. ΝΕΩ ΟΜΟΝ. Le type de toutes ces Médailles eſt le même, avec cette différence que ſur les Médailles d'Ephèſe, Diane Ephéſienne tient la droite, & Proſerpine, la Déeſſe de Sardes, la gauche; & ſur celles de Sardes, Proſerpine paroît à la droite, & Diane Ephéſienne à la gauche. Ces deux villes jalouſes de la préſéance, étoient attentives à conſerver leurs droits, ou du moins leurs prétentions. En conſéquence de cette aſſociation, le culte de Diane Ephéſienne fut établi à Sardes: la Déeſſe paroît ſur une de ſes Médailles frappée ſous le règne de Caracalle.

E Cim. Duc. Cenoman. Enfin par une Médaille de Hiérapolis de Phrygie, qui a d'un côté la tête de Philippe le jeune, on voit que cette ville aſſocia Sardes à la célébration des jeux ſacrés; au revers ſont repréſentées deux urnes avec des branches de palmier, on lit autour: ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΚΑΙ CΑΡΔΙΑΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Souvent les villes s'uniſſoient pour célébrer à frais communs des jeux ſolennels en l'honneur des Dieux ou des Empereurs, comme nous allons le voir dans les articles ſuivans, qui développent toutes les parties du culte religieux des Sardiens.

V. Quoique les Grecs & les autres peuples du paganiſme reconnuſſent la pluralité des Dieux, cependant chaque pays & même les villes adoroient des divinités particulières. Tels étoient l'Apollon de Milet, l'Eſculape d'Epidaure, la Minerve d'Athènes, la Diane d'Ephèſe, la Vénus de Paphos, & une infinité d'autres divinités: la ville de Sardes honoroit auſſi des divinités tutélaires auxquelles elle rendoit un culte particulier. Dans les premiers temps elle honoroit Cybèle, dont

le temple fut brûlé par les Ioniens ſous la conduite d'Ariſtagoras : ſoit que ſon culte eût été aboli ou négligé, les monumens de Sardes ne la repréſentent plus que ſur une médaille de Salonine femme de Gallien. Les habitans de la ville rendirent un culte particulier à Diane : elle avoit un temple célèbre ſur les bords du lac de Gygès ou de Coloé, à quarante ſtades de la ville, d'où elle étoit nommée Κολοήνη Ἄρτεμις ; ce lieu ſacré étoit infiniment reſpecté, il avoit même un droit d'azyle que les Sardiens prétendoient avoir obtenu d'Alexandre le Grand : comme ces privilèges étoient l'occaſion de pluſieurs abus dans les villes de l'Aſie, le Sénat les reſtraignit ſous l'empire de Tibère ; *facta Senatus conſulta*, dit Tacite, *quîs multo cum honore, modus tamen præſcribebatur :* ainſi le culte de la Déeſſe ne fut plus auſſi célèbre.

Herodot. l. V.

Strab. lib. XIII, p. 626.

Tacit. annal. III, c. 63.

Annal. III, ibid.

On voit la tête de Diane ſur une Médaille de bronze du cabinet de M. Pellerin ; au revers Pallas debout ſoutient une Victoire, la main gauche appuyée ſur ſon bouclier, avec la légende ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. ΑΛΚΑΙΟΣ. ΑΛΚΑΙΟΥ, qui donne le nom de la ville & du Magiſtrat *(b)*.

Proſerpine tint le premier rang entre les divinités de Sardes, elle eſt repréſentée ſur les Médailles de Trajan, de Marc Aurèle, de Lucius Vérus, de Commode, de Septime Sévère, de Julia Domna, de Caracalle, de Tranquilline, de Gallien & de Salonine ; & quelquefois avec ſon temple. On a découvert à Rome un monument érigé en l'honneur de cette Déeſſe, avec l'Inſcription que je crois devoir rapporter ici.

Numiſm. Saloninæ.

Gruter, pag. 87, 3.

ΘεΑΝ. ΚΟΡΗΝ.
CΑΡΔΙΑΝΟΙC
Λ. ΑΥΡ. CΑΤΥΡΟC.
ΑΠεΛ. — CεΒΑCΤȣ
ΑΝεΘΗΚεΝ.

(b) Une Inſcription de la ville de Sardes, qui m'a été communiquée par M. Askew, fait mention d'une Prêtreſſe de *Diane* de Sardes ; ΤΗΣ ΣΑΡΔΙΑΝΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ.

Il avoit été érigé par un Lucius Aurelius Satyrus affranchi de l'Empereur.

On voit par les Médailles, que Proſerpine étoit la divinité tutélaire de Sardes. Une Médaille qui paroît avoir été frappée ſous le règne de Gordien Pie, repréſente du côté de la tête une femme couronnée de tours avec la légende CAPΔIC, & au revers la figure de Proſerpine; on voit la même Déeſſe repréſentée ſur une Médaille du cabinet de M. Pellerin avec la légende CAPΔIANΩN B. NEΩKOPΩN, de l'autre côté une tête de femme couronnée de tours & voilée, avec le nom CAPΔIC. La tête de Proſerpine ſans légende, paroît ſur deux Médailles du cabinet du Roi, & au revers une maſſue dans une couronne de feuilles de chêne, avec le nom CAPΔIANΩN; l'enlèvement de cette Déeſſe par Pluton eſt repréſenté ſur pluſieurs autres Médailles, & en particulier, ſur un des deux célèbres Médaillons, dont j'ai donné l'explication. Enfin les Médailles frappées ſous les Antonins, pour conſtater l'OMONOIA de cette ville avec Éphèſe, repréſentent Proſerpine d'un côté, & Diane Éphéſienne de l'autre. La ville célébroit des jeux en l'honneur de Proſerpine, comme nous le verrons dans la ſuite.

Hard. Numm. Ill. p. 441.

La Vénus de Paphos étoit auſſi adorée à Sardes. Elle y avoit un temple qui eſt repréſenté ſur les Médailles d'Hadrien, de Sévère Alexandre, de Maximin & de Gordien Pie, avec l'inſcription ΠΑΦΙΗ CAPΔIANΩN. Ce culte devoit être ancien à Sardes. Hérodote nous apprend à quel point les mœurs de cette ville opulente étoient diſſolues dès les premiers temps. On ſait que Vénus avoit un ancien temple à Paphos dans l'île de Chypre; Tacite décrit la ſituation du temple, & la ſtatue ſingulière de la Déeſſe. Il n'eſt pas étonnant que les Sardiens aient adopté une Divinité de l'île de Chypre; nous avons vû que des pays encore plus éloignés l'un de l'autre, ſe communiquoient réciproquement leur culte, leurs cérémonies religieuſes. On voit la tête de Vénus ſans légende ſur une Médaille du cabinet de M. Pellerin, & au revers, une maſſue dans

L. II, Hiſt. c. 3.

une couronne de laurier avec le nom ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ & un monogramme.

Le dieu Lunus, appelé Μὴν par les Grecs, paroît ſur pluſieurs Médailles de Sardes, il eſt repréſenté avec un bonnet Phrygien ſur la tête & une pomme de Pin à la main, il porte quelquefois un croiſſant ſur les épaules; comme ſur deux Médailles décrites par Haym: on voit d'un côté la tête du dieu *Lunus*, avec le bonnet Phrygien & le croiſſant; on lit autour MHN ACKHNOC: de l'autre côté, un fleuve couché & appuyé ſur ſon urne, tient de la droite un roſeau, & de la gauche une corne d'abondance, avec la légende CAPΔIANΩN B. NEΩKOPΩN, & à l'exergue EPMOC. L'autre Médaille a la même tête avec la même légende, & au revers un gouvernail & une corne d'abondance poſés l'un ſur l'autre *en ſautoir*, avec la légende CAPΔIANΩN B. NEΩKOPΩN. Nous verrons plus bas que ces deux Médailles ont été frappées ſous le règne de Septime Sévère, à cauſe du titre de *Néocores pour la ſeconde fois*, que prennent les habitans de Sardes ſur ces monnoies. Le nom d'ACKHNOC eſt une épithète du dieu Lunus, à qui les peuples de l'Aſie donnoient différens ſurnoms, comme de ΦΑΡΝΑΚΟΣ [a] dans le Pont, de ΚΑΡΟΣ [b] ou ΚΑΡΗΣ en Carie, de ΚΑΜΑΡΕΙΤΗΣ [c] à Nyſa en Carie, d'ΑΡΚΑΙΟΣ [d] en Piſidie, & ſuivant ces Médailles, d'ΑΣΚΗΝΟΣ en Lydie. Haym penſe que ce nom eſt composé d'un A privatif & de ΣΚΗΝΗ *Tentorium*, & qu'il ſignifie *menſis ſive Lunus, ſine Tentorio*, parce que la Lune ne s'arrête jamais, & eſt toujours en mouvement. Tous ces noms paroiſſent être des mots barbares, dont il eſt inutile de rechercher l'étymologie dans la langue Grecque. Quoi qu'il en ſoit, le culte du dieu Lunus étoit établi en Syrie, en Méſopotamie, dans le Pont, & en pluſieurs autres provinces de l'Orient.

Nous avons déjà obſervé que le territoire de Sardes étoit très-fertile en bleds, & qu'il produiſoit des vins excellens; les Sardiens honoroient ſpécialement Cérès & Bacchus, & les ont ſouvent repréſentés ſur leurs monumens. Le cabinet de

Numiſm. Jul. Dom. Sev. Alex. & Mam.

Teſor. Britann. t. II, p. 145.

[a] *Strab. l. XII, p. 557.*

[b] *Strab. ibid. p. 580.*

[c] *Vaillant, Numiſm. Græc. p. 296.*

[d] *Strab. l. XII, p. 577.*

M. Pellerin conserve un beau Médaillon d'argent qui a été frappé à Sardes. C'est une de ces anciennes monnoies qu'on appeloit *Cistophores*, parce qu'elles portoient d'un côté la ciste sacrée ou la corbeille qui renfermoit les mystères de Bacchus.

Voyez la Dissert. du P. Panel, de Cistophoris.

Jupiter est souvent représenté sur les Médailles de Sardes; je n'en citerai que deux du cabinet de M. Pellerin. L'une représente d'un côté la tête de la ville, voilée & couronnée de tours sans légende; au revers Jupiter debout, tient de la main droite un aigle, avec le nom ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ, & un monogramme: l'autre Médaille est singulière, d'un côté on voit la tête de Jupiter avec la légende CEΥC. ΛΥΔΙΟC; au revers, Hercule nud, debout, appuyé de la main droite sur la massue, porte de la main gauche une peau de lion, avec le nom CΑΡΔΙΑΝΩΝ. Cette Médaille a été frappée du temps de Septime Sévère. La légende CEΥC ΛΥΔΙΟC est remarquable. Les sages du paganisme reconnoissoient un seul Dieu suprème, qu'ils appeloient ΖΕΥΣ, Jupiter; cependant ils lui donnoient différens surnoms, ils sembloient même multiplier ce Dieu, en lui donnant le nom des pays & des villes où il étoit honoré d'un culte particulier. Je pourrois en rapporter un grand nombre d'exemples d'après les Auteurs, les Inscriptions & les Médailles. Je ne rappelerai ici que quelques Médailles: ΖΕΥC ΕΥΡΩΜΕΥC ΕΥΡΩΜΕΩΝ, sur une Médaille d'Euromus ville de Carie; ΖΕΥC ΕΦΕCΙΟC, sur une Médaille d'Ephèse; ΖΕΥC ΚΑCΙΟC, sur une Médaille de Séleucie de Syrie située près du mont *Casius*. De même sur cette Médaille de Sardes on a gravé la tête & le nom de Jupiter, qui étoit spécialement adore en Lydie. C'étoit apparemment le grand dieu Jupiter qui avoit un temple & des Prêtres à Sardes, suivant l'Inscription que Spon rapporte, ΙΕΡΕΑ ΜΕΓΙΣΤΟΥ ΠΟΛΙΕΟΣ ΔΙΟΣ, & en l'honneur duquel on célébroit des jeux publics, comme nous le verrons dans la suite.

Miscell. pag. 356.

Le culte d'Hercule étoit aussi établi à Sardes. Les anciennes traditions du pays avoient conservé la mémoire des

amours

amours de ce Héros & d'Omphale reine de Lydie. Les Lydiens se glorifioient d'avoir été gouvernés par Hercule & par ses descendans. Ils le consacrèrent au nombre de leurs principales divinités; la ville de Sardes l'a représenté sur plusieurs de ses Médailles. On voit sur une Médaille du cabinet du Roi, d'un côté la tête d'Hercule sans légende; de l'autre Omphale debout, porte sur l'épaule droite la massue, sur le bras gauche une peau de lion, avec le nom ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ: sur une autre Médaille du même cabinet, Omphale est représentée ayant la tête couverte d'une peau de lion. Sur deux Médailles de ce cabinet, on voit d'un côté la tête de Proserpine, & de l'autre une massue renfermée dans une couronne de feuilles de chêne. Le cabinet de M. Pellerin conserve aussi plusieurs Médailles de Sardes, sur lesquelles Hercule est représenté avec ses attributs.

Æ. 3.

Æ. 3.

Æ. 3.

On voit sur les Médailles de Sardes le type de quelques autres divinités, de Junon, de Mars, de Pallas & d'Apollon. Aucun monument ne nous apprend que ces divinités aient eu des temples dans la ville, & qu'elles y aient été honorées d'un culte particulier. Souvent les villes ont représenté sur leurs Médailles les Héros qu'elles regardoient comme leurs fondateurs. On voit sur celles de Pergame & de Tomes en Scythie ΠΕΡΓΑΜΟC ΚΤΙCΤΗC, ΤΟΜΟC ΚΤΙCΤΗC; ou sans le nom de ΚΤΙCΤΗC, *fondateur*, ΚΥΖΙΚΟC, ΤΗΜΝΟC, ΔΟΚΙΜΟC, sur les Médailles de Cyzique, de Temnos & de Docimeum en Phrygie. Quelques antiquaires pensent que les deux vieillards qui paroissent sur une Médaille de Sardes, où est marquée la *Concorde* de cette ville avec Pergame, doivent être les Héros fondateurs des deux villes ΠΕΡΓΑΜΟΣ & ΤΜΩΛΟΣ. Du moins il est certain que le Dieu ΤΜΩΛΟΣ étoit honoré à Sardes, & que sa tête est gravée sur une Médaille que j'ai décrite plus haut. Ce Dieu est aussi représenté sur une Médaille de la ville de Tmolos qui étoit située sur le mont Tmole, & voisine de Sardes; on sait d'ailleurs que les villes rendoient à leurs fondateurs des

honneurs divins, & qu'elles leur élevoient ordinairement des temples & des autels.

VI. Les peuples & les villes de l'empire Romain, élevoient des temples, offroient des ſacrifices, & décernoient tous les honneurs de la Divinité aux Empereurs, aux Princeſſes, femmes, méres, filles ou parentes des Empereurs. Ils ne rougiſſoient point d'accorder le nom vénérable de ΘΕΟϹ, DEUS, à des hommes qui déshonoroient ſouvent l'humanité. La ville de Sardes célébra ſur ſes monumens, les vertus, les victoires, les trophées des Princes; elle fit plus, elle les adopta au nombre de ſes Dieux. Auguſte paroît ſur une de ſes Médailles avec cette inſcription : ΘΕΟϹ ϹΕΒΑϹΤΟϹ. Elle conſacra des Miniſtres en l'honneur de Tibère. Une Inſcription fait mention d'un de ſes Prêtres, ΙΕΡΕΑ ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙϹΑΡΟϹ: nous avons vû que ce Prince l'avoit comblée de bienfaits; la reconnoiſſance de la ville s'étendit même au jeune Druſus fils de Tibère, & à Germanicus qu'il avoit adopté: ſur deux de ſes Médailles elle proclame nouveaux Dieux les deux Céſars, ΔΡΟΥΣΟΣ. ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ. ΚΑΙΣΑΡΕΣ. ΝΕΟΙ. ΘΕΟΙ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΙ. ΑΔΕΛΦΟΙ. Cette Inſcription ſingulière annonce d'une manière indirecte la Divinité de leur père. Les Sardiens célèbrent en même temps l'heureuſe concorde des deux Princes ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΙ. ΑΔΕΛΦΟΙ. La couronne de chêne avec ces mots, ΚΟΙΝΟΥ ΑΣΙΑΣ, eſt le ſymbole des jeux que la province de l'Aſie fit célébrer à Sardes en leur honneur.

Spon, miſc. 356.

La flatterie des Sardiens à l'égard d'Hadrien, fut portée à l'excès. A l'exemple de pluſieurs autres peuples, ils eurent la foibleſſe de conſacrer au nombre des Héros, l'infame Antinoüs, comme on le voit ſur deux de leurs Médailles avec cette légende, ΑΝΤΙΝΟΟϹ. ΗΡΩϹ. Ils ne donnèrent pas d'autre titre d'honneur à Antonin Pie, un des plus excellens Princes, & dont ils avoient reçû des bienfaits ſignalés ſuivant cette belle Inſcription, qui mérite d'être rapportée ici:

Spon, Voyag. t. III, p. 146.

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ. ΚΑΙCΑΡΑ. ΘΕΟΥ ΑΔΡΙΑΝΟΥ. ΥΙΟΝ
ΘΕΟΥ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΥΙΩΝΟΝ
Τ. ΑΙΛΙΟΝ. ΑΔΡΙΑΝΟΝ. ΑΝΤΩΝΙΝΟΝ
ΕΥCΕΒΗ. CΕΒΑCΤΟΝ
ΔΗΜΑΡΧΙΚΗC. ΕΞΟΥCΙΑC. Β. ΥΠΑΤΟΝ ΤΡΙΤΟΝ
ΠΑΤΕΡΑ ΠΑΤΡΙΔΟC
Η. ΒΟΥΛΗ. ΚΑΙ. Ο. ΔΗΜΟC. ΤΩΝ CΑΡΔΙΑΝΩΝ
ΕΤΙΜΗCΕΝ ΗΡΩΑ.
ΕΥΝΟΙΑC. ΑΥΤΟΥ. ΧΑΡΙΝ.

C'eſt-à-dire: *Le Sénat & le peuple de Sardes ont honoré comme un Héros & comme leur bienfaiteur, l'empereur Céſar, Titus Ælius Antonin Pie, Auguſte, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan, jouiſſant de la puiſſance Tribunitienne pour la ſeconde fois, Conſul pour la troiſième, Père de la Patrie.*

L'Hiſtoire ne nous apprend point quelles graces ou quels bienfaits la ville de Sardes avoit reçûs de Septime Sévère. Ce Prince après avoir ruiné Byſance qui lui avoit réſiſté trop long-temps, combla de biens la ville de Périnthe. Les Sardiens à l'exemple des Périnthiens, rendirent de grands honneurs à Septime, & aux Princes ſes enfans; ils leur élevèrent un temple magnifique, & célébrèrent les jeux ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ, dont nous parlerons dans la ſuite: ils honorèrent auſſi l'empereur Gordien Pie, en repréſentant Tranquilline ſa femme ſous la figure & avec les attributs de Cérès & de Proſerpine leurs principales Divinités; il paroît qu'ils accordèrent les mêmes honneurs à Salonine femme de Gallien.

Numiſm Tranquill.

Numiſm Salonin.

VII. Les monumens nous inſtruiſent du culte que les habitans de Sardes rendirent aux Dieux & aux Empereurs, & des temples qu'ils leur conſacrèrent. Ceux de Vénus Paphienne & de Proſerpine ſont répréſentés ſur pluſieurs Médailles; mais les temples des Empereurs demandent une

discussion particulière. Nous avons déjà observé que la ville de Pergame avoit bâti un temple en l'honneur d'Auguste, & ce Prince, suivant Dion Cassius, lui en avoit accordé la permission; elle associa, comme nous l'avons vû d'après les Médailles, la ville de Sardes à l'usage de ce temple & aux sacrifices qui s'y offroient. Mais il paroît que les Sardiens obtinrent aussi la permission de bâtir un temple à Auguste, & qu'ils l'ont marquée sur une de leurs Médailles, au revers de laquelle le Prince donne la main à une femme qui a la tête couronnée de tours, & qui est sans doute le symbole de leur ville; d'ailleurs sur les Médailles qui marquent l'association de Pergame & de Sardes, on voit deux temples, l'un à quatre & l'autre à deux colonnes. Ce dernier pourroit bien être celui de Sardes; du moins il est certain que sous le règne de Tibère il y avoit à Sardes un temple auquel toute la province s'assembloit pour célébrer des jeux: les Médailles de Drusus César & de Germanicus que j'ai déjà citées, en donnent une preuve sensible, & ce temple d'Auguste pourroit bien être représenté sur un Médaillon frappé à Sardes sous Septime Sévère; il est placé à côté du temple que les Sardiens élevèrent en l'honneur de Septime & de ses deux enfans; ils sont tous deux à six colonnes, le premier porte à son sommet une couronne de chêne, & le second une couronne de laurier: ces circonstances confirment mon opinion, que j'établirai encore dans l'article suivant, en expliquant les diverses espèces de jeux qui furent célébrés à Sardes.

L. 11, p. 458.

La garde des temples & des meubles précieux qu'ils renfermoient, étoit confiée à des hommes d'une probité reconnue, que les Grecs nommoient ΝΕΩΚΟΡΟΙ. Cet office étoit honorable, des particuliers prennent sur les marbres & sur les Médailles ce titre de distinction; souvent même les provinces & les villes se qualifioient Néocores des temples célèbres, soit des Dieux, soit des Empereurs, on en voit plusieurs exemples sur les monumens. De là ces fréquentes dénominations de ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΑΡΤΕΜΙΔΟϹ, de

ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΩΝ CΕΒΑCΤΩΝ. Le Néocorat des Empereurs étoit accordé aux villes par un décret du Sénat. On lit ſur les marbres d'Oxfort que la ville de Smyrne avoit été trois fois Néocore des Empereurs, par les décrets du ſacré Sénat: ΤΡΙC. ΝΕΩΚΟΡΟΥ. ΤΩΝ CΕΒΑCΤΩΝ. ΚΑΤΑ. ΤΑ. ΔΟΓΜΑΤΑ. ΤΗC. ΙΕΡΟΤΑΤΗC. CΥΝΚΛΗΤΟΥ. & ſur un Médaillon, les Laodicéens de Phrygie ſe diſent Néocores de Commode & de Caracalle par décret du Sénat; ΔΟΓΜΑΤΙ ΣΥΝΚΛΗΤΟΥ. Le Néocorat étoit donc une grace & un titre honorifique. Les Smyrnéens rappellent ſur un monument le bienfait de l'empereur Hadrien, qui leur avoit accordé par un Senatus-conſulte le ſecond Néocorat, ΔΕΥΤΕΡΟΝ ΔΟΓΜΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΥ ΚΑΘ Ο ΔΙΣ ΝΕΩΚΟΡΟΙ ΓΕΓΟΝΑΜΕΝ. Les villes marquoient avec ſoin le nombre de Néocorats qu'elles avoient obtenus: ΔΙC. ΤΡΙC. ΤΕΤΡΑΚΙC. ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Elles ſe glorifioient même d'en avoir obtenu le plus grand nombre: ΕΦΕCΙΩΝ. ΜΟΝΩΝ. ΑΠΑCΩΝ. ΤΕΤΡΑΚΙC. ΝΕΩΚΟΡΩΝ.

Part. I, p. 47.

E Cim. Reg.

Marm. Oxon. p. 95.

Numm Caracall. e Cim. Reg.

Les Sardiens ont été trois fois Néocores; Vaillant aſſure qu'ils obtinrent le premier Néocorat ſous Hadrien, le ſecond ſous Caracalle, & le troiſième ſous Valérien, comme nous l'apprennent, dit-il, leurs Médailles, *ut eorum nummi nos edocent.* J'aimerois mieux dire que le Néocorat de Sardes ne paroît pour la première fois que ſous Hadrien (ſur les Médailles d'Antinoüs). Car il eſt bien probable, même ſuivant les principes de ce ſavant antiquaire, que les Sardiens reçurent ce titre d'honneur, lorſqu'ils bâtirent en l'honneur d'Auguſte un temple commun à toute l'Aſie, auquel ſous le règne de Tibère ſe célébroient des fêtes & des jeux publics. Le ſecond Néocorat n'eſt point du temps de Caracalle, il ſe trouve ſur deux Médaillons de Septime Sévère, & fut accordé à l'occaſion du temple, dont j'ai parlé, qui fut élevé ſous ce Prince. Le troiſième Néocorat ne peut être retardé juſqu'au règne de Valérien; on le remarque ſur quatre Médailles de Caracalle: probablement il fut accordé, lorſque cette ville offrit des ſacrifices ſolennels, & célébra des jeux

Vaillant, Num. Gr. p. 220.

pour la conſervation de ce Prince, qui partoit pour quelque expédition en Orient. Caracalle paroît ſur une de ces Médailles en habit de guerre, offrant un ſacrifice à la Déeſſe tutélaire de la ville.

VIII. Les jeux & les ſpectacles chez les Grecs faiſoient partie du culte religieux. La ville de Sardes célébroit des jeux en l'honneur des Dieux, & en l'honneur des Empereurs; les premiers jeux étoient les plus anciens. Nous n'en connoiſſons par les monumens que de deux eſpèces: les jeux ΚΟΡΑΙΑ célébrés en l'honneur de Proſerpine Déeſſe tutélaire de la ville, ſont marqués ſur deux Médailles très-rares du cabinet de M. Pellerin, frappées ſous Caracalle. Elles repréſentent d'un côté la tête de l'Empereur couronnée de laurier, avec la légende ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΥΡ. CE..... ΑΝΤΟΝΕΙΝΟC; au revers, Proſerpine aſſiſe ayant à droite un pavot & à gauche un épi, légende ΕΠΙ ΑΝ. ΡΟΥΦΟΥ ΑΡΧ. Α. ΤΟ. Γ. dans le champ. ΚΟΡΑΙΑ ΑΚΤΙΑ ſur une baſe, & au deſſous CΑΡΔΙΑΝΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Les fêtes de Proſerpine ſont appelées ΚΟΡΕΙΑ par le Scholiaſte de Pindare, par Plutarque & par Héſychius dont Meurſius cite les témoignages. Les Sardiens, ſuivant la Médaille, célébroient les jeux Actiaques, ΚΟΡΑΙΑ ΑΚΤΙΑ, en l'honneur de Proſerpine. La ville de Sardes célébroit auſſi des jeux en l'honneur de Jupiter, apparemment de Jupiter Lydien, ΖΕΥC ΛΥΔΙΟC, dont j'ai parlé plus haut. Ces jeux ne ſont connus que par l'Inſcription dreſſée en l'honneur de Lucius Julius Bonatus, qui avoit rempli pluſieurs charges & dignités à Sardes, & avoit été prêtre de Jupiter, ΙΕΡΕΑ ΜΕΓΙΣΤΟΥ ΠΟΛΙΕΟΣ ΔΙΟΣ, & Préſident des jeux conſacrés à ce Dieu, ΚΑΙ ΑΓΩΝΟΘΕΤΗΝ ΔΙΑΣΙΩΝ (ſuivant la correction faite à l'Inſcription par les Savans). Les fêtes de Jupiter ſont appelées ΔΙΑΣΙΑ dans Ariſtophane, dans Lucien & dans Théodoret cités par Meurſius.

Græc. Fer. l. IV.

Spon, Miſc. p. 356.

Van Dale, Diſſ. III, p. 249.

Græc. Fer. l. II.

Les jeux que la ville de Sardes célébra en l'honneur des Empereurs, ſont connus par un grand nombre de monumens. Sous le règne de Tibère, la province d'Aſie donna

un ſpectacle de jeux dans la ville de Sardes, qui eſt repréſenté au revers de deux Médailles de Druſus Céſar & de Germanicus, par une couronne de feuilles de chêne avec l'inſcription: ΚΟΙΝΟΥ ΑΣΙΑΣ; l'on doit préſumer que ces jeux étoient célébrés en l'honneur d'Auguſte, & les mêmes que ceux de Pergame, qui avoit aſſocié la ville de Sardes à ſon culte & à ſes cérémonies; car au rapport de Dion, Auguſte permit à la province d'Aſie, non ſeulement de lui élever un temple à Pergame, mais encore d'y célébrer des jeux ſacrés en l'honneur du temple, ΤΟΝ ΑΓΩΝΑ ΤΟΝ ΙΕΡΟΝ ὠνομασμένον ἐπὶ ΤΟΥ ΝΑΟΥ αὐτοῦ ΤΙΜΗι ποιεῖν. Ces jeux de Pergame étoient nommés Auguſtaux, ΑΥΓΟΥϹΤΕΙΑ ſuivant les Inſcriptions rapportées par Gruter[a], ſur les marbres d'Oxfort[b], & par Spon[c]. Les jeux auguſtaux, ΣΕΒΑΣΜΙΑ, ont auſſi la couronne de chêne ſur les Médailles; la couronne qu'on donnoit aux vainqueurs étoit de chêne, en mémoire de celle qu'Auguſte avoit reçûe du Sénat, & qui eſt repréſentée ſur ſes Médailles avec cette honorable inſcription: OB cIvIs SERVATOS. Ces jeux, ſuivant Suétone, ſe célébroient tous les cinq ans.

Lib. 51, p. 458.

[a] *P. 314, 1.*
[b] *Oxon. p. 70.*
[c] *Spon, Miſc. 367.*

In Auguſt.

Il ſemble que le baron de Spanheim regarde ces jeux auguſtaux de Pergame, comme faiſant une cinquième eſpèce, différente des quatre anciens jeux que les Grecs nommoient ſacrés: *Adeo ut,* dit-il en parlant des jeux auguſtaux, *ſolemnes illi quatuor Græcorum agones, non ſoli amplius eo nomine cenſerentur.* Mais il eſt certain par le paſſage de Dion, que les jeux qu'Auguſte permit de célébrer à Pergame, n'étoient point d'une eſpèce nouvelle; mais que c'étoit un des quatre anciens qui étoit nommé *ſacré* par excellence, Τὸν ἀγῶνα ΤΟΝ ΙΕΡΟΝ. ὠνομασμένον, & ce jeu ſacré étoit le Pythique, qui eſt nommé ſimplement ΙΕΡΟϹ ſur une Médaille de Pergé de Pamphylie, ΙΕΡΟϹ ΠΥΘΙΟϹ ſur une autre de Sidé, & ΙΕΡΟϹ ΑΓΩΝ ſur pluſieurs Médailles de Nicée. Et ce qui eſt déciſif, on voit ſur un Médaillon de Thyatires, frappé ſous Caracalle, que les jeux célébrés en l'honneur d'Auguſte, étoient Pythiques, & repréſentés par

Epiſt. v, p. 284.

une ſeule couronne de laurier, ΑΥΓΟΥϹΤΕΙΑ ΠΥΘΙΑ ΘΥΑ-ΤΕΙΡΗΝΩΝ. Les jeux auguſtaux de Pergame, n'étoient donc point une cinquième eſpèce différente des quatre anciens jeux de la Grèce, puiſqu'ils étoient l'un de ces jeux; la différence étoit que les vainqueurs aux jeux Pythiques, étoient couronnés de laurier, & la couronne des jeux auguſtaux étoit ordinairement de chêne. Pendant la célébration de ces jeux, on donnoit les ſpectacles du théatre & de l'amphithéatre. Ces obſervations nous font connoître que les jeux qui furent célébrés à Sardes ſous l'empire de Tibère, & qui ſont repréſentés ſur les Médailles par une couronne de chêne, étoient les jeux auguſtaux, ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ.

Froelich. p. 449.

Ils y furent apparemment continués ſous les règnes ſuivans; du moins on les retrouve encore ſur quelques Médailles de Septime-Sévère. J'ai déjà obſervé qu'elles repréſentent deux temples; ſur l'un paroît une couronne de chêne, & ſur l'autre une couronne de laurier. Les Sardiens avoient élevé ce ſecond temple en l'honneur de Septime & des Princes ſes enfans. Ils y offrirent des ſacrifices & célébrèrent des jeux ſolennels pour exciter les deux frères à la concorde, ou pour demander aux Dieux cette union tant deſirée; on ſait que c'étoit l'objet principal des vœux de l'Empereur leur père. Sur un Médaillon frappé à Sardes ſous Septime, la Concorde paroît debout entre Caracalle & Géta, avec cette légende: ΕΠΙ ΕΠΙΓΕΝΟΥϹ. ϹΑΡΔΙΑΝΩΝ. ΔΙϹ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ. C'eſt ainſi qu'on nommoit ces jeux, inſtitués pour célébrer l'union des deux frères, Φιλαδελφίαν: ils n'étoient point différens des anciens jeux conſacrés aux Dieux; il paroît même qu'ils étoient Pythiques, c'eſt-à-dire qu'on celébroit les jeux Pythiques pour la concorde de Caracalle & de Géta; la couronne de laurier en eſt une preuve viſible: & même ces jeux ſont expreſſément nommés Pythiens ſur une Médaille de Perinthe, ΦΙΛΑΔΕΛ-ΦΕΙΑ. ΠΥΘΙΑ ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ. avec une urne qui indique que ces deux noms expriment la même eſpèce de jeux. S'ils avoient été différens, ils auroient été déſignés par deux urnes

Numiſm. Sept. Sever.

urnes, ſuivant un uſage reconnu par les plus ſavans antiquaires. *Spanheim, Vaillant, &c.* Au reſte, les deux temples couronnés font connoître qu'on célébra à Sardes les jeux ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ, en même temps que les Auguſtaux, comme ils le furent ſous le même règne à Nicée. On lit ſur une médaille de cette ville, *Vaillant, Numiſm. Græc. p. 93.* ΑΥΓΟΥϹΤΙΑ ΚΑΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΙΑ ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Les deux temples couronnés paroiſſent ſur une autre médaille de Sardes, avec la tête de Julia Domna mère des deux Princes. Au reſte, ces vœux furent bien inutiles, Caracalle peu après la mort de Septime eut l'inhumanité de poignarder Géta entre les bras de l'Impératrice leur mère; & ſi les deux temples ſont encore repréſentés avec leurs couronnes, ſur une médaille de Caracalle, on n'y lit plus le titre de ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ que ce prince avoit en horreur.

Les Sardiens célébroient dans le même ſiècle une autre eſpèce de jeux qui ſont nommés *Chryſanthina:* il en eſt fait mention dans les anciennes Inſcriptions, ΧΡΥϹΑΝΘΙΝΑ. ΕΝ ϹΑΡΔΕϹΙΝ. *Gruter, CCCXIV, 1. Marm. Oxon. p. 70.* Ils ſont marqués ſur les médailles de Sardes, de Julia Domna, de Caracalle, de Sévère Alexandre, de Tranquilline & d'Otacilia. Vaillant penſe qu'ils étoient ainſi nommés d'une couronne de fleurs d'or *(c)*, qui étoit le prix des vainqueurs: *Numiſm Græc. p. 341.* en effet, cette couronne eſt repréſentée ſur quelques médailles. *Numm. Sev. Alex.* L'urne de ces jeux porte une & quelquefois deux branches de palmier; *Numm. Otacil.* d'où l'on peut inférer que le ſpectacle étoit compoſé d'une ou de deux ſortes de combats. Au reſte, nous voyons dans le droit Romain que ces jeux, comme les Olympiques, ſe célébroient tous les cinq ans, *L. XXIII, D. de annuis legatis.* c'eſt-à-dire après la quatrième année révolue. Les monumens ne nous apprennent point ſi ces jeux étoient célébrés en l'honneur des Dieux ou des Empereurs, ou ſi c'étoient des jeux qui fuſſent particuliers à cette ville.

Les villes d'Aſie, à l'imitation de la ville d'Athènes, faiſoient élever avec ſoin la jeuneſſe; on l'inſtruiſoit dans les ſciences, & on la formoit à tous les exercices du Gymnaſe,

(c) M. Vénuti *(Muſ. Alban. t. 1, p. 98)* croit que c'étoient des fleurs naturelles: *è Chryſantho flore.*

qui étoit l'école des Athlètes destinés à combattre dans les jeux publics. La ville de Sardes avoit son Gymnase, & nous voyons par l'Inscription que j'ai déjà citée, qu'un Tibère Claude avoit rempli l'office de Gymnasiarque : ΚΑΙ. ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΥ. Cette ville faisoit célébrer des jeux *Iselastiques*, ainsi appelés, parce qu'ils donnoient aux Athlètes vainqueurs droit d'entrer en triomphe dans la ville de leur naissance : *Quum quis in civitatem suam ipse* εἰσέλασεν. Cet usage qui avoit commencé aux jeux sacrés de la Grèce, passa dans les villes de l'Asie. Les Athlètes *Iselastiques* jouissoient de plusieurs privilèges & immunités que je ne puis détailler ici. Nous voyons par l'Inscription que je viens de citer, que les fils de Tibère Claude Sardien avoient présidé aux jeux *Iselastiques*, ΠΑΝΗΓΥΡ. ΕΙΣΕΛΑΣΤΙΚΩΝ. c'est-à-dire, ΠΑΝΗΓΥΡιαρχήσαντας ΕΙΣΕΛΑΣΤΙΚΩΝ. Le Président des assemblées pour les jeux étoit appelé Πανηγυριάρχης ; M. Vaillant rend par le nom Πανηγυριστὴς, le mot abrégé ΠΑΝΗ. ou ΠΑΝΗΓΥΡ. qui se lit sur quelques médailles ; il faut lire ΠΑΝΗΓΥΡιάρχης ; Πανηγυριστὴς signifie le spectateur, & non le Président des jeux. Nous allons voir quels Ministres présidoient, soit aux temples, soit aux jeux sacrés dans la ville de Sardes.

Spon, Misc. p. 357.

Plin. l. X, epist. 20.

Voy. Mém. de l'Acad. t. I, p. 274, 280.

Spon, Misc. p. 357.

Plutarch. Symp. V.

Numism. Græc. p. 316.

Voy. Van Dale, Dissert. VII.

IX. Une grande ville doit renfermer plusieurs Temples & un nombre proportionné de Ministres destinés à leur service ; nous avons vû sur les médailles de Sardes deux sortes de Temples, ceux des Dieux & ceux des Empereurs ; nous en connoîtrions tout le détail, si les historiens ne l'avoient pas négligé, & si tous les monumens avoient passé jusqu'à nous. Les Ministres du second ordre, qui étoient appelés par les Grecs ΙΕΡΕΙΣ paroissent sur quelques Inscriptions de cette ville ; on y voit un prêtre de Jupiter, un prêtre de Tibère, ΙΕΡΕΑ ΤΙΒΕΡΙΟΥ. Tous ces Ministres étoient subordonnés à un Pontife ou grand Prêtre, qui avoit la sur-intendance dans l'étendue de la ville & de son territoire, & ce Pontife étoit nommé ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ; c'étoit le Pontife du pays, comme on le voit sur une Inscription de

Spon, Misc. p. 356.

Wheler, Voyag. t. II, p. 240, edit. Franç.

Thyatires, qui nomme un Marcus Aurélius Diadochus ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΤΗϹ ΠΑΤΡΙΔΟϹ. Et comme Sardes étoit la capitale de Lydie, ce Pontife prenoit quelquefois la qualité de grand Pontife : on lit sur une Médaille d'Elagabale ΕΠΙ. ΓΑΛ. ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ ΑΡΧΙΕ. ΜΕΓ. ϹΑΡΔΙΑΝΩΝ, parce qu'apparemment il avoit inspection sur les Pontifes des autres villes de Lydie ; mais dans les grandes villes qui avoient des temples communs à toute la province, un autre Pontife différent du premier, présidoit à ces temples : cette distinction est bien marquée dans l'Inscription de Thyatires, dont je viens de parler, elle qualifie Diadochus, *Pontife des temples de l'Asie qui sont à Pergame, & dans le même temps pontife de Thyatires sa patrie.* ΑΡΧΙΕΡΕΑ. ΤΗϹ. ΑϹΙΑϹ. ΝΑΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΠΕΡΓΑΜΩΙ. ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΚΑΤΑ ΤΟΝ ΑΥΤΟΝ ΚΑΙΡΟΝ ΤΗϹ ΠΑΤΡΙΔΟϹ.

Spanh. de usu & præst. num. t. II, p. 418.

Miscell. pag. 356.

La ville de Sardes qui renfermoit dans son enceinte des temples communs à toute l'Asie, avoit un Pontife de ces temples, suivant l'Inscription rapportée par Spon, dressée en l'honneur de Lucius Junius Bonnatus, Pontife des temples de l'Asie dans la ville de Sardes en Lydie, ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΤΗϹ ΑΣΙΑϹ ΝΑΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΛΥΔΙΑ ϹΑΡΔΙΑΝΩΝ. Il avoit été deux fois Pontife des autres temples de la ville, ΔΙϹ ΑΡΧΙΕΡΕΑ ; ce qui prouve que ce Pontificat n'étoit point à vie, ΔΙΑ ΒΙΟΥ, mais que cette dignité étoit apparemment annuelle.

Miscell. pag. 356.

Les jeux sacrés qui se célébroient aux temples communs à la province d'Asie, en l'honneur des Dieux ou des Empereurs ; étoient ordonnés par l'*Asiarque*, qui étoit encore différent de ces Pontifes. A ne consulter que l'étymologie du nom, on croiroit que l'Asiarque étoit le chef ou le commandant de la province d'Asie : c'étoit un Officier public, revêtu d'une espèce de Magistrature & d'un Sacerdoce singulier, qui lui donnoient droit de présider aux jeux.

L'Asiarchat étoit un titre honorable, & en même temps très-onéreux. La province contribuoit en quelque sorte aux frais des jeux qu'elle célébroit en commun : mais l'Asiarque

failoit néceſſairement beaucoup de dépenſe pour rendre la ſolennité plus brillante, & pour ſe diſtinguer dans une charge qui étoit paſſagère. Auſſi choiſiſſoit-on pour la remplir les perſonnes les plus opulentes. Strabon obſerve que de ſon temps on éliſoit ordinairement les Aſiarques entre les citoyens de la ville de Tralles, qui étoient alors les plus riches de l'Aſie; les loix Romaines diſpenſoient de cette charge un père de famille qui avoit cinq enfans vivans.

L. XIV, p. 649.

Dig. l. VIII, de Vacat. & de Excuſat.

L'Aſiarchat étoit une dignité annuelle, à laquelle une même perſonne pouvoit être élue pluſieurs fois, ſi elle le demandoit; mais les exemples en ſont fort rares, à cauſe des dépenſes exceſſives auxquelles l'Aſiarque étoit obligé. Nous voyons ſur une Médaille de la ville d'Hypépa en Lydie, que Ælius Apion Préteur de cette ville, fut deux fois Aſiarque; & par une Inſcription de la ville de Smyrne, que Marcus Aurélius fils de Charidème, avoit été pareillement deux fois Aſiarque ΔΙΣ ΑΣΙΑΡΧΗΝ. Mais dans une grande ville, il ſe trouvoit pluſieurs anciens Aſiarques, & comme les Grecs n'avoient point d'autre nom pour déſigner ceux qui avoient paſſé par cette charge, ils les nommoient Aſiarques. On lit dans les actes des Apôtres, qu'une ſédition s'étant élevée à Ephèſe contre les Chrétiens, ſaint Paul vouloit ſe préſenter au théatre où le peuple étoit aſſemblé; mais que les Diſciples & quelques-uns des Aſiarques, τινὲς τῶν Ἀσιαρχῶν qui étoient de ſes amis, l'en détournèrent: on conçoit aiſément que dans une ville auſſi peuplée & auſſi opulente que l'étoit alors Ephèſe, pluſieurs de ſes citoyens avoient paſſé par la charge d'Aſiarque. La ſignification du nom d'Aſiarques Ἀσιαρχῶν au plurier, n'étoit pas équivoque; on ſavoit aſſez qu'il n'y avoit qu'un ſeul *Aſiarque* en exercice dans le cours d'une année, & on ne voit ſur aucun monument qu'on ait dit premier Aſiarque ΑCΙΑΡΧΗC ΠΡΩΤΟC, comme on le diſoit des Archontes, des Préteurs & de quelques autres Magiſtrats: M. de Boze *(d)* prouve évidemment

Num. in Sept. Sever.

Caper. in Harp.

Act. XIX, v. 30.

Ibid. v. 31.

(d) Réflexions ſur une médaille antique, frappée par les habitans de la ville & du territoire de Smyrne. *Voy. Mém. de l'Acad. t. XVII, p. 11.*

par la relation du martyre de ſaint Polycarpe, conſervée par Eusèbe, que l'Aſiarchat étoit une Magiſtrature unique. L. IV. Hiſt. Eccl.

L'Aſiarque étoit choiſi par toutes les villes qui avoient droit de ſuffrage dans les aſſemblées de la province d'Aſie: nous ignorons de quelle manière ſe faiſoit cette élection. Le rhéteur Ariſtide rapporte comment l'*Irenarque* étoit élû. On envoyoit, dit-il, tous les ans de la part de chaque ville les noms de dix principaux citoyens au Gouverneur de la province; de tous les ſujets préſentés, il en choiſiſſoit un pour être Irenarque, φύλακα τῆς εἰρήνης. L'Irenarque dont la Magiſtrature eſt marquée ſur les monumens, étoit un officier différent de l'Aſiarque. Il eſt probable cependant que l'élection de l'*Aſiarque* dans la province d'Aſie, ſe faiſoit de la même manière que celle du *Lyciarque* par la province de Lycie. « Vingt-trois villes, dit Strabon, ont droit de ſuffrage dans l'aſſemblée de la province de Lycie, « qui ſe tient dans la ville la plus commode. Les grandes « villes ont trois voix, celles du ſecond ordre deux, & les « autres une. Ces villes contribuent dans la même proportion « aux tributs & aux charges publiques. Dans cette aſſemblée « on choiſit d'abord le Lyciarque, Πρῶτον μὲν Λυκιάρχης αἱρεῖται, « & enſuite les autres Magiſtrats, &c. » Orat. Sacr. IV. L. XIV, p. 665.

Ariſtide ſemble déſigner l'Aſiarchat par ce paſſage de ſon IV.[e] diſcours: Τὴν ἱερωσύνην τὴν κοινὴν τῆς Ἀσίας, *le ſacerdoce commun de l'Aſie.* Si le Rhéteur parle ici de l'Aſiarchat, il paroît qu'on nommoit à cette charge pluſieurs ſujets, puiſque Ariſtide lui-même avoit été nommé le troiſième ou le quatrième: καὶ γίνομαι τρίτος ἢ τέταρτος τῇ χειροτονίᾳ. Le premier étoit proprement l'Aſiarque & le ſeul en titre; les autres étoient rangés dans un ordre tel que ſi l'Aſiarque venoit à mourir dans ſon année d'exercice, le ſuivant devoit le remplacer, afin que les jeux & les ſpectacles ne fuſſent jamais interrompus. Au reſte l'Aſiarque étoit choiſi indifféremment de toutes les villes de la province, lorſqu'il s'y trouvoit des citoyens aſſez riches pour ſoutenir avec honneur les charges de la dignité; on voit ſur les monumens des Orat. Sacr. IV, circa fin.

Asiarques de Smyrne, de Pergame, de Cyzique, d'Hypépa, & en particulier de la ville de Sardes. On lit sur un Médaillon de Caracalle: ΕΠΙ. CΤΡΑ. ΚΟΡ. ΟΥΕΤΤΗΝΙΑΝΟΥ. ΑCΙ. ΑΡΧ. Α. ΚΟΙΝΩΝ. ΑCΙΑC. CΑΡΔΙΑΝΩΝ. Sur trois Médailles de Salonine & sur deux de Valérien le jeune, Domitius Rufus, qui étoit aussi magistrat de Sardes, est nommé Asiarque: ΕΠΙ ΔΟΜ. ΡΟΥΦΟΥ. ΑCΙΑΡ. CΑΡΔΙΑΝΩΝ.

E Cim. Tiepol.

On prenoit les Asiarques dans tous les ordres, dont la province étoit composée, entre les ministres de la Religion, & dans les membres du gouvernement civil. Une Médaille frappée à Pergame sous l'empire d'Auguste, nous apprend qu'un Marcus Furius, Prêtre de la ville, fut elû Asiarque: Μ. ΦΟΥΡΙΟΣ. ΙΕΡΕΥΣ. ΚΑΙ. ΑΣΙΑΡΧΗΣ. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ. Deux Médaillons de Marc Aurèle, qualifient Asiarque Claudius Fronton, qui étoit Pontife du corps Ionique: ΕΠΙ. ΚΛ. ΦΡΟΝΤΩΝΟC. ΑCΙΑΡΧΟΥ. ΚΑΙ. ΑΡΧΙΕΡΕΩC. ΙΓ. ΠΟΛΕΩΝ. L'Asiarchat & le Pontificat étoient deux dignités que M. Spanheim ne paroît pas avoir assez distinguées, en disant que les Asiarques étoient aussi Pontifes, Ἀσιάρχαι iidemque simul Ἀρχιερεῖς. L'Asiarchat étoit une espèce de sacerdoce qui s'exerçoit dans l'étendue de la province, Ἔθνους ἱερωσύνη, οἷον Ἀσιαρχία, suivant l'expression du droit. On offroit des sacrifices avant la célébration des jeux qui faisoient partie du culte: l'Asiarque qui en étoit le souverain modérateur, étoit censé faire des fonctions sacerdotales; mais à proprement parler, il n'étoit ni Prêtre, ni Pontife des Temples. Un Prêtre, un Pontife pouvoit être élû Asiarque, comme nous venons de le voir sur les médailles, ΙΕΡΕΥΣ. ΚΑΙ. ΑΣΙΑΡΧΗΣ. ΑCΙΑΡΧΗC. ΚΑΙ. ΑΡΧΙΕΡΕΥC. La conjonction Καὶ marque clairement sur ces médailles une distinction entre les deux dignités qui se trouvoient réunies en la même personne.

E Cim. Reg.

De usu & præst. Numism. t. II, p. 417.

Digest. de Excusat.

Souvent les Magistrats civils étoient choisis pour être Asiarques. On les voyoit aussi élevés au sacerdoce; un Charidème Préteur est qualifié sur les marbres du titre de

Marm. Oxon. part. II, pag. 294.

Pontife; ΧΑΡΙΔΗΜΟΥ. ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ. ΣΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟΣ. Nous avons vû ſur une médaille de Sardes, que Gallus Claudianus, prémier Archonte de la ville étoit grand Pontife: ΕΠΙ. ΓΑΛ. ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ. ΑΡΧΙΕ. ΜΕΓ. CΑΡΔΙΑΝΩΝ. En occident le Magiſtrat étoit auſſi quelquefois revêtu du ſacerdoce; de là ces expreſſions ſi ordinaires ſur les monumens, DVVMVIRALIS SACERDOS. FLAMEN. PERPETVVS. DVVMVIRALI. POTESTATE; & de même dans la province d'Aſie, le premier Magiſtrat étoit élevé à la dignité d'Aſiarque. Une ancienne Inſcription fait mention d'un Antonius Hyacinthus de Laodicée Préteur & Aſiarque, ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ. ΑΣΙΑΡΧΗΣ. Sur une médaille de Pergame, Ælius Pollion Préteur, eſt qualifié Aſiarque: ΕΠΙ. CΤΡ. ΑΙ. ΠΟΛΛΙ. ΑCΙ. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ; Ælius Apion Préteur d'Hypépa fut Aſiarque pour la ſeconde fois: ΕΠΙ. CΤΡ. ΑΙ. ΑΠΙΩΝΟC. ΑCΙΑ. ΤΟ. Β. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. A Smyrne, le Préteur Marcus Aurélius Tertius fut auſſi Aſiarque, comme on le voit par la médaille de cette ville que M. de Boze a expliquée dans le Mémoire dont je viens de parler. ΕΠΙ. C. M. ΑΥΡ. ΤΕΡΤΙΟΥ ΑCΙΑΡΧΟΥ. Enfin ſix médailles de Sardes, dont j'ai rapporté l'inſcription, donnent la qualité d'Aſiarque au Préteur Cornélius Vettémianus, & à Domitius Rufus, qui étoit premier Magiſtrat de la ville. Je crois devoir y joindre une médaille ſingulière du cabinet de M. Pellerin; c'eſt un médaillon de bronze frappé à Sardes en l'honneur de Valérien le jeune. On voit d'un côté la tête du Prince couronnée de rayons avec la légende ΑΥΤ. Κ. Π. Λ. ΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟC. C. au revers dans le champ, une couronne; autour, l'inſcription ΕΠΙ. ΔΟΜ. ΡΟΥΦΟΥ ΑCΙΑΡΧ. Κ. *ſic* ΥΙΟΥ. Τ. ΑCΙ. ΑΡΧ. Α: c'eſt-à-dire, *Sub Domitio Rufo Aſiarchâ & Aſiarchæ filio, Archonte Primo;* & dans la couronne, CΑΡΔΙΑΝΩΝ Γ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ. On voit par cette inſcription que Domitius Rufus, premier Magiſtrat de la ville, étoit élevé à la dignité d'Aſiarque, & que ce titre étoit honorable, puiſque ce Domitius Rufus prend la qualité de *fils d'Aſiarque.* On trouve des

Numm. Elag. Spanh. loc. cit.

Marm. Fels. p. 56.

Gruter. CCCCXXXIX. 5.

Grut. DXXII, 1.

Numm. Fauſt. Jun.

Numm. Sept. Sev.

Magiſtrats de la famille des *Rufus* ſous les règnes de Septíme Sévère & de Caracalle. Cette médaille du cabinet de M. Pellerin n'avoit point encore été publiée *(e)*.

De uſu & præſt. num. t. II, p. 417.

Le Baron de Spanheim penſe que la ſuite des années étoit marquée dans les faſtes des villes de l'Aſie, par les noms des Aſiarques & des Pontifes : *Aſiarcharum ac Pontificum ſeu Sacerdotum nominibus, ut ſupremis quibuſdam loci præſidibus ſignatam rei geſtæ memoriam.* Qu'il me ſoit permis de m'éloigner encore de l'opinion du ſavant Antiquaire.

Les villes de la province d'Aſie, dès la plus haute antiquité, marquoient la ſuite des années par les noms des *Eponymes*, qu'elles inſcrivoient dans leurs faſtes, ſur les monumens, & dans les actes publics. Ces *Eponymes*, qui donnoient le nom à l'année, étoient différens en différentes villes: dans les unes, c'étoient les miniſtres de la Religion, Prêtres, Pontifes, & quelquefois les Prêtreſſes; dans les autres, c'étoient les Magiſtrats civils, les *Stratèges*, les Archontes, &c. qui donnoient le nom à l'année. Toutes ces dignités ou magiſtratures *Eponymes* étoient annuelles; & pour éviter la confuſion dans l'ordre des années, on avoit ſoin de marquer dans les faſtes, que tel occupoit la dignité ou la magiſtrature, pour la ſeconde, pour la troiſième fois, &c. TO B. TO Γ. Les *Eponymes* de la ville de Sardes n'ont pas toûjours été les mêmes Officiers; il paroît que ſous les règnes de Tibère & de Trajan, le proconſul gouverneur de la Province étoit *Eponyme* : ſous preſque tous les règnes ſuivans juſqu'à Gallien, les années étoient marquées par la ſuite des

(e) Elle peut ſervir à reſtituer la légende d'un médaillon du cabinet d'Albani, dont pluſieurs lettres ſont fruſtes. Il repréſente d'un côté la tête de Gallien, avec une couronne de rayons, & la légende ΑΥΤ. Κ. Π. ΛΙΚ ΓΑΛΛΙΗΝΟC. & au revers, une table chargée de trois urnes des jeux : on lit autour, l'inſcription ΕΠΙ. ΔΟΜ. ΡΟΥΦΟΥ. ΑCΙΑΡΧ. Κ. Β. ΑCΙΑΡΧ. Κ. ΚΡΑΤΙΚΑC. & dans le champ, CΑΡΔΙΑΝΩΝ. Γ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Ce médaillon & celui du cabinet de M. Pellerin ont été frappés la même année ſous le même Magiſtrat, & pour la ſolennité des mêmes jeux. On peut donc reſtituer l'Inſcription du médaillon d'Albani *(t. II, pl. 84, n.° 3.)* & lire ΕΠΙ. ΔΟΜ. ΡΟΥΦΟΥ. ΑCΙΑΡΧ. Κ. ΥΙΟΥ. ΑCΙΑΡΧ. Κ. ΑΡΧΟΝΤΟC.

Archontes

Archontes ou des Stratèges. On trouve ſur les Médailles de cette ville les titres de Pontife ou d'Aſiarque, lorſque le magiſtrat Eponyme étoit élevé à la dignité de Pontife ou d'Aſiarque: ΕΠΙ. ΓΑΛ. ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ. ΑΡΧΙΕ. ΜΕΓ — ΕΠΙ. СΤΡΑ. ΚΟΡ. ΟΥΕΤΤΗΝΙΑΝΟΥ. ΑСΙ. ΑΡΧ. Α — ΕΠΙ. ΔΟΜ. ΡΟΥΦΟΥ. ΑСΙΑΡΧ. Κ. ΥΙΟΥ. Τ. ΑСΙ. ΑΡΧ. Α. Mais ces dignités n'étoient point éponymes à Sardes, on les marquoit ſur les monumens pour honorer le Magiſtrat qui en étoit décoré *(f)*.

Enfin la ville de Sardes avoit des Prêtres ou des Pontifes d'un ordre diſtingué, qu'on appeloit *Stéphanéphores*, parce qu'ils portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or dans les cérémonies publiques. Ce Sacerdoce étoit établi dans pluſieurs villes de l'Aſie, à Smyrne, à Magnéſie du Méandre, à Tarſe, &c. On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & *éponyme* dans quelques villes. Les *Stéphanéphores*, anciennement conſacrés au miniſtère des Dieux, furent auſſi attachés au culte des Empereurs. Nous liſons dans l'Inſcription que j'ai ſouvent citée, que Tibère Claude de Sardes avoit été *Stéphanéphore*, СΤΡΑΤΗΓΟΥ. ΔΙС. ΚΑΙ. СΤΕΦΑΝΗΦΟΡΟΥ; mais j'ignore s'il étoit pontife des Dieux ou des Empereurs.

Van Dale, Diſſert. V.

Ce précis hiſtorique, rédigé d'après les Inſcriptions & les Médailles de la ville de Sardes, fait aſſez connoître quel ſecours l'hiſtoire peut tirer d'une étude approfondie des monumens antiques. On pourroit exécuter le même travail ſur les monumens des villes de la Grèce & de l'Aſie; cet ouvrage répandroit un grand jour ſur la religion, les mœurs, & ſur le gouvernement des anciens peuples.

(f) Nous ignorons quelle étoit anciennement la forme des années Lydiennes: la ville de Sardes, depuis qu'elle eut été ſoumiſe à la domination d'Alexandre le Grand, adopta l'année Macédonienne, comme il eſt prouvé par la date d'une Inſcription que M. Askew a découverte à Sardes, & qui fait mention du mois *Deſius*, ΜΗΝΟС ΔΑΙСΙΟΥ. Ce mois, le huitième de l'année Macédonienne, étoit de 30 jours, & commençoit le 24 du mois d'avril Julien. Les peuples de la province d'Aſie, en gardant l'ordre & la ſuite des mois Macédoniens, admirent, ſous le haut empire Romain, la forme de l'année Julienne.

X. Il nous reste à décrire l'histoire abrégée des révolutions de la ville de Sardes, depuis la fin du troisième siècle jusqu'à présent. Sous le haut Empire, la Lydie fit toûjours partie de l'Asie Proconsulaire; mais dans la suite cette province fut démembrée: les pays dont elle étoit composée, formèrent autant de provinces particulières; ce changement arriva sous Dioclétien & Maximien Hercule, auxquels les historiens ont reproché d'avoir affoibli l'Empire, en divisant ses grandes provinces. Ainsi la Lydie devint alors province, & nous voyons dans la notice de l'Empire, qu'elle fut gouvernée par un Consulaire: Sardes étoit sa ville Métropole.

Lactant. de mort. Persec.

Notitia dignit. in partibus Orient.

Constantin fit encore d'autres changemens; ce Prince desirant affoiblir l'autorité des préfets du Prétoire, leur ôta le commandement des troupes, & ne leur laissa que l'inspection supérieure de la justice & de la police. Il divisa l'Empire en grands départemens, qu'on nommoit en Orient *Diocèses:* le département d'Asie, *diœcesis Asiana*, comprenoit sous Constantin dix Provinces; l'Asie proprement dite, la Lydie, la Carie, l'Hellespont, la Phrygie Pacatienne, la Phrygie Salutaire, la Lycaonie, la Pisidie, la Lycie & les Isles. Ce département étoit plus étendu que l'Asie Proconsulaire, qui ne renfermoit point la Lycie ni la Pisidie. Le diocèse d'Asie étoit composé d'onze Provinces sous Théodose le Grand, & de douze sous le règne de Théodose le Jeune.

S. Hilar. L. de Synod. n. 63.

La ville de Sardes, métropole de sa Province, qui dans les premiers temps avoit donné la naissance aux deux Diodores, Orateurs célèbres, dont parle Strabon, cultivoit encore les lettres au cinquième siècle de l'Ere Chrétienne: elle donna naissance au rhéteur Eunape, auteur d'une histoire des Sophistes que nous avons encore, & d'une histoire des Empereurs, depuis Claude le Gothique, jusqu'à la mort d'Eudoxie femme d'Arcade, dont il ne reste que des fragmens: Photius parle avantageusement de son style. Comme la qualité des eaux rendoit la situation de Sardes propre aux manufactures, nous voyons qu'anciennement les belles teintures de pourpre & d'écarlate, faisoient partie de son

Strabon. lib. XIII, p. 627.

Photius, p. 269.

commerce & de ses richesses. Βάμμα Σαρδιανικὸν, dit Hésychius, τὸ φοινικοῦν. διάφορα γὰρ ἦν τὰ ἐν Σάρδεσι βάμματα. Dans les derniers siècles de l'empire Romain, on y établit une fabrique d'armes : *fabricæ scutaria & armorum Sardis.* *Notit. Imp.*

Mais ce qui rendit la ville de Sardes illustre sous les Princes Chrétiens, ce fut la dignité de son Eglise. Elle étoit une des sept premières Eglises d'Asie, fondées par l'Apôtre saint Jean. Méliton un de ses Evêques, écrivit en faveur des Chrétiens, & adressa une apologie à l'empereur Marc Aurèle : ses Evêques eurent le rang de Métropolitain, Méonius assista en cette qualité au Concile général assemblé à Ephèse l'an 431, pour condamner les erreurs de Nestorius. Leur jurisdiction étoit fort étendue, & leur suite est assez connue jusqu'à la ruine de la ville. *Oriens Christ. t. 1, p. 860 & seq.*

Depuis le règne d'Héraclius, l'empire d'Orient fut divisé pour l'ordre civil, en pays ou districts, ΘΕΜΑΤΑ, ainsi nommés de la position, ἀπὸ τῆς θέσεως, ou cantonnement de corps militaires commandés par un Stratège ou Officier général, pour veiller à la sûreté & à la défense des provinces. *Constant. Porphyrog. de Themat. l. 1, Themat. 1.* La Lydie faisoit partie du *Thème* ou district des *Thracésiens*, τὸ τῶν Θρακησίων, qui comprenoit aussi une partie de la Carie & de la Phrygie : Sardes fut toûjours la capitale de ce département. *Ibid. Themat. III.* Cette nouvelle division a subsisté jusqu'à la grande invasion des Turcs, au commencement du quatorzième siècle.

Lorsque Michel Paléologue recouvra sur les Latins l'empire de Constantinople (l'an 1261) ; la Paphlagonie, la Bithynie, la grande Phrygie, la Phrygie Pacatienne, l'Asie proprement dite & la Carie, étoient encore en la puissance des Princes chrétiens. *Ducas, hist. c. 2.* Les Turcs Selgioukides, dont la domination s'étoit étendue depuis la Perse en Syrie, en Arménie & dans une partie de l'Asie mineure, possédoient la Lycaonie, la Cappadoce, la Lycie, la Pisidie, la Galatie, l'Hélénopont, & la Pamphylie. L'empereur Michel mourut en 1283. Andronic son fils, surnommé le Vieux, lui succéda. Ce fut en la trentième année de son règne (l'an 1313) qu'arriva l'invasion

des Turcs en la partie occidentale de l'Asie mineure. Plusieurs chefs de Tribus s'étoient rendus indépendans des Sultans de Cogni, & s'étant fortifiés, ils se répandirent vers l'Occident. *Mentecha* s'empara d'Ephèse & de la Carie; *Aïdin* de la Lydie jusqu'à Smyrne; *Sarkan* ou *Saroukan* de Magnésie du Sipyle & des pays voisins jusqu'à Pergame; *Carmion* ou *Ghermian* de la Phrygie Pacatienne; *Carase* de la Phrygie ou Troade depuis Asso jusqu'à Cyzique; & *Osman* de la Paphlagonie & d'une partie de la Bithynie. C'est l'époque de plusieurs Toparchies Turques ou principautés particulières, dont les noms subsistent encore dans la division que font les Turcs de l'Anatolie, ou *Anadoli:* c'est ainsi qu'ils nomment l'Asie mineure.

Osman, duquel descendent les Princes Ottomans, fonda un empire qui s'étendit en peu de temps dans trois parties du monde. Bajazeth, son quatrième successeur, auroit détruit l'empire des Grecs s'il n'avoit été arrêté dans ses vastes projets par Timur-Beck ou Tamerlan, qui le fit prisonnier à la bataille d'Ancora (Ancyre en Galatie) en 1402 *(g)*. Timur ravagea toute l'Anatolie, & envoya ses Généraux faire des courses en différens cantons. L'un d'entre eux s'arrêta à Magnesia (Magnésie du Sipyle) d'où il dévasta la Lydie & la ville de Sardes, enleva l'or, l'argent & tout ce qui s'y trouva de précieux; c'est l'époque fatale de la ruine de cette grande ville. Timur marcha en personne contre Smyrne, qui fit quelque résistance, il la prit & la détruisit entièrement. Ce Conquérant remit en possession de la Lydie les fils d'Aïdin, qui en avoient été depouillés par Bajazeth; Amurat détruisit leur famille & leur principauté: Sardes ne put se relever de ses ruines; elle n'eut plus d'Evêque depuis l'an 1450: ses droits métropolitains passèrent à l'église de Philadelphie, qui en est éloignée de vingt-sept milles ou de neuf lieues de France. La Lydie, que les Turcs nomment

Hist. de Timur-beck, par Chérefeddin, l. V, c. 49, t. IV, p. 16.

Ducas, cap. 27.

(g) Le traducteur du Chérefeddin met l'année 1412; mais ce doit être une faute, par la réduction des années de l'hégire à celles de l'ère chrétienne.

Aïdin-Eïli, le pays d'Aïdin, resta soumise à l'empire Ottoman.

Smith, dans son voyage aux sept Eglises d'Asie, décrit le triste état auquel la ville de Sardes étoit réduite l'an 1671. Ce n'est plus, dit-il, qu'un misérable village composé de quelques chaumières où loge un petit nombre de Turcs, presque tous Pâtres, dont le bien consiste principalement dans les troupeaux qui paissent dans la plaine voisine. Ils ont une Mosquée assez belle, qui étoit autrefois une Eglise chrétienne. Il y reste très-peu de Chrétiens, sans Eglise & sans Pasteur, & qui sont réduits pour vivre à cultiver des Jardins *(h)*.

Tel est l'état déplorable de l'ancienne capitale de Crésus, d'une ville qui par ses richesses, sa dignité & sa magnificence, étoit une des plus illustres de l'Asie. Je supprime toutes les réflexions qu'un objet aussi touchant présente à l'esprit. Sardes au milieu de sa désolation, montre encore des vestiges de son ancienne splendeur: on trouve au midi de la ville de grandes colonnes entières & sur pied, d'autres renversées & brisées; le quartier le plus considérable étoit à l'orient, où l'on voit les ruines de l'Eglise Métropolitaine, d'un magnifique Palais, & d'autres superbes édifices, répandues dans une grande étendue de terrein: on trouve dans le même quartier, l'ancien château, Ἀκρόπολις, qui a été décrit par Hérodote, situé sur une montagne fort haute & inaccessible de plusieurs côtés. Smith à l'inspection des lieux, a observé que le château étoit autrefois très-fort, il a encore une enceinte de murs. *Smith, p. 105.*

De tous ses anciens titres, Sardes n'a conservé que son nom; les Turcs la nomment encore *Sart*. Suivant la Géographie écrite en langue Turque, qui a été imprimée à Constantinople depuis quelques années, Sardes & son territoire sont compris dans le district ou *liva* de Tiré, qui fait

(h) J'ai appris de M. Askew, qui a voyagé dans l'Asie mineure depuis l'année 1744, que Sardes est totalement déserte, & qu'il n'y reste plus aucun habitant, ni Chrétien, ni Turc; que les édifices y tombent en ruine, que l'on n'y trouve plus que quelques Inscriptions assez mal conservées.

partie d'*Aïdin-Eili.* Le Tmole y est nommé *Boz-dag*, c'est-à-dire, montagne de glace. Les princes Turcs qui résidoient à Magnésia, alloient ordinairement passer l'été sur cette montagne, pour éviter les chaleurs de la plaine, & prendre le divertissement de la chasse. Le géographe Turc observe qu'au nord de la montagne, on voit un lac fort poissonneux, & dont les eaux sont très-belles; il peut avoir de circuit dix milles, qui font environ trois lieues de France: ce doit être le lac de *Gygès*, dont Homère a parlé, & qui a été célèbre dans toute l'antiquité. La plaine de Sardes qui est une des plus spacieuses & des plus fertiles de l'Asie, est présentement inculte, on l'appelle la plaine de *Nymphi.*

Iliad. l. II, v. 865.



MÉMOIRE SUR LES RÉVOLUTIONS DU COMMERCE DES ISLES BRITANNIQUES.

SECONDE PARTIE,

Où l'on examine si les Grecs ont fait le commerce de ces Isles avant l'expédition de Jules César.

Par M. MELOT.

SI l'on ne pouvoit établir un fait de l'ancienne histoire, que sur les monumens, ou sur le témoignage précis des écrivains contemporains ou voisins des temps, la question seroit décidée, puisqu'on ne trouve aucune preuve de cette espèce, en faveur du commerce des Grecs aux îles Britanniques, avant l'expédition de Jules César. 4 Septembre 1744.

Mais parce qu'il arrive souvent qu'au défaut des monumens & du témoignage précis des auteurs, un esprit curieux & diligent retrouve encore aujourd'hui d'anciennes traces que le temps n'a pû effacer, & qui conduisent assez sûrement à la connoissance de l'antiquité; les historiographes Anglois se sont imaginés qu'en rassemblant quelques traits épars çà & là dans nos livres, & qu'en recherchant avec soin les usages & tout ce qui nous reste de la langue des anciens Bretons, ils avoient enfin trouvé une preuve suffisante du commerce dont il s'agit. La discussion de cette espèce de preuve, est ici mon unique objet.

Je m'engage dans un détail épineux, & qui n'offre à l'esprit qu'un long tissu d'objections & de réponses; mais pour épargner aux autres l'ennui d'un examen sec & purement scholastique, j'exposerai d'abord, & dans l'ordre le plus capable de les faire valoir, tous les moyens employés par ces

ſavans écrivains; j'y ajoûterai même ceux qui leur ont échappé; on ne me ſoupçonnera pas de vouloir affoiblir leurs preuves; je les réduirai à trois ou quatre principales, & ferai voir le peu de ſolidité de chacune en particulier. Voilà en deux mots, le ſujet & le plan de cette ſeconde partie.

On doit convenir d'abord, diſent les hiſtoriographes Anglois, que les îles Britanniques ont été connues des Grecs pluſieurs ſiècles avant l'expédition de Jules Céſar. Le doute d'Hérodote ſur l'exiſtence des îles Caſſitérides, prouve du moins que les Grecs avoient dès-lors entendu parler des îles Britanniques: environ un ſiècle après Hérodote, la relation de Pythéas publia dans la Grèce tout le ſecret de leur commerce. Polybe après avoir long-temps combattu cette relation, donna lui-même dans la ſuite une deſcription détaillée de ces mêmes îles. Enfin Pline n'a pas craint d'avancer que les îles Britanniques étoient célèbres dans les écrits des Grecs, long-temps avant qu'elles fuſſent connues des Romains. De là, il eſt naturel de préſumer que la nation Grecque, qui entendoit ſi bien alors ſes véritables intérêts, qui tenoit depuis ſi long-temps l'empire de la mer, ſuivant l'expreſſion de l'hiſtoire ancienne, n'a pas négligé le commerce des îles Britanniques. Mais pour s'en convaincre, il ne faut que ſuivre un moment les traces que les colonies Grecques y ont laiſſées, & qui font remonter aſſez haut leur premier établiſſement.

En effet les caractères & la langue Grecque étoient en uſage aux îles Britanniques, long-temps avant l'expédition de Jules Céſar, qui a remarqué que les Druides employoient un Grec pur & ſans mélange, dans la tradition orale de leur doctrine, & dans la célébration de leurs myſtères: aujourd'hui même encore, malgré la corruption qui ſe gliſſe bien-tôt dans le langage du peuple, nous retrouvons dans l'ancien breton, un grand nombre de termes grecs; & ce ne ſont pas ſeulement les termes des arts & des ſciences, preuve équivoque dans le cas dont il s'agit; ce ſont les termes mêmes de l'uſage ordinaire, les expreſſions des nombres, les dénominations

dénominations des choſes naturelles, & de celles qui ſont les plus néceſſaires à la vie, comme l'eau, le ſel; & une infinité d'autres termes qu'on peut voir dans les amples & ſavans recueils que Jean [a] Price & [b] Aylett Sammes en ont publiés.

[a] *John Price, defense of the British history.*

[b] *Aylett Sammes, the antiquities of ancient Britain.*

Si de la langue on paſſe aux uſages, ils ſemblent tous empruntés des Grecs. Car ſans parler des habillemens *(a)*, des monnoies *(b)* & d'autres uſages ſemblables, dont le détail paroîtroit long & peut-être frivole, nous avons eu dès les premiers temps nos bardes, poëtes & muſiciens, qui célébroient dans leurs vers les merveilles de la Nature, la puiſſance des Dieux, & les actions des grands hommes; uſage viſiblement apporté de la Grèce, où les Muſes ayant fixé leur ſéjour, inſpiroient de plus près ces hommes excellens, dont les écrits mieux conſervés, comme ils le méritoient bien auſſi, nous offrent par-tout de ſemblables objets, & d'agréables leçons de toutes les vertus.

Dans la Grèce anciennement, autant de villes, autant de petits Etats, autant de petits princes que la jalouſie ou l'ambition armoient ſans ceſſe l'un contre l'autre, quand ils n'avoient rien à craindre des barbares, ou qu'ils ne vouloient rien entreprendre au dehors. Mais s'il faut venger l'injure que Paris a faite à la nation, ou la défendre du joug que l'Aſie veut lui impoſer, les querelles particulières ceſſent; tous ces petits chefs s'accordent à ſe donner un maître, & marchent ſous ſes ordres où l'intérêt commun les appelle.

(a) Conrad Celtes a cru que les ſtatues de pierre, hautes de ſept pieds, qu'on découvrit en ſa préſence dans la haute Saxe, au pied de la montagne de Wichtelberg, ſur les confins du Voigtland, & qui avoient la tête couverte, le manteau grec ſur les épaules, & tenoient un livre d'une main & de l'autre un bâton, étoient des figures de Druides. Aylett Sammes va plus loin, & prétend que ces ſtatues repréſentoient les Druides de la grande Bretagne, & que l'habillement de ces figures eſt celui des anciens Bretons.

(b) Les monnoies des anciens Bretons, ſelon Aylett Sammes, reſſembloient à des boucliers ronds. Sur la ſurface convexe de la pièce de monnoie étoit le type, & ſur la ſurface concave étoit la légende. D'autres ajoûtent que dans toute l'antiquité, on ne trouve l'uſage de cette eſpèce de monnoie qu'aux îles Britanniques & dans quelques villes de la Grèce.

Ainſi, lorſque Céſar aborda aux îles Britanniques, tous les petits princes qui partageoient entre eux la grande Bretagne, occupés juſque-là à ſe faire une cruelle guerre, ſe réunirent ſous un même chef, pour repouſſer l'ennemi commun. Leur façon de combattre mérite ſur-tout d'être remarquée. Les chariots commençoient la charge, & courant çà & là faiſoient pleuvoir une grêle de traits, pour rompre les rangs de l'ennemi qui faiſoit ferme: les rangs une fois troublés, les ſoldats montés ſur les chariots mettoient pied à terre, & combattoient l'épée à la main. C'eſt ainſi que Neſtor rangeant les Grecs en bataille, place au premier rang les chars & toute la cavalerie pour commencer le combat; au ſecond il range ſon infanterie pour les ſoutenir: au fort de la mêlée les héros d'Homère tantôt ſur leurs chars pourſuivent les fuyards dans la plaine; tantôt à pied, l'épée à la main, ou la lance en arrêt ils ſoûtiennent l'effort de la multitude qui les environne, l'écartent & la mettent en fuite.

Mais c'eſt dans la Religion principalement que nous trouvons ce parfait rapport entre les uſages des deux nations: car en raſſemblant les débris du ſyſtème religieux des Bretons, on diroit que les Dieux de la Grèce, ſa religion & ſes prêtres ont paſſé aux îles Britanniques. Taramis chez les Bretons, comme Jupiter chez les Grecs, étoit le père des Dieux, le maître du Tonnerre; il régloit les ſaiſons, & la terre à ſon gré étoit ſtérile ou féconde. Teutates, comme Mercure, étoit le Dieu de l'éloquence, l'inventeur des Lettres, le patron des Voyageurs & des Marchands. Héſus étoit Mars & le Dieu de la guerre. Héus, comme Bacchus, avoit ſes orgies; Bélinus, auſſi-bien qu'Apollon, étoit tantôt le Soleil, tantôt le Dieu de la médecine. Diane étoit adorée ſous le nom d'Ardéna, comme la Déeſſe des forêts, & ſous le nom de Béliſama, comme la Lune & la reine du Ciel. Dion nous parle d'une Déeſſe Andraſte, ou Andrate; Boadicia reine des Bretons, lui adreſſe ſon action de graces, après les avantages qu'elle a remportés ſur les Romains; ne reconnoît-on pas ici la Déeſſe de la victoire, la Vénus armée de Cythère

& de Lacédémone? & ce ne sont pas ici des rapports imaginaires; car outre qu'ils ont tous été remarqués par les anciens écrivains Bretons, César nous dit en termes exprès, que Jupiter, Mars, Apollon, Minerve & Mercure étoient adorés dans la grande Bretagne, que les Druides & les Prêtres Grecs donnoient à chacun de ces Dieux les mêmes attributs; & qu'aux îles Britanniques, comme dans la Grèce, le peuple en avoit le même sentiment. Strabon ajoûte que le culte de Cérès & de Proserpine étoit établi dans une île voisine de la grande Bretagne, & qu'on y observoit les mêmes cérémonies que dans l'île de Samothrace. Il suit de là que les Ministres avoient suivi les Dieux; & que les Druides, seuls prêtres des Bretons, étoient sortis de la Grèce, comme leur nom le fait assez voir.

Voy. Aylett Sammes, page 137.

D'ailleurs les Druides se servoient des caractères & de la langue Grecque; ils initioient aux mystères comme les Eumolpides; comme les Ardalides ils étoient musiciens; ils prédisoient l'avenir comme les Yamides, les Mélampodides, les prêtresses de Delphes & de Dodone, les Branchides à Milet & les Cynirades à Paphos. Ne voit-on pas aussi que tout cet appareil de cérémonies avec lesquelles les Druides recueilloient le guy de chêne, n'est qu'une imitation des pratiques mystérieuses que les devins de l'Argolide observoient en cueillant l'hellébore, dont Mélampus se servit, dit-on, pour guérir la folie des filles de Prœtus? Ajoûtons à cela, qu'en recherchant avec soin ce qui nous reste des usages & de la doctrine des Druides, prêtres & philosophes en même temps, on voit clairement qu'ils étoient sortis de l'école de Pythagore. Ce philosophe, qui le premier dans la Grèce enseigna publiquement la métempsychose & l'immortalité de l'ame, retenoit plusieurs années ses disciples sous une sévère discipline, leur défendoit l'usage des viandes & celui de l'écriture, & n'a lui-même publié de son vivant aucun ouvrage, ni rien laissé par écrit après sa mort. Mais si vous en croyez César, les points principaux de la doctrine des Druides étoient l'immortalité de l'ame & la métempsychose. Leurs

diſciples retenus quelquefois ſous la diſcipline pendant vingt ans, s'abſtenoient de certaines viandes, apprenoient par cœur un grand nombre de vers qu'il leur étoit défendu d'écrire. Céſar ajoûte que les Druides avoient auſſi la direction de toutes les affaires, tant publiques que particulières, & en cela on peut les comparer à Zaleucus & à Charondas, qu'Ariſtote appelle les plus ſages légiſlateurs de leur temps, & qui, ſelon la penſée de Sénèque, ne s'étoient point formés dans les diſputes du bareau, ni dans l'école des juriſconſultes; mais dans le paiſible ſanctuaire de Pythagore.

A la vûe de tant de preuves, continuent les écrivains Anglois, peut-on douter que l'établiſſement des colonies & du commerce des Grecs aux îles Britanniques, ne ſoit antérieur de pluſieurs ſiècles à l'expédition de Jules Céſar? Mais il eſt à propos de remarquer que ces auteurs ne s'accordent point entre eux ſur l'époque de ce premier établiſſement: les uns s'appuyant de l'autorité de ſaint Jérôme & des anciens que ce père a cités, prétendent que les îles Britanniques ont été peuplées par les Grecs, ce qui feroit remonter les commencemens de ce commerce juſque dans l'antiquité la plus reculée. Cambden au contraire rapproche cette époque des temps où vivoit Philéas, ce navigateur Sicilien dont parle Athénée, & qui fit le voyage des îles Britanniques, environ 160 ans avant l'expédition de Jules Céſar. Enfin Aylett Sammes prenant un milieu, & prévenu d'ailleurs par le rapport qu'il trouve entre les Pythagoriciens & les Druides, prétend que cette époque n'eſt pas éloignée du ſiècle où Pythagore a vécu. Il va plus loin, il nous marque le lieu où les premières colonies Grecques ont débarqué, & il n'a pas craint de le fixer aux îles de Man & d'Angleſey. Si vous lui demandez les raiſons d'une conjecture ſi hardie, il répond que ces deux îles étoient autrefois la demeure ordinaire des Druides, qu'à l'approche des Romains, ils s'y retirèrent comme ſur les terres de leur patrimoine, qu'ils tenoient là leurs aſſemblées, qu'ils y décidoient les affaires importantes de la Religion & de l'État, que ces îles étoient

se rendez-vous des amateurs de la sagesse; que de là, comme du centre de la lumière, partoient les rayons qui ont éclairé si long-temps les îles Britanniques, les Gaules, & une grande partie de l'Europe.

C'est dans les îles de Man & d'Anglesey, ajoûte le même auteur, que les plus anciens poëtes ont placé l'Élysée & les îles fortunées. Celles-ci au nombre de deux, étoient situées dans la mer atlantique, à dix mille stades de la côte d'Afrique *(c)*. Tel est aussi le nombre, & telle est la position des îles dont il s'agit. Un rigoureux examen ouvroit l'entrée dans l'Élysée; là sous un ciel pur & des ombrages toûjours verts, les ames vertueuses goûtoient dans le repos, les plaisirs d'une vie douce & innocente. Dans les îles de Man & d'Anglesey, plantées l'une & l'autre de bois sacrés, & placées dans un climat tempéré, les Druides exempts des charges publiques & éloignés du bruit, discouroient de la divinité, de la vertu, de l'immortalité de l'ame, & enseignoient à des disciples long-temps éprouvés, les secrets des sciences, & les mystères de la Religion: agréable loisir, plaisirs innocens & seuls capables de rendre l'homme heureux. Aussi les Scholiastes Grecs n'ont-ils pas craint de dire qu'il falloit chercher l'Élysée d'Homère & les îles fortunées sur la côte de la grande Bretagne: c'étoit même l'opinion commune de la nation Angloise dans le XIV.e siècle. Clément VI ayant donné à Louis d'Espagne les îles fortunées comme un fief de l'Église, ce Prince leva aussi-tôt des troupes, pour se mettre en possession de son nouveau Royaume; l'ambassadeur d'Angleterre à la cour de Rome, en prit l'alarme, partit brusquement d'Avignon, où les Papes résidoient alors, & courut à Londres porter la nouvelle de cet armement: toute l'Angleterre se crut menacée, & se prépara à une vigoureuse résistance.

(c) Aylett Sammes a tiré ceci de Plutarque, dans la vie de Sertorius; mais l'application qu'il en fait n'est pas heureuse. On sait que les îles de Man & d'Anglesey sont à plus de 10000 stades de la côte d'Afrique, la plus voisine de ces îles.

Tels ſont en peu de mots les moyens qu'on a employés, & qu'on peut employer, ſoit pour prouver que les Grecs ont fait le commerce des îles Britanniques avant l'expédition de Jules Céſar, ſoit pour fixer le temps où ce prétendu commerce a commencé, ſoit enfin pour déterminer le lieu où les premières colonies Grecques ont débarqué; le premier point, à vrai dire, eſt ici le ſeul important, comme il eſt auſſi le ſeul qui paroiſſe appuyé & qui puiſſe en impoſer: mais de tous les moyens dont on peut ſe ſervir pour établir ce premier point, je n'en vois que trois qui méritent notre attention; la langue, la diſcipline militaire, & la religion des anciens Bretons; c'eſt auſſi à ces trois chefs que je me borne en cette diſcuſſion qui ſera courte, afin qu'elle ait du moins le mérite de la brièveté.

Je conviens d'abord avec les écrivains Anglois, que les Grecs ont connu les îles Britanniques long-temps avant l'expédition de Jules Céſar: il eſt vrai que la grande Bretagne ne ſe trouve point compriſe dans le dénombrement des plus grandes îles qui fuſſent anciennement connues des Grecs, & dont un poëte avoit fait le dénombrement, qu'Euſtathe nous a conſervé *(d)*; mais outre qu'il eſt viſible que cet ancien poëte n'a eu en vûe que les îles de la mer méditerranée, nous ignorons le temps où ce poëte a vécu, & dès-lors on ne peut plus nous oppoſer cette autorité: car ſi le poëte a écrit dans les temps antérieurs à Pythéas, comme on a ſujet de le penſer *(e)*, il n'a pû mettre la grande Bretagne au

(d) Τῶν ἑπτὰ νήσων, ἃς ἔδειξεν ἡ Φύσις
Θνητοῖς μεγίστας, Σικελία μὲν, ὡς λόγος,
πρώτη, μεγίστη· δευτέρα Σαρδώ· τρίτη
Κύρνος· τετάρτη δ' ἡ Διὸς Κρήτη τροφός·
Εὔβοια πέμπτη, στενοφυής· ἕκτη Κύπρος·
Λέσβος δὲ τάξιν ἑβδόμην λαχοῦσ' ἔχει.
Euſtath. in Dionyſium Alex.

(e) Strabon, *p. 967*, en parlant des îles Baléares, que quelques-uns mettoient au nombre des colonies Rhodiennes, dit que Timée, celui-là même que l'hiſtoire appelle E'pitimée, ou E'pitimidès, à cauſe de ſon penchant à la ſatyre, & qui étoit contemporain de Pythéas, prétendoit que

nombre des plus grandes îles connues, puiſqu'on ignoroit alors dans la Grèce que la grande Bretagne fût une île, & quelle étoit ſon étendue; quelques auteurs ajoûtent qu'on ne trouve pas même le nom de *Britannia* dans ce qui nous reſte d'anciens monumens; mais c'eſt ici, à mon ſens, une mépriſe ſi groſſière, qu'elle ne mérite pas d'être relevée.

Il eſt donc certain que les Grecs ont connu les îles Britanniques avant l'expédition de Jules Céſar; qu'ils aient dû cette connoiſſance à Pythéas, ou qu'ils l'aient reçûe long-temps auparavant des Phéniciens, l'époque eſt indifférente, & l'on n'en peut rien conclurre en faveur du commerce des Grecs aux îles Britanniques. L'antiquité de la découverte ne décide rien en faveur du commerce; & quoi qu'on diſe, la connoiſſance géographique des îles Britanniques pourroit être fort ancienne dans la Grèce, & remonter juſques aux temps héroïques, comme quelques-uns l'ont prétendu, qu'il ſeroit encore vrai de dire que le commerce des Grecs dans ces îles, n'eſt qu'une fiction. Ainſi ſans perdre le temps à diſcuter une époque inutile, & les conſéquences qu'on en a déduites, je paſſe à l'examen des autres preuves, & je commence par celles qu'on a tirées du langage.

Quelques critiques ont avancé que l'ancien Breton s'étoit formé de la langue Grecque, que celle-ci a été en uſage dans la grande Bretagne dès les premiers temps; que s'étant corrompue dans la bouche du peuple, elle a néanmoins conſervé toute ſa pureté parmi les Druides. Mais outre que cette opinion n'eſt appuyée que ſur un mot des commentaires de Céſar *(f)*, mot que la force du ſens paroît rejeter, que les plus habiles critiques ont ſoupçonné, & ſur *Hotman & Joſeph Scaliger.*

l'île de Mayorque étoit la plus grande des îles, après les ſept dont un ancien poëte avoit donné le dénombrement & les rapports. De là, ce me ſemble, on peut conclurre que cet ancien poëte, vrai-ſemblablement le même que celui dont les vers ſont cités par Euſtathe, étoit antérieur à Pythéas.

(f) Neque fas eſſe exiſtimant (Druidæ) ea litteris mandare, quum in cæteris ferè rebus, publicis privatiſque rationibus, Græcis *litteris utantur.* Cæſar, de bello Gall. lib. VI, cap. 14.

lequel les manuscrits ont varié; le même César insinue dans un autre endroit, que la langue des Bretons étoit la même que celle des Celtes; Strabon assure que la langue Celtique & la langue Bretonne ne différoient que par le dialecte; Tacite se contente de dire qu'elles étoient peu différentes: ne voyons-nous pas même aujourd'hui que le petit nombre de termes qui nous restent de la langue des Celtes, se retrouvent encore pour la plupart dans celle qu'on attribue aux anciens Bretons. Or les Celtes ne connoissoient, ni les caractères, ni la langue Grecque. Lorsque César voulut exhorter le fils de Cicéron à tenir ferme dans le camp où il étoit assiégé par les Gaulois, il lui écrivit en Grec, dans la crainte, ajoûte-t-il, que sa lettre ne fût entendue des Barbares, si elle étoit interceptée. Nous avons encore cette lettre que Polyen nous a conservée.

Stratag. lib. VIII.

Mais les historiographes Anglois qui prétendent prouver le commerce des Grecs aux îles Britanniques avant l'expédition de Jules César, par le rapport des deux langues, de la Grecque & de la Bretonne, se sont contentés de recueillir de l'une & de l'autre, un petit nombre de termes, qui tous, à leur avis, laissent encore voir assez nettement les traits d'une même origine, à travers leurs différentes inflexions.

Quoiqu'on pût contester ce prétendu rapport en plusieurs de ces termes, cependant pour ne point m'engager ici dans tout ce détail de mots & d'étymologies, je ne disputerai, ni sur le nombre de ces termes, ni sur le plus ou le moins de ressemblance qu'ils peuvent avoir; je permettrai même à ces écrivains d'ajoûter, que quelques-uns de ces mots sont de l'usage ordinaire & journalier; & avec tout cela, je ne vois pas encore la conséquence qu'on en peut tirer en faveur du commerce des Grecs aux îles Britanniques. Il n'est point aujourd'hui de nation dans l'Europe, qui n'ait emprunté, ou qui ne s'imagine avoir emprunté quelques termes de la langue Grecque. Boxhornius trouve dans l'ancienne langue Teutonique, & même dans son usage le plus ordinaire, un grand nombre de termes dont l'étymologie lui paroît Grecque; cependant

De Græcorum & Germanorum linguis, earumque symphonia.

cependant ni Boxhornius, ni aucun autre, que je ſache, ne ſe ſont aviſés juſqu'ici d'en conclurre, que les Grecs avoient porté leur commerce chez tous les peuples de l'Europe, & juſque ſur les côtes de la mer Baltique; car quoiqu'ils aient fait anciennement le commerce de l'ambre jaune, on verra dans un autre Mémoire, & les fictions des poëtes ſur l'origine de ce précieux bitume prouvent aſſez, que les Grecs n'alloient point chercher l'ambre ſur les côtes de la Pruſſe.

Mais ſuppoſons pour un moment que ce prétendu mélange du Grec & du Breton ſoit une preuve ſuffiſante du commerce des Grecs aux îles Britanniques; il me ſemble néanmoins qu'on n'en peut rien conclurre pour le cas dont il s'agit, parce qu'il reſte encore à prouver que ce mélange a commencé avant l'expédition de Jules Céſar: propoſition qu'un écrivain judicieux n'oſera jamais avancer. En effet ce ſeroit prétendre contre la vrai-ſemblance, que Pythéas de Marſeille, ou Philéas de Taormine, les ſeuls Grecs dont le voyage aux îles Britanniques nous ſoit connu, & dont le premier ne fit que tourner les côtes de la grande Bretagne en Géographe, & le ſecond, ſuivant Athénée, ne fit qu'aller aux îles Britanniques & revenir, ont néanmoins eu le deſſein de porter & le temps de répandre la langue Grecque en ces îles; & que Céſar ſi ſavant en cette même langue, ſi verſé dans toute cette étude des mots & du langage, a pourtant été moins capable de ſon temps, que nous ne le ſommes aujourd'hui, d'apercevoir quelques mots Grecs qui ſe ſeroient déjà gliſſés dans le langage ordinaire & journalier des Bretons. Il ſeroit, ce me ſemble, plus raiſonnable de penſer, que le petit nombre de termes Grecs que l'on croit reconnoître dans la langue des Bretons, s'y eſt introduit depuis l'expédition de Jules Céſar, avec les colonies Romaines & la langue latine, puiſque la pluſpart de ces termes ſe retrouvent encore dans celle-ci. Ne pourroit-on pas encore ſuppoſer, que les Empereurs ayant transféré leur ſiège à Conſtantinople, dans la ſuite des temps leurs officiers civils ou militaires, dont pluſieurs étoient Grecs vrai-ſemblablement, laiſsèrent

dans le langage des Bretons, comme les officiers Macédoniens dans celui des peuples de l'Asie, les officiers Romains dans celui de la pluspart des nations de l'Europe, quelques traces de la puissance qu'ils avoient exercée? Peut-être même enfin, comme l'a cru Thomas Smith, ce prétendu mélange n'aura-t-il commencé que sur la fin du IV.e siècle de l'Église, & plus de 400 ans après l'expédition de Jules César, lorsque la pluspart des Grecs qui demeurèrent attachés à la foi de Nicée, fuyant la persécution des Gots & des autres Barbares, Payens ou Ariens qui inondoient la Grèce & l'Empire, se retirèrent en foule dans la grande Bretagne, comme dans un asyle, & y portèrent la langue & la politesse de la Grèce. Je passe à la discipline militaire.

Thom. Smith, de recta & emendata linguæ latinæ scriptione.

Dans le parallèle de la discipline militaire des Bretons au temps de César, avec celle des Grecs au siège de Troie, les écrivains Anglois se bornent à cette façon de combattre sur des chars, de laquelle j'ai déjà parlé; ils prétendent qu'elle fut la même chez les Bretons & chez les Grecs, & que ceux-ci l'ont introduite aux îles Britanniques par leur commerce & leurs colonies.

Mais outre que l'usage des chars à la guerre, ne fut jamais particulier à la Grèce, puisqu'on le trouve aussi parmi les Troyens, dans tout l'Orient, & même chez les Gaulois; il me semble que la forme de ces chars & la manière de s'en servir, étoient fort différentes chez les Bretons au temps de César, & parmi les Grecs au siège de Troie.

Aylett Sammes. Cæsar, de bello Gall. lib. IV.

Les Bretons se servoient à la guerre de deux sortes de chars; les uns armés de faulx & de harpons ne portoient qu'un seul homme, qui ayant sous la main quatre petits chevaux très-vites, commençoit le combat, & courant deçà, delà, cherchoit à rompre les rangs des bataillons ennemis. Une autre espèce de chars suivoit; ceux-ci n'avoient ni faulx ni harpons, mais ils étoient montés par une troupe de combattans, qui pénétrant dans les rangs éclaircis, faisoient pleuvoir à droite & à gauche une grêle de traits sur l'ennemi qui faisoit encore ferme: s'ils avoient à faire à de

la cavalerie, toute la troupe mettoit pied à terre & combattoit l'épée à la main. Cependant les cochers, hommes choisis, selon Tacite, entre tous les combattans, se retiroient insensiblement de la mêlée, pour se placer en lieu, où leurs maîtres les pussent rejoindre, s'ils avoient du pire. Ainsi ces barbares, continue César, imitent la vîtesse de la cavalerie, & la fermeté des gens de pied. Ils sont devenus si adroits par un exercice continuel, qu'ils arrêtent leurs chevaux sur un penchant, même au milieu de la course, tournent tout court en un instant, courrent sur le timon, se tiennent debout sur le joug des chevaux, & en un clin d'œil rentrent dans leurs chars.

Il faut être, ce me semble, un peu étranger dans la lecture d'Homère, pour trouver dans ces chars & dans leur manœuvre, les chars & la manière des héros de l'Iliade. On ne voit dans les plaines de Troie qu'une seule espèce de chars; deux chevaux attelés de front & conduits par un écuyer, portent en un instant le capitaine Grec ou Troyen par-tout où sa présence est nécessaire: ces faulx, ces harpons & tout ce vain appareil de chariots armés, n'étoient point encore imaginés, ou plustôt le poëte croyant cette machine mal assortie au courage & à l'expérience qu'il donne à ses héros, l'a jugée indigne de paroître en son poëme. Aussi les Grecs ne firent-ils jamais usage de ces chariots, pas même dans le temps où les peuples de l'Asie y mettoient toute leur confiance, & sembloient en attendre la victoire. Les Romains mêmes en quelques rencontres ont marqué par leurs plaisanteries & par des huées, le mépris qu'ils faisoient de cette invention asiatique. Mais suivons un moment les héros d'Homère dans le combat. J'aperçois d'abord Diomède & Sthénélus montés sur un char; celui-ci tient les reines & conduit les chevaux; Diomède, le casque en tête & couvert de son bouclier, prend la lance & combat. De quelque côté que je regarde, c'est par-tout le même ordre; & je ne vois sur un même char que deux hommes, le capitaine & son écuyer: celui-ci quoique brave, & quelquefois fils de

Prince, n'eſt pourtant que le ſecond par la valeur & ſa naiſſance, comme par le rang; celui qui tient la lance eſt le maître & commande. S'il deſcend quelquefois pour combattre, le char & l'écuyer le ſuivent, & jamais ne l'abandonnent; s'il remonte, on ne le voit ni voltiger ſur ſes chevaux, ni courrir ſur le timon; mais ferme & debout dans ſon char, il ramaſſe ſes forces, déploie ſon bras, & de la lance ou du javelot, il frappe, perce, renverſe l'ennemi qui fuit, ou qui s'oppoſe à ſon paſſage.

Je ne prétends pas que les Grecs, au temps d'Homère, négligeaſſent les exercices qui donnent au corps l'adreſſe & la légèreté, ou qu'ils ne connuſſent point encore l'art de voltiger ſur un cheval. Nous voyons dans ce poëte un écuyer menant de front quatre chevaux de main, qu'il pouſſe à toute bride; & tout en galopant il ſaute ſans ceſſe de l'un ſur l'autre, ſans perdre le fond de la ſelle juſqu'à la fin de la carrière. Mais le poëte inſinue adroitement quatre mots dans ſon récit, pour nous faire entendre que ce voltigement, comme une vaine parade, qui n'a rien d'utile à la guerre, étoit réſervé pour le plaiſir des yeux, dans les fêtes que l'on donnoit aux peuples de la Grèce en temps de paix.

Je pourrois étendre ce parallèle à pluſieurs autres différences; mais j'en ai dit aſſez pour conclurre que la diſcipline militaire des Bretons, au temps de Céſar, & celle des Grecs, au temps d'Homère, étoient très-différentes, même dans la partie qu'on a choiſie pour les comparer. Je dis la même choſe de la religion de ces deux peuples.

Pour prouver, du moins avec quelque vrai-ſemblance, que les Grecs ont porté leur religion dans la grande Bretagne, il ne ſuffit pas d'avancer que Jupiter, Mars, Bacchus & quelques autres divinités ont été adorées de l'une & de de l'autre de ces deux nations: perſonne n'ignore que ces Dieux éclos du cerveau des Egyptiens, paſsèrent bien-tôt de l'Egypte dans la Phénicie, dans la Grèce, & dans le reſte de l'Europe. Ainſi dans la queſtion de ſavoir en quel temps, par qui, & comment le culte de ces divinités s'eſt

introduit aux îles Britanniques, je ne vois pas que la raison tirée de ce culte en général suffise seule pour décider, quand même on seroit assuré que les Grecs ont fait le commerce de ces îles & même d'aussi bonne heure que les Phéniciens, ou les autres peuples dont j'ai parlé dans la première partie: mais il faudroit, ou établir l'identité d'un système religieux particulier aux Grecs & aux Bretons, ou du moins nous découvrir quelques dogmes, quelques pratiques particulières à ces deux peuples, outre le système commun du polythéisme, que l'un & l'autre avoient adopté. Un homme éclairé ne tentera jamais le premier de ces deux moyens; je me suis servi du second dans l'examen du sentiment des écrivains Anglois; mais à la réserve de cette légère conformité du polythéisme commun à ces deux peuples, comme à plusieurs autres, & qui ne décide rien, je ne trouve dans tout le reste de leurs religions que des différences essentielles, soit dans la créance, soit dans le culte, soit dans les ministres & le sacerdoce. J'examinerai d'abord la créance de ces deux peuples.

Dans la Grèce le peuple étendit sa liberté jusque sur les dogmes de la Religion; car bien qu'attaché aux Dieux qu'il avoit une fois reconnus, il en adoptoit tous les jours d'étrangers, ou s'en faisoit de nouveaux à sa fantaisie. L'Etre unique & suprême étoit seul inconnu, & n'eut dans la Grèce libre & indépendante, ni temples, ni autels, ni adorateurs. Je sai ce qu'on peut opposer ici en faveur des philosophes; mais quelque sentiment qu'ils aient eu de la Divinité, que leurs idées à cet égard aient été vraies ou fausses, nettes ou confuses, il n'est ici question, ni des philosophes, ni de leur opinion; je parle en ce lieu de la créance populaire & de la profession publique; & il est certain que le peuple crut & professa dans la Grèce le polythéisme le plus grossier, & qu'il ne s'éleva jamais jusqu'à l'idée spirituelle d'un seul Etre suprême. Les autels d'Athènes & d'Olympie, consacrés aux Dieux inconnus, quoi qu'en dise Heller, ne sont que l'effet & la preuve d'une

ſuperſtition outrée, qui croyant l'Univers rempli de Dieux jaloux, craignit d'irriter par un oubli total, ceux-là mêmes qu'elle ne pouvoit ni connoître, ni adorer ſous leurs véritables noms.

Mais aux îles Britanniques, le peuple aveuglément ſoumis aux déciſions de ſes Prêtres, ne ſe donna jamais la licence de connoître des choſes de la Religion; les Druides enſeignèrent toûjours l'unité d'un Être ſuprême, & les Bretons en firent le fondement de leur créance. C'eſt ce que nous apprend Origène dans ſon commentaire ſur Ezéchiel, lorſque recherchant la cauſe des progrès rapides du Chriſtianiſme dans la grande Bretagne, il dit nettement que cette île ſe trouvoit diſpoſée de loin, & préparée à l'Évangile par la doctrine des Druides, qui avoient toûjours enſeigné l'unité d'un Dieu créateur. Qu'Origène ait bien ou mal rencontré dans ſa conjecture, qu'il ſemble difficile ou même impoſſible d'accorder l'unité de Dieu avec le Polythéiſme dont parle Céſar, c'eſt ce que je ne dois point examiner ici; il me ſuffit qu'Origène nous donne le principe ſur lequel il s'appuie, comme un fait certain, & que les écrivains Anglois en aient eux-mêmes reconnu la certitude: comparons maintenant le culte religieux & public des deux nations.

Dans la Grèce on n'offrit aux Dieux dès les premiers temps, que des fruits, des gâteaux; le lait, le miel & le vin ſeulement couloient ſur les autels. Le haſard fit répandre le ſang, & introduiſit la coûtume d'immoler les animaux; mais les victimes humaines furent toûjours bannies du culte des Dieux dans toute la Grèce. Lycaon pour avoir ſacrifié un enfant ſur l'autel de Jupiter, fut en horreur aux Grecs, qui ne firent pas difficulté de croire, qu'en punition de cette impiété, Lycaon avoit été changé en loup. Ainſi lorſque les poëtes & les anciennes traditions de la Grèce nous parlent du ſacrifice d'Iphigénie, de celui de Ménalippe, de Cimétho & de quelques autres en très-petit nombre, nous devons regarder ces ſacrifices comme des fictions, ou du moins comme des pratiques rares, exorbitantes du culte

ordinaire, & comme l'effet paſſager d'un ordre particulier qu'on s'imaginoit avoir reçû des Cieux. Abraham alloit immoler ſon fils, Jephté immola ſa fille; toutefois on ne s'eſt pas encore aviſé d'en conclurre, que le ſacrifice des victimes humaines ait jamais fait partie du culte religieux des Patriarches, ou de la nation Juive.

Mais dans la grande Bretagne, la Religion altérée de ſang, ne ſe contentoit pas de celui des animaux; du moins dans les occaſions importantes, on ne devoit rien attendre des Dieux, on ne pouvoit les appaiſer que par l'effuſion du ſang humain. Un homme dans le danger d'une maladie, ou dans les périls de la guerre, immoloit ou faiſoit vœu d'immoler un autre homme. Les victimes humaines, comme les plus agréables aux Dieux, étoient auſſi les plus ſolennelles, & réſervées pour les ſacrifices publics dans les jours de fêtes. On peut ſe rappeler ce que j'ai dit ailleurs de l'idole d'oſier, ce coloſſe effroyable où l'on enfermoit des hommes vivans, pour être dévorés par les flammes: ces victimes étoient priſes entre les criminels; mais quelquefois auſſi, faute de criminels, on brûloit des innocens. Un malheureux preſſé par la misère & attiré par une ſomme d'argent, venoit s'offrir pour le ſacrifice. On le nourriſſoit pendant une année des viandes les plus pures aux dépens du public, & le jour de la fête étant arrivé, on le conduiſoit en pompe par toute la ville, & de là hors des portes au lieu du ſacrifice. Mais il y a apparence qu'au défaut de ces victimes volontaires, le choix des innocens qu'on devoit immoler, dépendoit uniquement de la volonté des Druides: c'eſt du moins une conjecture que je propoſe, pour expliquer comment ils ont pû conſerver ſi long-temps ſans trouble, ſans oppoſition, dans leur propre pays, l'empire abſolu que leur mérite & la crédulité leur avoient acquis: je dis dans leur propre pays, car il faut bien ſe garder de croire avec les écrivains Anglois, & ſur le fondement frivole d'une étymologie très-incertaine, que les Druides fuſſent Grecs d'origine, ou qu'ils euſſent rien de commun avec les Prêtres de la Grèce.

Cæſar, de bello Gall. lib. VI, cap. 16.

Dans la première partie de ce diſcours.

Servius in Virgilii Æneid. lib. III.

Dans la grande Bretagne le ſacerdoce étoit uniforme, perpétuel, & faiſoit un ordre ſéparé, & le premier de l'Etat. Les Prêtres réunis ſous un même chef, ne formoient tous qu'un ſeul collège, dont les femmes étoient excluſes. Une épreuve de vingt ans paſſés ſous la diſcipline des Druides, ouvroit l'entrée dans ce collège aux ſeuls adeptes dans un âge mur: police excellente, qui donnoit aux diſciples une capacité fort étendue, & qui fit enfin déférer aux Druides la connoiſſance de toutes les affaires, tant publiques que particulières. Dans celles-ci ils jugeoient ſans appel, eux ſeuls ordonnoient les peines; pour le civil, l'interdiction des myſtères; pour le criminel, la mort par le fer ou par le feu. Dans les affaires publiques, tout ſe traitoit dans les aſſemblées; mais dans ces aſſemblées, on ne pouvoit, ni exécuter, ni délibérer, ni même propoſer ſans les Druides; en un mot
Diſcours 49. ils régnoient, & ſuivant la remarque de Dion Chryſoſtome, les Rois aſſis ſur le trône & dans tout l'éclat de la pourpre, n'étoient que les appariteurs des Prêtres, & les miniſtres de leurs volontés.

Dans la Grèce au contraire, les Prêtres confondus pour l'ordinaire avec le reſte des citoyens, ne formoient dans l'Etat, ni le premier ordre *(g)*, ni un ſeul corps réuni ſous un même chef. On voyoit dans une petite ville autant de Sacerdoces différens que de Divinités, autant de petits collèges indépendans que de temples: hommes & femmes étoient admis au miniſtère ſacré, tantôt pour un temps, tantôt pour la vie. La naiſſance ou le ſort, le choix des Magiſtrats ou celui du peuple faiſoit les Prêtres. Un jeune enfant dans Elatée étoit Grand-Prêtre de Minerve, rang ſuprême que la puberté lui faiſoit perdre; d'où l'on doit conclurre que les qualités du corps ou de l'eſprit, n'étoient quelquefois d'aucune conſidération dans le choix

(g) Strabon, liv. VIII, page 383. Ὁ δὲ (Ἴων) πρῶτον μὲν εἰς τέσσαρας φυλὰς διεῖλε τὸ πλῆθος, εἶτα εἰς τέσσαρας βίους· τοὺς μὲν γὰρ γεωργοὺς ἀπέδειξε, τοὺς δὲ δημιουργούς, τοὺς δὲ ἱεροποιούς, &c. Joignez-y la remarque de Caſaubon, ſur ce paſſage de Strabon.

des

des Miniſtres. Auſſi les Prêtres n'avoient-ils dans la Grèce, ni juriſdiction ni tribunal, pas même pour les affaires de la Religion, ſi ce n'eſt peut-être dans le cas des plus légères contraventions.

Mais c'eſt trop appuyer ſur des différences aſſez ſenſibles; d'ailleurs toute cette diſcuſſion n'aboutira jamais qu'à une preuve négative & à cette concluſion: *Donc on ne trouve dans l'antiquité, ni témoignages précis, ni même aucunes traces du commerce des Grecs aux îles Britanniques avant l'expédition de Jules Céſar.* Ce n'eſt pas aſſez; je me propoſe d'établir par des preuves très-poſitives, que les Grecs n'ont jamais fait ce commerce. C'eſt le ſujet d'un ſecond Mémoire, où j'explique aſſez au long toutes les raiſons qui m'ont empêché de placer les Grecs dans la première partie de ce diſcours, au rang des peuples qui ont fait le commerce des îles Britanniques avant l'expédition de Jules Céſar.



SUITE DU TRAITÉ (a)
TOUCHANT LA CERTITUDE ET L'ANTIQUITÉ DE LA CHRONOLOGIE CHINOISE;

Servant d'éclairciſſement au Mémoire lû ſur la même matière au mois de Novembre 1733.

Par M. FRÉRET.

ARTICLE V.

Du Technique de la Chronologie Chinoiſe.

J'ENTENDS par ce terme familier à ceux qui ont écrit ſur la Chronologie tout ce qui regarde la forme des années Chinoiſes, les principes de calcul aſtronomique, qui ſervent à régler le calendrier, & à placer les intercalations; enfin les cycles, par leſquels on compte les années, les mois & les jours.

La tradition ancienne & conſtante des Chinois, tradition fondée ſur des monumens de la plus grande antiquité, nous apprend que dès le temps d'*Yao*, c'eſt-à-dire, plus de 2000 ans avant Jeſus-Chriſt, il y a eu à la Chine deux années différentes; une année civile qui étoit lunaire, & une année aſtronomique qui étoit ſolaire, & qui ſervoit à régler l'année civile. Cette année civile compoſée de douze lunes, étant plus courte que l'année ſolaire, les lunes marquées pour la célébration de certaines fêtes, auroient bien-tôt ceſſé de répon-

(a) Les quatre premiers articles de ce Traité, ſont imprimés dans le XV.e volume de nos Mémoires, p. 495. Cet ouvrage avoit été lû en entier dans la ſéance du 20 février 1739, & dans les ſuivantes; ſon étendue a obligé de le partager en différens volumes. Ces trois articles-ci auroient dû paroître dans un des deux derniers volumes qui ont été donnés au public, le grand nombre d'autres Mémoires du même auteur ne l'a pas permis.

dre aux ſaiſons dans leſquelles ces fêtes devoient ſe trouver, ſi on n'y avoit remédié, en ajoûtant de temps en temps un mois intercalaire ou un treizième mois à l'annee civile. Dès le temps d'*Yao*, l'année ſolaire étoit ſuppoſée de 365 jours 6 heures, égale à notre année julienne, & chaque quatrième année étoit de 366 jours comme l'année biſſextile; c'eſt un fait prouvé par le *Chou-king*, l'intercalation d'une treizième lune dans l'uſage civil, eſt encore un fait prouvé par le même livre.

La règle ſuivie pour l'intercalation, ne nous eſt pas connue par des monumens auſſi anciens. Voici celle que l'on ſuivoit au temps des *Hane*, 200 ans avant J. C, & que l'on regardoit alors comme établie de temps immémorial; on l'emploie encore aujourd'hui pour le calendrier; car pour les calculs des éclipſes & du temps vrai des ſyzygies & des quadratures, on ſuit d'autres hypothèſes.

L'année ſolaire aſtronomique commence toûjours au moment du ſolſtice d'hiver, & on ſuppoſe que ſon uſage a été établi dans une année, où ce moment ſe trouva concourir avec celui de minuit & avec celui de la ſyzygie, ſous le méridien du lieu qu'habitoit *Hoang-ti*. Dès le temps de *Meng-tzé* diſciple de Confucius, c'étoit là une opinion commune.

On partage la durée d'une révolution ſolaire depuis un ſolſtice juſqu'à l'autre, en douze portions égales, chacune de 30 jours $10^h\ 30'$; on donne à chacune de ces portions le nom de *Tzé;* & on la ſubdiviſe en deux parties diſtinguées par les noms de *Tchong-ki* & de *Tſié-ki*: le *Tchong-ki*, *(b)* ou le *Ki*, placé au milieu des deux *Tſié* qu'il ſépare, répond dans notre méthode aſtronomique, au premier degré de chaque ſigne. C'eſt ce *Tchong-ki* qui détermine le nom de la lune dans laquelle il ſe trouve; ainſi la lune du ſolſtice eſt celle pendant le cours de laquelle le ſoleil ſe trouve au *Tchong-ki*, ou

(b) Il y a eu dans la ſuite quelques changemens dans l'uſage de ces noms de *Tchong-ki* & de *Tſié-ki*, ce dernier ayant été employé pour marquer la première partie du *Tzé;* mais cela eſt indifférent, je ſuis l'uſage employé dans les lettres du P. Gaubil pour les temps anciens : car dans ſon aſtronomie imprimée, il ſuit l'uſage nouveau.

au premier degré de *Caper.* Les douze lunes de l'année civile ſont diſtinguées entre elles par douze noms ou caractères qui déſignent, non ſeulement les douze *Tzé* ou parties du zodiaque ſolaire, mais encore les douze parties du jour naturel ; car les Chinois diviſent ſa durée en douze portions, dont chacune eſt égale à deux de nos heures.

La première année civile ayant commencé au temps d'*Hoang-ti* avec une lune, dont la ſyzygie étoit arrivée à l'heure de minuit, & au moment même du ſolſtice d'hiver, & cette première année ayant été compoſée de douze mois ou lunes, alternativement de 29 & de 30 jours, il dut arriver que la ſyzygie de la première lune de l'année ſuivante précédât le moment du ſolſtice de 11 jours & un quart; celle de la troiſième année, de 22 jours & demi ; & celle de la quatrième année, de 33 jours 18 heures. On comprit par là que la troiſième année devoit avoir une lune de plus que les deux autres; & comme malgré l'addition de cette treizième lune, il s'en falloit encore 3 jours 18 heures, que les 37 lunes des trois ans lunaires intercalés, n'égalaſſent les trois années ou révolutions ſolaires; la comparaiſon des nouvelles lunes avec la durée des révolutions ſolaires, apprit bien-tôt que de toutes les périodes qui pouvoient égaler, ſans erreur ſenſible, les années compoſées de lunes, avec les années ſolaires, la plus courte étoit celle de 235 lunaiſons civiles, ou de 6939 jours, laquelle égale à peu près 19 révolutions ſolaires *(c)*.

De ces dix-neuf années il y en avoit douze ſimples qui étoient de douze lunes, & ſept intercalaires qui en avoient treize. Dans les années qui avoient plus de douze lunes, on comptoit deux fois une même lune, & juſqu'à l'an 200 avant J. C, cette lune étoit toûjours la neuvième de l'année civile. Depuis l'an 200 avant J. C. on varia dans la période de

(c) Les 19 révolutions ſol. font 14^h $32'$ au delà du nombre des jours; les 235 lunaiſons, 16^h $32'$; c'eſt une erreur de 2^h ou 2^h $1'$, dont les 235 lunaiſons ſurpaſſent les 19 révolutions: différence qui n'alloit qu'à un jour en 228 ans, dans le lieu de la vraie ſyzygie.

dix-neuf ans le lieu de la lune intercalaire, ainsi qu'on le voit dans l'ouvrage du P. Gaubil. Voici le fondement de la règle que l'on suivit avant les *Hane.* Le nom du *Tchong-ki* auquel le soleil arrive, ou dans lequel il entre dans le cours d'une lunaison, donnant le nom à cette même lune, & chaque *Tchong ki* étant éloigné de celui qui le suit de 30 jours, 10^h 30', il peut arriver qu'une lune civile qui n'a jamais que 29 ou 30 jours, se trouve tellement placée entre deux *Tchong-ki,* qu'elle n'en renferme aucun: par exemple, si une syzygie tombe au premier jour du *Tchong-ki* astronomique déjà commencé, & que la syzygie de la lune suivante tombe au dernier jour courant de ce même *Tchong-ki* astronomique, alors cette lune pendant laquelle le soleil occupe toûjours le même signe, est déclarée intercalaire; elle ne porte le nom d'aucun *Tchong-ki,* mais celui de *June* exprimé par un caractère relatif à l'ancienne pratique religieuse de la Chine que voici: le premier jour de chaque lune, l'Empereur ou celui qui le représente étoit obligé d'offrir un sacrifice dans le *Miao* ou temple des ancêtres *(d);* il y a dans ce temple douze autels, un pour chaque lune ordinaire de l'année civile. Le premier de la lune intercalaire, ce sacrifice ne s'offre sur aucun de ces douze autels, mais sur un autre que l'on place à la porte du temple; & c'est pour cette raison que le caractère *June* est composé de ceux de *Mouène* Porte, & de *Vang* Empereur. Ce mot & ce caractère se trouvent dans le *Chou-king (e),* dans le fragment de l'ordonnance d'*Yao.* Dans l'exemple ci-dessus, deux révolutions solaires & huit *Tchong-ki* ou signes, sont 974 jours, mais deux années civiles; & huit lunes sont seulement 944 jours, la différence est de 30 jours; & la neuvième lune de la troisième année qui n'est que de 29 jours, commence & finit dans le cours du huitième *Tchong-ki,* par la règle précédente

(d) Confucius parle de cet ancien usage dans le *Lune-yu,* comme d'une chose pratiquée de son temps même dans les royaumes tributaires. *Couplet,* Lune-yu, *p. 9. Noël, p. 96.*

(e) Chap. Yaotienne; *Gaub. astron. Chin. p. 34 & 35.* Il cite aussi le *Tcheouli,* pour le détail de ces douze autels.

elle dut être intercalaire; la lune ſuivante, quoique la dixième en nombre, fut nommée la neuvième, parce qu'elle fut celle du neuvième *Tchong-ki*, & cette troiſième année compta deux neuvièmes lunes, dont une étoit régulière, & l'autre étoit intercalaire.

Les aſtronomes des *Hane*, ſuppoſent que l'intercalation étoit toûjours placée anciennement à la neuvième lune, ce qui n'étoit cependant pas conforme à la règle fondamentale, & ce qui n'a plus été obſervé depuis eux; mais peut-être que cet uſage s'étoit introduit dans les temps où l'aſtronomie ayant été négligée, on ne demandoit pas une ſi grande préciſion: au reſte c'eſt là un point dont la diſcuſſion n'eſt pas d'une bien grande importance pour l'examen de l'ancienne chronologie; on jugera par les exemples que je rapporterai dans la ſuite de ce Mémoire, s'il eſt néceſſaire de s'y engager. Ici je dois éviter d'entrer dans des détails qui feroient perdre de vûe l'objet général: il me ſuffira d'avertir que l'on a les preuves, ſoit du dérangement arrivé plus d'une fois au calendrier dans les anciens temps, ſoit des obſervations exactes du moment du ſolſtice faites pour rétablir le calendrier; on a conſervé le détail d'une de ces obſervations, faite 1100 ans avant l'Ére Chrétienne.

Outre les obſervations du ſolſtice par la longueur des ombres méridiennes, on employoit celles de la durée différente des jours, & celles du paſſage de certaines étoiles au méridien; ces deux dernières eſpèces d'obſervations ſont preſcrites par l'empereur *Yao* dans une ordonnance conſervée par Confucius, & rapportée dans le *Chou-king:* ce ſont des choſes que j'examinerai dans la ſuite.

Les douze lunes de l'année civile étoient diſtribuées en quatre claſſes, qui portoient le nom des quatre ſaiſons. La première lune avoit le nom de *Tching (f)* exprimé par un

(f) La première lune de chaque ſaiſon, on offroit aux ancêtres & aux eſprits domeſtiques un ſacrifice nommé *Tſi*, offrande; on nommoit *Ti* ou *Ti-tchang* celui de la première lune, qui étoit le plus ſolennel: les *Regulos* ou Rois tributaires étoient tenus d'y aſſiſter en perſonne tous les ſix ans, ou de cinq en cinq ans: toutes les troiſièmes années ils devoient

caractère qui ſignifie ce qui eſt juſte, ce qui eſt conforme à la règle établie; & on ajoûte ordinairement à ce caractère, celui de printemps: *Au printemps lune Tching,* & au printemps ſeconde ou troiſième lune. Pour les trois autres portions, au nom de la ſaiſon on ajoûte quelquefois, du moins dans les anciens livres, le lieu de cette lune dans la ſaiſon première, ſeconde ou dernière de l'été; par exemple, quelquefois on déſigne cette lune par le lieu qu'elle occupe dans l'année civile, en été quatrième lune, en automne ſeptième lune, neuvième lune en hiver, dixième lune, &c.

Mais il faut obſerver à ce ſujet, que le commencement de l'année civile, ayant pluſieurs fois changé de lieu par rapport à l'année aſtronomique, on avoit cependant conſervé l'ancienne dénomination des lunes, ce qui forme quelquefois une déſignation très-peu exacte; par exemple, ſous les *Tchéou* qui commençoient l'année civile au ſolſtice d'hiver, on diſoit que ce ſolſtice arrivoit à la première lune du printemps; ſous les *Tſine,* il ſe trouvoit à la ſeconde lune de cette ſaiſon.

On peut conjecturer avec beaucoup de probabilité, que depuis *Hoang-ti* juſqu'à *Yao*, la première lune de l'année civile fut auſſi la première de l'année aſtronomique, c'eſt-à-dire, la lune *Tzé* ou celle du ſolſtice; on verra dans l'examen du *Tſou-chou* le fondement de cette conjecture, dans le changement que fit *Yao* au calendrier: la première lune civile, la lune *Tching*, ou la première du printemps, fut celle du troiſième *Tchong-ki,* ou du ſigne des Poiſſons; dans cette forme d'année, l'équinoxe du printemps tomboit à la ſeconde lune de l'année civile; le ſolſtice d'été à la cinquième, l'équinoxe d'automne à la huitième, & le ſolſtice d'hiver à la onzième. Cette forme de calendrier ſubſiſta ſous la première dynaſtie, c'eſt-à-dire ſous celle de *Hia;* mais ſous

y envoyer un magiſtrat ſupérieur, *Ta-fou,* & tous les ans un officier ordinaire. *Confuc.* Tchong-yong. *p. 57, verſ. P. Couplet, p. 54 & 55, verſ. P. Noël,* Lune-yu, *P. Couplet, p. 5 & 6. Noël, p. 94. Meng-tzé 11, cap. 6, n.° 23, p. 426, &c.*

la ſuivante ou ſous celle de *Chang*, la première lune ou la lune *Tching* recula dans l'année ſolaire; elle fut placée dans le *Tchong-ki* d'*Aquarius*, & par-là l'équinoxe du printemps ſe trouva à la troiſième lune: l'ancien calendrier d'*Yao* ſubſiſta cependant dans quelques Royaumes tributaires, dans ceux de *Tſine* & de *Tching*, du *Chane-tong*, & dans celui de *Ki (g)*; on le ſuivoit encore en 655 avant l'Ere Chrétienne dans celui de *Tſine*.

Tſo Tchouene de Tſo-chi.

Sous les *Tchéou*, il y eut un nouveau changement dans le calendrier; la lune *Tching*, première de l'année civile, recula encore d'un *Tchong-ki*, & ſe trouva la même que la lune ſolſticiale: dans ce calendrier, l'équinoxe du printemps tomboit à la quatrième lune, ou à la première de l'été; le ſolſtice à la première lune d'automne, & l'équinoxe de *Libra* à la première lune d'hiver. Le royaume tributaire de *Song* dans le *Ho-nane*, conſerva toûjours le calendrier de la dynaſtie *Chang*.

Lorſque les *Tſine* parvinrent à l'Empire, ils firent un troiſième changement au calendrier; ils placèrent la lune *Tching* au *Tchong-ki* du Sagittaire; dans cette forme de calendrier, on mettoit le ſolſtice d'hiver à la ſeconde lune du printemps: cette forme de calendrier ſubſiſta encore pendant un ſiècle après la deſtruction de la dynaſtie des *Tſine*, & juſqu'à l'année 104 avant J. C.

Le détail des anciens calendriers nous eſt très-peu connu; nous ignorons, 1.° quel étoit l'ordre des intercalations par rapport aux années; 2.° comment on diſtribuoit les mois de 30 & de 29 jours, ou les lunes *grandes* & *petites*, comme les nomment les Chinois. Sous les *Hane* on ſe ſervoit d'un Cycle de 19 ans, dans lequel on intercaloit la troiſième, la ſixième, la neuvième, la onzième, la quatorzième, la dix-ſeptième & la dix-neuvième années; mais on n'a point de preuve que cet uſage eût été ſuivi dans les

(g) Il y a trois royaumes de *Ki* dans le *Pé-tché-li*, dans le *Ho-nane*, & dans le *Chene-ſi*; je ne ſais duquel il s'agit. *Adde Confucius*, Tchong-yong, *n.° 127, p. 68. P. Noël, Couplet, p. 84.*

anciens

anciens temps, on n'en a pas non plus du contraire. Les aſtronomes du temps des *Hane* diſent que la lune intercalaire étoit toûjours la neuvième de l'année civile: ils ajoûtent que les lunes étoient alternativement grandes & petites, de 30 & de 29 jours; mais ſur ce pied-là, le cycle de 19 ans auroit été plus court de 7 jours 18 heures que les 235 lunaiſons dont il eſt composé; le jour de la nouvelle lune civile du premier mois de la 20e année, auroit précédé de 7 jours 18 heures la nouvelle lune aſtronomique; & à la fin du ſecond cycle, la différence auroit été de 15 jours, en ſorte que le premier jour de la lune civile ſeroit tombé au jour d'une pleine lune, erreur qui n'a pû ſubſiſter dans un pays, où dès les premiers temps il y avoit des aſtronomes en titre, chargés non ſeulement d'obſerver, mais encore de calculer les éclipſes, & de dreſſer un calendrier pour chaque année; on n'a point d'exemple de ſemblables erreurs chez les nations les plus groſſières. Ainſi il n'y a point d'apparence que cet ordre des lunes, alternativement de 29 & de 30 jours, n'ait point reçû d'exceptions; on peut ſuppoſer que les ſept lunes intercalaires étoient toûjours de 30 jours, & que par ce moyen, l'année où elles ſe rencontroient étoit, non de 384 jours, mais de 385: quant à l'ordre des années dans leſquelles on intercaloit, on peut ſuppoſer qu'il étoit en général le même que celui que l'on ſuivoit au commencement des *Hane;* peut-être auſſi n'y avoit-il point de règle fixe, & la choſe dépendoit-elle des aſtronomes: les exemples que l'on a des intercalations vicieuſes, rendent cette dernière conjecture aſſez probable; une traduction exacte du *Chou-king* & des anciens livres chinois, nous mettroit peut-être en état de décider la queſtion. Les Chinois ont eu de très-bonne heure, outre la diſtinction des *Tchong-ki*, ou ſignes dans l'année aſtronomique & des lunes dans l'année civile, une méthode ſingulière pour déterminer les jours, & pour en marquer le quantième. Cette méthode eſt particulière à la Chine & aux pays qui ont adopté ſes uſages, comme le *Japon*, le *Tonquin*, la *Cochinchine*, &c. Dans leur calendrier, les jours

ſont diſtribués par ſoixantaines, par cycles de ſoixante, de même que les nôtres le ſont par ſemaines, ou par petits cycles de ſept jours, & que ceux de l'ancien calendrier Romain l'étoient par cycles de huit jours: quelques changemens & quelques réformations qui ſe ſoient faites à ce calendrier, ſoit pour les intercalations, ſoit pour la quantité des lunes, ſoit pour le lieu de la lune *Tching* dans l'année aſtronomique, on n'a jamais touché à l'ordre des jours. Ces jours ont eu dans le cycle de 60, l'ordre qu'ils auroient eu s'il n'y avoit point eu de changement, à peu près comme il eſt arrivé dans notre calendrier, où lors de la réformation Grégorienne, le quantième du jour dans le mois fut changé ſans que l'on touchât à ſon quantième dans le cycle hebdomadaire. Le jour, qui ſans la réformation eût été le 5 octobre 1582, fut compté pour le 15 de ce même mois; mais ce jour demeura le 6 du cycle, ou le vendredi, comme il l'auroit été ſans la réformation. Nos chronologiſtes ont éprouvé en bien des occaſions, de quel ſecours étoit pour eux dans la vérification des dates le quantième du mois joint au quantième du cycle hebdomadaire; par là ils ont démontré qu'un évènement marqué, par exemple, à un lundi 6 janvier, ne pouvoit être arrivé dans telle année, & qu'il falloit le rapporter à une autre année.

La méthode chinoiſe a le même uſage dans la chronologie; on déſigne la date d'un évènement, en joignant au quantième du cycle le nom de la lune dans laquelle s'eſt trouvé ce jour, & quelquefois même le quantième de la lune: on y joint le nom du Prince qui régnoit alors, & ordinairement on marque l'année de ſon règne; en voici un exemple pris du *Chi-king*, ou du livre des cantiques. Sous le règne de *Yéou-vang*, empereur de *Tchéou*, le premier de la dixième lune, au jour *Sine-mao* vingt-huitième du cycle, il y eut une éclipſe de Soleil; la chronique du *Tſou-chou* marque la ſixième année de *Yéou-vang*, laquelle eſt par ſon calcul, de même que par celui de *Sſé-ma-tſiene*, l'an 776 avant J. C. Il faut examiner ſi par le calcul le premier jour de cette dixième

Voy. hiſt. de l'aſtronom. du P. Gaubil, p. 151, une diſſertation ſur cette éclipſe.

lune, ou de celle du ſigne de *Libra* du *Tchong-ki* de l'équinoxe d'automne fut 1.° le vingt-huitième d'un cycle, 2.° le jour d'une ſyzygie écliptique. On trouve par le calcul, 1.° que le 6 ſeptembre de cette année fut le vingt-huitième d'un cycle: 2.° que le Soleil étant au cinquième degré de *Virgo* ou du neuvième *Tchong ki*, il y eut ce même jour une ſyzygie écliptique; cette dixième lune dure 30 jours: ainſi ayant commencé au cinquième degré de *Virgo*, elle finit au cinquième degré de *Libra*, & elle contint l'entrée du Soleil dans le dixième *Tchong-ki*, ou dans celui de l'équinoxe d'automne. Comme je ferai un grand uſage de ce cycle de 60 jours pour vérifier les époques de la chronologie chinoiſe, je ne rapporterai pas ici d'autres exemples.

Je me contente d'obſerver que dans chaque année ſolaire y ayant ſeulement cinq des ſoixante notes du cycle de jours qui reviennent ſept fois, & les cinquante-cinq autres ne revenant que ſix fois, cette méthode a un grand avantage ſur la nôtre, dans laquelle le même jour de la ſemaine revient juſqu'à 52 ou même 53 fois dans une ſeule année; ainſi le même jour de l'année julienne revient en général au même jour de notre ſemaine toutes les ſeptièmes années, au lieu que ce n'eſt qu'à la quatre-vingt-unième année que ce jour revient au même quantième du cycle chinois de ſoixante, parce que le plus petit des nombres diviſibles par ſoixante que peuvent donner ces années, eſt celui de 29220 jours, ou de 80 ans juliens. C'eſt déjà beaucoup comme l'on voit, car le temps de l'évènement dont on examine la date, étant rarement ſujet à une incertitude de 80 ans, on ſait certainement à laquelle de ces 80 années on doit le rapporter.

Mais il y a plus, les années civiles employées dans l'hiſtoire pour la chronologie, ſont des années lunaires réductibles à des périodes de 27759 jours ou de 76 ans ſuppoſés ramener les ſyzygies au même jour de l'année ſolaire. Cette période contient 39 jours au delà des cycles, & il faut 20 de ces périodes ou 1520 ans, pour ramener les mêmes jours des lunaiſons au même jour du cycle & de l'année

Voy. l'hiſt. de l'aſtronom. du P. Gaubil, p 22. On nomme cette période Pou.

aſtronomique; je parle ici en conſéquence des fauſſes hypothèſes des aſtronomes Chinois, car ces 1520 ans contiennent 11 jours 18 heures au delà des révolutions ſolaires vraies, & 4^{j} 21^{h} au delà des mois ſynodiques vrais : & pour trouver une période aſtronomique qui donnât le retour de tous ces mêmes caractères chronologiques, il faudroit lui donner une quantité de pluſieurs milliers d'années.

Il eſt vrai que dans les dates où le quantième de la lune n'eſt pas déterminé, il peut y avoir une incertitude de quelques années; ſuppoſons, par exemple, que l'on marque un évènement dans la première lune au premier jour du cycle ſous le règne d'un Empereur, mais ſans ſpécifier ni le quantième de ſon règne, ni celui de la lune; ſuppoſons encore que le calcul nous donne pour une des années de ce règne le quantième marqué du cycle au vingt-neuvième de la lune; alors il arrivera que pendant quelques-unes des années ſuivantes, le même jour du cycle pourra ſe trouver encore dans la même lune. Mais 1.° cela n'ira qu'à quelques années; 2.° il n'y a guères d'époques dans leſquelles l'année du règne ne ſoit pas marquée. 3.° La durée du total des règnes étant connue, il arrive rarement que toutes les années auxquelles le calcul peut convenir, ſe trouvent renfermées dans le même règne. 4.° Enfin ſi on n'avoit qu'une ſeule de ces dates, on pourroit peut-être attribuer au haſard le rapport donné par le calcul; mais comme on en a pluſieurs, & qu'il s'en trouve parmi elles qui ſont peu éloignées les unes des autres, ſi on aperçoit dans toutes le même rapport, alors il n'eſt plus poſſible de l'attribuer au haſard.

Le cycle de 60 a encore deux uſages dans le calendrier chinois, le premier eſt de dater les années, par exemple, l'année préſente 1738 eſt la 55.ᵉ d'un cycle, l'année 1739 ſera la 56ᵉ, & l'an 1744 la première du cycle ſuivant; on marque à la tête du calendrier de chaque année ſon quantième dans le cycle, & cet ordre n'eſt jamais ni interrompu ni dérangé. Dans la chronologie hiſtorique on attribue à chaque règne toutes les années qui ont commencé pendant ce

règne; ainſi l'année dans laquelle *Kang-hi* eſt mort, eſt comptée toute entière dans ſon règne, & celui de ſon ſucceſſeur n'a commencé de ſe compter que du premier jour de l'année ſuivante: ſi ce ſucceſſeur étoit mort avant la fin de l'année qui avoit commencé ſous *Kang-hi,* il ne ſe trouveroit point marqué dans les liſtes chronologiques, ou du moins, il le ſeroit ſans que l'on aſſignât aucune durée à ſon règne. Il y a une exception à cet uſage en faveur des fondateurs d'une dynaſtie; on leur attribue l'année entière dans laquelle ils ont commencé, & on l'ôte à celui qu'ils ont détrôné: c'eſt par cette raiſon que les chronologiſtes qui ont appliqué cette règle à l'hiſtoire des premiers temps, ont donné ſept années de règne à *Vou-vang,* quoique l'ancienne chronique de *Tſou-chou* ne lui en donne que ſix; c'eſt qu'ils lui ont attribué la dernière année de *Chéou* ou *Ti-ſine* ſon prédéceſſeur.

L'uſage de ce cycle pour dater les années, eſt conſtamment ſuivi à la Chine depuis le commencement des *Hane,* ou depuis l'an 206 avant J. C; mais on ne peut douter qu'il ne fût beaucoup plus ancien, l'hiſtorien *Sſé-ma-tſiene* le fait remonter juſqu'à l'an 841; mais des écrivains plus anciens que lui, tels que *Lu-pou-ouey** qui écrivoit ſur la fin des Tcheou & l'auteur du *Chi-pène*, cité par *Sſé-ma-tſiene*, le font remonter juſqu'à *Hoang-ti.* Le *Tſou-chou* ne commence à l'employer que ſous *Yao;* mais comme il marque la première année de ce Prince à la treizième année d'un cycle, on ne peut douter qu'il n'ait placé l'établiſſement du cycle dans un temps antérieur. Le P. de Mailla, dans la préface qui eſt à la tête de ſon hiſtoire manuſcrite, dit que Confucius parle quelque part de cet uſage du cycle pour les années: mais comme il n'indique aucun ouvrage de Confucius, & qu'ayant été conſulté ſur ce point à ma prière par le P. Gaubil, il n'a pû ſe rappeler en quel endroit Confucius avoit parlé ainſi; il faut attendre que l'on puiſſe vérifier cette allégation, pour en tirer quelque conſéquence.

* *Auteur du* Tcheouli *&* *du* Yveling, *deux parties du* Liki.

L'antiquité de l'uſage du cycle pour les jours, eſt beaucoup mieux prouvée, on en trouve un exemple dans le *Chou-king*

ſous le règne de *Taï-kia*, petit-fils du fondateur de la ſeconde dynaſtie, & *Meng-tzé* qui vivoit ſur la fin des *Tchéou*, ſuppoſe que cet uſage avoit ſubſiſté dès les premiers temps, & que le premier cycle avoit commencé un jour du ſolſtice d'hiver, dans lequel le moment de ce ſolſtice & celui de la ſyzygie ſe rencontrèrent avec l'heure de minuit au premier moment d'un *kia-tzé*, ſous le méridien du lieu où régnoit *Hoang-ti*. Ce concours eſt trop ſingulier pour ne pas mériter un examen particulier, & on juge aiſément que je ne le négligerai pas lorſqu'il ſera queſtion de vérifier les époques chronologiques, données par les anciens Chinois. Le ſecond uſage du cycle de 60 dont il me reſte à parler, eſt celui que l'on en fait pour déſigner les lunes de l'année civile; j'avois cru autrefois que ſi l'on avoit d'anciens exemples de cet uſage, ils pourroient ſervir à déterminer combien il ſe trouvoit de lunes entre deux époques déterminées ainſi; parce que je penſois que les lunes intercalaires ſe trouveroient comptées dans ce cycle avec les lunes ordinaires; mais j'ai appris 1.° que cet uſage étoit nouveau, c'eſt-à dire, du temps des *Hane*, au pluſtôt; 2.° que les lunes intercalaires n'étant jamais comptées, mais ſeulement les lunes ordinaires, le cycle ſe renouvelloit au bout de cinq années, qui contiennent cinq fois douze ou ſoixante lunes régulières. Ainſi la première lune de cette année 1738, ayant été la cinquante-unième d'un cycle, les premières lunes de toutes les ſixièmes années, ſoit en remontant comme 1733, 1728, &c. ſoit en deſcendant comme 1743, 1748, &c. ſeront auſſi les cinquante-unièmes d'un cycle.

Ce cycle de 60 n'eſt pas compoſé des caractères employés pour exprimer les nombres depuis un juſqu'à 60, il eſt formé par la combinaiſon des douze caractères deſtinés à déſigner les douze heures chinoiſes du jour, & les douze *Tchong-ki* ou parties du Zodiaque, avec dix autres caractères; mais de manière que la combinaiſon de ces deux ſortes de caractères, accouplés deux à deux, épuiſe tous les nombres depuis un juſqu'à 60.

Les douze caractères des heures & des *Tchong-ki* ou signes chinois, sont nommés *Tchi, les branches*, les dix autres ont le nom de *Cane* ou de *Tronc;* les uns & les autres sont des caractères qui ont souvent une signification indépendante de l'usage du cycle, & qui n'y a même aucun rapport, en sorte qu'ils semblent avoir été pris arbitrairement & sans aucune raison, & que tout autre caractère eût été également propre à cet usage. Peut-être avoient-ils originairement une autre signification, mais je ne vois pas que l'on en soit instruit aujourd'hui. Quelques Missionnaires figuristes prétendent qu'il y a de grands mystères cachés sous le sens apparent de ces caractères *divins*, qu'ils appellent *litteræ divinitus datæ primo homini.... ad omnia tempora, & imprimis Messiæ futuri designanda.* Ces Missionnaires m'ont seulement laissé entrevoir leur système, & je n'ai pas cru que pour obtenir une confidence plus entière, il me pût être permis de les tromper par l'apparence d'une fausse approbation de ce système.

Cette exposition très-abrégée du Technique du calendrier chinois, seroit imparfaite si je n'y joignois pas une idée générale de l'astronomie qui servoit à le régler; on a vû par ce qui a été dit plus haut, 1.° que l'année civile, quoique composée de lunaisons, avoit un commencement, qui par le moyen d'une intercalation, étoit ramené au même point de l'année solaire; 2.° que cette année solaire avoit son commencement fixé au jour du solstice d'hiver. La détermination de ce solstice étoit donc le fondement du calendrier.

L'ordonnance d'*Yao* conservée dans le *Chou-king*, en prescrivant l'observation du solstice, indiquoit trois moyens d'en déterminer le jour. Ces moyens étoient 1.° le passage de certaines étoiles au méridien à des heures déterminées, 2.° la longueur de l'ombre méridienne d'un Gnomon; 3.° la durée du jour, mesurée par le moyen des Clepsydres. Le second de ces trois moyens est le seul dont on trouve des exemples dans ce qui reste des anciens livres: mais comme la plus grande

partie de ces livres a péri dans la persécution de *Chi-hoang-ti*, on peut supposer qu'on les employoit tous les trois.

La plus ancienne observation des solstices, connue avec certitude, est celle du Prince *Tchéou-cong* frère de *Vou-vang* fondateur de la dynastie *Tchéou*. *Tchéou-cong* fut régent de l'Empire, depuis l'an 1104 jusqu'à l'an 1098 : l'observation est de l'une de ces six années. La date précise de l'observation pour le quantième du cycle & de la lunaison, n'est pas marquée; mais on connoît le lieu de l'observation & la longueur des ombres. Ce détail est rapporté dans le *Tchéou-li*, qui fait partie du *Li-ki* ou du livre des Rites.

On employa un gnomon de 8 pieds chinois au solstice d'été, l'ombre étoit de 1 pied $\frac{8}{10}$, & au solstice d'hiver elle fut de 13 pieds; ce qui donne pour l'obliquité de l'écliptique $23^d\ 54'\ 14''$, la même quantité à peu près que celle qui est supposée par les anciens astronomes grecs, Pythéas, Ératosthène, Hipparque & Ptolémée.

La hauteur du pole de *Lo-yang*, lieu de l'observation déterminée par la hauteur du Soleil sur l'horizon & par l'obliquité résultante de l'écliptique, se trouvera de $34^d\ 47'\ 33''$. Les PP. Regis & de Mailla l'ont trouvée, par une observation faite avec des instrumens exacts, de $34^d\ 46'\ 15''$ par l'obliquité de $23^d\ 29'$. Telle que la supposent nos astronomes modernes, *Lo-yang* seroit par $34^d\ 32'$ seulement, différente de $15'\ 33''$, ce qui donne lieu de présumer que l'obliquité de l'écliptique doit avoir changé.

L'observation de *Tchéou-cong* est d'un temps antérieur au règne de Salomon, & voisin du temps de la guerre de Troie; son exactitude montre qu'il devoit y avoir plusieurs siècles qu'on observoit à la Chine. Le plus ancien solstice duquel on trouve l'année & le jour cyclique déterminés, est celui du 25 décembre 656 avant l'ère chrétienne, que l'auteur du *Tso-tchouene*, contemporain de Confucius, met à la cinquième année de *Hi-cong* prince de *Lou*, au jour *Sine-hay*, quarante-huitième d'un cycle, au jour d'une syzygie, ce qui répond au 25 décembre 656. La date est juste

juſte pour la ſyzygie, mais elle ne l'eſt pas pour le ſolſtice, qui arriva le 28 & non le 25 décembre; mais comme cette lune renfermoit le *Tchong-ki* ſolſtitial, elle étoit celle du ſolſtice, & l'erreur n'étoit d'aucune importance pour l'uſage civil.

Il eſt parlé dans le même *Tſo-tchouene* d'un autre ſolſtice obſervé au jour *Ki-tchéou* vingt-ſixième d'un cycle, à la ſeconde lune de la vingtième année de *Tchao-cong*, auſſi prince de *Lou*, & le jour même de la ſyzygie de cette lune. Cette détermination étoit encore peu exacte, car ce jour eſt le 25 décembre 523, le ſolſtice fut le 27 & la ſyzygie le 26. Cependant cette obſervation ſervit à réformer le calendrier, & à montrer que dans celui de *Tchéou*, ſuivi par les princes de *Lou*, cette lune devoit être la première, & non la ſeconde. Les dates des éclipſes du *Tchune-tſiéou* de Confucius dans les années 527 & 525, prouvent ce dérangement du calendrier; & celle de l'éclipſe de l'an 521 montre qu'on y avoit remédié. Depuis le ſolſtice du 25 décembre 523, on ne trouve plus d'obſervations de ce genre juſqu'au rétabliſſement des lettres & de l'aſtronomie ſous les *Hane*. Les guerres civiles qui déſolèrent la Chine ſur la fin des *Tcheou*, & la perſécution excitée par *Tſine-chi hoang* contre les Lettres, avoient plongé ce pays dans une eſpèce de barbarie; la deſtruction de la plus grande partie des livres anciens fit oublier les Sciences dont ils contenoient les principes.

Les premiers efforts qu'on fit pour rétablir les règles du calendrier & les préceptes de l'aſtronomie, furent peu heureux; les Chinois avouent qu'on ne put retrouver d'abord la méthode & les règles du calcul aſtronomique des anciens; & il eſt facile de le voir, en examinant les déterminations qu'on faiſoit alors des ſolſtices, des ſyzygies, & des éclipſes de Soleil: on reconnoît qu'on n'avoit aucuns principes aſſurés. Je ne dois parler ici que des calendriers chinois, qui ſont, à proprement parler, des tables & des hypothèſes ſur la quantité des mouvemens céleſtes, & des méthodes pour calculer les révolutions des luminaires.

Le plus ancien de ces calendriers porte le titre de *Taï-tſou*, pris du titre que l'empereur *Vou-ti* donna aux années d'une partie de ſon règne *(h)*.

Le calendrier *Taï-tſou* fut dreſſé par *Sſé-ma-tſiene*, dont j'ai ſi ſouvent parlé dans les articles précédens : c'eſt celui qui raſſembla les fragmens des anciens livres hiſtoriques échappés à la perſécution, qui publia une hiſtoire générale de la Chine, depuis l'an 841 avant J. C. & qui ébaucha, pour ainſi dire, l'ancienne chronologie. Son ouvrage intitulé *Sſé-ki* contient preſque tout ce qui s'eſt conſervé de traditions authentiques ; celles dont il n'a point fait mention ſont du moins extrêmement ſuſpectes, & on les doit regarder comme des fables des *Tao-ſſé* ou ſectateurs de *Lao-kiune*. *Sſé-ma-tſiene* prit pour époque radicale de ſon calendrier ou de ſes tables un ſolſtice d'hiver, qu'il ſuppoſa joint avec une ſyzygie, & avoir précédé de 6 heures le moment de minuit d'un jour *Kia-tzé* ou premier d'un cycle, & qui répond au 25 décembre de l'an 105 avant J. C. Il le ſuppoſoit poſtérieur d'un cycle de 19 ans à un autre ſolſtice qu'il croyoit être arrivé au moment de minuit d'un jour *Kia-chine*, ou vingt-unième d'un cycle, le 24 décembre 124. On eſt inſtruit de ce détail par *Liéou-hine*, qui cite un écrit de *Lo-hia-hong*, qui avoit aidé *Sſé-ma-tſiene* dans ſon travail.

Les Chinois regardent la réunion du ſolſtice & de la ſyzygie au moment de minuit d'un jour *Kia-tze* comme d'un très-bon augure, & cette opinion, qui eſt ancienne à la Chine, détermina *Sſé-ma-tſiene* à choiſir l'époque du ſolſtice de l'an 105 : ſes ſuppoſitions n'étoient pas tout-à-fait exactes. Le ſolſtice s'étant fait non le 24 décembre de l'année 105, 6 heures avant le moment de minuit du jour *Kia-tzé* commençant, mais à 11 heures 34 minutes du ſoir du jour

(h) Les *Hane* établirent l'uſage de déſigner les années de chaque règne par un nom ou épithète particulière ; cet uſage a continué ſous les familles ſuivantes, & ſubſiſte encore aujourd'hui. Il eſt arrivé qu'on a pris ce titre pour le nom de l'Empereur. *Cang-hi*, par exemple, n'eſt pas le vrai nom de l'Empereur que nous appelons ainſi ; mais le titre des années de ſon règne.

Gine-ſio, ou cinquante-neuvième du cycle, l'erreur étoit de 18 heures 26 minutes dans le moment du ſolſtice. Elle étoit un peu moindre dans le temps de la ſyzygie, qui ſe fit à 6 heures 51 minutes du matin du jour *Coucy-haï* ou ſoixantième, & 7 heures 17 minutes après le ſolſtice, 11 heures 9 minutes avant le moment ſuppoſé. L'époque radicale du calendrier *Taï-tſou* étant la baſe de la chronologie & des hypothèſes aſtronomiques de *Sſé-ma-tſiene*, j'ai cru devoir examiner ſcrupuleuſement les points ſur leſquels elle étoit fondée.

Le calendrier *Taï-tſou* ſuppoſoit l'année ſolaire de 365 jours 6 heures, opinion établie dès le temps d'*Yao*, & qui a ſubſiſté pendant plus de 2300 ans, juſqu'à l'année 206 de J. C. dans laquelle on commença à ſoupçonner qu'il falloit diminuer cette durée de quelques minutes. On varia beaucoup ſur la quantité de ce retranchement, & on fut même long-temps, avant que d'avouer la fauſſeté de l'ancienne hypothèſe; on aimoit mieux admettre une accélération dans le mouvement du Soleil.

Quant à la durée du mois lunaire on la ſuppoſa telle que 19 ans ſolaires, c'eſt-à-dire, 6939 jours 18 heures, contenoient exactement 235 lunaiſons ou réunions de la lune avec le ſoleil, & 254 mois périodiques ou révolutions de la lune dans ſon orbite: cette période portoit le nom de *Tchang*, & elle étoit connue depuis long-temps à la Chine. Elle eſt clairement marquée dans *les documens d'Aſtronomie* du prince *Hoaï-nane-tze* de la famille impériale des *Hane*, & contemporain de *Sſé-ma-tſiene*. Il parle auſſi de la période de 76 ans ſolaires, dont on ne ſe ſervit cependant que plus de 180 ans après lui; la comparaiſon des éclipſes avoit conduit les Chinois à la connoiſſance du *Tchang*, dont l'uſage ſubſiſte encore, & dont on a ſeulement diminué la durée. Un peu avant l'ère chrétienne on fit quelques changemens à l'aſtronomie *Taï-tſou*, ou du moins on imagina un nouvel uſage du *Tchang* de 19 ans; on en compoſa des périodes plus

étendues, qu'on faiſoit remonter très-haut dans l'antiquité, & auxquelles on attribuoit certains avantages chronologiques, mais c'étoit là ce qu'on y cherchoit le moins; on s'étoit déterminé par les propriétés imaginaires de certains nombres auxquels on prétendoit que Confucius avoit attribué de grandes vertus. Les *Tao-ſſé*, ſecte ancienne & qui commençoit alors à s'accréditer, avoient rempli l'eſprit des Savans de beaucoup d'idées cabaliſtiques ſur les nombres, aſſez ſemblables à celles des Pythagoriciens & des nouveaux Platoniciens; idées qui ſubſiſtent encore à la Chine, malgré tous les efforts des ſectateurs de la pure doctrine de Confucius, & dont quelques Miſſionnaires figuriſtes ont cru pouvoir ſe ſervir, pour établir le Chriſtianiſme dans ce pays.

Obſervations aſtron. du P. Gaubil, t. II, p. 13.
* Principe.

Confucius ayant parlé quelque part du nombre 81 qui eſt le quarré de 9, on ſe fonda là-deſſus pour multiplier le *Tchang* par ce nombre, & on en forma le *Tong** ou période de 1539 ans; on joignit enſemble trois *Tong* ou périodes de 1539 ans, ce qui donna une autre période de 4617 ans, qu'on nomma *Yuene*, origine, commencement, & le nouveau calendrier reçut le titre de *Sane-tong;* il étoit conſtruit ſur les mêmes hypothèſes aſtronomiques que le *Taï-tſou.*

On ne s'en tint pas à la période de 4617 ans, on la multiplia par le nombre de 31, dont il étoit auſſi parlé dans Confucius, & on en forma le *Chang Yuene, alta, ſuprema origo;* cette période étoit de 143, 127 ans, & donnoit dans l'idée des aſtronomes cabaliſtes, la réunion des ſyzygies & la conjonction de toutes les ſept planètes, au moment du ſolſtice d'hiver.

Le *Chang Yuene* devint la chimère de ces aſtronomes, & quoiqu'il ne fût qu'une période imaginaire, c'eſt lui qui a donné naiſſance à ces énormes durées que les écrivains, amoureux du merveilleux le plus abſurde, ont données pour des durées hiſtoriques & réelles. La même choſe a eu lieu parmi les Indiens; & chez eux comme à la Chine, on a rempli ces énormes durées d'une hiſtoire fabuleuſe, dont

tous les évènemens portent le caractère de l'imagination qui les a créés. Il en étoit probablement arrivé autant en Egypte & en Chaldée; les longues durées qui précèdent dans leurs histoires les temps historiques, n'étoient que des périodes astronomiques ou cabalistiques, formées par l'addition ou par la multiplication de certains nombres auxquels on attribuoit certaines propriétés. Il semble que dans tous les pays & dans tous les siècles, les esprits soient sujets comme les corps, aux mêmes maladies.

Dans l'année 84 de J. C. on abandonna les périodes imaginaires *Tong* & *Yucne*, pour leur en substituer qui avoient des commodités & des avantages réels: ces périodes furent celles du *Tchang*, du *Pou* & du *Ki*. Le *Tchang* étoit la période de 19 ans expliquée ci-dessus; le *Pou* étoit celle de 76 ans, composée de quatre *Tchang* (c'est la même que celle de Calippus chez les Grecs), on supposoit qu'elle donnoit exactement le retour des syzygies & des solstices à la même heure; l'auteur du nouveau calendrier appelé *Li-fang*, ayant reconnu que 80 ans solaires contenoient 29220 jours ou 487 cycles de 60 jours, multiplia 19 par 80, pour en former le *Ki*, période de 1520 ans qu'il supposa ramener les syzygies & les solstices à la même heure & au même jour du cycle de 60.

Pane-cou & *Lieou-hine* se servirent quelque temps de ces périodes, pour calculer en remontant depuis les dernières observations des solstices & des syzygies, jusqu'aux premiers temps historiques, & déterminer ainsi les anciens solstices & les anciennes syzygies; mais il y avoit dans tous leurs calculs & dans l'application qu'ils en faisoient à la chronologie, deux défauts essentiels.

Le premier, que n'ayant point égard à la différence du mouvement selon l'équateur & selon l'écliptique, & ne connoissant point encore le changement de l'apogée, ils pouvoient avoir tout au plus le lieu moyen qui diffère quelquefois de plusieurs jours du lieu vrai.

Le second défaut de leurs calculs, & qui étoit beaucoup

plus considérable, c'est qu'ils n'avoient que des idées fausses de la quantité des mouvemens moyens. Le *Tchang* ou cycle de 19 ans contenoit 1 heure 27 minutes 47 secondes au-delà des syzygies moyennes; la période de 76 ans, 5 heures 15 minutes environ; & celle de 120 ans, 4 jours 21 heures: cette dernière période surpasse les 1520 révolutions solaires de 11 jours 15 heures 41 minutes.

Ces deux erreurs combinées en devoient produire une très-considérable dans les jours des syzygies & des solstices calculés en remontant depuis les époques des calendriers jusqu'aux temps un peu anciens. Les calculs de *Pane-cou* & de *Licou-hine,* rapportés dans l'histoire de l'astronomie Chinoise du P. Gaubil, fournissent des exemples sensibles de ces erreurs.

On voit par là que ceux qui soupçonneroient les écrivains postérieurs d'avoir déterminé par un calcul rétrograde, soit les dates des éclipses, soit les autres dates accompagnées de caractères astronomiques, qui se trouvent dans les anciens écrivains Chinois, & qui sont confirmées par le calcul moderne, que ceux-là, dis-je, n'auroient pas des idées bien justes de l'habileté des astronomes Chinois; le bonze *Y-hang* qui florissoit vers l'an 730 de J. C, est le premier dont les calculs astronomiques aient quelque justesse, & le premier qui ait été en état de déterminer le jour des éclipses. Mais alors il y avoit près de 900 ans que les fragmens de l'ancienne histoire avoient été recueillis & réunis en un même corps, & il y avoit plusieurs siècles que ces recueils, multipliés par l'impression, étoient répandus par toute la Chine.

Il est vrai que dans le siècle qui suivit celui de *Pane-cou,* on supposa six calendriers, qu'on attribua aux premiers Empereurs des anciennes dynasties; mais les auteurs de cette supposition étoient si mal habiles, qu'ils ne sûrent pas même ajuster les caractères astronomiques qu'ils ajoûtèrent à ces calendriers, avec les hypothèses de calcul astronomique & chronologique, reçûes de leur temps. C'est dans celui de ces calendriers qui porte le nom de *Tchuene-hio* qu'est

marquée la conjonction des sept planètes dans la constellation *Ché*, conjonction dont le calcul a exercé sans succès nos plus habiles astronomes, parce qu'étant une chose absolument imaginaire, le calcul n'en peut déterminer une qui soit accompagnée des caractères chronologiques & astronomiques, qu'on suppose s'y être rencontrés. L'examen de cette conjonction de *Tchuene-hio* remplira dans la suite de ce Mémoire un article séparé.

Avant que d'en venir aux passages des anciens livres qu'on peut regarder comme les fondemens de la chronologie, & dont l'examen détaillé doit remplir le reste de ce Mémoire, je crois devoir éclaircir & fortifier la preuve de l'ancienneté du calendrier chinois, & conséquemment de la chronologie de la Chine, que j'avois proposée dans le Mémoire lû en 1733, mais qui n'étoit peut-être ni assez développée, ni suffisamment appuyée.

Cette preuve étoit tirée du changement de lieu du *Sine-niene*, c'est-à-dire, du commencement de l'année civile, qui avoit remonté dans l'année solaire contre l'ordre des signes, & transporté le titre de *Tchang* de la lune *Yne*, ou de celle de *Pisces*, d'abord à la lune *Tchéou* ou d'*Aquarius*, puis à la lune *Tsé* ou de *Caper*, & enfin à celle de *Haï* ou du Sagittaire où elle étoit au commencement des *Hane ;* en sorte que l'équinoxe d'*Aries*, qui sous *Yao* tomboit dans la seconde lune de l'année civile, se trouvoit à la cinquième lune sous les *Tsine*, & au commencement des *Hane :* on doit se souvenir de ce qui a été dit plus haut, que les dénominations des lunes prises des douze caractères du cycle horaire n'avoient point changé, mais seulement leur ordre dans l'année civile; à peu près comme dans l'année Romaine, où le mois de *décembre* conserva son nom de *dixième*, quoiqu'il fût réellement le douzième de l'année civile, depuis que le commencement de cette année avoit remonté du mois de mars à celui de janvier.

Lorsque les *Hane* songèrent à régler l'astronomie, ils crurent devoir commencer par réformer le calendrier, &

rétablir l'usage de celui de la dynastie *Hia*, auquel Confucius avoit donné de grands éloges *(i)*, & qui semble établir la forme d'année la plus convenable pour l'agriculture, puisque le *Sine-niene* est placé au temps où la terre se prépare à changer de face, & à se revêtir d'une nouvelle verdure.

Si la grandeur de l'année civile se trouve moindre que celle de l'année solaire au bout d'un certain nombre d'années, le *Sine-niene* ou commencement de cette année civile, remontera nécessairement dans l'année solaire vraie, contre l'ordre des signes : la quantité du reculement étant connue ainsi que celle dont l'année solaire surpasse l'année civile; il sera facile de déterminer en combien d'années se sera fait le reculement, & pour ramener le *Sine-niene* à sa première place, il faudra ajoûter un certain nombre de lunes.

Le contraire arriveroit si l'année civile étoit plus longue que l'année solaire; il faudroit faire un retranchement ou supprimer un certain nombre de lunes, pour remettre le commencement de cette année dans le lieu qu'il avoit occupé d'abord: c'est-là ce qui est arrivé à l'année julienne; comme elle est plus longue de quelques minutes que l'année solaire, cet excès s'étant accumulé pendant un certain nombre de siècles, l'équinoxe du printemps, fixé par le concile de Nicée au 20 ou au 21 mars, arrivoit le dixième ou le onzième de ce mois en 1582; & pour le ramener au jour où les calendriers continuoient de le marquer, il fallut retrancher dix jours de l'an 1582, qui fut de 355 jours, & non de 365; divisant par la quantité dont l'année julienne surpasse l'année solaire, la différence dans le moment de l'équinoxe, on aura le nombre d'années qui a produit cette différence.

La preuve que j'avois proposée dépend de l'application de ce même principe à l'année Chinoise. Les années civiles étoient distribuées au temps des *Hane* par cycles de 60, & cet usage étoit assez ancien. Les 60 ans du cycle contenoient 742 lunes, auxquelles on donnoit 21911 jours; ce qui

(i) Confuc. *Lune-yu*, art. 15.°, n.° 12°. *Annus inchoetur a lunâ* Y N E, *volvaturque juxta morem Imperii* H I A.

qui ne diffère de la vraie durée des lunaisons, que de 16 heures 40 minutes environ; mais la supposition que ces 21911 jours égaloient soixante révolutions solaires n'étoit pas exacte, il s'en falloit 2 jours 20 heures 10 minutes, & il manquoit $2^d\ 48'\ 8''\ 38'''$ à la soixantième révolution: telle étoit la quantité du précès dans chaque cycle. Au temps des *Hane* le précès étoit de trois signes ou de 30 degrés; ces 30 degrés divisés par $2^d\ 48'\ 8''\ 38'''$ précès d'un cycle, donnèrent trente-deux cycles ou 1920 ans, lesquels étant ajoûtés à l'an 104 avant J. C. date du calendrier *Taï-tsou,* on aura l'an 2024 pour le temps des *Hia.* Comme les *Hane* avoient fait remonter la réforme du calendrier jusqu'à l'an 206, en partant de cette année-là, on tomberoit à l'année 2126, ou à la 80.e d'*Yao*, selon la chronologie du *Tsou-chou.* Quoique cette preuve ne donne pas la détermination d'une année précise avec une entière certitude, comme j'en avertissois en la proposant, il me semble qu'elle doit être regardée comme une démonstration chronologique très-forte de l'ancienneté de la nation chinoise, & de l'usage d'une année civile exactement réglée.

La force de cette preuve dépend de la vérité de deux points de fait: il faut 1.° que la réformation du calendrier, sous les *Hane,* se soit faite en ajoûtant trois lunes ou 90 jours aux lunaisons ordinaires du cycle.

Il faut 2.° que sous les premières dynasties on ait employé des cycles de soixante années civiles qui continssent 742 lunaisons & 21911 jours.

La vérité du premier fait est démontrée par l'intervalle de deux éclipses de Soleil, dont l'une a précédé, & dont l'autre a suivi la réformation du calendrier. Ces éclipses sont celle de l'an 481, & celle de l'an 198 avant J. C.

En remontant de l'éclipse du 7 août 198 dernier jour de la sixième lune civile, & trente-deuxième d'un cycle, à celle du 19 avril 481, premier d'une cinquième lune de l'année civile de *Tchéou,* & cinquante-septième d'un cycle de jours, on trouve 103476 jours, nombre prouvé par la

diſtance des deux éclipſes, & vérifié par les notes cycliques des deux jours; ces 103476 jours donnent 3504 lunaiſons civiles. Mais en comptant par les lunes des cycles de l'année civile, il ne doit y avoir que 3501 lunaiſons régulières, il s'en trouve 3504, donc il y en a eu trois d'ajoûtées extraordinairement.

Lorſque j'ai fait cet examen je n'avois pas la date préciſe de l'écliple du 13 janvier 203, quarantième d'un cycle de jours, & dernier de la onzième lune civile, le ſoleil étant dans la conſtellation *Hiou (k).* La comparaiſon de cette éclipſe avec celle de l'an 481, donne auſſi la preuve de cette même addition de trois lunes extraordinaires.

J'épargne, autant qu'il m'eſt poſſible, l'ennui des calculs au lecteur; mais je ne puis me diſpenſer de lui rendre compte de la méthode par laquelle je me ſuis aſſuré du nombre des lunes régulières de cet intervalle de 283 ans chinois, écoulés depuis 481 juſqu'à l'an 198. L'éclipſe de 481 eſt marquée au premier de la cinquième lune d'une année 57.e d'un cycle: l'éclipſe de 198 tombe au dernier de la ſixième lune d'une quarantième année du cycle courant: l'intervalle de ces deux dates donne quatre cycles entiers d'années, ou 2968 lunaiſons, plus deux portions de cycles, ſavoir, 45 lunes du cycle finiſſant en 481, & 39 ans 6 lunes, ou 488 lunaiſons du cycle courant l'an 198.

Le total de ces trois durées, eſt de 3501 lunaiſons, qui donnent 90 jours, ou trois lunes de moins que les 3504 lunaiſons qui réſultent de l'intervalle réel des deux éclipſes *(l).*

La preuve du ſecond fait, c'eſt-à-dire de l'uſage d'une année civile ſemblable à celle des *Hane* ſous les dynaſties précédentes, réſultera, de même que celle du premier fait, de la comparaiſon des dates de l'éclipſe de l'an 481, avec celles de toutes les éclipſes antérieures: du 19 avril 481, premier de la

(k) Terminée par les étoiles β du Sagittaire, & α du Petit-cheval.

(l) La comparaiſon de la date de l'éclipſe de l'an 198 avec celles de plus de 30 éclipſes antérieures à celle de l'an 481, a donné le même réſultat. J'écarte ce détail, qui ne ſerviroit qu'à fatiguer le lecteur.

cinquième lune d'une cinquante-ſeptième année du cycle, juſqu'à celle du 6 ſeptembre 776, premier de la dixième lune de la ſeconde année d'un cycle, l'intervalle eſt de 107610 jours & de 3644 lunaiſons, conformément à la règle des *Hane*, qui étoit par conſéquent celle des *Tchéou*. Le *Tchune-tſiéou* de Confucius, & le commentaire de *Tſo-kiéou-ming*, montrent que lorſqu'on s'étoit écarté de cette règle par quelque intercalation vicieuſe, on ſe hâtoit d'y remédier, & de corriger l'erreur où l'on étoit tombé.

L'éclipſe obſervée ſous *Tchong-cang*, troiſième ſucceſſeur de *Yu*, fondateur de la dynaſtie, n'eſt déſignée ni par la date du jour, ni par celle de l'année; mais il eſt dit que c'étoit la dernière de l'automne, qui eſt la dixième de l'année civile, & qu'elle ſe fit dans la conſtellation *Tang* ou dans la tête du Scorpion. Quelle que ſoit la date de cette éclipſe que la chronologie ordinaire place au 12 octobre 2155, & que je mettrois 150 ans plus tard, au 23 ſeptembre 2007 avant J. C. le ſoleil étant au 15^{d} de *Libra;* on trouvera toûjours que la huitième lune a compris le *Tchong-ki* de *Libra*, & conſéquemment que la lune *Tchang*, ou celle du *Sine-niene* avoit auſſi contenu le *Tchong-ki* de *Piſces*, c'eſt-à-dire, qu'elle étoit la lune *Ine*, comme ſous les *Hane*.

Quoique la date du jour & de l'année de cette éclipſe de *Tchong-cang* ſoit controverſée, on la pourroit employer au même uſage que celles de l'an 776 & de l'an 481; car ſoit qu'on adopte la date du 12 octobre 2155, ou celle du 23 ſeptembre 2007 avant J. C. ſi on compare le nombre réel des lunes & des jours contenus dans l'intervalle écoulé depuis l'une ou l'autre de ces dates juſqu'à celle du 3 janvier 203, ou juſqu'à celle du 7 août 198, avec le nombre de lunes & de jours que doivent donner les années des cycles, on trouvera la même différence de trois lunes ou de 90 jours. Cependant je n'ai pas voulu me ſervir de l'éclipſe de *Tchong-cang* pour autre choſe que pour montrer que ſous cet Empereur la lune *Ine*, ou celle de *Piſces* étoit la première de l'année civile.

Le même scrupule m'a empêché d'employer en preuve de la grandeur du cycle d'années sous les *Tcheou*, un fait rapporté par *Tso-kiéou-ming*, & qui mérite cependant d'être connu : le voici. « Dans la trentième année de *Siang-cong*
» prince de *Lou* au jour *Kouéï-ouéï* vingtième du cycle dans
» la troisième lune des *Tchéou* (c'étoit la lune *Ine* ou celle de
» *Pisces*) un vieillard du pays de *Tsine* étant interrogé sur son
» âge, répondit : je ne sais point compter par années, je sais
» seulement que je suis né un jour *Kia-tzé* premier d'un
» cycle, & premier d'une première lune d'une année civile, &
» que depuis ce jour il s'est écoulé 444 cycles de jours, plus la
» troisième partie d'un cycle de jour; on conclud de là, dit
» *Tso kicou-ming*, que ce vieillard avoit 73 ans, & qu'il étoit
» né dans la onzième année de *Vene-cong* (c'étoit l'an 616 avant J. C.) » : le pays de *Tsine* ayant conservé l'usage du calendrier de *Hia*, suivant la remarque de *Tso-kiéou-ming*, la première lune de ce pays répondoit à la troisième des *Tchéou*, dont les princes de *Lou* suivoient le calendrier. Dans l'un & dans l'autre elle portoit le nom de *Ine*, & comprenoit le *Tchong-ki* de *Pisces*, mais elle ne tenoit pas le même rang dans l'année civile : les 444 cycles de jours plus un tiers de cycle font 26660 jours, ou 902 lunes chinoises & 25 jours ; les 902 lunes chinoises font 73 ans du cycle civil. Le vieillard étant né le premier de la la lune *Ine* première de l'année, & le jour de l'interrogation tombant aussi dans une lune *Ine*, il avoit 73 ans complets, il commencoit sa 74.e année, & il étoit dans la première lune. Si *Tso-kiéou-ming* avoit marqué le quantième du jour *Koucy-oucy* dans la lunaison, & qu'il se trouvât le vingt-cinquième, on pourroit appliquer ce fait à la question présente; il prouve cependant tel qu'il est rapporté, que la même lune, qui, dans le pays de *Tsine*, & selon le calendrier des *Hia*, étoit la première de l'année civile, se comptoit pour la troisième dans le calendrier des *Tchéou*, & que le précès du *Sine-niene* étoit alors de deux lunaisons.

R. P. Gaubil, Mem. mss.

La trentième année de *Siang-cong* répond à l'an 542 avant

J. C. Le premier janvier de l'année julienne anticipée, fut un jour *Sine-haï* quarante-huitième du cycle, & le jour *Kouey-hay* du cycle ſuivant, répondit au 2.e de février qui fut en effet le vingt-cinquième d'une lune.

La différence qui ſe trouvoit entre le calendrier de *Tſine* & celui de *Tchéou*, prouve que le précès du *Sine-niene* ne venoit pas de ce qu'on ignoroit la vraie quantité de l'année ſolaire; car puiſque dans le pays de *Tſine* on avoit ſû fixer le *Sine-niene* à la lune *Ine*, par le moyen d'une intercalation extraordinaire, il y a beaucoup d'apparence qu'on en eût fait autant dans le pays de *Lou* & ſous les *Tcheou*, ſi on l'avoit voulu: il falloit que quelque raiſon particulière en eût empêché, peut-être les fondateurs des nouvelles dynaſties avoient-ils voulu avoir un calendrier qui leur fût propre, & qui différât de celui de la dynaſtie précédente, tandis que les principautés particulières qui avoient été fondées par ces dynaſties antérieures, affectoient d'en conſerver le calendrier & les uſages, comme une preuve ſubſiſtante de leur origine & de leur antiquité. Les princes de *Tſine* deſcendoient des Empereurs de la dynaſtie *Hia*. Depuis les *Hane* les fondateurs de quelques dynaſties voulurent en effet changer le lieu du *Sine-niene*, mais leurs tentatives n'eurent pas de ſuccès; on en revint toûjours à l'uſage des *Hane*. Ces changemens ſont marqués dans les annales; & l'abrégé latin du P. Couplet en fait mention.

ARTICLE VI.

Des fondemens de la Chronologie Chinoiſe avant la dynaſtie des Hane, *tirés des livres canoniques, ou des* King.

J'ENTENDS ſous ce nom de *fondement* les paſſages des anciens livres canoniques que l'on peut employer pour établir la chronologie chinoiſe; je nomme ces livres *canoniques*, parce qu'ils ſont reçûs comme tels à la Chine, & que leur ſeule autorité décide toutes les queſtions de critique & de morale,

& qu'elle eſt la règle de la doctrine dans tout l'Empire. Ces livres ſont ceux qui ont le titre de *King;* je vais rapporter ce que j'ai trouvé dans ces livres, ou ce qui m'a été communiqué, je ſuivrai l'ordre inverſe des temps, en commençant par les moins anciens, afin de paſſer des temps mieux connus à ceux qui le ſont moins.

Imprimé à Prague, 4.° 1711.

Je commence par *Meng-tzé*, le dernier de tous les auteurs canoniques, & duquel nous avons une traduction latine faite par le P. Noël de la Compagnie de Jeſus, Miſſionnaire, & l'un des aſtronomes qui furent envoyés à la Chine en 1682.

Annal. P. Couplet, p. 15, 16. Annal. Thevenot, p. 13. Martini, p. 177.

Meng-tzé, nommé auſſi *Meng-co*, d'une famille conſidérable, alliée à celle des rois de *Lou*, & établie dans le pays de *Tſéou*, du *Chane-tong*, nous apprend lui-même qu'il étoit contemporain de la quatrième génération depuis Confucius, & qu'il avoit été formé dans l'école de *Tſu-ſu*, diſciple de *Tſong-ſong*, petit-fils & ſucceſſeur de Confucius. *Sſé-ma-tſiene* cité par *Tchu-hi* dans ſa préface ſur le livre de *Meng-tzé*, parloit de ce philoſophe, & c'eſt ſans doute d'après cet hiſtorien que les deux abrégés latins des annales Chinoiſes (celui du P. Couplet, & celui qu'a publié M. *Thévenot* au IVe tome de ſa collection de voyages) nous donnent les dates préciſes de la naiſſance, de la mort, & de quelques-unes des principales actions de *Meng-tzé*. Il naquit la quatrième année de *Li-vang* l'an 372 avant J. C, la 109.e année depuis la mort de Confucius arrivée l'an 480. *Meng-tzé* âgé de 37 ans fut appelé à la cour de *Hoeï-vang* prince de *Ouey*, pour y remplir des emplois conſidérables l'an 336 avant J. C. 33.e de *Vene-vang;* il la quitta au bout de 16 ans, & paſſa en 320 environ auprès de *Siuene-vang* roi de *Tſi*, où il reſta pendant ſix ans; s'en étant retiré vers l'an 314, il mourut en 289 âgé de 89 ans; c'étoit la 26.e année de *Nane-vang*, & 40 ans avant la deſtruction des *Tchéou* par les *Tſine;* ce détail eſt néceſſaire pour la ſuite.

Lib. I, cap. 3, n. 7, pag. 257. Adde, n.° 10.

L'ouvrage de *Meng-tzé* eſt un recueil des diſcours qu'il tint en différens temps & en différens lieux, dans un entretien avec ſon diſciple *Cong-ſune-tchéou*, avant qu'il fût entré au

ſervice du roi de *Tſi;* mais après la 40.ᵉ année de ſon âge, & par conſéquent après qu'il eût abandonné la cour du roi de *Ouey*, c'eſt-à-dire, vers l'an 320 ou 321: *Meng-tzé* dit que de ſon temps à celui dans lequel ont fleuri *Vene-vang* & *Vou-vang* fondateurs de la dynaſtie, il y a plus de 700 ans: ſi l'on compte du temps où ſe tint ce diſcours, ou de l'an 320, la fin du règne de *Vou-vang* ſera un peu au deſſus de l'an 1020; ſi l'on compte de la naiſſance de *Meng-tzé* en 372, ce ſera un peu au deſſus de l'an 1072 qu'il faudra placer *Vou-vang:* mais outre que l'expreſſion *plus de 700 ans* ſuppoſe une fraction qu'il a négligé d'exprimer, de ſemblables énonciations ne ſe doivent pas prendre à la rigueur.

Dans le chapitre IV.ᵉ *Meng-tzé* ayant quitté la cour de *Tſi*, & par conſéquent étant âgé au moins de 60 ans, marqua encore la même diſtance de plus de 700 ans de ſon temps à celui de *Vene-vang* & de *Vou-vang;* ce diſcours étant au pluſtôt de l'an 314, la fin de *Vene-vang* ſe trouveroit ſeulement avant l'an 1014, ſi l'on comptoit du temps de ce diſcours. Il ajoûte au même endroit, que de *Vou-vang*, fondateur des *Tchéou*, à *Tching-tang*, fondateur des *Chang*, il n'y a guère qu'environ 500 ans, & que de ce même *Tching-tang* aux règnes d'*Yao* & de *Chune*, il y a le même eſpace d'environ 500 ans.

Meng-tzé répète la même choſe en finiſſant ſon ouvrage, & il détaille l'intervalle de *Vene-vang* à Confucius, & de Confucius à lui *Meng-tzé;* le premier eſt, dit-il, d'environ 500 ans, & le ſecond d'un peu plus de 100 ans.

La naiſſance de *Meng-tzé* étant de l'an 372, & la mort de Confucius de l'an 480, l'intervalle eſt de 109 ans. La naiſſance de Confucius eſt de l'an 551; en ajoûtant 500 ans, on aura l'an 1051, & la fin de *Vou-vang* ſera d'un temps antérieur; on a vû qu'elle doit encore remonter plus haut, & précéder l'an 1072: ajoûtant mille ans pour les deux intervalles de *Vou-vang* à *Tching-tang*, & de *Tching-tang* à *Chune*, on aura pour le temps de ce dernier, l'an

2072 environ, ou même un temps un peu plus ancien.

Lib. II, cap. 2, n.° 2, cap. 6, n.° 27.

La preuve que les fractions négligées par *Meng-tzé* dans les deux intervalles, ne montoient pas à un siècle, c'est qu'en deux autres endroits différens, il ne compte que 1000 ans environ de *Chune* à *Vene-vang*, & de *Yu*, fondateur des *Hia*, à *Vou-vang*, fondateur des *Tchéou*: il faut même observer que s'agissant dans le second passage de comparer l'ancienneté de la musique de *Yu* avec celle de *Vene-vang*, & cette dernière n'ayant commencé d'être en usage, ainsi que l'assure formellement *Meng-tzé*, que sous la régence de *Tchéou-cong*, & pendant la minorité de son neveu *Tching-vang*, c'est de cette régence qu'il faut compter les 1000 ans environ d'intervalle, en remontant jusqu'au règne de *Chune*, ou du moins de *Yu* son successeur.

Lib. I, cap. 2, n.° 4.

Tout cela revient à peu près au même, & ne nous donne pas une chronologie fort différente de celle de *Ssé-ma-tsiene*: celui-ci ne faisoit remonter le règne de *Chune* que jusqu'à l'an 2110 environ. *Meng-tzé* le suppose un peu antérieur à l'an 2072: la différence n'est que d'environ 40 ans, & elle pourroit même être beaucoup moindre; mais comme ces deux calculs, ou laissent des vuides entre les intervalles déterminés, ou ne déterminent ces intervalles que par des à-peu-près, on ne peut pas encore établir là-dessus des dates précises.

Meng-tzé, lib. II, cap. 4, n.° 67.

On a vû dans le premier article de ce Mémoire, que *Meng-tzé* recommandoit fort l'étude de l'histoire particulière des Hommes célèbres, & celle de leur chronologie. Il paroît encore que l'on cultivoit aussi un peu la partie de l'astronomie relative à la chronologie, & même que l'on s'y croyoit fort habile; car voici ce que nous lisons dans un endroit où *Meng-tzé* veut prouver qu'avec de l'application l'esprit humain peut venir à bout des choses les plus difficiles. « La distance qui nous sépare des astres, est presque infinie; » l'étendue du Ciel dans lequel ils font leur cours est immense: » cependant si nous examinons attentivement les mouvemens » célestes, & que nous recherchions avec soin les différens

lieux

lieux où se sont trouvés les astres, alors, quoiqu'il se soit « écoulé plusieurs milliers d'années depuis le solstice d'hiver « dans lequel on établit le calendrier, & qui se trouva joint « avec la syzygie de la lune à minuit d'un jour *Kia-tze*, il sera « facile de déterminer quand cela est arrivé ». *Meng-tze. l. 11, cap 2, S. 41.*

Cœli altitudo est sublimissima, & syderum distantia est vastissima ; si tamen cœli motum & syderum loca accuratè investigaveris, quamvis multa annorum millia effluxerint ab illo hyberno solstitio in quo antiquitùs calendarium institutum est, ad mediam noctem kia-tze *ineunte in ipsâ solis & lunæ conjunctione, sedens tamen & sine negotio poteris illud remotissimum initium assequi.*

Meng-tzé ne nomme point l'auteur de cette fixation du plus ancien calendrier; mais la tradition chinoise n'en a jamais connu d'autre que l'empereur *Hoang-ti*, & elle donne les mêmes caractères à son *Kia-li* ou *Tiao-li* (ce sont les noms d'un calendrier qui lui est attribué). Je doute fort que malgré l'air d'assurance avec lequel parle *Meng-tzé*, les astronomes de son temps fussent en état de sortir à leur honneur d'un semblable calcul; car on a vû quelles étoient les hypothèses astronomiques employées dans les calculs environ un siècle après lui : je veux seulement conclurre de là, qu'au temps de *Meng-tzé* on étoit persuadé que l'usage du cycle de 60 pour les jours, avoit commencé à minuit d'un jour *Kia-tzé*, premier du cycle, & dans lequel le solstice & la syzygie s'étoient rencontrés au moment de minuit de ce même jour.

Si la chronologie suivie alors, nous donne quelques-unes des années d'*Hoang-ti* dans lesquelles ce concours ait eu lieu, comme cela ne s'étoit pû trouver par le calcul usité alors, il faudra reconnoître pour une chose au moins très-probable, que cette tradition étoit conforme à la vérité.

Le *Tso-tchouene*, ou commentaire du *Tchune-tsiéou*, n'est point traduit: je sais en général qu'il contient plusieurs choses sur l'ancienne histoire, & que dans un endroit de cet ouvrage, *Tso-chi* donne 600 ans de durée à la seconde dynastie, ou à celle de *Chang*. Le R. P. Gaubil convient *Gaubil. notit. chronolog. ms. Lettre du 29 octobre 1736.*

que ce nombre fixe de 600 ans peut avoir été mis par *Tſo-chi* pour un nombre moindre, en négligeant la fraction; mais il croit que ce nombre doit être plus près de 600 ans que de 500. *Meng-tzé*, comme nous avons vû, ne compte que 500 ans environ d'intervalle entre *Tching-tang*, fondateur des *Chang*, & *Vou-vang*, fondateur des *Tchéou*. Le *Tſou-chou* détermine la durée préciſe à 508 ans; ainſi l'autorité de *Tſo-chi* ne peut pas être déciſive.

Si l'on s'en rapportoit à la traduction latine que le Père Couplet nous a donnée des ouvrages moraux de Confucius, & même à celle du P. Noël, on y trouveroit des preuves formelles de la vérité de la chronologie actuelle des annales; mais il ne faut pas confondre avec le texte les gloſes ajoûtées par les interprètes chinois: gloſes dans leſquelles on a déterminé, d'après la chronologie moderne, certains intervalles indiqués d'une manière vague dans ce texte. Ces deux traducteurs n'ont pas toûjours remarqué que c'étoit-là des additions; mais comme dans une des deux verſions on trouve rarement les additions qui ſont dans l'autre, il eſt facile de reconnoître que les unes & les autres ſont une gloſe des interprètes: d'ailleurs, le ſilence que garde ſur ces paſſages le P. Gaubil, lorſqu'il raſſemble dans ſa notice les preuves de l'ancienne chronologie tirée des *King*, ne m'a laiſſé aucun lieu de douter que mes ſoupçons ne fuſſent pas bien fondés.

Gaubil, notit. chronol mſ.

On trouve dans le *Chi-king* quelques dates, mais elles ne peuvent ſervir que pour le détail d'une chronologie déjà établie: il y a cependant dans ce livre un cantique qui contient la date d'une éclipſe de ſoleil arrivée ſous *Yéou-vang*, & qui marque non ſeulement quel étoit le lieu de cette lune dans l'année civile, mais encore le jour du cycle dans lequel arriva l'éclipſe. Le calcul aſtronomique, d'accord avec la chronologie chinoiſe, montre que c'étoit le 6 ſeptembre de l'année 776 avant J. C. ſixième de *Yéou-vang*: ce jour a tous les caractères marqués par le cantique.

Chi-king, *part. II, ou* Kiao-ya, *ode* Che-yve, Chi-kiao.

Les dates du *Chou-king* ou livre hiſtorique, ſont de même nature que celles du *Chi-king*, c'eſt-à-dire inſuffiſantes comme

elles pour déterminer la durée totale de la monarchie chinoise, ou même celle des dynasties; mais parmi ces dates, il s'en trouve quatre qui sont accompagnées de circonstances, au moyen desquelles on peut ou déterminer, ou du moins vérifier la chronologie des temps dont il s'agit en cet endroit du *Chou-king*.

Dans la quatrième partie de ce livre, nommée *Tchéou-chou,* au chapitre *Pi-ming,* on lit que la douzième année du règne de *Cang-vang* (c'est le troisième empereur des *Tchéou*), le troisième jour de la sixième lune fut *Keng-ou,* c'est-à-dire le septième du cycle. On lit encore au chapitre *Tchao-mo* de la même partie, que la septième année de la régence de *Tchéou-cong,* frère de *Vou-vang,* fondateur de la dynastie, le sixième jour après la pleine lune du second mois fut *Y-ouey,* trente-deuxième d'un cycle. L'année civile de *Tchéou* commençoit avec la lune pendant laquelle arrive le solstice. On sait en gros par *Meng-tzé* & par *Sfé-ma-tsiene,* dans quel temps a commencé cette dynastie; & avec un peu de travail, on peut trouver par le calcul astronomique quelles sont les années dans lesquelles le jour *Y-ouey* s'est trouvé le sixième après la pleine lune du second mois, & le jour *Keng-ou* le troisième de la sixième lune: voici ce que donne ce calcul. Je commence par l'an 1098 avant J. C. époque de *Tchéou-cong,* le premier janvier se trouva le huitième d'un cycle; le solstice vrai se fit à la Chine le jour précédent 31 décembre 1099, 16 heures 55 minutes après minuit du jour chinois, septième du cycle. L'âge moyen de la lune étoit 26 jours 14 heures 41 minutes. Cette lune fut donc la lune solsticiale, ou la première du calendrier de *Tchéou:* elle finit le 2 janvier 1098; & la lune suivante, qui fut la seconde de ce même calendrier, commença le 3 janvier, onzième d'un cycle: le vingt-quatrième de ce mois fut *Y-ouey,* trente-deuxième d'un cycle.

Tables de la Hire. mérid. de Pékin.

La pleine lune de ce second mois arriva le 18 janvier 1098, au jour *Ki-tchéou* vingt-sixième d'un cycle; donc le sixième jour après fut le trente-deuxième ou *Y-ouey;* donc

cette année 1098 avant J. C. fut la ſeptième de la régence de *Tchéou-cong.*

Le règne de *Tching-vang* fut de 30 ans, depuis ſa majorité, qui commença l'année d'après la ſeptième de la régence de *Tchéou-cong:* joignant ces 30 ans aux 12 de *Cang-vang,* fils & ſucceſſeur de *Tching-vang,* on aura l'an 1056 pour la douzième année de *Cang-vang.*

La ſixième lune de cette année ou celle du ſixième *Tchong-ki,* c'eſt-à-dire du ſigne de *Gemini,* commença le ſeizième de mai qui fut *Vou-chine,* ou le cinquième d'un cycle; donc le troiſième de la lune fut *Keng-ou* ou ſeptième du cycle. On calculeroit pluſieurs ſiècles, ou même peut-être pluſieurs milliers d'années avant & après ces deux dates, ſans trouver ce même rapport; ainſi on ne peut douter que la fixation que le calcul nous en donne, ne ſoit d'une certitude complète.

La ſeptième année de la régence de *Tchéou-cong* tombant à l'an 1098, la première année répondra à l'an 1104, la mort de *Vou-vang* ſera de l'année 1105, & le commencement de ſon règne ſera de l'an 1110 ou 1111, ſelon la durée qu'on lui donnera de 6 ou de 7 ans.

Les calculs de *Meng-tzé* & ceux de *Ssé-ma-tſiene,* qui nous donnoient environ l'an 1050 pour la date de *Vou-vang,* ſont donc trop courts de 60 ans; & d'un autre côté celui de *Pane-cou* & des annales d'à préſent, ſuppoſant la mort de *Vou-vang,* de l'année 1116, & la ſeptième année de la régence de *Tchéou-cong,* de l'an 1110, eſt un peu trop long; car en 1110, le ſixième jour après la pleine lune du ſecond mois, fut, non le trente-deuxième *Y-ouey,* mais *Couey-mao,* quarantième d'un cycle; puiſque la lune ſolſticiale avoit commencé le trente-unième. C'eſt là une erreur de 12 ans, qui peut être de conſéquence dans une hiſtoire détaillée, & une erreur qui eſt d'autant moins pardonnable à *Tchao-yong,* auteur de la chronologie des annales, que le calcul aſtronomique de ces deux époques, ainſi que de pluſieurs autres, avoit été fait par le bonze *Y-hang,* dès le commencement du huitième ſiècle après l'ère chrétienne, & 200 ans avant

Tchao-yong. La justesse de la plus grande partie des calculs de cet astronome méritoit que l'on eût d'autant plus d'égard à la correction qu'il avoit faite à l'époque de *Tchéou-cong*, que l'on prétendoit faire usage des observations de l'un & l'autre solstice faites sous son règne.

Cet exemple nous montre le peu d'attention, & même le peu d'exactitude du Tribunal, & il est, ce me semble, une preuve que sur la chronologie il a moins pensé à établir un calcul exact, qu'à suivre celui qui étoit le plus communément employé, d'où l'on doit conclurre que son approbation ne donne qu'une très-médiocre autorité à la chronologie qu'il a adoptée.

Dans la troisième partie du *Chou-king* ou dans le *Chang-chou*, au chapitre *Y-hiune*, on rapporte un évènement de la première année de *Taï-kia* arrivé dans la douzième lune d'alors, qui étoit celle du solstice d'hiver, & cet évènement est daté du jour *Y-tchéou* deuxième du cycle: le quantième de la lunaison n'étant pas marqué, cette époque ne peut servir que de vérification; il y a même une considération à faire, c'est que la première année de *Taï-kia* pouvant être sujette à quelque incertitude, à cause qu'il y eut deux différens commencemens de son règne, dans quelque système que ce soit, on peut placer ce commencement trois ans plustôt, ou trois ans plus tard; mais il sera du moins certain que tout système chronologique dans lequel la lune solsticiale de l'une de ces deux années ne contiendra pas un jour *Y-tchéou*, devra être rejeté comme opposé au *Chou-king*; ce chapitre *Y-hiune* est regardé comme ayant été écrit du temps même de *Taï-kia*.

Dans le second livre du *Chou-king*, ou dans le *Hia-chou* au chapitre *Yne-tching*, on rapporte une éclipse du soleil le premier jour de la dernière lune d'automne, au commencement du règne de *Tchong-cang*, le soleil étant dans la constellation *Fang*, c'est-à-dire, près des étoiles de la tête du *Scorpion*: si le *Chou-king* avoit marqué le jour du cycle auquel cette éclipse arriva, on auroit une démonstration parfaite de

l'époque de *Tchong-cang*, & par conſéquent du commencement de la première dynaſtie fondée par *Yu* ayeul de *Tchong-cang;* mais comme le calcul aſtronomique donne deux éclipſes de ſoleil dans cette même conſtellation *Fang* à 150 ans de diſtance l'une de l'autre, l'époque du règne de *Tchong-cang* ne ſe trouve pas établie par là avec une entière certitude: cependant il faudra toûjours reconnoître que l'accord du calcul aſtronomique avec le ſyſtème chronologique, où l'on trouvera vers le commencement du règne de *Tchong-cang*, une éclipſe de ſoleil avec les mèmes caractères que celle du *Chou-king*, formera un préjugé bien fort en faveur de ce ſyſtème.

On trouve enfin dans le chapitre *Yao-tiene*, du *Yu-chou* ou du premier livre du *Chou-king*, une ordonnance d'*Yao* au ſujet du calendrier qui marque les conſtellations, dont le paſſage au Méridien peut faire reconnoître les jours des équinoxes & des ſolſtices. J'ai déjà parlé de cette ordonnance dans ma première diſſertation, & j'ai montré qu'elle peut déterminer à un ſiècle ou deux près, le temps d'*Yao;* j'en parlerai encore dans la ſuite, ainſi que de quelques autres obſervations du lever & du coucher des étoiles, tirées d'un ancien catalogue des étoiles fixes, antérieur à la deſtruction des livres: mais je réunirai ces diſcuſſions dans un même article.

ARTICLE VII.

Des fondemens de la Chronologie Chinoiſe, tirés des livres anciens, quoique non canoniques.

ON doit mettre en ce rang pluſieurs choſes qui ſe trouvent dans la première partie du *Tong-kiene-cang-mou*, ou de l'abrégé authentique des annales; par exemple, la fameuſe conjonction des planètes dans la conſtellation *Ché*, que l'on prétend être arrivée ſous le règne de *Tchuene-hio*, & quelques autres détails aſtronomiques marqués d'après le *Ouaï-ki*, au règne de *Hoang-ti*.

Mais je renvoie la conjonction des planètes à l'article où

je traiterai des étoiles, & les détails du *Ouaï-ki* demandant d'être diſcutés avec une certaine étendue, il eſt plus à propos de remettre à en parler dans l'article où je ferai la vérification du ſyſtème chronologique que je propoſerai comme étant le plus probable. Je me bornerai ici à la chronique du *Tſou-chou*, de laquelle j'ai promis de donner non ſeulement l'hiſtoire critique, mais encore une notice la plus détaillée qu'il me ſera poſſible, parce que c'eſt un morceau aſſez peu connu même à la Chine, & qu'il y a lieu de croire que ceux des Miſſionnaires qui ſe déchaînent le plus contre lui, ne le connoiſſent que par des extraits peu exacts.

On donne le nom de *Tſou-chu-ki-niene* ou de *Tſou-chou*, ſelon la prononciation de *Pé-king*, à une partie d'un ouvrage qui fut trouvé par haſard en démoliſſant un tombeau l'an 264 de J. C. Ce tombeau étoit celui de *Siang-ouang*, Prince du petit royaume de *Ouey* ou *Goueï* dans le *Ho-nane*, & dont la capitale ſe nomme à préſent *Caï-fong-fou*; ſon ancien nom eſt *Ta-leang*: ce tombeau fut ruiné dans les guerres civiles qui s'élevèrent ſur la fin des derniers *Hane*.

Tſou *Bambou* Chou, *livre* Ki-niene, *hiſt. diſtrib. par années.*

Gaub. hiſt. de l'Aſtron. part. II, p. 18.

Ceux qui achevèrent la démolition de ce tombeau, ayant trouvé un gros livre écrit en caractères anciens ou *Co-téou*, ſur des tablettes de Bambou, allèrent l'offrir à l'empereur *Chi-tſou-vouti*, fondateur de la dynaſtie des *Tſine*, qui venoit de monter ſur le trône. Ce Prince le fit remettre au Tribunal d'hiſtoire, avec ordre de le faire traduire & de l'examiner: on trouva que ce manuſcrit contenoit quinze livres diviſés en 87 articles, dont un ſeul regardoit la chronologie, c'eſt lui qu'on nomme *Tſou-chou ki-niene*; mais on jugea que ce livre étant rempli en général de traditions populaires, & ſouvent fauſſes ou contraires à ce qui étoit rapporté dans le *Chou-king*, & contenant d'ailleurs des maximes oppoſées à la doctrine des *King*, il ne méritoit aucune attention; d'où on conclut qu'on ne devoit pas abandonner la chronologie reçûe, pour ſuivre celle qui étoit établie dans un des 87 chapitres de ce livre. Vers l'an 502 *Chine-yo*, préſident du Tribunal d'hiſtoire ſous *Cao-tſou-vouti* de la

Lettres du R. P. de Mailla.

dynaſtie *Leang*, & chargé d'écrire l'hiſtoire des *Tſinc*, ayant occaſion de parler de la découverte de ce livre, & de quelques autres ſemblables trouvés vers le même temps, crut que le jugement porté contre eux par le Tribunal étoit trop rigoureux, il en demanda la réviſion, & propoſa d'en adopter la chronologie; mais ce nouvel examen ne fut pas plus favorable au *Tſou-chou*, à la vérité on ne le jugea pas un ouvrage ſuppoſé, mais il parut contenir une mauvaiſe doctrine: & comme l'interprétation de ces vieux caractères, hors de l'uſage commun depuis pluſieurs ſiècles, dépendoit de l'intelligence qu'en avoient eue les premiers traducteurs, & qu'à la rigueur on pouvoit révoquer en doute leur habileté; le Tribunal aima mieux courir le riſque de rejeter une chronologie vraie, mais de laquelle on s'étoit paſſé juſques alors, que de s'expoſer au péril de donner du crédit à un ouvrage contraire à la doctrine des livres canoniques. On peut ſe ſouvenir des difficultés que les deſcendans de Confucius eſſuyèrent, lorſqu'ils voulurent faire adopter par ce même Tribunal l'édition authentique des ouvrages de ce philoſophe, faite ſur un manuſcrit trouvé en démoliſſant ſa maiſon.

Gaubil, notit. mſ. Lettres & Mem. particul.

Auſſi ne voit-on pas que ces deux différens jugemens aient empêché, en aucun temps, d'habiles critiques de citer, & même de ſuivre l'autorité du *Tſou-chou*, ſur pluſieurs faits, & même ſur quelques points particuliers de chronologie, dans leſquels il eſt contraire à *Panc-cou*. On a vû dans l'article de la variation des chronologiſtes chinois, que l'auteur de *Tiene-yuene-li-li*, publié en 1662, a entrepris de réhabiliter cette chronologie. Il y a même une obſervation importante à faire ſur la déciſion du Tribunal, c'eſt qu'en même temps qu'il rejetoit la chronologie du *Tſou-chou*, il permettoit de ſe ſervir de ce livre pour remplir l'hiſtoire des premiers temps, publiée avec ſon approbation, de prodiges, de merveilles, & de tous ces faits abſurdes que l'on rencontre dans l'ancienne hiſtoire Chinoiſe; car c'eſt du *Tſou-chou* que la pluſpart ſont tirés.

Nous devons, je crois, tenir une conduite différente à l'égard

l'égard de ce livre, & le traiter comme nous faiſons ces chroniques monaſtiques, qui ſont preſque les ſeuls monumens qui nous reſtent, pour connoître l'hiſtoire des ſiècles obſcurs. Nous rejetons ſans examen, les merveilles, les prodiges & les faits abſurdes, dont quelques-unes de ces chroniques ſont ſi ſouvent remplies; mais pour les dates & pour la chronologie qu'elles nous fourniſſent, nous les examinons en elles-mêmes, nous les comparons avec ce qui nous eſt connu d'ailleurs, & nous ne rejetons leur témoignage dans ces matières, qu'après nous être convaincus de ſon oppoſition à des points, dont la certitude nous eſt démontrée par d'autres voies.

Ce parti eſt celui que j'ai crû devoir prendre par rapport au *Tſou-chou;* j'ai regardé ce livre caché dans un tombeau au temps de la perſécution, comme un ouvrage écrit vers la fin des *Tchéou*, par un auteur, qui eſt du moins pour nous, un témoin de l'opinion qu'on avoit de ſon temps ſur l'ancienne chronologie: témoin auquel nous ferions peut-être très-peu d'attention, ſi nous avions les ouvrages qui ont été détruits au temps de la perſécution, mais qui eſt devenu conſidérable par les pertes que nous avons faites alors; il eſt aujourd'hui un témoin unique de l'ancienne chronologie Chinoiſe.

Ainſi ſans le rejeter ni ſans l'admettre abſolument, j'ai crû devoir examiner trois choſes: 1.° ſi cet écrivain nous avoit donné un ſyſtème chronologique, dont les parties liées les unes aux autres, ne laiſſaſſent aucun vuide entre elles, & formaſſent une chronologie ſuivie: 2.° ſi cette chronologie s'accordoit avec les monumens authentiques ſur les points dont ils fixent la date avec quelque certitude: 3.° enfin ſi les caractères, ſoit chronologiques, ſoit même aſtronomiques, qui ſe trouvent dans le *Tſou-chou,* comme les notes cycliques des jours d'une telle lune, d'une telle année, &c. ſont conformes aux calculs exacts de nos tables modernes; ces trois points ſont ceux ſur leſquels a roulé l'examen que j'ai fait de cette chronologie, & après que j'en aurai rendu

compte, on décidera ſi elle méritoit le jugement qu'en a porté le Tribunal.

Le P. Gaubil ne m'en a point mandé le titre.

Ce livre, comme je l'ai déjà dit, eſt rare, même à la Chine, on ne le trouve que dans une compilation de près de 300 volumes, & le R. P. Gaubil a bien voulu en faire faire une copie qu'il m'a envoyée; il eſt vrai que cette copie n'eſt accompagnée d'aucune traduction: mais guidé par les notions générales qu'il m'a données, & avec le ſecours du petit nombre des caractères Chinois qui me ſont connus *(m)*, je me ſuis trouvé en état de déchiffrer les dates accompagnées de circonſtances aſtronomiques; en ſorte qu'au moyen de la diſpoſition méthodique de cet ouvrage, je puis m'aſſurer de connoître très-exactement & très-ſûrement la chronologie qui y eſt établie.

Avant que d'entrer dans le détail de cette vérification, je vais donner la notice de cet ouvrage, peu connu aux Européens.

Le *Tſou-chou* eſt compoſé de deux parties, précédées chacune de leur préface; la première commence au règne d'*Hoang-ti*, au-delà duquel cette chronique ne remonte pas: la ſeconde commence au règne de *Vou-vang* fondateur de la dynaſtie *Tcheou*, & finit avec la 16.e année du 34.e Empereur de cette même dynaſtie; il eſt nommé dans cette chronique *Yne-vang*, & *Nane-vang* dans l'hiſtoire de *Sſé-ma-tſiene:* cette 16.e année de ſon règne, eſt la 299.e avant J. C, & elle précède de 9 ou 10 ans celle de la mort de *Meng-tzé*, duquel on peut, & l'on doit même ſuppoſer que l'auteur de cette chronique étoit contemporain.

La première année du règne de chaque Prince eſt diſtinguée par le caractère *Yuene*, commencement, & depuis le règne d'*Yao*, on y joint la note cyclique de l'année, c'eſt-à-dire, celle qui déſigne ſa place dans le cycle de 60; on ajoûte la date de ſon couronnement, avec la marque de la

(m) Ceux des notes cycliques, ceux des lunaiſons, ceux des éclipſes, ceux du nom des Empereurs, & quelques autres qui ſe trouvoient dans les Mémoires qui m'ont été envoyés depuis 9 à 10 ans.

première lune civile de l'année; on rapporte enſuite les évènemens du règne, en déſignant la date de l'année par les noms de deuxième, troiſième, &c. le plus ſouvent on ajoûte la date de la lunaiſon, & quelquefois, quoique rarement, on marque le jour de l'évènement par les caractères qui déſignent ſa place dans le cycle de 60 jours.

La dernière année du règne marque ordinairement la mort de l'Empereur, ſouvent le mois eſt déſigné, & quelquefois même le quantième du jour dans le cycle. Mais ſur cet article il y a une obſervation à faire, c'eſt que ſur les quatre-vingt-ſept règnes ſucceſſifs marqués dans cette chronique, il y en a quinze dans leſquels la note cyclique de l'année du commencement d'un Empereur, ne ſuit pas immédiatement celle de la dernière année de ſon prédéceſſeur. De ces quinze dates, il y en a trois qui ne font aucun embarras, parce que l'intervalle n'eſt que de trois ans pour chacun, & que la chronique marque formellement que le ſucceſſeur, avant que de ſe faire couronner, porta pendant trois ans le deuil de ſon prédéceſſeur. Or il eſt conſtant, par le témoignage formel de *Confucius* & de *Meng-tzé*, que pendant la durée de ce deuil, l'Empire étoit adminiſtré par un premier Miniſtre ou Régent, & que le nouvel Empereur ne prenoit, ni le titre, ni les ornemens de la dignité Impériale, & n'en faiſoit même les fonctions qu'au bout des trois années de deuil.

Confucius, Lune-yu, *art. XIV, n.° 50. P. Noël, verſ. p. 168.* Mengtzé, *lib. 1, cap. 5, n.° 4, 5, 6, 7.*

Des douze autres règnes, il y en a quelques-uns où il eſt clair, par le texte même de la chronique, qu'il y a eu un interrègne entre les deux Empereurs; tel eſt, par exemple, celui de l'empereur *Siang* de la dynaſtie *Hia*, & de *Chao-cang* ſon ſucceſſeur. La dernière année de *Siang* fut la ſeconde d'un cycle, la première de *Chao-cang* fut la 43e, ce qui ſuppoſe un intervalle de 40 ans entre les deux règnes. Le *Tſou-chou* parle de l'uſurpation de *Tcho*, qui s'empara de l'Empire après la mort de *Siang*; il ne détermine point la durée de cette uſurpation; mais nous ſavons, par le témoignage de *Tſo-kiéou-ming* ou *Tſo-chi* contemporain de Confucius, qu'elle fut de 40 ans, comme le ſuppoſent les

Dans le Tſo-tchouene.

notes cycliques du *Tſou-chou.* J'ai crû qu'il m'étoit permis d'employer la même ſuppoſition pour les quatorze autres exemples. J'ai réglé la chronologie ſur les notes cycliques, & j'ai regardé cet intervalle qui ſe trouve entre la note de la dernière année d'un règne, & celle de la première année du ſuivant, comme une eſpèce d'interrègne qui avoit retardé le couronnement de l'Empereur d'une, deux, trois ou quatre années; car la durée de cet intervalle n'eſt jamais plus grande, ſi l'on en excepte celui de l'uſurpation de *Tcho*, dont la quantité étant prouvée d'ailleurs, ne peut faire aucune difficulté.

Toute autre ſuppoſition obligeant de remplir arbitrairement la durée des intervalles, ou, ce qui auroit été encore pis, de changer les notes cycliques des années, quoique la certitude de la plus grande partie de ces notes ſoit conſtante, j'ai crû que je m'en devois tenir à celle-là, juſqu'à ce que la vérification des dates particulières accompagnées de caractères, ſoit chronologiques, ſoit aſtronomiques, m'eût mis en état de juger de ſa vérité ou de ſa fauſſeté.

Quelques critiques Chinois regardent ces notes cycliques des années, comme une addition de *Chine-yo*, lorſqu'il préſenta de nouveau le manuſcrit du *Tſou-chou* à l'examen du Tribunal, ou du moins comme l'ouvrage de ceux qui déchiffrèrent l'ancien manuſcrit écrit en caractère *Co-téou;* mais cette opinion, qui eſt rejetée par d'autres critiques auſſi habiles & en plus grand nombre, eſt contredite par la ſeule inſpection de la chronologie du *Tſou-chou.* Si ces notes cycliques avoient été ajoûtées après coup, elles l'auroient été en conſéquence des durées exprimées dans la chronique par des écrivains qui auroient calculé, en remontant de quelques années dont la date cyclique auroit déjà été fixée, ſoit par la chronique même, ſoit par quelque autre monument; en ce cas ils ſe ſeroient réglés par la durée des règnes exprimés dans la chronique. S'ils s'en étoient écartés, ç'auroit été pour ſuivre la chronologie reçûe de leur temps, c'eſt-à-dire celle de *Pane-cou;* car on n'a aucune raiſon de ſuppoſer qu'ils en euſſent voulu imaginer une nouvelle, qui n'auroit ſervi qu'à

diminuer le crédit de cette chronique, qu'ils auroient gratuitement miſe en contradiction avec elle-même. Or il eſt ſûr que la ſuite des dates cycliques n'eſt fondée ni ſur la durée des règnes, exprimée dans la chronique, ni ſur le ſyſtème chronologique ſuivi au temps de la découverte du manuſcrit; donc on n'a aucune raiſon de regarder ces dates comme une addition faite par les éditeurs de ce manuſcrit.

On a vû plus haut que l'uſage d'employer les notes du cycle de ſoixante pour diſtinguer les années, étoit antérieur aux *Hane*, & regardé de leur temps comme étant auſſi ancien que l'empereur *Hoang-ti;* ainſi il n'y a nul inconvénient de penſer que ces notes cycliques ſont du temps même de l'auteur de la chronique qui précède de 50 ou de 60 ans le commencement de la dynaſtie des *Hane.*

Le *Tſou-chou* eſt composé de trois parties, 1.° d'un texte duquel les lignes commencent dès le haut des colonnes, 2.° d'une gloſe qui contient ordinairement ou une explication, ou un ſupplément au texte, & dont les lignes commencent à quelque diſtance du haut de la page; on ſait que les caractères chinois ſont diſpoſés par colonnes & de haut en bas, & que les colonnes vont de la droite à la gauche. 3.° De notes en caractères la moitié plus petits que les autres; en ſorte que les colonnes qui contiennent ſeulement un caractère du texte & de la gloſe, contiennent deux caractères de ceux qui forment les notes.

Ces notes, qui contiennent quelques additions, ou quelques explications tirées quelquefois, du *Sſé-ki* de *Sſé-ma-tſiene*, ſont viſiblement une addition ou de *Chine-yo*, ou même d'un éditeur qui fit imprimer cette chronique ſous les *Ming (n):* à l'égard de la gloſe, le Père Gaubil m'apprend que quoiqu'il y ait des critiques Chinois qui la croient l'ouvrage de *Chine-yo*, il y en a néanmoins beaucoup

(n) Ces notes ſont preſque toûjours accompagnées de caractères chronologiques & cycliques; mais comme il y a beaucoup d'apparence que ce ne ſont que des calculs ajoûtés après coup, je n'en ai fait aucun uſage pour vérifier la chronologie du *Tſou-chou*.

d'autres qui (comme je l'ai déjà dit), la croient tirée de l'ancien manuſcrit du *Tſou-chou;* & cette opinion me paroît la plus ſûre, parce que cette gloſe contient beaucoup de détails & de circonſtances ordinairement hiſtoriques, que *Chine-yo* n'auroit pû tirer que des livres connus de ſon temps; ce qui auroit démontré l'interpolation: il y a même quelquefois des détails aſtronomiques qui ſont confirmés par nos tables modernes, & que les tables des aſtronomes chinois du temps de *Chine-yo* ne pouvoient le mettre en état de trouver par un calcul fait en remontant. C'eſt par cette raiſon que je n'ai point fait difficulté de me ſervir des caractères rapportés dans cette gloſe, pour vérifier la chronologie du *Tſou-chou.* En trois endroits de cette chronique, la gloſe contient une eſpèce de récapitulation ou de total de la durée des règnes antérieurs; mais cette récapitulation ne paroît pas toûjours fort exacte, ou du moins elle a beſoin d'être expliquée: par exemple, à la fin de la première dynaſtie, ou de celle de *Hia,* ſur la trente-unième & dernière année de *Couey,* nommé autrement *Kie,* on lit que les dix-ſept règnes de cette dynaſtie ont duré 472 ans. Cependant la durée de ces règnes, vérifiée & ſuppléée même par les notes cycliques, n'eſt que de 431 ans, dont la première eſt marquée *Gine-tſé*, quarante-neuvième d'un cycle, & la dernière, *Gine-tſu*, ou 59. En voici la preuve; à 431, ajoûtés 48, total 479; retranchés tous les cycles de 60 complets, reſtera 59 ou *Gine-tſé*, qui eſt en effet la note de la dernière année de *Couey.* Si la dynaſtie avoit duré 472 ans, ces années comptées en remontant de la cinquante-neuvième d'un cycle, auroient commencé à la huitième année d'un autre cycle, & 40 ans avant la première année de *Yu.* Mais tout cet embarras ceſſera ſi l'on fait attention, 1.° que cette durée de 472 ans eſt priſe en remontant non de la trente-unième année de *Couey*, mais de la trente-deuxième, dans laquelle il fut détrôné par *Tching-tang*, & qui, ſelon la méthode chinoiſe marquée dans l'un des articles précédens, eſt attribuée toute entière à *Tching-tang:* 2.° que de cette trente-deuxième année on a

remonté non ſeulement juſqu'au commencement du règne de *Yu* ſur tout l'empire; mais encore juſqu'à ſon élévation à la dignité de Roi tributaire d'une province par l'empereur *Chune,* qui l'aſſocia dans la ſuite à l'empire. Or ſur la treizième année de *Chune,* qui étoit la huitième d'un cycle, & qui précède la fin de *Couey* de 472 ans, le *Tſou-chou* marque & dans le texte & dans la gloſe l'élévation de *Yu* à la dignité de Roi tributaire.

Sur la 52.e année de *Ti-ſine* autrement *Tcheou,* qui dans le texte a la note cyclique *Keng-ine,* 27, on trouve une gloſe où il eſt marqué que la durée des 29 règnes de la dynaſtie a été de 496 ans. Dans une note de l'éditeur on fait commencer ces 496 ans par une année *Couey-haï* 60.e d'un cycle, & finir par une année *Vou-ine* ou 15e; la durée des 29 règnes dans le *Tſou-chou* eſt de 508 ans ſeulement, ſoit par les durées particulières, ſoit par les notes cycliques: la première de ces 508 années étant *Couey-haï* 60.e d'un cycle, la dernière doit être *Keng-ine,* 27e, ce qui eſt le caractère ajoûté par le *Chou-king* à la 52.e année de *Ti-ſine;* ſi la durée n'a été que de 496 ans, la dernière année ſera *Vou-ine* 15.e du cycle, ce qui eſt la note cyclique de la 40.e année de *Ti-ſine.*

Sſé-ma-tſiene lui donne ces deux noms. *Gaubil, notit. mſ.*

Un peu d'attention ſur l'hiſtoire de ce temps-là nous fera connoître en quel ſens l'auteur de la note n'a donné que 496 ans de durée à la dynaſtie *Chang,* & l'a fait finir à la 40.e année de *Couey.* Ce Prince ayant par ſa débauche & par ſa tyrannie aliéné tous les eſprits, fit périr dans les ſupplices les plus barbares ceux qui osèrent lui faire des remontrances ſur ſa conduite, & après pluſieurs tentatives réitérées, qui ne purent lui faire ouvrir les yeux ſur le danger auquel il s'expoſoit volontairement, les Regulos * des deux tiers de l'Empire s'aſſemblèrent, déclarèrent que l'Empereur s'étoit dégradé lui-même, par l'abus qu'il faiſoit du pouvoir ſouverain, & choiſirent pour gouverner l'Empire, *Vene-cong* prince de *Tchéou,* qui prit le titre de *Vang* ou d'Empereur; il étoit alors très-âgé, & il mourut peu après, laiſſant le titre de *Vang* à ſon

* Leur titre étoit *Cong.*

P. Gaubil, notit. mſ.

fils *Vou-vang*, lequel vint enfin à bout de détrôner *Ti-ſine* après onze ans de guerre ſelon *Sſé-ma-tſiene.*

Verſ. P. Noël, p. 239, lib. 1, cap. 2, n.° 34. Confucius *paſſim.* Meng-tzé, *pp. 252, 285, 344, 416.* Chi-king, *tom.* Ta-ya, *ode* Vene-vang, *dans* Meng-tzé, *page 297, adde 333, 337, 350, &c.* Tchong-yong, *pag. 54, verſ. P. Noël.*

Les Chinois prétendent qu'un Roi, ſourd à toutes les remontrances, ſe dégrade lui-même, & met ſon peuple en droit d'en choiſir un autre: *Meng-tzé* y eſt formel dans un diſcours qu'il tient à ce ſujet à *Siuene-vang* roi de *Tſi.* Par cette raiſon *Vene-vang* eſt toûjours joint à *Vou-vang* dans Confucius & dans *Meng-tzé*, lorſqu'ils parlent des fondateurs de la dynaſtie; ce dernier rapporte même une ode du *Chi-king*, laquelle exiſte encore, & qui ſe chantoit aux ſacrifices funèbres établis par *Tchéou-cong* fils de *Vene-vang*, en l'honneur de ſes ancètres: dans cette ode, on dit que *l'Empire a reçû une nouvelle forme depuis que Vene-vang en a pris les rênes;* il ne porta ce titre de *Vang* ou d'Empereur qu'après ſon élection, avant cela il prenoit celui de *Vene-cong*, & le *Tchong-yong* de Confucius ſuppoſe que ce Prince a réellement porté le titre de *Vang* ou d'Empereur. Le détail de l'hiſtoire nous montre que cela a dû arriver 12 ans entiers *(o)* avant le commencement de *Vou-vang*, & par conſéquent la 40.e ou la 41.e année de *Ti-ſine.* Or dans le *Tſou-chou* on voit ſur la 41.e année de ce *Ti-ſine* une note de l'éditeur, où la mort de *Vene-vang* eſt marquée; & ſur l'année ſuivante 42.e, on en trouve une autre qui fait mention du commencement de *Vou-vang.* On voit par là que l'auteur de cet article de la gloſe, quel qu'il ſoit, ayant fait ceſſer la dynaſtie des *Tchang* à l'élection de *Vene-vang*, n'a donné que 496 de durée réelle à cette dynaſtie, quoiqu'elle n'ait été tout à fait détruite que 12 ans après, & lors de la mort de *Ti-ſine.* Par le même principe, il avoit donné 472 ans de durée à la dynaſtie *Hia*, parce qu'il avoit fait commencer de même cette dynaſtie avec la royauté de *Yu.*

Le R. P. de Mailla, Jéſ. Lettre du

Ces obſervations étoient néceſſaires pour répondre à ce que diſent quelques Miſſionnaires, qui n'ayant vû le *Tſou-chou*

(o) Onze ans ſelon ceux qui donnent ſept ans de règne à *Vou-vang*, le *Tſou-chou* ne lui en donne que ſix.

que

que dans des extraits, ont prétendu que la chronologie en étoit remplie de contradictions.

On trouve enfin la troisième récapitulation dans une glose qui se lit après la onzième & dernière année de l'empire de *Yéou-vang*, laquelle est nommée *Keng-ou* la septième du cycle. L'éclipse de soleil, marquée par le *Tsou-chou* à la sixième année de *Yéou-vang*, & vérifiée par le calcul astronomique, démontre que la 11.e année de son règne est la 771.e avant J. C; cette glose compte d'abord 24 ans depuis l'an *Keng-ine* ou 27.e du cycle, première de *Vou-vang*, jusqu'à une année *Kia-ine* 51.e du cycle, ce qui est exact & nous montre que l'année *Keng-ine*, marquée dans le *Tsou-chou*, comme la dernière de *Ti-sine*, est en même temps celle dans laquelle *Vou-vang* acheva la défaite du parti qui tenoit encore pour l'Empereur: on ajoûte ensuite une durée de 257 ans, ce qui remonte de l'an 771 à l'an 1027, lequel fut en effet *Kia-ine* ou cinquante-septième d'un cycle, & par la chronologie du *Tsou-chou* la 18.e année du règne de *Tching-vang*, c'est-à-dire, la 11.e après la fin de la régence de *Tchéou-cong*. Dans le *Tsou-chou* on trouve une longue glose sur cette année, dans laquelle je vois qu'il est parlé souvent de *Tchéou-cong*, ce qui me fait soupçonner qu'il s'agit-là ou de sa mort, ou du moins de son installation au royaume de *Lou*: les annales marquent la mort de *Tchéou-cong* à la onzième année de l'empire de *Tching-vang*, à compter de sa majorité. *Martin. hist. suiv. p. 107. Annal. Couplet. Annal. Thévenot.*

A cette durée de 257 ans on en ajoûte une seconde de 281, lesquels remontent 24 ans avant l'an 1027, & donnent l'an 1051 ou *Keng-ine*, vingt-septième d'un cycle, celui même dans lequel *Vou-vang* acheva de dissiper le parti de *Ti-sine*, & dans lequel la dynastie des *Chang* fut absolument détruite.

Enfin la glose finit par marquer une durée de 292 ans, en remontant de l'an *Keng-ou*, septième de *Yeou-vang*, à l'an *Ki-mao*, seizième d'un cycle, & premier du règne de *Vou-vang*; l'an *Keng-ou* de *Yéou-vang* étant le 771.e avant J. C. l'an *Ki mao* de *Vou-vang* sera l'an 1062, & répondra

à la quarante-unième année du règne de *Ti-sine*, sur laquelle une note du *Tsou-chou* marque en effet la mort de *Vene-vang*, père de *Vou-vang*.

Les différentes sommes marquées dans la glose, s'accordent donc entre elles, & avec la chronologie qui résulte, soit des notes cycliques du *Tsou-chou*, soit des durées particulières des règnes : que cette glose soit de l'ancien texte du *Tsou-chou*, ou qu'elle ait été ajoûtée par *Chine-yo*, il en faut également conclurre que telle étoit la chronologie du manuscrit trouvé dans le tombeau du prince de *Ouey* en 264 de J. C. parce que *Chine-yo* historien impérial, & président du Tribunal, avoit eu communication du manuscrit même présenté à ce Tribunal, & conservé dans ses archives, & que tous ceux qui ont fait quelque mention détaillée de la chronologie du *Tsou-chou*, n'en ont pas connu d'autre que celle-ci.

En se rappelant ce que l'on a vû plus haut de la chronologie que suivoit *Meng-tzé*, & de celle que proposoit *Ssé-ma-tsiene*, pour l'époque de *Vou-vang*, on s'aperçoit que mettant le règne de cet Empereur, 500 ans seulement avant la naissance de Confucius, né l'an 550 avant J. C. le règne de *Vou-vang* ne remontoit qu'à l'an 1050, comme dans la chronologie du *Tsou-chou*, & par conséquent il est probable que c'étoit-là l'opinion suivie au temps de l'auteur de ce livre, contemporain de *Meng-tzé*; mais cette opinion étoit-elle véritable ? étoit-ce celle des Mémoires sur lesquels cet auteur avoit travaillé ? Pour résoudre ces difficultés, il faut encore être instruit de ce que l'on trouve dans cette chronique ; entre un grand nombre d'évènemens datés du quantième de la lune civile, il y en a seize différens, qui sont déterminés par la note cyclique de l'année, par le nom de la lune civile, & par la note du cycle de 60, rapportée au jour de cette lune, dans lequel arriva l'évènement marqué dans la chronique : voici quelles sont ces dates.

1.° *Hoang-ti*. . . . . 50.e année, VII.e lune, jour *Keng-chine*. 57.e

2.° *Yao*. . . . . 70.e année, I.e lune, jour *Sine-tchéou*. 38.e

3.° *Tchong-cang*. . . . . . 5.e année, IX.e lune, jour *Keng-su*. 47.e éc. de S.

4.° *Ti-ſine* der. des *Chang.*	51.e année,	I.e lune, jour *Vou-tzé.*	25.e
5.° *Tching-vang.*	1.e année,	I.e lune, jour *Keng-ou.*	7.e
6.° Le même	7.e année,	III.e lune, jour *Kia-tzé.*	1.er
7.° Le même	37.e année,	IV.e lune, jour *Y-tchéou.*	2.e
8.° *Cang-vang.*	12.e année,	VI.e lune, jour *Gine-tchine.*	9.e
9.° Le même	26.e année,	IX.e lune, jour *Ki-ouey.*	56.e
10.° *Mo-vang.*	13.e année,	VII.e lune, jour *Ping-ſu.*	23.e
11.° *Cong-vang.*	9.e année,	I.e lune, jour *Ting-haï.*	24.e
12.° *Yéou-vang.*	6.e année,	X.e lune, jour *Sine-mao.*	28.e
13.° *Ping-vang.*	51.e année,	II.e l. du P. jour *Y-ſé.*	42.e
14.° Le même	même ann.	III.e lune, jour *Keng-ſu.*	47.e
15.° *Houane-vang.* . . .	23.e année,	III.e lune, jour *Y-ouey.*	32.e
16.° *Hiene-vang.*	4.e année,	IV.e lune, jour *Kia-yne*	51.e

La chronologie du *Tſou-chou* eſt la même en remontant juſqu'à la première année de *Suene-vang* que celle de *Sſé-ma-tſiene*, & les cinq dernières dates quadrent avec le calcul aſtronomique, comme on le verra dans l'examen; cette année eſt la 827.e avant l'Ère Chrétienne.

Mais au deſſus de cette cinquième date, c'eſt-à-dire, au deſſus de l'écliple obſervée ſous *Yéou-vang*, ce n'eſt plus la même choſe, & les onze premières époques, placées aux années qui réſultent de la chronologie littérale du *Tſou-chou*, ne quadrent plus avec le calcul: il faut faire remonter chacune de ces époques de 60 ans ou d'un cycle entier d'années; alors elles ſe trouveront toutes conformes au calcul, à l'exception d'une ſeule qui m'eſt très-ſuſpecte, par les raiſons que j'en rapporterai. Avec cette addition d'un cycle entier, les dates de *Cang-vang* & de *Tching-vang* ſe trouveront préciſément les mêmes que celles qui ſont fixées démonſtrativement par le *Chou-king*, & il n'y aura aucun dérangement dans les notes cycliques des années du règne de chaque Empereur, parce que, ſoit que l'on ôte ou que l'on ajoûte 60 d'un nombre quelconque qui doit être diviſé par 60, il reſtera toûjours la même fraction. Ce n'eſt pas ici une addition faite arbitrairement à la chronologie du *Tſou-chou*, le calcul

astronomique montre, & la nécessité d'en faire une, & la quantité dont elle doit être: il me suffit qu'on la regarde, quant à présent, comme une supposition; après l'examen détaillé qu'on verra dans la suite de ce Mémoire, j'espère qu'on la jugera une supposition absolument nécessaire. Au reste cette addition de 60 ans doit tomber sur quelqu'un des quatre règnes, entre *Cong-vang* & *Suene-vang;* de ces quatre règnes, il y en a deux, dont l'un a duré huit ans, & l'autre neuf selon le *Tsou-chou.*

ARTICLE VIII. *(p)*

Examen des caractères, soit cycliques, soit astronomiques qui accompagnent les époques de la Chronologie Chinoise, soit dans le Tsou-chou, *soit dans les* King, *soit dans l'ancienne tradition.*

JE suivrai encore dans cet examen l'ordre inverse des temps, c'est-à-dire, que je commencerai par ceux qui sont les plus voisins de la dynastie des *Hane,* afin de passer des plus connus aux moins connus.

J'ai déjà observé que la chronique du *Tsou-chou* finit à la seizième année de l'empereur *Yne-vang,* le même qui est nommé *Nane-vang* par *Ssé-ma-tsiene;* cette année est la cinquante-neuvième d'un cycle, & la deux cens quatre-vingt-dix-neuvième avant l'Ere Chrétienne, & l'empereur *Yne-vang* est le trente-quatrième de la dynastie.

1.ere Époque. Tsou-chou, *part. 2. fol. 29.*

Quatrième année de *Hiene-vang,* trente-deuxième Empereur, la chronique marque le cinquante-unième jour d'un

(p) Malgré la longueur des articles V, VI & VII qu'on vient de lire, nous n'avons pas cru devoir remettre à un autre volume l'édition des trois suivans qui terminent cet ouvrage. L'importance du résultat de ce Traité nous a fait croire que le lecteur en verroit avec plaisir la conclusion; & nous avons pris le parti de le donner enfin ici tout entier, en différant l'impression de quelques autres morceaux de M. Fréret sur la Chronologie, qui devoient trouver place dans ce volume. C'est un échange que nous avons jugé nécessaire.

cycle, pour un de ceux de la quatrième lune dans l'été *(q)*; cette année qui répond à la trois cens ſoixante-cinquième avant J. C, le premier janvier julien, fut *Keng-chine* dix-ſeptième d'un cycle, le ſolſtice étoit arrivé à la Chine le 25 décembre de l'année précédente complet 11 heures 24 minutes après minuit du jour civil, onzième d'un cycle: le jour civil chinois a toûjours commencé à minuit. Age de la lune au temps du ſolſtice 15 jours 14 heures 11 minutes; la ſyzygie moyenne de cette lune ſolſtitiale étoit donc arrivée 21 heures 12 minutes après minuit du cinquante-cinquième courant d'un cycle. Trois lunaiſons civiles font 88 jours, ainſi la quatrième lune commença le vingt-quatrième d'un cycle; elle fut de 30 jours, & finit le cinquante-quatrième du même cycle. Le cinquante-unième marqué dans la chronique, précéda de trois jours entiers la fin de cette lune; ainſi cette première époque ſe trouve juſte à la vingt-troiſième année de *Houane-vang* quatorzième empereur de *Tchéou*.

La chronique marque la mort de ce Prince à la troiſième lune, au jour *Y-ouei* trente-deuxième du cycle: cette année répond à l'an 697 avant J. C, qui commença le quatorzième jour d'un cycle. Le ſolſtice le vingt-huitième décembre précédent 8 jours complets, 22 heures 58 minutes du cycle; âge de la lune 17 jours 3 heures 11 minutes, dont la ſyzygie de la lune ſolſtitiale en première 51 jours complets, 19 heures 57 minutes du cycle précédent; deux lunes font 59 jours: ajoûtés à 51, reſte 50 jours au-delà des cycles: la troiſième lune commença donc le cinquante-unième d'un cycle, & finit le dix-neuvième du cycle ſuivant. Ce fut dans la quatrième lune ou dans la ſuivante que ſe trouva le jour *Y-ouei*, & pour avoir mal placé l'intercalation, on ſe trompa dans l'ordre des lunes, & on donna le nom de troiſième à celle qui devoit

2.ᵉ Époque. Tſou-chou, *part. 2. fol. 20.*

(q) J'ai calculé pour le méridien de *Pé-king* $19^h\ 46'\ 6''$ orient de Paris. La recherche du méridien particulier du lieu de la réſidence de l'Empereur, eſt inutile ici. Le ſolſtice eſt calculé par les tables pour le temps vrai. Les lunaiſons ſont par le mouvement moyen, à moins que je n'en avertiſſe: une plus grande préciſion, ne feroit d'aucune utilité. Je me ſuis ſervi des tables de M. de la Hire.

être comptée pour la quatrième: dans le cinquième article, en expoſant les principes de la chronologie chinoiſe, j'ai donné la règle ſur laquelle on doit déterminer la dénomination des lunes civiles.

Catalogue des éclipſes du R. P. Gaubil, aſtron. chinoiſe, p. 239, &c. Diſſert. ſur la 1.re éclip. du Tchune-tſieou, hiſt. de l'aſtron. pag. 156 & 161.

Les dates de pluſieurs éclipſes rapportées dans le *Tchune-tſieou*, nous montrent que ce dérangement avoit lieu alors dans le calendrier. La première éclipſe de ce livre eſt de l'an 720, & eſt marquée au jour *Ki-ſe* ſixième du cycle, ſeconde lune au printemps, & le calcul démontre que le jour de l'éclipſe fut le 22 février qui étoit le ſixième d'un cycle, mais le premier de la troiſième lune civile, & non de la ſeconde; l'an 709, l'éclipſe de ſoleil totale de jour *Gine-chine* vingt-neuvième d'un cycle, arriva le 17 juillet, qui étoit en effet le vingt-neuvième du cycle; mais ce jour étoit le premier de la huitième lune, & non de la ſeptième que nomme le *Tchune-tſiéou*. Enfin l'éclipſe de l'an 695 eſt encore mal marquée au premier de la dixième, puiſque le 10 octobre auquel elle arriva, fut le premier de la onzième lune: la même erreur devoit ſubſiſter encore dans le calendrier en 697 & deux ans après.

Gaubil, hiſt. mſ. des ſolſtices obſ. à la Chine, p. 9. Aſtron. Imp. part. 2, p. 25, &c.

Les éclipſes ſuivantes nous montrent que malgré les efforts que l'on a faits pour corriger ce dérangement dans l'ordre des lunes, comme on manquoit de principes ſûrs, & de connoiſſances aſtronomiques exactes, on ſe jetoit dans un inconvénient lorſqu'on vouloit en éviter un autre. L'auteur du *Tſo-tchouene* ou de l'ancien commentaire du *Tchune-tſiéou*, nous apprend pluſieurs détails à ce ſujet, que l'on verra peut-être un jour dans la ſuite des Mémoires du P. Gaubil; il me ſuffit d'avoir montré ici que le *Tſou-chou*, en donnant une fauſſe dénomination à la lune civile dans laquelle mourut l'empereur *Houane-vang*, s'eſt exactement conformé au calendrier fautif que l'on ſuivoit au temps dont il parle.

Époque 3.e & 4.e

Tſou-chou, *part. 2, fol. 19.*

Sur la cinquante-unième & dernière année de *Ping-vang*, prédéceſſeur de *Houane-vang*, laquelle répond à l'an 920 avant J. C, le *Tſou-chou* donne les caractères de deux époques dans deux lunes différentes d'une même année; la première

date eſt celle d'une éclipſe de ſoleil à la ſeconde lune au jour *Y-ſé* quarante-deuxième du cycle à la deuxième lune. Cette éclipſe eſt la même que la première du *Tchune-tſiéou;* mais dans la copie du *Tſou-chou* qui m'a été envoyée, ces caractères *Y-ſé* ſont ſans doute une faute de copiſte pour *Ki-ſé*, il a été facile d'oublier un trait qui diſtingue le caractère cyclique *Y* du caractère *Ki:* on lit *Ki-ſé* ſixième dans le *Tchune-tſiéou*, & ce caractère eſt en effet celui du 22 février, jour de l'éclipſe du ſoleil, au lieu que dans cette année il n'y a aucune lune qui ait commencé au jour *Y-ſé* quarante-deuxième: la néceſſité de cette correction eſt confirmée par la date ſuivante, qui marque le jour *Keng-ſu* ou quarante-ſeptième, pour un des jours de la troiſième lune; ſi la deuxième lune qui étoit de 30 jours avoit commencé un jour quarante-deuxième, la troiſième lune auroit commencé le douzième du cycle ſuivant, & comme elle avoit 29 jours, elle auroit fini le quarante-unième: ainſi aucun des jours de cette lune n'auroit été le quarante-ſeptième d'un cycle.

Voyez ſur cette éclipſe du jour Kiſé, *le Catal. du P. Gaubil.*

Il faut obſerver au ſujet de ces deux époques, que ce qui eſt nommé la deuxième & la troiſième lune, auroit dû être appelé la troiſième & la quatrième; c'eſt la même erreur dans le calendrier que celle de l'époque précédente. Mais on a déjà vû que le *Tchune-tſiéou* fait la même faute, ce qui ne nous permet pas de douter que le *Tſou-chou* n'ait ſuivi en cette occaſion la manière de compter les lunes, employée alors dans le calendrier civil, en conſéquence du dérangement arrivé par une intercalation vitieuſe. On doit, ce me ſemble, conclurre de ces dénominations fautives & contraires à la règle aſtronomique, mais conformes à l'uſage civil, abuſivement ſuivi alors dans le calendrier, que les dates du *Tſou-chou* ſont priſes des anciens Mémoires conſultés par l'auteur de la chronique, & qu'elles ne ſont pas l'effet d'un calcul poſtérieur, ſoit de *Chine-yo*, ſoit des aſtronomes du temps de la découverte du manuſcrit; car ſans examiner quelle étoit la capacité de ces aſtronomes, il faudroit les ſuppoſer, & bien inſtruits, & bien attentifs, pour ſe perſuader qu'ils euſſent

pensé à se conformer à la circonstance d'un dérangement accidentel, qui avoit eu lieu dans l'usage du calendrier au temps dont ils parloient, plus de 900 ans après: avec de pareilles suppositions, il sera facile de détruire tout ce que l'on pourroit rapporter de plus fort, pour établir la chronologie de toutes les histoires du monde.

Époque 5.e Tsou-chou, *part. 2, fol. 17.* Le *Tsou-chou* marque sur la sixième année de *Yéou-vang* sept cens soixante-seizième avant J. C. à la dixième lune, au jour *Sine-mao* vingt-huitième du cycle, une éclipse de soleil; ces caractères sont à l'année près du règne de *Yéou-vang*, les mêmes que ceux de l'ode *Che-yué-kiao* du *Chi king;* car dans cette ode, le nom de l'Empereur ne se trouve que dans l'argument, & on ne marque point l'année.

Cette année dans la chronologie du *Tsou-chou* est la sept cens soixante-seizième avant J. C, & cette même année il y eut une éclipse de soleil visible à la Chine le 6 septembre, qui fut un jour *Sine-mao* vingt-huitième d'un cycle, & le premier de la dixième lune, selon les règles du calendrier des *Tchéou*, la syzygie écliptique étant postérieure de 266 jours, ou de neuf lunaisons à la syzygie de la lune solstitiale qui étoit la première dans ce calendrier.

La durée du règne de *Suene-vang*, prédécesseur de *Yéou-vang*, est la même dans le *Tsou-chou* que dans *Sé-ma-tsiene.* Dans la chronologie de ces deux écrivains, la première année de *Suene-vang* répond à l'an 827 avant J. C, & jusque-là il n'y a ni doute ni embarras dans la chronologie du *Tsou-chou;* mais ce n'est plus la même chose pour les quatre règnes antérieurs, & ce sont ceux sur lesquels je soupçonne que doit tomber l'omission de 60 ans, qu'il faut ajoûter à la durée de ces quatre règnes, non seulement pour faire quadrer la chronologie du *Tsou-chou* avec celle du *Chou-king*, mais encore pour que les notes cycliques des jours rapportés aux lunaisons, puissent convenir avec le calcul.

Époque 6.e Tsou-chou, *part. 2, fol. 10.* Le *Tsou-chou* marque sous la neuvième année du règne de *Cong-vang*, que l'un des jours de la lune *Tching* première du printemps, fut le vingt-quatrième d'un cycle *Ting-haï*, en

en ſuivant les durées des règnes exprimées dans le *Tſou-chou*, cette année répondra à l'an 899 avant J. C. La première lune des *Tchéou* eſt, comme on l'a déjà obſervé plus d'une fois, celle qui comprend le ſolſtice d'hiver; le ſolſtice vrai ſe fit à la Chine à 11 heures du ſoir du 29 décembre de l'an 900, & le trente-unième jour d'un cycle; la ſyzygie moyenne étoit arrivée à 10 heures après minuit du vingt-quatrième décembre précédent, qui étoit le ſeizième d'un cycle, ainſi il n'y eut point de jour *Ting-haï*, ou vingt-quatrième d'un cycle dans cette lune ſolſtitiale qui commença le vingt-ſixième, & finit le cinquante-quatrième d'un cycle.

Si l'on ajoûte 60 ans à la durée des règnes, la neuvième année de *Cong-vang* ſe trouvera l'an 959 avant J. C; le premier janvier de cette année fut *Gine-ou* le dix-neuvième d'un cycle. Le ſolſtice vrai arriva à la Chine le 29 décembre précédent complet, 9 heures 35 minutes après minuit du 30, & du cycle 9 heures 35 minutes après minuit du jour *King-chine* dix-ſeptième; la ſyzygie moyenne de cette lune ſolſtitiale s'étoit faite le 27 décembre précédent, après 13 jours complets du cycle, & à 26 heures 59 minutes après minuit du 14, cette lune eut 29 jours, & elle finit le quarante-troiſième du cycle; ainſi elle contint un jour *Ting-haï* vingt-quatrième d'un cycle.

On a ſous le règne de *Cang-vang* trois différentes dates, marquées par les caractères cycliques; ſavoir, deux dans le *Tſou-chou*, & une dans le *Chou-king*.

A la neuvième lune de la vingt-ſixième année de *Chang-vang*, au jour *Ki-ouei*, cinquante-ſixième du cycle, le *Tſou-chou* marque la mort de ce Prince: cette année, dans la chronologie du manuſcrit, répond à l'an 982 avant J. C. & à l'an 1042, ſi l'on ajoûte les 60 années que j'ai ſuppoſées omiſes. Cette époque ne peut ſervir à décider laquelle des deux chronologies étoit celle de la chronique; parce que dans l'une & dans l'autre hypothèſe, le jour *Ki-ouei*, cinquante-ſixième du cycle, ſe rencontre dans la neuvième lune.

7.e E'poque. Tſou-chou, *part. II, fol. 7.*

Si la vingt-ſixième année de *Cang-vang* répond à l'an 982, ce jour ſera le troiſième de la neuvième lune; ſi c'eſt à l'an 1042, ce même jour ſera le dix-neuvième de la neuvième lune.

8.e Epoque. Tſou-chou, *part. II, fol. 7.*

La douzième année du même *Cang-vang*, le *Tſou-chou* marque à la ſixième lune le jour *Gine-chine*, neuvième du cycle.

9.e Epoque. Chou-king, *au chapitre* Pi-ming.

A la même lune de cette même année de *Cang-vang*, le *Chou-king* donne la note *Keng-ou*, ſeptième du cycle, ou troiſième jour de la lune : ces deux déſignations cycliques ſe rapportent exactement; car ſi le troiſième de la lune a été le ſeptième d'un cycle, le neuvième de ce même cycle aura répondu au cinquième de la lune. Ces deux caractères cycliques conviennent à l'an 1056, dans lequel le troiſième jour de la ſixième lune des *Tchéou* répond au 18 mai, qui étoit *Keng-ou*, c'eſt-à-dire, ſeptième d'un cycle, & le 20 mai le neuvième d'un cycle.

Sans l'addition d'un cycle, ou de 60 ans, cette douzième année de *Cang-vang* ſera l'an 996 avant J. C. dans laquelle la ſixième lune commença le dix-ſeptième d'un cycle, & ne contient ni ſeptième, ni neuvième du cycle, & dans laquelle le troiſième jour d'aucune lune ne répondit au ſeptième du cycle.

10.e Epoque. Tſou-chou, *Ibid. fol. 7.*

On a encore trois dates accompagnées de notes cycliques dans le règne de *Tching-vang*, deux dans le *Tſou-chou*, & une dans le *Chou-king*.

A la trente-ſeptième année de *Tching-vang*, en été, quatrième lune, jour *Y-tchéou*, deuxième du cycle, le *Tſou-chou* marque la mort de ce Prince; ſans l'addition d'un cycle, cette année répondra à l'an 1008, dans lequel la quatrième lune de *Tchéou* commença le vingt-ſeptième jour d'un cycle, & finit le cinquante-ſeptième; en ſorte qu'elle ne contint aucun jour *Y-tchéou*, ou ſecond du cycle. Avec l'addition d'un cycle, cette même année trente-ſeptième de *Tching-vang* répond à l'année 1068 : or cette année, la quatrième lune commença le quarante-ſixième d'un cycle, & finit le ſeizième du cycle ſuivant; ainſi le dix-ſeptième de cette lune fut *Y-tchéou*, deuxième du cycle.

A la ſeptième année de *Tching-vang,* qui fut la ſeptième & dernière de ſa minorité, & celle où finit la régence de ſon oncle *Tchéou-cong,* ſur la ſeconde lune de cette année, le *Chou-king* rapporte un évènement au jour *Y-ouei,* trente-deuxième du cycle, lequel étoit auſſi le ſixième après la pleine lune: ce caractère ne convient qu'à la deuxième lune de l'année 1098. Le ſolſtice arriva cette année-là le 31 décembre, en ſorte que la deuxième lune commença à la Chine le 3 janvier *Kia-ſu,* ou onzième du cycle; la pleine lune répondit au dix-huitième du même mois, qui étoit *Ki-tchéou,* vingt-ſixième du cycle, & le ſixième jour ſuivant fut le trente-deuxième d'un cycle *Y-ouei.* 11.e Époque. Chou-king, *c.* Tchao-mo.

A la troiſième lune de cette même année, le *Tſou-chou* rapporte une action de *Tchéou-cong,* & il la date du jour *kia-tze,* premier du cycle qui ſe trouve en effet dans cette troiſième lune, laquelle commença le quarante-unième d'un cycle, & finit le neuvième du cycle ſuivant; mais en ſuppoſant de même cette année la 1098.e & non la 1038.e avant J. C. 12.e Époque. *Part. II, fol. 4.*

Sur la première année du *Tching-vang,* qui ſuivit immédiatement celle de la mort de *Vou-vang,* arrivée ſelon le *Tſou-chou* la douzième lune de l'année précédente, on voit le jour *Keng-ou,* ſeptième du cycle, marqué pour un de ceux qui ſe trouvèrent dans la première lune. Cette année répond à l'an 1104 avant J. C. & ſi l'on ſuppoſoit que le calendrier de *Tchéou* étoit dès-lors établi, cette date ne pourroit convenir à l'an 1104, car la lune ſolſtitiale de cette année commença le quinzième jour d'un cycle, & finit le cinquante-quatrième, ainſi elle ne contint aucun jour *Keng-ou* ſeptième; mais cette ſuppoſition ne ſeroit pas fondée, le règne de *Vou-vang* fut trop agité pour qu'il ait pû avoir le temps de penſer au calendrier, ce fut l'ouvrage de ſon frère *Tchéou-cong,* de même que la réforme de l'Etat & que l'établiſſement des loix de la dynaſtie *Tchéou,* qu'on lui attribue formellement dans les ouvrages de *Confucius* & dans ceux de *Meng-tzé:* d'ailleurs cette réforme du calendrier 13.e Époque. Tſou-chou, *part. II, fol. 4.*

ſut précédée des obſervations des deux ſolſtices, obſervations dont nous avons encore le détail, & qui méritent une attention ſingulière, parce qu'elles nous fourniſſent une preuve démonſtrative du changement d'obliquité de l'écliptique.

On doit donc ſuppoſer que la réformation du calendrier par *Tchéou-cong* ne s'étant faite qu'après les autres changemens plus importans, on ſuivoit encore celui de la dynaſtie *Chang*, lorſque *Tching-vang* monta ſur le trône. Son pere *Vou-vang* mourut, comme le marque le *Tſou-chou*, la douzième & dernière lune de l'année 1105, qui étoit la trente-troiſième d'un cycle, & dès la première lune de l'année ſuivante, trente-quatrième d'un cycle, *Tching-vang* remplit les fonctions impériales au ſacrifice de la lune *Tching*.

Sous les *Chang* la lune ſolſtitiale étoit la douzième de l'année civile, ce fut celle dans laquelle mourut *Vou-vang*; elle avoit commencé le 15.e d'un cycle: la lune ſuivante, qui étoit la première des *Chang*, & qui devint dans la ſuite la deuxième des *Tchéou*, commença le quarante-quatrième du cycle, & finit le douzième du cycle ſuivant; ainſi elle contint un jour *Keng-ou*, ſeptième du cycle.

14.e E'poque. Tſou-chou, *part. 1, fol. 33.* *La 52.e fut* Keng-yne, 27.e *ſelon le* Tſou-chou.

La cinquante-unième année de *Ti-ſine*, nommé auſſi *Tchéou*, dernier empereur des *Changs*, fut la vingt-ſixième d'un cycle d'années ſelon le *Tſou-chou*, & elle doit répondre à l'an 1112 avant J. C. en conſéquence de la détermination des années précédentes. Sur la onzième lune de cette année, le *Tſou-chou* date un évènement du jour *You-tze* vingt-cinquième d'un cycle. La onzième lune du calendrier des *Chang* commença cette année 1112, le cinquante-huitième jour d'un cycle, elle dura 29 jours, & finit par conſéquent le vingt-ſixième jour du cycle ſuivant; le jour *You-tze* fut donc le dernier de cette lune. Cette époque eſt encore une de celles qui ne peuvent ſervir à décider s'il faut ſuivre la chronologie littérale du *Tſou-chou*, ou s'il faut y ajoûter 60 ans, parce que ſi l'on n'ajoûte pas ces 60 ans à la durée des règnes, cette cinquante-unième année de *Ti-ſine* répondra à l'an 1052, dans lequel cette lune ayant commencé le neuvième d'un

cycle finit le trente-huitième, & comprit par conséquent un jour *You-tze*, c'est-à-dire vingt-cinquième.

Le *Tsou-chou* ne marque aucune date par les notes cycliques sous les règnes des Empereurs de la dynastie *Chang*, mais on en trouve une dans le *Chou-king* qui nous apprend que le couronnement de *Taï-kia* se fit un jour *Y-tchéou*, deuxième d'un cycle, dans la douzième lune de la première année de son règne.

15.e Époque.

Chou-king, *cap.* Y-hiune.

Cette époque est sujète à d'assez grands embarras, par la difficulté de déterminer cette première année & ce couronnement de *Taï-kia*. 1.° Il y a parmi les critiques Chinois plusieurs opinions au sujet du commencement du règne de *Taï-kia*; *Lieou-hine*, *Pane-cou* & les auteurs des annales se fondant sur la préface mise au devant du *Chou-king*, font succéder immédiatement *Taï-kia* à son ayeul *Tching-tang*, sans faire aucune mention des règnes de ses deux oncles *Ouay-ping* & *Tchong-gine*; d'un autre côté *Meng-tzé*, l'auteur du *Tsou-chou*, & celui du *Chi-pène* suivi par *Sfé-ma-tsiene* placent ces deux règnes entre *Tching-tang* & *Taï-kia*, & leur donnent 6 ans de durée.

Meng-tzé, *lib. 11, cap. 3. n.° 32. p. 375.*

2.° Il y a eu deux différens couronnemens de *Taï-kia*, le premier lorsqu'il fut mis sur le trône par *Y-yne* premier ministre de son ayeul *Tching-tang*, le deuxième postérieur au moins de trois ans à ce premier: *Taï-kia*, en montant sur le trône avoit cru pouvoir se dispenser de l'observation des loix établies par son ayeul, & changer la forme du gouvernement; il étoit encore très jeune, & toute l'autorité étoit entre les mains d'un Ministre habile, auquel étoit dû le succès de la révolution qui avoit mis sur le trône *Tching-tang* fondateur de la dynastie régnante: ce Ministre, persuadé que les fautes du jeune Empereur avoient moins leur principe dans le fond de son caractère que dans les impressions étrangères qu'il recevoit de ses favoris, crut devoir le mettre dans la nécessité de réflechir sans distraction sur sa conduite, & sur l'étendue des devoirs d'un Souverain, & de s'instruire par l'exemple de ses prédécesseurs, que les peuples n'ont jamais

consenti à remettre l'autorité souveraine entre les mains d'un seul homme, que sous la condition qu'il l'employeroit à les rendre heureux. *Y-yne* (c'est le nom de ce Ministre) enferma l'Empereur dans l'appartement du Palais où étoient placés les tombeaux de ses ancêtres, l'y retint pendant trois ans entiers livré à ses propres réflexions, & ne l'en tira que lorsqu'il fut persuadé qu'elles l'avoient rendu capable de connoître & d'aimer ses devoirs. L'histoire qui rapporte ce fait d'après le *Chou-king* de *Confucius*, donne de grands éloges à la conduite que tint *Y-yne* dans cette occasion, & assure que *Taï-kia* fut dans la suite un des meilleurs Empereurs de la Chine. Le rétablissement de *Taï-kia* se fit avec la cérémonie d'un nouveau couronnement, & il semble par une longue note ou glose historique que le P. Couplet a inserée dans sa traduction du *Lune-yu*, que c'est à cette deuxième installation qu'il faut rapporter la date du jour *Y-tchéou* de la douzième lune; ainsi cette date seroit celle de la troisième année de *Taï-kia*, & non celle de la première.

On lit aussi la même chose dans Meng-tzé.

Scia Sinica, l. III, p. 87.

Le *Tsou-chou* marque la mort de *Tching-tang* à la onzième année d'un cycle, qui répond à l'an 1607, celle de *Ouay-ping* son fils à l'an 1605, & celle de *Tchong-gine* à l'an 1601; car la mort de ces deux Empereurs se lit clairement dans le texte de la chronique, & *Meng-tzé*, conforme à cette chronique, assure qu'ils régnèrent, le premier deux ans, & le second quatre, & que la captivité de *Taï-kia* dans le palais des *tombeaux (Toung)* fut postérieure aux six années du règne de ses oncles.

Lib. II, cap. 3. n° 32, p. 375, vers. P. Noël.

Lieou-hine, *Pane-cou*, & d'autres astronomes Chinois, s'étant persuadés que ce jour *Y-tchéou* du couronnement de *Taï-kia* devoit être antérieur de 1520 ans au 25 décembre 219 avant J. C, jour qui fut le deuxième d'un cycle, c'est-à-dire, *Y-tcheou*, & en même temps celui du solstice d'hiver, & de la pleine lune; cette observation de l'an 219 étoit assez juste, le solstice étant arrivé à la Chine le 25 décembre deuxième d'un cycle ou *Y-tchéou*, 2 heures 52 minutes après

minuit, & la ſyzygie s'étant faite environ 6 heures après le ſolſtice, & ſur les 9 heures du matin à la Chine: mais l'uſage qu'en faiſoient ces aſtronomes, montre leur ignorance en Aſtronomie, parce qu'une période de 1520 ans juliens, tels que ceux qu'ils emploient, & de 555 180 jours, nombre qui ſe diviſe exactement par 60, contient 11 jours 14 heures 40 minutes au delà des révolutions ſolaires, & 4 jours 21 heures 2 minutes 1 ſeconde au delà des ſyzygies moyennes; ainſi le 25 décembre de l'an 1739 avant J. C, antérieur de 1520 ans à l'an 219, fut bien *Y-tchéou;* mais il ne fut, ni le jour du ſolſtice, lequel arriva le 5 janvier 1738 ſuivant, ni le jour d'une ſyzygie: il étoit le 25 de la lune, & le ſolſtice arriva le ſeptième de la lune ſuivante. Donc ſi le jour *Y-tchéou* du couronnement de *Taï-kia* avoit été celui du ſolſtice & de la ſyzygie, ce qui eſt avancé par ces aſtronomes ſans aucun fondement (car le *Chou-king* ne le dit en aucune façon), il en faudroit conclurre que ce jour n'eſt pas le 25 décembre de l'année 1739 comme ils l'ont prétendu.

Le bonze *Y-hang*, habile aſtronome Chinois, qui vivoit l'an 724 de J. C, mettoit le couronnement de *Taï-kia* au jour *Y-tchéou* de la lune ſolſtitiale de l'an 1719 avant J. C; ce jour *Y-tchéou* répond au treizième janvier de cette année, & fut, non celui de la ſyzygie, mais celui de la pleine lune: mais comme ce n'eſt pas là une circonſtance marquée dans le *Chou-king*, elle ne prouve point qu'il faille, par cette ſeule convenance, préférer cette année 1719 à toute autre, dans laquelle un des jours de la lune ſolſtitiale aura eu le caractère cyclique *Y-tchéou.* Il arrive très-ſouvent aux aſtronomes & aux critiques Chinois de donner leurs ſuppoſitions & les réſultats de leurs faux calculs, pour des obſervations anciennes; ainſi à moins que ces obſervations & ces caractères chronologiques ou aſtronomiques ne ſe trouvent clairement marqués dans les textes des anciens livres, on ne doit point s'arrêter à ce qu'ils avancent. Le *Tſou-chou* ne fait aucune mention, ni de la douzième lune de *Taï-kia*, ni du jour *Y-tchéou,* & vû

Gaub. hiſt. de l'aſtron. p. 82.

la difficulté de s'assurer de l'année à laquelle il faut rapporter cette époque qui, selon les différens calculs des chronologistes, peut répondre à la première, à la troisième, à la septième & à la neuvième année après la mort de *Tching-tang*, il suffit, pour qu'elle ne détruise point la chronologie du *Tsou-chou*, qu'on puisse la concilier avec elle par quelque hypothèse probable.

La première année de *Taï-kia* dans le *Tsou-chou* est l'an 1600, dont la douzième lune comprend le solstice de 1599; la troisième année est l'an 1598, dont la douzième lune comprend le solstice de l'an 1597: la première de ces deux lunes solstitiales commença le dixième d'un cycle, & finit le trente-neuvième; la seconde commença le dix-huitième, & finit le quarante-huitième: quoique le P. Couplet, dans la note historique dont j'ai déjà parlé, rapporte la date du jour *Y-tchéou* à la douzième lune de la troisième année de *Taï-kia*, & à son rétablissement sur le trône; je ne vois rien, ni dans les lettres, ni dans les Mémoires manuscrits du P. Gaubil, qui me porte à croire qu'il s'agisse là du second couronnement de *Taï-kia:* ce Missionnaire marque seulement, que dans le *Chou-king*, chapitre *Y-hiunc*, on lit qu'*au jour Y-tchéou de la douzième lune, Taï-kia petit-fils de l'empereur Tching-tang, prit possession de l'Empire.* Comme dans nos lettres il a été beaucoup question de cette époque de *Taï-kia*, je ne puis supposer que le P. Gaubil, exact jusqu'au scrupule dans ses citations, eût négligé de marquer qu'elle devoit se rapporter à la troisième année de ce Prince, si cette circonstance eût été une suite du récit qui est dans le *Chou-king;* ainsi il me semble assez probable, que cette douzième lune, dans laquelle *Taï-kia* prit possession de l'Empire, est celle de la quatrième & dernière année de son prédécesseur, mort quelque temps avant cette dernière lune.

Couplet, philos. Sin. lib. III, p. 87.

Hist. abr. des éclipses observés à la Chine.

Le solstice vrai de cette année 1600 arriva à la Chine le second jour complet, 23 heures 5 minutes après minuit du troisième, & 25 heures 5 minutes après minuit du seizième d'un

d'un cycle. La ſyzygie vraie arriva ce même jour, mais 22 heures 23 minutes avant le ſolſtice, 43 minutes après minuit du ſeizième commençant : le ſolſtice de cette année ne fut pas déterminé par obſervation, mais d'après un calcul des aſtronomes chargés du calendrier; & quand même il l'auroit été par obſervation, ç'eût été par celle de la longueur de l'ombre du *Gnomon:* or on ſait combien cette méthode eſt fautive; ſi l'on emploie une ſeule obſervation de la longueur de l'ombre, une erreur de 16 ſecondes, ſoit dans la hauteur du ſoleil déduite de l'obſervation, ſoit dans la parallaxe du ſoleil, qui eſt un des élémens de ce calcul, produira une erreur d'un jour entier : rien n'eſt plus difficile que de s'aſſurer de la longueur exacte d'une ombre toûjours mal terminée & confondue avec la pénombre. La parallaxe du ſoleil étoit ſans doute peu connue des Chinois au temps de *Taï-kia,* puiſque encore aujourd'hui, malgré la délicateſſe de nos inſtrumens, & la préciſion avec laquelle on obſerve, nos tables aſtronomiques diffèrent entre elles de 2 minutes 45 ſecondes dans la quantité de cette parallaxe; incertitude dont l'effet eſt conſidérable, puiſqu'elle peut cauſer une différence de plus de quatre jours dans le temps d'un ſolſtice qui ſeroit déterminé par une ſeule obſervation. L'erreur ſera moins conſidérable, ſi l'on emploie trois obſervations; mais elle peut l'être encore aſſez, lorſque l'on n'emploie, comme les Chinois, que les *Gnomons* ſimples, pour cauſer une incertitude de plus d'un jour dans le temps du ſolſtice; par exemple, ſi le *Gnomon* n'eſt pas exactement perpendiculaire; ſi le plan n'eſt pas parfaitement de niveau; ſi le rapport des trois longueurs d'ombre n'eſt pas ſuffiſamment déterminé, &c. Ainſi on peut ſuppoſer que le ſolſtice d'hiver de cette année fut placé au quinzième jour du cycle, & au dernier d'une lune; & alors la lune ſolſticiale ayant fini le quinzième d'un cycle, le deuxième jour de ce cycle aura répondu au ſeizième de cette même lune, & il aura été celui du couronnement de *Taï-kia.* Il faut ſe ſouvenir que cette date n'étant pas marquée dans la chronique *Tſou-chou,* & n'étant pas par elle-même

Ricciol. almag.

trop exactement déterminée, on est d'autant moins en droit d'exiger que la chronologie de ce livre y soit conforme, que cette date n'est pas déterminée avec une entière certitude.

16.e Époque.

Cette époque est extrêmement importante, & mériteroit de remplir elle seule un article particulier, puisque c'est celle de la fameuse éclipse de soleil observée sous le règne de *Tchong-cang*, 2000 ans au moins avant l'ère chrétienne. Le Père Gaubil a publié à la suite de son histoire de l'Astronomie chinoise, une Dissertation, dans laquelle il rend compte du calcul par lequel lui & les autres Missionnaires ont trouvé à l'an 2155 avant J. C. une éclipse qu'ils ont cru avoir les caractères astronomiques de celle de *Tchong-cang*; mais cette éclipse horizontale, & presque imperceptible, puisqu'elle ne fut que de 50 minutes, ou que d'un vingt-septième environ du disque du soleil, ne convient point avec celle que le *Chou-king* dit être arrivée sous le règne de *Tchong-cang*, puisque celle-ci, qui n'avoit point été prédite, par la négligence des astronomes, surprit par son apparition les Mandarins du tribunal d'astronomie, & causa une grande frayeur au peuple; cette surprise & cette frayeur, que je trouve marquées dans tous les extraits du *Chou-king*, faits par différens Missionnaires *(r)*, est un point qui ne peut convenir avec une éclipse aussi peu considérable que celle de l'an 2155, comme je l'avois observé dans ma Dissertation lûe en 1733, & comme je le trouve remarqué aussi par M. *Whiston* dans un recueil de dissertations imprimé en 1734: il ne peut se persuader que cette éclipse, dont la durée a été si courte, & la quantité si peu considérable, puisse être celle des annales chinoises.

Page 198. Whiston, six dissertations, Lond. 1734. 8.°

Dans ma Dissertation, j'avois paru douter de la réalité de cette éclipse de *Tchong-cang;* & pour exciter le zèle des Missionnaires, j'avois appuyé sur les raisons de la révoquer en doute, que me fournissoit la dissertation manuscrite d'un Missionnaire, duquel je n'adoptois cependant pas les principes: mais quand bien même mes scrupules auroient été

(r) Elle l'est même dans ceux qui prétendent que l'éclipse de *Tchong-cang* est celle de l'an 2155.

aussi forts qu'ils pouvoient le paroître dans ma Dissertation, je dois reconnoître qu'ils ont été dissipés par les éclaircissemens que j'ai reçûs à ce sujet.

Le chapitre du *Chou-king*, dans lequel il en est parlé, est de ceux que *Fou-seng* rétablit de mémoire, & qui se trouvèrent depuis dans le manuscrit authentique de la maison de Confucius. *Ssé-ma-tsiene* parle de ce chapitre dans ses *Ssé-ki*: le commentaire de *Cong-ngane-coué* sur le *Chou-king*, dit formellement que cette éclipse arriva le premier de la neuvième lune d'une des années de *Tchong-cang*; ce commentaire est du temps même de *Ssé-ma-tsiene*. L'auteur du *Tsou-chou* marque l'année & le jour de cette éclipse, & on la trouve dans le *Tso-tchouene* de *Tso-chi*, contemporain de Confucius.

Chap. Iue-tching.

Note sur le chap. dans le Ché-sane-king.

Tso-tchouene, *année 17.e de* Tchao-coung *prince de* Lou.

Quant aux difficultés que j'avois sur les circonstances du récit de cette guerre, entreprise pour châtier deux astronomes de leur négligence dans les fonctions de leur emploi, négligence qui les avoit empêchés de calculer l'éclipse qui causa, par son apparition, une frayeur d'autant plus grande au peuple, qu'elle n'avoit point été prédite; voici ce que l'on m'a appris, & ce qui est rapporté d'après *Ssé-ma-tsiene* & d'après *Tso-chi*, dans les annales anciennes, composées sous les seconds *Hane*. Après la mort de *Ki*, fils de *Yu*, fondateur de la dynastie *Hia*, son fils *Taï-cang* monta sur le trône; mais ayant bien-tôt abandonné totalement le soin de l'empire, *Yé*, l'un des anciens Ministres de son ayeul *Yu*, crut devoir prévenir les suites de l'indisposition qu'il remarquoit dans les peuples; il déposa *Taï-cang*, le relégua au nord du *Hoang-ho*, dans un lieu qui porte encore aujourd'hui son nom, & mit sur le trône son frère *Tchong-cang*: mais celui-ci refusa le titre & les honneurs d'Empereur jusqu'à la mort de *Taï-cang*. Cette conduite de *Yé* est conforme aux principes de la secte de Confucius, & *Meng-tzé*, dans un discours qu'il tient à un Roi tributaire, donne formellement le droit d'en agir ainsi au Ministre qui n'a pû se faire écouter de son maître. On a dans le chapitre du *Chou-king*, qui porte le titre de *Ou-tsé-tchi-co*, les

Meng-tzé II, cap. 4, n.° 48, p. 397.

rem ontrances que firent à cet Empereur déposé ses cinq frères, qui l'allèrent trouver dans le lieu de sa retraite, pour lui reprocher le péril auquel il avoit exposé leur maison par sa conduite. Cependant *Tchong-cang* n'étoit pas sans inquiétude, il voyoit les peuples aliénés, & prêts à se donner de nouveaux maîtres; en effet, la révolte éclata après la mort de *Siang* son fils, & la dignité impériale fut usurpée par *Hane-tcho*, qui la conserva pendant 40 ans.

L'autorité étoit toute entière entre les mains de *Yé;* & malgré les éloges que *Meng-tzé* donne à ce Ministre, dont il vante l'intégrité & la sagesse, il paroît que *Tchong-cang* n'étoit pas sans inquiétude sur son compte; il commença par l'engager à remettre au prince *Ine-cong* la charge de Général, & quelque temps après il profita de l'éclipse non prédite par le *Hi* & le *Ho*, pour rétablir son autorité par un coup d'éclat: ces noms désignent la charge des Mandarins qui présidoient alors non seulement à l'astronomie & au calendrier, mais encore aux rites & à la religion; il en est parlé dans le *Chou-king* sous le règne d'*Yao*, qui les avoit établis. Ces deux Mandarins, qui avoient chacun un gouvernement de province, avoient abandonné la Cour & le soin de leur emploi; *Tchong-cang*, qui soupçonnoit leur fidélité, se servit du prétexte de punir leur négligence, pour donner un exemple qui fit respecter l'autorité impériale. Nous avons vû presque de nos jours le fameux *Cang-hi* tenir une conduite à peu près semblable, & employer le prétexte d'un dérangement dans le calendrier, arrivé pour avoir abandonné les règles de l'astronomie européenne, lorsqu'il voulut décrier l'administration des quatre régens établis par son père.

Meng-tzé II, cap. 3, n.° 27, 33, p. 372.

En 1668 & 69, voy. l'hist. de la Chine du P. Cresson.

Astron. Européenne, p. Verbiest. &c.

Ce détail de l'histoire de *Tchong-cang (f)* est constant parmi les Chinois, & il rend plus probable la conduite que lui attribue le *Chou-king*, au sujet des astronomes: le *Tsou-chou* fait mention de la punition du *Hi* & du *Ho* par le prince *Ine*; il en est aussi parlé dans le *Tso-tchouene*, ou commentaire

Pag. 395.

(f) Je traitois ce chapitre de *pièce remplie d'absurdités*, on a été blessé de l'expression, & j'avoue que l'on a eu raison.

hiſtorique du *Tchune-tſiéou* de Confucius; ainſi le ſoupçon que j'avois eu, après un Miſſionnaire, que le chapitre du *Chou-king* pourroit bien avoir été ajoûté après coup, doit être abſolument rejeté. Tout ce que je diſois au même endroit ſur la foi de ce Miſſionnaire touchant le règne de *Tchong-cang*, eſt encore très-peu exact; car il ne faut pas confondre, comme je l'avois fait ſur la même autorité, avec la dépoſition de *Taï-cang* par *Yé* miniſtre de *Yu*, & qui étoit alors, par conſéquent, dans un âge fort avancé, la révolte & l'uſurpation d'un autre *Yé* qui fit périr l'empereur *Siang*, fils de *Tchong-cang*, 74 ans après le commencement de *Yu*, & qui porta pendant quelque temps le titre d'Empereur, ayant pris, ſelon le *Tſo-tchouene*, le titre de *Tching-ti-yé*: il eut pour ſucceſſeur *Hane-tcho*, & leur uſurpation dura 40 ans, comme on le dit dans le *Tſo-tchouene, Chao-cang*, fils de l'empereur *Siang*, né l'année même du meurtre de ſon père, n'étant monté ſur le trône qu'après que *Hane-tcho* eut été tué par un des ſerviteurs de la famille impériale, que le *Tſo-tchouene* appelle *Mi*. Cette même chronologie, & les principales circonſtances de cette hiſtoire, ſe trouvent dans le texte du *Tſou-chou*, ſous les règnes de *Tchong-cang*, de *Siang* & de *Chao-cang*. Ainſi on ne peut ſe diſpenſer de reconnoître que l'éclipſe de ſoleil, marquée ſous le règne de *Tchong-cang*, doit être regardée comme une tradition hiſtorique, ancienne, & fondée ſur le témoignage des annales authentiques, conſultées par Confucius; mais c'eſt encore n'avoir rien fait pour la chronologie chinoiſe, que d'avoir établi la réalité de cette éclipſe, il faut chercher à en déterminer le temps.

Le *Chou-king* marque qu'elle arriva dans la conſtellation *Fang*, tous les critiques & tous les aſtronomes chinois s'accordent à reconnoître que cette conſtellation eſt la même que celle qui porte aujourd'hui ce nom: elle eſt compoſée des étoiles de la tête du Scorpion, marquées β. d. π. ρ. dans Bayer: elle n'a que 4 degrés 51 minutes d'étendue en longitude, & commençoit en 1700 de J. C. au 28.e degré 45 minutes du Scorpion, à 58 degrés 45 minutes de l'équinoxe d'automne, ou du o de

libra. Au temps d'*Yao*, on lui donnoit le nom de *Ho*, ou de feu, & on donne encore le nom de *Ta-ho,* grand feu, à tout cet aſſemblage d'étoiles qui forment notre conſtellation du Scorpion. Le *Chou-king* marque encore que cette éclipſe arriva le premier jour de la huitième lune; la huitième lune de *Hia* comprenoit néceſſairement l'équinoxe d'automne: ainſi en réuniſſant ces caractères aſtronomiques, il faut que l'éclipſe de *Tchong-cang* ſoit arrivée, 1.° lorſque le ſoleil étoit voiſin des étoiles de la tête du Scorpion; 2.° lorſque ces étoiles étoient proches du colure équinoctial. Le *Chou-king* ne marque ni l'année du règne de *Tchong-cang*, ni le jour du cycle de cette éclipſe; & les aſtronomes chinois qui ont voulu les déterminer par le calcul, ne ſont pas d'accord entre eux là-deſſus: il ſemble, par la manière dont s'exprime le *Chou-king,* qu'elle arriva au commencement du règne de *Tchong-cang*, & les auteurs des annales la mettent à la première année de ce Prince, de même que l'aſtronome *Yu-co*, qui la calcula vers l'an 340 de J. C. Dans la chronologie des annales, cette année eſt la 2159.e avant J. C. dans laquelle il eſt ſûr, & cela de l'aveu même des aſtronomes chinois, qu'il n'y eut point d'éclipſe de ſoleil ſemblable à celle du *Chou-king.*

Gaub. hiſt. aſtron. p. 55.

Le plus grand nombre des critiques Chinois s'accorde à placer l'éclipſe à la cinquième année de *Tchong-cang*, avec l'ancienne chronique *Tſou-chou; (t)* mais ils ne ſont pas d'accord entre eux ſur la date de cette année: l'auteur du *Tiéne-yuene-lili*, ſuivant la chronologie littérale du *Tſou-chou*, la fait répondre à l'an 1948 avant J. C. Le bonze *Y-hang*, aſtronome habile, qui floriſſoit vers l'an 724 de J. C. fait répondre cette cinquième année à l'an 2128 avant l'ère chrétienne; les aſtronomes antérieurs avoient beaucoup parlé de cette éclipſe, mais on ne peut s'aſſurer à quelle année préciſe ils

(t) Le P. Gaubil, page 69 de ſon hiſtoire de l'Aſtronomie Chinoiſe, dit que *Liéou-hiuene* a placé l'éclipſe à la première année de *Tchong-cang;* mais *Lo-pi*, cité par le P. Gollet, aſſuroit, *t. VI, cap. 14, fol. 79* de ſes annales, qu'il étoit le premier qui l'eut miſe à la cinquième année de *Tchong-cang. Gollet, Diſſert. mſ. ſur l'éclipſe de* Tchong-cang, *page 4.*

la faisoient répondre; & vû l'imperfection de leurs tables astronomiques, ils n'étoient pas même en état de calculer une syzygie ordinaire un peu éloignée de leur temps. Le bonze *Y-hang* est le premier qui ait pû entreprendre avec succès un calcul d'éclipse : celle qu'il trouve à l'an 1128 *Couey-se*, ou trentième d'un cycle, & au jour *Keng-su*, quarante-septième d'un cycle de jours, & premier de la neuvième lune, ce qui répond au treizième octobre de l'année julienne, arriva en effet avec les circonstances marquées dans le *Chou-king;* mais elle ne put être visible à la Chine, la syzygie s'étant faite à 3 heures du matin sous le méridien de *Pé-king*, & par conséquent long-temps avant le lever du soleil. L'erreur imperceptible des hypothèses du Bonze dans la durée des mois & des années, devenoit assez considérable au bout d'un grand nombre de mois, pour causer une différence de plusieurs heures; le sentiment de *Y-hang* fut adopté par les astronomes suivans; mais vers le douzième siècle, *Nane-hiene* autrement *Tchang-hé* calcula pour l'année 2155 l'éclipse de *Tchong-cang*, & la supposa à la cinquième année du règne de ce Prince.

J'ai déjà observé que cette éclipse de l'an 2155 ne ressemble guère à celle du *Chou-king*, qui dut être assez considérable, soit par sa grandeur, soit par sa durée, pour causer de la frayeur au peuple à qui elle n'avoit point été annoncée dans le calendrier, & malgré tout ce qu'ont répondu à cette difficulté les défenseurs de la chronologie reçûe actuellement par le Tribunal, elle continue à me paroître toûjours également forte. Si l'époque de *Tchong-cang* étoit déterminée avec quelque certitude, ou que du moins il y eût de l'uniformité entre les chronologistes Chinois au sujet de cette époque; on pourroit supposer le lieu dans lequel l'éclipse fut observée plus oriental, ce qui n'ira cependant qu'à une différence de 12 ou 13 minutes au plus dans le temps; on pourroit s'en prendre à l'imperfection de nos tables, & alléguer les méprises dans lesquelles les meilleures font quelquefois tomber nos astronomes, pour des éclipses beaucoup moins reculées;

mais ces réponses dont il seroit permis de se contenter dans le cas d'une éclipse, dont la date seroit déterminée avec certitude, ne peuvent être reçûes lorsque la date de l'éclipse est incertaine, & ne peut être établie que par le rapport du calcul astronomique avec l'observation.

L'exemple de l'éclipse de lune observée à Babylone l'an 383 avant J. C, que l'on allègue * pour exemple de l'incertitude des tables, n'a nulle application ici; 1.° parce qu'il s'agit d'une éclipse observée, dont l'année, le jour & l'heure sont déterminés avec la plus grande certitude chronologique, au lieu que la date de l'éclipse de *Tchong-cang*, est précisément l'objet du problème.

2.° Parce que dans les calculs faits par le P. *Petau*, suivant les différentes tables, il suppose la différence astronomique entre Paris & Alexandrie d'Égypte, de 2 heures 25 minutes 48 secondes, quoiqu'elle ne soit que de 1 heure 51 minutes 46 secondes; ainsi il fait Alexandrie trop orientale de 34 minutes 2 secondes, ou de plus d'une demi-heure: si la vraie longitude d'Alexandrie eût été connue au temps du P. *Petau*, il n'auroit pas trouvé que ses tables différoient de l'observation de Ptolémée de 33 minutes, dont il croit qu'elles retardent sur le temps de l'observation; le temps de la pleine lune est marqué par *Ptolémée* à 6 heures 30 minutes pour Alexandrie, le P. *Petau* le trouve par ses tables à 7 heures 3 minutes pour le même lieu; ôtez 34 minutes 2 secondes dont il fait Alexandrie trop orientale, par rapport au méridien de ses tables, restera 6 heures 28 minutes 58 secondes, la différence ne sera plus que de 1 minute 2 secondes entre l'observation & son calcul.

L'exemple de cette éclipse n'a donc aucune application à celle de *Tchong-cang*, & comme le temps de celle-ci n'est pas déterminé, elle ne peut être regardée comme l'époque fondamentale de la chronologie Chinoise, mais seulement comme un moyen de vérifier les différens systèmes de cette chronologie: tout système dans lequel on trouvera sous le règne de *Tchong-cang* une éclipse de soleil dans la constellation *Fang*,

** P. [illegible]46 de [illegible] de l'astron. [illegible] Dissert. sur l'éclipse de Tchong-cang.*

Ptolem. almag. l. IV, [illegible] 366. [illegible] 26. [illegible] 7h 20', [illegible] 6h 30', [illegible] med. noct. die 22.a decemb. 383 ante Christ.

Petau, de doctr. tempor. l. VIII, p. 496.

Fang, & à quelques degrés au delà de l'équinoxe d'automne, pourra être reçû, si d'ailleurs il paroît établi sur des fondemens suffisans, & s'il remplit toutes les conditions nécessaires, c'est-à-dire, si toutes les dates particulières, accompagnées de caractères cycliques ou astronomiques, se trouvent par le calcul, avoir en effet ces mêmes caractères.

On a vû que jusqu'à présent la chronologie du *Tsou-chou* a ces deux avantages, il s'agit de l'examiner par rapport à l'éclipse de *Tchong-cang*. Le *Tsou-chou* marque à la cinquième année de *Tchong-cang* en automne à la neuvième lune, & au jour *Keng-su* quarante-septième du cycle, une éclipse de soleil; il est sûr que c'est la même que celle du *Chou-king*, car il est parlé aussi-tôt après de la punition des astronomes *Hi* & *Ho* par le prince *Ine:* il est encore visible que cela est de l'ancien texte du *Tsou-chou*, & non pas une glose de *Chine-yo* ou des éditeurs. Cette cinquième année de *Tchong-cang* est la trentième d'un cycle, & répond dans la chronologie du manuscrit à l'an 1948, mais avec l'addition d'un cycle, addition dont j'ai montré la nécessité; ce sera l'an 2008 avant J. C: cependant il n'y eut dans aucune de ces deux années une éclipse au jour *Keng-su* quarante-septième du cycle, il n'y eut pas même de syzygie à un pareil jour; aussi avons-nous vû que le bonze *Y-hang* & les astronomes suivans jusqu'au temps des *Yuene*, remontèrent jusqu'à l'an 2128, dans lequel il y eut en effet une éclipse de soleil au jour *Keng-su* premier de la neuvième lune des *Hia*, mais qui ne put être visible à la Chine, parce que la syzygie se fit à 3 heures après minuit du 13 octobre quarante-septième d'un cycle.

La date de l'éclipse de *Tchong-cang* n'a pû être fixée au jour *Keng-su* dans le *Tsou-chou*, qu'en conséquence de quelque calcul astronomique; car ce jour n'est marqué, ni dans le *Chou-king*, ni dans le *Tso-chouene*, & l'auteur de ce dernier ouvrage, très-attentif à rapporter ces sortes de détails, en eût fait mention, si cela eût été dans quelques anciens monumens de son temps.

Le *Tchune-tſiéou* de Confucius marque une éclipſe de ſoleil au jour *Keng-ſu* premier de la neuvième lune d'automne de l'an 21 du règne de *Siang-cong* prince de *Lou.* C'eſt le 20 août de l'an 552, auquel jour il y eut en effet une éclipſe de ſoleil viſible à la Chine, & cette neuvième lune des *Tchéou* étoit la ſeptième du calendrier de *Hia* & de *Hane.*

On peut ſoupçonner qu'au temps de la fin des *Tchéou* quelque aſtronome avoit voulu calculer cette éclipſe du *Chou-king*, en remontant de celle du *Tchune-tſiéou,* à peu près comme ont fait les aſtronomes des ſiècles poſtérieurs, & qu'il trouva par un faux calcul que la ſyzygie de la neuvième lune du calendrier des *Hia* qui étoit la onzième de celui des *Tchéou,* étoit arrivée le quarante-ſeptième d'un cycle: remontant du jour *Keng-ſu* vingtième août de l'an 552 au même jour *Keng-ſu* treizième novembre de l'an 2008, on trouve 8862 cycles de jours complets, & par nos tables modernes, 18006 lunaiſons moyennes moins 7 jours 19 heures 58 minutes; les lunes civiles étoient de 29 jours 12 heures, & la quantité préciſe de la fraction au delà des 12 heures a été de tout temps le ſujet des recherches aſtronomiques; on la fait tantôt plus longue, tantôt plus courte: ſuppoſant que l'on donnât au temps de ce faux calcul la durée préciſe de 531720 jours à 18006 lunaiſons, on ne ſe ſeroit trompé que de 18″ 30‴ de temps au plus ſur la durée de chaque lunaiſon moyenne. Ces 18006 lunaiſons, calculées en remontant de la neuvième de l'an 552, ou de l'éclipſe du *Tchune-tſiéou,* donneront 76 cycles de 19 ans, plus 12 ans chinois & dix lunes; ſavoir, les huit premières de l'an 552, & les deux dernières de l'an 2008: la dernière de ces 18006 lunaiſons étoit donc la onzième de l'année dans le calendrier des *Tchéou;* c'eſt-à-dire, la neuvième dans celui des *Hia.* L'éclipſe de *Tchong-cang* arriva, ſelon le *Chou-king,* à la neuvième lune; & ſur un pareil calcul, on a pû ſuppoſer que le jour de cette ſyzygie fut *Keng-ſu,* ou quarante-ſeptième d'un cycle, & que cette ſyzygie fut écliptique. Je ne

prétends, au reste, donner ceci que comme un exemple du faux calcul par lequel les astronomes des *Tchéou*, copiés par l'auteur du *Tsou-chou*, ont pû être conduits à mettre au jour *Keng-su* une éclipse, ou du moins la syzygie de la neuvième lune de l'an 2008, lequel avoit répondu à la cinquième année de *Tchong-cang*. La route qui conduit au vrai est une, mais les routes qui nous égarent sont en grand nombre, & il est presque impossible de démêler celle par laquelle ont marché ceux qui se sont égarés en les suivant; ainsi je n'ai d'autre objet, en proposant cette conjecture, que de montrer que ma supposition n'est pas destituée de probabilité. Mais ce seroit n'avoir rien fait pour la chronologie du *Tsou-chou*, si je m'en tenois là, & si je ne montrois pas une éclipse de soleil arrivée sous le règne de *Tchong-cang* à la neuvième lune des *Hia*, & dans la constellation *Fang*, & qui étant un peu considérable par sa grandeur & par sa durée, soit de plus arrivée à une heure du jour à laquelle les hommes sont en état de s'apercevoir de ce qui se passe dans le ciel.

Les astronomes Chinois ne s'etant crus astreints à aucune des années du règne de *Tchong-cang* en particulier, pour y chercher l'éclipse du *Chou-king*, je suis en droit de jouir du même privilège. *Hing-hiune-lou*, astronome célèbre, auteur d'un examen des anciennes éclipses, cité souvent & avec éloges par le P. Gaubil, a cru que cette éclipse devoit être arrivée la sixième année de *Tchong-cang*, qu'il fait répondre à l'an 2154 avant J. C. Il se trompe au sujet de l'éclipse, mais je puis prendre, à son exemple, la sixième année du règne de *Tchong-cang* pour celle de l'éclipse.

Gaubil, Dissert. sur l'écl. du Chou-king, *p. 143, hist. de l'astron. chin.*

Dans la chronologie du *Tsou-chou*, cette sixième année répond à l'an 2007 avant J. C: or cette année-là il y eut le 23 septembre, à 13 heures 11 minutes au méridien de Paris; c'est-à-dire, à une heure 11 minutes après minuit du 24, une éclipse de soleil de près de 9 doigts; c'est-à-dire, des deux tiers du disque du soleil: M. *Cassini* a bien voulu calculer cette éclipse, à ma prière, en 1735; ainsi le calcul dont je vais rendre compte, mérite la plus grande confiance.

Il étoit alors sous le méridien de *Caï-fong-fou (u)*, capitale du *Ho-nane*, au sud du *Hoang-ho*, & lieu du séjour de *Tchong-cang*, 8 heures 37 minutes 28 secondes; le soleil étoit au 14.e degré 54 minutes de *Libra*, & il se levoit sous ce parallèle à 6 heures 45 minutes 44 secondes: ainsi il y avoit déjà près de deux heures de jour lorsque le milieu de l'éclipse arriva. La huitième lune du calendrier de *Hia* étoit celle qui comprenoit l'équinoxe de *Libra*: la syzygie écliptique étant arrivée au seizième jour après cette équinoxe, il est visible qu'elle fut celle de la neuvième lune de ce calendrier.

La constellation *Fang* commence à l'étoile π de la tête du Scorpion, & finit à l'étoile 6 du cœur de cette constellation, au moins selon la division actuelle, laquelle est assez ancienne dans les livres chinois d'astronomie, selon le catalogue de *Flamsteed;* la dernière, c'est-à-dire 6, ou la fin de la constellation *Fang*, étoit en 1689 à 63 degrés 29 minutes 24 secondes de l'équinoxe. Cette année est postérieure de 3696 ans à celle de l'éclipse: la quantité du mouvement des fixes pendant ce nombre d'années, est différente, suivant les diverses tables; celles de M. de la *Hire* donnent 52 degrés 20 minutes 32 secondes; celles de *Whiston* donnent 51 degrés 20 minutes 40 secondes: ainsi au temps de l'eclipse, la fin de la constellation étoit, selon les premières tables, au 11.e degré 8 minutes 52 secondes de ♎, & 3 degrés 46 minutes 8 secondes en-deça du soleil *(x);* selon les secondes tables, ce n'auroit été que 2 degrés 45 minutes 16 secondes, quand même on supposeroit que *Fang* avoit dans ces premiers temps précisément la même étendue qu'on lui a donnée depuis. On ne peut opposer une différence si légère dans le lieu du

(u) Cai-fong-fou, lat. $34^d\ 52'\ 26''$ orient de Paris, $111^d\ 35'\ 30''$ ou occident de *Pé-king*, $1^d\ 56'$. L'ancienne résidence des *Hia* étoit à *Gane-y-hiene*, 5^d occident de *Pé-king*, & $35^d\ 7'$ latit. mais l'usurpation de *Yé* en avoit chassé *Tchong-cang*. *Lett. du P. Gaubil.*

(x) Le P. de Mailla a traduit hors de la constellation *Fang*, mais le texte porte dans le *Fang-yu Fang;* il en est convenu avec moi dans une de ses lettres.

ſoleil, & qui eſt preſque imperceptible dans un cas où il s'agit d'obſervations ſimples & groſſières, déduites des levers & des couchers des étoiles fixes: d'ailleurs, cette objection militeroit également contre l'écliple de l'an 2155; car au temps de cette écliple, le ſoleil n'étoit pas encore dans la conſtellation *Fang*, il étoit au moins à 3 degrés 20 minutes de l'étoile π du Scorpion.

Voilà donc à la ſixième année de *Tchong-cang* une écliple dont la quantité fut de près de neuf doigts, & dont le milieu répond à 8 heures & demie du matin; ce qui la rendit facile à obſerver. Cette écliple arriva le premier de la neuvième lune du calendrier des *Hia*, & le ſoleil étant encore ſenſiblement dans la conſtellation *Fang:* cette écliple a tous les caractères de celle du *Chou-king;* & ſi elle ne forme pas une preuve de la vérité de la chronologie du *Tſou-chou*, du moins elle peut être regardée comme une préſomption bien forte en ſa faveur.

Sur la ſoixante-dixième année du règne d'*Yao*, le *Chou-king* marque la première lune du printemps du caractère *Tching*, qui déſigne la première lune de l'année civile; avant cette année 70, on ne voit ce caractère marqué ni ſur les années de ce règne, ni ſur celles des règnes précédens. 17.e Epoque.

Enſuite de ce texte, on trouve une longue *gloſe* qui eſt du nombre de celles que les critiques Chinois regardent comme de l'auteur même de la chronique: dans cette gloſe, dont il ſeroit ſans doute important d'avoir une traduction littérale, on voit pluſieurs caractères qui ne permettent pas de douter qu'il ne s'y agiſſe de l'établiſſement de l'aſtronomie, & de la règle du calendrier par *Yao*, des lunes grandes & petites, des conſtellations céleſtes, &c; en ſorte que l'on peut, avec beaucoup de probabilité, rapporter à la ſoixante-dixième année de cet Empereur, l'ordonnance dont on lit un abrégé dans le *Chou-king*, au chapitre *Yao-tienc*. Je ne parlerai que d'un ſeul article, qu'il m'a été plus facile de comprendre que le reſte; c'eſt de la note cyclique *Sine-tchéou* trente-huitième, jointe à la ſeconde lune, avant laquelle il eſt parlé de la

constellation *Mao*, ou des Pléïades, sans cependant que j'aie pû m'assurer si c'étoit du passage de cette constellation au méridien à une certaine heure de ce jour *Sine-tchéou*, ou de son coucher héliaque, c'est-à-dire, de son entrée dans les rayons du soleil : il y a encore une autre incertitude au sujet de cette époque; si le calendrier qui porte le nom de la dynastie *Hia*, & duquel on attribue cependant l'établissement à différens Empereurs qui ont régné avant cette dynastie, si, dis-je, ce calendrier étoit en usage au temps d'*Yao*, cette seconde lune seroit celle qui comprend l'équinoxe du printemps; si ce calendrier étoit postérieur à *Yao*, la seconde lune marquée dans le *Tsou-chou* seroit celle qui suit la lune solstitiale, c'est-à-dire, la lune dans le cours de laquelle le soleil entre au premier degré d'*Aquarius;* dans le doute, j'ai examiné l'un & l'autre de ces deux cas.

Si l'on n'ajoûte pas les 60 ans à la durée des règnes des *Tchéou*, addition de laquelle j'ai si souvent parlé, la soixante-dixième année d'*Yao* sera la 2076.e avant J. C: or cette année, il ne se trouva de jour *Sine-tchéou* trente-huitième d'un cycle, ni dans la lune d'*Aquarius*, ni dans celle d'*Aries*. La première de ces deux lunes commença le quarante-quatrième d'un cycle, & finit le quatorzième du cycle suivant. La seconde, ou celle d'*Aries*, commença le quarante-troisième, & finit le treizième : ainsi cette dix-septième époque confirme la nécessité de l'addition de 60 ans, établie ci-dessus.

Avec cette addition, la soixante-dixième année d'*Yao* répond à l'an 2136 avant J. C : cette année, le jour *Sine-tchéou*, trente-huitième du cycle, se rencontra dans toutes les deux lunes; la lune d'*Aquarius* commença le 18 janvier, 7 heures 36 minutes après midi à Paris : c'étoit à la Chine le trente-huitième d'un cycle, ou *Sine-tchéou*, & 3 heures 22 minutes 28 secondes après minuit, moment de la syzygie vraie : le soleil étoit alors au 11.e degré 16 minutes 22 secondes de ♑; & la luisante des Pléïades étant, par le mouvement propre des étoiles fixes, au 2.e degré 31 minutes

58 secondes de ♈, elle étoit éloignée du soleil de 2 signes 21 degrés 15 minutes 36 secondes. L'empereur *Yao* tenoit sa cour à *Tai-Yuene*, par la latitude de 40 degrés 15 minutes; ainsi le soleil se coucha ce jour-là, pour ce parallèle, à 4 heures 39 minutes. Les Pléïades se couchèrent à 11 heures 15 minutes; ainsi au coucher du soleil, elles s'étoient trouvées vers le méridien.

La lune d'*Aries* ou de l'équinoxe du printemps, seconde des *Hia*, commença le 18 mars 17 heures 48 minutes à la Chine, & du cycle le trente-sixième, elle commença aussi à Paris 17 heures 47 minutes après minuit. A 5 heures 47 minutes du soir le jour *Sine-tchéou* trente-huitième du cycle commença 1 jour 6 heures 13 minutes après le moment de la syzygie vraie. Le soleil se coucha à 5 heures 38 minutes, & les Pléïades à 7 heures 3 minutes du soir; mais comme elles n'étoient qu'à 21 degrés 19 minutes 45 secondes du soleil, & qu'elles ne sont guère visibles qu'après la fin du crépuscule, lorsque le soleil est 18 degrés environ au dessous de l'horizon, elles ne commencèrent à se montrer qu'à la hauteur de 3 degrés 19 minutes, & ne furent guère visibles que pendant environ 14 minutes, c'est-à-dire, pendant un quart d'heure. Les étoiles de la constellation des Pléïades étant peu lumineuses, elles doivent s'apercevoir difficilement à l'horizon, & il étoit naturel que l'on prît ce jour *Sine-tchéou* trente-huitième du cycle, pour celui de leur coucher héliaque, c'est-à-dire, pour celui auquel entrant dans les rayons du soleil, elles cessent de se montrer pendant près de 50 jours.

Les caractères du jour *Y-tchéou* marqués dans le *Tsou-chou* à la soixante-dixième année d'*Yao*, conviennent, comme l'on voit, à la seconde lune chinoise de l'an 2136; une traduction littérale de ce passage mettroit peut-être en état de décider si cette seconde lune est celle d'*Aquarius* ou celle d'*Aries;* d'un côté le caractère *Gè intrare* λ qui précède celui de la constellation *Mao* (les Pléïades) & qui signifie *entrer*, me feroit soupçonner qu'il s'agit là de l'occultation des Pléïades, ou de leur entrée dans les rayons du soleil; d'un autre

côté le caractère *Chang altus alte*, joint à celui de *Gè*, peut ſignifier que la conſtellation des Pléïades ſe levoit au haut du Ciel & près du méridien, ainſi on ne peut rien décider: j'inclinerois cependant à croire que la ſeconde lune du calendrier d'*Yao* étoit celle d'*Aquarius*, & que le calendrier de la dynaſtie *Hia*, n'a été établi que ſous le règne de *Yu* fondateur de la dynaſtie: en effet, lorſque Confucius dans le *Lune-yu*, parle de ce qu'il y avoit de bon dans les uſages des trois familles Impériales que l'on avoit vû régner juſqu'à ſon temps, il attribue aux Empereurs de la dynaſtie *Hia*, & non pas à *Yao*, ce calendrier qui commençoit à la lune *Yne* & au *Tchong-ki* de *Piſces*.

Couplet, Scia Sinica, lib. III, p. 113. Noël, p. 171.

Je ne parle pas ici de l'ordonnance d'*Yao* touchant la détermination des ſolſtices & des équinoxes par l'obſervation des étoiles fixes, parce que j'en traiterai dans un article ſéparé, où je raſſemblerai tout ce que j'ai appris ſur cette partie de l'aſtronomie chinoiſe, qui peut être relatif à la Chronologie.

18.e Epoque.

Le texte du *Tſou-chou* marque ſur la cinquantième année du règne d'*Hoang-ti* le jour *Keng-chine* cinquante-ſeptième du cycle, comme s'étant trouvé dans l'automne à la ſeptième lune; le texte parle de l'apparition du *Phénix* chinois du *Fong-hoang*. Les abrégés latins des annales chinoiſes par le P. Couplet & par un anonyme, en font mention, & nous voyons par le *Lune-yu* de Confucius, que de ſon temps la tradition qui regardoit cette apparition comme un préſage heureux; étoit déjà établie, la gloſe ajoûte d'autres prodiges, comme une lumière qui éclaira le Ciel pendant trois nuits, & qui (ſuppoſé que ce ne ſoit pas là une fable) pourroit être priſe pour une comète ou pour une aurore boréale; mais ce ne ſont pas là des choſes dont on puiſſe faire uſage, pour vérifier un ſyſtème de chronologie.

Couplet, lib. III, page 55. Noël, p. 131.

Le *Tſou-chou* qui marque la première année d'*Yao* de la note cyclique *Ping-tzé* XIII, ne joint ces notes à aucune des années des règnes précédens; ainſi on n'a aucun moyen de vérifier s'il n'y a point d'omiſſion dans les durées de ces règnes.

règnes. Le *Tſou-chou* nomme cinq Empereurs avant *Yao*, ſavoir *Tchi, Ti-co, Tchuene-hio, Chao-hao,* & *Hoang-ti:* mais il n'aſſigne aucune durée au règne de *Chao-hao*, & l'ancienne gloſe marque même qu'il étoit fort douteux que ce règne ne fût pas compris dans celui d'*Hoang-ti; Chao-hao* n'ayant pas porté le titre d'Empereur, & ayant régné ſous ſon père *Hoang-ti*, ſur la partie occidentale de l'Empire.

La durée de ces quatre règnes eſt de 250 ans, leſquels ajoûtés à l'an 2205 avant J. C. où commence le règne d'*Yao*, donnent l'an 2455 pour le premier d'*Hoang-ti*, & l'an 2406 pour le cinquantième de ſon règne : il s'agit de voir ſi la note cyclique *Keng-chine* ou cinquante-ſeptième, ajoûtée à l'un des jours de cette ſeptième lune, convient à cette année 2406, je ſuppoſe que le calendrier ſuivi alors étoit le calendrier aſtronomique ou ancien, dans lequel la lune du ſolſtice d'hiver eſt la première de l'année civile. L'an julien 2406 commença le quarante-deuxième jour d'un cycle *Y-ſé.* Le ſolſtice de *Caper* arriva le 10 janvier 51 jours du cycle complets, & 16 heures 51 minutes 6 ſecondes écoulées du cinquante-deuxième à la Chine: l'âge moyen de la lune étoit 7 jours 0 heures 22 minutes 42 ſecondes; donc cette lune étoit la première de l'année civile; la ſeptième lune dans ce calendrier devoit être celle du ſolſtice d'été ou de *Cancer.* Ce ſolſtice arriva à la Chine par le mouvement vrai, le 14 juillet à 10 heures 15 minutes 10 ſecondes après minuit du trente-ſixième d'un cycle; la pleine lune arriva le lendemain cinquante-ſeptième ou *Keng-chine*, à 4 heures 17 minutes 29 ſecondes du matin, environ 18 heures après le ſolſtice, & quelques minutes avant le lever du ſoleil ſous ce parallèle: cette date du *Tſou-chou* s'accorde donc avec la chronologie ſuivie par ſon auteur; le jour *Keng-chine* ſe trouva la cinquantième année d'*Hoang-ti*, non ſeulement dans le cours de la ſeptième lune, mais encore au temps de la pleine lune & du ſolſtice d'été, concours de caractères aſtronomiques que la tradition pouvoit avoir

conſervé juſqu'au temps des premiers hiſtoriens Chinois contemporains de *Yao* & de *Chune.*

19.e Époque. On a vû dans les articles précédens, que l'opinion commune & ancienne des Chinois, ſuivie du temps même de Confucius, ou du moins avant la deſtruction des anciens livres étoit, 1.° que l'empereur *Hoang-ti* avoit le premier réglé la forme de l'année; 2.° qu'il avoit établi l'uſage du *Kia-tzé* ou cycle de 60 jours, qui ſervoit dans l'uſage civil & populaire, à diſtinguer les jours de la même manière que les ſemaines ou cycles de 7 jours y ſervent parmi nous; 3.° que le jour duquel on avoit commencé à compter le premier des cycles, avoit été celui d'un ſolſtice d'hiver; 4.° qu'au commencement de ce premier jour des cycles, c'eſt-à-dire, à l'heure de minuit, le ſoleil & la lune avoient été réunis au o de *Caper* au point du ſolſtice, & que ce moment avoit été celui d'une ſyzygie; 5.° enfin que vers l'an 400 avant J. C. on comptoit pluſieurs mille ans depuis ce ſolſtice, c'eſt-à-dire, qu'il y avoit au moins 2000 ans. Ces trois derniers points ſont rapportés dans l'ouvrage de *Meng-tzé,* qui vivoit plus de 300 ans avant J. C.

L'ordre des cycles de 60 jours n'ayant jamais été interrompu ni dérangé à la Chine, ce qui eſt encore une conformité qu'a ce cycle avec nos ſemaines, on peut s'aſſurer par le calcul s'il y a eu un jour *Kia-tzé* qui ait réuni ces trois derniers caractères, & ſi ce jour tombe dans un temps auquel il eſt probable que l'empereur *Hoang-ti* ait régné ſur la Chine.

Si ce temps eſt celui-là même dans lequel une chronologie anciennement reçûe dans ce pays place le règne d'*Hoang-ti,* il en faudra conclurre que cette chronologie eſt non ſeulement préférable à toutes les autres, mais encore que la date qu'elle donnera pour le règne de ce Prince, eſt de la plus grande certitude chronologique. Le concours de la ſyzygie & du ſolſtice à l'heure de minuit d'un jour *Kia-tzé* premier d'un cycle de 60, eſt une de ces choſes qui ne reviennent qu'au bout d'une longue ſuite de ſiècles: en ſuppoſant même

les mouvemens du ſoleil & de la lune commenſurables, le retour de la ſyzygie au moment du ſolſtice & à l'heure de minuit, n'arriveroit qu'après pluſieurs milliers d'années; & ſi cette période ne contenoit pas un nombre complet de cycles de 60 jours, il faudroit encore multiplier cette période, afin d'avoir cette réunion des deux luminaires, non ſeulement au même point du zodiaque & à la même heure du jour, mais encore au même jour du cycle.

Comme il ne s'agit pas ici de l'obſervation d'un phénomène ſenſible tel que celui d'une éclipſe, mais d'une hypothèſe aſtronomique & de l'époque d'un calendrier, fondées ſur des obſervations populaires faites groſſièrement; on ne doit pas demander la même préciſion, que s'il s'agiſſoit d'un ſolſtice déterminé par des obſervations ſemblables à celles de nos aſtronomes, ou d'une éclipſe obſervée ſelon nos méthodes modernes: ſi cette préciſion ſe rencontroit ici, ce ſeroit au ſeul haſard que je l'attribuerois, car je ne m'aveugle pas ſur le mérite des anciens aſtronomes Chinois.

Ayant calculé pour toutes les années voiſines du temps auquel a pû régner *Hoang-ti*, afin de découvrir ſi dans quelqu'une de ces années le ſolſtice & la ſyzygie ont pû ſe trouver réunis vers l'heure de minuit d'un jour *Kia-tzé* commençant, je n'ai trouvé que la ſeule année 2450 avant J. C. qui donnât cette réunion; ſuivant la chronologie du *Tſou-chou*, elle étoit la ſixième du règne d'*Hoang-ti.* Cette année julienne 2450 commença un jour *Kia-ine* cinquante-unième du cycle, le 10 janvier fut le ſoixantième, & le onzième ſe trouva le *Kia-tzé* ou le premier du cycle. Le jour *Kia-tzé* commença à 11 heures du ſoir du dixième à *Pé-king*, avec la première heure du jour chinois, laquelle finit à 1 heure après minuit, du 11 ſous le méridien de *Pé-king*, où les plus anciens monumens de la tradition mettent le ſéjour des premiers Empereurs.

Le méridien de *Pé-king* eſt plus oriental que celui de Paris, de 7 heures 46 minutes 6 ſecondes; ainſi lorſqu'il étoit 11 heures du ſoir à *Pe-king*, il n'étoit encore que

3 heures 14 minutes après midi à Paris. Suivant les tables de M. de la Hire, le solstice vrai se fit, lorsqu'il étoit 4 heures du matin du 10 janvier à Paris; mais à la Chine il étoit 11 heures 56 minutes du matin ou près de midi à *Pé-king.* Par celles de M. Cassini, il étoit 7 heures & quelques minutes du matin à Paris, & 2 heures 48 minutes après midi à la Chine.

Par les tables de Whiston, dans ses prélections astronomiques, le solstice vrai se fit lorsqu'il étoit à Londres 3 heures 40 minutes 17 secondes, & à *Pé-king* 11 heures 40 minutes 39 secondes du soir, c'est-à-dire vers le milieu de la première heure du *Kia-tzé* chinois. Les tables de Whiston, qui sont celles de Flamstéed, appliquées à la théorie de M. Newton, font arriver le solstice 21 heures 46 minutes 39 secondes plus tard que celles de M. de la Hire.

A l'égard de la syzygie ou conjonction vraie des deux luminaires, elle arriva, selon les tables de M. Cassini, à 3 heures 21 minutes après midi du dix à Paris, lorsqu'il étoit 10 heures 48 minutes du soir à *Pé-king,* c'est-à-dire 12 minutes seulement avant le commencement du *Kia-tzé.* Par les tables de M. de la Hire cette même syzygie ne précéda le commencement du *Kia-tzé* que de 6 minutes seulement sous le méridien de *Pé-king.*

Par les tables angloises de Whiston, la syzygie retarde de même que le solstice, elle se fit à Londres à 4 heures 46 minutes 26 secondes après minuit. Il étoit alors à *Pé-king* midi 46 minutes 58 secondes. La différence entre les tables de M. Cassini & celles de Whiston pour le moment de la syzygie, est de 14 heures environ; prenant le milieu entre les deux calculs, le moment de la syzygie tombera vers les 6 heures du matin du *Kia-tzé* à la Chine.

Le rapport de ces différens calculs avec la tradition rapportée par *Meng-tzé,* & avec la chronologie du *Tsou-chou* est étonnant; j'en ai été surpris moi-même, & je ne m'en suis pas rapporté à mes premiers calculs, dans la crainte de m'être fait quelque illusion, je les ai vérifiés à plusieurs fois & par

des méthodes différentes. L'astronomie Chinoise étoit trop imparfaite au temps de *Meng-tzé* & de l'auteur du *Tsou-chou*, pour que cette tradition des caractères astronomiques de l'époque du calendrier de *Hoang-ti*, ait pû être établie en conséquence d'un calcul fait en remontant. Il faut de necessité qu'elle soit fondée sur un fait dont le souvenir s'étoit conservé; savoir, que le calendrier de *Hoang-ti* avoit commencé le jour d'un solstice, & celui d'une syzygie qui n'avoit précédé que de quelques minutes la première heure d'un jour chinois, qu'on avoit compté pour le premier d'un cycle de jours, & duquel on avoit continué de compter les cycles de jours & les lunaisons. Le solstice étoit arrivé plusieurs heures avant le commencement du *Kia-tzé*, suivant le calcul de nos tables les plus exactes; mais cette légère différence ne surprendra pas ceux qui savent combien il est facile de se tromper dans la détermination du moment d'un solstice & sur-tout d'un solstice d'hiver, lorsqu'on se sert de la longueur des ombres méridiennes, comme faisoient les Chinois. Cette détermination est encore aujourd'hui très-délicate, quoique nous ayons multiplié & perfectionné les instrumens & les méthodes.

Il faudra, sans doute, conclurre de là que l'astronomie avoit déjà acquis une sorte de perfection au temps de *Hoang-ti* & qu'on avoit un certain nombre d'observations. Le règne de ce Prince a dû commencer, suivant la chronologie du *Tsou-chou*, l'an 2455 avant J. C. & on peut remarquer que dans cette année-là le solstice d'été se rencontra avec une syzygie dans un même jour, qui étoit le 15.e de juillet *(y)*: le solstice se fit, suivant les tables de M. de la Hire, 1 heure 56 minutes après midi à la Chine, & la syzygie à 3 heures 26 minutes 43 secondes; la distance n'est que de 1 heure 31 minutes: peut-être cette circonstance servit-elle à déterminer l'observation de l'an 2450. On a vû dans l'examen de la 18.e époque, que par la chronologie du *Tsou-chou*, l'an 2406

(y) Si les cycles de jours avoient été déjà établis, le 15 juillet auroit été *Couey-mao*, ou 40.e d'un cycle.

fut la 50.e année du règne de *Hoang-ti*, & que le jour *Keng-chine* ou le cinquante-feptième du cycle fe trouva dans la feptième lune de cette année, dont le *Sine-niene* ou la lune *Tching* comprenoit le folftice d'hiver; ce jour *Keng-chine* fut celui de la pleine lune, & le lendemain du folftice d'été. Tous ces différens rapports, qui ne peuvent être l'effet ni du hafard, ni d'un calcul fait après coup, fervent à confirmer la chronologie du *Tfou-chou*, & à en établir la certitude.

Nous voyons par l'ordonnance de *Yao*, dont une partie fe trouve inférée dans le *Chou-king*, que 250 ans après *Hoang-ti*, on connoiffoit affez exactement la grandeur de l'année folaire, & l'ufage des intercalations, pour ramener les lunes de l'année civile au même point de l'année folaire; que l'on avoit des méthodes pour mefurer la durée des jours & des nuits, & pour s'affurer par-là du temps des équinoxes & des folftices; enfin que les étoiles étoient divifées en conftellations, & que par le paffage de ces étoiles au méridien à certaines heures, on déterminoit les jours des équinoxes & des folftices. L'ordonnance de *Yao* fuppofe tout cela connu & familier; or pour en venir là, il avoit fallu une fuite d'obfervations un peu longue: ainfi fuppofant la certitude hiftorique de ces faits, on n'aura aucune difficulté de concevoir que 250 ans avant *Yao*, l'empereur *Hoang-ti* ait pû déterminer le concours de la fyzygie avec le folftice d'hiver, à la première heure d'un jour chinois.

Si l'on ne veut pas que ce rapport entre la tradition fuivie au temps de *Meng-tzé* & la chronologie du *Tfou-chou*, foit fondée fur le fouvenir d'une ancienne obfervation rapportée dans les hiftoires qui fubfiftoient alors, & qui ont péri fous les *Tfine*, il faudra du moins le regarder comme l'effet d'un calcul, fur lequel on auroit arrangé la chronologie du *Tfou-chou*, & alors on fera obligé de fuppofer les Chinois du temps de *Meng-tzé* & de Confucius, auffi habiles aftronomes que nous le fommes maintenant: il faudra leur fuppofer des méthodes prefque auffi fûres que celles de nos meilleures tables.

Mais dans ce cas, il faudra auſſi expliquer comment il a pû ſe faire que la connoiſſance de ces méthodes ſe ſera totalement perdue en moins d'un ſiècle. D'ailleurs, au temps de Confucius & de *Tſo-chi*, un ſiècle ou deux avant l'auteur du *Tſou-chou*, on n'avoit pas même de règle ſûre pour l'intercalation de la treizième lune dans l'année civile. Les dates des éclipſes du *Tchune-tſiéou*, nous fourniſſent pluſieurs exemples de ces intercalations vicieuſes, & *Tſo-chi* a eu ſoin de les faire obſerver dans ſon *Tſo-tchouene*, en diſant: dans telle & telle année on avoit mal intercalé.

Au temps des *Hane*, deux ſiècles au plus après le *Tſou-chou*, & lorſque l'on travailla à réformer l'aſtronomie, on étoit hors d'état de calculer juſte des ſolſtices, & même des ſyzygies éloignées de quelques ſiècles; ce ne fut qu'après avoir imaginé bien de fauſſes hypothèſes, que l'on parvint enfin à établir des règles de calcul moins fautives. Attribuera-t-on ce rapport du calcul de nos tables avec la tradition ſuppoſée par *Meng-tzé* au pur haſard? Mais comment ce haſard ſe ſera-t-il répété dans les 18 époques précédentes? les haſards ne ſe répètent pas ſi ſouvent.

Il eſt, ce me ſemble, plus ſimple, comme je l'ai déjà obſervé, de regarder le paſſage de *Meng-tzé* comme une ancienne tradition qui avoit conſervé le ſouvenir d'un fait très-ſimple, ſavoir, que l'uſage du cycle de 60 jours avoit commencé à un jour auquel le ſolſtice s'étoit rencontré avec une ſyzygie. Ce concours eſt en effet arrivé vers la première heure d'un jour *Kia-tzé* premier du cycle de 60; mais une fois ſeulement depuis pluſieurs milliers d'années, & ce jour eſt le premier d'une des années de *Hoang-ti*, ſelon l'ancienne chronologie Chinoiſe. Cela ſeul ſeroit peut-être ſuffiſant pour établir la certitude de cette chronologie; que ſera-ce, lorſque l'on y joindra toutes les autres époques vérifiées par le calcul dont j'ai rendu compte? cette certitude ne ſera-t-elle pas portée à un degré d'évidence qui approchera de la démonſtration chronologique? car chaque ſcience a ſes démonſtrations.

La chronologie du *Tong-kiene-cang-mou* ou de l'abrégé authentique des annales, dressée au temps des *Yuene*, ou Mogols de Genghizcan dans le treizième siècle, place le commencement du règne de l'empereur *Hoang-ti* 2698 ans avant l'Ere Chrétienne; elle compte en remontant jusqu'à *Fo-hi* huit règnes pendant 634 ans, & fixe ainsi le commencement de la nation Chinoise à l'an 3332 avant J. C, ce qui ne peut s'accorder avec la chronologie de l'écriture dans aucun système. La chronologie que j'établis dans ces observations, sur les monumens assurés que l'histoire Chinoise nous fournit, n'est pas sujette à cet inconvénient; j'ai fait voir que l'époque du commencement de *Yao* ne doit pas être placée à l'an 2357, comme le fait le *Tong-kiene;* mais à l'an 2205 avec le *Tsou-chou*, chronique écrite au temps où les livres historiques détruits dans la persécution des *Tsine* subsistoient encore; j'ai montré aussi sur les époques 18 & 19, que le commencement de *Hoang-ti* doit être placé à l'an 2455 avec le *Tsou-chou*, & non à l'an 2698 avec le *Tong-kiene.*

A l'égard des huit règnes marqués dans le *Tong-kiene* avant *Hoang-ti*, il est sûr que le nombre de ces règnes & leur durée de 634 ans, est une chose imaginée par les critiques postérieurs. Ce nombre de huit règnes est contraire au témoignage formel de Confucius, qui dans le *Hi-sé* ou dans le commentaire sur le *Y-king*, assure articles 3 & 5, que *Chin-noung* succéda immédiatement à *Fo-hi*, & que *Hoang-ti* succéda à *Chin-noung*, ce qui réduit à deux les huit règnes du *Tong-kiene.*

La durée de ces deux règnes est inconnue, du moins n'est-elle marquée dans aucun des anciens monumens. Le *Tsou-chou* commence à *Hoang-ti*, & ne nomme ni *Chin-noung* ni *Fo-hi:* quand même on donneroit 120 ans de durée à ces deux règnes, c'est-à-dire, 60 ans à chacun, le commencement de *Fo-hi* ne remonteroit qu'à l'an 2575 avant l'Ere Chrétienne, & ne précéderoit que de 435 ans la vocation d'Abraham, ou le commencement de l'histoire de la nation Hébraïque.

Cette

Cette vocation est au plus tard de l'an 2140, & suivant les textes formels *(z)* de l'Écriture, elle précède de 1125 ans la dédicace du temple de Salomon, qui est de l'an 1015 par le calcul de ceux qui lui donnent le moins d'ancienneté; car on la pourroit placer plus haut de 15 ou 20 ans.

Il est vrai que l'intervalle du déluge à la vocation d'Abraham n'étant que de 425 ans dans la chronologie des Massorèthes & de la Vulgate, pour la suivre, il faudra rejeter toutes les traditions historiques des Indiens, des Égyptiens, des Chinois, &c. & supposer que toutes ces Nations ont ignoré leur propre histoire, & se sont grossièrement trompées sur l'époque de leur commencement. Les théologiens que le respect pour la Vulgate & pour le manuscrit des Massorèthes engage à raisonner ainsi, ne songent pas qu'ils ne peuvent démontrer la certitude des traditions Hébraïques, qu'en posant pour principe, qu'il faut en croire une nation sur sa propre Histoire, lorsque cette Histoire est suivie & liée dans ses différentes parties, qu'elle ne contient que des faits reconnus pour vrais par toute la nation, & qu'elle est fondée sur des monumens d'une certaine antiquité. En rejetant des Histoires qui ont de semblables caractères, quel moyen restera-t-il pour détruire les objections de ceux qui ne regardent pas la Bible comme un livre revêtu d'une autorité divine, & écrit par des hommes inspirés. Presque tous ceux qui écrivent sur ces matières, agissent comme si ceux dont ils veulent réfuter les objections, avoient les mêmes idées qu'eux, & ils oublient que les principes dont ils partent, ne sont pas reçûs par ceux contre qui ils écrivent; ils semblent ignorer, que dans toute dispute il faut partir de principes qui soient communs aux deux partis, ou que du moins il ne faut pas supposer des principes qu'on peut employer contre nous. C'est par cette raison, jointe à plusieurs autres, que la chronologie de l'ancien manuscrit traduit par les

(z) Ces textes donnent 215 ans jusqu'à l'entrée en Égypte, 430 de séjour jusqu'à l'exode, 480 jusqu'à la dédicace. Total 1125.

Septantes, m'a toujours paru préférable à celle de la Vulgate & du manuscrit des Massorèthes. Dans cette chronologie des Septantes, le commencement historique des plus anciennes Nations ne peut former aucune difficulté, je dis le *commencement historique*, c'est-à-dire, l'époque à laquelle les traditions commençant d'être suivies & liées les unes aux autres, ont un caractère historique, & sont établies sur des monumens d'une certaine autorité.

Dans la chronologie du manuscrit des Septantes, le déluge antérieur de 1245 ans, ou même de 1361 ans à la vocation d'Abraham, tombera à l'an 3501 avant l'Ère Chrétienne; la naissance de Phaleg ou l'époque de la division de la terre & de la formation des premiers corps politiques, postérieure de 495 ans au déluge, répondra à l'an 3080 avant J. C, & précédera le commencement des plus anciennes Nations.

Le commencement du règne de *Fo-hi*, & l'époque de l'union des habitans de la Chine en un corps de Nation en 2575, sera postérieur de 505 ans à la naissance de Phaleg. L'histoire de la Chine, pays extrêmement éloigné de la Chaldée & des plaines de Sennaar, & dans lequel les premiers hommes n'ont pû se rendre qu'au bout de plusieurs siècles, commencera plus tard que celle de l'Égypte, pays où Cham l'un des fils de Noé alla s'établir, & lui donna son nom. Les prophètes le nomment terre de *Cham*, & nous voyons qu'il a été connu par les Grecs sous le nom de *Khemia;* l'époque de l'établissement du cycle caniculaire en Égypte, est indubitablement de l'an 2782 avant J. C; le commencement du règne de Ménès & de l'histoire égyptienne, remonte vers l'an 2900, mais il est postérieur de près de deux siècles à la naissance de Phaleg, & de plus de 400 ans à la dispersion des peuples, occasionnée par la division des langues, qui interrompit la construction de la tour de Babel.

ARTICLE IX.

Examen de quelques passages où sont conservées les observations de diverses apparences des étoiles fixes.

A LA vérification de ces dix-neuf époques chronologiques tirées, soit des *King*, soit de *Meng-tzé* & du *Tsou-chou*, qui ont vécu avant les *Hane* & les *Tsine*, je vais joindre l'examen de divers autres passages tirés des mêmes sources, & de quelques fragmens des anciens livres échappés à la persécution de *Tsine-chi-hoang*. Quoique les conséquences qu'on peut en tirer n'établissent pas des dates précises comme celles des dix-neuf époques, elles serviront cependant à confirmer ce qui a déjà été prouvé. Ces passages que je me propose d'examiner, nous ont conservé les observations de diverses apparences des étoiles fixes.

On sait que le mouvement propre de ces étoiles, qui se fait dans des cercles parallèles à l'écliptique, les approche ou les éloigne de l'équateur & des colures, selon le degré de leur longitude dans l'écliptique. Il arrive de là deux choses: 1.° que des étoiles qui sont maintenant visibles sur notre horizon, ne le seront plus au bout d'un certain temps, & que d'autres qui ne sont pas visibles le deviendront un jour, selon que leur déclinaison augmentera ou diminuera. 2.° Que des étoiles qui se joignent maintenant au Soleil, & qui entrant ou sortant des rayons de cet astre, se cachent ou se remontrent dans certaines saisons, ce qu'on nomme leur coucher & leur lever héliaque, le feront dans d'autres saisons au bout d'un certain nombre de siècles; en sorte que la même étoile qui marquoit par son lever héliaque le jour du solstice, marquera alors celui de l'équinoxe.

On peut déterminer par le calcul astronomique non seulement le lieu des étoiles, ou leur longitude dans l'écliptique & le changement qui arrive à leur déclinaison, ou à leur distance de l'équateur; mais encore les apparences de leur occultation, c'est-à-dire de leur entrée ou de leur sortie des

rayons du Soleil, pour les différens parallèles: mais ce calcul ſuppoſe deux choſes connues, la quantité exacte du mouvement des étoiles fixes & le calcul des triangles ſphériques, formés par les cercles de longitude & d'aſcenſion. Il eſt ſûr que les Chinois n'ont connu ces deux choſes que pluſieurs ſiècles après la publication des fragmens qui contiennent le détail de ces apparences; d'où il ſuit que ces fragmens ne peuvent être le réſultat d'aucun calcul poſtérieur, & qu'ils ſont uniquement fondés ſur les apparences ou phénomènes obſervés. On peut & on doit donc regarder ces fragmens comme des reſtes d'anciens calendriers, qui marquoient d'une manière ſenſible & populaire, ſoit le temps des équinoxes & des ſolſtices, ſoit même celui des ſaiſons & des fêtes qui devoient s'y célébrer, & qui avoient rapport aux différens travaux de l'agriculture. De là il ſuit encore qu'il ne faut pas chercher dans ces apparences une certaine préciſion aſtronomique, inutile pour de ſemblables vûes & toûjours négligée dans ces ſortes de calendriers. Les Grecs & les Latins en avoient de cette eſpèce qui ſubſiſtent encore, ſoit entiers comme ceux de *Geminus* & de *Ptolémée*, ſoit par lambeaux dans Columelle, dans Pline, & dans les écrivains des géopéniques. Le temps pour lequel ont été conſtruits ces calendriers, & celui auquel ces apparences avoient lieu, ne peuvent être déterminés qu'à un ſiècle ou deux près. C'eſt par cette raiſon que je ne regarde cette eſpèce de preuve chronologique que comme une preuve ſubſidiaire, & propre ſeulement à confirmer ce qui a été établi par d'autres voies, mais qui a cependant beaucoup de force, ſi elle eſt employée avec une certaine précaution. Après ce préambule, inutile ſans doute pour des aſtronomes, mais que j'ai cru néceſſaire pour ceux à qui ces notions ſont moins familières; je viens à l'examen de ce que nous trouvons dans les anciens livres chinois, & dans les anciens fragmens ſur les apparences des étoiles fixes.

Le chapitre *Yao-tiene* du *Chou-king* de Confucius contient une partie d'une ordonnance de *Yao* touchant la forme de l'année civile. Cette ordonnance eſt antérieure de plus de

2000 ans à l'Ere Chrétienne. Elle nous apprend, 1.° que les étoiles formoient dès-lors des constellations, & que leurs divers assemblages, avoient des noms différens dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui, & dont les autres sont connus avec certitude. 2.° Qu'on observoit le passage de ces étoiles au méridien, ainsi que leur lever & leur coucher dans l'horizon à certaines heures, ce qui servoit à déterminer les solstices & les équinoxes. Cette même ordonnance parlant de la plus grande & de la plus courte durée des jours & des nuits, suppose qu'on avoit imaginé des moyens de mesurer cette durée.

Yao dit, 1.° que le plus court jour de l'année & la constellation *Mao,* ce sont les Pléïades, servent à reconnoître le solstice d'hiver; 2.° que la constellation *Ho* le feu, on la nomme aujourd'hui *Fang,* ce sont les étoiles ρ. π. δ. β. du Scorpion, désigne avec le plus long jour de l'année le solstice d'été; 3.° que l'égalité des jours & des nuits avec la constellation *Niao* l'oiseau, c'est aujourd'hui *Sing* le cœur de l'Hydre, montre l'équinoxe du printemps; enfin que l'étoile *Hiu,* c'est l'épaule β d'*Aquarius,* fait connoître l'équinoxe d'automne: l'ordonnance de *Yao* n'explique point le lieu du Ciel que l'étoile devoit occuper; mais la tradition & la pratique constante des astronomes Chinois nous apprennent qu'on se régloit par leur passage au méridien à six heures du soir, & par leur coucher à minuit.

La différence entre la chronologie du *Tsou-chou* & celle des Annales n'allant qu'à 150 ans pour l'époque de *Yao,* dans l'un & dans l'autre calcul les apparences seront à peu près les mêmes.

Les Annales en 2357, le Tsou-chou *en 2205.*

Le *Tsou-chou* parle sur la soixante-dixième année de *Yao,* des règlemens astronomiques de ce Prince; c'est l'an 2136: mais j'ai calculé pour l'an 2200, pour éviter des fractions & une précision affectée très-inutile en cette occasion: voici ce que j'ai trouvé pour cette année & pour le parallèle de *Taï-yuene,* aujourd'hui *Taï-yuene-fou* résidence de *Yao;* par la latitude de 40 ans 5 jours, le jour du solstice d'hiver *Mao,*

ou les Pléïades, passoient au méridien à six heures du soir, & se couchoient à minuit; au jour du solstice d'été, *Fang* se couchoit aussi à minuit, ce qui faisoit voir qu'elle avoit passé au méridien à six heures du soir. Le jour de l'équinoxe du printemps, *Niao* ou *Sing* le cœur de l'hydre, passa au méridien à six heures, & se coucha à minuit; enfin à l'équinoxe d'automne, la constellation *Hiu* formée des deux étoiles β d'*Aquarius* & α du Petit-cheval, passa de même au méridien à six heures du soir. Cette constellation étoit en 2200, coupée en deux à peu près également par le colure des solstices, & le soleil en étoit éloigné d'environ 90 degrés au temps des équinoxes à l'année 70 de *Yao* au jour *Sine-tchéou* qui étoit le 18 janvier 2136 avant J. C, & la syzygie étoit celle de la seconde lune, qui se fit au douzième de *Caper*, & qui renferma le premier degré de *Pisces*. Le *Tsou-chou* marque qu'à ce jour les *Pléïades se montrèrent le soir au haut du Ciel:* la luisante des Pléïades étoit alors à 59 minutes 17 secondes d'*Aries*, avec 4 degrés & demi de latitude, & fort près du colure des équinoxes. Sous le parallèle de *Tai-yuene* elle dut passer au méridien à 5 heures & demie du soir, une demi-heure après le coucher du soleil. Quoique j'aie déjà parlé de cette observation, j'ai cru nécessaire de la répéter, pour montrer combien la chronologie du *Tsou-chou* s'accorde avec les apparences marquées dans le *Chou-king*.

Le *Chi-king* ou livre des cantiques, compilé aussi par Confucius, parle de plusieurs constellations, & leur donne les noms qui sont encore en usage. Il nomme *Sine* le cœur du Scorpion, *Ché* le palais, c'est une partie d'Andromède & du Poisson boréal; *Ki* ou *Tiene-ki* la poule du Ciel, dans la pélisse du Sagittaire; *Tchi-nou* la Brodeuse, c'est la Lyre. Mais ces dénominations ne sont accompagnées d'aucune apparence assez détaillée pour en pouvoir rien conclurre; ainsi je passe aux fragmens des anciens catalogues d'étoiles, & des anciens calendriers rustiques. Je tire tout ce que j'en dis ici d'un écrit du P. Gaubil, sur les étoiles & sur les constellations chinoises, qui m'a été communiqué par son ordre.

Ssé-ma-tsiene qui vivoit au commencement des *Hane* & dans le second siècle avant J. C. vers l'an 140, parle au chapitre *Tiene-couane* ou du Mandarinat du Ciel, de son *sse-ki*, de plusieurs anciens catalogues d'étoiles, & il en rapporte différentes citations. Il fait mention d'un calendrier du temps de *Hia* ou de la première dynastie; il le nomme *Hia-siao-tching*, & en transcrit divers endroits que j'examinerai dans la suite: on a aussi un autre calendrier ou catalogue d'étoiles qu'on attribue à *Vou-hiene*, dont il est parlé dans le *Chou-king* au chapitre *Kune-chi*, & qui a vécu sous l'empereur *Taï-vou* neuvième de *Chang* vers l'an 1530 avant J. C.

Les astronomes Chinois parlent encore d'une carte du Ciel ou Planisphère dressée par ce *Vou-hiene*; ils ajoûtent que sur la fin des *Tchéou* pendant les guerres civiles deux astronomes nommés *Kane* & *Ché* firent aussi des cartes du Ciel, mais les unes & les autres ne subsistent plus, & les plus anciennes cartes célestes que l'on ait à la Chine, sont celles de *Tane-yuene* qui vivoit à la fin du sixième siècle de J. C; elles sont accompagnées d'un poëme en vers techniques de sept syllabes, intitulé *Pou-tiene-co*. J'ai une copie figurée de ces cartes dans lesquelles, quoique grossières, la situation des étoiles est en général assez facile à reconnoître, elles en contiennent plus de 1460.

Les Chinois ne donnent point aux constellations la figure des choses dont ils leur ont imposé les noms, ils se contentent de joindre ensemble par des lignes droites les étoiles qui les composent; pratique beaucoup plus commode pour les reconnoître dans le Ciel, que n'est celle que nous avons prise des Grecs.

Les noms des constellations chinoises sont en général relatifs aux dignités, aux emplois & aux magistratures de l'Empire, quelques-unes portent le nom des provinces, des montagnes, des rivières & des villes de la Chine; d'autres, mais en petit nombre, portent celui de divers meubles ou instrumens des arts: il y en a fort peu qui aient rapport aux fables des *Tao-ssé* & des Mythologues, parce

que la secte dominante a toûjours regardé avec mépris ces sortes de fables, & qu'elle auroit cru profaner les sciences, si elle les avoit mêlées avec les connoissances sérieuses & solides.

Le plus ancien catalogue chinois où la position des étoiles fixes soit déterminée astronomiquement, est celui qui fut fait en 1050 de J. C. par les ordres de l'empereur *Gine-tsong:* la distance des étoiles au Pole boréal y est marquée assez exactement; mais avec cela ce catalogue n'approche pas encore de celui de Ptolémée ou de ceux des Arabes.

Les Chinois ont connu à la vérité de très-bonne heure les premiers élémens de la plus grande partie des sciences spéculatives, mais ils n'ont jamais porté ces sciences à un certain degré de perfection, il a fallu que de temps en temps des étrangers soient venus les instruire des conséquences qu'on devoit tirer de ces premiers principes. Les Chinois, uniquement occupés à se procurer les commodités & les agrémens réels de la vie, ne portoient guère leurs vûes au delà des sciences pratiques & des arts d'usage, qui ont atteint de très-bonne heure chez eux le terme de leur perfection, & qui étoient sous leurs premiers Empereurs à peu près au même point où ils sont aujourd'hui.

Le respect infini dans lequel les Chinois sont élevés pour l'antiquité, & une certaine tranquillité d'ame qui va souvent jusqu'à l'indolence, les ont empêchés dans tous les temps de perfectionner les sciences spéculatives; la nécessité de pourvoir aux différens besoins, du nombre desquels la morale chinoise n'exclud pas le plaisir, a pû seule les tirer de leur indolence.

C'est peut-être à l'inquiétude, naturelle aux peuples de l'occident, & à cette espèce de libertinage d'esprit qui les rend avides de toutes les nouveautés, que nous devons la perfection à laquelle les sciences ont été portées chez nous. Les Grecs à qui on ne peut refuser d'avoir possédé au plus haut degré ces deux qualités de l'esprit, se vantoient d'avoir perfectionné toutes les connoissances dont les Barbares, c'est-à-dire, les Egyptiens & les Chaldéens leur avoient enseigné les

Platon. Epinomis.

les principes. Nous n'avons plus les ouvrages de ces deux Nations, & nous ne ſommes plus en état d'examiner ſi la prétention des Grecs étoit bien fondée; mais s'il eſt permis de deviner, j'aſſurerois qu'ils ne diſoient rien que de vrai, par rapport aux Egyptiens avec qui ils avoient eu plus de commerce: tout ce qu'on ſait des Egyptiens, fait penſer qu'ils reſſembloient fort aux Chinois, & que la difficulté d'entendre leurs caractères énigmatiques, faiſoit le plus grand mérite des connoiſſances où on parvenoit par ce travail. Je reviens aux calendriers ou catalogues Chinois des étoiles fixes.

Dans celui qui porte le titre de *Hia-ſiao-tching*, & qu'on prétend être du temps même de *Yu*, c'eſt-à-dire, de l'an 2049 avant J. C. on marque le paſſage de certaines conſtellations par le méridien au crépuſcule du ſoir du premier jour des lunes; la règle du calendrier de *Yu* eſt connue, on ſait quel *Tſie-ki* chaque lune devoit contenir tout entier, ainſi on peut déterminer le lieu du ſoleil au premier de chaque lune d'une année, dont la date eſt donnée. J'ai calculé pour l'an 2049, mais comme ces apparences ne ſont pas ſuſceptibles d'une préciſion aſtronomique, qu'une différence de dix ou douze degrés dans le lieu du ſoleil qui peut ſe trouver d'une année à l'autre, ne peut produire d'effet conſidérable dans les apparences des étoiles; le calendrier continua d'être en uſage, lors même que les apparences avoient changé, comme cela étoit arrivé dans la Grèce & dans l'Italie pour les calendriers ruſtiques.

Ayant calculé pour le parallèle de *Gane-y-kiene*, réſidence de la cour Impériale ſous les *Hia*, j'ai trouvé que cette ville à 35 degrés 7 minutes de latitude, & qu'elle eſt plus occidentale que *Pé-king* de 5 degrés; j'ai trouvé que toutes les apparences à l'exception, d'une ſeule, ne convenoient qu'au temps dans lequel le *Tſou chou* place le règne de *Yu* fondateur de la dynaſtie *Hia*, c'eſt-à-dire qu'elles ſuppoſent des obſervations faites vers l'an 1800 ou 2000 avant J. C, & certainement antérieures à l'an 1600 ou au commencement de la dynaſtie *Chang*; je

rapporterai toutes celles que *Sſé-ma-tſiene* a conſervées, afin qu'on puiſſe s'en former une idée: mais je ne m'arrêterai que ſur une ſeule qui forme une preuve plus préciſe que les autres de l'ancienneté de ce catalogue, parce qu'il s'agit d'une étoile qui n'a plus été viſible ſous le parallèle de *Gane-y-hiene* dans les ſiècles ſuivans.

La première lune arriva le 19 février de l'année 2049, ſur les 9 heures du matin, le ſoleil étant au treizième degré d'*Aquarius:* le calendrier marque au premier jour de cette lune que *Tſane,* c'eſt l'étoile δ du baudrier d'Orion, paſſe par le méridien au crépuſcule du ſoir; il ajoûte que le *Ping* de *Teou* eſt au bas du Ciel, c'eſt-à-dire près de l'horizon. Les Chinois ont deux conſtellations du nom de *Teou,* qui ſignifie une eſpèce de vaſe à puiſer de l'eau, qui eſt attaché à un long manche qu'on nomme *Ping.* La première de ces deux conſtellations diſtinguée par le nom de ſeptentrionale *Pé-téou,* eſt formée par les ſept étoiles brillantes de la grande Ourſe, ou par le chariot: la ſeconde ou le *Teou* méridional *Nane-téou,* contient ſix étoiles du Sagittaire. Le *Pé-téou,* ou le chariot étoit alors au bas du Ciel, ou près de l'horizon vers l'orient.

Le fragment ne parle pas de la ſeconde lune: à la troiſième le *Tſane* ou Orion eſt caché dans les rayons du ſoleil; cette lune commença au premier degré d'*Aries: Tſane* étoit, par ſon aſcenſion droite, au 30.ᵉ degré de ce Signe, & il commençoit à ſe plonger dans les rayons du ſoleil, ou à ſe coucher héliaquement.

A la quatrième lune on voit *Mao* ou les Pléiades, c'eſt-à-dire qu'elles ſe lèvent héliaquement, ou qu'elles ſe montrent le matin avant le lever du ſoleil : cette lune commence au premier degré de *Taurus,* l'aſcenſion droite de *Mao* étoit au premier d'*Aries;* le fragment ajoûte que *Nane-mene,* ou la porte du midi paſſe au méridien, au crépuſcule du ſoir. J'examinerai en particulier ce qui regarde cette conſtellation.

A la cinquième lune on voit *Tſane* ou Orion qui ſe montre le matin avant le lever du ſoleil : cette lune commença au 9.ᵉ degré des Gémeaux, & elle a contenu le ſolſtice d'été.

A la ſixième lune le *Ping* de *Teou* eſt au méridien au deſſus, c'eſt-à-dire du côté du midi entre le zénith & le pole. Le timon du Chariot ou la queue de l'Ourſe paſſoit au méridien vers les ſept heures du ſoir.

A la ſeptième lune, *Tchi-nou* ou la Brodeuſe, c'eſt la luiſante de la Lyre, paſſe au méridien lors du crépuſcule du ſoir; & le *Ping* de *Teou* paroît le matin proche de l'horizon vers le nord.

A la huitième lune, *Tchine* le feu ou la lumière, eſt dans les rayons du ſoleil. *Tchine* déſigne les trois conſtellations chinoiſes de la tête, du cœur & de la queue du Scorpion.

A la dixième lune, *Nane-mene* ſe montre le matin avant le lever du ſoleil, & *Tchi-nou* ou la Brodeuſe paſſe au méridien.

Il manque quatre lunes au fragment du calendrier de *Yu*, la ſeconde, la neuvième, la onzième & la douzième.

La conſtellation *Nane-mene* ou *Nane-mouene*, la porte du midi, dont j'ai promis de parler ſéparément, eſt compoſée de deux étoiles brillantes; *Sſé-ma-tſiene* dit que ce ſont deux grandes étoiles ſituées au midi de la conſtellation *Cang*, formée par les étoiles des deux pieds de la Vierge, & des franges de ſa robe. Dans les catalogues Chinois ces deux grandes étoiles ſont la luiſante du ventre du Centaure & celle du pied.

Chap. Tiene-couane *du* Sſé-ki.

Voyez les obſervations mathem. du P. Noël, p. 101.

Dans le catalogue dreſſé l'an 1050 de J. C. par l'ordre de l'empereur *Gine-tſong*, pour le parallèle de *Caï-fong-fou*, latitude 34 degrés 52 minutes 26 ſecondes, on nomme ces deux étoiles, mais on donne ſeulement la poſition de la première: celle du pied n'étoit pas alors viſible, & elle n'étoit connue que par de plus anciens catalogues faits dans un temps où la déclinaiſon étant moindre, elle ſe montroit ſur cet horizon. En 1050, le pied du Centaure reſtoit 4 degrés 7 minutes au deſſous de l'horizon. Depuis l'an 150 de l'Ere chrétienne cette étoile avoit ceſſé d'être viſible à *Caï-fong-fou*, & même elle l'étoit difficilement alors parce qu'elle étoit toûjours dans les vapeurs qui occupent l'horizon.

Le calendrier *Hia-ſiao-tching* dreſſé pour *Gane-y-hiene*, latitude 35 degrés 7 minutes, marquoit les apparences des

deux *Nane-mene,* leur paſſage au méridien & leur lever héliaque; il en faut conclurre que ce calendrier eſt d'un temps où ces deux étoiles s'élevoient aſſez ſur l'horizon pour être aperçûes diſtinctement, & pour avoir des apparences ſenſibles au peuple, pour qui ces ſortes de calendriers étoient faits. Il falloit donc que le pied du Centaure s'élevât de pluſieurs degrés, afin qu'on pût diſtinguer ſon lever, ſon coucher & ſon paſſage par le méridien; de même que ſon lever héliaque, lorſqu'elle ſe montroit le matin avant le ſoleil. Le calendrier marque ce lever à la dixième lune, qui ſe fit en 2043, au 4ᵉ degré 1 minute 50 ſecondes du Sagittaire. Le pied du Centaure étoit alors au 2.ᵉ degré 11 minutes de *Libra* & à 32 degrés du ſoleil vers l'orient; comme il a une très-grande déclinaiſon auſtrale, il étoit alors entièrement dégagé des rayons du ſoleil, & devoit ſe montrer le matin.

Ces apparences ont dû continuer d'être ſenſibles juſqu'à l'an 12 ou 1300 avant J. C; mais depuis ce temps-là il n'a plus été poſſible de diſtinguer nettement ſous ce parallèle cette étoile qui étoit alors noyée dans les vapeurs de l'horizon.

Le nom de *Nane-mene* ou de porte du midi, donné à cette conſtellation, déſignoit le paſſage du colure des équinoxes entre ces deux étoiles, & marquoit la deſcente du ſoleil des ſignes ſeptentrionaux dans les méridionaux, c'eſt-à-dire, le temps où il ſe levoit & ſe couchoit dans la partie méridionale de l'horizon. La conſtellation *Nane-mene* placée à peu de diſtance au deſſus de ce point de l'horizon, avoit reçû par cette raiſon le nom de porte ou de paſſage méridional.

Les noms donnés à certaines étoiles dans les anciens catalogues cités par *Sſé-ma-tſiene,* peuvent encore nous conduire à conjecturer le temps dans lequel ces noms ont été impoſés, lorſqu'ils ont une ſignification relative à la ſituation de ces étoiles dans le Ciel.

Au temps de Confucius on ſuppoſoit qu'il y avoit au pole boréal une étoile immobile, autour de laquelle toutes les autres faiſoient leur révolution. Il nomme cette étoile imaginaire, *Pé-chine,* l'étoile du Nord; & lui compare un Prince

habile & vertueux, dont le ſeul exemple inſpire l'amour de la vertu à tous ceux qu'il gouverne.

Confucius ne parloit pas en aſtronome, il profitoit d'une idée populaire pour établir une maxime de la morale chinoiſe; mais cette idée avoit ſans doute un fondement dans quelque ancienne obſervation, les noms des étoiles ayant été impoſés avant le temps auquel il vivoit. La dernière de la queue de la petite Ourſe, la *Cynoſure* des Grecs, notre étoile polaire, porte le nom de *Kéou-chine* le hameçon, à cauſe de ſa figure; mais la luiſante de l'épaule marquée β dans Bayer, eſt nommée *Ti-vang*, le ſouverain Empereur. Dans le *Pou-tiene-co* ou planiſphère de *Tane-yuene-tzé*, on donne le nom de *Ta-ti*, ou de grand Roi à l'étoile A de cette conſtellation, & on dit que c'eſt le ſiège du *Tiene* Y, ou de l'unité du Ciel, c'eſt-à-dire le centre des révolutions céleſtes. Les étoiles voiſines portent les noms de *Taï-tſou*, Prince héritier, de *Chou-tſou*, ſecond Prince, de *Héou-cong*, palais des Reines, de *Sou-ſou*, les quatre premiers Miniſtres. Ces dénominations déſignent les perſonnes les plus proches de la perſonne de l'Empereur. Ce qui montre que la claire de l'épaule A, a reçû ce nom dans un temps où étant beaucoup plus voiſine du pole qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, on a pû la prendre pour le pole même, ou pour le centre des révolutions.

En 967 avant J. C. l'épaule de l'Ourſe étoit dans le colure des ſolſtices, & n'étoit qu'à 6 degrés 28 minutes 10 ſecondes du pole boréal; & alors la dernière de la queue ou notre polaire, en étoit à plus de 30 degrés de diſtance. On peut conjecturer ſur ce fondement que ce fut à peu près alors, c'eſt-à-dire au commencement de la dynaſtie *Tchéou*, que les aſtronomes donnèrent à ces étoiles les noms qu'elles portent encore aujourd'hui.

Mais il y a une autre étoile qui a une ſemblable dénomination, & qui doit l'avoir reçûe dans un temps beaucoup plus ancien, temps auquel elle le méritoit encore mieux que l'épaule de l'Ourſe. Cette étoile eſt l'antépénultième de la queue du Dragon, qui eſt nommée *Tay-y* la grande unité,

le vrai centre de tous les mouvemens céleſtes; cette étoile eſt maintenant éloignée de 4^d 14$'$ du pole: lorſqu'elle étoit dans le colure des tropiques, elle n'en étoit qu'à 3$'$ 17$''$, ou même à une moindre diſtance, ſi l'obliquité de l'écliptique étoit de plus de 23^d 29$'$.

L'étoile α du Dragon ſe trouva dans le colure des ſolſtices l'an 2700 avant J. C: la ſuite de la chronologie dans laquelle il faut placer avant *Hoang-ti* les règnes de *Fo-hi* & de *Chin-noung,* que Confucius ſuppoſe antérieurs à *Hoang-ti,* ajoûtés à l'an 2455 première de *Hoang-ti* dans le *Tſou-chou,* remonte à un temps peu éloigné de l'an 2700, la chronologie des Annales porte le règne de *Fo-hi* encore plus haut; la Chine étoit donc déjà peuplée en 2700, & on pouvoit avoir remarqué qu'il y avoit dans le Ciel une étoile ſenſiblement immobile, & autour de laquelle toutes les autres faiſoient leur révolution.

Comment. ſur le Y king, part. Hi-tsé.

Mais y avoit-il alors des obſervateurs ou des gens qui s'occupaſſent du mouvement des aſtres? Je ne prétends rien affirmer là-deſſus, je dirai ſeulement que des hommes occupés à garder leurs troupeaux ou à pourſuivre les bêtes ſauvages, qui menoient une vie très-ſimple, & qui paſſoient preſque tout leur temps dans les campagnes, pouvoient être touchés d'une eſpèce de curioſité, & faire des obſervations auxquelles un autre genre de vie ne nous permet pas de penſer; d'ailleurs lorſque nous entendons parler de l'aſtronomie des premiers hommes, nous ne pouvons nous empêcher de ſonger à celle d'aujourd'hui, qui eſt devenue une ſcience très-compliquée & très-épineuſe. Mais cette ancienne aſtronomie n'étoit pas d'une autre eſpèce que celle de nos laboureurs & de nos bergers, elle conſiſtoit à remarquer quelles étoiles ſe montroient & ſe cachoient dans certaines ſaiſons, quand elles ſe levoient & ſe couchoient, & à quelle heure elles ſe trouvoient au haut du Ciel. Ces obſervations réunies & comparées avec celles des points de l'horizon où le ſoleil ſe lève & ſe couche, & avec le retour des pleines lunes, ayant été continuées pendant quelques ſiècles & combinées entre elles, mirent les hommes en état d'établir des règles groſſières,

d'après lesquelles des spéculatifs imaginèrent des hypothèses que la suite des observations postérieures perfectionna.

Le P. Martini, dans son histoire de la Chine, parle d'une observation du solstice faite au temps de *Yao*, & le mettoit au premier degré de la constellation *Hiu*, qui commence à l'épaule d'*Aquarius*. Cette étoile se trouva au colure du solstice vers l'an 1750 avant J. C, ce qui feroit descendre bien bas l'époque de *Yao*, mais le P. Martini avoue que ce n'est là qu'une simple tradition; il auroit dû ajoûter une opinion particulière de quelques astronomes du temps des *Song*, au dixième siècle de J. C, qui n'ayant que de fausses idées du mouvement propre des étoiles, & prenant pour époque des observations peu exactes, en avoient conclu 1.° que le mouvement des étoiles étoit d'un degré en 78 ans, 2.° que depuis *Yao* jusqu'à l'an 1005 de J. C, les étoiles avoient avancé de 42 degrés, ce qui supposoit un intervalle de 3276 ans, & mettoit le solstice de *Yao* à l'an 2271 avant J. C : d'autres astronomes proposoient d'autres hypothèses, mais elles étoient toutes absolument conjecturales, & elles ne peuvent servir à fixer une époque chronologique. *Gaub. hist. astron. p. 148.*

Dans le *Chou-king*, l'ordonnance de *Yao* dit, que cette constellation *Hiu* & l'égalité des jours & des nuits, marquent l'équinoxe d'automne; les interprètes l'expliquent du passage de *Hiu*, au méridien, après le crépuscule & à la septième heure chinoise de 5 à 7 heures du soir, ce qui laisse une incertitude de plusieurs degrés dans le lieu de la constellation, & ne permet pas d'en pouvoir conclurre une année précise à quelques siècles près.

ARTICLE X.

Examen de quelques dates dont la vérification n'étoit pas assez importante pour trouver place dans les deux Articles précédens.

DANS les articles précédens j'ai examiné, 1.° les dates chronologiques accompagnées dans les anciens monumens, de caractères qui nous mettent en état de les vérifier par le

calcul de nos tables modernes, & que les tables chinoiſes ne pouvoient donner au temps de la publication de ces monumens; 2.° les dates, qui ſans être accompagnées de caractères aſtronomiques d'une égale préciſion, ſont cependant appuyées par des circonſtances qui nous mettent en état de les vérifier à un ſiècle ou deux près; telles ſont celles des levers & des couchers d'étoiles à certaines ſaiſons. Les Chinois ayant ignoré long-temps le mouvement propre des étoiles dans l'écliptique, ils ne pouvoient pas même ſoupçonner que dans les temps éloignés de celui où ils vivoient, les apparences de ces étoiles fuſſent différentes de celles dont ils étoient témoins.

Mais il y a une autre eſpèce de faits qui peuvent avoir été imaginés par les aſtronomes poſtérieurs, & qui n'étant fondés que ſur des traditions inconnues aux anciens écrivains, pourroient avoir été ajuſtés avec la chronologie reçûe au temps où elles ont été publiées: telles ſont, par exemple, les circonſtances ajoûtées à la date du couronnement de *Taï-kia;* le *Chou-king* ne l'a déſignée que par la date du jour & par l'ordre de la lunaiſon. Les aſtronomes poſtérieurs ajoûtèrent le caractère d'une ſyzygie & celui du jour d'un ſolſtice; mais comme ils ignoroient alors la véritable durée des mouvemens céleſtes, leurs déterminations du ſolſtice & de la ſyzygie étoient également fauſſes.

Les dates qui ne ſe trouvent que dans des écrivains poſtérieurs à l'an 1100 de J. C, pourroient même être conformes au calcul aſtronomique, ſans devenir par là plus certaines, à cauſe que l'aſtronomie étoit alors aſſez perfectionnée. Je n'ai examiné aucune de ces ſortes de dates dans les articles précédens, je les ai réſervées pour celui-ci, où je me propoſe de parler de celles de ces dates qui ont quelque choſe de ſingulier; je le fais moins par l'utilité dont elles pourroient être pour fixer la chronologie chinoiſe ſi elles étoient vraies, que pour ne rien omettre de ce qui appartient à la matière que je traite, & que pour empêcher de s'arrêter à les examiner, ceux qui croiroient, comme j'avois

fait

fait avant que d'être aſſez inſtruit, qu'elles peuvent être de quelque uſage: on verra que ces traditions ne peuvent s'ajuſter avec les tables des aſtronomes habiles, & que ſi elles ſont fondées ſur des calculs, c'eſt ſur des calculs faits dans un temps où on n'avoit encore que des idées peu exactes des révolutions du Ciel.

Le P. Gaubil parle dans ſon hiſtoire de l'aſtronomie Chinoiſe de ſix calendriers publiés au temps des *Hane*, comme de monumens anciens & ſuppoſés donner exactement l'époque aſtronomique du commencement des Empereurs ou des dynaſties dont ils portent le nom: l'année & le jour de cette époque étoient déſignés par leur note cyclique, on ſuppoſoit que ce jour avoit été celui d'une ſyzygie; on ajoûtoit le nom de la lune, & quelquefois d'autres caractères aſtronomiques: le P. Gaubil n'entre point dans ce détail, mais le *Cou-kine-lu-li-cao* ou l'hiſtoire de l'aſtronomie en 28 volumes par *Hing-yune-lou*, que j'ai eue pendant quelques mois entre les mains, & que j'ai parcourue, me met en état d'en dire un peu davantage. *Page 46.*

Hing-yune-lou faiſant au VI.e vol. fol. 14, l'hiſtoire de l'aſtronomie des *Hane*, parle de ces ſix calendriers, & donne pour note cyclique de celui d'*Hoang-ti*, les caractères *Sine-mao* 28, pour *Tchuene-hio*, *Y-mao* 52, pour *Chune*, *Vou-ou* 55, pour les *Hia*, *Ping-yne* 3, pour les *Chang*, *Kia-yne* 51, pour les *Chéou*, *Ting-ſe* 54; je ne m'étendrai que ſur les deux premiers de ces calendriers, ſur celui d'*Hoang-ti* & ſur celui de *Tchuene-hio*, parce que la tradition joint à leur date pluſieurs circonſtances qui peuvent être examinées par le calcul.

Le P. Martini dit dans ſon hiſtoire de la Chine, que l'hiſtorien qu'il abrégeoit, plaçoit à l'an vingt-huitième d'un cycle la fixation du calendrier par *Hoang-ti* l'an 2670, qui étoit auſſi le vingt-huitième de ſon règne; l'abrégé du *Ouaï-ki-mis* à la tête du *Tong-kiene-cang-mou* ou des annales authentiques, ſuit une autre tradition, & marque l'an *Kia yne* cinquante-unième du cycle & du règne d'*Hoang-ti*, pour l'époque du calendrier.

Cet abregé du *Ouaï-ki* eſt l'ouvrage de *Kine-lu-ſiang* mort en 1303 ſous les *Yuene* ou Tartares *Mongous;* le *Ouaï-ki* avoit été composé par *Lieou-jou* aſſocié de *Sſé-ma-couang* auteur du texte hiſtorique du *Tong-kiene-cang-mou*, dans le onzième ſiècle de J. C: l'objet de *Lieou-jou* avoit été de ramaſſer dans un ſeul corps les différentes traditions qui ne ſont pas fondées ſur les *King*. Le titre de *Ouaï-ki* marque ce qui n'eſt pas contenu, ce qui eſt hors des *King (a); Lieou-jou* remontoit juſqu'à l'an 4344 avant J. C, où il plaçoit l'état de cahos le *Pouene-cou*.

Comme le *Tſiene-piene* de *Kine-lu-ſiang* eſt obſcur en quelques endroits, il auroit été à propos de conſulter le *Ouaï-ki* même; mais ce livre eſt extrêmement rare, & le P. Gaubil auquel je m'étois adreſſé, m'a répondu qu'il l'avoit cherché inutilement. On lit dans ce *Tſiene-piene*, que l'empereur *Hoang-ti* régla le *Tiao-ly* ou calendrier, 1.° que la note cyclique de l'année fut *Kia-yne* 51, & celle des jours *Kia-tzé* 1; que par ce *Kia-tzé* les ſaiſons & les *Tſie-ki* ou vingt-quatrième partie du zodiaque furent réglées; 2.° que cette année le ſolſtice & la ſyzygie ſe trouvèrent au jour *Ki-yeou* 46; 3.° qu'à la ſeconde lune du printemps la ſyzygie arriva dans la conſtellation *Coueï*; 4.° qu'au jour *Y-mao* cinquante-deuxième, on chanta certains cantiques ſur quoi on renvoie au *Ouaï-ki* de *Lieou-jou*.

On ne voit point dans le *Tſiene-piene* 1.° à quoi ſe rapporte le *Kia-tzé*: ſi la ſyzygie ſolſticiale eſt arrivée le jour *Ki-yeou* quarante-ſixième d'un cycle, il faut remonter 30 lunes plus haut, c'eſt-à-dire, deux ans & demi, pour trouver une autre ſyzygie qui ſoit arrivée un jour *Kia-tzé*, & juſqu'à une ſyzygie moyenne réunie au ſolſtice d'été; ſi ce *Kia-tzé* a été pris en deſcendant, il tombera à la vingt-ſeptième lune ſuivante, c'eſt-à-dire à celle d'un équinoxe du printemps: tout cela auroit beſoin d'être vérifié par le texte original du *Ouaï-ki*, mais le P. Gaubil n'a pû ſatisfaire ma curioſité là deſſus.

(a) Ce titre reſſemble à celui d'*extravagantes*, donné aux Décrétales ajoûtées à l'ancienne collection.

2.° Ce qui eſt dit du jour *Y-mao* 52, forme encore un nouvel embarras: ſi la ſyzygie ſolſticiale eſt arrivée le quarante-ſixième d'un cycle; la lune ſuivante ou la ſeconde a commencé le quinzième d'un autre cycle, le jour *Y-mao* cinquante-deuxième, ne s'eſt pas rencontré dans cette ſeconde lune, mais dans la première: le texte du *Tſiene-piene* n'ajoûte point le mot *jour* à la note cyclique *Y-mao*, mais le ſens le demande, & la verſion Tartare, faite avec le plus grand ſoin, par les ordres & ſous les yeux de *Cang-hi*, l'ajoûte.

3.° La ſyzygie de la ſeconde lune, dans la conſtellation *Couey*, eſt encore impoſſible; cette conſtellation, qui a 14 degrés d'étendue dans le zodiaque, commence à l'étoile ζ de l'épaule d'Andromède, & s'étend juſqu'à l'étoile β du Bélier. En 2647 avant J. C, année *Kia-yne* du calendrier, elle comprenoit depuis le 16.e degré d'*Aquarius* juſqu'au 29.e: la ſeconde lune de cette année commença le 30.e jour après le ſolſtice; donc la ſyzygie ſe fit au 29.e degré de *Caper*, & celle de la lune ſuivante ou de la troiſième, au 28.e d'*Aquarius*. Ce fut cette troiſième ſyzygie & non la ſeconde, qui ſe fit dans la conſtellation *Couey*. On peut ſe rappeler qu'à la Chine l'ordre des lunes dépend du lieu de l'écliptique où ſe fait la ſyzygie, & du commencement du ſigne ou *Tchong-ki*, compris dans la lunaiſon. Ce troiſième caractère eſt donc abſolument faux, & ne peut convenir avec une année qui auroit commencé au ſolſtice, à moins de remonter 12 ou 1300 ans plus haut, vers l'an 3900 avant J. C.

4.° L'an *Kia-yne* d'*Hoang-ti* répond au 2647.e avant J. C. Selon la chronologie du *Tong-kiene*, cette année Julienne commença le trente-ſeptième d'un cycle; ainſi le quarante-ſixième tomba au 10.e janvier, qui fut en effet celui du ſolſtice, ce qu'on pouvoit aiſément calculer au douzième ſiècle par les tables de ce temps-là. Mais ce même jour ne put être celui d'une ſyzygie, il étoit le douzième de la lune; les aſtronomes d'alors ne pouvoient tomber dans une faute ſi groſſière: & de là on doit conclurre, de même que de

tous les autres caractères, que tout ce qui est dit du *Tiao-ki* n'étoit fondé que sur une ancienne tradition, imaginée par des gens qui n'avoient pas les premiers élémens de l'astronomie.

Le second calendrier, ou celui de *Tchuene-hio*, portoit pour caractères, 1.° la note *Y-mao*, cinquante-deuxième du cycle pour l'année; 2.° la note *Ki-tchéou*, vingt-sixième pour le jour: 3.° ce jour étoit celui d'une syzygie: 4.° la syzygie étoit arrivée au 15.e d'*Aquarius*, & au premier degré du *Tsie-ki-meng-tchune* ou *Li-tchune*, le quarante-sixième jour après le solstice. 5.° Enfin ce même jour, les cinq planètes Saturne, Jupiter, Mars, Vénus & Mercure se trouvèrent réunies dans la conjonction *Ché*. Ces quatre caractères se trouvent dans l'ancien calendrier, & dans l'ouvrage de *Hing-yune-lou*.

Une date accompagnée d'un phénomène astronomique aussi rare que la conjonction des cinq planètes dans un lieu du Ciel déterminé, frappa les esprits de nos savans d'Europe, lorsqu'elle fut annoncée par le P. Martini, dans son histoire de la Chine. Deux astronomes célèbres, feu M. Cassini & M. Kirch, de Berlin, cherchèrent le temps de cette conjonction; mais comme ils n'étoient point instruits des deux premiers caractères, c'est-à-dire des notes cycliques de l'année & du jour, ils n'y eurent aucun égard. L'année *Y-mao* est l'an 2466 avant J. C, dont les jours *Ki-tchéou* furent le premier mars, le premier mai, &c.

Avant que de rapporter les calculs des astronomes Européens, j'observerai que les Chinois regardant en général les conjonctions des planètes, dans certaines constellations, comme d'un très-heureux présage, il leur arrive de donner de simples approximations des planètes pour de véritables conjonctions, & de supposer qu'elles sont toutes réunies lorsqu'il n'y en a qu'une partie. C'est ainsi qu'en 1725 l'approximation de Mercure, Vénus, Mars & Jupiter devint une conjonction de toutes les planètes, & fut marquée comme telle dans les registres. Quelquefois même on en

Recueil d'observations du P. Souciet, I vol. & II vol. pag.

a supposé d'absolument fausses; telle est, suivant la remarque de *Hing-yune-lou*, celle que les historiens des *Hane* ont marquée à la dixième lune de *Cao-ti*, fondateur des *Hane*, dans la constellation *Tsing* ou des Gémeaux. J'en ai remarqué dans le *Tsou-chou* quelques-unes que je crois de cette espèce. Ce que des historiens publics, qui travailloient sous les yeux d'un tribunal chargé d'examiner leur ouvrage, ont osé faire pour un temps peu éloigné du leur, il est hors de doute que des particuliers n'auront pas craint de le faire pour des temps extrêmement éloignés: ce sera l'examen astronomique qui nous apprendra s'ils l'ont fait.

Cou-kine-lu-li-car, *vol.* XXIII, *fol.* 1, *&c.*

Le solstice vrai arriva cette année 2466 à la Chine le 9 janvier 21 heures 48 minutes après minuit, 2 heures 12 minutes avant le 36.e du cycle; le quarante-sixième jour après le 9 janvier fut le 24.e février, qui étoit le vingt-unième du cycle & non le vingt-sixième: ce jour n'étoit pas celui d'une syzygie, mais le seizième d'une moyenne lunaison, & voisin de la pleine lune. Il n'y eut ce jour-là aucune conjonction, ni approximation des planètes dans *Ché;* ainsi tous les caractères manquent à l'année 2466, la seule de celle de *Tchuene-hio* qui ait été la cinquante-deuxième d'un cycle.

La constellation *Ché* ou *Tiene-ché*, Palais céleste, est formée par les deux étoiles du Pégase, *Marcab* dans l'aîle, & *Scheat* dans la jambe. Les anciens catalogues Chinois donnent 16 degrés d'étendue dans l'équateur à cette constellation, elle finit à la dernière de l'aîle; sa longitude est de 15 degrés 40 minutes dans l'écliptique: ôtant du lieu de *Marcab*, en 1740, 2 signes 0 degrés 5 minutes 8 secondes pour le mouvement des étoiles en 4206 ans, on aura le commencement de *Ché*, en 2466 avant J. C, au 19.e degré 47 minutes 13 secondes de *Caper*, & la fin au 5.e degré 2 minutes 23 secondes d'*Aquarius*. C'est dans cet espace qu'auroit dû arriver la conjonction, mais il n'y en eut aucune, comme je l'ai dit.

Les astronomes Européens ont donc cherché cette conjonction dans une autre année. M. Kirch & le P. de Mailla

Jésuite ont cru en trouver une convenable l'an 2449, qui, dans les Annales, est une des années de *Tchuene-hio;* feu M. Cassini l'a cherchée 437 ans plus tard dans l'année 2012, & 424 ans après la fin de *Tchuene-hio*, suivant la chronologie des Annales.

Miscellanea Berolinensia. Continuat. secunda, p. 165.

Je commence par la conjonction trouvée en 2449 par M. Kirch & par le P. de Mailla. Le premier a publié son calcul dans la suite des mémoires de Berlin, le second m'a communiqué le sien dans une lettre du 10 novembre 1738; il y a de légères différences entre leurs calculs, qui viennent de ce que M. Kirch s'est servi des tables Rudolphines de Képler, & le P. de Mailla de celles de M. de la Hire: mais ces différences ne méritent pas qu'on en fasse deux articles séparés.

J'observerai d'abord que l'année 2449 ne fut point *Y-mao* ou cinquante-deuxième d'un cycle, mais *Gine-chine* la neuvième; 2.° que la syzygie voisine de la conjonction se fit au dix-huitième degré d'*Aquarius*, suivant le P. de Mailla & M. Kirch, ainsi cette lune ne comprit point le *Li-tchune* ou le *Tsie-ki* du printemps qui, selon la méthode chinoise, appartint à la lune précédente; 3.° le jour de cette syzygie fut le 27 février julien, qui répondit au trente-troisième d'un cycle, & non au vingt-sixième, ainsi le calcul pour l'an 2449 ne remplit aucune des trois premières conditions du problème. Il reste à examiner la quatrième, qui a été leur principal objet.

En 2449, le commencement de la constellation *Ché* étoit au 19.e degré 51 minutes 47 secondes de *Caper*, & sa fin à 5 degrés 38 minutes 57 secondes d'*Aquarius*. Le P. de Mailla trouve les quatre planètes, Saturne, Jupiter, Mars & Mercure, dans un intervalle de 11 degrés 43 minutes, approximation sensible qui a pû être donnée par les Chinois comme une conjonction; cet intervalle s'étend depuis le 14.e degré 36 minutes 16 secondes de *Pisces*, jusqu'au 26.e degré 39 minutes 47 secondes du même signe, & commence à 39 degrés 17 minutes 19 secondes de distance

de la fin de *Ché;* cette distance de près de 40 degrés, étoit occupée par les trois constellations, *Pi, Coueï & Leou,* & celle des planètes qui étoit la moins éloignée, étoit au troisième degré de la constellation *Oueï* ou *Goueï,* formée par les trois étoiles de la fleur de Lys ou de la Mouche.

Le texte des Annales dit expressément que les étoiles occupoient ou parcouroient la constellation *Ché*, le P. Fouquet, dans une lettre que j'ai vûe, traduit le caractère *percurrendo;* mais le P. de Mailla traduit *transmissâ constellatione Ché,* hors de *Ché.* Surpris de cette façon de désigner le lieu d'une conjonction par le nom de la constellation où elle n'étoit pas, & dont elle étoit éloignée de 39 degrés, je me suis adressé au P. Gaubil & au P. Parennin, qui m'ont assuré que le P. de Mailla se trompoit sur l'interprétation de ce caractère, & qu'aucun Chinois ne l'entendoit au sens qu'il lui donne; ils ajoûtèrent même que le P. de Mailla en étoit convenu, & qu'il avoit promis de réformer sa traduction du *Tong kiene-cang-mou.*

Le calcul de M. Kirch donne une plus grande approximation des planètes, qu'il renferme dans un espace de moins de 7 degrés, depuis le onzième jusqu'au dix-huitième de *Pisces;* mais il suppose encore une distance de 35 degrés 32 minutes 36 secondes entre la fin de *Ché* & la planète la moins éloignée, & celle-ci en est toûjours séparée par trois constellations entières.

Le calcul de M. Cassini est beaucoup plus exact que celui des deux autres astronomes, du moins quant à la conjonction dans la constellation *Ché;* il place cette constellation en 2012 avant J. C, année pour laquelle il a calculé le lieu de *Ché*, depuis le vingt-quatrième degré de *Caper,* jusqu'au onzième d'*Aquarius.* Sa vraie étendue est depuis le 26.e degré 6 minutes 21 secondes de *Caper,* jusqu'au 11.e degré 53 minutes 31 secondes d'*Aquarius:* mais cette différence n'est d'aucune importance, puisque la conjonction des trois planetes, Jupiter, Vénus & Mercure, s'est faite entre le vingt-quatrième de *Caper* & le huitième d'*Aquarius,* par

Publié à la fin de la relation du voyage de Siam, par M. de la Loubère.

conféquent dans l'étendue de la conftellation *Ché*, Saturne n'en étoit qu'à deux degrés; à cet égard M. Caffini peut être fuppofé avoir pleinement rempli la quatrième condition, mais il n'en eft pas de même des trois autres.

1.° La fyzygie arriva le 27 février qui étoit le huitième d'un cycle, & non le vingt-fixième; 2.° l'année 2012 étoit la vingt-fixième d'un cycle, & non la cinquante deuxième; 3.° la fyzygie fe fit au vingt-unième degré d'*Aquarius*, & 6 degrés après le *Li-tchune*, elle eft poftérieure de 51 jours au folftice; l'ancien calendrier & les Annales parlent d'une fyzygie arrivée le quarante-fixième jour. M. Caffini n'ayant rempli qu'une des quatre conditions, on ne peut dire qu'il ait réfolu le problème: mais tout ce qu'il en faut conclurre, c'eft que le fait aftronomique eft fuppofé & le pur ouvrage de quelque mauvais aftronome du temps des *Hane*, qui trouvant la confection d'un calendrier, attribuée à *Tchuene-hio*, voulut en donner les caractères aftronomiques.

Un endroit de la chronique *Tfou-chou*, où il eft parlé de l'établiffement du calendrier à la treizième année de *Tchuene-hio*, me feroit penfer que cette tradition étoit plus ancienne que les *Hane;* la treizième année de *Tchuene-hio* répond à l'an 2342 avant l'Ere chrétienne: mais, ni à cette année, ni à toutes les autres de fon règne, on ne voit aucune note chronologique dans le *Tfou-chou.*

Dans la glofe jointe au texte du *Tong-kiene-cang-mou*, on cite l'autorité d'un *Sfé-ki* à l'occafion de la conjonction de *Tchuene-hio;* le P. de Mailla dans fes lettres & dans fa traduction du *Tong-kiene* prétend que ce *Sfé-ki* eft celui de *Sfé-ma-tfiene*, car il y a plufieurs ouvrages de différens écrivains qui portent ce titre: il ajoûte que *Sfé-ma-couang*, hiftorien des *Hane*, antérieur à la fuppofition des fix calendriers, a parlé de cette conjonction.

Comme le fait me paroiffoit d'une grande importance pour la chronologie Chinoife, je priai le P. Gaubil de l'éclaircir: il me répondit que le P. de Mailla, confulté fur ce fait, n'avoit pû fe rappeler dans quel endroit de leurs ouvrages ces

Lettre du 29 octob. 1736.

ces deux écrivains en avoient parlé. Il ajoûte qu'ayant relû attentivement dans le *Ssé-ki* de *Ssé-ma-tsiene* l'histoire des temps anciens, il n'avoit rien aperçû qui eût quelque rapport à ce calendrier; qu'il n'avoit jamais rien trouvé là-dessus dans les autres écrivains d'un temps antérieur à la publication des six calendriers, dont la fausseté avoit été prouvée dans un écrit composé exprès par l'astronome *Tou-yu*, duquel on a un ouvrage sur le *Tchune-tsiéou*, & qui vivoit vers l'an 274 de J. C. Il ne paroît pas que ni *Pane-cou*, ni *Lieou-hine*, ni aucun astronome de quelque réputation, ait jamais pensé à faire usage de ces calendriers, & se soit donné la peine de calculer l'époque du solstice de *Hoang-ti*, ou du *Ly-tchune* de *Tchuene-hio*.

V. Astron. du P. Gaubil, pag. 46.

Dans la supposition que ces calendriers ont été fabriqués du temps des *Hane*, j'ai voulu voir si du moins ils seroient imaginés en conséquence de quelque calcul fait selon les hypothèses reçûes alors, & en remontant, de quelqu'un des solstices déterminés par *Pane-cou*; mais je n'ai rien trouvé qui réunît les caractères de l'année & du jour, désignés par les notes cycliques, & je me suis convaincu qu'ils étoient l'ouvrage de quelque faussaire mal habile, qui ne savoit pas même calculer.

Les dix-neuf époques déterminées dans le huitième article, sont d'un genre bien différent; elles sont tirées ou des livres canoniques, ou d'un ouvrage composé avant la destruction des anciens livres par *Chi-hoang-ti*: elles se trouvent toutes confirmées par le calcul, & elles remontent jusqu'à l'an 2450, c'est-à-dire, jusqu'à *Hoang-ti*. La preuve qu'elles forment pour la certitude chronologique de l'histoire Chinoise est telle, qu'on ne trouve rien de semblable dans l'histoire d'aucune aûtre nation.

Au temps de *Meng-tzé* & de l'auteur du *Tsou-chou*, sur la fin des *Tchéou*, les astronomes qui se trompoient dans la distribution des lunes du calendrier, n'étoient certainement pas en état de remonter par leurs calculs à des époques éloignées de 2000 ans. Je ne crois pas que ceux qui auront

la moindre notion de l'astronomie, puissent croire qu'un rapport aussi parfait & aussi continu, ait pû être l'effet du hasard.

Si l'auteur du *Tsou-chou*, ou ceux qu'il copioit, avoient cherché à confirmer la chronologie reçûe par leurs calculs, on apercevroit des trâces de leur dessein; ils auroient choisi les époques importantes, pour leur donner des caractères astronomiques ou chronologiques: mais on n'y découvre rien de semblable; les dates sont répandues comme au hasard, le plus souvent elles n'accompagnent aucuns évènemens, ou du moins aucuns évènemens importans. Il n'y en a aucune sous les premiers Empereurs avant *Yao ;* il n'y en a aucune sous la dynastie de *Chang*, & très-peu sous celle de *Hia*. Il n'est donc pas possible de soupçonner aucun dessein dans ces écrivains, & quand même ils en auroient pû avoir un, il est sûr qu'ils n'étoient pas en état de l'exécuter de façon que nos tables astronomiques ne découvrissent pas la fausseté de leurs calculs.

CONCLUSION.

RÉUNISSONS à présent par un résultat abrégé, les principes & les dates chronologiques discutées dans ce Mémoire. On a vû 1.° que la chronique *Tsou-chou* est le plus ancien monument qui nous donne une suite complète de la chronologie; 2.° que les caractères astronomiques & chronologiques qui accompagnent plusieurs de ses dates, forment des démonstrations qui établissent la certitude de sa chronologie, & la portent au plus haut degré où cette certitude puisse s'élever.

Confucius Hi-ssé, *cap. 13, art. I, III, V.*

Cette chronique remonte jusqu'au temps d'*Hoang-ti*, dont elle fixe le commencement à l'an 2455 avant J. C; mais *Hoang-ti* n'a pas été le premier empereur de la Chine, Confucius assûre qu'avant lui, *Fo-hi* & *Chine-noung* avoient régné sur la Chine. La durée de ces deux règnes n'est marquée dans aucun des anciens monumens de l'histoire Chinoise; *Ssé-ma-tsiene* le plus ancien & le plus accrédité

des historiens, n'a point marqué la durée des règnes avant *Yao*. Le *Ta-tsay-li*, écrit au commencement des *Hane*, donne 100 ans de règne à *Hoang-ti*; le *Chi-pene*, livre composé avant *Sé-ma-tsiene*, mais sous les *Hane*, quoiqu'on l'ait donné pour un livre ancien, fait régner *Chine-noung* pendant 84 ans: ces deux durées feroient celle de 184 ans, laquelle ajoûtée à l'an 2455, donneroit l'an 2639 pour le commencement de *Fo-hi* & pour l'époque du premier règne.

Les écrivains postérieurs ont alongé la durée de ces deux règnes; *Hoang fou-mi* en 266 de J. C. la fit de 230 ans, l'auteur du *Taï-ping-yu-lane* en 976 la supposa de 230 ans, *Sé-ma-couang* en 1086 de 250 ans; enfin le *Tong-kiene* adoptant la chronologie du *Kine-lu-siang*, fait cette même durée de 255 ans, ce qui feroit remonter l'époque à l'an 2710 avant J. C. Le *Tong-kiene* marque deux règnes pendant 102 ans entre *Hoang-ti* & *Chine-noung*, d'autres chronologistes en insèrent un plus grand nombre entre *Fo-hi* & *Hoang-ti*; mais cela est contraire à Confucius & à *Tso-kieou-ming*, & n'est fondé que sur les traditions fabuleuses des *Tao-ssé*.

En donnant aux deux règnes de *Fo-hi* & d'*Hoang-ti* 184 ans de durée, on remontera, comme je l'ai dit, à l'an 2639 avant J. C; j'avoue que j'ai quelque peine à digérer la longue durée de ces deux règnes: aussi les deux anciens écrivains Chinois qui en ont parlé, n'ont-ils pas semblé dignes de foi à *Sé-ma-tsiene*, qui n'a fait aucun usage de leur témoignage.

Quoique le nom de ces deux Princes se trouve dans Confucius & dans le commentaire de *Tso-ki-eou-ming* sur le *Tchune-tsiéou*, le silence que garde à leur sujet la chronique du *Tsou chou*, fait penser que de son temps on ignoroit la durée de leur règne; *Sé-ma-tsiene* observe même que le *Chang chou* ou l'ancienne compilation historique abrégée par Confucius, commençoit à *Yao*, & ne contenoit rien des règnes antérieurs: ainsi je crois que le parti le plus raisonnable est de regarder, comme indéterminée & comme

inconnue la durée des temps antérieurs à *Hoang-ti* ou à l'an 2455 avant J. C.

La conciliation de la chronologie Chinoise avec celle de l'Écriture, est le point le plus important de cet article, parce que les livres de Moyse, même en faisant abstraction du respect que nous inspire pour eux la Religion, sont ce que nous connoissons de plus authentique & de plus ancien. Mais il faut prendre garde en examinant ce point, de confondre avec l'Écriture les divers systèmes, imaginés par les Critiques pour en déterminer la chronologie. Ces systèmes, qui sont la plufpart opposés les uns aux autres, ne sont que des opinions particulières qu'il a toûjours été libre aux Critiques d'examiner & de combattre. J'ai montré dans l'article troisième de ce Mémoire, 1.° que la vocation d'Abraham devoit être marquée au plus tard à l'an 2135 avant J. C, & au plustôt à l'an 2155; 2.° que l'intervalle entre la naissance de Phaleg & celle d'Abraham varioit dans les différens manuscrits de l'Écriture: que le manuscrit des Massorèthes, sur lequel a été faite la version vulgate, ne lui donnoit que 326 ans; en sorte que la naissance de Phaleg, marquée par l'Écriture comme l'époque de la dispersion des peuples, seroit au plustôt de l'an 2526 avant J. C.

Que celui des Samaritains donne 541 ans à ce même intervalle, ce qui fait remonter l'époque de la dispersion à l'an 2771. Enfin que le manuscrit sur lequel la version des Septantes avoit été faite, donne, suivant les copies de cette version vûes par Jules Affricain & par Eusèbe, 661 ans à cet intervalle; ce qui remonte à l'an 2891.

La naissance de Phaleg ou la dispersion, précède donc le commencement d'*Hoang-ti* de 71 ans, selon le manuscrit des Massorèthes; de 316 ans, suivant le manuscrit Samaritain; & de 436 ans, suivant celui des Septantes. De la naissance de Phaleg au déluge les Massorèthes comptent 199 ans; donc le déluge seroit de l'an 2725 seulement; les Samaritains marquent 499 ans, ce qui fait remonter le déluge à l'an 3270 avant J. C: enfin tous les exemplaires des Septantes donnent

629 ans à ce même intervalle, ce qui remonte à l'an 3520, & précède le commencement d'*Hoang-ti* de 1065 ans.

La variété de ces différens manuſcrits, tous également autoriſés, nous laiſſe la liberté du choix; & il nous eſt permis de préférer celui qui facilite davantage la conciliation de la chronologie des Hiſtoires profanes avec celle de l'Ecriture. Cette conciliation eſt beaucoup plus importante que ne le croient ceux qui, par un reſpect mal entendu pour le texte des Maſſorèthes, prennent le parti de rejeter toutes celles des traditions hiſtoriques qu'ils ne peuvent ajuſter avec leur chronologie.

Les Critiques qui raiſonnent ainſi, oublient qu'ils ne pouvoient démontrer aux eſprits forts & aux Infidèles la certitude des traditions hébraïques, qu'en poſant pour premier principe de critique qu'il faut en croire une Nation ſur ſa propre hiſtoire, lorſque cette hiſtoire eſt ſuivie & liée dans ſes différentes parties, lorſqu'elle ne contient que des faits admis comme véritables par toute la Nation, & lorſque cette perſuaſion eſt appuyée ſur des monumens d'une certaine antiquité. En rejetant des hiſtoires profanes qui ont de ſemblables caractères, n'eſt-ce pas détruire le principe même ſur lequel on ſe fonde? à quel moyen les Théologiens auront-ils recours pour détruire les objections de ceux qui ne regardent pas la Bible comme un livre revêtu d'une autorité divine, & qui ait été écrit par des hommes inſpirés? Allégueront-ils, comme une exception en faveur des Juifs, leur attachement à la Religion, aux loix & aux coutumes anciennes? mais ce même attachement avoit lieu chez les autres Nations, & les Chinois le peuvent diſputer aux Juifs; eux dont la Monarchie ſubſiſte depuis 4000 ans avec la même forme de gouvernement, les mêmes loix & les mêmes uſages; eux qui ont toûjours été une Nation ſtudieuſe, qui font le plus grand cas des Lettres, & qui conſervent juſqu'aux moindres fragmens de leurs anciens livres avec un ſoin qui va juſqu'à la ſuperſtition, & qui depuis 2000 ans fait une des principales attentions du gouvernement.

La plufpart de nos théologiens en écrivant fur ces matières raifonnent comme fi les adverfaires dont ils entreprennent de réfuter les opinions, avoient les mêmes opinions qu'eux fur ce qui fait le fond de la difpute, & ils ne penfent pas que les principes qu'ils leur oppofent pour les obliger de recevoir les traditions hiftoriques des Juifs, & de rejeter celles des autres Nations, ne font pas admis par ceux qu'ils combattent. Une des premières règles de la Critique, eft de n'employer que des principes communs aux deux partis, fur-tout que ceux que nous attaquons ne puiffent pas fe fervir contre nous des principes d'où nous partons. C'eft par cette raifon, jointe à plufieurs autres, que je me fuis attaché à éclaircir & à difcuter l'ancienne chronologie des Nations profanes; j'ai reconnu par cette étude, qu'en féparant les traditions véritablement hiftoriques, anciennes, fuivies & liées les unes aux autres, & atteftées ou même fondées fur des monumens reçus comme authentiques, qu'en les féparant, dis-je, de toutes celles qui font manifeftement fauffes, fabuleufes ou même nouvelles, le commencement de toutes les Nations, même de celle dont on fait remonter le plus haut l'origine, fe trouvera toûjours d'un temps où la vraie chronologie de l'Ecriture montre que la terre étoit peuplée depuis plufieurs fiècles: j'appelle la vraie chronologie celle des Septantes & celle des Samaritains; car pour celle du manufcrit des Maffbrèthes, qui donne lieu à des difficultés & à des embarras dont les commentateurs n'ont encore pû fe tirer, j'avoue que je ne puis la regarder que comme une chronologie tronquée & altérée, comme l'ont prouvé Voffius, le P. Pezron, le P. de Tournemine, & plufieurs autres Critiques Catholiques & Proteftans.

Admettant, avec le manufcrit des Septantes fuivi par Eusèbe, 1069 ans entre le déluge & le commencement du règne d'*Hoang-ti* en 2455, ce règne fera poftérieur de 436 ans à la naiffance de Phaleg, où l'Ecriture marque la difperfion des peuples, & la formation des fociétés politiques ou des différens états particuliers. Ce temps fera fuffifant

pour conduire des colonies à la Chine, pour faire multiplier ces colonies, & pour qu'elles aient commencé à se policer.

Les défenseurs de la chronologie du manuscrit des Massorèthes sont obligés de supposer que l'intervalle des 314 ans écoulés depuis la naissance de Phaleg jusqu'à la vocation d'Abraham, avoit été suffisant pour remplir la terre d'habitans, qui étoit alors partagée entre plusieurs Nations, qui formoient des états policés, qui avoient des loix & des cultes différens, qui connoissoient plusieurs arts, qui bâtissoient des villes, en un mot qui étoient en général à peu près au même état où elles sont aujourd'hui; ce qu'on est obligé de supposer s'être fait en 314 ans, a pû se faire en 436 ans, que je compte entre *Phaleg* & *Hoang ti;* rien ne nous oblige de supposer qu'au temps d'*Hoang-ti* en 2455, la Chine fût déjà au même état où la Chaldée & l'Egypte se trouvoient, trois siècles après en 2155 ou au temps de la vocation d'Abraham. Ces deux pays, plus voisins que la Chine de la terre de Sennaar ou du premier séjour des enfans de Noé, devoient avoir reçû leurs premiers habitans beaucoup plustôt, & ces colonies avoient eu plus de temps pour se policer. C'est par cette raison que l'histoire des Egyptiens & des Chaldéens remonte plus haut que celle des Chinois.

Fin du Tome dix-huitième.



